LIBRARY
UNIVERSITY
TORONTO

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu0109pari

LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

10e Année. — Tome XIX.

48617
21/8/00

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1895.

QUESTIONS DU JOUR.

LES LOIS DE L'ÉVOLUTION

A PROPOS DE DEUX PUBLICATIONS RÉCENTES.

J'hésitais à consacrer une étude à un ouvrage du Dr Gustave Le Bon, qui vient de paraître, sous ce titre : *les Lois psychologiques de l'évolution des peuples* (1), lorsqu'un de mes amis, directeur d'une Revue parisienne, vint me rendre visite. La conversation tomba sur les diverses écoles sociales, ou sociologiques. Il me fit un grand éloge d'un auteur qu'il considère comme un chef d'école très original, M. G. Tarde. « Vous ne connaissez pas, me dit-il, sa dernière étude sociologique : *les Lois de l'imitation* (2). Je serai bien aise d'avoir votre avis et je vous enverrai le volume. » Le lendemain, je le recevais.

Je viens de lire cet ouvrage ainsi que celui du Dr Le Bon. L'un et l'autre entreprennent de formuler les lois de l'évolution sociale, et ils abordent ces graves et difficiles problèmes avec une méthode très différente de celle que nous suivons ici. Il peut être intéressant d'apprécier cette méthode et de connaître ses résultats. Ces deux auteurs représentent d'ailleurs un groupe important du public intelligent. M. Le Bon est un des rédacteurs attitrés de la

(1) Félix Alcan, éditeur.
(2) *Ibid.*

Revue scientifique, et M. Tarde, de la *Revue philosophique*. C'est dans ces deux recueils qu'ils ont d'abord publié ces études, sous forme d'articles.

I.

Il y a une dizaine d'années, j'eus le plaisir de me rencontrer avec M. Le Bon, grâce à un ami commun, qui eut la pensée de nous réunir à sa table pour nous faire faire connaissance. M. Le Bon revenait alors de l'Orient, d'où il rapportait les éléments de son ouvrage : *les Civilisations de l'Inde*. Il aboutissait à cette conclusion que les manifestations artistiques sont l'élément caractéristique de l'évolution sociale d'un peuple. L'art était, à son avis, la pierre de touche sensible et visible de l'état social.

D'après son dernier ouvrage, qu'il présente comme une synthèse de son œuvre, M. Le Bon paraît avoir modifié son point de vue : c'est par la psychologie qu'il cherche maintenant à caractériser l'état social d'un peuple : « Les éléments de classification que l'anatomie, les langues, le milieu ne sauraient fournir, nous sont donnés par la psychologie. Celle-ci montre que, derrière les institutions, les arts, les croyances, les bouleversements politiques de chaque peuple, se trouvent certains caractères moraux et intellectuels dont son évolution dérive. Ce sont ces caractères dont l'ensemble forme ce qu'on peut appeler « l'âme d'une race (1) ». Ainsi, d'après M. Le Bon, l'évolution d'un peuple dérive des « caractères moraux et intellectuels » ; c'est ce qu'il nomme l'âme d'une race.

La science sociale n'aboutit pas à la même constatation ; pour elle, les caractères moraux et intellectuels ne sont pas une cause, mais une conséquence. Mais je n'ai pas le droit d'opposer à l'auteur cette fin de non-recevoir, car il peut avoir raison et nous pouvons nous tromper. Il ne faut jamais juger une science d'après ses conclusions, mais d'après sa méthode. Si celle-ci est ri-

(1) P. 11.

goureuse, on est bien forcé, tôt ou tard, de se rallier à ses conclusions, qu'elles plaisent ou non.

La question est donc de savoir comment M. Le Bon arrive à saisir, à analyser les caractères psychologiques, « l'âme d'une race ». Cela va paraître bien extraordinaire, bien invraisemblable : il n'y arrive pas et il le reconnaît lui-même.

J'avoue que c'est avec une vive curiosité que j'ai commencé la lecture du chapitre intitulé : *Les divers éléments d'une civilisation comme manifestation extérieure de l'âme d'un peuple.* Je pensais que l'auteur avait un critérium pour dégager cette âme et en noter les manifestations. Nullement, il en arrive à reconnaître que ces éléments sont essentiellement variables et qu'il est très difficile de les saisir. D'abord, on ne les trouve pas dans l'art et dans la littérature : « Il est tout à fait impossible de juger du niveau d'un peuple uniquement par le développement de ses arts. Ils ne constituent qu'un des éléments de civilisation, et il n'est pas démontré du tout que cet élément, pas plus que la littérature, d'ailleurs, soit le plus élevé. Souvent, au contraire, ce sont les peuples placés à la tête de la civilisation, les Romains, dans l'antiquité, les Américains, de nos jours, chez qui les œuvres artistiques sont les plus faibles. Souvent ce fut aux âges de demi-barbarie que les peuples enfantèrent leurs chefs-d'œuvre littéraires et artistiques, leurs chefs d'œuvre littéraires surtout. » Et plus loin : « Il s'en faut de beaucoup que les arts constituent, pour tous les peuples, la plus exacte manifestation de leur pensée. »

Puis en forme de conclusion : « Puisque la nature des éléments d'une civilisation varie d'un peuple à l'autre, il est évident qu'il est impossible d'en trouver un seul dont on puisse se servir comme de commune mesure pour les diverses civilisations (1). »

L'auteur se demande encore si l'on doit considérer les institutions militaires comme l'élément le plus important d'une civilisation et il répond négativement : « Mais alors, dit-il, il faudrait placer les Grecs, artistes, philosophes et lettrés, au-dessous des

(1) P. 82.

Perses, demi-barbares; les Hindous au-dessous des Mogols, également demi-barbares (1). »

L'auteur reconnaît donc son impuissance à caractériser le développement social d'un peuple, suivant les caractères psychologiques, parce que ceux-ci sont essentiellement variables. Et cependant, il n'hésite pas à fonder, sur une base aussi incertaine, une classification des sociétés humaines. « En ne considérant, dit-il, que leurs caractères psychologiques généraux, les races humaines peuvent être divisées en quatre groupes : les *races primitives*, les *races inférieures*, les *races moyennes*, les *races supérieures*. » Voilà des dénominations bien vagues, que l'auteur pourrait parfaitement remplacer par de simples numéros d'ordre.

Les races primitives sont celles chez lesquelles on ne trouve aucune trace de culture et qui en sont restées à l'époque de l'animalité primitive, comme les Fuégiens et les Australiens. — En quoi ces races sont-elles plus primitives que d'autres? Sans doute parce que l'auteur considère que l'homme vient de l'animal. Mais c'est là une simple supposition qu'il n'a pas démontrée.

Les races inférieures sont surtout représentées par les nègres. Elles sont capables de rudiments de civilisation, mais de rudiments seulement. — C'est possible, mais, ici encore une affirmation ne suffit pas, il faudrait une démonstration. Et puis, en quoi consiste la civilisation? l'auteur vient de nous avouer l'impuissance où il était de nous fixer sur ce point.

Dans les races moyennes, M. Le Bon range les Chinois, les Japonais, les Mongols et les peuples sémitiques, parce que, dit-il, « elles ont créé des types de civilisation élevés que les peuples européens seuls ont pu dépasser. » Quelles civilisations? Toujours l'emploi de mots qu'on n'a pas pu définir. S'agit-il de l'art, de la littérature, de la force militaire, qui en sont, paraît-il, les éléments? Nous sommes toujours dans le vague.

Parmi les races supérieures ne figurent que les peuples indo-européens, parce que ce sont les seuls qui ont été capables des grandes inventions dans les arts, les sciences et l'industrie. « Les

(1) P. 82.

moins développées de ces races supérieures, les Indous notamment, se sont élevés dans les arts, les lettres et la philosophie à un niveau que les Mogols, les Chinois et les Sémites n'ont jamais pu atteindre. » Je le veux bien, mais, en science, l'opinion de M. Le Bon n'a pas plus de valeur que la mienne. Il faudrait me démontrer cela ; pour me le démontrer, il faudrait un criterium, et M. Le Bon n'en a pas, il le reconnaît.

En somme, il n'y a pas là les éléments d'une science, parce que M. Le Bon entreprend l'œuvre impossible d'établir une classification des sociétés humaines sans avoir eu recours préalablement à l'analyse et à la comparaison méthodiques.

Pour analyser méthodiquement, il aurait fallu décomposer chacune de ces sociétés en leurs divers éléments et étudier, à part, l'action de chacun d'eux par rapport à tous les autres. Il se contente de jeter sur la société un coup d'œil d'ensemble. C'est vouloir faire de l'histoire naturelle sans anatomie.

Pour comparer méthodiquement, il aurait fallu ensuite rapprocher les diverses sociétés, partie par partie, afin de connaître les points précis de ressemblance et de différence. Faute d'avoir analysé, il ne peut les comparer qu'en bloc et se trouve ainsi hors d'état de saisir leurs ressemblances et leurs différences.

Admettons cependant, avec M. Le Bon, qu'une société soit caractérisée par son état psychologique, par « l'âme de la race ». Admettons que cela soit démontré ; il resterait à savoir quelle est la cause qui fait varier, chez les divers peuples, cet état psychologique. L'auteur en indique deux.

La première est l'existence plus ou moins grande, chez un peuple, d'hommes supérieurs. « Ce qui différencie en réalité les peuples européens de ceux de l'Orient, c'est que les premiers sont les seuls à posséder une petite élite d'hommes supérieurs. L'étude des civilisations prouve en effet que c'est à une élite peu nombreuse que nous sommes redevables de tous les progrès accomplis (1). »

Je ne discute pas cette explication ; je constate seulement que

(1) P. 143.

ce n'est pas là une cause première : il faudrait maintenant nous dire comment et pourquoi il se fait qu'il existe, dans certaines sociétés, plus d'hommes supérieurs que dans d'autres. Et cela, l'auteur ne nous le dit pas; en somme, il recule la difficulté, il ne la résoud pas, il ne peut pas la résoudre.

Non seulement il ne la résoud pas, mais il nous donne une seconde cause, qui se trouve être contradictoire avec la première. Il explique encore la supériorité d'une race par la présence d'un plus grand nombre de gens illuminés, hallucinés. « Ce sont, en définitive, les idées, dit-il, et par conséquent ceux qui les incarnent et les propagent, qui mènent le monde. Leur triomphe est assuré dès qu'elles ont pour les défendre des hallucinés et des convaincus. Peu importe pour la puissance de leur action qu'elles soient vraies ou fausses. De tous les facteurs du développement des civilisations, les illusions sont un des plus puissants. C'est en poursuivant les buts chimériques que l'humanité a réalisé tous les progrès qu'elle ne cherchait pas (1). »

Si le progrès est dû à la présence d'hommes supérieurs, il n'est pas dû à des hallucinés; et s'il est dû à des hallucinés, il n'est pas dû aux hommes supérieurs. Il faudrait au moins choisir. Mais je ne suis pas chargé de mettre l'auteur d'accord avec lui-même.

Quoi qu'il en soit, il resterait encore à démontrer quelles sont les causes qui produisent, ici, un si grand nombre d'hommes supérieurs, ou d'hallucinés, et qui, là, en produisent si peu. M. Le Bon ne nous le dit pas. La science reste en suspens tant qu'elle ne peut pas remonter à la cause première d'un phénomène, ou tout au moins à une cause dont l'explication puisse nous être donnée par une autre science. Certains phénomènes sociaux, par exemple, sont la conséquence du milieu physique, cette constatation une fois faite, l'observateur peut s'en tenir là, parce que ces phénomènes sont reconnus et expliqués par d'autres sciences, la Géographie, la Géologie, la Météorologie, la Botanique, ou la Zoologie. Mais, avec M. Le Bon, il n'en est pas de même et nous

(1) P. 148, 149.

n'apercevons, au bout de sa démonstration, qu'une seule explication : le hasard, lequel n'explique rien et n'est, en somme, qu'une constatation d'impuissance scientifique. La science a précisément pour résultat de supprimer le hasard.

Mais M. Le Bon nous ménage une dernière surprise. A la fin de son ouvrage, il constate, avec tristesse, l'infériorité où nous met « notre lamentable éducation latine ». « Elle dépouille de toute initiative et de toute énergie, dit-il, ceux à qui l'hérédité en aurait laissé encore. Elle éteint toute lueur d'indépendance intellectuelle, en donnant, pour seul idéal à la jeunesse, d'odieux concours, qui, ne demandant que des efforts de mémoire, ont pour résultat final de placer à la tête de toutes les carrières les cerveaux que leur aptitude servile à l'imitation rend précisément les plus incapables d'individualité et d'effort personnel. « Je « tâche de couler du fer dans l'âme des enfants, » disait un instituteur anglais à Guizot, qui visitait les écoles de la Grande-Bretagne. Où sont, chez les nations latines, les instituteurs et les programmes qui puissent réaliser un tel rêve (1) ? »

Oui, comment réaliser ce rêve? M. Le Bon va nous le dire. Je vais bien vous étonner en vous apprenant que ce psychologue, qui cherche dans les idées et dans « l'âme de la race » la cause première de l'évolution sociale, va conclure en faveur du militarisme. « Le régime militaire, dit-il, réalisera peut-être ce rêve. Il est, en tous cas, le seul éducateur qui le puisse réaliser. Pour les peuples qui s'affaissent, une des principales conditions de relèvement est l'organisation d'un service militaire universel très dur et la menace permanente de guerres désastreuses (2). »

Remarquez que je ne reproche pas à M. Lebon de conclure au militarisme comme moyen de relèvement social. Je suis prêt, et nous devons tous être prêts à accepter toute conclusion qui nous serait scientifiquement démontrée ; ce que je lui reproche, c'est de conclure ainsi à l'encontre même des faits qu'il cite. Si le militarisme est la meilleure condition de relèvement pour un peuple, c'est sans doute que l'auteur a constaté cet effet vivifiant

(1) P. 160.
(2) *Ibid.*

chez les peuples qu'il considère comme supérieurs aux autres. Nullement : il consacre un chapitre entier à célébrer la supériorité de la race anglo-saxonne, c'est-à-dire de la race la moins militarisée qui existe. « Que les Anglais, dit-il, aient à leur tête un monarque comme en Angleterre, ou un président, comme aux États-Unis, leur gouvernement présentera toujours les mêmes caractéristiques fondamentales : l'action de l'État sera réduite au minimum et celle des particuliers portée au maximum, ce qui est précisément le contraire de l'idéal latin. Ports, canaux, chemins de fer, établissements d'instruction, etc., seront toujours créés et entretenus par l'initiative des particuliers et jamais par celle de l'État... Ce peuple est le seul vraiment libre, parce que c'est le seul qui, ayant appris à se gouverner lui-même, a pu ne laisser à son gouvernement qu'un minimum d'action... Dès le quinzième siècle, le légiste Fortescue opposait la loi romaine, héritage des peuples latins, à la loi anglaise ; l'une, œuvre de princes absolus et toute portée à sacrifier l'individu; l'autre, œuvre de la volonté commune et toute prête à protéger la personne. En quelque lieu du globe qu'un peuple semblable émigre, *il deviendra immédiatement prépondérant* et fondera de puissants empires... Je recommande la lecture du livre de M. de Rousiers, sur les États-Unis, aux personnes désireuses de se rendre compte de la somme énorme d'initiative et d'énergie individuelle dépensée par les citoyens de la grande république (1). »

Comment, après avoir écrit cela, M. Le Bon a-t-il pu conclure que les races latines ne pourraient se relever que par le militarisme, c'est-à-dire par l'institution qui comprime le plus énergiquement l'initiative des particuliers ?

C'est donc le manque de méthode qui est le défaut fondamental de cette œuvre. M. Le Bon est assurément un esprit très ouvert ; mais l'intelligence la plus éveillée, même aidée de la philosophie et de la psychologie, ne suffit pas à démêler les problèmes si difficiles et si compliqués de la vie sociale. La science sociale ne peut être fondée sur le raisonnement ; elle doit s'appuyer sur

(1) P. 62.

une analyse, une comparaison et une classification très rigoureuses.

II.

L'ouvrage de M. Tarde, *les Lois de l'imitation*, a pour but de démontrer que tous les phénomènes sociaux s'expliquent par l'imitation. « C'est là, dit l'auteur, une clef qui ouvre toutes les serrures. » Est-ce bien vrai?

Posons d'abord la thèse aussi clairement et aussi exactement que possible : « Toute similitude sociale a l'imitation pour cause... Les hommes ont un penchant naturel à se copier et c'est par là que s'opère la contagion rayonnante de la civilisation. Sans avoir à se déplacer dans le sens de la propagation de leurs exemples, ils agissent continuellement les uns sur les autres, à des distances indéfinies, comme les molécules d'eau de la mer, qui, sans se déplacer dans le sens de leurs vagues, les envoient fort loin devant elles... Qu'est-ce que la société ? C'est l'imitation. »

Et maintenant qu'est-ce que l'imitation? A cette question l'auteur répond : « L'imitation, c'est une espèce de somnambulisme. » A l'appui de cette affirmation imprévue, il nous donne tout un chapitre d'une psychologie singulièrement ténébreuse et abstraite, car M. Tarde déclare, lui aussi, que la science sociale doit être fondée sur la psychologie. Quant à moi, je déclare, sans hésiter, que, de longtemps, on ne me reprendra plus à lire des ouvrages de psychologie, car, avant toute chose, je veux y voir clair.

Voici les passages où la pensée de l'auteur se dégage le plus nettement : « La vie sociale, dit-il, se trouve ramenée à un phénomène des plus mystérieux, que nos aliénistes philosophes étudient de nos jours avec une curiosité passionnée, sans parvenir à le bien comprendre : le somnambulisme... Je ne me livre à aucun écart de fantaisie en regardant l'homme social comme un véritable somnambule. Je crois me conformer au contraire à la

méthode scientifique la plus rigoureuse en cherchant à éclairer le complexe par le simple, la combinaison par l'élément, et à expliquer le lien social mélangé et compliqué, tel que nous le connaissons, par le lien social à la fois très pur et réduit à sa plus simple expression, lequel, pour l'instruction du sociologiste, est réalisé si heureusement dans l'état somnambulique... L'état social, comme l'état hypnotique, n'est qu'une forme du rêve, un rêve de commande et un rêve en action. N'avoir que des idées suggérées et les croire spontanées, telle est l'illusion propre au somnambule, et aussi bien à l'homme social... Le prestige, non la sympathie, se trouve placé à la base et à l'origine de la société, parce que l'unilatéral a dû précéder le réciproque (1). »

Ramené à des termes simples, tout cela aboutit à dire qu'il y a, chez l'homme, une tendance à imiter ce qu'il voit faire autour de lui. C'est là un fait d'observation, qui est connu, qui n'a rien de nouveau et qui est parfaitement admissible. Mais l'auteur va plus loin, il prétend expliquer, par là, tout le mécanisme social.

Ici encore, je cherche la méthode qui amène l'auteur à formuler la loi de l'imitation. Il n'y en a pas d'autre que le raisonnement et l'appréciation personnelle. « Ne semble-t-il pas plus plausible d'admettre... », dit l'auteur à l'appui d'un raisonnement. Qu'une chose soit plausible ou non, cela ne prouve rien. Pendant des siècles, on ne considérait pas comme plausible que la terre fût ronde et qu'il pût y avoir des gens marchant la tête en bas par rapport aux autres. Une pareille hypothèse paraissait même absurde et parfaitement ridicule. Et, cependant, cela est ainsi et le dernier des enfants de nos écoles le sait aujourd'hui. Semblait-il plausible que l'on pût transmettre la pensée d'un bout du monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair? Celui qui aurait affirmé cela, seulement au commencement de ce siècle, aurait passé pour fou. Et cela est. Est-ce que tous les progrès de la science n'ont pas eu pour résultat de rendre vraies une foule de choses qui ne paraissaient rien moins que plausibles auparavant?

Cette méthode conjecturale, fondée sur des opinions purement

(1) P. 82 à 87.

personnelles, apparaît bien dans le passage suivant, où l'auteur essaye d'expliquer le principe d'où dérivent les lois de l'imitation : « Pour dire tout le fond de ma pensée (en quoi la pensée d'un homme est-elle une preuve en science ?) sur la source inconnue et inconnaissable des répétitions universelles, ce n'est peut-être pas une ambition immense et universellement répandue qui suffit à les expliquer. Il est des jours où une autre explication, je l'avoue, me vient à la pensée. (Quelle méthode incertaine et tâtonnante !) Je songe (!!) que la complaisance à se répéter indéfiniment sans jamais se lasser est un des signes de l'amour, que le propre de l'amour, dans la vie et dans l'art est de dire et de redire toujours la même chose, de peindre et de repeindre toujours les mêmes sujets ; et je me demande alors, si cet univers, qui semble se complaire en ses monotones répétitions, ne révélerait pas en ses profondeurs une dépense infinie d'amour caché encore plus que d'ambition. Je ne puis me défendre de conjecturer (toujours des conjectures) que toutes choses, en dépit de leurs luttes entre elles, ont été faites séparément, *con amore,* et qu'ainsi seulement s'explique leur beauté, malgré le mal et le malheur. Mais d'autres fois, songeant à la mort (!!), je suis porté à justifier le pessimisme. Tout se répète et rien ne demeure : tels sont les deux caractères de notre univers et le second dérive du premier. Pourquoi faut-il qu'il soit chimérique de concevoir même (encore!) un monde parfait, à la fois stable et original, où tout demeure et rien ne se répète ? Mais, trêve à ces rêves ! »

Oui, trêve à ces rêves, comme le dit l'auteur avec beaucoup plus de vérité qu'il ne le pense. Il est manifeste que cet ouvrage procède en dehors de toute méthode rigoureuse.

Du moins, à l'aide de sa loi de l'imitation, arrive-t-il à expliquer les phénomènes sociaux?

L'auteur formule le principe suivant : « L'imitation descend toujours de l'état momentanément supérieur, aux états momentanément inférieurs (1). »

Cela est-il vrai ou faux? Je n'en sais rien, car il faudrait que

(1) P. 400.

l'auteur nous eût démontré rigoureusement quels sont les signes auxquels on reconnaît qu'un peuple est supérieur et qu'un autre est inférieur. Sans cette démonstration, qui n'est pas faite, ces mots sont vides de sens et chacun peut les prendre dans le sens qui lui plaît.

A l'appui de son principe, M. Tarde nous dit que les Barbares ont copié les Romains. Il s'agit ici des Romains de la décadence. Les Barbares leur étaient-ils inférieurs ou supérieurs? C'est ce qu'il faudrait démontrer. En tous cas, ce qui est certain, c'est qu'ils étaient différents des Romains. Sur quels point étaient-ils différents, et pourquoi étaient-ils différents? voilà la question. Ont-ils imité les Romains? Oui, sur certains points; non, sur d'autres, puisqu'ils ont précisément substitué à l'état social des Romains un autre état social bien différent. Parmi ces Barbares, il en est, comme les Francs en Gaule et les Saxons en Angleterre, qui ont même introduit dans le monde un état social absolument contraire à celui des Romains : la formation particulariste, au lieu de la formation communautaire. C'est la plus grande révolution sociale qui se soit produite dans le monde. Comment arranger cela avec la loi de l'imitation? Voilà certainement une « serrure » que cette fameuse « clef » n'ouvre pas. Et s'il n'y avait que celle-là! mais il y en a des centaines d'autres.

Voici, par exemple, les populations celtiques de la Grande-Bretagne, Irlandais, Gallois, Highlanders; ils sont, depuis des siècles, en contact avec le type anglo-saxon et, sur beaucoup de points, complètement mélangés avec lui; cependant ils ont conservé imperturbablement leurs caractères sociaux particuliers; ils continuent à évoluer à l'inverse du type saxon, en dépit des lois de l'imitation.

En Amérique, les Indiens sont, depuis deux siècles, en contact avec les Européens, — que M. Tarde considère certainement comme leur étant supérieurs; — pourquoi ne les imitent-ils pas? pourquoi restent-ils de purs chasseurs sur les territoires de plus en plus étroits où on les a cantonnés, où ils meurent de faim, où ils disparaissent de jour en jour? C'est sans doute qu'eux aussi ignorent la loi de l'imitation. On devrait bien aller la leur ensei-

gner, car il sera bientôt trop tard. M. Tarde me répondra peut-être qu'ils ont imité certains vices des Européens. C'est vrai. Mais pourquoi n'ont-ils imité que les vices? Voilà ce qu'il faudrait nous dire, car, ou bien la loi de l'imitation fonctionne, ou bien elle ne fonctionne pas.

Si nous nous transportons à l'autre extrémité du monde, nous trouvons les Japonais qui imitent fiévreusement l'Européen et, tout à côté, les Chinois, qui se refusent à toute imitation. Voilà encore la loi de l'imitation en défaut.

En réalité, l'imitation ne suffit pas à expliquer l'évolution des sociétés humaines; le phénomène est infiniment plus compliqué que cela; nos lecteurs le savent bien. Si on voulait caractériser l'influence exercée, dans les sociétés, par la tendance à l'imitation, il faudrait d'abord tenir compte de l'état social de chaque peuple, ce qui ne peut être connu que par une analyse méthodique.

A la fin de son ouvrage, M. Tarde se demande quel est l'avenir de l'humanité : « Les considérations précédentes, dit-il, sur le passage de l'unilatéral au réciproque nous conduisent assez naturellement à traiter une question d'un intérêt majeur, qui eût mérité d'être abordée par les sociologues, je veux dire la question de savoir ce qu'il y a de réversible et d'irréversible dans l'histoire. Tout le monde sent qu'à certains égards une société peut traverser en un sens précisément inverse certaines phases déjà parcourues par elle, mais qu'à d'autres égards cette régression lui est interdite (1). L'assimilation imitative n'est que l'étoffe dont les sociétés se font; cette étoffe est découpée et mise en œuvre par la logique sociale, qui tend à l'unification la plus solide par la spécialisation des aptitudes et leur mutuel secours, par la spécialisation des intelligences et leur mutuelle confirmation. Il est donc fort possible et même probable qu'une *hiérarchie très forte soit le terme fatal d'une civilisation quelconque*... On est en droit d'affirmer que les agglomérations nationales iront s'agrandissant de plus en plus et, par suite, se raréfiant, et que, jamais,

(1) P. 412.

sans catastrophe, le contraire ne se verra... *Le monde évolue*, dit-il encore, *de la multiformité à l'uniformité, du morcellement à la centralisation.*

« Il est à croire que cet idéal se réalisera temporairement, grâce aux conquêtes futures d'un peuple, nous ne savons lequel, destiné à ce rôle glorieux... Mais alors il se peut parfaitement que la civilisation s'arrête, pour se recueillir et enfanter, que le flux de l'imitation ait ses rivages et que, par l'effet même de son déploiement excessif, le besoin de sociabilité diminue, ou plutôt s'altère et se transforme en une sorte de misanthropie générale... Alors éclora la plus haute fleur de la vie sociale, la vie esthétique, qui se généralisera en se consommant... »

C'est sur ces visions singulières que se termine cet ouvrage. Nous n'avons pas à discuter cette conclusion, puisque l'auteur ne l'appuie sur aucune méthode rigoureuse. Constatons seulement qu'elle est en contradiction avec les faits méthodiquement observés. Ces faits conduisent aux constatations suivantes :

Pendant l'antiquité et jusqu'aux premiers siècles de notre ère, sous l'influence originaire de la vie plus ou moins pastorale, toutes les sociétés répandues à la surface du monde appartenaient aux diverses variétés de la formation communautaire : formation communautaire de famille, comme les pasteurs de Prairies; formation communautaire de tribu, comme les Pasteurs de Déserts ; formation communautaire de Cité, comme les villes anciennes du bassin de la Méditerranée ; formation communautaire d'État, comme les grands Empires de l'Orient et comme l'Empire romain (1).

Toute l'évolution sociale était donc alors soumise, directement et exclusivement, aux influences communautaires. Aussi, ce furent les sociétés du type communautaire le plus général, le plus compréhensif, la communauté d'État, qui dominèrent les autres. Elles poussèrent constamment à l'unité, à la centralisation. Les sociétés de ce type ont une tendance à absorber le plus d'individus possible dans la plus grande communauté pos-

(1) V. notre Cours de Science sociale, dans les livraisons précédentes.

sible. Pour faire plaisir à M. Tarde, qui aime les termes scientifiques, je dirai que le monde était alors soumis exclusivement à la force centripète. C'est ainsi que nous voyons se succéder, dans l'histoire ancienne, une série ininterrompue de grands Empires : Empire d'Égypte, Empire d'Assyrie, Empire des Mèdes et des Perses, Empire des Grecs avec Alexandre, Empire des Romains.

Mais ce qui n'est pas moins remarquable que cette succession de grands Empires, qui se supplantent les uns les autres, c'est leur caractère éphémère. Ils grandissent rapidement, ils jettent un vif éclat, puis, aussitôt après, ils déclinent et s'effondrent.

Ce caractère éphémère tient à une condition caractéristique des sociétés à formation communautaire d'État : elles sont essentiellement corruptibles. Dans ces sociétés, toute la vie, toute l'activité, toute l'initiative, sont accumulées au centre, dans une seule main, dans une seule tête, celle du chef tout-puissant de la grande communauté. Si cette main, si cette tête viennent à faiblir, l'édifice est ébranlé et bientôt s'écroule, puisque toute la vie sociale court du centre aux extrémités et non des extrémités au centre. C'est ce qui se produit fatalement au moment où la centralisation arrive à son apogée. Ces grosses machines, trop compliquées pour une seule main, pour une seule tête, ne peuvent plus fonctionner. Pour ces sociétés, le lendemain du triomphe est toujours la veille de la décadence. Alors l'hégémonie passe à une autre société du même type, qui, après les mêmes phases, succombe à son tour. Toutes évoluent ainsi avec la régularité d'un mécanisme.

Cette première période de l'histoire du monde est donc caractérisée par la *prédominance exclusive de la formation communautaire.*

Dans la période suivante, nous voyons apparaître un dualisme : ce dualisme se manifeste par *la lutte entre la formation communautaire et la formation particulariste.*

Nos lecteurs savent pour quelles causes inconnues avant la science sociale la formation particulariste a été introduite dans le monde avec les deux invasions des Francs en Gaule et des

Saxons en Angleterre (1). Ils savent, en outre, que cette formation a pour caractère essentiel la prédominance du particulier sur le groupe, sur la communauté. Ces sociétés ne tendent plus, comme les précédentes, à l'unité, à la centralisation, mais à la particularisation, à la décentralisation. Elles ne sont plus soumises à la force centripète, mais à la force centrifuge.

Par la seule introduction de ce type social nouveau et si opposé au précédent, la face du monde a été singulièrement modifiée. L'histoire, qui n'explique pas le phénomène, le constate avec étonnement. Le type des grands Empires disparaît, comme par enchantement, de tout l'Occident, c'est-à-dire de toute la région recouverte, ou seulement influencée, par ce nouveau groupe de populations; l'Europe se fractionne en une multitude de petites divisions territoriales, le morcellement se substitue à l'ancienne unité brisée. En même temps que le territoire, la souveraineté se fractionne également à l'infini. A vrai dire, pendant cinq siècles, du sixième au onzième, il n'y a guère d'autre souveraineté que celle des propriétaires indépendants sur leur domaine, et l'histoire a beaucoup de peine à établir même la nomenclature de princes qui ne sont plus que des ombres de rois.

Cependant la formation communautaire, réfugiée dans le vieil esprit latin, n'est point morte. Elle fait effort pour percer la couche particulariste qui la recouvre et pour reparaître à la surface. Elle échoue en Angleterre, où le Saxon solidement établi finit par l'emporter définitivement; mais elle réussit en France, où le Franc était noyé au milieu des Gallo-Romains; elle réussit avec l'aide de la royauté, de la féodalité militaire et des légistes imbus du droit romain de l'Empire. Alors, le type de la grande monarchie à formation communautaire reparaît peu à peu en France, où il aboutit à Louis XIV et à Napoléon; en Espagne, où il aboutit à Charles-Quint et à Philippe II; en

(1) M. Henri de Tourville va commencer très prochainement, dans la Revue, sur les Francs et les Saxons, une série d'études qui éclairent les origines de l'Europe occidentale d'une vive lumière et renouvellent cette période de l'histoire. Ces recherches ont été le point de départ des progrès réalisés, dans ces dernières années, en ce qui concerne la formation particulariste, par la science sociale.

Russie, où il aboutit à Pierre-le-Grand; plus récemment, en Allemagne, où il aboutit à la monarchie prussienne. Pendant cette même période, l'Angleterre particulariste aboutissait tranquillement au parlementarisme et au *self government*.

Ainsi, au moment où s'est ouvert ce siècle, les deux grandes formations sociales qui partagent le monde se trouvaient en présence : la formation communautaire occupant, outre son ancien domaine de l'Orient, la plus grande partie de l'Europe et l'Amérique du Sud ; la formation particulariste cantonnée sur le rivage Est de la mer du Nord, dans la partie purement saxonne de l'Angleterre et aux États-Unis.

C'est alors que commence la troisième période de l'histoire du monde, qui se caractérise déjà, avec une netteté indéniable, par *la prédominance de la formation particulariste*.

Je n'ai pas à montrer ici comment l'exploitation de la houille et la découverte de la vapeur ont eu pour effet de transformer les conditions du travail, de centupler la puissance de production de l'homme et de rapprocher les distances au point de les supprimer. Ces conditions nouvelles ont donné une supériorité extraordinaire aux populations à formation particulariste, prédisposées à l'effort, à l'initiative individuelle, à l'action personnelle; au contraire, elles ont accusé l'infériorité des populations à formation communautaire, habituées à compter sur le groupe plus que sur soi-même, sur la collectivité plus que sur l'action personnelle, sur la vie publique plus que sur la vie privée. Aujourd'hui, les moins clairvoyants aperçoivent le progrès énorme que la race anglo-saxonne fait, de jour en jour, dans le monde; cette race, il y a un siècle, n'occupait guère qu'une partie des Iles Britanniques, elle détient aujourd'hui les territoires les plus riches du Nouveau Monde, elle avance toujours et partout.

Les faits nous conduisent donc à cette conclusion : pour se maintenir, aujourd'hui, un peuple doit évoluer de la formation communautaire à la formation particulariste.

Nous avons montré ailleurs que la France peut faire cette évolution et, d'après divers symptômes, on peut affirmer que cette évolution est en voie de s'accomplir. D'ailleurs, de toutes les socié-

tés à formation communautaire, c'est la France qui a le moins de chemin à faire pour arriver au but; elle est celle qui se rapproche le plus de la formation particulariste, grâce aux influences sociales apportées par les Francs. Au fond, notre antipathie pour la race anglo-saxonne provient d'un double sentiment : celui de notre supériorité à l'égard des divers peuples à formation communautaire et celui de notre infériorité vis-à-vis des populations à formation particulariste. Ces dernières sont, pour nous, plus que pour personne, la race concurrente, la race qui nous barre le chemin, la race qui nous évince et que nous voulons évincer.

Le seul moyen de l'évincer, ou, pour mieux dire, de ne pas être évincés par elle, c'est d'accentuer résolument l'évolution sociale dans laquelle elle nous a précédé et dont elle tire sa supériorité.

Mais ici une dernière question se pose. On peut nous dire : il est vrai que la prédominance appartient aujourd'hui à la formation particulariste ; mais les peuples de cette formation tomberont à leur tour en décadence, par le fait même de leur succès; il leur arrivera ce qui est arrivé aux grands empires à formation communautaire pour lesquels l'excès de puissance a été le commencement de la décadence. Nous n'avons donc qu'à attendre tranquillement ce moment et, alors, en dépit de notre formation communautaire, nous reprendrons la prépondérance par l'effacement de nos rivaux.

Non, nous n'avons pas cette ressource, parce que les sociétés à formation particulariste ne parcourent pas les mêmes phases que les sociétés à formation communautaire.

Dans les sociétés à formation particulariste, la vie n'est pas concentrée au centre, mais dispersée dans toutes les parties du corps social ; il y a autant de centres de vie qu'il y a de familles. Que des centaines, ou des milliers de ces familles viennent à se désorganiser, les autres ne sont pas atteintes, parce qu'elles forment comme des mondes à part, évoluant par eux-mêmes. Ces réserves innombrables de vie suffisent pour vivifier à nouveau tout le corps social et le renouveler s'il en est besoin.

Dans les sociétés à formation communautaire, le mouvement vital vient du groupe, des pouvoirs publics; dans les sociétés à formation particulariste, il vient de l'individu, du particulier.

Il en résulte que cette dernière formation ne tend pas, comme l'autre, à constituer le grand Empire, à la façon des anciennes monarchies de l'Orient, ou des monarchies modernes, ou à la façon des républiques centralisées comme la République française et les républiques sud-américaines; elle tend à constituer des groupes locaux simplement fédéralisés, comme les États-Unis, ou comme il arrivera pour les diverses colonies de l'Angleterre.

Que ces colonies marchent vers l'indépendance, à l'exemple des États-Unis, c'est ce que constatent les observateurs et les voyageurs même les plus superficiels : « Les habitants des colonies anglaises, dit M. Max O'Rell, dans son dernier ouvrage (1), sont fiers aujourd'hui de s'appeler Australiens, Canadiens, Africains. L'esprit national s'accentue tous les jours, et c'est John Bull lui-même qui l'alimente. Tout Anglais qui va s'établir aux colonies *cesse, après quelques années, d'être Anglais; il est Canadien, Australien, ou Africain, et jure par sa nouvelle patrie.* C'est par pure politesse envers la mère-patrie que ces Anglo-Saxons acceptent des gouverneurs, et encore *à la condition formelle que ces gouverneurs ne s'occuperont pas plus de politique que ne le font la reine et les membres de la famille royale.* Si la reine d'Angleterre se permettait de dire en public qu'elle préfère les conservateurs aux libéraux, la *monarchie anglaise n'aurait pas dix ans à vivre.* Si le gouverneur de quelque colonie se permettait de parler en public autrement que *par la bouche des ministres élus du peuple*, la colonie proclamerait son indépendance, la semaine suivante, et le gouverneur aurait à s'embarquer sur le premier paquebot en partance. »

A l'exemple des États-Unis, les colonies anglaises se détacheront successivement de l'Angleterre comme un fruit mûr se détache de l'arbre, et ainsi le monde évitera, dans l'avenir, ces énormes foyers de décomposition sociale et de despotisme que la formation communautaire nous a fait connaître avec le grand Empire centralisé et omnipotent.

Par là, l'Angleterre se trouvera diminuée dans le sens où nous

(1) *La maison John Bull et Cie*, Calmann-Lévy.

comprenons la puissance politique, mais la puissance sociale de la race anglo-saxonne se trouvera immensément et indéfiniment accrue par cette multitude de foyers indépendants qu'elle allume dans le monde et qui s'alimentent par eux-mêmes aux sources innombrables et toujours renouvelées de la vie privée.

Avec la disparition des grands Empires, le monde verra diminuer le militarisme et se restreindre les occasions de guerre. C'est le développement outré des pouvoirs publics qui déchaîne la guerre sur l'humanité : l'excès de la puissance politique ne se soutient que par l'excès de la puissance militaire. Dans la formation particulariste, les pouvoirs publics étant étroitement réduits, ne sont pas en situation d'entreprendre des guerres de conquêtes ou d'ambition ; d'ailleurs, ils n'en ont pas les moyens : ils ne disposent que d'une armée restreinte et composée de volontaires, comme celle de l'Angleterre et des États-Unis.

Telles sont, à la lumière des faits analysés, comparés et classés méthodiquement, les grandes lignes de l'évolution sociale, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. La sagesse aussi bien que la science sociale nous conseillent d'entrer dans cette évolution, de nous y faire une place, une place aussi large que possible, afin que le monde ne marche pas sans nous et contre nous. Quant à empêcher cette évolution de se produire, c'est une folie à laquelle il ne faut pas songer : on ne se met pas plus en travers des lois sociales que des lois naturelles.

Je ne sais pas si j'ai réussi à donner au lecteur le double sentiment que j'éprouve moi-même en terminant cette étude : le sentiment de l'impuissance où se débat la psychologie sociale et le sentiment de la puissance souveraine que donne la science sociale. Il est bon de se retourner de temps en temps pour regarder où en sont ceux que l'on a laissés derrière soi. Décidément, ils sont restés bien loin sur la route, perdant leur temps aux spéculations philosophiques et aux systèmes *à priori*.

Edmond Demolins.

LA GRANDE INDUSTRIE

EN ANGLETERRE [1].

I.

LES INDUSTRIES DU FER. — LE MACHINISME MIS AU SERVICE DE L'OUVRIER.

La grande industrie est la forme qui caractérise essentiellement la fabrication moderne, celle du grand atelier, des machines puissantes groupant autour d'elles un nombre considérable d'ouvriers, des machines compliquées faisant la besogne autrefois confiée à un spécialiste et réclamant uniquement aujourd'hui l'attention d'un manœuvre intelligent.

La grande industrie marque l'avènement d'une ère nouvelle et une transformation importante de l'ouvrier. L'artisan des anciens corps de métier a vu lui échapper en grande partie le bénéfice de son habileté professionnelle, il a été remplacé par des individus quelconques sans connaissances techniques, sans apprentissage; il en a ressenti tout d'abord une humiliation très naturelle, il s'est senti diminué. Il était diminué en effet de sa valeur de spécialiste, il était mis au rang des autres hommes.

Mais, en même temps, un horizon nouveau s'ouvrait devant lui; les barrières élevées autour de son métier donnaient, en s'écroulant, une issue à ses facultés générales, à ses qualités d'initiative. A mesure que ses aptitudes d'ouvrier devenaient moins précieuses, ses aptitudes d'homme prenaient une efficacité nouvelle, de telle sorte que l'ère moderne, maudite au début par les travailleurs, a été, pour eux, un moyen d'avancement de premier ordre.

(1) Cet article doit faire partie d'un ouvrage que vient de terminer M. de Rousiers et qui paraîtra sous ce titre : *La question ouvrière en Angleterre.*

De plus en plus, les applications constamment développées du machinisme font évoluer le type de l'ouvrier de manufacture vers celui du commis de commerce. Le commis passe facilement d'un genre de commerce à un autre, des tissus aux denrées coloniales, de la nouveauté à l'ameublement, si bien qu'aujourd'hui le commerce de détail servi par des aptitudes supérieures ne se renferme plus dans telle ou telle branche, mais aboutit au grand magasin que nous connaissons. La manufacture ne saurait prétendre encore à un aussi large cadre, mais de même qu'un commis passe aisément d'un comptoir à un autre, de même l'ouvrier de fabrique passe aisément de la surveillance d'une machine à la surveillance d'une autre, du métier à tisser à la fabrique de chaussures, de la papeterie à la filature, etc.

Dans les conditions nouvelles que le machinisme a créées, la question ouvrière prend un aspect imprévu et se complique de problèmes inattendus, en même temps que d'anciens obstacles se trouvent écartés. Le mouvement unioniste s'attarde à la défense de positions que les conditions modernes ne permettent plus de conserver. Les moins compromises jusqu'ici, celles qui résistent encore, sont à la merci de la première invention, dans un siècle qui en voit éclore chaque jour de nouvelles. C'est ainsi que les verriers, les couteliers luttent encore avantageusement sur le terrain de leurs anciens privilèges, tandis que les typographes, les plombiers, se sentent sérieusement menacés, et que les tisseuses à la main, les dentellières, ont disparu devant les métiers mécaniques. Il en est de ces ouvriers de l'ancien type comme d'une nation qui s'obstinerait à abriter sa défense derrière les fortifications de Vauban ou les ouvrages du commencement de ce siècle, alors que l'artillerie actuelle rend leur protection illusoire. Toutes les mesures inspirées aux associations ouvrières par cette politique traditionnelle et imprévoyante sont condamnées à un échec plus ou moins prochain.

L'étude des houillères témoigne d'une situation hybride où les pratiques anciennes du travail se combinent avec des complications extrêmes d'installation et sont dominées par les conditions générales de la grande industrie. Là, le mouvement

trade-unioniste, c'est-à-dire l'organisation des intérêts du travail, participe d'un double caractère : le grand atelier, le commerce très développé, ont fait naître chez les mineurs la compréhension des éléments supérieurs auxquels patrons et ouvriers se trouvent également soumis, en même temps que leur caractère de spécialistes les maintient dans l'idée ancienne du corps fermé.

La grande industrie nous fournira un autre spectacle. A mesure qu'elle avance dans son évolution, à mesure que le travail devient plus mécanique, les ouvriers abandonnent l'idée de l'ancienne spécialité qui ne les défend plus ; ils cherchent leur force ailleurs et la direction qu'ils impriment à leurs efforts combinés vise pleinement le problème moderne, l'organisation ouvrière dégagée de ses illusions, tendant à l'amélioration, à la capacité plus grande du travailleur, à la représentation efficace de ses vrais intérêts.

Toutefois, le résultat n'est pas également obtenu dans toutes les branches de la grande industrie, car il s'en faut que toutes soient également déspécialisés, et partout l'évolution de l'ouvrier et du mouvement trade-unioniste se relie à l'évolution du travail.

Il serait curieux de suivre pas à pas cette évolution dans les différentes industries ; un pareil travail demanderait une étude approfondie de l'activité industrielle dans toutes ses variétés et dépasserait le cadre de ces études. Mais on peut se rendre compte du phénomène en observant successivement une des plus spécialisées et une des moins spécialisées des branches de la grande industrie. On jugera ainsi de la correspondance remarquable entre le mode de travail et le mode d'organisation dans chacune d'elles. En même temps, la variété la plus avancée dans les voies de l'évolution actuelle nous permettra d'apprécier le sens de cette évolution.

Parmi les grandes industries dans lesquelles la capacité professionnelle de l'ouvrier tient encore une large place, la plus importante et la plus caractéristique est celle du fer. Soit dans la métallurgie proprement dite, soit dans les nombreuses utilisations du fer pour la construction des navires, des locomotives, des machines, on a recours à des ouvriers habiles soumis à

un apprentissage prolongé; les forces puissantes dont ils disposent, par le fait des machines, multiplient prodigieusement le résultat de leur effort, mais c'est à eux qu'incombe le soin de diriger cet effort, d'en régler l'emploi suivant leurs connaissances techniques. L'homme qui présente la grosse pièce de fer destinée à faire un arbre de couche aux coups répétés du marteau à vapeur a besoin du même discernement que le forgeron du village façonnant une barre de fer avec son marteau à main. Tous les deux sont des spécialistes; le premier est même un spécialiste supérieur, puisqu'il sait gouverner efficacement une force beaucoup plus grande. La marque distinctive de ces industries, c'est qu'une partie notable des machines qu'elles emploient ont pour but de mettre une grande force au service d'un ouvrier habile et capable de ce discernement, de ce coup d'œil, que donnent seules une longue habitude et une faculté spéciale. Très nettement, c'est la machine qui sert l'ouvrier.

A l'autre extrémité de la grande industrie, au point le plus avancé de l'évolution moderne, c'est le contraire qui a lieu, et l'ouvrier n'est plus là que pour servir la machine, comme on le dit très justement. Il lui présente la matière première, il la met en marche, il l'arrête, il règle son mouvement, mais c'est elle qui accomplit aveuglément et mécaniquement la tâche que lui a assignée son constructeur. L'industrie textile offre un remarquable exemple de ce phénomène; avec son ingénieux et puissant outillage elle occupe des femmes, des enfants, sans leur imposer le long stage préparatoire que nécessitait autrefois la fabrication des filés ou des étoffes; elle donne du travail à une large proportion de non-spécialistes, d'ouvriers sans habileté particulière, « *unskilled labourers* », comme disent les Anglais.

En étudiant successivement l'industrie du fer et celle des textiles, nous saisirons l'évolution produite dans le travail par le machinisme à ses deux termes extrêmes, et nous pourrons apprécier l'influence de cette évolution sur la question ouvrière à chacun de ces deux termes. Déjà les grandes usines métallurgiques vont nous fournir des types ouvriers tout différents de ceux que présentent le forgeron de Birmingham ou le coutelier de

Sheffield. La question ouvrière n'est pas la même pour les uns et pour les autres; il importe tout d'abord de déterminer les données du problème avant d'examiner de quel côté il convient d'en chercher la solution.

Il semble qu'une étude des industries du fer, lors même qu'elle procède par l'examen de quelques types, et sans aucune prétention à une description complète, doive mentionner, tout d'abord, les fonderies où le minerai est élaboré. Mais les fonderies se rattachent très étroitement aux mines métallurgiques, et celles-ci présentent, au point de vue de l'organisation du travail et de l'organisation ouvrière, beaucoup d'analogie avec les mines de houille. Les mineurs qui extraient le minerai de fer, comme ceux qui extraient la houille, sont, par certains côtés, des ouvriers du type moderne, par certains autres des ouvriers du type ancien. Les fondeurs, quoique plus avancés dans les voies nouvelles, sont encore maintenus, par la nature encombrante du minerai, dans le voisinage immédiat de la mine; ils tiennent au sol beaucoup plus étroitement que les ouvriers de la grande industrie et participent ainsi au caractère hybride des mineurs.

Au contraire, avec les industries qui emploient, comme matière première le fer, la fonte et l'acier, nous atteignons un type d'ouvrier qui appartient entièrement à la grande industrie. Mais là encore le degré de déspécialisation est loin d'être le même dans toutes les variétés que comporte ce groupe. Pour suivre une progression méthodique, nous présenterons ces variétés au lecteur dans l'ordre de la déspécialisation croissante de l'ouvrier. C'est la marche même de l'évolution.

La fabrication des machines-outils vient en première ligne. Elle a besoin d'ouvriers spécialistes pour établir ses ingénieux mécanismes avec la précision voulue. Elle a besoin des meilleurs de ces spécialistes pour satisfaire la clientèle, particulièrement exigeante, qu'elle fournit. Nous allons nous en rendre compte en visitant les grands ateliers de Platt Brothers, à Oldham, la plus vaste fabrique qui existe à la surface du globe pour les métiers à tisser et à filer.

I. — FABRICATIONS DESTINÉES A L'OUTILLAGE INDUSTRIEL. MÉTIERS A TISSER ET A FILER.

Oldham est une de ces villes manufacturières qui entourent Manchester d'une ceinture ininterrompue d'usines et qui alimentent le grand marché des textiles. Rochdale, Blackburn, l'avoisinent; toute la contrée témoigne d'une activité inouïe, et c'est là qu'on comprend le mieux le mot typique de cet Américain auquel on demandait son jugement sur l'Angleterre : « L'Angleterre, disait-il, c'est une ville avec quelques jardins, « *a town with a few gardens in it* », seulement le quartier des jardins n'est pas ici.

Oldham était donc, dans cette ruche du Lancashire, un lieu tout indiqué pour la fabrication des différentes machines employées dans l'industrie textile. Sous l'intelligente direction de MM. Platt Brothers, elle y a pris un développement énorme. Dix mille ouvriers travaillent dans leurs ateliers. Huit locomotives sont occupées de 6 heures du matin à 8 heures du soir à opérer les transports nécessaires à l'intérieur de l'usine, à conduire à la gare d'Oldham, par une voie de raccord, les métiers achevés, à en ramener le combustible et les matières premières. Pour faciliter leur circulation, une série de lignes est établie dans tout le rez-de-chaussée, de telle sorte que les transports s'effectuent presque uniquement à la vapeur, les wagons pouvant venir déposer, ou enlever, sur n'importe quel point, le chargement qui leur est confié.

MM. Platt ne se contentent pas d'employer le fer, la fonte et l'acier fournis par des usines métallurgiques. Ils se sont faits fondeurs pour être plus sûrs de la matière première destinée à la construction de leurs métiers; ils se sont faits mineurs pour approvisionner directement eux-mêmes leurs fabriques du combustible nécessaire. A cet effet, ils possèdent quatre houillères entre Oldham, Manchester et Rochdale. C'est une maison puissante, d'une organisation compliquée. Elle représente essentiellement un type de la grande industrie par la dimension de l'atelier, le chiffre du personnel, l'importance des capitaux engagés, la somme énorme du travail effectué.

Par sa clientèle étendue, elle appartient aussi très nettement à la grande industrie. Les métiers qui sortent de chez Platt Brothers s'en vont bien au delà de l'Angleterre. En parcourant les ateliers de montage, je vois des machines à destination du Japon, de la Chine, des Indes, de l'Australie, de l'Allemagne, du Brésil. M. C., un Français qui fait partie du *staff* (état-major de la maison) et qui m'accompagne obligeamment dans ma visite, me dit qu'on travaille aussi pour les États-Unis, le Mexique, la France, la Belgique; en un mot, pour tous les pays du monde.

Mais, par un côté important, les usines Platt diffèrent des types les plus avancés de la grande industrie. L'opération qui s'y poursuit est délicate et technique; le montage des métiers, en particulier, exige beaucoup de soin et il faut, énormément de *fini* dans chacune des pièces qui les composent; bref, on ne s'improvise pas ouvrier ici pas plus que dans les métiers de l'ancien type ou dans les mines. Nous allons nous trouver encore en présence de spécialistes.

Un fait l'indique tout d'abord : Aucune femme ne figure sur les contrôles de la fabrique. La jeune ouvrière anglaise qui va gagner un salaire dans les manufactures en attendant de trouver un mari, ne serait pas à sa place ici. Il ne faut pas de travailleurs d'occasion, de gens de passage, faisant une besogne quelconque temporairement, et quittes à en faire une autre le lendemain. Il faut des ouvriers connaissant leur métier. Sauf les manœuvres, dont on diminue le nombre le plus possible par l'emploi des ascenseurs et des locomotives, presque tous les individus travaillant chez Platt sont des spécialistes (*skilled labourers*).

En conséquence, nous retrouvons ici l'apprentissage que nous avons vu fleurir dans les métiers de l'ancien type; seulement, il est profondément modifié par les circonstances. Ce n'est plus l'apprentissage imposé par une union jalouse de conserver ses privilèges, désireuse de fermer sa porte aux jeunes et de régler son recrutement : c'est l'apprentissage imposé par les conditions du travail, par la nécessité des connaissances professionnelles.

Aussi se trouve-t-il débarrassé de toute contrainte artificielle. Les jeunes apprentis de MM. Platt ne passent avec eux aucun con-

trat; ils sont toujours libres de s'en aller; on est toujours libre de les renvoyer. En fait, ils accomplissent leur temps d'apprentissage jusqu'au terme de leur majorité, ou bien ils ne deviennent pas ouvriers de Platt Brothers. Ils sont retenus par la force naturelle des choses, par les avantages qu'ils désirent obtenir et qu'ils ne peuvent pas obtenir autrement.

A quatorze ans, au sortir de l'école, on les prend à raison de cinq schillings par semaine (6 fr. 25). Ils reçoivent chaque année une augmentation de un schilling par semaine, et arrivent ainsi à gagner douze schillings pendant la dernière année de leur apprentissage. A partir de 21 ans, ils comptent comme ouvriers et sont payés comme tels, autant que possible à la tâche, presque toujours du moins avec une combinaison de primes qui viennent grossir leur salaire minimum en proportion de leur activité.

Voici qui accuse encore leur caractère de spécialistes : Les métiers fabriqués dans la maison Platt sont expédiés démontés pour la facilité du transport. Mais leur montage est difficile; seuls les ouvriers de l'usine sont capables de l'exécuter, et les constructeurs ne peuvent répondre du fonctionnement de leurs machines que si elles sont mises en place par des gens à eux. Environ deux cents ouvriers, ouvriers d'élite, bien entendu, sont chargés de ce soin et vont constamment en déplacement chez les clients de Platt Brothers pour faire ce travail. « En ce moment-ci, me dit M. C., nous en avons jusque dans l'Extrême-Orient. » On ne recule pas devant un voyage au Japon pour assurer le bon montage des métiers. Cela montre bien ce que vaut la spécialité de l'ouvrier qui les construit.

Chose remarquable, les ouvriers n'ont pas de *Trade-Union;* ils n'appartiennent à aucune association pour la défense de leurs intérêts vis-à-vis des patrons. En 1851, à la suite d'une grève importante, MM. Platt réduisirent à néant l'organisation qu'on avait voulu leur opposer. Depuis lors, ils n'ont pas admis qu'aucune ligue de ce genre se formât parmi leurs ouvriers. Lorsque ceux-ci ont des observations à présenter, ils envoient aux patrons une députation qui est toujours reçue et que l'on écoute avec attention; on examine ses demandes et on y répond catégo-

riquement, mais sans discussion, par une acceptation ou un refus, suivant ce que l'on croit juste. Tel est le témoignage que je recueille de la bouche de M. C. C'est le système des *doléances* de l'ancien régime, tandis que la *Trade-Union* aboutit à une représentation effective des intérêts ouvriers.

Cette domination des patrons, si contraire aux habitudes actuelles du monde du travail, s'explique par la situation exceptionnelle qu'occupe la maison Platt Brothers. Bien qu'elle ne soit pas la seule maison anglaise qui construise des engins mécaniques pour l'industrie textile, elle est du moins la plus importante de ces maisons ; elle est sans rivale dans le voisinage d'Oldham, elle monopolise, en fait, ce genre d'industrie en s'y créant une place prépondérante, et les ouvriers qui la quitteraient trouveraient très difficilement un emploi aussi avantageux de leur spécialité professionnelle dans des maisons concurrentes. Ils sont retenus par leur spécialité dans la dépendance du grand Patron qui les dirige et leur donne du travail (1).

Notez bien que la réputation universelle de la maison Platt lui a toujours permis jusqu'ici de résoudre le problème si difficile et si grave de la constante production. On ne connaît pas les chômages chez Platt Brothers ; les ouvriers qu'ils emploient sont donc assurés de trouver là, non seulement un travail bien rémunéré, mais une occupation régulière ; ils ont cette sécurité du lendemain si précieuse pour celui qui vit au jour le jour. Et

(1) Nous avons vu, avec les verriers, par exemple, des ouvriers spécialistes imposer à leurs patrons les règlements de leur Union, et réussir dans cette entreprise, précisément à cause de leur spécialité. On ne s'explique pas bien, de prime-abord, cette différence de résultat entre la spécialité des ouvriers de Platt qui les tient sous le joug du patron, et la spécialité des verriers qui leur permet d'imposer leur joug au patron. Mais la situation des uns et des autres est tout à fait distincte. Les premiers peuvent transporter leur spécialité chez plusieurs patrons sans qu'elle soit diminuée pour cela. Ils restent aussi bons verriers qu'avant. Au contraire, la spécialité des seconds est utilement complétée par la direction de MM. Platt. Il faut, pour que leur habileté produise tout son effet, qu'elle soit constamment fécondée par l'esprit d'invention et de perfectionnement qui anime le patron. En d'autres termes, l'industrie du verre ne faisant pas de progrès sensibles, les ouvriers en connaissent tout le secret ; à l'opposé, la construction des métiers étant susceptible de progrès continuels, l'intervention du patron ne saurait être suppléée. Aussi, quand un patron éminent s'y révèle, il attache les ouvriers à sa fortune.

c'est là une seconde cause de dépendance étroite pour eux vis-à-vis du patron qui leur fournit un emploi ininterrompu.

« Vous faites donc du stock, dis-je, à M. C. — Non certes, et il nous serait absolument impossible, me répond-il, de travailler autrement que sur commande, parce que nous avons affaire à une clientèle qui nous demande non seulement tel modèle déterminé, mais telle dimension de métiers imposée par la forme de ses ateliers, tel détail en rapport avec ses convenances personnelles. Ajoutez à cela les constants changements apportés dans l'outillage de l'industrie textile qui nous exposeraient à remplir nos magasins de machines d'un modèle abandonné. Les seules choses que nous puissions fabriquer d'avance et par provision, ce sont des pièces de remplacement pour notre clientèle proche, la clientèle éloignée tendant naturellement à faire exécuter les réparations sur place.

— Mais alors comment arrivez-vous à prévenir les chômages? — Jusqu'ici nous avons toujours eu des commandes en assez grand nombre pour cela. Remarquez que ces commandes sont importantes, que nous prenons des délais pour les exécuter, et que notre clientèle préfère subir ces délais et avoir des métiers sortant de notre maison, plutôt que d'être servie plus vite ailleurs. En général, nous avons toujours du travail assuré pour six mois. »

La situation exceptionnelle des ouvriers vis-à-vis du patron tient donc bien clairement à la situation exceptionnelle du patron. Celui-ci est maître de la clientèle à un degré rare. Par suite, il peut imposer ses conditions aux ouvriers; il est le canal obligé par lequel le travail leur arrive.

Au fond, la maison Platt Brothers se trouve un peu dans les conditions privilégiées que donne l'exploitation d'un brevet d'invention. Son origine est liée à celle des métiers mécaniques. Le père de MM. Platt, simple ouvrier, puis chef d'un petit atelier où il travaillait avec cinq ou six aides, avait appliqué à la fabrication de ces métiers ses facultés inventives; plus tard, ayant trouvé un associé qui lui apportait des capitaux (*a moneyed partner*) il avait développé son affaire avec le perpétuel souci d'améliorations nouvelles, de simplifications de travail; par les efforts ré-

pétés de son intelligence, avec l'aide des hommes dont il avait su s'entourer, il introduisait dans sa fabrication des perfectionnements incessants, et ses fils font de même aujourd'hui pour conserver à son rang la marque de premier ordre qu'il a créée.

Et, dans ce genre de fabrication, le fait d'avoir une marque de premier ordre est plus particulièrement important. La maison Platt produit l'outillage d'une grande industrie. Elle n'a donc affaire qu'à une clientèle de patrons riches, et elle leur fournit non pas des objets de consommation, mais des moyens de production. Cette clientèle peut payer la meilleure machine, et elle veut la meilleure machine ; il est ruineux pour elle de fabriquer avec un outillage inférieur. Elle s'adresse donc nécessairement à la marque de premier ordre. Au contraire, lorsqu'on fait des meubles, des chaussures, du verre, on a devant soi une clientèle variée. Il y a des gens pour acheter les étoffes renaissance, les meubles de pacotille, les chaussures à semelles de carton, les verres de rebut. Dans les produits alimentaires, la margarine, les vins falsifiés, les alcools fraudés, et toute la série des poisons déguisés sous divers aspects trouvent des acheteurs. L'outillage médiocre, lui, n'en trouve pas dans la grande industrie. C'est pourquoi les fabrications inférieures disparaissent, tandis que le triomphe des autres s'affirme avec éclat.

Il y avait là, pour la maison Platt, un premier et très considérable élément de succès ; un autre se trouvait dans ce fait qu'elle fournissait l'outillage d'une industrie appelée à un prodigieux développement. On sait d'avance, et on verra plus loin en détail, quel a été, pendant ce siècle, l'essor des fabriques textiles. C'est là ce qui explique les proportions gigantesques qu'a prises l'usine Platt. Non seulement l'énergie et l'intelligence de son fondateur lui assuraient la supériorité sur ses rivales, mais la sphère d'activité qui lui était ouverte dépassait toutes les prévisions.

Aussi sa prospérité a-t-elle été, pour beaucoup d'anciens ouvriers, une occasion d'élévation et de fortune considérable. « Un des directeurs vient de mourir à Noël dernier, me disait M. C. en 1893 ; il laisse 553,000 livres sterling (13,825,000 fr.), et avait débuté comme ouvrier. Un autre, qui vit encore, était simple

manœuvre en 1851, ne savait ni lire ni écrire, a travaillé comme il a pu aux écoles du soir, dans les bibliothèques publiques; il est aujourd'hui directeur de l'outillage et des machines à vapeur. »

Évidemment, certains ouvriers d'élite ont trouvé là un moyen d'ascension de premier ordre, mais la masse des ouvriers ordinaires, de ceux qui mourront ouvriers, a-t-elle gagné à cet énorme développement industriel? Quelle est la situation de ceux qui travaillent dans les ateliers de Platt Brothers?

La question mérite d'être sérieusement examinée dans un temps où l'on a les oreilles rebattues des abus du capitalisme, de l'injuste distribution des bénéfices entre le capital et le travail. Nous voyons bien ce que gagnent les ouvriers à devenir capitalistes; mais quel sort leur est réservé lorsqu'ils restent ouvriers?

Jusqu'ici, dans la revue que nous avons faite des métiers de l'ancien type et des houillères, nous n'avons encore observé aucun travailleur dont la position soit semblable à celle des employés de la maison Platt; dans la suite de cette étude, nous n'en rencontrerons pas.

En effet, les petits métiers nous ont montré des ouvriers défendant avec plus ou moins de succès, mais défendant encore, les restes de leur propriété industrielle. Sans doute, l'évolution qui se poursuit tend à les en déposséder, mais ils ont résisté jusqu'ici dans une certaine mesure; ils conservent quelques-uns de leurs privilèges; leur forteresse est bien menacée, mais ils y restent maîtres jusqu'au jour de la ruine définitive.

Les mineurs sont à la fois moins bien et mieux partagés. D'un côté, ils se voient complètement expropriés de leur industrie, car l'atelier où ils travaillent est important, compliqué; il exige de gros capitaux, des connaissances techniques dépassant de beaucoup la capacité ouvrière. D'un autre côté, l'organisation qu'ils ont su créer entre eux leur donne une force inconnue jusqu'ici. S'ils ne peuvent pas être patrons, ils peuvent du moins traiter avec les patrons de puissance à puissance. Ils ont une action directe sur la clientèle par les suspensions de travail qu'ils décrètent. Ils participent d'une manière positive à la direction de l'industrie; les traités qu'ils signent en font foi par les mesures

qu'ils contiennent. Ici, au contraire, l'influence ouvrière disparaît sous la toute-puissance patronale. Si les chefs d'industrie consentent à recevoir des délégations et à écouter les doléances de leurs subordonnés, il est bien entendu que c'est par une condescendance bénévole, et que leur réponse sera dictée par ce qu'ils croient juste de faire. A coup sûr, leur justice est éclairée, ils sont animés de sentiments louables, mais enfin leurs ouvriers se trouvent sans défense vis-à-vis d'eux, et c'est un peu là une application de la théorie du *bon tyran*.

Voilà les apparences. Voyons ce que sont en réalité les ouvriers. Je les vois sortir de l'usine à midi ; malgré les vêtements de travail qu'ils portent, tous ont un air de *respectability* auquel on ne se trompe pas ; beaucoup d'entre eux, demeurant à une faible distance, vont prendre leur repas chez eux ; quelques autres, trop éloignés, entrent dans les *bars* avoisinants. MM. Platt, se rendant compte des inconvénients que présente le *bar*, à cause des tentations auxquelles il expose l'ouvrier, font construire en ce moment une grande salle, *dining room*, où 1,700 personnes pourront prendre place à l'heure du repas. MM. Platt ne font en cela qu'aider un mouvement marqué de réaction contre le vice national de l'ivrognerie. Au dire de M. C. le nombre des ivrognes tend à diminuer à Oldham et, bien qu'il rende justice aux louables efforts des sociétés de tempérance, M. C. considère que ce résultat est dû surtout aux différents moyens d'élévation mis à la portée de la classe ouvrière. L'éducation plus répandue, les écoles techniques, les associations musicales, sportives, les bibliothèques gratuites ont beaucoup fait dans ce sens. On comprend bien en effet que des hommes qui prennent intérêt à autre chose puissent abandonner plus facilement le *wiskey* et le *gin*. Ce sont des distractions de second ordre, auxquelles recourent surtout ceux qui ne savent pas s'en créer d'autres, qui ne se passionnent pour aucun objet plus digne. Prêcher la tempérance à des ivrognes sans proposer à leurs loisirs un emploi attrayant, c'est presque toujours perdre son temps.

Cet aspect des ouvriers, ces indications sur l'heureuse amélioration de leurs habitudes nous prouvent déjà que nous sommes

en présence d'une population qui tend à monter; cela ébranle l'impression fâcheuse que nous avons notée plus haut au sujet de l'organisation de l'atelier.

Poursuivons notre enquête. Je m'informe des conditions de logement, et j'apprends que beaucoup d'ouvriers sont propriétaires de leurs maisons. Plusieurs *building societies* facilitent la chose et fonctionnent d'une manière satisfaisante. D'après les renseignements qui me sont fournis, une maison ouvrière comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage et une petite cour, vaut à Oldham de 150 à 180 livres sterling (3,750 à 4,500 fr.) L'usage général est de vivre en maisons séparées, une par famille, et la maison à quatre pièces constitue le type courant; il suffit de faire un tour dans la ville pour s'en rendre compte. Les habitudes d'entassement que nous avons vu pratiquer en Écosse par les mineurs de Rosewell paraîtraient intolérables ici à une famille de situation normale. Certainement, les Fisher, avec leurs huit enfants(1), ne songeraient pas à s'empiler dans deux pièces s'ils habitaient Oldham, mais au lieu de consacrer seulement deux shillings par semaine à leur loyer, ils occuperaient une maison représentant une location hebdomadaire de 5 à 6 shillings environ. En tenant compte de la différence de valeur des terrains, on peut affirmer que la somme affectée à son loyer par une famille ouvrière de Rosewell serait, dans les mêmes circonstances, moitié de celle qu'une famille ouvrière d'Oldham juge nécessaire à son bien-être.

Ce n'est pas là l'indice d'une population écrasée sous la tyrannie patronale. Des gens qui ont le désir de s'installer chez eux avec un certain confort, et qui peuvent le faire normalement grâce aux ressources de leur travail, ne semblent pas très à plaindre; de plus, ils manifestent clairement leur capacité à régler l'emploi de leurs salaires. Les ouvriers imprévoyants, dissipateurs, n'ont jamais de ressources libres pour améliorer la vie matérielle de leur famille; tout au plus, peuvent-ils pourvoir à ses nécessités les plus pressantes; ils évitent de se charger d'un loyer onéreux; ils sont absolument incapables des sacrifices que

(1) Famille décrite dans la partie de l'ouvrage qui a trait aux mines de houille.

comporte l'acquisition d'une maison, même avec les facilités de crédit, les délais et les annuités échelonnées des *building societies*. Le fait que beaucoup d'ouvriers possèdent leurs maisons et que presque tous habitent des logements relativement vastes prouve donc grandement en leur faveur.

Bien entendu, nous rencontrons à Oldham le type de l'ouvrier économe qui, non content de posséder son habitation, en achète successivement une, deux, parfois cinq ou six autres comme immeubles de rapport. Nous connaissons déjà les avantages et les inconvénients qu'il présente. D'un côté, il nous offre l'exemple d'une aptitude supérieure de l'ouvrier-propriétaire à sortir de la classe ouvrière, spectacle réconfortant entre tous; de l'autre, il nous fournit une variété du *sweating system*, l'exploitation du locataire par un propriétaire exigeant, dur, et incapable, en fait, d'apporter à son immeuble des améliorations avantageuses, parfois d'y faire les réparations nécessaires. Le *sweating system* résulte, nous l'avons vu dans l'industrie, du fait de patrons insuffisants; un phénomène analogue se produit ici du fait de propriétaires insuffisants aussi, prématurés pour ainsi dire.

Mais, à côté de cette forme inférieure du capitalisme, en voici une autre qui élève l'ouvrier prévoyant et économe au rang de directeur du travail, sans donner lieu à l'exploitation que nous avons dite. Ceci mérite une attention particulière et achèvera de nous édifier sur le rang social des ouvriers de Platt Brothers.

Lors d'une première visite à Oldham, j'avais entendu dire qu'un nombre assez considérable de ces ouvriers étaient en même temps intéressés dans des filatures coopératives, et j'étais désireux d'obtenir, sur ce point important, des renseignements complémentaires. Y avait-il vraiment beaucoup d'ouvriers intéressés, sous une forme ou sous une autre, à des entreprises industrielles? Qu'était-ce que ces filatures coopératives dont on me parlait?

Vérification faite, le phénomène des ouvriers capitalistes plaçant leurs épargnes dans l'industrie est fréquent. Les contremaîtres de Platt Brothers, les hommes de confiance qui vont monter chez le client les métiers livrés par la maison, beaucoup même

parmi les autres, sont à la fois travailleurs chez Platt et patrons ailleurs.

Quant au fait de la coopération, il n'est pas exact. Il y a coopération lorsque le même individu qui travaille dans une industrie possède en commun avec ses camarades la propriété de cette industrie et les bénéfices qui en résultent. Ici rien de semblable; les ouvriers de Platt sont plus ou moins directement patrons dans une industrie différente, voilà tout. Ce qui a amené la confusion dont mes premiers interlocuteurs avaient été dupes, c'est la réunion de la qualité d'ouvrier et de celle de patron dans la même personne, phénomène qui a lieu en effet dans la coopération, mais il ne se présente pas ici dans le même atelier.

Il se passe en effet tout simplement ceci que plusieurs filatures d'Oldham se sont constituées financièrement sur le type des sociétés par actions, en émettant des actions d'une valeur très faible, de cinq livres à une livre sterling (125 fr. à 25 fr.); les petites parts, facilement accessibles à l'épargne ouvrière, établies d'ailleurs avec l'idée de lui fournir un emploi, ont parfaitement atteint leur but, et il existe à Oldham plusieurs filatures de ce type où le capital provient exclusivement de placements de ce genre.

Pour n'être pas coopératif, le phénomène n'en reste pas moins intéressant à constater; il met en lumière, d'une manière éclatante, la réelle prospérité de beaucoup de familles ouvrières en même temps que les capacités supérieures de leurs chefs.

Ce n'est pas en effet une mince besogne de diriger une filature. Celles qui sont constituées à Oldham de la façon que je viens de dire ne comptent pas parmi les plus grandes, mais aucune n'a moins de 75,000 broches, et la plupart atteignent le chiffre de cent mille. En général, leur conseil d'administration se compose de cinq ou six personnes, sept au plus. Il nomme un directeur (*manager*) qui mène l'affaire sous sa surveillance étroite, et se réunit à de fréquents intervalles pour prendre les décisions nécessaires. La position de ce *manager* est parfois difficile; il n'a pas l'autorité qu'il faudrait pour assumer la responsabilité d'une résolution prompte et avantageuse; le conseil le tient de très près, lui laisse peu de liberté d'action, demande qu'il lui

soit référé de toute chose, en sorte que le *manager* n'est pas « toujours prêt à profiter des circonstances » *ready for any emergency*, comme doit l'être un chef d'industrie. L'inconvénient propre à toutes les sociétés d'actionnaires s'aggrave ici du fait que des actionnaires ouvriers ont souvent la vue un peu courte et qu'ils jalousent leur directeur.

Aussi ces filatures ne jouissent-elles pas toujours d'une grande prospérité. Elles souffrent de la concurrence des grands établissements similaires à direction indépendante, et jouent dans l'industrie un rôle de second ordre. Un contremaître de Platt disait à M. C. que, sur les dix-sept cents actions qu'il possédait dans les filatures, sept cent cinquante seulement lui rapportaient un revenu.

Pour ne pas exagérer la portée du phénomène, il convient de remarquer aussi que beaucoup de ces filatures à actions très divisées ne trouvent pas toujours chez leurs actionnaires ouvriers tout l'argent qu'il leur faut. Un grand nombre d'entre elles contractent des emprunts considérables, et il en est plusieurs qui marchent avec un capital dont la moitié provient de cette source.

Ainsi réduit à ses justes proportions, cet exemple nous montre à la fois l'inconvénient des capitaux divisés et de la direction impersonnelle dans la grande industrie en même temps qu'il nous révèle une forme intéressante de l'accession des ouvriers à la propriété industrielle.

A coup sûr, les conseils d'administration dans lesquels des travailleurs viennent, après leur journée finie, discuter la marche d'une affaire, ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, une occasion directe de faire fortune, mais ils constituent un moyen sérieux d'élévation. Si les ouvriers ne retirent pas de gros profits de leur entreprise, ils acquièrent du moins une expérience plus éclairée, ils apprennent leur leçon suivant l'expression suggestive employée couramment dans le monde anglo-saxon. Ils savent que ce n'est pas tout d'épargner, mais qu'il faut encore être capable d'employer son épargne; ils en deviennent plus capables à mesure qu'ils s'initient davantage aux difficultés d'une direction industrielle; ils voient, par les fautes commises,

les inconvénients à éviter, et plus d'un patron se forme à cette école d'apprentissage.

Au début de notre étude sur la grande industrie, il est intéressant de noter cette voie ouverte à l'ouvrier économe et intelligent vers la propriété industrielle. Précisément, l'usine de MM. Platt nous a offert le spectacle d'une déchéance exceptionnelle — déchéance apparente, du reste,— dans la situation de l'ouvrier. Non seulement, il est exproprié de la propriété de son métier, ce qui est le fait caractéristique commun à toute la grande industrie, mais il est empêché par les circonstances d'organiser la représentation de ses intérêts en face de ceux du patron; il est livré à celui-ci pieds et poings liés, semble-t-il. La seule propriété qui lui reste, c'est celle de sa spécialité professionnelle, et c'est précisément cette spécialité qui l'enchaîne étroitement au patron, seul à même de la rendre productive en lui fournissant un emploi. Dans ces conditions tout particulièrement défavorables, conditions exceptionnelles et que nous ne retrouverons plus au même degré, on voit encore d'une manière claire et palpable ce que l'ouvrier a gagné à l'évolution moderne de l'industrie, et quels horizons plus vastes lui sont ouverts là où le machinisme est venu détruire l'organisation ancienne.

Cette observation est utile à faire en présence des regrets que certaines personnes croient devoir donner à un état de choses disparu. Les ouvriers prêtent trop volontiers l'oreille à ces homélies inutiles et gémissent parfois sur la perte de leur indépendance passée, sur l'enrégimentation dont ils sont l'objet dans les grandes usines, sans réfléchir suffisamment à l'indépendance supérieure à laquelle beaucoup d'entre eux se sont élevés sous ce régime. Que seraient MM. Platt, si leur père n'avait pas eu à sa disposition les forces et les ressources de l'industrie moderne? Que serait leur clientèle actuelle sans le développement universel des filatures et des tissages non seulement en Angleterre, mais dans le monde entier? Forgerons obscurs dans un petit village, ils serviraient une clientèle locale et restreinte, et rêveraient, commes termes de leurs désirs, l'acquisition de leur maison ou du petit champ voisin. Ou bien, ils seraient allés, à l'exemple

de leurs compatriotes, chercher, sur une terre lointaine, l'emploi d'une activité sans occasion de s'exercer dans la mère-patrie.

Et sans parler de ceux qui sont parvenus au sommet de l'échelle et qui dirigent aujourd'hui avec profit une grande usine, n'est-ce donc rien, pour la masse des autres, que de trouver un emploi avantageux de leurs facultés secondaires, d'être mieux payés, mieux nourris, mieux logés, mieux vêtus qu'autrefois? Voyez les dix mille ouvriers de MM. Platt régulièrement occupés, gagnant, dès l'âge de quatorze ans, alors qu'ils sont ignorants et faibles, leurs cinq shillings par semaine, avec la perspective assurée d'atteindre 30, 40 shillings, et plus, s'ils font preuve d'habileté, avec la chance de devenir contre maîtres. Voyez les maisons qu'ils possèdent, voyez les familles qu'ils élèvent, voyez les loisirs que leur procurent des heures de travail réduites, voyez l'heureux usage qu'ils en font, voyez l'instruction augmenter et l'ivrognerie diminuer, et comparez cela aux tableaux que traçait Charles Dickens, vers 1840, de la vie des ouvriers anglais de cette époque!

Certes, la misère matérielle et la dégradation morale se rencontrent encore dans les centres manufacturiers de l'Angleterre. Mais, outre qu'elles sont sensiblement plus rares dans ces grandes fourmilières industrielles d'Oldham, de Leeds, de Blackburn, de Bradford, de Bolton, que dans les milieux mêlés de Londres, de Liverpool ou de Glasgow; outre le progrès incontestable accompli depuis trente ans, dans le Lancashire en particulier, il est certain que l'état chronique de malaise de certaines familles ouvrières résulte du vice, de l'intempérance, de l'imprévoyance, et non d'une organisation anormale du travail. Ici, dans la fabrique de MM. Platt, où le travail n'a jamais été interrompu depuis la grève de 1851, où les ouvriers ont toujours trouvé un emploi bien rémunéré, la chose est trop évidente pour avoir besoin d'être démontrée. Il serait profondément injuste de faire retomber sur une grande usine ainsi constituée la responsabilité des fautes personnelles ou des accidents de gravité exceptionnelle dont peuvent souffrir quelques familles.

Toutefois, il y a une ombre au tableau, et il importe de ne pas

la dissimuler. Nous avons dit plus haut que le régime de l'usine Platt semblait inspiré de la théorie du *bon tyran;* on pourrait ajouter que les ouvriers sont un peu dans la situation d'heureux esclaves. Ces qualificatifs ne comportent d'ailleurs aucune idée de blâme vis-à-vis de la direction de l'usine. C'est la nature des choses qui a créé ici, entre patrons et ouvriers, le genre de relations que nous avons dit; c'est le caractère spécial de la fabrication qui en est responsable. Les ouvriers de MM. Platt sont traités avec la plus grande bienveillance, avec d'incontestables égards, mais ils sont dans la dépendance étroite du patron. Ils travaillent régulièrement, sans connaître la plaie des chômages, mais cette régularité de travail tient uniquement au patron, aux perfectionnements qu'il apporte sans relâche à sa fabrication. Par eux-mêmes, ils ne sont que des instruments dociles; ils n'ont pas la direction de leur vie; ils ne se forment pas à la lutte âpre et constante qui caractérise l'existence moderne; ils vivent dans une place forte bien protégée, bien fortifiée, bien approvisionnée, mais ils jouent dans sa défense un rôle passif. Voilà des gens élevés un peu comme nous élevons en France nos fils de famille. Leur bonheur est entrepris à forfait par un organisme placé au-dessus d'eux. Leur bonheur n'est pas en eux. Aussi leur bonheur est-il mal assuré.

Tel est le danger. Nous verrons tout à l'heure quelles difficultés surmontent les ouvriers dans d'autres industries pour conjurer le chômage; nous comparerons leurs efforts à la quiétude des ouvriers de Platt; nous comprendrons mieux alors combien il serait grave que cette quiétude fût troublée. Et cependant, elle peut l'être. Il suffit pour cela que la faculté d'invention des patrons s'engourdisse un instant, qu'un rival heureux trouve un perfectionnement nouveau.

La suite de cette étude nous amène à examiner maintenant, dans l'industrie du fer, la fabrication destinée aux entreprises de transports. La clientèle va s'élargir en même temps que la place tenue par les spécialistes diminuera. La question ouvrière se présentera sous un aspect différent.

II. — FABRICATIONS DESTINÉES AUX ENTREPRISES DE TRANSPORTS. ATELIERS DE LOCOMOTIVES ET CHANTIERS DE NAVIRES.

Ce n'est plus l'outillage de la Grande Industrie que nous allons voir fabriquer ; mais ce n'est pas encore l'objet usuel. La clientèle n'a déjà plus la même homogénéité que tout à l'heure ; ce n'est plus uniquement une clientèle riche, à l'affût de la meilleure machine ; mais ce n'est pas la clientèle infiniment variée des consommateurs quelconques. Elle n'achète pas un produit de consommation, mais un *instrument de travail.*

La locomotive est en effet, pour la compagnie de chemins de fer qui la possède, un véritable instrument de travail ; de même, le navire pour l'armateur.

Seulement, il ne s'agit plus d'un instrument de *production* comme la machine-outil de la grande industrie. Sa qualité n'a donc pas la même importance. On peut transporter des marchandises avec des locomotives médiocres, sans que le destinataire de ces marchandises y trouve rien à redire.

Enfin, surtout en ce qui concerne les navires, les transporteurs n'ont pas toujours le moyen de s'adresser aux meilleures maisons. Il y a des entreprises de cabotage fort modestes, que la concurrence des grandes lignes de navigation n'atteint pas, parce qu'elles ne répondent pas aux mêmes besoins.

Ainsi la clientèle change de caractère ; elle s'élargit et se mélange.

Si nous nous tournons maintenant du côté des ouvriers, nous constatons que leur situation se trouve modifiée ici, par rapport à l'industrie précédente, sur deux points importants.

En premier lieu, le nombre des déspécialisés augmente. Nous allons encore avoir affaire à une majorité de spécialistes, mais, à côté d'eux, nous trouverons des individus actionnant des machines ingénieuses et faisant, grâce à elles et sans apprentissage, un travail qui eût exigé autrefois le concours d'ouvriers habiles.

En second lieu, pour ceux qui restent spécialistes, l'emploi de la spécialité est moins étroit, et ceci de deux manières : Aucune

maison de construction de locomotives ou de constructions navales ne tient, dans son industrie, la place prépondérante et absorbante qu'occupe la maison Platt pour la construction des métiers textiles ; nous venons d'en indiquer la raison ; les plus grands chantiers laissent subsister à côté d'eux des ateliers de moindre importance, de telle sorte que l'ouvrier peut trouver dans plusieurs établissements l'emploi de son habileté professionnelle. En plus, cette habileté peut s'appliquer assez facilement à des objets divers ; elle peut se transporter dans des métiers très différents ; on désigne souvent, en Angleterre, celui qui la possède sous le nom compréhensif d'*engineer*, qui correspond à peu près à notre terme général français de mécanicien. Ainsi, l'ouvrier spécialiste voit ici un champ plus vaste s'ouvrir à son activité, l'emploi de sa spécialité n'est plus aussi étroitement lié à une clientèle déterminée et à un patron. L'organisation de l'apprentissage, la représentation des intérêts ouvriers vont éprouver de ce fait une modification sensible.

Le premier de ces points, la diminution du nombre des spécialistes, fixe le rang de l'industrie qui nous occupe dans l'évolution générale du travail. Il correspond d'ailleurs à une série de transformations relativement récentes.

En remontant dans l'histoire des grèves, on trouve que l'Union des mécaniciens unis (*Amalgamated engineers 'union*) en soutint une très grave en 1851, quelques mois seulement après sa fondation, pour protester contre l'emploi des machines qui permettaient précisément de se passer de mécaniciens (1). Bien entendu, la grève fut impuissante à enrayer le mouvement en avant du machinisme ; il le précipita même, en stimulant les patrons à se passer le plus possible de spécialistes exigeants. Nous allons en juger.

Je visite à Sheffield les *Brightside works* de MM. William Jessop et Sons. Je vois forger au marteau à vapeur d'immenses arbres de couche destinés à des navires de première grandeur ;

1) L'histoire de cette grève, racontée dans l'ouvrage du comte de Paris, *les Associations ouvrières en Angleterre*, met en relief d'une manière parfaitement nette l'évolution que subissait à ce moment la construction des machines. V. p. 212 à 223.

l'ouvrier qui dirige ce travail est un spécialiste expérimenté, et rien n'est intéressant comme de le voir commander la manœuvre aux quatre hommes armés de grands crochets, qui font osciller sur ses amarres la pesante masse de fer, afin de la présenter dans la position convenable aux coups répétés du marteau gigantesque. Ailleurs, on travaille des essieux de locomotives, des roues dentées pour différentes machines. MM. Jessop fabriquent aussi certaines parties, ou plus encombrantes ou plus délicates, des engins qui sont complétés et montés dans d'autres usines; il semble que les spécialistes seuls aient affaire ici; ils dominent en effet de beaucoup, mais non pas exclusivement. Voici des ouvriers occupés à surveiller une machine qui, d'un mouvement lent et assuré, trace des rainures régulières dans une épaisse et large bande d'acier; plus loin, des barres saisies par un engrenage sont débitées mécaniquement en morceaux de dimensions parfaitement égales et fourniront une série d'écrous, de chevilles, de taquets. A côté, c'est la variété sans fin des machines forantes qui ouvrent, dans de fortes pièces comme dans des plaques plus minces, des trous de toutes formes et de toutes dimensions; puis, toutes celles qui rabotent, qui polissent, qui découpent le fer et l'acier, les traitant comme un ébéniste traite le bois. Les hommes qui surveillent les machines ne sont évidemment pas des spécialistes au même degré que ceux qui forgent les arbres de couche ou les essieux; mais il leur faut du discernement, pour appliquer au point voulu la force considérable dont ils disposent; ce ne sont pas de simples manœuvres, mais ce ne sont plus des artisans, des ouvriers d'état. L'échelle des salaires trahit d'ailleurs cette différence. Tandis que les ouvriers d'élite gagnent, chez MM. Jessop, jusqu'à 2 livres sterling par semaine (50 fr.), et plus encore, la masse des autres ne dépasse pas 30 shillings (37 fr. 50); encore n'est-il pas question ici des hommes de peine qui reçoivent un salaire moindre. J'ai déjà eu l'occasion de dire, à propos de la coutellerie, que la ville de Sheffield a vu sa population profondément modifiée par l'établissement des grandes usines de John Brown, de Camell, de Jessop; leur création et leur développement ont introduit parmi

les anciens artisans l'élément nouveau des ouvriers non spécialistes et des manœuvres, c'est à cette transformation qu'a correspondu l'immigration dans cette ville d'une quantité notable d'Irlandais. Ils sont aujourd'hui environ 16,000 sur une population totale de 330,000.

A Gorton, près de Manchester, la fabrique de locomotives de MM. Beyer and Peacock occupe environ deux mille ouvriers. Là aussi, naturellement, le spécialiste domine, d'autant que la maison apporte dans sa fabrication un très grand soin. Je parle à M. Peacock, qui m'accompagne obligeamment à travers les ateliers, de la fabrique de Baldwin que j'ai visitée à Philadelphie, et il me fait remarquer nombre de détails qui caractérisent bien la différence entre les procédés anglais plus délicats et les procédés américains plus frustes. « Nous exigeons plus de fini, me dit-il », (*We want more finishing*), nous employons souvent le cuivre là où ils emploient le fer ou l'acier. » Ce sont là des conditions qui favorisent les spécialistes. Cependant, dans cette industrie où le bon fonctionnement de la machine produite ne peut s'obtenir qu'avec une grande précision de fabrication et de montage, le non-spécialiste trouve déjà son emploi. Les corps de chaudières, par exemple, sont formés de larges plaques reliées ensemble par de nombreux rivets, et chacun de ces rivets, introduit à l'état incandescent dans des trous percés mécaniquement, se trouve ensuite aplati mécaniquement aussi de chaque côté des plaques par l'application d'une machine puissante qui l'écrase en donnant à sa tête la forme convenable. L'opération est assez prompte pour qu'en demeurant quelques minutes auprès des ouvriers qui la surveillent, on puisse en suivre les progrès, et voir les plaques juxtaposées former peu à peu un tout bien lié et résistant. C'est aussi par un progrès du machinisme que les chaudières ont été pourvues de l'appareil multitubulaire qui en assure la marche plus régulière. L'industrie du cuivre rouge restée à l'état du métier de spécialistes n'aurait pas pu produire les cylindres sans suture (*seamless tubes*) dont est formé l'appareil. Ainsi le champ d'activité de l'ouvrier de fabrique ne s'élargit pas seulement au détriment de l'ancien spécialiste, il s'agrandit encore des applications

imprévues que permettent les méthodes d'élaboration nouvelles.

Ce résultat est particulièrement intéressant à relever dans une usine qui asseoit sa bonne réputation sur le fini du travail. MM. Beyer et Peacock ne recrutent pas leur clientèle dans leur voisinage et ne sauraient par conséquent la retenir par des avantages de proximité ; ils ne l'ont acquise et ne la conservent que par la supériorité reconnue de leur fabrication. « Quatre-vingt-dix pour cent de nos clients sont étrangers, me dit M. Peacock ; nous avons fourni autrefois la Suède et la Hollande, aujourd'hui nous expédions en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans la République Argentine, aux Indes. » Je vois une locomotive terminée à laquelle on fait subir des essais ; elle est armée à son avant du terrible *cow-catcher* (attrape-vaches) en usage sur tous les chemins de fer des États-Unis pour écarter le bétail de la voie ferrée qu'aucune barrière n'isole. « Voilà qui n'est pas pour l'Angleterre, dis-je à M. Peacock? — En effet, la locomotive nous a été commandée par le Brésil. »

Comme les fabriques de locomotives, les grands chantiers de constructions navales d'Angleterre et d'Écosse ont su s'imposer à la clientèle étrangère par la perfection de leurs produits. Ils semblent donc devoir être réservés aux spécialistes, et on y trouve en effet des ouvriers d'une très grande habileté professionnelle. Je me souviens encore d'un forgeron des *Fairfield Works,* à Glasgow, alignant à l'œil une forte plaque de tôle d'acier formant une surface gauche, puis la soumettant de nouveau à l'action de la machine pour l'amener à la forme désirée. Le coup d'œil de cet homme faisait une partie de sa valeur ; c'était une sorte d'artiste. Mais à côté de lui, d'autres sont plutôt des individus intelligents que des professionnels ; le percement et l'ajustement des plaques métalliques, qui composent la carcasse des navires, la fabrication des innombrables écrous qui entrent dans leur construction, le boulonnage des différentes pièces, s'opèrent presque mécaniquement. C'est sur l'ingénieur-constructeur que retombe, pour une grosse part, la partie proprement technique. L'ouvrier spécialiste avait un rôle plus important avec l'ancien navire de bois qu'avec les colosses de fer qui l'ont sup-

planté. C'est précisément des chantiers de Fairfield que sont sortis dernièrement *la Lucania* et *la Campania,* les deux paquebots les plus récents de la Compagnie Cunard, les plus grandes masses flottantes qui aient jamais traversé l'Océan. Les procédés nouveaux tendent à remplacer de plus en plus le bois par le fer dans les détails de leur construction. Je remarque, sur le sol des ateliers, de longs cônes de plaques d'acier rejoints deux à deux par leur base, ce sont des vergues métalliques; il paraît que l'ancienne vergue de bois a vécu. Elle était soigneusement choisie parmi des pièces de qualité supérieure; on la travaillait avec toutes sortes de précautions, pour lui donner le plus de légèreté possible sans nuire à sa force; on exigeait d'elle des conditions de coupe, d'âge, de siccité, qui supposaient le concours et les soins de plusieurs connaisseurs. La vergue de bois ne s'improvisait pas, si je puis dire. Aujourd'hui, il suffit de quelques heures pour transformer en une vergue quelques plaques de tôle d'acier. On voit la différence.

Le bois s'est réfugié dans les aménagements intérieurs du vaisseau. On ne fait plus que de l'ébénisterie pour cabines au lieu de charpenterie navale. — Je parle ici, bien entendu, des seuls navires de fer et non de ceux de l'ancien type qui subsistent toujours pour certains usages. — Je vais dans les *Joiners'shops* (ateliers d'ébénisterie), des chantiers de Fairfield. On y travaille le *yellow pine* (pin jaune) venu d'Amérique, et le *mahogany* (acajou); les ouvriers recourent à toutes sortes de machines rapides et puissantes pour accomplir leur tâche; les mortaises, qui jouent un si grand rôle dans l'assemblage des bois, sont creusées en quelques instants par des ciseaux actionnés à la vapeur, le rabotage se fait mécaniquement; avec ces procédés, un ébéniste peut se réserver les parties délicates de l'ouvrage et abandonner le reste à des individus sans grande expérience.

En somme, lorsqu'on observe de près ces grands ateliers de construction de locomotives, ces grands chantiers de constructions navales, qui sembleraient devoir être le domaine exclusif des spécialistes, on constate que ceux-ci sont loin d'y monopoliser le travail. Ils y dominent seulement.

Voilà pourquoi ces usines se classent dans les industries du fer, après celles de MM. Platt où le rôle du spécialiste est très absorbant. Mais, à ne considérer que les spécialistes eux-mêmes, la spécialité est moins étroite, comme nous l'avons dit plus haut. Nous allons nous en rendre compte.

La fabrication des locomotives se trouve concentrée dans un petit nombre d'établissements importants et connus, mais aucun d'eux n'est assez maître de la clientèle pour que les ouvriers qu'il emploie dépendent uniquement de lui. S'ils sont congédiés d'une maison, ils peuvent aller dans une autre, en sorte que le patron ne les tient pas par leur spécialité comme le font MM. Platt, à Oldham.

Il en est de même dans les constructions navales. Ce serait une erreur de croire que les grands chantiers, comme les *Fairfield works* à Glasgow, la maison *Armstrong* à Newcastle, soient les seuls types d'établissements où se fasse ce genre de travail. Au-dessous d'elles, on trouve, dans tous les ports d'Angleterre, un nombre considérable de maisons plus modestes qui construisent des navires de moindre tonnage, qui font les réparations d'avaries, puis une série d'ateliers d'une importance encore moindre, où on exécute seulement la construction et la réparation des chaudières (*boilers makers*). Les mêmes *engineers*, qui travaillent dans les grandes usines de dix mille à quatorze mille ouvriers, s'emploie également dans celles-ci.

Voici, par exemple, les bassins de MM. Clover, Clayton and C^e^, à Birkenhead, en face de Liverpool. Ces messieurs s'intitulent eux-mêmes *Shipbuilders*, *Shipsmiths*, *Joiners etc* (constructeurs de navires, forgerons pour navires, charpentiers pour navires etc.). Ils emploient, suivant les cas, de 150 à 900 ouvriers. D'une manière générale, ils prennent à l'entreprise les réparations des vaisseaux qui arrivent dans le port de Liverpool avec quelque avarie; c'est là leur occupation courante. Souvent aussi ils achètent un vaisseau en mauvais état, après naufrage ou accident grave, le réparent à leurs frais, et cherchent ensuite à le revendre. Ce genre d'opérations est parfois très fructueux et a l'avantage de procurer, pendant les moments de chômage, du travail aux

ouvriers que l'on désire garder. Aussi MM. Clover and Clayton vont-ils sur toutes les côtes de l'Angleterre, parfois sur le littoral de la France et jusqu'à Marseille, acheter des navires de ce genre.

La plupart des ouvriers employés sont des gens de métier, des spécialistes (*mechanics*), à telle enseigne que MM. Clover and Clayton forment des apprentis. Au moment où je visite leurs chantiers, les apprentis se divisent ainsi : 20 *shipbuilders* (constructeurs de navires), 15 *boilers makers* (fabricants de chaudières), 4 *joiners* (charpentiers), 4 *blacksmiths* (forgerons), 6 *engineers* (mécaniciens), plus 5 *improvers* (gens qui viennent se perfectionner.)

Ces *improvers* ne sont pas des apprentis ordinaires, mais des ouvriers qui, ayant servi leur temps d'apprentissage, (cinq ans en général) désirent apprendre le fin du métier en travaillant dans une autre maison. Ceux que l'on rencontre à Liverpool viennent très souvent d'Écosse, paraît-il, et restent en général deux ans dans la situation d'*improvers*. On les paie de 12 à 16 shillings par semaine, tandis que les apprentis entrent à 4 shillings et gagnent seulement 11 shillings la dernière année.

Au fond, les *improvers* sont des ouvriers qui reconnaissent l'insuffisance de leur apprentissage et se soumettent à une nouvelle épreuve de deux ans. Les salaires qu'ils reçoivent en sont la preuve. Après leurs deux ans d'*improving*, au lieu de 12 à 16 shillings, ils auront de 30 à 36 shillings par semaine, parfois jusqu'à deux livres sterling. Encore n'est-ce là que le salaire d'une semaine régulière. Dans les moments de presse, et lorsque les patrons leurs demandent des heures supplémentaires, ils arrivent à un gain plus élevé; ces heures sont comptées en effet moitié en sus, et même le double quand l'urgence des réparations exige qu'on travaille un dimanche ou un des nombreux jours de fête qui sont chômés en Angleterre.

A côté d'eux, les manœuvres, les *unskilled labourers*, auxquels on confie le nettoyage et le gros ouvrage (*rough work*) ne gagnent jamais que 4 shillings ou 4 shillings six pence (5 fr. à 5 fr. 60) par jour, soit 24 à 27 shillings par semaine, pour des journées de même longueur (neuf heures). Cette différence marque bien

le degré de spécialité auxquels parviennent les premiers et la valeur plus grande qu'il donne à leur travail.

Je visite aussi, à Liverpool, en compagnie d'un ingénieur des constructions navales, différents ateliers de *boilers makers* où je retrouve les mêmes spécialistes. L'un de ces ateliers occupe seulement 80 personnes : c'est l'extrémité opposée aux *Fairfield works* et autres grands chantiers.

Voici maintenant un établissement où la construction navale se mêle à d'autres travaux : Les *Ledsam works* dirigés par MM. G.-E. Bellis and C°, à Birmingham, fabriquent indifféremment des machines de petits bateaux à vapeur, des torpilles, des pompes d'épuisement, des appareils pour éclairage électrique. La marine de l'État est un de leurs principaux clients, et cela ne les empêche pas de se consacrer en grande partie à l'éclairage électrique. Ce détail met bien en relief le fait que j'ai déjà signalé, savoir que la spécialité des ouvriers dont nous nous occupons en ce moment se transporte non seulement d'un établissement à l'autre, mais d'un genre de travail à un autre. Et remarquez que MM. G.-E. Bellis forment des apprentis dont la spécialité se trouve ainsi forcément élargie. L'apprentissage dure cinq ans chez eux, de 16 à 21 ans, et les jeunes apprentis entrent à 4 shillings par semaine comme dans la plupart des maisons où on fait de l'*engineering*. Ils sont augmentés chaque année de 2 shillings par semaine, ce qui leur donne 14 shillings pour leur dernière année. Une fois ouvriers en titre, les plus habiles se font 30 shillings à 2 livres sterling par semaine, les autres de 25 à 30 shillings. C'est bien le même type d'ouvriers que nous avons vu chez MM. Beyer and Peacock, aux *Fairfield works*, chez MM. Clover and Clayton, et dans les ateliers de *boilers makers* de Liverpool.

Tous ces établissements ont un trait commun qui les différencie nettement de celui de MM. Platt Brothers, l'irrégularité d'emploi et le constant changement dans le nombre des ouvriers qui en est la conséquence. Au moment où je visite la fabrique de locomotives de Gorton, M. Peacock me dit qu'il occupe seulement 1.500 ouvriers, il en a jusqu'à 2.300 à certains moments, et se voit parfois obligé d'organiser des équipes de nuit. Inutile

de dire qu'on ne peut pas faire de stock dans cette industrie.

On ne peut pas en faire non plus dans les constructions navales, mais les commandes à long terme, la clientèle de l'État et les grandes compagnies de navigation permettent de conjurer, dans une certaine mesure, l'inconvénient de l'irrégularité d'emploi chez les constructeurs célèbres et grandement organisés (1). Il reparaît, au contraire, à mesure que l'importance de l'usine diminue et se manifeste avec une intensité extraordinaire dans les chantiers de réparations. Aux *Brightside works*, à Sheffield, on compte souvent un millier d'ouvriers; il y en a seulement 800 lors de ma visite, bien que la nature du travail permette là une certaine accumulation de stock aux époques de dépression. Aux *Ledsam works*, le chiffre du personnel oscille entre 200 et 300. Chez MM. Clover and Clayton, nous avons vu que le nombre des ouvriers variait de 150 à 900. Sur ces 150 ouvriers il y a, comme nous savons, une quarantaine d'apprentis, reste une centaine d'ouvriers en titre, dont la maison tient à s'assurer le concours et qu'elle tâche d'employer lorsqu'elle n'a pas de commandes. C'est dans ce but qu'elle achète les vaisseaux en mauvais état dont nous avons parlé. On les répare à moments perdus avec le personnel restreint que l'on a besoin de conserver d'une manière constante. Le jour où je me trouve chez MM. Clover and Clayton, ils n'ont qu'un seul navire sur chantier; « la semaine prochaine, me dit un directeur, il y en aura peut-être un dans chaque bassin. Il y a quelques jours, ajoute-t-il, on employait 3.000 personnes dans un établissement qui nous avoisine; aujourd'hui, vous ne verriez plus que les apprentis et les contremaîtres qui constituent le fonds du personnel. »

« Mais que deviennent donc les spécialistes que l'on congédie ainsi d'un jour à l'autre? Acceptent-ils de travailler comme manœuvres, comme *dockers* par exemple, lorsque l'ouvrage leur manque? — C'est fort rare, me répond mon interlocuteur; plutôt que

(1) Encore ne faut-il pas oublier que les grands constructeurs ont subi, il y a une trentaine d'années, une crise terrible. L'un d'eux, M. Samuda, affirmait, vers 1868, que, de tous les chantiers existant avant 1851, le sien était le seul qui n'eût pas fait faillite. Il avait d'ailleurs été obligé de réduire de 2.000 à 200 le nombre de ses ouvriers. Les grandes maisons actuelles ne sont pas à l'abri de ces chutes (Voir *les Associations ouvrières en Angleterre*, par M. le comte de Paris. Germer-Baillère, 1869, p. 207).

de se résoudre à cette extrémité, ils vont dans d'autres ports, là où ils ont chance d'être employés comme *mechanics*, en Écosse, en Irlande, quand ils ne trouvent rien en Angleterre; nous avons souvent fait venir nous-mêmes à Liverpool des ouvriers d'Écosse, du Cumberland, en leur assurant certains avantages pour les décider à se déplacer, en promettant de les garder cinq ou six mois, par exemple. Bien entendu, nous n'en arrivons là que lorsque la demande de main-d'œuvre est trop considérable ici, ou bien lorsque nous nous heurtons à des exigences excessives de la part des travailleurs, dans des périodes de grèves. Dans ce cas, nous nous adressons à des ouvriers non unionistes, quand nous en trouvons, mais nous avons affaire à des unions puissantes. »

Le contre-coup direct de l'irrégularité d'emploi se manifeste en effet par l'existence d'associations pour la défense des intérêts de la main-d'œuvre. MM. Platt ont pu briser chez eux une association de ce genre, parce que les circonstances leur permettaient d'assurer à leur personnel un travail constant, et que la sécurité du lendemain est le premier et le plus grave des intérêts ouvriers, mais dans les industries que nous venons de voir, aucun patron ne peut pourvoir lui-même à cet intérêt. Du moment que la clientèle ne lui passe pas des ordres réguliers et qu'il ne peut pas faire de stock, il est absolument obligé de régler le chiffre de son personnel sur les commandes qu'il reçoit. C'est là, pour lui, une nécessité à laquelle aucune considération philanthropique, aucun sentiment de bienveillant patronage ne peut le soustraire. Dès lors, c'est sur l'ouvrier que retombe le soin de parer aux brusques interruptions de travail, aux chômages. Les Trade-Unions sont un des moyens auxquels il a recours pour cela. Elles lui permettent notamment de maintenir le taux des salaires à un niveau élevé, malgré les variations énormes de l'offre et de la demande qui tendent naturellement à le modifier. Elles le tiennent au courant du marché du travail, lui indiquent les régions où l'industrie, momentanément plus active, offre les plus grandes chances d'emploi. Enfin, elles organisent l'agitation préparatoire à certaines mesures législatives dont beaucoup d'ouvriers attendent un heureux résultat.

Il suit de là que le mouvement unioniste est très accentué dans ces industries. « Tous nos ouvriers sont membres d'une union, me dit-on aux *Brivhtside works* ». M. Peacock me fournit, à Gorton, un témoignage analogue. Aux *Ledsam works* de Birmingham, chez MM. Clover and Clayton, à Birkenhead, la situation est la même (1).

Mais le mouvement unioniste emprunte son efficacité aux conditions mêmes qui lui ont donné naissance. Si les ouvriers peuvent ici traiter de puissance à puissance avec les patrons, c'est précisément parce que leur spécialité plus large que celle des constructeurs de métiers textiles peut plus facilement se transporter. dans la même, branche de travail, d'une maison à une autre, et même dans des industries connexes, d'une branche à une autre. Au fond, la solution de la question gît dans ce transport de leur spécialité, et les Trade-Unions servent à le faciliter et à l'organiser le mieux possible. Elles viennent aider l'ouvrier dans son aptitude à se retourner, à profiter des circonstances. Elles l'arrachent à l'ancienne conception de la stabilité matérielle obtenue par la réglementation du nombre des apprentis, par les barrières artificielles placées à l'entrée du métier, etc.

Ce n'est pas que cet esprit suranné ait complètement disparu des unions ouvrières de l'industrie du fer. Il s'y manifeste encore par d'énergiques revendications, mais ces revendications sont impuissantes parce qu'elles cherchent à remonter un courant qui les emporte. Nous le constaterons en examinant la portée des projets de législation ouvrière que les congrès des Trade-Unions ont mis au jour. Qu'il nous suffise de noter les nombreux projets proposés pour exclure des emplois de mécaniciens les individus non-possesseurs d'un certificat spécial, que leur union, suivant les uns, ou une commission suivant les autres, aurait qualité pour délivrer.

Au rebours, l'esprit pratique des mécaniciens anglais a trouvé dans l'*Amalgamated Engineers' Union* un instrument efficace de défense et de représentation toutes les fois qu'il a su s'en servir

(1) *L'Amalgamated Engineers' Union* compte 35,000 membres et elle n'est pas seule. La *Shipwrights' Associated Society* en compte 13,456. (D'après les documents publiés par le *Trade Union Congress* de Belfast en 1893.)

dans le sens des réformes possibles et des revendications compatibles avec la situation nouvelle. La diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires ont couronné leurs efforts.

L'élargissement de la spécialité a produit un autre résultat en ce qui concerne l'apprentissage. Nous avons vu que, chez MM. Platt, aucun contrat ne liait l'apprenti et le patron. Le premier est assuré que le patron a intérêt à le conserver à mesure qu'avance son temps d'apprentissage, parce qu'un apprenti déjà bien débrouillé fournit de la main-d'œuvre à bon marché; le second est assuré que l'apprenti a intérêt à rester chez lui, parce que c'est là seulement qu'il pourra, une fois son apprentissage terminé, en recueillir le bénéfice complet, être ouvrier dans une maison de premier ordre qui ne renvoie pas son personnel et ne connaît pas les chômages.

Au contraire, ici, l'apprenti pourrait redouter d'être congédié dans un moment de dépression par un industriel désireux de ne pas travailler à perte. De son côté, celui-ci aurait à craindre qu'un apprenti, après lui avoir coûté pendant les deux ou trois premières années de son apprentissage, n'allât achever son temps chez un concurrent, alors que le travail qu'il exécute pour un faible salaire compense, pour le patron, les sacrifices du début. Dans ces conditions, il fait une convention spéciale pour lier les deux parties, et c'est pourquoi nous retrouvons chez G.-E. Bellis, chez Clover and Clayton et, d'une façon générale, dans l'*engineering,* l'usage du contrat d'apprentissage passé par acte authentique et entouré de toutes les sûretés désirables. Il faut que la force du lien artificiel compense la faiblesse du lien naturel.

Si nous comparons maintenant la situation des ouvriers constructeurs de locomotives et de navires avec celle des ouvriers de Platt, nous allons voir qu'elle a, sur elle, un avantage marqué, en ce qu'elle facilite l'ascension des capables. Entrées plus avant dans les voies de l'évolution, ces industries tendent d'une manière plus énergique à l'élévation de ceux qui s'y livrent.

En premier lieu, les ouvriers ne s'endorment pas dans la confiance que l'ouvrage ne leur manquera pas, comme ceux de MM. Platt peuvent être tentés de le faire imprudemment. Nous

avons constaté que les usines de MM. Platt avaient travaillé sans interruption depuis plus de quarante ans, mais nous avons vu aussi que ce résultat exceptionnel tenait à deux circonstances spéciales, d'abord au génie inventif des chefs de la maison, ensuite au développement extrême de l'industrie textile depuis un demi-siècle. En somme, il y a là très nettement une sorte de monopole de fait, mais ce monopole est entamé par un petit nombre d'établissements concurrents; il peut être sérieusement menacé si les directeurs de ces établissements introduisent dans leur fabrication des perfectionnements nouveaux ; il peut se trouver anéanti par une invention imprévue. Qu'arrivera-t-il alors de ces dix mille ouvriers habitués à compter sur une occupation régulière et bien rémunérée?

Le problème qui se dresserait devant eux le jour où un pareil événement se produirait, est familier à ceux de leurs camarades qui travaillent dans les industries que nous venons de voir. Pour eux, c'est la préoccupation quotidienne, et la plupart ne conçoivent pas la question ouvrière sous un autre aspect. Ajoutons qu'un grand nombre d'entre eux la résolvent, et supérieurement.

J'interroge un contremaître de MM. Clover and Clayton, parvenu aujourd'hui dans la maison à un poste de confiance ; il me raconte qu'il est entré dans le *shipbuilding* au sortir de l'école, qu'il a fait son apprentissage, puis, qu'il a travaillé dans différents endroits. Les changements d'atelier qui ont été son lot pendant longtemps, alors qu'il avait rang de simple *mechanic*, ne semblent pas lui avoir laissé de souvenirs amers. Sans doute, il avait assez de prévoyance pour supporter des chômages momentanés et assez bonne réputation pour être engagé de préférence à d'autres; à l'heure actuelle il est arrivé à un emploi supérieur et régulier.

Mais plusieurs de ses camarades montent plus haut et deviennent patrons. C'est possible ici par suite de l'existence de maisons modestes; c'est d'une extrême difficulté dans la construction des métiers textiles. Les ouvriers de Platt qui cherchent à s'élever trouvent une issue dans d'autres métiers que le leur, en combinant leur situation de travailleurs avec la direction de filatures,

par exemple. Dans leur propre industrie, ils ne dépassent pas la situation de contremaîtres et, lors même qu'ils font preuve de qualités de premier ordre, ils ne s'établissent pas à leur compte, mais vont recruter l'état-major de la maison Platt.

Dans le *shipbuilding*, tous les patrons ne sont pas de puissants capitalistes; il y a des degrés fort divers et, par conséquent, il est plus facile d'atteindre l'indépendance. C'est par la réparation des navires que l'on débute. Le contremaître de MM. Clover and Clayton me cite l'exemple d'individus qui ont pris des entreprises de réparation sans posséder ni bois d'ouvrage, ni outillage; ils louaient les machines nécessaires et achetaient leur bois à crédit. « Mais comment radouber un navire lorsqu'on ne possède pas de bassins pour cela? — On peut en louer, me répond-il; les docks publics en contiennent un grand nombre, rien de plus simple. Souvent aussi on trouve chez les armateurs un secours efficace. C'est leur avantage d'encourager la création de chantiers nouveaux, et un armateur qui a confiance dans un homme désireux de s'établir peut l'aider beaucoup, non seulement en lui fournissant des commandes, mais en consentant à le payer par fractions, au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Cela permet au patron improvisé de solder ses ouvriers chaque semaine sans recourir à d'onéreux emprunts. D'autres fois, on trouve un *moneyed partner*, un homme ayant quelques capitaux, et disposé à les faire fructifier avec le concours des aptitudes techniques que l'on possède. En résumé, les moyens sont variés et la somme d'argent nécessaire au début peu élevée. » Même avec les navires en fer, il y a place encore pour les maisons modestes. Les chaudières, les pompes, une infinité d'accessoires, peuvent être réparés ou remplacés par elles. La coque même du bateau a souvent besoin de retouches légères, de peintures d'entretien, qu'elles peuvent exécuter. Et puis, il reste toujours la masse des petites embarcations que les grands vaisseaux comportent pour le service à terre, les bâtiments destinés au cabotage, tout le menu fretin du matériel naviguant que les grands *steamers* ne menacent pas, et dont ils tendent même à augmenter le nombre en développant les transports maritimes.

Tout cela forme une clientèle importante et dont rien ne fait prévoir la disparition.

L'incertitude qui pèse sur l'ouvrier, au point de vue de la régularité de son emploi, est donc compensée ici par la facilité, beaucoup plus grande, qu'il rencontre de s'élever à une situation patronale.

En dehors de cette chance d'ascension, l'ouvrier jouit d'un autre avantage. Le métier qu'il pratique s'ouvre sur toutes les branches de l'*engineering*, comme nous l'avons constaté par l'exemple de l'usine de MM. G.-E. Bellis, en sorte que sa sphère d'activité se trouve élargie et que ses chances d'être employé dans les moments de dépression industrielle augmentent d'autant. Que la construction navale souffre, il pourra travailler dans des spécialités connexes moins atteintes ou dans des spécialités nouvelles et triomphantes. C'est la plus effective des assurances contre le chômage prolongé. C'est dans ce sens que l'ouvrier moderne doit chercher la sécurité du lendemain, à mesure que les métiers le défendent moins contre l'instabilité. Il ne doit plus mettre sa confiance exclusivement dans l'eun d'eux, mais, plaçant sa confiance en lui-même, s'aider de tous les métiers auxquels il a accès comme d'autant de moyens mis à sa disposision pour pourvoir à ses besoins journaliers et s'élever, si possible, au-dessus de la condition ouvrière.

Il est facile de voir, d'ailleurs, que, malgré le constant va-et-vient de personnel qui est lié, dans les chantiers de réparations, aux conditions mêmes du travail, les ouvriers d'état, les *mechanics*, vivent en général d'une manière confortable dans les ports de mer anglais. A Birkenhead, où je les observe, il en est assez peu qui soient propriétaires de leurs maisons, 5 ou 6 % me dit-on. On comprend qu'ils hésitent à se fixer avec les changements d'ateliers auxquels ils sont soumis. Le prix élevé des maisons peut aussi être un obstacle. Il faut 200 livres sterling (5,000 fr.) pour avoir ici une petite habitation contenant 3 pièces au rez-de-chaussée et 3 pièces au premier étage. En location, on paie une installation de ce genre environ 7 shillings par semaine, soit 450 francs par an. C'est un loyer élevé, mais il faut considérer aussi que le

fait d'habiter Birkenhead, en face de Liverpool, met l'ouvrier à même de trouver de l'ouvrage dans les innombrables ateliers qu'a fait naître là le mouvement énorme du port. Birkenhead a dû précisément son origine au voisinage de Liverpool; ce n'était qu'un village, il y a quelques années, et le contremaître de MM. Clover and Clayton se rappelle l'avoir connu ainsi. Aujourd'hui, Birkenhead compte cent mille habitants et est devenu, grâce au tunnel sous la Mersey, un véritable faubourg de Liverpool. Au début de sa prospérité, les *building societies* ont permis à un certain nombre d'ouvriers de s'établir à bon compte; à l'heure actuelle la cherté des terrains rend leur action plus difficile, mais Birkenhead crée à son tour dans son voisinage des villages ouvriers, et plusieurs familles vont habiter, pour avoir des loyers moins onéreux, dans les localités qui s'égrènent le long des lignes de chemin de fer, et qui se trouvent ainsi en communication rapide et constante avec les docks.

Je visite, à Manchester, dans le faubourg de Miles Platting, bon nombre de maisons ouvrières. Plusieurs sont occupées par des familles dont le chef travaille aux ateliers métallurgiques du voisinage. L'espace compris entre Miles Platting et Gorton présente en effet le spectacle d'une grande activité dans les industries du fer. Je m'attache de préférence aux habitations les plus modestes, aux familles les moins bien préparées à s'élever. Un prêtre catholique, curé de la paroisse de Saint-Edmund, m'aide gracieusement dans cette tâche, en m'introduisant dans le milieu irlandais. Précisément, c'est un samedi, jour de lavage général (*washing day*), que nous parcourons le faubourg. L'impression que je reçois de cette circonstance est peut-être trop favorable, mais je me suis promené aussi le samedi dans l'*East London* et je n'y ai pas vu pareil spectacle. Ici, une ménagère frotte son parquet avec une brosse de chiendent et de l'eau de savon; une autre lave les marches qui donnent accès à sa porte, une troisième astique sa cheminée, et cela dans des intérieurs qui sentent la gêne, tout au moins, la vie étroite et précaire. Une femme s'excuse du désordre qui règne chez elle parce qu'elle vient de baigner ses enfants.

Les maisons suffisent à montrer, par leurs dimensions exiguës, le peu de bien-être matériel que ces familles peuvent ou savent se donner. Aucune n'est élevée sur cave, omission fâcheuse dans ce pays terriblement humide. Elles comptent deux pièces, trois au plus, et les enfants sont nombreux. Derrière la maison s'ouvre un petit espace où on jette les ordures qui sont enlevées la nuit par des tombereaux. Ce système très insuffisant maintient un foyer d'infection permanent, aussi insalubre que désagréable. On voit que nous sommes loin de l'habitation ouvrière modèle. Le mobilier est à l'avenant : en général, un vieux débris de tapis, un morceau méconnaissable de toile cirée, indique sur le sol de la pièce principale une intention de luxe ; mais il n'y a pas assez de lits, la vaisselle est rare, les sièges souvent boiteux.

Cependant, les loyers ne tombent pas au-dessous de 3 shillings six pence par semaine (227 fr. par an) et aucune des maisons louées à ce prix ne vaut celle qu'un mineur des Lothians paie 2 shillings par semaine, avec la jouissance d'un petit parterre et d'un potager. C'est la rançon des avantages d'une grande ville comme Manchester. Elle est lourde, mais les avantages sont considérables de leur côté. Le R^d S... me dit que les jeunes filles trouvent facilement de l'occupation soit dans les fabriques, soit dans les magasins; les jeunes gens peuvent aussi, sans quitter le foyer familial, faire l'apprentissage de métiers très divers. Ils ne sont pas poussés vers la mine par les circonstances comme des fils de mineurs ; au contraire, leurs aptitudes diverses se trouvent sollicitées dans tous les sens; ils ont à leur portée les grandes usines métallurgiques, les filatures, le commerce avec ses variétés sans limites. Tous les membres de la famille peuvent gagner leur vie, et si l'un d'eux souffre momentanément du chômage d'une industrie, la maison peut encore se soutenir quand elle compte plusieurs individus en état de travailler.

Le R^d S... m'affirme qu'il ne connaît pas, dans sa paroisse, comprenant 15.000 habitants, une seule famille demeurant dans ces horribles *flats* et *tenements* que l'on rencontre si souvent à Londres, dans les quartiers de Whitechapel, de Tower Hill, etc. Chaque famille occupe sa maison, bien modeste comme nous

venons de voir, bien pauvre parfois, mais enfin elle échappe à la dégradante promiscuité du *tenement*. Quelquefois, il arrive qu'un jeune ménage sans avances prenne à loyer une pièce dans la maison d'une famille gênée qui trouve la *rent* hebdomadaire bien lourde à payer, mais ce n'est là, pour ce jeune ménage, qu'une situation temporaire et le moyen d'épargner quelque argent afin d'acquérir un peu de mobilier, en attendant que les enfants viennent et obligent à prendre une maison. Ce détail indique à lui seul un degré de bien-être et de dignité notable. D'ailleurs, je n'éprouve pas du tout ici le même sentiment de pitié et de dégoût que m'a si souvent inspiré la vue de l'atroce misère londonnienne.

La misère et la dégradation se rencontrent d'ailleurs beaucoup plutôt dans les petits métiers plus ou moins ruinés, dans ceux qui souffrent du *sweating*, que dans les industries organisées en grandes fabriques. Voilà pourquoi l'Est de Londres, patrie des petits ateliers, offre un spectacle plus triste que ce faubourg de Manchester entouré d'usines de toutes sortes. Même en choisissant à dessein, dans cette région essentiellement manufacturière du Lancashire, la ville la plus peuplée et la partie de la population la moins susceptible de s'élever, on trouve encore un niveau supérieur à celui que nous avons observé dans les agglomérations où l'ouvrier de l'ancien type s'est le plus longtemps maintenu.

Il nous faut maintenant poursuivre notre enquête et arriver aux industries du fer qui visent la consommation usuelle. C'est là que nous trouverons les ouvriers les plus déspécialisés.

III. — FABRICATIONS DESTINÉES A LA CONSOMMATION USUELLE.

Tout le monde connaît de nom la petite ville de Coventry, depuis que la bicyclette est devenue d'un usage si général. C'est là, en effet, que les maisons anglaises des meilleures marques ont leurs ateliers, et les maisons anglaises ont dominé, au début, le marché de la bicyclette.

La fabrique de Singer and C° est une des plus importantes de

la ville ; j'ai pu la visiter et, contrairement à ce que je croyais, les ouvriers spécialistes n'y tiennent pas une place prépondérante.

Même dans l'atelier de forge (*forging department*) où ils dominent, ils ne sont pas seuls. Je vois, au milieu d'ouvriers expérimentés, de jeunes garçons de 15 à 16 ans qui paraissent accomplir leur tâche avec rapidité et compétence. Je demande si ce sont des apprentis : « Nous ne prenons pas d'apprentis, me répond-on ; les jeunes ouvriers entrent ici à cinq shillings par semaine et sont augmentés de un demi-penny ou un penny par heure (0 fr. 05 ou 0 fr. 10) à mesure qu'ils avancent dans la connaissance de leur métier. Ensuite, on les paie à la pièce quand la nature du travail le permet. »

Ainsi, pas d'apprentissage régulier. Les anciens surveillent les nouveaux et leur enseignent l'usage des outils ; les contremaîtres ont spécialement la charge de les initier aux procédés de la fabrication ; mais aucun contrat ne lie l'apprenti au patron ; aucun usage ne fixe la durée obligatoire de l'apprentissage. C'est la marque d'une déspécialisation avancée.

Nous avions vu, chez Platt, des apprentis sans contrat, mais ils n'en faisaient pas moins régulièrement et complètement leur sept ans de surnumérariat. Dans les fabriques de locomotives, dans le *shipbuilding*, cette période est généralement réduite à cinq ans, mais elle est le vestibule obligé de la profession. Ici, tout cela disparaît, et l'ouvrier est qualifié tel et payé comme tel aussitôt qu'il est capable de bien accomplir sa tâche.

A côté du *forging department*, d'autres ateliers exigent moins de savoir professionnel. Voici de jeunes garçons qui, à l'aide d'une machine-outil, percent, dans de petits cubes d'acier, des trous de différentes formes ; d'autres y tracent ensuite mécaniquement les pas de vis qui permettront d'y fixer les écrous ; d'autres fabriquent les écrous. Il faut polir, parfois à plusieurs reprises, toutes les pièces qui entrent dans la composition du vélocipède. C'est là encore affaire de non-spécialistes : on présente à des brosses métalliques, puis à des brosses de plus en plus douces, l'objet à polir, et les brosses animées d'un mouvement rapide par le pouvoir moteur de l'usine, font disparaître en quelques minutes toutes les

rugosités du métal. Il faut émailler les cadres, les jantes des roues; pour cela on place, dans des fours spéciaux chauffés au gaz, les pièces préalablement revêtues d'une couche d'émail liquide. Il faut nickeler les guidons, les pédales, etc. L'opération se fait au moyen de bains spéciaux et ne demande, de la part de l'ouvrier, qu'un peu d'habitude et de soin.

Le métier de fabricant de bicyclettes offre donc, on le voit, un large champ aux ouvriers non-spécialistes.

Mais, à un autre point de vue encore, il a une allure essentiellement moderne et diffère radicalement du métier ancien, tel qu'on le concevait jadis, profession fermée dans laquelle on entrait difficilement, mais où l'on restait jusqu'à sa mort.

En effet, c'est un métier où l'on passe, et qui ne nourrit son homme que pendant une partie de l'année. Il ne vaut pas la peine qu'on élève des barrières pour le défendre jalousement contre toute intrusion; on mourrait à l'intérieur de ces barrières.

MM. Singer and C° emploient 700 ouvriers en été, mais, aux approches de l'hiver, ils congédient une grande partie de leur personnel. « Vous savez, me dit l'un des directeurs, qu'on roule difficilement pendant la mauvaise saison. La clientèle n'achète donc plus que d'une manière insignifiante à partir du mois d'octobre et, en conséquence, nous devons arrêter notre fabrication. — Mais vous ne vendez pas directement à la clientèle; vous avez des intermédiaires, et il faut les pourvoir à l'avance; pourquoi ne cherchez-vous pas à régulariser votre production en travaillant l'hiver en vue de la saison prochaine? — Vous comptez sans les constantes modifications apportées aux bicyclettes. Les représentants que nous avons en Angleterre et en France, les maisons de vente qui s'approvisionnent chez nous réclament toujours le modèle le plus nouveau, de sorte qu'il suffit d'une amélioration quelconque introduite dans la construction de nos machines ou des machines des maisons concurrentes pour déprécier tout ce que nous avons en magasin et le rendre invendable. Dans ces conditions, comment voulez-vous faire du stock? Nous sommes précisément en train de changer nos modèles. Aussitôt que les nouveaux seront établis, nous allons fabriquer à force pour profiter de l'instant où

nous tenons le record de la nouveauté, après quoi, nous attendrons l'été suivant. — Et que deviennent vos ouvriers lorsque vous les congédiez? — Ceux qui appartiennent à une union, les forgerons, par exemple, s'adressent à elle pour avoir des secours de chômage; les autres se tirent d'affaire comme ils peuvent. »

On me dit, à Coventry, que quelques-uns de ces ouvriers travaillent à la fabrication des montres, au *watchmaking*, qui est aussi une des industries de la ville, mais il n'y a là rien de régulier, d'organisé et, en fait, les individus congédiés des fabriques de bicyclettes sont condamnés à *chercher de l'ouvrage*. Et ils se heurtent à un obstacle si évident que l'idée ne leur vient pas de s'unir fortement pour imposer aux patrons plus de régularité dans les fabrications. Aucune union ne pourrait obtenir ce résultat. Celles qui existent se bornent à jouer dans ce métier le rôle de sociétés de secours mutuels; elles ne sont pas exclusives et tyranniques comme certaines autres que nous avons vues. « Ici, me dit-on, chez Singer, les unionistes et les non-unionistes travaillent à côté des uns des autres sans qu'il en résulte aucun inconvénient. — Et à quoi attribuez-vous cela? — Cela vient, je suppose, de ce que nous donnons dans les fabriques de bicyclettes, des salaires plus élevés que dans aucune industrie connexe. » Je vois en effet des ouvriers qui arrivent à se faire un shilling à l'heure en travaillant à la tâche; avec des journées de neuf heures, cela fait 54 shillings (68 fr. 50) par semaine; bien entendu, ce sont là des exceptions, mais, d'une manière générale, il est certain qu'on paie bien ici. Et on y est bien obligé, parce que les ouvriers ne viendraient pas dans un atelier qui ne leur donne qu'une occupation temporaire, si l'appât d'un gros salaire n'était pas là pour les tenter. Sans cette raison, ils demeureraient dans les usines où on est allé les prendre.

La fabrication des bicyclettes est en effet une industrie nouvelle et a recruté son personnel un peu partout. En somme, elle constitue, pour les ouvriers du fer, une occasion de plus de s'employer (1), et non un métier spécial. La preuve en est qu'un bon

(1) La preuve en est que beaucoup de maisons qui fabriquaient de l'armurerie, des machines à coudre, etc., se sont mises à faire des bicyclettes *avec leur même per-*

forgeron peut très bien fabriquer à lui tout seul une excellente machine. Nous en avons vu un exemple chez Brown à Birmingham. Seulement, ce peut être là pour lui un exercice intéressant, non une occupation lucrative. On ne saurait employer avantageusement le temps et l'effort d'un spécialiste, là où un individu intelligent servi par des machines peut faire plus d'ouvrage en moins de temps. Voilà pourquoi la forme du grand atelier devait forcément prévaloir dans cette fabrication, bien qu'elle donnât lieu à une somme considérable de travail à la main et que l'on n'y rencontrât aucun de ces puissants engins mécaniques usités dans les fabriques de locomotives et les constructions navales. La Compagnie Singer a deux groupes d'ateliers à Coventry; l'ancien est pourvu de force motrice par une machine à vapeur; dans le second, on a trouvé plus avantageux d'employer deux machines à gaz, l'une de 30, l'autre de 40 chevaux.

Cela montre bien que l'avenir de la grande industrie n'est pas seulement dans les immenses usines où l'on fabrique des objets importants et encombrants. Le machinisme a aussi son rôle dans la fabrication de produits plus modestes et trouve sa place dans des ateliers de dimensions moins vastes que ceux des *Fairfield works*. Nous allons le constater tout à l'heure, à propos de certaines petites usines de Birmingham.

Mais avant d'abandonner la compagnie Singer et la construction des bicyclettes, je tiens à constater que l'avènement de cette industrie à personnel variable n'a pas correspondu le moins du monde à une aggravation de la situation ouvrière. On se souvient de ce tisserand philosophe de Coventry, ruiné par la décadence de la rubannerie de soie, et qui nous a peint d'une manière si poignante les vicissitudes de sa carrière, dans son curieux livre : *Lights and shadows in the life of an artisan*. Cet ouvrier, qui a souffert toute sa vie de l'évolution industrielle moderne, parce que les circonstances l'avaient attardé dans un métier vaincu, rend justice de la manière la plus nette aux bienfaits de cette évolution. Il reconnaît que la situation ouvrière a gagné, grâce à

sonnel. Tel est le cas pour les différentes marques de Saint-Étienne, pour la maison Bacle, pour la Société Decauville, etc.

elle, et son jugement n'est pas fondé sur une théorie générale, mais sur le spectacle offert par cette petite ville de Coventry où toute sa vie s'est écoulée. Nous ne serons pas plus injustes que lui. Comme lui, nous comprendrons que, dans l'organisation ouvrière moderne, le travailleur peut résoudre la question de sa vie par le passage facultatif d'une industrie à une autre plus sûrement qu'il ne le faisait dans l'organisation ancienne par l'attachement à un seul métier. Les individus qui fabriquent des bicyclettes, chez Singer pendant l'été, savent fort bien et d'avance que la morte-saison viendra et peuvent se préoccuper de trouver un autre emploi pour ce moment. Beaucoup y réussissent et obtiennent la stabilité de leurs moyens d'existence par la formule nouvelle du changement d'industrie. A ce point de vue, malgré la part de spécialité qu'ils conservent, ils sont fort avancés dans les voies de la transformation.

Voici maintenant un autre type, qui va nous montrer le dernier degré de déspécialisation dans l'industrie du fer. C'est une fabrique de clous. Il s'agit d'objets de consommation courante, comme on le voit. Cette fabrique est située à Birmingham, patrie des clous, des vis, des écrous et de tous les menus emplois du fer, de l'acier, du cuivre, de toutes les fabrications métalliques, y compris celles des métaux précieux, comme nous l'avons vu en observant l'orfèvrerie. Ici il n'est plus question de métaux précieux, mais de fer et de laiton ; il n'est plus question d'ouvriers d'art, mais d'ouvriers et d'ouvrières de fabrique.

C'est la première fois que nous rencontrons des femmes dans l'industrie métallurgique ; trente ouvrières et quarante ouvriers, tel est le personnel de l'atelier. Si nous défalquons de ce chiffre de 40, les situations de contremaîtres, mécaniciens, chauffeurs, etc. réservées au sexe fort, les femmes sont à égalité. Presque aucune n'est mariée, selon l'heureux usage anglais. La fabrique ne fait guère travailler que des jeunes filles ; elle ne conserve donc pas longtemps les mêmes, le mariage les enlevant une à une mais, assez rapidement, à l'industrie. Dès lors, aucune d'elles ne peut aspirer à une situation élevée, ni acquérir une grande expérience ; elles servent les machines, tout simplement. Quant aux

hommes, les seuls ouvriers d'état employés ici sont ceux qui conduisent les machines motrices; les contremaîtres ont plutôt le rôle d'hommes de confiance, de surveillants, que de techniciens.

En effet le travail est des plus simples. Il s'agit de couper, à dimension, des bandes de métal préalablement étirées, après quoi on aplatit la tête et on aiguise la pointe de la petite tige ainsi obtenue. Des machines peu compliquées exécutent facilement ce travail et produisent des modèles de dimensions variées, pointes de charpentier, clous de cuivre pour chaussures, etc. C'est à cause de la simplicité des machines que l'atelier peut se réduire à de si petites dimensions. Des capitaux peu considérables, une direction peu compliqués, suffisent à faire marcher l'affaire. D'ailleurs on peut faire du stock si les commandes se ralentissent; le produit est d'un emploi général et peu susceptible de modifications.

L'avantage de cette facilité est à considérer pour le patron; il l'est aussi pour l'ouvrier, mais ce n'est pas au sens qu'on a coutume d'envisager et qui ne répond plus au véritable intérêt du travailleur. Son intérêt n'est pas de se perpétuer dans ce métier, puisque d'autres, qui sont meilleurs, lui sont ouverts par leur déspécialisation; ce qui lui est bon, c'est de trouver ce métier toujours en œuvre, pour y retomber quand les autres subissent leurs crises d'arrêt. C'est là, pour l'ouvrier moderne, l'usage vrai d'une industrie de ce genre. Mais si elle le dispensait de se préoccuper de trouver de l'emploi, elle l'attacherait à une situation de manœuvre, et lui ferait payer cher la sécurité du lendemain. Elle lui offre, au contraire, temporairement, une ressource précieuse : en temps de dépression industrielle, un habile « *mechanic* » lui-même peut être heureux de gagner 20 shillings par semaine dans une fabrique de clous.

En ce qui concerne les jeunes filles, il est très clairement avantageux pour elles de trouver un emploi dans l'industrie, en attendant le mariage, lorsqu'elles savent résister aux entraînements dont l'atelier peut être l'occasion. Il faut remarquer, du reste, que, pour une fille du peuple, habituée à sortir seule dans la rue dès sa plus tendre enfance, à y jouer avec ses camarades, le danger

d'un atelier bien tenu n'est pas très grand. Elle n'y est pas plus exposée que dans sa vie de famille, en bien des cas. Au surplus, elle n'échapperait à la fabrique que pour aller échouer dans les ateliers de couturières, de modistes, dans la condition de domestique, où les mêmes dangers se retrouvent.

Seulement, ici les salaires accordés aux femmes sont dérisoires, 6 à 7 schillings par semaine (1). Et cependant, le métier est rebutant par certains côtés pour des jeunes filles. Toutes sont d'une saleté repoussante dans leurs costumes de travail souillés de rouille et de poussière noire. Quelques-unes sont jolies, mais avec leur figure sinistrement barbouillée, elles ont l'air de sorcières. Il semble que des femmes ne doivent accepter une occupation de ce genre qu'avec la compensation de salaires élevés. Mais nous sommes dans un centre de métallurgie offrant aux femmes peu d'emplois, et les patrons en profitent pour faire travailler à bon compte. A mesure que l'évolution industrielle vers le machinisme s'accentue, à mesure que les femmes trouvent dans l'usine moderne une place de plus en plus large, on voit leurs salaires monter. L'industrie textile va nous le prouver.

(*A suivre.*) Paul DE ROUSIERS.

(1) A ceux qui seraient tentés de plaindre les ouvriers de la fabrique de clous de Birmingham, je répondrais par l'enquête publiée par le *Board of Trade* au mois de novembre 1889, sur les cloutiers du Staffordshire et du Worcestershire. Ceux-ci travaillent *à la main*, chez eux, ils sont installés dans de misérables villages, gagnant des salaires dérisoires et travaillant de longues heures. Voici quelques détails sur la situation de ces infortunés, victimes de leur attachement irréfléchi à un métier qui disparaît, ou plutôt, de leur incapacité à en sortir. Henry Parken, cinquante-neuf ans, gagne 11 fr. 50 par semaine et travaille quinze heures par jour. Encore doit-il payer environ 1 fr. 50 de coke par semaine pour sa forge. Deux femmes qui travaillent avec lui gagnent 6 francs par semaine, en restant à l'atelier quatorze heures par jour. Un autre cloutier gagne 15 francs par semaine, c'est un habile. Un troisième, Thomas Harrisson, qui travaille avec sa fille âgée de vingt-huit ans, arrive à se faire, pour sa fille et pour lui, 16 fr. 25 de salaires hebdomadaires, coke déduit. Le rapport contient une série de révélations qui jettent un triste jour sur l'état matériel et moral de cette population. Il faut remarquer que la fabrique de clous de Birmingham que nous avons visitée, pourrait peut-être payer plus cher ses ouvrières sans la concurrence des maisons qui emploient les cloutiers à la main du Stafforsdshire et du Worcestershire. Le *sweating* dont ceux-ci sont l'objet tend à avilir le prix de la main-d'œuvre et le prix du produit.

LA RENAISSANCE DE L'ESCLAVAGE

DANS L'OCCIDENT CHRÉTIEN AU XVe SIÈCLE.

Un de nos amis qui, dans un but d'apologie religieuse, a fait de remarquables recherches sur l'établissement de l'esclavage en Amérique, en a donné communication à M. Henri de Tourville et a reçu de lui deux Notes qui nous ont semblé de nature à intéresser nos lecteurs. Nous publions ici la première de ces Notes. La seconde paraîtra dans notre prochaine livraison.

I.

Il y a eu et il y a encore une apologétique déplorable qui est à l'Église ce que le chauvinisme est à la France.

Les apologies de ce genre sont pleines, je le veux bien, de sentiments honorables et elles ne manquent pas de recherches utiles, voire même précieuses ; mais, avec cela, elles ne se soutiennent pas : elles excèdent la mesure de ce qui est à démontrer et de ce qui se peut et se doit défendre. Leur faiblesse vient de ce qu'elles s'abandonnent à un sentiment général d'admiration pour tout ce qu'elles croient être de l'Église. Un mot suffit à attester le vague, à la fois commode et terrible, de la plupart d'entre elles : c'est ce mot même d'*Église*, qu'elles emploient dans les acceptions les plus diverses, avec les extensions de sens les plus différentes, sans les préciser jamais. Quand on entend par Église la foi définie et la morale définie, il est aisé d'en faire l'apologie, aussi bien l'apologie historique que l'apologie phi-

losophique. Mais quand on entend par Église tout ce qui a porté le nom chrétien ou catholique, l'apologie devient impossible et désastreuse.

Il est donc indispensable, dans chaque cas, de définir avec la dernière précision ce qu'il importe de démontrer pour l'apologie de l'Église, entendue au sens strict du mot.

Et il n'y a généralement d'apologie triomphante que dans la démonstration d'un fait précis : « Oui ou non, ceci a-t-il été ou n'a-t-il pas été? »

Puis donc que vous voulez traiter, au point de vue apologétique, de la renaissance de l'esclavage, en plein pays catholique, au quinzième siècle de l'ère chrétienne, appliquez cette méthode : le cas en vaut la peine. Il y a bien quelque chose de surprenant à cet événement qui semble contredire l'abolition de l'esclavage antique par l'Église.

Voulez-vous démontrer qu'à cette époque, comme aux autres, les décisions absolues de l'autorité infaillible ont été irréprehensibles sur la doctrine de l'esclavage, vous serez nettement triomphant.

Voulez-vous démontrer que les peuples catholiques se sont bien comportés, dans cette circonstance, au sujet de l'esclavage qu'ils ont alors restauré, et à l'égard des gens qu'ils ont fait esclaves, vous tomberez à faux.

Ce qui est démontrable et ce que vous démontrez, le voici :

1° La nation, prétendue très catholique des Espagnols, a, de sa grâce, réduit en esclavage les indigènes, dans le Nouveau-Monde.

2° Elle a pratiqué cette institution de façon à amener, promptement et sur une vaste échelle, des conséquences homicides, tant à l'égard des indigènes faits esclaves, qu'à l'égard de ceux qu'on poursuivait pour les faire esclaves.

3° Ces conséquences immorales de l'esclavage, ainsi pratiqué, ont rencontré la réprobation unanime des autorités religieuses catholiques de l'Espagne.

C'est ici que commence l'apologie *du clergé* catholique espagnol. Il n'était que le serviteur fidèle, en cela, de la doctrine

morale très nette de l'Église sur l'homicide. Son acte tourne donc sans difficulté à la glorification de l'Église dont il n'était, en ce cas, que le ministre exact.

4° Ces autorités religieuses catholiques de l'Espagne se sont divisées sur la question *pratique* de savoir quel était, *dans l'espèce*, le moyen nécessaire, — celui par conséquent qu'elles devaient rigoureusement *imposer* aux consciences, — pour que l'homicide cessât.

C'est ici que la *pure doctrine* de l'Église sur l'homicide, non plus qu'aucune doctrine si achevée qu'elle puisse être, ne saurait suffire : il faut que *l'observation* humaine, contingente, arrive à déterminer *les causes* à partir desquelles la responsabilité de l'homicide est acquise *dans le fait en question*.

Je ne parle ici que de l'homicide, parce que c'était, dans cet état de choses, le méfait suprême, celui sur l'inadmissibilité duquel il ne pouvait y avoir en principe aucun ambage ; mais il est souverainement juste de reconnaître que le clergé espagnol ne limitait pas à ce méfait les motifs de réprobation de l'esclavage : il s'en faut de beaucoup.

Je reviens à cette discussion sur la responsabilité de fait quant à l'homicide. Cette discussion de fait atteste une chose : c'est que Dieu n'a pas donné aux hommes une règle morale tellement détaillée, tellement appliquée qu'ils puissent arriver *sans enquête expérimentale* à la connaissance certaine de leur responsabilité, de leur devoir précis, dans tout cas quel qu'il soit. La doctrine morale de l'Église ne suffit qu'après que le cas à juger a été déterminé en fait par une observation exacte, qui est l'œuvre et la charge de l'intelligence humaine. Lorsque, par cette enquête, le cas est devenu net, certain, il n'y a plus qu'à lui appliquer la doctrine morale de l'Église, doctrine parfaite, irréprochable.

C'est sur cette détermination du fait que le clergé espagnol s'est trouvé divisé, et c'est là que plus de science sociale aurait pu lui être utile. Il est intéressant de le dire à l'avantage de cette science, mais on ne saurait faire un reproche à la doctrine de l'Église de n'être pas une *révélation* de l'organisme social, pas plus qu'on ne saurait lui reprocher de n'être pas une révélation

de l'organisation du commerce, ou de l'organisation de l'armée, bien que sa morale s'applique au commerce et à l'armée autant qu'à n'importe quelle autre partie de l'organisme des sociétés. Mais aussi convient-il de ne pas dire que la doctrine de l'Église se confond avec la science sociale.

5° L'Église proprement dite, c'est-à-dire la morale et le dogme révélés, étant donc ici hors de cause, l'intérêt apologétique se tourne simplement à apprécier *la conduite personnelle* du clergé, surtout du clergé espagnol, et des laïques catholiques, surtout des laïques catholiques espagnols, dans la question posée par les circonstances et qui était celle-ci :

« Par quel moyen *légitime* et *efficace* empêcher que l'esclavage ne dégénère en un homicide condamné par l'Église? »

Cette conduite personnelle est à juger à deux points de vue : au point de vue *moral* et au point de vue *social*. En d'autres termes, cette conduite personnelle a-t-elle été *consciencieuse*, et a-t-elle été *intelligente?*

Voilà, en somme et très exactement, le sujet que vous avez à traiter. Il était indispensable de le définir. Le sujet ainsi défini, les faits deviennent très péremptoires et l'apologie très précise.

Et d'abord : la conduite du clergé espagnol, tant Franciscain que Dominicain, a été *consciencieuse*. Les Franciscains, persuadés qu'on pouvait sauver la vie et obtenir le bien-être des Indiens du Nouveau-Monde sans obliger à les émanciper, ne se sont pas crus en droit d'obliger à les émanciper *sous peine* du refus de l'absolution. Les Dominicains, persuadés du contraire, se sont crus obligés à imposer aux maîtres l'émancipation sous peine du refus de l'absolution.

Cette divergence d'opinion, qui s'est perpétuée si longtemps en dépit des efforts faits de part et d'autre, atteste deux choses. Chez les Dominicains, elle atteste la préoccupation de ne pas laisser faiblir la morale essentielle et de ne pas absoudre ce qui ne saurait être absous. Chez les Franciscains, elle atteste la préoccupation de ne pas exagérer le devoir et de ne pas refuser l'absolution sans un motif incontestable.

Ces deux sentiments sont parfaitement à l'honneur des uns et des autres, tous deux sont parfaitement dans l'ordre des fonctions ecclésiastiques. Dominicains et Franciscains se sont bien maintenus dans une question de conscience, la seule qui fût de leur stricte compétence. Le débat qui s'est longtemps poursuivi entre leur double tendance, montre par le fait avec quelle considération l'Église, toute soucieuse qu'elle soit d'empêcher le mal moral, sait appréhender de refuser l'absolution : c'est un libéralisme religieux qu'il est très important de constater. L'Église, en se maintenant ainsi sur une question d'absolution et en apportant une si grande réserve à la trancher, a été exactement dans son rôle et a fait honneur à sa mission essentielle et spécifique.

On dira que, pendant ce temps-là, le mal matériel de l'esclavage se continuait. Mais l'Église n'a pas reçu mission d'extirper le mal matériel *autrement que par les moyens en son pouvoir.* Dès qu'elle pratique ces moyens de la manière qui convient à leur nature, elle remplit sa mission et elle est hors de cause. C'est ce qu'elle a fait dans le cas donné. Mais aussi ne faut-il pas que les apologistes prennent pour thèse que l'Église est le remède *total, immédiat, immanquable,* aux infortunes de l'humanité et aux méfaits des hommes : ce qui est faux théologiquement, philosophiquement et expérimentalement.

J'ajouterai que si, pendant ce temps-là, l'esclavage se continuait, il ne se continuait pourtant pas dans les mêmes conditions, car : 1° Les Dominicains insistaient pour l'émancipation, et la procuraient souvent ; 2° les Franciscains exigeaient le bon traitement des esclaves, et l'obtenaient souvent aussi ; 3° l'esclavage était stigmatisé et tenu en suspicion, affaibli par conséquent dans son progrès.

En second lieu : la conduite du clergé espagnol a-t-elle été *intelligente?* En d'autres termes, le clergé espagnol s'est-il rendu compte des lois ou des forces sociales mises en jeu dans le fait en question? A-t-il traité le fait avec la connaissance exacte de ces lois?

Oui, en ce qui est des Dominicains ; mais surtout oui, et d'une façon transcendante et géniale, en ce qui est de Las Casas. Il a trouvé la solution par excellence, qui était l'acclimatation des travailleurs nationaux, des Espagnols, aux colonies d'Amérique. Cette solution, non seulement il a eu la hardiesse de la concevoir, mais il a eu le courage d'en entreprendre l'application. Et son œuvre n'a été mise à néant que par la violence. Dans toute cette question de l'esclavage indien en Amérique, il n'y a pas eu d'homme qui ait égalé Las Casas, quelque part que ce fût, tant pour la doctrine morale que pour la doctrine sociale. Il fait donc un souverain honneur à l'Église enseignante, à laquelle il appartenait. Il lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il a demandé à la vocation ecclésiastique et religieuse l'énergie avec laquelle il a poursuivi son œuvre. Mais, d'autre part, il ne faut pas oublier que la vraie solution sociale, le travail des nationaux acclimatés aux colonies — solution qu'il avait formulée et appliquée, — lui est personnelle et ne fait pas partie de la Révélation : ce n'est pas une doctrine qui appartienne à l'enseignement défini de l'Église. Si la Providence n'avait pas suscité cet homme dans son Église, il aurait donc été vrai que l'Église avait parfaitement rempli son devoir et sa mission par le clergé espagnol, sans avoir pour cela possédé l'homme qui, le premier, ait indiqué la parfaite solution *sociale* de la difficulté. C'est que l'Église n'est pas chargée, par essence, d'enseigner les *moyens sociaux* qui n'ont pas été révélés ; elle est chargée de fournir les décisions morales et les moyens surnaturels relatifs au respect de ces décisions morales. Il ne faut pas imposer à l'Église la charge des découvertes sociales pas plus que des découvertes médicales, quoique les unes et les autres apportent un instrument puissant à l'exercice de sa charité. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, plus d'une fois, les solutions sociales, les découvertes sociales les plus heureuses, aient surgi en dehors de l'Église, c'est-à-dire, en dehors de l'enseignement de l'Église et en dehors du personnel appartenant à l'Église à titre de clergé ou à titre de fidèles : cela est dans l'ordre et conforme à la distribution des rôles que Dieu a faite entre son Église et la raison humaine.

Ceci posé, il n'y a aucunement lieu de se « scandaliser » de ce que l'abolition de l'esclavage, poursuivie à l'origine par Las Casas, ait été consommée par un protestant, William Wilberforce. Le danger des apologies qui attribuent à l'Église plus qu'il ne lui appartient, est précisément d'aller se heurter à des faits comme celui-ci et, par là, d'engendrer le trouble au lieu de la sérénité dans les esprits qui viennent à découvrir ces faits contradictoires aux thèses des apologistes aventureux et exagérés.

Il est d'autant plus intéressant de voir en parallèle Las Casas et Wilberforce, que l'avantage reste encore à Las Casas, quoique cela eût pu être autrement sans que l'Église eût failli, ainsi que je viens de l'expliquer. Las Casas a eu sur Wilberforce l'avantage très méritoire de la priorité. Dans les idées de génie, le grand mérite est au premier inventeur. Las Casas a eu encore, de plus que Wilberforce, le mérite de se débattre contre de prodigieuses difficultés, comme il arrive généralement à ceux qui commencent. A ces deux points de vue, Las Casas dépasse de cent piques Wilberforce.

Le succès a été pour Wilberforce, comme pour ceux qui viennent après beaucoup d'autres et « qui moissonnent ce qu'ils n'ont pas semé, qui entrent dans les travaux des autres ». Wilberforce a été soutenu par tous les avantages obtenus avant lui contre l'esclavage, dans les faits et dans l'opinion. Et ces avantages obtenus, et de plus en plus considérables, étaient surtout dûs à la résistance de l'Église, d'après ce que nous venons de voir.

Ce qui n'empêche pas de rendre très grand et très haut hommage à Wilberforce, car la moisson n'a pas été sans travail : « Celui qui moissonne reçoit récompense... en sorte que se réjouissent ensemble et celui qui sème et celui qui moissonne (1). »

Henri de Tourville.

(*A suivre.*)

(1) Joan. IV, 36

LES HIGHLANDERS[1].

I.

LA NATURE DU PAYS ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL.

Peu de romanciers ont eu, en dehors de leur pays, une plus large popularité que sir Walter Scott. Pendant de longues années, les personnages de ses fictions ont été les héros favoris du public, il a été le créateur d'un genre littéraire où il est resté le maître, il a rendu familières aux lecteurs du continent les mœurs du pays reculé où il a placé la scène de ses chefs-d'œuvre. Les noms de Rob Roy et de Waverley éveillent encore aujourd'hui le souvenir de tout un monde guerrier aux tartans bariolés, aux habitudes sauvages, mélange curieux d'héroïsme et de barbarie. Étudier les Highlanders au point de vue de la Science sociale, c'est essayer de donner le pourquoi de ce monde étrange, de démontrer et d'expliquer le mécanisme qui fait mouvoir, sentir et penser d'une manière si différente de la nôtre les personnages du romancier, de rendre compte des nécessités sociales qui ont constitué ces hommes tels qu'ils sont. C'est encore essayer de faire comprendre l'histoire d'Écosse, si mouvementée, si agitée, si brillante à la surface et par moments obsédante par cette surabon-

(1) Ouvrages consultés : *Miscellanea Scotica*, 1820 (t. I et II). — *History of the feuds and conflicts of the clans.* — Johnson, *A journey to the Western Islands of Scotland* (1773), 2e éd., 1787. — James Anderson, *An account of the present state of the Hebrides*, 1785. — Knox, *A tour through the Highlands of Scotland and Hebrides Isles in* 1786 (trad. française), 1790. — Buchanan, *Travels in the Western Hebrides from* 1782 *to* 1790-1793. — Necker de Saussure, *Voyage en Écosse et aux îles Hébrides* (1806-1808). — Esnault, *Les îles Hébrides*, 1858. — Félix Narjoux, *En Angleterre*, 1886. — Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, tome IV. — Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie, art.* Hébrides. Lewis, Skye. — Skene, *Celtic Scotland*, 1881. — De Lavergne, *Économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*, 1854. — Dalriad, *The crofter in history*, 1885. — *Report of Her Majesty's commissioners of inquiry into the condition of the crofters and cottars*, 1884. — Walter Scott, *Rob Roy* (trad. Defauconpret). — Cosmos Innes, *Origines parochiales Scotiæ*, 1853.

dance même d'incidents dramatiques. Étudier les Highlanders, c'est également approfondir une des variétés de ce type social des populations de l'Europe occidentale que nous appelons, d'après les deux grands idiomes qui y étaient en usage lorsqu'il entra en contact avec Rome, le type celte-germain. Mais c'est une variété particulière, distincte à beaucoup d'égards du type fondamental. A la différence de celui-ci, le type des Highlands n'a pas subi l'invasion romaine, il n'a subi l'influence que des éléments scandinaves les plus rapprochés de la formation communautaire. Si les qualités, les institutions, les mœurs, le tempérament social d'un peuple, en un mot, se transmettait spécialement avec le sang, comme on l'entend souvent répéter, on pourrait se croire en présence du type celte primordial. Il n'en est rien. Le milieu physique, où se sont trouvées jetées les familles issues de la souche principale celte-germaine, au sortir de l'Irlande ou de l'Angleterre, était suffisamment énergique, suffisamment intransformable pour les transformer partiellement bon gré mal gré; et, d'autre part, il occupe une étendue trop restreinte sur la carte de l'Europe occidentale pour constituer autre chose qu'une exception. Un type celte, mais un type celte déformé, souvent dans un sens divergent des déformations qui ont produit le type originaire, voilà ce que nous présentera le Highlander.

Dans un pareil sujet, notre route est toute tracée,

La nature spontanée d'un lieu, qui peut opérer sur la race avec l'énergie que l'on verra plus loin, doit être étudiée avant tout. Puis, il faut voir de quelles transformations lui-même il était susceptible, et quelles transformations il a subies en fait : comment la population a-t-elle dû se constituer, comment se sont organisés le travail, la propriété, la famille, sous la double action du lieu où elle vivait dans le présent, et de la force de le transformer qu'elle puisait dans son passé.

L'étude de ce passé, l'étude des origines de cette population et des milieux qu'elle a dû traverser, s'ouvrira alors devant nous. Ce sera toute une odyssée, que ce retour en arrière pour refaire en sens inverse les étapes de la longue route qui, du berceau de l'humanité, a conduit les Highlanders aux Highlands.

L'Écosse est donc le point terminal des migrations du type celto-germain en Europe. Mais l'Écosse elle-même n'est pas uniforme, elle n'est pas partout un lieu de refuge et d'asile pour les vaincus. Généralement même, les géographes y relèvent, tant au point de vue du relief que de la constitution du sol, l'existence de deux grandes régions naturelles : à l'Ouest, une région haute, les Highlands, zone de pâturages à sous-sol primitif, granitique ou volcanique, qui va de l'embouchure de la Clyde à la limite occidentale du Caithness ; à l'Est, une région basse, les Lowlands, zone de sols cultivés, où domine le vieux grès rouge, et qui s'étend de Berwick à Thurso avec deux ou trois échappées vers l'Ouest, les environs de Glasgow, l'île de Bute, ou la rive nord du golfe de Solway.

La même division, chose curieuse, nous est fournie par d'autres données, d'un ordre tout différent. C'est ainsi que la statistique des illettrés nous révèle l'existence des deux mêmes catégories. Très rares dans les parties rurales de l'Écosse que nous pouvons bien appeler saxonne (les Orcades, les comtés du Nord-Est, de Nairn à Kincardine, les comtés du Sud, de Wigton à Dumfries), les illettrés atteignent leur maximum au cœur des pays celtes, dans les comtés de Ross et d'Inverness (1).

Ce n'est pas d'ailleurs qu'il faille s'imaginer les Lowlands comme une plaine véritable : ce n'est une région basse que parce qu'il existe, dans le même pays, des terres plus hautes. Et l'on remarquera précisément, dans l'article que je compte consacrer aux Lowlanders, combien frappantes ont été les analogies que présenta, pendant de longues années, le régime social des deux populations. Toute la partie sud-occidentale de l'Écosse, comprise dans les Lowlands, est encore une zone de pâturages et de hauteurs. Knox, qui vante beaucoup les cultures des environs de Dumfries, signale le misérable aspect qu'offrent pour-

(1) Si le nombre des illettrés est assez grand dans certaines régions des Lowlands (le Lothian ou les environs d'Édimbourg, Berwick), c'est que, comme je le fais remarquer plus loin, les Lowlands offrent des parties très pauvres, et que, de plus, la population des villes se recrute souvent d'éléments très différents de ceux qui peuplent les campagnes environnantes. Les communautaires, on le sait, affluent volontiers dans les villes, leur présence modifie donc l'aspect des comtés *urbains*.

tant les régions que l'on traverse pour s'y rendre, soit en venant d'Angleterre (à Longton, par exemple) soit en arrivant d'Édimbourg (c'est-à-dire à Moffat) (1). Dans la zone médiane de l'île, Saussure constate le même fait (2). Entre le Lothian, région circonvoisine d'Édimbourg, et le pays de Stirling, d'une part, merveilleusement cultivés, et les environs de Glasgow, d'autre part, avec leurs jolies résidences rurales, leurs belles terres, leurs coteaux verdoyants couverts de bouquets d'arbres, Saussure a dû traverser une plaine où l'œil n'aperçoit plus que de méchants petits villages, quelques maisons de campagne peu remarquables, une vaste et noire bruyère habitée par les gélinottes et coupée seulement de loin en loin par quelques bois de sapins et de mélèzes (3). La limite des hautes et des basses terres n'est donc pas aussi nette qu'on pourrait le croire au premier abord.

Mais, pour étudier le véritable Highlander, c'est au cœur des plus hautes régions qu'il faut se placer. Voilà pourquoi j'ai choisi, comme centre de cette étude, les Highlands proprement dits, c'est-à-dire la côte occidentale de l'Écosse au nord de la Clyde et les archipels qui en dépendent, notamment les Hébrides. Ces îles sont de véritables Highlands, nulle région du continent écossais n'en offre à un plus haut degré les caractères sauvages, arides, pittoresques. C'est sur elles que j'ai rencontré le plus de détails précis, j'en ai donc fait le point d'appui et le point de départ de ces recherches. C'est par elles que je commence (4), c'est aux faits que j'y ai constatés que je compare et que je rattache ceux que j'ai retrouvés sur le continent d'Écosse.

Le Highlander étudié dans les hautes terres des Hébrides et comparé aussi souvent que possible au Highlander de la région

(1) Knox a fait un voyage sur les côtes occidentales de l'Écosse, en 1786, pour chercher les points les plus favorables à l'établissement de villages de pêcheurs.

(2) Saussure, célèbre minéralogiste, a visité, de 1806 à 1808, Édimbourg, Arran, Bute et les Hébrides.

(3) Knox, 1786, tome I, p. 232-233, 237. Saussure, 1806, tome I, p. 184, 295, 296, 302. Voir encore, dans le même sens, Johnson, 1773, p. 76, 77. Sur le contraste entre la rive est et la rive ouest d'un même comté, Knox, tome I, p. 357. Sur la différence du sous-sol et l'importance du vieux grès rouge écossais, Saussure, t. II, p. 82 et 84.

(4) J'étudie d'abord le groupe du nord, Skye et Lewis, avec les îlots qui s'y rattachent ; puis celui du sud, Mull et Islay, enfin Arran.

continentale ; puis, le Highlander comparé au Lowlander, son voisin, avec lequel il forme un tout historique, qui est l'Écossais ; enfin, le Highlander étudié dans ses origines, dans les types celtes, dont il a pu sortir, tel est le plan de ce travail.

I. — LA NATURE DU SOL ET LE CLIMAT RESTREIGNENT L'AIRE DE LA CULTURE.

Les Highlands d'Écosse sont, ai-je dit, des terrains de pâture et non de culture. Les terres qui sont impropres à être exploitées autrement que par le pâturage l'emportent de beaucoup en quantité sur celles que l'on peut labourer. Les terres labourables, dit Vivien de Saint-Martin en parlant de l'île de Skye, y sont de faible étendue. Dans une paroisse, au témoignage de Skene, le sol comprend 41,644 acres de pâturage (1), contre 4,826 de terre arable ; un township de 215 acres en compte seulement 42 en culture ; un autre de 161 acres en compte 22 (2). Aux environs de Dunvegan, dans la même île, la campagne est presque indéfrichable. La terre de Raasay voisine de Skye, écrit Johnson, semble moins propre au blé qu'au bétail. A Coll, le sol a jusqu'ici été surtout employé pour le pâturage (3). Mull, écrit Knox, est un pays couvert de bruyères et de mousses, avec quelques bonnes terres labourables sur le rivage occidental (4).

La cause radicale de cet état de choses, c'est le caractère montueux et tourmenté du sol. Sur les 41,644 acres de pâturage de la paroisse de Skye mentionnée par Skene, 37,305 sont en montagne et 4,339 seulement en plaine. Raasay, toute la partie orientale d'Harris et de Uist, Canna, Rum, Eigg, Mull, Arran sont décrites comme des îles au sol rude, montagneux, inégal, aux rivages escarpés (5). A Jura, à Islay, les montagnes occupent une grande partie des îles. Anderson, — après avoir annoncé que les Hébrides sont une terre « fertile » — ne trouve guère à citer comme

(1). L'acre anglaise vaut environ 40 ares.

(2) Skene, tome III, p. 374, Narjoux, p. 223. Le township est l'étendue de terres exploitée par une communauté d'habitants.

(3) Johnson, p. 139 et 316.

(4) Knox, tome I, p. 306.

(5) Anderson, p. 135, Knox, I, 306-402, Vivien. art. Skye.

terres basses que la rive occidentale de Long-Island (1), l'île de Tirec, qui est si peu élevée au-dessus du niveau de la mer, que les deux petites collines qu'elle renferme semblent de loin deux îlots, et Lismore, dont le sol calcaire est en effet d'une fertilité proverbiale (2).

D'ailleurs, quand on va au fond des rares éloges qu'obtiennent ainsi certaines régions basses des Hébrides, on voit toujours 1° que pour faire produire au sable coquillier de ces plages une bonne récolte, il faut *le bien cultiver et le fumer convenablement* (3), ce qui n'est pas à la portée de tout le monde, comme on le verra bientôt, 2° que la seule richesse native, la seule fertilité naturelle, c'est le pâturage, 3° que la production spontanée la plus générale, c'est la mousse et la bruyère, et que, pour la détruire par un bon système d'amendements, il faut de la science et non pas seulement la routine du pasteur.

Ce que nous venons de voir dans les îles, se retrouve sur le continent écossais. « Nous avons aperçu un champ de blé », note comme un événement Johnson aux environs du fort Augustus. « Des montagnes, des rochers et de la mousse composent la plus grande partie des comtés d'Inverness, de Ross et de Sutherland », écrit Knox. Et encore : « De Loch Inchard à Durness, des rochers, de la mousse, de la bruyère; pas une habitation, pas un homme, pas un arbre (4). » La description que fait Buchanan du Loch Torridon au comté de Ross donne bien l'impression de cette prépondérance des productions spontanées sur les ressources que procure à l'homme le travail de l'extraction. « Sur la berge, dit-il, s'étend une bande de terre de largeur très inégale; au pied des collines, il y a de bons pâturages; les sommets regorgent de gibier; le saumon et la truite abondent dans les rivières; les huîtres du lac sont très belles et les poissons très variés (5). »

(1) Sous ce nom de Long-Island, on comprend souvent Lewis, Harris, les deux Uist, Barra et les îlots voisins.

(2) Dans le même sens Knox, I, p. 334; Buchanan, p. 12-14.

(3) Anderson, p. 136, 144; Buchanan, p. 12 et seq.

(4) Johnson, p. 73; Knox, I, 357 et II, 380. Voir encore Johnson, 178; Saussure, tome I, pp. 332, 346, 362, 373.

(5) Buchanan, p. 217.

Au moins, sur les quelques terrains de culture, peut-on espérer de bons résultats?

Il est très malaisé de les obtenir.

La première raison en est que le roc de ce sol granitique affleure presque partout. La surface à Skye apparaît presque toujours couverte de rochers qui rendent le labourage très difficilement praticable. Ce n'est qu'avec des peines infinies que les habitants cultivent quelques petits champs. A Harris par exemple, dans les Hébrides, les champs sont, çà, et là, séparés les uns des autres par des quartiers de roc. Au lac Assynt, en Ross, sur le continent écossais, plusieurs champs n'ont que quelques toises, tant ils sont serrés entre les rochers. Aussi, ne laisse-t-on pas inculte le moindre espace où l'on puisse faire pousser quelques épis. Partout on distingue les « longues terres », que l'on peut labourer, et les « courtes terres », qu'on ne peut retourner qu'avec la bêche. Et les neuf dixièmes des Highlands ne sont susceptibles d'aucune culture (1).

Le second ennemi de la culture, c'est le climat.

Et d'abord sur cette côte qui reçoit la première le souffle des courants aériens qui ont traversé la grande mer, les vents sont brusques et les tempêtes violentes. En 1786, le vent souffle avec tant de violence qu'il brise et emporte la tige des pommes de terre, arrêtant ainsi leur croissance. A Coll, sur les bords de la mer imprudemment dénudés, le vent soulève des tourbillons d'un sable tellement fin qu'il noie pour ainsi dire toutes les cultures qu'il recouvre; à Long Island (2), la mer et les sables font sans cesse sur les belles prairies de l'île des dévastations qu'il n'est pas possible de prévenir (3).

D'ailleurs, ce climat essentiellement maritime est d'une singulière humidité. Les vents dominants pendant l'été sont ceux du Sud-Ouest; ils ont traversé tout l'Atlantique et s'y sont fortement imprégnés d'humidité; l'atmosphère est donc toujours

(1) Johnson 181; Narjoux, p. 223; Esnault, p. 85; Buchanan, p. 149; Knox, t. II, p. 153; Lavergne, p. 350.

(2) Archipel de Lewis, Harris et Uist dans les Hébrides.

(3) Reclus, tome IV, p. 711; Knox, tome I, p. 315 et 334; Saussure, tome II, pp. 393, 395; Lavergne, p. 350.

abondamment saturée de vapeurs. Les hautes montagnes des Highlands continentales arrêtent ces nuages, et ceux-ci se résolvent en pluies torrentielles, qui commencent vers la fin de l'été et se continuent pendant tout l'automne. C'est une véritable calamité pour l'agriculture. Non seulement ces pluies continuelles, en tombant sur la mousse, qui se sature d'eau et qui la retient, forment de vastes étendues de tourbe aqueuse, semée de lacs, impropre à toute culture; non seulement elles retardent la maturité du blé, mais elles en rendent la récolte très chanceuse. A peine le soleil a-t-il commencé à produire sur les pentes des collines ses bienfaisants effets, que les pluies et la fonte des neiges font descendre du haut des montagnes des torrents d'eau et inondent les terres basses. Les îles sont moins éprouvées, d'abord à cause de leur moindre altitude qui ne dépasse jamais 1,000 mètres, tandis que dans les Highlands les hauteurs atteignent 1,300 et 1,350 mètres; ensuite, à cause de la nature sablonneuse du sol, qui absorbe aisément l'excédent d'humidité. Malgré cela, ces îles ne sont pas le paradis terrestre de la culture. Quand la récolte s'y fait, elle est en avance sur le Lothian, mais elle n'est pas toujours possible. Il pleut à Arran les trois quarts de l'année. « J'ai souvent vu, au mois de décembre, écrit Macleod, les tas de gerbes gorgés d'eau et absolument sans valeur. » Même quand on peut faire la récolte, le produit en est généralement de qualité inférieure. On recueille un peu de foin à Skye, mais on le fauche si tard et il est si souvent mouillé pendant la fenaison, qu'il n'a plus aucun parfum et qu'un fermier anglais ne voudrait pas en donner à ses bêtes. Pour sécher le grain, et en chasser l'humidité, il faut, avant de le moudre, le faire brûler dans de grands vases de fonte ou de terre, comme on fait griller le café, ou encore, ce qui détruit la paille et abîme plus le grain, mais ce qui est plus expéditif, placer les gerbes en tas et y mettre le feu (1).

Seule la culture potagère ne souffre pas de cette humidité :

(1) Johnson, pp. 183 et 177; Knox, t. I, p. 114; Reclus, t. IV, p. 684, 685 et 711; Anderson, p. 142; Saussure, t. I, p. 390; t. II, p. 395, 490, 499, 500; Esnault, p. 85; Narjoux, p. 223; Report, App., p. 392.

les racines, les légumes, les salades, les fruits communs viennent très bien, les navets et les choux sont très délicats (1).

La culture des céréales est donc naturellement très pauvre. Pennant, pendant son voyage, trouve partout la récolte insuffisante ; parfois, comme à Rum, elle manque pour les trois quarts, et la famine est en perspective continuelle (2). L'orge et l'avoine sont les seules céréales qui puissent communément germer dans ces terrains ingrats : encore, comme l'orge demande une abondante fumure, on ne peut en semer que fort peu. En quelques endroits, comme à Long Island et à Arran, on cite le seigle et une petite espèce de froment. « J'ai essayé, à Skye, écrit en 1883 Macleod de Macleod, le blé, l'orge et plusieurs espèces d'avoine. Le blé n'a jamais mûri ; les meilleures avoines n'ont donné qu'un faible rendement et toujours de qualité inférieure. Il ne faut cultiver que la pomme de terre et l'avoine, et encore celle-ci uniquement au point de vue de la paille, car la farine coûte moins cher à acheter qu'à produire. »

II. — LES DIVERSES OPÉRATIONS DE LA CULTURE : DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES QU'ELLES PRÉSENTENT.

En présence de conditions aussi défavorables la culture est éminemment pénible. Comme on cherchait de préférence, écrit Buchanan, les endroits les plus rapprochés des rivages où la mer jetait le varech (qui sert d'engrais), afin d'avoir un moins long trajet à faire pour le transporter, et comme on ne pouvait. sans les épuiser, mettre uniquement en culture les terrains du littoral, il a fallu graduellement monter à une grande hauteur dans les collines où l'on trouvait à grand'peine un peu de terre au milieu des rochers. Quand la veine est trop peu profonde pour pouvoir être utilisée, on creuse jusqu'au roc, on enlève la terre et on la porte ailleurs pour augmenter d'autant la couche de sol arable. Harris offre de la sorte l'aspect d'une série de

(1) Knox, t. I, p. 262-263 ; Buchanan, p. 15.

(2) Johnson, p. 139 et 183 ; Narjoux, p. 223 ; Anderson, p. 136 ; Buchanan, p. 152 ; Knox, t. I, p. 334 ; Report., App., p. 27 ; Saussure, t. I, p. 393.

levées de terre et de rigoles qui rendent la circulation très difficile. Rien de régulier d'ailleurs, la rigole est tantôt large et superficielle, tantôt étroite et profonde, suivant qu'il a fallu enlever la terre sur un plus ou moins grand espace pour constituer la mince couche cultivable.

L'engrais, c'est le varech sur lequel on dépose des coquilles marines qui, en se pulvérisant avec le temps, donnent une substance fertilisante. La présence du varech apporte à l'agriculture des îles une supériorité marquée sur l'agriculture du continent. Mais il ne faut pas se hâter d'en espérer de merveilleux résultats. D'abord, tant qu'a prospéré la fabrication de la soude extraite du varech, les propriétaires se sont opposés à ce que l'on distrayât des usages industriels une partie de l'algue précieuse. Ensuite, le transport de l'engrais n'est pas chose facile. Il n'y a pas de routes, donc guère de charrettes : celles-ci commencent seulement à apparaître vers 1780, chez les gentlemen de Long Island. Tous les transports doivent se faire à dos de chevaux. On en attache trois, quatre ou même davantage à la file, et on suspend, de chaque côté du bât en bois que porte l'animal, un panier où l'on empile le varech. Or, dans ce pays âpre et montueux, ce mode de transport épuise vite les chevaux. La quantité transportée chaque fois est très petite, il faut donc multiplier les voyages. Le cheval qui, après avoir transporté l'engrais, porte plus tard la soude au rivage, qui, de plus, traîne la charrue et le râteau, est bientôt sur les dents. Tous les ans, il faut en introduire de nouvelles quantités dans les îles. Aussi l'agriculture est-elle, de ce chef, doublement onéreuse : elle exige que l'on fasse à chaque instant de coûteux déboursés pour renouveler l'animal transporteur, qu'il faut d'ailleurs nourrir, ce qui restreint d'autant le nombre des autres animaux domestiques. Les pauvres essaient de s'en passer; mais que l'on juge alors de quelle charge est le transport du varech à dos d'homme et combien il faut de fatigues pour un mince résultat.

Une fois le sol constitué et fumé, on n'est pas au bout de ses peines. Le varech a été déposé en couche épaisse dans la rigole. La femme se place dans cette rigole, le mari se tient de l'autre

côté de la levée de terre. Armé de sa bêche, il partage cette levée en une série de mottes que sa femme prend une à une et qu'elle dépose dans la rigole sur le lit de varech, pataugeant ainsi jusqu'au genou dans un véritable bourbier. C'est ce qu'on appelle faire le *taomadh*. Il ne reste plus alors qu'à semer. Parfois les deux opérations sont distinctes, et la seconde se fait avec un semoir, parfois on place directement la graine sur le varech, et on la recouvre à la main de mottes de terre. Pour les pommes de terre, que l'on plante dans les terrains sablonneux, on bêche d'abord le sol, puis on fait à la main une série de petits trous où l'on dépose le tubercule.

Dans les terres ou l'on peut employer la charrue, le travail est pénible aussi et encore coûteux. La petite charrue écossaise avec son soc, son coutre et ses deux mancherons est tellement primitive et entame si peu le sol, malgré les quatre chevaux qui la traînent, qu'il faut la faire précéder d'un autre instrument, le *rustle*, sorte de croc en fer passé dans un bâton de quatre pieds de long, auquel on attèle un cheval. Souvent il faut faire suivre les deux instruments par un homme qui, avec sa bêche, rectifie le travail. Enfin, faute de herse pour égaliser la terre, on y fait passer un large râteau à dents de bois, qui est généralement traîné par la femme et les enfants, afin de ne pas exténuer le cheval. Ainsi, ou bien employer cinq chevaux, ce qui représente un gros capital, ou ne rien faire qui vaille, voilà le dilemme posé à l'agriculteur hébridien.

Avec la récolte, même succession de labeurs pénibles. Le foin et l'avoine sont coupés à la faucille; mais on arrache l'orge à la main, afin d'avoir le plus de paille possible. Pour que la gerbe ne mette pas trop de temps à sécher, on secoue soigneusement chaque poignée de manière à faire tomber l'herbe qui y est mêlée. A peine le grain coupé, on le porte dans une cabane roulante qui suit le moissonneur : à chaque éclaircie, on le sort pour l'étendre sur le sol afin de le faire sécher; à chaque nouvelle averse, on le rentre précipitamment dans la cabane. Les granges sont très rares dans ces pays; pour que la récolte puisse y sécher, il faut d'ailleurs qu'elles soient munies d'ouvertures latérales à

claire-voie qui laissent passer le vent. Quant aux fours, ils sont trop petits pour qu'on y fasse sécher la tige : on se borne à couper les épis, que l'on aligne sur la pierre du four. Une fois séchés, foin et céréales sont mis en meules, ordinairement coniques. Chaque lit de gerbes, étant étroitement lié avec des liens de bruyère, on coupe les racines de la paille d'orge pour en faire du chaume. La meule doit rester ainsi tout l'hiver exposée aux intempéries ; il est rare, nous l'avons dit, qu'on engrange la récolte.

Le battage du grain est généralement exécuté par les femmes, les hommes faisant à ce moment leurs journées de corvéables pour le compte du propriétaire. Le battage ne ressemble en rien au joyeux travail que nous connaissons sous ce nom : pas de moissonneur balançant avec entrain son fléau au-dessus de sa tête ; la femme est à genoux, son petit fléau attaché au bras. Pour s'éviter cette peine, on grille parfois le grain, c'est-à-dire qu'on met le feu à la paille, ou plutôt, tenant le chaume par la racine, la femme présente l'épi à la flamme, et, lorsque son enveloppe est consumée, elle l'abat d'un coup sec de la gaule qu'elle tient dans l'autre main. Le grain battu, on le vanne, puis on le dépose sur un plat de jonc ou d'osier : matin et soir, la ménagère écrase dans le moulin à main la farine du repas. C'est un nouveau travail et non moins fatigant de faire tourner, l'une sur l'autre, au moyen d'un bâton, ces deux énormes pierres rondes entre lesquelles le grain se réduit en farine. Puis la farine est passée au crible, déposée sur une assiette ou dans une outre de peau. On s'est assez fatigué, on ne boulangera pas. On se contentera de délayer la farine dans l'eau, de l'étendre sur la poêle et de la manger en mince galette (1).

III. — LES CONDITIONS CLIMATÉRIQUES QUI RENDENT LA CULTURE DIFFICILE RENDENT, AU CONTRAIRE, LE PATURAGE FACILE.

En regard de cette excessive difficulté à vivre de la culture, opposez les facilités toutes particulières que l'on trouve à vivre

(1) Buchanan, pp. 147, 149, 151, 162 (Long Island) ; Knox, t. I, p. 364 (Skye) ; Report, p. 20 et app. p. 30 (Skye en 1840); Esnault, p. 84, 85 (Skye, 105, Canna); Saussure t. I, pp., 380, 393 (Arran); Johnson, p. 178 ; Martin, cité par Dalriad, p. 54 : Narjoux, p. 223.

du pâturage. A la nature du sol qui lui est si éminemment propice, le climat ajoute encore ses effets. Il a les inconvénients des climats maritimes, mais il en a aussi les avantages : il est très humide, mais il est très égal. Quand la neige tombe, elle ne tient pas sur le sol. L'été sur la montagne, l'hiver sur le rivage, le pâturage est toujours possible. A l'exception des animaux de moins d'un an, qu'il faut tenir renfermés à l'étable et nourrir de foin et de paille, parce qu'ils ne sont pas encore assez robustes pour supporter les vents d'hiver, tout le bétail peut continuellement demeurer dehors, et il y trouve sa subsistance, sauf pendant quelques semaines du printemps. Presque partout, autrefois, lorsque les labours et les semailles étaient faites, vers le commencement de juin, les tenanciers montaient sur les collines avec leur bétail, ils allaient habiter leurs résidences d'été, leurs *shealings*, comme ils disent. A Long Island, dans presque toutes les îles, sur beaucoup de points du continent, le fait se produisait. L'île d'Arran semble seule faire exception : l'absence des pâturages, due à l'altitude des montagnes et à la violence des vents et des orages qui y règnent presque continuellement, fait qu'on n'y voit point de *shealings*, le bétail ne quitte pas les parties basses de l'île : mais cela ne l'empêche pas de rester toute l'année dehors. Quelle facilité de vie ! (1) Sauf quelques soins à donner aux jeunes animaux, rien à faire, qu'à respirer l'air pur des montagnes ou l'air attiédi du rivage. On comprend l'enthousiasme avec lequel les poètes rustiques de ces pauvres populations ont chanté la vie pastorale (2).

Si maintenant on veut avoir une idée précise de la composition de l'une de ces exploitations rurales confiées à des communautés de tenanciers, il faut se la représenter divisée en deux parties, la plaine et la montagne. La plaine comprend : 1° cette partie de l'exploitation qui est cultivée tous les ans sans intervention de la jachère : on réserve plus particulièrement le nom

(1) Buchanan, 152, 156; Report, App., p. 459 (Long Island); Saussure, I, 383, 389, 407 (Arran); II, p. 397; Johnson, p. 88 (Anoch); Grant, *Letters from the mountains*, cité par Dalriad, pp. 1 et 2.

(2) Report, App., p. 459-460.

d'*infield* à la partie cultivée en céréales, celui de *meadow* à la partie où l'on cultive le foin : cette dernière fait souvent défaut. C'est dans cette partie que s'élèvent les habitations des tenanciers. La plaine comprend encore, 2° entre l'*infield* et la montagne, une zone intermédiaire participant à la fois des caractères de ses voisines, où la culture n'est possible que dans les endroits les moins pierreux et les moins humides et à condition d'alterner de temps en temps avec la jachère; la partie cultivée s'appelle *outfield*, la partie où le sol est laissé à lui-même *green pasture*. C'est dans la green pasture que l'on fait paître les vaches pendant l'été et qu'on ramène en hiver les moutons et les chevaux.

Après la plaine, et séparée d'elle par un talus ou *head-dyke* qui sert à la fois de clôture aux bestiaux et de ligne de démarcation, vient la *muirland* ou terre de marais, dite encore la montagne. L'été, on y met les moutons et les chevaux, et, dans les pays où le pâturage est de bonne qualité, on y mène également les vaches pendant six à sept semaines, ce qui entraîne, comme je l'ai dit, l'exode de toute la famille. Je rappelle également que, dans certaines régions, on laisse errer les chevaux toute l'année à l'état sauvage dans la montagne.

Dans les Highlands du centre, une communauté rurale (*townland*) (1) exploitait, au siècle dernier, 90 acres de plaine et 250 de muirland, dans les Hébrides 100 acres de plaine et 500 de muirland (2). En cas d'insuffisance du muirland, il arrivait souvent d'ailleurs que les propriétaires des forêts et des grands espaces vagues qui n'avaient pas été répartis entre les communautés rurales voisines autorisassent celles-ci à y envoyer leurs bestiaux.

On peut aisément conclure de toutes ces indications que, dans les Hébrides, et d'une manière générale dans les Highlands d'Écosse, le pâturage est plus rémunérateur que la culture et d'ailleurs beaucoup plus attrayant, et qu'il sera le travail principale de la race, celui sur lequel elle cherchera toujours à s'appuyer. Une preuve bien caractéristique entre mille autres, c'est que la vache est l'unité monétaire du pays, étant, comme

(1) Ou *township*.
(2) Walcker et Marshall, cités par Dalriad, p. 69 et 369, 371.

on le verra plus loin, presque le seul objet de commerce, le seul dont tout le monde soit disposé à prendre immédiatement livraison, le seul qui ait à la fois une *valeur d'utilité* et une *valeur d'échange*. On donne à une fille tant de vaches pour dot, et on paie les vaches en moutons, volailles, ustensiles, vêtements (1). Dans le budget des recettes d'un tenancier de Skye, montant à un total de 54 liv. st. 2 sh., la grosse part est fournie par la vente du bétail et de la laine, soit 22 liv. 2 sh; la récolte en grain est estimée 10 liv. seulement (le reste provient des salaires gagnés comme journalier ou à bord des bateaux de pêche) (2). Le fait me semble donc bien établi : là où nul obstacle extérieur ne survient, le Highlander mérite cette description de Johnson : « Sa vie purement pastorale ne diffère de celle des anciens nomades qu'en ce qu'il a une demeure fixe (3). » Le grand grief des crofters contre les grands propriétaires, la cause déterminante de l'agitation actuelle, écrivait M. Narjoux en 1886, est le refus des grands propriétaires de laisser plus longtemps les troupeaux de leurs fermiers et ceux des petits propriétaires paître sur les montagnes, comme on le faisait de temps immémorial (4).

IV. — POURQUOI, MALGRÉ LES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTAIT LE LIEU, LES HABITANTS SE SONT ADONNÉS A LA CULTURE.

Nous devons maintenant nous demander pourquoi le pâturage n'est pas demeuré le travail unique de la race. En effet, dès le seizième siècle, les descriptions que l'on nous donne des îles de l'Écosse nous les représentent comme cultivées en céréales : Munro signale du grain à Taransay, Harris, et Barra; de l'avoine à Skye et Bute; de l'orge à Taransay, Lewis, Berneray Beg (petit îlot près de Lewis (5), 1549). L'intéressant rapport publié par

(1) Johnson, pp. 241 et 308.

(2) Report. App., p. 18-19. Le budget est dressé par le propriétaire, le capitaine Alain Macdonald.

(3) Johnson, p. 79. Il n'est ici question de comparer que pâturage à pâturage; mais que de différences d'un état social à l'autre!

(4) Lire en ce sens les dépositions du Rev. Mac. Phail (Skye), et des crofters de Dornoch, Sutherland, Report, App., p. 11 et 326.

(5) Cité par Dalriad, pp. 36 et 37.

Skene (1), et qui da te de 1580 ou 1590, en signale à peu près dans toutes. La culture est donc ancienne dans le pays. De ce fait on peut donner plusieurs explications.

1° Il est possible que l'accroissement de la population y soit pour quelque chose. Sur un nombre donné d'hectares, on ne peut, par le pâturage, nourrir qu'un nombre fixe et restreint d'habitants; si la population se multiplie, il faut ou essaimer ou se mettre à un autre travail. Or, nous sommes ici, ne l'oublions pas, aux extrémités du vieux monde; impossible de retourner en arrière vers les pâturages que d'autres ont occupés, et qu'ils défendront au besoin par la force. On peut bien, momentanément, faire sur les territoires de ces voisins une expédition de pillage, mais on peut difficilement s'y maintenir. S'aventurer sur une mer inconnue, où, même par les temps les plus clairs, aucun rivage ne se profile à l'horizon le plus lointain, cela peut tenter des aventuriers ou des pirates, mais nul n'ira embarquer son troupeau et se lancer avec lui à la découverte du nouveau monde, ou on ne le fera qu'à la dernière extrémité. On comprend alors que, pour avoir un supplément de ressources capable de nourrir une population plus nombreuse, on se soit résigné à cultiver le sol. Plus la paix a fait sentir chez les voisins des Highlanders ses effets bienfaisants, plus il est devenu difficile à ceux-ci de vivre de piraterie, terrestre ou maritime, et plus il a fallu songer à pratiquer un art nourricier pacifique. Mais ce qui prouve combien cette raison seule est insuffisante, c'est que les descriptions auxquelles je viens de faire allusion se réfèrent à l'une des époques les plus agitées, les plus troublées, où le pillage était facile, et où cependant nous voyons la culture pratiquée dans les îles. Ce n'est pas l'accroissement de la population, c'est le besoin que les chefs ont eu de cet accroissement qui a créé la culture. Plus un chef a d'hommes, plus il a de combattants, plus il a de puissance. Il cherche donc à avoir le plus de sujets possible, quitte à les nourrir le plus possible aux dépens du voisin. Mais le sort des armes n'est pas toujours favorable. Que faire

(1) Skene, t. III, p. 428 et sq.

si l'expédition échoue? En attendant des circonstances plus favorables pour se remettre en campagne, comment vivre avec un bétail, réduit peut-être par la défaite, et auquel l'ennemi interdit le chemin des pâturages? C'est afin de créer une réserve de provisions, en cas de revers de fortune, que le chef a plié une partie de ses hommes à la culture. Je n'en veux pour preuve que cette citation de la description reproduite plus haut (1).

« Dans la levée d'hommes que l'on fait, il est défendu aux cultivateurs de quitter le pays pour suivre leur maître (excepté aux gentilshommes qui ne travaillent pas), de peur que le labour et la récolte ne se fassent pas. » Un passage du livre noir de Taymouth, renfermant les règlements arrêtés d'un commun accord par les tenanciers et communiers des Highlands de Perth, dit : « Tout tenancier doit avoir un jardin et y cultiver des choux. »

2° Ces communautés familiales n'ont pas seulement à vivre elles-mêmes; elles ont encore à faire vivre un certain nombre de personnages qui leur sont superposés. Peu onéreuse au début, alors que le seigneur ou le chef de clan vivait sur le lieu même des produits du sol, cette sujétion est devenue de plus en plus lourde au fur et à mesure que le maître a pratiqué l'absentéisme, exigeant des redevances en argent, ou susceptibles d'être converties en argent. Dans le budget que j'ai déjà cité, le propriétaire prélève, sur les 54 livres, total des recettes, la somme de 9 livres 3 sh. 4 d., et le fisc 15 sh. 9 d. Pour y suffire, il faut vendre le bétail, parce que c'est ce qui se vend le mieux, et il faut par conséquent trouver un autre moyen de vivre. Les lois sur la chasse restreignant la facilité de recourir à cette ressource, il ne reste absolument que la culture. Voici, dans les Highlands, une pauvre famille que visite Johnson : la ménagère lui dit qu'elle possède 60 chèvres, et il aperçoit plusieurs chevreaux dans un enclos au bout de sa cabane; il voit également quelques volailles, un petit carré de pommes de terre et une quarantaine de gerbes d'orge. Cette famille vit de la vente de ses chevreaux et de sa volaille. Tant que les chèvres donnent du lait, on se passe de farine, mais

(1) Skene, tome III, pp. 429, 429-440.

il ne faut pas prendre sur la nourriture des chevreaux. Dans l'île d'Arran, les habitants vivent de poisson et de pommes de terre; ils élèvent cependant des bestiaux, mais ils les exportent pour payer leurs rentes (1).

On cherche aujourd'hui, dépose devant la commission d'enquête le Rév. Grant, ministre à Skye, à augmenter la production du poil et de la corne, *the cry now is for hair and horns;* on ne sèvre le veau que fort tard, et de la sorte on réduit la ration de lait des enfants; souvent même, si le veau n'est pas assez bien nourri, on lui donne la farine destinée aux enfants. A Skye, en 1772, Pennant (2), parlant des pauvres qui n'ont pas de pâturage d'hiver, disait qu'ils étaient obligés de prélever de la farine sur leur nourriture pour la donner à leurs animaux. Quand le veau est sevré, la vache généralement n'a plus de lait; ainsi, après trois ou quatre mois, il n'y a en magasin pour l'hiver, ni lait, ni beurre, ni fromage (3).

3° Il faut enfin tenir compte des habitudes antérieures de la race et de son alimentation. Elle a, je crois, cultivé des céréales aux Hébrides, parce qu'autrefois elle en cultivait en Irlande et qu'elle avait pris l'habitude de ce régime. Le pasteur de juments, dans la steppe asiatique, peut se passer de toute autre nourriture que le lait, aliment susceptible d'ailleurs de mille préparations, et que ses animaux toujours bien nourris lui livrent en abondance : sous le climat sec de sa prairie, la nécessité d'une liqueur forte ne se fait pas aussi impérieusement sentir que sous le ciel brumeux des Highlands. Le Highlander cultive donc les céréales principalement dans le but d'utiliser le grain pour la confection de la bière, et, surtout aux Hébrides, pour la distillation de l'eau-de-vie. Tous les témoignages sont d'accord sur ce dernier point : une grande partie de la récolte y passe (4). On s'en sert également pour la nourriture. On cultive également la pomme de terre dans ce but; mais ce tubercule, quoique

(1) Johnson, pp. 67, 68. Saussure, t. I, pp. 386, 393, 396-397.

(2) P. 353.

(3) Report, App., p. 5.

(4) Saussure, t. I, p. 397 (Arran); Pennant, cité par Dalriad, p. 64 (Colonsay); Loch, cité par le même, pp. 94-95 (Sutherland); Esnault, 109; Knox, t. I, p. 263 (Skye).

cultivé déjà au temps de Martin (1703) (1), ne s'est guère répandu qu'au cours du dix-huitième siècle, car Pennant n'en fait mention (1772) ni à Rum, ni à Canna.

Le troupeau, en effet, ne peut fournir toute l'année à la subsistance de la famille. Malgré leur qualité, les pâturages hébridiens ne sont pas propices à l'élevage de troupeaux de juments.

Nulle part on ne les trouve en excédent sur les autres animaux. Skene cite un township de Skye qui comprend : 6 chevaux, 16 moutons et 24 vaches; un autre, 4 chevaux, 8 vaches et 21 moutons. Les statistiques agricoles de 1883 donnent par exemple, pour le Sutherland, une moyenne d'un cheval contre 4 ou 5 bêtes à cornes, et 15 ou 20 moutons, pour Inverness, un cheval contre 8 bêtes à cornes et 7 ou 8 moutons, pour Caithness, un cheval contre un mouton et trois bêtes à cornes. Là où ils sont le plus nombreux, ils sont donc à peine en égalité. On les utilise d'ailleurs principalement pour les transports et j'ai dit qu'à ce métier ils s'usaient vite.

Quant aux espèces ovine et bovine, elles prédominent suivant les régions. Les deux townships de Skye, précédemment cités, en sont une preuve. D'une manière générale, les moutons prédominent en Sutherland, à Ross, à Skye, à Long Island; le bétail en Caithness et Inverness. Les statistiques ne font pas mention des chèvres. Dans les récits des voyageurs du siècle dernier, il n'en est question que sur le continent. Ainsi Johnson cite un fermier d'Anoch qui possède cent moutons, cent chèvres, douze vaches à lait et vingt-huit bœufs destinés à la vente.

Quant au porc, chose curieuse, il ne joue dans l'économie rurale des Highlands qu'un rôle insignifiant. « Les paysans de Skye, écrit Johnson, ont le porc et le lard en horreur, et je n'ai jamais vu un porc dans les Hébrides, sauf un à Dunvegan... On n'élève que fort peu de cochons à Arran, écrit de son côté de Saussure, les Highlanders ont en général un préjugé contre la chair du porc et redoutent d'en manger. » Les statistiques révè-

(1) Cité par Dalriad, p. 55 et 63.

lent le même fait. Sur une paroisse qui compte cent cinquante-neuf petites tenures, plus de dix-sept cents moutons et de cinq cents bestiaux, il y a trois cochons; une autre de trois cent dix-sept tenures, avec douze cents bestiaux et deux mille quatre cents moutons, n'a pas un seul porc. Sur seize propriétés du comte de Ross, une seule a des porcs, deux pour vingt-six crofts. Là où ils sont le plus nombreux, ils n'atteignent qu'une fois le chiffre de un par croft (1). Le rôle qu'en d'autres endroits joue le porc semble rempli ici exclusivement par le poisson et les coquillages, parfois par la viande de chèvre, de bœuf ou de mouton, du moins au siècle dernier (Martin 1703, Johnson 1773), pendant la saison où le troupeau ne donne pas de lait. « Au printemps, quand mes chèvres donnent du lait, raconte à Johnson la vieille Higlandaise qu'il interroge, mes enfants se passent de farine d'avoine. » Dans les îles, en hiver et au printemps, quand le troupeau a quitté la montagne, il ne faut plus compter sur le lait et ses dérivés, dans les régions peu favorisées du moins. A Arran, par exemple, il y a tant d'animaux sur le pâturage où ils se font concurrence que, dans les fréquents déplacements qu'ils font pour chercher leur nourriture, il devient impossible de les ramener à la maison pour les traire; on les laisse errer où ils veulent; ils sont d'ailleurs tellement faibles, quand arrive la fin de la saison, qu'à peine peuvent-ils se soutenir (2). En cet état on ne peut songer à les traire. Il faut absolument vivre d'un autre produit.

V. — LA CHASSE NE CONSTITUE PLUS UN MOYEN D'EXISTENCE; LA PÊCHE EST UNE CUEILLETTE.

On ne peut guère compter parmi les moyens d'existence fournis par le lieu, la fabrication de la soude extraite du varech, parce qu'elle n'a pris naissance qu'au milieu du siècle dernier

(1) Report, App., p. 522-528; Johnson, p. 61, 67, 79, 136; Saussure, t. I, p. 395; Scott dit, dans Rob Roy, p. 90 de la traduction : « Les pourceaux ont été pendant longtemps rares en Écosse. » Cf. p. 332.

(2) Johnson, p. 68; Headrick, cité par Dalriad, p. 70; Martin, *id.* p. 53

(1734), et qu'après quelques années de prospérité elle a décliné depuis 1820, pour disparaître presque complètement après 1830 : une si courte durée n'a pu avoir qu'une faible influence sur la constitution sociale du pays (1).

Mais il reste à passer en revue les ressources alimentaires fournies par la chasse et la pêche. La chasse ne doit guère figurer ici que pour mémoire et seulement à l'état de souvenir. D'une part, le domaine de la forêt est aujourd'hui peu considérable.

Le climat humide que j'ai précédemment décrit semble cependant éminemment favorable au développement de la forêt, et, de fait, il existe des preuves certaines de l'existence en Écosse de vastes districts forestiers. Les descriptions données par les auteurs romains du théâtre des campagnes d'Agricola et de Sévère, l'existence aux cinquième et neuvième siècles d'une société, les Pictes, qui, j'espère le prouver dans la suite de ces études, vivait principalement de la chasse, les souches qu'au siècle dernier les voyageurs apercevaient encore sur les collines dénudées, tout concorde en ce sens. Aujourd'hui, le spectacle est tout différent. Déjà, à la fin du seizième siècle, on rencontre fréquemment, surtout à propos des petites îles, la phrase. « Il n'y a pas de bois dans cette île »; Rum, Mull, Isla, Jura, Skye, Lewis, Scalpa, Scarba, sont les seules où l'on mentionne la persistance de forêts; à la fin du siècle dernier, dans plusieurs de ces îles, dans les Highlands, le Sutherland, et même les Lowlands, le déboisement était complet. « Pas une forêt, pas même un arbre », écrivent à chaque instant les voyageurs. La forêt avait en effet de nombreux ennemis (2).

Le premier était le gouvernement. La forêt offrait un asile aux proscrits, aux gens sans aveu, si nombreux dans ces temps de troubles : d'où les fréquentes ordonnances en prescrivant la destruction. En second lieu, les propriétaires ne tiennent pas à conserver la forêt : tout au plus maintiennent-ils autour de leur manoir un petit bouquet d'arbres. Leur grand souci, je l'ai dit, est de faire vivre sur le territoire où leurs ennemis les tiennent can-

(1) Skene, t. III, p. 374, 376, 377.
(2) Johnson, p. 73 ; Skene, t. I, p. 84.

tonnés, la population la plus nombreuse possible. Ils défrichent donc tant qu'ils peuvent, car ils n'ont même pas besoin de la forêt comme combustible ; à cet égard ils ont la tourbe en abondance et cela leur suffit (1). Une fois détruite, la forêt ne se reconstitue pas facilement, car les jeunes plants n'étant pas protégés par des clôtures sont rapidement détruits par la dent meurtrière des troupeaux du voisinage, souvent affamés, souvent composés d'espèces particulièrement malfaisantes à ce point de vue, la chèvre et le mouton.

Cette destruction de la forêt amène deux conséquences :

1° Elle empêche le développement de l'industrie, la fabrication du charbon de bois, la création des forges que nous voyons en effet s'établir dans les rares endroits où la forêt a été épargnée (2).

2° Elle diminue la reproduction du gibier. Celui-ci a déjà subi, de la part des premiers chasseurs, des pertes considérables, presque irréparables dans les îles où, avec son imprévoyance habituelle, le chasseur (3) le traque jusqu'à extinction et se préoccupe fort peu ensuite de repeupler le territoire ainsi nettoyé. Le gros gibier, protégé par les lois que les chefs ont finit par édicter, survit encore en quelques endroits ; mais presque partout, dans les îles, Mull, Coll, Skye, Raasay, le petit gibier, lièvres et lapins, a disparu. Sur le continent, le déboisement n'a pas naturellement offert les mêmes inconvénients : sur de plus vastes espaces, le gibier a plus facilement échappé. Dans le Sutherland, les daims errent par bandes qui atteignent parfois 700 individus et plus. C'est jusqu'ici la seule différence un peu appréciable entre le Highlander du continent et celui des îles : elle n'a eu, je crois, qu'une très faible importance au point de vue des conséquences sociales.

D'autre part ce qui subsiste de territoires de chasse est aujourd'hui en fait de nulle ressource pour la masse de la population. Les propriétaires qui jadis en permettaient l'accès à tous leurs te-

(1) Johnson, p. 41, 84, 134 ; Narjoux, p. 223 ; Buchanan, p. 15 ; Knox, I, 262 et II, 380 ; *Reclus*, t. IV, p. 384.

(2) Knox, t. I, pp. 249 et 264.

(3) Je prends ici ce mot dans son sens social : l'homme qui vit principalement des produits de la chasse.

nanciers se les réservent depuis le milieu du siècle dernier pour en tirer profit en les louant aux riches amateurs d'Angleterre et d'Écosse.

La pêche joue un grand rôle dans l'alimentation (1). A première vue on pourrait croire que ce travail aura sur la race une grande influence. L'Écosse en effet est une seconde Norvège, et si nous ne savions aujourd'hui que ce n'est pas seulement le saumon et la pêche côtière en petite barque qui ont créé la famille souche, mais l'émigration isolée de gens capables et pourvus d'une formation agricole antérieure intense, auxquels le saumon et la pêche côtière ont permis de maintenir cet isolement, nous serions surpris de la différence sociale de deux milieux physiquement si analogues. « L'Écosse septentrionale, dit Reclus, est une région géographique distincte, plus semblable à la Scandinavie qu'au reste de la Grande-Bretagne par sa formation, son relief et les contours de ses rivages. Les *firths* ou *friths* de la côte ouest sont en tout semblables aux *fjords* de la Norvège. Ce rivage est festonné, découpé, tailladé à l'infini ; la ligne de la côte est décuplée en longueur par les péninsules qui se ramifient en péninsules secondaires et se rattachent à des îlots par des isthmes de sable ; de grandes îles, dont chaque fragment est un labyrinthe d'isthmes et de promontoires, accroissent la confusion apparente. »

Même abondance de poisson : il n'y a pour ainsi dire pas de lac ou de baie des montagnes qui ne soit plus ou moins le rendez-vous des crustacés, des coquillages, des saumons, des maquereaux. Les églefins et les merlans sont en si grande abondance dans les lacs et dans la mer qu'on n'en fait que très peu de cas dans les montagnes. Le poisson blanc, cabillaud, morue, abonde sur les bancs qui bordent la côte. Dans les lacs et les baies vastes et profonds, les harengs viennent chercher un abri contre l'agitation de la pleine mer, ou contre la poursuite des poissons d'une plus grosse espèce. Ils se jettent en si grande quantité dans les trous et les fentes qu'on les prend avec des seaux et des paniers ; parfois même la marée les laisse sur le sable, accumulés dans les cre-

(1) John, pp. 61, 73, 123, 289 ; Knox, t. I, pp. 306, 402 ; t. II, p. 180 ; Saussure, t. I, p. 406.

vasses des rochers. En 1773, il y avait tant de harengs dans le loch Torridon que 250 *busses* (espèce de grand bâtiment) ayant chacun deux ou trois canots avec un nombre immense de bateaux du pays, de 12 à 20 barils, étaient souvent deux fois remplis par nuit. Parfois les pêcheurs étaient obligés de couper les cordes de leurs filets, d'en laisser partie dans l'eau et de traîner l'autre sur le rivage pour les vider parce qu'ils n'auraient pu les soulever. Au Loch Carron, deux ou trois ans après, il y en avait tant que malgré l'étendue du lac, peu importait où l'on jetait son filet, on en prenait toujours la même quantité. A Skye, il en resta tellement après avoir chargé tous les busses et approvisionné le pays qu'on en fit de l'engrais pour les champs. Il faut remonter un peu dans l'intérieur du continent pour se voir privé de ces avantages, à cause du caractère torrentueux et de la non-permanence des rivières qui en écartent le poisson.

Malgré tout, les Highlanders ne sont pas des pêcheurs de profession, mais des pêcheurs d'occasion. A Long-Island, on ne pêche que le cuddy, parce qu'il suffit de descendre dans l'eau une poche de toile pour en prendre une grande quantité (1790). Au seizième siècle, ils n'avaient pas de filets pour prendre les saumons, ils les assommaient à coups de bâton dans les basses eaux. Les églefins et les merlans ne sont pas estimés des habitants, non plus que les poissons plats (turbots, plies, raies, soles, carrelets), les homards et les crabes, les huîtres et les moules : on ne se donne par conséquent pas la peine de les pêcher. On néglige la pêche du maquereau, écrit Knox en 1786, et ce n'est que depuis bien peu de temps qu'on connaît dans les montagnes la valeur du saumon. Lorsque Macleod vint, en 1786, installer une pêcherie à Harris, ses tenanciers sont unanimes à prédire l'échec de l'entreprise. A Tiree, malgré l'abondance des coquillages et des poissons plats, ce n'est qu'au printemps de 1785 que deux fermiers, ayant du temps de reste après leurs travaux agricoles, s'avisent d'équiper une chaloupe avec laquelle ils réalisent un bénéfice de 60 liv. st. Il n'y a guère que les poissons qui donnent de l'huile, veau marin, chien de mer, etc., que l'on se mette en peine de pêcher. Seule, Arran, peut-être à cause de sa moins

grande fertilité, paraît comme une exception : la pêche est la plus grande ressource des habitants, elle les occupe les trois quarts de l'année. Tous les hommes sont pêcheurs.

Les publicistes de la fin du siècle dernier ont trouvé mille raisons pour expliquer l'insuffisance du développement de la pêche sur ces côtes. Ce sont les lois qui en général en sont rendues responsables ; lois sur le sel : interdiction d'importer en Écosse du sel gemme, droits exagérés sur les charbons mettant à un haut prix le sel extrait de l'eau de mer bouillie, nécessité de quitter le théâtre de la pêche souvent au bon moment pour aller chercher à la douane une nouvelle quantité de sel exempt de droits comme appliqué à la pêche ; interdiction, afin de pousser à la construction d'un certain type de navires, de se servir de bateaux gréés en *wherry*, les seuls avec lesquels on puisse pêcher à la ligne la morue et les autres poissons que l'on ne peut prendre au filet ; interdiction, dans le même but, à ceux qui ne sont en état d'équiper que de petites chaloupes de vendre leur poisson aux vaisseaux étrangers tant que trois mois ne se sont pas écoulés depuis l'arrivée de ceux-ci sur le théâtre de la pêche. Tantôt c'est leur misère, le manque de barques, de filets, d'hameçons, de caques, l'éloignement des débouchés (il n'y a pas, sur la côte, de ville où l'on puisse vendre le poisson), l'éloignement des ports d'embarquement (Greenock, Rothesay, Campbeltown) qui augmente les frais du patron, car il est obligé de payer à ses matelots quadruple voyage (et ce voyage est parfois d'un mois ou six semaines) : les matelots en effet viennent des Hébrides, où ils demeurent, au port d'embarquement, retournent aux Hébrides pour la pêche, reviennent au port décharger leur marchandise et retournent à leur domicile hébridien.

En fait, ce sont des vaisseaux de Glasgow, des pêcheurs du Moray ou de Rush, en Irlande, qui font sur ces côtes la pêche industrielle : les habitants ne pêchent que pour leur consommation (1).

Cela préoccupe d'autant plus les publicistes qu'à ce moment

(1) Johnson, p. 84 ; Knox, I, 129, 135, 271, 273, 278, 326 ; t. II, pp. 21, 36, 144, 336, Reclus, t. IV, p. 679 ; Buchanan, p. 21 ; Saussure, t. I, p. 386, 387 ; Anderson, pp. 10 et seq., 37, 46, 107, et seq., 157 et seq. 170, 245 ; Skene, t. III, p. 429.

leur rêve est de faire de la pêche le moyen principal d'existence de ces gens que l'économie politique conseille d'expulser de la culture où ils réussissent si mal, et du pâturage où les grandes exploitations réussiraient bien mieux. Il faut donc les mettre en état de gagner leur vie. Pour cela, il faudrait rappeler les lois qui pèsent si lourdement sur la pêche, il faudrait à ces misérables fournir gratuitement bateau et filets, il faudrait les empêcher d'être uniquement les salariés des armateurs, en interdisant à ceux-ci l'armement des bateaux de pêche, car le salarié, n'ayant aucun intérêt à ménager les provisions et les ustensiles de pêche, celle-ci atteint des prix de revient très exagérés. Or, le fait intéressant, c'est que le type vers lequel ils veulent acheminer les Highlanders, est le produit d'une formation sociale toute différente : ce ne sont pas les seuls avantages que la différence de législation fait aux pêcheurs de Rush qui leur donnent la supériorité, c'est leur ingéniosité. A eux aussi le sel manque parfois ; ils y suppléent alors en faisant sécher dans leurs granges d'osier, par les temps secs et froids, les harengs pendus à des cordes ou à des perches. Les pêcheurs du Moray et de Nairn soumis à la même législation réussissent cependant. Les uns et les autres sont copropriétaires de leurs bateaux de pêche, subviennent à toutes leurs dépenses, sont les maîtres absolus de tout le poisson qu'ils prennent. Si les Highlanders ne sont pas propriétaires de leurs barques et de leurs ustensiles, s'ils ne sont que des salariés sans intérêt à la prospérité de l'entreprise, c'est qu'ils le veulent bien. Certains propriétaires leur ont donné tout ce qu'il fallait, ils n'ont pris aucun soin de leurs nouvelles propriétés. « Ceux qui ont été assez bons pour nous donner ces ustensiles, disent-ils, le seront encore assez pour nous en rendre quand ceux-ci seront perdus. » Au début des armements de Campbeltown pour le Loch Fyne, il n'y avait pas de salariés à bord des bateaux highlandais, il n'y avait que des pêcheurs, généralement au nombre de neuf, dont chacun, à la fin de la campagne, prélevait un neuvième du produit total, quand le bateau leur appartenait, un onzième dans le cas contraire, le propriétaire du bateau prélevant deux parts. Celui-ci, trouvant les profits considérables, demanda à introduire

sur le bateau un homme qui aurait droit à une part, part qui reviendrait ensuite au propriétaire, dont il n'était que le salarié, puis deux, puis trois. *Les autres y consentirent.* Aujourd'hui où le crofter, ne pouvant plus vivre de sa mince part de terre arable et de pâture, a dû faire de nécessité vertu et se faire pêcheur, c'est à bord de bateaux étrangers, comme salarié et nullement à son compte qu'il opère. Quel contraste avec le pêcheur de Moray. Celui-ci a des goûts de confortable, il veut être logé décemment, il emploie toutes ses ressources à améliorer son habitation, pour les augmenter, il ne reculera pas devant un effort énergique, inconnu aux Highlanders.

Le pâturage et une pêche qui ressemble à une cueillette, voilà donc la ressource fondamentale des habitants. « Bien des Hébridiens, écrit Buchanan, m'assurent les larmes aux yeux qu'ils vivraient volontiers de poisson et de légumes avec un peu d'eau de mer condensée par l'évaporation, même sans pommes de terre, mais on ne consent à leur accorder l'emplacement de leur hutte que s'ils y joignent en même temps un bout de terrain à cultiver (1). » Sans cette précaution, que Buchanan trouve odieuse, on ne trouverait plus personne pour cultiver.

Ainsi les conditions du Lieu ont pour effet de faire prédominer le pâturage et la pêche-cueillette. Il nous faut voir maintenant l'influence de cet état de choses sur la distribution du travail et la constitution de la propriété.

CH. DE CALAN.

(*A suivre.*)

(1) Knox, t. I, pp. 161, 162; t. II, pp. 155, 156, Anderson, pp. 154, 291 et seq., 307.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA NÉCESSITÉ
D'UN PROGRAMME SOCIAL
ET D'UN NOUVEAU CLASSEMENT DES PARTIS.

Notre mécanisme politique fonctionne mal; on est d'accord à ce sujet. Les récents scandales politiques et la démission de M. Casimir-Perier ne sont que la manifestation d'une situation qui s'aggrave.

Mais au lieu de chercher la cause de cet état de choses, on persiste, avec une constance malheureuse, dans les vieux errements, qui nous ont conduits au point où nous sommes. Les uns espèrent toujours trouver le meilleur fonctionnement d'une mauvaise machine; les autres appellent un homme qui imposerait à la fois sa domination au Parlement et au pays.

Sommes-nous condamnés à osciller toujours entre cette espèce d'anarchie et le pouvoir absolu? Voilà la question qui se pose et que nous voudrions examiner.

I.

On sait comment M. Bourgeois a échoué dans sa tentative récente pour constituer un cabinet de « concentration républi-

caine », et comment, après lui, M. Ribot a réussi tant bien que mal. Nous voilà donc retombés lourdement dans le système de la « concentration » politique, malgré tous les efforts que l'on a faits, dans ces derniers temps, pour en sortir.

Le système de la « concentration » est le régime le plus favorable pour assurer la domination politique d'un parti sur les autres. Il réunit en faisceau et intéresse à l'œuvre commune des hommes politiques d'opinions très différentes, car on ne combat pas pour une doctrine, mais pour le pouvoir. Il s'agit de faire face en masse à l'ennemi commun. Cela suffit à tout et répond à tout.

Tant que l'institution républicaine rencontrait dans le pays des adversaires décidés et coalisés, eux aussi, contre les pouvoirs publics, on comprend que ce système de gouvernement ait pu séduire certains esprits; chacun était, de part et d'autre, sur le pied de guerre et on ne regardait pas au choix des armes, pourvu qu'elles fussent meurtrières.

Mais, aujourd'hui, la situation est complètement modifiée; la désorganisation et l'émiettement des anciens partis monarchiques est un fait accompli; quelle que soit l'opinion qu'on professe à ce sujet, il faut bien reconnaître que la république ne rencontre en face d'elle aucun parti redoutable.

La « concentration » politique ne répond donc plus à aucune réalité, à aucune nécessité : on se concentre contre des moulins à vent.

Mais si les opinions politiques ont désarmé, il n'en est pas de même des opinions sociales. C'est sur ce terrain nouveau que la lutte la plus ardente est aujourd'hui engagée : la concentration doit donc se faire contre le socialisme.

Au fond, chacun se rend parfaitement compte, qu'en réalité, il n'y a plus aujourd'hui que deux partis en présence :

D'un côté, ceux qui, avec les socialistes, veulent accroître encore l'action de l'État;

De l'autre, ceux qui, contrairement aux socialistes, veulent relever l'action de l'initiative privée.

Qu'on le veuille ou non, nous marchons à ce nouveau classe-

ment des partis, par le fait de l'importance que prennent actuellement les socialistes. Ils forment déjà à la Chambre un groupe nombreux, auquel se rattachent plus ou moins les radicaux.

Jusqu'ici, pas mal de gens caressaient l'espoir secret d'amadouer le socialisme, de le domestiquer, et d'utiliser à leur profit son étiquette. On disait couramment : « Certainement le socialisme va trop loin, mais il a du bon. S'il y a un mauvais socialisme, il y a aussi un bon socialisme. » On caressait la bête, dans l'espoir de l'empêcher de mordre, et de la mener en laisse.

Il a bien fallu renoncer à cette agréable perspective; aujourd'hui, à la tribune et dans la presse, on n'hésite plus à se déclarer antisocialiste; on le proclame hardiment.

Non seulement on établit ses positions en face du socialisme, mais la formule que la *Science sociale* lui a opposée, « l'initiative privée », a fait son chemin. Dans les journaux, aussi bien qu'au Parlement, ceux qui ne sont pas inféodés au socialisme n'hésitent plus à se proclamer les partisans, les défenseurs de l'initiative individuelle. Nous avons déjà constaté ce progrès, à diverses reprises, dans le *Mouvement social* (1).

Ainsi, cette formule s'est d'abord implantée dans les esprits, ce qui était la première étape nécessaire.

II.

Mais ce n'est encore qu'une formule générale, qui, pour grouper les volontés, pour servir de programme d'action, doit être précisée en quelques revendications claires, faciles à retenir et à propager, faciles aussi à faire accepter par l'opinion.

En voici trois qui s'imposent, avant toutes les autres, pour relever l'initiative privée et tenir tête au socialisme :

La diminution des impôts;
La décentralisation administrative;
L'allègement des charges militaires.

(1) Notamment dans la livraison de décembre 1893.

Toutes les sociétés à formation communautaire d'État, qui sont précisément celles où le socialisme trouve son meilleur terrain de culture, succombent à la fois sous l'impôt, sous la centralisation administrative et sous les charges militaires. En portant la réforme sur ces trois points, on atteint donc directement le socialisme et on favorise du même coup le développement de l'initiative privée.

1° *La diminution des impôts.* — Le socialisme ayant pour programme de faire gérer administrativement toutes les fonctions sociales, d'attribuer à une vaste bureaucratie tous les services, de faire nourrir, vêtir et loger par les pouvoirs publics tous les citoyens, deviendrait, — s'il était seulement réalisable, — la plus énorme machine administrative qui ait jamais fonctionné parmi les hommes. Toute la production nationale, étant rendue collective, viendrait s'engouffrer dans le budget : l'impôt atteindrait et absorberait toutes les formes de la fortune publique.

Réclamer la diminution de l'impôt, c'est donc opposer à la formule socialiste une formule diamétralement opposée; c'est orienter la société en sens inverse du collectivisme.

Mais il ne faut pas s'en tenir à une déclaration platonique. Il faut marcher pratiquement vers le but. Pour cela, tout impôt nouveau, ou toute transformation des impôts actuels, qui aurait pour conséquence une augmentation quelconque de charge, devrait être rejeté sans examen. Quoi qu'en disent certains politiciens, la France paye actuellement au delà de ce qu'elle peut fournir normalement. L'agriculture, l'industrie et le commerce traversent une crise aiguë et grandissante, que nos statistiques accusent malheureusement d'année en année. Le meilleur moyen de les protéger, c'est de les dégrever. Rappelons-nous que l'ancienne monarchie a cru aussi que la France pouvait être taxée indéfiniment. Lorsqu'elle s'est aperçue de son erreur, il était trop tard, la révolution était faite, car la révolution s'est faite bien plus contre l'oppression du fisc que contre l'oppression du roi. Nous n'avons aucun intérêt à laisser aux socialistes ce grief

à exploiter, nous n'avons aucun intérêt à attendre, pour ouvrir les yeux, d'en être réduits à la situation financière de l'Italie.

Le dégrèvement serait d'ailleurs rendu facile par les deux autres réformes que nous indiquons, car les plus grosses charges tiennent précisément au développement exagéré de la bureaucratie et du militarisme. Ces trois réformes sont liées l'une à l'autre.

2° *La décentralisation administrative.* — Si l'État écrase l'initiative individuelle au moyen de l'impôt excessif, il la paralyse au moyen de la centralisation administrative. Le développement exagéré du fonctionnarisme comprime l'action privée sur toute l'étendue du territoire; il stérilise tout ce qu'il atteint.

L'opinion publique commence à en avoir conscience. Plusieurs journaux ont entrepris une campagne contre la centralisation et un groupe vient de se constituer au Parlement, en vue de poursuivre la décentralisation administrative.

Enfin, le Ministère actuel paraît décidé, — du moins il le déclare, — à entrer dans cette voie. A propos de la discussion du budget, le président du Conseil, M. Ribot, vient de s'exprimer ainsi : « Nous allons nommer une commission de décentralisation, car la centralisation actuelle pèse lourdement sur les pouvoirs locaux. Il faut, à cet égard, changer les habitudes nationales; il faut relâcher les liens actuels. Le gouvernement est prêt à étudier les solutions : nous voulons décentraliser. »

Il faut encourager et soutenir cette bonne volonté; il faut aussi la guider, car, en France, la plupart de nos projets de décentralisation n'ont été que des projets de « déconcentration », si je puis m'exprimer ainsi. Ils ont eu seulement pour but d'attribuer à des fonctionnaires placés dans les départements certains services exercés aujourd'hui par des fonctionnaires placés au centre. Cela est insuffisant. C'est le fonctionnarisme, c'est la bureaucratie elle-même qu'il faut alléger, c'est la tendance qu'a l'État de se charger de tout, d'administrer tout, de comprimer partout l'initiative privée, qu'il faut modifier. Pour cela, il faut, à la fois, réduire le nombre des fonctionnaires et l'étendue de leurs

attributions. La décentralisation est cela, ou elle n'est qu'un mot vide de sens.

Mais, dans cet article, il nous suffit d'indiquer l'orientation générale, sans entrer dans les détails d'application sur lesquels la Revue reviendra.

3° *L'allègement des charges militaires.* — Cette troisième réforme est moins comprise que les deux autres, aussi est-il nécessaire de nous expliquer plus catégoriquement à ce sujet.

Il est très difficile à un Français de faire la moindre critique de notre système militaire; on lui ferme immédiatement la bouche au nom de l'intérêt national. Nous sommes d'un chauvinisme qui ne souffre aucune observation. Tout ce qui concerne l'armée est chose à quoi l'on ne peut toucher.

Cependant ce n'est un mystère pour personne que tous les Français, même les plus chauvins, n'ont qu'une préoccupation : se soustraire au service de trois ans et y soustraire leurs fils; toute la vie est orientée vers ce but.

Si le service de trois ans est nécessaire, pourquoi s'y soustraire?

S'il est inutile, pourquoi le défendre?

N'y a-t-il pas une sorte de contradiction à s'y soustraire et à le défendre tout à la fois?

Depuis la nouvelle loi militaire, les Écoles qui dispensent de deux ans de service sont encombrées de candidats. Plusieurs de ces écoles périclitaient faute d'élèves; elles en regorgent maintenant. A l'École de Droit, on en est même arrivé à abaisser les épreuves, et par conséquent les études, pour pouvoir délivrer un plus grand nombre de ces diplômes libérateurs. Les professeurs se souviennent qu'ils sont pères, et leur paternité est moins intransigeante que leur chauvinisme.

Parmi les sénateurs et les députés, combien y en a-t-il dont les fils fassent trois ans de service? — Y en a-t-il dix? — Ainsi, on donne au service de trois ans ses votes, mais on ne lui donne pas ses fils.

Cette simple constatation nous permet de nous expliquer plus librement.

Le service de trois ans présente un grave inconvénient au point de vue social : il désorganise toutes les professions. Il prend les trois plus belles années de la jeunesse, celles qui sont les plus décisives pour toute l'orientation de la vie ; celles pendant lesquelles on choisit sa voie et on s'y engage. Après cette longue interruption, l'homme a perdu en partie ce qu'il avait acquis antérieurement et il a à faire une sorte de recommencement, à un âge où il devrait déjà être engagé dans la vie sérieuse et active. Tout son avenir est entravé.

On s'en rend si bien compte qu'on a voulu, du moins, soustraire à cette catastrophe les jeunes gens qui se destinent aux professions libérales, en ne leur imposant qu'un an de service.

La législation semble donc estimer que les professions libérales sont plus utiles et doivent par conséquent être plus sauvegardées que l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Et cependant il est manifeste que les professions libérales sont des professions de luxe, tandis que les professions usuelles sont, pour un pays, les professions vitales.

La prospérité et la vitalité d'un peuple dépendent davantage du développement de son agriculture, de son industrie et de son commerce que du nombre de ses avocats, de ses lettrés et de ses politiciens.

On le sent si bien que l'on déplore, de toute part, la tendance malheureuse des Français à dédaigner les professions usuelles et à s'en éloigner. Cette désertion de la jeunesse riche et intelligente nous met en état d'infériorité sociale vis-à-vis d'autres peuples mieux avisés. Chez nous, toute famille qui s'élève, ambitionne pour ses enfants l'entrée dans les professions libérales, ce qui décapite constamment de leurs plus utiles éléments les professions usuelles. C'est à cela encore que nous devons d'avoir des colonies sans colons, c'est-à-dire des colonies purement administratives, qui coûtent très cher et ne rapportent presque rien.

Or la loi militaire vient encore aggraver cet état de choses, en donnant une prime exorbitante à ceux qui se destinent aux professions libérales déjà si encombrées. Elle encourage, elle enracine profondément le mal le plus aigu dont nous souffrons.

Elle a un autre inconvénient grave : elle favorise le développement du fonctionnarisme.

Avec la désertion des professions usuelles par l'élite de la nation, le fonctionnarisme, le développement exagéré de l'administration, est la plaie qui nous ronge le plus. Le fonctionnarisme prend et annihile le meilleur de notre jeunesse; il tue toute initiative en France; il entrave l'agriculture, l'industrie et le commerce, par un luxe de formalités administratives qui nous placent immédiatement après les Chinois; il rend nos colonies inhabitables pour nos rares colons; enfin il augmente, dans des proportions considérables, le poids déjà si lourd du budget.

Or, les mêmes examens qui dispensent du service de trois ans, ouvrent, en même temps, les principales carrières administratives : ils sont la grande porte d'entrée du fonctionnarisme.

Par la loi militaire, l'élite de la bourgeoisie s'est donc constitué, en plein dix-neuvième siècle, un privilège encore plus injustifiable que celui de l'ancienne noblesse. Si cette dernière était devenue une classe de courtisans oisifs, si elle vivait, elle aussi, sur le budget, du moins elle n'essayait pas de se soustraire à l'impôt du sang.

L'intérêt social et la justice sont donc également sacrifiés par notre régime militaire.

L'intérêt de la défense nationale est-il au moins sauvegardé?

Voici deux constatations qui peuvent nous fixer à ce sujet :

1° Le service de trois ans ne permet pas de constituer des cadres solides : la plupart de nos sous-officiers n'ont que trois ans de service, et au moment où ils atteignent ce grade, ils sont au terme de leur période et quittent l'armée. Or, de l'avis de tous les officiers, la solidité du cadre fait la solidité de l'armée.

2° Les inconvénients du service de trois ans sont tellement graves qu'il se produit déjà une tendance à restreindre cette période. Le général Iung vient de déposer un projet de loi ayant pour but de réduire le service à deux ans. Mais voici qui est encore plus significatif : en fait, on est déjà arrivé à cette réduction et même au delà.

« Depuis une année et presque à notre insu, dit le *Journal des*

Débats, nos institutions militaires sont orientées dans un sens tout nouveau. Sous le couvert du service légal de trois ans, c'est le service de deux ans, de dix-huit mois, d'un an même, qui est mis en vigueur. A l'armée encore respectable et solide que le législateur de 1889 avait cru donner à la France, on est en train de substituer insensiblement une armée de recrues hâtivement instruites, acheminement lent, mais sûr, vers les trop fameuses gardes nationales chères aux radicaux et aux socialistes ; — en un mot, il est grand temps de donner un vigoureux coup de barre. »

Ainsi, par la force des choses, par l'action irrésistible de l'opinion combinée avec l'impossibilité de faire face aux dépenses imposées par notre régime militaire, nous en arrivons peu à peu, sournoisement et en éludant la loi, au service d'un an. L'intérêt social et la justice sont ainsi sauvegardés, mais c'est maintenant la défense nationale qui est compromise.

Le régime actuel aboutit donc à un double inconvénient :

S'il est strictement appliqué, il désorganise toutes les carrières et compromet gravement la fortune publique ;

S'il est atténué, il réduit l'armée à n'être qu'une cohue de conscrits.

Dans les deux cas, il ne donne qu'une armée sans cadre solide.

Il ruine donc le pays, soit socialement, soit militairement.

Il faudrait cependant mettre d'accord l'intérêt social et l'intérêt militaire, tous deux également essentiels.

Cette conciliation n'est pas impossible.

Si on consulte les ouvrages publiés récemment par nos officiers généraux les plus distingués, on y remarque deux tendances contradictoires : les uns affirment que l'avenir est aux armées nombreuses; les autres, aux armées de métier bien exercées et bien encadrées. On m'affirme que cette dernière opinion tend même à prévaloir de plus en plus dans le monde militaire.

Il résulte de ce désaccord que nous sommes dans une période de transition. La sagesse consiste donc à chercher une combinaison qui permette de faire face aux deux éventualités possibles, en nous assurant à la fois le nombre et la qualité, au lieu de sacrifier, comme on le fait aujourd'hui, celle-ci à celui-là.

Le nombre ne peut être donné que par le service militaire universel ;

La qualité ne peut être donnée que par l'armée de métier.

Le nombre et la qualité à la fois ne peuvent être donnés que par la combinaison du service universel et de l'armée de métier.

Et cette combinaison, qui peut sauvegarder l'intérêt militaire, peut également sauvegarder la justice et l'intérêt social.

L'intérêt social serait sauvegardé, si on réduisait le service universel à un an, parce que cette période d'instruction serait assez réduite pour ne pas trop désorganiser les diverses professions.

La justice serait sauvegardée, si tout le monde était soumis à cette durée uniforme de service, ce qui supprimerait le privilège mal organisé qui existe aujourd'hui.

Enfin l'intérêt militaire serait sauvegardé, si, à côté de la milice, on créait une armée de métier. Mais il ne saurait être question ici de la conscription obligatoire qui ressusciterait les inconvénients de l'ancienne armée ; il s'agit d'une armée composée exclusivement de volontaires s'engageant pour une longue période. Le recrutement de ces volontaires serait facile, si on leur assurait sérieusement, pendant la durée du service, une situation suffisamment rétribuée et suffisamment honorable, et, à l'expiration du service, certains emplois administratifs dont dispose l'État.

On trouve, pour les professions les plus infimes, les plus pénibles et les plus instables de la vie civile, des milliers de candidats ; il est inadmissible qu'on n'en trouve pas pour la profession militaire qui n'est, en somme, ni infime, ni pénible, ni instable. Il suffit pour cela de la rendre acceptable et supportable.

L'existence de cette armée de volontaires atténuerait les inconvénients du service d'un an, grâce à la juxtaposition d'un élément militaire très stable et bien exercé. Elle aurait pour effet de donner à la milice précisément ce qui nous fait actuellement défaut, un cadre solide dans lequel on la verserait en cas de guerre, suivant des combinaisons à établir par les spécialistes.

Ainsi, la paix cesserait d'être aussi ruineuse que la guerre. Elle ne serait plus aussi ruineuse, parce que la vie civile ne

serait pas désorganisée et parce que la suppression de deux ans de service pour la masse de la nation, permettrait de réaliser des économies considérables sur notre budget actuel.

Cette organisation militaire n'est point une conception de notre esprit ; elle est nettement indiquée par l'évolution sociale qui s'accomplit dans le monde.

Le service universel est la forme militaire actuelle des sociétés à formation communautaire d'État, qui prédomine encore dans l'Occident de l'Europe.

Ces sociétés à grands pouvoirs publics centralisés sont plus portées à s'organiser pour les compétitions internationales que pour les luttes du travail ; elles subordonnent les intérêts de la paix à ceux de la guerre.

Au contraire, l'armée de volontaires est la forme militaire naturelle des sociétés à formation particulariste, ainsi qu'on peut l'observer dans le monde anglo-saxon. Ces sociétés à pouvoirs publics réduits et décentralisés sont plus portées à s'organiser pour les luttes du travail que pour les compétitions internationales : elles subordonnent les intérêts de la guerre à ceux de la paix.

C'est vers ce type social que le monde évolue actuellement : il constitue le type de l'avenir. Tous nos efforts doivent donc tendre à marcher dans le sens d'une évolution qui est fatale, et qui ne doit pas se faire sans nous et contre nous.

La combinaison des deux systèmes militaires, telle que nous la proposons, est donc naturellement indiquée pour nous orienter graduellement dans le sens de cette évolution : elle nous permet d'une part, grâce à la milice, de continuer à faire face aux peuples du vieux système militaire, qui mettent sous les armes la nation entière ; d'autre part, elle nous permet, grâce à l'armée de volontaires, de réduire au minimum le temps de service et de nous acheminer ainsi vers le type militaire des sociétés les plus progressistes.

Je ne crois pas me tromper en disant que c'est bien là la seule solution scientifique.

Il faut ajouter que cette réforme serait certainement au moins

aussi populaire que les deux précédentes. Toutes les trois réunies, donneraient aux défenseurs de l'initiative individuelle la meilleure des plates-formes politiques pour engager la lutte contre le socialisme et le faire reculer.

N'oublions pas que le socialisme n'est qu'une vague théorie humanitaire, qui tire sa principale et même son unique force des abus de notre régime social actuel.

Si la fraction de la bourgeoisie qui détient aujourd'hui le pouvoir ne sait pas arracher elle-même ces abus, elle sombrera, comme toutes les castes qui ont eu plus de goût pour la domination que pour l'intérêt public.

Mais la force des choses qui pousse actuellement le monde vers le développement de l'initiative individuelle ne sera pas arrêtée pour cela.

Edmond Demolins.

LA GRANDE INDUSTRIE

EN ANGLETERRE.

II.

LES INDUSTRIES TEXTILES. L'OUVRIER MIS AU SERVICE DU MACHINISME.

Nous arrivons, avec les industries textiles, au triomphe le plus complet du machinisme dont la fabrication actuelle offre le spectacle. Désormais, l'ouvrier passe au second rang, et sert la machine au lieu d'être servi par elle. L'apprentissage disparaît avec la spécialité qui le justifiait. La femme ne souffre plus de ses forces moindres, ni de la situation temporaire qu'elle occupe dans la fabrique. Destinée à quitter l'industrie lorsqu'elle se mariera, elle peut néanmoins obtenir un salaire élevé pendant ses années de jeune fille ; il ne faut plus en effet, pour surveiller les broches ou le métier à tisser, que du soin, de l'attention, du discernement ; ni la force musculaire, ni les connaissances professionnelles spéciales ne sont nécessaires. Enfin, la clientèle est aussi large, aussi variée que possible.

Les industries textiles présentent donc un bon type de fabrication déspécialisée, et marquent le plus haut point de l'évolution moderne du travail dans les usines (1). A ce point de vue, l'intérêt qui s'y attache est de premier ordre. Elles ont connu les premières les transformations vers lesquelles toutes les autres se voient entraînées à des degrés divers. Les crises qu'elles ont

(1) Nous verrons que les industries de Transports ont un personnel encore plus despécialisé que les industries de fabrication les plus avancés dans le machinisme.

subies sont analogues à celles dont souffrent actuellement les métiers anciens menacés par l'avènement des machines. Leur organisation actuelle est celle vers laquelle tendent ces métiers. Leur exemple peut, en conséquence, fournir une utile leçon.

Nous nous sommes continuellement attachés à marquer ce mouvement général de l'évolution industrielle moderne. Tous les types que nous avons décrits sont, en quelque sorte, des jalons destinés à fixer un moment de cette évolution, à en vérifier la marche triomphante. A chacun de ces moments nous avons noté la correspondance de la condition ouvrière aux circonstances matérielles qui dominent l'industrie, en sorte que nous nous trouvons avoir fixé par une série de points la courbe d'une évolution étroitement liée à la première, l'évolution de l'organisation du personnel ouvrier, qui se poursuit parallèlement à l'évolution de l'outillage industriel.

Les différents aspects de la question ouvrière nous apparaissent ainsi non plus comme une série de problèmes divers et indépendants les uns des autres, mais comme une progression dont les premiers termes nous sont déjà connus, et dont on peut dégager la loi. A mesure que nous nous éloignons du terme initial, cette loi se vérifie et s'éclaire ; la correspondance constante entre la transformation de l'atelier et la transformation du travailleur s'affirme ; on voit l'ouvrier devenir plus homme en même temps que son métier le rend moins spécialiste, et sa prospérité dépend de plus en plus de son unique valeur personnelle, de ses ressources intellectuelles et de son énergie morale.

Ainsi, l'observation sincère des faits matériels nous conduit à cette conclusion imprévue que la *solution de la question ouvrière se trouve de plus en plus dans le développement du travailleur, dans la formation virile de son caractère ; de moins en moins dans les combinaisons ingénieuses qui tendent à assurer mécaniquement son bonheur par une stabilité artificielle du métier.*

Les progrès de l'industrie moderne renversent les barrières anciennes qui parquaient l'ouvrier dans un domaine restreint pour le mettre, — souvent sans succès, — à l'abri de la lutte pour l'existence. Il lui imposent la lutte, le replaçant ainsi dans les

conditions naturelles de l'humanité. Ils ont en même temps l'avantage de le déterminer à s'armer en vue de la lutte.

Mais, de même que, dans la série totale des fabrications, il en est de plus ou moins engagées dans cette double évolution, de même, dans les industries textiles, nous rencontrerons certains types attardés par des circonstances particulières, tandis que d'autres semblent avoir atteint le point extrême que l'on puisse actuellement observer.

Suivant l'isolement des fabriques ou leur situation au milieu d'un grand centre manufacturier; suivant la matière première, soie, laine, coton, chanvre, jute, que l'on élabore; suivant l'opération, filage ou tissage, qu'on lui fait subir, l'industrie textile est plus ou moins entre les mains des spécialistes, et à chacune de ces situations diverses correspond un aspect nouveau de la question ouvrière. Nous les examinerons dans l'ordre ou elles élargissent successivement le problème posé, rendant de plus en plus vaines les solutions artificielles pour mettre dans sa pleine lumière la vraie source de toutes les solutions.

1. — UNE FILATURE DE SOIE DANS LE YORKSHIRE.

C'est un des plus jolis coins du Yorkshire, aux environs d'Halifax, une charmante vallée avec de magnifiques prairies et de grands massifs de verdure sombre qui se détachent en relief sur le vert clair du gazon. Les arbres sont moins beaux que dans le sud de l'Angleterre, mais leurs groupes, disposés comme pour le plaisir des yeux, donnent à la contrée tout entière l'aspect d'un immense parc. Nous voilà bien loin des tristes alentours de Birmingham ou de Manchester, avec leurs vallées à moitié comblées par des scories minières, leurs usines serrées les unes contre les autres, et leur physionomie générale de faubourg industriel. Ici, les fabriques disséminées dans la campagne disparaissent souvent sous les épais ombrages qui les dominent; les maisons ouvrières forment de coquets petits villages au fond de la vallée, ou bien s'isolent sur les pentes du coteau voisin. On se croirait

dans quelque pittoresque canton de la Normandie industrielle, avec des accidents de terrain plus prononcés.

Je suis recommandé au propriétaire d'une filature de soie, M. H***, qui est à la fois un patron actif et un type accompli de gentleman rural. Il occupe les fonctions de *magistrate* et possède les connaissances pratiques qui permettent à un homme d'esprit élevé et de sens droit de jouer utilement le rôle d'arbitre local. En même temps, il a pour les gens qui l'entourent cette sympathie traditionnelle que produisent à la longue dans certaines familles plusieurs générations de résidence, de services rendus, et de souvenirs communs. La filature qu'il dirige, de concert avec son père et un de ses frères, existe depuis 1800, et un grand nombre d'ouvriers qui n'ont jamais travaillé ailleurs y succèdent à leur père ou à leur grand'père.

Le milieu est particulièrement attachant. Il y règne un calme paisible, une bienveillance réciproque de patrons à ouvriers et d'ouvriers à patrons qui préviennent en sa faveur. Je visite l'usine, et ma première impression se confirme : un menuisier employé à l'atelier de réparations et auquel je demande s'il est membre d'une Trade-Union, me répond en souriant : « Nous ne connaissons pas cela ici et nous ne nous en soucions pas » : *We don't care about that sort of things*. Il n'y a dans la fabrique aucun ouvrier unioniste, sauf deux ou trois *dressers* (ouvriers qui trient la soie par catégories de qualités différentes). Pas de grèves non plus, les salaires sont élevés, le travail régulier. Sommes-nous donc dans un paradis industriel ?

Il y a bien quelque chose de cela. Par suite des conditions générales de la filature de la soie, par suite des circonstances particulières où se trouve la fabrique de Ripponden, par suite de l'intelligent patronage dont les ouvriers sont l'objet, ils sont dispensés de beaucoup de soucis. Comme les ouvriers de Platt Brothers, mais pour d'autres causes, ils échappent à la dure nécessité de parer à l'éventualité des chômages ; ils se reposent sur une sécurité déjà confirmée par plusieurs années de travail régulier. Ce sont là des avantages, des privilèges réputés heureux ; mais, comme tous les privilèges, ils ont leur envers. L'ouvrier qui

compte sur les circonstances favorables extérieures à lui-même, néglige de se rendre lui-même capable de surmonter les difficultés; il est moins préparé à les accepter et à les vaincre. Et cependant elles peuvent se présenter.

M. H*** m'explique en effet qu'il n'arrive à travailler sans interruption qu'en accumulant des stocks considérables de marchandises. Souvent il lui est arrivé d'avoir sur les bras pour 20.000 ou 30,000 livres sterling (500.000 ou 750.000 fr.) de soie filée. C'est un gros risque qu'il court, et il peut se présenter des cas où sa bonne volonté se trouverait impuissante à conjurer le fléau du chômage. Il suffirait pour cela que l'arrêt des commandes coïncidât avec la dépréciation des prix, ce qui n'a rien d'impossible. La soie subit des variations considérables dans sa production et sa consommation; elle est soumise à des fluctuations très marquées; il peut donc y avoir un grave danger à en rester détenteur pour de grosses quantités. En 1893 précisément, le marché de la soie a été fort agité; du 1er janvier au 1er mai, la soie avait eu un mouvement constant de hausse accusant, pour certaines variétés, une différence de 31 pour cent entre ces deux dates; en décembre, elle était tombée au contraire à 22,4 pour cent au-dessous du cours de janvier (1); les manufacturiers qui avaient fait de gros achats de matières premières au commencement de l'année, et qui avaient fabriqué pour le stock, pouvaient donc se voir encombrés de produits fortement dépréciés, et mis en perte par la baisse de la matière première. Des événements de ce genre tendent à rendre les patrons très prudents sur leurs accumulations de stocks et les poussent à arrêter le travail lorsque les commandes font défaut.

Si cette éventualité a été écartée jusqu'ici, c'est, d'une part, à cause de l'habileté, de la prévoyance, et du dévouement de MM. H***; d'autre part, parce que la consommation des filés de soie est plus régulière que celle des étoffes, de la passementerie,

(1) Une soie grège des Cévennes de deuxième ordre était cotée 58 francs au mois de janvier 1893, 76 francs au mois de mai, et 45 francs au mois de décembre. Voir le Rapport sur l'Industrie textile en France en 1893 présenté à la Commission permanente des valeurs de douanes par MM. Gaston Grandgeorge et Léon Tabourier, p. 3 à 6.

des velours, des rubans ou des dentelles de soie. La mode développe ou arrête souvent d'une manière brusque l'emploi de tel ou tel de ces articles, mais le filé de soie, propre à des usages très différents, ne reçoit pas le contre-coup direct de ces changements; sa destination peut se modifier et peu lui importe que les étoffes de soie, par exemple, soient peu demandées si les velours et les rubans ont la vogue.

De ces deux éléments concourant à la régularité du travail, aucun n'est absolu. Les patrons peuvent être moins habiles, moins heureux, moins prêts à risquer leurs intérêts pour éviter une crise à leurs ouvriers; ils peuvent aussi avoir moins de capitaux à leur disposition, et se trouver par suite dans l'impossibilité de fabriquer longtemps sans vendre. Quant aux filés de soie, si leur consommation doit à la variété de leur emploi un équilibre relatif, ils sont néanmoins atteints et dans leurs débouchés et dans leurs prix de vente par une foule de vicissitudes. M. H*** m'explique qu'il vend ses produits non seulement en Angleterre et en Écosse, mais aussi à l'étranger, notamment en France. Il a donc à compter d'abord avec les fluctuations de prix résultant de l'état de la sériciculture et de la demande des filés, puis avec les bouleversements artificiels produits par nos lois douanières. Et ces boulversements sont notables. Avant 1888, les soies grèges d'Italie entraient en franchise sur le marché de Lyon; au 1er mars 1888, elles sont soumises à l'application d'un droit différentiel; en 1892, elles redeviennent exemptes de tout droit. Chacune de ces mesures modifie la situation d'un filateur de soie anglais par rapport à celle de ses concurrents français, surtout lorsqu'il écoule en France une partie de ses filés. Avant 1888, les soies ouvrées n'étaient frappées d'aucun droit à notre frontière; en 1888, elles paient 2 francs; en 1892, elles paient 3 francs. Autant de faits qui agissent directement sur cette usine isolée dans les campagnes du Yorkshire.

Dans une situation soumise à tant d'aléa, les patrons, même les plus décidés à faire des sacrifices, ne sont pas toujours assurés de pouvoir arrêter une crise de chômage. Et si cette crise venait à se produire, que deviendraient ces ouvriers?

Remarquez qu'ils sont quatre cent cinquante, hommes, jeunes

filles et enfants, tous vivant du travail de l'usine. Et l'usine leur fournit, à l'ordinaire, des moyens d'existence larges; les salaires sont aussi élevés que dans les grands centres manufacturiers. M. H*** me dit qu'il se préoccupe toujours de rémunérer ses ouvriers aussi généreusement que possible. « Si vous voulez avoir de bons ouvriers, payez-les bien », ajoute-t-il en manière d'enseignement pratique. Il n'y a guère de prix établis à la journée dans sa fabrique, les salaires se règlent généralement à la tâche ; pour se rendre compte de leur taux, il faut se reporter aux moyennes hebdomadaires : les hommes gagnent par semaine de 35 shillings à 2 livres sterling (43 fr. 75 à 50 fr.). Les jeunes filles environ 15 shillings (18 fr. 75), et les enfants employés à la demi-journée (1) se font 7 shillings 6 pence à 8 shillings (9 fr. 40 à 10 fr.). Comme je viens de le dire, ce ne sont là que des moyennes et M. H*** me cite certaines ouvrières qui arrivent parfois à leur livre sterling (25 fr.) de salaires en une semaine.

Chaque journée de travail est de dix heures, sauf le samedi, où l'usine ne marche que pendant six heures. On chôme le dimanche; le salaire hebdomadaire correspond, par conséquent, à cinquante-six heures de travail. Cela donne, on le voit, un taux général de rémunération élevé.

Voilà donc tout un personnel habitué à gagner une forte paie et à la gagner régulièrement, grâce au soin qu'ont les patrons d'éviter les interruptions de travail. Supposons que l'usine soit obligée de suspendre sa fabrication, sur quelles ressources ce personnel va-t-il retomber? Où trouvera-t-il un emploi équivalent, tout au moins un pis-aller quelconque qui lui permette de vivre?

Un assez grand nombre d'ouvriers font en même temps un peu de culture; cette partie du Yorkshire possède d'excellents pâturages qui rendent productive l'exploitation des vaches à lait. C'est un genre d'exploitation exigeant peu de travaux de force;

(1) Ces enfants employés à la demi-journée sont désignés ordinairement sous le nom de *half timers*. Les *school-boards* locaux fixent les conditions dans lesquelles des enfants d'âge scolaire peuvent être autorisés à travailler dans une fabrique soit à demi-journée (*half time*), soit à pleine journée (*full time*).

la femme et les jeunes enfants prennent soin des animaux, soignent la laiterie; le mari trouve encore le temps de traire en rentrant de l'usine, et la famille tire, en temps ordinaire, un supplément de ressources appréciable de sa petite entreprise agricole. Toutefois, c'est fort insuffisant pour se soutenir en cas d'arrêt du travail à la filature. Une ou deux vaches, un cochon, quelques poules, et un couple de lapins ne font pas vivre une famille, surtout une famille habituée à l'existence confortable que procure un fort salaire industriel.

Les ouvriers les plus habiles, ceux qui reçoivent environ 2 livres sterling par semaine, paraissent d'ailleurs les moins enclins à profiter de leur situation rurale pour se livrer aux travaux agricoles. Un contre-maître avec lequel je cause dans l'usine, et auquel je demande s'il cultive un peu de terre, me répond en souriant d'un air tant soit peu dédaigneux : *I don't believe in farming for a workman in a mill,* « Je ne crois pas à la culture pour un ouvrier de fabrique. » Il considère qu'il a mieux à faire et que c'est perdre son temps. Il faut dire que cet homme n'a que deux enfants, un fils de douze ans et une fille de quatorze ans, ce qui lui donne peu de charges. *I don't believe in large families*, « Je ne crois pas aux familles nombreuses », me dit-il. Au fond, il ne croit qu'à son bon salaire, et en dépend exclusivement. Avec cela, il a de l'ambition pour ses enfants; sa fille travaille pour devenir institutrice; son fils est encore incertain de la direction qu'il prendra, mais annonce qu'il sera *gentleman*, non pas ouvrier.

A mon tour, je me permets de ne pas croire beaucoup à cette façon de s'élever. Certainement la situation actuelle de ce contremaître est bonne : peu d'enfants, un loyer de 6 livres sterling par an (150 fr.) pour une maison confortable et vaste, et environ 100 livres sterling de salaires annuels (2.500 fr.), c'est assurément l'aisance, mais c'est l'aisance obtenue principalement par la faiblesse des dépenses, par la stérilité volontaire d'une part, par le bas prix d'un loyer de petit village d'autre part. La véritable élévation tend plutôt à l'augmentation des ressources : avoir beaucoup d'enfants, travailler beaucoup pour les entretenir

quand ils sont jeunes, et les mettre en état de se suffire le plus tôt et le mieux possible, tel est le programme, telle est la manière forte, et saine, et vigoureuse de s'élever.

Et si l'usine venait à suspendre sa marche? Où serait l'avantage de n'avoir dans la famille aucun autre travailleur que le père? A quoi servirait-il de ne payer que 150 francs de loyer dans un endroit où l'usine de M. H*** est seule à pouvoir occuper cet homme? Remarquez, en effet, que nous avons affaire à un spécialiste, à un contre-maître chargé du *dressing department*, c'est-à-dire de surveiller et de diriger les hommes qui trient la soie par qualités différentes. Dans ce *department*, tous les ouvriers font de cinq à sept ans d'apprentissage; cela se comprend : l'opération qui leur est demandée exige une grande habitude; elle est essentiellement délicate; elle est, de plus, très importante, en raison de la valeur de la soie, de ses variétés, des différents usages auxquels chacune de ces variétés se trouve destinée normalement. Le contre-maître d'un atelier de ce genre a donc le caractère d'un spécialiste renforcé. Il ne consentirait pas facilement à travailler dans une filature de laine ou de coton, et cependant la fabrique de M. H*** est *absolument la seule* du voisinage qui élabore la soie. On sait d'ailleurs que ce genre de fabrication est relativement peu développé en Angleterre.

En cas de chômage, notre homme est donc sans ressources. Mettons, si vous voulez, qu'il ait quelques épargnes, elles seront rapidement épuisées avec ses habitudes de vie, et ni sa fille ni son fils ne semblent préparés à soutenir la famille par leur travail. L'institutrice, à supposer qu'elle réussisse, aura bien besoin de ses honoraires pour elle-même, et le fils fera maigre chère, s'il en est réduit au salaire que comporte la fonction de *gentleman*. C'est fort légitime de vouloir devenir un *gentleman*, seulement il faut pouvoir appuyer cette ambition sur une base matérielle solide.

Mais, me direz-vous, la situation de ce contre-maître est bien un peu exceptionnelle : il a peu d'enfants, il ne s'adonne à aucun travail accessoire de culture, puis enfin, c'est un spécialiste. Les autres ouvriers de l'usine ne doivent pas présenter les mêmes caractères.

J'en conviens ; j'ai voulu simplement montrer que les ouvriers les plus disposés à s'élever par le fait de leur situation plus avantageuse, trouvaient dans un village peu de facilités pour cela. Ils n'ont pas à leur disposition et à la disposition de leurs enfants les mille débouchés qu'une grande ville industrielle peut offrir ; leur horizon est forcément très borné. Voilà trente et un ans que le contre-maître dont j'ai parlé habite Ripponden, trente et un ans qu'il classe de la soie par qualités différentes. Il n'y a rien là qui ouvre à un homme beaucoup de vues sur l'avenir. En d'autres termes, son isolement et sa spécialité sont de fâcheuses conditions pour la poussée en avant de sa famille.

Reste à savoir si l'ensemble des ouvriers, la masse de ceux qui songent plutôt à joindre les deux bouts qu'à monter au sommet de l'échelle, ne trouve pas, dans ce hameau coquet, des conditions meilleures de vie que dans un faubourg de Birmingham, de Leeds, ou de Bradford.

A première vue, il semble que oui. Les loyers sont beaucoup moins élevés, comme nous l'avons vu ; quant à la nourriture, elle est à peu près à conditions égales, car les prix de la viande et du pain sont sensiblement les mêmes partout en Angleterre, et si on paie plus cher, dans les campagnes, certains articles d'épicerie, si on est privé de l'avantage de pouvoir consommer les viandes congelées d'Australie ou d'Amérique, on a, par contre, toutes facilités pour cultiver des légumes dans son jardin, élever un porc, de la volaille et même, parfois, pour entreprendre une petite exploitation laitière.

Tout serait donc pour le mieux à ce point de vue, — à supposer que l'usine ne chôme pas, — si le but unique de l'institution de la famille était de nourrir les enfants ; mais il faut aussi pourvoir à leur éducation, c'est-à-dire les rendre capables de se nourrir eux-mêmes plus tard, de fonder une famille à leur tour, et c'est là que commence la difficulté.

Sans doute il y a, à Ripponden, ce qu'on est convenu d'appeler des *moyens d'éducation ;* il y a des écoles, des écoles bien tenues, même, et sur lesquelles le patron veille encore avec une sollicitude éclairée ; mais l'éducation ne se fait pas seulement à l'école,

elle se fait surtout par ce qu'on trouve au sortir de l'école, dans sa famille, dans son voisinage, dans les mille circonstances de la vie. Si on y rencontre un grand nombre de moyens élévatoires puissants, l'éducation a les meilleures chances de se parfaire; si on y rencontre peu de ces moyens, ou des moyens moins énergiques, l'éducation est des plus difficiles.

Nous voyons tous les jours, en France, une foule de jeunes gens réputés très bien élevés et qui ne savent véritablement que faire pour gagner leur vie. La bonne volonté ne leur fait pas toujours défaut. Souvent, c'est uniquement le manque de moyens élévatoires *à leur portée* qui les arrête. Leur éducation pèche essentiellement par là.

Au contraire, nous avons vu, dans certains milieux anglais, l'esprit des jeunes hommes ouvert à toutes sortes d'entreprises, de libres initiatives. Rappelez-vous, par exemple, les enfants de Joseph Brown, embarqués dans les négoces les plus divers, toujours prêts à partir pour le bout du monde, aptes à s'y faire une existence indépendante où que ce soit. Là aussi, il y a un phénomène d'éducation; il y a leur père pour leur donner l'exemple; il y a une grande ville de 500.000 âmes, extraordinairement active, en relations avec le monde entier; il y a tout un ensemble de moyens élévatoires.

Eh bien, dans ce gracieux village du Yorkshire où j'ai éprouvé une réelle jouissance de pittoresque et de paix, où les délicieux accords de la *Symphonie pastorale* me revenaient tout naturellement à l'esprit, ces moyens élévatoires sont rares. C'est un charmant lieu de repos; ce n'est pas un centre de travail, et c'est pour le travail que les enfants doivent être élevés, parce que c'est par le travail qu'ils peuvent s'élever.

Que faire de ces enfants ici, lorsqu'on est ouvrier? M. H*** prendra bien volontiers chez lui tous ceux qu'il pourra prendre, les deux ou trois fabriques du voisinage pourront aussi en absorber quelques-uns, mais non pas tous. Où iront les autres? Sans doute, le monde leur est ouvert comme à tous, mais ils n'ont pas trouvé dans leur éducation la même connaissance du monde que certains autres, et ils sont moins aptes à y découvrir leur route.

En général, ils se dirigent vers les villes manufacturières pour y devenir et y rester ouvriers, assez mal préparés par le calme paisible de leur enfance aux tentations et à la vie plus âpre des grands centres.

Ce n'est pas tout. J'ai supposé tout à l'heure que l'usine ne chômait pas. Qu'arriverait-il si elle fermait ses portes, même momentanément? Nous savons que le fait peut se présenter.

Laissons de côté les spécialistes, qui, à vrai dire, forment une faible minorité. En dehors du *dressing departement,* le travail s'opère mécaniquement, les ouvriers ne font pas d'apprentissage et servent des machines, machines à laver la soie, essoreuses rotatives, métiers à filer. Il semble donc qu'ils pourraient facilement passer à une autre occupation du même genre.

Seulement où la trouver? En dehors des fermes et de quelques filatures de laine et de coton du voisinage, aucune chance de s'employer. Là est le véritable danger de la situation, le terrible aléa suspendu sur la tête de ces gens paisibles.

Je le répète, on ne saurait donner trop d'éloges à la bienveillance et au dévouement tutélaires de MM. H***. Ils ne négligent rien pour assurer à leurs ouvriers le bien-être matériel et moral, pour leur procurer des distractions honnêtes. Non seulement, ils leur donnent de bons salaires, mais ils imaginent mille moyens d'exercer à leur égard une influence salutaire : fondation d'une banque d'épargne ouvrière (*penny bank*), établissement dans l'usine même d'une bibliothèque gratuite, théâtre où le personnel de la fabrique vient exercer, aux jours de fête, ses talents de musique ou de déclamation, écoles, service religieux, rien ne manque de ce que la sollicitude éclairée d'un patron peut donner. Et cependant, il manque encore quelque chose d'essentiel, comme nous l'avons vu. Il manque d'abord l'aptitude des ouvriers à organiser eux-mêmes ce que les patrons sont obligés de faire pour eux. Il manque aussi leur aptitude à pousser vigoureusement leurs enfants vers l'avenir, et aucun patron ne peut les suppléer en cela.

En somme, la prospérité de cet Éden repose beaucoup plus sur le patron que sur les ouvriers; ceux-ci sont de braves gens,

bien payés, bien nourris, bien abrités, bien garantis jusqu'ici contre les orages de la vie. Vienne une tempête qui atteigne le patron, ils sont à la merci des événements.

Pendant longtemps MM. H*** donnaient de l'ouvrage, en dehors de leur usine, à quelques familles du voisinage. Les déchets de soie résultant de leur fabrication étaient remis à des paysans possesseurs de métiers à la main, qui les tissaient à leurs moments perdus, et produisaient ainsi, moyennant un salaire assez faible, des articles grossiers dont on trouvait la vente. « C'était une pauvre spéculation, me dit M. H***, mais nous ne l'avions pas entreprise dans un but de lucre. Nous nous contentions de joindre les deux bouts (*to make both ends meet*), heureux de faire gagner quelques shillings à des voisins peu fortunés. Il y a quinze jours, nous avons dû, quoique à regret, arrêter ce travail; nous nous mettions en perte. »

La distance est grande assurément entre ce tissage de déchets accompli dans les conditions défavorables du métier à la main et le filage mécanique monté par MM. H*** avec toutes les ressources de l'industrie moderne; mais si jamais leurs ouvriers de fabrique se voyaient privés d'emploi par un fait de concurrence, comme les paysans des coteaux voisins, ils n'auraient pas plus qu'eux la facilité d'en trouver un autre, et ils auraient en moins les ressources de la culture. Il ne faut pas comparer, en effet, le produit accessoire que peuvent leur donner un petit coin de terre et quelques animaux domestiques avec celui d'une vraie ferme constituée pour faire vivre une famille de paysans. Bien plus que ces paysans, ils dépendent de MM. H***.

Cela prouve que ce n'est pas tout, pour l'ouvrier moderne de la grande industrie, d'être matériellement déspécialisé, de ne pas tenir étroitement par les conditions de son travail à un métier déterminé. Pour acquérir la souplesse que réclament les circonstances actuelles, il lui faut encore être moralement déspécialisé, et ne pas tenir étroitement par ses habitudes de vie à l'atelier qui lui fournit de l'occupation. Sans cela, il devient prisonnier de ces habitudes comme d'autres le sont de leur spécialité. L'isolement est peut-être l'élément le plus actif pour fortifier

abusivement ces habitudes, et voilà pourquoi nous avons classé en tête de notre étude sur l'industrie textile ce type d'usine à outillage perfectionné et à main-d'œuvre non spécialiste, mais dont le personnel se trouve comme enfermé dans une sphère très restreinte d'activité.

L'industrie lainière va nous transporter dans un milieu tout différent. On sait quelle est son énorme importance en Angleterre et en Écosse (1). Tandis que l'élaboration de la soie n'occupe qu'un petit nombre d'usines de l'autre côté du détroit, tandis que Lyon et Milan accaparent en Europe le marché de la soie, la Grande-Bretagne tient une place de premier ordre dans la fabrication de la laine, et c'est à Londres que se trouve le plus grand marché lainier du monde, malgré la tendance récente de laines coloniales d'Australie et de la Plata à pénétrer directement sur les divers points de l'Europe où l'industrie textile les réclame.

II. — TISSAGES ET FILATURES DE LAINES.

Le seul fait de la grande quantité de fabriques anglaises adonnées à la mise en œuvre des laines agit d'une manière sensible sur la situation des ouvriers qu'elles occupent. Ceux de ces ouvriers qui sont encore spécialistes par quelque côté, malgré le règne des métiers mécaniques, appartiennent du moins à une spécialité très employée. Certaines villes, Bradford par exemple,

(1) La Grande-Bretagne a élaboré, en 1893, environ deux cent-vingt millions de kilogrammes de laine brute. C'est plus du cinquième de la consommation industrielle totale du globe. Le Continent d'Europe en a employé cinq cent soixante-douze millions de kilogrammes et l'Amérique du Nord deux cent-vingt millions, comme l'Angleterre.

En ce qui concerne la soie, les proportions sont tout à fait différentes. La France arrive avec trois millions six cent mille kilogrammes de soie employée dans ses fabriques. La Grande-Bretagne, seulement avec sept cent mille kilogrammes, soit exactement la moitié de ce que met en œuvre l'industrie suisse, un peu plus de 5 % de la consommation totale des pays manufacturiers d'Europe et d'Amérique. Étant donné le développement énorme de l'industrie textile en Angleterre, on peut dire que la soie n'y figure qu'à titre exceptionnel. (V. le Rapport sur l'Industrie textile en 1893, présenté à la Commission permanente des valeurs de douane par MM. Gaston Grandgeorge et Léon Tabourier, p. 8 et 53).

ne vivent que par la laine; on y compte un grand nombre de fabriques du même genre; les spécialistes de la laine n'y sont donc pas à la merci d'un seul patron; ils peuvent trouver sur place, en cas de déconfiture personnelle de celui chez lequel ils travaillent, d'autres patrons qui leur feront faire la même chose; seule, une crise générale du métier les atteint sérieusement.

C'est là une différence notable avec l'industrie de la soie. Nous avons vu que celle-ci était généralement peu développée en Angleterre; en plus, l'usine que nous avons observée se trouvait isolée à la campagne, ce qui augmentait encore, pour les ouvriers, la difficulté de se procurer de l'ouvrage en cas de crise. Avec l'industrie lainière, nous ne quitterons guère les grands centres manufacturiers. Ce n'est pas qu'on ne puisse rencontrer, dans quelques vallées d'Angleterre et d'Écosse, de petites fabriques, filatures ou tissages de laines, qui ont dû jadis leur origine à une chute d'eau du ruisseau sur lequel elles sont établies, mais ces exceptions ne donnent pas la physionomie générale de l'industrie. Elles ne sont pas caractéristiques, et ne doivent pas être choisies comme types d'observation.

Nous n'avons donc plus à tenir compte ici du fait de l'isolement. Il n'agit pas d'une manière appréciable sur les ouvriers de la laine en général. Le phénomène dominant qui va retarder ou accélérer leur évolution se trouvera dans leur spécialité plus ou moins accusée suivant la variété de la fabrication à laquelle ils s'appliquent.

Plus l'opération manufacturière est poussée loin, plus il y a chance de rencontrer des spécialistes. Nous en trouverons davantage, par exemple, dans les tissages que dans les filatures, parce que la transformation subie dans les premiers vise un usage plus étroitement déterminé. On tisse telle ou telle étoffe avec tel ou tel métier; au contraire, une chaîne ou une trame données peuvent entrer dans la composition d'étoffes différentes. A ce même point de vue, la fabrication des étoffes à dispositions variées exige plus de spécialistes que celles des étoffes unies. On pourrait multiplier les exemples.

Il suit de là que, pour se rendre compte du genre d'industrie

lainière où les spécialistes sont le plus nombreux, il faut observer une usine produisant un article prêt à être mis en usage et offrant des modèles variés. Nous avons choisi une fabrique de tapis.

MM. Templeton emploient à Glasgow douze cents ouvriers ou ouvrières. La moitié environ de ce personnel est composé de femmes, femmes non mariées sauf rares exceptions, mais les spécialistes ne se trouvent uniquement ni parmi les hommes ni parmi les femmes. Les premiers sont surtout réservés pour les travaux qui exigent de la force musculaire : avant de mettre un métier en marche, il faut le munir de lourdes bobines. Lorsque les tapis sont fabriqués d'une seule pièce, les dimensions du métier ne permettent pas facilement à une femme d'opérer les divers arrangements manuels que nécessite parfois sa bonne marche; autant de motifs pour employer des hommes. Ajoutons aussi que MM. Templeton font exécuter sur des métiers à main certaines commandes spéciales de tapis. Lorsqu'un dessin n'entre pas dans la fabrication courante, lorsqu'il ne doit pas être reproduit à un grand nombre d'exemplaires, il n'y a pas avantage à se servir du métier mécanique, dont le montage préparatoire, beaucoup plus compliqué, représente une forte dépense. Dans ce cas, l'emploi de spécialistes hommes s'impose. Au contraire, certains autres ouviers ne sont embauchés de préférence aux femmes qu'en raison de leurs bras plus forts. Ce sont plutôt des manœuvres que des spécialistes.

Parmi les ouvrières, les différences de salaires sont sensibles : les plus habiles arrivent à gagner plus de 20 shillings par semaine (25 fr.); d'autres ne dépassent pas 10 shillings (12 fr. 50), et certaines petites filles de treize ou quatorze ans, qui exécutent un travail des plus simples, reçoivent seulement 4 shillings (5 fr.).

La préparation des dessins à reproduire paraît être la difficulté principale de la fabrication des tapis. C'est à cela que sont employées surtout les ouvrières d'élite (*designs and pattern making*). Des combinaisons ingénieuses permettent d'échantillonner à l'avance les laines coupées de différentes couleurs; on les fixe sur trois ou quatre fils de manière à en faire une sorte de corde, que l'on tisse ensuite sur la trame, et qui se trouve former le

dessin demandé. On comprend que cette opération exige beaucoup de soin et d'exactitude. Dans les ateliers où elle s'exécute, je vois des jeunes filles, attentives à ce casse-tête chinois, préparer de grands cartons coloriés, coupés par des divisions étroites et couverts de numérotages minutieux. Ces cartons sont ensuite remis à des échantillonneuses, qui doivent se reconnaître au milieu de leurs combinaisons et éviter la confusion des nombreuses bobines de teintes variées placées devant elles.

Même parmi celles qui dirigent des métiers, il en est qui ont besoin de discernement, d'une attention soutenue et d'une certaine habileté professionnelle. Il ne s'agit pas toujours de tisser des tapis à la pièce et dont les dispositions se répètent indéfiniment; on fabrique surtout ici des tapis du type de ceux que nous appelons en France *foyers* et *carpettes*, et je vois des ouvrières qui ont à leur disposition une série de navettes et qui en règlent elles-mêmes le jeu sur le métier mécanique, soumettant à son action ou retirant, suivant les cas, telle ou telle d'entre elles.

Je demande à M. Templeton si les ouvriers et ouvrières employés à l'échantillonnage et à la conduite des machines compliquées servent leur temps d'apprentissage. Il me répond que non, que l'apprentissage est une coutume qui s'en va aujourd'hui, *apprenticeship is coming to be out of fashion just now;* mais il veut parler de l'apprentissage régulier et à durée fixe que nous avons rencontré dans certaines branches restées aux mains des spécialistes. Ce qui a disparu, c'est l'épreuve préalable imposée uniformément à tous les futurs ouvriers pendant un nombre d'années déterminé; ce qui reste, c'est la nécessité d'apprendre ce qu'on ne sait pas, de se mettre au courant du métier qu'on veut exercer. Je vois deux jeunes filles nouvelles venues dont l'instruction professionnelle est confiée à une camarade déjà au fait. Voilà l'apprentissage moderne. Dès qu'elles pourront travailler seules on les abandonnera à elles-mêmes, et elles seront payées, comme les anciennes, selon la qualité et la quantité de leur travail. Ce n'est pas là un mince avantage pour elles, et ces jeunes filles qui ne passeront, en général, dans l'industrie qu'un très petit nombre d'années, souvent moindre que la durée du

vieil apprentissage, qui, sous le régime ancien des métiers à la main, n'auraient pas pu s'employer dans une fabrique de tapis, ou bien seraient restées en sous-ordres, doivent aux machines plus qu'elles ne croient.

Le travail est assez régulier chez MM. Templeton. Leur clientèle se trouve constituée par des marchands en gros et des maisons importantes d'ameublement qui sont tenues de faire leurs commandes à l'avance, ce qui tend déjà à régulariser la production, et puis ils font du stock pour les articles de consommation courante, lorsque les ordres viennent à manquer. De cette manière, leur personnel n'a pas beaucoup à redouter les chômages. Au surplus, les ressources de travail qu'offre Glasgow sont si considérables d'une part, et si variées de l'autre, que, même en cas de crise d'une industrie, les souffrances de la population ouvrière sont moins cruelles que dans une ville où ne s'exerce qu'un seul genre de fabrication, à Bradford, par exemple, où la laine est maîtresse, à Oldham, à Rochdale, dans les centres du Lancashire, où le coton domine à peu près exclusivement.

Le mouvement unioniste est d'ailleurs assez peu puissant ici. La variété d'industries que je signalais tout à l'heure rend sans doute moins nécessaire la représentation et la défense des intérêts de la main-d'œuvre, qui trouvent là une sauvegarde contre le terrible risque du chômage général; mais il y a aussi une autre raison.

Glasgow est une ville à population très mêlée. On y trouve, à côté d'Anglo-Saxons bien authentiques, des Irlandais accourus là pour profiter de la grande demande de main-d'œuvre que déterminent le mouvement des docks et la multiplicité des fabriques. On y démêle aussi un fort contingent fourni par les Celtes des Highlands et des Hébrides. Les Irlandais restent d'ordinaire assez rebelles aux influences du milieu ambiant et prennent difficilement les habitudes de *self respect*, d'énergie persévérante, dont ils ont l'exemple sous les yeux. Les *Highlanders* se montrent beaucoup plus accessibles à l'ambition justifiée, au désir de s'élever, et se transforment d'une façon généralement heureuse; plus exactement, ils se forment grâce aux contacts

dont ils ont l'occasion et qui leur faisaient défaut dans les solitudes de leurs montagnes ou de leurs îles. Toutefois, il faut un certain temps à cette éducation, et la classe ouvrière de Glasgow se recrute constamment d'individus nouvellement installés, venus pour chercher du travail et encore incapables de s'organiser. Les Irlandais, eux, restent la plupart du temps ouvriers et font souche d'ouvriers, ayant peu d'aptitudes à s'élever, en sorte que, sur l'ensemble des travailleurs de Glasgow, il se trouve toujours un chiffre important d'individus mal préparés au régime du Trade-Unionisme. C'est là une mauvaise condition de succès; elle explique bien le petit nombre et la faiblesse des associations ouvrières dans ce district. Déjà, nous avions eu occasion de constater le phénomène au sujet des unions minières.

Cette incapacité à se constituer une représentation normale compromet gravement la prospérité des ouvriers dans les moments de crise. Elle permet difficilement l'établissement de fonds de réserve en vue du chômage; elle nuit au succès des tentatives de conciliation en cas de grèves; on en a eu la preuve dans les essais infructueux du Lord-Provost de Glasgow pour arriver à une entente entre les mineurs et leurs patrons, lors du conflit de 1894. Elle ne met pas non plus les ouvriers à l'abri d'intempestives fanfaronnades, car le nombre subitement grossi des membres d'une union fait parfois illusion à ses chefs sur leur puissance, et les entraîne à des luttes regrettables. En ce qui concerne particulièrement la fabrique de MM. Templeton, les rapports entre patrons et ouvriers paraissent satisfaisants et la régularité du travail a évité jusqu'ici les grandes crises. Mais il est bon de signaler cependant que ces crises, si des circonstances imprévues venaient à les déchaîner, seraient probablement mal supportées par les ouvriers. Ils ne sont pas en mesure de les conjurer.

Quittons maintenant Glasgow pour descendre vers le Sud. Non loin de la frontière anglaise, sur la rivière de la Tweed, nous allons trouver une petite ville dont l'activité manufacturière est presque entièrement consacrée à l'industrie lainière. Galashiels

est renommée pour la fabrication de ses *tweeds*, étoffes d'habillement tout particulièrement appréciées en Angleterre pour les pantalons et les vêtements complets d'hommes.

Cette réputation ne date pas d'hier. Avant les métiers mécaniques, avant l'importation des laines coloniales, les tisseurs à la main de Galashiels élaboraient le produit de la tonte des troupeaux de moutons voisins. Les coteaux qui dominent le cours de la Tweed en nourrissaient un grand nombre, et la fabrication des étoffes avait un caractère très accusé d'industrie locale.

La population de ce petit centre était laborieuse et paisible, très profondément attachée à ses croyances religieuses. Ames simples, honnêtes et craignant Dieu, *fine simple souls, honest God-fearing people,* telles sont les qualifications ordinaires qui reviennent dans les discours des habitants de Galashiels au fait des traditions historiques du pays. Souvent ils les opposent avec une pointe de malice au caractère dominant actuel de leurs compatriotes : « Aujourd'hui, disent-ils, je suppose que nous sommes plutôt des gens d'affaires avisés et vigilants, *pretty sharp business men,* l'esprit ouvert aux occasions de lucre. »

Et, en effet, il s'est opéré une certaine transformation, mais Galashiels n'a pas à en rougir, malgré les apparences contraires que favorise l'illusion poétique d'un passé disparu. Tandis que l'évolution moderne de l'industrie textile a ruiné dans plus d'un cas les fabrications locales, celle de Galashiels a trouvé le moyen de se développer largement, grâce aux conditions nouvelles. Ce qui tuait beaucoup de vieilles réputations a élargi la sienne ; ce qui fermait le marché aux produits anciens l'ouvrait au contraire aux produits nouveaux, et Galashiels a su évoluer à temps dans le sens de la nouveauté. Cela prouve que ses habitants « honnêtes et craignant Dieu » avaient l'œil ouvert sur ce qui se passait dans le monde, et qu'il ne leur fallait que l'occasion favorable pour devenir des hommes d'affaires avisés. Ils portaient en eux-mêmes le germe de leurs qualités actuelles, et la forte éducation morale que la religion leur avait inculquée a fécondé ce germe, loin de nuire à son développement. C'étaient aussi des gens simples et craignant Dieu que ces premiers colons de

la Nouvelle-Angleterre qui ont donné naissance au centre industriel le plus actif des États-Unis. La simplicité naïve des mœurs antiques a disparu là également devant l'essor de la richesse générale; une corruption incontestable est née du subit afflux des étrangers, mais les individus fortement trempés par la puissante éducation morale des anciens jours, et qui y demeurent fidèles dans les jours nouveaux, restent les vrais chefs de la population. Ils mènent le mouvement industriel et commercial d'aujourd'hui, comme jadis leurs pères défrichèrent les forêts, ouvrant de leur charrue la terre féconde. Ils agissent comme le levain sur la pâte inerte. Ils donnent l'impulsion et la vie autour d'eux. Les grandes manufactures enfumées et actives sont leur œuvre, comme le petit domaine ombragé et paisible était leur œuvre. C'est toujours la conquête de l'homme sur la nature s'affirmant de plus en plus, conquête de forces ignorées, victoire sur la terre sauvage d'autrefois. Le phénomène a changé d'aspect; voilà tout. Il en a changé à Galashiels comme dans le Massachusetts, mais il est toujours le même. La vertu n'a pas forcément l'apparence naïve et austère; ce n'est là qu'une de ses formes, et la vertu informée, agissante, énergique et productive est celle dont le monde moderne ne peut pas se passer.

Vers 1840, d'après ce qu'on me raconte, quelques-uns des tisseurs les plus entreprenants de Galashiels établirent des métiers mécaniques et se transformèrent rapidement sous l'action de circonstances favorables, notamment du développement des transports, en grands industriels. La majeure partie des patrons actuels se compose ici d'anciens ouvriers tisseurs à la main, ou de leurs fils et petits-fils.

Lorsque les laines d'Australie commencèrent à se montrer sur le marché anglais, l'esprit des gens de Galashiels s'éveilla sur ce fait important, et plusieurs d'entre eux se rendirent dans les pays de production pour y acheter sur place, à leurs risques et périls, les laines coloniales. A cette époque, aucun câble ne reliait l'Angleterre à l'Australie; il fallait faire soi-même le voyage pour traiter rapidement, mais on était bien payé de

sa peine par l'avance d'information qu'on en retirait. De là naquit un genre de commerce très profitable, et auquel le développement de Galashiels doit beaucoup.

On le voit, ces Écossais perdus dans une petite ville, menacés d'une ruine imminente par la disparition inévitable de leur ancienne industrie locale, se retournaient avec une remarquable aisance.

Et, lorsque les vicissitudes inséparables du régime moderne viennent arrêter le courant de leur prospérité actuelle, elles les trouvent encore assez souples pour se plier aux circonstances et en tirer avantage. Par exemple, de 1880 à 1884 environ, la ville a souffert d'un état général de dépression industrielle. La population, qui avait passé de dix mille à quinze mille âmes entre 1860 et 1880, devint tout à coup stationnaire pendant trois ou quatre ans; les temps se trouvant difficiles dans le vieux pays, on émigrait en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis. Quand revint la prospérité, le mouvement d'émigration se modéra sensiblement, et la marche ascensionnelle de la population reprit à tel point que celle-ci atteint aujourd'hui le chiffre de 20.000 habitants.

Il y a dans cette facilité à s'établir au loin dès que le pays traverse une crise, à rester en Écosse et à y prospérer dès que les circonstances le permettent, la marque d'une disposition sagement ordonnée pour les entreprises colonisatrices. Ces gens ne pèsent pas à leur patrie ni ne l'abandonnent sans raison. Et lors même qu'ils l'abandonnent, ce n'est pas sans avantages pour elle.

On me cite des maçons qui, pendant plusieurs années, allaient passer aux États-Unis six mois de la belle saison pour y trouver du travail bien payé; l'hiver, ils revenaient vivre en famille à Galashiels, s'occupant, quand ils en avaient l'occasion, puis repartaient au printemps suivant. Il est clair que des ouvriers capables de ce genre de vie ne sont pas à la merci du premier incident qui viendra troubler le train ordinaire de leurs habitudes.

Ces quelques traits nous donnent déjà une idée du milieu sur

lequel notre observation va s'exercer, milieu actif et ouvert où le travailleur s'élève à un degré réel d'indépendance par la manière dont il sait gouverner sa vie. On me fait remarquer à ce propos que l'éducation du peuple a été organisée dans le Sud de l'Écosse bien longtemps avant que les lois sur l'obligation scolaire aient été mises en vigueur dans l'ensemble du Royaume-Uni. Je retrouve là encore une trace nette et profonde de l'influence religieuse et moralisatrice dont nous avons déjà dit un mot plus haut. Depuis longtemps, il a été fait des efforts considérables dans ce pays-ci pour élever l'homme du peuple en développant en lui le sentiment de ses devoirs, en lui inculquant cette idée que le premier, le plus clair et le plus fécond de ses devoirs est l'usage énergique, raisonné et spontané des facultés que le Créateur a mises en lui. Cette œuvre porte ses fruits. Il y aurait une curieuse étude à faire de la part énorme prise dans l'essor de la puissance britannique au dix-neuvième siècle, par ce petit peuple écossais qui compte seulement quatre millions d'âmes. On verrait la place qu'il tient en Nouvelle-Zélande et en Australie comme colonisateur agricole, aux États-Unis où un Écossais d'origine a fondé les grandes usines de Pittsburgh, dans les entreprises d'exploration où le nom de Livingstone brille d'un éclat incomparable, dans le monde intellectuel où l'Écosse tient le premier rang. Sans sortir du cadre de cette étude, on peut du moins constater la vigueur matérielle et morale toute particulière dont jouissent certains centres industriels des Lowlands écossaises, et noter ce qu'elle doit aux influences éclairées qui en ont favorisé le développement. « Je ne crois pas que vous puissiez arriver à comprendre l'Écosse, me disait un ami écossais, si vous ne tenez pas compte de l'action puissante exercée par l'Église pour faire des gens du peuple des travailleurs honnêtes et laborieux, *decent hard workers*. » Mon ami avait raison.

Dans ce milieu, parfaitement adapté aux exigences du régime moderne, l'industrie lainière a pris une extension qui explique l'agrandissement notable de la ville.

Ce n'est pas qu'on rencontre là aucune de ces immenses usines

dont nous trouverons plusieurs exemples dans d'autres variétés de textiles. Je visite une des fabriques les plus considérables de Galashiels, les Buckholm Mills, appartenant à MM. Brown Brothers; elle compte seulement quatre cents ouvriers, bien qu'on y fasse à la fois le filage et le tissage. Une filature où je suis également admis, celle de MM. Laidlaw and Fairgrieve, en emploie cent. Il faut se rappeler que ces manufactures s'adonnent à un seul genre de fabrication, celle des étoffes dites *tweeds,* et que ces étoffes, soumises à tous les caprices de la mode, ne peuvent pas être produites par très grandes quantités. Le soin d'en varier constamment les dispositions, les nuances, l'apparence extérieure, constitue chez les fabricants une préoccupation dominante, et tempère leur tendance naturelle à répartir leurs frais généraux sur une production plus étendue. Ce fait mérite notre attention; il a des conséquences fort importantes sur la marche générale de l'industrie des *tweeds.*

Nous allons en saisir une de suite chez MM. Brown Brothers. Une grande salle est remplie de métiers à la main, c'est celle des *pattern weavers,* des tisseurs qui établissent les modèles à adopter pour la saison prochaine. On leur remet une série de dessins imaginés pour tenter la clientèle, et ils les exécutent à un seul exemplaire afin qu'on puisse juger du résultat qu'ils donnent, et comparer leurs chances de succès. En ce moment-ci (30 septembre 1893), les *pattern weavers* que je vois à l'œuvre préparent des échantillons de pantalons en vue de l'hiver de 1894 à 1895. Il faut toujours s'y prendre une année d'avance pour avoir le temps de choisir les types, de les fabriquer, et de pouvoir livrer avant le début de la saison. Aussitôt le travail préparatoire de l'hiver 1894-1895 terminé, on s'occupera de la saison d'été 1895, et ainsi de suite. « Nous sommes obligés à une constante invention », me dit M. Brown.

A côté des métiers à tisser du *pattern making* réservés aux hommes, voici des dévidoirs primitifs également à la main. Ce sont des femmes qui les tournent en pelotonnant leur laine, comme faisaient nos grand'mères. On est un peu supris de trouver dans une usine moderne ce meuble archaïque; M. Brown

m'explique que la préparation des pelottes remises aux tisseurs qui établissent les échantillons comporte une grande variété de couleurs, mais chacune en très petite quantité, puisqu'il s'agit de fabriquer des morceaux d'étoffes de dimensions extrêmement réduites. Dans ces conditions, le travail à la main s'impose. Ici comme partout, les frais généraux de la fabrication mécanique ne peuvent être couverts que par la production de grosses quantités.

Les *pattern weavers*, ouvriers spécialistes, font un apprentissage. Seulement, cet apprentissage ne dure que trois ans au lieu des sept années de l'ancien régime. Ils sont payés à la tâche et n'arrivent pas à gagner plus de 25 à 30 shillings par semaine (31 fr. 25 à 37 fr. 50).

Ce chiffre est intéressant à rapprocher du salaire des jeunes filles employées aux métiers mécaniques. Celles-ci, également rétribuées à la tâche, se font de 20 à 22 shillings par semaine (25 à 27 fr. 50). L'écart est bien moins sensible ici que dans les industries où le machinisme a reçu peu de développement. En ouvrant l'atelier aux femmes, l'évolution moderne leur a fourni un emploi, et plus l'évolution s'accentue, plus l'emploi devient lucratif. A Birmingham, centre métallurgique, la force musculaire de l'homme, nécessaire encore dans bien des cas, ferme la porte aux femmes; quand on leur fait une place, on les paie à un taux très bas, parce que la demande du travail féminin est faible (1). Ici, au contraire, les femmes sont très employées et dans des conditions vraiment avantageuses.

Il faut dire qu'elles n'arrivent pas du premier coup à la direction des métiers à tisser. Elles débutent par les machines dévideuses (*winding machines*), où elles reçoivent de 10 à 14 shillings par semaine (12 fr. 50 à 17 fr. 50); mais c'est vers l'âge de dix-huit ans qu'on les met, d'ordinaire, aux métiers. Leur surnumérariat n'est vraiment ni très long ni très dur. Comparez cela avec la situation faite aux apprentis de sept ans dans les organisations anciennes.

Chaque métier est dirigé par une femme, mais un homme, le

(1) V., quand notre ouvrage aura paru, la troisième partie, chap. I, § 3.

loom tender, a la surveillance générale de neuf à douze de ces métiers. Sa fonction consiste surtout à remplacer de temps en temps les ensouples, sortes de cylindres autour desquels s'enroulent les fils de chaîne. Ces cylindres sont pesants et d'un maniement difficile pour une femme. En outre, le *loom tender* fait l'office de contre-maître et doit avoir travaillé lui-même aux métiers à tisser qu'il est appelé à surveiller plus tard. Je remarque chez MM. Brown un jeune homme de dix-neuf ans devant un des métiers. On m'explique que c'est un futur *loom tender*. Il a débuté par le filage, le voilà maintenant tisseur, il sera bientôt capable de la surveillance exigée du *loom tender*. Plus loin, dans la même salle, voici un autre homme employé à conduire un métier à tisser. Celui-là est âgé, au contraire, et les ensouples pèsent trop lourdement à ses bras affaiblis. Il a ses invalides comme tisseur. L'exemple de ces deux hommes montre bien les deux qualités que l'on demande aux *loom tenders;* une expérience suffisante de la fabrication et de la vigueur physique.

Cependant leurs salaires sont de 30 shillings par semaine (37 fr. 50); c'est relativement peu pour des contre-maîtres, étant donné ce que gagnent les ouvrières. Cela prouve combien les connaissances techniques se réduisent ici à peu de chose, et aussi combien l'avantage de la force musculaire diminue. Nous sommes dans une industrie où le machinisme développé dispense presque entièrement de l'effort matériel pénible.

Dans le *spinning department*, là où on file la laine, dans le *washing department,* où on la lave, dans les séries des opérations préparatoires de nettoyage, de cardage, la part de la machine est aussi très considérable, beaucoup plus même que dans le tissage, si nous tenons compte de la nécessité de l'échantillonnage et du rôle exclusif qu'y joue le métier à la main.

Je suis, chez MM. Brown Brothers, chez MM. Laidlaw and Fairgrieve, la série des transformations subies par la laine depuis son entrée à l'usine jusqu'à la production des filés. En fait de spécialistes bien accusés, je ne trouve guère que des contre-maîtres; encore leurs fonctions exigent-elles une aptitude au gouvernement qui correspond à des qualités personnelles plus qu'à des

connaissances techniques ; l'un d'eux, qui a la charge du *carding department*, c'est-à-dire la direction des machines à carder, reçoit 50 shillings par semaine ; son père, qui occupait cette situation avant lui et qui vient de mourir, était payé jusqu'à 70 shillings. Son âge et son expérience lui donnaient sans doute plus d'autorité, preuve qu'on tenait compte dans son salaire de ses facultés de direction.

Dans les salles où travaillent les métiers à filer, l'atelier est organisé de la façon suivante : un ouvrier a la charge de quatre ou de six de ces métiers, et reçoit un salaire à la tâche, selon les quantités de filés produits. Sur ce prix, il doit payer les quatre ou six jeunes garçons qui surveillent ses métiers. De la sorte, l'ouvrier devient un petit entrepreneur. Les *boys* qu'il emploie entrent à 8 shillings par semaine vers l'âge de treize ou quatorze ans et sont augmentés progressivement par la direction de l'usine, qui retient les salaires fixés sur la somme due à l'ouvrier et les remet directement aux *boys*.

Voilà tout ce qui reste de l'apprentissage. D'ailleurs aucun engagement réciproque entre le patron et les *boys*. Je demande à à M. Brown pourquoi il emploie des jeunes garçons au lieu de femmes, comme cela se fait dans les filatures de coton; il me dit que « c'est l'usage de Galashiels », et cette réponse évasive est au fond la vraie réponse : ici, le travail des femmes fait prime, les vingt-deux fabriques de Galashiels qui produisent les *tweeds* lui ouvrent de larges débouchés, et nous avons vu que le taux des salaires féminins s'en ressentait. Dans ces conditions, il y a avantage à mettre des enfants mâles aux métiers à filer. Ils ne sont guère payés en moyenne plus de 12 à 15 shillings par semaine (15 fr. à 18 fr. 75), bien que quelques-uns arrivent, m'assure-t-on, à 18 shillings. La plupart ne voient là qu'une occupation temporaire et l'acceptent en attendant d'être en âge de quitter leurs familles pour aller chercher de l'ouvrage dans un centre plus favorable.

Les contre-maîtres qui surveillent les *boys* n'arrivent guère d'ailleurs à se faire plus de 25 shillings par semaine. Il n'est pas avantageux pour un homme de se fixer à Galashiels. Ceux qui y

restent sont généralement retenus par les salaires élevés que gagnent leurs filles. Notons aussi qu'une grande tannerie (Sanderson and Murray) établie dans la ville, deux usines de fabrication de machines, et une fabrique de meubles, emploient seulement des hommes. Malgré cela, l'équilibre est très nettement rompu en faveur du travail féminin (1).

On me raconte, comme preuve de ce fait, l'histoire d'une jeune fille placée comme domestique à Galashiels, et à laquelle l'attraction de la grande ville avait inspiré la décision de partir pour Édimbourg. A Galashiels, elle gagnait 16 livres sterling par an (400 fr.); arrivée à Édimbourg, elle fut très surprise de ne pas trouver d'emploi à plus de 13 livres (325 fr.). Elle ne s'était pas rendu compte de la situation particulièrement favorable que lui créait, dans sa petite ville natale, la multiplicité des emplois féminins.

Il est curieux de voir comment ces conditions économiques agissent sur une famille ouvrière. J'avais cherché, pendant mes visites aux fabriques de Galashiels, à causer avec plusieurs ouvriers. La plupart se prêtaient volontiers à satisfaire ma curiosité; mais la difficulté était de découvrir parmi eux un type normal. L'un n'avait que deux enfants, dans un pays où les familles sont généralement très nombreuses; un autre n'était pas marié; un troisième n'avait que des garçons. Comme je faisais part de mon embarras à un des directeurs de la filature Laidlaw and Fairgrieve, il me désigna, dans la salle que nous traversions, un ouvrier de mine très avenante et m'engagea à entrer en rapports avec lui. Deux minutes après, je savais que Thomas Clippendale, né à Galashiels et y ayant toujours vécu, était un père de famille sérieux : six enfants, l'un mécanicien en Amérique, l'autre à Newcastle, deux filles employées dans une fabrique de *tweeds* à Gaslashiels; je n'avais pas besoin d'en apprendre davantage pour lui demander si je serais indiscret en allant passer la soirée chez

(1) Il ne faudrait pas conclure de là que les usines de Galashiels occupent beaucoup plus d'ouvrières que d'ouvriers. Avec l'habitude anglaise qui éloigne les femmes mariées de la manufacture, le chiffre de la main-d'œuvre féminine disponible pour l'industrie est toujours bien inférieur à celui de la main-d'œuvre masculine.

lui, et nous prenions rendez-vous pour le jour même à 7 h. 1/2.

Il faisait nuit noire quand j'arrivai à Hill street, et ce ne fut pas sans peine que je découvris la demeure de mon hôte. Il m'avait dit qu'il demeurait au n° 6. J'avais déjà gratté cinq ou six allumettes, constatant avec surprise que le numéro 7 succédait dans la rue au numéro 4, et me demandais si j'étais victime d'une mystification, lorsque mes allées et venues attirèrent l'attention d'une voisine. « Il n'y a donc pas de n° 6 ici? — Si, Monsieur, mais c'est dans le *close*. » Et la bonne femme m'indiquait un passage étroit entre deux maisons. A l'extrémité du passage, je trouve un escalier extérieur, et, au haut des marches, deux portes. Ce sont les numéros 5 et 6. Voilà bien une organisation écossaise : pour donner à chaque famille de locataires son entrée indépendante, sans toutefois qu'elle soit obligée de louer la maison entière, on fait quatre portes à un seul immeuble. Les deux portes sur la rue donnent accès aux deux appartements du rez-de-chaussée; les deux portes du *close*, juchées au haut de quelques marches de pierre, desservent les deux appartements du premier. C'est une combinaison qui allie l'indépendance à l'économie.

En revanche, elle ne donne pas beaucoup de place à chaque famille, et, à égalité de situation, des ouvriers anglais n'accepteraient pas d'être logés si étroitement dans une petite ville comme Galashiels. On entre par un corridor fort resserré. A gauche, la pièce principale, où je suis reçu. C'est une cuisine, mesurant environ 4 mètres sur 4^m, 50. Elle contient deux lits, un canapé, deux fauteuils, une table, un buffet, trois ou quatre chaises. Lorsque nous nous trouvons tous assis, le père, la mère, les trois filles et moi, il n'y a plus la place de se retourner, et le fourneau qui est allumé me fait étouffer. Une autre pièce extrêmement étroite renferme un lit, et, sous le toit, un *attic* ou mansarde où l'on accède par une échelle de meunier dressée dans le corridor d'entrée, complète le logement. Je suis surpris d'apprendre de Clippendale qu'il paie cela 7 livres 6 shillings par an, soit 187 francs. C'est cher, et encore faut-il ajouter les taxes locales basées sur la valeur locative, et qui montent à 3 shillings par livre, soit 22

shillings 6 deniers (28 fr.) dans l'espèce. En somme, on paie 215 fr. par an le droit d'occuper un appartement ainsi composé à Galashiels. A coup sûr, on se loge mieux pour ce prix-là dans les faubourgs de Manchester et dans les villes industrielles du Lancashire. Un loyer de 3 shillings 6 pence par semaine (taxes comprises), qui ressort à 227 fr. par an, donne droit à une maison séparée avec une pièce de dimension normale à chaque étage et quelques dégagements. Il est vrai que Clippendale a la jouissance d'un petit morceau de jardin attenant à la maison; même en tenant compte de ce jardin le loyer est cher. On m'explique que la construction en pierre, en usage ici, où on a de fort beaux matériaux, coûte plus que la construction en briques; on ajoute que Galashiels est entouré par les terres d'un grand seigneur qui, étant seul peut faire la loi et exiger un *feue* très élevé (1). J'imagine que les habitudes de la population sont aussi pour quelque chose dans le fait de la cherté de logements si restreints. Avec les facilités offertes par les *building societies*, avec la ressource de la construction en briques, des ouvriers anglais arriveraient à se bâtir des habitations plus vastes et refuseraient de subir cet entassement. Les propriétaires se trouveraient alors obligés de construire autrement, ou bien ils loueraient difficilement et à bas prix. Au contraire, ici, lorsqu'un ouvrier s'établit chez lui, il a bien soin d'adopter la disposition que je viens de décrire, et se loge dans le quart de sa maison pour louer les trois autres. Évidemment, c'est qu'il se trouve bien ainsi. Au surplus, nous avons déjà noté ce trait marqué des mœurs écossaises.

Si l'appartement de Clippendale est resserré, du moins il paraît tenu avec une grande propreté; peut-être, il est vrai, attend-on ma visite; les deux jeunes filles paraissent avoir fait un brin de toilette en mon honneur; Clippendale, lui, a conservé les habits de travail avec lesquels je l'ai vu cet après-midi. Ses réponses

(1) D'après les renseignements qui me sont fournis par le *chamberlain* de Galashiels (quelque chose comme le secrétaire de la mairie en France), le *feue* se paie ici de 30 à 40 livres par acre (1.875 fr. à 2.500 fr. l'hectare), ce qui suppose au terrain une valeur de 37.000 fr. à 50.000 fr. l'hectare. Une maison ordinaire pour quatre familles acquitte, en général, un *feue* annuel de 3 livres (75 fr.) et coûte à bâtir de 500 à 600 livres (12.500 à 15.000 fr.).

sont empreintes, d'ailleurs, d'une certaine bonhomie qui éloigne toute idée d'apprêt.

Je m'enquiers tout d'abord des ressources du ménage. Bien entendu, la mère ne gagne rien, mais les deux filles qui vont à l'usine ajoutent le produit de leur travail aux 25 shillings apportés chaque semaine par le père pour alimenter la bourse commune. L'une d'elles, lorsque je l'interroge sur le montant de son salaire, regarde ses parents avant de me répondre, comme si c'était leur affaire et non la sienne (1). L'aînée travaille dans une fabrique de *tweeds* depuis quatorze ans; actuellement elle est employée à une machine à mettre le fil en bobines et gagne 1 livre sterling par semaine (25 fr.). La seconde paraît âgée de vingt à vingt et un ans; elle va à la même fabrique depuis sept ans seulement et gagne de 17 à 18 shillings (21 fr. 25 à 22 fr. 50).

On le voit, la situation paraît bonne. La vie matérielle est à Galashiels ce que nous l'avons vue à peu près partout en Grande-Bretagne; seulement ici, nous sommes en Écosse, et les habitudes de frugalité viennent diminuer les dépenses de nourriture. La mère, originaire des Highlands, prépare quotidiennement le *porridge* traditionnel, au sujet duquel elle me donne encore une recette différente de toutes celles qu'on m'a expliquées dans les Lothians; la consommation de viande est beaucoup moindre qu'en Angleterre; enfin deux sociétés coopératives concourent à faire baisser le prix des produits de toutes sortes. Clippendale me donne à entendre que ces sociétés offrent un placement avantageux à l'é-

(1) Autant que j'ai pu m'en rendre compte, le fait, pour les jeunes ouvrières, de verser entièrement leurs salaires entre les mains de leurs parents, n'est pas le fait ordinaire. Quelques-unes agissent ainsi, comme les filles de Clippendale, mais la plupart paient une pension à leur famille (*board*) et disposent du reste à leur guise. On me dit à Galashiels que cette pension hebdomadaire est en général de 7 à 8 shillings (8 fr. 75 à 10 fr.). Les jeunes gens paient parfois jusqu'à 12 shillings (15 fr.). Dans les différents centres manufacturiers que je visite, il me revient de plusieurs côtés que les mères et les filles sont souvent en désaccord au sujet des dépenses de toilette. Lorsque la jeune ouvrière met son argent dans la bourse commune, elle est obligée de justifier les dépenses personnelles, chaque fois qu'elle vient puiser dans cette bourse pour les solder. En général, c'est de robes, de chaussures, de chapeaux qu'il s'agit. La mère estime que la robe ou le chapeau précédents pourraient encore faire un bon usage; la fille répond qu'elle a bien le droit de dépenser ce qu'elle gagne et la conversation prend souvent un tour fâcheux. L'usage de la pension fixe, du *board*, évite ces occasions fréquentes de discussions.

pargne ouvrière, et je comprends qu'il en parle d'après sa propre expérience. Voilà donc une famille dont l'existence matérielle est largement assurée. Il faut remarquer seulement que le mariage des filles désorganisera cet heureux état de choses. Une fois leurs salaires enlevés, le ménage paternel sera faiblement alimenté, et le leur ne marchera qu'avec ce que leur mari pourra gagner. Je ne m'étonne pas de voir une jeune fille de vingt-sept ans non mariée ; sa situation matérielle diminuera le jour de son mariage, à moins qu'elle n'épouse un ouvrier d'élite. Nous ne trouverons pas à Galashiels, d'une manière courante, le phénomène que nous avons remarqué dans des villages miniers, où les jeunes filles épousent n'importe qui dès qu'elles ont vingt ans. Les salaires élevés de l'industrie textile les retiennent assez volontiers dans le célibat et elles ne se laissent courtiser qu'à bon escient. En somme, le fait d'être bien payées les rend plus capables d'indépendance et plus réfléchies sur la décision la plus grave qu'une femme puisse prendre. C'est un double avantage.

Revenons à nos Clippendale. Comment ont-ils fait pour élever leurs fils dans une ville qui offre si peu de ressources aux garçons?

Les deux aînés ont débuté par travailler avec leur père chez Laidlaw and Fairgrieve. En sa qualité de chef d'équipe, Clippendale choisit les *boys* qu'il emploie, avec l'agrément des patrons bien entendu ; mais ceux-ci ne refusent pas à leurs ouvriers de prendre leurs fils, lorsqu'ils remplissent les conditions d'âge et de scolarité. Beaucoup de tisseurs occupent ainsi leurs jeunes garçons sous leur surveillance et leur responsabilité, et nous avons vu que c'est là un emploi avantageux pour des enfants de quatorze ans, puisque aucun ne gagne moins de 8 shillings par semaine. Clippendale, rapprochant les conditions modernes de l'état de choses ancien, me raconte qu'il a fait jadis son apprentissage dans un *hand-mill* (fabrique où on travaillait à la main) de Galashiels, et qu'il n'était pas payé plus de 4 shillings au début. L'apprentissage durait trois ans.

Cette manière d'entrer dans l'industrie paternelle, d'y travailler sous la direction paternelle, paraît, au premier abord, créer un lien difficile à rompre dans l'avenir. Il semble que ces enfants

soient condamnés à perpétuité au filage des laines de *tweeds*. Nous avons vu, en étudiant les mines de houille, que le métier de mineur se recrutait ainsi d'éléments indissolublement attachés à sa fortune : on descend à la mine vers quatorze ans, avec son père ; vers dix-huit ans on travaille à son compte comme piqueur. et on est mineur sa vie durant.

Ici, au contraire, les enfants qui débutent dans la filature en sortent presque tous, et rien ne montre mieux combien l'industrie textile est plus avancée dans l'évolution que l'industrie minière, combien elle chasse les jeunes gens en dehors de sa spécialité au lieu de les y retenir.

C'est fort avantageux, en effet de gagner, 8, 10, 12 shillings et plus par semaine, quand on sort de l école primaire et qu'on vit dans sa famille, mais le machinisme développé, qui permet ce résultat, a aussi pour effet de restreindre le salaire des hommes faits. Clippendale ne reçoit que 5 shillings (6 fr. 25) par semaine de plus que sa fille aînée. La filature n'offre donc pas à des jeunes gens un avenir bien brillant ; de plus, elle emploie peu d'hommes ; bon gré, mal gré, il faut en sortir et chercher du travail ailleurs.

Les *boys* ne trouvent donc là qu'une occupation *essentiellement temporaire*. Clippendale a gardé ses deux aînés jusqu'à dix-sept ans, après quoi ils ont quitté Galashiels. Le premier est allé faire son apprentissage de mécanicien (*engineer*) ; aujourd'hui, il a vingt-sept ans et travaille à Newcastle dans une grande usine de constructions navales et d'armurerie (*shipbuilding sand gunmaking*) qui occupe, me dit son père, dix-sept mille ouvriers. Le second est parti pour l'Amérique. Une sœur de Clippendale, née comme lui à Galashiels, est fixée à Worcester, dans le Massachusetts ; on lui a envoyé son neveu. « Il était trop jeune, me dit Clippendale, pour aller au loin sans personne pour le surveiller (*too young to be sent abroad without any body to look after him.*) » Trait bien écossais ! Ici, beaucoup plus qu'en Angleterre, on émigre pour retrouver un parent, un ami, on redoute l'isolement complet. Souvent c'est un compatriote ayant bien réussi à l'étranger qui vous y attire en payant votre passage. Ces cou-

tumes, où *l'esprit de famille*, tel que nous le comprenons en France, marque son influence, excitent au plus haut degré l'esprit de sarcasme des Anglais : « Je veux bien être pendu, me disait un jour un colon du Queensland, originaire du Lancashire, si jamais j'ai envoyé de l'argent à un ami, pour le faire venir en Australie. Quand je suis parti du Lancashire, c'était avec mes propres moyens et sous ma seule responsabilité. Que les autres fassent comme moi et viennent en Australie si cela leur fait plaisir! (*Hang me if I ever sent any money for a friend to come in Australia! When I went away from Lancashire, it was by my own means ant on my own help : let them do so and come in Australia if they choose*)! » Cet Australien aurait fort scandalisé Clippendale et, d'une façon générale, tous les Écossais. Il ne s'en embarrassait guère d'ailleurs, et les qualifiait durement de gens de clan, *clannish people*. Pour être juste, il faut reconnaître que si les liens de famille sont pris en considération par les Écossais du Sud, par les *Lowlanders*, du moins ont-ils su en faire un moyen d'expansion fécond et efficace, non une chaîne d'attache à la mère patrie. La sœur de Clippendale avait traversé l'Océan pour rejoindre son fiancé établi avec succès à Worcester; elle y attire son neveu qui réussit bien, lui aussi. Le procédé a sa valeur et tend, en somme, à dégager fortement la population écossaise, à la tourner résolument vers l'avenir.

Clippendale a un troisième fils, âgé de dix-huit ans et qui fait son apprentissage d'*engineer* dans une ville du voisinage, à Selkirk, je crois. Celui-là n'est resté avec son père que jusqu'à seize ans. Au moment où les aînés travaillaient chez Laidlaw and Fairgrième, les ressources de la famille étaient moindres qu'aujourd'hui, les sœurs ne gagnaient encore que de faibles sommes ou ne gagnaient rien ; on a dû conserver un peu plus longtemps à Galashiels ces fils qui apportaient au ménage l'appoint de leurs salaires. Aujourd'hui, au contraire, les recettes plus larges permettent d'émanciper plus tôt les jeunes hommes, et de les aider au début de leur carrière. C'est qu'en effet on ne gagne pas gros comme apprenti *engineer*, 3 shillings (3 fr. 75) par semaine la

première année, puis chaque année un shilling d'augmentation par semaine. L'apprentissage ne dure que six ans au lieu de sept, parce que l'*Amalgamated engineers' union* compte peu d'adhérents par ici et ne peut pas imposer ses règlements de contrainte.

Les Clippendale ont un peu plus d'ambition pour leur troisième fille que pour les deux premières. C'est toujours l'effet du phénomène que je viens de dire : les familles ouvrières, plus à l'aise quand elles comptent plus de membres salariés et vivant ensemble, tendent à faire plus de dépenses d'éducation en faveur des enfants les plus jeunes. Les aînés, au contraire, sont un peu sacrifiés à la nécessité pressante de joindre les deux bouts. En conséquence, la petite Clippendale, qui compte seulement onze printemps, m'annonce péremptoirement qu'elle ne sera pas ouvrière, mais *teacher* (institutrice), et ses parents sourient. Elle ne pourra guère se suffire avant l'âge de vingt ans, au plus tôt, mais eux y pourvoiront.

L'industrie qui fournit des salaires à la famille se trouve d'ailleurs dans de bonnes conditions pour lui assurer un emploi régulier. Le mouvement unioniste ne s'est pas produit ici, probablement à cause de cette absence de crises de chômages, et aussi en raison du taux élevé de salaires que les manufacturiers ont toujours volontairement consenti à leur personnel. Il n'y a pas eu lieu d'employer de remèdes parce qu'il n'y a pas eu de souffrance. « Autant que je puis le savoir, me dit Clippendale, il n'existe ici aucune Union », et les autres personnes que j'interroge confirment son dire. « Il n'y a pas eu de grèves, depuis 1849, les rapports entre patrons et ouvriers sont satisfaisants », tel est le témoignage du *chamberlain* dont j'ai déjà parlé. De leur côté, les patrons me font remarquer que les salaires ont progressé depuis ces dernières années de 20 à 30 % à Galashiels, malgré l'absence de toute union ou coalition de la part des ouvriers.

M. Brown, chef de la fabrique Brown Brothers et ancien membre du Parlement, me donne la clef de l'énigme : deux causes contribuent à ce remarquable état de paix sociale et de

prospérité économique, la nature de la population et le genre de la fabrication.

Les habitants de Galashiels, nous l'avons observé, sont très portés aux entreprises lointaines, aux décisions hardies, à l'émigration. Il faut les retenir ici par de bons salaires, sans quoi on ne les garderait pas, ou du moins on ne garderait que les moins bons ouvriers. M. B***, avec lequel je cause, me raconte comme une chose toute naturelle que ses sept frères, sa sœur et sa mère sont fixés en Amérique. L'un des frères gagne 2.000 livres (50.000 fr.) par an, un autre vient d'établir un magasin de droguerie. Il y en a deux qui ne réussissent pas, mais c'est bien leur faute, me dit M. B*** (*the blame must come over them*). Quantité d'exemples de ce genre rappellent sans relâche aux ouvriers de Galashiels qu'on peut gagner sa vie ailleurs qu'ici. Si les conditions d'existence deviennent difficiles dans leur ville natale, ils iront en chercher de meilleures là où elles se trouvent. Les patrons le savent, et il est prudent de leur part d'en tenir compte.

Remarquez d'ailleurs qu'au moment de l'application des métiers mécaniques à l'industrie des *tweeds*, ils n'ont pas été tentés d'attirer une foule d'étrangers et de noyer la population locale sous un flot de gens plus ou moins désorganisés mais plus traitables sur la question du salaire. On ne peut pas augmenter sans compter la production d'un type donné de *tweed;* il faut constamment varier les modèles, ne pas encombrer le marché d'un seul genre de produits qui pourrait tomber en défaveur; « nous sommes toujours tenus en haleine, dit M. Brown, par cette obligation de modifier à tout moment nos étoffes; notre fabrication est dominée par l'idée de la nouveauté (*novelty trade*); nous faisons tous les efforts possibles pour ne pas nous répéter (*any thing for a little change*). Je considère, ajoute-t-il, que ce fait est pour beaucoup dans l'état d'équilibre normal, de bonne santé sociale de notre industrie), *We keep a healthy state in our industry on this account.*) » Il y a là, en effet, une excellente condition d'hygiène, pour continuer la métaphore de M. Brown; on évite les crises de surproduction et les chômages forcés qui en résultent.

La filature des laines destinées aux *tweeds* se ressent indirectement de cette situation. D'abord, la plupart des établissements font à la fois le filage et le tissage (1), puis ceux qui s'adonnent exclusivement à la première de ces opérations sont obligés de tenir constamment compte des besoins du tissage spécial pour lequel elles fabriquent. C'est, en effet, leur seul débouché. Les filés destinés aux *tweeds* ne peuvent pas s'employer pour d'autres étoffes ni pour la bonneterie, et l'exportation en absorbe une faible quantité. MM. Laidlaw and Fairgrieve me disent qu'un dixième seulement de leurs filés sort du Royaume-Uni et va en France. Reste le marché national ou plutôt le marché local dont on dépend, par suite, très étroitement.

Ajoutez encore que le tissage des *tweeds* emploie des laines de qualité et de nature différentes; suivant la mode du jour, on aura besoin de tel ou tel genre de filés. Je vois dans le magasin de matières premières de MM. Laidlaw and Fairgrieve des laines du Cap, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des laines anglaises *cheviot* pour faire le *cheviot tweed*. Celles-ci n'ont pas encore trouvé de concurrentes pour ce genre d'articles; on a bien essayé de leur substituer les *cross-bred* de Nouvelle-Zélande, longues et résistantes; mais, si elles ont moins de rudesse que la laine cheviot, elles lui sont inférieures comme résistance. Voici des laines mérinos pour le *Saxony tweed*, étoffe plus douce que l'on considère ici comme une contrefaçon du vrai *tweed* écossais. Voici enfin des *skin wools*, ou laines tondues sur les peaux de tannerie; le traitement à la chaux qu'elles ont subi leur fait perdre une partie de leurs qualités. On ne pourra s'en servir que pour certains usages spéciaux.

Il est clair qu'une filature ne peut pas se mettre à élaborer telle ou telle variété de ces laines sans savoir dans quelle proportion elle lui sera demandée par les tissages. En fait, elle travaille sur commande, et, d'après ce qu'on me dit chez MM. Laidlaw and Fairgrieve, les commandes sont directement transmises de

(1) On compte vingt-deux fabriques de *tweeds* à Galashiels. Sur ce nombre, deux font seulement du tissage, trois font seulement des filés, toutes les autres font les deux.

tisseur à filateur. On voit par là combien le lien est étroit entre ces deux industries et comment les circonstances que nous avons vues agir sur le tissage se répercutent sur la filature.

Elles se répercutent même plus loin, quoique indirectement. Je visite la tannerie de MM. Sanderson et Murray, établie en plein centre de Galashiels. Ce sont, pour la plupart, des ouvriers spécialistes qui travaillent là. Pour enlever la laine sans détériorer la peau, pour trier la laine, pour parer la peau, pour préparer les bains de chaux, il faut de l'habitude et une certaine habileté. On m'explique d'ailleurs que l'apprentissage dure cinq ans. Cependant, il n'existe là aucune Trade-Union, pas plus que dans les fabriques de *tweeds*. Les cent-soixante ouvriers de MM. Sanderson et Murray ne se trouvent pas dans un milieu social favorable au Trade-Unionisme. Ils ont, d'ailleurs, un travail assez régulier, bien que l'usine ait dû chômer quelque temps l'an dernier, et puis leurs filles vont aux tissages, leurs fils jeunes aux filatures, de sorte que l'absence de salaire du père pour une ou deux semaines ne met pas la famille aux abois. La prospérité de l'industrie des *tweeds* se trouve ainsi produire une conséquence notable sur la situation des tanneurs de Galashiels.

Il nous faut maintenant abandonner cette branche spéciale de l'industrie lainière pour observer un type de fabrication plus large. Un des centres les plus renommés pour la laine se trouve à Bradford, dans le Yorkshire, c'est là que nous nous placerons.

Bradford offre des conditions particulièrement favorables; c'est une ville essentiellement industrielle et presque exclusivement lainière. Simple village en 1820, elle compte aujourd'hui deux cent mille habitants, et cette augmentation n'est due qu'au développement de la fabrication. Les phénomènes que nous y relèverons auront donc chance d'être moins embrouillés qu'ailleurs.

Je visite l'usine Greenwood sous la conduite du fils du directeur, un jeune homme qui a passé treize mois à Roubaix vers 1870, et qui me paraît bien au courant de notre industrie textile du Nord. Cette circonstance facilite pour moi l'intelligence de

ce que je vois, parce que M. H*** me fournit des points de comparaison connus, chaque fois que je lui en demande une explication.

La fabrique compte huit cents ouvriers et ouvrières, mais dans ce nombre fort peu sont des spécialistes. La seule tâche vraiment délicate consiste dans le triage des laines, ce qu'on appelle ici le *sorting process*. Les *sorters*, ou trieurs, doivent être des experts en laines; il leur faut un apprentissage. Ils entrent généralement vers seize ans et sont payés tout d'abord 8 shillings par semaine (10 fr.) pendant la première année, puis, dès la seconde année, étant encore apprentis, on les rétribue à la tâche, comme des ouvriers ordinaires; seulement, le patron leur retient 6 shillings (7 fr. 50) sur leur paie hebdomadaire, pour compenser le temps employé à les surveiller par un contre-maître expérimenté. Bradford renfermant un grand nombre d'usines du même genre, on passe des contrats par acte authentique pour lier ensemble le patron et l'apprenti pendant toute la durée de l'apprentissage; sans cela, ils pourraient avoir l'un ou l'autre, suivant les circonstances, avantage à rompre les engagements.

En dehors des *sorters*, pas de spécialistes. C'est la machine qui travaille, il ne s'agit que de la servir. La laine, préalablement lavée et séchée, est d'abord soumise au peignage. C'est là la première opération. Elle correspond, pour les variétés fines élaborées ici, au cardage que nous avons vu employé pour les laines plus rudes qui entrent dans la composition des *tweeds*. Les peignés sont ensuite filés et tissés sans qu'ouvriers et ouvrières aient autre chose à faire que de surveiller les machines.

En général, les métiers à tisser sont confiés à des femmes, ici comme à Galashiels, mais ici elles gagnent de moins gros salaires. On me donne 16 shillings par semaine (20 fr.) comme un maximum rarement atteint. Les petites filles reçoivent de 8 shillings à 8 shillings 6 pence (10 fr. à 10 fr. 60), et les *half-timers*, 3 shillings 6 pence (4 fr. 35). On sait ce que sont ces *half-timers* : les conseils scolaires locaux (*school boards*) autorisent les enfants en cours d'instruction à travailler aux fabriques pour la demi-journée (*half time*), quand ils font preuve d'un certain degré

de savoir. A Bradford, un enfant de douze ans peut être employé *half time* quand il a passé le 4e degré (*fourth standard*); sitôt qu'il est en mesure de franchir le 6e degré (*sixth standard*), on l'autorise à travailler la journée entière (*full time*), et il se trouve en règle avec l'obligation scolaire. Un membre du *school board* de Bradford qui me met au courant de ces mesures attire mon attention sur leur inconvénient : « Les enfants ont, me dit-il, une hâte exagérée de franchir leurs degrés. » *They hurry through those standards* pour être débarrassé de l'école et arrivent ainsi à la quitter complètement à douze ans, ce qui est beaucoup trop tôt. » D'autre part, il est juste de délier ceux qui font preuve d'instruction d'une contrainte les empêchant de gagner leur vie, et j'imagine bien que les plus pressés d'entrer à la fabrique ne sont pas, dans la suite, les moins cultivés.

L'échelle des salaires féminins est moins élevée, d'après les chiffres que je viens de citer, à Bradford qu'à Galashiels; cependant l'habileté requise des ouvrières paraît la même et on ne s'explique pas, au premier abord, cette différence. Les seules causes que j'aperçoive se réduisent à ceci. En premier lieu, une ville de deux cent mille âmes, même lorsqu'elle doit, comme Bradford, son gros chiffre d'habitants au développement de l'industrie lainière, n'est pas en peine de fournir aux fabriques le nombre de femmes dont elles ont besoin; le travail féminin se trouve donc plus abondant sur le marché que dans une petite agglomération de vingt mille âmes. Toutes les filles de boutiquiers, d'employés de toutes sortes, viennent concourir à Bradford avec les filles d'ouvriers pour alimenter les manufactures; à Galashiels, il n'y a guère que des filles d'ouvriers; le commerce de détail, les banques, les services de transports emploient peu de monde. En second lieu, nous avons affaire, à Bradford, à une population beaucoup moins homogène et moins relevée dans son ensemble. Le développement subit de la ville y a attiré des éléments très divers, familles de cultivateurs, Irlandais, gens en quête de travail, chassés de chez eux par l'insuccès ou la misère et prêts à accepter des salaires relativement peu élevés.

Si la rapide extension de l'industrie lainière à Bradford a

produit cette invasion d'éléments disparates, il faut reconnaître aussi qu'elle a réussi à leur donner un emploi régulier. On a peu de chômages ici. La fabrication s'est constamment accrue depuis plus de soixante ans, et le phénomène de la surproduction s'est rarement fait sentir. C'est sans doute à ces heureuses conditions qu'il faut attribuer les bons rapports existant entre patrons et ouvriers et le peu de fréquence des grèves. L'hiver dernier, pendant la longue interruption de travail des textiles du Lancashire, les fabriques lainières du Yorkshire ne se sont pas arrêtées. Actuellement (1), une des usines de Bradford est en grève par suite d'une discussion entre les patrons et les *sorters*, mais l'agitation ne s'étend pas au delà, et c'est un conflit particulier : M. H*** m'explique que la maison avait acheté dernièrement un lot de laines de qualité inférieure et d'un triage difficile ; avec les tarifs en vigueur les ouvriers *sorters* n'arrivaient pas à leur paie ordinaire et demandaient une modification à ces tarifs. Cette petite querelle ne menace pas la paix du métier pris dans son ensemble.

Au moment où je visite l'usine Greenwood, la fabrication y est extrêmement active ; la semaine de cinquante-six heures de travail ne suffit pas à l'exécution des nombreuses commandes, et on fait chaque jour des heures supplémentaires. La mode anglaise et étrangère fournissait cette année-là un débouché considérable aux tissus brillants (*bright articles*), que l'on fabrique ici avec les laines de l'Amérique du Sud et du Cap. Les *mohairs* étaient aussi l'objet d'une faveur particulière, et je vois dans le *spinning department* un grand nombre de broches filant les longs poils de chèvre de Turquie qui les composent (2). Le danger de cette fabrication est dans ces caprices de la mode qui lui sont favorables aujourd'hui. Il est diminué par le fait des variétés diverses que produit l'usine, mais il suffirait d'un

(1) 19 juin 1893.

(2) Nous importons en France, depuis quelques années, une moyenne de 600.000 kilogrammes de fils de mohair d'origine *exclusivement anglaise*. En 1893, cette importation s'est élevée à près de 900.000 kilogrammes. Bradford a bénéficié en grande partie de cet écart. (Rapport de la commission permanente des douanes sur l'Industrie textile en 1893, par MM. Gaston Grandgeorge et Léon Tabourier, p. 70.)

abandon momentané des tissus brillants pour amener une crise.

Comment la population est-elle préparée à la suporter si elle se produisait? Il faut, pour en juger, pénétrer un peu dans les familles. Je visite différentes maisons ouvrières; quelques-unes sont bien comprises comme, construction et portent le cachet de *respectability* qui dénote l'aisance et la dignité de vie; tout le monde occupe une habitation séparée : pas de *tenements* comme à Londres; pas de combinaisons ingénieuses pour entasser quatre familles dans un même immeuble comme en Écosse. La coutume anglaise du *home* familial indépendant a prévalu ici, malgré le mélange d'éléments divers qui composent la classe ouvrière, malgré le nombre considérable d'Irlandais. Il existe, il est vrai, une assez grande quantité de maisons du type appelé ici *back to back* (dos à dos), c'est-à-dire accolées l'une à l'autre sans aucun intervalle entre elles, sans cour et sans dégagements par conséquent, mais un règlement récent du *Board of health* (conseil de santé) local a prescrit qu'à l'avenir aucune construction de maison *back to back* ne serait autorisée. On exigera au minimum un passage de 2 *yards* ($1^{m},83$) entre les deux, sur leur face postérieure.

Cette histoire des maisons *back to back* est assez suggestive. Il existe à Bradford une clientèle ouvrière qui s'accommode parfaitement de ce genre d'habitations, qui recherche le bon marché, qui n'est pas difficile; mais il y aussi dans la population un désir général du mieux, une tendance à la *respectability*, à la bonne entente de la vie matérielle, qui se traduit par la contrainte du Conseil d'hygiène. Ce n'est là que la manifestation sur un point spécial de la différence radicale qui sépare, à Bradford, deux variétés de familles nettement tranchées. D'un côté, vous avez un groupe de gens peu capables attirés là par les facilités d'emploi qu'offre une grande ville manufacturière, mais mal préparés à en profiter complètement; de l'autre, un groupe vigoureux, énergique, qui a su tirer des considérations modernes du travail tout ce qu'elles peuvent donner, qui a fait de l'ancien village une ville active et riche. On retrouve chez lui les qualités de premier ordre qui distinguaient au dix-septième siècle les *Fathers Pil-*

prims fondateurs de la Nouvelle-Angleterre ; c'est lui qui mène le mouvement ; il est le groupe directeur.

Mais le groupe dirigé est encore compact. Il se laisse peu entamer par le progrès, il ne s'assimile guère, et il pèse lourdement sur l'ensemble. La crise dont nous entrevoyons la possibilité serait désastreuse pour lui ; même en pleine prospérité générale, il souffre, il se blesse à toutes les ronces du chemin, il trébuche à la moindre pierre placée sur sa route.

Les ouvriers d'origine irlandaise forment le noyau de ce groupe. C'est en les observant que nous nous rendrons le mieux compte du genre de défauts qui les retient dans la misère ou dans la médiocrité. J'ai précisément, pour entrer en contact avec eux, un intermédiaire bienveillant, un prêtre catholique, qui me guide dans mon enquête. Nous parcourons ensemble les maisons de sa paroisse. Voici quelques échantillons de ce que nous voyons.

Une famille de neuf enfants, soit onze membres avec le père et la mère, vit dans une maison *back to back :* deux chambres, l'une au premier étage, une étroite soute à charbon et un recoin servant de laverie (*tap*), telle est la courte énumération des pièces qui composent ce logement. On paie 4 shillings 6 pence par semaine (5 fr. 60, soit 291 francs par an) ; c'est beaucoup, et la place fait tellement défaut à ces onze personnes qu'elles vont déménager pour prendre un loyer plus cher. « Ce sont de braves gens, me dit le Révérend M*** (*good people*). Les enfants commencent à travailler aux fabriques, ce qui amène dans le ménage une certaine aisance, mais il est bien à croire que tous ces enfants feront à leur tour souche d'ouvriers. Peu de désir de s'élever ; on ne voit pas plus loin que la vie journalière. »

Voici cependant une famille qui présente quelques traits favorables à ce point de vue : un petit jardin précède la maison ; le *sitting room,* distinct de la cuisine, est meublé avec comfort ; deux filles vont aux usines ; le père, employé autrefois comme ouvrier lithographe, vient de s'établir à son compte et paraît en bonne voie ; il y a une tendance évidente à monter. Le Révérend M*** que j'interroge sur les origines de la famille, m'apprend que S*** et sa femme sont des Anglais du Yorkshire récemment

convertis à la foi catholique. Nous sortons du milieu irlandais.

Le Révérend M*** me conduit cependant chez une jeune femme irlandaise dont la maison toute neuve est reluisante de propreté. Elle paie un loyer hebdomadaire de 5 shillings 6 pence (6 fr. 85), mais la distance est grande entre sa coquette installation et la maison *back to back* à 4 shillings 6 pence dont j'ai parlé plus haut; une bande minuscule de gazon devant la façade, 2 mètres carrés à peine, un *sitting room*, une petite cuisine, une arrière-cuisine, une toute petite cour, deux chambres au premier étage. « Tout le monde pourrait avoir un logement comme celui-ci, me dit le Révérend M***; c'est le cabaret, la paresse, l'insouciance, les désordres de toutes sortes qui ne le permettent pas. »

Nous entrons dans une maison mal tenue; près du petit fourneau de la cuisine un jeune homme somnole assis. Nous sommes le lundi; il a bu la veille, et n'a pas encore retrouvé ses idées. La mère est au lit, malade. La fille ne va pas en classe, sous prétexte de la garder. Le Révérend M*** gronde tout ce monde, et tire un peu les oreilles à ce grand nigaud de trente ans, aux yeux vagues, à la figure toute hébétée de sa débauche récente. Je ne sais si cette petite secousse le réveille, mais à peine sommes-nous sortis dans la rue qu'il court après nous. Il prend à part le Révérend M*** et lui demande avec une certaine terreur si je suis un inspecteur de police, puis; rassuré à cet égard, se met à causer, promet au Révérend M*** qu'il ne le fera plus, qu'une autre fois il ira à la messe le dimanche et au travail le lundi. Grand enfant, dont le wiskey aura facilement raison, malgré ses promesses!

A côté de cela, voici une famille qui lutte bravement contre l'infortune; le père est à la fois aveugle et paralysé des deux jambes; il s'occupe comme il peut à des travaux de vannerie, de sparterie; la mère tient un petit magasin, un pauvre magasin de faubourg, débitant avec peine quelques morceaux de fromage, des pommes de terre, du pétrole. Avec cela huit enfants. Cependant la maison est assez propre. L'un des enfants travaille la demi-journée (*half time*), l'autre la journée pleine (*full time*), dans une fabrique textile; on se tire d'affaire.

Le spectacle de ces braves gens obstinés à tenir éloigné le loup de la faim (*to keep the wolf out of the door*) réconforte au moins autant qu'il inspire la pitié. On est ému de l'héroïque simplicité avec laquelle ils acceptent des conditions de vie aussi dures, et on se sent pris ensuite d'une sorte de colère, lorsqu'on trouve, quelques portes plus loin, des familles sans énergie, sans ressort, s'abandonnant, pour ainsi dire, à toutes les mauvaises chances qui peuvent les atteindre. Dans bien des maisons on sent la négligence incorrigible de la mère; les enfants, mal tenus, ne vont pas à l'école, ou n'arrivent pas à passer leurs différents *standards*. Le R^d M*** n'épargne guère ses objurgations bienveillantes, recommande certains soins matériels, s'étonne que tel enfant ne puisse pas gagner sa vie : « Comment, encore *half timer*, à son âge ! Et celui-ci, il n'a pas commencé à travailler? » Tous acceptent avec docilité et soumission les conseils et les reproches de leur pasteur, mais la docilité n'est pas la force, la soumission ne donne pas l'énergie, le mouvement en avant, le *go*. C'est là ce qui manque essentiellement à cette population irlandaise, admirable parfois dans sa passivité, dans sa patience, souvent sans défense contre l'ivrognerie, jamais capable de se pousser en avant. C'est par là qu'elle fait question dans ce centre actif de Bradford, inerte au milieu de gens qui montent, vouée aux situations inférieures, au *slavery work* (travail d'esclavage), malgré les mille issues offertes aux initiatives hardies, sans participation active et spontanée au mouvement qui féconde et qui vivifie. De là, un danger permanent, un vice constitutionnel qui rend graves pour Bradford, comme pour toutes les villes industrielles dans le même cas, les moindres vicissitudes de la fabrication. Il y a, en cas de crise, un élément nombreux et compact qui est dans l'impossibilité de se tirer d'affaire. Même, en temps de prospérité générale, il parvient difficilement à assurer sa prospérité particulière.

(*A suivre.*)

Paul de Rousiers.

MAITRE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES ORDRES MENDIANTS AU TREIZIÈME SIÈCLE.

« *Pro et Contra.* »

I. — GUILLAUME DE SAINT-AMOUR ; SON PAYS ; SA FAMILLE ; SA JEUNESSE.

On a coutume de dire que le treizième siècle a été l'apogée du moyen âge. Cette formule, si l'on n'y prend garde, cache une erreur. Ce siècle n'a pas appartenu au même ordre social que ceux où s'est épanouie dans son plein et où a dominé la féodalité : les neuvième, dixième et onzième siècles. Il a marqué une époque vraiment nouvelle ; on y a vu éclater une transformation, une révolution sociale profonde, qui s'était fait jour à travers le douzième. L'intérêt de cette étude, dont le personnage central est « Maître Guillaume de Saint-Amour », sera de montrer dans la vive lumière d'un épisode, que nous avons pris soin de connaître dans tous ses détails, quelques-uns des caractères originaux par lesquels le treizième siècle a hautement tranché sur l'âge précédent. Nous nous trouverons en présence de deux faits qui sont en opposition singulière avec l'époque féodale : la *puissance des cultures intellectuelles* et la *réaction contre la richesse*.

On pourra rencontrer dans cet épisode quelque chose du pathétique des combats de preux, mais on remarquera que ni che-

valerie ni conquête des terres n'y ont aucune place. Et le temps était plus loin encore où la race franque avait été occupée tout entière à l'installation de ses domaines ruraux.

Le treizième siècle, en ses premières années, a vu naître et grandir, et, si je puis ainsi parler, il a vu le devancer dans sa course, pour arriver rapidement au plus haut degré de prospérité, l'*Université* et *les Ordres religieux mendiants*, deux institutions d'origines différentes, à la vérité, mais que tout semblait devoir unir dans une paisible entente.

Il n'en fut rien pourtant, et bientôt s'éleva cette ardente querelle dont nous entreprenons le récit, que les uns ont appelée : *Turbatio magna Universitatis a Mendicantibus,* et les autres : *Ingens tribulatio Fratrum.* Rien n'en peut aujourd'hui, non plus que dans des temps moins éloignés des nôtres que ceux-là, nous donner une idée même affaiblie : les vieux chroniqueurs seuls nous en font l'exacte peinture.

La lutte, chaude de part et d'autre dans tous les rangs de la hiérarchie religieuse et savante, ne tarda pas à se concentrer surtout entre les chefs des deux partis et, seuls, ils parurent désormais en porter le poids.

Nous avons nommé Thomas d'Aquin et Guillaume de Saint-Amour.

Venus des deux pôles opposés de la société, ils se sont rencontrés sur le même terrain, l'un, fils d'une race illustre, cousin des rois, portant le froc du moine mendiant, l'autre sorti du peuple et cachant à demi sous l'hermine des chanoines l'habit du prêtre séculier, vivante incarnation tous deux de ceux dont ils prennent en main, les intérêts. Leur longue dispute, qui n'est, à tout prendre, qu'une phase éruptive de la rivalité, sourde parfois mais toujours en activité, des séculiers et des réguliers, leur longue dispute a tenu en suspens le monde chrétien qui autour d'eux a fait cercle, attendant l'issue du combat et la sentence du Pape, juge suprême. Quand celui-ci a prononcé, que le bras séculier a fait respecter la sentence, Thomas d'Aquin victorieux rentre dans son cloître et reprend ses paisibles études. Pour son intelligence lu-

mineuse et féconde la théologie n'a plus de secrets, il devient bientôt l'oracle de l'Université, l'Ange de l'École. Vaincu, exilé, Guillaume essaie de lutter contre l'oubli qui va reprendre son nom ; mais ses efforts sont vains, il succombe à la tâche et, depuis six siècles qu'il dort son sommeil de mort dans l'ombre d'un sépulcre ignoré, Thomas d'Aquin est assis sur le trône de la science ecclésiastique et, selon la belle parole de Lacordaire, la Providence ne lui a point encore envoyé de successeur ni de rival.

C'est au récit de cette lutte que nous consacrons les pages qui suivent. Nous voulons tenter de faire revivre le personnage de Guillaume de Saint-Amour, qui fut sans contredit l'une des plus originales et des plus saisissantes figures du treizième siècle ; nous voulons essayer de grouper autour de lui, comme jadis, l'innombrable armée des partisans de l'Université : évêques, docteurs, écoliers, qui l'entouraient aux jours de sa gloire. Et cet adversaire des Mendiants, nous voulons l'opposer de nouveau au Dominicain triomphant, au Frère Albert le Teuton, au Frère Bonaventure, à tous ceux que le péril avait unis contre lui ; nous voulons voir se dérouler encore une fois, dans tous ses détails, sur la scène même du moyen âge reconstituée d'après les documents originaux, ce drame unique dans l'histoire de l'Église de France.

On connaît la vie de Thomas d'Aquin, elle a été si souvent redite ; si nous sommes amené à en parler, ce ne sera qu'en passant. Venons immédiatement à Guillaume de Saint-Amour.

Tel nous le montrera sa vie, tel nous le font deviner ses traits, que nous a conservés une gravure du dix-septième siècle dessinée d'après les vitraux de la Sorbonne, où il était peint et qui furent détruits depuis. Assis dans une chaire de bois sculpté, drapé dans l'hermine et coiffé du bonnet de docteur en théologie, il semble plongé dans une profonde rêverie ; sa figure est maigre, anguleuse, énergique ; on lit la pensée sur son front droit, que bordent des sourcils minces et légèrement contractés en lui donnant je ne sais quel air fier et obstiné ; dans ses yeux, enfin, brillent l'intelligence et l'audace.

Voilà bien le Comtois : car il était de cette race courageuse et forte, à l'abord austère comme son pays, parfois rude comme son

climat ; il était le produit bien reconnaissable de ce sol dont l'enfant, au milieu d'une nature indomptable, devient comme elle indocile, peut s'assouplir, il est vrai, sous la main de qui sait le prendre, mais éclate et tourne facilement au sophisme quand on vient à l'irriter : ne lui demandez pas alors de s'arrêter en chemin, il ne sait rien être à demi et va jusqu'au bout de ses opinions (1).

Au treizième siècle, comme aujourd'hui, Saint-Amour, la patrie du docteur auquel elle a donné son nom, apparaissait sur une verte colline, laissant derrière elle les ondulations immobiles du Jura et embrassant du regard, dans un lointain vaporeux, au delà des grandes prairies et des vastes emblavées de la Bresse, au delà de la Saône qu'on voit parfois étinceler au soleil du matin dans les déchirures du brouillard, les monts du Mâconnais où se ferme l'horizon : ville petite s'il en fut, même après avoir vu rompre, au dix-septième siècle, par la main des Français victorieux, sa ceinture de murailles grises et s'être épandue par les brèches dans les jardins d'alentour ; ville bien pittoresque encore, conservant en ses vieux quartiers, au fond de petites ruelles, des restes de remparts envahis par la mousse, des tourelles en poivrières, une tour plus massive qu'on prétend contemporaine de Guillaume et où la tradition place son cabinet de travail, près de maisons de pierre aux portes en ogives, aux toits aigus : toutes choses qui parlent du passé et font songer aux vieilles gens.

C'est là qu'en l'an 1202 naquit Guillaume (2).

(1) Citons au hasard quelques Francs-Comtois qui se sont illustrés dans la théologie ou la philosophie : Bullet, Bergier, Nonnotte, Gousset, Gaume, Blanc, Receveur Donney, Gerbet, Busson, Gagelin, etc., etc., et aussi Fourrier, Victor Considérant, Jouffroy, Proudhon, Bugnet, Tissot, etc.

(2) On a pourtant voulu enlever à Saint-Amour l'illustration de cette naissance. Nous défendrons brièvement ses droits et nous demandons d'avance au lecteur pardon pour ces détails arides, mais nous les croyons importants.

Le Nain de Tillemont (*Vie de saint Louis*, t. Ier, p. 145), qui écrivait au dix-septième siècle, dit en propres termes : « Guillaume estoit de la ville de Saint-Amour ou peut-être de quelque village d'auprès, qui n'estoit point du diocèse de Lyon comme Saint-Amour, mais de celuy de Châlon, puisque quelques-uns l'appellent Guillaume de Châlon, ou de celuy de Mâcon comme croit Du Boulay (*Historia Universitatis parisiensis*, p. 293, 685, 686), sans doute parce qu'il fust cité devant l'évêque de Mascon. »

Quelle était sa famille?

Les uns, pensant ajouter à sa gloire, le font sortir de la famille des Laubespin, seigneurs de Saint-Amour et autres lieux. Ils s'appuient, pour défendre leur opinion, sur les lignes qui suivent, extraites de son testament : « ... Item, donne et lègue aud. hôpital (de Saint-Amour) tous mes biens immeubles lesquelzs je n'aurois donné ni légué à aultre personne. *Et si Pierre mon nepveur et héritier a aulcung droict en aulcung de mes biens immeubles, je veux et commande qu'il remette ce droit en récompense de son institution...* » De là ces auteurs infèrent que Pierre, ce *nepveur*, et par conséquent son oncle, devaient être de la famille des seigneurs de Saint-Amour, puisque le premier avait pouvoir de faire remise de quelques droits, ces droits ne pouvant être d'après eux que ceux de *lods et ventes* des biens légués, qui étaient dus

Nous ignorons quels sont les historiens qui désignent Guillaume sous le nom de Châlon et nous n'avons vu nulle part qu'il ait jamais porté ce nom. Quant à l'insinuation explicative de Tillemont, elle tombe d'elle-même quand, en jetant les yeux sur une carte de cette époque, on voit quelle distance séparait Saint-Amour du diocèse en question.

Le surnom de *Matisconensis* s'explique aisément. Il est historique, du reste, mais n'implique nullement la naissance du docteur ailleurs qu'à Saint-Amour. Disons tout d'abord que Guillaume était chanoine de l'église Saint-Vincent de Mâcon et qu'à ce titre il relevait directement de l'évêque de ce siège; ajoutons enfin que la paroisse de Saint-Amour, bien que sur le territoire du diocèse de Lyon, relevait aussi du chapitre de Saint-Vincent et de l'évêque de Mâcon qui avaient été ses premiers seigneurs et étaient restés ses *curés primitifs*. Il n'est donc pas surprenant que, pour l'un ou pour l'autre de ces deux motifs, Guillaume eût été, alors qu'on l'accusait d'hérésie, cité à comparaître devant son juge naturel. (On sait que les *curés primitifs* étaient des membres du clergé séculier ou régulier, ou même parfois des communautés entières, qui percevaient les dîmes d'une paroisse et déléguaient, pour y exercer la juridiction spirituelle, des ecclésiastiques de leur choix, révocables à leur gré et portant le titre de *vicaires* ou simplement de *curés*.)

Le testament du docteur contient des legs importants à des villages voisins de Saint-Amour, mais Guillaume ne désigne aucun de ceux-ci ni plus particulièrement ni comme étant son pays d'origine, ce qu'il n'eût pas manqué de faire en cette occurrence; puis il réserve ses plus grandes faveurs pour la ville même de Saint-Amour. Et pourquoi donc enfin, s'il eût été des environs, aurait-il pris le nom de Saint-Amour que rien alors n'aurait désigné à son choix? Suivant une coutume de l'Université, à cette époque où les noms de familles n'étaient pas encore d'un usage général, surtout dans le peuple, les clercs joignaient à leur nom de baptême le nom du lieu de leur origine en le latinisant : *Guillielmus de Sancto Amore*.

Mais c'en est assez sur ce sujet d'une importance relative. Concluons que, suivant toute apparence, la tradition est bien fondée qui fait naître « le Maître » dans l'enceinte même de la petite ville du comté de Bourgogne.

à chaque mutation de propriétaire et que percevait le seigneur duquel relevait directement le domaine (1). S'il en eût été ainsi, s'il se fût agi d'un texte de loi positif, Guillaume n'eût point donné à cet article de son testament une forme dubitative : *et si Pierre, mon nepveur*, etc... Ne peut-on pas supposer, avec autant de raison, qu'il entendait garantir à l'hôpital qu'il avait fondé un legs sur lequel le légataire universel n'eût à exercer aucune reprise sous aucun motif, et ne pourrait-on pas rapprocher des lignes invoquées plus haut celles-ci, qui sont extraites des dernières pages du testament : « S'il advient que en ce testament la loy Falcidia eust lieu, je veux que mon héritier de tout ainsy des choses léguées en causes pieuses en puisse défalquer tant qu'il aye sa *quarte* entière » ; Guillaume n'a-t-il pas voulu excepter, par avance, l'hôpital de cette clause? Il suffit donc, pour écarter la supposition de ces historiens, de lui en substituer une autre, au moins aussi naturelle.

Dans ce même testament enfin, le docteur de Saint-Amour insiste beaucoup pour que ses parents, « ceux qui l'attouchent de lignaige » et sont « pauvres honnestes », aient la plus grande part des générosités qu'il fait aux malheureux de son pays natal; il en désigne plusieurs nommément et tout le reste de sa conduite, dans cet acte, nous le montre sous les traits d'un bourgeois du temps, enrichi, et distribuant avec un sage discernement la meilleure part de sa fortune à ses nombreux parents moins favorisés que lui. De naissance et de parents nobles, il n'en est pas question.

Ceci d'ailleurs n'est pas une pure discussion généalogique : il est curieux de voir, dans cette société que l'on croit volontiers si étroitement hiérarchisée, un homme que sa situation antérieure ne portait pas à la fortune, sortir du peuple et s'élever tout à coup à la richesse et à la réputation par le seul moyen de la culture intellectuelle.

La même tradition qui veut que Guillaume soit né à Saint-Amour

(1) Voir C. Saint-Marc, *Étude sur la vie et les ouvrages de Guillaume de Saint-Amour*, pp. 7, 27 et 28. Saint-Marc ajoute qu'il a cherché en vain dans la généalogie des Laubépin un seul membre du nom de Pierre.

et qu'il soit de médiocre condition, veut aussi qu'il ait fait ses premières études au couvent des Ermites de Saint-Augustin, depuis longtemps fondé dans le pays.

Cette opinion, que rien ne vint prouver, non plus qu'infirmer, n'a rien d'invraisemblable, et le haut degré de science auquel « le Maître » parvint dans la suite n'est pas plus une objection contre cette dernière hypothèse qu'il n'en saurait être une contre la modestie de sa naissance. Selon toute apparence, il n'y avait pas à Saint-Amour et bien loin à la ronde d'autre école que celle des moines. L'état social n'en comportait pas d'autres. « La religion occupait alors une si grande place dans les mœurs que chaque famille aspirait à consacrer un de ses membres au service des autels. Riches et pauvres, serfs et seigneurs venaient offrir à Dieu un de leurs descendants et sollicitaient pour lui l'habit du clerc ou la coule du moine. Toujours fidèle à ses nobles traditions, l'Église ouvrait ses rangs aux enfants de toutes les classes, sans distinction; elle n'exigeait d'autre recommandation que la vocation à l'état ecclésiastique ou religieux... On les acceptait dès l'âge le plus tendre afin de leur inculquer plus sûrement des habitudes régulières et de les assouplir aux exigences de la discipline... Aucun fils de race royale ne pouvait être entouré, dans son palais de plus de soins que le dernier des enfants élevés dans les monastères (1). »

Le programme qu'on suivait dans ces écoles était le vieux programme des écoles romaines, invariable depuis Cassiodore. Après le *Trivium* qui comprenait la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique, venait le *Quadrivium* embrassant la Musique, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Astronomie, et l'on avait ainsi parcouru le cycle entier des connaissances humaines :

Lingua, tropus, ratio, numerus, tonus, angulus, astra.

C'était, à la profondeur et à l'ampleur près, le même *Cursus* que les élèves devaient reprendre aux Universités célèbres, où leurs premiers maîtres les envoyaient terminer leurs études,

(1) Léon Maître : *Les Écoles épiscopales et monacales de l'Occident*, 2e partie, chapitre IV.

quand leurs dispositions naturelles ou leur application faisaient espérer d'heureux fruits de ce séjour aux foyers de la science.

Guillaume dut sans doute à son intelligence et à son ardeur au travail la rare faveur de venir à Paris, où nous le retrouverons désormais. Nous ne savons rien de plus précis sur lui. La suite de sa vie nous apprend qu'il reçut les ordres sacrés, « qu'il professa avec réputation la philosophie et le droit canon à l'Université de Paris, dont on écrit qu'il fut aussi recteur. Il enseigna ensuite la théologie; il était chanoine de Beauvais. L'Université, dans une lettre, l'appelle : *doctissimum clericum suum,* et dit de lui : *in cujus ore apud nos non est inventus dolus*. Le moine Richer l'appelle un homme très sage, très habile dans la philosophie et un orateur si éloquent pour son siècle que quand il parlait personne ne pouvait lui résister. Il était chapelain du Pape ; l'Université l'appelle son très fidèle patron et assure qu'on ne le haïssait que parce qu'il était le très fidèle défenseur de ses droits » (1). C'est de Tillemont que nous tenons tous ces détails, sur lesquels nous aurons à revenir. Nous savons, d'autre part, que Guillaume était l'ami de presque tous les grands personnages de son temps, auxquels il faut ajouter Rutebœuf, et qu'il était l'intime de Robert Sorbon (2).

Pour l'instant il était confondu dans cette foule d'*escholiers* et de *Maistres* dont nous allons étudier l'histoire et les mœurs. Nous ne le rencontrerons plus désormais qu'au fort de la lutte, quand l'éclat de sa parole et la vivacité de ses attaques contre les religieux l'auront mis à la tête d'un parti presque victorieux, puis dans les amertumes de l'exil adoucies par les joies pures de la bienfaisance.

(1) Tillemont, p. 145. Pour vérification de ce qu'il avance, il renvoie à Mathieu Paris, p. 939; au *Spicilegium*, t. III, p. 410; à Du Boulay, p. 290, 291, 304, 685 et 686. Cet auteur, en ce dernier endroit, appelle Guillaume : *procurator nationis Gallicanæ, universitatis rector, ejusdem procurator generalis seu syndicus.*

(2) Robert de Sorbon fonda le collège qui porte encore son nom et dont nous aurons à parler plus loin avec détails. Il avait, dit-on, choisi pour premiers professeurs les trois docteurs les plus en renom de l'Université et, parmi eux, Guillaume de Saint-Amour, pour lequel il avait en outre une affection singulière.

Guillaume était aussi très aimé de Guillaume des Grez, évêque de Beauvais, mort en 1266, qui l'avait fait chanoine de sa cathédrale.

II. — L'UNIVERSITÉ DE PARIS; SON ORIGINE; SON ENSEIGNEMENT; SES PRIVILÈGES; SES MEMBRES ET LEUR GENRE DE VIE.

Paris, où vont nous transporter et nous retenir longtemps les exigences de notre récit, Paris venait d'être restauré par Philippe-Auguste. Bordant au loin les deux rives de la Seine que réunissaient le pont de bois ou *planche de Mibray* et le Grand-Pont construit par Charles le Chauve, enserré dans un nouveau corset de murailles et de tours, montrant son Louvre déjà « large et lourd », comme dit Hugo, construisant Notre-Dame, la vieille cité offrait presque ce merveilleux spectacle dont, à six siècles de distance, le grand poète nous a donné la vision. Mais ce qui faisait de Paris la ville unique au monde, c'était son Université.

L'efflorescence des villes, la constitution des Universités sont deux faits concomitants : ils ont surgi de la même cause, ils sont nés de la prospérité agricole, qu'avaient développée dans le Nord de la France les propriétaires francs, après avoir fait triompher sous la forme du régime féodal l'idée particulariste du domaine. Ce développement sans précédent de l'agriculture avait produit une richesse débordante; on était devenu, et rapidement, de plus en plus recherché, de plus en plus exigeant au sujet de la bonne qualité, de l'élégance des objets fabriqués, et il avait fallu que la fabrication sortît de la famille pour passer aux mains de spécialistes; ceux-ci trouvaient à vivre exclusivement du métier, l'aisance générale leur fournissant une clientèle étendue, qui ne regardait pas à la rémunération qu'on lui demandait. Les villes alors avaient repris de l'importance et de l'éclat : elles étaient le lieu naturel du marché où ces spécialistes de l'industrie pouvaient écouler leurs produits chez les ruraux, dont les domaines rayonnaient à l'entour. C'est cette agglomération étroite des artisans, jointe au fait qu'ils échappaient par leurs occupations et par leur éloignement à l'influence directe et intense des propriétaires particularistes, qui donna au mouve-

ment d'émancipation des villes son caractère communautaire, exprimé dans une association à toutes fins, envers et contre tous, la Commune.

Cette même richesse n'avait pas tardé à amener un extraordinaire développement des cultures intellectuelles. Celles-ci n'ont guère de place chez des peuples où l'existence est remplie du matin au soir par un labeur absorbant, par l'âpre préoccupation du métier qui fournit aux besoins dominants de la vie. C'est quand le bien surabonde, quand les moyens de prospérité sont acquis et fonctionnent presque sans effort, que l'esprit se tourne au goût des choses savantes, aux beautés de l'art : il peut y donner des loisirs, il sait en apprécier l'éclat, qui rehausse celui de la fortune, il y peut consacrer des largesses. On est émerveillé du nombre de fondations qui, dès l'apparition des Universités, sont venues multiplier les écoliers, élargir leur existence, étendre et grandir le professorat. Le relèvement des villes ne contribuait pas peu à favoriser le groupement de tout un peuple d'élèves, qui devait demander au commerce urbain les choses nécessaires à la vie. Il y avait là une place toute marquée pour ces vastes corporations universitaires, qui prétendaient régler dans le détail la vie de ses membres, leur dicter en toute occasion leur conduite, répondre pour eux dans toutes les circonstances. C'était bien la renaissance des formes communautaires, appliquées aux spécialistes des cultures intellectuelles, comme la Commune les avait appliquées aux artisans.

De fait, on n'eût pas reconnu le Paris intellectuel des temps carlovingiens.

Les vieilles écoles jadis fondées par Charlemagne avaient peu à peu grandi. Celles de la rue du Fouarre (1) proche Saint-Julien le Pauvre, celles de la Montagne-Sainte-Geneviève jouissaient d'une réputation universelle, rivalisaient avec les écoles

(1) Fouarre vient de « feurre » qui signifie « paille ». Les écoliers s'asseyaient sur la paille pour entendre les leçons, ils faisaient de cette marchandise une grande consommation et de nombreux marchands s'étaient établis dans cette rue, proche des écoles, pour les en fournir.

étrangères, citaient avec orgueil les noms des savants qu'elles avaient formés (1) et pouvaient se glorifier d'embrasser dans leur ensemble toutes les connaissances du temps.

Insensiblement et pour obéir à ce renouveau d'esprit communautaire qui groupait d'autorité autour d'une même bannière et rangeait sous les mêmes lois les membres de chaque profession nouvelle que n'avait pas connue le régime féodal, maîtres et écoliers s'unirent, et comme on avait la corporation des parcheminiers, des libraires, des drapiers, etc., on eut la corporation de « ceux qui estudient à Paris », *Universitas scholarum*, comme disent aussi les chartes.

Ce n'avait été, à l'origine, qu'une association morale, sans aucuns liens, sans lois compliquées; chacun d'abord pouvait enseigner, si la faveur publique le désignait en quelque sorte et si son savoir était assez grand ou assez brillant pour être renommé. Il suffisait, pour être « maître », d'en obtenir « licence » du Chancelier de Notre-Dame, qui accordait cette permission moyennant une légère rétribution, et cela par simple mesure fiscale.

Peu à peu cependant et par la force des choses qu'amènent les tendances à la communauté, l'organisation se poursuivit et s'acheva en se compliquant. Suivant leurs pays d'origine, les écoliers se divisèrent en quatre « Nations » : France, Picardie, Normandie, Angleterre (à celle-ci se substitua bientôt la nation allemande); chacune d'elles se subdivisa en Provinces; chacune avait son doyen, son procureur et son bedeau ou appariteur, et le chef suprême de la corporation prenait le titre de Recteur. Tous, dans ce petit monde, étaient *clercs*, appartenaient théoriquequement à l'Église. L'Université formait donc une association ecclésiastique et comme telle relevait directement du Souverain Pontife. Ceci est important à remarquer et fait comprendre ces longues discussions, auxquelles nous allons assister, ces recours à Rome, ces condamnations, ces sentences d'exil même, portées

(1) Entre autres celui du médecin Ægidius de Corbeil, dont on a eu ce siècle et très utilement réimprimé le célèbre traité : *De compositorum medicaminum virtute.*

par le Souverain Pontife, et l'inaction, je dirais presque l'indifférence apparente de Louis IX, n'intervenant qu'au dernier moment, sur l'ordre du Pape et pour faire exécuter ses arrêts.

C'est de Rome aussi que vinrent à l'Université ses premiers statuts. En 1209, Innocent III approuva ceux qui fixaient le costume des écoliers, car ils devaient être « vestus avec décence », réglaient les leçons des professeurs, les exercices des étudiants, déterminaient la somme à verser par chacun d'eux pour contribuer aux frais des funérailles des membres défunts de la corporation ainsi que les suffrages spirituels à acquitter pour le « plus prompt repos de leurs âmes (1) ».

Grégoire IX paraît être le premier qui ait distingué les degrés de *bachelier*, de *licencié* et de *maître* ou docteur; mais l'origine de la distribution des sciences en *facultés* est plus ancienne. Dans le principe, on en comptait trois : les *Arts*, la *Philosophie* et la *Théologie*. Encore les deux premières n'en faisaient-elles qu'une pour ainsi dire, et n'est-il parlé que des arts de la théologie dans les Constitutions faites en 1215 par le cardinal de Saint-Étienne, légat d'Innocent III, de même que dans l'acte de donation fait en 1217 aux Jacobins. Les facultés de *Décrets* et de *Médecine* ne tardèrent pas à être constituées : l'acte de réforme de l'Université par Grégoire IX fait mention de celle des décrets, et la lettre des docteurs séculiers aux prélats du royaume de France contre les Jacobins (1253) les nomme toutes quatre en les comparant aux quatre fleuves du paradis terrestre.

Les *Arts* comprenaient le *Trivium* et le *Quadrivium*, dont nous avons parlé au paragraphe précédent. Ceux qui suivaient les cours de cette faculté étudiaient successivement les ouvrages de Donat, les Commentaires de Remi d'Auxerre, l'Abrégé de Priscien, la Métrique de Bède, des explications littéraires et rhétoriques de Matthieu de Vendôme; puis venaient les œuvres d'Alexandre de Villedieu, d'Évrard de Béthune, d'Alexandre Neckam, de Jean de Garlande, et de beaucoup d'autres encore aussi inconnus de nos

(1) Voir Crevier, t. Ier, liv. Ier. — Du Boulay, t. Ier, p. 250; t. III, p. 557 et *passim*.

jours. Mais ils étudiaient à fond l'Art poétique d'Horace, la Rhétorique et la Poétique d'Aristote, les Topiques et le traité de la Consolation de Boèce, ainsi que son Arithmétique, l'Introduction de Porphyre et les Livres d'Euclide. La matière, on le voit, était vaste; ils l'étendaient encore en traitant, sous le nom d'arithmétique, le comput ecclésiastique, les épactes, le nombre d'or, les indictions, les concurrents, la lettre dominicale, etc., etc.; sous celui de géométrie, tout ce qui est mesurable, dans quoi ils faisaient rentrer la géographie, comme dans l'astrologie ou astronomie l'histoire des voyages et de la navigation. Quant à la musique, elle comprenait, outre le chant ecclésiastique, de longues considérations sur l'harmonie universelle des êtres qui composent la Création.

Le droit était presque exclusivement *canonique*; c'était pour ainsi dire une partie de la théologie. « A l'origine, nous dit l'abbé Bouret, l'étude des *Saints Decretz* n'était point séparée de celle de la théologie; les canons des conciles et les décisions suprêmes des papes n'étaient qu'un lieu de preuves, une confirmation de la thèse, comme les emploient encore du reste les auteurs qui traitent du dogme et de la morale. Ce n'est que peu à peu, lorsque l'Église étendit sa puissance et avec elle les lois qui devaient la défendre, que cette branche des sciences ecclésiastiques prit une grande importance et tendit à se distinguer en un corps de doctrine spéciale... Vers le milieu du quatorzième siècle, cette séparation paraît accomplie (1). »

Presque toutes les charges de judicature étaient aux mains du clergé, et les professeurs enseignaient à la fois le droit civil et le droit canon. Vers la fin du onzième siècle, il existait à Pise un manuscrit des *Pandectes* de Justinien. Quand, cent ans plus tard, on le publia, ce fut comme une révolution, on se livra avec passion à l'étude du droit romain (2). Le clergé fit comme tout le monde; mais, poussés par l'ambition, beaucoup de ses membres dédaignaient la théologie pour devenir docteurs *ès loix*, juges

(1) *Discours sur l'ancienne Faculté de Décrets de Paris* (5 décembre 1864).
(2) Voir Savigny, *Histoire du Droit romain au moyen âge*, t. III, p. 79-317.

dans les tribunaux, etc., etc., charges qui les conduisaient rapidement aux honneurs et à la fortune.

Le livre qu'on suivait alors était le *Décret de Gratien;* il servait de texte aux leçons de droit, comme le *Livre des Sentences* à celles de théologie. Jusqu'alors, Bologne avait été le centre de cette étude. Paris l'effaça bientôt et put citer avec orgueil les noms de Gérard-la-Pucelle, d'Anselme de Paris, de Matthieu d'Angers, d'Étienne de Paris, qui devinrent tous évêques, et d'un grand nombre d'autres encore (1).

Les médecins suivaient les vieilles méthodes empiriques du passé et s'en rapportaient, comme à des oracles, aux moindres paroles d'Hippocrate et de Galien. Ils firent cependant faire quelques progrès à la pharmacie, l'on étudia davantage et l'on sut mieux utiliser les vertus des simples; mais l'anatomie n'était point connue.

Mais où l'Université n'avait point de rivale, c'était dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

La doctrine péripatéticienne était en honneur, non point telle que nous la connaissons aujourd'hui, mais telle qu'on la pouvait avoir alors. Car, si l'on possédait, outre *l'Organon*, les principaux écrits d'Aristote plus ou moins récemment rendus à la lumière, comme la Physique, le Traité de l'Ame, la Morale, la Politique et la Métaphysique, ces œuvres n'étaient venues aux mains des docteurs de Paris qu'en passant par de multiples versions du grec en hébreu, d'hébreu en arabe et d'arabe en latin. On les connaissait surtout aussi par les commentaires des rabbins juifs et des docteurs musulmans, qui les avaient traduites en les regardant à travers le prisme coloré de leurs croyances religieuses. Dans ces pérégrinations malsaines, elles s'étaient profondément altérées; le panthéisme, le matérialisme, s'y étaient infiltrés et pénétraient avec elles dans l'école. Armés de leur logique impitoyable, les maîtres du moyen âge mirent bientôt ces systèmes en évidence, et leur subtilité les présentant ou les interprétant sous une forme qui leur donnait l'apparence du sérieux

(1) Voir Crevier, t. Ier, p. 241.

et de la profondeur, ils les firent apparaître comme une conclusion nécessaire de la doctrine d'Aristote, le dieu de l'École.

Les meilleurs esprits s'y trompèrent parfois et la croyance chrétienne fut mise en péril dans un certain nombre d'âmes. On en vint même à douter de la résurrection des corps au jour du jugement dernier (1); on professa le panthéisme pur, et il ne fallut pas moins que des condamnations sévères de la part du Saint-Siège pour conjurer le fléau sans cesse croissant et menaçant.

L'hérésie la plus considérable, résultat de ces erreurs, est celle d'Amaury de Bène ou de Chartres, comme on le nomme quelquefois. Elle se rattache à notre récit, parce que c'est d'elle que procède *l'Évangile éternel*, dont nous aurons à nous occuper; assez curieuse d'ailleurs par elle-même, elle mérite que nous en disions quelques mots.

Amaury était né à Béna, près de Chartres; il enseigna longtemps la Logique et l'Écriture Sainte et soutenait dans ses cours, parmi d'autres erreurs moins considérables, celle-ci : que tout chrétien devait croire, comme article de foi, qu'il est à proprement parler un membre de Jésus-Christ, c'est-à-dire de Dieu fait homme. Condamné par Innocent III, en 1204, Amaury dut se rétracter publiquement. Ses disciples exagérèrent encore sa doctrine et, cinq ans après, un concile provincial ayant appris que c'était parmi eux que se recrutaient surtout les *Cathares* (2), le déclara excommunié; et, comme il était mort, on exhuma ses restes pour les disperser. Quant aux malheureux qui tenaient pour ses opinions sans vouloir se convertir, quatorze furent poursuivis. Dix furent brûlés, trois mis en prison pour le reste de

(1) Maurice de Sully, le grand évêque de Paris, crut devoir, pour protester contre cette erreur, commander qu'on plaçât sur sa poitrine après sa mort et qu'on déposât avec lui au tombeau un rouleau de parchemin portant écrits ces mots de Job : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, etc. » Cela se passait en 1196.

(2) Les Cathares, comme les disciples d'Amaury, prêchaient un règne de l'Esprit, qui venait remplacer l'Évangile, comme celui-ci avait remplacé la loi ancienne. Les sacrements devenaient inutiles, la charité seule subsistait et excusait tout, même les pires mœurs, qu'ils pratiquaient sans scrupule en disant : Ce que nous en faisons, c'est par charité pour notre prochain. Ils niaient aussi le ciel, l'enfer, la résurrection, etc.

leurs jours et il y en eut un qui se fit moine avant qu'on pût l'atteindre. Le concile de Paris (1209), qui se montrait si terriblement sévère, voulut extirper jusqu'à la racine du mal et, comme tous ces hérésiasques prétendaient se justifier en se réclamant d'Aristote, il fit défense d'étudier et d'enseigner les livres d'Aristote ainsi que leurs commentaires. Cette condamnation fut renouvelée et confirmée par deux fois, en 1215 et en 1265, par des légats du Pape, envoyés à Paris pour régler les affaires de l'Université, mais qui tous deux cependant exceptèrent de leur défense la *Dialectique* du péripatéticien. Ce ne fut qu'en 1366 que furent autorisés la lecture et l'enseignement de tous les écrits d'Aristote (1).

Mais c'en est assez sur ce sujet. Venons à la théologie. Le texte des leçons était le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, qu'expliquait le *licencié*, ou le *bachelier*, sous la surveillance du *maître* et pour le devenir lui-même. Ce livre, composé vers le commencement du douzième siècle, était un abrégé de théologie assez complet, rapportant sur chaque point les arguments des Pères de l'Église, les rapprochant les uns des autres et les accompagnant, quand le besoin s'en faisait sentir, d'un commentaire sobre et clair. Ce livre se divisait en quatre parties : Dieu cause de toutes choses ; la création du monde et les rapports du créé au Créateur ; la Rédemption et ses conséquences ; les sacrements et les fins dernières (2).

(1) Voir Jourdain, *Philosophie de saint Thomas d'Aquin*, t. Ier, p. 40; Martène : *Thesaurus nov. anecdot.*, t. IV, p. 166.

Le même concile de 1209 condamna aussi au feu les *quaternali* de David de Dinant, qui, comme Amaury, avait puisé ses doctrines panthéistes dans les écrits des Juifs venus d'Espagne.

Les Universitaires n'étaient pas seuls à avancer des erreurs, et nous trouvons qu'en 1240 Guillaume de Paris fit condamner par tous les régents de l'Université assemblés dix propositions de professeurs dominicains et franciscains. Voici les principales : 1° que l'essence de Dieu ne sera vue ni de l'homme, ni des anges;... 4° qu'il y a plusieurs vérités éternelles qui ne sont pas Dieu même;... 6° que le mauvais ange a été mauvais dès le premier instant de la création;... 8°, qu'un ange peut être partout à la fois;... 10° que les démons n'ont pas eu de secours pour ne pas succomber, non plus qu'Adam pour demeurer dans l'état d'innocence.

(2) Voir l'abbé Pierrot, *Histoire de la théologie au douzième siècle*. On a souvent reproché à Pierre Lombard de n'être que la compilateur d'un certain Allemand, Bandinus. Mais c'est au contraire celui-ci qui a compilé Lombard, ainsi que le prouve un

La faculté de Théologie éclipsait ses sœurs et, plus favorisée qu'elles, n'avait point de rivales en Europe. « La faculté de Théologie, écrit Thomassin, ayant toujours été la plus renommée, le Pape créait plusieurs Universités, en France et ailleurs (1), mais n'y établissait point de faculté de Théologie, comme si celle de Paris eût été suffisante pour toute l'Europe. » Aussi se fait-on facilement une idée de la considération dont jouissait le *maître* en cette science : il était reconnu et salué partout comme la personnification éminente de la théologie, dont personne alors ne songeait à contester la prééminence sur les autres connaissances humaines. Le nombre en était d'ailleurs fort restreint : chacun devait, pour arriver à ce poste envié, étudier pendant longtemps, sept ans au moins, professer ensuite l'Écriture Sainte, expliquer un livre de l'Ancien puis du Nouveau Testament, et aborder enfin l'interprétation publique du *Livre des Sentences* qui lui ouvrait la carrière (2).

Puis les chaires publiques étaient en petit nombre : Innocent III l'avait réduit à huit, afin, disait-il, « qu'une multitude sans ordre ne vienne pas en avilir la fonction ». Au temps de Guillaume de Saint-Amour, c'est-à-dire vers le commencement de la seconde moitié du treizième siècle, les chaires de théologie étaient au nombre de douze : le cloître Notre-Dame en avait trois, les docteurs séculiers sept, et les Jacobins deux.

Le nombre des docteurs des autres facultés était moins limité, mais le noviciat pour y parvenir était tout aussi long. « Pour être admis à suivre les cours, les écoliers sont tenus de savoir la grammaire, la logique et une partie au moins du livre de l'année. Pour être licencié il faut avoir étudié toute la physique et un peu de mathématiques; pour passer maître, la Morale d'Aristote et au moins les trois premiers livres des Météores (3). »

manuscrit trouvé en Allemagne et qui a pour titre. *Abbreviatio magistri Bandini de libro Sacramentorum magistri Petri, Parisiensis episcopi.*

(1) Voici la date de fondation des Université du treizième siècle : Paris, 1200, — Oxford, vers 1206, — Palencia, 1208, — Valence, 1209, — Toulouse, 1215, — Salamanque, 1223, — Naples, 1224, — Padoue, vers 1228, — Cambridge, 1236, — Upsal, 1240, — Rome, 1245, — Montpellier, 1283, — Lisbonne, 1290.

(2) Voir Echard, t. Ier, p. 98.

(3) César Cantù, *Histoire universelle*, t. X.

Les grades, dont nous avons déjà dit un mot et dont le suprême était celui de *maître* ou *docteur* s'obtenaient successivement. Venait d'abord celui de *bachelier*. Les bacheliers commençaient à enseigner avec le titre de *biblici*, puis avec celui de *sententiarii*, suivant qu'ils exposaient la Bible ou les Sentences. Et leur nom générique de *bacillarii* ou *bacaliri*, *a bacillo*, leur venait soit du petit bâton qu'on leur donnait comme insigne de leur dignité, soit du surnom des jeunes apprentis soldats qui s'essayaient avec des bâtons au maniement des armes. Après les études et les cours publics d'usage, les bacheliers étaient *licenciés* par le Chancelier de l'Église de Paris, ou Écolâtre de Notre-Dame (1), puis, après trois autres années, étaient admis à faire le cours solennel ou thèse inaugurale dans la salle des audiences de l'Évêché de Paris et y recevaient en présence de toute l'Université le bonnet de *docteur*.

Le Chancelier de Notre-Dame partageait avec le Chancelier de sainte-Geneviève et le *Syndic* de l'Université (2) le soin de défendre celle-ci dans les nombreux procès qu'elle avait à soutenir, puis correspondait avec le Souverain Pontife pour toutes les affaires de la corporation.

Au-dessus de tous était le *Recteur*, que la charte de 1202 appelle *Capital scholarium*. Il était élu par les représentants des quatre Nations et toujours pris parmi les maîtres ès arts. C'était lui qui recevait le serment prêté par les nouveaux dignitaires, présidait les assemblées générales, rendait la justice en première instance, examinait les candidats aux grades de chapelains, de procureurs, etc. Il comptait parmi les plus grands personnages de la capitale, avait le pas sur les évêques, les cardinaux et même le nonce du Pape dans tous les actes publics de l'Université ; puis, s'il venait à mourir dans la durée de sa charge, on lui rendait les mêmes honneurs qu'à un prince du sang et on l'inhumait dans les caveaux de Saint-Denis (3).

(1) Le Chancelier de Sainte-Geneviève prétendit avoir le même droit et en jouit quelque temps.

(2) Cette charge avait été instituée en 1203, par Innocent III.

(3) Voir Du Boulay, Crevier, et Barbier, *Journal de Paris*, t. Ier, p. 273.

Voilà à peu près le cadre hiérarchique qui contenait l'Université proprement dite, c'est-à-dire la foule des *escholiers*. Nous aurons l'occasion d'en parler de nouveau à plusieurs reprises, car nous verrons Guillaume de Saint-Amour revêtu tour à tour de presque toutes ces dignités, depuis celle de Syndic de la Nation de France jusqu'à celle de Recteur.

Nous avons fait remarquer plus haut avec quelle faveur les Papes avaient vu le développement de cette institution nouvelle de l'Université et comment ils l'avaient favorisée. Les rois de France, pour conserver à leur capitale la suprématie intellectuelle qu'elle avait acquise, lui accordèrent de nombreuses immunités, mais, redisons-le une fois encore, sans jamais s'immiscer dans son gouvernement intérieur; tous leurs règlements, ordonnances, statuts, n'avaient qu'un but, procurer à l'Université toutes les libertés nécessaires pour qu'elle pût grandir et se développer. Ce fut à Philippe-Auguste qu'elle dut l'existence légale; il la lui conféra par sa charte de l'an 1200, en même temps qu'il lui reconnut de nombreuses et considérables franchises (1). Louis IX, le roi juste par excellence, la confirma dans tous ses droits, en l'an 1228, par une ordonnance restée célèbre.

Dès son arrivée à Paris, l'étudiant commençait à jouir de ces privilèges. Il se mettait tout d'abord en quête d'un logement. Quand il en rencontrait un à son gré, si c'était dans le *Quartier latin*, et il en était presque toujours ainsi, il en pouvait déloger le locataire primitif à moins que celui-ci n'appartînt lui-même à l'Université; le loyer était-il excessif? le Recteur le réduisait à un prix modéré, et le propriétaire de la maison ne pouvait, sous aucun prétexte, se priver de ce locataire parfois gênant. Si même le voisinage d'un tonnelier, d'un tourneur, d'un chaudronnier, d'un forgeron ou d'autres artisans bruyants ennuie notre écolier, ceux-ci devront s'éloigner, bon gré mal gré. Quand vient à mourir le père d'un de ceux « qui estudient à Paris », les livres qu'il a achetés à son fils ne sont point comptés dans la part d'héritage de

(1) Voir Du Boulay, Crevier, Dulaure, et surtout *Petri Rebuffi Montpessulani J. C. in privilegia et immunitates universitatum, doctorum, magistratum et studiosorum commendationes enucleatissimæ* (Anvers, 1583).

celui-ci; ces mêmes livres, comme l'outil de l'ouvrier ou les armes du soldat, ne peuvent être saisis ni prêtés en gages avant que le possesseur ait terminé ses études.

L'étudiant, comme le maître, est libre de tout service et de toute charge publique; il n'est pas soldat, il ne peut être excommunié sans la permission du Recteur; il peut étudier, entendre et donner des leçons les jours de dimanches et de fêtes. Bien plus, la charte de 1200 enlève les membres de l'Université à la justice civile pour les laisser aux tribunaux ecclésiastiques, consacrant ainsi une fois de plus le privilège du Clergé, qui a seul le droit de juger ses membres (1).

Ce qui détermina le roi de France à prendre ce parti, ce fut une querelle entre les étudiants de la Nation allemande et les bourgeois du faubourg Saint-Marcel. Le Prévôt de la ville, à la tête du guet et des habitants de la ville, avait *chargé* les écoliers et en avait tué cinq. Philippe-Auguste, devant qui fut portée plainte, se déclara en faveur des étudiants, condamna le Prévôt de la ville à la prison perpétuelle ainsi que les bourgeois convaincus d'avoir pris part à ces meurtres et rendit la fameuse ordonnance qui fit loi désormais : « Tout bourgeois de Paris, y est-il dit, devra jurer que, s'il voit un laïque faire tort à un écolier, il en portera témoignage. Si c'est avec une arme, un bâton, une pierre, que l'on attaque un écolier, les laïques se saisiront du coupable quand ils seront témoins de cette action. Et qu'ils ne se détournent point pour ne pas voir, pour ne pas être obligés d'arrêter ces coupables ou de porter témoignage! Le Prévôt royal, ni la justice royale pour quelque délit que ce soit, ne porteront la main sur un écolier à moins d'un fait grave et d'un flagrant délit; dans ce cas, on ne pourra le frapper, mais on pourra le remettre à la justice ecclésiastique. » Le tribunal ecclésiastique jugeait en premier et dernier ressort, sauf appel à Rome, mais seulement pour ce qui concernait la corporation. Les peines les plus fréquentes étaient la prison et la fustigation, qui se donnait en présence du Recteur et d'un procureur.

(1) Voir Troplong, *Pouvoir de l'État dans l'Enseignement*, p. 86 et suiv.; Crevier, t. Ier, p. 262, etc.

Pendant quatre siècles à partir de cette époque, les Prévôts de Paris jurèrent en entrant en charge d'observer les statuts que nous venons de rapporter. Quand par hasard ils outrepassaient leurs droits et, sans avoir égard au « bénéfice de clergie », osaient mettre la main au collet d'un étudiant tapageur et le conduire en prison, l'Université aussitôt réclamait au nom de ses franchises; la foule de ces jeunes gens qui aimaient le bruit et étaient jaloux de leurs droits s'agitait en des réunions tumultueuses, les maîtres suspendaient leurs cours, le quartier latin faisait grève, jusqu'à ce qu'enfin on eût cédé à ses exigences et condamné les vrais coupables.

L'Université avait aussi le droit exclusif d'enseigner les sciences supérieures; c'était à peu près ce que nous nommons aujourd'hui le monopole de l'enseignement secondaire; elle seule conférait les grades et les chaires où l'on pouvait énoncer, propager et défendre ses idées.

Voilà, dans leurs grandes lignes, les privilèges principaux de l'Université de Paris. De si considérables faveurs, aussi bien que la renommée des maîtres qui s'asseyaient dans ses chaires, ne pouvaient manquer d'attirer la foule : « L'Égypte, Athènes et quelque cité que ce soit, dit un chroniqueur, qui ait jamais fleurie par les sciences, cèdent la suprématie à celle-ci; car, en comparant ceux qui allaient chercher dans leur sein la science terrestre à ceux qui demandent à Paris la science céleste, Athènes ne peut lui être comparée que sous ce rapport, que les doctes y occupent aussi le premier rang (1) ».

Les écoles étaient nombreuses : Saint-Germain des Près, Sainte-Geneviève, le Cloître Notre-Dame, la rue du Fouarre (où s'enseignaient les Arts), le Clos Bruneau (ou Bruniau, où l'on étudiait les Décrets) et surtout la Sorbonne. Fondée en 1256 par Robert appelé de Sorbon, du nom de son pays natal, elle était destinée à recevoir les étudiants en théologie que leur pauvreté aurait éloignés de l'étude de cette science. Dans son testament, ce fondateur la désigne sous le nom de *Congrégation des pauvres maîtres*

(1) Guillaume le Breton, *Philipp.*, liv. Ier. Voir aussi Du Boulay, t. II, p. 484; Rigord, *Chronic. de gestis Philippi Augusti*, p. 50, et Albericus, p. 451.

étudiant à la faculté de Paris. Elle devint bientôt la Faculté de Théologie proprement dite et le titre de docteur en Sorbonne, ou de *Socius Sorbonicus*, fut pendant longtemps le plus recherché des titres universitaires.

Très nombreux aussi étaient les élèves. Cantu en compte 30.000 et Ozanam 40.000 (1), ce qui est considérable, mais n'a rien qui doive surprendre. On accourait à Paris de tous les points du monde civilisé : de l'Allemagne, de la Norvège même, et c'est des Anglais qu'il est dit dans une chronique du douzième siècle :

Filii nobilium, dum sunt juniores,
Mittuntur in Franciam fieri doctores.

Le pape Alexandre III y envoya beaucoup de jeunes gens de l'Italie; les Vénitiens y firent instruire ceux des leurs que leur naissance appelait aux grandes charges de la République; les Universités étrangères se dépeuplaient; Alexandre IV envoyait à Paris ses deux neveux; l'empereur Beaudoin y fit séjourner des Byzantins. De grands personnages écrivaient au roi de France pour lui recommander leurs parents ou leurs compatriotes qui venaient étudier à Paris. Le sénat de Rome le pria de protéger les jeunes Romains qui s'initiaient aux sciences sacrées dans ce « boulevard de la foi catholique », comme parle Du Boulay.

En 1256, Alexandre IV écrivait : « Paris remplit l'univers de la plénitude de sa science, répand les lumières de l'intelligence, chasse les ténèbres de l'ignorance, révèle au monde les secrets de la connaissance. C'est la cité renommée des lettres et des sciences, la première école de l'érudition. »

L'abbé du monastère de Bonne-Espérance, au diocèse de Cambrai, Dom Philippe, disait déjà en 1150 à un jeune homme qu'il aimait : « Comme la reine de Saba se rendit près de Salomon, afin de s'assurer par elle-même de tout ce qui lui était rapporté sur sa haute sagesse, vous êtes allé à Paris poussé par l'amour de la science et vous y avez trouvé ce que tant d'autres désirent ardemment, une petite Jérusalem. Là, en effet, David chante ses

(1) Cantu, *Hist. universelle ;* — Ozanam, *le Dante et la Philosophie catholique.*

cantiques inspirés sur son psaltérion à dix cordes; là, Isaïe dévoile les mystères de ses oracles; là, tous les prophètes accordent leur voix et font entendre un concert ravissant... Là, enfin, les portes de la science s'ouvrent à tous ceux qui savent frapper; les clercs s'y pressent en si grand nombre qu'ils semblent rivaliser avec la foule immense des laïques. Heureuse ville, où les Saints Livres sont étudiés avec une si noble passion, où leurs profonds mystères sont enseignés sous l'influence même de la lumière divine qui éclaire les esprits, où l'ardeur des étudiants est si grande et où si grande est la science des Écritures, qu'elle mérite bien d'être appelée une autre Cariatspher (1). »

Les étudiants qui accouraient de toutes parts se recrutaient surtout parmi les meilleurs élèves des écoles monacales. En arrivant à Paris ils se réunissaient à leurs confrères de même pays qu'eux, se choisissaient un surnom et subissaient joyeux les éternelles brimades qui n'ont point encore disparu de nos mœurs écolières et que les « anciens » imposaient à tout nouveau. C'était le droit de *béjaune* célébré par Villon dans ses *Repues franches*. Comme terme de fauconnerie, *béjaune* signifie un oiseau jeune et timide qui a encore son bec jaune. Or, les étudiants exigeaient de leurs nouveaux camarades que ceux-ci payassent leur *béjaune*, et tandis que les premiers buvaient joyeusement aux frais du « nouveau », celui-ci subissait sans répondre toutes les avanies possibles et les mille plaisanteries écloses spontanément de cerveaux fertiles en ce genre d'invention. Cette cérémonie burlesque, *le baptême des béjaunes*, présidée par un étudiant railleur portant le titre plaisant d'*Abbé des béjaunes*, se célébrait le jour des Saints-Innocents, patrons tout désignés pour des néophytes.

Toute fête a son lendemain, mais le jour d'après ramenait les cours. Les cours se tenaient ordinairement le matin, et le soir avaient lieu les argumentations publiques. Les pauvres suivaient gratuitement les exercices scolaires; quant à leur entretien, des fondations pieuses et des aumônes y pourvoyaient. Quelques-uns, comme l'avait fait l'évêque de Paris, Maurice de Sully, se suffi-

(1) *Cariatspher*, cité des lettres. Nous extrayons cette lettre de Du Boulay, t. II, p. 252.

saient à eux-mêmes en donnant des répétitions, en se faisant les serviteurs des étudiants riches ou en remplissant de petits emplois comme de porter, suivant une antique coutume française, l'eau bénite dans les maisons le dimanche après la grand'messe. Les plus riches payaient une faible rétribution ; les plus grandes dépenses étaient pour les livres, rares alors, volumineux et coûteux parchemins, et aussi pour le vivre et le couvert.

Souvent, pour alléger ce dernier poids, ils se réunissaient plusieurs en des hôtelleries où ils vivaient en commun, comme aussi chez des particuliers, qui mettaient à leur disposition ce que nous appelons aujourd'hui des maisons de famille et qu'on nommait alors des *messageries*. Elles méritaient ce titre, en ce sens que les propriétaires étaient auprès des étudiants les représentants, les messagers de leurs familles respectives.

Tous n'apportaient pas au travail la même intelligence ni surtout la même ardeur. Les uns, studieux, enthousiastes du savoir, entouraient les chaires des professeurs célèbres, disputaient entre eux en des joutes savantes, où les syllogismes se croisaient, comme ailleurs les épées, et assuraient à cette époque le renom, qu'elle a toujours conservé, d'âge d'or de la scolastique.

D'autres, venus de leurs gentilhommières de province, trouvaient à Paris pour satisfaire leurs passions des facilités qui leur eussent toujours fait défaut dans leur pays natal et en usaient largement, traînant après eux leur petite cour de parasites empressés à profiter de leur sotte vanité, car tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

Il y avait encore le paresseux, qui fréquentait les cours des *décrétistes*, parce qu'ils se faisaient à une heure avancée de la journée et que cela laissait la faculté de prolonger la nuit bien tard dans la matinée.

Ce nombre prodigieux d'étudiants, parmi lesquels beaucoup, on le voit, étudiaient sans but pratique ou n'étudiaient guère et s'amusaient ferme, est encore une preuve de la quantité considérable d'oisifs qu'avait créés en France le développement de la richesse à travers les neuvième, dixième et onzième siècles, dont

les admirables travaux et l'active prospérité sont si étrangement méconnus.

Les sermonnaires du moyen âge nous ont laissé des détails curieux sur les mœurs des étudiants. L'un d'eux, après avoir parlé de l'écolier tapageur, qui « court la nuit tout armé dans la capitale, brise les portes des maisons pour y exercer ses violences, remplit les tribunaux du bruit de ses esclandres; contre lequel tous les jours des *meretriculæ* viennent déposer, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces ou leurs cheveux coupés », fait en ces termes le portrait de la jeunesse universitaire en général : « Le bon écolier doit aller se promener le soir au bord de la Seine pour y répéter ou y méditer sa leçon; et déjà un trop grand nombre se rendent au *Pré-aux-Clercs* (1) pour s'y livrer à des jeux bruyants, souvent même à des querelles sanglantes avec les bourgeois du quartier et les religieux de Saint-Germain. Quelques-uns sont tellement volages, tellement insouciants, que, même avec d'habiles professeurs, ils arrivent à ne rien savoir. Ils vont d'une chaire à l'autre, changeant continuellement de cours et de livres. Ils suivent les classes l'hiver et se retirent l'été. On en voit qui tiennent simplement au titre d'écolier, ou aux revenus consacrés par les églises à l'entretien des étudiants pauvres : ils viennent s'asseoir sur les bancs une ou deux fois par semaine (1). »

Plus d'un même y dissipait dans les plaisirs l'argent que sa famille épargnait péniblement « pour le mettre en état de prix et honneur conquérir ».

Le fils d'un pauvre paysan
Viendra à Paris pour apprendre;
Tant que son père pourra prendre
En un arpent ou deux de terre,

(1) Le *Pré-aux-Clercs* était une vaste prairie, dont le parcours total se mesure aujourd'hui par toute la longueur des rues de l'Université et Saint-Dominique. A droite, la prairie touchait à la Seine et, au Midi, à des carrières et à la campagne. Les écoliers y avaient transporté leurs jeux et leurs querelles. Le Pré-aux-Clercs appartenait à l'abbaye de Saint-Germain, ce qui fut une source intarissable de démêlés entre l'Université et les religieux.

(1) Cité par Lecoy de la Marche, *la Chaire française au moyen âge*. Voir aussi Félix Faure, *Vie de saint Louis*, t. II, p. 447.

Pour conquérir prix et honneur,
Baillera le tout à son fils;
Et lui en reste ruiné.
Quand il est à Paris venu
Pour faire à quoi il est tenu
Et pour mener honnête vie,
Il retourne la prophétie :
Gain de soc et de labourage
Il nous convertit en armure,
Et par chaque rue il regarde
Où il verra belle musarde.
. . . . . .
Pourquoi laisser sa région,
Aller en pays étranger,
Si l'on y perd toute raison
Quand on doit sagesse apprendre (1)?
. . . . . .

La morale, comme on le pense, était fort relâchée dans ce milieu si passionné pour le plaisir et où on s'y donnait avec toute la violence que la jeunesse apporte en tout ce qu'elle entreprend.

Jacques de Vitry nous a laissé la peinture de cette corruption. Les écrivains du temps en ont du reste souvent gémi et leurs ouvrages sont pleins de descriptions de ce genre. « Plus corrompue alors dans les clercs que dans toute autre classe de la société, l'Université corrompait, comme une brebis galeuse, ses têtes innombrables; elle dévorait tous ses habitants, les plongeait dans l'abîme du vice. » « O Paris, s'écrie à son tour Pierre de Celles, comme tu es habile à perdre les âmes! tu es le repaire des vices, le foyer de tous les crimes; en toi les flèches de l'enfer transpercent les cœurs des insensés (2). »

Telle était la classe de la société qu'il nous fallait d'abord connaître pour comprendre la suite de ce récit; tel est le milieu où vécurent Brunetto Latini, le Dante, Guillaume de Saint-Amour, Thomas d'Aquin, Albert le Teuton, que l'admiration de son temps a surnommé de son vivant même « le Grand », et tant d'autres

(1) Rutebœuf, *le Dit des Règles*. Voir l'article suivant pour ce qui concerne ce poète.

(2) Cité par Du Boulay, p. 686.

dont nous aurons à parler. Mais ceux-ci ne vinrent pas seuls; ils faisaient partie de congrégations puissantes en prières et en œuvres et sous l'influence desquelles l'Université devait, pour un temps, se transformer.

Bernard, abbé de Cîteaux, passant à Paris, avait jadis entrepris cette réforme, mais sans grand succès. Foulques de Neuilly lui avait succédé avec plus de bonheur. Les étudiants, un moment enthousiasmés, se disaient entre eux : « Allons entendre le nouveau Paul! » les courtisanes elles-mêmes se convertissaient en grand nombre; mais ce beau feu fut de paille, hélas! aussi vite éteint qu'allumé!

Une des graves erreurs sociales qui avaient été commises dans la fondation de l'Université, était de l'avoir établie dans une grande ville, dans la plus grande ville du royaume. Là, l'Université ne pouvait être maîtresse des siens et elle devait inévitablement entrer en conflit avec les autres puissances de la cité. Les désordres de la jeunesse universitaire et les prises de corps incessantes des écoliers avec les bourgeois révèlent assez ce vice de l'institution. L'insuccès des réformes tentées atteste, dans l'ordre social, comme partout ailleurs, l'insuffisance d'un remède qui ne remonte pas à la cause du mal.

(*A suivre.*)

Maurice Perrod.

LA MAIN-D'ŒUVRE

A LA NOUVELLE-CALÉDONIE.

La Nouvelle-Calédonie subit actuellement une crise qui ramène l'attention sur un côté particulier de son régime économique, c'est-à-dire sur les éléments dont se compose le personnel de ses travailleurs manuels et sur les conditions de leur recrutement. Pour une colonie à la fois agricole et minière, c'est là une question vitale. Malheureusement, et malgré les apparences, la situation est loin d'être brillante. On est encore bien éloigné du jour où la Nouvelle-Calédonie, aussi peuplée que l'Australie, verra, comme sa puissante voisine, se dresser contre les envahisseur étrangers les coalitions et le boycottage de ses Unions ouvrières. Pour sûr que soit cet avenir, il n'en est pas moins d'une lenteur désespérante à se réaliser au grand dommage du colon, de l'éleveur, du propriétaire de mines, de l'armateur.

Comme nous venons de le dire, les apparences ne correspondent point à la réalité des faits. A première vue, la Nouvelle-Calédonie semblerait plutôt souffrir d'une pléthore de travailleurs d'espèces variées : immigrants libres, condamnés en cours de peine, libérés, relégués, Canaques de la Nouvelle-Calédonie, Néo-Hébridais, Annamites. Mais, de toutes ces catégories, aucune ne réunit les deux conditions essentielles du nombre et de la qualité.

D'abord, les immigrants libres, déjà si peu nombreux, ne viennent pas dans la colonie pour y être ouvriers engagés, mais colons et propriétaires; s'ils travaillent par hasard à gages, c'est seulement pendant le temps nécessaire pour apprendre les méthodes du pays, après quoi ils se font mettre en possession de leur con-

cession. Ils ne constituent donc pas une main-d'œuvre permanente et assurée.

Quant aux transportés, ce sont d'assez tristes ouvriers, travaillant le moins possible, ce qui est parfaitement logique, et d'une immoralité parfaite, résultat de la promiscuité des pénitenciers et des camps. On a fortement, mais à tort, selon nous, blâmé l'administration de livrer à des particuliers le travail de ces condamnés; aussi les a-t-on, en grande partie, ramenés sur les chantiers publics. Le travail chez des particuliers était cependant un excellent moyen de moralisation et de relèvement, à condition toutefois de ne pas rassembler ces hommes en grand nombre sur un même chantier, mais de les disséminer, de les isoler les uns des autres. Les gouverneurs de Botany-Bay, dont la clairvoyance et l'esprit de méthode ont donné les meilleurs résultats, n'hésitaient pas à mettre les convicts en service chez des particuliers; chaque immigrant avait droit à un certain nombre de déportés dont il avait la charge et la responsabilité. Aussi ces hommes arrivaient-ils à se ressaisir rapidement, ce qui ne serait pas arrivé si on les eût tenus, comme nos condamnés, dans la promiscuité journalière des « camps volants » et des pénitenciers, où sombrent les bonnes résolutions et la force morale de l'individu.

L'Administration, qui maintient ces foyers de corruption, les revêt quelquefois d'étiquettes idylliques : Au pénitencier de Ouaraï, à l'entrée du jardin, sont placées deux inscriptions; d'un côté on lit : « Labor improbus... » et de l'autre : « O fortunatos nimium...! »

Le convict anglais, en Australie, ne devait compter, pour améliorer son sort, que sur son travail personnel; il savait, d'ailleurs, qu'à cet égard pleine justice lui serait rendue. Ce sentiment devenait, dès lors, le levier le plus puissant de son relèvement et sonnait, pour ainsi dire, le réveil de toutes les énergies chez ceux qui n'étaient pas irrémédiablement perdus. En 1815, Macquarie, cinquième gouverneur de Sydney, fit entreprendre une route à travers les Montagnes Bleues et il y employa des convicts avec promesse d'émancipation. En quelques mois, le travail fut achevé et des voitures pénétraient au delà des montagnes par une route sûre et

très bien tracée de 101 milles (150 kilomètres). En fait de routes, la Nouvelle-Calédonie attend encore les siennes. Les procédés de Macquarie sembleraient chez nous incorrects et peu administratifs!

Le condamné français sait qu'en tout état de choses il peut compter sur l'Administration pénitentiaire, qui non seulement le nourrit en cours de peine, quel que soit son travail, mais qui, après sa libération, continue à lui servir sa ration de vivres. A Sydney, les convicts étaient si bien parvenus à tirer parti de leur situation, à se créer des ressources personnelles, que beaucoup refusaient les rations du gouvernement.

Les résultats sont ce qu'ils doivent être logiquement : les libérés de la Nouvelle-Calédonie n'ayant jamais acquis l'habitude de l'effort, de l'initiative individuelle, sont des travailleurs aussi irréguliers qu'exigeants dans leurs prétentions; renvoyés successivement par ceux qui les ont occupés, ils vivent soit de rapines, soit des rations officielles. L'Administration cherche autant que possible à leur procurer du travail, mais n'y parvient pas toujours, cela se conçoit aisément. Imitation singulière et combien lointaine du système anglais!

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, il ne s'agit pas ici uniquement d'une question de réglementation administrative; il y a à tenir compte aussi, et plus encore peut-être, de la formation sociale reçue de part et d'autre. Un régime bon pour des Anglais particularistes serait-il applicable, sans modification, à des Français communautaires? L'isolement, la nécessité de la lutte n'étaient pas pour effrayer des Anglo-Saxons et les empêcher de prendre une racine vigoureuse sur ce sol nouveau; bien mieux, ils s'y trouvaient merveilleusement à l'aise, puisqu'ils pouvaient y donner libre essor à leur activité, sans rencontrer de barrières. Mais, dans de pareilles conditions, un Français, un Celte, un communautaire, se trouve dépaysé, parce qu'il lui faut la société agréable et journalière de ses semblables et que c'est sur eux, sur la communauté, qu'il compte avant tout pour vivre doucement et travailler le moins possible. Parmi les convicts de Port-Jackson se trouvaient nombre d'Irlandais, toujours turbulents,

toujours animés du désir de s'éloigner de Sydney à la recherche de prochains et imaginaires Eldorados. « Deux circonstances, dit l'historien, M. le marquis de Blosseville, se présentaient seules avec uniformité dans ces rêveries d'une imagination amie du merveilleux : *l'existence d'un peuple civilisé* sur le même continent, et la certitude de mener chez lui *une vie voluptueuse et exempte de travaux.* »

N'est-il pas dans la logique des choses que les fils des clans communautaires d'Irlande, mal dressés à l'effort individuel, aient ressenti l'aversion irrésistible du combat pour l'existence, du *struggle for life* austère et brutal au milieu d'un pays sauvage?

Nos libérés, qui sont Celtes et qui ont reçu la même formation sociale communautaire, se conduisent d'une façon identique. La plupart se refusent au rude et solitaire travail du défrichement de la brousse; ils préfèrent surtout les centres miniers où ils se rencontrent nombreux et où ils trouvent tous les agréments de la civilisation : la vie facile, l'alcool et les sociétés interlopes.

Les colons sont obligés finalement, s'ils veulent avoir des auxiliaires manuels, de s'adresser soit aux indigènes de l'île, soit aux engagés des Nouvelles-Hébrides.

Les premiers, quoique très vigoureux, sont réfractaires à tout travail régulier. Leur champ d'ignames et quelques plantations de cocotiers suffisent amplement à tous leurs besoins. Le cocotier surtout est la providence du Canaque : la tige lui fournit des bois de construction; les feuilles, des couvertures pour sa cabane; les fruits, du lait, de l'huile, des cordages, des vêtements; la sève, le vin de palme dont il se grise. Aussi le Canaque est-il en dehors du labeur humain et peut-on dire assez exactement qu'il ne fait rien. Les plus assimilables sont employés comme milice indigène pour maintenir l'ordre parmi les tribus, battre les bois à la recherche des forçats évadés, ce à quoi ils s'entendent merveilleusement.

Les colons recherchent davantage les Néo-Hébridais, ces fameux Néo-Hébridais au sujet desquels les sociétés philanthropiques d'Australie ont jadis mené contre nous une ardente campagne, en alléguant que nos navires recruteurs pratiquaient une

traite déguisée ; pendant ce temps-là, eux-mêmes ne s'en privaient guère, et les entrepreneurs d'immigration de la Nouvelle-Galles et du Queensland réalisaient dans cette industrie d'honnêtes bénéfices : je ne dis pas des bénéfices honnêtes.

Les Néo-Hébridais sont susceptibles d'un travail ou plutôt d'une occupation régulière ; ce sont, néanmoins, de mauvais travailleurs dans les mines, et très médiocres à la culture ; mais ils excellent comme marins, domestiques, courriers ; ils gardent les magasins et les habitations contre les entreprises des libérés, mènent les troupeaux et font les cueillettes et récoltes peu fatigantes. Dans toutes ces besognes, on les estime beaucoup ; ces naturels, presque tous anthropophages, qui, dans leur île natale, n'ont d'autre occupation que de se faire la guerre, se gorger d'ignames, de poisson ou de viande de porc, et se griser de kawa, deviennent, sous les ordres d'un maître européen, d'une obéissance et d'une fidélité aveugles, d'une passivité de brutes. Mais ils ne sont pas faits pour les travaux pénibles : ils sont, comme leurs frères néo-calédoniens, — et même davantage, étant moins vigoureux, — réfractaires à tout effort musculaire.

De plus, leur recrutement n'est rien moins que facile et agréable, s'il faut en croire le Dr Hagen, médecin de la marine et commissaire du gouvernement à bord de la goélette la *Lady Saint-Aubyn* qui allait aux Nouvelles-Hébrides, en 1891, chercher des engagés pour Nouméa. « Habitants sauvages, dit-il, perfides, cannibales ». Et plus loin : « Heureusement, les 200 fusils et les 3.000 cartouches que portait la *Lady Saint-Aubyn*, nous permettaient de riposter et de vendre chèrement notre vie. » C'était, on le voit, une véritable expédition.

Les indigènes montraient, en général, un enthousiasme modéré pour l'émigration et peu de sympathie pour ces Européens, qui leur ont apporté les trois fléaux qui les déciment et qui sont, d'après un auteur anglais : « gin, clothes and... small pox ». En outre, l'action des missionnaires anglicans établis dans ces îles était très fortement opposée aux recrutements et aux transactions.

« Les indigènes de Vaté, dit le Dr Hagen, sont catéchisés et

convertis aux idées des missionnaires presbytériens; ceux-ci les empêchent de s'expatrier et s'opposent au départ des jeunes gens; ils craignent que les voyages ne développent leur esprit et ne diminuent l'influence qu'ils ont acquise sur les tribus de l'île... A Ambrym, nous comptions faire d'importantes recrues... Mais, dès notre arrivée, une pirogue se détache de terre et les indigènes qui la conduisent nous annoncent que, depuis l'installation des *teachers*, ou moniteurs, envoyés par le missionnaire, les tribus se sont soumises à son influence; ils ont donc décidé de ne plus s'engager et nous donnent le conseil d'appareiller le plus tôt possible... A Paama, malgré la densité de la population, *aucun* indigène n'a voulu s'expatrier; tous sont demeurés insensibles aux séductions multiples. »

Tel est l'empire acquis sur ces populations de pure formation communautaire par quelques individualités fortes et actives.

Aussi les capitaines des navires recruteurs éprouvent-ils de grandes difficultés, auxquelles ils cherchent trop souvent à remédier par des enlèvements et des trahisons infâmes, que les indigènes vengent ensuite sur le premier navire qui aborde, ou sur les *coprah-makers*, aventuriers héroïques qui vivent à l'état isolé dans ces îles.

Les engagements se font généralement pour trois ans, à raison d'une somme fixe de 200 à 300 francs par engagé, plus 12 francs par mois.

Mais les difficultés du recrutement, la faiblesse musculaire de ces indigènes, leur intelligence bornée, sont loin d'en faire des auxiliaires parfaits. Les Australiens, gens pratiques, les remplacent de plus en plus par des coolies de l'Inde, excellents travailleurs, d'une intelligence vive et d'une assimilation facile et rapide. On sait que les Anglais ont interdit à leurs sujets Indiens l'émigration dans nos colonies, et cette prohibition a déchaîné sur les Antilles et la Réunion une crise intense. La Calédonie voit donc, par là même, se fermer devant elle toute possibilité de se procurer ces travailleurs.

Les Annamites amenés en 1891 par un colon, M. de Greslan, n'ont pas répondu aux espérances que l'on fondait sur eux. Ils

sont indisciplinés, peu vigoureux, mal endurants à la fatigue. Seul, M. de Greslan a pu en tirer quelque parti. Ils font, malgré tout, d'excellents maraîchers et approvisionnent Nouméa de légumes, d'œufs, de volailles; beaucoup s'emploient comme domestiques.

On avait proposé d'introduire dans la colonie une forte immigration d'engagés chinois. Mais les Chinois qui se prêtent à cette immigration sont des sujets turbulents, paresseux, débauchés, qui, de plus, à la fin de leur engagement regagnent leur pays avec le numéraire qu'ils ont pu gagner. Ceux qui restent deviennent un malheur pour le pays; ils se font artisans, petits boutiquiers, mais surtout vendeurs d'alcool et usuriers. D'ailleurs, pour un Chinois, tout est bon : il accapare tous les petits métiers, toutes les industries louches. La congrégation locale, unie comme un seul homme, prête à ses membres une aide puissante, efficace. A force de patience et de sobriété, l'importance de ces fourmilières chinoises devient peu à peu formidable. A la Réunion, à Tahiti, aux îles Marquises, leur pouvoir d'accaparement a mis entre leurs mains tout le commerce de détail. Ils ont importé dans nos colonies océaniennes l'opium qui les empoisonne et les dépeuple. Les Chinois sont, pour la Calédonie, une acquisition peu enviable.

La solution de la question ouvrière, en Nouvelle-Calédonie, apparaît ailleurs. Le 17 octobre dernier, le vapeur *Sendaï-Marou*, de la Compagnie de navigation japonaise *Nippon-Yusen*, ayant à bord cinq cents émigrants japonais, appareillait de Tokio à destination de la Guadeloupe. Trois inspecteurs et un médecin les accompagnaient. Les émigrants avaient été engagés par l'agent du Crédit foncier à la Guadeloupe, M. Lutscher, qui s'était rendu à cet effet au Japon.

On sait dans quelle situation critique s'étaient trouvées nos colonies des Antilles, lorsque, par le mauvais vouloir des Anglais, elles avaient dû renoncer aux ouvriers de l'Inde. L'État étant impuissant, ou mal disposé, à les tirer d'affaire, les colons se sont rappelé le conseil : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Ils ont donc fait les premiers pas, et le ciel a continué. Maintenant, les

planteurs de la Guadeloupe voient s'ouvrir devant eux une ère de prospérité.

Le Japonais possède toutes les qualités d'un travailleur colonial : vigueur physique, endurance, sobriété, intelligence. Il a sur l'Indien l'avantage d'être docile et doux; il est exempt de ces colères subites et terribles qui déroutent chez ce dernier. Cultivateur hors ligne, comme le Chinois, il ne tourne pas comme lui au mercantilisme, aux industries interlopes. De plus, il se fixe le plus souvent dans le pays à la fin de son engagement, au lieu de s'enfuir, comme le Chinois, avec tout l'argent accaparé. L'archipel de Hawaï a été, en grande partie, défriché par eux et, lors de la dernière révolution, les dix mille ou douze mille résidents Japonais ont réclamé leurs droits électoraux. Nos colonies, en s'adressant aux Japonais, pourraient donc trouver en eux une classe d'ouvriers agricoles attachés au sol, et grâce auxquels l'avenir serait assuré. N'y a-t-il pas là, introduit par les faits, un aperçu assez curieux sur un des modes de solution de la question de l'extrême Orient, la fusion des indigènes et des Européens.

Ce que les planteurs de la Guadeloupe viennent d'entreprendre doit ouvrir les yeux des colons de la Nouvelle-Calédonie, et leur montrer le chemin à suivre. Matériellement, la chose leur est d'autant plus facile que la distance du Japon à la Nouvelle-Calédonie est au moins trois fois plus courte que celle qu'on franchit du Japon aux Antilles, soit en doublant le cap Horn, soit en prenant la route de l'Ouest par le détroit de Malacca et le cap de Bonne-Espérance. Il y aurait donc grand avantage à renouveler la tentative de M. de Greslan, car les Japonais forment un élément de premier ordre. Avec quinze cents ou deux mille de ces travailleurs, on assurerait la mise en valeur d'un sol admirablement fertile, par une classe de cultivateurs laborieux et prolifiques qui se seraient rapidement fondus dans la population ambiante.

Quels que soient, d'ailleurs, les ouvriers qui viendront féconder cette terre, il faut que les colons se décident à rompre avec leurs habitudes d'inertie, à cesser leurs appels continus et désespérés à l'intervention administrative, à compter sur eux-mêmes, à se mettre enfin « hors de page ».

C'est ainsi que l'on accomplit des prodiges. Les premiers pionniers de l'Australie se sont trouvés dans des situations terribles. L'Angleterre, quelquefois cruelle, les avait vomis, rejetés de son sein, et les avait expédiés aux antipodes dans le but unique de s'en débarrasser, mais sans aucun projet de fonder une colonie. Aussi, tout leur manquait-il, abri, vêtements, nourriture même, car les vivres n'arrivaient qu'à de rares intervalles, et cependant il fallait manger; on en trouva bien le moyen. Cette colonie de forçats se tira d'affaire elle-même. L'abandon de la mère patrie fut, pour cette société en miniature, le signal d'une activité et d'une évolution prodigieuses. Vingt-cinq ans après, et malgré l'arrivée de nombreux colons libres, les trois quarts de la richesse immobilière et métallique étaient aux mains des « émancipés ». Et s'il y a aujourd'hui une Australie puissante, autour de laquelle gravite tout le monde océanien, c'est peut-être parce qu'une poignée de convicts se sont trouvés dans cette alternative : compter sur eux-mêmes pour vivre, ou ne plus compter du tout.

J. Le Long.

CORRESPONDANCE.

A PROPOS DES LOIS DE L'ÉVOLUTION.

A M. Edmond Demolins.

Mon cher Directeur,

Me permettez-vous de vous soumettre quelques réflexions sur votre dernier article *Les lois de l'Évolution?* Je m'y crois un peu tenu, puisque c'est à moi que vous devez d'avoir fait ces lectures « où l'on ne vous prendra plus ».

Je vous les soumets d'ailleurs en toute intention conciliante, puisque je reste persuadé qu'entre la sociologie de MM. Le Play et de Tourville, et celle de MM. Le Bon et Tarde, il n'y a pas plus d'hostilité qu'entre l'anatomie et la physiologie. Votre Science sociale s'impose l'étude analytique des sociétés, leur comparaison et leur classification, la leur s'attache à l'action réciproque de ces sociétés les unes sur les autres. Il n'y a pas là contradiction, mais différence, différence d'objet qui entraînera, je le reconnais, des différences de méthode et de résultats.

Vous souvient-il qu'un jour vous me concédâtes que le christianisme ne pouvait être atteint par vos procédés d'observation et d'analyse? Sans doute! et pas plus le christianisme que toute autre religion, que toute autre idée ayant un contre-coup social. Ce sont justement ces grands courants d'idées que la psychologie sociale étudie, et pour ne pas comporter l'emploi de la monographie familiale ou de la statistique, ses recherches n'en peuvent pas moins être aussi scientifiques que vos travaux

de classification sociale; seulement, ne disposant pas de chiffres, car on n'a pas encore mesuré la croyance et le désir comme on calcule la natalité ou les exportations, elle devra s'appuyer sur la psycho-physiologie et sur ce que je voudrais appeler la psycho-histoire, ce qui sera différemment scientifique, mais ce qui ne sera pas moins scientifique.

Oserai-je encore avancer, mon cher Directeur, que vous ne semblez pas avoir complètement saisi l'idée de M. Le Bon ni celle de M. Tarde? Celui-ci, en particulier, n'a jamais posé l'imitation comme principe unique et fatal de la vie de l'humanité; à ce compte-là, il n'y aurait aucune différence entre les hommes, et la sociologie deviendrait une sorte d'apiculture; il s'est borné à dire que tous les phénomènes de psychologie sociale se ramenaient à deux, l'invention, que vous passez sous silence, et l'imitation, dont il étudie en effet les procédés, quand elle procède. Je n'insiste pas sur l'importance de cette théorie qui s'est produite au moment où l'on expliquait la psychologie sociale par la fameuse trilogie de la race, du milieu et du moment; l'auteur de la trilogie, M. Taine, ne s'y trompa pas, puisque ce fut lui, et non M. Tarde, qui qualifia la théorie de l'imitation de « clé qui ouvre presque toutes les serrures. »

Quant à M. Le Bon, vous lui reprochez d'avoir parlé de « l'âme des races » sans en analyser les éléments; il les a pourtant analysés, psychologiquement, ce qui était la seule façon possible; l'application de votre nomenclature sociale n'aurait ici donné aucun résultat, car la question est justement de savoir si ces différences que vous relevez entre les sociétés touchant la famille, la culture, le voisinage, etc., etc., sont les causes de l'âme de la race, ou n'en sont pas plutôt le résultat. MM. Le Bon et Tarde seraient de ce dernier avis, et je crois bien que vous-même, au fond, n'êtes pas éloigné d'eux; par la juste importance que vous donnez à l'initiative privée, laquelle est de pure psychologie, par la façon dont vous avez substitué à l'ancien critère démographique de la famille-souche (la dévolution des biens) un nouveau critère moral (l'éducation des enfants), vous avez implicitement reconnu que c'était l'âme qui était la cause et que

l'organisation de la famille, ou le mode de culture basé sur la nature du sol, étaient les effets.

Non que je nie le rôle du milieu, ni l'importance en sociologie des steppes, des grands fleuves et des mers intérieures; mais si le même milieu, Far-West par exemple, contient tour à tour des Sioux et des Yankees, il me faut bien conclure que la société pastorale nomade ne dépend pas de l'herbe, mais de l'âme de ses membres. Je ne désespère pas non plus de vous voir un jour reconnaître que l'état d'âme individualiste, que vous appelez société particulariste, et qui, sous ce nom, n'en reste pas moins un phénomène psychologique, n'est pas née de telle culture, ou pêche, pratiquée sous telle latitude, dans tel pays de côtes dentelées, mais est née de causes morales; je n'entre d'ailleurs pas dans la discussion, qui nous entraînerait trop loin.

Pour en revenir à la question générale qui nous occupe, je reste persuadé, mon cher Directeur, que vous vous êtes mépris en déclarant inutile l'œuvre sociologique de MM. Le Bon et Tarde. Est-ce à dire que, par contre, je trouve inutile la vôtre et celle de vos amis? non certes, je crois au contraire que votre travail et celui des socio-psychologues gagnent à s'éclairer et se compléter mutuellement, comme, encore une fois, l'anatomie et la physiologie. En somme, vous êtes tous d'accord sur la prépondérance sociale de l'effort, de l'énergie, de l'initiative, de la liberté, de la volonté : pourquoi, et sans plus vous préoccuper de vos spéciales raisons psychologiques ou démographiques, ne marcheriez-vous pas la main dans la main?

Veuillez agréer...

Henri Mazel.

A M. Henri Mazel.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous répondre en peu de mots, sans ouvrir un débat en règle entre la psychologie et la Science sociale.

Vous délimitez le champ de la science sociale et de la psychologie : D'après vous, la première « s'impose l'étude analytique des sociétés, leur comparaison et leur classification ; » la seconde « s'attache à l'action réciproque des sociétés les unes sur les autres. »

Nous ne pouvons, en ce qui nous concerne, accepter ce partage.

La science sociale étudie également cette « action réciproque », ainsi que vous pouvez le constater dans la plupart des études publiées par la Revue. Notre classification des sociétés a précisément pour résultat de mettre en évidence et d'expliquer l'influence que les diverses sociétés exercent les unes sur les autres. Sans la connaissance de cette action réciproque, il ne saurait y avoir de science sociale.

Ainsi la science sociale comprend non seulement le domaine que vous lui assignez, mais encore celui que vous assignez à la psychologie sociale. D'autre part, vous reconnaissez que cette dernière laisse en dehors de ses investigations l'analyse, la comparaison et la classification des sociétés. C'est là précisément tout ce que j'ai voulu démontrer et nous sommes complètement d'accord sur cette question fondamentale.

Après cela, il est facile d'établir exactement notre point de divergence :

Vous affirmez qu'on peut faire de la psychologie sociale exacte sans analyser, sans comparer et sans classer les sociétés ;

Nous affirmons le contraire et j'ai essayé de le prouver par quelques exemples.

Je vous ai concédé, dites-vous encore, que « le Christianisme ne pouvait être atteint par nos procédés d'investigation. » Ce que nous ne pouvons atteindre, c'est la démonstration des vérités religieuses, *lorsqu'elles ne tombent pas directement sous l'observation*. Elles ne sont pas d'ailleurs l'objet propre de notre étude.

Mais, contrairement à ce que vous croyez, nous atteignons parfaitement toutes les idées religieuses « ayant un contre-coup

social; » nous les atteignons au moment précis où ce « contre-coup » se produit, parce qu'alors elles viennent se placer sous notre objectif et sur notre terrain. Je me permets de vous renvoyer aux nombreux articles que les collaborateurs de la Revue ont consacré aux questions morales et religieuses.

Vous me reprochez d'avoir passé sous silence « le principe de l'invention » que M. Tarde invoque concurremment avec le principe de l'imitation. Je n'ai parlé que de ce dernier parce qu'il faisait l'objet spécial du volume que j'étudiais. Mais je puis ajouter que je ne vois pas comment les phénomènes d'invention, non plus que ceux de l'imitation, peuvent être déterminés scientifiquement sans l'analyse, la comparaison et la classification. La même critique s'applique donc aux deux « principes ».

Vous me dites que M. Le Bon a « analysé l'âme des races psychologiquement ». Soit, mais il n'a pas rapproché cette « âme » de l'état social dans lequel elle se manifestait. Et c'est en cela que sa psychologie nous paraît incomplète, *au point de vue social.* « L'application de la nomenclature » aurait parfaitement « donné des résultats », dans ce cas comme dans les autres, car « les différences que nous relevons entre les sociétés, touchant la famille, la culture, le voisinage, etc., etc. », sont des facteurs de « l'âme de la race. » Seulement, je m'empresse d'ajouter que cet état d'âme, après avoir été une conséquence, agit à son tour comme cause, pour produire d'autres phénomènes; il y a action et réaction, comme en toutes choses. Dans les études que M. de Tourville va publier prochainement, vous verrez comment le type saxon, « l'âme » saxonne, si vous voulez, a été façonnée par une série de phénomènes sociaux; puis, comment cette « âme » saxonne, une fois constituée, a donné naissance à toute une série d'autres phénomènes sociaux; je vous assure que lorsqu'on se met en présence des faits, tout cela devient clair comme le jour!

C'est pour ne pas avoir aperçu ces phénomènes d'action et de réaction que vous ajoutez : « Par la juste importance que vous donnez à l'initiative privée, laquelle est de pure psychologie, et à l'éducation des enfants, vous avez implicitement reconnu que c'était l'âme qui était la cause et que l'organisation de la

famille ou le mode de culture basé sur la nature du sol étaient les effets ».

Oui, nous disons : L'initiative privée, l'éducation des enfants produisent des effets et en cela ces phénomènes psychologiques sont des causes qui agissent sur l'organisation de la famille, le mode de culture, etc. Mais, — et c'est ici le point sur lequel j'appelle toute votre attention, — cette initiative, cette éducation ne sont pas une production spontanée, elles ont été elles-mêmes un produit, c'est-à-dire une conséquence de quelque chose et ce quelque chose, c'est un ensemble de phénomènes sociaux. Ce sont précisément ces phénomènes sociaux qui, en agissant diversement sur les peuples, ont orienté dans des conditions si différentes l'initiative et l'éducation. Si, aujourd'hui, les Français éprouvent tant de difficulté à modifier l'éducation et à développer l'esprit d'initiative chez eux et chez leurs enfants, c'est que tout le poids de leur formation sociale pèse sur eux. Il ne suffit pas de dire aux gens ; « Développez votre initiative, » pour qu'ils la développent ; il faut préalablement écarter les obstacles *sociaux* qui s'y opposent et favoriser les causes *sociales* qui peuvent y concourir.

Ainsi, en dernière analyse, — car en science il faut toujours arriver au bout de l'analyse, — ce sont des phénomènes sociaux que nous rencontrons comme cause première de l'initiative et de l'éducation.

Si je me suis expliqué clairement, vous devez voir maintenant comment « le Far West américain a pu contenir tour à tour des Sioux et des Yankees. » Les Sioux sont arrivés au Far West déjà désorganisés *socialement* (1) et ils ont été, par conséquent, hors d'état de transformer le pays : ils l'ont tout simplement exploité par la chasse, travail facile et attrayant. Au contraire le Yankee est arrivé fortement organisé *socialement* et il a transformé le Far-West au lieu de s'accommoder à lui. Dans les deux cas, chacun a agi suivant sa formation sociale *antérieure ;* formation qu'il tenait des natures de lieu et des circonstances particulières par

(1) Voir sur les anciennes populations de l'Amérique, les articles de M. de Rousiers dans la *Science sociale*, t. VII et VIII.

lesquelles il était passé; et comme cette formation sociale était différente, les effets l'ont été aussi. Voilà toute l'histoire du peuplement du globe et de la diversité des populations qui l'habitent.

C'est pour cela que nous persistons à dire, contrairement à votre dernière affirmation, que « l'état d'âme particulariste » n'est pas originairement « un phénomène psychologique », mais un phénomène social.

Vous terminez très aimablement par un appel à l'union; vous nous demandez de « marcher la main dans la main avec MM. Le Bon et Tarde, qui concluent avec nous à la nécessité de l'initiative ». Nous leur tendons la main bien volontiers; mais nous leur tendons en même temps notre méthode scientifique, en les invitant à l'examiner attentivement, à la juger impartialement et à en contrôler sévèrement les résultats.

Veuillez agréer...

Edmond Demolins.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LE PROGRAMME SOCIAL

ET LES APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE.

L'article que nous avons publié, dans la dernière livraison de la *Science sociale*, sous ce titre : *La nécessité d'un programme social et d'un nouveau classement des partis*, a provoqué des appréciations nombreuses, dont quelques-unes sont assez inattendues. Les unes nous sont arrivées sous forme de lettres, les autres sous forme d'articles de journaux.

Parmi nos correspondants, figurent plusieurs députés, deux anciens Présidents du Conseil et un général, ancien Ministre de la guerre; ils jugent diversement le *Programme des trois D :*

Dégrèvement des impôts,

Décentralisation administrative,

Diminution des charges militaires.

Mais je ne veux, aujourd'hui du moins, m'occuper que des appréciations de la presse.

Dans un premier article, intitulé : *Les deux armées,* le *Soleil* apprécie en ces termes la dernière question du Programme :

Diminuer les charges militaires, tout en augmentant la force de l'armée : telle est la conception que développe M. Edmond Demolins, le distingué directeur de la *Science sociale.*

Cette conception est séduisante. Je doute qu'elle soit réalisable avec les tendances qui ont cours actuellement.

M. Demolins veut bien que tout le monde soit soldat en temps de guerre, que tout le monde reçoive l'instruction militaire en temps de paix. Il est partisan du service personnel, obligatoire et égal pour tous, mais il demande que le temps de présence sous les drapeaux soit fixé, *ne varietur*, à un an pour tout le monde.

A ceux qui se récrieraient et objecteraient qu'on ne peut pas, sans danger pour la défense nationale, réduire à un an la durée du service, M. Demolins répond en nous montrant quelle est la situation actuelle.

L'obligation de service de trois ans, égal pour tous, est inscrite dans la loi. En réalité, c'est un leurre, un trompe-l'œil. D'abord nous n'avons jamais eu le service égal pour tous. Ensuite nous n'avons jamais eu le service de trois ans :

Sous le couvert du service légal de trois ans, c'est le service de deux ans, de dix-huit mois, d'un an même, qui est mis en vigueur. A l'armée respectable encore et solide, que le législateur de 1889 avait cru donner à la France, on est en train de substituer insensiblement un armée de recrues hâtivement instruites, acheminement lent, mais sûr, vers les trop fameuses gardes nationales chères aux radicaux et aux socialistes... Par la force des choses, par l'action irrésistible de l'opinion, combinée avec l'impossibilité de faire face aux dépenses imposées par notre régime militaire, nous en arrivons peu à peu, sournoisement et en éludant la loi, au service d'un an. »

Au lieu d'arriver au service d'un an hypocritement et honteusement, pourquoi ne pas en inscrire franchement le principe dans la loi? Pourquoi ne pas décider que chaque contingent fera tout entier un an de service au minimum et que le ministre de la guerre aura la faculté de retenir le contingent d'un mois à six mois de plus sous les drapeaux, au cas où les intérêts de la défense nationale l'exigeraient, et cela naturellement dans la limite des crédits budgétaires?

M. Demolins explique que le service de trois ans désorganise toutes les professions :

« Il prend, dit-il, les trois plus belles années de la jeunesse, celles qui sont les plus décisives pour toute l'orientation de la vie, celles pendant lesquelles on choisit sa voie et on s'y engage. Après cette longue interruption, l'homme a perdu une partie de ce qu'il avait acquis antérieurement et il a à faire une sorte de recommencement à un âge où il devrait déjà être engagé dans la vie sérieuse et active. Tout son avenir est entravé. »

Le directeur de la *Science sociale* conclut en disant que le régime militaire aboutit à un double inconvénient :

« S'il est strictement appliqué, dit-il, il désorganise toutes les carrières et compromet gravement la fortune publique.

« S'il est atténué, il réduit l'armée à n'être qu'une cohue de conscrits.

« Dans les deux cas, il ne donne qu'une armée sans cadres solides.

« Il ruine donc le pays, soit socialement, soit militairement. »

Le service d'un an ne désorganiserait pas les carrières. L'intérêt social serait sauvegardé. Il n'est pas de profession dans laquelle la présence d'un an sous les drapeaux entraverait l'avenir des jeunes gens. Mais il est évident qu'avec le service d'un an les cadres inférieurs n'existent plus.

Le service d'un an égal pour tous, n'est donc possible, M. Demolins se hâte de le constater, que si, à côté de l'armée du service obligatoire, comprenant tous les contingents, on crée une armée de soldats de métier qui fournirait les troupes de couverture et serait en même temps la pépinière des sous-officiers. L'armée du service obligatoire serait une école d'instruction militaire. L'armée des soldats de métier serait destinée à encadrer l'armée du service obligatoire.

Je crois, en principe, que le système que propose M. Demolins concilierait l'intérêt social avec ceux de la défense nationale s'il pouvait être appliqué. Mais est-il applicable? voilà la question. D'abord le courant d'idées qui domine actuellement n'est guère favorable à la reconstitution d'une armée de soldats de métier, qui serait immédiatement qualifiée d' « armée prétorienne » par les organes de la presse radicale. Ensuite cette armée de soldats de métier, M. Demolins propose de la constituer par le système des enrôlements volontaires. S'il s'agit d'avoir une armée de deux ou trois cent mille hommes, je doute qu'on y arrive si on veut recruter cette armée exclusivement par les enrôlements volontaires, car il faut bien reconnaître que la profession des armes est beaucoup moins recherchée qu'autrefois. Ou bien il faudrait donner des primes d'enrôlement si élevées qu'elles grèveraient le budget d'une dépense colossale. Je crois qu'on pourrait créer une armée de volontaires pour le service militaire dans les colonies, mais non pas pour le service militaire dans la métropole, car il est évident que l'armée de soldats de métier que demande M. Demolins et qui constituerait, en somme, à elle seule, l'armée du pied de paix, ne devrait pas être inférieure à deux cent cinquante mille hommes encadrant chaque année un contingent à peu près d'égale force.

« M. Demolins voudrait que nous eussions un système militaire donnant le nombre et la qualité des soldats et n'imposant pas de charges trop lourdes au pays. Nous le voudrions aussi. Mais il faut avouer que c'est un problème dont la solution est difficile. Diminuer les charges militaires en augmentant la force de l'armée, c'est l'idéal!

Oserons-nous dire qu'il nous rappelle un peu celui du personnage qui veut qu'on demande plus à l'impôt et moins aux contribuables.

H. de Kerohant.

M. H. de Kerohant est donc d'accord avec nous « en principe » ; il croit que la réforme que nous demandons « concilierait l'intérêt social avec celui de la défense nationale ». Mais il se demande si elle est applicable.

Il y voit deux difficultés :

D'abord l'opposition de la presse radicale. Sur ce point, les extraits que nous reproduisons plus loin témoignent que cette crainte est exagérée et que certains socialistes sont disposés à accepter même l'armée de métier, pour échapper à l'état actuel.

En second lieu, M. de Kerohant estime qu'il faudrait donner des primes d'enrôlement trop élevées pour recruter des volontaires. C'est moins avec des primes élevées qu'on attirera des volontaires qu'en leur assurant *formellement et sérieusement* certaines situations administratives à l'expiration de leur temps de service. Des primes de ce genre ne grèveraient pas le budget, puisque ces situations existent aujourd'hui. La seule différence, c'est qu'on les accorderait comme reconnaissance des services rendus, au lieu de les donner à la faveur, aux protections, ou au hasard. Avec l'engouement malheureux des Français pour les positions administratives, pour les professions qui n'exposent à aucune chance et à aucun aléa, les candidats seraient plus nombreux qu'on ne pense. Les faits le prouvent d'ailleurs, car, même sous le régime actuel, les réengagements deviennent tellement nombreux qu'il est question d'en diminuer le nombre. La crise agricole et l'encombrement d'une foule de carrières ne peuvent qu'accélérer ce mouvement. L'armée de volontaires apparaîtra alors comme une ressource à une foule de jeunes gens. Cela n'a rien de commun avec la facétie que me décoche en, terminant, M. de Kerohant, et qui consiste « à demander plus à l'impôt et moins aux contribuables ».

Les autres organes de la presse conservatrice et républicaine

modérée ont gardé une attitude réservée et expectante dont l'article du *Soleil* donne assez exactement la note.

L'attitude des journaux socialistes a été bien différente. Loin de justifier les craintes exprimées par le *Soleil,* ils approuvent notre programme avec une unanimité et une chaleur, qui auraient pu nous étonner, si nous n'en pénétrions la cause, que nous expliquons plus loin.

Voici d'abord un mot que m'a adressé M. Millerand :

Mon cher Confrère,

Il y a déjà longtemps que j'ai signalé, comme vous-même, la nécessité d'un nouveau classement des partis opéré au point de vue social. Mais je suis loin d'admettre, pour séparer les socialistes des autres, le criterium aussi habilement qu'inexactement choisi de l'initiative individuelle. Loin d'être l'étouffement de la personnalité humaine, le socialisme doit en être l'efflorescence.

Je ne saurais trop vous féliciter, en terminant, des considérations que vous présentez sur le militarisme. Elles vous vaudraient, si nous avions le plaisir de vous compter parmi nos partisans, de belles injures de vos amis.

Croyez-moi, je vous prie, votre dévoué confrère.

A. Millerand.

En opposant au socialisme, il y a deux ans, la formule de l'initiative individuelle, nous n'avions pas pour préoccupation d'être « habiles », mais seulement d'être exacts, ce qui est, il est vrai, la plus sûre des habiletés. M. Millerand n'est pas de cet avis : « Loin d'être l'étouffement de la personnalité humaine, me dit-il, le socialisme doit en être l'efflorescence. »

Voilà une affirmation qui pourra paraître plus habile qu'exacte.

M. Liebnecht est peut-être moins habile, mais certainement plus exact quand il écrit : « Nous, socialistes, nous croyons que l'individu n'est rien en présence de la société » (le *Forum*, février 1895). Il paraît bien difficile de constituer une société libre avec des individus annihilés.

Dans la conférence contradictoire, et d'ailleurs absolument courtoise, que j'ai eue avec M. Paul Lafargue, ce dernier s'est

exprimé ainsi, d'après le texte que nous avons publié dans la *Science sociale*, et dont il a revu les épreuves : « Dans la société telle que nous la concevons, on déterminera la somme de travail nécessitée pour produire de quoi satisfaire amplement tous les besoins. On détermine bien aujourd'hui la quantité de blé qu'il faut pour nourrir le pays (1), il sera plus facile de déterminer la quantité de chaussures qu'il faudra pour chausser les pieds de la France. On partagera ce travail entre tous les membres actifs de la société et l'on fixera la quantité d'heures exigible de chaque individu pour être admis à jouir librement de toutes les richesses créées par le travail de tous. Alors seulement l'homme sera libre dans la société... (2). »

Évidemment, pour estimer que l'homme sera libre dans ces conditions-là, il faut que les socialistes aient renversé complètement la notion de la liberté. Cet « On » qui doit déterminer, réglementer, partager le travail et la jouissance de chacun, comment pourra-t-il faire tant de choses, sans comprimer, sans étouffer la liberté, l'indépendance, « l'initiative individuelle » ?

Et puis, cet « On », qui est-ce? sinon une administration quelconque, une bureaucratie quelconque, un corps de fonctionnaires quelconque. Sans doute, ces fonctionnaires seront charmants, pleins de bonne grâce, de courtoisie, de prévenances délicates pour consulter en toutes choses les goûts de chacun. Cela sera assurément nouveau et nous changera singulièrement de la bureaucratie actuelle. Mais est-il en notre pouvoir de modifier la nature humaine et ce qu'il y a de plus fixe, de plus immuable dans la nature humaine, la nature du fonctionnaire? Vous savez bien que non.

Et comment pourrait fonctionner cette énorme machine administrative qui devra diriger, contrôler, surveiller, toute l'activité humaine, sinon au moyen d'une armée de fonctionnaires (appelez-les, si vous voulez, d'un autre nom), dix fois, vingt fois

(1) On détermine cette quantité pour connaître la production et la consommation, et *non pour régler* l'une et l'autre, ce qui est bien différent. C'est une question de statistique et non une question de gouvernement et d'administration. — E. D.

(2) La *Science sociale*, livraison de juillet 1892, p. 42 du *Mouvement social*.

plus nombreuse que celle dont nous jouissons actuellement. Et comment rémunérera-t-on une pareille armée sans un budget formidable? Comment la fera-t-on marcher sans une centralisation non moins formidable?

Vous voyez bien qu'en proposant, comme formule, le dégrèvement de l'impôt et la décentralisation administrative, nous orientons bien réellement la société en sens inverse du socialisme. Cela n'est pas seulement habile, cela est vrai.

Je n'incrimine pas vos intentions, mon cher Confrère, je suis parfaitement convaincu que vous n'avez en vue que le bien public; j'incrimine seulement votre but, parce qu'il est notoirement contraire à ce bien public que vous avez en vue. Je ne veux pas me tromper, même en votre compagnie.

Parmi les articles publiés dans les journaux socialistes, j'en signalerai seulement trois, celui de M. Maurice Barrès, dans la *Cocarde*, dont il est le directeur; celui de M. Clémenceau dans la *Justice*, celui de M. Gustave Rouanet, député de Paris, dans la *Petite République*, dont M. Millerand est le rédacteur en chef. Ils suffisent à donner une idée des autres.

L'article de M. Maurice Barrès est intitulé : « Le *Bourru bienfaisant*. Le Bourru bienfaisant, c'est votre serviteur, qui ne s'attendait pas à avoir à la fois ce défaut et cette qualité.

M. Maurice Barrès commence par s'en prendre aux conclusions de mon article :

Elles sont provoquantes, dit-il : « Le socialisme n'est qu'une vague théorie humanitaire qui tire sa principale et même son unique force des abus de notre régime actuel ». Mais quoi! c'est le ton plus que l'idée qui peut nous déplaire dans cette phrase. L'auteur continue : « Si la fraction de la bourgeoisie qui détient aujourd'hui le pouvoir ne sait pas arracher elle-même ces abus, elle sombrera, comme toutes les castes qui ont eu plus de goût pour la domination que pour l'intérêt public ». Voilà qui n'est pas mal vu. Au résumé, l'auteur croit à une transformation sociale et la souhaite, mais il oppose au « socialisme » l'initiative individuelle dont il est tout féru.

Eh! l'avenir est vaste et chacun peut y installer des rêves de sa façon. Voyons les rêves immédiats de M. Demolins.

C'est d'abord *le dégrèvement des impôts*, puis *la décentralisation administrative* et enfin *la diminution des charges militaires.*

Il n'y a rien là que d'excellent, et si l'on approuve les raisonnements par quoi l'auteur justifie ces trois réformes, on s'étonne que dans son esprit ces réformes soient des machines de guerre contre le socialisme.

Essayons de saisir son idée. Toute la production sociale, étant rendue collective (par le système collectiviste), viendrait s'engouffrer dans le budget, dit-il ; dès lors l'impôt atteindrait et absorberait toutes les formes de la fortune publique. Jouons un bon tour aux collectivistes : réclamons la diminution de l'impôt! Par là nous opposons à la formule socialiste une formule diamétralement opposée ; nous orientons la société en sens inverse du collectivisme.

Veuillez relire ce raisonnement, comprenez que M. Demolins le renouvelle pour la décentralisation et pour l'allégement des charges militaires, et vous sourirez en lui tendant la main.

Monsieur, lui direz-vous, vous vous composez un étrange monstre tout idéal dans votre tête. Ce monstre, c'est le vaste parti socialiste. Vous pensez l'attrister en lui accordant le dégrèvement des impôts, la décentralisation administrative et la diminution des charges militaires. Mais en réalité vous jetez quelques bonnes bouchées de pain et de viande à un monstre affamé, qui réclame sans doute un dîner plus complet mais apprécie vos bons procédés. »

Notez que je ne puis analyser, faute de place, ce que dit M. Demolins du service militaire de trois ans auquel on soustrait les jeunes gens qui se destinent aux professions libérales, tandis qu'on y abandonne l'agriculture, l'industrie et le commerce. Notre loi militaire donne une prime exorbitante à ceux qui se destinent aux professions libérales déjà si encombrées. Elle favorise en outre le développement du fonctionnarisme, car les mêmes examens qui dispensent du service militaire de trois ans ouvrent les principales carrières administratives.

Voilà un raisonnement où nous approuvons encore M. Demolins.

Il faut bien entendre que le collectivisme n'est qu'une formule parmi les innombrables conceptions de l'avenir que se composent les « partisans de la transformation sociale ». C'est une systématisation de philosophes. Une philosophie de l'histoire du futur.

En fait et dans le présent, si les réformes que préconise M. Demolins étaient présentées au parlement, elles seraient votées par les socialistes et repoussées par les amis de M. Yves Guyot. Voilà qui contrarie un peu les classifications de M. Demolins quand il divise le monde politique en deux groupes : les socialistes et les antisocialistes, pour se

ranger parmi ces derniers qui le rejettent, tandis que les premiers qu'il veut combattre l'encouragent.

Tout cela, si compliqué, est en réalité fort clair. M. Demolins répugne au collectivisme. Il faudrait d'abord s'entendre sur les raisons qu'en a M. Demolins et vérifier si l'initiative privée est incompatible avec l'argumentation collectiviste. Quand M. Demolins nous aurait convaincu, nous lui demanderions alors si son individualisme ne s'accommode pas de la direction proudhonnienne. Mieux satisfait par Proudhon que par Karl Marx, notre honorable contradicteur persisterait pourtant à préférer ses propres idées. Nous ne saurions l'en blâmer.

Nous lui demanderons simplement de reconnaître qu'il a quelque chose de commun avec les amis de Proudhon et de Karl Marx, c'est de croire que la caste aujourd'hui possédante va sombrer dans une transformation du régime social. C'est cette conviction et ce désir qui constituent le socialiste. Le socialiste, d'ailleurs, peut parfaitement être individualiste. Entre le sentiment du *moi* et le bénéfice de la solidarité, on essaye de bâtir une opposition aussi déraisonnable que si l'on prétendait qu'un individualiste ne peut s'asseoir dans un compartiment de chemin de fer parce qu'il participe là d'une organisation collectiviste.

Le certain est que M. Demolins, par ses propositions de réformes, se joint aux adversaires des conservateurs socialistes. Et voilà les deux graves discussions : ceux qui veulent transformer, ceux qui veulent conserver l'ordre existant.

M. Demolins me fait un peu songer à ces sympathiques personnages de la comédie qui grognent, protestent et rendent milles services... Cette école de Le Play, sur les esprits modérés, sur les tempéraments antirévolutionnaires, nous donne une excellente aide. Ils nous attaquent; qu'importe; c'est le bourru bienfaisant.

Maurice Barrès.

Je donne immédiatement les articles de MM. Clémenceau et Rouanet, parce que leurs observations concordant avec celle de M. Maurice Barrès, il est plus simple de répondre à la fois aux trois articles.

M. Clémenceau s'exprime ainsi dans la *Justice :*

M. Demolins est, tout comme l'empereur Guillaume, un dompteur du monstre socialiste. Je me hâte de dire que sa situation supérieure de simple citoyen le met à l'abri des erreurs d'un despote. Le socialisme n'est, pour lui, « qu'une vague théorie humanitaire qui tire sa

principale et même son unique force des abus de notre régime social actuel ». Mais s'il ne se propose pas d'*amadouer le socialisme, de caresser la bête pour l'empêcher de mordre*, il ne veut pas davantage la refouler à coups de sabre. C'est par la seule supériorité de l'action réformatrice qu'il prétend enlever aux théories socialistes leur pouvoir de séduction sur les esprits.

M. Demolins ne s'illusionne pas. Une aussi belle victoire ne peut être obtenue qu'au prix des plus héroïques efforts. « Si la fraction de la bourgeoisie qui détient aujourd'hui le pouvoir ne sait pas arracher elle-même les abus, elle sombrera comme toutes les castes qui ont eu plus de goût pour la domination que pour l'intérêt public ». Pour prévenir un tel désastre, qu'est-ce que nous propose M. Demolins? *Relever l'initiative privée :* c'est, comme on voit, la bonne panacée économiste.

Notre réformateur, cependant, ne s'en tient pas à cette formule vague. Il ne tente, à la vérite, aucune critique des formules socialistes, mais il se risque bravement à indiquer quelles mesures de gouvernement doivent découler, suivant lui, de ce *programme social.* Ces mesures sont au nombre de trois : le dégrèvement des impôts, la décentralisation administrative, la diminution des charges militaires.

Je suis grand partisan de ces excellentes réformes et je me proclame tout d'abord un disciple résolu de M. Demolins. A dire vrai, je crois qu'il n'aurait pas beaucoup de difficulté à obtenir pour son programme social l'adhésion des Français de tous les partis, du socialiste le plus échevelé au réactionnaire le plus furibond (1).

— Voulez-vous permettre, ô contribuable de France, qu'on diminue vos impôts?

— J'allais vous le demander.

— Consentez-vous à administrer librement votre commune au lieu d'être à toute heure *embêté* par votre préfet qui s'ingère jusque dans la répartition des cailloux sur les grands chemins?

— Oui vraiment, j'y consens de grand cœur.

— Et vous déplairait-il que le service militaire fût allégé?

— Nous en aurions tous une joie extrême.

C'en est fait. Les grandes réformes de M. Demolins sont accomplies. Il y a lieu de s'en réjouir assurément et je serais le dernier à lui marchander les éloges. Un grand pas aura été fait vers l'utilisation normale des activités politiques du pays; une charge notable aura pu être enlevée des épaules de notre laborieuse jeunesse; le contribuable même aura peut-être ressenti les effets de la générosité du réformateur.

(1) Si cet accord existe réellement, comment expliquer que les impôts, la centralisation et les charges militaires aillent toujours en augmentant? — E. D.

Seulement, je me demande en quoi le socialisme serait tenu en échec par les réformes nouvelles, et pourquoi et comment les grandes revendications de justice sociale se trouveraient subitement apaisées.

M. Demolins n'a consacré que quelques lignes à la question de la diminution des impôts, et c'est grand dommage. Diminuer les impôts, cela est bientôt dit. Mais comment? Il n'y a qu'un seul moyen qui serve, — surtout quand on doit la bagatelle de trente ou quarante milliards, — c'est de réduire les dépenses. Lesquelles? Question capitale que M. Demolins n'a pas même abordée (1).

Cette question elle-même est d'ailleurs dominée par une autre à laquelle M. Demolins n'a pas fait la plus légère allusion : c'est le problème d'une plus juste répartition des charges des contribuables. Quand j'aurai enlevé vingt sous d'impôt à M. de Rothschild et vingt sous à mon crémier, je ne saurais me flatter d'avoir porté au socialisme un coup bien redoutable, ni d'avoir fait l'ordre social sensiblement meilleur.

Y a-t-il sur les subsistances de première nécessité des impôts qui écrasent les misérables, et font d'une médiocre aisance quelque chose avoisinant de très près la pauvreté? Tous nos impôts sont-ils conçus dans le même esprit, lourds aux petits, légers aux forts? La bourgeoisie, républicaine ou non, résiste-t-elle désespérément à toute réformation pouvant amener une répartition plus équitable des charges publiques? M. Demolins est fixé là-dessus, comme moi-même. Combien je regrette que la plume lui soit tombée des doigts au bon moment.

Pour la décentralisation, pour l'allègement des charges militaires, j'applaudis de grand cœur à M. Demolins, sans croire comme lui qu'il soit possible de revenir aux petites armées professionnelles d'antan.

Mais j'incline à croire que toutes ces belles réformes, dont je proclame, avec M. Demolins, l'urgente nécessité, n'aboutiront qu'à renforcer la propagande de justice sociale, à multiplier, à développer les foyers d'action socialiste. Je suis loin de m'en plaindre, et M. Demolins ne doit pas s'en effrayer davantage. En obligeant les socialistes à descendre des hauteurs de la théorie pour se mesurer avec les réalités sociales, il fera de nos révolutionnaires des politiques apaisés, prudents, circonspects. Dûment canalisée, l'action socialiste nous donnera l'évolution progressive. Tandis qu'il me faut bien reconnaître, avec M. Demolins, que la prolongation du *statu quo* actuel nous mène tout droit à la révolution.

Le *programme social* antisocialiste de M. Demolins a donc pour principale vertu, à mon avis, de favoriser le socialisme qu'il a la préten-

(1) M. Rouanet, que nous citons plus loin, est d'un avis différent. — E. D.

tion de combattre. Mais quelle aberration de croire que, tandis qu'on s'efforcerait d'appliquer les réformes proposées par le rédacteur de la *Science sociale,* les conflits du travail et du capital s'arrêteraient complaisamment pour ne pas troubler l'attention publique! La réduction des heures de travail, les lois de fabrique, les assurances ouvrières, autant de problèmes hardiment abordés dans les monarchies qui nous entourent, quelques-uns même en partie résolus. Comment admettre que les citoyens de notre République soient moins anxieux de ces réparations de justice que les sujets de Guillaume II ou de François-Joseph?

J'entends bien que M. Demolins est hostile aux solutions allemandes parce qu'elles sont d'autorité d'État, tandis qu'il tient pour l'initiative privée. Mais outre qu'il ne nous laisse entrevoir aucune solution de ces questions, il a le grand tort de ne vouloir considérer dans l'homme que la liberté individuelle, et de ne rien demander à la part ordinaire de liberté sacrifiée, dont se fait, dans tous les pays du monde, l'autorité sociale.

Il néglige seulement ce fait que la mentalité des sociétés s'exprime à la fois par l'individu et par tout organe de vie sociale. Sans doute il y a lieu d'encourager, de développer l'initiative privée. Mais, pourquoi supprimer de l'homme sa sociabilité, et refuser aux sociétés qu'il fonde le droit d'employer l'autorité de tous au profit des faibles pâtissant de l'excès de pouvoirs des forts?

C'est la faute capitale de M. Demolins d'écarter toutes ces questions de son *programme social.* Tous ceux qui souffrent de l'ordre économique actuel se détourneront de lui, puisqu'il ne leur apporte aucune amélioration de leur condition (1). Les autres accepteront peut-être, en théorie, les réformes proposées, discuteront, ergoteront, mais ne feront rien, par la raison que la force brutale de centralisation armée est l'*ultima ratio* des hautes classes possédantes.

Il est bien inutile, vraiment, de se donner tant de mal pour chercher *un nouveau classement des partis* quand les faits quotidiens nous montrent en toute occasion deux classes d'hommes : ceux qui demandent plus de justice sociale et ceux qui refusent.

G. Clémenceau.

Voici enfin les appréciations de M. Rouanet, dans la *Petite République* :

« *Nouveau programme,* c'est le titre abrégé d'une étude parue dans

(1) Si les trois réformes que nous demandons ne doivent apporter aucune amélioration à ceux qui souffrent, pourquoi les socialistes mettent-ils tant d'empressement à déclarer qu'elles figurent sur leur programme? — E. D.

le dernier numéro de la *Science sociale*, sous la signature de M. Demolins, son directeur.

M. Demolins est un conservateur au sens philosophique du mot. Disciple de Le Play, il a systématisé en un corps de doctrines presque dogmatique la méthode d'observation sociale inaugurée par son maître, et il jouit, dans certains milieux, d'une autorité légitime, conquise par des années d'un labeur consciencieux, exclusivement consacrées à l'étude des questions sociales.

Pourquoi donc M. Demolins, dont les travaux se confinaient jusque-là dans les recherches d'ordre général et plutôt abstrait que pratique, entre-t-il dans la mêlée des partis?

Parce que le directeur de la *Science sociale* est frappé des progrès accomplis en quelques années par le socialisme et que l'imminence du danger que celui-ci fait courir à la société actuelle lui paraît grande. Jusqu'ici, dit-il, on pouvait espérer « amadouer le socialisme : on caressait la bête, dans l'espoir de l'empêcher de mordre et de la mener en laisse ».

Notre attitude a déçu toutes les espérances. La bête ne veut pas se laisser faire. Il faut donc la mater, la museler.

Comment?

En se mettant résolument à l'œuvre. En adoptant un programme de réformes sociales immédiates dont la réalisation nous réduirait à l'impuissance.

M. Demolins formule ce programme en trois revendications précises : dégrèvement des impôts; décentralisation administrative; diminution des charges militaires.

« Les socialistes, dit-il, veulent substituer l'action de l'État à l'initiative privée et transformer le budget en administration de la fortune publique. Réduisons les impôts. Ce sera d'autant enlevé à l'action socialiste. »

Mais il y a des charges budgétaires auxquelles l'impôt actuel fait face avec beaucoup de peine?

Tout de suite, M. Demolins indique deux catégories de charges qu'on peut diminuer : celles de la bureaucratie et de ses innombrables agents qui coûtent si cher; celles de l'armée qui forment à elles seules environ un tiers de nos dépenses annuelles.

Je passe sur la critique rapide qu'il fait de notre système de centralisation, et j'arrive à sa critique de notre organisation militaire. Seul, un conservateur comme M. Demolins pouvait la faire, car, ainsi qu'il le constate lui-même, « il est très difficile à un Français de faire la critique de notre système militaire... Nous sommes d'un chauvinisme qui ne souffre aucune observation ».

« Cependant, dit-il, ce n'est un mystère pour personne, que tous les Français, même les plus chauvins, n'ont qu'une préoccupation : se soustraire au service de trois ans et y soustraire leurs fils; toute la vie est orientée vers ce but. » — Et M. Demolins énumère les exceptions qu'on s'est efforcé de créer pour soustraire les fils de la bourgeoisie aux trois ans de caserne. On a exempté les élèves des Écoles et maintenant, « certaines d'entre elles qui périclitaient faute d'élèves en regorgent ».

« Par la loi militaire, s'écrie notre auteur, la bourgeoisie s'est donc constitué, en plein dix-neuvième siècle, un privilège... Parmi les sénateurs et les députés, combien y en a-t-il dont les fils fassent trois ans de service? — Y en a-t-il dix? »

M. Demolins ne blâme pas les chauvins du Centre de la répulsion qu'ils professent pour la vie militaire, et il a raison. Mais il conclut, des exemptions qu'ils ont imaginées et de la nécessité où se trouvent les ministres de la guerre d'abréger en fait pour un grand nombre la durée du temps de service, que l'encasernement pendant trois ans des forces vives de la nation constitue, non seulement une déperdition sociale inutile pendant les trois années de service, mais encore qu'elles « désorganisent toutes les carrières, et compromettent gravement la fortune publique ».

Donc, on peut réduire à un an la durée du temps de la présence sous les drapeaux, sans compromettre les intérêts de la défense nationale, et cette réduction équivaudrait à une diminution considérable des charges publiques, en attendant qu'on se rapproche de la constitution des armées de volontaires usitées « dans les sociétés à formation particulariste », comme l'Angleterre et les États-Unis (à la condition que ces armées soient exclusivement consacrées à la garde des frontières et que, sous aucun prétexte, elles ne puissent intervenir dans les conflits intérieurs? Je pose cette question à M. Demolins, parce qu'il semble ne pas avoir prévu le cas) (1).

Et voilà le programme antisocialiste dont la réalisation immédiate doit nous désarmer?

(1) Je réponds à cette question que le seul moyen efficace de réduire les occasions de « conflits intérieurs » et par conséquent l'intervention militaire est de décharger l'État de toutes les attributions que les particuliers peuvent remplir mieux et plus utilement que lui. La plupart des conflits intérieurs qui ont lieu aujourd'hui viennent de deux causes principales : 1° l'État ayant substitué presque partout son action à celle des citoyens, froisse un grand nombre d'intérêts qui, à certains moments, se réveillent et se révoltent; 2° l'État disposant d'un énorme budget et de places innombrables, chaque parti a un intérêt irrésistible à s'emparer du pouvoir pour disposer à son gré de ce budget et de ces places. Les trois réformes que nous réclamons ont précisément pour but de faire cesser cet état de choses; cela serait plus efficace que la protestation platonique que nous demande M. Rouanet. — E. D.

O Monsieur Demolins! Nous sommes prêts à faire campagne avec vous pour hâter les modifications que vous nous proposez là.

Pas n'est besoin de partager le monde en sociétés « à formation communautaire et à formation particulariste », pour aboutir à ces conclusions. Les socialistes, qui n'ont jamais pratiqué la méthode d'«observation » chère au directeur de la *Science sociale,* les ont formulées depuis longtemps déjà, malgré la différence de point de départ, — ce qui prouve une fois de plus que tout chemin mène à Rome, et que nos revendications ont la bonne fortune d'être le point d'arrivée commun où les hommes de bon sens et d'opinions diverses peuvent se rencontrer quelquefois.

Diminuer les impôts (sans toucher aux dépenses d'ordre social indispensable?), décentraliser, réduire le temps de service militaire, c'est là un programme auquel nous avons souscrit depuis longtemps; il est contenu dans le mandat que tous les députés socialistes ont reçu de leurs électeurs.

Gustave Rouanet.

La lettre de M. Millerand, les trois articles de MM. Barrès, Clémenceau et Rouanet peuvent se résumer ainsi : « Mais nous sommes complètement d'accord avec vous; les trois réformes que vous demandez, les socialistes les acceptent, ils y applaudissent, elles figurent même sur leur programme. Vous marchez avec nous et nous marchons avec vous ». — « Je ne saurais trop vous féliciter, » dit M. Millerand. — « Vous êtes un bourru bienfaisant », ajoute M. Maurice Barrès. — « Je me proclame un disciple résolu de M. Demolins », reprend M. Clémenceau. — « Nous sommes prêts à faire campagne avec vous », dit enfin M. Gustave Rouanet.

Que signifie cet acccord? — Qui est-ce qui se trompe? — Qui trompe-t-on ici? — Essayons de tirer cela au clair.

On ne trompe personne; il y a seulement un malentendu, dont tout le monde est dupe et dont il faut absolument se rendre compte, si l'on veut se diriger avec certitude.

Ce malentendu provient de l'idée que voici :

On croit à peu près universellement que le socialisme constituera un état social nouveau, différent de l'état social créé actuellement par la bourgeoisie, ou de l'état social créé antérieurement par la noblesse.

Au risque de faire pousser les hauts cris, je dois dire qu'il n'y a là, au point de vue d'une classification scientifique rigoureuse, qu'un seul et même état social. Ces trois régimes sortent logiquement l'un de l'autre; ils sont le développement naturel d'une même conception sociale.

D'après cette conception, l'idéal à atteindre, le but à poursuivre est de *vivre sur la collectivité,* de se faire soutenir et patronner par l'État. La noblesse a réussi, la première, à s'insinuer dans cette situation commode et agréable : elle vivait des fonctions et des charges publiques, des pensions de la cour. La bourgeoisie a réussi ensuite à s'insinuer dans la même situation, non moins commode et agréable : elle vit aujourd'hui des professions administratives et militaires, dont le peuple se trouve écarté par l'impossibilité où il est de passer les examens nécessaires. La poussée du socialisme n'est que l'effort pour faire admettre le peuple lui-même à ce festin où se sont déjà commodément installées la noblesse et la bourgeoisie. D'après la théorie, ou, plus exactement, d'après le rêve collectiviste, tout le monde se trouverait assuré contre les aléas, contre les risques, contre les difficultés de l'existence, comme le sont aujourd'hui ceux qui se distribuent les faveurs du budget. Le voilà bien, le système dont parle plus haut M. de Kérohant et qui consiste à demander plus à l'impôt et moins au contribuable.

Il est bien entendu que les socialistes colorent leur rêve des couleurs du bien public, du bien général : mais la noblesse a fait de même et, après elle, la bourgeoisie; elles ont toujours affirmé qu'elles n'avaient en vue que le bien public. Cela va de soi.

Nous affirmons, au contraire, au nom des faits sérieusement analysés, comparés et classés, que ce régime est un régime de mal public.

Ceci nous permet d'expliquer maintenant l'attitude différente que prennent, à notre égard, d'une part les conservateurs et, d'autre part, les socialistes.

Pour les uns et pour les autres, nous sommes à la fois des auxiliaires et des adversaires.

Pour les conservateurs (monarchistes ou républicains, c'est la même chose), nous sommes des auxiliaires tant que nous combattons les socialistes; mais nous sommes des adversaires dès que nous voulons ébranler la situation privilégiée qu'ils désirent *conserver*.

Pour les socialistes, nous sommes des auxiliaires tant que nous combattons les conservateurs; mais nous sommes des adversaires dès que nous nous opposons au système collectiviste, qui ne serait que la généralisation du régime dont la noblesse a vécu et dont vit actuellement la bourgeoisie.

Les uns et les autres ne nous aiment donc que négativement.

Voilà qui explique nettement le concours et l'opposition que nous rencontrons à la fois chez les conservateurs qui sont à table et chez les socialistes qui veulent s'asseoir à leur place.

Au fond, les uns et les autres sont, à des degrés différents, des collectivistes; mais les uns sont arrivés et les autres veulent arriver. C'est en cela que les uns sont « conservateurs » et que les autres sont « révolutionnaires ».

Il résulte de là que les conservateurs se trouvent actuellement, vis-à-vis des révolutionnaires, dans une position fausse, qui paralyse leur défense, car on est toujours désarmé pour refuser aux autres une situation dont on jouit soi-même. C'est là d'ailleurs un acte de mauvais goût.

Nous sommes, au contraire, vis-à-vis des uns et des autres, dans une position inattaquable, puisque nous ne réclamons et que nous ne voulons rien du Pouvoir.

On peut s'expliquer maintenant l'accueil différent qui a été fait par les conservateurs et par les socialistes aux trois articles de notre programme.

En réalité, les conservateurs ne veulent pas *dégrever les impôts,* parce que ce sont eux qui les perçoivent et que c'est, pour eux, un instrument de pouvoir; ils ne veulent pas opérer la *décentralisation administrative,* parce que la bureaucratie constitue leur meilleur moyen de se caser et de caser leurs fils; ils ne veulent pas de la *diminution des charges militaires*, parce qu'ils ont réussi à se soustraire à ces charges par le service d'un an.

Ainsi s'explique l'attitude de cette partie de la presse dont l'article du *Soleil* donne assez exactement la note.

De leur côté, les socialistes acceptent ces trois réformes, parce que, n'étant pas au pouvoir, ils ne bénéficient ni des impôts, ni de la centralisation, ni du service d'un an et qu'ils trouvent de bonne guerre d'enlever ces armes et ces avantages à leurs adversaires. Ils acceptent notre programme *contre* la « Société bourgeoise », mais ils seraient impuissants à la réaliser dans la Société collectiviste, qui ne serait que la continuation et l'aggravation de la Société bourgeoise. Ils acceptent notre programme comme un programme d'opposition et non comme un programme de réforme. De même qu'à la fin du siècle dernier la bourgeoisie protestait violemment contre les pensions publiques de la noblesse, ils protestent aujourd'hui contre celles de la bourgeoisie ; mais, à l'exemple de cette dernière, ils trouveront ce régime de pensions publiques admirable, lorsqu'ils auront réussi à se l'appliquer. Le socialisme propose, en somme, que ceux qui font maigre chère avec leur propre argent fassent bombance avec l'argent du public.

Si, demain, les socialistes étaient au pouvoir, les conservateurs nous feraient aussitôt les yeux doux et accepteraient avec enthousiasme notre programme : ils trouveraient ces trois réformes admirables et ils croiraient certainement les avoir inventées.

Ce sont là les jeux ordinaires de la comédie politique, et il ne faut pas s'en étonner ; il suffit de constater qu'ils ne mettent pas les hommes publics dans une posture avantageuse.

Nous avons d'ailleurs assisté déjà à un acte bien comique de cette comédie : il y a deux ans, nous avons lancé, d'une façon un peu bruyante (mais il était nécessaire de frapper les esprits), une association pour le développement de l'initiative privée ; la plupart des journaux conservateurs et républicains modérés ont applaudi, sinon certains noms figurant dans les listes, du moins la formule ; les journaux socialistes, au contraire, ont protesté violemment. L'opposition alors était à gauche (1).

(1) Voir cette Revue de la Presse dans le *Mouvement social*, juin 1892.

Aujourd'hui, où nous demandons que l'on passe de la formule à sa réalisation, les journaux conservateurs font la sourde oreille et les journaux socialistes nous embrassent jusqu'à nous étouffer. L'opposition est maintenant à droite.

Manifestement, l'initiative privée est, pour les conservateurs et pour les socialistes, un pavillon qui ne couvre aucune marchandise.

Quant à nous, que les conservateurs de toutes nuances ou que les socialistes soient au pouvoir, nous n'avons pas à changer notre fusil d'épaule, notre programme reste le même ; il sera, demain, ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il était hier, parce que nous ne sommes ni un parti, ni une caste, ni un clan, que nous n'attendons rien du Pouvoir et que nous demandons seulement au Pouvoir, quel qu'il soit, de ne pas gêner la libre expansion de l'initiative individuelle et de l'initiative privée.

En poursuivant ce but, nous faisons, — et c'est là toute notre préoccupation, — évoluer graduellement les esprits vers un type de société diamétralement opposé au régime de communauté d'État que soutiennent à la fois les conservateurs français et les socialistes français, ces deux frères moins ennemis qu'ils n'en ont l'air.

Décidément, M. Maurice Barrès a raison : nous sommes des « bourrus bienfaisants », parce que nous attaquons, sans tenir compte d'aucun préjugé, tous ceux qui paralysent l'initiative privée et parce que nous n'avons d'autre préoccupation que celle du bien public.

Edmond Demolins.

P.-S. — Dans la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre sur le budjet de l'armée, deux députés, l'un de la gauche, M. Raiberti, l'autre de la droite, M. Delafosse, ont soutenu à la tribune notre Programme relatif à la réforme militaire, dont ils avaient eu communication.

E. D.

LA GRANDE INDUSTRIE

EN ANGLETERRE.

III.

LES INDUSTRIES TEXTILES; L'OUVRIER MIS AU SERVICE DU MACHINISME (1).

III. — L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.

En quittant la filature de soie observée dans le Yorkshire pour examiner la situation des ouvriers employés dans les tissages et filatures de laine, nous faisions remarquer combien l'horizon s'élargissait devant nous. En pasant de la laine au coton, il en va de même. La Grande-Bretagne tient là une place absolument prépondérante. A elle seule, elle possède autant de broches que tous les autres pays du monde réunis (2), et les

(1) Voir les deux livraisons précédentes.

(2) Voici quelques chiffres intéressants relevés dans les « Cotton Facts » de M. A. B. Stephenson, de New-York, et que je trouve cités dans le rapport de la Commission permanente des valeurs de douane sur l'industrie textile en 1893, par MM. Gaston Grandgeorge et Léon Tabourier (p. 82).

Relevé des broches existant en Europe, en Amérique et aux Indes en 1884 et 1893.

ANNÉES.	Grande-Bretagne.	Continent d'Europe.	États-Unis.	Indes.	TOTAUX.
1893.....	45.270.000	26.850.000	15.550.000	3.576.000	91.246.000
1884.....	42.750.000	22.650.000	13.300.000	1.790.000	80.490.000

Indes, dont la fabrication a doublé depuis neuf ans, ne sont en réalité que le prolongement de l'Angleterre à ce point de vue.

Au lieu de quelques villes, comme Bradford ou Galashiels, vivant de l'industrie lainière, c'est tout un pays qui est absorbé par l'industrie cotonnière. Le Lancashire, avec son grand marché central de Manchester servi par le port de Liverpool, avec les anciens villages transformées en villes, Oldham, Rochdale, Blackburn, Bolton, etc., avec sa population agglomérée qui se presse sur son territoire au point de n'en faire, pour ainsi dire, qu'un immense centre manufacturier, le Lancashire doit au coton son prodigieux essor.

Et cependant le Lancashire ne suffit pas à l'activité de cette industrie. Dans le Yorkshire, les *cotton mills* ne sont pas rares : En Écosse, dans le comté de Fife, nous verrons une petite ville tout entière consacrée au tissage du coton; à Glasgow, nous visiterons une filature occupant 5.000 personnes. Malgré la tendance de plus en plus marquée de l'industrie à se grouper par variétés similaires, à centraliser sa production sur un point donné, on trouve un peu partout, en Grande-Bretagne, des fabriques de coton.

Non seulement le coton, comme la laine, s'est considérablement développé, au double point de vue de sa production et de son élaboration industrielle, mais, de plus, il a triomphé d'une concurrence puissante; il a tué le lin et le chanvre, leur laissant, il est vrai, le domaine restreint des fabrications de luxe, mais leur enlevant la plupart des articles de consommation courante, ceux qui alimentent le plus largement les usines.

Nous avons, dans la première partie de cette étude, jeté un coup d'œil sur cette industrie du lin et du chanvre dont Belfast est demeuré le centre le plus renommé. Nous n'y reviendrons pas. Au surplus, son caractère d'industrie de luxe la rejette en dehors des voies nouvelles ; les ouvriers qui s'y consacrent n'ont ni les mêmes préoccupations, ni les mêmes difficultés, ni les mêmes moyens de solution que ceux de l'industrie cotonnière. Ils sont placés à un pôle opposé.

Il ne faudrait pas conclure de là que toutes les usines où se transforme le coton soient arrivées au même point de l'évolution, ni que toutes les populations ouvrières adonnées à cette fabrication en Grande-Bretagne offrent la même physionomie. Ici comme ailleurs, il y a des degrés.

Si nous nous plaçons tout d'abord dans une petite ville, dans une ville éloignée de Manchester, perdue au milieu d'industries différentes, nous aurons affaire à une population moins englobée, moins dominée par le travail du coton, que si notre observation portait de suite sur le Lancashire.

Si, dans cette petite ville, nous étudions des fabriques où le coton soit non pas filé, mais tissé, définitivement acquis par conséquent à un usage déterminé, nous aurons plus de chances de rencontrer des spécialistes, s'il en reste encore.

C'est pourquoi, nous allons nous transporter à Dunfermline, dans le Fifeshire, pour y observer la variété d'industrie cotonnière la moins avancée dans la double évolution matérielle et sociale, technique et personnelle, dont nous nous appliquons à suivre les phases. Ces phases nous conduiront successivement du tissage à la filature, de la petite ville isolée au groupement industriel colossal du Lancashire.

Dunfermline est renommée pour son linge de table damassé, comme Galashiels pour ses *tweeds*. C'est une agglomération à peu près de la même importance, vingt mille âmes environ, et offrant beaucoup d'analogies avec elle. Toutefois, une différence importante mérite d'être notée : Dunfermline est absolument entourée d'exploitations minières. Le comté de Fife, riche en houille, occupe un grand nombre de mineurs; tous ceux qui travaillent dans des puits peu éloignés de Dunfermline envoient leurs filles aux fabriques de cette ville; beaucoup même habitent Dunfermline et se rendent chaque jour à leur mine. Les deux industries sont complémentaires.

Les tissages de Dunfermline occupent en effet surtout des ouvrières. Ici, comme à Galashiels, c'est la main-d'œuvre féminine qui est le plus recherchée. Le voisinage des houillères, où les hommes seuls sont employés, rétablit l'équilibre.

Entrons dans une fabrique ; ce que nous y verrons précisera, mieux que des considérations générales, la situation des gens et des choses. Chez M. Robertson, on emploie environ quatre cents ouvriers, cent hommes et trois cents femmes. Les premiers font l'apprêt des fils de chaîne (*dress the warp*), ou bien ils sont *loom tenders*, surveillants de métiers, comme ceux que nous avons vus dans les fabriques de *tweeds* et que l'on retrouve, d'ailleurs, dans tous les tissages ; ou bien encore ils sont chargés de monter les métiers (*loom mounters*) ; d'autres enfin travaillent à la fabrication même des métiers. M. Robertson a pris, en effet, le parti de faire établir les métiers de son usine sous sa direction et à ses frais. Il y a gagné, dit il, comme prix et comme qualité. Les femmes dirigent la marche des métiers; ce sont elles, comme on voit, qui sont les vraies ouvrières de l'usine, elles qui président à l'opération du tissage ; les hommes ne figurent que comme surveillants ou préparateurs.

Leurs salaires se rapprochent de ceux que nous avons relevés à Galashiels; la direction de l'usine me remet obligeamment entre mains les carnets de paie; j'en ouvre quelques-uns au hasard, et je note les indications suivantes :

Salaires d'une ouvrière payée à la tâche et par quinzaine pendant cinq quinzaine (1893) :

1e	Quinzaine :	£ 1, 7	shillings,	6	pouce.	
2e	—	£ 1, 7	—	4	—	
3e	—	£ 1, 8	—	5	—	
4e	—	£ 2, 3	—	6	—	
5e	—	£ 1, 19	—	4	—	

soit une moyenne de 20 fr. 95 par semaine, avec variations allant de 17 fr. 05 à 27 fr. 15.

Deux autres carnets d'ouvrières me donnent pour trois quinzaines des moyennes respectives de 24 fr. 45 et 23 fr. 10, avec des variations allant de 25 fr. 10 à 21 fr. 35 par semaine.

Les apprêteurs reçoivent environ 39 francs par semaine, d'après les carnets que j'ai sous les yeux; les *loom tenders* sont payés 28 shillings, soit 35 francs, et ont chacun 40 métiers à surveiller.

Ensomme, le travail féminin est rémunéré ici à peu près au même taux que dans l'industrie des *tweeds*, mais la main-d'œuvre masculine y est plus exigeante, probablement à cause du voisinage des mines de houille.

Les femmes ne font pas d'apprentissage. A treize ans, environ, les petites filles entrent à l'usine à 7 shillings par quinzaine, soit 4 fr. 35 par semaine ; entre seize et vingt ans, suivant leur habileté et leur application, elles arrivent aux salaires que nous avons dit. Leur initiation au métier n'a donc rien de pénible ni d'abusivement long. Elle est cependant plus compliquée que dans les filatures et, comme il y a toujours place pour l'orgueil humain en toute chose, on me fait remarquer avec insistance que ces femmes sont des *skilled labourers*, qu'elles constituent en quelque sorte un corps d'état et non un ramassis quelconque comme les fileuses (*not a low class of girls like spinners*). Je m'associe volontiers aux louanges que mérite leur bonne tenue et leur *respectability*, mais leur habileté professionnelle, assez peu développée d'ailleurs, ne peut, en somme, que contribuer à les river plus étroitement à leur métier et à leur ville natale ; nous savons que ces alliances indissolubles entre un ouvrier qui a besoin de vivre et une industrie qui peut très bien subir des crises sont terriblement dangereuses.

Ici, l'isolement de Dunfermline au point de vue de l'industrie textile contribue à fortifier l'attachement au métier ; la facilité pour les hommes de trouver du travail dans les mines retient dans une mesure appréciable le courant d'émigration et favorise la tendance à l'immobilité. Il reste encore, bien entendu, plus de faculté d'expansion au dehors dans cette petite ville d'un comté septentrional de l'Écosse que dans les milieux les plus ouverts que nous ayons en France, mais si nous la comparons à Galashiels, la différence est sensible. Deux *loom tenders* de l'usine Robertson, avec lesquels je cause longuement, me racontent qu'ils y travaillent depuis vingt ans. Nés à Dunfermline, ils ont fait leurs trois ans d'apprentissage dans une autre fabrique et sont entrés chez Robertson peu après. « Voyez-vous, Monsieur, me dit l'un d'eux, on se colle à notre métier quand on

y est une fois entré (*we stick to the trade*) », et son camarade, lorsque je l'interroge sur le lieu de sa naissance, me répond avec un sourire : « Né à Dunfermline et destiné probablement à y rester (*and likely to remain here*).

Et puis, les filles de la famille trouvent de l'occupation dans l'usine, parfois aussi les fils. Chacun de mes interlocuteurs a un de ses fils avec lui comme apprenti; en outre, l'un d'eux a une, l'autre trois filles employées aux métiers. Voilà une circonstance qui vous « colle » à une industrie, comme ils disent; par contre, elle vous met à la merci de cette industrie.

Jusqu'ici, heureusement, le travail est régulier chez Robertson; on ne me cite qu'un chômage de trois ou quatre mois, survenu il y a une dizaine d'années; c'est le seul qu'aient connu les deux *loom-tenders* employés ici depuis vingt ans. La nature du produit fabriqué permet une certaine accumulation de stock; la mode ne change pas, en effet, aussi rapidement pour le linge de table que pour les vêtements, et M. Robertson, exportant beaucoup à l'étranger, fabrique à l'avance les articles de consommation courante afin d'être en mesure de servir promptement sa clientèle. Les États-Unis sont le grand débouché de Dunfermline. Plusieurs manufacturiers avec lesquels je cause ont un associé ou un agent fixé à New-York pour la vente de leurs produits. A ce moment (1893) les bills Mac-Kinley, non encore amendés, sévissent dans toute leur rigueur; je demande si la fabrication de Dunfermline a eu à souffrir de leurs dispositions draconiennes; on me répond que l'effet a été peu sensible en raison du caractère particulier des articles exportés. Ce sont exclusivement des marchandises de luxe (*fine goods*), services de table damassés (*damask table cloth*), que l'on ne fabrique guère aux États-Unis et qu'on a traités avec faveur pour cette raison. En plus, la clientèle qui achète cela accepte sans murmure la majoration de prix résultant des droits de douane.

Sans vouloir être mauvais prophète, on découvre aisément dans la situation prospère de cette industrie et de ses ouvriers tous les germes d'une crise difficile à surmonter. D'un jour à l'autre, les États-Unis peuvent se mettre à fabriquer le linge de

table de luxe, fermer leur marché aux produits anglais, ou même leur faire une concurrence victorieuse. Ils sont eux-mêmes producteurs de coton, producteurs de filés; ces conditions avantageuses peuvent compenser pour les manufacturiers la nécessité où ils se trouvent, par suite de la situation économique américaine, de payer de forts salaires à leurs ouvriers. Ce jour-là, les ouvriers de Dunfermline se trouveraient pris au dépourvu. Ils n'ont pas l'expérience de ces vicissitudes; la marche régulière de l'industrie fait qu'il n'existe même pas de *Trade-Unions* pour les femmes, employées pourtant en si grand nombre. Le moindre chômage les surprendrait sans caisse de secours, sans organisation. Il y a bien à Dunfermline une série de sociétés d'assistance mutuelle, une société coopérative de consommation très prospère, mais ce ne sont là que des associations formées en vue du meilleur usage de moyens d'existence assurés par ailleurs pour l'ensemble de la population. Rien n'est fait pour parer à leur brusque suspension. On s'est reposé jusqu'ici sur la sécurité du métier et la sage direction des patrons.

Sauf cette grave lacune, beaucoup d'éléments solides et féconds de prospérité durable. En première ligne, une conviction religieuse profonde, surtout dans la classe la plus instruite. Un avocat de la ville, dont j'ai accepté l'aimable hospitalité, hésite à inviter un manufacturier de ses amis à dîner le dimanche soir avec nous; il le fait avec des précautions oratoires, lui demandant au préalable s'il n'a pas de *religious objection* contre ce projet innocent. A l'heure des offices, les rues s'animent de groupes compacts allant au temple, qui à l'église presbytérienne officielle, qui à la *free church,* église presbytérienne indépendante, etc. En dehors de cela, il n'est pas considéré comme *respectable* de se promener le dimanche pour son plaisir; mon hôte, esprit très libre en même temps que chrétien sincère, me conduit obligeamment du côté de l'église catholique pour m'en indiquer le chemin, tandis que lui se dirige vers la *free church :* il aurait probablement scandalisé plus d'un membre de sa *Congregation* s'ils avaient su qu'en se rendant à l'office il avait facilité à un hérétique l'accomplissement d'une superstition ro-

maine. On a encore ici toute l'intolérance du seizième siècle; on se passionne pour les discussions théologiques et on raisonne avec une logique étroite et impitoyable; une jeune fille bien élevée et instruite, avec laquelle je cause, part tout à coup en guerre contre le pape, et M. R*** intervient pour lui glisser à l'oreille que je suis catholique. Je suis loin de considérer cet état d'esprit comme la preuve d'une foi éclairée; je le note simplement comme le témoignage d'une croyance vigoureuse.

En visitant les maisons ouvrières avec M. R***, je relève également d'autres indices favorables. Quelques *lodgings*, sortes de garnis où prennent gîte des ouvrières, sont peu engageants d'apparence, mais M. R*** m'assure que tous présentent de bonnes conditions de moralité (*they are highy respectable*). Les ouvrières qui logent là sont en général des filles de mineurs dont les parents vivent à une trop grande distance de Dunfermline pour qu'elles puissent se rendre chaque jour à la fabrique; d'ordinaire, elles vont passer dans leur famille l'après-midi du samedi et la journée du dimanche. Beaucoup d'habitations ouvrières sont neuves et coquettement construites. J'entre chez un certain Wilson, chauffeur dans une usine textile; il vient de faire bâtir à ses frais, grâce au secours d'une *Building society,* la maison dont il occupe le rez-de-chaussée avec sa femme et neuf enfants. Un escalier avec entrée séparée conduit au premier étage, loué par lui à une autre famille, selon la coutume écossaise. Les deux étages ne seraient pas de trop, ce me semble, pour caser les neuf enfants, mais il faut payer la construction. Elle est élevée en jolie pierre et coûte 300 livres sterling (7.500 fr.). Wilson n'avait à lui que 50 livres (1,250 fr.), il a dû emprunter le reste à la *Building society* et lui verse de ce chef une annuité de 12 livres 1/2 (312 fr. 50); il faut aussi acquitter pour le terrain, un *feue* annuel de 21 shillings (26 fr. 25), plus les taxes, le droit d'eau; tout cela charge un peu Wilson, et les 6 livres que lui rapporte la location de sa mansarde allègent de près de moitié sa dette vis-à-vis de la *Building society*. Jolie mansarde d'ailleurs, largement aérée, tenue avec un soin extrême, ornée avec goût, avec goût anglais, j'entends, c'est-à-dire avec cet amour du *home*

qui fait découvrir à des jeunes filles ingénieuses mille inventions peu esthétiques et faiblement décoratives. Un lambrequin de cheminée avec fleurs peintes appliquées sur étoffe me paraît un modèle du genre, mais la critique est désarmée devant les jolis rideaux de mousseline brodée, éclatant de blancheur, qui ornent la fenêtre du *parlour* minuscule, devant la minutieuse propreté qui règne partout. Quatre femmes vivent ici, une veuve avec ses trois filles. Dans beaucoup de villes ce serait la misère; à Dunfermline, au contraire, avec l'emploi des jeunes filles dans les fabriques, la situation n'est pas mauvaise. En redescendant de la mansarde, nous entrons dans le petit jardin de Wilson; je suis étonné d'y trouver une serre en bois et fer, où ses filles et lui-même élèvent quelques plantes. Par-dessus un mur de séparation, j'aperçois le jardin d'un voisin qui a remporté le prix de 5 livres (125 fr.) fondé annuellement par Carnegie, l'enfant le plus célèbre de Dunfermline, pour récompenser la meilleure culture de fleurs parmi les ouvriers. Ces visites que je continue dans plusieurs maisons donnent une impression favorable du rang où ont su s'élever les familles ouvrières de Dunfermline. Si elles ne sont guère préparées aux crises possibles de l'industrie, du moins la plupart d'entre elles ont su organiser leur vie d'une manière respectable et ne sont pas étrangères au désir de monter. L'effort que cette louable ambition leur impose est, à bien prendre, une préparation éloignée et indirecte à la lutte plus âpre qui deviendrait leur lot si la prospérité de l'industrie locale venait à être entamée.

Quittons maintenant Dunfermline : nous n'y trouverions, d'ailleurs aucune filature de coton, et c'est dans une filature qu'il nous faut aller pour observer le point de l'évolution le plus avancé. Celle que nous visitons offre un type accompli de grande industrie déspécialisée. Cinq mille ouvriers dont quatre mille femmes, pas d'apprentissage, un mouvement considérable de capitaux, douze mille chevaux-vapeur de force motrice, une clientèle répandue un peu partout, tout ce qui caractérise la fabrication moderne. Ajoutez que l'usine de MM. J. et P. Coats

et C° est située à Paisley, un faubourg de Glasgow, au centre, par conséquent, d'une région extrêmement active, à proximité d'un grand port et dans l'enceinte d'une grande ville. L'ensemble de ces conditions tend à rendre plus rapide et plus complète l'évolution personnelle des familles ouvrières.

Rien de particulier à signaler dans la description du travail. Le fait que la machine simplifie au plus haut degré le rôle de l'ouvrier est si général et si intense, que je ne rencontre dans cette immense fabrique aucun individu qui soit proprement un spécialiste. Mettez de côté les mécaniciens employés à la direction des moteurs à vapeur, et qui ne prennent en réalité aucune part à l'opération poursuivie ici, qui seraient aussi bons mécaniciens dans une fonderie, les autres ne sont que des serviteurs de machines, ou des contre-maîtres chargés de faire régner l'ordre, de surveiller.

Les métiers à filer sont entièrement aux mains des femmes. De toutes jeunes filles de seize à dix-huit ans ayant un peu d'habitude, suffisent parfaitement à la tâche fort simple qu'ils réclament. Il faut, de temps à autre, rattacher un fil qui se casse, parfois enlever une couche de ouate qui présente un défaut grave; le reste du temps on regarde les broches poursuivre leur incessante besogne.

Les femmes ont également la charge de la mise en bobines, du collage des étiquettes, de l'empaquetage. Ce sont elles, en somme, qui suivent le coton dans ses transformations successives, depuis le moment où il arrive dans l'usine en balles d'origine, jusqu'à son état définitif de fil enroulé sur une bobine de bois et placé dans une boîte de carton. Nous sommes en effet dans une *thread factory*, fabrique de fil de coton, non dans une fabrique de filés préparés en vue du tissage.

Les hommes ne sont employés ici qu'à des travaux accessoires, à la surveillance d'abord, car les ateliers de filage ont des contre-maîtres hommes, à la réparation des métiers, à la fabrication des bobines.

Cette dernière opération, qui occupe de vastes ateliers, est essentiellement simple et ne réclame pas un apprentissage pro-

longé de la part de ceux qui s'y livrent. Le bois scié à la vapeur est d'abord réduit en règles carrées parfaitement semblables les unes aux autres ; on fait passer ces règles dans une machine qui les arrondit, puis dans une autre qui les débite en petits cylindres de la longueur de la bobine. Il reste alors à percer le petit cylindre et à l'évider sur son pourtour pour obtenir la bobine désirée. Les machines s'en chargent encore. Elles font plus, et nettoient constamment l'atelier que l'amoncellement de débris de bois tend à encombrer très vite. A cet effet, une large courroie sans fin est disposée dans le parquet de manière à y former un tapis mouvant qui entraîne à l'extrémité de la pièce les poussières et rubans de bois.

Soit parmi les ouvrières, soit parmi les ouvriers, nous ne trouvons, en fin de compte, chez MM. P. et J. Coats et C°, que des non-spécialistes, des individus dont l'habileté professionnelle est réduite à son minimum.

Si les récriminations que l'on entend souvent sur l'asservissement du travailleur par le régime industriel moderne étaient fondées; s'il était vrai qu'en le dépossédant de sa spécialité, la machine lui a enlevé sa dignité ; qu'en fermant l'atelier restreint où il pouvait devenir patron, elle a ruiné son indépendance, nous devrions trouver parmi les ouvriers de l'industrie textile anglaise la situation la moins relevée, l'organisation la moins efficace, l'énergie la plus découragée, la confiance la plus désabusée. C'est là aussi que nous devrions constater à la fois et les plus grandes souffrances et l'incapacité la plus marquée à y porter remède.

Le spectacle offert par les faits réels est tout différent de ces prévisions. Si on peut relever à Glasgow, en raison du mélange de populations que j'ai déjà signalé et de l'immigration constante d'incapables qui s'y produit, certains traits fâcheux parmi les ouvriers textiles, il faut bien remarquer que ces traits ne sont pas particuliers à leur industrie, mais au milieu dans lequel ils vivent ; on les retrouve aussi bien, à Glasgow, chez le personnel d'autres fabrications. Si on signale à Dundee la situation inférieure des ouvrières employées au filage et au tissage du jute il faut tenir compte, pour apprécier la portée du

phénomène, de l'établissement récent de cette industrie, et du fait que la population était fort mal préparée à l'évolution que cette création nécessite. Au moment où l'application des moteurs mécaniques à la fabrication transformait partout les manufactures et déterminait la naissance d'un nouvel ordre de choses, il y eut ainsi comme un premier étonnement, une secousse, un ébranlement général, avant que l'équilibre ne pût se produire. C'était l'époque de *Sybil* et de *Mary Barton*, l'époque où on s'alarmait de cet immense prolétariat de travailleurs qui arrivait à la vie au milieu de convulsions sociales et de désordres matériels. Mais ces désordres étaient précurseurs d'un ordre nouveau.

Aujourd'hui, on peut en juger en observant la contrée où l'industrie textile portée à son plus haut degré fait vivre le plus grand nombre d'ouvriers, j'ai nommé le Lancashire.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler un certain nombre de faits très significatifs au sujet de l'état social du Lancashire. En visitant, à Oldham, la grande fabrique de métiers textiles de MM. Platt brothers, nous sommes entrés en contact avec une population ouvrière remarquable par le degré de ses aptitudes à s'élever. On se rappelle ces filatures de coton de 75.000 à 100.000 broches conduites par un conseil d'administration d'actionnaires-ouvriers, ces coquettes habitations ouvrières largement construites, soigneusement tenues, ces *Building societies* prospères, témoignage irrécusable de l'esprit d'initiative des classes laborieuses et de leur capacité, organisme fécond pour faciliter leur accession à la propriété. Les centres d'industrie cotonnière qui entourent Manchester offrent un spectacle du même genre. Que l'observation porte sur Rochdale ou sur Bolton, sur Blackburn ou sur Oldham, les phénomènes relevés donnent sensiblement les mêmes indications et je craindrais de retomber dans des redites sans intérêt, si je décrivais ici à nouveau, les maisons ouvrières à 4 shillings (5 fr.) de loyer par semaine, les familles dont tous les membres adultes trouvent à leur portée une occupation lucrative, les mœurs graves et le tour d'esprit sérieux de l'ensemble des ouvriers, etc.

Je ne puis pas cependant m'empêcher de rappeler un fait bien connu, une des gloires économiques du Lancashire, symptôme de l'énergie, de la sagacité et de l'esprit d'organisation de ses habitants : c'est à Rochdale, que prit naissance, sous le nom d'« Association des Équitables pionniers de Rochdale », la première de ces sociétés coopératives de consommation, qui ont joué depuis une quarantaine d'années un rôle si considérable dans la vie matérielle des classes ouvrières.

Et ce n'est pas là un phénomène isolé que l'on puisse attribuer à un heureux hasard, à une rencontre fortuite de circonstances favorables. Sur plus d'un point, le Lancashire a été l'initiateur de réformes fécondes. C'est là qu'a pris naissance cette coutume salutaire de la demi-journée de repos du samedi, universellement adoptée, m'assure-t-on, aux environs de Manchester il y a plus de cinquante ans, alors qu'elle était inconnue dans le reste du Royaume-Uni. C'est là que le mouvement pour la réduction des heures de travail a trouvé son meilleur appui et sa justification la plus nette, parce que c'est là que, d'une manière générale, les ouvriers étaient le mieux préparés à faire de leurs loisirs un usage rationnel et intelligent.

Au surplus, beaucoup de traits de la vie anglaise sont poussés à l'extrême ici : l'activité, le sentiment et l'amour des responsabilités, l'esprit d'entreprise, la décision, la droiture. Un grand commerçant de Manchester, qui veut bien m'aider de ses conseils dans l'enquête que je poursuis, me donne l'avis suivant : « Allez droit à votre sujet; demandez de suite le renseignement précis qu'il vous faut, vous trouverez des gens disposés à vous aider aussi efficacement et aussi rapidement que possible. S'ils ne croient pas devoir vous répondre, ils s'en expliqueront nettement avec vous; mais avec leur sens pratique et leurs habitudes d'hommes d'affaires, ils ne vous feront jamais une réponse évasive ou détournée si vous leur posez des questions précises. » Je retrouve sur ce point les mêmes habitudes que j'ai observées aux États-Unis.

Autre signe remarquable de vigueur. C'est l'École de Manchester qui a attaché son nom au mouvement anglais en faveur du

libre-échange, et on comprend bien, à voir ces commerçants avisés et actifs, ces industriels entreprenants qui transforment ici le coton poussé dans les plaines de la Louisiane ou des Indes pour le renvoyer à l'état d'étoffes dans toutes les parties du monde, on comprend, dis-je, qu'ils aient intérêt à renverser les barrières protectrices, à ouvrir toute grande la vaste arène de la concurrence internationale. Confiants en eux-mêmes, ils ne redoutent pas de se mesurer avec les autres pays producteurs, ils appellent au contraire de tous leurs vœux la lutte pacifique du travail, sachant bien que la victoire est au bout de la lutte. Daudet met en scène, dans un de ses contes, un moine vigoureux qui, attaqué par un bandit, retrousse ses manches, et fait cette simple prière : « Mon Dieu, je vous demande seulement de rester neutre entre lui et moi; je me charge du reste! » Ce moine me paraît être l'image de l'Angleterre, tout spécialement de ce coin du Lancashire qui, le premier, a réclamé l'honneur de se rencontrer à armes égales dans la lice commerciale avec les concurrents du monde entier, qui a repoussé comme superflues les protections extérieures, qui s'est senti assez fort pour ne redouter personne.

Aujourd'hui encore, l'ardeur des convictions libre-échangistes dans le Lancashire est digne des compatriotes de John Bright, le célèbre homme politique élevé dans une filature de coton de Rochdale. Pour qui sait combien une tête anglaise est rebelle aux théories de cabinet, comment elle contrôle constamment, à la lumière des faits nouveaux, les opinions que des faits anciens lui ont fait adopter, il n'est pas douteux que la politique libre-échangiste est ici, non pas le résultat d'un engouement, mais l'effet d'une convenance persistante. Après expérience faite, Manchester a reconnu que l'ouverture des marchés était, pour sa prospérité, la meilleure sauvegarde, pour les progrès de son industrie, l'espoir le plus sûr. Il faut avoir entendu causer de ces questions des négociants considérables de la ville, des membres éminents de la Chambre de commerce, pour se rendre compte de la vivacité et de la susceptibilité de leurs convictions à cet égard. Que l'on élève le plus discrètement possible le moindre

doute sur la complète efficacité d'un libre-échange absolu pour les États-Unis d'Amérique, par exemple; immédiatement, ils en ressentent comme une offense personnelle et accablent leur malheureux interlocuteur sous une grêle serrée d'arguments destinés à le confondre. On sent, à l'abondance et à la qualité de ces arguments, qu'ils ont été accumulés et soigneusement choisis, qu'il forment un arsenal d'armes perfectionnées à la disposition de tout commerçant de Manchester. « Voyez-vous, Monsieur, me disait l'un d'eux, quand un pays met un droit protecteur sur un de ses produits, il fait savoir au monde qu'il n'est plus capable de fabriquer ce produit. » Et les formules de ce genre se succèdent avec rapidité, et l'ardeur avec laquelle elles sont lancées prouve clairement quel intérêt on a à les mettre au jour.

Je vois, en me promenant dans les rues de Manchester, une réclame suggestive; c'est aux vitres d'un magasin de machines à coudre. Une grande affiche coloriée représente un Hindou revêtu d'un costume blanc sur lequel tranche une longue écharpe multicolore; assis devant une machine à coudre, il s'essaie à la faire fonctionner; ses pieds nus sont placés sur les pédales de fonte et le mouvement dont ils paraissent animés indique que cet Oriental émerveillé s'initie aux secrets du mécanisme et va devenir, lui aussi, un client de la célèbre maison X... Voilà bien l'industrie anglaise! Vendre des machine à coudre à des Hindous après leur avoir avoir vendu des cotonnades; fabriquer des machines à coudre et des cotonnades pour toutes les races du globe, tel est le programme. Le Lancashire est la partie de l'Angleterre qui l'a le plus supérieurement accompli.

Mais la grande activité industrielle et commerciale du Lancashire ne suppose pas nécessairement, chez les ouvriers qui en sont les instruments et chez les fabricants et négociants qui en sont les directeurs, des qualités analogues. Il faut voir les ouvriers livrés à eux-mêmes pour les juger. Il faut les voir surtout dans un moment de crise.

La fameuse grève des textiles, qui dura de novembre 1892 à mars 1893, a manifesté d'une manière très nette leur puissance et leur sagesse. Elle nous permettra d'apprécier le rang social

de ces ouvriers de fabriques arrivés au degré le plus avancé de l'évolution industrielle moderne.

On sait quelle fut l'origine de cette grève. Vers la fin de l'année 1892, le marché du coton était extrêmement encombré. On se trouvait en présence d'une véritable crise de surproduction, et le prix des filés s'abaissait constamment. En 1890 et 1891, la récolte américaine du coton avait été énorme, dépassant de deux millions de balles (1) environ la moyenne des trois années précédentes, et cette récolte, qui est « le grand facteur de l'approvisionnement de l'industrie cotonnière dans le monde entier » (2), pesait lourdement sur les cours. Déjà, en 1891, les filatures du Lancashire avaient vu leurs bénéfices diminuer dans une très large mesure (3). En 1892, la situation devenait intenable, et le syndicat des patrons décida qu'il n'était pas possible de continuer à fabriquer à moins de faire subir aux salaires une réduction de 5 %.

Restait à faire accepter cette réduction aux ouvriers? Comme les patrons, ceux-ci avaient leur syndicat, syndicat puissant, organisé, riche, composé d'hommes intelligents et énergiques, très au courant des intérêts de leurs commettants, très capables de

(1) Les balles de coton américaines sont de 200 kilogr.

(2) Voir, dans le rapport de la Commission permanente des Douanes sur l'industrie textile en 1893, l'évaluation des quantités de coton fournies à l'industrie par les différents pays producteurs. Pendant les années 1890 à 1893, la moyenne annuelle de la récolte du coton dans le monde entier s'est élevée à environ 2 milliards et demi de kilogrammes. Sur ce chiffre, les États-Unis figurent à eux seuls pour 1 milliard 710 millions, les Indes pour 514 millions, l'Égypte pour 184 millions, soit, pour ces trois contrées réunies, 2 milliards 408 millions. Le reste est fourni par le Brésil, le Pérou l'Asie centrale et la région du Caucase. (Rapport de MM. Gaston Grandgeorge et Léon Tabourier, p. 84-85.)

(3) « Tandis que 90 filatures par actions du Lancashire avaient réalisé en 1890 des bénéfices s'élevant à 376.041 livres sterling, 93 filatures ont donné en 1891 des bénéfices montant à 10.763 livres sterling seulement. Le capital engagé dans les 93 établissements était de 3.622.031 sterling, la part d'intérêt a été de 6 shillings pour 100 livres st. tandis que ce même dividende était de 10 livres 18 sh. en 1890, 6 livres 12 sh. 6 d. en 1889, et de 7 livres 8 sh. 3 d. en 1888. Les résultats donnés par la généralité des filatures anglaises ont été certainement supérieurs à ceux des sociétés par actions, mais les chiffres qui précèdent peuvent, par comparaison, faire apprécier l'état des affaires en filés de cotons pour l'Angleterre pendant l'année qui vient de finir. (Rapport de M. Gaston Grandgeorge à la Commission permanente des valeurs de Douanes sur l'industrie textile en 1892, p. 58 et 59.)

les défendre. Ce fut à ce syndicat d'ouvriers que le syndicat des patrons porta ses propositions.

Elles ne furent pas acceptées. Le syndicat ouvrier ne songeait pas à nier l'importance de la crise ni la gravité des difficultés auxquelles se heurtaient les patrons; il demandait seulement un autre remède. « Vous souffrez de la surproduction, disait-il, attaquez-vous donc à la cause du mal et produisez moins; fermez les ateliers un ou deux jours par semaine pendant quelques mois. Ce sera pour nous une grosse perte, puisque nous ferons moins de travail et recevrons moins de salaires, mais nous aurons du moins la conscience de nous imposer un sacrifice efficace; de plus, il nous paraît dangereux, à notre point de vue, d'accepter maintenant une réduction de salaires sur laquelle il sera difficile de revenir plus tard, et qui pourra en entraîner d'autres. » — « Si nous avions accepté la combinaison des patrons, disait M. Maudsley, l'un des secrétaires de la fédération ouvrière, la surproduction aurait continué et le prix de vente du filé se serait encore abaissé; on nous aurait alors imposé une nouvelle réduction, et ainsi de suite jusqu'au minimum d'*airain*. »

A cela les patrons répondaient que s'ils donnaient les mêmes salaires, le prix de revient de leurs produits ne leur permettrait pas de les écouler dans l'état actuel du marché, qu'il fallait absolument arriver à diminuer ce prix de revient, que tout autre moyen serait vain.

La discussion se poursuivit ainsi de part et d'autre sans aigreur, sans amertume, comme elle aurait pu avoir lieu dans un congrès économique. Seulement, au lieu d'être purement théorique, elle avait une portée pratique immédiate : deux remèdes étaient proposés, l'un par les ouvriers, l'autre par les patrons; si on ne parvenait pas à s'entendre, c'était le désaccord et par suite la suspension du travail.

Elle eut lieu le 4 novembre, malgré les efforts des maires de Liverpool et de Manchester pour soumettre la question pendante à un arbitrage (1). Soixante mille ouvriers environ se trouvèrent

(1) « Si on considère la question *profits et pertes*, écrivait le même M. Maudsley que je viens déjà de citer, les fabricants ont droit de demander une réduction de

sans travail, et on évaluait à treize millions le nombre des broches arrêtées. Ce n'était là d'ailleurs qu'un commencement, car, au mois de février, on estimait à cent mille, puis à cent vingt-cinq mille le nombre des grévistes.

Étaient-ce réellement des grévistes? J'hésite à leur appliquer cette épithète qui suppose toujours une initiative de suspension de travail prise par les ouvriers eux-mêmes, en même temps qu'une certaine animosité de leur part contre les patrons. Ici, au contraire, le chômage avait été plutôt imposé par les patrons, et les meilleurs rapports ne cessèrent pas de régner, même pendant la grève, entre les syndicats représentant les deux parties.

Dès le lendemain de sa déclaration, le secrétaire de la Fédération des patrons faisait connaître qu'il se tiendrait en tout temps à la disposition des ouvriers pour recevoir toutes communications que ceux-ci pourraient avoir à lui faire.

Toutefois, le chômage devait durer longtemps avant qu'ils arrivassent à tomber d'accord. L'encombrement du marché était tel que l'arrêt de la production ne fit pas sentir son effet pendant les premiers temps; les stocks s'épuisaient lentement; les prix ne montaient que dans une faible proportion. Lorsque le travail reprit, au bout de vingt semaines, « on s'aperçut que grâce aux énormes existences de fils et de tissus produits en 1892, la place de Manchester avait pu suffire aux besoins de la consommation générale malgré la grève (1) ». Ce fait explique l'insuccès des conférences nombreuses qui eurent lieu à diverses reprises, pendant ces vingt semaines, entre les représentants des patrons et ceux des ouvriers; la crise de surproduction durait toujours; le chômage ne faisait pas encore équilibre à l'excès de la fabrication antérieure, et les patrons n'étaient pas dans des conditions plus favorables pour travailler avec l'ancien taux des salaires.

Enfin, au mois de mars 1893, la situation commençait à se

salaires, comme ils l'ont fait. Et c'est bien pour cela, ajoutait-il très franchement, que les ouvriers ont refusé d'accepter un arbitrage, attendu que les arbitres ne considèrent jamais que cette question *profits et pertes* et que le procès était ainsi gagné d'avance par les patrons. » (Extrait d'un article de M. Maudsley publié par le journal socialiste la *Justice* et cité par le *Temps* du 5 décembre 1892.)

(1) Rapport déjà cité de M. Gaston Grandgeorge pour 1893, p. 86.

modifier, les ouvriers ayant d'ailleurs consenti à une légère diminution de salaires, il fut possible d'arriver à une entente.

Et cette grève, qui s'était poursuivie avec une admirable modération dans les deux camps adverses, se termina par un traité de paix qui est une véritable charte d'organisation. Non seulement, en effet, il règle le conflit pendant, mais il établit des conseils permanents où figurent, à côté les uns des autres, des représentants des ouvriers et des représentants des patrons. Les associations ouvrières prennent ainsi rang comme organismes constitutifs de l'industrie textile; on leur reconnaît une part de direction; désormais, elles participeront dans une certaine mesure à la solution des questions si complexes qui se lient à la marche générale de la fabrication des tissus et filés de coton.

Voici, en effet, les clauses principales de ce traité. En ce qui concerne, d'abord, la reprise immédiate du travail, il était convenu que les salaires seraient réduits seulement de 7 pence par livre sterling (soit 2,91 %); puis, pour éviter des désaccords futurs, pour faciliter, autant que possible, les solutions pacifiques, on arrêtait les dispositions suivantes : 1° La prochaine augmentation des salaires sera équivalente à la réduction actuelle ou à toute autre jugée nécessaire d'ici là; 2° Toute modification aux salaires est interdite avant un délai minimum d'un an; après ce délai, elle ne pourra avoir lieu que pour les élever ou les abaisser de 5 % au moins; toute demande présentée dans ce sens par l'une des parties sera notifiée à l'autre un mois à l'avance; 3° Toute grève ou tout renvoi en masse (*lock out*) sera précédé d'une tentative de conciliation; 4° Enfin, et c'est là qu'apparaît le rôle absolument nouveau des associations ouvrières, toute question affectant les intérêts généraux de l'industrie du coton sera traitée par un comité mixte de patrons et d'ouvriers.

Cette dernière disposition fait entrer les ouvriers dans le gouvernement de l'industrie, en sorte qu'au dernier degré actuellement observable de l'évolution, ils reprennent quelque chose de cette direction que l'avènement des grandes usines paraissait leur avoir enlevée à tout jamais.

Ce ne sont pas là de minces résultats, et l'avenir de la question ouvrière s'annonce moins tourmenté que par le passé dans une industrie dont le personnel est capable de les obtenir. Arrivé au terme de mon enquête, je suis heureux de saluer dans ces tisseurs et filateurs du Lancashire, dans ces ouvriers déspécialisés à l'extrême, types accomplis de la grande industrie moderne, les précurseurs d'une organisation pacifique et normale du monde du travail.

Il est bon d'opposer aux métiers ruinés ou décadents que nous avons observés au début le spectacle d'une industrie puissante; aux ouvriers incapables ou médiocres qui végètent dans les premiers, les ouvriers d'élite que forme la seconde. Nulle part, jusqu'ici, nous n'avions vu des intérêts aussi considérables conduits avec autant de succès, de fermeté et de vues d'avenir par de simples travailleurs. Si d'autres associations ouvrières nous avaient donné le spectacle d'une discipline exacte et d'une administration sage, aucune n'était animée d'un esprit de prévoyance aussi éclairé; beaucoup tendaient à faire échec aux conséquences de l'évolution industrielle, à en neutraliser l'effet. Ici, au contraire, on s'organise en vue de la situation nouvelle et, après le trouble du premier moment, il semble que l'on commence à découvrir la voie.

Faut-il rappeler que cette découverte est due non seulement à l'importance des transformations de l'industrie cotonnière qui écarte les moyens artificiels de résistance, mais aussi à la valeur personnelle de la population du Lancashire? Le type d'organisation le plus intéressant devait forcément se rencontrer à la fois dans l'industrie la plus moderne par son allure générale, et parmi les ouvriers les plus capables, dans leur ensemble, d'une initiative éclairée, là où l'évolution de l'industrie et l'évolution personnelle de l'ouvrier sont parvenues à leur terme le plus avancé.

Paul de Rousiers.

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE (1).

XI.

LES TYPES SOCIAUX

DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE.

IV.

LA RÉGION DES PORTS MARITIMES; LE TYPE ANCIEN : LES VÉNITIENS.

Les Grecs modernes nous ont fourni le type actuel, mais amoindri ; les Phéniciens-Carthaginois, le type pur le plus ancien des Ports maritimes du bassin de la Méditerranée. Mais nous pouvons observer, à une époque intermédiaire, un type analogue au type Phénicien-Carthaginois, celui des Vénitiens, qui va nous permettre de constater la fixité et la permanence des lois sociales.

Comme les Phéniciens et les Carthaginois, les Vénitiens se sont adonnés au commerce maritime de la Méditerranée en dehors de la concurrence des peuples non-méditerranéens ; ils se sont ainsi trouvés placés, à plus de dix siècles de distance, dans des condi-

(1) Voir la série des études précédentes, livr. de mars, mai, septembre, octobre, novembre, 1893 ; de janvier, mars, juin, août, novembre 1894.

tions semblables de travail, et voilà que, par la force des choses, nous voyons se reproduire les traits essentiels qui caractérisent ce type social! Ces similitudes sont bien le plus beau triomphe et la plus belle récompense de la science.

La Science sociale est pleine de constatations de ce genre; les variantes historiques que nous rapprochons, tout le long du cours, de chaque type observé dans le temps actuel, le montrent bien.

Mais jusqu'à ce que nous ayons atteint la Méditerranée, nous n'avons eu affaire, dans l'Orient de l'Europe et dans l'Asie, qu'à des types qui sont demeurés stables à travers le temps, depuis leur origine. En entrant dans la Méditerranée, au contraire, nous avons été frappés de l'altération que les types purs de cette région ont eu à subir. Il ne nous suffit donc plus ici, après le type actuel, de dire : « Cela a toujours été de même; » et de passer rapidement sur les éditions antiques. Il est nécessaire d'insister sur les types disparus, que le temps présent ne donne plus. De plus, comme il s'agit de conditions qui sont changeantes, il est nécessaire de montrer que, quand elles reviennent, elles donnent les mêmes effets.

C'est précisément ce que nous allons faire, en présentant le type Vénitien à la suite du type Phénicien-Carthaginois.

Jusqu'à ces dernières années, les archives si riches de Venise étaient restées impénétrablement fermées : la soupçonneuse cité semblait vouloir dérober aux regards jusqu'aux monuments de son histoire. Mais elle a dû se relâcher de sa rigueur et ouvrir aux érudits ces archives inestimables, qui ne remplissent pas moins de deux cent quatre-vingt-dix-huit salles, « dont plusieurs sont si vastes qu'on a quelque fatigue à en trouver la fin ». Parmi les chercheurs qui ont commencé à exhumer ces documents, il convient de citer M. Armand Baschet, dont les travaux nous ont été très utiles, et le seront encore plus à ceux qui voudront étudier en détail un type qu'il faut nous borner à caractériser et à classer. Nous devons enfin de nouveaux remercîments à notre ami, M. Henri de Tourville, pour nous avoir communiqué les notes dans lesquelles il a esquissé tout ce sujet.

Les Vénitiens constituent un type pur des Ports maritimes de la Méditerranée. — Pour mettre ce caractère en lumière, il nous suffit de rappeler les origines et la situation géographique de Venise.

Au cinquième siècle, au moment où Attila répandait la terreur dans toute l'Europe centrale et occidentale, une population de fuyards chercha un abri dans les lagunes et les îles du rivage de l'Adriatique. C'est ainsi qu'autrefois l'île de Tyr et la presqu'île de Carthage avaient été occupées comme un lieu de refuge.

Là, ces fuyards vécurent de la mer, qui était leur unique ressource. Ils se livrèrent d'abord à la pêche, puis aux transports en mer faits pour le compte des voisins; enfin, ils y ajoutèrent le commerce du sel recueilli dans les salines environnantes.

Cette population paraît avoir été composée principalement de Venètes, d'où le nom de Venetia, Venise. Autant qu'on peut en juger par les rares traditions arrivées jusqu'à nous, les Venètes sont les similaires historiques des Sud-Slaves : ce sont des Sud-Slaves d'ancienne migration. Ils ont eu des frères de même nom dans les Vendes, ou Vannes, qui sont demeurés dans le Nord et qui appartiennent aux groupe des Nord-Slaves.

Quoi qu'il en soit de ces origines, dans cette situation absolument nouvelle et dans ce changement radicalde nature, de lieu, de moyens et de mode d'existence, ce petit peuple prit une formation sociale complètement différente de celle qu'il avait auparavant. Il tomba dans le type du Port méditerranéen, dans le type Phénicien-Carthaginois, en recommençant la même histoire. Ce qui lui créa cette situation, c'est l'isolement de la terre ferme et la séparation nettement tranchée d'avec les peuples non Méditerranéens.

Il suffit, pour constater cet isolement, de jeter les yeux sur une carte de la Vénétie et sur un plan de Venise. Cette ville, bâtie sur plusieurs îlots, est séparée de la terre ferme par des estuaires et des espaces fangeux, les lagunes, qui la mettent à l'abri de toute attaque venant du continent. Elle est également à peu près inattaquable du côté de la mer qu'elle domine,

grâce à une bande de terre, les *lidi*, qui court le long de la mer et ne laisse qu'une étroite entrée pour le passage des navires. Aussi les Vénitiens furent-ils vainement assiégés par les armées de terre des Francs qui, sous la conduite de Pépin, s'étaient rendus maîtres des Lombards et de la Haute Italie tout entière, et par les Génois, dont les flottes arrivées triomphantes jusque devant Venise ne purent franchir la passe.

Mais ce type qui s'est si bien détaché du continent, qui appartient si absolument à la mer, s'est trouvé, de plus, dans une situation particulièrement favorable pour le commerce; il a été, par excellence, un port de commerce.

J'ai expliqué, à propos des Phéniciens-Carthaginois (1), comment la navigation marchande, le commerce maritime, établissent toujours leur point de départ, leur point d'attache à proximité des plus grands consommateurs, des plus grands producteurs industriels. C'est pour cela que, dans l'antiquité, le commerce s'est d'abord développé sur la côte phénicienne, située dans le voisinage immédiat des deux grands empires de l'Orient : l'Assyrie et l'Égypte.

Or, à l'époque du développement de Venise, la situation de la Méditerranée s'est trouvée complètement retournée : l'énergie productrice et la puissance de consommation qu'avaient eues ces grands empires orientaux, puis l'empire byzantin, avaient sombré sous l'invasion arabe et sous la poussée des Seldjoucides, race turkestane d'abord tributaire des Arabes. Pendant ce temps, l'invasion franque avait constitué la France féodale arrivée à son apogée et l'Empire germanique grandissant. La fabrication et le commerce étaient nés, chez ces peuples nouveaux de la prospérité agricole et s'étaient vite développés avec vigueur.

Ainsi, le point d'appui d'un établissement commerçant n'était plus à l'Orient extrême de la Méditerranée, mais *au point de jonction de la France et de l'Allemagne*, au plus près du chemin de l'Orient, c'est-à-dire à Venise. Dès lors, la métropole mari-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XVIII, p. 372, 373.

time devait être placée à l'Occident et les colonies à l'Orient, à l'inverse de ce qui existait au temps des Phéniciens.

La France atteignait Venise, par le passage du Mont-Cenis, qui est l'endroit où les Alpes sont le plus étroites, et par la vallée du Pô, qui est plate et unie dans toute sa longueur. L'Allemagne, de son côté, atteignait Venise par le col du Brenner, qui descend sur l'Adige. Ces routes sont tellement tracées par la nature qu'elles sont, aujourd'hui encore, suivies par deux des principales lignes internationales de chemins de fer.

Il y avait, à l'Occident, un autre point des rivages où le commerce de la France et de l'Allemagne pouvaient venir toucher aussi commodément qu'à Venise : c'était le fond de la grande anse de la mer Ligurienne, symétrique à l'anse terminale de la mer Adriatique. Aussi est-ce précisément là que se trouvent placées les deux villes rivales de Venise, Gênes et Pise. Mais leur situation était incomparablement moins favorable à l'isolement complet et à la résistance par terre et par mer. Elle était en outre moins favorable au commerce avec l'Orient, puisque les flottes de ces deux villes ne pouvaient y atteindre qu'en doublant l'Italie, ce qui était à la fois une difficulté et un retard. On s'explique ainsi pourquoi Venise a eu une puissance plus résistante et une supériorité commerciale incontestable, et pourquoi nous la choisissons comme le type pur le plus éminent du Port maritime de la Méditerranée pendant cette période.

La cérémonie fameuse, par laquelle le doge de Venise épousait la mer, traduisait, sous une forme symbolique, une vérité très réelle.

Comment Venise a pu se préserver et se développer. — Il ne suffisait pas que Venise trouvât des circonstances de lieu favorables à sa naissance, il fallait encore qu'elle ne rencontrât pas, à l'extérieur, d'obstacles insurmontables à son développement. Elle eut cette bonne fortune.

1° *Venise ne fut pas gênée par les grands peuples du Nord.* Ces grands peuples étaient la France et l'Allemagne. Ils pou-

vaient être, pour Venise, de redoutables concurrents, à cause de leur puissance politique et de leur richesse. Mais, à vrai dire, le centre de cette puissance et de cette richesse était dans le Nord de ces deux pays, dans la seule région occupée par un rameau de la race saxonne, sous le nom de Francs, partagés ensuite en Francs et en Germains. Le Sud, au contraire, était resté aux vieilles races affaiblies, qui avaient pénétré de longue date dans la Méditerranée, qui n'avaient pas été renouvelées par la formation particulariste et qui étaient seulement dominées et maintenues par la race du Nord.

Les hommes du Nord n'étaient donc pas descendus jusqu'à la Méditerranée. Ils s'étaient bien mis à pratiquer la mer, mais seulement les mers du Nord. Le centre de cette navigation était dans le pays saxon lui-même, à Lubeck, à Brême, à Hambourg. C'était assez pour cette race de rayonner depuis Dantzig, jusqu'à Lisbonne. La Méditerranée restait ainsi aux Méditerranéens.

Quand, par extraordinaire, une flotte du Nord entrait dans la Méditerranée, ce n'était pas pour pratiquer le commerce et créer des comptoirs; c'était seulement pour amener quelques guerriers en quête d'exploits sur terre. Telle fut, par exemple, l'expédition des Normands en Sicile.

Mais, sans avoir substitué leur race à celle des Méditerranéens sur les bords de la Méditerranée, les peuples du Nord prétendaient ne pas laisser de puissance méridionale se constituer contre eux sur le continent. C'est ce qui empêche Venise, Gênes et Pise de s'étendre sur terre.

C'est ainsi que Venise ne fut pas gênée sur mer par les peuples du Nord qui dominaient les rivages occidentaux de la Méditerranée; c'est ainsi, de plus, qu'elle fut maintenue par eux dans son rôle purement maritime.

2° *Venise ne fut pas gênée par les Arabes.* — Il y avait, en effet, dans le bassin de la Méditerranée et étrangère aussi à cette mer, une race tout autre que les Francs. Celle-là occupait assez nouvellement le triple rivage de la Syrie, de l'Afrique et de l'Espagne : c'étaient les Arabes, désignés, dans toute cette région, sous le nom de Sarrasins.

Les Arabes pouvaient entraver beaucoup le développement de Venise, de Gênes et de Pise, parce qu'ils étaient navigateurs. Ils avaient exploité depuis longtemps le golfe Arabique, la mer Érythrée ou des Indes, puis le golfe Persique; la Méditerranée leur convenait à merveille. Ils y faisaient des conquêtes par mer et ne cessaient de pirater avec succès.

Mais, par bonheur pour Venise, pour Gênes et pour Pise, les guerriers du Nord songèrent à reconquérir les terres arabes de la Méditerranée. Je dis les guerriers seulement, les chevaliers, non pas la race agricole, qui ne cherchait pas si loin de nouvelles terres. Leur expédition ne devait donc être qu'une mainmise sur les Arabes, non une substitution de la race du Nord à la place des Arabes, non l'introduction dans la Méditerranée d'une race non méditerranéenne et supérieure. Ces guerriers, les Croisés, cherchèrent d'abord à gagner l'Orient par terre, mais ayant reconnu combien cette route était désastreuse, Venise leur offrit ses services de transports, comme aussi Gênes et Pise ensuite. Elle se lia aux Croisés pour les aider à s'emparer des ports de débarquement en Syrie, à la condition d'en rester maîtresse en grande partie. Il n'y avait qu'elle, ou Gênes et Pise d'ailleurs, qui fussent capables d'exploiter commercialement ces ports.

C'est ainsi que non seulement les peuples du Nord de la France et de l'Allemagne ne gênèrent pas la domination maritime de Venise, mais lui donnèrent le moyen d'écarter de la mer les Arabes qui l'auraient empêchée de se développer. Les Arabes furent réprimés comme puissance commerçante sur mer, car une fois forclos des ports de l'Orient, leur commerce tombait fatalement. Il est vrai qu'ils restèrent sur le rivage africain, d'où ils pouvaient exercer la piraterie; mais il était possible de se défendre contre ces attaques en naviguant sur des navires bien armés.

3° *Venise ne fut pas gênée par les Byzantins.* — Ils pouvaient être, eux aussi, de redoutables concurrents. Mais on sait comment Venise réussit habilement à conduire les Croisés à Constantinople. Ce fut le dernier coup porté à la marine de l'Empire d'Orient; elle ne s'en releva pas. Quand l'Empire d'Orient fit sa

réapparition, ce fut avec l'aide de Gênes et de Pise, auxquelles il concéda le commerce de la mer Noire, que Venise avait délaissé; mais il n'y eut plus de puissance navale byzantine.

Ainsi, nous retrouvons, ici encore, l'aide des complaisants guerriers du Nord, purs hommes d'armes depuis le triomphe de la chevalerie sur la féodalité territoriale, et aussi incapables de transporter avec eux une population agricole que de faire le commerce.

4° *Venise ne fut pas gênée par les Slaves d'Illyrie.* — Ces Slaves occupaient tout le rivage oriental de l'Adriatique et se trouvaient ainsi en face même de Venise. Ils profitaient de cette situation et de ce voisinage pour se mettre à la piraterie, en vue d'enlever les cargaisons que les Vénitiens transportaient à travers l'Adriatique. Mais les Vénitiens étaient de force à venir à bout tout seuls d'un pareil adversaire. Ils établirent la police de la mer Adriatique, en occupant successivement tout le rivage dalmate, où ne pouvait d'ailleurs se créer aucun port qui fût dans des conditions naturelles assez avantageuses pour rivaliser avec Venise.

Ainsi les Vénitiens se trouvèrent maîtres de la Méditerranée.

Ils avaient bien pour rivaux les Génois et les Pisans, grandis en même temps qu'eux et par les mêmes moyens. Mais nous avons déjà indiqué les avantages de la situation géographique de Venise. Nous allons voir, de plus, comment son esprit commerçant, plus développé, lui donna une constitution sociale et politique qui conserva mieux chez elle le type pur du Port méditerranéen.

Les Vénitiens vivaient sous le régime de la communauté de famille. — Le fait en lui-même n'a rien de surprenant. D'abord les Vénètes appartenaient originairement au type des Sud-Slaves, dont nous connaissons l'organisation en communautés de famille (1). Ils purent donc apporter ce type à Venise, à l'origine de cette ville.

(1) Voir notre précédente étude sur les Sud-Slaves, t. XVII, p. 24-50, janvier 1894.

Nous avons dit que les Vénitiens évoluèrent vers le type pur du Port méditerranéen. Mais nous savons que ce type, loin d'exclure la communauté reçue à l'origine, l'adopte et l'adapte naturellement (1). Les entreprises de transports et de commerce par grandes barques, qui nécessitent un personnel nombreux, s'arrangent parfaitement d'une communauté de famille et l'entretiennent. On l'a vu par la pratique actuelle des Grecs modernes, qui, partout où ils s'établissent, organisent de petites communautés en vue des transports et du commerce.

Ainsi s'explique ce fait, si souvent mentionné à Venise, d'oncles unis à leurs neveux comme des pères à leurs fils : cette note bien curieuse surprend le lecteur, mais s'explique par les habitudes de communauté de famille, qui font vivre sous la même autorité un certain nombre de ménages unis par les liens du sang.

« Les villas, les jardins, les châteaux de nos citoyens, dit un vieux chroniqueur vénitien, sont la Dalmatie, l'Albanie, la Romanie, la Grèce, Trébizonde, la Syrie, l'Arménie, l'Égypte, Chypre, Candie, la Pouille, la Sicile et autres terres, où ils trouvent le bonheur, où ils demeurent des dizaines d'années *avec leurs fils, leurs neveux et leur famille.* » On voit que le fait est présenté comme un trait de physionomie nationale.

Jacques de Lusignan avait besoin d'argent pour se maintenir dans l'île de Chypre, qui avait été assignée à sa famille en compensation du royaume de Jérusalem. Marc Cornaro, marchand vénitien, lui offrit cent mille sequins destinés à former la dot de sa *nièce* Catherine qu'il lui présenta en mariage.

Voici encore un exemple de cette incessante assimilation authentique, publique, des fils et des neveux. A l'élection de Nicolas Marcello, on décréta que, du vivant du doge, *ses fils et ses neveux* ne pourraient accepter aucun emploi, bénéfice ou dignité, soit à vie, soit à temps.

Je retrouve la pratique de la communauté de famille dans la *Vie d'un patricien de Venise* publiée par Charles Yriarte (2).

(1) Voir nos études sur les Grecs modernes et sur les Phéniciens-Carthaginois. t. XVIII.

(2) Un volume in-8°; E. Plon, 1874.

Il s'agit de Marc-Antoine Barbaro, qui vécut au seizième siècle et exerça à Venise les plus hautes charges. Il avait deux frères; tous les trois font construire, à frais communs, la villa Barbaro, où ils s'installent pour vivre ensemble avec leurs enfants. Ils sont très unis et leur fortune reste indivise (1).

Nous avons le testament de ce noble Vénitien : on y trouve exprimé le sentiment très net que sa fortune est moins une propriété personnelle qu'un *bien de famille*. « Mon désir suprême, dit-il, c'est l'union et la parfaite intelligence de tous mes très chers fils. (Il en a quatre.) *Qu'ils s'entendent entre eux pour la conservation et l'accroissement des biens que je leur laisse*... et à *l'avantage de la postérité* qu'il plaira au ciel de leur accorder. » Il stipule formellement qu' « à leur tour, ils *laisseront ces biens à leurs enfants des deux sexes*, qui naîtraient de légitime mariage avec une dame noble ou d'honorable condition, soumise aux lois de cette Sérénissime République. »

Au quatorzième siècle, une famille italienne, les Salembini, comptait seize ménages, qui s'étaient entendus pour avoir un trésorier commun chargé d'administrer leurs revenus. Pendant plusieurs années, chaque maison reçut annuellement 100.000 florins pour sa part dans les biens de la communauté.

On a souvent signalé avec étonnement l'existence d'immenses chambres à Venise, comme à Florence, comme en tant d'autres villes italiennes. Cette coutume s'explique par l'usage éminemment communautaire de faire coucher un grand nombre de personnes ensemble. Une ancienne loi des Lombards défendait de coucher plus de quatorze dans la même chambre! A Florence, au moyen âge, les huit membres de la seigneurie n'avaient qu'une chambre pour eux tous.

Enfin, aujourd'hui encore, les communautés de famille persistent dans une grande partie de l'Italie; beaucoup de palais de Venise, de Rome, de Florence, de Naples, sont occupés par des familles composées d'un certain nombre de ménages, vivant économiquement dans l'indivision et sous l'autorité d'un ancêtre commun.

(1) *Vie d'un patricien de Venise au seizième siècle*, p. 149 et suiv., 417.

La communauté de famille est dominée, à Venise, par une communauté d'État oligarchique. — La prédominance de la communauté publique était une conséquence naturelle de la situation où se trouvait Venise. C'est qu'il ne s'agissait pas seulement de commerce, mais de défense incessante contre les ennemis extérieurs, et cette nécessité était particulièrement favorable au développement des pouvoirs publics.

En effet, dans leurs lagunes, les Vénitiens avaient, dès la fondation de la ville, à se défendre : c'est même exclusivement pour se protéger qu'ils s'y étaient réfugiés. Chaque îlot, à l'origine, nommait, au suffrage égalitaire de ses habitants, un tribun, souvenir d'une des magistratures populaires de Rome. Ce tribun se concertait, *pour tout ce qui pouvait intéresser la population*, avec les tribuns des îlots voisins, sous la présidence d'un tribun général élu par l'assemblée. Voilà bien une institution politique caractéristique des peuples groupés en communauté de village.

Quand le commerce s'établit et se développa, il fallut défendre au loin, protéger sur tous les rivages, les navires de cette République qui se disait fièrement « la maîtresse du quart et demi de l'Empire romain », *Dominus quartæ et dimidiæ partis imperii romani.*

Ce fut alors l'occasion, ou le prétexte, d'une recrudescence de pouvoir et de fonctions pour cette communauté publique qui avait la charge de protéger les citoyens.

Cependant ces commerçants entendus aux affaires craignaient toujours l'élévation d'un citoyen plus habile, qui, avec l'aide du populaire, aurait pu s'adjuger le souverain pouvoir. Cette jalousie, cette crainte de la monarchie est naturelle dans les cités libres, composées de riches, puissants et ambitieux commerçants, sans contrepoids ou garantie d'une population terrienne. Nous avons observé ce caractère à Carthage, nous le retrouvons à Venise exactement dans les mêmes conditions.

On comprend que le clan des riches commerçants n'a, dès lors, d'autre moyen de défense que l'*excès des précautions*. Et c'est là ce qui va nous expliquer tout le régime politique, à la fois si soupçonneux et si tyrannique, de Venise, et ses phases successives.

1° *Les doges sont nommés à vie et exercent le pouvoir souverain.* — Le plus ancien historien de Venise, André Dandolo, qui fut doge en 1354, nous décrit ainsi les attributions très étendues de cette magistrature, à son origine : « Le doge gouverne seul. Il a le pouvoir de convoquer les assemblées générales dans les circonstances périlleuses, ou simplement pour décider les affaires importantes. Il nomme les tribuns, constitue les juges, peut prononcer dans les causes privées, tant entre les laïques qu'entre les clercs, excepté dans les affaires purement spirituelles. C'est devant le doge qu'on en appelle, lorsqu'on se croit lésé. C'est par son ordre que se réunissent les assemblées ecclésiastiques. Les prélats reçoivent l'investiture du doge et ne sont intronisés que par son ordre (1). » Ajoutons que, jusqu'au douzième siècle, le doge se met à la tête des armées et remplit les fonctions de généralissime. Il exerce donc un pouvoir presque sans limite, sauf le droit de changer la Constitution, et le besoin de recourir aux assemblées générales dans le cas où il veut se mettre à couvert derrière les décisions du peuple.

Cette autorité absolue fut constituée, pour faire face à deux grands dangers qui menaçaient la République dans ses premières années, par le fait de l'installation, dans son voisinage, de deux nouveaux groupes de Barbares : vers 568, les Lombards s'emparèrent du rivage occidental de l'Adriatique; un peu plus tard, vers 626, les Slaves, ou Esclavons, attaquèrent la Dalmatie, située sur la côte orientale de la même mer.

La fonction du doge ne fut pas créée du premier coup. Il y eut d'abord des tâtonnements; les divers îlots sentaient la nécessité de se fondre ensemble et ils élisaient en commun tantôt un tribun supérieur, tantôt un collège de sept, dix ou douze tribuns. Finalement, le péril croissant et la nécessité de l'union devenant plus impérieuse, ils se décidèrent à élire à vie un « Duc », comme leurs voisins les Lombards et les Grecs; ce fut le « Doge ». Le premier fut Paul Luc Anafesto, qui occupa cette charge de 697 à 717. Il réussit à arrêter les pirateries des Slaves de la Dalmatie

(1) *Chroniques*, dans la collection de Muratori, t. XII.

et à faire reconnaître par Luitprand, roi des Lombards, l'indépendance de la République.

Il y avait un autre motif d'avoir un pouvoir stable et fort; c'était l'arrivée à Venise de nouveaux réfugiés fuyant les Lombards et les Slaves. Ces recrues en masse inquiétaient les anciens habitants. Ils espérèrent les contenir, en élisant un doge à eux tout seuls, n'admettant pas les nouveaux venus au partage des droits politiques, mais seulement des droits civils.

On s'explique parfaitement cette communauté formée de la réunion des anciens petits groupes, qui se fond en une seule, sous un chef autoritaire sans doute, mais élu à vie seulement et qui entend ainsi se défendre au dehors, contre les Barbares et, au dedans, contre les immigrants.

Ce régime assura à la fois la force extérieure et la tranquillité intérieure. Venise réussit même à chasser les Slaves de la Dalmatie et à substituer, dans ce pays, sa suprématie à celle de l'Empire grec. Le doge ajouta alors à son titre celui de duc de Dalmatie.

Ce fut la première étape vers les conquêtes de l'Orient, la première usurpation extérieure sur l'Empire d'Orient.

Venise passe ainsi de la défensive à l'offensive ; elle n'éprouve plus la crainte, elle l'inspire ; elle est forte ostensiblement.

Alors le groupe des plus riches commerçants, commence à trouver moins nécessaire le pouvoir absolu exercé par le doge et à redouter son autorité devenue si brillante. Ce fut le commencement d'une évolution des pouvoirs publics.

2° *Le doge cesse d'être élu à vie et sa puissance est limitée par la nomination d'un Grand Conseil et d'un Sénat.* — Les douze premiers doges avaient fait nommer leurs successeurs de leur vivant; ils avaient ainsi réussi à se survivre en quelque sorte à eux-mêmes. En 1040, on stipula que l'élection n'aurait lieu qu'après leur mort. C'était la première déclaration d'hostilité contre la puissance des doges; mais elle ne l'entamait pas directement.

En 1273, le groupe des plus riches commerçants s'enhardit, il excita une sédition, dans laquelle périt le doge Michieli II, et

décida que les doges, qui étaient élus à vie depuis 697, cesseraient d'être inamovibles. On imagina, en outre, de contre-balancer l'influence et la puissance de ces magistrats pour la création d'un Grand Conseil qu'on leur imposa par exercer la souveraineté avec son concours. Il était composé de 480 membres. Un Sénat de 60 membres fut chargé du pouvoir administratif : ces sénateurs, âgés de quarante ans au moins, étaient élus parmi les membres du Grand Conseil et par ces membres eux-mêmes. Ce Grand Conseil fut, comme on le verra, l'origine de l'aristocratie vénitienne.

A première vue, ces deux nouvelles institutions ne témoignent que du désir assez naturel de limiter le pouvoir des doges, mais leur fonctionnement nous révèle en outre l'habileté consommée que ces commerçants sont obligés de déployer pour conserver un pouvoir toujours instable et qui menace toujours de leur échapper. C'est là précisément le trait caractéristique de l'état social des grandes cités commerçantes.

On avait atteint un grand résultat, en limitant le pouvoir du doge; mais il fallait éviter qu'il ne s'élevât, du sein du Grand Conseil ou du Sénat, un pouvoir nouveau aussi redoutable. Pour parer à cette éventualité, on décida que les membres de ces deux assemblées ne seraient nommés que pour un an. En les soumettant, chaque année, à l'élection, on espérait qu'ils ne pourraient jamais prendre une autorité trop grande.

Ensuite, on entoura les élections elles-mêmes de formalités et de complications tellement nombreuses, tellement minutieuses, qu'il était très difficile aux candidats d'organiser des brigues et des cabales, et aux électeurs eux-mêmes de s'y reconnaître et de prévoir les effets de leur vote.

Voici le mécanisme par lequel le Grand Conseil nommait aux diverses magistratures de la République. L'assemblée prenait d'abord, dans son sein par la voie du sort, trente-six électeurs; ceux-ci se soumettaient ensuite à une élimination, également par la voie du sort, jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus que neuf. Ces neuf membres tiraient au sort un rang d'ordre. Le premier nommait au premier des emplois vacants, et ainsi de suite jus-

qu'au neuvième. Mais ces nominations n'étaient pas encore définitives. Ce tribunal ballottait les candidats désignés jusqu'à ce que l'un d'eux ait réuni une majorité de six suffrages; voilà donc un nom unique, un élu pour le premier emploi; de même, pour les autres emplois. Mais le Conseil jugeait sans doute qu'une pareille élection n'offrait pas assez de garanties. Aussi cet élu unique n'était-il encore qu'un candidat choisi. C'est alors qu'apparaissaient les vingt-sept électeurs éliminés au début de l'opération; ils étaient divisés en trois groupes de neuf qui, successivement, désignaient chacun, pour le même emploi, un nouveau candidat : cela faisait donc, si vous avez pu suivre jusqu'ici, quatre candidats pour chaque fonction. Tous les membres du Grand Conseil étaient alors appelés à voter sur les candidats ainsi désignés et on proclamait alors ceux qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages. Notez qu'il s'agissait ici de fonctions dont plusieurs étaient secondaires et dont beaucoup étaient simplement honorifiques!

Vous pensez bien que, pour l'élection du doge, on prenait encore plus de précautions. En voici le mécanisme.

Le conseiller le plus jeune se rend à la basilique, s'y agenouille pour prier et, rentrant au palais ducal, ramène le premier enfant qu'il rencontre sur son chemin, lequel doit servir de *bolletino*, c'est-à-dire qu'il extraira des urnes les boules électorales. Le Grand Conseil se réunit alors et commence par exclure de son sein tous les membres âgés de moins de trente ans. On met ensuite dans une urne autant de boules de cire qu'il y a de conseillers; mais trente de ces boules seulement portent le mot *Elector*. Les trente conseillers qui tirent ces boules restent seuls séance et tirent au sort trente nouvelles boules, dont neuf seulement sont marquées du mot *Elector*. Ces neuf électeurs désignés par le sort nomment vingt-cinq conseillers qui doivent réunir au moins sept voix sur les neuf. Ces vingt-cinq conseillers sont de nouveau réduits à neuf par le même procédé. Ces neuf nouveaux élisent quarante-cinq membres, qui, toujours par la voie du sort, sont réduits à onze. Ces onze vont, non pas nommer le doge, mais seulement les quarante et un électeurs qui entre-

ront en conclave pour le désigner, à la majorité de vingt-cinq voix au moins. Plus tard, en 1553, on trouva que ces diverses formalités n'offraient pas encore assez de garanties et on exigea que ces quarante et un électeurs définitifs fussent confirmés par le vote de tout le Grand Conseil réuni.

Les quarante et un électeurs sont alors enfermés dans le conclave sans pouvoir en sortir jusqu'à ce qu'ils aient élu le doge, ce qui dure parfois une ou deux semaines! D'après le règlement, on devait accorder aux électeurs tout ce qu'ils demandaient, mais, en même temps, on était tenu de fournir le même objet à tous les autres! Une fois, un d'eux demanda, pour se délasser, les *Fables d'Ésope,* ce qui força le secrétaire à faire rechercher dans toute la ville quarante et un exemplaires de la même œuvre. Un autre demande un chapelet et chaque électeur reçut un chapelet (1).

Au Sénat et au Grand Conseil, ce sont, pour tous les votes, des enfants qui portent les urnes et recueillent les boules, et encore on les change trois fois par an! La défiance et le soupçon qui appellent ces enfants à leur secours ne les épargnent même pas!

Il est inutile d'ajouter qu'un système aussi compliqué d'élections exige un temps très long, aussi le Grand Conseil consacre-t-il à ces opérations en moyenne cinquante séances par an!

Tant de précautions ne sont pas jugées suffisantes et les délégués ainsi élus aux divers services par le Sénat et le Grand Conseil changent tous les six mois, tous les ans, ou tous les deux ans au moins, suivant la nature de leurs fonctions. On veut empêcher qu'ils puissent, par des faveurs, se concilier des clients et se créer des dévouements personnels. Jamais la suspicion n'a présidé aussi manifestement au gouvernement des choses humaines.

Le gouvernement de Venise est bien l'image du terrible Sénat de Carthage : il est aussi inquisitorial; il est perpétuellement soupçonné et soupçonneux; il tremble et fait trembler.

(1) Léopold Conti, *Mémoires historiques sur le gouvernement de Venise;* — Ch. Yriarte, *loc. cit.*, p. 241. — Cantù, *Hist. univ.*, t. XI, p. 11.

3° *On constitue une Commission exécutive, pour surveiller le doge.* Elle se compose de six patriciens désignés par le Sénat aux votes du Grand Conseil, d'après le procédé compliqué que nous venons de décrire. « Ils ont le droit de blâme vis-à-vis du doge et, tout en étant ses coadjuteurs, ils sont aussi ses surveillants. Le doge ne peut donner audience à qui que ce soit, délibérer sur aucun sujet, écrire ou faire écrire une lettre ayant un caractère public sans la présence de quatre conseillers au moins. Ils le surveillent et le suivent presque dans ses appartements privés (1). » Ce sont les *prégadi,* dont le nom signifie *priés,* parce que, dans les temps anciens, ils avaient eu comme prédécesseurs six citoyens notables que le doge appelait de son propre mouvement à l'assister. Le doge, les prégadis et trois magistrats qui leur furent encore adjoints, constituaient ce que nous appelons le pouvoir exécutif, et ce qu'on appelait alors la Seigneurie.

4° *On enlève au doge l'autorité judiciaire.* Elle est attribuée à un tribunal spécial laborieusement élu et étroitement surveillé, nommé la *Quarantie*, parce qu'il était composé de quarante membres. Le doge se trouve ainsi dépouillé de tous ses pouvoirs : il n'est plus qu'un instrument entre les mains du clan des plus riches citoyens.

L'oligarchie des riches commerçants attribue exclusivement à ses membres l'entrée au Grand Conseil et au Sénat. — C'est le dernier terme et le terme fatal de cette évolution. Jusqu'alors le Grand Conseil était nommé par le peuple, au moyen d'une élection à deux degrés. On se mit à rendre cette élection de plus en plus compliquée, de sorte que, bientôt, le peuple ne vit plus rien à ce qu'il faisait et on l'habitua ainsi peu à peu à se laisser enlever la nomination du Grand Conseil; si bien qu'au commencement du quatorzième siècle, le Grand Conseil détermina des conditions de capacité, de mérite, de fortune moyennant lesquelles on était inscrit de droit au Grand Conseil à vingt-cinq ans. Ce fut la création décisive de l'aristocratie de Venise, dont la

(1) Ch. Yriarte, *La vie d'un patricien de Venise au seizième siècle*, p. 34.

liste fut inscrite sur un registre spécial, le fameux « Livre d'Or ». A partir de ce moment, il n'y eut plus d'élection. L'aristocratie était maîtresse du gouvernement : le doge, le Grand Conseil et le Sénat étaient entre ses mains, car le Sénat était nommé par le Grand Conseil et recruté dans son sein. Bientôt d'ailleurs, en 1315, on ferma le Livre d'Or, en établissant que le Grand Conseil ne serait plus recruté que par les descendants de ceux qui y étaient actuellement.

Il s'agit maintenant de maintenir cette situation brillante qui repose sur des bases si fragiles.

La Communauté d'État ne peut maintenir son autorité, à Venise que par un gouvernement despotique. — N'oublions pas ce que nous avons établi à propos de Carthage (1) : le caractère dominant des villes de commerce est l'instabilité : on ne tient ni le sol, ni la clientèle; les fortunes elle-mêmes, reposant sur le commerce, sont essentiellement instables. Toute tentative pour constituer, au profit d'une catégorie de citoyens et d'une manière immuable, une situation privilégiée va donc directement contre la nature des choses; elle ne peut être qu'une œuvre artificielle, qui menace sans cesse de s'écrouler et qu'on ne peut maintenir qu'en recourant à des moyens artificiels comme le système d'élection que nous venons de décrire. Mais ces moyens ne suffisent bientôt plus et il faut faire appel au despotisme. Le despotisme est l'aboutissement fatal de ce type de société.

De plus, ce despotisme doit être renforcé d'année en année, pour rester toujours à la hauteur des difficultés croissantes, car le temps, qui fortifie les choses naturelles, ne fait qu'affaiblir ce qui est artificiel.

Cette nécessité ne tarda pas à se manifester. Dès l'année 1310, une conspiration populaire se forma, sous la conduite de Bajamonte Tiepolo, frère du doge précédent, et d'un certain nombre de riches négociants qui n'étaient pas dans les conditions voulues pour figurer sur le Livre d'Or de l'aristocratie et

(1) V. *la Science sociale*, t. XVIII, p. 381-385.

se trouvaient ainsi exclus du Grand Conseil et du Sénat. Les conjurés tentèrent de s'emparer du palais du doge; ils eurent le dessous et l'aristocratie resta maîtresse du terrain. Les chefs de la conspiration furent décapités. C'est alors qu'on déclara le Livre d'Or désormais fermé (1315).

Pour frapper de terreur les esprits et prévenir le retour de conspirations semblables, le parti aristocratique institua un Conseil spécial, armé de pouvoirs illimités (1) « pour réprimer et punir les délits de félonie et de haute trahison », c'est-à-dire les entreprises contre les privilèges que s'était attribués cette aristocratie improvisée.

Ce fut le trop célèbre *Conseil des Dix* (2).

Cette commission extraordinaire n'avait d'abord été instituée que pour deux mois; mais la force des choses, qui obligeait ce gouvernement à soupçonner, à se défendre et à effrayer toujours, en fit une institution permanente qui fut déclarée nécessaire au salut de la République, *concordiæ et quietis publicæ tenacissimum vinculum*. Elle subsista jusqu'à la chute de la République, en 1797.

L'élection au Conseil des Dix était faite par le Grand Conseil et entourée de formalités particulièrement minutieuses; elle exigeait quatre tours de scrutins. Les membres ne restaient en charge qu'une seule année et ne pouvaient être réélus l'année suivante. Ces mesures témoignent de la crainte toujours éveillée qui est l'âme et le ressort de ce gouvernement.

Le fonctionnement de ce tribunal d'inquisition en témoigne également. « A chaque séance, on procédait à l'ouverture des dénonciations et des plaintes jetées et trouvées dans la mystérieuse cassette dite *Bouche du lion*, pratique au dehors de la salle du tribunal (3) ». L'accusé n'était jamais confronté avec ses témoins et il était, dans certains cas, interrogé dans l'obscurité. La peine prononcée l'était irrévocablement, sans recours et sans

(1) A. Baschet, *Hist. de la Chancellerie secrète de Venise*, p. 520.

(2) M. Bartolomeo Cecchetti, dans son ouvrage *Sull' instituzione Dei Magistrati della Republica Veneta*, croit que la magistrature des Dix existait antérieurement et que ses pouvoirs furent seulement précisés et développés à cette époque.

(3) A Baschet, *loc. cit.*, p. 533.

appel. La plupart des peines étaient terribles : la prison obscure, la pendaison entre les colonnes de Saint-Marc, l'amputation de la main, la décapitation, l'étranglement (1). La plus redoutable était cette peine de mort mystérieusement accomplie et ainsi prononcée : « Que cette nuit, le condamné X... soit conduit au canal Orfano, où, les mains liées et le corps chargé de poids, il sera jeté par un officier de la justice. Et qu'il y meure. »

Le Conseil des Dix avait ses prisons spéciales dites *camerotti;* il avait en outre les *pozzi* et les *piombi*, les puits et les plombs.

Trois Inquisiteurs d'État, faisant partie du Conseil des Dix, servaient à la fois de rabatteurs et de surveillants à ce redoutable tribunal. « Leur ministère a toujours été considéré avec terreur, non sans raison. Le plus absolu mystère dominait en sa procédure. Les moyens dont il disposait étaient sans limites et la raison d'État le conduisait aux plus terribles expédients comme aux plus cruelles nécessités... Pour les uns, ce tribunal était la tyrannie dans la République; pour les autres, il en était la sauvegarde (2) ». Les uns et les autres avaient raison, car ce type social ne peut être « sauvegardé » que par la « tyrannie »; elle est le mécanisme nécessaire des pouvoirs publics. C'est ce qui explique que le Conseil des Dix et ses Inquisiteurs n'aient disparu qu'avec la chute même de la République. J'ai dit que la fatalité de ce régime était d'être de plus en plus despotique : cette progression nécessaire apparaît nettement dans le nombre toujours croissant des procès politiques intentés par le Conseil des Dix. En voici la progression, d'après les archives même de Venise :

De 1573 à 1600 : 73 procès
de 1600 à 1700 : 554 —
de 1700 à 1773 : 646 —

A quels chiffres serait-on arrivé, si ce régime avait vécu quelques siècles de plus!

D'année en année aussi, les pouvoirs du Conseil des Dix vont

(1) A. Baschet, *Hist. de la Chancellerie secrète de Venise*, p. 535.
(2) *Ibid.*, p. 502.

en augmentant et toutes les autres magistratures s'abaissent devant ces hommes qui tiennent dans leurs mains la vie de tous les citoyens. Non seulement il est interdit au doge de recevoir ni ambassadeurs, ni lettres du dehors ou même des sujets sans la présence de son Conseil, il ne peut même « répondre oui ou non, sans avoir pris l'avis de ses conseillers. Défense de lui donner un autre titre que celui de Messire le doge ; il ne peut posséder hors de l'État fief, censive, tenure ou biens immeubles, ni marier ses filles à des étrangers sans y être autorisé. Nul ne pouvait occuper d'emplois tant qu'il recevait de lui un salaire et moins d'une année après. Il lui est interdit de dépenser plus de mille livres pour recevoir les étrangers ; il ne peut, pas plus que sa femme et ses enfants, accepter aucun présent (1) ». Il lui est même interdit, ainsi qu'à ses fils, de sortir de l'enceinte de la ville. Il suffit presque qu'il appuie une proposition pour la faire rejeter. A-t-il jamais existé un régime politique à la fois plus artificiel, plus arbitraire et plus despotique? Et, ce qui est caractéristique, c'est qu'il ne pouvait se maintenir qu'à ce prix. Ce ne sont pas les hommes, mais les choses, qui en sont responsables.

L'Aristocratie vénitienne tend à sortir du commerce pour s'adonner exclusivement aux affaires publiques. — La formation communautaire d'État dresse faiblement au travail personnel, prédispose au contraire à vivre le plus possible sur la Communauté ; et, ici, la communauté publique est riche, puissante, elle exerce des pouvoirs illimités, elle domine une partie du monde méditerranéen, et en même temps elle l'exploite souverainement par l'impôt. Pourquoi alors, dès qu'on tient le pouvoir, ne pas s'attribuer et se réserver exclusivement les postes du gouvernement, les diverses fonctions publiques, où l'on peut si bien faire sa fortune, à la façon des proconsuls Romains et où, de plus, on est à l'abri des aléas du commerce? On ne résiste pas à une perspective aussi séduisante, quand on est si bien préparé à y succomber. C'est là la pente fatale que suivent toutes les sociétés

(1) César Cantù, *Histoire universelle*, t. XI, p. 244.

de ce type et que nous avons suivi et nous-mêmes, quoique les fonctions publiques soient, chez nous, infiniment moins lucratives.

C'est ainsi que l'aristocratie vénitienne, dès qu'elle eut créé son Livre d'or bientôt fermé, dès qu'elle se fut constituée comme une caste, s'adjugea le privilège exclusif d'exercer les fonctions publiques. Le commerce demeura à la classe qui, sortie du peuple, s'élevait à la fortune; mais cette classe demeurait éloignée des offices publics par sa naissance même.

Cependant on comprend que ce fût une œuvre difficile, pour cette aristocratie, de maintenir sa situation. Elle portait en elle deux causes de faiblesse :

C'était une institution factice faite de toutes pièces et arbitrairement; elle ne reposait pas, comme l'aristocratie féodale par exemple, sur la puissance territoriale; elle n'avait donc aucune force personnelle et naturelle en dehors de ces fonctions publiques qu'elle s'était adjugées et qu'on lui disputait.

C'était, de plus, une *institution fermée*. Elle avait fixé une fois pour toutes son personnel; dès lors elle ne se recrutait pas, ne se fortifiait pas, ne se renouvelait pas par l'afflux de tous les éléments supérieurs et plus sains qui s'élevaient constamment de la bourgeoisie et du peuple. Elle ne bénéficiait pas, comme la classe des patriciens de Rome, de l'arrivée d'hommes nouveaux, qui lui auraient infusé un sang plus jeune, qui auraient maintenu le contact entre elle et la population travailleuse. Elle chercha à se maintenir par le grand art de ceux que ne soutient pas la force naturelle des choses : par l'*habileté politique* et par la *force militaire*.

Je ne crois pas que l'habileté politique, que l'art de la diplomatie aient été poussés plus loin, en aucun temps et chez aucun peuple. Malgré la réputation bien connue de cette diplomatie, j'étais loin de me douter de son importance avant d'avoir lu l'ouvrage de M. Armand Baschet.

Donnons-nous d'abord la sensation, en quelque sorte matérielle, de cette importance. On en aura une idée, quand on saura que la correspondance des ambassadeurs vénitiens forme,

à elle seule, dans les archives de Venise, une bibliothèque prodigieuse. Les dépêches des ambassadeurs à Constantinople comprennent 242 volumes, dont 54 pour le seul seizième siècle; 68 volumes pour les ambassadeurs à Florence; 276, pour les ambassadeurs en France; 292, avec l'Allemagne; 139 avec l'Angleterre, pourtant si éloignée; 311 avec Rome, etc. Et ces recueils ne remontent guère au delà du seizième siècle; nous savons cependant que Venise avait déjà des ambassadeurs au sixième siècle. « Dès que Venise commença à prendre forme, sa position, unique au monde, l'ayant obligée à des aventures maritimes, et l'esprit essentiellement ingénieux de ses citoyens l'ayant vouée à des transactions commerciales, on peut dire qu'à peine sortie des eaux, elle eut à connaître du droit des gens plus particulièrement qu'aucun autre peuple. Les chroniques ne se font pas faute de présenter des *Delegati Veneziani*, à Constantinople, dès le sixième siècle (1). »

On a pu dire avec raison que « Venise avait créé et empreint du cachet de son esprit cette science si nouvelle de la diplomatie. Chez aucun autre peuple, on ne rencontre une diplomatie aussi régulièrement bien servie, et dont les caractères et les qualités sont si bien établis, qu'on les dirait transmis de personnage à personnage, par un esprit de tradition qui se plaît à perpétuer les moyens, les artifices, les couleurs, les pinceaux, la manière, enfin la méthode (2) ». On reconnaît là la tradition commerciale, renforcée des sûretés nécessaires à une puissance tyrannique.

Venise a été une véritable école d'ambassadeurs. Les instructions qu'elle donne à ces envoyés, et dont j'ai sous les yeux des spécimens bien caractéristiques, sont d'une précision, d'une netteté et aussi d'une habileté extraordinaire, et cela dès le douzième siècle. Ils doivent envoyer au moins une dépêche par semaine, quelle que soit la distance, et par courrier spécial. On cite une de ces dépêches, expédiée de Blois, où se trouvait la cour de France, le 7 février 1509, qui parvint à Venise le 14 au matin, c'est-à-dire en sept jours seulement! Cette énorme distance avait dû

(1) A. Baschet, *Les Archives de Venise; Hist. de la Chancellerie secrète*, p. 270.
(2) *Ibid.*, p. 319.

être parcourue à franc étrier. Venise avait sur toutes les grandes routes des relais organisés.

Mais ces dépêches pouvaient être interceptées, surtout en temps de guerre; aussi les Ambassadeurs usaient-ils d'un chiffre qui leur était remis à Venise à leur départ. Lorsque la dépêche arrivait à Venise, elle était soumise aux secrétaires aux chiffres, qui la traduisaient aussitôt, et en joignaient l'interprétation écrite sur une feuille à part, intercalée ensuite dans la dépêche originale.

A son retour à Venise, l'ambassadeur allait s'inscrire sur les registres officiels au palais ducal et il avait quinze jours pour rédiger la relation de son ambassade qu'il lisait à la tribune devant le Sénat assemblé. Il avait aussi un délai pour présenter à la Seigneurie l'état des sommes qu'il avait dépensées (1).

On lit, dans un vieux manuscrit italien conservé à la bibliothèque de Sienne, et qui paraît avoir pour auteur un nonce apostolique (2), le curieux jugement que voici : « Dans l'assemblée du Sénat se lisent toutes les lettres écrites à la République et particulièrement celle des ambassadeurs de Venise, qui sont *par tout le monde* et qui, *tous les huit jours,* informent la République de *toutes les actions, de tous les mouvements et projets des princes*, et celui-là est tenu le meilleur ministre et le plus dévoué sujet qui met le plus de soin à connaître les *choses cachées*... Ils informent sur le *caractère, les qualités, les intérêts, les affinités et les amitiés de ces princes*... En un mot, le Sénat de Venise fait profession de savoir tous les huit jours, par les lettres de ses envoyés ordinairement lues le samedi, l'*état du monde et celui de ceux qui gouvernent.* »

Il me semble que voilà une diplomatie singulièrement avisée et singulièrement bien organisée. Mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait lire les dépêches elles-mêmes. Elles constituent certainement une des sources les plus importantes de renseignements sur la vie sociale du moyen âge, ainsi qu'on peut

(1) A. Baschet, *Hist. de la Chancellerie secrète de Venise*, p. 306.

(2) *Relazione dello stato, costume, disordini e rimediia di Venezi*, Bibl. de Sienne, codex KK, 18, p. 46.

en juger par les fragments qui ont été publiés jusqu'à ce jour. Elles sont, de plus, particulièrement vivantes, car il était recommandé aux ambassadeurs de transmettre, sous la forme du discours direct, les diverses conversations qu'ils avaient pu avoir avec toutes sortes de personnages (1).

Pour se renseigner, ces ambassadeurs ne négligeaient aucun détail, ni aucune source d'information; certainement, aujourd'hui, on ne pousse pas plus loin le reportage et l'interview. « Je ne me borne pas, écrit un de ces ambassadeurs, à un ou deux intermédiaires, mais j'essaie de prendre *tous les chemins,* et je dirai même que je vais *jusqu'à employer les personnes qui sont dans le continuel service du roi et qui lui servent à boire et à manger* (2). »

Un autre ambassadeur, Andrea Trevisano, commence ainsi sa dépêche du 19 avril 1516 : « Excellentissimes Seigneurs, c'est le devoir des ambassadeurs qui sont auprès des princes de rapporter au gouvernement qu'ils servent non seulement leurs paroles, mais *même l'expression de leur visage,* afin qu'avec d'autant plus de prudence ce gouvernement puisse diriger ses affaires et mieux comprendre ses intérêts; aussi dirai-je à vos Seigneuries... » (3).

M. Baschet, ainsi que la plupart des historiens admirent beaucoup ce gouvernement et cette diplomatie. Quelle grandeur! disent-ils! — Non pas, quelle faiblesse! C'est parce que Venise sentait sa faiblesse, qu'elle a éprouvé le besoin de la compenser par ce prodigieux déploiement d'habileté politique et de diplomatie. Mais combien une société est faible, qui ne peut se maintenir qu'à ce prix! Ce n'est pas là le régime naturel d'une société bien portante, forte par elle-même et dont tous les organismes fonctionnent naturellement. C'est un régime de malade qui ne se soutient qu'à force de médecines et en s'aidant constamment de moyens artificiels. Cette médecine est incontestablement très

(1) Voir, comme spécimen diverses dépêches reproduites par M. Baschet, p. 398-400.

(2) *Papiers du Conseil des Dix. Dépêches des ambassadeurs, France.* Cité par Baschet, p. 560.

(3) *Ibid.*

savante; admirez-la comme médecine; mais ne dites pas que c'est là de l'hygiène sociale, et surtout n'ayez pas la prétention de mettre à ce régime de méfiance et de soupçon un peuple bien constitué. Il y a quelque chose de supérieur à la politique de Machiavel, c'est de pouvoir s'en passer. L'Italie d'aujourd'hui en a fait l'expérience à ses dépens.

J'ai dit que le second moyen de faire face aux ennemis du dehors était *la force militaire*. « L'arsenal, écrit un ancien historien, le sieur de Saint-Didier, est ce qui dit le mieux la puissance de Venise et fait le sujet de l'admiration de tous les étrangers; c'est le fondement de toutes les forces de l'État. » De tout temps, cet établissement fut l'objet de l'envie des Turcs. A la fin du quinzième siècle, au dire d'un contemporain, l'arsenal occupait seize mille ouvriers et trente-six mille marins. « Il y a quelques années, écrit en 1603 Alfonso della Cueva, on vit sortir à la fois de l'arsenal cent seize galères. Il contient de quoi équiper cent cinquante vaisseaux et armer deux cent mille hommes (1). »

Ce chiffre de soldats paraîtrait incroyable si on ne savait que, comme Carthage, et pour la même raison (2), Venise composait ses armées avec des mercenaires étrangers, dont les Suisses et les Dalmates formaient l'élément principal. Et, toujours comme à Carthage, elle surveillait étroitement ses généraux, car la méfiance est le grand ressort de ce gouvernement de marchands et de politiques sombres. « Le gouvernement de la République divise pour régner; et, comme il a placé au faîte, à côté du doge, un conseil privé, qui est destiné à surveiller le prince autant qu'à l'éclairer, il a eu soin de ne *jamais confier une autorité directe à un seul citoyen*. Mais *à l'armée et sur la flotte*, là où l'unité du commandement est la première des nécessités, il met à côté du capitaine général le provéditeur général, qui représente l'autorité centrale, qui tempère et qui surveille. La constance de cette ligne de conduite est telle, que, dans tout le sys-

(1) *Relation d'État des forces et du gouvernement de la République faite au roi Catholique, Philippe d'Autriche.*

(2) Voir mon précédent article, t. XVIII, p. 383-385.

tème gouvernemental, on en constate l'exacte observance; c'est une pondération qui est établie partout (1). » Ajoutons qu'elle est établie contre la nature des choses, puisque l'auteur constate lui-même la « nécessité de l'unité de commandement ».

En cas de défaite, Venise traduit ses généraux en justice et parfois elle les jette en prison, comme elle fit pour l'amiral Victor Pisani après la défaite de Pola, pendant la guerre contre Gênes, sa rivale.

Voilà bien la plus terrible communauté d'État qu'on puisse imaginer, superposée à la communauté de famille. On saisit bien ici l'inconvénient du régime patriarcal, ou communautaire, dans le type des grands Ports de commerce. Néanmoins Venise dut à cette rigueur d'échapper au sort de Gênes et de Pise, qui, de l'anarchie entre les grands, tombèrent dans le despotisme d'un seul et passèrent vite aux mains des puissances voisines. Tant il est vrai que ce régime arbitraire et artificiel est une condition fatale de cet état social!

Quant à Venise, le coup qui précipita sa ruine lui vint du dehors.

Comment fut ruinée la puissance de Venise. — Tout ce que l'habileté politique pouvait faire pour conjurer la faiblesse de l'état social, Venise l'avait fait. Mais elle ne pouvait empêcher que cet état social lui-même fût factice et artificiel. Sa grande faiblesse, sa faiblesse organique, ici comme à Carthage, c'était l'impuissance à constituer un empire colonial stable. Ses établissements, qui couvraient la Méditerranée, n'étaient que des comptoirs; on ne s'implantait pas au sol d'une manière solide et durable par la colonisation; on ne servait pas le pays, on ne s'attachait pas les indigènes : on les exploitait purement et simplement par le commerce. On leur imposait en outre le dur et soupçonneux gouvernement de la métropole.

Aussi qu'arriva-t-il? Lorsque les Turcs se furent emparés de Constantinople (1454) et que le commerce vénitien ne fut plus

(1) Ch. Yriarte, *loc. cit.*, 316.

protégé par la chevalerie de l'Occident, Venise vit peu à peu son empire colonial passer aux mains des Ottomans secondés par les marins grecs. De ce vaste territoire, où elle était simplement campée, elle décampa.

Enfin, le dernier coup lui fut porté par la découverte des Indes occidentales et orientales (1497), lorsque la route du cap de Bonne-Espérance eut été trouvée.

Ainsi, par les Turcs, la Méditerranée cessait de nouveau d'appartenir aux Méditerranéens.

Et, par la découverte du Nouveau Monde et du Cap de Bonne-Espérance, la Méditerranée cessait d'avoir le privilège du grand commerce du monde. Cet état de chose dure encore.

C'est encore là un des points faibles de ces villes exclusivement commerçantes; leur prospérité est à la merci d'un simple changement de route dans le mouvement des hommes et des marchandises!

Aujourd'hui, Venise n'existe plus que pour les touristes.

Nous avons terminé l'étude des Ports maritimes du bassin de la Méditerranée dans le présent, dans l'antiquité et au moyen âge, et nous avons pu constater, à ces trois époques, la parfaite concordance des phénomènes sociaux.

Mais le type de la *Vallée*, le type des *Ports*, ne suffisent pas à nous livrer la connaissance complète des populations de la Méditerranée. Il nous faut aborder l'étude du troisième type, celui des montagnards, que nous allons trouver sur les *Plateaux méditerranéens*.

Nous prendrons, comme spécimens de ce type, dans le présent, les Albanais; dans le passé, les Grecs et les Romains.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

MAITRE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES ORDRES MENDIANTS

AU TREIZIÈME SIÈCLE (1).

III. — L'ORIGINE DES ORDRES RELIGIEUX MENDIANTS; L'ACCUEIL QUE LEUR FAIT LA SOCIÉTÉ.

Nous avons dit, au début de cette étude, combien il est inexact de se représenter les longs siècles du moyen âge comme ayant appartenu au même régime social. Jamais période historique une fois close n'a été si aveuglément jugée. On l'a d'abord rejetée en bloc dans les ombres du passé, et, tandis qu'elle laissait derrière elle de grands faits accomplis, d'extraordinaires monuments et des documents qu'on n'a pas encore achevé de mettre au jour après en avoir détruit d'innombrables, on l'a accusée des ténèbres dont on a cherché à envelopper sa mémoire. Son souvenir, aisément et odieusement falsifié dans cette obscurité faite à plaisir, n'était guère évoqué que pour servir de repoussoir à la beauté des temps nouveaux. Mais ces temps nouveaux n'étaient, au fond, qu'un retour vers les formes de la société antique; et à la différence de ce qui s'est passé dans d'autres pays, en Angleterre par exemple, c'est en vaincu que, chez nous, le moyen âge avait disparu. Ainsi s'explique le traitement qu'on lui a fait subir. Autant Pape,

(1) Voir la livraison précédente.

on a voulu le faire oublier et le décrier, autant on s'est appliqué à ramener et à exalter ce que l'antiquité avait fait, et c'est à elle qu'on a cherché à se rallier directement par-dessus l'abîme millénaire que le moyen âge avait creusé : attestation bien claire du véritable caractère des institutions qu'on prétendait nouvelles. En réalité, c'est au moyen âge qu'a appartenu l'esprit de nouveauté; il tranche, avec une originalité singulière et encore bien incomprise, sur l'antiquité, d'une part, et, d'autre part, sur les temps qu'on a dits modernes et qui vieillissent étrangement; il a trouvé sa suite naturelle chez des peuples qui ne l'ont jamais répudié, qui n'ont pas regardé en arrière et n'ont pas cherché à faire étape, mais qui ont continué son mouvement d'incessant remaniement de toutes choses selon la nouveauté des circonstances, non pas selon les règles des anciens, et qui devancent aujourd'hui, dans les deux hémisphères, de l'Europe aux antipodes, tous les peuples de la terre. L'assagissement que l'âge moderne, en France, a prétendu nous apporter et que nous avons trop goûté, n'a été que la cessation de cette remuante énergie qui a fait du moyen âge une perpétuelle innovation.

Le récit que nous allons faire va venir à l'appui de ces réflexions. Nous avons à dire les origines des Ordres mendiants, comment ils sont nés spontanément d'une réaction volontaire, libre, populaire, acclamée par les plus hautes classes, contre la richesse qui, montant à plein bord et sans effort pour les héritiers de la grande époque féodale, multipliait dans le monde laïque et dans le clergé les hommes plus soucieux des droits acquis que des devoirs qui y correspondaient. Nous avons à dire comment ces corps francs de religieux, sans lien avec l'organisation sociale antérieure, firent une véritable révolution dans les cadres féodaux de l'Église ; combien brusque et rapide fut ce mouvement né de l'initiative de quelques hommes indépendants et sans mission préalable : nous aurons alors quelque idée des audaces du moyen âge, de la vigueur et de la promptitude des revirements que des particuliers y pouvaient introduire, non pas pour y jeter le désordre, mais pour émanciper à temps le monde

et l'Église des formes surannées, dégénérées et désastreuses.

D'où venaient ces moines mendiants et que prétendaient-ils faire?

Depuis longtemps déjà les Bénédictins, les Hermites de saint Augustin, les Chartreux et tant d'autres encore avaient ouvert aux âmes fatiguées ou effrayées du combat de la vie leurs cloîtres recueillis, leurs cellules paisibles, leurs vastes et silencieuses bibliothèques. Ces organisations répondaient aux aspirations de certaines natures privilégiées et elles s'étaient produites dans leurs formes diverses au fur et à mesure que ces aspirations, toujours les mêmes au fond, s'étaient modifiées en apparence durant le cours des siècles. Tout Ordre religieux, en effet, ne naît point de la pensée d'un homme, — il n'y aurait alors que des ermites, — mais de la pensée collective d'une génération ou d'une époque, et quand cette pensée vient à s'éteindre, l'Ordre religieux disparaît ou végète dans une vieillesse inutile et désœuvrée.

Mais une aspiration plus puissante et plus large se faisait jour : avec l'émancipation des serfs enrichis dont les produits ne subissaient pas la concurrence du dehors, avec la désoccupation des seigneurs qui n'avaient qu'à toucher la rente d'une terre qu'ils n'exploitaient plus, avec les monopoles que les artisans des communes s'étaient garantis à eux-mêmes sur leur territoire, avec l'argent que la royauté faisait en offrant sa protection, avec la prospérité des biens de l'Église que ne menaçaient plus les pillages des barons et les confiscations des rois, la vie rendue facile pour beaucoup était devenue moins un labeur actif qu'une jouissance. Jouissance de l'esprit, du cœur et des sens, cette époque a tout connu. *Gestes* des Jongleurs, joutes d'armes, cours d'amour, longs festins, joyeux déduits, gais propos, fêtes publiques, rien n'a été si souvent ni mieux décrit. Mais ce que l'on n'a pas dit assez, c'est que rien de tout cela ne satisfaisait cette génération. C'était en vain qu'elle se livrait au plaisir avec la même énergie, j'allais dire avec la même brutalité, que jadis à la guerre; son âme chrétienne ne trouvait point là l'idéal rêvé,

et les cœurs les plus généreux, les âmes les plus élevées appelaient des réformes.

Mais le désir de bien faire ne garantit point de l'erreur. Les uns voyant l'Église elle-même, dans la personne de quelques-uns de ses membres, céder au courant qui emportait la société contemporaine, imaginèrent s'être trompés en lui donnant leur foi et cherchèrent ailleurs la vérité. De là, ces hérésies si diverses, si nombreuses, que nous ne pouvons les nommer toutes; de là, dans certains pays, contre la religion catholique, une haine qu'on est étonné de rencontrer aussi ardente. Les autres ébauchaient, en des tentatives incomplètes, l'image des grands Ordres religieux qui devaient paraître, quand se rencontreraient des hommes assez puissants par l'intelligence, par le cœur, par le courage, par la foi en un mot, pour comprendre les souffrances de leur siècle et entreprendre avec succès d'y porter remède.

De l'autre côté des Alpes, dans la douce Italie, où l'on respirait comme en France, flottant dans l'atmosphère, la même espérance inquiète et frémissante, se leva François d'Assise, ce pauvre du Christ, le fondateur des humbles qu'il appela lui-même *les Mineurs*. Au monde fier de ses richesses, avide de ses plaisirs et profanant auprès de toutes les créatures la chose la plus divine qui fût en son âme, l'amour, il venait tout enlever, sauf ce dernier sentiment purifié par la mortification et la pauvreté. Et lui-même pratiquait ce qu'il allait prêchant partout; il portait dans son âme élargie l'amour le plus vaste et le plus libre qui fut jamais. Son regard allait du ciel à la terre, voyant partout Dieu en lui-même ou dans l'œuvre de ses mains, et son cœur chantait le cantique d'admiration et sa bouche nommait « les hirondelles ses sœurs, le levraut son frère » et la mort sa sœur bien-aimée, qui le devait ramener pour jamais au sein paternel où lui-même avait puisé l'être.

De ce côté des monts, dans le midi de notre France, les Albigeois faisaient valoir contre le catholicisme, qu'ils avaient rejeté, l'amour des richesses et le faste des hauts dignitaires de l'Église romaine, qu'on leur avait envoyés pour les ramener à l'unité. Deux de ces hérétiques convertis, connaissant à la fois

le mal et son remède, voulurent donner l'exemple de la pauvreté volontaire et de la pénitence, c'est-à-dire de la pratique des conseils évangéliques. Ils se retirèrent dans la province de Tarragone, en Espagne, et y fondèrent la congrégation des *Pauvres catholiques*. Puis vinrent les *Humiliés* (1) qui unissaient au même genre de vie la pratique de la prédication, puis enfin Dominique de Gusman, chanoine d'Osma, groupa autour de lui quelques compagnons qui partageaient les tristesses de sa foi et les ardeurs de son zèle : l'*Ordre des Frères Prêcheurs* était fondé (2). Prompt à se développer, comme tout ce qui répond à un besoin général, il se répandit bientôt dans le monde entier en même temps que celui des Mineurs, et leurs disciples communs apprirent à cette société, qui déjà ne les connaissait plus, les austères mais suaves lois de l'Évangile et les âpres douceurs de la mortification.

Nous n'aurons guère à parler dans la suite de notre récit que des fils de Dominique. Ils furent la cause immédiate de l'orage qui se déchaîna contre l'institut naissant des Mendiants, ils portèrent à eux seuls presque tout le poids de la défense comme des attaques, et raconter leur histoire sera dire en même temps celle de leurs frères Mineurs.

Au printemps de l'année 1216, l'intrépide Dominique de Gusman avait rassemblé tous ses fils à Prouille, en une réunion solennelle, et leur ayant redit la parole du Christ à ses Apôtres : *Ite et docete omnes gentes*, il les avait dispersés aux quatre coins de l'horizon.

Sept d'entre eux, qu'il avait envoyés à Paris, y entrèrent au mois de septembre 1217, portant avec eux la fortune de l'Ordre en France et n'ayant d'autres recommandations que des lettres

(1) Innocent III approuve en même temps ces deux congrégations. Voir : Ellies Dupin, *les Écrivains ecclésiastiques du XIIIe siècle*.

(2) Pour tout ce qui concerne Dominique de Gusman, il faut consulter le bel ouvrage du P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, œuvre d'hagiographe qui n'a point encore été surpassée. Pour François d'Assise, la Vie de ce saint, par M. Le Monnier, est la plus récente et de beaucoup la meilleure. Mais ce qui fait le mieux connaître François, ce sont les *Fioretti*.

apostoliques, adressées au Chapitre de Notre-Dame et les autorisant à *publier leur Ordre* (1).

Ils s'installèrent dans une pauvre maison qu'ils louèrent tout proche de la Cathédrale et furent ainsi les voisins de l'Évêché et de l'Hôtel-Dieu. Leur zèle ne tarda pas à les faire remarquer, et, leur pauvreté attirant la générosité, on leur vint en aide de tous côtés. Le Conseil de Ville leur abandonna l'ancien local de ses réunions, *le Parloir aux Bourgeois*, qui touchait aux murs d'enceinte. Un petit château se trouvait auprès, il leur fut bientôt donné par le Seigneur d'Hautefeuille, qui en avait la propriété; puis vint enfin celui qui devait être leur plus généreux bienfaiteur et compléter leur établissement définitif.

Jean de Barastre, ancien médecin de Philippe-Auguste, précepteur de Louis IX et son chapelain, docteur et régent de l'Université, doyen de Saint-Quentin en Vermandois, avait fondé en l'honneur de Saint-Jacques de Compostelle un petit hospice construit presque entièrement à ses frais entre Saint-Étienne-des-Grès, la Porte-d'Enfer et la Porte-d'Orléans. Cet hospice touchait à une chapelle plus ancienne dédiée à Saint-Jacques et dont Jean de Barastre était depuis longtemps titulaire dépendant de l'Université (2). Quand il fit don de l'établissement aux fils de Dominique, il fit demander à l'Université, par le pape Honorius III, de vouloir bien abandonner en faveur de la fondation nouvelle tous les droits que la corporation universitaire avait sur la chapelle. Celle-ci y consentit, stipulant toutefois qu'à titre de confraternité les docteurs de l'Université jouiraient à leur mort des mêmes suffrages spirituels que les membres de l'Ordre, et que les religieux prieraient pour la conservation de l'Université, *leur patronne*.

(1) Voir : Jourdain de Saxe, dans Echard, I, p. 16, n° 30; — le Père Mallet : *Hist. du Couvent de Saint-Jacques*, I, p. 5; — la *Gallia Christiana*, tome VII; — Manachi, page 504 et 641. — L'évêque de Paris était en Égypte avec les Croisés, c'est pourquoi les religieux s'adressent au Chapitre qui le remplaçait. Les plus célèbres de ces premiers Dominicains étaient Bertrand de Garrigues, Jean de Navarre, Laurent d'Angleterre et surtout Matthieu de France, qui fut leur premier prieur.

(2) Cette chapelle n'avait aucun des droits curiaux. On conserva jusqu'à la Révolution, dans les Archives de Saint-Jacques, un acte passé à Égremont en 1209, par lequel Simon de Pesciano et Agnès, sa femme, donnent seize deniers à leurs amis de Barastre pour la construction de l'hospice *qu'il a dessein d'édifier*.

Ceci se passait au commencement de 1218, et, le 6 août de la même année, les religieux, après les aménagements intérieurs nécessaires, prirent solennellement possession de leur Couvent de Saint-Jacques, dont la propriété pleine et entière leur fut confirmée par acte du 3 mai 1221 (1).

Quelques mois auparavant (29 juillet 1220), les Chanoines de Notre-Dame avaient, sur la demande du Souverain Pontife, dont nous avons encore la lettre, obtenu du Chapitre de Saint-Benoît pour les Frères Prêcheurs la permission d'avoir un cimetière et de célébrer les offices dans leur chapelle. Jusqu'alors ils avaient été contraints de se rendre, tous les jours et par tous les temps, à Notre-Dame-des-Vignes, hors des murs de la ville.

Mais il ne leur restait plus maintenant que le souvenir de ces jours difficiles et, dans leur vaste Couvent de Saint-Jacques dont ils devaient prendre le nom, les Jacobins espéraient pouvoir se livrer en paix à la prière, à l'étude et à la prédication. En 1219, ils y étaient déjà au nombre de trente ; et quand, au mois de mai, Dominique, leur père, les vint visiter, il fut heureux de voir son œuvre aussi prospère. Sa présence seule fut une autre bénédiction pour le couvent en suscitant de nombreuses vocations, parmi lesquelles on cite surtout celle de Guillaume de Montferrat et celle de Jourdain de Saxe, qui devait être le deuxième maître général de l'Ordre.

C'est donc pour ainsi dire sous les auspices de l'Université que les Dominicains s'établirent à Paris et Rutebœuf déclare que

Chacun d'eux devrait être ami
De l'Université vraiment,
Car l'Université a mis
En eux tout ce bon fondement,
Livres, deniers, et pain, et gages;
Maintenant le lui rendent mal,
Car ceux-ci détruit le démon
Qui plus l'ont servi longuement (2).

(1) Voir Échard, t. I. p. 17, *Bibl. Prædicat.* — Du Boulay, p. 93, 105 et 255; et *les Antiquités de Paris*, p. 227.

(2) Nous empruntons cette citation à l'excellent ouvrage de M. Clédat sur *Rutebœuf* (Collection des Grands Écrivains français Hachette, 1891), dont il a rendu en français moderne le sens complet sans que la forme originale perdît rien de son

Le poète en ces derniers vers fait allusion à la longue querelle qui s'éleva peu après entre les prêtres séculiers et les réguliers et qui commença par des discussions d'intérêts temporels.

Le peuple, souffrant et pauvre, auquel les religieux allaient comme des frères vont à des frères, la bourgeoisie que révoltait l'orgueil et l'avarice de bon nombre de séculiers, la noblesse enfin, c'est-à-dire presque tout le monde, avait accueilli les Mendiants comme des sauveurs qui apportaient à la société le salut en lui rendant la pratique sincère de l'Évangile. Aussi leur donna-t-on sans compter, si bien que les séculiers ne tardèrent, pas à se plaindre. Les dîmes étaient mal payées, disaient-ils, les fidèles aimant mieux remplir les paniers des Frères Mendiants. « Et cependant, ajoutaient-ils, la dîme est d'institution divine (!), car Dieu a dit : *Apportez la dîme de chaque chose dans mon grenier.* » — « Sans doute, ripostait Salimbene (1), mais vous ne citez pas le texte complet, car il y a ensuite : *Pour que j'aie dans ma maison de quoi me nourrir.* Or, non seulement vous avez de quoi vous nourrir, mais il y en a parmi vous qui possèdent plus de terres que vingt paires de bœufs ne pourraient en labourer (2). » Les séculiers se plaignaient aussi que le peuple désertât leurs églises pour courir aux prédications des Religieux, ne voulût qu'eux pour confesseurs et pour exécuteurs testamentaires et voulût même être enterré chez eux : toutes choses que le satirique Rutebœuf exprime si bien quand il dit :

Les Jacobins sont si prud'hommes
Qu'ils ont Paris, et qu'ils ont Rome.
Ils sont à la fois rois et papes;
Et de bien ils ont grande somme.
Celui qui meurt et ne les nomme
Ses exécuteurs, perd son âme (3)!
. . . . . .

charme et de sa saveur. — Rutebœuf est l'un de nos premiers satiriques, aussi bien par l'ancienneté que par le mérite : « Il faut, dit M. Cledat (page 197), arriver jusqu'au milieu de notre siècle, jusqu'aux *Châtiments*, pour retrouver dans un recueil de satires la même variété de rythmes, la même liberté d'inspiration que dans l'œuvre de Rutebœuf. »

(1) Moine chroniqueur italien.

(2) Clédat, p. 74.

(3) *La Satire des Ordres de Paris.*

Toutes choses aussi qui privaient les séculiers des profits qu'ils avaient accoutumé d'en retirer. A leurs récriminations intéressées, les religieux répondaient invariablement : Chacun n'est-il pas libre de choisir son tombeau où il lui plaît! de demander des prières à ses amis! puis, croyez-nous, soyez plus instruits, plus éloquents, et les fidèles reviendront à vos chaires et à vos confessionnaux. Et pourquoi nous attaquer? nous ne faisons que d'user des privilèges à nous concédés par le Souverain Pontife et nous nous conformons à toutes les conditions qui nous ont été imposées.

Ces arguments étaient sans réplique. Le Saint-Siège, en approuvant les Ordres Mendiants, leur avait reconnu le double pouvoir que les théologiens appellent de *domination* et de *juridiction*. Le premier consacrait l'autonomie des religieux, qui, sans contrôle des évêques diocésains, s'administraient eux-mêmes au spirituel et au temporel; le second leur donnait le pouvoir *de lier et de délier* les consciences en tout temps et en tout lieu.

Honorius III avait dit dans sa bulle : les Frères Prêcheurs sont entièrement destinés, *totaliter deputati,* à l'évangélisation des peuples, et il les avait, ainsi que des missionnaires, envoyés de par le monde, sans rien changer à l'ancien état de choses, sans prévoir même que l'introduction brusque de cet élément nouveau pourrait causer quelque trouble.

Pour eux, joyeux de leurs privilèges, ils prétendaient en user sans restriction et ils le firent quelquefois avec une vigueur qui, étant donnée la faiblesse humaine, ne pouvait manquer de surexciter la résistance qu'on leur opposa.

Autorisés par le Pape, les évêques et les simples prêtres avaient, en effet, jusque-là pour mission spéciale, pour vocation exclusive d'administrer les paroisses, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'instruction des fidèles, la réception des sacrements et le culte public. Ils n'avaient jamais rencontré dans les ordres religieux autrefois fondés, que des auxiliaires dévoués et soumis; mais voilà que d'autres hommes, envoyés également par le Saint-Siège, prétendaient exercer une part importante de ces mêmes fonctions, aux mêmes lieux, en même temps et malgré eux! Les pouvoirs du

source de tous les pouvoirs ecclésiastiques, se trouvaient donc délégués à des corps aujourd'hui rivaux, demain adversaires; et, de ce fait, l'Église apparaissait en quelque manière divisée contre elle-même. Aussi, partout où des concessions réciproques n'amenaient pas un accord, survenaient des conflits souvent scandaleux, toujours au détriment de la religion et qu'auraient pu sans doute prévenir de sages règlements fixant d'une façon précise et inviolable les attributions de chacun.

Le temps se chargera de faire ce que les hommes ont négligé. Mais ce ne sera qu'après des luttes violentes. Les séculiers attaqueront d'abord les réguliers dans l'usage qu'ils font de leurs privilèges et dans les conséquences qui découlent de cet usage. Impuissants à triompher sur ce point, ils viseront alors plus haut et, par une pente insensible, mais à laquelle ils ne pourront résister, ils en viendront à attaquer la validité même de ces pouvoirs, ils prétendront que le Saint-Siège n'a pas puissance de les leur accorder et cette erreur radicale les perdra.

Voyons rapidement la première phase de la lutte.

Un curé de Cologne disait en 1222, dans un synode : « Voici que les Frères Prêcheurs se sont introduits à Cologne pour nous supplanter, mettant la faux dans la moisson d'autrui; ils s'emparent de la faveur des hommes. » Thomas de Champré, qui rapporte l'anecdote, ajoute que le pauvre curé fut mis en interdit par le Légat du Saint-Siège, Conrad de Zahringen, grand ami des Mendiants. D'autres portaient déjà plus loin les accusations et surtout les formulaient avec plus de violence; écoutons Pierre des Vignes :

... Ista privilegia sunt eis indulta
A papa Gregorio, quibus eis suffulta
Eorum presumptio superba et stulta,
Et pariochialia jura sunt sepulta,
Mutuatur Ecclesia a statu priore,
Per hæc privilegia, in deteriore...
Omnis homo gaudeat! tot Papas videmus?
Non ergo de Curia romana curamus,
Nam cuncta cum fratribus hæc expedimus,
Dummodo pecuniam quam petunt portemus...

Écoutons maintenant Rutebœuf, le plus mordant des satiriques du moyen âge et le plus ardent défenseur du clergé séculier et de Guillaume de Saint-Amour, son ami personnel :

De maintes sortes, de maintes guises,
S'y prennent ceux qui n'ont appris
Métier par quoi ils puissent vivre !

(*Les Ordres de Paris.*)

Pour prêcher humilité,
Qui est voie de vérité,
Pour l'exalter et pour la suivre,
Comme ils le trouvent en leur livre,
Vinrent ces saintes gens sur terre...
Quand ils vinrent premièrement,
Ils vinrent assez humblement.
Du pain quêtèrent, c'est la règle,
Pour ôter les péchés du siècle...
Humilité était petite,
Que pour eux ils avaient choisie :
Humilité a bien grandi,
Car les Frères sont les seigneurs
Des rois, des prélats et des contes...

(*Le Dit de la Mensonge.*)

Quand Frères Jacobins vinrent d'abord au monde,
Ils étaient par dehors et purs et nets et mondes;
Longtemps, ils ont été comme les eaux profondes
Qui, sans courir jamais, tournoyent à la ronde.
D'abord ne demandèrent qu'un toit où reposer,
Avec un peu de chaume ou de paille grossière.
Le nom de Dieu prêchaient aux pauvres, sans montures;
Maintenant, n'ont que faire de gens qui vont à pied.

(*Le Dit des Jacobins.*

Frères prédicateurs
Vont en simples atours;
Mais en cachette ils ont,
Croyez, maint parisis.
Papelards et béguins
Ont le monde avili.

(*La Chanson des Ordres.*)

Quand chez un pauvre prêtre ils viennent,
Il semble que ce soient des rois :

Il faut pour eux grand appareil,
Ce dont le pauvre homme est en peine.
Et dût-il engager sa chappe,
Il faut qu'il serve d'autres mets
Que l'Écriture ne commande.
S'ils ne sont repus sans défaut,
Si en cela le prêtre manque,
Sera tenu pour mauvais homme,
Valut-il saint Pierre de Rome.

(*Le Dit des Règles.*)

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations, dont quelque vers peut-être touchait juste, mais dont l'ensemble est d'une exagération manifeste et voulue; elles n'apprendraient rien de plus au lecteur que celles qui précèdent et que viennent confirmer les lignes qui suivent, extraites presque littéralement des *Histoires* de Saint-Antonin (titre XVIIIe, chap. V) : « L'Ordre de Saint-Dominique rencontrait de la part du clergé une répulsion pour ainsi dire universelle et que les saints seuls savaient mitiger un instant. Les savants, les théologiens, les Universités, les grandes abbayes, l'épiscopat, en un mot tout le monde était contre lui et l'on n'avait qu'à prêter l'oreille pour entendre gronder l'orage. » Et plus loin : « Toujours on recommençait la guerre, aussi fut-il nécessaire que les Souverains Pontifes entourassent notre Ordre de privilèges et d'exemptions pour le protéger contre ces luttes et lui donner un peu de repos. »

Il semble, à voir tant de haines liguées contre eux, que les Frères des divers Ordres devaient s'unir pour se mieux défendre. Mais ils se jalousaient passablement entre eux : quand l'un avait un cardinal, l'autre en voulait un aussi, « dût-il le faire de paille » ; ils se reprochaient des défauts qui n'étaient peut-être point absolument imaginaires et se faisaient une guerre sourde, mais presque aussi funeste que celle qui leur était faite par leurs ennemis communs; et notre impitoyable Rutebœuf de s'écrier :

... C'est là, dure fraternité,
Car, par la sainte Trinité,
L'un des Couvents voudrait que l'autre
Fût mis dans un chapeau de feutre

Au plus périlleux de la mer.
Ainsi s'entraînent les avares!...

(*L'État du Monde.*)

Les Jacobins n'avaient pas que des ennemis dans le clergé séculier. Ils firent, jusque dans l'Université, d'importantes recrues. Gérard de Frachetto, le naïf annaliste de la jeunesse de l'Ordre dominicain, nous a raconté, dans ses *Vies des Frères*, la miraculeuse vocation d'Henry de Marbourg. Echard nous en nomme d'autres, parmi lesquels Pierre de Reims, professeur d'Écriture sainte et célèbre prédicateur, puis le jeune étudiant Guerric de Metz.

Mais pour quelques amis, combien d'adversaires, surtout dans le corps enseignant, qui avait pour les combattre, outre les motifs communs à tout le clergé séculier, des raisons toutes spéciales.

Les Dominicains avaient chez eux une *schola interna* ou école conventuelle, dont les cours étaient suivis par leurs propres novices. Mais ils portaient plus loin leurs désirs; certains que l'enseignement public leur serait le plus efficace des moyens pour étendre leur influence sur toute cette société de Paris avide de science et fière de ses Maîtres illustres, ils rêvaient de joindre l'éclat du titre de docteur au prestige de leur caractère religieux et de rivaliser en cela comme dans le ministère avec le clergé séculier.

L'Université, jalouse de sa gloire et craignant des compétiteurs aussi redoutables, les repoussait loin des chaires publiques, que ses privilèges lui permettaient d'ailleurs de distribuer à son gré. Une pointe de rancune, il faut le dire, devait s'ajouter à la raison de prudence qui les faisait agir ainsi. Les docteurs devaient se souvenir que les Mendiants avaient été les adversaires acharnés d'Amaury de Chartres et se flattaient peut-être de le leur faire regretter en les écartant pour toujours de l'enseignement universitaire. Mais un incident fortuit allait bientôt déjouer leurs calculs.

IV. — LES DOMINICAINS OBTIENNENT DEUX CHAIRES DE THÉOLOGIE ; CE QU'ILS FIRENT POUR LES CONSERVER MALGRÉ L'UNIVERSITÉ.

Les étudiants d'autrefois aimaient le plaisir et le bruit ; on dit qu'ils n'ont pas changé depuis, mais ce n'est point là notre affaire. Au printemps de 1229, quelques-uns d'entre eux, presque tous Picards, après avoir bu et joué dans un cabaret du faubourg Saint-Marcel, disputent sur le prix du vin, injurient l'hôtelier et le frappent violemment. Au bruit de la bagarre, aux cris de la victime, les voisins accourent, tombent sur les écoliers, leur rendent coups pour coups, avec tant de vigueur et d'entrain que ceux-ci, dont plusieurs sont blessés, sont contraints de s'enfuir, *bene et egregie castigati*, comme parle Matthieu Pâris. Mais le lendemain ils reviennent en plus grand nombre et mieux armés, dévastent le cabaret de fond en comble, brisent les meubles, répandent le vin et s'en vont en triomphateurs, bousculant et frappant tout ce qu'ils rencontrent sur leur passage.

Mais la reine Blanche, « qui moult aimait son menu peuple », ordonne aussitôt la répression ; le Prévôt de Paris, à la tête de ses gens d'armes et des bourgeois du faubourg, accourant à la rescousse, charge des bandes d'écoliers qui, joyeux de leur exploit récent, se livraient dans le Pré-aux-Clercs à leurs jeux accoutumés. Pris à l'improviste, ils sont obligés de céder à la force et se dispersent au plus tôt, laissant sur le terrain un grand nombre de blessés et deux morts (1).

Cette justice un peu sommaire, qui dépassait sans doute les intentions de la régente, était, de plus, une violation flagrante des immunités accordées à l'Université. La corporation tout entière s'assembla et décida de poursuivre les coupables jusqu'à ce qu'elle eût obtenu une réparation complète.

(1) Quelques chroniqueurs nous paraissent avoir exagéré un peu l'importance de cet esclandre : la *Chronique de Nangis* dit : « Proni erant ad omnem crudelitatem exercendam burgenses. » Les *Annales Studenses* vont plus loin : « Multi clerici sunt trucidati. » Il faut nous en tenir, je crois, à ce que dit Matthieu Pâris, qui ne parle que de deux morts ; il ajoute qu'ils étaient de haut rang et fort riches.

La reine Blanche, devant qui l'affaire fut d'abord évoquée, ne crut pas devoir lui donner une suite, conseillée qu'elle était en cela par le Légat du Pape, qui se souvenait de cette échauffourée restée célèbre durant laquelle, quatre ans auparavant, les étudiants avaient assailli sa maison et failli la prendre d'assaut. Les Maîtres, ainsi que les y autorisait la bulle de Grégoire IX, suspendirent leurs cours et décidèrent de ne les reprendre que lorsque justice serait faite et les meurtriers punis. Pour mieux témoigner de leur inébranlable fermeté dans ce dessein, ils s'éloignèrent presque tous de la capitale et s'en furent les uns à Angers, à Reims, à Tours, à Orléans, les autres en Espagne, en Italie et en Angleterre. Plusieurs milliers d'étudiants, anglais presque tous, se fixèrent à Oxford et décidèrent ainsi la fondation de cette université célèbre. Ils avaient à leur tête le célèbre Robert Bacon et le bachelier Richard Fitzacre, qui dans la suite furent tous deux Dominicains.

Aussitôt que Grégoire IX fut informé de ces désordres, il voulut, en sa qualité de protecteur aussi bien que de chef de l'Université de Paris, y porter remède. Il écrivit d'abord à l'abbé de Saint-Germain et au doyen de Saint-Marcel, sur les territoires desquels s'étaient produites les rencontres, et leur demanda d'exiger de leurs hommes d'armes le serment de respecter les immunités et franchises accordées par le roi Philippe-Auguste aux étudiants : les bourgeois durent aussi prêter ce serment. Il s'adressa ensuite (24 novembre 1229) aux deux évêques du Mans (1) et de Senlis (2) et à l'archidiacre de Châlons pour les prier de s'interposer entre le roi et le docteurs séculiers, afin que le roi fît à ceux-ci des concessions et obtînt par ce moyen leur retour à Paris. Grégoire crut devoir avertir aussi l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, afin qu'il modérât son zèle emporté contre les étudiants, puis sollicita directement le roi et la reine Blanche, sa mère, d'opérer un rapprochement : « Le royaume de France, leur disait-il, se distingue depuis longtemps par les trois vertus qu'on

(1) L'évêque du Mans était alors Maurice, que le Pape, en 1231, transféra à Rouen.

(2) L'évêque de Senlis était Guérin, ami de Philippe-Auguste, et qui mourut en 1250.

attribue par appropriation à la Sainte Trinité : la puissance, la sagesse et la bonté. » Après cet exorde insinuant, il les engageait à maintenir ces trois vertus dans un harmonieux et sage équilibre, sans quoi l'une d'elles venant à prévaloir, elle tournerait facilement au détriment des deux autres.

Mais toutes ces démarches, qui prouvent sa vive sollicitude pour le corps enseignant auquel elles font honneur, restaient sans résultat. Le roi était encore jeune et ne faisait que peu de chose par lui-même. La régente, nous l'avons dit, était hostile aux étudiants ; quant à l'évêque, au chancelier et au Chapitre de Notre-Dame, ils souffraient avec peine que l'Université fût soustraite à leur juridiction immédiate et l'auraient vue sans regrets se transporter ailleurs. Le Souverain Pontife écrivit alors aux régents de l'Université (1230), leur demandant d'envoyer auprès de lui quelques-uns d'entre eux, afin de prendre leurs conseils et d'arriver plus promptement à la solution de cette importante question.

Sur ces entrefaites, le cardinal Légat du Saint-Siège à Paris, peu favorable, comme nous l'avons vu, aux étudiants, et Guillaume d'Auvergne, l'évêque de Paris, publièrent des censures contre les docteurs absents; puis l'archevêque de Sens, métropolitain de Paris, ayant réuni un concile provincial, on y décida que ceux des Universitaires qui avaient fait le serment de suspendre leurs cours jusqu'à ce que justice fût faite, et qui s'étaient retirés pour mieux marquer leur intention de tenir leur parole donnée, seraient suspendus de leurs bénéfices pendant deux années, et que ceux qui n'en étaient point pourvus seraient à tout jamais incapables d'en posséder, s'ils ne rentraient à Paris pour y reprendre leurs fonctions, dans le même délai de deux ans.

Mais Geoffroy de Poitiers et un autre Guillaume d'Auvergne, délégués de l'Université, se rendirent auprès du Souverain Pontife et obtinrent de lui une bulle, datée du 13 avril 1232, qui reconnaissait aux professeurs de l'Université le droit de suspendre leurs cours toutes les fois qu'ils auraient eu à supporter une atteinte grave dans leurs privilèges et qu'on ne leur aurait pas fait satisfaction dans les quinze jours suivants. Grégoire relevait aussi les régents de leur serment de ne point revenir à Paris et

les engageait vivement à y rentrer au plus tôt. Quelques jours après, il écrivait de nouveau à la reine Blanche, l'informait de ce qu'il avait fait dans l'intérêt de la paix, et la priait d'écouter favorablement, en dépit de leurs ennemis, les deux députés de l'Université qui, de Rome, se rendaient auprès d'elle. « Le roi, nous dit la Chronique de Saint-Denis, — qui tout aussi bien que Nangis fait honneur de cette bienveillance à Louis plutôt qu'à sa mère, — le roi rappela les écoliers avec la plus grande mansuétude; il leur accorda satisfaction pour toutes les injures qu'ils avaient reçues de la part des bourgeois, pensant avec Salomon que nul trésor n'est comparable à la sagesse. » Et l'Université, lasse d'attendre en exil une justice complète qui ne venait pas, céda à tant d'instances, regagna Paris et rouvrit ses écoles.

Si cette longue absence fut préjudiciable à ses intérêts, d'autres l'avaient su mettre à profit. Bien vus à la cour, protégés par l'archevêque de Sens et par son suffragant de Paris, les Dominicains demandèrent au chancelier de Notre-Dame, et en obtinrent l'autorisation d'ouvrir un cours public de théologie, « afin, disaient-ils, que les écoliers restés dans la capitale ne fussent pas privés de professeurs et ne perdissent point un temps précieux ». Les circonstances les favorisaient d'ailleurs. Jean de Saint-Gilles, médecin fort habile, était venu se fixer autrefois à Paris sur les instances du feu roi Philippe qui désirait recevoir ses soins. Poussé par la curiosité, il se rendit un jour au cours de la faculté de théologie, se découvrit un vif attrait pour cette science, l'étudia, devint prêtre, docteur et enfin professeur bientôt célèbre (1). Comme, au temps dont nous parlons, les Dominicains, dont il était l'ami, l'avaient invité à prêcher dans l'une de leurs églises et qu'il avait pris pour sujet de son discours la Pauvreté, il fut frappé, tout en parlant, de la force des arguments qu'il donnait et qu'il n'avait jamais si bien compris, s'arrêta brusquement au milieu de son sermon, se retira, puis revint bientôt vêtu de l'habit de Frère Prêcheur et acheva son

(1) Matthieu Pâris appelle Jean de Saint-Gilles : *lector eleganter eruditus ;* et Nicolas Trisch : *suavissimus moralisator.* Il eut pour successeurs dans la suite, Hugues de Saint-Cher, Albert le Grand, Pierre de Tarentaise et enfin Thomas d'Aquin.

discours, joignant ainsi l'exemple à la leçon. Il demeura ensuite dans cet Ordre, où il était entré de si étrange façon; et, comme ses élèves demandaient qu'il continuât ses leçons, et que cela servait les projets des religieux, il en obtint la permission du roi et fut le premier docteur dominicain. Il choisit pour bachelier son frère en religion, Roland de Crémone, pour qui les Frères Prêcheurs créèrent bientôt après (1231) une seconde chaire de théologie, sans que nous ayons pu découvrir qui les y avait autorisés. Mais cela importe peu.

Je ne sache pas que le bon fabuliste ait connu cette aventure, et pourtant elle fait involontairement penser à certains vers que tout le monde a dans la mémoire :

Du palais d'un jeune lapin
Dame Belette, un beau matin,
S'empara, c'est une rusée;
Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée.
Elle porta chez lui ses pénates.....

Plus accommodante cependant que le lapin dupé, l'Université ne réclama point trop fort : pour avoir la paix, il faut faire quelque concession et compter sur le temps et l'habileté des hommes pour reprendre ce que l'habileté et le temps ont obtenu; puis, deux religieux ne paraissaient pas à redouter et l'on en pourrait avoir facilement raison si leur société devenait moins agréable. Mais bientôt les Mineurs voulurent avoir aussi leurs docteurs, les Bernardins, les Prémontrés les imitèrent; puis ce fut le tour des Mathurins, du Val des écoliers, si bien que, des douze chaires de théologie, les séculiers se voyaient successivement évincés; à peine en restait-il trois ou quatre encore; mais le chapitre de Notre-Dame avait le droit d'en faire occuper au moins trois par ses chanoines « et mesme, dit Du Boulay, tout autant qu'il avait de personnes en état de remplir cest office. » Si donc, chaque ordre religieux réclamait deux chaires de théologie, à l'exemple des Dominicains, que fût-il resté aux docteurs de Paris?

Ceux-ci « ne trouvaient pas juste que de nouveaux venus les

chassassent de l'Université « qu'ils avaient fondée et rendue telle qu'elle estoit; et ils se croyaient obligés de maintenir ce célèbre corps selon le serment que le Pape leur faisait faire, estant visible qu'il ne subsisteroit plus lorsqu'il seroit dominé par des réguliers, qui ne recognoissoient que leurs supérieurs et non l'évesque de Paris, ni les magistrats de l'Université (1). »

Nous ne pouvons nous empêcher de trouver légitimes ces revendications, ni nous défendre d'une sympathie ouverte pour l'Université en ces premiers jours de ses démêlés avec les religieux. Les séculiers combattent seulement alors *pro aris et focis* et veulent rester maîtres chez eux. Qui n'en eût fait tout autant?

La faculté de Théologie, nous disent les historiens, s'assembla et, après en avoir longtemps délibéré, fit un décret qu'approuva l'Université entière (février 1252). L'un des articles de ce décret déclarait que chaque Ordre religieux ne posséderait dorénavant qu'une seule chaire publique de théologie, mais leur reconnaissait le droit d'avoir, dans l'intérieur des couvents, autant d'écoles qu'il leur plairait pour leurs propres sujets; un autre portait qu'avant de commencer son cours, le futur docteur *régulier* serait, suivant la loi commune, éprouvé pendant un an durant lequel il enseignerait sous un autre docteur avec le titre et la qualité de bachelier. Puis venait la peine d'exclusion prononcée contre quiconque refuserait de se soumettre à ce règlement.

Les Dominicains seuls firent opposition au décret, libéral après tout, qui les dépossédait d'une chaire, mais leur garantissait la propriété de l'autre, tandis qu'il aurait pu tout aussi bien les leur enlever toutes les deux. Ils protestèrent donc contre cet acte qui, après vingt-deux ans écoulés, venait porter atteinte à ce qu'ils croyaient des droits acquis pour jamais : ils oubliaient que l'abus, même prolongé, ne prescrit point contre le droit.

Leurs défenseurs quand même ont tenté de les justifier; mais il faut rendre à ceux-ci ce témoignage qu'ils n'ont point cherché leurs arguments dans la constitution même de l'Université, au-

(1) Tillemont, *Vie de saint Louis*, p. 138.

trement dit de la corporation scolaire, reconnaissant ainsi, d'un aveu implicite, les droits de cette société à l'autonomie. C'est en vertu de considérations supra-sensibles qu'ils veulent faire asseoir de force les religieux au foyer de la science séculière. Les uns mettent en avant la mission donnée aux Mendiants « d'aller par toute la terre et d'enseigner les nations ». Ils oublient que cette mission, ainsi sommairement formulée par les Papes, ne leur constituait pas un droit à réclamer une part dans des institutions spéciales d'enseignement créées en dehors d'eux. Les autres, plus modestes, prétendent appuyer les droits des Dominicains sur leur incontestable supériorité morale et intellectuelle vis-à-vis de leurs collègues de l'Université. Ils rééditent des accusations au moins exagérées, dont le Jacobin Cantimpré, partial et malveillant, s'est fait au treizième siècle le complaisant écho (1). Ces pauvres docteurs séculiers! mais la bonne chère à laquelle ils se livrent, les honneurs qu'ils reçoivent partout, la vie facile qu'on leur fait, tout cela les détourne d'un travail assidu, opiniâtre, qui seul peut engendrer et nourrir le talent, aussi n'en ont-ils que fort peu (2)! Il en va tout autrement des religieux; à ceux-ci, il est vrai, nous ne nierons point le talent quand ils s'appellent Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure ou Bacon, mais nous ferons remarquer aussi que les apologistes des moines savent, quand il en est besoin pour grandir leurs propres sujets, reconnaître que tous les séculiers n'étaient pas aussi dépouvus qu'on pourrait le supposer d'après ce qu'ils ont dit d'abord. Écoutons le Père Antonin Danzas, provincial de Lyon : « A lui seul, Guillaume de Saint-Amour vaut une armée. Toutes ces animosités se sont condensées dans la personne d'un adversaire aussi redoutable par le talent que par une indomptable énergie. Avec une habileté digne d'une meilleure cause, il eut l'art de faire appel à tous les ressentiments, de coaliser tous les intérêts, d'élargir la dispute dans son objet

(1) Cantimpré, liv. II, ch. x, § 31, p. 181 ; — § 27 du ch. x, p. 174, 175, 179.

(2) Danzas, *Études historiques sur les premiers temps de l'Ordre de Saint-Dominique.*

et de l'éterniser dans sa durée, d'en étendre le champ à la France tout entière, à Rome, à la catholicité, de tenir en échec l'autorité du Pape et celle du roi et d'obtenir des avantages qui parurent un moment décisifs ».

Et quand bien même il en eût été ainsi, que les religieux eussent à cette époque plus de talent que les séculiers, « il estoit aisé de prévoir que cela ne dureroit pas toujours et que néanmoins, estant devenus une fois les maîtres de l'Université, ils ne cesseroient pas de l'être (1) ».

Les choses en étaient là, quand un incident renouvelé de celui de 1229 vint les porter au pire. Pendant les jours du carnaval de 1253, quatre écoliers et l'un de leurs domestiques se livraient à des joyeusetés nocturnes, quand ils furent surpris par le guet, lui résistèrent avec violence et firent si bien qu'un des leurs fut tué, et que les autres, fort maltraités, furent appréhendés au corps et conduits en prison. Le lendemain, l'Université réclama, obtint immédiatement la liberté des captifs, mais voulant poursuivre plus loin sa vengeance, déclara que tous les cours seraient suspendus jusqu'à ce qu'une punition exemplaire ait été infligée aux gens d'armes qui avaient violé ses privilèges en même temps que le serment qu'ils avaient fait de les respecter.

Mais comme, un mois après (avril 1253), on ne lui avait pas encore rendu justice, l'Université se réunit de nouveau et ses membres jurèrent de poursuivre en commun, « en toutes les manières et par toutes les voies raisonnables », la réparation de l'injure reçue.

Les deux docteurs jacobins, Frère Élie Brunetti, de Périgueux, et Frère Bonhomme le Breton refusèrent de s'engager à cela à moins que, par un acte authentique, scellé du sceau de l'Université, on n'accordât à leur Ordre et pour toujours la possession de deux chaires publiques de théologie et ils entraînèrent le docteur franciscain dans leur résistance. Cette façon d'agir n'était pas justifiable, car si l'Université avait raison, les Mendiants n'avaient pas le droit de vendre leurs concours; si elle avait tort, ils avaient

(1) Tillemont, p. 139.

encore bien moins le droit de leur offrir une aide, même sous forme de marché.

Outrée de ce procédé et voulant empêcher qu'à l'avenir rien de pareil se reproduisît, l'Université rendit quelques jours après un nouveau décret interdisant la réception au grade de *maître* de tout candidat refusant de s'engager par serment à observer toutes les résolutions « licites et honnestes » prises en commun par ses membres. Et, pour enlever aux religieux tout prétexte de refus, on les autorisa à ajouter à la formule commune du serment ces mots à leur usage, destinés à mettre en repos leurs consciences scrupuleuses : *Dum tamen ea statuta mihi secundum regulam quam profiteor, non sunt illicita, nec inhonesta, nec saluti animarum contraria, nec juri divino aut humano, aut etiam publico utilitati adversa, nec sanctæ Dei Ecclesiæ sint damnosa.* Pour des esprits scolastiques, la formule, il faut l'avouer, était acceptable ; la subtilité des réguliers n'eût pas manqué, la nécessité aidant, de leur fournir des arguments également péremptoires dans tous les cas et pour toutes les situations. Mais pour eux le proverbe : Un *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*, avait déjà sa valeur; ils se gardèrent donc de consentir à prêter le serment qu'on leur demandait, même ainsi revu et corrigé, à moins qu'on ne leur concédât, ce qu'ils savaient impossible, la propriété définitive et incontestable des deux chaires en litige.

Les séculiers alors se réunirent de nouveau et complétèrent leur œuvre en décidant que, pour un motif grave, les cours étant suspendus, si un maître ou même un simple bachelier refusait de cesser d'enseigner, ou reprenait ses fonctions avant que la corporation l'eût permis, il serait exclu de l'Université jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction. Et trouvant les deux professeurs jacobins en contravention, elle les déclara peu après dépossédés *ipso facto*, les retrancha de sa société, eux et leurs adhérents, fit publier cette exclusion dans toutes les écoles et interdit aux étudiants d'aller prendre leurs leçons sous peine d'être eux-mêmes chassés de l'Université.

Toutes ces résolutions seraient restées sans effet, si l'autorité royale n'avait accordé aux docteurs universitaires la réparation

qu'ils attendaient et réclamaient depuis près de deux mois. Alphonse de Poitiers, régent du royaume en l'absence de Louis IX encore en Orient, et sur le conseil des principaux seigneurs du royaume, fit traîner dans Paris, attachés à la queue d'un cheval, deux des soldats du guet qui avaient si fort maltraité les étudiants noctambules et tapageurs, et envoya les autres en exil. L'Université se déclara satisfaite de ce châtiment, que nous déclarons aujourd'hui monstrueux et qui fut, de son temps même, jugé ainsi par beaucoup. Les Dominicains etaient de ce nombre et ne purent s'en taire; mais, bien que ce soit à leur éternel honneur, ce ne fut pas précisément à leur avantage et cela ne fit qu'ajouter à la colère de leurs adversaires. Ceux-ci, encore fiers du succès qu'ils venaient de remporter, certains de leur prestige accru et comptant sur l'émotion produite pour anéantir toutes les résistances, résolurent de frapper un dernier coup. Dans une réunion plénière, tenue au mois de septembre, ils approuvèrent solennellement tous les décrets portés depuis le carême précédent, sans tenir compte de deux lettres du Pape reçues dans l'intervalle.

Innocent IV, en effet, informé par les Dominicains de ce qui se faisait à Paris, avait écrit le premier jour de juillet « aux recteurs, docteurs et autres membres de l'Université » pour leur ordonner de rétablir dans leurs chaires les deux Dominicains exclus et, le 26 août suivant, il leur avait renouvelé cet ordre, commandé de témoigner aux religieux « toute sorte de bonté et d'amitié », et il avait prié les évêques de Senlis et d'Évreux de veiller à l'exécution de ses prescriptions. L'évêque d'Évreux était à cette époque Jean d'Aubergenville, conseiller du régent et, dit-on, garde des sceaux; il désigna pour s'occuper de cette affaire un de ses amis, comme lui tout dévoué aux religieux, le chanoine Lucas, du chapitre de Notre-Dame. Ce chanoine, après diverses procédures, suspendit les doteurs des quatre facultés ainsi que les étudiants des trois facultés supérieures et fit publier cette décision dans toutes les paroisses de Paris.

Mais, comme il y avait alors en France un nouveau Légat du Pape, Albert de Parme, nonce du Saint-Siège en Angleterre, qui

était venu de la part du Souverain Pontife offrir la Sicile à Charles d'Anjou (1), les deux parties, à ce que raconte Cantimpré (2), convinrent de le prendre pour arbitre. Les Dominicains, peut-être fatigués de combattre toujours, auraient consenti à n'avoir qu'une chaire de professeur et à se soumettre au décret de l'Université, mais à condition qu'on leur donnât celui-ci par écrit. Mais l'Université s'y refusa, désirant sans doute obtenir des religieux la promesse de se soumettre à tous les décrets qu'elle ferait à l'avenir, avec l'arrière-pensée secrète de les exclure ensuite de son sein par une délibération régulière dont les Dominicains seraient contraints d'admettre la légalité. Voyant le piège qu'on leur tendait, ceux-ci refusèrent d'y tomber et eurent recours au chanoine Lucas. Ils parvinrent à obtenir de lui un acte qui certifiait qu'en sa présence, un grand nombre de docteurs et d'écoliers avaient consenti au rétablissement des réguliers dans les droits dont ils avaient joui, et, n'osant produire cet acte au grand jour, ils le montraient du moins à ceux qu'ils voulaient entraîner dans leur parti. Quelques-uns de ceux qui y étaient nommés l'ayant appris, protestèrent contre ce qu'on leur attribuait. Le pauvre chanoine alors, couvert de confusion, déclara qu'on avait tiré de lui cet acte par surprise et, pour témoigner le regret qu'il en avait, brisa le cachet d'argent dont il l'avait scellé et en envoya la moitié au Recteur de l'Université; puis, de peur d'être poursuivi par celle-ci, il désavoua par écrit toute sa conduite dans cette affaire (3).

L'Université ne crut pas devoir, en cette conjoncture, obéir aux ordres du Pape, décida d'en appeler directement à lui, imitant en cela les Dominicains, et, en attendant sa sentence, renouvela le décret d'exclusion qu'elle avait porté quelques mois auparavant contre les religieux. Et comme, à la Saint-Remi, de nouveaux étudiants étaient arrivés en grand nombre à

(1) On prétend qu'il était accompagné d'un Dominicain, Philippe, prieur d'un couvent dont on ignore le nom, et qui était envoyé à Alphonse, comte de Poitiers, pour traiter de la paix de l'Empire. Voir Cantimpré, liv. II, ch. x, § 32, p. 182.

(2) Voir Cantimpré, *loco supra citato*.

(3) Voir la lettre de l'Université à tous les prélats du royaume (4 avril 1254), dont il sera parlé plus loin (Du Boulay, p. 258.)

Paris, elle procéda à une solennelle publication de ce décret.

Les Jacobins usèrent de représailles, s'opposèrent même, si l'on en croit quelques écrivains, par la violence à la publication de la sentence universitaire qui les excluait du corps enseignant, accusèrent l'Université de former des conspirations contre l'État et la religion, et, à tout propos, attaquèrent avec violence les quatre plus célèbres docteurs séculiers dont nous n'avons pu jusqu'à présent préciser le rôle et l'action, mais qui visiblement ont tout conduit : « C'étaient, dit Mathieu Pâris, des lecteurs et des docteurs de grand renom, ... maître Eudes de Douay, qui s'était fait remarquer dans l'enseignement des décrets et qui maintenant occupait une chaire de théologie. C'était encore maître Chrétien, chanoine de Beauvais, philosophe émérite, d'une grande distinction qui, après avoir enseigné les arts, inaugurait ses leçons dans la science sacrée, et maître Nicolas de Bar-sur-Aube, qui se disposait à occuper, lui aussi, une chaire de théologie, après avoir passé par celle des arts et celle du droit. » C'était enfin et surtout maître Guillaume de Saint-Amour, avec lequel nous allons faire plus ample connaissance (1).

(*A suivre.*)

Maurice Perrod.

(1) Voir pour ces docteurs : G. de Tocco (in *Acta Sanctorum*), Bollandistes, t. VII, p. 664, n° 20; Matthieu Pâris, p. 939; Cantimpré, liv. II, ch. x, p. 174-175. — Chrétien ou Christian de Beauvais était *Chiliaste* et, comme tel, avait été combattu par Albert le Teuton dans le commentaire que celui-ci écrivit sur saint Matthieu.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

PRÉFACE

AU NOUVEL OUVRAGE DE M. DE ROUSIERS

SUR

LA QUESTION SOCIALE EN ANGLETERRE[1].

Il y a une lumière diffuse qui précède le lever du jour. Il y a des choses qui sont dans l'air et dont l'impression se fait partout progressivement sentir, longtemps avant qu'on ne les discerne bien. On entrevoit aujourd'hui une manière de constater les phénomènes sociaux qui en relève assez exactement l'image pour mettre en évidence leurs causes souveraines et décisives, et l'on conçoit que l'homme puisse se diriger au milieu de ces phénomènes et agir sur eux avec toute la sûreté d'une connaissance précise. Un grand revirement s'est fait à ce sujet dans l'esprit public. Le temps n'est pas loin encore où la seule idée d'une observation savante, méthodique, des faits sociaux éveillait de toute part les résistances les plus déclarées : on n'admettait pas qu'un homme voué spécialement à ce genre d'étude pût, par cette attention la plus rigoureuse de toutes, débrouiller quelque chose de l'immense complication du monde social ; il n'y avait, croyait-on, que les grandes têtes politiques qui, des sommets du pouvoir ou de la pensée, fussent capables d'envisager le problème et d'en dévoiler au reste des humains, selon le temps et le lieu, l'énigme changeante. On renversait en cela le vrai procédé de toutes les connaissances sûres, qui ne vont

(1) Cet ouvrage, dont nous avons donné des extraits dans les trois livraisons précédentes, va paraître chez Firmin-Didot, 1 vol. in-8°.

pas de la vue sommaire et confuse d'un vaste ensemble à l'idée de la partie, mais de la vue précise d'une partie, aussi petite qu'on la puisse faire, à celle d'une partie contiguë, pour atteindre le tout de proche en proche sans erreur. L'expérience cependant et la réflexion ont porté leurs fruits. Au milieu de l'ignorance qu'avait entretenue sur le vrai sens des difficultés présentes le préjugé antiscientifique que je viens de dire, les puissants et les théoriciens ont tout essayé, dans les directions les plus diverses, pour décider de la marche du monde à leur gré, et, tour à tour, ils ont échoué. Les événements suivent avec une superbe indépendance un cours que personne, ni à droite, ni à gauche, n'a prévu et qui, des deux côtés, provoque de jour en jour l'aveu de nouveaux étonnements, contraint à de nouvelles évolutions, inflige coup sur coup aux tentatives et aux affirmations obstinées des échecs sans revanche et des démentis sans réplique. Les esprits sont confondus dans leurs pensées et l'on en vient à s'apercevoir que les faits actuels sont menés en dehors de toute volonté humaine.

Personne aujourd'hui ne mène le monde, pas plus les meneurs d'en bas que ceux d'en haut. Quelque chose de grand se fait, qui se concilie peu à peu les sentiments les plus opposés. Et qui le fait? A la fois personne et tout le monde : tout le monde, non par un désir qui précède et prépare l'événement, mais par un besoin qui s'y range et bientôt par une certaine satisfaction qui l'agrée. Quelque chose de puissant se meut, qui domine et emporte aussi bien la volonté des masses que celle des élites : on y sent la poussée des lois qui encadrent les conditions de la vie humaine.

On commence à comprendre qu'il ne s'agit pas de faire le monde présent à sa guise, mais de savoir comment il se fait : on reconnaît qu'il y a là, non une combinaison à trouver, mais un phénomène à observer, et que, pour le bien connaître, il le faut observer, comme tous les autres, à la manière des savants. Et de fait, autant dans l'ordre des connaissances sociales le public était naguère prévenu en faveur des politiques et défiant des laborieux, autant il tient aujourd'hui en suspicion ce qui lui vient

des hommes de parti et des agitateurs, et c'est par des observateurs patients et sérieux qu'il veut être renseigné sur l'état du monde ; c'est d'après leurs études, menées avec une scrupuleuse précision, qu'il entend se former une opinion ; c'est en raison même de la sûreté et de la rigueur de leurs procédés d'observation qu'il est prêt à leur accorder crédit. Ainsi, peu à peu, après avoir subi un long ostracisme, la juste idée d'une science sociale bien faite reçoit du sentiment public droit de cité.

En toute science, il importe moins de disserter sur la meilleure méthode d'observation que d'en faire un bon usage et d'en fournir les résultats. Un observateur démontre assez la valeur de sa méthode quand, à mesure qu'il expose la manière dont il a procédé, on voit se dérouler, à la fois minutieuse, limpide et pleine, la connaissance de l'objet observé. C'est ce qu'on trouvera au livre de M. de Rousiers. C'est par cette question de méthode que la portée de son œuvre dépasse celle de l'objet même qui est directement en cause. M. de Rousiers a pris soin d'expliquer partout au lecteur la marche qu'il a suivie : je ne ferai que rappeler ici le principe de toutes les sciences d'observation. Il consiste à considérer dans le milieu à observer un sujet dont on détermine exactement les conditions, et à noter les modifications qui lui viennent strictement du contact auquel on le met. On varie le sujet de manière à faire la contre-épreuve, et on varie les milieux de manière à suivre une série échelonnée de phénomènes. Ce n'est pas que, pour opérer de la sorte vis-à-vis des phénomènes sociaux, l'observateur ait besoin de disposer de personne, ni de se créer un laboratoire d'un nouveau genre, un lieu factice pour des expériences sociales : l'expérimentation lui est fournie spontanément par les gens qui vont d'eux-mêmes se placer dans les centres qu'il s'agit d'observer, et le rôle de l'observateur est de constater avec la rigueur de son métier, avec l'exactitude du savant, non en touriste, non en impressionniste, ce que donnent ces situations librement prises ; au lieu de transporter à son gré un homme, une famille, dans un milieu, il choisit parmi ceux qui s'y portent d'eux-mêmes le sujet propre à lui fournir cette observation exacte, parfaitement définie et graduée : le mérite de la science est là. C'est un plai-

sir de voir la précision avec laquelle, d'un bout à l'autre de son œuvre, M. de Rousiers relève les nuances de chaque cas observé, l'ordre naturel et simple dans lequel ces nuances viennent se ranger comme d'elles-mêmes sous le regard, sans fatiguer l'attention, sans charger la mémoire, de manière à présenter de tant de conditions diverses des ouvriers anglais le tableau le plus exact dans le détail, le plus un dans l'ensemble. C'est une joie de pénétrer avec lui dans ce mystère de la question ouvrière en Angleterre, d'y voir projeter sur chaque point une lumière spéciale, bien concentrée sur l'objet, et de constater de proche en proche que ces lumières renvoient toutes l'image variée d'un même phénomène.

Ce phénomène, le voici : La question ouvrière, la question d'un habituel état de bien-être pour ceux dont le travail manuel constitue toute la ressource, n'est résolue vraiment que dans la mesure où l'ouvrier modifie sa formation personnelle parallèlement à la transformation de l'industrie. C'est une formule expérimentale, dont la logique est d'ailleurs sensible. On pourrait sous ce rapport la comparer à la loi d'Archimède : un corps perd dans l'eau un poids égal à celui du volume qu'il déplace, ce qui est à la fois un fait d'observation et une conséquence mathématique de la notion d'équilibre. Tout effort fait pour résoudre la question dans un sens inverse, c'est-à-dire pour empêcher l'industrie de se transformer afin que l'ouvrier puisse demeurer ce qu'il est, n'est pas une solution, n'est qu'un atermoiement avec tous les inconvénients des atermoiements, et ne crée qu'un état d'équilibre instable. Sans doute, on trouve là encore une condition parallèle de l'industrie et de l'ouvrier, puisque tous deux sont arrêtés dans leur évolution et restent au même point. Mais c'est un équilibre instable, parce que les deux éléments en présence tendent en direction contraire : l'industrie, suspendue dans sa marche naturelle par des arrêts factices, tend à une transformation d'autant plus brusque et plus profonde, que le temps rehausse l'effet de ce qu'elle a d'arriéré; et l'ouvrier, artificiellement préservé contre la nécessité de changer, laisse se fortifier ses habitudes anciennes et tend d'autant plus à l'impuissance de se

transformer que l'écart s'accroît entre lui et le progrès qui s'accélère. Quand, au contraire, l'ouvrier entreprend de modifier sa formation suivant les conditions nouvelles de l'industrie, les deux éléments tendent dans le même sens, leur accord est assuré, et l'homme ne tarde pas à se montrer plus apte encore et plus prompt à la transformation que les méthodes de travail elles-mêmes; il devance leur marche, il est prêt à tout événement. Mais je ne fais ici que présenter sous une forme abstraite ce que M. de Rousiers détermine de point en point par d'incessantes et invariables constatations de fait en dehors de toute conception théorique.

Ce qui vient augmenter l'intérêt de cette conclusion, c'est que cette transformation de l'ouvrier s'atteste définitivement comme un progrès de la race. Longtemps, malgré l'avantage des salaires qu'elles offraient, on a redouté que les nouvelles méthodes de travail ne fussent pour la personnalité de l'ouvrier une cause d'amoindrissement. Et ce n'était pas sans quelque apparence de raison. Les premiers ouvriers que ces méthodes aient recrutés, n'y trouvaient pas l'exercice de cette habileté de main qui avait fait jusque-là le principal de leur valeur personnelle, et ils semblaient déchoir; d'autre part, engagés à l'improviste dans un genre de travail pour lequel ils n'avaient pas été formés, ils n'y apportaient pas les qualités qui permettent de s'y développer. Ainsi, ils étaient assez semblables à ces émigrants d'avant-garde qui, sans préparation suffisante, ouvrent une colonie; les ressources qu'ils rencontrent sont grandes, mais neuves, et ils savent mal s'en servir; s'ils ont la vie en réalité plus facile, ils tiennent un état en apparence moins relevé que dans la mère patrie, et ils donneraient lieu de croire que la colonie n'engendrera jamais qu'une race inférieure. Mais d'autres viennent après eux, reconnaissent ce qui a manqué, abordent l'entreprise avec des dispositions nouvelles, grandissent par elle, et leur génération prime celles du passé. Ce que le travail requiert aujourd'hui de l'ouvrier, c'est beaucoup moins l'aptitude spéciale à un métier que les aptitudes fondamentales de l'homme : là est la supériorité des exigences nouvelles. Les inventions et la concurrence sont en train de rendre l'industrie aussi variable que l'a été de tout temps

le commerce, et de même qu'on n'a jamais été commerçant que dans la mesure d'une aptitude radicale à faire commerce de toute marchandise, on en vient à n'être bien ouvrier que dans la mesure d'une aptitude radicale à faire ouvrage de toute industrie. Un malheureux dont on façonne le corps et l'esprit pour l'adapter exclusivement à une méthode de travail qui demain sera mise au rancart, est préparé pour l'hôpital; les industries qui, presque toutes autrefois, appelaient ce genre de formation physique et morale étroite, sont peu à peu éliminées; les métiers, progressivement amenés à l'outillage mécanique, inclinent à ne présenter plus guère entre eux que des nuances, et il importe, pour la prospérité de l'ouvrier autant que pour le progrès de l'industrie, que l'ouvrier soit capable de nuancer son travail à toute cette gamme, selon le succès changeant des entreprises. C'est là ce qui réclame de lui une formation beaucoup plutôt générale que spéciale, et beaucoup moins technique que virile.

Et ce n'est pas seulement pour adapter sa puissance de travail aux exigences mobiles et aux multiples ressources de l'industrie moderne qu'il importe à l'ouvrier d'être homme avant tout, c'est encore pour disposer sa vie matérielle, intellectuelle et morale, pour diriger ses vues, pour estimer exactement ses intérêts, pour organiser efficacement leur défense, cela au milieu d'une situation économique dont les variations et les complications n'ont rien de comparable à l'état stable, simple, naïf, j'allais dire enfantin, de l'ancienne industrie.

Mais, si cette formation nouvelle de l'ouvrier est à la fois nécessaire et heureuse, n'est-elle pas étrangement difficile, et la solution du problème ne vient-elle pas échouer là? Faire un homme, un homme pour le temps actuel, n'est-il pas autrement compliqué que de faire un ouvrier spécialiste, apte aux vieilles méthodes du travail?

C'est ici que l'exemple de l'Angleterre est, plus encore qu'en tout ce qui précède, une leçon de premier ordre. En plaçant son observation en Angleterre, M. de Rousiers ne songeait qu'à saisir l'état nouveau de l'industrie dans le lieu de sa manifestation la plus intense : la méthode des sciences veut qu'on opère

là où le phénomène est le plus caractérisé. Il n'y a pas au monde, il n'y a jamais eu de puissance industrielle pareille à celle du peuple anglais. La vaste, énergique et aventureuse Amérique elle-même n'y atteint pas, malgré les proportions colossales qu'elle donne à toutes choses. Entre l'ancien et le nouveau continent, l'île anglaise s'élève comme l'atelier central du monde; autour d'elle, les autres régions du travail n'apparaissent que comme une suite secondaire de faubourgs industriels; ses rivages sont devenus le grand quai marchand de ce Fleuve-Océan, dont les anciens soupçonnaient que le circuit devait enceindre la terre; les produits qu'elle y déverse pénètrent partout où pénètrent les mers, et il n'est pas de nation, petite ou grande, pour laquelle son commerce ne soit ou un secours ou une menace.

Mais ce qui frappe l'observateur plus que cette puissance elle-même, ce qui le frappe surtout après ce qu'on a dit du péril de cette phase nouvelle de l'industrie, c'est de voir l'Angleterre présenter ensemble, et liés l'un à l'autre, ces deux faits, qu'on aurait voulu rendre contradictoires : le plus grand développement des méthodes modernes du travail et la condition la plus avantageuse de l'ouvrier.

Et l'étonnement grandit, et l'espérance s'élève et s'affirme, et l'enthousiasme naît d'une conviction certaine, quand on voit à ces deux faits s'associer étroitement un autre, plus inattendu encore : c'est de lui que vient la solution claire et simple de tout le reste. C'est le grand fait inconnu, celui qu'on aurait le moins soupçonné, celui qu'on aurait tenu pour le plus invraisemblable et le plus illogique : En même temps que l'Angleterre est le pays des méthodes les plus compliquées du travail, en même temps qu'elle est le pays de la classe ouvrière la plus élevée, elle est le pays de l'éducation la plus simplifiée : et cela n'est pas contestable. C'est donc par une méthode simple de l'éducation que se tranchent, en fin de compte, les difficultés du temps présent.

Là est le coup de foudre qui fait la lumière.

On s'est radicalement et abominablement trompé en France sur l'éducation de toutes les classes; et de l'ouvrier au bourgeois,

et du bourgeois à l'homme des cultures intellectuelles, et de celui-là à l'homme de cultures plus élevées encore, il n'y a pas une classe qui ait échappé à cette incomparable erreur; et c'est là qu'est, au fond, non plus seulement la question ouvrière, mais toute la question sociale. Ce qui est partout en cause, ce qui fait la difficulté, depuis la plus petite exploitation agricole jusqu'aux plus grandes entreprises de l'industrie et du commerce, jusqu'aux groupements qui régissent les intérêts politiques ou religieux, c'est ce qu'on appelle du terme le plus intelligible la question du personnel. Cette question n'a pris le nom de question sociale, que parce qu'elle s'étend aujourd'hui au personnel de toutes les fonctions : elle n'est pas cantonnée dans une classe seulement ou dans quelques-unes. Ce qui manque, ce n'est ni la science, ni l'outillage pour l'action matérielle, intellectuelle ou morale : ces deux instruments sont en progrès incessants; ce qui manque, c'est l'homme, l'homme qu'il faut avec cette science et avec cet outillage : là est la vraie question moderne, là gît réellement le problème. C'est la question de l'homme qui vient à son tour, après celle du développement des autres puissances naturelles. Une grande œuvre a surgi, mais elle fonctionne mal, et après s'en être pris à toutes les forces de la nature, après y avoir fait appel, on s'aperçoit que ce qui fait défaut, c'est l'homme.

L'Angleterre n'a pas rencontré cet inconvénient. Ce peuple est bien voisin de nous : à peine un court détroit nous sépare-t-il de lui. Nous croyons le connaître, parce que son costume, sa manière de vivre, les produits de son sol et de son industrie paraissent très semblables aux nôtres. Nous ne soupçonnons chez lui rien de très profondément différent de nous. Un étonnement cependant nous demeure : nous le croyons volontiers rustre, peu affiné, pas très instruit, élevé sommairement, et nous le voyons partout en avant, non pas par la puissance prédominante des armes, — il n'est pas très militaire et ne se vante pas de cimenter la société par le fer et le sang (1), — mais par l'application incessante,

(1) Allusion aux paroles profondément suggestives qu'a récemment prononcées l'Empereur d'Allemagne (26 mars 1895), à l'occasion du 80e anniversaire du prince de Bismarck : « Je n'ai pu trouver à vous offrir de meilleur cadeau qu'une épée, l'arme

prompte, hardie, intelligente des progrès scientifiques dans toutes les directions. Industriel et commerçant, plus qu'on ne le fut jamais ni à Carthage, ni à Venise, ni ailleurs, il n'en est pas moins défricheur et colon par excellence. Son domaine a dépassé, comme à l'insu du monde, l'étendue des empires les plus vastes qu'il y ait eu : ou plutôt ce n'est pas un empire mais une suite d'empires qui, sur les points les plus distants du globe, viennent au jour comme par surprise, se fondent par la libre entreprise des colons, sans combats épiques, sans conquérants fameux, sans que la terre ait tremblé ou la mer gémi sous le poids des armées ou des flottes de guerre. Jamais, avec une pareille liberté et avec une pareille diffusion, pareille unité de vues et d'action ne s'est rencontrée chez un peuple, sans plan concerté, sans administration centralisatrice, sans effort de la contrainte publique. C'est que tout cela procède directement de la formation de chacun, de cette formation qui nous semble si sommaire. Oui, c'est cet homme à demi instruit, à peine élevé, c'est ce barbare qui fait ces grandes choses. Qu'on me montre les écoles où il pâlit sur les programmes, les apprentissages où il vieillit dans les rudiments du métier. Non, l'Angleterre a conçu l'éducation de l'homme comme une chose simple : c'est le génie qu'elle a su garder, c'est la vertu à laquelle elle n'a pas manqué. Cultiver l'homme comme l'élément premier de toute prospérité, c'est ce qui la caractérise : vainement on cherche à la bien définir par une autre note. L'Angleterre est avant tout et par-dessus tout une grande école d'hommes (1).

Mais l'homme qu'elle cultive n'est pas cet homme qu'on mène, qu'on groupe, qu'on encadre et qu'on asservit; c'est celui qui

préférée du Germain, le symbole de l'instrument que Votre Altesse Sérénissime a aidé feu mon grand-père à forger, à aiguiser et à manier, le symbole de cette puissante *époque de construction dont les ciments étaient le fer et le sang*, le moyen qui ne trahit jamais (?) et qui, entre les mains des rois et des princes, pourra, si la nécessité s'en fait sentir, conserver à l'intérieur l'unité de la patrie qu'il a autrefois faite à l'extérieur. »

(1) « Si l'on me demande quels préjugés ont les Anglais, en vérité je ne saurais dire lequel, ni la guerre, ni la naissance, ni les dignités, ni les hommes à bonnes fortunes, ni les délices de la faveur des ministres : ils veulent que les hommes soient hommes. » (Montesquieu, *Pensées diverses*).

est rendu libre, capable par lui-même et responsable. Nous sommes en France de plus en plus soucieux du perfectionnement des moyens de production, dans l'agriculture, dans l'industrie, et nous en demandons le secret à tous ceux qui vont de l'avant, fussent-ils au delà du détroit ou au delà de l'Atlantique. Et quand il s'agit de la formation de l'homme, nous ne faisons plus de même : nous temporisons, nous ne nous adressons qu'à nous-mêmes, aux traditions d'un passé qui, pour récent qu'il soit, n'en est pas moins fini, ou bien nous recourons aux inventions, aux combinaisons de tête, non à l'expérience de ceux qui réussissent; et nous aboutissons le plus souvent à des méthodes comprimantes, accablantes, surmenantes, quelquefois même exténuantes et exaspérantes. S'il fallait que l'Angleterre arrivât à former l'ouvrier moderne par des procédés aussi compliqués et aussi laborieux, la solution de la question ouvrière serait mise à néant. Mais, j'ai pu le dire autrefois avec une apparence un peu paradoxale et je peux le redire ici par opposition avec ces méthodes, « la force de l'éducation anglo-saxonne consiste en vérité à faire de l'homme quelque chose comme un splendide sauvage qui, à la différence des autres et des anciens barbares, est capable de supporter, de soutenir et de promouvoir toute civilisation. Ce sauvage reçoit un développement corporel parfaitement entendu, plein, sans exagération d'aucun côté; on lui conserve une ouverture d'esprit absolue, la fraîcheur native de ses facultés dans leur épanouissement viril, le besoin sincère de vérités palpables et puissantes, l'honnêteté fondamentale, comprise et voulue, la disposition vitale à se suffire à lui-même, et à utiliser plus qu'à économiser les choses. Il est élevé au milieu des prodigieux phénomènes modernes de l'activité et de l'intelligence humaines, comme le sauvage en face des forces naturelles de la steppe ou de la forêt vierge. Il considère ces énergies créées par l'homme comme le sauvage considère les éléments : ce sont des données premières à partir desquelles il lui est proposé de vivre en les mettant à son service. Il vit de plain-pied, dès l'enfance, avec cet ordre de choses; il l'envisage comme un commencement, comme un état primitif au milieu duquel son

être s'est éveillé; il n'a de cette condition d'existence aucune appréhension, aucun étonnement; il n'y aperçoit que des ressources puissantes, encore naïves, à peine explorées; il croit être vraiment dans la jeunesse de la nature; il s'attend à toutes les nouveautés, et il voit le progrès, non avant lui, mais devant lui. La formation qu'il acquiert ainsi ne l'adapte pas étroitement à une profession spéciale, mais elle lui assure un tempérament physique et moral à l'aide duquel il se rend facilement maître des moyens de toute entreprise. Si nouvelle et si compliquée qu'elle apparaisse, il l'amène bientôt à des procédés décisifs, amples et simples. Il peut émigrer de métier en métier sans qu'il semble changer d'aptitude, parce que son aptitude radicale à bien se servir de lui-même s'applique à tout comme la plus indispensable et la plus sûre condition du succès. Après qu'il a traversé avec avantage dix situations différentes, après qu'il a virilement fourni une activité d'un demi-siècle, on le trouve encore homme nouveau, prêt à des choses nouvelles. Ainsi est faite, avec la simplicité de son éducation, cette splendide nature, si maîtresse de la civilisation et si peu atteinte par elle. »

C'est à bon droit que nous empruntons à nos voisins le perfectionnement de leurs méthodes industrielles et commerciales, mais nous oublions ce qui en est le point capital et décisif, cette formation de l'homme, cette formation de l'ouvrier, à la fois simple et positivement grande, qui l'élève au niveau des conditions transformées du travail, des moyens nouveaux de l'action humaine. Il nous est moins permis d'hésiter ici que dans le reste, parce que c'est ici le plus nécessaire et le meilleur : nous devons nous l'approprier. Imitons la pensée de cet Anglais qui, sur un rivage étranger, goûtait l'eau de la mer et disait : « Ceci est salé, ceci est à nous. » Disons : « Ceci est indispensable, ceci est bien, ceci est intelligent : c'est à nous. »

Henri de Tourville.

QUESTIONS DU JOUR.

LA

RÉFORME DE LA LICENCE ÈS LETTRES.

Un certain émoi règne dans les sphères de l'enseignement supérieur à la suite des diverses transformations apportées aux examens de la licence ès lettres par le décret du 31 décembre 1894. Cet émoi a eu son écho dans la sphère politique, et, dans les séances du 11 et du 13 février dernier, trois orateurs de la Chambre, MM. Poincaré, Jaurès et Mgr d'Hulst, se sont occupés de la question.

La réforme est en effet considérable. On n'y est pas allé de main morte cette fois-ci, et la licence ès lettres a subi des remaniements plus profonds qu'on n'en attend d'ordinaire des règlements ministériels. De là les commentaires et les discussions soulevés par ces derniers.

Le caractère dominant de ces réformes est qu'elles rendent la licence *plus facile :* suppression de la composition de grammaire, remplacement facultatif de la dissertation latine par un thème latin pour deux ordres de licence, abolition définitive du vers latin, admissibilité acquise après un échec à l'examen oral, désignation par le candidat de certaines matières sur lesquelles on devra l'interroger, triple sujet proposé pour chaque composition écrite, afin de lui laisser le droit de choisir, et, enfin, permission au candidat de remplacer une des compositions du programme par un travail de son choix agréé par un professeur : telles sont

les principales mesures édictées par le décret, du genre de celles que l'on appelle volontiers « libérales » et qui n'ont pu manquer de réjouir les aspirants à la licence, tout en chagrinant par d'arrière-pensées bien naturelles ceux qui l'ont passée sous un régime plus dur.

Avant de risquer un jugement sur cette nouvelle livrée dont la licence se voit revêtue, examinons un instant ce qu'est la licence elle-même, et à quoi elle sert ou devrait servir.

I. — LE BUT DE LA LICENCE.

Tout enseignement comporte deux sortes de gens : ceux qui sont instruits et ceux qui instruisent. Les premiers se sont toujours appelés étudiants. Les seconds, conformément à l'étymologie, avaient pris le titre de *docteurs* (1).

Docteur fut donc, dans l'origine, synonyme de *professeur*. Plus tard, ce nom fut réservé à une catégorie de professeurs d'élite, dont le savoir était garanti par une estampille officielle. Conquis au prix d'un examen, le titre finit par ne plus impliquer nécessairement des fonctions professorales. Des hommes amis de la science s'attachèrent à le mériter, et le recherchèrent pour le seul plaisir de l'avoir. Remarquons en passant que, dans la plupart des pays, le titre de docteur, une fois acquis, demeure inséparablement uni au nom, au lieu qu'en France cet usage ne s'est conservé que pour les docteurs en médecine. C'est en effet de nos jours le seul doctorat qui confère par lui-même une situation lucrative bien déterminée.

Au-dessous du doctorat se créèrent deux grades : l'un servant à distinguer les écoliers les plus intelligents et les plus laborieux, et appelé, d'un terme déjà usité en chevalerie, *baccalauréat* (2) ; l'autre destiné à marquer d'un signe spécial ceux

(1) V. *Science sociale*, livraison précédente, *Guillaume de Saint-Amour*, par M. M. Perrod.

(2) *Baccalauréat* vient de *bachelier*, dont l'étymologie est douteuse. L'orthographe du mot vient de ce qu'on crut plus tard pouvoir le faire venir de *bacca laurea*, » baie

qui se montraient dignes de devenir maîtres à leur tour et pouvaient, en attendant, recevoir la *permission* d'enseigner : la *licence*.

Une échelle était donc construite, comprenant trois échelons. Victor Cousin, durant son ministère, jugea bon d'en ajouter un quatrième : l'agrégation.

L'agrégation, comme on le sait, est indépendante du doctorat. On peut être agrégé sans être docteur et vice-versa. La différence, toute au profit de l'agrégation, est que celle-ci confère par elle-même le droit d'obtenir de l'État une place lucrative dans l'enseignement des lycées, au lieu que le doctorat, toujours coûteux, ne confère qu'un titre honorifique, donnant simplement le droit de se mettre sur les rangs pour les fonctions de l'enseignement supérieur.

Dès lors la licence devenait, non plus la préparation au doctorat, mais la préparation à l'agrégation, c'est-à-dire à une sorte d'autre licence plus aride et plus compliquée. Peu de temps après, le baccalauréat était *scindé*, ce qui disposait en tout, dans la carrière de quiconque voulait pousser jusqu'au bout ses ambitions universitaires, une quintuple barrière d'examens, chaque barrière ne servant plus, en fait, qu'à éliminer une partie des concurrents pour faciliter à l'administration ses choix définitifs.

La licence, dans cette *course d'obstacles*, constitue la barrière du milieu.

La licence ès lettres, qui seule nous occupe ici, se subdivise elle-même en quatre « mentions » : littérature, histoire, philosophie, langues vivantes. Chacune comporte des épreuves communes et des épreuves spéciales. Ces épreuves se distinguent surtout de celles du baccalauréat par la longueur des compositions écrites et la durée des interrogations, compositions et interrogations qui absorbent généralement quatre ou cinq jours. Il y a des compositions de six heures. A l'agrégation, on pousse jusqu'à sept. En Chine, le système est plus perfectionné : on met les candidats en cellule, et ils ont plusieurs jours pour mener à bonne fin leurs travaux.

de laurier ». Le baccalauréat évoquait donc l'idée d'une couronne de distribution des prix.

La licence ne suffit plus, comme jadis, à pourvoir d'un poste de professeur celui qui l'obtient. Elle sert toujours, il est vrai, à alimenter les *collèges*, où les professeurs sont moins payés que dans les *lycées;* mais le nombre des aspirants l'emporte de beaucoup sur celui des élus, et, en cette matière, le diplôme de licencié n'est rien s'il n'est accompagné de la faveur ministérielle. Il confère simplement *le pouvoir d'être choisi*, ce qui n'est pas la même chose que le droit.

Enfin, si la licence a surtout pour but d'assurer le recrutement de l'enseignement universitaire, il faut ajouter qu'elle procure certains avantages à ceux qui veulent entrer dans les différentes carrières administratives, dans la diplomatie, les consulats, etc. Elle donne un indéniable vernis aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement libre, et offre, à ceux même que n'anime aucune de ces diverses ambitions, le moyen de compléter leur instruction littéraire et de figurer avec honneur dans la société des gens instruits.

Quoi qu'il en soit, la voie de la licence, mise en regard de tant d'autres qui conduisent à des carrières plus usuelles, se présente avec un caractère éminemment *exceptionnel*.

Le but de la licence ès lettres, c'est de créer des *lettrés*.

Il faut des lettrés dans une société, si on la veut complète. Il y en faut, comme il y faut des savants, comme il y faut des fonctionnaires, comme il y faut des soldats. Ces sortes de professions ont après tout leur raison d'être. On ne peut les condamner sans appel sous prétexte que l'enceinte s'en est démesurément élargie et qu'on s'y précipite avec trop d'ardeur. Seulement, à les maintenir, il faudrait les maintenir dans leur intégrité naturelle. L'idéal serait une organisation sociale qui donnât au pays, non beaucoup de lettrés, mais de bons lettrés; non beaucoup de savants, mais de bons savants; non beaucoup de fonctionnaires, mais de bons fonctionnaires; non beaucoup de soldats, mais de bons soldats.

La licence ès lettres, somme toute, a donc la prétention d'être une sorte de cachet mis sur une élite de jeunes gens, spécialement occupés de littérature, et ayant consacré à cette branche

des cultures intellectuelles une somme de temps et de travail suffisante pour faire d'eux des êtres à part, de façon qu'on puisse toujours les reconnaître à l'occasion, pour les investir de fonctions soit publiques, soit privées, lorsque le besoin de spécialistes littéraires pourrait se faire sentir.

Ceci étant, voyons comment se recrutent ces spécialistes.

II. — LES ASPIRANTS A LA LICENCE.

Les aspirants à la licence ès lettres peuvent se diviser en trois groupes :

1° *Ceux qui ne cherchent qu'une exemption de service militaire.* C'est la récente loi de 1889, abolissant le volontariat, qui a créé cette catégorie spéciale, que nous classons la première à cause de l'importance croissante qu'elle prend de jour en jour.

Nous n'avons pas à revenir sur l'éloignement bien naturel qu'éprouvent la plupart des jeunes gens pour les trois années régulières de service (1). Chacun cherche à s'y soustraire de son mieux, et la loi, en établissant plusieurs volontariats au lieu d'un, a eu soin d'apporter à cette tendance son secours ingénieux, quoique compliqué. L'égalité, en cette occasion comme en d'autres, n'est qu'une affaire de frontispice. Elle fait très bien au premier article d'une loi ; heureusement que les articles suivants sont là pour corriger la monotone uniformité du principe par la variété pittoresque de l'exception : licences, doctorats, écoles de commerce, des arts et métiers forment autant d'asiles où les suppliants peuvent se réfugier, à condition de jouer des coudes et de savoir marcher sur les pieds de leurs voisins. La préoccupation des législateurs était évidemment de faciliter aux jeunes gens studieux la tranquille poursuite de leurs études. Mais si la loi a ses préoccupations, les familles ont aussi les leurs. Que peut faire un père tendre et avisé, une fois

(1) Voir la *Science sociale*, février 1895 : *La nécessité d'un programme social et d'un nouveau classement des partis*, par M. E. Demolins.

son fils pourvu d'un baccalauréat quelconque, sinon d'interroger avec soin la liste des établissements ou des diplômes qui réduisent à un tiers la durée du séjour à la caserne, et de se demander : « Quel stratagème pourra employer mon fils pour escamoter ces deux ans? » Pour peu qu'on ait des fonds, et que l'enfant ne soit pas absolument nul, la porte de sortie se trouve sans peine. On prépare donc *quelque chose*, non qu'on se sente pour ce quelque chose une véritable vocation, mais parce qu'il faut en passer par là pour éviter une calamité fâcheuse. Cette sorte d'enthousiasme intellectuel n'est pas sans rappeler un peu les réjouissances que les négriers, par précaution hygiénique, imposaient jadis à leur cargaison de chair humaine. L'horreur de la giberne fait des merveilles que ne saurait accomplir, dans notre siècle, le culte de Virgile ou de Cicéron.

La licence ès lettres, en effet, est un des examens privilégiés qui jouissent de cette vertu libératrice. On conçoit dès lors que tous les « forts en dissertation », au sortir du collège, se tournent instinctivement vers cette institution jusqu'ici inaperçue, et se hâtent de lui rendre justice. Nous pourrions citer telle grande ville commerciale qui, il y a peu de temps encore, ne produisait chaque année qu'un nombre insignifiant de candidats à la licence, et qui, maintenant, en attendant la Faculté qu'elle ne possède pas encore, réclame l'organisation de cours spéciaux. La Muse, subitement, a visité ses remparts.

Il est une catégorie plus ancienne de candidats.

2° *Les aspirants à des fonctions universitaires.* — Ce métier a des charmes multiples, et renferme tout ce qu'il faut pour séduire des Français : situation officielle, appointements fixes, peu de travail, de longues vacances, de très nombreux jours de congé, des répétitions assurées, doublant ou triplant le chiffre des honoraires, le prestige inséparable de tout fonctionnaire de l'État, quelque peu de panache, des toges et des toques dans les occasions solennelles, la facilité toujours enviée de contracter d'avantageux mariages : tout cela est à considérer, et l'esprit pratique de nos étudiants ne s'en fait pas faute. Le repos dans une grasse fonction, tel est le rêve des plus laborieux. Nous nous

souviendrons toujours de l'accent avec lequel l'un d'eux, l'un des sujets les plus distingués de la Faculté de Montpellier, s'écriait un jour : « Maintenant je travaille, je « bûche », je me tue! *mais quand je serai agrégé!...* » Ce cri, qui contenait des abîmes de sous-entendus, n'en avait que plus d'éloquence.

Parmi ces candidats aux postes enseignants, beaucoup sont *boursiers*. La *bourse* même constitue un espèce d'examen, intermédiaire entre le baccalauréat et la licence, et qu'on passe au moyen d'un concours. Le système des bourses a été vivement critiqué par divers orateurs, à la dernière discussion du budget, et vivement défendu par le ministre de l'instruction publique. Les bourses de licence, chose curieuse, ont plutôt été créées pour les Facultés que pour les étudiants. C'était à l'époque où la licence n'avait pas encore tant d'amateurs. Après avoir créé des Facultés dans de petits centres où jamais il n'en aurait poussé naturellement, on s'aperçut que rien ne servait de payer des maîtres, si personne ne suivait leurs cours. Alors on paya des étudiants pour écouter, comme on paye les professeurs pour parler. Ces bourses de l'enseignement supérieur faisaient suite d'ailleurs aux bourses des collèges et lycées, si libéralement réparties, et si onéreuses pour nos finances. M. Modeste Leroy, parlant à la Chambre de ces dernières, se montrait fort peu satisfait de leurs résultats.

« Je ne parle pas, disait-il, des boursiers qui, ne pouvant achever leurs études, ou s'écartant de la voie pénible qui leur est ouverte, deviennent aigris, dévoyés, et renforcent l'effectif de ces ratés de lettres, voués d'avance au bas journalisme qui tue la vraie presse, ou, pis encore, au communisme révolutionnaire.

« D'une petite enquête très sincère à laquelle je me suis livré sur les boursiers de mon département, il résulte qu'en neuf années, sur 40 boursiers, 16 sont entrés dans diverses administrations (20 fonctionnaires sur 40), 4 ont fait une carrière militaire ; 1 est devenu médecin ; 1, pharmacien ; 1, clerc de notaire ; 1, bicycliste émérite. (On rit.)

« Quant au reste, il a tout à fait mal tourné.

« *Une voix.* — Pas le bicycliste! (On rit.) »

Un trait d'esprit, des sourires, et malgré tout le vote fidèle du crédit : c'est ainsi, paraît-il, que nous sommes, et il faut s'y résigner en gens de bon goût.

Ajoutons que, pour ce qui concerne les boursiers de licence, la plupart pourraient fort bien vivre sans la bourse. L'art de se procurer des leçons et de les faire bien payer n'est pas totalement ignoré des jeunes professeurs en herbe, et nous ne songeons point à les blâmer. Il y a là une école d'initiative, plus utile peut-être que bien des cours; mais enfin l'argent du Gouvernement n'est considéré par eux que comme un heureux appoint.

A côté des boursiers se placent les maîtres répétiteurs, autrement dit les « pions », très souvent licenciés, les uns préparant leur agrégation, les autres attendant que quelque vacance vienne leur donner une chaire dans un collège. Le jeune homme s'est rendu très fort en latin, en grec, en philologie ; il a effleuré le sanscrit ou catalogué dans sa mémoire tous les systèmes en *isme* qui pullulent de plus en plus dans tous les recoins de la philosophie, le tout pour conduire des écoliers de la classe en récréation et de l'étude au dortoir. C'est dur, mais l'espérance soutient quand même. Après cinq ou six ans d'un stage de ce genre, on finit bien, si le ministre veut, par être nommé quelque part.

C'est que les aspirants à la licence, en général, sont *peu fortunés*. Leur vie, somme toute, est plus calme, plus régulière, plus laborieuse surtout, que celle des étudiants en droit, recrutés dans un monde plus riche. Pendant que la basoche fait bombance ou tapage, le jeune pion ou boursier, bien souvent, pâlit mélancoliquement sur une *Grammaire grecque complète* ou sur quelque texte d'auteur latin difficile à éplucher. Il sent davantage le besoin du pain quotidien qui le talonne, et, une fois lancé à corps perdu dans la carrière intellectuelle, qui l'empêche de se retourner utilement vers les autres professions, il ne peut faire autrement que de passer par les fourches caudines du Gouvernement, qui lui fait soupirer, par un long noviciat de privations, après l'eldorado entrevu derrière le dernier diplôme.

Enfin la licence a une dernière catégorie de candidats.

3° *Les amateurs.* — Ce groupe, le moins nombreux, comprend ceux qui, assurés par leur fortune patrimoniale contre les incertitudes de l'avenir, ne voient dans le diplôme de licencié qu'un titre honorifique dont il leur est agréable de se parer, et qu'ils croient devoir contribuer à rehausser leur valeur personnelle aux yeux du monde. On peut y rattacher ceux qui, riches aussi généralement, ont en vue la diplomatie ou certaines fonctions élevées, où ce titre ne fait pas mal, mais auxquelles on ne parvient guère, en réalité, que par des relations puissantes et une certaine pratique des salons. Ce groupe renferme assez fréquemment des esprits vraiment littéraires, assez indépendants, se pliant d'autant moins aisément à subir les directions des professeurs, qu'ils sentent leur obéissance moins liée à la question de leurs dîners futurs. L'aridité de certaines matières les rebute, et plusieurs ont peine à comprendre que la littérature ait si peu de part réelle à un examen auquel elle prête pourtant son nom. Mais, répétons-le, ce groupe est restreint. Il serait plus important si la licence était plus exclusivement littéraire, et si l'érudition pure, épineuse, n'y usurpait une place aussi étendue.

Ceci nous amène aux griefs qui ont été produits contre la licence ès lettres, et qui lui ont suscité des réformateurs.

III. — LA DÉCADENCE DE LA LICENCE.

Quand on s'est bien rendu compte du milieu où se recrutent les étudiants à la licence ès lettres et du but qu'ils poursuivent en la préparant, il est facile de concevoir les inconvénients qui doivent en résulter pour l'examen lui-même.

Là encore, le vice des hommes enfante celui de la chose.

La licence, avons-nous vu, n'a plus pour la majorité des étudiants le caractère d'un instrument de haute éducation littéraire. C'est une barrière de *steeple-chase*, un obstacle qu'il faut franchir, une épreuve gênante et aride qu'il faut affronter avant de pouvoir vivre de ses rentes. On fera donc tout pour mener la

chose rondement, en concentrant la plus grande somme de violents efforts intellectuels dans le laps de temps le plus court possible. La concurrence est là d'ailleurs qui exige ces efforts. Il ne s'agit pas de devenir lettré, mais d'ingurgiter une somme de connaissances supérieure à celle de son voisin. C'est donc le surmenage, mais un surmenage spécial, un surmenage agrémenté de « trucs », de « ficelles », de procédés traditionnels. Réussir est le seul but. L'instruction vraie, tranquille, consciencieuse, n'a rien de commun avec cette débauche endiablée de travaux spéciaux. Tout autre, on le comprend, est l'allure d'un homme qui, absolument désintéressé, poursuit ses études en vue de perfecfectionner certaines facultés dont la culture lui agrée particulièrement, et celle d'un pauvre diable qui, jeté bon gré mal gré dans cette voie, ne rêve qu'à l'oasis d'appointements et de congés qui lui apparaît au loin derrière le morne désert des études latines et grecques. Ces jeunes littérateurs ont une façon à eux de comprendre la littérature. Proposez-leur de lire un ouvrage intéressant, bien écrit, original, qui fait les délices des amateurs de lettres. Ils vous répondront neuf fois sur dix, peut-être avec un soupir : « Nous voudrions bien! mais cette lecture ne nous servirait pas *pour l'examen* ». Le *programme* les hypnotise. Tout ce qui n'est pas compris dans le programme ou tout ce qui ne s'y rattache pas étroitement, doit être laissé comme dangereux. Le temps qu'on y consacrerait serait du temps perdu, du temps qu'un étudiant avisé aurait employé à approfondir un texte imposé par la Faculté. L'étude même de ces textes est l'occasion d'un curieux phénomène, qui eût bien étonné du temps de Lancelot ou de Rollin. La Faculté, par exemple, aura inscrit sur le programme le *Philoctète* de Sophocle, jusqu'au vers 450. Quarante, cinquante cerveaux s'épuiseront pendant six mois, pendant deux ans sur ces quatre cent cinquante premiers vers. On les disséquera mot par mot. On bâtira sur chacun d'eux des édifices de réflexions poétiques, historiques, mythologiques, philologiques. On confectionnera à l'avance de petits commentaires, prêts à avancer à l'ordre quand besoin sera. On discutera les variantes de ces quatre cent cinquante vers, en exposant les raisons qui

doivent faire préférer la leçon du manuscrit grand *P*, qui est à Leipzig, à celle du manuscrit petit *p*, qui est à Munich. Bref, moyennant des manuels spéciaux, on découvrira dans ces quatre cent cinquante vers des choses merveilleuses que Sophocle en personne aurait été bien en peine d'y découvrir. Seulement tout ce beau zèle expire au quatre cent cinquantième vers. N'interrogez pas le candidat sur le quatre cent cinquante et unième. Ce serait lui jouer un mauvais tour.

Cette prédominance du *procédé* se retrouve encore dans un autre genre de travail : la dissertation latine. Le latin vrai, le latin vivant est une langue souple et féconde, tolérant une foule de tournures différentes, dont les exemples abondent chez les auteurs. Salluste a sa manière de parler qui n'est pas celle de Cicéron. Les longues périodes de ce dernier n'ont rien de commun avec les phrases courtes et brillantes de Sénèque ou les tours hardis et concis de Tacite. Il semblerait donc que l'élève ait de la marge. Non, il ne peut choisir. Salluste, Sénèque, Tacite, s'ils ressuscitaient, et quand bien même les épreuves de la licence se réduiraient pour eux à la dissertation latine, ne pourraient être reçus. Leurs copies leur reviendraient criblées de coups de crayon bleu, marquant des solécismes ou des barbarismes. L'usage s'est établi de considérer Cicéron comme le seul modèle, et la Faculté ne sort pas de là. Le recueil des tournures admises est d'ailleurs plus facile à dresser, et les candidats peuvent, sans dispersion d'efforts, concentrer sur un seul modèle toute leur ardeur d'imitation. D'où provient cette monomanie, sinon de la concurrence? Le besoin d'être *plus fort* que les voisins pousse logiquement à s'enfermer ainsi dans la copie des auteurs supposés les plus parfaits et à exclure dédaigneusement tout le reste. Une fois professeur, l'élève conserve ses habitudes d'antan et, subtilisant de plus en plus, s'attache à ne juger les compositions latines ou grecques que par comparaison avec l'idéal le plus raffiné. La conclusion, c'est qu'on arrive à avoir des pastiches cicéroniens, sorte de marqueterie de mots et de locutions, morceaux absolument corrects, admirablement ternes et froids, sans la moindre tache d'inspiration personnelle.

Même emploi de procédés artificiels dans la préparation aux épreuves françaises. Il n'est pas question de goûter, de sentir, de savourer, de laisser ses propres opinions se former spontanément à la suite d'une lecture ou d'une méditation prolongée à loisir. La consigne est d'emmagasiner en compartiments divers, correspondant aux auteurs du programme, le plus grand nombre possible de jugements, appréciations, commentaires, élaborés par les critiques en renom, auxquels viennent se joindre, pour la circonstance, les professeurs de la Faculté. Un zèle maladif, une rage collectionneuse président à cet entassement de matériaux qu'on s'acharne, à grand renfort de notes et de cahiers, à faire rentrer à chaque instant dans le cadre trop plein de la mémoire, qui ne peut qu'éclater, après le moment psychologique, sous la tension des souvenirs.

L'étudiant a-t-il jeté son dévolu sur la licence ès lettres avec mention « histoire » ou avec mention « philosophie »? L'inconvénient ne fait qu'augmenter. L'aspirant historien devra nécessairement empiler à perte de vue des faits et des dates, munir sa mémoire d'un riche assortiment de noms propres et la forcer de retenir une foule de petits détails chronologiques, géographiques ou autres qu'il n'est pas nécessaire de savoir pour être historien, attendu qu'on les retrouvera toujours dans un dictionnaire au moment voulu. Quant à la philosophie, on sait ce qu'on entend désormais par là? Elle se résume de nos jours dans l'histoire de la philosophie, et celle-ci dans l'énumération des systèmes. Être fort en philosophie, c'est donc connaître sur le bout du doigt tous les systèmes philosophiques élaborés depuis Confucius et Thalès jusqu'au récent ouvrage publié par M. X***, professeur à la faculté de Z***, sur un sujet en *isme*, parfois rajeuni par la particule *néo*. Le cerveau d'un étudiant en philosophie doit être, en un mot, un musée de systèmes, une longue enfilade de vitrines où s'étale la reproduction plus ou moins bien comprise et réussie des mille aberrations humaines. Nous ne nions pas qu'un tel spectacle n'ait son côté instructif et ne puisse engendrer, dans une intelligence sérieuse, cette véritable philosophie qui a trouvé son immortelle expression dans l'Ecclésiaste :

« *Vanitas vanitatum!* »; mais cette philosophie-là, à la Sorbonne, serait cotée comme poésie.

En résumé, nous voyons que le *nombre* des concurrents, l'*avidité* qui les pousse, l'*impatience* qu'ils mettent à décrocher le parchemin impriment aux examens de la licence et à leur préparation le cachet d'un surmenage factice, où l'érudition a plus d'avantage que la vraie science, où le « truc » est partout, et le goût littéraire nulle part.

Des plaintes s'élevaient donc. La licence, depuis longtemps, trahissait ouvertement son malaise. Les praticiens de l'instruction publique se sont occupés de son cas. On a longuement délibéré dans les conseils, consulté les professeurs, prêté l'oreille aux doléances des élèves, et, la cause étant entendue, on a décidé qu'il fallait changer quelque chose.

On a changé... le programme.

IV. — LES REMÈDES OFFICIELS.

Le décret du 31 décembre 1894 inaugure diverses réformes, qui nous semblent pouvoir être réparties en deux classes.

Les premières rendent la licence ès lettres *moins littéraire*.

Les secondes ont pour but de la rendre *moins routinière*, et d'accorder quelque chose à la libre initiative du candidat.

Toutes, enfin, comme nous l'avons dit, tendent à faciliter l'accession au grade de licencié.

A la première catégorie se rattache le remplacement facultatif de la dissertation latine par un thème latin, pour les candidats à la licence ès lettres avec mention « histoire » ou « philosophie ».

Notre but n'est pas de discuter sur le bien ou le mal fondé de cette réforme. On peut être historien et philosophe sans savoir un mot de latin. Mais il est bien entendu, nous l'avons montré en commençant, que la licence ès lettres a pour but de marquer d'un sceau spécial des hommes imprégnés d'une culture classique supérieure. Le grec et le latin sont les deux langues

classiques, la langue parlée par les premiers philosophes et les premiers historiens. Les ordonnateurs de l'ancien programme avaient donc cru bien faire en imposant aux candidats l'étude approfondie de ces deux langues et, en particulier, du latin. Des gens d'esprit ont fait observer qu'un bon thème dénote une plus parfaite connaissance de la langue qu'une bonne dissertation. Ce n'est vrai que dans le cas du thème idéal. Il est certain que la dissertation force l'élève à trouver les idées lui-même, tandis que le thème lui offre l'idée toute faite, matière première qu'il n'a plus qu'à transformer suivant la formule. La dissertation, pratiquement, est donc un exercice bien supérieur au thème et réclame un assouplissement plus complet de l'esprit. C'est donc un épouvantail de moins pour les candidats, un motif de plus destiné à agir sur les nombreux jeunes gens qui, chaque année, en présence de l'examen et de ses avantages matériels, se demandent s'ils tenteront ou non l'aventure.

A cette même catégorie se rattache la suppression des vers latins.

Les vers latins constituaient sans contredit l'épreuve la plus *littéraire* de la licence. Le propre de ce travail est de n'exiger aucune érudition, à peine quelques notions techniques vite apprises, mais beaucoup de goût, une certaine fantaisie poétique, une culture spontanée de l'esprit. Les vers latins, comme on le sait, ont fleuri pendant les trois siècles qui ont précédé le nôtre. Racine versifiait indifféremment en latin ou en français. Vida, Santeuil, le cardinal de Polignac, plusieurs jésuites célèbres avaient cultivé avec honneur cet art raffiné et obtenu des succès d'estime confinant à la popularité. Étroitement lié à l'état d'esprit de la Renaissance, dernier asile de la mythologie, le vers latin était bien déchu depuis la Révolution et le romantisme. Seul, le milieu ecclésiastique entretenait un peu son agonie. Nous connaissons tel prêtre distingué, capable d'improviser des distiques à brûle-pourpoint, et Léon XIII a laissé récemment publier d'élégants hexamètres tombés de sa plume pontificale. Le vers latin, enchâssé jusqu'ici à titre facultatif dans le programme de la licence, devait mourir un jour ou l'autre. Presque personne

ne le « présentait ». Le décret du 31 décembre vient de lui porter le dernier coup.

La chose, en définitive, a peu d'importance, et nous n'y aurions pas insisté si ce phénomène de la suppression ou de l'atténuation de deux compositions *éminemment littéraires* ne caractérisait fort exactement le mouvement opéré dans le *personnel* des aspirants à la licence, beaucoup plus soucieux de *parvenir à une place* ou de *fuir une corvée* que de s'adonner avec désintéressement à la recherche des belles phrases ou des beaux tours poétiques dans une langue disparue. On ne songerait pas à se plaindre, d'ailleurs, de cet « esprit pratique » déjà signalé plus haut, si ce dernier avait en vue des positions indépendantes, et non pas, comme cela est, des fonctions rétribuées où l'on vit aux frais du public. Parler d'initiative en matières d'études et d'examens, avec l'organisation actuelle, sera toujours parler de quelque chose de très relatif. Le *struggle for life* perd la dignité du *self-help*, lorsqu'il n'a pour enjeu que la faveur.

L'autre groupe de réformes est plus important.

Ces réformes consistent surtout dans la *faculté de choisir*, laissée aux candidats en de certaines matières; choix à l'écrit, choix à l'oral.

Il y a quelques années, cette innovation a été introduite dans le baccalauréat. Désormais les candidats peuvent choisir entre trois sujets. Cette mesure a cela de bon qu'elle les met à l'abri d'une surprise, d'une malechance. Elle a cela de défectueux que certains, dans leur préparation, peuvent négliger totalement soit les sujets de littérature, soit les sujets d'histoire, et aussi que la comparaison des devoirs entre eux présente pour les examinateurs d'assez grandes difficultés.

Le même système va être appliqué désormais à la licence. Pour toutes les compositions qui ne seront ni des thèmes ni des versions, le candidat aura à choisir entre trois sujets. De plus, dans chaque ordre de licence, il pourra remplacer à son gré une des compositions données par *un sujet de son choix*, qu'il aura fait approuver d'avance à un des professeurs de la Faculté. Même privilège pour les interrogations orales, où le

candidat pourra, parmi les matières, en désigner une à son choix.

On conçoit les avantages théoriques de cette mesure. Elle permet au candidat qui se sent des dispositions particulières pour telle ou telle ramification de ses études, pour l'approfondissement de telle ou telle question, de se présenter à l'examinateur par son côté le plus brillant. Il sait d'avance qu'une de ses compositions, que certaines de ses réponses échapperont sûrement à l'aléa, et que ses travaux favoris ne seront pas perdus, comme ils pouvaient l'être autrefois.

En somme, les réformateurs introduisent dans la licence *une petite thèse*. Ils font de cet examen, préparatoire à l'agrégation et au doctorat, l'image en raccourci de ces deux épreuves supérieures, une combinaison atténuée des difficultés épineuses de l'une et de la latitude de l'autre. Mais, qu'on le remarque bien, en même temps qu'ils en font un doctorat et une agrégation au petit pied, ils en font également, par les nouvelles facilités qu'ils procurent, une *troisième partie du baccalauréat*, que tout le monde, bientôt, tiendra à honneur de passer.

Voilà donc les remèdes officiels. Que faut-il augurer de leur action?

V. — L'INSUFFISANCE DES REMÈDES.

Avant de considérer leur effet direct, il importe d'en mentionner une conséquence indirecte, peut-être non prévue par les réformateurs, mais qui, aperçue après coup, a été signalée à la tribune et dans la presse.

Cette conséquence, c'est un affaiblissement nouveau des Facultés libres qui, déjà paralysées par l'interdiction de conférer des grades, vont l'être davantage encore par l'impuissance où elles seront de préparer leurs élèves à cette épreuve indépendante, dont le sujet doit être élaboré *entre le candidat et le professeur de l'État*. Les Facultés officielles offrent donc désormais un avantage qui les fortifie singulièrement dans la concurrence inégale qu'elles font aux Facultés libres.

Les motifs de la réforme abritaient-ils des arrière-pensées politiques? On ne sait. En tout cas, cette même politique, si puissante chez nous, empêchera sûrement le Gouvernement de revenir sur sa décision. En fait, une certaine catégorie d'étudiants va se trouver dans des conditions désavantageuses. Une conséquence analogue découlera de la suppression des vers latins, qui ne permettront plus aux élèves des établissements religieux d'utiliser une des supériorités et des originalités qui les distinguent.

Mais l'on répondra que les règlements sont faits pour la majorité. Ne considérons donc que cette dernière. Même pour les gros bataillons de la jeunesse universitaire, la réforme de la licence aura-t-elle d'heureux résultats?

Il ne faut pas l'espérer.

Règle générale : on ne doit rien espérer, ou pas grand' chose, des réformes qui n'atteignent pas à la racine du mal, de ces demi-mesures qui, accordées à une vague poussée de l'opinion publique, donnent l'illusion d'un progrès et ne font que masquer une immobilité persistante.

Nous rapprocherions volontiers les tentatives faites pour rajeunir la licence de celles qui ont en vue l'amélioration de notre état politique et financier.

Certes les réformateurs ne manquent pas, mais tous s'attachent à la modification de points secondaires, qui leur paraissent capitaux.

C'est ainsi que l'on recommence, après six ans de trêve, à discuter gravement si la France sera perdue avec le scrutin d'arrondissement et sauvée avec le scrutin de liste, ou perdue avec le scrutin de liste et sauvée avec le scrutin d'arrondissement.

C'est ainsi qu'en matière d'impôts on s'épuise laborieusement à mettre en réserve, de-ci et de-là, quelques bouts de chandelle économisés sur deux ou trois malheureux services, sans s'apercevoir que l'unique moyen de combler d'énormes déficits est d'opérer bravement des coupes sombres dans le budget des dépenses.

Mais les amputations font trop saigner, et les grosses réparations épouvantent. Il est toujours des propriétaires qui, voyant que leur maison se lézarde, ne discutent que pour savoir s'ils la feront badigeonner en blanc ou en gris.

Ainsi en est-il des examens. Le vice du système est prouvé; les candidats se multiplient; on se pousse, on s'écrase dans toutes les avenues intellectuelles; deux cent quatre-vingts licenciés ès sciences, un peu moins de licenciés ès lettres, attendent vainement les places qu'on leur a fait espérer. Pendant ce temps, les lycées, pleins de boursiers eux-mêmes, versent sur nos Facultés un déluge croissant de candidats. L'horreur de la caserne, l'attrait du bonnet professoral, donnent naissance à deux grands fleuves qui se réunissent pour inonder les amphithéâtres et les secrétariats; et c'est alors que, cédant au torrent, l'on prend une série de mesures, plus théoriquement judicieuses qu'appropriées à la situation, — pour *faciliter* l'accès de cette même licence à tous ceux qui brûlent de l'envahir.

Il est certes beau et intelligent de donner à l'élève une part d'initiative dans le choix de ses compositions. La chose donnerait les meilleurs résultats du monde si tout se passait dans un cercle restreint, vraiment littéraire, dans une Université proprement dite, où maîtres et élèves, échangeant cordialement leurs idées, travailleraient de concert en vue d'un but purement intellectuel. L'élève avouerait au maître ses préférences; le maître guiderait l'élève dans la voie qui lui aurait particulièrement souri. De là sortiraient des esprits nobles, cultivés, pourvus de ces qualités spéciales qui conviennent aux habilleurs d'idées, car il en faut quelques-uns, — pas trop, — dans le personnel social.

C'est là l'idéal. Croit-on un instant que ce sera la pratique?

N'oublions pas la *situation* de nos candidats, les *moyens d'existence* qu'ils ont en vue, le motif directeur qui les a poussés vers l'examen. N'oublions pas leur nombre, leur concurrence, la fièvre fatale où les condamne *le besoin d'arriver*. Que deviennent, avec un tel milieu, les réformes les plus ingénieuses, les plus délicates? Ce n'est qu'un horizon chargé, une

désorientation passagère, un moment de surprise après lequel les concurrents, mesurant d'un coup d'œil les avantages et les inconvénients du nouveau système, renouvellent leurs « trucs » en conséquence. Le nouveau système favorise les connaissances spéciales. On se procurera donc des connaissances spéciales *pour profiter du nouveau système*. Ce sera une nouvelle course au clocher, une chasse dispersée à l'érudition, mais à une érudition quelconque, parce qu'il faudra, de toute nécessité, s'être créé un genre d'érudition. Chacun se dira d'ailleurs avec chagrin que, l'avantage qui lui est concédé l'étant également à d'autres, la situation respective de tous ne s'en trouve guère modifiée. Avec le temps, comme tout ce qui est utile se crée, naîtront des manuels pour suggérer aux candidats des *idées originales*, dignes d'être développées dans leur *travail de choix*. Les examinateurs le sauront et, fatigués, fermeront les yeux. Avec de telles dispositions, l'initiative laissée aux candidats risque rarement d'être féconde. Elle sera trop promptement disciplinée par la routine et desséchée par la convention.

Une catégorie de candidats en profitera peut-être, celle de ces *amateurs* dont nous avons parlé plus haut; mais encore ceux-là seront-ils forcément jetés hors de leur voie naturelle par la nécessité de lutter à armes semblables avec leurs concurrents moins désintéressés et plus prosaïques. Ceux-ci déteignent et déteindront sur ceux-là. Nous permettra-t-on de risquer un conseil, qui au premier abord paraîtra bizarre, bien qu'il suffise de réfléchir un instant pour en sonder les motifs? Nous aimerions à voir des étudiants, pleins de goût pour les lettres, et doués pour elles d'une véritable vocation, suivre en amateurs les cours de licence, mais les suivre véritablement *en amateurs*, c'est-à-dire en y butinant, en y choisissant ce qu'ils veulent garder, suivant les cours qui leur semblent réellement instructifs, ne dépensant pas un temps précieux à écouter les autres, méditant à loisir, en leur particulier, les notes qu'ils auraient prises, et employant moins de temps à les grossir par des lectures qu'à les féconder par des réflexions; — des étudiants, en un mot, *qui n'eussent pas*

le désir d'être reçus, à qui le parchemin serait indifférent, et qui, l'œil fixé sur leur intérêt intime, n'auraient en travaillant d'autre préoccupation que celle de se donner à leurs propres yeux, et aux yeux de ceux qui jugeraient plus tard leurs paroles ou leurs œuvres, *une plus haute valeur*.

C'est faire là un beau rêve, nous en convenons, et le diplôme, même pour ceux qui n'y voient ni une *dispense* ni un *gagne-pain*, n'en reste pas moins un *titre*, et le titre flatte toujours l'amour-propre quand l'ambition n'y trouve rien à gagner. Il se pourrait toutefois que quelque original, approuvant l'idée que nous émettons plus haut, se risquât un jour à la mettre en pratique. Si cela était, si une seule expérience de ce genre pouvait sortir de notre conseil, nous serions heureux d'avoir contribué pour notre quote-part à ébranler la superstition des parchemins, qui, en France comme en maint pays, prolonge l'enfant si longtemps après la disparition de l'enfance.

G. D'AZAMBUJA.

LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

I.

LES ÉTAPES DE LA CENTRALISATION EN FRANCE.

Le 16 février 1895, M. Ribot, Président du Conseil des ministres, a provoqué un décret instituant « une Commission extra-parlementaire chargée de procéder à l'étude des moyens de réaliser la décentralisation et la simplification des services administratifs » ; cette Commission comprend 10 sénateurs, 15 députés, 12 « hauts fonctionnaires de l'administration centrale et locale, des représentants des grandes villes de France et des publicistes », au total, 58 membres, outre les ministres, qui font de droit partie de la Commission.

Aux termes du rapport qui précède le décret, « les mesures actuellement ou prochainement réalisables devraient être recherchées dans trois directions principales. D'une part, il y aurait lieu d'examiner quelle extension pourrait être donnée « au pouvoir de décision propre et définitive des agents exécutifs locaux », préfets, sous-préfets et maires. En déchargeant l'administration centrale, dont les attributions vont, d'ailleurs, croissant sans cesse par l'effet des lois nouvelles, cette partie de la réforme aurait surtout pour résultat la simplification et l'accélération de la vie administrative. D'autre part, les études de la Commission devraient porter sur le rôle actuel des « assemblées locales » délibérantes ou consultatives, dans la pensée de « les faire participer davantage

à l'action administrative ». Cette étude prendrait pour point de départ le fonctionnement des conseils généraux et municipaux, et de la Commission départementale créée en 1871, et pour points de comparaison les exemples fournis par certaines législations étrangères. Enfin, et en troisième lieu, le programme des études de la commission comprendrait la création si souvent proposée « d'organes administratifs » nouveaux, intermédiaires entre ceux du département et de l'arrondissement et l'organe primitif de la vie locale. La commission aurait à se demander si « la circonscription cantonale » devrait servir de base à une réforme de ce genre.

L'auteur du rapport ajoute :

« Simplifier et rajeunir notre organisme administratif, supprimer les rouages et les formalités inutiles, donner plus d'activité à l'action féconde des pouvoirs locaux, c'est une entreprise assurément difficile, parce qu'elle rencontrera non seulement dans nos lois, mais aussi dans les mœurs, des obstacles qu'il faudra surmonter... »

Ainsi, la tâche, telle qu'elle se trouve tracée, est triple :

1° « Déconcentrer » l'administration active, suivant le terme adopté par les publicistes;

2° Accroître les pouvoirs des assemblées délibérantes;

3° Créer l'unité cantonale.

Les législations étrangères seraient consultées, spécialement au point de vue du second point.

Il semble que l'exemple des peuples prospères doit être interrogé d'une façon plus générale et plus étendue : cette étude sera faite ici même, non par l'examen des textes seuls, mais aussi et surtout d'après l'observation des faits.

Mais, à côté de cet élément de comparaison, et avant d'y avoir recours, il est nécessaire d'entendre les leçons de l'histoire : c'est le point de départ.

Nous nous proposons donc, avant d'examiner l'état actuel de l'administration française, de rechercher ce qu'elle a été, d'où elle vient, comment elle s'est construite, de quels éléments s'est formée cette machine si compliquée et si pesante.

Il est un premier organisme qu'il faut faire revivre, le *municipe* latin, importé de toutes pièces dans ce pays à l'époque gallo-romaine. Nous sommes restés, ou redevenus, comme on le voudra, des Latins : quel fut l'état originaire de notre administration, durant la période romaine; que valait-il, et quelles furent les causes de sa corruption et de sa dissolution?

Puis, qu'advint-il, au point de vue qui nous occupe, de la Gaule devenue franque? Qu'était la *commune jurée?*

Comment le gouvernement monarchique parvint-il à substituer aux communes la toute-puissance de ses agents, dont l'*intendant* fut le type accompli?

Enfin, que fit la *Révolution*, et comment échoua-t-elle au point de ramener la réaction toute romaine de l'an VIII?

Telles sont les questions qu'il paraît indispensable d'examiner rapidement, avant d'envisager face à face cette législation de l'an VIII, qui nous régit encore actuellement.

I. — LE MUNICIPE.

Rome apporta en Gaule l'organisation administrative de l'Italie : cette assimilation ne fut pas faite en un jour; mais elle était acquise au commencement du troisième siècle, lorsque parut l'édit fameux de Caracalla qui conférait à tous les habitants de l'Empire la qualité de citoyen romain (212).

Or, l'Italie constituait une vaste agrégation de cités, organisées à l'exemple de Rome elle-même, avec un Sénat ou Curie et des magistrats élus : les duumvirs, semblables aux consuls, les censeurs et les édiles. Et il en était ainsi non pas seulement des villes chefs-lieux des cités : dans chaque territoire, les petites villes (*fora*, *conciliabula*); les simples localités rurales, soit fortifiées (*castella*), soit en rase campagne (*pagi*); les bourgades elles-mêmes (*vici*), avaient un sénat, des comices, des magistrats électifs, et jouissaient de la personnalité civile.

Quel était le caractère de ces administrations autonomes? Il dérivait de la communauté familiale qui leur avait donné nais-

sance. Les plus fortunés du groupe, ceux qui payaient le cens, les *décurions* ou *curiales*, étaient comme les aînés dans chacun de ces groupes de familles : ils géraient le patrimoine commun, sans songer à réclamer un salaire ; aussi supportaient-ils tout le poids des affaires publiques ; ils étaient responsables de l'exécution des divers services, y compris la levée des impôts. Il vint un temps où les *honores* imposèrent des dépenses considérables : la loi elle-même y reconnaissait un « péril » pour ceux qui en étaient investis. De même, les *munera* et *onera* : toutes les fonctions étaient gratuites ; elles constituaient proprement des charges.

On conçoit que, pour qu'un tel système ait pu s'instituer et fleurir, il a fallu, dans ces petites républiques, une grande autonomie, une vie locale intense.

La Gaule a bien connu la forme de l'institution, mais elle n'en a ressenti que le *péril*. Toutes les charges subsistent, mais l'indépendance disparaît. Au temps du jurisconsulte Ulpien, les municipes sont déjà soumis au contrôle rigoureux des agents de pouvoir impérial : Ulpien recommande au proconsul arrivant dans une cité, de visiter les temples et les monuments publics pour s'assurer s'ils sont en bon état ou s'ils ont besoin de réparation, de faire achever les ouvrages commencés suivant que le permettent les facultés du municipe, de préposer aux travaux des curateurs exacts et de leur donner, s'il est nécessaire, des soldats pour les aider » (1). On ne s'étonnera pas si plus tard on voit le législateur comparer l'administration des intérêts municipaux à la gestion des biens d'un pupille (2).

Peu à peu, en effet, une hiérarchie savante a rattaché entre eux les éléments complexes d'un vaste ensemble : c'étaient d'abord des délégués qu'on envoyait, à titre extraordinaire, pour réparer des désastres ou faire des réformes. Puis on vit ces *curatores civitatum* s'établir à titre définitif, en qualité d'inspecteurs de la gestion financière et du domaine des cités : ils étaient d'ailleurs en même temps constitués juges entre les villes et les particuliers, et, pour remplir cette fonction, ils s'entourèrent

(1) *Digeste*, I, XVI, *de officio proconsulis*, 7 1°.
(2) *Code Just.*, XI, XXIX, *de jure reipublicæ;* II, LIV ; — I, L.

d'un conseil d'assesseurs. Enfin, vers le milieu du troisième siècle, le curateur devint le véritable chef des cités, et déjà i méritait le titre de *pater civitatis* qui plus tard lui fut officiellement attribué (1).

En revanche, il est vrai, des distinctions flatteuses et de précieux privilèges sont accordés aux membres des Curies : les duumvirs ont droit aux faisceaux; des insignes les décorent. Les décurions sont exempts de la peine capitale, de la torture, des mines et du feu.

Mais de quel prix sont payés ces honneurs! Dès Pline le Jeune, on avait vu les curiales se dérober aux magistratures municipales : *Inviti fiunt decuriones* (2). C'est que la centralisation est une chose coûteuse : le fisc se montre de plus en plus exigeant. Et comme les décurions sont personnellement responsables de l'impôt, leur situation ne tarde pas à devenir intolérable. On connaît l'état misérable où furent réduits les malheureux curiales : il suffit de rappeler qu'un roulement dut être établi entre eux pour l'accomplissement des charges municipales; qu'il leur fut fait défense de vendre leurs biens sans autorisation, de transporter leur résidence à la campagne, même de sortir de la ville sans permission (3).

Sans doute, les provinces sont sillonnées de routes, couvertes de monuments, retentissantes de l'enseignement des écoles publiques. L'organisation est belle d'harmonie et d'uniformité. Mais on vient de voir ce que recouvre tout cet aspect décoratif.

Tel est pourtant le modèle qui subsistera dans la loi romaine, et l'idéal administratif qui renaîtra chez nous. Oh! sans doute, nous sommes loin des origines : à la communauté familiale s'est substituée la communauté d'État; les services publics sont confiés à des salariés, les fonctions à des fonctionnaires, mais la servitude reste pareille; l'impôt est savamment réparti, mais son poids s'aggrave chaque jour, comme au temps des curiales, et le fisc

(1) *Dig.*, XXVII, l. 15-7°, — l. VIII, 3-1°; — XXII, I, 33; — XX, I, 11; — XXIX. II, 46. — *Code Just.*, IX, XXXII, 2.

(2) *Epist.* X, 113 (an 105). — *Digeste*, l. I, 38-3°; l. II, 1.

(3) *Code Just.*, I, III, 12; — VII, LXXI, 5; — X, XXXVII, 1. — *Code Theodos.*, XII, I.

absorbe et dévore les ressources que seule sait produire l'initiative personnelle.

A cette rapide esquisse, ajoutons un dernier trait.

L'Empire avait favorisé les associations plébéiennes, pour saper l'aristocratie des villes. Les *corporations* s'étaient, à leur tour, constituées à l'image de la cité : on y distinguait aussi un *ordo decurionum;* on y élisait des magistrats, questeurs, préfets. Tels furent, notamment, les « Nautes de la Seine ». Qu'advient-il des corporations? Ces sortes de municipes de la plèbe ont bientôt, à leur tour, la contrainte pour base : les *corporati,* boulangers, bouchers, bateliers, portefaix, sont voués par la loi à un service forcé et héréditaire, au même titre que les scribes et appariteurs de la cité (1).

Voilà comment, dans l'Empire centralisé, est comprise l'autorité, voilà comment est entendu l'intérêt public : tel est le communisme césarien.

II. — LES CHARTES COMMUNALES.

Il est curieux de constater quels efforts on a faits, de notre temps, pour rattacher les institutions nouvelles de la Gaule franque au régime municipal de l'époque romaine. Tant on a, chez nous, le préjugé, le fanatisme en quelque sorte des origines latines (2) !

La formation sociale qui constitue la Féodalité territoriale (3), est, au contraire, toute nouvelle. Au lieu de réunir les hommes par groupes de familles, en cités, le nouveau régime est constitué par la culture de domaines isolés : à la vie urbaine se substitue la vie rurale. Au lieu de tribus, nous rencontrons des propriétaires.

Mais le vieil esprit latin, qui s'était réfugié dans les villes,

(1) *D,* l. IV, 18-17$_0$. — *C. Th.,* VIII, II; XII, VIII; XII, V; XIV, III, etc.

(2) Raynouard, *Histoire du Droit municipal;* Savigny, t. I, ch. VI, §§ 94 et suiv.; Aug. Thierry, *Considérations sur l'histoire de France.*

(3) Cette période s'étend du cinquième au onzième siècle; il faut la distinguer avec soin de la suivante : la Féodalité militaire ou chevaleresque.

n'était pas mort, il sommeillait seulement et se réveilla peu à peu lorsque le développement agricole amena le développement de l'industrie, par conséquent de la population urbaine.

Sous l'autorité de ces grands propriétaires, comment se gouvernent les intérêts urbains? Nous possédons en grand nombre des chartes de communes, ou plutôt, la plupart du temps, nous constatons l'existence de l'organisation communale par les *Lettres de confirmation* des rois de France (1).

Ici encore, notre vieil esprit communautaire s'est révélé, rattachant toutes les institutions du pays à l'initiative du pouvoir central.

« L'affranchissement des communes » était une œuvre de Louis VI dit le Gros, et tout était dit. Il y eut bien un certain revirement après la Révolution, et, s'armant des luttes sanglantes de Laon, de Noyon et d'ailleurs, on transforma le grand acte monarchique en un mouvement révolutionnaire : c'était plus que jamais l'affranchissement, c'est-à-dire une mesure générale, violente cette fois, qui avait renouvelé la face du pays.

La vérité est que les rois ont, en définitive, « confirmé » des faits spontanés et préexistants, et que les révoltes racontées par Augustin Thierry n'ont été que l'explosion locale des sentiments fondés sur des habitudes anciennes que des circonstances particulières avaient comprimées (2).

Les « chartres de communes » que nous connaissons sont issues de ce qu'on a justement appelé les *chartes de coutumes*.

Les deux plus anciennes que nous possédions sont empruntées à l'Alsace et à l'Allemagne. Voici d'abord les *Coutumes* de Strasbourg, que l'on fait remonter à l'an 980 (3). C'est une sorte de droit public, civil et pénal, émané de l'évêque-seigneur du lieu : les deux premiers articles consacrent la liberté individuelle; viennent ensuite les règles d'organisation administrative et judiciaire. Tous les magistrats doivent appartenir au diocèse : ils

(1) V. *Collection de Laurière*, t. XI.

(2) Voir, dans la *Science sociale*, une série d'articles sur les *Corporations ouvrières au moyen âge*, par M. Edmond Demolins, t. IX et X.

(3) Ch. Giraud, *Droit français au moyen âge*, t. I.

sont nommés par l'évêque. Ce sont : le *Schultheiss* (causidicus), qui lui-même se choisit deux suppléants appelés *juges*, et qui nomme trois personnes chargées de veiller au maintien de l'ordre; le *Burgrave*, qui nomme les chefs des corporations d'ouvriers et statue sur leurs différends ; le *Collecteur des impôts ;* le *Maître des monnaies*, qui peut changer les pièces de forme, mais non de poids. Enfin, les règles pour les citations en justice sont soigneusement déterminées.

Il faut remarquer que, dans la charte, non seulement il n'est pas innové, mais encore il ne se révèle rien de particulier à cette portion du territoire ; au contraire, le texte de l'acte porte cette indication précieuse : « *Ad formam aliarum civitatum* in eo honore condita est Argentina, ut omnis homo tam extraneus quam indigena pacem in ea omni tempore et ab omnibus habeat. »

De même, dans le préambule des *Coutumes* de Médebach, en Westphalie, consacrées en 1165 par l'archevêque de Cologne, ce prélat déclare confirmer les concessions de ses prédécesseurs, voulant seulement y ajouter encore des garanties nouvelles.

Pour la région supérieure à la Loire, nous rencontrons les Lettres confirmatives de nos rois : telles les Lettres de 1150, portant confirmation des *Coutumes* de la *Commune* de Nantes, où les prudhommes de la ville sont qualifiés « pairs de la Commune » et assistent le prévôt (1).

Il n'en est pas autrement dans le Midi de la France. C'était à ce moment le Nord qui avait conquis le Midi. Nous y trouvons de 1162 à 1204, les Coutumes d'Arles, les Coutumes de Carcassonne, les Coutumes de Montpellier. La Charte arlésienne commence ainsi : « Nous avons prescrit la rédaction par écrit des statuts et lois municipales pour qu'elles soient mieux comprises, etc. »

On voit que les « franchises communales » ne sont pas l'œuvre d'un prince ni d'un siècle ; mais qu'elles s'inspiraient de traditions anciennes étouffées pendant un temps par l'arrivée des Francs.

Ainsi, Bordeaux a son maire annuel, ses cinquante jurats,

(1) *C. L.*, XI, 197.

ses trente conseillers, ses trois défenseurs élus par le peuple; ses citoyens-seigneurs; Narbonne, ses deux collèges de consuls; Toulouse, ses capitouls.

Est-ce à dire que les villes fussent seules assez fortes pour tenir tête aux nouveaux pouvoirs politiques, au système féodal?

Voici, d'abord, à titre d'exemple, deux modestes bourgs, Charroux en Poitou, et Martel en Quercy, qui ont aussi leurs *Chartes de Coutumes :* la première date de 1170 ou 1177; la seconde, de 1219 (1).

Sans doute, il est plus difficile de retrouver les titres de nos simples bourgades : il s'en rencontre parfois cependant. Telles les coutumes de Saint-Bauzeil.

Saint-Bauzeil est un village de 135 habitants, faisant aujourd'hui partie du canton de Varilhes, en Ariège. Ce fut toujours une simple bourgade, perdue dans l'intérieur des terres : la population était en 1609 au même chiffre qu'aujourd'hui. Au quatorzième siècle, elle constituait un fief, dont le seigneur donna, en 1281, une charte qui porte tout d'abord affranchissement des vassaux; mais cet acte contient aussi un système d'organisation municipale, avec des consuls chargés de gérer les affaires locales et qui désignent eux-mêmes leurs successeurs sur une liste présentée chaque année à l'agrément du seigneur. Sans doute le préambule énonce cette formule : « Gratis ac spontanea mente ducti ad honorem D. nostri J. Christi et Beatæ Mariæ Genitricis ejus. » Mais la Charte de 1814 ne fut-elle pas « octroyée », elle aussi? Il est plus naturel et plus humain de penser que la Charte de 1281, comme tant d'autres, régularisait et consacrait un état de choses antérieur, qu'il était sage d'accepter afin de ne pas être obligé de le subir.

Aussi bien, l'archiviste qui a mis au jour cette pièce intéressante ajoute que, dans le courant du treizième siècle, plusieurs localités du comté de Foix ont aussi reçu des *chartes de privilèges et de coutumes* (2).

(1) Ch. Giraud, *op. cit.*

(2) F. Pasquier, archiviste de l'Ariège (*Nouvelle Revue historique*, sept.-oct. 1881, p. 517).

Il y a mieux. Nous pouvons citer un exemple de libertés communales résultant de la coutume seule, et pourtant très vivaces, quoique n'ayant reçu aucune confirmation. Il s'agit du bourg de Faverney, dans la Haute-Saône. Ici, point de charte : des *usances* purement et simplement. De bonne heure, on voit les habitants choisir des *prud'hommes* pour la gestion de leurs affaires, et établir des répartitions pour subvenir aux dépenses communes. Or, les seigneurs-abbés, qui ne songent point à confirmer les coutumes du lieu, en viennent au contraire à se défendre contre leurs empiètements. En 1260, les habitants sont appelés à reconnaître par-devant l'official de Besançon, qu'ils sont soumis à la justice de l'abbé. Et il faut noter que, dans le préambule de l'acte dressé à cette occasion, l'official constate que cet acte n'a été passé qu'après avoir reçu l'approbation de « l'assemblée de la plus grande et de la plus saine partie des habitants, de ceux qui administrent les affaires de la ville et de ses procureurs ». De sorte qu'en définitive ce à quoi le monastère aboutit, c'est à faire confirmer et reconnaître des *chartes et privilèges de seigneurie* (1).

Nous voyons ainsi le seigneur réduit à obtenir des chartes restrictives et défensives contre la liberté. En effet, l'esprit d'indépendance des villes avait acquis la victoire, et son triomphe était accepté. C'était l'époque où s'élevaient en Languedoc *les bastides*, un peu partout les *villes franches*, que les seigneurs des terres dotaient à leur berceau de franchises municipales : c'était la condition requise pour attirer des habitants. Toutes les chartes rédigées pour cet objet présentent un caractère général et uniforme quant aux articles relatifs à l'état des personnes et des biens et à la constitution municipale : partout, émancipation des gens pris individuellement et organisation communale pour l'ensemble des habitants.

Mais les juristes veillent, et déjà nos auteurs coutumiers eux-mêmes en appellent à une autorité supérieure : « S'il avient, écrit Beaumanoir, que li un sont un an majeur (maire), ou juré,

(1) J. Finot, archiv. de la Haute-Saône (*Nouv. Rev. hist.*, janvier-février, 1878).

ou recteur, en autre année le font de lor frères, ou de lor neveus, ou de lor prochains parens : si que, en (pendant) dix ans ou en douze, li rice (riche) ont les administrations des bones viles; et après, quand li communs veut avoir conte, ils (li rice) se queuvrent qu'ils ont conté li uns à l'autre; mais en tel cas ne lor doit-il pas être soufert, car li conte des cozes communes ne doit pas cèstre recheu par ceux-meismes qui ont à conter » : en conséquence, les communes doivent être assimilées à « l'enfant sous-àgié (mineur) ». Voilà bien la tutelle, la bienfaisante tutelle administrative qui s'annonce.

L'étude du droit romain renaît à ce moment : elle est à même de prêter à cette tendance l'appui de son zèle pédantesque. Nous allons voir comment les légistes sauront peu à peu confisquer, au profit du pouvoir monarchique, la liberté des communautés locales qui s'étaient épanouies sur notre sol.

III. — LES GRANDS-BAILLIS.

C'est un fait, gros de conséquences, que la féodalité s'est organisée, au point de vue du droit public, sous la forme des cours de justice : la « cour féodale », tel était le centre de l'autorité du baron.

La dissolution de la monarchie franque, qui avait essayé vainement de continuer l'Empire, laissait subsister au milieu d'hommes nouveaux et au sein d'institutions nouvelles, ces formes de la tradition impériale. Ducs et comtes et, avant eux, les simples seigneurs, devenus indépendants, continuèrent les anciens gouverneurs de province, lesquels portaient le titre de *judices*, se souvenant eux-mêmes des sénateurs de la Rome primitive qui tous étaient jurisconsultes. Du reste, une certaine part des redevances féodales n'était rien autre chose que des vestiges de l'ancienne fiscalité impériale; et ces redevances elles-mêmes portaient le nom de *droits de justice* (1).

Aussi, dans les querelles entre les seigneurs et les communes,

(1) V. Championnière, *Institutions seigneuriales*, p. 183 et suiv.

la juridiction est toujours en jeu. De même, le pouvoir monarchique attirera peu à peu sous sa main tous les ressorts du gouvernement, au nom du droit de justice. On comprend aisément dès lors le rôle prépondérant que prirent les légistes de cette époque, quand ils exhumèrent tout le trésor de la jurisprudence romaine, et remirent sur pied l'arsenal des lois fiscales antiques.

Quels sont les agents directs de la royauté naissante? Ce sont les baillis ou sénéchaux nommés en Grand-Conseil; sous le bailli, choisi par lui et placé sous sa direction et sa dépendance, est le prévôt, fermier de son office (1)

Le bailli est un *juge*. A ce titre, il tient des assises mensuelles, où il rend la justice, assisté de ses *hommes jugeant* ou *hommes jugeurs* (2). Mais, en même temps, il est administrateur. Il perçoit les *droits du roi*. Parmi ces « droits » et au premier rang, figurent les amendes que le roi recouvre au même titre que le seigneur ses amendes justicières. Le bailli touche aussi les *tailles*, et même le prix des *charges militaires* susceptibles de se réduire en argent. Enfin, il gère le domaine du roi.

Tels furent les *Grands-Baillis*, qui parvinrent à attirer des sujets et des terres au prince par les voies judiciaires. Leur action fut si puissante que les rois mêmes se crurent obligés d'en refréner les abus : ce faisant, ils confirmaient, du reste, le pouvoir de leurs agents, en le régularisant (3). Philippe-Auguste se montre fort soucieux de la « bonne administration » des villes, au moment où il part pour la Terre Sainte. Heureusement, les baillis sont là pour y pourvoir : « Les baillis établiront par prévôté, dans les seigneuries du roi, quatre hommes sages et de bonne renommée, sans les conseils desquels, ou de deux au moins, *aucune affaire des villes* ne sera traitée ». Louis IX met un frein au droit reconnu aux baillis de créer des charges pécuniaires ou militaires : « Les baillis ne pourront écraser le peuple d'*impositions nouvelles;* ils n'ordonneront point de chevauchées pour

(1) Du moins jusqu'en 1388 : après cette date, les prévôts furent aussi choisis en Grand-Conseil.

(2) *Établissements de saint Louis*, I, CV.

(3) Philippe-Auguste, 1190; saint Louis, 1254; Philippe le Bel, 1302

extorquer de l'argent, mais seulement *par nécessité.* » — Philippe le Bel veut de l'ordre dans l'administration : « les baillis, les sénéchaux, les prévôts, et tous autres officiers de justice exécuteront les mandements du roi, à moins qu'ils n'aient de justes raisons de ne le faire ! »

Quoi qu'il en soit, dès le milieu du treizième siècle, la *tutelle* administrative s'organise vis-à-vis des corps municipaux : tous les maires de « France » seront nommés le lendemain de la fête saint Simon et saint Jude ; les membres de la municipalité chargés des recettes et dépenses viendront « aux gens du roi », aux octaves de la Saint-Martin, pour rendre compte (1).

L'édit de Crémieu (19 juin 1536) place officiellement sous l'autorité des baillis « l'administration des affaires communes » : « Ordonnons qu'ès *élections* qui seront faites des maires et des eschevins, consuls et autres ayant administration des affaires communes, nosdits baillifs, seneschaux, et autres juges ressortissans en nosdites Cours sans moyen (directement), *président et concluent* respectivement, reçoivent le serment, et procèdent à l'institution, selon les statuts et ordonnances des villes et lieux par nous concedez, approuvez et confirmez. — Et par nosdits baillifs, seneschaux ou leurs lieutenants seront examinez et clos *les comptes des deniers communs et octrois,* et auront la connoissance des *procez* et différens qui seront meuz pour raison d'iceux ».

Au reste, de ces « juges » la royauté s'était déjà lassée ; elle avait trouvé un moyen très simple, comme tout ce qui réussit, pour supplanter ces grands-officiers qui lui portaient ombrage.

Les Baillis s'étaient donné des *lieutenants* sur lesquels ils se déchargeaient des soins pénibles de leurs fonctions : la royauté en fit des officiers, d'abord adjoints aux baillis, et qui finirent par jouir de toutes leurs attributions effectives et utiles (2). D'abord, le roi permet aux baillis, de « commettre » des lieutenants généraux et lieutenants particuliers ; puis, c'est lui qui « crée » un lieutenant criminel en chaque baillage, sénéchaussée, pré-

(1) Ord. pour la Normandie, vers 1256 (*C. L.*, 82).
(2) Ord. juillet 1493 ; 14 janvier 1522.

vôté, ressortissant aux cours de Parlement. Cette institution est faite au préjudice des lieutenants généraux et particuliers : le motif en est pris des « longueurs » qui retardent l'expédition des affaires; désormais, il y aura un lieutenant (1) par bailliage ressortissant « sans moyen » au Parlement.

La primauté, si longtemps accordée au droit de justice, passe à un autre attribut du pouvoir : le nerf de la guerre est aussi le grand ressort des gouvernements centralisés. Le fisc, dans l'administration gallo-romaine dominait tout, et dévora tout. C'est l'institution des finances qui va fournir les cadres de l'administration monarchique. De bonne heure, la monarchie avait préparé son organisation financière : celle-ci va grandir, se fortifier, s'étendre et enfin donner naissance aux intendants.

IV. — LES INTENDANTS.

On distingue trois étapes dans la marche ascendante de la monarchie vers la centralisation administrative; chacun de ces degrés se fixe en la personne d'un agent ayant caractère propre :

C'est d'abord un *juge*, le bailli, qui est en même temps comptable et administrateur.

C'est ensuite un *financier*, le trésorier général, qui est juge et administrateur;

C'est enfin un *administrateur*, l'intendant, qui est encore juge et qui préside aux opérations financières.

Nous avons vu le juge à l'œuvre; considérons le financier et l'administrateur : le financier n'étant, du reste, qu'un élément de transition entre le bailli et l'intendant.

Il est assez remarquable que la première base d'une organisation administrative proprement dite, indépendante du droit de juger, a été posée par des États Généraux. Les besoins de la guerre de Cent-Ans avaient amené la convocation de 1355 et

(1) Ord. 1586 : un lieutenant particulier pour le civil et un lieutenant particulier pour le criminel.

de 1356 : les États accordèrent les subsides demandés, mais en se réservant le droit d'instituer des agents pour percevoir ces subsides et en disposer. Furent créés des « députés particuliers » et des « superintendants généraux », tous « du choix des trois États » (1). De ces agents d'abord *élus* par les États, la royauté arrive à faire des *élus particuliers* et des *élus généraux*, ou, plus brièvement, des *élus* et des *généraux*, dont elle se réserve la nomination, de sorte qu'il ne restera de l'institution originaire que le nom, devenu parfaitement faux.

Comme aux baillis, l'autorité royale prescrit aux élus des visites et des chevauchées : ces agents sont aussi des juges et leurs sentences relèvent de la Cour des Aides. Ils sont répartis en *élections*. De même, les fonctions des généraux sont déterminées; des tournées leur sont prescrites; ils sont, d'abord, au nombre de trois, puis de quatre, dont deux investis du droit de juger (2). Bientôt, le territoire est réparti en 17 recettes générales : au siège de chacune d'elles est placé un trésorier général; et, de son nom, vient au district qu'il administre le nom de *généralité*.

Ainsi se trouve créée la division en généralités, qui va servir de cadre à la nouvelle organisation administrative.

Mais, ce n'est pas assez d'un trésorier général dans chaque généralité. Par un édit de juillet 1577, il en est créé plusieurs dans chacune pour constituer, sous la présidence du plus ancien d'entre eux, prenant titre de président-trésorier général, une juridiction financière et administrative appelée *bureau des finances*. C'est le bureau des finances qui fait le « département des tailles » ; il se répartit en deux chambres (mars 1693), l'une pour le Domaine, l'autre pour la Voirie.

Ce rouage est bien pesant. Le pouvoir royal ne trouvera-t-il pas un élément plus actif à mettre en mouvement? Les baillis sont toujours là : mais on les voit embarrassés dans l'appareil judiciaire qui a présidé à leur formation; ils n'ont pas la docilité et la mobilité requise par un gouvernement dont les attributions se multiplient chaque jour.

(1) Ordonnance rendue en conséquence des États Généraux (28 décembre 1355).
(2) Ord. 17 août 1364; 9 février 1387.

Aussi bien, les généralités étaient-elles à peine constituées, que nous y rencontrions des chevauchées faites, concurremment avec les visites des baillis, par des *maîtres des requêtes*, et que ceux-ci déjà prenaient pied sur les premiers (1).

Ce sont des *missi dominici*, envoyés suivant des « départements » faits chaque année. Ces agents supérieurs ont la surveillance de toutes les branches de l'administration : justice, police, finances. Eux-mêmes sont juges, et leurs sentences s'exécutent nonobstant opposition ou appel.

Voilà les *commissaires-départis :* il reste peu de chose à faire pour leur donner le caractère qui fera les *intendants :* il suffira d'attribuer, pour « département », à chaque Maître des Requêtes chargé de ce service, une généralité, de telle sorte que la circonscription, financière par son origine, deviendra la base de l'ordre administratif.

C'est ce qui va se produire à la suite d'un dernier tâtonnement ayant pour objet une modification dans le service des trésoriers généraux. Nous arrivons en effet au fameux édit de mai 1635 : le Gouvernement s'est aperçu que les bureaux des finances fonctionnent mal, et il a reconnu que le vice de l'institution consiste en ce que ces bureaux ont à leur tête des *intendants* désignés à l'ancienneté, lesquels, par suite, manquent d'autorité; aussi érige-t-il, en titre d'office indépendant, des *intendants généraux et présidents* aux bureaux des finances des généralités.

Aux mains de ces officiers sont multipliées les attributions soit actives soit judiciaires. L'édit (art. 10, 11 et 16) accumule à leur profit « la direction, intendance et juridiction contentieuse du domaine, — de la voirie, — grande et petite, circonstances et dépendances, — des frais d'étapes et passage des gens de guerre et de toutes autres fonctions prévues par les ordonnances sur le fait de l'art militaire, en interprétant et augmentant lesdits pouvoirs, avec faculté, au cours de leurs visites et chevauchées, de présider à l'assiette des deniers établis en chacune élection, — sans que les dites chevauchées soient obliga-

(1) Ord. d'Orléans, de Moulins, de Blois.

toires, si ce n'est pour l'exécution des commissions extraordinaires adressées au nom du roi; faisant défenses aux cours de Parlement, baillis, sénéchaux, leurs lieutenants et autres juges, d'y apporter aucun trouble et empêchement. »

Tels sont les pouvoirs extraordinairement complexes et énumérés avec un luxe de développements non dissimulé, des présidents-intendants-trésoriers généraux. Ce nom, qui résume le caractère touffu des attributions réservées aux nouveaux agents, ne pouvait demeurer tel. Leur titre officiel n'en restera pas moins fort explicite; il était double : on les appellera indifféremment *commissaires, départis dans les provinces,* ou bien *intendants du militaire, police, justice et finances.* La première appellation détermine le rôle tout nouveau de ces officiers, qui ne sont plus des dignitaires investis d'un pouvoir propre quoique subordonné, mais des fonctionnaires à la disposition de l'autorité centrale; la seconde rappelle la complexité du rôle réservé à ces agents du roi.

Malgré l'opposition des Parlements, un instant les maîtres, grâce aux agitations de la Fronde, les intendants voient d'année en année leurs pouvoirs s'accroître. Et comme ils ne relèvent que des secrétaires d'État pour leur gestion et du conseil d'État pour leurs sentences, ils deviennent les intruments dociles, sûrs et agissants de l'autorité absolue.

Or, cette autorité absolue du gouvernement en matière administrative s'est perpétuée jusqu'à nous : les intendants s'appellent aujourd'hui du nom de préfets; tel est le seul changement. Le Conseil d'État, régulateur de l'administration provinciale, n'a pas même changé de nom.

Que croit-on qu'aient pu devenir, sous un tel régime, les autonomies communales? Il est facile de concevoir le sort qui leur fut réservé.

On sait que les comptes des communes étaient déjà soumis aux baillis ou sénéchaux. Des désordres suscités soit par le Gouvernement lui-même, soit par ses agents, fournirent d'excellentes occasions pour mettre la main sur la gestion des biens communaux.

La plupart des *communautés d'habitants*, urbaines ou rurales, s'étaient vues contraintes par les seigneurs et les officiers du roi,

à raison des nécessités qu'entraînaient les longues guerres civiles du seizième siècle, d'aliéner une partie de leur patrimoine, pacages communs et d'autres; en 1647, Mazarin, pour une cause analogue, pressé par le besoin d'argent, avait fait rendre un édit portant que les octrois et autres droits communaux seraient versés au Trésor, autorisant toutefois les maires et échevins à doubler ces droits pour les besoins des communes : mais celles-ci avaient préféré recourir à l'emprunt, et elles s'étaient terriblement endettées. Les communautés étaient ainsi dépouillées et ruinées, poursuivies en justice, frappées de contraintes et de saisies.

Que signifie cet état de choses, sinon qu'il faut au plus vite recourir à la tutelle de l'État? Aussi le Gouvernement ne néglige pas l'occasion de bien mettre en évidence cette nécessité, et d'organiser immédiatement la tutelle dans toute sa rigueur.

Dès le 22 juin 1659, paraît une déclaration portant défense aux communautés de Champagne d'aliéner leurs droits d'usage sans permission du roi et décret de justice ; en avril 1667, est rendu un édit portant règlement général, des mesures sont prises pour faire rentrer les communautés dans les pâturages, bois, terres, usages, communs, communaux, droits et autres biens vendus : défense expresse d'aliéner à l'avenir sous quelque prétexte que ce soit.

C'était la réparation des « désordres causés par la licence de la guerre » et par l'abus de la force venu « de seigneurs, des officiers et des personnes puissantes ». L'autorité royale confesse que le mal provient de ce qu'elle a manqué à sa mission, qui est d'assurer le maintien de l'ordre, de la paix intérieure, des droits collectifs aussi bien que des droits individuels. Or, ce sont les victimes qui sont punies, et le protecteur insuffisant, pour réparer sa négligence ou sa faiblesse, s'arroge des pouvoirs nouveaux sur ceux-là mêmes qu'il n'a pas su défendre. C'est la *liquidation des dettes des communautés*, dettes qui étaient son œuvre à lui-même, ainsi qu'on vient de le voir, que le Gouvernement met en jeu pour justifier son intervention dans la gestion des communautés.

Louis XIV, dans ses instructions au dauphin (1), se félicite de cette grande œuvre, qui se réalisa d'ailleurs le plus simplement du monde par « une banqueroute universelle (2) ».

Colbert, pour ajouter à l'effet produit par la révélation de cette situation embarrassée des malheureuses communautés, s'attriste de voir « les consuls et échevins de Marseille accusés de corruption (3) ». Les agents du roi s'indignèrent à leur tour de « l'habitude prise par les syndics et consuls de s'attribuer une part des revenus des communes, ce qui fait de ces fonctions des positions très recherchées » ; ils constatent avec douleur que « les brigues, la corruption, les repas et le vin sont les moyens ordinairement employés pour capter les suffrages (4) ».

Les conséquences à dégager des maux passés sont faciles à prévoir : d'une part, une réglementation minutieuse de la gestion des deniers communs; de l'autre, une main-mise sur les représentants des communautés elles-mêmes.

Le premier point fut immédiatement résolu.

L'édit d'avril 1683 réglemente tout ce qui touche l'état des *recettes et dépenses :* cet état sera arrêté par l'intendant, si les sommes prévues n'excèdent pas 4.000 livres; au-dessus, il sera renvoyé au Conseil. Chaque communauté devra pourvoir aux dépenses « nécessaires », telles que réparations ordinaires des ponts, pavés, murailles. Ces dépenses seront prises sur les revenus patrimoniaux des communautés; et, en cas qu'il n'y en ait point ou qu'ils soient insuffisants, les habitants sont autorisés à s'assembler « en la manière accoutumée » pour y pourvoir, soit par une imposition annuelle, soit par la levée des droits sur les denrées ou autrement: la délibération, avec l'avis de l'Intendant, sera adressée au roi pour y pourvoir ainsi qu'il appartiendra.

Ces dispositions sont édictées au regard des villes et gros bourgs fermés.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, I, 157.

(2) *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (P. Clément, 1867). Lettre du 13 oct. 1679.

(3) *Lettres*, du 31 août 1617.

(4) *Correspondance administrative sous Louis XIV*, I, p. 33.

En ce qui concerne les communautés rurales, rien n'est formellement prescrit ; mais l'Intendant est là, et chaque fois qu'il y a lieu à une aliénation, à un emprunt, à une levée de deniers, sa jurisprudence incontestée applique le droit commun (1).

On voit qu'il est vrai de dire, avec une exactitude littérale, que notre législation administrative actuelle est la reproduction de celle de l'ancien régime.

Quant à l'assujettissement des représentants des communautés, nous n'avons pas à insister sur la suppression de l'élection appliquée jusqu'alors à la désignation des maires et échevins. On sait comment le Gouvernement transforma les charges municipales en offices vénaux : deux motifs incitaient à ce résultat, d'abord le désir de briser toute résistance, ensuite le besoin d'argent.

Des privilèges étaient accordés, d'ailleurs, aux officiers municipaux, qui avaient été multipliés sous le nom d'*assesseurs :* ces privilèges, pour la plupart, étaient purement honorifiques, ce qui provoqua la boutade célèbre de Pontchartrain : « Quand il plaît au roi de créer cinquante mille charges inutiles, il plaît à Dieu de créer cinquante mille sots pour les acheter. »

Mais, les avantages concédés étaient aussi quelquefois d'un caractère plus pratique et consistaient dans certaines exemptions d'impôt : de telle sorte que le Gouvernement perdait d'un côté les tristes ressources qu'il cherchait de l'autre.

La centralisation, sous l'ancien régime, devait ainsi aboutir fatalement aux embarras financiers qui furent une des causes de la Révolution. Comment s'en étonner, du reste, lorsqu'on voit les gouvernements modernes, malgré les progrès incomparables qu'a faits l'art de créer des impôts, plier sous le faix de dettes accumulées ? Chaque attribution nouvelle au profit du pouvoir central est aussi une charge de plus pour l'État, c'est-à-dire pour le pays.

(1) *Répertoire de Guyot.* V. *Communautés d'habitants.*

V. — LA LÉGISLATION RÉVOLUTIONNAIRE.

Nous ne dirons rien ici des essais de réformes tentés sous Louis XVI : l'histoire en est attachante (1) ; mais un tel fossé les sépare de la législation inaugurée en 1789, qu'il n'en est plus resté de trace.

L'Assemblée constituante s'inspira d'une idée maîtresse et impérieuse : rompre en toutes choses avec le passé, et instaurer un régime nouveau. En fait et dans l'exécution, elle mit en œuvre des principes complexes et même contradictoires.

D'une part, elle tendait à réagir contre le pouvoir absolu ; de l'autre, elle voulait abolir les derniers vestiges de cette sorte de fédération qui fut la féodalité.

Le premier de ces deux mobiles introduisit dans les institutions nouvelles, avec le système de l'élection, les règles du parlementarisme ; le second amena la centralisation administrative avec l'annulation de l'autorité judiciaire.

De sorte que le législateur de 1789 affaiblissait le pouvoir et le concentrait en même temps, ce qui devait amener successivement l'anarchie et le jacobinisme.

On sait que les constituants respectèrent l'autonomie communale, qui était irréductible, tandis qu'ils créèrent arbitrairement les circonscriptions départementales : nous n'avons pas à insister à cet égard.

Mais comment furent organisés communes et départements ?

D'abord la commune. Aux termes de la loi du 14 décembre 1789, chaque commune a son maire, son conseil municipal et son conseil général, issus de l'élection. Chaque municipalité a, de plus, un procureur de la commune, également élu, chargé, sans voix délibérative, d'assurer l'expédition des affaires. Les attributions sont de deux sortes : fonctions propres à la municipalité, fonctions déléguées par le pouvoir central. Parmi les

(1) V. *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, par L. de Lavergne.

premières, figurent la police et la sûreté publiques; au nombre des secondes, on trouve, avec la répartition des contributions, leur perception elle-même.

Dans tous les cas, les décisions importantes des municipalités ont besoin d'une approbation supérieure : cette tutelle sera exercée par les administrations départementales; elle leur est du reste confiée sans restrictions, même en ce qui concerne les attributions propres au pouvoir central et déléguées aux municipalités. Pas de réserve, même en ce qui concerne la sûreté publique et l'exécution des lois générales de l'État.

Nous allons voir que les administrations de département sont, elles aussi, exclusivement électives : de telle sorte que le législateur, qui a cru devoir créer à côté du maire un procureur de la commune dont l'utilité était douteuse et les inconvénients faciles à prévoir, non seulement dépouille le Gouvernement de ses attributions naturelles, mais encore le prive de tout contrôle en ce qui touche l'exécution des lois dont il a la responsabilité.

Il y avait encore dans cette loi du 14 décembre 1789 d'autres germes de dissolution, que les constituants y avaient semés par suite d'une entente mal éclairée de la liberté. La loi autorisait, invitait même les électeurs à se réunir en assemblées et à nommer un bureau : le règlement particulier à la Ville de Paris, plus vieux de six mois (27 juin 1790), en un temps où les événements allaient si vite, tirait en quelque sorte les dernières conséquences et dégageait l'esprit du système, en organisant les assemblées électorales de *sections* à titre de véritables pouvoirs publics, pour les associer à la police de la ville et à l'exécution des lois !

La trop fameuse *Commune de Paris* fut donc établie par le législateur de 1789 lui-même, sur un type commun au pays tout entier, et l'on ne saurait désormais s'étonner que Taine, en analysant les faits de l'époque révolutionnaire, trouve l'autorité, le Gouvernement lui-même concentré ou plutôt perdu dans les trente-six mille municipalités de France.

Voyons le département. La loi du 22 décembre 1789 suivit de bien près celle qui organisait les municipalités.

L' « administration de département » se compose d'un conseil

élu, qui choisit lui-même dans son sein un Directoire chargé de l'exécution. Un procureur-général-syndic, également issu de l'élection, surveille et requiert l'exécution des lois. Le département est divisé en *districts,* dont « l'administration » est exactement calquée sur celle du département.

Les attributions sont de deux sortes : celles relatives à l'impôt général, que l'administration de département est chargée à la fois de répartir, de percevoir et même d'affecter à l'acquittement des dépenses publiques, et celles qui sont spéciales aux besoins du département.

On voit que le législateur applique ici le système déjà adopté par rapport aux municipalités : c'est la même confusion entre l'intérêt général et l'intérêt local.

Nous savons que les assemblées de département sont investies de la tutelle des administrations communales : qui sera chargée de contrôler les actes des premières?

Il est dit, de par la loi, que l'administration de département exerce ses attributions d'ordre général « sous l'inspection du Corps législatif » ; et celles d'ordre particulier, « sous l'autorité et l'inspection du roi ».

Ainsi est compris le régime parlementaire que les constituants croient avoir emprunté à l'Angleterre.

Le pouvoir exécutif, pour l'appeler par son nom, demeure étranger à la perception des impôts et à l'acquittement des dépenses publiques; son rôle est relégué, avec un effet négatif il est vrai, dans la sphère de l'intérêt local, qui d'ailleurs ne le regarde pas. C'est le Corps législatif qui, en ce qui touche la gestion des intérêts publics se trouve investi du contrôle, ou, — pour parler exactement en empruntant les termes de la loi, — de « la surveillance » des administrations de département.

La confusion est à son comble.

Notons-le, pourtant, le législateur réserve, soit au Corps législatif soit au roi, une approbation nécessaire dans les affaires importantes; l'obéissance à la constitution et aux lois est expressément édictée.

Mais, que valent ces garanties?

Les administrations de département, qui sont électives, représentent le seul pouvoir institué dans la circonscription départementale : elles sont donc doublement indépendantes du gouvernement, de ce « pouvoir exécutif suprême » sans prestige et sans action (1).

Voilà bien l'anarchie organisée.

Nous avons dit que le législateur de 1789 avait aussi, et en sens inverse, créé le jacobinisme par la centralisation administrative et l'annulation de l'autorité judiciaire.

Dans la pensée du législateur de 1789, le département n'est pas un centre de vie locale. Pour lui, en réalité, il n'y a pas d'intérêts locaux : les circonscriptions départementales ne sont que les sections d'un même tout, l'État. C'est, en propres termes, ce qu'on peut lire dans l'*Instruction* annexée à la loi, et qui porte la date du 8 janvier : « § VI. *L'État est un; les départements ne sont que les sections d'un même tout :* une administration uniforme doit donc les embrasser tous dans un régime commun. »

Sans doute, le législateur avait pour objectif, ainsi qu'il le dit lui-même, d'écarter la formation « de corps administratifs indépendants, et en quelque sorte souverains dans l'exercice de leurs fonctions » : il visait les parlements, les anciennes cours souveraines. Mais il dépassait le but à ce point qu'il sacrifiait totalement les groupes inférieurs, et la juste autonomie des intérêts locaux.

C'est pourquoi on ne voit point que le département ait un *budget*, un patrimoine, les éléments enfin qui constituent l'unité administrative. Et de fait, on a pu discuter jusqu'à l'intervention de la loi de 1838 sur les conseils généraux, le point de savoir si le département représentait une simple circonscription comme le district et le canton, ou bien, au contraire, une personne civile propriétaire comme l'État lui-même : la jurisprudence administrative se prononçait invariablement dans le sens négatif.

(1) « Il n'y aura aucun intermédiaire entre l'administration de département et le pouvoir exécutif suprême. Les commissaires départis, intendants et subdélégués, cesseront toutes fonctions aussitôt que les administrations de département seront entrées en activité. »

Si le fantôme des parlements a provoqué l'organisation d'une centralisation inouïe jusque-là (puisque tout au moins un tiers de la France, les pays d'États, jouissait de l'autonomie provinciale), le même épouvantail inclina les constituants à fortifier la centralisation administrative par l'emprunt fait à l'institution des intendants de ses pires pratiques en matière judiciaire.

D'abord, les administrations de département et de district reçoivent d'une loi du 11 septembre 1790, des attributions judiciaires, que les législations subséquentes ont religieusement conservées aux mains de l'administration départementale. On les qualifie du nom particulier de *contentieux* administratif; elles comprennent les matières suivantes :

1° Réclamations des contribuables en matière de *contributions directes;*

2° Difficultés en matière de marchés de *travaux publics* ou de dommages causés par le fait des entrepreneurs;

3° Demandes et contestations sur le règlement des indemnités dues aux particuliers à raison de *terrains pris* ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics. »

Le premier article livre le contribuable à l'arbitraire administratif; le second supprime l'action de la justice en une matière où il s'agit, non pas d'actes administratifs, mais de contrats et de quasi-contrats; le troisième, plus énorme encore, autorise l'expropriation sans formes judiciaires : voilà comme l'Assemblée constituante assurait le respect de l'immortel principe de l' « inviolabilité de la propriété », si haut proclamé dans la Déclaration des droits de l'homme.

Ce n'est pas tout. Le *contentieux administratif,* qui n'est admis jusqu'ici qu'à titre d'attributions d'exception, est bientôt érigé en principe général, et se trouve complété par ce qu'on a appelé la *garantie des fonctionnaires.*

La loi municipale du 14 décembre 1789, déjà, posait les bases de ce privilège, qui a subsisté jusqu'au décret du 19 septembre 1870, et qui tendait à soustraire à l'action de la justice les agents administratifs :

Les officiers municipaux ne pourront être poursuivis devant

les Tribunaux à raison de « délits d'administration » qu'avec l'autorisation de l'administration départementale (art. 61).

Qu'est-ce à dire! Nous retrouvons bien là une pratique des intendants : ceux-ci, pour paralyser toute poursuite judiciaire à leur encontre, obtenaient des *évocations* au Conseil : l'autorité administrative restait ainsi maîtresse de la situation.

C'était le premier pas; un second fut franchi, ainsi qu'on vient de le voir, par la création d'attributions contentieuses d'exception au profit des administrations de département.

Enfin, le législateur révolutionnaire prit son parti : après beaucoup d'hésitations, l'Assemblée constituante décida en fait ce que les légistes s'empressèrent d'ériger en règle de droit, savoir : qu'il n'y a pas de justice à l'encontre des actes émanés de l'autorité publique, par ce motif que l'autorité ne peut se juger elle-même : redoutable sophisme qui peut s'étayer des plus grands noms. De sorte que les agissements indirects de la monarchie consistant dans les évocations au Conseil et dans la compétence exceptionnelle des intendants, se trouvent consacrés à titre de principes par la loi de la Révolution.

Voici le texte qui a proclamé la double règle de la garantie des fonctionnaires et du contentieux administratif (*Décret des* 7-14 *octobre* 1790) : « Aucun administrateur ne peut être traduit devant les tribunaux pour raison de ses fonctions publiques, à moins qu'il n'y ait été renvoyé par l'autorité supérieure, conformément aux lois » : voilà la garantie des fonctionnaires; — « les réclamations d'incompétence à l'égard des corps administratifs ne sont, en aucun cas, du ressort des tribunaux; elles seront portées au roi, chef de l'administration générale; et, dans le cas où l'on prétendrait que les ministres de Sa Majesté auraient fait rendre une décision contraire aux lois, les plaintes seront adressées au Corps législatif » : voilà le contentieux; ajoutons qu'une loi du 25 mai 1791 prétendit instituer un Conseil d'État, mais composé de qui? du roi et des ministres! On voit clairement la politique supplanter et annuler la justice.

Il est donc exact de constater que la Constituante a organisé la centralisation, et, par elle, le jacobinisme, ce frère avant-

coureur du césarisme; mais, on reconnaîtra aussi qu'il est vrai de dire que la Constituante créait du même coup l'anarchie, laquelle précède ordinairement les deux autres états des sociétés troublées, puisque les privilèges exorbitants conférés aux administrateurs ne s'appliquaient pas à des fonctionnaires hiérarchisés, mais bien à des corps électifs, indépendants et par surcroît investis d'attributions d'intérêt public.

Nous n'avons rien à dire du « gouvernement provisoire » de la Convention, « révolutionnaire jusqu'à la paix », si ce n'est qu'il organisa l'administration jacobine préparée par les lois antérieures.

Les tentatives du Directoire à l'effet de réparer les erreurs commises, sont plus dignes d'intérêt.

Deux points doivent être signalés, qui l'un et l'autre d'ailleurs révèlent des échecs.

D'abord, aux administrations municipales instituées dans chaque commune, la législation de l'an III essaya de substituer des *administrations municipales de canton*. Il y avait et il y a un gros problème d'organisation qui résulte du peu d'importance de la plupart des communes de France : nous reviendrons sur cette difficulté, pour en chercher la solution. Mais prétendre supprimer l'autonomie communale était une œuvre impossible : peut-être une administration cantonale peut-elle utilement s'établir concurremment avec les municipalités; dans tous les cas, elle ne saurait absorber celles-ci. Le langage lui-même répugnait à l'institution nouvelle qui prétendait créer des « administrations municipales de canton ».

En second lieu, le législateur de l'an III prétendit refréner l'anarchie résultant de la toute-puissance des administrations de département, en plaçant auprès d'elles des *commissaires* à la nomination du pouvoir central : mais comme les attributions restaient les mêmes aux mains des administrations électives, les commissaires du Gouvernement ne jouirent que d'une influence dérisoire et demeurèrent impuissants à faire le bien autant qu'à conjurer le mal.

En réalité, ce qui devait subsister de la constitution de l'an III,

ce fut une conséquence à laquelle on ne prit point garde, et qui résultait de la suppression du conseil des ministres et du prétendu Conseil d'État de 1791 : chaque ministre, dans son département, s'est trouvé juge de droit commun en matière administrative, attribution qui a persisté depuis.

Cet héritage de la Révolution est aussi peu honorable pour elle que peu enviable pour le pays.

On voit, par ce qui précède, combien l'étude des origines des institutions actuelles jette de lumière sur leur valeur et leur autorité. Il est aisé de comprendre maintenant que le césarisme, en matière administrative aussi bien qu'en politique pure, devait fermer le cercle ouvert par l'anarchie et le jacobinisme.

Tout fait prévoir la centralisation à outrance que va instituer la législation de l'an VIII.

(*A suivre.*)

D. Touzaud.

LES HIGHLANDERS[1].

II.

LE RÉGIME DE L'ATELIER, DES BIENS ET DE LA FAMILLE.

Nous avons vu, au cours d'un premier article, comment, dans toute l'étendue des Highlands d'Écosse et notamment des Hébrides, la nature du sol et le climat faisaient prédominer, sur tous les autres moyens d'existence, le pâturage et une pêche que nous avons pu qualifier de pêche-cueillette. Toutes les chances se sont donc rencontrées pour conserver, dans ces populations, un caractère communautaire aux méthodes d'exploitation de la terre. Non seulement on continuera à pratiquer en commun les travaux relatifs aux productions spontanées, mais on s'efforcera de soustraire le moins possible à la communauté le produit des travaux que leur nature aura contraint d'abandonner à l'initiative des individus. Nous devons nous attendre à nous trouver en face d'une exploitation agricole dirigée par une communauté d'habitants : les Gaëls l'appellent *baile*, les Anglais *townland* ou *township*.

Il me faudra expliquer, dans un prochain article, comment le sol des Highlands s'est trouvé concentré à l'état de grandes propriétés patronales individuelles entre les mains d'un petit nombre de personnes. Nulle part la communauté rurale n'est propriétaire du sol qu'elle exploite. Mais ces grands propriétaires n'étaient pas des exploitants, surtout au siècle dernier, à l'époque

(1) Voir le précédent article dans la livraison de janvier dernier.

où nous voyons encore le système fonctionner dans toute sa plénitude. La communauté agricole subsistait donc en-dessous d'eux, comme usagère du sol, pour diriger les travaux de simple récolte qui se faisaient en commun, ou pour régler entre les familles la forme et la durée de l'appropriation du sol dans les cas où, comme je l'ai dit, cette appropriation devenait nécessaire. Le nombre des familles qui composent cette communauté est très variable; il y en a de trois ou quatre familles, il y en a de quinze et de vingt. Dans ce dernier cas, entre le townland et les familles se trouve un groupement intermédiaire, la section. On se demandera peut-être la raison de ce nouveau groupe. Voici, je crois, l'explication que l'on peut en donner. Supposons qu'un propriétaire ait concédé à un groupe de quatre familles un territoire d'une superficie donnée; au bout d'une génération il arrive naturellement que le nombre des ménages a augmenté. Si les jeunes gens ne peuvent pas ou ne désirent pas aller s'établir ailleurs, il est impossible de créer un nouveau townland avec une partie des terres de l'ancien, parce qu'un townland est une unité agricole, contenant à la fois, je l'ai déjà dit, des terrains de culture, de pâture, de tourbe, etc., et qu'il faudrait morceler chaque parcelle pour créer une nouvelle unité et pour ne pas constituer aux habitants du nouveau townland une situation inférieure à ceux de l'ancien, ce qui serait contraire à l'égalité, c'est-à-dire pour des communautaires à l'équité. On maintiendra donc l'ancien cadre; mais, comme il faut pourvoir au bon ordre que tout accroissement d'agglomération humaine rend naturellement plus difficile à maintenir, on y crée des subdivisions qui n'altéreront en rien son organisation et ses pouvoirs : ce sont les sections.

On voit d'ici se dessiner la silhouette du townland : voyons comment se comportent dans le travail et le mode d'existence les familles qui le composent.

I. — LA COMMUNAUTÉ PERSISTE DANS LA PLUPART DES TRAVAUX.

Au commencement de juin, les troupeaux sont conduits sur les pâturages des collines. C'est alors une émigration générale, où s'accuse nettement le caractère communautaire. Tous sont sur pied, se remuent, s'agitent; les différentes familles réunissent leurs troupeaux et les poussent en avant : les moutons sont en tête, puis viennent les bêtes à cornes et enfin les chevaux. De-ci de-là les garçons et les filles suivis de leurs chiens vont de compagnie à la poursuite des animaux récalcitrants. Chargés des ustensiles de ménage, qui servent au coucher, à la cuisine, au repas, et de l'attirail de laiterie, les femmes s'avancent, causant et chantant, tout en tricotant, et « marchant aussi droites, dit l'auteur auquel nous empruntons ce tableau, que si elles ne portaient rien, aussi gaies que si le malheur et le péché n'étaient pas de ce monde ». Les hommes dirigent et grondent; eux sont chargés de bêches, de cordes, de lattes de bois et de mottes de bruyères destinées à la réparation de leurs huttes d'été. On arrive au pâturage; on répare les huttes; on envoie paître le bétail après avoir appelé sur lui la protection de Dieu; le couvert se dresse partout et les gâteaux de fromage sont partagés entre voisins.

Cet exode est général. Il ne reste personne pour protéger les récoltes et, à Harris, par exemple, les champs qui sont voisins de la forêt royale, où l'on amène pendant l'été et où on laisse en liberté les chevaux des îles voisines, sont absolument ravagés par eux. A Skye, Knox débarque un beau jour près d'un village dont il trouv toutes les habitations fermées (1). Un voyageur lui apprend que les habitants sont partis pour la montagne. Mistress Grant, femme d'un ministre protestant du comté de Ross, a laissé un joli tableau du va-et-vient incessant qui se produit, par un après-midi de juillet, entre la ferme qu'ils habitent et les divers points où se trouvent les membres de la communauté agricole chargée de l'exploitation. « A quatre heures, Donald arrive avec un cheval

(1) Knox, t. I, p. 355; *Report*, App., p. 468 et seq.; Buchanan, p. 126, Skene. t. III, p. 385.

chargé de beurre, de fromage et de lait. Il demande une couverture de plus pour les enfants, une autre pour lui, deux cuves à lait, deux poids de farine, un quart de sel, deux livres de lin pour les fileuses, car l'herbe continue à être si bonne, qu'ils resteront une semaine de plus. Tout cela doit être prêt dans une heure. Je n'ai pas fini, que Ronald arrive des hautes collines, où sont nos moutons et nos jeunes chevaux; il demande de la farine et du sel, des ciseaux pour que les femmes tondent les agneaux et du goudron pour qu'elles les enduisent. Il n'est pas encore parti qu'arrivent les tenanciers, qui font notre service (1); ils demeureront deux jours dans le bois de chênes, pour nous couper du bois, et il faut les fournir de provisions. Notre ferme est vraiment un quartier général (2)! »

Le pâturage d'hiver revêt ce même caractère communautaire. Les terrains de pâture sont partout demeurés communs entre les membres de la petite communauté rurale dite *townland* ou *township* (3). Les moutons, les vaches et les chevaux de toutes les familles y paissent, mais chaque espèce à part. Chaque townland a son agent officiel, son berger appointé, qui, posté sur une colline, surveille les animaux, tant pour les empêcher d'empiéter sur les terrains cultivés que de vaguer sur les terres d'un townland voisin. Parfois, lorsqu'ils sont en deçà du head dyke, clôture de ce pâturage éloigné, et qu'ils se trouvent par conséquent à portée des moissons, on les parque pour la nuit. La surveillance est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe là aucune séparation entre les terres ensemencées et les terres de parcours, ou entre

(1) L'exode n'est pas partout aussi général. Dans une paroisse de Skye, décrite par Norman Macleod dans ses *Reminiscences of a Highland parish*, p. 11, les femmes et les jeunes gens des deux sexes demeurent seuls dans la montagne pour surveiller les animaux et faire le beurre et le fromage; les hommes n'y restent que le temps de réparer les parcs à bestiaux et les huttes d'habitation, puis ils retournent dans la vallée pour veiller aux récoltes, extraire la tourbe, etc.

(2) Grant, *Letters from the mountains*, cité par Dalriad, pp. 4 et 5.

(3) Certains terrains vagues, à Long-Island par exemple, appartiennent en commun à plusieurs townlands, ou plutôt chacun peut y mettre du bétail, à quelque townland qu'il appartienne. Il le peut même s'il n'est qu'un simple journalier, tandis que l'on verra plus loin que le droit d'envoyer un certain nombre de têtes de bétail sur le pâturage est généralement lié au fait de payer une redevance pour l'exploitation d'un terrain de culture et par conséquent réservé aux tenanciers.

les diverses propriétés des divers townlands. De plus, chaque nuit, deux tenanciers à tour de rôle font le tour des champs pour voir si le berger fait bonne garde : ils sont responsables des dégâts commis pendant cette veille (1).

Dans les pays où il n'y a pas de pâturage spécial pour l'été et l'hiver, à Arran par exemple, on laisse errer les animaux sans gardien, également en commun. C'est ainsi que les chèvres, originairement domestiques, ont presque toutes passé à l'état sauvage et vivent en troupes sur les hauteurs, où de temps en temps on leur fait la chasse (2). Les chevaux sont laissés en liberté pendant trois ou quatre ans. Chaque propriétaire fait aux poulains nouveau-nés une marque particulière, afin qu'il puisse reconnaître ceux qui lui appartiennent, lorsqu'après une longue chasse il est parvenu à s'en rendre maître (3).

Aussi la dépense du pâturage est-elle une dépense commune. Dans le budget déjà cité de Morrison, je relève les deux articles suivants : Pour part des gages du berger 2 liv. 10; pour part du goudronnage des moutons, 2 liv. (4). Ailleurs, le berger, comme les autres fonctionnaires communaux, est rémunéré par l'allocation d'une part supplémentaire de terrain de pâture, de culture et de varech.

Jadis tout le travail agricole, labour, semences, récoltes, s'exécutait également en commun, et le produit se répartissait sur l'ensemble des familles, au prorata du nombre de membres dont chacune se composait. A Canna, en 1772, le produit récolté et

(1) Chacun, au lieu de veiller habituellement sur ses propres bestiaux, veille à son tour sur les bestiaux de tout le monde. (*Report*, p. 19 et 31, App., p. 216, 454, 458 et seq.; Johnson, p. 316; Skene, t. III, p. 38.)

(2) Il en était de même aux îles Flannan pour les moutons, au seizième siècle. Les moutons d'Arran étaient si peu gardés qu'on rencontre de temps en temps des cadavres de ces animaux morts des suites de chutes ou enlevés par les oiseaux de proie. A Lewis, au seizième siècle, on les parque une fois l'an seulement, pour les tondre.

(3) En fait, je crois qu'on laisse le plus souvent les chevaux en complète liberté. Skene, en effet, cite parmi les agents officiels de la communauté le gardien des vaches, le gardien des moutons et le gardien des frontières. Il n'est pas question du gardien des chevaux. (Saussure, t. I, p. 395, 406-407; Innes, t. II, p. 386; Munro, cité par Dalriad, p. 36.)

(4) Ce goudronnage a pour but de les protéger contre les intempéries après qu'on les a tondus.

séché était partagé entre les tenanciers au prorata de la rente payée par chacun d'eux. Plus tard, on se décida à faire cultiver par chaque famille une portion donnée du territoire; mais cette concession n'était et n'est encore dans quelques endroits que temporaire. Tous les trois ans, à Heisgeir, on refait un nouveau partage. Les tenanciers d'ailleurs demeuraient solidaires du payement de leurs redevances. Ce système, dit du *runrig*, n'a été aboli que très tard, il l'a été à Tiree en 1776; à Arran, il existait encore en 1807; il n'existe plus que dans l'île d'Heisgeir, dans les townlands de Caolas Paipil et de Hosta, à North-Uist, d'une manière mitigée dans le reste de North-Uist et dans le district de Iocar en South-Uist (1).

Le caractère communautaire apparaît encore très nettement dans la récolte du varech et de la tourbe. A jour dit, tous les habitants sont convoqués par l'agent officiel de la communauté, le constable, et nul ne peut commencer avant que tous les autres ne soient arrivés. La récolte de la tourbe pourrait être faite par deux hommes, mais ils ne l'entreprennent qu'en groupe. L'un coupe la tourbe, l'autre la place sur le bord du fossé d'où elle vient d'être tirée, un troisième l'étend sur le champ, un quatrième nettoie la mousse, un cinquième se repose, prêt à remplacer celui qui coupe. Ainsi chacun passe premier à son tour (2).

La formation communautaire éclate même dans les transactions commerciales. Un propriétaire ne vend pas individuellement à un marchand le croît de ses animaux; tous les ans, un conducteur général, *drover*, est chargé de conduire, à un correspondant établi dans une ville du Sud, tout le bétail qui est à vendre dans la circonscription et que l'assemblée générale des habitants a décidé de vendre. Au budget de Morrison figurent pour sa part dans la vente de 48 vaches et de 8 brebis : 10 liv. 19 s. 7 d.; pour sa part dans la vente de 37 poids de laine, 2 liv. 12 s. 5 d. (3).

Avec cette habitude du travail en commun, l'on ne s'étonnera

(1) Narjoux, p. 243 et 246; Johnson, p. 203; Permant, t. II, p. 315; *Report*, App., p. 458, 461, 462, 466; Skene, t. III, p. 361.

(2) Buchanan, p. 161.

(3) Johnson, p. 185; *Report*, App., p. 19.

pas du grand nombre de poésies chantées que connaissent les Highlanders pour toutes les circonstances de la vie. Pour ramer, pour moissonner, pour mener le troupeau aux collines, pour l'en faire redescendre, pour faire courir la navette sur le métier, il y a une chanson. Tout ce qui peut se faire avec ensemble se fait en musique aux Highlands; et le caractère attrayant, artistique, entraînant, qui est ainsi donné au travail en commun, contribue à lui maintenir sa prépondérance première (1).

II. — COMMENT, DANS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS INDIVIDUELLEMENT, LES CHANCES DE GAIN ET DE PERTE SONT RÉDUITES LE PLUS POSSIBLE ET L'ÉGALITÉ DES PROFITS MAINTENUE.

On voit donc que l'on exploite en commun le sol de pâture, de varech, etc..., comme l'on exploitait jadis les terrains de chasse et de pêche fluviale ou lacustre (2). Ainsi la communauté subsiste partout où suffit la simple récolte. Il y a cependant deux choses qui ne peuvent rester longtemps communes, qui doivent, pour être bien aménagées, faire l'objet d'une propriété au moins temporaire : ce sont les biens mobiliers, dans l'espèce le bétail, et les terrains de culture. De bonne heure, la propriété privée du bétail apparaît, en même temps que la propriété de la récolte engrangée : la propriété temporaire du champ où a levé cette moisson vient ensuite.

Or, avec la propriété privée l'inégalité menace de faire son apparition. Mieux soigné, tel animal, tel coin de champ menace de rapporter davantage, d'élever peu à peu son propriétaire au-dessus des autres. Les sociétés communautaires, la démonstration en a été maintes fois donnée ici même, sont des sociétés essentiellement égalitaires. La plupart du temps, le produit chez elles est obtenu à peu d'efforts; ceux qui sont avantagés le sont par la chance et non par l'intensité plus grande de leur travail. La

(1) Johnson, p. 139; *Report*, App., p. 460.
(2) Buchanan, p. 12.

conscience du commun n'admet pas cette inégalité non méritée, et, à force de n'en pas connaître d'autre, elle prend ses mesures pour barrer la voie à toutes. De là le caractère égalitaire des dispositions appliquées aux propriétés soustraites au régime de la communauté.

1° *Propriété du bétail.* — De bonne heure, chaque famille se trouve propriétaire de son bétail. La question qui se pose est d'empêcher le bétail des uns de nuire au bétail des autres. Le pâturage, en effet, n'est pas indéfiniment extensible : si j'y mets un plus grand nombre de têtes de bétail une année que l'année précédente, je consommerai plus que ma part du pâturage commun. Au début, cette considération ne paraît avoir préoccupé la population que fort médiocrement : à Arran, par exemple, au commencement de ce siècle, chacun pouvait mettre autant de bêtes qu'il le voulait sur le pâturage commun. Il est vrai que ce pâturage est de valeur médiocre, puisqu'on ne se préoccupe même pas de surveiller les animaux. A Harris, à la même époque, on peut envoyer dans la forêt domaniale autant d'animaux qu'on le veut (1). Il s'agit là évidemment des pâturages de qualité secondaire.

Mais, quand il s'agit des pâturages par essence, d'été et d'hiver, nous voyons apparaître une série de dispositions fort compliquées. Ce qui me les ferait croire assez récentes, c'est qu'elles font reposer le droit au pâturage sur l'étendue de la terre cultivée ; on dirait qu'afin d'obliger à la culture, le seigneur a attaché à ce travail pénible la jouissance des droits du travail attrayant. Les parcelles cultivées sont dites, suivant leur étendue, valoir un penny, une moitié, un quart de penny. Chaque penny donne droit au crofter (paysan), qui est censé le payer au seigneur, d'envoyer sur le pâturage un *soum*, c'est-à-dire une quantité déterminée, variable suivant les *townlands*, de chevaux, de bœufs et de moutons, avec faculté de compenser l'absence de tant d'animaux d'une catégorie par la présence d'un nombre jugé équivalent d'animaux d'une autre catégorie. Dans les townlands où le crofter a, à côté des biens communs, des biens indi-

(1) Headrich cité par Dalriad, p. 70; *Report*, p. 17 et 31.

viduels, il nourrit sur sa prairie privée le surplus de son bétail : là où toute la terre est commune, il lui faut, pour faire vivre cet excédent, acheter le droit d'un voisin ou payer à la communauté, à l'ensemble des autres habitants, une somme représentant le dommage qu'il est de la sorte exposé à leur causer.

2° *Propriété des terrains de culture.* — Je laisse de côté la propriété individuelle perpétuelle, aujourd'hui presque seule usitée, mais vieille à peine d'un siècle. Je prends seulement la propriété temporaire, le *runrig*. La communauté est usagère d'un terrain de culture. Tous les trois ans, à la Toussaint (à South-Uist), à Noël (à Canna, 1772), le constable convoque les habitants du township. On commence par arpenter la terre, on la mesure, on fait autant de parts qu'il y a de crofters, ou, plus exactement, qu'il, y a de droits à une part du sol (car il y a des crofters qui ont deux et trois parts du sol). « On dirait, à voir la précision des travaux du constable, armé de sa perche, écrit M. Carmichael, un drapier qui aunerait du drap. » Une levée de terre, dont chaque riverain a la moitié afin d'égaliser les chances, forme la limite. Généralement, dans les townlands un peu nombreux, divisés en sections qui sont présidées chacune par un constable, et représentent les anciens ateliers de culture en commun, on fait un premier partage entre les sections : chaque constable vient tour à tour tirer au sort la parcelle échue à sa section, puis un nouveau tirage au sort a lieu dans chaque section entre les familles qui la composent. Comme tous les terrains ne sont pas également bons, si une année un tenancier s'est trouvé avoir la plus mauvaise part, il a droit, au partage suivant, de choisir la meilleure.

Voilà pour le *machair*, la bande de sable qui s'étend le long de la mer et qui de temps immémorial a été mise en culture. Quand, sur les sollicitations du *townland*, le propriétaire l'autorise à défricher une partie des terrains de bruyères, l'opération se poursuit identique : on découpe ce terrain en bandes de cinq pieds de large et chacun en prend une (1).

(1) *Report*. App., p. 17-18; Burt, cité par Dalriad. p. 18; Esnault, p. 83.

Au bout de trois ans, on procède à une nouvelle distribution des parcelles. Le cultivateur est donc propriétaire, pendant trois ans; mais il ne cultive chaque année qu'un tiers de son lot, laissant les deux autres en jachère. Encore faut-il ajouter que, dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre la récolte et les semailles, sa terre redevient en fait propriété commune, puisqu'on y laisse paître le troupeau de la communauté.

3° *Propriété des terrains de pêche.* — J'ai dit que la pêche était l'un des grands moyens d'existence de la population des Hébrides, et cette pêche a surtout pour objet des poissons réunis en troupes, séjournant près d'un banc de sable ou de roches. La pêche, c'est donc l'exploitation du banc, et il faut que les chances de chacun soient égales. Or, si on laissait tout le monde aller au même banc, il pourrait y avoir des disputes, des difficultés résultant de l'entrecroisement des lignes, etc. Aussi, à Barra, on répartit les bancs, comme tout à l'heure à Uist on répartissait les terrains de culture. Tous les 1er février, fête de sainte Brigitte, la population se réunit à l'église, on fait le relevé des bateaux qui doivent aller à la pêche à longue ligne, et on détermine le nombre de bateaux qui auront droit de se rendre sur chaque banc; puis chaque patron tire au sort pour son équipage le banc qui doit lui échoir. Nul n'a le droit de quitter son banc pour aller pêcher sur un autre, à moins de prouver que le poisson l'a complètement abandonné cette année, auquel cas on répartit entre les autres bancs les bateaux primitivement attachés au banc improductif, et celui-ci devient dès lors accessible à tous ceux qui voudraient y tenter la chance (1).

4° *Propriété de la tourbe.* — Même réglementation inspirée des mêmes préoccupations communautaires, pour l'extraction de la tourbe à Long-Island. Quand un banc de tourbe est épuisé, le facteur, c'est-à-dire l'intendant du grand propriétaire absent, en désigne aux habitants un autre. Le constable partage ce terrain en autant de parties qu'il y a de familles, on tire au sort, et, afin de mieux égaliser les chances, une nouvelle répar-

(1) *Report*, App., p. 457.

tition est faite tous les cinq, sept ou neuf ans, suivant ce qu'en ont décidé les habitants (1).

Il en est de même pour toutes les corvées, pour toutes les prestations. S'agit-il de construire ou de réparer une route, chacun a sa part de terrain uni et de terrain en pente, de terrain rocheux et de terrain tourbeux. Ainsi de suite. On pourrait multiplier les exemples. Ceux-ci, je crois, sont suffisants (2).

Le résultat de pareilles réglementations est d'enfoncer profondément dans l'esprit des habitants cette idée que c'est le devoir de l'homme de faire partager à ses semblables les profits de son habileté. Un pêcheur connu pour son expérience raconte à Knox que, comme on savait qu'il connaissait les bons endroits, tous cherchaient à le suivre : « Si je venais à les dépasser, dit-il, je serrais ma voile pour les attendre, ils avaient autant de droits à la pêche que moi. Je leur montrais le bon endroit comme s'ils avaient été mes enfants » (3).

Cette passion pour l'égalité communautaire suffirait à elle seule à expliquer le caractère égalitaire du régime successoral. Si dans la famille survient un nouvel enfant, ce nouveau membre du township a autant de droits que les autres à vivre du sol commun et dans la même mesure. La coutume des partages périodiques favorise d'ailleurs l'établissement des enfants sur le bien commun : à des intervalles rapprochés, la propriété cesse d'appartenir à tel ou tel pour redevenir la propriété de tout le monde. Tant que dure l'état de guerre permanente qui fait le fond de l'histoire des Highlands jusqu'à la fin du dix-septième siècle, le chef a intérêt à garder sur son domaine le plus grand nombre d'hommes possible, et là même où des fermes un peu plus permanentes ont été établies, il n'hésitera pas à les morceler à la mort d'un chef de famille, « car il faut que tout le monde vive. Quand de nouvelles préoccupations ont remplacé dans son esprit les anciennes, il a grand'peine à empêcher le morcellement, qui double en peu de temps le nombre des familles.

(1) *Report.*. App., pp. 214 et 452.
(2) *Ibid.*
(3) Knox, I, 339.

On cite un township de Skye, Lochbay, qui passe ainsi de quatorze à trente-huit familles, un autre, Gearey, de douze à trente-trois.

Il n'y a donc pas de bien de famille, il n'y a pas de foyer. Et pourquoi? Si les lecteurs de la *Science sociale* se reportent à la monographie que M. Pinot a donnée du Paysan jurassien, ils seront peut-être étonnés de voir une description qui commençait à peu près de même changer à partir de ce point, et la famille évoluer dans un sens de plus en plus divergent. Comme les Highlands, le Jura bernois est un pays de grande altitude, pluvieux, rocailleux, aux combes sans issue, aux eaux souvent stagnantes, jadis couvert de forêts, aujourd'hui partiellement déboisé. Impossibilité de vivre uniquement du troupeau, impossibilité presque absolue de cultiver les céréales, prédominance des cultures potagères, prédominance du pâturage sur les autres moyens d'existence, nécessité d'élever en vue de la vente ou d'exercer temporairement un métier accessoire (industrie au Jura, pêche aux Highlands) pour se procurer les objets que le sol ne fournit pas, propriété commune des terrains de pâture d'été, tout cela est identique. Et cependant, au Jura, la population ne s'accroît pas sur place, un sage équilibre est maintenu entre la densité de la population et la productivité du pâturage, il ne se crée presque pas de nouveaux foyers, il y a un bien de famille qu'on ne partage pas, l'habitation, et pour l'acquisition duquel un membre de la famille est généralement dans une situation plus favorable que les autres. D'où viennent ces différences? D'un seul fait : de ce que la douceur du climat est plus grande aux Highlands d'Écosse baignés de si près par la mer et par les courants chauds du Jutland, que dans les montagnes du Jura, en plein massif continental relié de tous côtés au système central de l'Europe. Aux Highlands, l'animal peut vivre toute l'année du pâturage au dehors; au Jura, il faut pendant de longs mois le tenir renfermé dans une étable et l'y nourrir du foin récolté sur des prairies *cultivées*. Cette étable, la grange qui l'accompagne, etc., on ne peut les partager, il faut y vivre en commun ou l'attribuer à

un enfant; et, afin qu'il n'y vive pas en misérable, afin que l'étable aménagée pour dix bêtes ne soit pas trop grande pour les deux qui seront sa part, il faut lui faciliter les moyens d'augmenter celle-ci. Aux Highlands, pas d'étable, pas de foyer, une hutte de branchages que l'on déplace, ou de pierres sèches que l'on peut construire partout, remplace la maison de famille, et rien ne vient arrêter la communauté sur la pente égalitaire. Hiver comme été, l'animal est nourri sans travail. Que cultive-t-on? Un bout de champ, peu important par l'étendue, moins important encore par le rôle que jouent ses produits dans l'alimentation : cela n'est vraiment pas suffisant pour donner aux gens la notion de la propriété individuelle. Et tout cela dépend de quelques degrés de chaleur de plus ou de moins.

III. — LA FAMILLE ET LA VIE DE FAMILLE.

L'étude que nous venons de faire nous a révélé un certain nombre de traits caractéristiques de l'existence du paysan highlander. Avant de voir quelle organisation ils ont donnée à la famille, quelles qualités, quels défauts ils ont imprimés à l'individu, je les résume ici brièvement :

1° La race vit principalement d'un travail attrayant, le pâturage ;

2° La race vit accessoirement d'un travail pénible, la culture ;

3° La race exploite en communauté les moyens d'existence mis à sa disposition par un chef de guerre.

Comment dans la famille vont se répartir les attributions?

Par son droit de chef de l'association familiale, le mari choisit le travail le plus facile, le plus attrayant, il oblige la femme au labeur le plus pénible. Aux champs, on attelle la femme à la charrue ou à la herse à défaut du poney (Caithness, Sutherland, Skye), c'est elle qui place sur le sillon les mottes que son mari s'est borné à enlever avec la bêche, elle qui coupe les gerbes que l'homme lie, elle qui bat la moisson, qui réduit le grain en

farine dans le moulin à bras. Tous les travaux domestiques lui sont réservés, et non seulement ces travaux comprennent l'entretien de la maison, mais elle confectionne presque entièrement le vêtement de toute la famille. Pendant ce temps, l'homme laboure un peu, pêche parfois et dort souvent (1).

Donc travail pénible pour la femme, mais travail accessoire, et qui ne lui donne pas, dans la famille, la situation prépondérante que procure à la ménagère l'exploitation de l'art principal de la famille. C'est l'homme qui la fait vivre, c'est lui qui reste le chef : la besogne épuisante à laquelle est condamnée la femme ne fait qu'accentuer son infériorité, je ne veux pas dire qu'elle est l'esclave, mais elle n'est guère plus qu'une servante.

Comment vit la famille ainsi constituée? Quelques traits vont montrer ses allures communautaires.

C'est d'abord l'agglomération des habitations. Les voyageurs semblent cependant, au premier abord, dire tout le contraire; Anderson, par exemple, voit la source de tous les maux qui désolent la côte Ouest de l'Écosse dans l'absence de centres de population, dans son état de dissémination et d'isolement (p. XXI). En y regardant de plus près, ce mirage s'évanouit. Sans doute nous ne sommes pas ici en présence des familles nombreuses de la grande steppe : la nature du sol, sa pauvreté, les difficultés qu'oppose au groupement l'étroitesse des dépressions ou glens entre les montagnes, réduisent les petites communautés rurales à un nombre très faible de participants : il n'est pas rare de rencontrer des villages de trois, huit, douze, vingt maisons. Mais ce sont toujours des villages, nés du même instinct de groupement qui résulte des lointaines origines pastorales, et que le pays a réduits à sa taille. Le « mot petits villages » est celui qu'on rencontre le plus souvent à Anoch sur le continent, Skye, Rum, Tiree, Iona, Coll, Lewis, South-Uist, Arran, etc (2).

Il est rare, écrit Saussure, en parlant d'Arran, que l'on voie des

(1) Esnault, p. 45 et 85-87; Johnson, p. 139 et 236; Loch, cité par Dalriad, p. 95; *Report*, App., p. 500; Knox, t. I, p. 307; Saussure, t. I, pp. 384-385.

(2) Saussure, t. I, p. 383; t. II, p. 317. 354, 421, 499; t. III, pp. 10 et 43; Johnson, p. 79, 89, 303-355; Esnault, p. 44, 105; Narjoux, p. 246.

cabanes isolées, elles sont le plus souvent rassemblées en petits hameaux toujours bâtis au bord de la mer ou à l'entrée des glens. Naturellement, la plupart du temps, les champs sont fort éloignés des habitations de ceux auxquels ils appartiennent, et c'est ainsi qu'Esnault peut dire en parlant d'Iona : « On ne voit que des tisserands et des tailleurs dans les villages, et des laboureurs dans les champs. » Les exemples de fermes isolées sont rares (Ulva, Gométra, Canna, Skye) : les textes cependant sont formels. « Rien n'est plus rare, écrit Esnault, que de rencontrer un village; les paysans logent à l'entrée de leurs champs dans des huttes isolées ». « On ne voit point, écrit Saussure, de village ni de hameau; chaque fermier a son habitation sur le terrain qu'il met en valeur. » Y a-t-il eu là intervention directe du propriétaire pour imposer à des tenanciers un genre de résidence jugé plus avantageux pour la bonne exploitation agricole? C'est probable; en tout cas, à l'origine, dans le cas de la propriété collective, on comprend qu'il n'a pu être question de se constituer une habitation sur un domaine qui n'existait pas. Là où le domaine isolé existe aujourd'hui, il doit être de création récente et d'importation étrangère.

Ce voisinage des habitations contribue à maintenir chez ceux qui se trouvent ainsi rapprochés de fait l'habitude d'associer tout le voisinage aux événements importants de la vie de chacun, aux diverses phases de son existence. On ne célèbre pas un baptême sans apporter avec soi une bonne bouteille d'eau-de-vie, et sitôt l'enfant baptisé, les parents vont le présenter à quelqu'un de leurs voisins, celui-ci embrasse et bénit l'enfant et le rend à sa mère. Désormais il sera son *gosti* et se montrera en toute circonstance son parent le plus attaché (1).

Dès que quelqu'un vient à mourir dans le village, tout le monde cesse aussitôt le travail. Dès qu'on entend le joueur de cornemuse sonnant en tête du cortège funèbre, on sort aussitôt de sa demeure; et il n'est pas rare de voir des femmes qui viennent de pousser de grandes lamentations sur le passage du corps

(1) Buchanan, pp. 162, 170

demander si c'est un homme ou une femme que l'on enterre, et d'où il était. Un enterrement est d'ailleurs une occasion de réunion : tantôt, dans certaines parties de l'Écosse, c'est à la veillée du corps que se fait la plus grande dépense de whisky; tantôt c'est au cimetière, notamment dans les Hébrides; mais alors on ne s'en va qu'une fois les paniers vidés, et parfois dans l'ardeur des regrets les cerveaux se sont tellement échauffés que plus d'un revient au logis la tête fêlée en souvenir de l'ami défunt.

Naturellement c'est la célébration des mariages qui, comme toujours, revêt l'aspect le plus intense de réunion communautaire. On invite les amis des deux familles pour dresser, comme on dit, le contrat de mariage. Les amis du jeune homme commencent par indiquer le motif de la réunion qui est de préparer les voies à l'alliance entre les deux familles, puis ils s'étendent longuement sur les qualités du futur, ils n'oublient pas de faire remarquer (on voit bien que l'on est en pays de clan) que ce n'est pas un de ses moindres avantages d'avoir un si grand nombre d'amis; ils terminent enfin en déclarant qu'ils espèrent que la dot sera à la hauteur des qualités du futur. Le père annonce la dot, et la fête commence. On mange, on boit et on danse avec accompagnement de chansons. Le samedi soir, on remet les noms au clerc de la paroisse qui les fait bannir (publier) : le dimanche on se rend au temple, le ministre fait un petit discours, puis les époux sont reconduits en triomphe chez eux, et les réjouissances commencent, dévorant souvent plus que la dot. Aussi, dans beaucoup de localités, le futur se borne à faire les invitations; chacun lui remet un shelling et, avec ces cotisations, il organise la fête, qui généralement, quelque brillant que soit l'appétit des convives, lui laisse un joli bénéfice!

Naturellement aussi la communauté, dans le cas des perturbations de peu d'importance et qui ne dépassent pas ses ressources, est le grand soutien de ses membres. Dans tout township de Long-Island, on met à part une pièce de terre sur laquelle chacun vient faire un certain nombre de jours de corvée et qui est destinée à l'entretien des pauvres. A Portree, écrit Narjoux,

même pendant la saison, aucun Hébridien ne tend la main à un étranger, ils se secourent entre eux au moyen de dons en nature, en avoine le plus souvent. La situation de pauvre n'est pas une situation humiliante; à Long-Island, dès qu'un ménage arrive à la vieillesse, on lui dérobe son troupeau : il n'est pas en état de l'exploiter convenablement, et il ne mourra pas de faim, puisque la communauté est là. Ce n'est nullement un sentiment philanthropique, ce n'est pas l'affection, la compassion pour le pauvre et le misérable qui dicte ce dévouement à l'égard des membres malheureux de la communauté. Sauf dans les régions catholiques, où l'idée populaire a été épurée par la religion, la présence d'un mendiant étranger est regardée comme un malheur, et on l'expulse au plus vite, c'est une bouche de plus qui menace de réduire la part de tous, sans avoir aucun droit d'en agir ainsi. S'il a des droits, c'est différent : s'il est d'une communauté alliée, il sera bien reçu : c'est ainsi qu'à l'époque où les femmes de Uist et des petites îles viennent à Harris, suivies d'un domestique portant un sac, faire la quête des vêtements et de la laine, personne ne leur refuse (1).

La communauté aide les siens dans le malheur, elle s'efforce même de le prévenir. Ce n'est pas la famille vivant sous un toit qui se charge d'établir ses enfants. A Rona, près Lewis, les familles ont à peu près toutes le même nombre d'enfants à élever, car lorsqu'il y en a beaucoup dans l'une d'elles, une partie d'entre eux est placée chez les voisins qui se trouvent chargés de leur entretien. Voilà le premier établissement, celui dont les parents se chargent partout en général, que la communauté prend ici à sa charge. Quand il s'agit d'établir un jeune ménage, de lui permettre d'exploiter la part du bien commun auquel sa naissance lui donne droit, ce n'est pas son labeur, ce n'est pas l'épargne familiale, c'est la générosité du voisinage qui lui fournit son premier capital. Accompagnée de son futur et d'une domestique, la fiancée fait sa tournée : ici on lui donne une vache, là une poule, là des plats et des écuelles de bois, etc. (2). Ce n'est

(1) Buchanan, pp. 174 et 182; Narjoux, p. 253; *Report*, App., p. 30.
(2) Buchanan, p. 179.

pas plus difficile que cela. La famille évolue donc franchement vers la famille instable. Quelque minuscule que soit la communauté publique qui vient ainsi en aide aux familles et aux individus également incapables, quelque distante qu'elle paraisse des grandes communautés d'État rêvées par les socialistes phalanstériens, elle n'en est pas moins un premier essai, une première étape, un pas tenté dans cette voie.

Le résultat des fêtes et récréations en commun a son influence habituelle sur le caractère highlander. Toute sa vie est orientée dans le but de briller aux yeux de ses voisins. Il faut qu'on parle de lui avec éloge à ce point de vue. De là vient la passion du Highlander pour la musique, la danse, la poésie : à Arran, il n'y a pas de maîtres d'école, mais il y a des maîtres de danse ambulants qui vont de porte en porte enseigner l'art national. De là dans la conversation ce ton solennel et pédantesque, dans les manières ce caractère poli et cérémonieux à l'excès, ce respect de l'étiquette sortant naturellement des réunions récréatives sur les âpres montagnes des Highlands comme au milieu des salons de Versailles. Dans un cercle nombreux, il faut parler haut pour être écouté, aussi remarque-t-on qu'un Highlander ne peut parler à voix mesurée. Écoutez ces gens qui parlent avec animation et d'une voix forte, vous croyez qu'ils se disputent; nullement, c'est leur manière de deviser, ils ne causent pas, ils crient. Naturellement aussi, pour être considéré, il ne faut jamais rester court dans la conversation, un Highlander répond toujours avec assurance; si vous le pressez un peu, il se contredit bientôt, et l'on s'aperçoit vite qu'il a parlé de ce qu'il ne connaissait pas. Avec une pareille facilité d'invention, un pareil besoin de briller, il devient facilement vantard et fanfaron. Ce besoin de paraître n'est nulle part mieux caractérisé que dans la rédaction des contrats de mariage. J'ai dit que les amis, après avoir fait l'éloge du jeune homme, ont donné à entendre que seule une belle dot pouvait être digne de lui. Le père de la jeune fille a souvent peu de chose; n'importe, il n'hésite pas à promettre au moins une dot de vingt vaches; sans cela la dignité du futur en serait atteinte aux yeux des voisins. Au moment du payement de la dot, on en est quitte, après

avoir donné une des vaches promises, de donner trois brebis pour la seconde, un rouet pour la troisième, deux couvertures de lit pour la quatrième, un petit coffre pour la cinquième, et ainsi de suite. De la sorte l'honneur est sauf (1).

Un dernier trait se dégage enfin de ce besoin de réunions. Le Highlander, très isolé du reste du monde et cependant très désireux de se faire écouter, se montre excessivement curieux et harcèle l'étranger de questions. La curiosité des Highlanders est passée en proverbe. Le peuple ne manque jamais de vous demander votre nom, d'où vous venez, où vous allez. Le soir, à la veillée, celui qui pourra tenir, grâce à cette nouvelle, le dé de la conversation, sera pendant quelques heures le plus considéré de toute l'assistance.

Voilà donc un homme qui, en toute circonstance, rencontre une aide en dehors de lui, aide de son village ou, comme je le dirai plus loin, de son clan. Il n'en faut pas davantage pour expliquer comment, sur un sol ingrat où le travail est mal récompensé, il se laisse aller à une profonde nonchalance. Ces gens ne demandent pas à vivre, dit Esnault, ils ne demandent qu'à ne pas mourir de faim (Skye). On est péniblement frappé, écrit Saussure, de voir leur air désœuvré. Le Sutherland (entre Loch Broom et Loch Shin) est la résidence de la paresse, dit Pennant. Les habitants, contents de peu dans le présent, ne se préoccupent pas de l'avenir. Ils laissent incultes de vastes étendues de terres susceptibles d'amélioration. Ils ne se remuent que lorsque la famine les étreint. Ils passent, écrit Loch, la plus grande partie de leur temps dans la paresse, ne se remuant que pour la chasse ou la contrebande. Les gens de Braemar, écrit Pennant, sont paresseux pour tout ce qui n'est pas la chasse ou la corvée récréative. Ils laissent tout faire aux femmes, et ne travaillent jamais plus que ce qui est absolument nécessaire. Ils ne consentent à faire, écrit Loch, que les travaux qui ne se renouvellent pas fréquemment : la construction des maisons, l'extraction de la tourbe. Pour tout le reste, ils s'en déchargent sur les femmes.

(1) Buchanan, p. 162 et seq.; Johnson, pp. 60, 77, 111-112; Saussure, I, 356, 389, *Report*, App., p.: 459 Scott, pp. 157 et 145.

On voit donc le type se dégager très nettement. Il n'a pas horreur de l'effort pénible, il a horreur de l'effort *suivi* parce qu'il le croit pénible, et de l'effort nouveau parce qu'il redoute qu'il soit tel. J'ai déjà cité les faits qui se rapportent à la pêche; on a pu voir avec quelle négligence il met à profit les trésors que la Providence répand sur ses côtes et dans ses rivières. Les premiers fermiers des Lowlands qui sont venus s'installer dans le haut pays n'ont pu y trouver de journaliers; pour faire leurs fossés, leurs plantations, leurs palissades, il leur a fallu engager des soldats des garnisons voisines. Malgré la pauvreté du sol, beaucoup de perfectionnements pourraient être adoptés, la culture du foin développée, les prairies artificielles créées; mais pour cela il faudrait innover. Jamais on ne laisse reposer un champ, on y sème l'avoine, on y plante les pommes de terre pendant trois et quatre ans de suite, jusqu'à complet épuisement. Jamais on ne sarcle. Avant qu'on leur eût enlevé, par l'usage industriel qu'on en fit, la possibilité de se servir du varech comme engrais, ils ne se servaient pas du fumier de ferme. Vers le milieu du siècle, alors qu'ils en avaient le plus grand besoin, ils le laissaient s'accumuler des quatre et cinq mois dans l'étable au point de dépasser de deux pieds le sol de l'appartement voisin, sans rigoles pour concentrer l'engrais liquide en un trou à purin. Quand ils creusent leurs fossés dans les champs afin de constituer avec les déblais la terre végétale, il leur arrive souvent de les creuser contre la pente, empêchant ainsi l'écoulement des eaux et changeant leur terre en bourbier. Pour le plaisir d'être plus nombreux ensemble, ils exagéreront le nombre des personnes attachées à la ferme, ils se mettront cinq pour extraire la tourbe, trois ou cinq pour conduire la charrue, huit pour bêcher, etc., augmentant ainsi dans une proportion considérable les frais d'exploitation. Et pour tout, c'est la même chose. Ils n'aiment tant la pomme de terre, écrit Esnault, que parce que c'est un pain tout fait. Pour battre le blé plus vite et moudre plus facilement le grain, j'ai dit qu'ils n'hésitent pas à brûler la paille, détruisant ainsi leur provision d'hiver et détériorant le grain.

Au lieu d'extraire de la tourbe, les paysans de Durmess trouvent plus facile de se chauffer avec des mottes de gazon et détruisent ainsi la mince couche de terre végétale qui existe chez eux. Cela ne leur donnerait cependant pas plus de mal. Non certes, mais le ministre de Barvas connaissait bien la population highlandaise lorsqu'il disait devant la commission d'enquête en 1883 : « C'est en vain que vous expliquerez à un crofter comment il pourrait améliorer à peu de frais sa situation, il est trop conservateur pour innover de lui-même, et trop moutonnier pour agir différemment de ses voisins. » Il ne suffit même pas que l'amélioration soit réalisée sous ses yeux; tant qu'elle ne sera pas adoptée de ceux avec qui il a l'habitude d'agir, il ne se décidera pas. C'est donc le comble de l'imprévoyance. Dans les bonnes années, nous l'avons vu, le highlander peut se croiser les bras, il n'a même pas besoin de faire des provisions pour l'hiver. Dans les mauvaises années, la ruine est telle que, pour être écartée, elle supposerait chez lui une prévoyance prodigieuse, alors qu'il n'a pas été formé à la prévoyance élémentaire par les années qui ont précédé. Il tombe à plat, et fait appel à plus haut que lui. Comme on ne peut pas le laisser mourir de faim, la charité vient à son aide, et il s'habitue ainsi à ne jamais lutter contre les difficultés, à ne jamais prévoir, à ne jamais épargner. Quand ils ont fait bonne pêche, ils mangent tout ce qu'ils peuvent consommer frais, le reste est généralement perdu (1). Cette absence de prévoyance fait que, lorsqu'ils ont gagné quelque chose, ils le dépensent volontiers en consommations de luxe. On cite des exemples de domestiques qui ont dépensé en tabac leurs gages de toute une année. Les 2/5 du grain récolté passent à confectionner l'eau-de-vie. Un homme avale ainsi d'une gorgée la nourriture de toute une semaine (2).

Avec de pareilles dispositions d'esprit, les tentatives pour améliorer la situation de ce peuple deviennent souvent elles-mêmes

(1) Johnson, p. 181; Narjoux, p. 223; Esnault, pp. 85 et 86; Saussure, t. II, p. 317; Anderson, pp. 136 et 153; Buchanan, p. 92 et 217; Knox, t. I, pp. 264 et 393, t. II, p. 183; *Rep.*, App., pp. 11, 22, 29, 149, 382, 392; Pennant, t. I, p. 131 et 366; Dalriad, pp. 65, 68.

(2) Esnault, p. 86 et 103; Knox, t. I, 203; Buchanan, p. 107; *Rep.*, App., p. 32.

des causes d'affaissement individuel. Seul, on le comprend, le propriétaire a des magasins de denrées, de semences, d'ustensiles d'agriculture ou de pêche; mais, comme il sait en présence de qui il se trouve, par crainte des mauvais crédits, il majorera considérablement le prix des marchandises par lui fournies, et augmentera d'autant la misère de ceux qu'il veut secourir, car ils ne verront plus dans leur travail un moyen de s'élever, mais seulement celui de se libérer d'une dette dans laquelle une mauvaise année qui ne se fera pas attendre viendra à brève échéance les replonger. Il se réservera, afin de rentrer dans ses déboursés, le droit d'acheter tout le poisson pêché avec ses instruments; seul ainsi il profitera des prix avantageux de vente (1).

Dès lors, personne ne peut plus être étonné de la misérable vie du paysan highlander.

Il est mal logé dans une misérable chaumière, en branchages ou en pierres sèches, à moitié cachée dans le sol, autant creusée que bâtie, de forme circulaire, avec un trou au sommet, soi-disant pour laisser échapper la fumée, mais qui, en fait, ne sert pas à cet usage, car, de peur que la pluie n'éteigne le foyer, on ne le place jamais au-dessous; rarement composée de deux pièces, encore plus rarement de trois. Tantôt on vit pêle-mêle avec le bétail et la volaille qui réclament leur place au feu, tantôt, lorsqu'il y a pour les bêtes un appartement séparé, on ne porte pas la cloison jusqu'au haut, afin que les bêtes jouissent de la chaleur du feu. Le long des murs si la hutte est en branchages, dans l'intérieur si elle est en pierres, quelques mauvaises planches, quelques vieilles claies d'osier servant de lit (2).

Ils sont mal meublés. L'isolement, la pauvreté, les obligent de tout fabriquer eux-mêmes, et ils font cette fabrication comme tout le reste, hâtivement, à la diable. Des liens de paille remplacent les cordes pour le harnachement du cheval, et tiennent lieu de sangle, de croupière, de bride. Ce sont eux qui fabriquent

(1) Anderson. pp. 21. 23. 247 à 249.

(2) Pennant et Loch, cités par Dalriad, pp. 93-95; Johnson, pp. 234. 381. 382; *Report*, App., pp. 29 et 30; Scott. pp. 323, 324. 346; Narjoux, pp. 223 à 226; Esnault. pp. 41. 42 et 105; Buchanan, pp. 92. 94. 95; Reclus. t. IV. p. 726; Vivien. art. Lewis.

leurs meubles, leurs chandelles, leur huile, leurs vêtements; ce sont eux qui les teignent en vert et en jaune avec une préparation de bruyère, en brun-rouge avec le lichen des rochers. On n'a pas d'autre vêtement que celui qu'on porte sur soi; les rechanges sont inconnus. Les souliers sont faits de cuir cru, rarement de cuir préparé soit avec l'écorce de chêne et de bouleau ou les racines de tormentille, mais si peu pénétré par la matière végétale qu'il ne résiste pas à un long usage.

A l'occasion, le Highlander tire vanité de la simplicité de ses mœurs. Un curieux conte populaire raconte comment, plus intelligent que le Saxon, il portait tout sur son dos, son lit, sa maison, etc. (1).

Ils sont mal nourris de coquillages, de poissons, de farine bouillie ou en minces gâteaux, de pommes de terre, de choux, d'algues marines. La mousse islandaise du commerce, le carrageen, est, à certains moments, un régal pour eux. La plupart du temps, ils mangent leurs aliments sans sel. Depuis que la facilité des moyens de transport a permis de vendre à bon prix sur le continent le bétail et le lait, il leur a fallu dire adieu aux bombances culinaires des bonnes années: le progrès, qui élève les capables, a empiré leur situation. Ce n'est pas parce qu'ils boivent du thé et mangent du sucre que leur situation s'est améliorée, comme le répètent sur tous les tons les landlords, habitués à mesurer le bonheur d'un peuple à la consommation de ces denrées. Somme toute, la misère est partout, dès que manque l'appui extérieur, dès que le chef de clan, dont nous allons avoir à préciser le rôle patronal, vient à retirer sa main (2).

Or, quand ce fatal événement se produira, il ne se trouvera nulle part au sein de la population quelqu'un de capable pour patronner véritablement ses compatriotes dans la voie nouvelle où il va leur falloir marcher. La communauté ne les a pas

(1) Johnson, p. 110 et 111, 301 et 303; *Report*, App., pp. 29, 30; Knox, t. I, p. 307; Saussure, t. I. p. 396; Esnault, pp. 44, 46; Buchanan, p. 80; Brueyre, *Contes populaires de Grande-Bretagne*, p. 315.

Buchanan, p. 115 et 195; Reclus, t. IV p. 725; *Report*, App., pp. 5, 11, 20, 27, 30, 31, 39, 46 à 47; Esnault, p. 47; Knox, t. I, p. 264; Saussure, t. I, p. 393; Johnson, pp. 124 et 234.

habitués à se tirer d'affaire ; qui plus est, elle empêche les capables de monter. Dans les assemblées du township, grâce à l'habitude de tout décider au suffrage, chaque individu, pauvre ou riche, ayant sa voix, c'est l'opinion de la majorité incapable qui triomphe. Les règlements destinés à proportionner le nombre de têtes de bétail aux ressources du pâturage ne sont pas faits ou ne sont pas exécutés. Chacun veut avoir le plus de bétail possible et fait ainsi du tort au bétail des autres. Chacun veut avoir un bout de champ : on diminue ainsi les terrains de pâture et ceux qui ont un troupeau nombreux en souffrent. Pour faire de l'argent le plus vite possible, on vend le bétail du township avant qu'il ait atteint son maximum de valeur. Si quelqu'un tente des améliorations, des prairies artificielles, par exemple, ses voisins se font un plaisir de les laisser détruire par leur bétail. Toujours et partout, la passion égalitaire du communautaire se met à la traverse du progrès.

(*A suivre.*) Ch. de Calan.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LA RÉFORME MILITAIRE.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'APPLICATION.

Dans la *Science sociale* du mois de Février dernier, M. Demolins a soulevé la question d'une réorganisation complète de nos forces militaires. L'accueil fait à sa proposition par la Presse et le Parlement prouve que le désir de cette réorganisation fermentait dans tous les esprits. Mais personne encore ne se décidait à ouvrir la discussion. M. Demolins a osé l'ouvrir et il a eu raison. On doit lui en être reconnaissant. Mais il ne l'a traitée qu'au point de vue social et ne s'est pas considéré comme compétent pour aborder le côté pratique de la question. C'est ce complément indispensable que je veux essayer d'indiquer brièvement.

M. Demolins a signalé les inconvénients que présente notre organisation actuelle au point de vue social : des dépenses écrasantes et s'augmentant d'année en année; la désorganisation de toutes les carrières civiles par les trois années de service exigées par la loi; l'abandon de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, qui font la richesse du pays, pour les situations administratives qui dispensent de deux années de service.

Au point de vue militaire, les inconvénients du régime actuel sont absolument graves, et frappent tous les gens du métier qui l'examinent sérieusement.

Parmi les carrières de l'État, le métier d'officier est un des plus recherchés. On se dispute les places déjà nombreuses des écoles militaires. Mais parmi ces innombrables concurrents, combien ont vraiment la vocation militaire? Une grande partie de ces jeunes gens, peut-être la plus grande, ne recherchent l'épaulette que pour fuir la caserne; obligés à trois ans de service, ils aiment mieux les passer comme officiers que comme soldats. Ce manque de vocation sérieuse est une cause de faiblesse pour l'armée, en même temps qu'une cause d'affaiblissement pour les autres carrières qui n'attirent plus que le rebut des écoles militaires.

L'état de choses actuel présente un autre inconvénient : malgré les sacrifices énormes que la nation s'impose, malgré le nombre considérable des hommes présents sous les drapeaux, nos recrues sont disséminées entre tant de corps différents que chacun d'eux ne dispose que d'un effectif dérisoire au point de vue des manœuvres. C'est un fait reconnu et malheureusement indiscutable, que les officiers d'infanterie (et l'infanterie constitue l'immense majorité de l'armée) ne commandent jamais qu'à une troupe qui est à peine le quart de celle qu'ils seraient appelés à commander en temps de guerre; pour les gens du métier, cet inconvénient est des plus graves. Le capitaine qui, en défalquant les indisponibles, ne peut jamais emmener à la manœuvre plus de quarante hommes, se trouve dans une situation fausse; il n'acquiert aucune expérience du rôle qu'il est appelé à remplir et sera perdu et désorienté quand il aura, dans les terribles conditions de la mobilisation et de la guerre, à diriger deux cent cinquante hommes, dont les deux tiers lui seront absolument inconnus. On tourne la difficulté en fondant tout un bataillon pour en faire une compagnie de manœuvre, mais alors le capitaine désigné pour en prendre le commandement, commande sans goût et sans y prendre intérêt, car l'instruction n'a de véritable attrait pour un officier que quand il instruit son personnel à lui, dont il est responsable, responsabilité si attachante que les plus indifférents sont empoignés comme les plus fanatiques. Il a charge d'âmes, et c'est son âme à lui, son âme de soldat, avec toute son abnégation et son dévouement, qu'il cherche à communiquer à ses

hommes. Mais ce n'est qu'avec les siens que son dévouement et son amour-propre sont en jeu. Il reste froid avec les hommes qu'on lui prête. Il fera de son mieux, mais sans plaisir et sans inspiration.

Il est bien certain, cependant, qu'il ne pourra jamais commander qu'une faible partie de son effectif de guerre, puisqu'il faut laisser la place des réservistes qui viendront le compléter. Cela m'amène à constater un autre inconvénient de notre système militaire.

Quel que soit l'effectif de paix, l'officier ne commande ses réservistes que quelques jours à peine pendant les grandes manœuvres. Grâce aux préjugés qui ont empêché d'adopter le recrutement régional malgré ses immenses avantages, l'officier n'a pas instruit ses réservistes. Il ne les connaît pas. Par la même raison, il ne travaille pas pour lui en instruisant ses hommes de l'armée active. Il ne les reverra plus après leur libération; c'est à un autre corps qu'ils iront porter les qualités militaires qu'il s'est efforcé de leur inculquer. Ainsi tout lien se trouve rompu entre l'officier et le soldat.

Enfin, comme le dit exactement M. Demolins, notre armée n'est qu'une milice déguisée, puisqu'une portion considérable de notre contingent, portion qui ne cessera de s'accroître, ne fait qu'un an de service. Peut-on se flatter d'avoir une armée solide dans ces conditions?

Tous ces inconvénients disparaîtraient avec l'organisation dont je vais présenter les grandes lignes.

Tout d'abord, comme le propose M. Demolins, nos forces militaires auraient pour élément fondamental une armée permanente. Cette armée serait recrutée par engagement volontaire parmi les Français ayant satisfait à la loi de recrutement. Ces hommes s'engageraient pour 7 ans et pourraient contracter un engagement pour 7 autres années, à la fin desquelles ils auraient droit à une position civile de l'État.

Si nous supposons cette armée composée de 250.000 hommes, ils pourraient être ainsi répartis :

100.000 hommes dans les garnisons les plus rapprochées de

la frontière de l'Est et du Sud-Est (6e, 7e, 14e et 15e corps) organisés en divisions et en corps d'armée et formant la meilleure des troupes de couverture ;

50.000 hommes de troupes coloniales pour l'Algérie et les colonies ;

100.000 hommes répartis sur tout le territoire ; ils formeraient le noyau et le dépôt de chacun des régiments composés des jeunes soldats appelés chaque année et comprendraient les instructeurs destinés à les former.

Pour l'organisation de ces régiments, il conviendrait de s'inspirer d'un projet, exposé, il y a quelques années, par un intendant militaire, M. Lahaussois.

Au moment où nous allions commencer la funeste guerre de 1870, alors que toute l'armée, ignorante de ce qui se passait à nos portes, se regardait comme possédant une valeur sans rivale et avait en elle-même une confiance qui, pour n'être pas justifiée, n'en était pas moins une force, à cette époque un homme presque seul avait découvert que cette armée n'était qu'un bâtiment rongé par les termites. Il venait d'écrire un livre dont la première partie était consacrée à prouver qu'une série de coups de canif en apparence insifignifiants avait détruit de fond en comble l'armée de 1832 et qu'il n'en restait plus debout que la façade. La guerre survenant sur ces entrefaites, l'auteur, par patriotisme, avait ajourné la publication de son livre qui ne pouvait que détruire la belle confiance que l'armée avait en elle, sans remédier à rien; mais le livre parut aussitôt après la prise de Paris contre la Commune.

Il était intitulé l'*Armée nouvelle*. L'œuvre de M. Lahaussois passa presque inaperçue. Ceux qui la lurent alors pensèrent généralement que c'était une utopie. Cependant, aujourd'hui que tant de réformes successives nous ont fort rapprochés de l'armée nouvelle de l'intendant Lahaussois, je crois que le moment est venu d'adopter son principe, qui améliorerait singulièrement notre organisation actuelle. Je dis son principe seulement, car la forme doit être modifiée par suite des circonstances nouvelles.

A l'époque où le livre a été écrit, nous n'avions pas à nos portes un ennemi sans cesse aux aguets, disposant, sur notre frontière, d'une armée prête à la franchir au premier signal. Il faut donc agir de même de notre côté, en constituant un cordon de troupes solides le long de cette même frontière.

En second lieu, l'expérience a démontré que le temps de service qu'il propose est encore trop considérable pour les exigences de la vie sociale.

En tenant compte des nécessités nouvelles, nous sommes arrivé à compléter l'organisation de l'armée permanente par une réserve organisée sur les bases suivantes :

Il serait créé, dans chaque subdivision de région, une caserne qui constituerait une école régimentaire et, dans chaque région, quatre ou cinq camps d'instruction.

Le service militaire, dans l'armée de réserve, serait alors décomposé comme il suit :

10 mois, à l'école régimentaire de la caserne; 1 mois, dans les camps d'instruction (1).

Après ces 11 mois, les soldats seraient renvoyés dans leurs foyers. Pendant les quatre années suivantes, ils seraient rappelés pour faire, dans les mêmes camps, et pendant un mois seulement, une période d'instruction.

Donc, au total, pendant ces cinq années, 15 mois de service et même 14, car le ministre aurait le droit de supprimer la convocation de la dernière année.

Les 10 mois d'école à la caserne seraient consacrés à l'éducation militaire du jeune soldat, les 5 mois de camp seraient employés en manœuvres, pendant lesquelles les cinq classes qui constituent le régiment se trouveraient réunies au complet.

Sauf les détails, pour lesquels je renvoie à l'intendant Lahaussois, toute l'organisation tient en ces quelques lignes, mais que de résultats obtenus ainsi! Pour nous en convaincre, opposons-les un à un aux défauts que nous avons reconnus à l'armée actuelle :

(1) Nous réduisons le service à 11 mois pour laisser, chaque année, aux instructeurs un mois de repos nécessaire avant l'arrivée de la nouvelle classe.

1° Les charges militaires sont réduites dans des proportions considérables, malgré l'armée permanente et la solde à donner aux soldats rengagés (1).

2° Une grande majorité des officiers n'est plus astreinte qu'à un mois de service annuel. Ils peuvent ainsi s'adonner aux diverses professions civiles au grand avantage de la richesse publique et de la vie sociale.

3° Chaque officier commanderait, *exactement* pendant un mois par an, tous les hommes et rien que les hommes qu'il aurait à conduire au combat. Je pose en fait, avec mon expérience déjà vieille, qu'il n'est pas un officier consciencieux qui ne préférât commander, chaque année, pendant un mois, en terrains variés, son bataillon, sa compagnie au grand complet, à l'effectif de campagne, plutôt que de se trouver, pendant douze mois, à la tête d'une poignée insignifiante de soldats qu'il ne reverra plus après leurs trois ans de service.

4° Enfin on opérerait forcément chaque année une mobilisation complète de l'armée, de telle sorte qu'au moment de la guerre, tout se passerait avec régularité et promptitude, chaque homme allant prendre la place qu'il a l'habitude d'occuper.

Il n'y aurait rien de changé, bien entendu, à l'organisation de l'armée territoriale.

(1) Nous avons actuellement 500.000 hommes environ sous les drapeaux. Le projet que nous exposons réduirait, en temps de paix, cet effectif à 400.000 hommes, dont 250.000 de l'armée permanente et 150.000 de la réserve. Nous aurions donc à entretenir 100.000 hommes de moins. Le nombre des officiers serait réduit dans la même proportion, puisque ceux qui forment le cadre de l'armée permanente seraient seuls entretenus par le budget. En calculant la dépense de chaque soldat à 400 francs par an et en défalquant également la solde des officiers supprimés, on réaliserait chaque année une économie de plus de 50 millions.

En réalité, l'économie serait plus considérable, car la dépense moyenne par homme varie entre 400 et 700 francs, d'après le tableau suivant :

Nature des dépenses.	Sergent ou maréchal des logis à cheval.	Sergent ou maréchal des logis à pied.	Soldat à cheval.	Soldat à pied.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Solde	401,50	346,75	109,50	102,20
Indemnité	104,811	104,811	103,811	103,811
Vivres	94,715	94,715	94,715	94,715
Hôpitaux	15 »	15 »	15 »	15 »
Habillement	109,50	83,95	109,50	83,95
Lits militaires	5,385	5,385	5,385	5,385
Totaux	730,911	650,561	437,911	405,061

Les 100.000 hommes de soldats de métier faisant fonction d'instructeurs seraient répartis entre 145 régiments régionaux d'infanterie, 40 régiments d'artillerie et 40 régiments de cavalerie, ce qui ferait 450 hommes par régiment. Je ne compte que 40 régiment de cavalerie, estimant que l'armée de couverture fournirait la cavalerie des divisions indépendantes et qu'il ne resterait à fournir que la cavalerie de corps à deux régiments par corps d'armée.

Nous aurions ainsi, en cas de guerre, des corps d'armée solides, prêts en tout temps à être opposés aux premiers efforts de l'ennemi. Derrière eux une armée nombreuse, suffisamment exercée, rapidement mobilisée, et tout cela sans interrompre, comme on le fait actuellement, la vie et l'activité sociales de la nation.

Quelques personnes ont paru craindre qu'on ne trouvât pas assez de fonctions civiles ou militaires pour tous les rengagés, à l'expiration de leur 14 ans de service. On trouvera facilement ces situations, si on réserve aux anciens soldats certains services qui leur seraient donnés suivant leur grade et leurs notes ; par exemple ceux de gendarmes, gardiens de la paix, douaniers, gardes forestiers, facteurs des postes et télégraphes, garçons de bureau des diverses administrations, gardiens et concierges des musées, palais et châteaux nationaux, receveurs-buralistes, gardiens des prisons, etc., etc.

Qu'on ne s'y trompe pas, il faudra en arriver à la réforme que nous demandons. On y arrive, du reste, sans s'en douter; et de même que l'armée de 1832 s'était peu à peu décomposée par suite de petites réformes en apparence insignifiantes, de même l'armée de 1875 est sapée dans ses œuvres vives par la réduction du service militaire qui n'a pas dit son dernier mot. A elle aussi, il ne reste plus que la façade. Elle a l'air d'une armée permanente et ce n'est déjà plus qu'une milice. C'est bien une milice que nous proposons, mais une milice fortement organisée et doublée d'ailleurs d'une vigoureuse armée de première ligne.

Lt-colonel de CONTENCIN.

LES ANCÊTRES DE SOCRATE.

I.

DÉTERMINATION DE LA ZONE FAVORABLE, DANS L'ANTIQUITÉ, AU DÉVELOPPEMENT DE LA PHILOSOPHIE.

Que le lecteur ne s'effraie pas. Nous ne voulons pas l'égarer au pays des abstractions. D'autres que nous ont étudié et étudieront encore les philosophes grecs au point de vue doctrinal et technique. Tel n'est pas notre dessein. Nous allons essayer de les envisager au point de vue social et de rattacher le phénomène de leur apparition et de leur succès aux conditions des milieux qui leur ont donné naissance.

Notre travail ne comportera donc ni subtilités philosophiques, ni étalage d'érudition. Est-ce une faiblesse? Nous ne le croyons pas. Il y a des faits qui, pour être à la portée de toute intelligence, n'en demeurent pas moins les plus décisifs, les plus neufs par certains côtés : il n'est que de les bien voir. Ils n'ont pas encore été vus à la lumière des connaissances sociales, et c'est sous ce jour nouveau qu'il nous faut tout simplement les placer.

I.

Les philosophes sont une race nombreuse, fertile en variétés. Rien n'a été épargné par les intéressés pour établir entre leurs différents groupes d'infranchissables barrières, pour bien marquer aux yeux de la galerie l'abîme qui sépare la doctrine d'hier

de celle d'aujourd'hui. Pourtant, lorsqu'on examine rapidement l'ensemble des théories philosophiques de toutes les écoles et de tous les siècles, on sent que c'est le cas ou jamais de revenir au proverbe : Rien de nouveau sous le soleil.

La philosophie classique tout entière sort de la Grèce. Non seulement le nom est grec ; non seulement une foule de mots adoptés par cette science sont également empruntés à l'idiome de Platon, mais encore le fond des idées, quelque enjolivé qu'il soit de décors modernes, reproduit constamment quelque système antique. Pas de matérialiste qui ne réédite, consciemment ou inconsciemment, les arguments d'Épicure et de Démocrite ; pas de panthéiste qui ne se raccroche à Parménide et aux Éléates ; la scolastique entière est suspendue aux lèvres d'Aristote ; les partisans de l'évolution, de bonne ou mauvaise grâce, reconnaissent leurs idées dans les quelques fragments qui nous restent d'Héraclite. C'est humiliant pour l'esprit moderne, mais les constatations sont là.

C'est ce qu'avoue M. Boutroux, professeur de philosophie à la Sorbonne, dans son introduction à la traduction de la *Philosophie des Grecs*, de Zeller : « Jusque chez les philosophes les plus versés dans les sciences positives et les plus soucieux de mettre leur métaphysique en accord avec les faits, nous voyons se produire des théories qui, dégagées de leur enveloppe scientifique, ne diffèrent guère des théories antiques que par un degré supérieur de précision, de méthode et de développement. »

Quiconque veut étudier la philosophie dans sa source ne peut donc faire autrement que de s'adresser à la Grèce. Là, comment s'orienter ? Quel point de repère choisir parmi tous ces nids brillants où chante la jeune philosophie à son premier matin ?

Le point de repère, c'est Socrate.

Socrate jouit dans l'histoire d'un privilège extraordinaire. Ce n'est pas sans quelque raison qu'on l'appelle le Père de la philosophie. Qu'on le remarque bien : toutes les écoles subséquentes, platoniciens, péripatéticiens, épicuriens, stoïciens, sceptiques, se rattachent plus ou moins à quelqu'un de ses disciples et peuvent s'autoriser de quelques-unes des maximes du maître. Cet homme

étrange, objet de l'admiration universelle, après avoir été, pendant sa vie, l'idole de la jeunesse intelligente d'Athènes, sert de phare, après sa mort, aux chefs d'écoles les plus divergents. Chacun se réclame de lui et voudrait l'accaparer pour autoriser son système. Voilà un phénomène qu'il nous faudra tenter d'expliquer.

Mais Socrate n'est pas seulement un point de départ. Il est aussi, à le considérer d'un autre côté, le point d'aboutissement d'un certain nombre de doctrines antérieures. Qu'on se figure plusieurs canaux, convergeant séparément vers un bassin où leurs eaux se mêlent, puis d'autres canaux sortant de ce bassin et s'élançant de là en sens divers : on aura l'image assez fidèle des phases parcourues par la philosophie ancienne, image qui explique l'ordre que nous allons adopter : 1° les Ancêtres de Socrate ; 2° Socrate lui-même; 3° la Postérité de Socrate.

II.

Entreprendrons-nous de définir la philosophie? La chose ne nous semble pas absolument nécessaire, d'autant plus que ce serait s'engager à perte de vue dans la broussaille des discussions. Une définition brève et concise court ici le risque d'être trop incomplète et trop vague. Il ne faut pas oublier surtout que les anciens n'entendaient pas par philosophie ce que nous entendons aujourd'hui. La division du travail n'existait point encore dans le domaine intellectuel. Toutes les connaissances, naissant à la fois, ne formaient qu'un tout. On ne prenait pas encore la peine de distinguer du tronc les branches destinées à se développer plus tard séparément. La philosophie, c'était la sagesse, et la sagesse, c'était la science, science intimement liée à la poésie et même à la musique chez les premiers penseurs; et Zeller donne une idée d'ensemble assez juste de la philosophie ancienne, en la confondant avec « toute espèce de culture intellectuelle et tout effort dirigé vers le développement de l'esprit. »

Toutefois, à mesure que cette culture se développe, la défini-

tion de Zeller ne suffit plus et demande à être resserrée. La philosophie tend alors à se dégager de la science en général pour s'attacher à des objets distincts : la nature, l'âme, la divinité, envisagées d'une manière large et spéculative, et rapprochées dans certaines combinaisons qui se nomment systèmes, où l'imagination s'exerce d'une façon plus ou moins risquée sur les résultats de la réflexion.

N'est pas philosophe qui veut. La philosophie est une plante délicate, qui réclame des terrains spéciaux et qui ne saurait se développer en dehors de certaines conditions climatériques. Tâchons de déterminer cette zone, et, pour cela, établissons clairement les conditions essentielles de tout développement philosophique.

La philosophie, avons-nous dit, repose sur une intensité particulière de la réflexion et de l'imagination. La seconde de ces facultés, qui domine dans la poésie, s'absorbe ici dans la la première, que nous pouvons, à vrai dire, considérer seule. Le bon sens vulgaire contrôle tous les jours cette manière de voir. Le poète, pour les simples, c'est l'homme qui imagine (trouveur, trouvère) ; le philosophe, c'est l'homme qui réfléchit.

Or, pour arriver au degré de puissance qui lui donne une valeur philosophique, la réflexion spéculative et imaginative réclame deux conditions :

La première, c'est le loisir, un très grand loisir. Toute existence affairée, préoccupée, écrasée par de durs travaux, ou fascinée par l'amour intense du gain, est radicalement impropre à la culture philosophique. Pour être philosophe, il faut avoir « du temps à perdre » et savoir le perdre avec sérénité. Le proverbe satirique : *Primum vivere, deinde philosophari,* exprime d'une manière piquante cette antinomie entre la vie du vrai philosophe et la vie de l'homme pratique, apte à mener ses affaires et à gagner sa vie.

La seconde condition, c'est l'instruction, et une instruction aussi universelle que possible. Le fait d'être méditatif à loisir ne suffit pas pour s'ériger en philosophe. Il faut avoir de quoi nourrir et vérifier ses méditations ; il faut qu'elles portent sur des sujets

de quelque importance, sur des choses « qui en vaillent la peine », et qui, déjà connues à un point de vue spécial, puissent fournir des éléments étendus et multiples à la conception d'un vaste ensemble organique des choses. Pour que Pythagore créât sa philosophie des nombres, il fallait, avant tout, que Pythagore fût quelque peu mathématicien.

Observons d'ailleurs que ce loisir et cette instruction doivent être le fait non pas seulement du philosophe, mais de ceux aussi qui l'environnent : sans quoi jamais il n'aurait occasion de conquérir une réputation. Ce n'est pas assez d'avoir le temps de méditer; il faut encore trouver des gens qui aient le temps de vous écouter, quand vous leur faites part du résultat de vos méditations. Ce n'est pas assez d'être instruit, il faut encore posséder un auditoire qui ait, comme vous, le goût des choses intellectuelles. Si le génie d'un homme, en un mot, est un phénomène psychologique, la manifestation de ce génie est un phénomène social.

Ajoutons que ces deux conditions réunies, loisir et instruction, chez le philosophe et autour de lui, en impliquent forcément une autre, la richesse. L'humanité n'a pas encore trouvé le moyen de compter dans son sein des hommes pourvus de nombreux loisirs et très instruits, sans l'intervention de cet instrument qui permet à l'homme de se faire remplacer par d'autres dans la recherche peu philosophique du pain quotidien. La philophie est donc « un luxe » comme un autre, et seules les sociétés opulentes ont pu mettre le prix à cette denrée superflue.

II.

Ceci étant, procédons par élimination, et voyons, à travers les différentes sociétés du globe, celles qui ne pouvaient fournir qu'un mauvais terrain, ou qu'un terrain incomplètement préparé, à cette végétation philosophique.

Mettons d'abord à part les sauvages dont le nom seul implique l'absence d'instruction, et dont la vie, absorbée à la poursuite si

souvent anxieuse du gibier, ne suppose que de médiocres loisirs.

Le terrain est bien différent chez les pasteurs de la prairie. Le berger est l'homme méditatif par excellence, et la vie patriarcale, avec le magnifique rôle qu'elle donne aux vieillards, se prête admirablement à l'éclosion des sentences, des apologues, des enseignements moraux, fruit de l'expérience accumulée des ancêtres, et pieusement transmis de génération en génération. Il y a donc là, si l'on veut, de la philosophie, mais une philosophie rudimentaire, une philosophie « en puissance », qui demeure à l'état primitif, comme les plantes de la steppe demeurent à l'état herbacé sans pouvoir acquérir des proportions arborescentes. En effet, l'horizon du pasteur est singulièrement simple : il y voit peu de choses et toujours les mêmes choses. Ses besoins sont petits et ses relations réduites. Ils n'acquiert d'instruction que ce qu'il faut pour conduire son troupeau. Aucun organisme social n'existe en dehors de la famille ; le patriarche, qui en est le prêtre et le roi, en est aussi le maître d'école ; mais l'enseignement primaire ne suffit pas à sustenter une philosophie.

Nous parlons ici des steppes riches, des vastes prairies de l'Asie centrale, et nos remarques s'appliquent en grande partie aux sociétés voisines issues de ces prairies. Considérons la Chine, par exemple. Le nom de Confucius vient immédiatement aux lèvres, et certes on ne saurait en nier la grandeur ; mais, quelle que soit la beauté et l'utilité de ses maximes, Confucius ne peut prendre rang entre Aristote et Platon. Son titre, c'est celui de moraliste, et le moraliste est un philosophe incomplet. Confucius, c'est un Vauvenargues chinois, un Vauvenargues plus relevé, plus profond, si l'on veut, mais confiné, bon gré mal gré, dans cette spécialité où il est un maître : la sentence morale. C'est toujours le monde patriarcal qui agit ; mais ici nous sortons de la pauvreté de la steppe. La Chine est riche ; une certaine instruction, adaptée à la formation antérieure a pu, par suite des progrès agricoles, s'y développer à part ; la morale a pu se détacher du père de famille et trouver sa plus haute incarnation dans des spécialistes sermonneurs dont deux ou trois, Confucius en tête, sont parvenus à égaler la réputation des philosophes grecs ; mais c'est

tout. La sagesse s'est confinée dans le domaine des mœurs; le côté théorique est resté dans l'ombre. La masse, adonnée au travail opiniâtre de la petite culture, ne pouvait d'ailleurs goûter aucun écart spéculatif, aucune recherche de la science pour la science. La philosophie pure et complète n'est donc pas le fait des Chinois.

Sera-t-elle le fait des Hindous?

On sait que, depuis quelque temps, toute histoire classique de la philosophie renferme au moins un chapitre sur la philosophie de l'Hindoustan. Des noms inconnus ont surgi. On s'est efforcé de mettre au jour et de caractériser la philosophie *védanta* de Vyasa, la philosophie *nyaya* de Gotama, la philosophie *vaiseshika* de Kanada, ainsi que les deux *Sankhya*, le Sankhya de Kapila et le Sankhya de Patandjali. M. Cousin a même essayé de rattacher chacun des grands systèmes philosophiques à quelqu'une de ces doctrines mystérieuses. De pareilles assimilations n'ont jamais été populaires et ne peuvent être considérées que comme des fantaisies d'amateur. Au fond, l'Inde n'a pas de philosophie, mais une théologie compliquée, intense, toute tissue de subtilités et de rêveries. Ici encore, comme dans la steppe, le loisir existe et favorise parfaitement la méditation; mais ce loisir n'est pas le propre de tous. Il n'appartient qu'à une catégorie, à une « caste » de personnes, celle des brahmanes, corporation héréditaire étroitement fermée, riche d'ailleurs, et superposée par droit de conquête aux autres castes qui, en la nourrissant, lui fournissent les moyens de subtiliser : la première condition exigée par la philosophie se rencontre donc bien dans cette caste. L'instruction, second élément, y existe aussi, mais, comme en Chine, c'est une instruction incomplète et d'horizon essentiellement borné. D'abord le brahmane est un prêtre, et ses connaissances se développent naturellement dans le sens de la religion. De plus, le brahmane appartient à une caste, caste fière d'elle-même et fermée à toute influence du dehors. Enfin, l'Inde est un pays massif, plus en terres profondes qu'en rivages, ne communiquant avec le dehors que par certains points, et par l'intermédiaire d'une autre caste, celle des marchands. De là, dans la

science hindoue, cette monotonie et cette impuissance, observées par tous ceux qui ont essayé de tirer quelque chose des gigantesques dissertations que les brahmanes nous ont laissées. Un trait saillant les distingue : le manque absolu de sens pratique, la libre envolée dans l'absolu, dans la chimère. C'est bien de la méditation, mais de la méditation maladive, exagérée, sans contre-poids dans l'observation. Le fakir contemplant son nombril, pour rentrer dans le « néant divin », donne assez bien l'idée de cette prétendue philosophie, que les Grecs n'auraient point admise.

Nous voici ramenés vers l'Asie sud-occidentale. Deux grands centres de civilisation nous apparaissent de ce côté, l'un dans la vallée de l'Euphrate, l'autre dans celle du Nil. Là vivent les deux sociétés assyrienne et égyptienne, analogues à bien des égards, analogues surtout en ce sens que toutes deux, posées sur de longues et exceptionnelles oasis, peuvent être justement appelées des filles du désert. Autour d'elles règne en effet « la steppe pauvre », avec ses exigences particulières : organisation de caravanes rapides, creusement et entretien de puits, garde des oasis échelonnées pour le service des étapes. La *Science sociale* a montré comment de ces conditions dérive l'existence, non plus d'une caste sacerdotale héréditaire, mais bien d'ordres religieux analogues aux nôtres, détenteurs des puits et des oasis, et assumant la police du désert (1). Ces religieux sont les véritables patrons de la steppe pauvre; leur influence est immense; toute idée, tout sentiment procèdent d'eux. Pas de philosophie possible avec ce régime. C'est l'exclusivisme religieux pur et simple; c'est le fanatisme musulman, on ne peut mieux traduit par l'injonction du calife Omar de mettre le feu à la bibliothèque d'Alexandrie, parce que l'homme n'a besoin que du Koran. Prise dans son milieu le plus riche, vallée de l'Euphrate ou vallée du Nil, la confrérie religieuse apparaît plus puissante et plus imposante que jamais. Sans doute un organisme nouveau, le monarque, nécessité par la vaste agglomération et les exigences d'une irri-

(1) V. *Science sociale :* « Les Chaldéens, originalité et importance de leur rôle préhistorique, » par M. Léon Poinsard (septembre 1893).

gation artificielle compliquée, s'élève à côté d'elle; mais elle seule continue à représenter véritablement les cultures intellectuelles dans ces grands empires assyrien et égyptien. Ces « moines » du désert sont loin d'avoir un bagage théologique comparable à celui des brahmanes de l'Inde. Leurs fonctions sont trop actives et trop pratiques pour cela. En revanche, ces fonctions mêmes, par laur nature, réclament quelques connaissances mathématiques spéciales. Le percement des puits, la disposition des étapes pour les caravanes, supposent une certaine capacité d'ingénieurs; les capacités seront non moins utiles quand il s'agira, dans les grandes oasis de l'Égypte ou de la Chaldée, de créer des canaux d'arrosage, de mesurer la terre et l'eau, de calculer l'emploi de celle-ci de manière à ce que pas une goutte n'en soit perdue. Les sciences mathématiques, particulièrement la géométrie et l'astronomie, se développent donc en Assyrie et en Égypte. C'est de Babylone que les Grecs importeront le cadran solaire, ainsi que la division duodécimale du jour.

Un texte cunéiforme, déchiffré par Smith, nous apprend que, dès le huitième siècle, longtemps avant la fameuse prédiction de Thalès, si admirée par les Grecs, les Assyriens connaissaient l'art d'annoncer les éclipses. Des connaissances analogues composaient le bagage des prêtres égyptiens, qui le gardaient avec un soin jaloux. Eux seuls, ou à peu près seuls, possédaient une sérieuse instruction. L'élément spéculatif y entrait même pour une certaine part, comme en témoignent la doctrine de la métempsycose (plus religieuse d'ailleurs que philosophique) et quelques théories plus ou moins vaguement rapportées par les historiens grecs, à savoir, par exemple, que la pluie est un air qui se change en eau. Ils savaient aussi, supérieurs en cela aux premiers philosophes grecs, que les étoiles sont des globes de feu. Mais, encore une fois, pas de philosophie égyptienne. Platon, Aristote. Strabon, qui s'accordent à attribuer aux Phéniciens et aux Égyptiens l'invention de l'astronomie, de la géométrie, de l'arithmétique, ne songent nullement à les reconnaître inventeurs de quoi que ce soit en philosophie. « En fait, dit Zeller, ce que Platon loue chez les Égyptiens, ce sont plutôt des inventions pratiques que

des découvertes philosophiques. Qu'il ait appris chez eux des doctrines de philosophie, c'est ce dont nous ne trouvons aucune preuve ni chez lui ni dans les traditions dignes de foi (1). »

En résumé, garder pour eux quelques traditions dogmatiques plus ou moins altérées, cultiver pour eux et pour les autres les sciences mathématiques dans un but plus utilitaire que spéculatif, tel était, tel pouvait être seulement le rôle des confréries religieuses chaldéennes ou égyptiennes, environnées d'ailleurs d'un peuple de cultivateurs intenses, trop peu pourvus de loisir pour s'éprendre de hautes et inutiles spéculations.

III.

La revue que nous venons de passer nous a conduit à éliminer successivement presque toutes les sociétés du monde ancien. Car nous n'avons pas besoin de mentionner spécialement les Mèdes et les Perses, qui n'ont commencé à être civilisés que lorsqu'ils sont entrés dans la peau des Assyriens; ni les Celtes, Ibères, Germains, chez qui la richesse et l'instruction sont toujours restées à l'état rudimentaire; ni les Scandinaves, chez qui la civilisation des Odiniques ne pouvait produire tout au plus qu'une poésie guerrière. Un champ inexploré nous reste encore : le bassin de la Méditerranée. Inspectons ce littoral et voyons si quelques-unes de ses parties ont pu se prêter, plus heureusement que les régions étudiées plus haut, à l'implantation de la philosophie.

La Méditerranée, avant l'époque où prend naissance la philosophie classique, c'est-à-dire jusqu'au sixième siècle avant l'ère chrétienne, présente le spectacle suivant :

A l'Est, la Phénicie, avec ses ports puissants et célèbres : Aradus, Byblos, Sidon, Tyr.

Au Sud, les bouches du Nil, plus ou moins envahies par le type phénicien au service de l'Égypte; puis la côte de la Tripo-

(1) Zeller, *Philosophie des Grecs*, I, 32.

litaine actuelle, aride et déserte, où la colonie grecque de Cyrène n'est point encore fondée; puis Carthage, la plus brillante des colonies phéniciennes, environnée elle-même de ses colonies, — trois cents, dit-on, — qui rayonnent sur la Sicile, la Corse, la Sardaigne, les régions voisines de l'Afrique.

A l'Ouest, le littoral de l'Espagne, colonisé par les Phéniciens ou les Carthaginois qui, d'ailleurs, dépassent les colonnes d'Hercule et embrassent tout l'espace océanique compris entre les Hébrides et les Canaries.

Le type phénicien couvre donc trois rivages sur quatre de la Méditerranée. Bien plus, il remonte des deux côtés en empiétant sur le rivage septentrional : à l'Ouest, ce sont les colonies phéniciennes de la Gaule; à l'Est, les colonies phéniciennes de la Lycie. La suite de ces colonies forme donc comme une pince gigantesque enserrant au Nord le type grec confiné principalement dans trois régions : l'extrême Asie Mineure, la Grèce et la Grande-Grèce, et obligé, sur ce terrain même, de lutter pied à pied contre l'envahissement des hommes de Sidon et de Tyr.

Or, de toute cette immense ligne de rivages, si fertile en riches ports de commerce, pas un philosophe n'est sorti.

Les seuls philosophes qui aient vu le jour sur le littoral de l'Afrique sont nés dans la ville grecque de Cyrène, fondée vers 630 par les Grecs (1), ou dans celle d'Alexandrie, devenue après Alexandre la métropole intellectuelle de l'hellénisme. Pour tout le reste de cette immense côte, néant. Les nids à philosophes sont ailleurs : tous se massent, échelonnés de très près, dans la région restreinte qui s'étend du rivage d'Ionie à celui de Calabre.

Le phénomène est frappant, mais il ne suffit pas de le constater. Pour que les choses soient ainsi, il faut qu'elles trouvent une explication dans l'ordre social.

Pourquoi le type phénicien n'a-t-il donc pas produit de philosophes ?

(1) Il ne peut évidemment être question de saint Augustin, type romain bien postérieur, instruit entièrement dans les lettres grecque et fervent disciple de Platon.

La *Science sociale* a défini le type phénicien (1). Nous n'avons donc qu'à en résumer brièvement les traits.

Le Phénicien est un commerçant exclusif. Toute son activité a été tournée de bonne heure vers l'exploitation de cette Méditerranée neuve encore. Parcourir en maître ce bassin, établir partout des comptoirs, sortes de ventouses appliquées aux rivages pour en sucer les produits, transporter ces produits aux centres orientaux de grande consommation, et cela sans coloniser véritablement, sans songer même à élargir autour des comptoirs le cercle d'occupation effective, tel a été la constante pratique de ce peuple navigateur, intermédiaire patenté et privilégié des trois parties du monde avant l'essor commercial du type grec. Actif, avisé, âpre au gain, le Phénicien court immédiatement au plus lucratif, fuit la campagne, s'entasse dans des villes au bord de la mer, villes isolées de la terre autant que possible, parfois bâties sur le roc, et dont les maisons à plusieurs étages étonnent le voyageur étranger. Là, l'unique occupation est de brasser des affaires, *make business*, comme disent les Anglais. Supposez l'Angleterre sans cultivateurs, sans industriels, sans jeunes gens rêvant d'une installation agricole ou industrielle; laissez seulement subsister, par la pensée, les négociants affairés de la Cité de Londres ou de Liverpool, marchant à grande vitesse dans les rues, courant des docks à leurs navires, de leurs navires à la Bourse, vous aurez une assez juste idée de Tyr, de Sidon, de Carthage, ces métropoles du commerce antique, incomparablement florissantes pendant quelques siècles, et qui ont croulé tout d'un coup, tragiquement, parce que rien de solide ne supportait cette splendeur.

Conçoit-on la philosophie se développant dans ce milieu? La chose est plus impossible encore que dans les civilisations précédentes. Certes, le milieu est ici plus favorable à l'instruction que partout ailleurs. Le commerce est une source toujours féconde de connaissances. Les multiples relations avec de multiples rivages, le contact avec une foule de mœurs différentes,

(1) Livraison de novembre 1894 : *Cours d'exposition de la Science sociale*, par M. E. Demolins.

et surtout la nécessité d'être habile, d'acheter bon marché, de revendre cher, de trouver les bons endroits pour les comptoirs, de perfectionner la navigation pour perdre le moins de temps possible, tout cela ne peut qu'élever un peuple au point de vue intellectuel. Le négociant phénicien ou carthaginois est bien mieux loti à ce point de vue que le lettré chinois ou que le brahmane, dont l'horizon est forcément plus borné. Il est à même de connaître, par son contact avec l'Égypte et l'Assyrie, tout ce que savent les prêtres chaldéens et assyriens : et pourtant il est encore moins ouvert, s'il est possible, à la culture philosophique. Pourquoi cela? c'est que, si la deuxième condition est remplie, la première est ici complètement absente. On a l'instruction ; on n'a pas le loisir. Un Phénicien, un Carthaginois ne peut rien avoir d'un rêveur. Le point de vue utilitaire les absorbe trop pour qu'ils puissent employer leur intelligence à des spéculations désintéressées ; et, quelque original en eût-il l'idée, personne autour de lui ne consentirait à écouter ces sornettes. De la science, le Phénicien prend ce qui doit servir à son métier.

Il prend l'astronomie, parce qu'elle lui permet de diriger ses navires. Longtemps avant que Thalès découvre aux Grecs émerveillés les propriétés de l'étoile polaire, les vaisseaux de Tyr savent très bien qu'elle indique invariablement le Nord. Longtemps avant que les pilotes grecs se décident à perdre la terre de vue, les pilotes phéniciens se lancent déjà dans des voyages aux longs cours, qui exigent des connaissances mathématiques plus compliquées. Enfin, — et c'est à proprement parler la seule chose qui reste de la civilisation phénicienne, — les besoins de la correspondance commerciale nous donnent l'alphabet, ce merveilleux instrument adopté depuis par toutes les nations supérieures, incomparablement plus souple, plus commode et plus expéditif que les écritures hiéroglyphiques, cunéiformes ou syllabiques en usage chez les Égyptiens, les Assyriens et les Chinois.

Les Phéniciens sont donc des gens instruits ; ils sont même encore, vers le septième siècle, des gens plus instruits que les

Grecs, qui, nous le verrons, accueilleront comme des révélations telle ou telle vérité scientifique depuis longtemps familière à leurs rivaux. Mais vers ce moment, un phénomène curieux se produira. La science phénicienne, immobile à son niveau, va demeurer telle quelle, jusqu'à l'anéantissement de la race elle-même, qui ne se fera pas attendre longtemps, tandis que l'intelligence grecque, initiée en partie par les Phéniciens à certaines vérités élémentaires, va prendre énergiquement son point d'appui là-dessus pour s'élancer à la découverte d'une foule de vérités nouvelles; elle va s'aider d'ailleurs de ce merveilleux alphabet qui, employé jusqu'ici par ses inventeurs pour la seule rédaction de leurs papiers de commerce, ira décupler, entre les mains de ses nouveaux possesseurs, les forces inconnues de la pensée.

IV.

Nous voici donc, de proche en proche, rejetés sur une région nettement circonscrite : le rivage septentrional de la Méditerranée centrale. Ce rivage, à l'inverse du reste, est singulièrement tourmenté, découpé, suspendu capricieusement entre la montagne aux mille bras et la mer aux mille golfes, tout en îles et en presqu'îles, et contrastant par là, à première vue, avec les mornes lignes droites ou les courbes à longs rayons des rivages oriental, méridional et occidental. Là, chaque creux de mer vient battre sa ville, ville rarement très considérable, souvent retirée à quelque distance dans les terres, comme par une légère crainte de la mer, mais toujours à proximité de celle-ci, comme par un désir de ne jamais la perdre de vue. Là, vit, divisée en d'innombrables cités, une société partie agricole, partie montagnarde, partie commerçante, résultante d'une harmonieuse fusion entre ces divers éléments analysés ailleurs par la Science sociale (1). C'est la « zone » de la philosophie.

(1) V. *Science sociale*, juin, août, septembre 1894, mars 1895 : « Les types sociaux du bassin de la Méditerranée, » par M. E. Demolins.

La carte de ces rivages est éloquente. Ici, chaque nom de ville évoque des noms d'hommes, et les philosophes n'occupent pas la moindre place parmi ces associations d'idées. A l'extrémité de l'Asie Mineure, c'est le groupe compact de l'Ionie, avec la phalange des premiers philosophes grecs : Milet, patrie de Thalès, d'Anaximène, d'Anaximandre, d'Archélaüs; Priène, patrie du sage Bias; Éphèse, patrie d'Héraclite, le penseur triste; Téos, patrie de Nausiphane, le maître d'Épicure; Colophon, patrie de Xénophane, le fondateur de l'école idéaliste d'Élée; Clazomènes, patrie d'Anaxagore, le restaurateur du spiritualisme; et l'espace où s'échelonnent ces villes n'égale peut-être pas un département français. En face, apparaît le labyrinthe des îles : Samos, patrie de Pythagore et de Mélissus; Chio, patrie de Métrodore l'athée et du sophiste Euthydème; Lesbos, patrie du sage Pittacus et de Théophraste; Mélos, patrie du sophiste Diagoras; Cos, patrie de Prodicus; Syros et Amorgos, patries des poètes-philosophes Phérécyde et Simonide. L'Éolide, plus au Nord, nous offre Assos, patrie du stoïcien Cléanthe; Pitane, patrie d'Arcésilas, fondateur de la moyenne Académie. Sur l'Hellespont, c'est Lampsaque, patrie du péripatéticien Straton; sur le Bosphore, Chalcédoine, patrie du sophiste Thrasymaque. Nous laissons le Pont-Euxin à demi grécisé, d'où sort le type d'Anacharsis, rangé au nombre des sept Sages; et voici, sur les côtes de Thrace, Abdère, patrie du railleur Démocrite, de Leucippe son maître, de Protagoras, et berceau de l'école atomistique; puis, au col de la Chalcidique, Stagyre, patrie d'Aristote, d'où nous redescendons vers la Grèce proprement dite. Ici, presque tout l'éclat se concentre dans Athènes. Solon, Socrate, Platon, Xénophon, Épicure, sont des enfants de l'Attique; beaucoup d'autres le deviennent par adoption. Non loin de là, Chéronée réclame Plutarque. Puis vient Mégare, patrie d'Euclide, et siège d'une école. Le Péloponèse est moins fécond. Dominé par le militarisme de Sparte, il montre évidemment moins de tendance à philosopher, et Sparte elle-même n'engendre aucun philosophe. Il faut doubler les caps et arriver à Élis pour trouver une nouvelle école, issue de Phédon le disciple de Socrate, et d'où sortira Pyrrhon, le chef des

sceptiques. La Grande-Grèce est plus fertile. C'est Tarente, patrie d'Archytas; Crotone, patrie de Philolaüs; Locres, patrie de Timée; bien d'autres cités, patries d'autres pythagoriciens plus obscurs et toutes imprégnées de l'esprit de cette école. Sur la côte occidentale brille Élée, patrie de Parménide et de Zénon l'idéaliste, théâtre des exploits philosophiques de Xénophane comme Crotone de ceux de Pythagore. La Sicile donne son contingent : Messine, patrie du péripatéticien Dicéarque ; Léontium, patrie de Gorgias, le plus fameux des sophistes; Agrigente, patrie d'Empédocle et d'Évhémère, le destructeur de la mythologie (1). Les deux points de l'Afrique touchés par la civilisation grecque, Cyrène et Alexandrie, prêtent toutes deux leur nom à une école philosophique : ici Aristippe, Annicéris, précurseurs d'Épicure dans la doctrine du plaisir; là Potamon, Ammonius, maîtres de Plotin et fondateurs du mysticisme néo-platonicien. La région orientale de la Méditerranée, longtemps dominée et influencée par les Phéniciens, et enfin conquise par la race grecque, paye son tribut. Chypre voit naître Zénon le stoïcien, fondateur du Portique. Une école stoïcienne s'établit à Rhodes, avec Panœtius et Posidonius. C'est en Cilicie que naît Chrysippe, surnommé la colonne du Portique. Il n'est pas jusqu'à la Crète, patrie de l'antique Épiménide, qui ne donne le jour au sceptique Énésidème, disciple de Pyrrhon. Nous voilà donc revenus à notre point de départ, et l'on voit que ce voyage de circumnavigation à travers les berceaux des philosophes se confond sensiblement avec le périple de la colonisation hellénique. Partout où a passé le Grec, on sent, au moins dans un prochain voisinage, comme un antique parfum de philosophie.

Cette énumération, pour faire excuser sa sécheresse, doit nous conduire à une conclusion.

Elle nous prouve que les cités grecques, ou tout au moins la grande majorité d'entre elles, constituent, vers les sixième, cinquième et quatrième siècles avant l'ère chrétienne, des milieux éminemment favorables à l'éclosion et au développement de la

(1) Au type du philosophe se rattache assez bien Archimède, de Syracuse.

philosophie. Cela n'est pas vrai seulement pour un, pour deux, pour quelques autres encore par exception; c'est vrai pour la masse. Et notons que de ces célébrités locales, si longue qu'ait pu paraître notre liste, beaucoup sont retombées dans l'oubli. Les plus retentissantes ont passé à la postérité, mais à côté d'elles devaient briller d'un éclat moins vif, comme nos médiocres romanciers à côté des maîtres du roman, une infinité de Platons de troisième et quatrième classe, disciples innombrables de maîtres dont la gloire, celle de Pythagore par exemple, devait absorber et résumer ces réputations d'un jour. Un enseignement ressort de cette multiplicité. Mise en regard de l'uniforme stérilité des villes phéniciennes, elle nous atteste d'une manière pour ainsi dire graphique, et par là même plus frappante, que le mouvement philosophique, comme tout autre phénomène social, s'opère conformément à des lois.

V.

Mais poussons plus loin l'analyse et voyons si ces cités grecques ne montrent pas quelque inégalité dans leur puissance de production philosophique.

Une série de groupements de même espèce, englobés en gros dans la même race, peuvent en effet, tout en manifestant les mêmes aptitudes générales, être plus ou moins en retard ou en avance les uns par rapport aux autres. Il en est qui, mieux favorisés par les circonstances, pourvus d'avantages spéciaux, sont à même de prendre la tête du mouvement et d'acquérir par là une situation prépondérante.

Dans la question qui nous occupe, il est visible que toute ville grecque, ou peut s'en faut, est prête à ménager le succès d'un enseignement philosophique; ce qu'il y a de réserve dans notre expression vise surtout le type spartiate; — mais il n'est pas dit que chacune de ces cités ait une égale aptitude à engendrer spontanément, dans ses murs, des philosophes de talent. Celles qui sont en avance, mieux pourvues de cette denrée de choix, peu-

vent en approvisionner les cités en retard. En d'autres termes, il ne sera pas étonnant de voir des philosophes, émigrant d'un centre très cultivé, se transporter dans un centre moins cultivé, où leur philosophie, accueillie avec faveur par une population non encore capable de produire, mais déjà capable de recevoir, prendra immédiatement racine.

Il s'agit donc d'établir des différences entre les différents milieux grecs de l'époque classique, et de rechercher sur quel point mieux favorisé la philosophie a pris naissance pour se propager de là dans tous les autres milieux aptes à l'héberger et à la nourrir. Il s'agira ensuite d'étudier ce milieu, et d'y analyser, comme en un type pur et par cela même plus propre à être l'objet de l'analyse, les causes sociales qui, dans tous les autres milieux à divers degrés, et dans ce milieu-là à un degré souverainement intense, ont amené l'éclosion de la philosophie.

Le lecteur qui voudra bien reprendre la liste donnée plus haut et la confronter avec une de ces cartes de la Méditerranée ancienne où les cités et colonies grecques se trouvent diversement colorées suivant la subdivision de race à laquelle elles appartiennent, sera immédiatement frappé d'un fait : la prédominance, dans cette liste, des cités de race ionienne. Milet, Priène, Éphèse, Téos, Colophon, Clazomènes sont sur la côte d'Ionie; Samos, Chio, Syros, Amorgos, sont des îles de population ionienne; Lampsaque et Chalcédoine sont les clefs ioniennes du Pont-Euxin colonisé par Milet; Abdère est la colonie de l'ionienne Téos. Stagyre est une colonie chalcidienne, comme Léontium, et Chalcis fait partie de l'ionienne Eubée. Athènes, antique refuge des Ioniens d'Europe, est la propre mère de l'Ionie d'Asie. Enfin Elée, la ville de Grande-Grèce d'où la philosophie se répandit sur le sol italien, est encore une colonie de Phocée, la seule cité de l'Ionie qui n'ait pas produit de philosophes célèbres, mais qui, prématurément ruinée par les Perses, sut revivre intellectuellement dans les centres nouveaux qu'elle avait fondés (1). Qu'on reprenne maintenant la liste des

(1) Marseille, autre colonie de Phocée, et la plus lointaine des fondations grecques, n'a pas produit de philosophes connus proprement dits, mais deux mathématiciens

philosophes, et l'on verra que l'immense majorité d'entre eux, y compris tous les plus célèbres, tient dans ce petit monde ionien. Les cités de race différente n'ont que quelques noms, et souvent leurs rejetons ont étudié et vécu dans des villes ioniennes. Théophraste l'Éolien enseigne à Athènes. Plutarque le Béotien appartient à une époque beaucoup plus récente où la suprématie intellectuelle d'Athènes a unifié la langue et centralisé les études. Crotone, la plus vaste cité de la Grande-Grèce avec Sybaris, et qui fournit un public à Pythagore, lorsque le philosophe de Samos vint y prêcher ses doctrines, était de race achéenne, c'est-à-dire sœur de la race ionienne, comme les poèmes homériques en font foi (1). Enfin Empédocle, le plus connu des philosophes doriens, écrit en ionien. Donc, encore une fois, fait lumineux et incontestable, le berceau de la philosophie n'est pas proprement la Grèce; ce berceau, c'est l'Ionie. — Qu'est-ce donc que l'Ionie?

VI.

Nous faisons ici un travail d'élimination, de déblayage, destiné à éclaircir les idées et à circonscrire nettement le champ de notre première analyse. Force nous est, pour cela, de revenir sur quelques détails historiques et de les résumer à notre point de vue, c'est-à-dire en retenant seulement les traits essentiels à notre travail.

Quelque temps après la guerre de Troie, à une époque difficile à préciser, mais dont le commencement remonte bien au treizième ou au douzième siècle avant notre ère, un grand mouvement de peuples se produit au nord de la Grèce. Des montagnards, analogues aux Albanais modernes, descendent vers la plaine, chassant devant eux les populations établies au pied des mon-

distingués, Pythéas et Euthymènes. Tacite, à l'époque romaine, vante les écoles de Massilia.

(1) La légende fait d'Ion le frère d'Achæus. Eolus et Dorus ne sont que leurs oncles.

tagnes, races de paysans plus ou moins rudes, et moins civilisés que les gens des rivages à cause de leur éloignement de la mer. Ces peuples, les Doriens, conduits par des « bannis civilisés », les Héraclides, — un peu le type du Corse notable qui se jette dans le maquis, — envahissent le Péloponèse, alors occupé par cette race iono-achéenne, dont les chefs ont conduit la guerre de Troie. Argos, centre de civilisation, s'éclipse devant Sparte, centre de domination. Cette société homérique, épuisée et décapitée de ses chefs, est vaincue par les nouveaux arrivants, et, disent les historiens, elle se retire. Qui se retire? Pas le menu peuple, évidemment. Le menu peuple ne se déplace pas si aisément, et peu lui importe le maître. Ce qui fuit, ce sont les nobles familles, les chefs distingués, les gens à panache, toute l'aristocratie ionienne et achéenne, escortée de ses fidèles, des gens compromis dans la lutte et attachés au sort des chefs. Les Achéens se casent vers le nord du Péloponèse, au bord du golfe, d'où ils iront fonder Crotone et Sybaris dans la Grande-Grèce. Les Ioniens refluent vers l'Attique, péninsule avancée vers l'Orient et, de là, une partie d'entre eux s'élance vers la côte asiatique, *d'où les Pélasges sont autrefois venus.* De nobles Athéniens dirigent ces expéditions. On va coloniser ou repeupler Milet, Éphèse, Phocée, faire revivre, en les agrandissant, de petites cités bâties autrefois sur cette côte par les ancêtres des émigrants actuels lorsque, arrivant par la côte Nord et Nord-Ouest de l'Asie Mineure, ils s'arrêtèrent un instant avant de prendre l'essor vers les îles de l'Archipel et la Grèce continentale. Ces cités d'Asie, quelque temps dominées et exploitées par les Phéniciens, reprennent une vie nouvelle, et s'organisent à nouveau, sous l'impulsion des grands chefs qu'Athènes leur envoie après les avoir reçus du Péloponèse.

Un triple fait est ici à retenir.

Premièrement, le centre de la civilisation se déplace. Celle-ci, par suite de l'invasion dorienne et de l'évolution de Sparte vers le type exclusivement guerrier, passe du Péloponèse au double littoral ionien de la mer Égée.

Secondement, les fugitifs appartiennent incontestablement à

la classe dirigeante de ce Péloponèse civilisé des Achéens. Ils représentent cette richesse, cette culture intellectuelle, cet ensemble de qualités supérieures qui faisaient de la cité d'Agamemnon la cité du roi des rois. Le renfort qui arrive aux Athéniens et entraîne l'Attique à refluer vers l'Ionie est donc un renfort d'élite, susceptible de relever dans ces deux dernières régions le niveau de la race.

En troisième lieu, cette superposition s'opère en Attique, d'Ioniens à Ioniens, et la fuite n'est qu'un *retour* vers des rivages de race grecque, ce qui simplifie bien des choses et rend d'autant plus faciles, non seulement l'œuvre de colonisation, mais encore le développement progressif et harmonieux de cités formées de plusieurs couches de la même race, faciles à fondre ensemble par la communauté de mœurs, de langage et de pensée. N'était-ce pas cette particularité qu'Hippocrate exprimait en médecin, lorsqu'il disait que « le sang ionien » était « le plus pur de la Grèce »?

Mais ce développement va être assez long, et ni Athènes ni l'Ionie ne vont atteindre du premier bond à leur apogée.

Le développement est long pour deux causes : d'abord, parce qu'une crise est toujours une crise, qu'une invasion comme celle des Doriens, suivie d'un exode comme celui des Ioniens, ne va pas sans des catastrophes douloureuses, dont une race se ressent pendant un certain nombre de générations. La seconde cause est la toute-puissance du commerce phénicien, — maître alors de toute la Méditerranée, y compris le Pont-Euxin et une bonne partie de l'Archipel, — toute-puissance qui ne pourra s'affaiblir que graduellement, et dont l'écroulement progressif remplit la période assez longue qui s'écoule entre le retour des Héraclides et les commencements de l'histoire authentique de la Grèce (1).

C'est dans ce laps de temps que *mûrira* la civilisation grecque. Les doctrines philosophiques, bien que l'histoire les rattache au nom d'un homme, ne se bâtissent pas en un jour. Un

(1) Des érudits supposent, avec assez de vraisemblance, que le retour des Héraclides constitue l'incarnation légendaire d'une série de mouvements d'invasion, échelonnés durant plusieurs siècles, et que l'imagination des peuples aurait résumés en un seul.

long noviciat social est nécessaire, avant cette solennelle entrée de la masse des esprits cultivés dans ce haut domaine de la science. Une instruction étendue, accumulée de génération en génération, accrue par chacune d'elles, doit s'infuser lentement dans les âmes, renforcée de père en fils par l'empreinte d'une éducation de plus en plus affinée. Pour que cette instruction s'épanouisse, il faut que le commerce, en multipliant les occasions de « frotter sa cervelle contre la cervelle des autres », se développe de son côté et atteigne un certain degré de splendeur. L'époque précédente a pu enfanter une merveilleuse poésie, incarnée pour l'avenir dans le nom d'Homère, mais la philosophie sommeille encore et ne se réveillera que plus tard.

L'espace de temps qui s'écoule approximativement entre le onzième et le sixième siècles avant Jésus-Christ est donc rempli tout entier par cette ascension de l'Ionie. Les documents sont rares sur cette période. Le fait saillant, c'est la lutte acharnée qui se livre entre la marine ionienne et la marine phénicienne, et le recul progressif de cette dernière, évacuant peu à peu un grand nombre de ses comptoirs.

Deux villes d'Ionie ont surtout les honneurs de cette éviction des Phéniciens : l'une, Milet, de leur éviction du Pont-Euxin ; l'autre, Phocée, de leur éviction de la mer Tyrrhénienne.

Des traces de la domination phénicienne sèment en effet la route de l'Archipel, de la Propontide et de la mer Noire. Les Phéniciens avaient là, non seulement des comptoirs, mais des exploitations minières, comme les mines d'or de l'île de Thasos, postes évacués à des dates inconnues, mais dont ils n'ont pas dû se laisser déloger sans résistance. Leur situation était donc très forte de ce côté.

Or, durant cette période, un grand nettoyage a lieu. Milet grandit, prospère, déborde, et envoie trois cents colonies sur d'autres rivages, particulièrement sur ceux du Pont-Euxin. Le commerce phénicien est évincé de toute cette région, qui redevient purement grecque.

L'œuvre est analogue dans l'extrême Occident, entre l'Italie et l'Espagne. Espagne, Ligurie, Corse, Sardaigne, Baléares, pré-

sentaient sur leurs rivages une longue rangée de comptoirs phéniciens ou carthaginois. Les Rhodiens, alors Phéniciens, avaient donné leur nom au Rhône. Nîmes, la plus ancienne ville de France, devait sa naissance aux Phéniciens. Des ruines phéniciennes très anciennes, découvertes à Marseille, attestent l'existence d'un comptoir de cette nation antérieur à la colonie phocéenne. Mais tous ces champs de bataille commerciaux ne vont pas tarder à être vigoureusement disputés.

Les Phocéens forcent le détroit de Messine, fondent Cumes en Italie, Alalia en Corse, en font des nids de corsaires, donnent la chasse aux vaisseaux de Carthage ou de Tyr, les suivent à la piste, s'efforcent de surprendre les secrets de leurs routes et de leurs étapes, de leur dérober leurs débouchés, leur clientèle, de les déloger de leurs comptoirs. Telle anecdote nous reste de luttes homériques de vitesse s'établissant entre deux vaisseaux phénicien et phocéen, comme parfois de nos jours entre deux steamers anglais et français à marche rapide. On cite le cas de tel équipage phénicien qui, par héroïsme mercantile, aima mieux échouer son vaisseau et faire échouer le vaisseau rival que de livrer, en continuant son voyage, le secret de certaines routes lointaines. Quoi qu'il en soit, Phocée triomphe en Occident comme Milet en Orient. Vers l'an 600, son triomphe s'achève par la fondation de Marseille, l'ennemie acharnée de Carthage.

Ces détails étaient nécessaires pour nous amener à concevoir une idée exacte du type ionien vers cet an 600, époque où nous allons nous placer pour analyser ce type social. Nous nous sommes livré jusqu'ici à un travail d'élimination, de déblayage. Nous avons reconnu que le meilleur milieu pour le développement de la philosophie est le milieu ionien. Nous avons tâché d'exposer brièvement la constitution historique de ce milieu. Il nous reste maintenant à y pénétrer plus intimement, à surprendre les secrets de la supériorité intellectuelle de cette race, à voir, en un mot, comment l'état d'esprit des premiers philosophes dérive étroitement des conditions de cette société.

(*A suivre.*) G. D'AZAMBUJA.

LA PÉNINSULE IBÉRIQUE.

II.

INFLUENCE GOTHIQUE ET ARABE SUR LE TYPE SOCIAL.

Nous avons indiqué précédemment les alluvions successives qui ont recouvert la Péninsule (1), depuis les Ibères jusqu'aux Romains. Tout en présentant par l'aspect extérieur des différences qui paraissent fondamentales, les diverses races ainsi superposées procédaient au fond de la même formation sociale, et n'avaient pu exercer les unes sur les autres une action modificatrice très profonde. Les Phéniciens, les Grecs, et surtout les Romains en pénétrant le pays davantage, avaient apporté aux Ibères des connaissances plus étendues, des méthodes de travail plus parfaites, des éléments de prospérité, dont les anciens Espagnols profitaient, et parfois aussi souffraient, par exemple quand ils se voyaient contraints au travail des mines. Leurs conquérants s'étaient appliqués aussi, avec un soin jaloux, à maintenir parmi eux l'esprit militaire ; pendant presque toute la durée de la période antique, l'Ibérie ne cessa guère d'être un champ de bataille. La guerre entre tribus d'abord, la résistance aux envahisseurs ensuite, la lutte contre Rome à la suite des généraux puniques, puis contre les peuples de la Gaule, de la Grande-Bretagne, de la Germanie et de l'Afrique, sous la direction des consuls, enfin contre la grande métropole elle-même durant les guerres civiles, avaient tenu ce peuple toujours en haleine et sous les

(1) V. la *Science sociale*, septembre 1894, t. XVIII, p. 210 et suiv.

armes. Sa vocation militaire resta ainsi établie en dépit de la colonisation latine. Tandis que les colons romains défrichaient et arrosaient vallées et plateaux, les anciens Ibères peuplaient les légions et l'administration, se concentraient dans les villes, cultivaient la littérature ou les arts et contribuaient pour une part notable au développement et à l'éclat de la conquête romaine.

Si au moins l'immigration agricole due à la conquête romaine avait pu conserver sa vigueur prospère, elle eût fourni au peuple espagnol un fonds solide pour le recrutement régulier de toutes les classes de la population. Mais le poids croissant des impôts, les exactions des préteurs et de leurs agents (1) aboutit peu à peu à la ruine et à l'exode du peuple des campagnes. Dès lors la Péninsule perdit son principal élément de résistance. Les villes, divisées entre elles et contre elles-mêmes par l'esprit de clan, abandonnées par le gouvernement central, furent aisément réduites par les flots de Barbares qui, à diverses reprises, balayèrent l'Espagne du Nord au Sud. Ainsi Rome avait fondé là sa puissance sur la culture, et, par ses exigences fiscales, elle ruina du même coup, avec ses colonies agricoles, la raison d'être de son autorité.

I.

Les premières invasions, celle des Vandales notamment, ne firent que traverser le pays, sans y laisser d'autres traces que les ruines et la désolation résultant de leurs violences. Les Wisigoths s'y fixèrent au contraire et fondèrent un royaume qui n'a pas été sans jeter un certain éclat. Il est intéressant de rechercher les causes de cette réputation historique, et de déterminer la part qui revient à ce peuple dans la formation de la race hispano-portugaise.

Les Goths sortaient d'une forte nation germaine établie aux

(1) V., sur ce point, dans la *Science sociale*, année 1894, plusieurs articles de M. d'Azambuja.

premières époques historiques entre la mer Noire et la Baltique et divisée vers les débuts de l'ère actuelle en deux fractions. La première, sous la direction de quelques chefs commerçants et militaires, chassés par les conquêtes romaines de leurs établissements voisins de la mer Noire, avait gagné le Nord et conquis une partie de la Scandinavie sur les peuplades Finnoises (1). La seconde, remuée par les descendants de ces mêmes chefs qui avaient gagné le Nord, et ramenée au contraire vers le Sud, s'était avancée du bassin de la Vistule jusque sur les plaines qui s'étendent du Don au cours moyen du Danube. C'est la portion occidentale de cette branche qui reçut le nom de Wisigoths. Ils vécurent quelque temps sur les limites du monde romain, recueillant déjà, en outre de ce que leurs chefs d'origine orientale leur avaient apporté, quelques bribes de la civilisation latine. Tout à coup, vers la fin du quatrième siècle, l'invasion des Huns les prit à dos et poussa vers l'Ouest la majeure partie d'entre eux. Devant ce péril, les Goths firent d'abord cause commune avec les Empereurs; puis, une fois le danger passé, un prétexte leur suffit pour justifier une vaste razzia en Italie. De là, ils allèrent en Gaule, firent une pointe en Espagne, revinrent à l'appel de Rome pour combattre Attila en Champagne. Après cela, la Gaule méridionale et l'Espagne leur furent tacitement abandonnées. Mais il fallut d'abord conquérir la Péninsule sur les Suèves, fortement établis dans le Nord (vers 452); puis, refoulés par les Francs de Clovis après la journée de Poitiers, ils durent reculer peu à peu et finalement se cantonner au delà des Pyrénées. Quelle était alors leur situation au point de vue social ?

A ce moment, les Wisigoths étaient encore si fortement attachés à leurs mœurs pastorales et demi-nomades, que leur préoccupation essentielle fut de se dispenser de tout travail manuel. A cette fin, ils imposèrent de lourdes charges à la population vaincue. Ils lui enlevèrent les deux tiers du sol, et les transformèrent par le fer et le feu en vastes pâturages. Mais dans ce fond

(1) La légende scandinave en a perpétué le souvenir sous le nom devenu mythique d'Odin. Les Odiniques étaient des *urbains* et des *civilisés* connaissant certains arts utiles, ce qui leur attira d'emblée l'admiration et l'obéissance des barbares du Nord.

de sac coupé de chaînes montagneuses, où la population était déjà assez dense, il fallut se sédentariser tout à fait et modifier le mode d'existence ancien de la race. Sous l'empire de cette nécessité, les Wisigoths ne tardèrent pas à se concentrer dans les villes, où ils adoptèrent la manière de vivre et les mœurs des vaincus. Par l'esclavage, ils tirèrent des domaines que la conquête leur avait livrés des ressources suffisantes pour entretenir une vie oisive. Aussi la servitude prit-elle chez eux un caractère plus rude que chez les Romains, autant du moins qu'on en peut juger par les textes de lois qui furent promulguées à ce sujet. Pour en assurer le recrutement, on ne se contenta pas de réduire en esclavage les prisonniers de guerre : on fit de la servitude la sanction d'une foule de délits de droit commun. On décida que l'affranchissement des parents ne libérait point l'enfant; et d'ailleurs, l'affranchi lui-même n'était pas délié de toute obligation vis-à-vis de son ancien maître : il lui restait attaché à titre de client. Enfin les lois portaient, contre ceux qui accueillaient un esclave fugitif, des peines d'une atroce sévérité. C'est que, dans une pareille société, par l'effet de la formation antérieure et des circonstances du moment, nul ne voulait se plier de bon gré aux travaux rudes. Cependant ces travaux devenaient nécessaires par l'agglomération, il fallait de toute nécessité recourir au travail forcé pour suffire aux besoins de la population et spécialement de la classe dominante.

Du reste, et même avec le secours de l'esclavage, les Wisigoths se montrèrent d'une grande infériorité au point de vue de l'exploitation des richesses naturelles du pays. A part l'agriculture, déjà bien organisée par les Romains, et l'art pastoral, qui était dans les traditions des nouveaux maîtres de la Péninsule, rien ne prospéra par leur impulsion. Les mines furent délaissées; le commerce demeura aux mains des étrangers, auxquels on accordait un régime de faveur pour les attirer (la condition du statut personnel, un peu comme en Orient à l'heure actuelle). En dépit de la position maritime si favorable, les Wisigoths ne firent aucun effort pour développer la marine marchande, et s'ils construisirent et armèrent quelques navires, ce fut uniquement

pour combattre avec plus d'avantage les pirates africains qui les menaçaient sans cesse, ou pour repousser les attaques de l'Empire d'Orient. L'industrie resta de même à peu près stationnaire (1).

C'est ainsi que les Wisigoths, trouvant en Espagne une civilisation déjà en décadence, assez brillante encore cependant pour les émerveiller et les séduire, se transformèrent promptement, et d'une manière assez complète, en Romains du Bas-Empire, mais en Romains teintés d'une nuance de barbarie qui leur donne dans l'histoire une apparence d'originalité. Ce fut donc, en réalité, le vaincu qui absorba le vainqueur et le mit à son propre niveau. Les Goths, impuissants à créer par eux-mêmes une civilisation originale, adoptaient sans choix et tel quel ce qui s'offrait à eux, fort ou faible, neuf ou usé. Vers ce même temps, un autre peuple, sorti pourtant de la même souche, mais transformé par un merveilleux concours de circonstances, s'organisait sur des terres voisines, et se superposait en bon ordre à la population celto-latine. Rosseuw Saint-Hilaire a bien vu, sans se rendre un compte exact des causes, cette immense différence entre les Goths et les Francs, et il la caractérise en ces termes : « L'égalité consacrée par la loi entre Goths et Romains tourna toute au profit du vaincu qui, méprisé par le vainqueur, ne l'en fit pas moins descendre à son niveau. Aussi chercherait-on en vain dans le code gothique ce hardi et rude dédain des Francs pour la population indigène, dont les lois n'ont pas accès dans le code du conquérant et dont la vie est évaluée moitié moins que celle de ses maîtres » (2).

II.

Cet ensemble de circonstances devait naturellement exercer une grande influence sur l'avenir de la race. Deux conséquences

(1) Rosseuw Saint-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, I, 441 et suiv.
(2) *Histoire*, t. I, p. 224.

principales, fâcheuses toutes deux, en sont sorties : c'est d'abord l'affaiblissement des coutumes nationales, remplacées par un droit bâtard et dissolvant; c'est ensuite la prédominance de la vie urbaine et de l'esprit de clan. Par la première de ces causes, la vie privée fut désorganisée; par la seconde, un désordre sans limites s'introduisit dans la vie publique. Nous allons nous en rendre compte au moyen de quelques exemples.

Lorsque des pasteurs deviennent sédentaires et modifient profondément leur mode d'existence, les vieilles institutions traditionnelles, qui suffisaient pour régir la famille errante et isolée, s'affaiblissent et n'atteignent plus leur but. Du reste, il est des choses qu'elles n'ont pu prévoir et auxquelles il faut pourvoir au moyen de dispositions nouvelles, coutumières ou écrites. Les Wisigoths n'eurent pas à chercher longtemps pour trouver ce qui leur était nécessaire à ce point de vue. Incapables de constituer par eux-mêmes une organisation appropriée à leur nouvelle situation, ils se bornèrent à puiser dans le vaste arsenal des lois latines un certain nombre de dispositions qui, combinées avec quelques débris de leurs traditions, formèrent un Code écrit, le *Forum judicum*, rédigé entre les années 650 à 700. Ce code s'appliquait naturellement à toute la population, sans distinction d'origine, puisque ses prescriptions répondaient à des mœurs devenues communes (1).

Cette transformation eut pour effet immédiat d'affaiblir singulièrement l'organisation patriarcale primitive des Goths (2), sans la remplacer par quelque chose de meilleur. Tout ce qui faisait la force et la cohésion de la famille communautaire perdit son ressort et son efficacité, en s'atténuant dans les lois nouvelles, de sorte que la race passa vite à l'instabilité la plus marquée. Ainsi, l'autorité paternelle déclina si vite, que le *Forum judicum* ne reproduisit même pas les dispositions de l'ancien droit romain

(1) N'oublions pas d'ailleurs que le droit romain a été élaboré par un peuple communautaire d'origine, qui était sorti de la communauté de famille autant qu'on peut le faire sans une transformation radicale, et qui, en définitive, était arrivé par degrés à un socialisme d'État très accentué. Tout cela répondait directement aux aspirations des Goths désorganisés.

(2) Déjà atteinte d'ailleurs par leur séjour en Germanie comme demi-nomades.

à cet égard. Le partage égal des biens, imité du code Justinien (1), ne tarda guère à créer une classe de nobles pauvres, disposés à tout faire plutôt que de se mettre à exercer une profession productive. La vie privée se trouva donc, en somme, désorganisée à la fois par les tendances de la race, et par les institutions qu'elle avait empruntées aveuglément aux vaincus. Dans ces conditions, la vie publique ne pouvait se développer dans des conditions heureuses.

D'abord, comme toujours en pareil cas, le clan remplaça la famille rompue. « Des hommes libres, mais pauvres, se mettaient sous le patronage d'un homme puissant et riche, qui pourvoyait à leurs besoins, à condition qu'ils seraient toujours prêts à le suivre à la guerre et à lui prêter assistance... Le client pouvait abandonner son patron et s'en choisir un autre, pourvu qu'il rendît au premier ce qu'il avait reçu de lui (2) ». Les conséquences d'une pareille organisation sont toujours les suivantes : 1° le clan vit autant que possible à la charge de son chef, évitant d'ailleurs toute espèce de travail utile ; 2° les membres du clan sont ainsi toujours à la disposition du chef ; 3° celui-ci tire de cette organisation une puissance politique proportionnée à la force de son clan ; 4° il est porté à employer cette force de manière à satisfaire sa propre ambition, et à donner à ses clients une somme d'avantages propre à les retenir autour de lui. Mais où prendre ces avantages ? Sur sa fortune personnelle ? Elle n'y suffirait pas longtemps. Il faudra donc les demander au Trésor public, seule source capable de fournir à de telles dépenses. Et en effet, bientôt de nombreux emplois de cour ou d'administration furent créés, et les divers partis ou clans se les disputèrent avec acharnement. La royauté elle-même devint l'objet le plus envié de ces compétitions, qui se traduisaient par un état de guerre civile à peu près permanent (3).

Sous un pareil régime, tout dans la vie nationale devient

(1) L'obligation du partage figure sans restriction dans les deux recueils.

(2) Rosseuw Saint-Hilaire, I, p. 437.

(3) Cp. Rosseuw Saint-Hilaire, I, p. 346 ; G.-B. Depping, *Hist. générale de l'Espagne*, II, 370.

affaire de clan. C'est ainsi que la religion se trouva constamment compromise dans les luttes dont nous venons d'indiquer l'origine. D'abord attirés vers la doctrine d'Arius, les Wisigoths se convertirent en masse au catholicisme sous l'impulsion de leur roi Recared, vers 589. Ce fait de la conversion en masse par l'action personnelle d'un chef indique déjà chez ceux qui s'y soumettent plus de discipline que de foi. Pour eux la religion devient surtout une question de clan, de politique ou d'intérêt, comme toutes les autres. Et en effet, dans le cas présent, les chefs wisigoths virent là une occasion de plus de se procurer de l'influence et des avantages pécuniaires. Ils entrèrent avec empressement dans les ordres sacrés pour devenir dignitaires et bénéficiers de l'Église, mais au fond ils se souciaient peu des dogmes et du côté spirituel des choses. Ils restaient toujours prêts à changer de croyance, selon le sens de leurs intérêts du moment. Rosseuw Saint-Hilaire le constate en ces termes précis : « Un trait caractéristique de la race gothique, c'est sa facilité à changer de croyances; sur un ordre de son chef, elle quitte avec une égale insouciance l'idolâtrie pour le christianisme ou une des branches pour une autre (1). »

Cela ne les empêchait pas de témoigner, le cas échéant, d'un grand zèle pour leur religion du moment. Mais ce zèle n'était pas dicté par un sentiment désintéressé et éclairé. Il provenait surtout de préoccupations financières ou politiques. C'est ainsi que les Juifs furent persécutés par Sisebut, qui en voulait à leur argent, et que les non-catholiques furent expulsés à diverses reprises parce qu'ils constituaient des agents d'opposition contre un gouvernement oppressif ou contre un clergé dissolu. Il va de soi, de fait, qu'un haut personnel ecclésiastique recruté parmi des hommes désireux avant tout de jouir des avantages attachés à leur situation, ne pouvait être le modèle de toutes les vertus. Et, en effet, le clergé goth se distingua de bonne heure par le relâchement de ses mœurs, en dépit des lois sévères que les conciles, à diverses reprises, portèrent sur ce sujet.

(1) T. Ier, p. 290.

Mais que peuvent les lois contre un état de choses qui résulte de tout un ensemble de conditions sociales? Du reste, la corruption était générale dans la classe supérieure. Elle régnait partout, énervant et affaiblissant la race au point de lui faire perdre tout esprit militaire et de lui enlever cette dernière garantie contre la servitude (1).

L'excès du mal parmi les membres du clergé amena d'ailleurs une réaction, qui se manifesta surtout dans le bas clergé, en donnant naissance à de nombreux cas de vocation solitaire. Des ermites allaient s'établir au loin pour échapper à ce spectacle, désolant pour des âmes droites et pieuses, et bientôt on vit se constituer des associations monacales et de nombreux couvents se bâtir. Mais les moines espagnols du sixième et du septième siècles étaient loin de ressembler à ces robustes moines du Nord de l'Europe, qui défrichaient les forêts et donnaient à la culture un degré de perfection surprenant. Retirés du monde pour échapper à la vue de mœurs qui les scandalisaient, les religieux d'Espagne s'absorbaient dans la vie contemplative : leurs règles leur défendaient en général les travaux manuels; et, en cela, ces hommes animés des meilleures et des plus pures intentions restaient bien de leur race et de leur temps.

Au milieu d'un tel concours de circonstances, on peut deviner ce que devait être le pouvoir central. En principe, il était revêtu d'une autorité sans limites, comme l'indiquait la tradition patriarcale de la race. Mais, en fait, cette autorité était singulièrement battue en brèche par les exigences de la classe supérieure et par le développement de l'esprit de clan. Le souverain, qui détenait théoriquement le pouvoir législatif, le partageait en réalité avec les conciles, assemblées ecclésiastiques dans le sein desquelles on admettait quelques laïques. Les principaux personnages du royaume devenaient donc les seuls arbitres de ses destinées, et ils en arrivèrent bientôt à faire et à défaire les rois à leur guise et au gré de leurs intérêts parti-

(1) « Malgré les lois nombreuses promulguées pour les obliger à servir, les Wisigoths trouvaient encore moyen de se soustraire à cette obligation. » (Rosseuw Saint-Hilaire, I, p. 350.)

culiers. Les rois goths, d'abord héréditaires, devinrent réellement électifs, et furent désignés par une petite coterie d'évêques et de grands seigneurs. Il en résulta les conséquences les plus fâcheuses, car dès lors le pays ne cessa guère d'être troublé par les compétitions des prétendants et par les intrigues de leurs partisans. Les complots, les conjurations, les révoltes à main armée, les assassinats, se succédaient à peu près sans relâche, et la guerre civile régnait à l'état endémique dans ce malheureux pays, qui, depuis tant d'années, avait été le champ de bataille préféré des ambitieux et des révoltés.

En résumé, la monarchie wisigothe était appuyée sur une classe supérieure vouée uniquement à l'exploitation administrative de la population, totalement incapable de diriger et de développer les diverses branches du travail, et divisée en partis acharnés à se disputer les avantages du pouvoir. Cette classe, incessamment agitée par l'anarchie qui naissait d'un tel état de choses, ne pouvait devenir le noyau solide d'une race bien fondue, d'une nation cohérente, énergique et faite pour progresser régulièrement. Sa chute ne saurait donc nous étonner, elle était immanquable et elle se serait produite par l'excès de l'anarchie intérieure, si les attaques du dehors n'étaient venues pour la précipiter.

D'ailleurs, les partis eux-mêmes se chargèrent d'enseigner aux étrangers le chemin de leur pays, en empruntant leur secours pour s'emparer plus sûrement de la couronne. En l'an 711, une armée composée surtout de Berbères fut appelée d'Afrique, et débarqua sans coup férir en présence des Wisigoths divisés par leurs ardentes compétitions. On s'explique ainsi comment les 90.000 soldats du roi Roderic furent si aisément défaits à Cadix par les 25.000 hommes du chef africain. Venus pour tenter sur leurs voisins une vaste razzia, les Arabo-Berbères avaient conquis un royaume.

Il est remarquable que les Wisigoths, vaincus et chassés, au moins en partie, par l'invasion africaine, ont disparu subitement de l'histoire comme corps de nation. Dès que leur puissance politique s'est écroulée, il n'a plus été question d'eux.

Cela s'explique par les faibles attaches qu'ils avaient avec le sol, et par la minime influence qu'ils exerçaient au point de vue social. Ils avaient pu désorganiser, mais n'avaient presque rien fait par eux-mêmes. Absorbés par leurs luttes politiques, les Goths n'ont pas eu le temps de donner naissance à une civilisation originale. Le peu qu'ils ont laissé appartient en réalité à la culture latine, bien plus qu'à la leur propre. Rien ne prouve mieux la stérilité de toute organisation sociale qui ne repose pas sur une vie privée bien ordonnée en vue du travail. En littérature, les rares productions de la période gothique se réduisent à quelques ouvrages de poésie, d'histoire et de théologie, écrits en latin par le clergé. La langue des vainqueurs jouissait en effet d'une si faible action, qu'elle n'a laissé, au dire des savants, aucune trace, ou à peu près, dans la langue espagnole. En matière artistique, les choses vont de même. Selon E. Baret : « On ne connaît point de monuments construits sous les rois Wisigoths; et l'on peut juger de la profonde décadence des arts du dessin par la grossièreté des images empreintes sur leurs monnaies... Une image de la Victoire ailée, qu'ils avaient essayé de graver au revers de quelques-unes, a été longtemps prise pour un scarabée (1) ».

Les Wisigoths n'ont pas mieux réussi, et cela pour les mêmes causes, dans le Midi de la France, d'où ils ont été en définitive expulsés par les gens du Nord. Donc, partout où ils se sont établis directement, sans subir au préalable une transformation capable de les préparer pour ce rôle, ils n'ont été que des conquérants âpres et durs, impuissants à donner aux populations subordonnées une impulsion civilisatrice. Nous avons à voir maintenant si leurs successeurs en Espagne ont exercé sur la Péninsule une action meilleure et plus durable.

III.

On a fait aux Arabes l'honneur de leur attribuer les conquêtes de l'Espagne. C'est une erreur historique, d'ailleurs sans grande

(1) *Histoire de la littérature espagnole.*

importance; il n'en est pas moins vrai que, dans la troupe qui débarqua non loin du Gibraltar actuel en l'année 711, le chef et presque tous les soldats étaient Berbères. Dès lors, et pendant toute la durée de l'occupation musulmane, l'immigration berbère ne s'arrêta guère, et fut toujours bien plus considérable que l'immigration arabe. Au dixième siècle encore, au moment où les royaumes mahométans semblaient condamnés à disparaître, ce fut une armée berbère, venue presque directement des montagnes de l'Adrar saharien, qui accourut pour refouler les chrétiens et réussit à restaurer pour quelques années la puissance de l'Islamisme dans la Péninsule. On voit que, décidément, les Berbères ont constitué à toutes les époques le fond de la population dans ce pays.

Quelle a donc été la part des Arabes dans ce mouvement? S'ils n'avaient exercé là aucune action, leur nom ne fût point apparu pour désigner tout l'édifice social et politique construit par les envahisseurs dans le Midi et le centre de l'Espagne. Or, ce fait remarquable s'explique facilement par deux causes principales : les Arabes, créateurs de l'Islamisme, ont imposé ou propagé leur religion parmi les peuples du Nord de l'Afrique, conquérants de la Péninsule; de plus, leur langue est devenue aussi dominante parmi ces mêmes populations. Mais au delà de cette constatation, nous trouvons un point à éclaircir : Pourquoi et comment les Arabes ont-ils acquis une pareille influence, exercé une telle action? Ceci appelle une rapide explication.

Tant que les Arabes sont restés cantonnés dans leur presqu'île originaire, ils n'ont été que des pasteurs de déserts arides, obligés pour vivre soit de pratiquer les transports par caravanes et le commerce, soit de razzier leurs voisins sédentaires ou de les mettre à contribution. Mahomet, comme prophète, sut imaginer une religion calquée sur leur état social, et leur inspirer un ardent fanatisme; comme chef, il réussit d'abord à les grouper soit par la persuasion, soit par la force, sous son commandement, puis à les pousser en masse au dehors. Jusque-là, leur division en tribus ou clans ennemis avait prévenu ces grandes expéditions conquérantes; une fois lancés, ils apparurent comme un

torrent chez leurs voisins les Perses, les Syriens, les Égyptiens et plus tard les Berbères. Ici, le succès leur fut facilité par la mauvaise organisation des pouvoirs publics locaux, uniquement occupés à pressurer les populations. Celles-ci firent en général cause commune avec des ennemis qui leur apportaient des promesses de délivrance, — promesses pleinement réalisées pour tous ceux qui se convertissaient à l'islamisme, partiellement au moins pour ceux qui demeuraient attachés à leur religion. D'ailleurs, ceux qui n'étaient pas encore entrés dans le christianisme abandonnaient aisément des croyances grossières et pour ainsi dire usées, pour adopter les doctrines nouvelles, plus simples, plus spiritualistes, plus favorables aux faibles, plus conformes aux mœurs, du moins dans bon nombre de cas. C'est ainsi que le petit noyau arabe put recruter partout des armées immenses, et étendre jusqu'aux extrémités du monde connu son activité et son influence.

Une fois installés comme classe dirigeante dans une grande partie des pays méditerranéens et jusque sur les rives de l'Océan Indien, les Arabes exercèrent naturellement là une influence prépondérante, surtout au point de vue des cultures intellectuelles et de la vie publique. Leur langue devint celle des tribunaux, des écoles, de la littérature, des monnaies, du commerce, de l'administration. C'est ce qui contribua le plus à donner grande figure historique au nom arabe. En réalité, cet immense empire était rempli par un singulier mélange de peuples, appartenant d'ailleurs originairement au même type social, plus ou moins nuancé par l'effet des milieux et des circonstances, mais au fond toujours subsistant. Et tous ces peuples ont joué leur rôle dans le développement de la civilisation dite arabe, comme ils l'avaient fait déjà pour celles qui l'avaient précédée. Longtemps maîtres de la mer, les califes favorisèrent les progrès d'un commerce actif entre les diverses parties du monde musulman, et entre celles-ci et le monde chrétien. Les villes s'agrandirent, la richesse s'accumula, et avec la richesse on vit renaître la culture, l'industrie, les arts, les sciences, les lettres. Le terrain avait été préparé par les diverses civilisations antérieures, les semences

qu'elles y avaient laissées ne pouvaient manquer de germer à la faveur de cette prospérité économique, due surtout à l'unification du monde oriental, après la conquête arabe, des bouches de l'Euphrate à celles de l'Ébre. On sait comment elles ont donné, en effet, une superbe floraison de monuments de toute espèce.

Toutefois, il est nécessaire de remarquer que les conquérants arabes et leurs sujets berbères ne se sont pas bornés à s'étendre tout armés, comme avaient fait les Wisigoths en Espagne, dans le lit préparé par leurs prédécesseurs de la Chaldée, de la Syrie, de l'Égypte, de la Grèce ou de Rome. Sans doute ils profitèrent de ce qui avait été fait avant eux, mais en donnant à leurs propres œuvres un cachet d'originalité très marqué et une valeur propre. Cela tient vraisemblablement à ce fait capital, qu'ils étaient passés brusquement de la vie nomade du désert à celle des camps et des villes, sans subir la transition lente de la demi-sédentarisation rurale, accompagnée du contact prolongé avec une race civilisée, ce qui avait été le cas pour les Wisigoths. De plus, leur habitude du commerce, de la fabrication ménagère accessoire, de la culture des oasis, tempéra dans une mesure considérable les effets du militarisme ; transportés dans des milieux plus favorables que leurs déserts, ils s'adonnèrent assez volontiers aux arts utiles, quand, par la conversion des vaincus, ils cessèrent de trouver à leur portée la ressource de la guerre de pillage contre les infidèles. Leur force sociale, leur activité créatrice furent bien supérieures, pour ce motif, à celle des autres peuples barbares venus péniblement d'Asie par les routes du Nord, et répandus par longues étapes sur les confins du monde gréco-romain.

Cherchons maintenant à nous expliquer, au moyen de ces rapides indications, le rôle des conquérants arabes ou arabisés en Espagne.

IV.

Les Arabes ont entamé l'Afrique vers 640, époque de la conquête de l'Égypte. Cinquante ans plus tard, ils étaient arrivés jusqu'à l'Atlantique et menaçaient déjà l'Espagne. Le roi goth

Wamba eut à repousser un coup de main tenté sur Algésiras vers la fin du septième siècle. Enfin le chef berbère Tarik parvint, vers 713, à prendre pied dans la Péninsule. Ce fut depuis l'antique invasion des Ibères une seconde prise de possession de l'Espagne par l'Afrique. Parmi les chrétiens (nous avons vu quels chrétiens c'étaient), un bon nombre se soumirent à la domination nouvelle, et s'adaptèrent si bien à la civilisation développée plus tard par les conquérants, qu'on ne les distinguait plus que par leur religion, et qu'on les appelait les *Mozarabes*. D'autres, en plus petit nombre, se retirèrent dans les massifs montagneux du Nord, dont il fut impossible de les expulser, bien que les armées des Califes aient réussi à percer la barrière des Pyrénées et à pénétrer jusqu'au centre de la Gaule. Mais là, ils se heurtèrent aux Francs, et durent se replier en deçà des monts. La Péninsule devint ainsi une province de l'Empire arabe, mais elle ne resta pas longtemps dans cette situation.

Cet État immense, allongé sur la moitié du pourtour de la mer Noire et de la Méditerranée, était condamné d'avance au morcellement et à la destruction, par l'effet même de la formation sociale des Arabes et de leurs sujets. Chez les populations du désert, à familles patriarcales groupées en tribus, il faut des circonstances particulièrement fortes pour fondre ces tribus en corps de nation. Mahomet n'y avait réussi que par la force des armes, jointe à l'ardeur religieuse des premiers temps de l'Islam. Après lui, l'esprit de clan, émanation directe de la communauté et de la tribu, reprit toute sa force, et une guerre civile presque incessante s'alluma entre les partis. Le quatrième calife, Othman, se vit reprocher d'avoir prodigué les places et l'argent du Trésor à ses seuls parents et amis, et fut assassiné par ceux qui se plaignaient de n'avoir pas eu part au gâteau. Bientôt, les gouverneurs de province se rendirent indépendants, puis les provinces se subdivisèrent à leur tour en États minuscules presque toujours en lutte les uns contre les autres. De temps en temps, quelque grand homme de guerre surgissait et groupait de nouveau, à force de victoires, la plupart de ces petites puissances sous sa direction unique, mais après lui tout était à recommencer.

L'Espagne n'échappa pas à ces destinées. D'abord détachée au neuvième siècle, pour former définitivement au dixième le califat de Cordoue, elle fut partagée, dès le onzième, en un certain nombre de petits royaumes ennemis les uns des autres, et de plus déchirés par la guerre civile. L'invasion almoravide (1086) refit un instant l'unité musulmane, mais l'action des mêmes causes produisant en moins de soixante ans le même effet, facilita aux anciens Espagnols, aidés par leurs voisins du Nord, la « reconquête » (*reconquista*) de la Péninsule. Le rôle des peuples arabes-berbères était fini ; le royaume de Grenade végéta encore jusqu'en 1492; mais, déchiré, lui aussi, par les luttes de partis, il tomba comme un fruit mûr aux mains de Ferdinand et d'Isabelle (1).

Obéissant à l'irrésistible penchant de leur type social, les Arabes et les Berbères n'ont donc jamais su, pas plus en Espagne qu'ailleurs, organiser leur vie publique sur la base d'un régime ordonné, régulier, paisible. Dès que l'on dépasse les limites de la tribu, le désordre apparaît, parce qu'en définitive, même dans les grands États orientaux, le régime de la tribu est conservé; dans celle-ci le chef est absolu en principe, mais son pouvoir est contenu en pratique par l'autorité naturelle des pères de famille. Chez les grandes nations, la puissance royale est limitée également par l'autonomie persistante des familles, par l'influence politique ou religieuse des chefs de partis. Au désert, les nécessités de la vie quotidienne, la limitation étroite de la vie publique, réduisent au minimum les inconvénients d'un tel régime. Dans la vie sédentaire et avec de vastes États, ils apparaissent pleinement au contraire. Si le calife est énergique et intelligent, il contient par la force l'indiscipline résultant de la complication des intérêts et des ambitions qu'elle fait naître. S'il est faible, la révolte survient, triomphe et dérange tout.

Nous avons constaté plus haut qu'en revanche les gens du désert, devenus sédentaires, avaient su organiser leur vie privée mieux que leur vie publique. Entre leurs mains la Péninsule

(1) V. pour les détails historiques, les ouvrages cités, et *Histoire générale, du quatrième siècle à nos jours*, t. I à IV.

prospéra d'une manière remarquable par le commerce de mer (1), la culture (2) et l'industrie (3); en un mot, ils surent prendre en mains et développer les arts utiles dans une mesure importante. Aussi leur action a-t-elle été beaucoup plus forte sur la race espagnole que celle des Goths, et on peut la comparer à celle des Romains. Un grand nombre d'expressions d'origine arabe sont restées dans la langue (4); leur écriture subsista dans les actes publics longtemps après la chute des royaumes maures; leurs procédés industriels n'ont point disparu avec eux. Leur production intellectuelle a laissé également des traces profondes en Espagne comme dans tout l'Orient : les poètes, les musiciens, les philosophes, les médecins, les architectes étaient nombreux; les rois les appelaient à leur cour, les comblaient de récompenses et d'honneurs; des universités puissantes réunissaient des milliers d'auditeurs, formaient de vastes bibliothèques, répandent la connaissance du droit, de la grammaire, des mathématiques, de l'astronomie, de la théologie, de la médecine, de la philosophie. Elles utilisaient les travaux des Grecs et des Latins en les développant. La race espagnole a profité de ce mouvement dans une large mesure, avant même la chute de la domination arabo-berbère, par l'influence du voisinage. Les rois des petits États chrétiens du Nord n'étaient pas sans admirer la richesse et l'éclat de leurs voisins musulmans. Ils attiraient auprès d'eux des savants, des artistes et des artisans maures, mozarabes ou juifs, qui faisaient connaître aux chrétiens les agréments de la civilisation. Après la reconquête, un bon nombre de musulmans demeurèrent dans le pays jusqu'au règne de Philippe III, et leur action se joignit dans une mesure considérable à celle des an-

(1) Ils se procuraient les produits de l'extrême Orient par caravanes et par l'océan Indien (Samarkande, Bagdad et Trébizonde), et les répandaient ensuite sur le pourtour de la Méditerranée par Damas, Alexandrie, Cadix, Barcelone, etc. Tripoli, Tunis, Fez étaient têtes de route vers le centre de l'Afrique.

(2) Ils s'adonnaient surtout à la culture fruitière, au jardinage avec irrigations et à l'art pastoral transhumant.

(3) Les Maures ont développé beaucoup les fabrications de luxe : étoffes fines, bijoux, porcelaines, armes de luxe.

(4) On peut en dire autant de la prononciation, qui a gardé certaines aspirations gutturales de l'arabe (le *j* par exemple).

ciennes familles ibères, latines ou wisigothes arabisées, pour modeler la physionomie sociale extérieure des peuples de la Péninsule.

Et pourtant, remarquons-le avec soin, car c'est là le fait qui constitue à lui seul la grande leçon contenue dans ce chapitre de l'histoire de l'Espagne : l'influence arabe, pour grande qu'elle ait été, n'a pas opéré du tout dans la race locale une transfortion radicale, et c'est en cela qu'elle a ressemblé à celle des Wisigoths. Après l'effondrement des royaumes de Cordoue, de Tolède, de Grenade, etc.., les Espagnols et les Portugais, dès lors constitués en corps de nation marqués du cachet moderne, nous apparaissent organisés d'une façon sensiblement analogue, au fond, à ce qu'ils étaient avant l'invasion de l'an 713. Les dehors ont changé, l'apparence n'est plus la même, mais le mécanisme social se meut par des ressorts pareils et donne des effets semblables, à bien peu de chose près. D'où vient cela? De ce que les Arabes, ainsi que les masses berbères qu'ils traînaient à leur suite, étaient restés, en dépit du chemin parcouru et des connaissances acquises, des patriarcaux et des communautaires de tradition. Nulle transformation fondamentale n'était intervenue pour en faire une autre race. Aussi, en dépit de la civilisation reçue d'Orient, de Grèce et d'Italie, et développée par eux avec une certaine originalité, les Arabo-Berbères n'ont pu dépasser un degré moyen de force d'assimilation dans la vie privée, ni atteindre la stabilité dans la vie publique. C'est qu'en réalité la civilisation, résultat naturel de la vie urbaine et de l'enrichissement par le commerce, est très loin de suffire pour communiquer à une race l'énergie sociale nécessaire pour bien s'organiser à tous les points de vue. Tout au contraire même, chez les peuples où des influences d'origine communautaire subsistent, la civilisation agit à la façon d'un dissolvant énergique; elle est fatale à la conservation de la race et précipite sa ruine pour deux raisons qui ressortent bien de toutes nos études : dans la vie privée, la rupture de la communauté de famille laisse l'homme isolé, livré à lui-même, sans qu'il possède d'ailleurs, sauf exceptions, l'éducation per-

sonnelle nécessaire pour créer en lui une force résistante et agissante. Dans la vie publique, cette rupture amène le remplacement de la famille par le clan, et, avec celui-ci, le maintien de l'ordre, gage nécessaire de la vitalité des peuples comme sociétés politiques indépendantes, devient chose impossible.

Nous verrons bientôt si les Espagnols et les Portugais, rentrés, après sept siècles, en possession complète de leur Péninsule, ont pu faire mieux que leurs ancêtres ibères, romains, goths et arabes, ou bien s'ils les ont simplement imités.

(*A suivre.*)

Léon Poinsard.

MAITRE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES ORDRES MENDIANTS AU TREIZIÈME SIÈCLE (1).

V. — LE DÉBAT DE L'UNIVERSITÉ ET DES ORDRES MENDIANTS PORTÉ DEVANT LE SOUVERAIN PONTIFE.

Les « Maîtres » séculiers de l'Université n'avaient eu jusqu'à présent qu'un seul désir : écarter les religieux mendiants des chaires de théologie que ceux-ci avaient occupées comme par surprise, les empêcher au moins de les posséder presque toutes et prévenir ainsi l'envahissement, l'absorption peut-être de l'Université. Nous avons reconnu la légitimité de leurs revendications et, tant qu'ils ont lutté avec des armes courtoises, nous ne leur avons point ménagé notre sympathie, tout en nous réservant d'apprécier plus tard, au point de vue social, la valeur de leurs tendances.

Mais dorénavant tout va changer.

Incertains sur l'issue de la lutte qu'ils ont engagée avec plus de justice théorique que de prudence positive et de discernement des temps, rencontrant une résistance inattendue, pressentant parfois aux hésitations de la fortune que la victoire, malgré tout, va leur échapper, ils convoqueront jusqu'à l'arrière-ban de leurs partisans, les lanceront sur un champ de bataille dont ils étendront les frontières, et, pour être sûrs de vaincre à jamais leurs

(1) Voir les livraisons de février et de mars, p. 162 et 272.

ennemis, ils rêveront de les anéantir jusqu'au dernier. Rêve chimérique, qui, en les égarant, leur fit franchir les limites de l'orthodoxie et qui, en déconcertant leurs alliés naturels et décidant les indifférents contre eux, devait enfin les perdre sans retour.

C'est par une insensible évolution des esprits que se fit cette transformation dont les phases nous échappent. Hier, l'Université refusait aux religieux le droit d'enseigner dans l'Université ; aujourd'hui, c'est leur droit à l'existence, dans la forme qu'ils ont choisie, qu'elle veut nier et détruire.

Dès le carême de 1253, cette tendance se manifesta ouvertement. Tour à tour toutes les églises de Paris lui servirent de théâtre où elle put se produire, et bientôt on entendit soutenir habituellement, dans la Chaire de Vérité, que le travail manuel doit être la principale occupation des religieux, qu'il est leur principale raison d'exister, et que s'ils le négligent pour se livrer à l'étude et à l'enseignement des sciences sacrées, ils sortent de leur vocation et encourent fatalement l'éternelle damnation. C'était saper dans leur base les Ordres Mendiants et, comme nous l'apprendrons plus tard, par des armes étrangères à la justice et au droit.

Mais on n'était pas encore aussi radical dans les écrits, qui, livrés à la publicité, ne pouvaient être désavoués avec autant de facilité qu'un discours et risquaient davantage les atteintes de la censure ecclésiastique. C'est ainsi que la lettre écrite par l'Université, le mercredi 4 février 1254, à tous les prélats du royaume ne contient que l'exposé des anciens griefs. Cette longue épître était une manœuvre habile destinée, dans l'esprit des Maîtres, à leur rendre la faveur dont les avait toujours entourés l'épiscopat, s'il se trouvait que les menées des Mendiants l'eussent un peu ébranlée. Elle raconte longuement l'histoire de la corporation, ainsi que les démêlés survenus entre elle et les religieux, sans fournir d'ailleurs aucun détail que nous n'ayons déjà rapporté, et elle se termine ainsi : « Nous vous disons toutes « ces choses, afin que vous connaissiez la vérité et que vous nous « défendiez; autrement, il est à craindre que l'École de Paris,

« qui est le fondement de l'Église, étant ébranlée, l'édifice ne « soit lui-même en danger de tomber (1). »

Cependant l'affaire avait été portée par les Dominicains devant le pape Innocent IV, qui leur était alors très favorable, et auprès de qui ils étaient vivement défendus par des personnages considérables de la Cour romaine. Le plus célèbre de ceux-ci était sans contredit le cardinal Hugues de Saint-Cher, ou de Saint-Thierry, comme on le nomme parfois. Il était du diocèse de Vienne, avait étudié à l'Université de Paris et y avait ensuite professé avec éclat l'Écriture sainte. Entré chez les Dominicains en 1227, il avait ensuite enseigné chez eux la théologie, dirigé l'exécution de l'important ouvrage connu sous le nom de *Correctorium Parisiense* (2), et pris parti contre les séculiers dans l'affaire des Bénéfices (3). Il avait été créé, au conseil de Lyon, en décembre 1244, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Envoyé, en 1253, comme Légat du Pape en Allemagne, il revint ensuite à Rome (4), où le vinrent rejoindre en même temps le Prieur des Dominicains et le Gardien du couvent des Mineurs (5).

(1) Voir cette lettre dans Du Boulay, p. 255-258. C'est probablement de cette lettre que parle Cantimpré, quand il dit (liv. II, ch. x, § 23, page 175) que l'Université, ne pouvant ruiner autrement les Jacobins, écrivit contre eux « *per diversa loca et regna litteras infamatorias, plenas mendaciis* ».

(2) Le titre complet de cet ouvrage est : *Correctorium Parisiense, vel Sacra Biblia recognita et emendata, id est a scriptorum vitiis expurgata, additis ad marginem, variis lectionibus, codicum manuscriptorum Hebreorum, Græcorum et veterum Latinorum, Ætate Caroli Magni scriptorum.* Il composa aussi, ou fit composer sous sa direction, une *Concordance biblique* où tous les mots du texte sont catalogués par ordre alphabétique, puis il écrivit des remarques, ou *Postilles* sur toute la Bible, des *Commentaires sur les Psaumes*, et *le Miroir des Prêtres.*

(3) Il se tint à Paris, en 1235 et 1238, sous la présidence de Renaud, évêque de Paris, des conférences au couvent Saint-Jacques pour trancher cette question de la pluralité des bénéfices. L'assemblée, à l'exception d'Arnould, docteur de l'Université, et du Chancelier de l'Université, avait décidé que, puisque quinze livres de Paris pouvaient suffire à la vie d'un ecclésiastique, ceux qui possédaient des bénéfices leur rapportant davantage ne pouvaient les conserver sans pécher mortellement. Le Chancelier de l'Université, racontent quelques chroniqueurs contemporains, apparut une nuit à Hugues de Saint-Cher et lui déclara qu'il était damné pour trois raisons, dont la première était qu'il avait soutenu la pluralité des bénéfices. Quant au docteur Arnould, il devint évêque d'Amiens.

(4) Il mourut à Orviéto, en 1262, attestant qu'il aurait mieux aimé mourir de la lèpre que revêtu de la pourpre. Son corps fut rapporté au couvent de Lyon où le cardinal avait été religieux.

(5) Les Franciscains n'ont dans tous ces débats qu'un rôle secondaire. Jamais l'U-

L'Université, de son côté, y envoya une députation à la tête de laquelle se trouvait Guillaume de Saint-Amour. Pour subvenir aux frais du voyage, les étudiants se cotisèrent entre eux et le souverain Pontife autorise cette conduite en permettant, le 15 juillet 1254, à Guillaume, de reprendre ainsi sur l'Université la somme qu'il avait dû débourser jusqu'à ce moment pour son séjour à Rome, et en l'autorisant à emprunter encore trois cents livres qui lui pourraient permettre d'attendre le prononcé du jugement.

On ne sait rien de bien précis ni de bien clair sur ces premières démarches à la cour Pontificale. L'opinion la plus probable est que le Pape ordonna que toutes choses dans l'Université seraient remises en l'état où elles étaient avant 1253, jusqu'à ce qu'il ait pu examiner l'affaire en détail (1). Innocent IV évitait ainsi de se prononcer pendant que les esprits irrités se refusaient à toute conciliation et il semblait vouloir attendre de la temporisation un apaisement, peut-être même une entente, que ne remplaceraient jamais toutes les décisions de son autorité suprême. C'est dans cette intention encore qu'il ordonna que, nonobstant les décrets qu'elle avait portés, l'Université ne ferait rien de nouveau au préjudice des Jacobins et des Cordeliers, jusqu'à l'Assomption de l'année 1254 ; que les évêques de Senlis et d'Évreux y tiendraient la main et que, si les parties ne concluaient point un accord, avant cette date, les mêmes évêques les citeraient alors à comparaître devant lui, par procureurs, afin qu'il leur ordonnât ce qu'il croirait le plus utile.

On comprend facilement l'incertitude d'Innocent IV, quand on réfléchit à sa situation vis-à-vis de l'Université et des Mendiants. Il était le protecteur-né, en même temps que l'autorité suprême

niversité n'ordonna rien contre eux en particulier. Ils se plaignirent, il est vrai, à Innocent IV que les séculiers troublaient leurs écoles et inquiétaient leurs professeurs, mais nous n'avons vu nulle part aucun décret d'exclusion les concernant. L'Université, dans cette lettre de février 1254, ne se plaint que des Jacobins, et Alexandre IV, quand il prononcera en faveur de ceux-ci, n'ordonnera rien de particulier à l'égard des Mineurs. La cause occasionnelle du voyage à la cour Pontificale du Gardien de leur couvent de Paris est sans doute le refus opposé par les universitaires de recevoir Bonaventure de Fidenza (saint Bonaventure) au doctorat.

(1) Voir Du Boulay, p. 284.

de la première, il se souvenait de tout ce que ses prédécesseurs avaient fait pour elle, et son amour pour la science et les savants ajoutait à ces considérations des motifs d'autant plus puissants qu'ils étaient personnels. Mais il ne pouvait oublier non plus ce qu'avaient fait en faveur des religieux les trois Papes auxquels il succédait sur le siège de l'Apôtre. Innocent III, le plus grand peut-être de tous les pontifes romains, avait approuvé les Ordres Mendiants, Honorius III les avait solennellement confirmés (1) et Grégoire IX les avait comblés de privilèges et d'honneurs. La balance donc ne penchait point encore.

L'opinion publique était favorable à l'Université, autant du moins qu'on en pouvait juger au delà des Alpes où les nouvelles de la France ecclésiastique, alors comme aujourd'hui, n'arrivaient qu'en passant par les hauts dignitaires de l'Église : et l'on a vu que les Maîtres avaient été assez habiles pour se concilier leur faveur par un appel en apparence désintéressé. Ajoutons encore les opinions qui commençaient à se répandre sur la question de validité des privilèges donnés aux mendiants, sur leurs conséquences désastreuses, et l'on verra facilement que le clergé séculier tout entier devait croire ses intérêts inséparables de ceux de l'Université.

Puis, il faut le dire, à la ferveur merveilleuse qui avait embrasé les religieux aux premiers jours de leur existence, avait succédé une sorte de relâchement. Nous n'en voulons d'autres preuves que la lettre écrite trois ans après, alors que l'affaire était encore pendante au tribunal du Pape, par Bonaventure, Général des Franciscains : « Cherchant les causes pour lesquelles la splendeur de notre Ordre s'obscurcit, disait-il, le 23 avril 1257, à tous les Provinciaux et Supérieurs de l'Ordre, je trouve

(1) La dernière bulle d'Honorius III est datée du 22 décembre 1216; elle est ainsi conçue : « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au cher fils Dominique, prieur de Saint-Romain de Toulouse, et à vos frères qui ont fait et feront profession de la vie régulière, salut et bénédiction apostolique. — Nous, considérant que les Frères de votre Ordre seront les champions de la Foi et de vraies lumières pour le monde, nous confirmons votre Ordre avec toutes ses terres et ses possessions présentes et à venir, et nous prenons sous notre gouvernement et protection l'Ordre lui-même avec tous ses biens et tous ses droits. » *Bullaire des Frères Prêcheurs*, p. 4.)

une multitude d'affaires pour lesquelles on demande avec avidité l'argent, et on le reçoit sans précaution, bien que ce soit le plus grand ennemi de notre pauvreté. Je trouve l'oisiveté de quelques-uns de nos frères, qui demeurent dans une sorte d'état de difformité entre la contemplation et l'action; je trouve la vie vagabonde de plusieurs, qui pour donner du soulagement à leur corps sont à la charge de leurs hôtes et scandalisent au lieu d'édifier; je trouve les demandes importunes qui font craindre aux passants la rencontre de nos Frères comme celle des voleurs; la grandeur et la curiosité des bâtiments qui trouble notre paix, incommode nos amis, et nous expose aux mauvais jugements des hommes; la multiplication des familiarités que notre règle défend, qui causent des soupçons et nuisent à notre réputation;... l'avidité des sépultures et des testaments qui attire l'indignation du clergé et particulièrement celle des curés;... enfin la grandeur des dépenses, car nos frères ne veulent pas se contenter de peu et la charité est refroidie. Ainsi, nous sommes à charge à tout ce monde et nous le serons encore plus si on n'y apporte promptement remède (1). »

Disons encore que les religieux étaient soupçonnés d'être favorables à une hérésie qui sera condamnée plus tard et dont nous parlerons longuement : celle des joachimites; qu'Innocent IV avait un neveu qui était entré contre le gré de son oncle chez les Dominicains, alors que celui-ci le voulait faire élever dans le monde, et imaginons la parole persuasive de Guillaume de Saint-Amour exploitant tous ces griefs, et tirant parti de tous les soupçons qui flottaient dans l'air : nous aurons le secret de la conduite du Souverain Pontife.

Le 10 mai 1254, sans attendre l'expiration du délai que lui-même avait fixé, Innocent défendit par deux brefs à quelque religieux que ce fût, et quelques privilèges qu'ils eussent antérieurement reçus, d'admettre les fidèles à la confession, aux autres sacrements et même au saint Sacrifice de la messe dans leurs églises, sans la permission de leurs curés (2). Et comme on pré-

(1) Saint Bonaventure, Opusc., t. II, p. 352 (Paris 1647).
(2) Concil. Narbonens., App., p. 14 à 159.

tendait restreindre l'application de ces actes pontificaux au diocèse de Narbonne qui les avait provoqués, et que rien n'était moins dans l'intention du Pape, il décida par une constitution générale datée du 21 novembre 1254, rédigée, comme il le dit, conformément au droit ancien et moderne : 1° que les religieux ne recevraient point habituellement les fidèles à entendre les offices dans leurs églises les jours de dimanche et de fête, et qu'ils ne leur donneraient jamais le sacrement de pénitence sans l'autorisation de leur curé, sans quoi l'absolution ne saurait être valide, faute de pouvoirs; 2° qu'ils ne prêcheraient pas le matin dans leurs églises afin de ne pas détourner les fidèles d'entendre la messe dans leurs paroisses respectives; 3° que, si l'évêque diocésain ou quelqu'un à sa place devait prêcher, eux ne prêcheraient point, de peur que tant de sermons ne rendissent indifférents à la parole de Dieu; 4° qu'ils ne prêcheraient point dans les paroisses sans en être priés ou autorisés par le curé; 5° qu'ils accepteraient rarement d'inhumer quelqu'un dans leurs églises et que, lorsqu'ils croiraient devoir le faire, ils donneraient au curé de la paroisse au moins le quart des honoraires perçus; 6° qu'ils observeraient toutes ces prescriptions sous peine d'encourir *ipso facto* l'excommunication (1).

Cette ordonnance du Pape, écrivit Guillaume de Saint-Amour heureux du succès auquel il avait contribué pour la meilleure part, rétablissait l'ordre de la hiérarchie et remédiait aux maux de beaucoup d'âmes (2). Elle réjouit pareillement les ennemis des Mendiants quels qu'ils fussent et, au témoignage de Cantimpré lui-même, les religieux des autres Ordres, contents sans doute de voir ramener au régime de droit commun des frères jusque-là privilégiés. Si bien que, suivant le même auteur, si le roi et le comte de Poitiers, son frère, n'eussent pris la défense des Frères Prêcheurs, la foule des étudiants et de leurs amis eût pu leur faire un mauvais parti (3).

(1) Pour cette bulle : *Etsi animarum*, voir : Du Boulay, p. 271 et 272; — Raynald, ann. 1254; § 70 Guillaume de Saint-Amour, p. 188, Tillemont, etc.

(2) Guillaume de Saint-Amour, *Œuvres*, p. 188.

(3) Cantimpré, liv. II, p. 173, 174, — Du Boulay, p. 186.

Mais la fortune est inconstante, elle va par un coup inattendu ranimer les espérances éteintes des uns et ruiner le fragile édifice du bonheur des autres. Après quelques jours de maladie, Innocent IV, dont rien ne faisait prévoir la fin prochaine, mourut le 7 décembre suivant. Aussitôt les commentaires allèrent leur train, renchérissant les uns sur les autres : il en a toujours été ainsi, mais combien plus n'était-ce pas à cette époque où la vie la plus ordinaire n'était pas exempte de merveilleux? Et les Dominicains de prétendre que la Providence avait voulu punir Innocent des restrictions apportées par lui aux privilèges des Mendiants, ajoutant que, depuis le jour où il s'était ainsi prononcé, il avait perdu l'usage de la parole (1).

Quatorze jours après, le 21 décembre 1254, Renaud, évêque d'Ostie, était élu Pape et prenait le nom d'Alexandre IV. Le lendemain de son élection, avant même qu'il fût intronisé, il cassa la bulle d'Innocent IV « comme ayant été faite avec trop peu de délibération et par un Pape accablé d'affaires (2) ». Le Nain de Tillemont s'étonne de cette précipitation et pense qu'Alexandre IV avait eu pour délibérer moins de temps encore qu'Innocent IV, puisqu'il n'était Souverain Pontife que depuis vingt-quatre heures (3). Il oublie que, depuis fort longtemps, Renaud d'Ostie était le Protecteur des Dominicains, avait eu à s'occuper de la bulle qui les atteignait dans leurs privilèges et pouvait mieux que personne en connaître les résultats; il s'en expliquait du reste dans une seconde bulle, adressée le 31 décembre 1254, cinq jours après son couronnement, à tous les évêques et ecclésiastiques du monde catholique, où, après avoir rappelé la Constution *Etsi animarum*, il ajoutait : « Parce que nous nous proposons de délibérer plus soigneusement en cette matière, désirant principalement le bien de l'Église, sa paix et son repos, nous avons jugé à propos de révoquer absolument ces lettres et,

(1) Cantimpré, liv. II, §. 21, p. 174. Nous devons ajouter qu'un écrivain ecclésiastique autrement sérieux, Raynald (anno 1254 § 70), traite cette assertion comme elle le mérite, et va même trop loin, puisqu'il prend la peine de la réfuter dans les règles.

(2) Du Boulay, p. 273.

(3) Tillemont, p. 165.

toutes les autres qui pourraient avoir été données sur ce même sujet contre les mêmes religieux, ainsi que ce qui aurait été fait en conséquence, vous défendant de les mettre à exécution (1) ».

Les religieux se réjouirent de cette décision pontificale, qui leur rendait leurs anciens pouvoirs spirituels, et reconnurent vraiment dans leur bienfaiteur l'héritier, par le sang et l'esprit, du grand pontife Grégoire IX, qui avait placé sur les autels François d'Assise et Antoine de Padoue (2).

Ce leur fut aussi un encouragement à poursuivre leurs revendications, et, sur leurs instances, Alexandre fit commencer une enquête touchant les faits reprochés à l'Université. Nous ignorons si Guillaume de Saint-Amour était à Rome, mais cela nous paraît peu probable. Après avoir agi auprès d'Innocent IV et s'être cru sûr de la victoire, il avait dû quitter la cour romaine : comme nous le trouverons à Paris mêlé aux événements qui vont suivre la sentence du Pape, nous ne pensons pas qu'il ait pu, dans l'intervalle, revenir d'Italie, puis y retourner. Mais un des docteurs qui avaient fait partie de la première délégation s'y trouvait assurément encore. Les Dominicains y avaient Hugues de Saint-Cher, dont nous avons déjà parlé, et Humbert de Romans, leur général (3).

Le Souverain Pontife revisa les statuts fondamentaux de l'Université et, considérant que des concessions mutuelles sont encore les plus solides assises d'une paix durable, il décida ce qui suit :

Le décret de l'Université était retiré, par lequel elle interdisait aux Ordres religieux de posséder chacun plus d'une chaire de théologie. Son chancelier devenait le seul juge de la capacité des candidats et de l'opportunité de leurs demandes ; il y satisfaisait à son gré et suivant sa conscience, sans faire acception de séculiers ou de réguliers. Les Dominicains n'étaient point exceptés

(1) Du Boulay, p. 273. — Wading, *Appendice*, t. 2, p. 18.

(2) Alexandre IV était le neveu de Grégoire IX.

(3) Humbert de Romans, originaire de Romans dans le Dauphiné, était entré dans l'ordre des Prêcheurs en 1235 ; il avait été étudiant à l'Université de Paris et devint docteur en théologie. En 1254, il fut élu Général de son Ordre, résigna sa charge en 1263 et se retira au couvent de Lyon, où il mourut en 1277. Il a laissé plus de deux cents sermons, en outre d'ouvrages autrefois célèbres, dont le plus connu aujourd'hui est *La Somme des Prédicateurs*, publiée une première fois à Vienne, en 1604, et une seconde fois à Barcelone, en 1607.

de cette règle. Cependant, à cause des titres acquis dans le passé et dont on ne pouvait sans injustice les frustrer, Frères Élie et Bonhomme recouvraient avec leurs chaires la liberté d'enseigner, et les étudiants la liberté de suivre leurs cours. A l'avenir, l'Université ne pourrait plus cesser ses leçons sans le consentement des deux tiers au moins des membres de chaque Faculté, mais alors ces religieux étaient contraints de cesser aussi les leurs.

Alexandre IV consacrait ainsi le droit des religieux à l'enseignement public dans l'Université, c'est-à-dire qu'il mécontentait celle-ci ; mais il ne satisfaisait pas non plus complètement les Mendiants, car, au lieu de la situation privilégiée et nettement définie qu'ils désiraient, il les soumettait au régime commun à tous les autres Ordres religieux.

Il est impossible cependant de ne pas reconnaître la haute valeur de la décision d'Alexandre IV. La justice théorique n'y est pas seule satisfaite. Il y a beaucoup plus. Il y a le sentiment de la libre action qu'il importait souverainement de laisser aux forces en présence, pour ne pas fausser l'avenir : et ceci n'est plus seulement le trait d'un juge équitable, mais d'un esprit clairvoyant ou d'un homme heureusement inspiré. Il y a là quelque chose qui intéresse au plus haut point la Science sociale.

Ce n'est pas tout, en effet, dans l'histoire, que de juger les institutions et leurs agissements, au point de vue des droits positifs : il faut profondément sonder ce que valent les institutions par elles-mêmes et compter le résultat auquel leurs agissements doivent aboutir. La physionomie de l'histoire s'en trouve singulièrement changée. Alors, les actes ne sont plus seulement appréciés dans leurs rapports avec le bon droit de leurs auteurs, ni même pour le témoignage qu'ils rendent à l'intelligence de ceux qui les ont produits, mais ils sont estimés par la convenance qu'ils ont eue avec la réalité des choses. C'est un jugement qui explique leur destinée.

Si l'Université, comme nous allons le voir, a succombé dans la lutte et y a méfait, c'est que, derrière son droit, elle a masqué la défense d'une cause mauvaise. Elle a pu la croire bonne; elle s'est, en tout cas, certainement trompée.

L'Université, dans ce débat, apparaît clairement comme une corporation d'hommes, qui, en se constituant, a fait du neuf, a élargi le passé par une institution inconnue à tous les siècles et a agrandi le domaine de l'esprit humain ; mais qui a prétendu en demeurer là et n'a pas admis que les temps restassent ouverts. Elle a trouvé devant elle des recrues qui, sous plus d'un rapport, se montraient supérieures à elle par une formation toute originale, celle des Ordres Mendiants, et qui rompaient plus qu'elle encore avec les habitudes du passé. Contrairement à la raison vitale de son institution, après avoir développé et dilaté l'enseignement, elle a voulu en écarter, par des mesures restrictives spéciales, les hommes les plus capables. Quand on voit l'Université avoir tant de peine à admettre aux grades Thomas d'Aquin et Bonaventure, quand on la voit se soulever jusque dans ses fondements de peur d'être envahie par de tels hommes, quand on la voit décidée à signer son abdication plutôt que de les avoir pour confrères, eux et leurs disciples, avec toute faculté de les contrôler à leur entrée comme les autres, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, chargée d'un office public, elle veut s'en faire un droit, sans compter avec son devoir et sans tenir compte du but de sa charge ; elle veut se faire un fief des esprits commis à ses soins ; elle écarte le progrès par le monopole ; elle entre dans la voie de tous les corps de métier au moyen âge décadent, qui, après s'être réunis pour l'avancement de leur art, se sont fermés contre les nouveautés qui les devaient surpasser. L'Université obéissait à ce malheureux esprit des gens parvenus et en tranquille possession, qui tirent l'échelle après eux et veulent que le monde s'arrête au point où ils l'ont amené. Nous la verrons ne pas vouloir admettre d'autre organisation de la vie religieuse ni d'autre distribution de la juridiction ecclésiastique, que celle des temps antérieurs : ce sont là ses deux grands chevaux de bataille. Elle se montre enchaînée au passé, inintelligente du présent et de l'avenir. Elle ne comprend pas ce que le peuple chrétien avait si bien compris et avait accueilli avec une si grande faveur, c'est que la nécessité de vivre des dons renouvelés des fidèles était le meilleur contrôle apporté aux services rendus par

les religieux ; ils ne tiraient plus leurs ressources, comme leurs devanciers, du soin donné à la terre, indépendamment de la valeur de leur action religieuse, mais ils les devaient attendre de l'appréciation incessamment faite par tous du soin qu'ils donnaient aux âmes. Ils entraient en cela dans la condition salutaire de l'ouvrier, dont le travail doit constamment soutenir le salaire.

Ils ne différaient de lui que par la plus indispensable et la plus chrétienne des combinaisons, qui ne mettait pas leur salaire à la charge individuelle de chacun de ceux auxquels ils avaient affaire, mais qui laissait les riches payer pour les pauvres, sans les taxer d'ailleurs en quoi que ce fût ; c'était la conversion du salaire en aumône volontaire, transformation qui convient par essence aux ouvriers évangéliques. Mais ce n'était pas la seule institution supérieure qu'apportaient les Religieux Mendiants. Les pouvoirs du ministère, que le grand pape Innocent III leur avait donné d'exercer sans entrer dans les cadres du clergé, rompaient avec l'étroitesse, la minutie, le morcellement des juridictions locales ; elle affranchissait le peuple chrétien de cette organisation quasi féodale de l'administration ecclésiastique, elle élargissait l'action de l'Église ; le temps était fini, en effet, où la vie se limitait à l'horizon du clocher paroissial ; une époque s'ouvrait de communications plus faciles, plus fréquentes, plus lointaines, et cette époque ne devait pas finir. Une brèche était faite à l'autorité exclusive du clergé réglementaire : les nouveaux moines, en exerçant sur son propre territoire, lui apportaient l'émulation la plus directe et, par elle, le meilleur moyen de réforme. Ainsi ces mendiants, ces gyrovagues, comme les appelait Guillaume de Saint-Amour, et ces hommes hors cadre appliquaient dans la sphère religieuse ces trois grands modes d'action des temps modernes, le libre contrôle de leurs services par le public, l'élargissement des frontières et la concurrence. L'Université, en s'opposant à ces nouveautés, se heurtait au bien, au vrai, à la force des choses, et la logique voulait que, pour se défendre, elle niât la légitimité de ce qu'il y avait de meilleur. C'est précisément ce que nous allons voir.

VI. — REFUS DE SOUMISSION DE L'UNIVERSITÉ, ET PARTICULIÈREMENT DE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, AUX ORDRES DU SAINT-SIÈGE.

Alexandre IV parut bien avoir conscience de l'œuvre qu'il avait faite, et il mit une extraordinaire énergie à maintenir le jugement qu'il avait porté. Par une bulle fameuse : *Quasi lignum vitæ,* datée du 14 avril 1255, précédée d'une lettre adressée le même jour à toute l'Université et spécialement à la Faculté de théologie, cause des procès et ami de la résistance, il leur apprit ce qu'il avait cru devoir décider dans l'intérêt général et de la paix et leur enjoignit formellement d'obéir dans les quinze jours qui suivraient la réception de cet envoi. Quant à ceux des membres de l'Université qui se refuseraient plus longtemps à la soumission, le Pape les déclarait suspendus de leurs fonctions et privés de leurs bénéfices. L'évêque d'Orléans, Guillaume de Bussy, et celui d'Auxerre, Guy de Mello, devaient y veiller et user au besoin, pour les contraindre, des censures ecclésiastiques.

Dans cette bulle *Quasi lignum vitæ*, où il formulait ses volontés, Alexandre IV mêlait aux reproches qu'il faisait à l'Université quelques éloges qui durent singulièrement flatter l'amour-propre des docteurs : il comparait leur corporation à l'Arbre de vie qu'aux premiers jours de l'humanité, Dieu avait placé au centre de l'Éden ; elle ressemblait aussi, disait-il, à cette lampe toujours ardente dans les temples, devant les tabernacles du Seigneur. Cependant, les maîtres ne jugèrent pas suffisantes ces compensations morales et résolurent d'en obtenir d'autres plus positives, et cela par tous les moyens possibles. Après une réunion plénière tenue dans les premiers jours d'octobre (1255), ils rédigèrent et envoyèrent au Pape un long mémoire, daté du 4 de ce même mois, et que nous résumerons brièvement.

Le mémoire s'ouvre par de longues protestations de dévouement et de vénération envers le Siège Apostolique, puis vient un

récit nouveau, très circonstancié, de la querelle des Mendiants qui, disent les docteurs, ont apporté le trouble dans l'Université et se vantent « d'avoir obtenu de Votre Clémence une lettre subreptice : *Quasi lignum vitæ*, bouleversant l'ancien ordre de choses de notre Corporation, jusqu'à la détruire entièrement ». Ils montrent ensuite que, si le droit de suspendre leurs cours quand leurs privilèges sont méconnus, est soumis dans chaque cas à l'approbation des deux tiers de l'Université, il devient illusoire par ce fait que les religieux pourront arriver à occuper plus du tiers des chaires publiques et ne voudront jamais se ranger à l'opinion des séculiers. Cela leur est une occasion de charger de toutes leurs malédictions les *Mendiants*, qui ont recours, disent-ils, à la puissance seculière : *opprimunt nos per secularis potestatis terrores;* puis, venant à Guillaume de Saint-Amour, le grand champion de leur cause, ils s'expriment ainsi : « Ces Frères (les Dominicains), poussés du malin Esprit, ont encore inventé une calomnie contre Maître Guillaume, homme vénérable, notre chapelain, et professeur de Théologie, qui leur est odieux parce qu'il prend notre défense. Ils l'ont accusé faussement d'avoir attaqué Votre réputation qui a toujours été hors d'atteinte et d'avoir lu plusieurs fois dans nos assemblées un libelle diffamatoire contre Vous, voulant ainsi nous rendre tous coupables de l'avoir écouté avec plaisir. Et, par l'entremise de votre Nonce, Grégoire, alors de passage à Paris, ils ont porté leurs plaintes à l'Évêque de Paris et jusque devant le roi. Guillaume de Saint-Amour, cité devant l'évêque, a demandé que le Nonce y comparût aussi pour dire ce qu'il avait appris qu'on lui reprochait et produire les *Mémoires* qu'il disait avoir reçus contre lui. L'Évêque n'osa citer le Nonce, ni le Nonce comparaître en jugement, mais variant en ses discours, il nia ce qu'il avait naguère affirmé, puis s'éloigna subitement de la ville. L'Évêque alors, après d'assez longs détails, ne trouvant aucune preuve juridique contre Guillaume, qui offrit de se purger canoniquement devant 4.000 clercs, le déchargea juridiquement de cette poursuite. »

Ils protestent ensuite contre les condamnations dont, à la re-

quête des Jacobins, les évêques d'Orléans et d'Auxerre les ont frappés, et déclarent au Souverain Pontife ce qui suit : « Voyant que vous avez jugé à propos de rétablir, par votre pleine puissance, dans le corps de l'Université, Frères Bonhomme et Élie que nous avions exclus pour leur rebellion, nous n'avons pas cru devoir résister à leur rétablissement (1), parce que nous ne pouvons poursuivre des procès, principalement contre des gens qui les aiment. Mais nous avons trouvé qu'il nous serait moins fâcheux de nous priver des avantages de l'Université, que de souffrir plus longtemps la société de ces religieux que nous avons éprouvé nous être préjudiciable et que nous craignons qui ne soit dangereuse à toute l'Église. Nous avons aussi considéré que la société se forme d'ordinaire par amitié et non par force et que, suivant la règle du droit, on ne peut obliger personne à entrer, à demeurer en société malgré lui ; nous nous sommes donc séparés du corps de l'Université, renonçant à ses avantages et à ses privilèges et, ainsi, nous avons évité la société de ces religieux sans contrevenir à vos mandements. » En conséquence, ils demandaient seulement à rester à Paris en qualité de Maîtres indépendants et sans constituer une nouvelle corporation, mais se refusaient à laisser les Dominicains se mêler à eux, ne souhaitant qu'une chose, c'était de les voir, eux et leurs écoliers, jouir de tous les privilèges accordés autrefois à l'Université. Ils se croyaient obligés en conscience, d'agir ainsi, étant donnés les divisions et les troubles que les Mendiants avaient apportés parmi eux comme ils feraient bientôt dans toute la Catholicité. Au surplus, ajoutaient-ils, nous avons d'autres motifs encore que nous sommes prêts à donner dans un concile provincial ou général. Et les professeurs « restes de la dispersion de l'École de Paris, qui demeurent encore à Paris sans y former le corps de l'Université » scellent leur lettre des sceaux des Quatre Nations, car ils n'ont plus de sceau commun : *utpote ab Universitatis collegio separati.*

Avant de voir ce qui résulta de cette lettre, ou mieux ce

(1) Probablement le *rétablissement* dont ils parlent ici est la liberté donnée aux deux religieux de faire en paix leurs cours.

qui la suivit, nous dirons plus en détail l'incident auquel la prédication de Guillaume de Saint-Amour avait donné lieu et dont il n'est dit dans le *Mémoire* qu'un mot en passant. Depuis le carême de 1253, où les Universitaires avaient commencé à porter dans la chaire leurs attaques contre les religieux, Guillaume s'était fait remarquer entre tous par la violence de sa parole, autant que par son éloquence naturelle. Malheureusement, nous sommes réduits à en juger à peu près sur le dire de ses contemporains, très peu des sermons prononcés par l'illustre Maître pendant ces deux années étant parvenus jusqu'à nous. Quoi qu'il en soit, nous savons que ses attaques portaient principalement contre le vœu de pauvreté dont les Mendiants avaient fait la base de leur Institut. Ceux-ci, aussi bien que leurs amis, murmuraient hautement, si bien que l'archevêque de Tours (1) qui aimait les religieux d'une dilection spéciale, prêchant un jour devant le roi et l'évêque de Paris, accusa Guillaume d'avoir enseigné plusieurs erreurs. Celui-ci, ayant appris que, dans la même semaine, ses ennemis avaient présenté à Louis IX des Mémoires accusateurs contre lui, crut de son devoir de monter en chaire le dimanche suivant dans l'Église des Saints-Innocents, où il prêchait d'ordinaire, et de se justifier publiquement dans un grand discours, que nous avons encore, sur le Pharisien et le Publicain (2). C'est une paraphrase de la belle parabole évangélique dans laquelle, employant habilement les données fournies par le texte sacré, l'orateur laissait libre cours à sa vertu emportée contre les Mendiants. Sous la figure du Pharisien, il les montrait s'approchant de l'autel et voulant se parer aux yeux de Dieu, comme ils faisaient à ceux des hommes, de toutes les vertus et de tous les héroïsmes, tandis que les séculiers se tenaient auprès de l'entrée du temple avec le Publicain et se rendaient, par leur pieuse humilité seulement, agréables au Seigneur. — Et qu'on ne vienne point m'apporter comme un argument triomphant la pauvreté dont se targuent les religieux,

(1) L'archevêque de Tours était alors Pierre de Lamballe ou peut-être son successeur immédiat que nous trouvons sur ce siège en 1257.

(2) *Œuvres de Guillaume de Saint-Amour*, p. 103 et suiv.

disait-il; il y a deux sortes de pauvreté : la première, qui est une renonciation volontaire à tout ce que l'on pourrait posséder et le pain quotidien acheté par le rude labeur de chaque jour. Celle-là est légitime, honorable, sublime parfois, et méritoire toujours pour l'éternelle vie. L'autre, c'est la renonciation aux biens temporels pour vivre d'aumônes, c'est la mendicité érigée en principe, organisée, légitimée; celle-là est à ses yeux une paresse criminelle que l'on ne doit point tolérer, mais réprimer énergiquement : à des mendiants valides, conclut-il, on doit la correction et rien autre chose.

Ce sermon contient en germe toutes les idées dont nous verrons l'évolution successive dans la vie et les autres ouvrages de Guillaume : erreurs qui le conduiront à sa perte, mais dont il n'est point seul responsable. Nous avons vu les contemporains des Ordres religieux naissants s'élever déjà contre certains abus qui en déparaient la jeunesse, abus qui, je le veux, sont imputables à la seule faiblesse humaine, mais qui n'en relèvent pas moins de l'opinion publique; joignons encore à cela la haute dignité qu'occupait Guillaume dans l'Université dont il devait défendre la cause, et souvenons-nous qu'il était franc-comtois, c'est-à-dire à la fois généreux et violent, et nous comprendrons que, le premier pas fait, il ait marché sans tourner les regards en arrière dans une voie où la justice semblait l'avoir elle-même engagé.

Le lendemain du jour où le Maître avait parlé, le professeur et les étudiants s'assemblèrent sous sa présidence, et, prenant de nouveau la parole, il les exhorta chaleureusement à ne point déserter la lutte et désespérer de la victoire avant le combat. Il fallait triompher à tout prix, pour leur bonheur d'abord et pour leur honneur, puis pour l'honneur aussi de ceux qui viendraient après eux et continueraient l'Université.

Sur ces entrefaites un nonce du Pape, Grégoire, dont il est parlé plus haut, vint à passer à Paris. Les Dominicains virent là un bienfait de la Providence et, saisissant l'occasion avec empressement, dénoncèrent au prélat leur redoutable adversaire; ils l'accusèrent d'avoir lu dans plusieurs assemblées un libelle

injurieux pour le Pape, l'entendant dans ce sens, pensons-nous qu'attaquer un ordre religieux approuvé par le Souverain Pontife, c'était attaquer le Souverain Pontife lui-même. Comment Guillaume se justifia-t-il? Nous l'ignorons; mais la coutume du temps nous laisse à penser que ce fut par quelque spécieuse distinction scolastique, art dans lequel il était passé maître. Toujours est-il que Renaud de Corbeil le renvoya absous des fins de la plainte.

Quelques jours après, l'Université entière écrivait au Pape le *Mémoire* dont nous avons parlé. Ce Mémoire ne paraît pas avoir fait sur l'esprit d'Alexandre IV une grande impression, car il est vraisemblable qu'il l'avait reçu quand il envoya successivement quatre brefs pour réduire la résistance des séculiers et les contraindre à exécuter ses premiers ordres.

Le premier de ces brefs est du 25 novembre 1255 et concerne le Chancelier de la Corporation, qui avait le pouvoir exclusif de donner la licence d'enseigner dans les quatre facultés. Le Souverain Pontife lui interdisait d'approuver et de laisser monter en chaire ceux des docteurs qui ne se soumettraient point à la bulle *Quasi lignum vitæ*.

Le second est du 7 décembre : il ordonne aux évêques d'Orléans et d'Auxerre d'excommunier nommément, après un monitoire, les récalcitrants quels qu'ils fussent et malgré qu'ils déclarassent en appeler à Rome ou prétendissent avoir cessé de faire partie de l'Université.

Le troisième, daté du même jour, suspend nommément Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douay, Laurent d'Angleterre et Chrétien de Beauvais, de tous leurs offices et bénéfices, « s'il est constant et manifeste » qu'ils se soient opposés à la réception dans l'Université des deux Jacobins.

Le quatrième enfin, venu trois jours après le précédent, confirme et précise celui-ci. Il limite à quinze jours le délai dans lequel Guillaume et ses adhérents devront se soumettre, leur enlève le droit d'appel au Saint-Siège et déclare nulle et non avenue la dissolution de l'Université (1).

(1) *Bullaire d'Alexandre IV*, p. 26, 30, 31, 34; Du Boulay, p. 292 et suiv.

On a discuté souvent la validité ou pour mieux dire la légitimité de cette fin de non-recevoir absolue opposée par le Souverain Pontife à la dissolution de l'Université. Il est clair cependant qu'une corporation proprement *ecclésiastique* ne peut se constituer ni se séparer sans l'autorisation du pouvoir suprême qui lui donne l'existence; c'est un vrai contrat bilatéral emportant des obligations pour la partie qui a accepté de l'Église non pas seulement pouvoir, mais mission et charge. Les docteurs pris isolément ont évidemment le droit de se retirer, même si leur démission revêt le caractère d'un acte de protestation ou d'insubordination, mais ils perdent alors le pouvoir d'enseigner, pouvoir que conserve exclusivement la Corporation autorisée dont ils cessent de faire partie. Les Maîtres séculiers ne l'entendaient point ainsi : ils voulaient dissoudre l'Université pour échapper à des obligations qu'ils trouvaient trop onéreuses, mais comptaient emporter avec eux ce qu'il leur plairait des droits dont ils avaient joui, celui d'enseigner par exemple, tout en se soustrayant à la juridiction pontificale.

Alexandre IV était donc dans les limites de ses pouvoirs en refusant aux Maîtres la permission de dissoudre leur corporation, et la prudence le lui commandait aussi bien que le droit. Si l'Université se fût dispersée, si les docteurs avaient cessé de faire un corps, dont la grande force était l'unité, pour ouvrir chacun de leur côté des écoles, dont le succès eût été des plus aléatoires et sujet à des retours de fortune, c'en était fait de cette grande Corporation qui avait porté si haut le niveau de la science sacrée et profane, en même temps que la réputation et la gloire de la France. Les difficultés du présent ne devaient point lui faire désespérer de l'avenir et il espérait que, pacifiée et rendue aux études paisibles qui étaient sa vocation, l'Université pourrait continuer à rendre à la cause de la religion et de l'Église les mêmes services que jadis.

L'affaire de la réintégration des deux professeurs Jacobins se compliqua d'une autre qui devait faire oublier un peu la première : nous voulons parler de la réception au doctorat de Frère Thomas d'Aquin. Thomas d'Aquin, dont nous n'avons pas à raconter

la vie assez connue, se trouvait à Paris depuis 1252 et devait y rester jusqu'en 1263, sauf pendant son voyage à la cour romaine où le Pape l'appellera pour défendre les intérêts des Dominicains (1). C'est pendant ce séjour à l'Université, l'avant-dernier qu'il y fit, que le prieur du couvent de Saint-Jacques le présenta à Aymeric, chancelier de Notre-Dame, pour que la licence lui fût conférée. Ce docteur, mieux disposé que ses collègues en faveur des Mendiants, fit ce qu'on lui demandait, sans attendre l'ordre du Souverain Pontife que les Dominicains avaient supplié d'intervenir dans cette affaire. Alexandre IV l'ayant appris, l'en remercia par une lettre que nous avons encore et qui est datée du 3 mars 1256; il lui commandait aussi de prendre des mesures nécessaires afin que « le licencié Thomas d'Aquin » pût faire sans retard ce qu'on appelait à cette époque le *Principium*, c'est-à-dire la thèse inaugurale et solennelle qui conférait à son auteur le titre et les privilèges de docteur : « Delectabile nobis est auditu percipere, quod te in his promptum reddis et vigilem, quæ pietatem continent, vel sapiunt honestatem, prout patenter agnoscitur, quod dilecto filio fr. Thomas de Aquino, ordinis praedicatorum, viro utique nobilitate generis et morum honestate conspicuo, ac thesaurum litteralis scientiae assecuto, dedisti licentiam in theologica facultate docendi, priusquam illuc nostrae litterae pervenient, quas tibi super hoc specialiter mittebam quia vero condecens est, ut hujusmodi negotium, a te laudabiliter inchoatum, festinum habeat exitum et felicem, devotio-

(1) Thomas d'Aquin était né en Italie en 1224 et entré chez les Dominicains en 1241 ; il fut envoyé à Paris en 1245, suivit son maître Albert le Teuton à Cologne, d'où il revint seul en 1252. Appelé en Italie en 1263, il y resta jusqu'en 1269. Il fut alors envoyé de nouveau au couvent de Saint-Jacques qu'il quitta pour Naples en 1272. Il mourut en 1274. Ses œuvres, que tout le monde connaît, remplissent 17 volumes in-folio. Les plus anciennes et les plus célèbres éditions sont celles de Venise en 1490; Nuremberg, 1496; Rome, 1570; Venise, 1594; Cologne, 1612 etc. (Voir Echard, Cantimpré, Du Boulay, et surtout Touron (*Vie de saint Thomas d'Aquin*). — Albert le Teuton, auquel l'Allemagne a donné le titre de Grand, que la postérité lui a conservé, était né en 1205 ; entré chez les Dominicains en 1221 ; élu vicaire de l'Ordre en 1236; évêque de Ratisbonne en 1260 ; il démissionna et se retira à Cologne en 1263; il y mourut en 1280, après plusieurs voyages en Italie. Esprit plus étendu, mais moins profond que Thomas d'Aquin, il a écrit sur tous les sujets. Ses œuvres, en 21 volumes in-folio, ont été publiées pour la première fois en entier à Lyon, en 1651

nem tuam attente rogandam diximus, et monendam per apostolica tibi scripta mandantes, quatenus eumdem fratrem Thomam in praedicta facultate cito facias regiminis habere principium (1). » Mais les Universitaires employèrent tout leur crédit et même la violence pour empêcher que cette solennité publique eût lieu et ils y réussirent assez longtemps, puisque Thomas d'Aquin ne put prendre le titre de docteur qu'à la fin de 1256, en compagnie de Bonaventure de Fidenza.

En même temps qu'il envoyait ses ordres au chancelier de l'Université, le Souverain Pontife mandait à l'évêque de Paris d'excommunier tous ceux qui empêcheraient les fidèles de donner des aumônes aux religieux, ou de se confesser à eux, car c'étaient là les nouveaux moyens qu'avaient trouvés leurs ennemis pour les persécuter. Le 4 avril suivant, il renouvela aux docteurs séculiers le commandement exprès qu'il leur avait déjà fait de se soumettre à la bulle : *Quasi lignum vitæ,* les menaçant de toutes les rigueurs de sa sévérité et de son indignation, rigueurs qui les auraient déjà atteints, s'il n'avait considéré que leur simplicité était égarée par un petit nombre d'hommes audacieux dont Guillaume de Saint-Amour était le chef. Le même jour, il s'adressa de nouveau à l'évêque de Paris, lui recommandant d'invoquer la puissance du bras séculier pour faire cesser les violences dont les religieux étaient poursuivis par les étudiants de l'Université; et, huit jours après, il pria Louis IX de lui accorder sa protection dans cette affaire *pro Deo et reverentiâ nostrâ* (2).

Nous ne pouvons rapporter toutes les bulles envoyées à cette époque par le Souverain Pontife, ni les plaintes et les menaces qu'elles renferment. Les unes et les autres devenaient plus vives à mesure que croissait l'irritation et la violence des docteurs séculiers. Ceux-ci en effet, mettant à profit les nombreuses relations qu'ils avaient dans tout le royaume par le moyen de leurs anciens étudiants, aussi bien que la considération dont les entourait presque tout l'épiscopat, faisaient retentir la France en-

(1) Échard, *Scriptores ordinis Praedicatorum*, p. 279.

(2) *Bullaire*, d'Alexandre IV, p. 37-39, 43-45; Du Boulay, p. 258, 291, 302, 303, etc.

tière du bruit de leur querelle et les échos s'en prolongeaient bien au delà des frontières. Dans chaque ville, dans chaque bourg, où se trouvait un couvent de réguliers Mendiants, la dispute était l'objet de toutes les conversations, et souvent le peuple et même le clergé séculier imitaient contre eux ce qui se faisait dans le capitale (1). Si du domaine des faits nous passons à celui du raisonnement, nous voyons le même progrès vers la violence. Les idées et les tendances se font chaque jour plus radicales. On a d'abord refusé aux religieux le droit d'enseigner, et l'on a voulu les confiner dans leurs couvents; le Souverain Pontife leur a donné raison sur ce point; les séculiers alors les attaquent dans ce qui est le fondement de leur existence et leur raison d'être, la pauvreté : à des mendiants valides, dit Guillaume de Saint-Amour, on ne doit que la correction. Les fidèles donc ne leur donneront point l'aumône ou, s'ils le font, ce sera au grand péril de leurs âmes, car ils encourageront ainsi la paresse (la paresse d'un Thomas d'Aquin et d'un Bonaventure par exemple), qui est un vice capital. Mieux encore, les religieux ne peuvent, prétendent leurs adversaires, ni prêcher ni confesser : un canon du concile de Latran le leur défend, car n'ayant pas de paroisses, pas charge d'âmes, ils n'ont pas de juridiction. Le Souverain Pontife leur donne-t-il raison sur ce point? Les Uni-

(1) Au dire de Cantimpré, dont il ne nous a pas conservé le nom, le couvent des Jacobins fut entièrement saccagé. Il y eut aussi des désordres graves à Mâcon; ce fut sans doute à cette époque que les Dominicains citèrent Guillaume de Saint-Amour devant Seguin de Lugny, évêque de ce siège et de qui relevait le Maître en tant que chanoine de la cathédrale de Mâcon. Il parvint du reste à se justifier complètement et à persuader, dit-on, à ses auditeurs que ni la prière ni la prédication n'étaient des raisons suffisantes pour vivre d'aumônes. Nous n'avons pas ce discours. Vers le même temps aussi doit-on placer les événements dont le naïf Frachetto nous fait le récit dans ses *Vitæ Fratrum*, pars I^a^, cap. V^um^, art. 7us. Nous le reproduisons à titre de simple curiosité. « A Mâcon, Guillaume de Saint-Amour fut, pour les Frères une cause de nombreuses et grandes tribulations au moment même où ils étaient plongés dans la plus grande pauvreté et bassesse de vie. Ce qui les affligeait le plus, c'était leurs dettes considérables et qu'ils ne pouvaient acquitter. Mais voici qu'un Frère, très ancien dans l'Ordre et d'une grande sainteté de vie, aperçut en songe le roi de France et Hugo de Saint-Cher qui se tenaient à l'angle du dortoir et cherchaient ensemble les moyens de venir en aide au pauvre couvent. Peu de temps après, le roi qui était en France, et Hugo qui était en Italie envoyaient chacun 200 livres aux Frères, ce qui leur permit de payer leurs dettes et de vivre ensuite dans la prospérité. »

versitaires renouvellent pour la forme leur appel à Rome, prétendent qu'Alexandre est mal informé et que les amis des Mendiants l'induisent en erreur sur leur compte. Ils déclarent qu'ils sont prêts à se soumettre à un concile provincial ou national et qu'ils ne recevront les religieux dans leur sein que lorsque l'Église aura prononcé qu'ils peuvent le faire en sûreté de conscience.

Guillaume ira plus loin encore : instigateur de toutes les résolutions de l'Université, principal rédacteur de tous les actes écrits, il sera encore le plus grand et le plus autorisé de ses défenseurs. Il déclarera dans ses sermons, dont retentiront toutes les chaires de la capitale, que le vice odieux de l'hypocrisie infecte de son temps l'Église entière; il prétendra arracher le masque dont se couvrent les Mendiants, il les montrera, moines oisifs et *gyrovagues* (1) pour employer le terme dont il les flétrit, s'en allant par le monde demander et obtenir par surprise, de la foi naïve et de la crédulité pieuse, en échange des promesses éternelles, le pain de chaque jour que leur « paresse » se refuse à demander au travail. Et comme si tant d'audace le pouvait mettre au rang des apôtres confesseurs de la Foi, il déclare que, pour sa cause, qui est celle de la Vérité, il est prêt à tout souffrir : la prison, la mort même. Mais surtout que rien ne décourage ceux qui partagent ses convictions. Que lors même qu'on le verrait traîné dans les fers ou conduit au supplice, il ne leur soit point un objet de scandale ou un sujet d'effroi, mais qu'ils continuent courageusement son œuvre contre l'impiété et pour l'Église du Christ (2).

Maurice Perrod.

(*A suivre.*)

(1) *Gyrus* et *vagari*, « errer çà et là ».
(2) Voir les œuvres de G. de Saint-Amour, p. 91, 92, 102, 492 et *passim*.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

MADAGASCAR[1].

I.

LE PAYS ET LES HABITANTS.

I.

La grande île de Madagascar, sur laquelle se reporte en ce moment, avec un intérêt si justifié, l'attention publique, constitue, dans l'état actuel de la planète, une unité géographique du même ordre que celle des continents. Par suite de l'étendue de sa superficie, d'un seizième supérieure à celle de la France, par suite de l'originalité toute spéciale de sa flore et de sa faune, par suite surtout de son mode de formation, elle ne saurait être assimilée aux îles proprement dites, ou îles océaniques. Elle ne doit point, en effet, comme celles-ci, son origine à un soulèvement volcanique, ou à l'accumulation séculaire de coraux sur

(1) Ouvrages consultés : Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar, et Relation de la grande isle Madagascar contenant ce qui s'est passé entre les Françoys et les Originaires de cette isle, depuis l'an* 1642 *jusqu'à l'an* 1655. Paris, Jean Hénault, 1657; 1 vol. in-4°. — La Vaissière (le R. P. de), *Histoire de Madagascar, ses habitants et ses missionnaires;* Paris, Lecoffre, 2 vol. in-8°. — La Vaissière (le R. P. de), *Vingt ans à Madagascar; Colonisation, traditions historiques; mœurs et croyances;* Paris, 1885, 1 vol. in-8°. — Piolet (le R. P.), ancien missionnaire à Madagascar, *Madagascar, sa description, ses habitants:* Paris, Challamel, 1895; 1 vol. in-12. — Piolet (le R. P.), ancien missionnaire à Madagascar,

des récifs. Elle constitue un fragment, détaché par voie d'effondrement ou de dislocation, d'une terre plus vaste qu'elle et dont, à un certain moment, elle s'est trouvée séparée par les flots de la mer. Ce n'est point une île océanique, mais une île continentale.

A quelle masse terrestre anciennement émergée se rattachait Madagascar pendant les temps géologiques? Nous en dirons un mot tout à l'heure; mais, avant de rechercher ce qu'a pu être l'île dans ce passé lointain, voyons d'abord ce qu'elle est dans le présent.

Sa configuration est bien connue. Il suffit d'ouvrir un atlas pour voir qu'elle s'étend du N.-N.-E. au S.-S.-O., en forme d'ovale allongé, dont le grand axe serait parallèle à la côte africaine. Elle est baignée à l'Ouest par le canal de Mozambique, qui la sépare de l'Afrique, à l'Est par l'Océan Indien. Elle a 1.500 kilomètres de longueur du Nord au Sud, et 500 kilomètres environ de largeur moyenne de l'Est à l'Ouest. Sa superficie est évaluée à 590.000 kilomètres carrés. Enfin, elle est située entre le 12e et le 26e degré de latitude Sud, c'est-à-dire presque entièrement dans la zone torride.

Son relief est moins aisé à définir que sa configuration, et ce-

Madagascar et les Hovas. Description, organisation, histoire; Paris, Delagrave, 1895; 1 vol. in-8°.— Élisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle,* tome XIV. — Grandidier, *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar.* (En cours de publication.) — Grandidier, *Madagascar et ses habitants.* Lecture faite à l'Institut, 1886. — Martineau (A.), *Madagascar en* 1894; Paris Flammarion, 1895; 1 vol. in-8°. — Martineau (A.), *Madagascar;* Paris, Flammarion, 1895; 1 vol. in-12°. — Ellis (Rev. William), *History of Madagascar;* Fisher and C°, London; 2 vol. in-8°. — Ellis (Rev. William), *Three visits to Madagascar;* J. Murcay, London, 2 vol. in-8°. — Sibrée (Rev. James), *Madagascar et ses habitants* (trad. française); Toulouse, 1873; 1 vol. in-8°. — Sibree (Rev. James), *The great African island. Chapters on Madagascar.* London, Trübner et C°, 1880; 1 vol. in-8°. — Oliver (Samuel Pasfield), *Madagascar, an historical and descriptive account of the island and its former dependencies;* London, Macmillan, 1886; 1 vol. in-8°. — Vinson, *Voyage à Madagascar au couronnement de Radama II;* Paris, Roret, 1865; 1 vol. in-8°. — Orléans (Prince Henri d'), *A Madagascar* (*Revue de Paris*, 1er octobre 1894). — Ratzel (Dr Friedrich), *Völkerkunde;* Leipzig, 1885-1888; 3 vol. in-8°. — Wallace (Alfred Russel), *Island life;* London, Macmillan et C°, 1880; 1 vol. in-8°. — Quatrefages (A. de), *Les Polynésiens et leurs migrations,* Paris, A Bertrand, 1866; 1 vol. in-4°. — On trouvera une bibliographie complète de Madagascar dans le *Dictionnaire de Géographie* de Vivien de Saint-Martin, v° MADAGASCAR.

pendant il y a grand intérêt à s'en faire faire une idée nette, car c'est à son altitude que Madagascar doit d'avoir un climat beaucoup plus tempéré que ne le comporterait la situation géographique que nous venons d'indiquer. Pour se représenter ce relief d'une manière approximative, on peut considérer l'île comme formée par la superposition de trois zones : une zone littorale peu élevée au-dessus du niveau de la mer, une zone centrale constituée par un plateau montagneux d'une altitude de 1.000 à 1.500 mètres, enfin, entre ces deux zones extrêmes, une zone moyenne dont l'altitude varie entre 400 et 1.000 mètres.

On a comparé l'île de Madagascar à un immense monstre marin échoué au sein des flots et allongeant obliquement du Nord-Est au Sud-Ouest son squelette décharné. Sa tête, très émergée, occuperait la partie septentrionale de l'île, ses vertèbres et son épine dorsale la portion du milieu, tandis que sa queue aplatie s'épanouirait dans le Sud en éventail. Cette comparaison peut être admise à condition d'être complétée. Ce n'est pas seulement une épine dorsale qu'il faut donner au monstre, mais bien deux, qui se séparent l'une de l'autre au Sud du massif de la montagne d'Ambre, suivent sur presque toute leur longueur une direction parallèle, qui est celle de l'axe de l'île, puis enfin se rejoignent au-dessus du 22e parallèle. Le plateau central est formé par l'épanouissement de celle de ces deux arêtes faîtières qui est située à l'Ouest. Il faut enfin ajouter que le gigantesque cétacé n'est pas posé à plat sur le plateau sous-marin au-dessus duquel il est censé reposer. Il est sensiblement penché sur sa droite. Son côté Est est profondément immergé, tandis que son côté Ouest s'étend largement au-dessus des eaux. Le talus oriental de l'arête faîtière de l'Est est abrupt et étroit, tandis que le talus occidental du plateau central est étendu, et formé par la superposition de plusieurs vastes plateaux secondaires, qui s'étagent en forme de terrasses, et au pied desquels, parallèlement au littoral, s'allonge la plaine sakalave.

Mais, mieux encore que toutes les comparaisons, une rapide esquisse du voyage de Tamatave à Tananarive va, en nous jetant tout de suite *in medias res*, nous permettre de prendre une idée

non seulement du relief de l'île, mais encore de l'aspect particulier de chacune des trois zones entre lesquelles nous l'avons divisé. Tamatave est, en effet, comme chacun sait, le grand port de la côte Est, alors que Tananarive est située sur les hauteurs, au milieu du plateau central. Se rendre de la première à la seconde de ces deux villes, c'est, par conséquent, passer de la zone littorale à la zone du centre en traversant toute la zone moyenne.

Cet itinéraire a été bien souvent décrit : c'est celui que choisissent, en très grande majorité, les voyageurs qui, de la côte, veulent gagner Tananarive. Ils pourraient aussi se rendre à la capitale en partant de Majunga sur la côte Ouest, et c'est cette seconde voie qui va être suivie par le corps expéditionnaire, mais ils ne trouveraient pas avantage à la préférer.

De Tamatave à Tananarive, la distance n'est, en effet, que de 280 kilomètres et le trajet s'accomplit en six ou sept jours, tandis que de Majunga à la même destination la distance est de 440 kilomètres, et la durée du voyage est de vingt à vingt-deux jours. Le premier itinéraire est donc de beaucoup le plus court; il traverse, en outre, une région plus peuplée et plus abondante en ressources. Si c'est cependant le second qui a été choisi pour nos troupes, c'est que la route de Tamatave à Tananarive, bien que la plus directe et la plus fréquentée, est aussi la plus difficile à parcourir. Nous n'entendons pas parler de l'absence de tout chemin frayé. Ni d'un côté ni de l'autre, il n'y a rien qui ressemble à un chemin : on ne trouve qu'une simple piste coupée par de nombreux cours d'eau, ravins, éboulements, accidents de terrain. Partout la nature est laissée à son état primitif, et lorsqu'un obstacle vient à se présenter, les Malgaches se contentent, soit, s'ils le peuvent, de le tourner, soit, dans le cas contraire, de le franchir à l'aide des procédés les plus rudimentaires. Les difficultés que nous avons en vue ne tiennent point à la viabilité : elles sont d'un autre ordre. De Tamatave à Tananarive, on a d'abord à redouter la fièvre, soit sur le littoral, où des marais empoisonnent l'air, soit même plus haut, en traversant la région toujours humide des pâturages et des forêts; puis, une fois engagé dans l'intérieur, il faut

franchir des passages invraisemblables pour gravir la double chaîne de montagnes qui flanque le plateau central de l'Imérina se dresse et tout d'un coup devant le voyageur comme une formidable barrière. La route partant de Majunga, bien que plus longue et plus déserte, est, par contre, la plus facile à suivre. Peu ou point de marais ni de grandes forêts, mais une piste s'élevant assez régulièrement et progressivement jusqu'au plateau central, sans présenter de grands obstacles. Enfin, dans la partie inférieure, un fleuve, la Betsiboka, que la route suit à peu près parallèlement, est navigable jusqu'à plus de 200 kilomètres de son embouchure.

Telles sont les raisons qui rendent la route par Majunga beaucoup plus favorable pour la marche d'un corps expéditionnaire, tandis que l'itinéraire partant de Tamatave est, au contraire, préférable, tout compte fait, pour un voyageur ordinaire.

Celui-ci, avant de se mettre en route pour la capitale, commencera par engager à Tamatave « un certain nombre de porteurs, dits *bourjanes,* pour le voiturer sur leurs épaules dans une sorte de brancard auquel est adapté un siège en toile ou en cuir et que l'on nomme *filanzane;* le nombre des porteurs est proportionné à la corpulence du voyageur ; il varie de huit à douze. Les bagages nécessitent également des *bourjanes;* chaque homme peut porter de 20 à 25 kilogrammes. Les charger davantage serait prolonger le voyage ; ils ne pourraient fournir les 40 à 45 kilomètres de course qu'on est en droit d'exiger d'eux dans une journée. Toutes conventions débattues avant le départ, on peut s'en rapporter à leur loyauté pour la durée du voyage ; ils emploieront à vous servir tout le dévouement dont ils sont capables. Il importe seulement d'être bon et ferme à leur égard et de ne point les brutaliser. S'ils peuvent gagner du temps, ils le feront volontiers ; ils mettent une sorte d'amour-propre à prouver au blanc qu'ils ont le pied ferme et le jarret solide. Pour le voyage de Tamatave à Tananarive, qui dure six à sept jours, on les paye généralement 17 fr. 50 par homme ; toutefois ce prix n'a rien d'absolu (1).

(1) A. Martineau, *Madagascar*, p. 157-158.

« Les villages où l'on passe n'offrent, en général, que peu de ressources : il est prudent d'emporter avec soi un lit, du pain, du vin, quelques légumes et toute une batterie de cuisine. On ne trouve guère en route que de la viande de bœuf, du poulet et des œufs. En revanche, on reçoit l'hospitalité la plus libérale ; le blanc s'installe dans la case qui lui convient le mieux, les habitants lui cèdent la place, trop heureux de cette aubaine imprévue, car il est rare que le voyageur parte sans leur laisser quelque menue monnaie. Telles sont les conditions dans lesquelles on voyage à Madagascar. »

Pour se rendre, ou plutôt, comme on dit dans le pays, et très justement, pour « monter » de Tamatave à Tananarive, on commence, d'abord, par longer la côte, dans la direction du Sud, jusqu'à Andevourante. Le paysage est celui des tropiques : « une bande de terre plate, zone humide et chaude à la fois, tour à tour arrosée par des pluies fréquentes, ou fécondée par les rayons d'un soleil ardent ; une terre naturelle toute préparée pour les plantes avides d'eau et de soleil, telles que la canne à sucre, la vanille, le giroflier, le cacaoyer. »

A Andevourante, on abandonne la côte pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres, vers les hautes montagnes escarpées de la double arête faîtière. Jusqu'à ce qu'on ait achevé d'escalader le plateau central, on ne cessera plus d'avoir en face de soi, comme fond de tableau, les hautes cimes de ces montagnes.

Ce voyage de pénétration commence par une navigation de trois ou quatre heures sur la rivivière Jarouka, au milieu d'une région basse et marécageuse. On est encore dans la zone littorale, pour ne la quitter qu'à partir de Bedaro. « Des vallées, des mamelons et des collines se succèdent sans relâche ; à chaque coup de rame, un paysage nouveau apparaît et, au loin, le fond bleu des montagnes couronne l'horizon. Sur les rives, raconte M. le Dr Vinson, au milieu de larges feuilles d'aroïdes, sur les tiges flexibles des papyrus, se balancent des martins-pêcheurs aux couleurs bleues et jaunes, d'azur et d'or, aux reflets verts, aux pieds rouges et à la tête huppée et pintadée (*Corythornis Vintsioïdes*). Sur les grands arbres étalés en parasol, et qui s'élèvent

de loin en loin au milieu des humbles plantes aquatiques, on voyait posées paresseusement des aigrettes blanches (*Aigretta elegans*), dont le plumage au soleil levant avait l'aspect de l'argent. Plus loin, ajoute-t-il, les Malgaches me montrèrent un beau héron rouge et blanc (*Ardea purpurea*), perché sur le sommet d'un arbre, mais il ouvrit de grandes ailes et s'enfuit à notre approche. »

La caravane du Dr Vinson s'arrêta à Maraomby, dans une plantation abandonnée. « C'était un véritable bosquet de caféiers vigoureux, chargés de fleurs et de gros fruits mûrs, semblables à du corail ou du grenat, et un verger d'orangers magnifiques, les plus beaux que j'eusse jamais vus... Ces arbres donnent une idée des trésors que la culture peut faire naître à Madagascar, au milieu d'une nature si riche et si fertile, par elle-même et par toutes les conditions de chaleur, d'humidité et d'électricité qui s'y trouvent réunies. Jamais je n'oublierai ce magique spectacle, ce beau soleil, l'ombre noire de ces bosquets des arbres de mon pays (1), ces milliers d'insectes brillants volant sur les arbres en fleurs. Je ne parlerai pas des papillons nombreux et variés qui s'attaquaient, se croisaient, et remplissaient l'air, tourbillonnant comme une neige colorée. »

De Maraomby à Bedaro, le voyage se poursuit sans qu'on ait encore à sortir de la zone littorale. Mais la nature du terrain tend à se modifier : de sablonneux, il devient argileux, et on commence à voir apparaître les deux plantes caractéristiques de Madagascar, le ranevala et le raphia. « Dans le fond des vallons, jusqu'à leur sommet, se dressaient pour la première fois à nos regards charmés de jolies forêts de ranevala au feuillage élégant et bleuâtre. C'étaient des éventails gigantesques, ouverts les uns au-dessus des autres... Quelle fraîcheur de végétation dans ces arbres d'un vert glauque !... Tandis que les plans inclinés des vallées étaient tapissés de ces beaux arbres, comme d'une décoration unique propre à Madagascar, le ravin, au fond, présentait près d'un ruisseau le raphia avec son feuillage oriental et ses usages si précieux. »

(1) M. le Dr Vinson était de l'île de la Réunion.

Le raphia (*Sagus raphia*) est un élégant palmier à feuilles très longues, dont le tronc et les fibres servent à une infinité d'usages; il est, en réalité, aux mains des naturels, dit M. le Dr Vinson, la plante la plus utile de Madagascar.

Le ranevala, ou arbre du voyageur (*Urania speciosa ou ranivala madagascariensis*), est un arbre des plus remarquables. On le reconnaît immédiatement à sa gracieuse couronne de larges feuilles vertes, disposées en forme d'éventail au sommet du tronc. Les feuilles sont au nombre de vingt à trente, de deux mètres et demi à trois mètres de long sur près de cinquante centimètres de large. Elles ressemblent beaucoup à celles du bananier, et quand le vent ne les a pas déchirées, leur aspect est d'une singulière beauté. L'arbre du voyageur doit son nom à la propriété qu'il possède de fournir en tout temps une certaine quantité d'eau fraîche et potable lorsqu'on perce son pétiole avec un instrument pointu. Cette propriété est due elle-même aux grandes dimensions de la feuille, qui condense à sa surface l'humidité de l'atmosphère et d'où l'eau tombe goutte à goutte dans la cavité formée entre le pétiole et le tronc.

Les bambous et les fougères arborescentes contribuent à donner au paysage un aspect tropical. Enfin, comme dans les Indes, à Ceylan, et dans les îles de la Sonde, on trouve une curieuse plante, le népenthès, dont les feuille se terminent par un filament portant une petite urne, fort gracieuse, munie d'un couvercle, et d'ordinaire remplie d'eau.

Après Bedaro, le sol ne tarde pas à s'élever à une altitude de 130, 180, et bientôt plus de 200 mètres, au-dessus du niveau de la mer (1). On entre dans la zone moyenne. Cette zone moyenne peut elle-même se décomposer en deux parties : dans la plus basse, qui est simplement mamelonnée, elle renferme principalement des pâturages; dans la plus haute, qui présente des escarpements très raides, elle est, au contraire, surtout forestière.

(1) Pour se rendre un compte exact du relief du sol, voir, dans l'excellent ouvrage du R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants*, la planche représentant le profil en long du chemin de Tananarive à Andevourante, relevé pour la première fois et dessiné par le R. P. Colin, ancien Directeur de l'Observatoire de Tananarive.

M. le Dr Vinson a décrit ces pâturages et ces forêts de la zone moyenne.

« Les pâturages se composent d'herbes variées, de plusieurs sortes de graminées, parmi lesquelles s'élève une fort belle espèce à panache lilas, comme celui de la canne à sucre. Ces terrains serviraient merveilleusement à nourrir des quantités considérables de bestiaux; les bœufs que nous rencontrions de loin en loin étaient difformes de graisse; ils avaient sur le dos une loupe adipeuse, conique, et souvent inclinée sous son propre poids. Leur chair, que nous mangeâmes à nos repas, était délicieuse, tendre et savoureuse comme celle des troupeaux les plus estimés de l'Europe. Ces collines incultes fourniraient des quantités remarquables de sucre, de céréales, et d'autres produits de premier ordre. Que de richesses perdues ou ignorées ! Nous rencontrions d'énormes quantités de volatiles qu'on emportait à Tamatave : ils étaient enfermés dans de vastes paniers à réseaux, et on en emmenait de cette façon des troupes nombreuses pour la consommation et l'exportation. Ces élèves, qui viennent dans les villages, sans peine, sans frais et sans soins, constituent un genre de produit qui plaît singulièrement à la paresse des Malgaches. »

Après les pâturages, M. le Dr Vinson décrit les forêts, qui constituent la seconde partie de la zone moyenne. « En quittant Passimbé, le pays change d'aspect; les pâturages cessent; les groupes de ranevola deviennent de plus en plus rares, pour ne plus se montrer; le raphia disparaît avec eux. Les bois commencent; et l'épaisse forêt intérieure, surgissant avec sa riche faune et ses sentiers montagneux, criblés d'accidents, va bientôt apparaître dans sa sévère et imposante majesté. »

On ne tarde pas, en effet, à y pénétrer. « Nous entrâmes dans la forêt : il faisait une fraîcheur délicieuse et vive, une matinée charmante. L'élévation où nous étions donnait à l'air quelque chose de léger et d'agréable ; le thermomètre était à 10 degrés. Nous étions entourés de grands arbres dont les tiges étaient enroulées par un bambou-liane à feuille large. Les sommités de ces roseaux retombaient gracieusement en panaches verdoyants et mobiles vers la terre, ou se balançaient dans les airs et sur nos

têtes : le tronc des arbres était couvert de mousses, de lichens, de fougères de mille sortes. Des arbrisseaux avec de jolies fleurs roses se montraient sur ce fond composé de mille végétaux, dont le feuillage entremêlé formait des lambris de verdure. Un bel oiseau bleu, du volume d'un beau ramier, sautait de branche en branche. C'était le « tait-sou » ou coucou bleu de Madagascar. »

Tel est le premier aspect de la ceinture forestière qui entoure le plateau central. Mais ce n'est encore qu'un premier aspect. La véritable forêt vierge, avec ses arbres gigantesques et toute l'exubérance de sa végétation tropicale, n'apparaît qu'après Beforona, lorsqu'on commence à gravir les pentes de la première chaîne faîtière. C'est l'immense forêt d'Analamazaotra, couvrant toute une chaîne montagneuse, colossale, hérissée de pics gigantesques. Il fallait la franchir, dit notre voyageur, et il nous décrit les extrêmes difficultés du chemin, saillies abruptes, marais bourbeux, sentiers tortueux et glissants, au milieu d'une terre argileuse et compacte d'une vive couleur rouge.

« La hauteur des arbres, dit-il, la régularité de leurs troncs, étonnaient les regards. Nous trouvions à chaque pas des palmiers au stipe uni, sans ride, et qui montaient, d'un seul jet, comme des colonnes de granit d'un gris clair pour ouvrir au faîte de grands bois leur panache orgueilleux ; d'autres fois, c'était un gigantesque pandanus sur un tronc solide, avec son bouquet de feuilles vertes disposées en hélice et déroulées dans les airs ; puis des dracœnas variés, des arbustes, des végétaux à l'infini. » On entendait, dans cette forêt ombreuse et immense, les cris des babacoutes et des makis. C'était comme un mélange de plaintes lamentables et de hurlements. Peu d'oiseaux. Des papillons variés, nombreux et brillants, voltigeaient dans le sentier ou sur le sommet des grands arbres. On remarquait des chenilles bizarres ; les unes étaient d'un beau noir de velours, avec des points d'or et des pattes rouges ; les autres montraient des teintes jaunes, vives et bariolées. Des araignées géantes apparaissaient sur leurs immenses toiles, suspendues comme des ponts aériens, au dessus des cours d'eau. « Jamais, conclut M. le Dr Vinson, je n'avais vu

tant de beautés végétales réunies, de si magnifiques solitudes; l'imposant tableau de la végétation des tropiques se montrait là dans toute sa luxuriante parure et sa solennité (1). »

Après avoir franchi la large et profonde vallée du Mangoro, toute remplie d'immenses pâturages, et avoir escaladé la seconde chaîne faîtière, couverte, comme la première, d'épaisses forêts, on arrive enfin au plateau central, à une altitude de 1.200 à 1.500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Brusquement, le paysage change. La ligne de démarcation, d'après M. Grandidier, est aussi droite et aussi nette que si elle eût été tirée au cordeau. « A une ou deux journées au delà de la forêt, écrit le prince Henri d'Orléans, plus de bois, à peine quelques boqueteaux rares; un sol rouge, dur, et qui paraît aride : une contrée que, par une sorte d'euphémisme, on a nommée plateau, et qui, en réalité, à très peu d'exception près, est partout montueuse; pas d'habitants, pas de villages, pas d'animaux. On se croirait transporté dans un paysage lunaire, dans une nouvelle Terre de Désolation, bouleversée par des phénomènes géologiques récents, dans quelque chaos où les montagnes seraient amoncelées les unes derrière les autres, sans direction, sans ordre, au hasard. Pas de ruines, qui impliqueraient l'idée du passé, mais le vide, le manque absolu de vie. La vie, par un décret de la nature, aurait été éloignée de ces régions désolées pour se concentrer uniquement sur les zones côtières, loin des cataclysmes de l'intérieur.

« L'impression est mauvaise : elle se modifiera à mesure que nous nous enfoncerons dans le Sud-Ouest, c'est-à-dire vers le centre de l'île. En effet, peu à peu l'aspect change, quelques villages se découvrent : ce sont de misérables réunions de cases de roseaux. Des troupeaux de bœufs paissent dans les herbages des collines. Puis, les villages s'élargissent; les cases grandissent, le roseau est remplacé par la terre, les habitations s'élèvent d'un étage; à voir de loin se dresser ces constructions étroites, avec leurs toits à versants très inclinés, rouges, sur la terre rouge, on les croi-

(1) Vinson, *Voyage à Madagascar, au couronnement de Radama II*, passim.

rait les produits naturels du sol, une cristallisation née lentement et sans autre concours que celui des éléments. Les marais s'utilisent et se transforment en rizières; celles-ci, partant du fond des vallées, occupent les creux, et montent en gradins jusqu'à mi-côte.

« Plus loin dans l'Ouest, à une journée de la capitale, le pays se peuple d'une façon singulière : de quelque côté qu'on tourne la tête, on aperçoit des habitations isolées, ou par deux ou trois, groupées en hameaux, ou formant de forts villages. Ici, les fonds de vallées seuls n'ont pas été attaqués par les hommes ; les coteaux sont partout retournés ; les flancs arrondis se divisent en champs régulièrement limités, donnant en tout l'aspect d'une carte géographique. On s'émerveille alors de voir quels admirables cultivateurs sont devenus les Hovas, placés sur un sol qui ne livre ses richesses qu'à un travail continu. Armés d'une simple bêche droite, ils défrichent, labourent, sarclent, laissant les mottes régulièrement rangées prendre pendant plusieurs mois le contact de l'air, l'ameublissant ensuite pour tirer enfin ce qui est nécessaire à leur consommation de cette terre silico-argileuse, qui paraissait si aride sur les bords du plateau (1). »

Du point où nous sommes parvenus, nous pourrions apercevoir la capitale du royaume hova élevant fièrement dans les airs les pignons effilés de son Palais d'Argent. « Elle était là, écrit un missionnaire anglais, qui était précisément arrivé à cet endroit du voyage, elle était là cette grande cité, différente de toutes les villes que j'avais vues auparavant, assise sur une haute colline de rochers où elle occupe deux kilomètres et demi de longueur; du centre de ses nombreuses maisons émergeait l'énorme masse du grand palais, avec ses vérandahs découpées en arcades, et son vaste toit blanc qui rayonnait au soleil du matin. Il y a des moments dans notre vie qui ne ressemblent à aucun autre, et qui se gravent dans la mémoire en caractères ineffaçables : tel fut celui où Tananarive m'apparut pour la première fois (2). »

(1) Prince Henri d'Orléans, *loc. cit.*
(2) James Sibree, *Madagascar et ses habitants*, p. 91.

Mais contentons-nous, pour le moment, d'entrevoir Tananarive sans y pénétrer.

Telles sont en raccourci les trois zones par lesquelles on s'élève de Tamatave à Tananarive, et qu'on aurait pareillement à traverser pour descendre de Tananarive à la mer, quel que fût le point de la côte vers lequel on se dirigeât. Mais il importe de remarquer que, selon que ce point serait situé à l'Est, à l'Ouest ou dans une autre direction, l'étendue respective de chacune des diverses zones serait susceptible de variation.

Le régime des pluies n'est pas le même, en effet, dans toute l'île, et il est clair que là où elles tombent avec le plus d'abondance, le talus du plateau central, plus érodé et plus raviné, présentera un profil plus abrupt, et la végétation forestière une exubérance beaucoup plus forte, sur une aire plus étendue.

On peut, à l'égard de la distribution des pluies, partager Madagascar en trois régions d'étendue tout à fait inégale :

1° Le versant oriental de la chaîne côtière, où il pleut presque chaque jour;

2° Le Sud-Ouest, entre Fort-Dauphin et le Mangoky, où il pleut très rarement;

3° Le reste de l'île, Nord, Ouest et hauts plateaux, où il y a deux saisons bien tranchées.

L'une de ces saisons est celle des pluies, ou hivernage, qui est en même temps la saison chaude, et qui dure six mois, de novembre à mars ou avril. « Ce sont alors, d'après le R. P. Piolet, de véritables trombes, ordinairement sous forme d'orages, qui se dissipent rapidement pour se reformer quelques heures après. Dans l'intérieur de l'île, le tonnerre retentit épouvantable, répercuté dans les montagnes, la foudre éclate en maints endroits, et l'eau, parfois mélangée de grêle, au commencement et vers la fin de la saison, tombe par torrents, surtout en février. Elle dure même parfois plusieurs jours sans discontinuer. Alors, toutes les rivières débordent et se répandent dans les plaines environnantes qui deviennent d'immenses lacs temporaires (1). »

(1) R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants*, p. 84-85.

Pendant la saison sèche, qui est en même temps la saison froide, et qui occupe le reste de l'année, il ne tombe pour ainsi dire pas une goutte d'eau, mais les mauvais effets de la sécheresse sont corrigés par d'abondantes rosées nocturnes.

Quant à la température, à Tananarive, sur le plateau central, elle ne s'abaisse pas au-dessous de 6° pendant la saison froide, et ne monte pas au-dessus de 22° ou 23° pendant la saison chaude. C'est, comme on le voit par ces chiffres, un climat fort tempéré. Il est dû à l'élévation du massif central au-dessus du niveau de la mer; sans cette altitude, l'île étant située presque tout entière dans la zone intertropicale, la température serait beaucoup plus haute. Cette température plus chaude, plus voisine de la normale, on la retrouve, d'ailleurs, à mesure qu'on descend vers le littoral. C'est ainsi qu'à Tamatave, sur la côte orientale, le thermomètre oscille entre un minimum de 15° pendant la saison froide et un maximum de 34° pendant la saison chaude. A Tuléar, sur la côte occidentale, le minimum est de 10° et le maximum de 24°.

C'est le versant oriental, qui, opposant la barrière de sa double chaîne de montagnes aux nuages chargés de vapeur qui arrivent de l'Océan Indien, et forçant ainsi ces nuages à se précipiter en eau sur ses flancs, reçoit le plus de pluie. Il ne faut donc pas s'étonner que ce soit ce versant qui ait le talus le plus abrupt, puisque le travail mécanique des eaux s'y produit avec le plus de force. L'effet, d'ailleurs, multiplie à son tour la cause : les rivières trouvant une pente de plus en plus rapide rouleront vers l'océan Indien avec une allure véritablement de plus en plus torrentueuse. D'autre part, comme, avec plus d'humidité, ce versant reçoit aussi plus de chaleur, la végétation doit y être plus abondante et plus riche que partout ailleurs. C'est, en effet, ce que nous avons pu constater sur tout le parcours que nous avons décrit.

Sur le versant occidental, il tombe moins de pluie et il fait moins chaud. Nous trouvons, en conséquence, une pente moins ravinée, beaucoup plus douce, et des rivières au cours plus régulier, qui descendent vers le canal de Mozambique, en franchissent, par de larges cataractes, les plateaux superposés qui s'étagent entre le plateau central et la plaine sakalave. Nous trouvons

également, comme il fallait s'y attendre, une végétation moins abondante que sur la côte orientale. La forêt y est moins épaisse, plus voisine du rivage, et, au lieu de s'étendre jusqu'au bord du plateau central, elle ne tarde pas à disparaître pour laisser place, entre elle et ce plateau, à une grande plaine simplement boisée et aux plateaux secondaires, couverts d'un tapis de hautes herbes, que le soleil sèche pendant six mois.

Sur le plateau central, où la pluie et la chaleur sont encore moindres, on se trouve au milieu d'une région de savanes. « Le paysage, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, et comme nous le répétons à la suite de M. Grandidier, le paysage n'y a aucun charme, car il y a peu de variété dans l'aspect des collines couvertes d'herbes et des montagnes rocheuses, dont on aperçoit de tous côtés une étendue illimitée et dont le sol argileux, semblable pendant les longs mois de sécheresse à une aire battue, est impropre à toute végétation vigoureuse. Les rares vallons et les quelques marais que les indigènes ont, à force de travail, transformés en rizières, en rompent seuls la monotonie. »

Enfin, au Sud et au Sud-Ouest de l'île, où il n'y a que de la chaleur, mais presque jamais de pluie, la végétation présente un aspect encore plus triste La sécheresse y est si grande que, d'après le témoignage de M. Grandidier, on y compte à peine trente jours de pluie par an. De sorte que les malheureux habitants passent parfois des années sans récolter même le maïs et le sorgho qui forment le fond de leur nourriture et qu'ils plantent pourtant régulièrement tous les ans à l'époque où ils ont l'espoir trop souvent déçu de voir enfin tomber un peu d'eau. Cette région est un véritable désert d'Afrique : c'est le pays des buissons épineux, où ne peuvent vivre que les arbustes chétifs, dont les racines vivaces, s'enfonçant dans les couches profondes du sol, y puisent l'humidité que l'atmosphère leur refuse.

Nous avons maintenant une idée claire du relief, du climat, de l'aspect général des diverses régions de l'île. Nous pourrons revenir plus tard sur les richesses minérales, végétales et animales qu'elle présente au point de vue de la colonisation. Mais c'est ici le lieu de dire quelque chose des curiosités scientifi-

ques qu'elle offre au point de vue naturel. Cette île ne promet pas seulement un avenir au travail, mais à la science.

« Quel admirable pays que Madagascar! écrivait, dès 1771, à notre compatriote Lalande le botaniste Commerson. Il mériterait seul, non pas un observateur ambulant, mais des académies entières. C'est à Madagascar que je puis annoncer aux naturalistes qu'est la terre de promission pour eux. C'est là que la nature semble s'être retirée comme dans un sanctuaire particulier *pour travailler sur d'autres modèles que ceux dont elle s'est servie ailleurs;* les formes les plus insolites, les plus merveilleuses, s'y rencontrent à chaque pas. Le Dioscoride du Nord (Linné) y trouverait de quoi faire dix éditions de son *Système de la nature,* et finirait par convenir de bonne foi qu'on n'a soulevé qu'un coin du voile qui la couvre. »

L'exploration de Madagascar, bien qu'encore très incomplète, a confirmé les assertions de Commerson sur la flore et la faune malgaches. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de l'oiseau gigantesque qui vivait autrefois dans l'île, l'oiseau rock des légendes arabes, l'*Æpyornis maximus*. On peut juger de sa taille par le volume de ses œufs, dont quelques-uns ont été retrouvés : ils étaient six fois plus gros que ceux de l'Autruche et avaient une capacité égale à huit litres. Il n'est personne non plus qui ne connaisse, au moins de nom, les Lémuriens, ces curieux quadrumanes à longues queues et à mœurs d'écureuils, qui sont propres à Madagascar, et ont fait donner le nom de *Lemurie* au continent disparu dont l'île est considérée comme le seul vestige demeuré intact.

C'est qu'en effet, comme l'enseigne un géologue d'un grand savoir, M. A. de Lapparent, à l'époque houillère, « un continent austral s'étendait du Brésil à l'Australie comprenant l'Atlantique Sud, l'Afrique australe et tout l'océan Indien. Sur ce continent, bien séparé de la terre boréale, et beaucoup plus voisin qu'elle de l'équateur, une flore et une faune toute spéciales s'étaient développées. Quelques morcellements qu'ait subis plus tard ce

(1) M. A. de Lapparent, *Cours de géographie physique* (1891-1892); 10e et 18e leçons.

continent austral, aujourd'hui réduit à des lambeaux, il a toujours gardé dans ses traits une individualité distincte, et les mammifères n'y ont jamais été représentés par aucun des types européens. » Madagascar est un de ces lambeaux, isolé de bonne heure du reste du monde, et conservé jusqu'à nous avec la flore et la faune qu'il possédait à l'époque de cette séparation. Par là s'explique la remarque de Commerson, que « la nature semble y avoir travaillé sur d'autres modèles que ceux dont elle s'est servie ailleurs ».

C'est l'opinion bien nette de M. de Lapparent : « Madagascar, conclut-il, sert à relier le plateau africain avec les plateaux indien et australien. Ainsi l'hypothèse de la *Lemuria* (ce continent disparu), hypothèse depuis longtemps suggérée par les faits aux botanistes et aux zoologistes, se trouve confirmée par la géologie (1). » C'est aussi l'opinion très explicite de M. Alfred Grandidier, l'illustre voyageur qui a le premier entrepris l'exploration scientifique de Madagascar et dont l'autorité en ce domaine est universellement reconnue : « Madagascar, écrit-il (2), est resté isolé au sein de l'océan Indien, n'ayant eu de contact avec aucune terre depuis l'époque tertiaire, et, seul entre tous les pays, il semble avoir conservé pures de tout mélange, pendant les derniers âges géologiques, la faune et la flore qu'il avait à cette époque, comme l'Australie possède encore celles de l'époque secondaire. »

II.

« La première chose qui frappe le voyageur à Madagascar, c'est la diversité de couleur, de visage, de race, des habitants. Que de fois, écrit le R. P. Piolet, on m'a demandé : « De quelle couleur sont les Malgaches ? » et la seule réponse que j'aie pu

(1) Il y aurait lieu de tenir compte, pour un examen complet du problème, des réserves, d'ailleurs partielles, formulées par le grand naturaliste Alfred Russell Wallace dans son ouvrage intitulé : *Island life ;* London, 1880.

(2) A. Grandidier, *Madagascar et ses habitants.*

faire à cette question est celle-ci : « De toutes les couleurs. » Il y en a en effet de noirs, de blancs, de cuivrés, avec toutes les nuances intermédiaires. C'est qu'il n'existe probablement pas au monde de race plus mélangée; et il est complètement exact de dire qu'il y a du sang de tous les peuples dans les veines du peuple malgache (1). »

Seuls les Hovas se distinguent à première vue. On les reconnaît tout de suite à leurs yeux allongés et bridés, à leurs pommettes saillantes, à leurs cheveux lisses et à leur teint jaune ou cuivré : ils appartiennent incontestablement à la race malaise.

Si bariolées cependant que soient les diverses tribus qui composent le peuple malgache, il y a entre elles tant de points de ressemblance, une telle communauté de mœurs, de coutumes et d'institutions, que l'observateur, à première inspection, peut d'ores et déjà leur soupçonner une patrie commune.

Il n'y a en effet, — et c'est un fait particulièrement frappant au milieu de l'extrême variété de types et de l'anarchie politique, autrefois complète, aujourd'hui plus ou moins déguisée, qui règnent dans l'île, — il n'y a à Madagascar qu'une seule langue, parlée et comprise partout et par tous, avec très peu de mélange et sans traces bien visibles d'une langue étrangère qui se serait perdue dans un idiome déjà existant, ou fondue avec lui. Or, cette langue unique, les Hovas, qui sont les derniers venus et qui ont fini par conquérir la plus grande partie du pays, ne l'ont point imposée aux vaincus : il y a des tribus qui n'ont jamais eu de rapports avec les Hovas et qui cependant parlent exactement de la même manière qu'eux. Il ne la leur ont pas non plus empruntée, car, dans ce cas, ils eussent eu auparavant un idiome propre dont on retrouverait de nombreuses traces dans la langue actuelle. Or, il n'en est rien. Les Hovas parlaient donc, avant d'aborder à Madagascar, la même langue que les habitants qu'ils y rencontrèrent. Ils devaient, par conséquent, être originaires ou du même pays, ou de pays très voisins.

Les habitants de Madagascar, y compris les Hovas, n'ont pas

(1) R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants*, p. 437-438.

seulement même langue, ils ont encore, comme nous l'apprennent les voyageurs et les missionnaires, même manière de se vêtir, de se nourrir, de célébrer les mariages, de pratiquer la circoncision, de s'armer, de combattre; ils ont les mêmes fêtes, la même organisation de la famille, la même constitution politique, les mêmes croyances et pratiques superstitieuses, la même vénération pour leurs morts, la même manière d'en porter le deuil, de les pleurer, de les ensevelir et d'honorer leur mémoire. « Toutes choses, dit avec raison le R. P. Piolet, qui nous forcent à conclure que les divers habitants de l'île ne sont pas venus de points éloignés du globe, apportant chacun leurs usages, leurs mœurs, leurs croyances, leurs langues; mais qu'au contraire, ils ont dû venir de la même contrée, ou tout au moins de contrées voisines, où il y avait non-identité de race, — car ils appartiennent évidemment à plusieurs races, — mais vie commune, avec un fonds commun de coutumes, de pratiques et de mœurs. »

En d'autres termes, les Malgaches constituent une race, non au sens biologique et ethnographique du mot, que la Science sociale a démontré être faux, mais au sens d'une culture identique réalisée par l'influence de la vie dans un milieu commun, sens qu'elle a prouvé être le seul vrai. Ils ne descendent pas d'ancêtres communs, la variété de leurs caractères anatomiques en fait foi, mais ils ont subi une formation sociale commune, par le fait de s'être trouvés soumis originairement, en un point donné, à des conditions identiques de lieu, de travail et de mode d'existence. Cela a suffi à faire d'eux une race, à la fois homogène, bien caractérisée et distincte de toutes les autres. On notera, en passant, cette confirmation remarquable d'une des données importantes de la Science sociale.

Quelle est l'origine des Malgaches? Dans quelle contrée du monde s'est élaborée la civilisation qui leur est propre? De quel pays sont-il partis pour venir aborder à Madagascar?

Pour s'en rendre compte, il importe de remarquer que, en dehors des Hovas dont nous avons déjà décrit l'aspect extérieur, les habitants de l'île comprennent deux types principaux : 1° le type noir, mais très différent du type nègre africain, car il n'a ni les

cheveux crépus de ce dernier, ni son front fuyant et son angle facial très aigu, et lui est très supérieur à tous les points de vue, spécialement au point de vue intellectuel : le noir de Madagascar a la face ronde et aplatie, le nez écrasé à la racine, la chevelure touffue et globuleuse dite *en tête de vadrouille ;* 2° le type à couleur cuivrée, à profil plus ou moins caucasique, robuste et vigoureux, qu'on rencontre spécialement sur le plateau central de l'île et dans certaines de ses parties occidentales.

Ceci établi, il n'y a plus qu'à se demander s'il existe quelque part un pays où l'on trouve, comme à Madagascar, des hommes de couleurs et de types différents, jaunes, noirs et cuivrés, parlant une langue unique, jouissant d'une civilisation homogène, et, d'autre part, présentant avec les Malgaches des points de ressemblance suffisants pour qu'il soit possible de prouver la filiation des deux peuples.

Hâtons-nous de le dire, ce pays n'est plus à découvrir. On sait où il se trouve; et, par une confirmation intéressante de vues qui ont souvent été développées dans la *Science sociale,* c'est du côté de l'Asie centrale qu'il faut aller le chercher. Dans ce cas, en effet, tout se passe, une fois de plus, conformément à l'hypothèse d'après laquelle l'Asie devrait être considérée comme le berceau et le centre d'irradiation de toutes les races humaines. Ce pays, c'est la presqu'île de Malacca, avec les grandes îles malaises dont elle n'est séparée que par des détroits et qui constituent avec elle une même région géographique (1). Cette région de l'archipel malais se rattache au plateau central de l'Asie par la péninsule effilée de l'Indo-Chine. Or, celle-ci est sillonnée du Nord au Sud de plis longitudinaux enserrés entre de hautes barrières de montagnes parallèles, qui forment comme autant de couloirs séparés, permettant aux diverses populations situées au Nord et à l'Ouest de l'Indo-Chine de descendre, sans se mélanger, vers le Sud. Par les couloirs de l'Est sont descendues de Chine les populations

(1) « La partie méridionale de l'Indo-Chine présente tous les caractères des terres voisines de Sumatra et de Java. Aussi serait-il beaucoup plus rationnel (au point de vue des études géographiques) de la relier aux îles Malaises, si elle n'était rattachée à la péninsule indo-chinoise par l'isthme de Kra, large de 50 kilomètres seulement. » (Marcel Dubois, *Cours de Géographie* : Afrique, Asie, Océanie, p. 361.)

mongoliques, de couleur jaune. Par ceux de l'Ouest, sont venues de l'Inde les populations aryennes ou caucasiques, de couleur blanche ou bronzée. Par les autres enfin, sont descendues les populations noires, qui habitent encore aujourd'hui les forêts inexplorées du centre de l'Indo-Chine, et qui, plus anciennes sans doute et arrivées par le littoral, avaient dû se réfugier et se cantonner là en présence des nouveaux venus.

Ces émigrants, de provenance et de types si divers, se sont accumulés, comme en un cul-de-sac, dans la région de l'archipel malais. C'est là que, tout en conservant leurs différences physiques, ils ont été façonnés en une seule race par les influences pareilles du lieu et du travail.

C'est de là que, devenus, grâce à leur séjour prolongé dans cette région essentiellement maritime, de hardis et habiles navigateurs, ils ont, au cours des siècles, essaimé par petites bandes dans toutes les directions, et fini par coloniser toutes les îles de l'Océan Pacifique et de l'Océan Indien, depuis Madagascar dans les eaux africaines jusqu'à l'île de Pâques tout près de l'Amérique, couvrant ainsi, d'une population douée de la même civilisation et de la même langue, une étendue prodigieuse du globe terrestre.

Dans son bel ouvrage sur les Polynésiens et leurs migrations, M. de Quatrefages confirme les vues que nous venons d'émettre au sujet de l'origine des Malgaches : « Lorsqu'on pénètre quelque peu avant, dit-il, dans l'examen des races du Sud-Est de l'Asie, on voit les trois éléments anthropologiques fondamentaux, le nègre (le noir) (1), le jaune et le blanc, arriver jusqu'aux confins du continent (asiatique) et se montrer parfois, d'une manière erratique, à l'état de pureté plus ou moins complète, soit sur la terre ferme, soit dans quelques-uns des archipels qui en sont pour ainsi dire le prolongement. » Partout ailleurs ce qu'on rencontre dans la région insulaire de l'archipel Malais, c'est une race métisse, formée par le mélange des trois éléments. « En

(1) Il importe de ne pas confondre le nègre avec n'importe quel noir : le type nègre est à part, même parmi les noirs; nous l'avons dit plus haut, le noir de Madagascar, pas plus que celui de tout l'océan Indien, ne saurait être considéré comme un nègre.

général, le type nègre (noir) a la plus faible part, sauf exception pour les tribus mélanésiennes à l'état de pureté, et ne fait guère que laisser sa trace dans les populations. Le type jaune et le type blanc se partagent au contraire la suprématie, et de là résultent deux grands groupes, auxquels on peut donner le nom de familles dans la classification. Le premier de ces groupes constitue la famille *malaisienne* (c'est celui où domine l'élément jaune); le second, la famille *polynésienne* (c'est, à l'inverse, celui où domine l'élément blanc). La famille malaisienne se partage elle-même en deux groupes, dont l'un, placé à l'Occident, comprend les Hovas et quelques autres tribus de Madagascar, dont l'autre, placé à l'Orient, domine dans tous les grands archipels indiens, en y comprenant les Philippines, et dans la presqu'île de Malacca. Ce dernier est le véritable noyau de la race dont les Hovas et leurs dérivés ne sont qu'une colonie (1). » D'autre part, c'est à la famille polynésienne qu'appartient le reste de la population de Madagascar.

M. Alfred Grandidier est plus net encore, s'il se peut, que M. de Quatrefages lui-même, sur cette question de l'origine des Malgaches : « Quittons un instant Madagascar, dit-il, et franchissons tout l'océan Indien, un millier de lieues environ. Dans le vaste amas d'archipels, d'îles et d'îlots épars au milieu de ce grand océan, nous trouverons trois groupes de populations, tantôt juxtaposées, tantôt plus ou moins fondues : les Nègres (les noirs), — Papouas et Négritos, — qui sont les descendants des habitants primitifs de cet ensemble de terres et qui sont aujourd'hui refoulés dans l'intérieur, — les Indonésiens et les Polynésiens, métis à des degrés divers d'Indiens, de Mongols et des Nègres (noirs) précédents, qui habitent, les uns, certaines provinces de l'Indo-Chine et les grandes îles de la Malaisie, Bornéo, Sumatra, les Philippines, les autres, les petites îles de l'Océanie orientale, — enfin, les Malais, qui sont de race jaune plus ou moins pure et qui, quoique les derniers venus, ont la prédominance sur toutes les côtes de l'archipel. Les races indonésienne, polynésienne et

(1) A. de Quatrefages, *les Polynésiens et leurs migrations*, p. 13-14.

malaise se sont produites à la rencontre des deux grands courants aryen et mongolique, venus de l'Ouest et de l'Est, qui s'est opérée dans l'Indo-Chine au milieu des Nègres (des noirs), les premiers occupants de ces régions. »

A ces noirs océaniens correspondent exactement les populations noires de Madagascar; aux Malais correspondent les Hovas; enfin, aux Indonésiens et Polynésiens correspondent les autres habitants de la grande île.

M. Grandidier ne se borne pas à indiquer le fait, il y insiste : « Les Hovas, qui, dit-il, sont des Malais purs, originaires probablement de Java ou de quelque île voisine, et chez lesquels, par conséquent, le sang jaune prédomine, sont arrivés à Madagascar à une époque inconnue, mais certainement peu éloignée de nous, il y a une dizaine de siècles tout au plus; ils ont abordé au Sud et, refoulés par les tribus qui habitent cette partie de l'île et chez lesquelles ils ont laissé des traces évidentes de leur passage, ils se sont réfugiés dans le massif central, la région la plus aride et la plus dénudée de l'île, où il leur a fallu, pour vivre, déployer toutes les ressources de leur esprit ingénieux et persévérant. Il y a entre eux et les autres Malgaches les mêmes différences de type, de mœurs et de langage, qu'entre les Malais et les Indonésiens... Ils ont acquis aujourd'hui, grâce à leur intelligence, à leur ténacité et à leur esprit de discipline, la suprématie à Madagascar, comme les Malais l'ont prise dans l'archipel Indien. »

Mais ce sont les Indonésiens et leurs proches parents les Polynésiens, sur lesquels M. Grandidier appelle spécialement l'attention : « Il y a, en effet, dit-il, unité de race entre eux et les Malgaches, comme le montre l'identité presque complète non seulement du langage, mais des traits physiques, des mœurs et des croyances. Je ne veux pas dire que toutes les peuplades d'origine indonésienne, qui sont dispersées sur le tiers environ de l'hémisphère austral, depuis Madagascar jusqu'à l'île de Pâques, parlent toutes la même langue, ont toutes les mêmes mœurs.... mais, bien que certains traits de mœurs se soient exagérés, que d'autres aient disparu ou aient subi des transformations, on retrouve chez toutes un fonds commun d'usages et de caractères,

tant physiques qu'intellectuels et moraux, qui ne laissent aucun doute sur l'unité d'origine des Indonésiens, des Polynésiens et des Malgaches. » M. Grandidier entre ensuite dans le détail de ces ressemblances, beaucoup trop long pour pouvoir être rapporté ici. « Enfin, conclut-il, les mœurs et la linguistique indiquent d'une manière certaine d'où sont venus les premiers hommes qui ont peuplé Madagascar : de l'Est, et non point de l'Ouest; de l'Indo-Chine ou des îles de la Sonde, et non point de l'Afrique. » Madagascar se rattache ainsi de la manière la plus étroite au *monde océanien*, elle est une île de l'Océanie et c'est un véritable abus de langage que de l'appeler, comme on le fait quelquefois, la grande île africaine.

Maintenant que nous connaissons l'origine des Malgaches, nous désirerions savoir un peu comment leurs ancêtres sont venus à Madagascar. Malheureusement aucun Homère polynésien ne nous a conservé le récit des poétiques odyssées qui, des blancs récifs de leurs îles couronnées de palmiers, les ont conduits, à travers les flots bleus de l'océan Indien, jusqu'à la côte verdoyante de cette vaste terre. Et ce que la poésie n'a pas fait, l'histoire, on le comprend aisément, l'a fait bien moins encore.

Est-il impossible, cependant, de soulever à tout jamais un coin du voile qui nous cache ces grandes migrations?

Nous savons assurément « qu'à une époque à laquelle nos pères ne connaissaient encore en Europe que la navigation de simple cabotage, les Malaisiens affrontaient la haute mer et, avec les étoiles pour guides, parcouraient hardiment le grand Océan sur des flottes de pirogues munies de vivres et propres aux voyages de long cours (1) ». Nous pouvons même imaginer assez facilement sous l'influence de quels mobiles ils se déterminèrent au départ : défaite dans une lutte intestine, fuite devant une invasion ennemie, esprit d'aventure, entreprise commerciale ou militaire, course à la recherche d'une bonne occasion de piraterie ou de pillage. Nous savons enfin que ces expéditions, loin de s'accumuler dans un espace de temps relativement assez

(1) Grandidier, *Madagascar et ses habitants*.

court, se sont échelonnées sur un grand nombre de siècles.

Mais ce qui satisferait davantage encore notre curiosité, ce serait d'apprendre de quelle façon ces migrations s'effectuaient. Grâce au zèle éclairé avec lequel un ancien gouverneur de colonies anglaises, sir George Grey, s'est appliqué à recueillir les traditions orales des populations d'Océanie, ce vœu, qui semblait d'abord si téméraire, est aujourd'hui presque accompli, et il nous est permis, sinon de savoir tout à fait par le menu ce qu'étaient ces expéditions, du moins de l'entrevoir (1).

Sir George Grey nous a, en effet, conservé les traditions populaires océaniennes relatives à la colonisation de la Nouvelle-Zélande; et, comme cette colonisation fut effectuée par des émigrants de race polynésienne, nous sommes en droit de généraliser son récit et de l'étendre à l'occupation de Madagascar.

Le départ d'une des premières bandes d'émigrés eut lieu de l'île de Hawaïki, que M. de Quatrefages identifie, d'une façon très vraisemblable, avec l'île Samoa. Le premier soin des futurs émigrants, d'après le récit traditionnel que nous reproduisons, fut de se procurer les canots nécessaires pour un pareil voyage. Dans cette intention, Rata, Wahiéroa, Ngahué, Parata, et quelques autres hommes habiles, abattirent un arbre à Raratonga, qui est située de l'autre côté d'Hawaïki, et en tirèrent le bâtiment qu'il appelèrent l'*Arawa*. Ensuite Hotu-roa construisit un autre bâtiment, le *Taïnui*, avec l'aide d'ouvriers que lui prêta le commandant de l'*Arawa*, Tama-té-Kapua. Quatre autres navires, dont les noms ont été également conservés, se joignirent aux premiers. Le commandant de l'*Arawa* prit à son bord un prêtre habile, mais sans lui révéler vers quel but on allait cingler. Ce prêtre, Ngatoro-i-rougi, s'embarqua avec sa femme Kéaroa. Enfin, le commandant lui-même, avant de mettre à la voile, enleva la femme de Ruaéo, un de ses compagnons. Le voyage fut long. Ngatoro, étonné de la marche du navire et du vaste espace qu'il avait déjà parcouru, résolut de monter sur le

(1) Voir Sir George Grey, *Polynesian Mythology and ancient traditional History*, 1855.

toit de la maison construite sur la plate-forme qui joignait les deux canots et de s'assurer si l'on ne voyait pas quelque terre à l'horizon. « Ce passage est important, fait remarquer M. de Quatrefages, à qui nous empruntons notre récit; il nous apprend que les embarcations dont il s'agit ici étaient de ces grands canots doubles que nos plus habiles marins ont admirés et qu'ils déclarent être très propres à des voyages de long cours. Cette circonstance enlève à l'expédition dont nous parlons une part de ce qu'elle pouvait avoir d'impossible aux yeux de ceux qui, trompés par l'expression de canot, oublieraient que ce sont de véritables navires portant de cent cinquante à cent quatre-vingts hommes d'équipage (1). » On peut voir dans le savant traité d'ethnographie de Ratzel (2) une planche reproduisant un de ces canots-doubles, provenant des îles Fidji. L'original fait partie de la collection Godefroy, conservée au musée ethnographique de Leipzig. L'examen de ce document confirme d'une manière complète les remarques de M. de Quatrefages. L'*Arawa* prit terre en un point nommé Whanga-Paraoa, situé dans la baie de l'Abondance (Plenty-Bay), un peu au Nord d'Auckland. Un des premiers soins des émigrants fut de planter des patates douces pour qu'elles pussent croître en ce lieu, et aujourd'hui encore, fait à remarquer, on en rencontre qui poussent là, à l'état sauvage, parmi des rochers.

M. de Quatrefages rapporte encore, d'après sir G. Grey, le récit d'une autre expédition, qui, grâce aux détails complémentaires qui y sont contenus achève de nous retracer, de la manière la plus pittoresque, le tableau de ces émigrations océaniennes.

Sur les indications de Kupé, Turi, qui était à la tête de cette seconde expédition, gagna la Nouvelle-Zélande sur son canot l'*Aotéa*. Il s'y établit à demeure et fonda une colonie d'où sont sorties les tribus Whangami. Avant son départ, les amis de Turi mirent dans son canot, pour qu'il pût les semer en arrivant, des noyaux du fruit de l'arbre Karaka et, en outre, quelques rats vivants, bons à manger, renfermés dans des boîtes, et quelques per-

(1) M. de Quatrefages, *op. cit.*, p. 119.
(2) Dr Friedrich Ratzel, *Völkerkunde*, 1885-1888, 3 vol., t. II, p. 344.

roquets gris apprivoisés. Ils ajoutèrent un certain nombre de poules d'eau et plusieurs autres choses précieuses.

A peine débarqués, on voit Turi et ses associés s'occuper de mettre à profit ces trésors de colon. Par suite des retards et des accidents du voyage, ce chef ne possédait plus que huit patates; mais il les divisa en un grand nombre de fragments qu'il déposa séparément sur le sol, et, quand les rejetons sortirent de terre, il rendit le lieu sacré (*tabou*) par des prières et des incantations, pour que personne ne s'y aventurât et ne heurtât les jeunes plantes. Ces travaux de ferme s'accomplirent au chant d'une hymne, où se trouve constatée l'origine commune des travailleurs et des précieux végétaux, objets de leurs soins : « Creusons la Terre, notre mère! — Creusons la vieille déesse, la Terre! — Nous parlons de vous, ô Terre! Ne troublez pas — les plantes que nous avons apportées ici d'Hawaïki la noble! »

Nous connaissons maintenant l'origine des tribus malgaches et nous savons par quel genre de migrations les fondateurs de ces tribus sont venues aborder sur les côtes de Madagascar. Il ne nous reste plus, avant d'entreprendre l'étude détaillée de la plus importante d'entre elles, celles des Hovas, qu'à donner quelques notions générales sur les autres populations de l'île.

Ces populations peuvent se diviser en deux grandes catégories, celle du plateau central et les autres.

Les populations du plateau central, occupant un sol qui ne donne presque aucun produit spontané, ont été obligées, pour subvenir à leurs besoins, de se livrer à la culture. Le climat, plus tempéré dans cette zone que sur aucun autre point de l'île, leur a rendu plus aisé le travail d'extraction que leur imposait ainsi la nécessité. L'heureuse contrainte à laquelle ils se trouvaient soumis n'a pas tardé d'ailleurs à produire ses effets ordinaires. La culture, en attachant l'homme à la terre, a donné aux familles et aux tribus une assiette stable. Elles ont définitivement renoncé à la vie nomade. Elles sont devenues actives, laborieuses, leur intelligence s'est affinée. Elles ont produit au delà de ce qui leur était nécessaire pour leurs besoins de chaque jour, et alors, en même temps qu'on a vu

s'accroître la densité de la population, au sein de ces tribus, on a assisté au phénomène d'un premier essai de division du travail, qui a donné naissance, parmi elles, à un développement élémentaire des travaux de fabrication. Une de ces tribus, différente des autres par sa formation sociale antérieure, et, ainsi que nous le verrons, spécialement préparée par cette formation à l'organisation et à l'exercice des pouvoirs publics, la tribu des Hovas, s'est résolument mise à la tête de cette civilisation naissante et, s'appuyant sur la base solide des populations agricoles qui l'entouraient, elle a conquis l'hégémonie, d'abord du plateau central, ensuite de l'île tout entière.

Ces populations du plateau central sont, disons-le tout de suite, au Nord, les Sihanakas, au Centre, les Hovas, et enfin au Sud, les Betsiléos. Les Sihanakas sont au nombre d'environ 200.000; les Hovas, de 1.200.000 à 1.500.000; et enfin, les Betsiléos, qui sont les agriculteurs par excellence de la région, sont évalués de 500.000 à 600.000.

Les populations des deux autres zones vivent, au contraire, pour la plupart, de simple récolte, et ne se livrent à la culture, quand elles s'y livrent, que sous sa forme la plus rudimentaire. Les produits spontanés du sol sont en effet assez abondants, soit sur la côte, soit dans la région des pâturages et dans celles des forêts, pour les dispenser de l'effort toujours pénible que demande la culture. Elles se contentent des produits de la chasse, de la pêche, de la cueillette ou de l'art pastoral, se livrent parfois au travail facile d'un commerce peu compliqué, et, presque sans besoins, elles coulent dans l'indolence une vie facile sous les chauds rayons du soleil tropical. Ces populations sont plus ou moins nomades, très clairsemées, et on comprend sans peine qu'elles n'aient pu opposer qu'une résistance bien faible aux tribus du plateau, fortement trempées par les travaux de la culture et solidement encadrée par la hiérarchie régulière des pouvoirs publics de la monarchie hova.

Ces diverses populations, dont l'ensemble est évaluée au faible chiffre de 2.500.000 à 3 millions d'individus pour toute l'île, sont en effet, en grande majorité, tombées sous la domination

des Hovas. Certaines, cependant, ont conservé une demi-indépendance, quelques-unes même une indépendance complète.

Ces tribus sont, pour la plupart, encore très mal connues. Bornons-nous à dire quelques mots des plus importantes (1).

Il suffira de mentionner les tribus du Sud (Antanosy, Antandroy, Mahafaly et Masikora) peu nombreuses et aussi pauvres que la région qu'elles habitent. Plus près du plateau central, dans la partie forestière de la région moyenne, on trouve les Bara et les Tanala. Les Bara, qui ne se séparent jamais de leurs armes, ne sortent de leurs bois que pour se livrer au pillage sur le territoire des Betsiléos, leurs voisins. Les Tanala sont beaucoup plus doux. Ils font avec les indigènes du plateau central un certain commerce, et se rendent, à cet effet, à la lisière de la forêt, pour y vendre des bambous et des bois, soit de chauffage, soit de construction. Ils vivent des produits spontanés de sol, et y joignent un peu de culture instable. Leurs villages sont temporaires, par suite de la nécessité de trouver toujours des terres nouvelles, qui aient encore tout leur humus. Autour du village, ils pratiquent le déboisement d'une certaine étendue de la forêt. Ils font ainsi des jonchées d'arbres sous lesquelles la terre se conserve fraîche jusqu'à l'entrée de l'hivernage. Ils incendient alors ces jonchées et obtiennent de la sorte une forte couche de cendre et de terre végétale, qu'ils retournent et mélangent ensemble. Le sol se trouve ainsi tout préparé pour l'ensemencement du riz. Ils obtiennent sans peine une récolte suffisante, mais il est inutile d'insister sur le caractère absolument primitif et barbare que présente le procédé de culture qui vient d'être décrit.

Il ne nous reste plus à signaler que les Betsimisaraka et les Sakalaves.

Les Betsimisaraka habitent le versant oriental de Madagascar. « Ils sont, dit le R. P. Piolet, extrêmement paresseux, et essentiellement rebelles à toute idée de culture et d'industrie. Les plus vaillants s'adonnent à la pêche et font des marins assez habiles;

(1) Les personnes qui désireraient des détails plus complets pourront se reporter à l'excellent ouvrage du R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants* (seconde partie).

ceux de Sainte-Marie, en particulier, aiment beaucoup à prendre des engagements comme marins sur les navires soit de commerce, soit surtout de l'État, où ils font de fort bons matelots; quelques-uns exercent certains métiers, comme celui de forgeron; mais le travail de la terre leur est odieux, et ils préfèrent vivre dans la misère plutôt que d'acquérir un peu de bien-être par de légers efforts. Quelques bananiers qui poussent tout seuls autour de leurs maisons, quelques rares champs de manioc d'une végétation luxuriante, quelques caféiers à l'entour de leurs cases et dont ils vendent le produit aux Européens, un peu de riz, voilà tout ce qu'il leur faut. Même l'argent ne peut obtenir d'eux aucun effort suivi (1). »

Quant aux Sakalaves, ils habitent le versant occidental de l'île. Ils sont paresseux à l'excès, dit le R. P. Piolet, surtout pour le travail de la terre. La région qu'ils occupent est déserte et presque entièrement inculte. Le Sakalave, écrivent les Pères Abrical et de La Vaissière, « mène une vie nomade et n'admet pas le travail de la terre. Son unique ambition est de posséder beaucoup de bœufs. Pendant que ses troupeaux paissent autour de lui en liberté, il cherche à se procurer, sans grand travail, une misérable nourriture au moyen de certaines plantes qui croissent en assez grande abondance sur la terre des forêts. S'il sème du riz, c'est de la manière la plus expéditive, soit en brûlant les arbres, soit en faisant piétiner par ses bœufs les marais de son choix. Comme il se garde de sarcler ces sortes de champs, les produits qu'il en recueille sont assez peu abondants. Aussi ne mange-t-il de riz qu'un tiers de l'année environ. Le reste du temps, il se nourrit de racines de manioc qui poussent à l'état sauvage, ou de *kabija,* espèce d'oignon d'un goût un peu amer, ainsi que de *cambare* ou *camare* sauvage, sorte de tubercule fort semblable à la liane-patate pour le feuillage et pour la racine, mais un peu plus gros qu'elle.

« De toutes les tribus de Madagascar, ajoutent les mêmes auteurs, la plus guerrière sans contredit, c'est celle des Sakalaves.

(1) R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants*, p. 331-332.

Dès que le jeune Sakalave est adolescent, et qu'il a douze à treize ans, on l'arme d'un fusil et de plusieurs sagaies. Il porte un ceinturon autour de ses reins; et à ce ceinturon se trouvent accrochés, entre autres objets, une épinglette pour le fusil, un sachet de balles, une corne de bœuf pleine de poudre. Le voilà soldat, mais soldat sakalave, c'est-à-dire armé pour la chasse, pour les embûches dressées aux autres tribus, pour le pillage (1). »

« Le Sakalave, écrit également un des récents explorateurs de Madagascar, M. E. Gautier, le Sakalave est resté réfractaire à toute civilisation. Pas d'ordre, pas de gouvernement; partout l'anarchie a donné des habitudes invétérées de brigandage. Vous avez entendu parler des Fahavalos, des brigands malgaches. Eh bien, ces Fahavalos sont des Sakalaves. Je crois pouvoir affirmer que chez les Sakalaves et chez la plupart des autres tribus indépendantes, on vole et on tue comme on respire ; c'est une fonction naturelle. La liberté réciproque du pillage est la seule institution politique pratiquement établie. L'Ouest et le Sud de Madagascar sont un repaire de brigands (2). »

L'opposition que nous avons établie entre les populations agricoles du plateau central et les autres populations malgaches vivant de simple récolte se trouve maintenant justifiée de la manière la plus ample. Sans nous attarder à poursuivre ce parallèle, attachons-nous désormais à étudier en elle-même l'évolution sociale qui a fait de la tribu hova la première de l'île, et lui a assuré l'hégémonie sur tous les peuples de Madagascar. Ce sera l'objet de notre prochain article.

(*A suivre.*)

Lucien de Sainte-Croix.

(1) Le P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 7 et 43.
(2) E. Gautier, *Madagascar et son avenir* (*Revue scientifique*, 6 avril 1895).

LA PRÉPONDÉRANCE DE LA VIE PRIVÉE

DANS

LE MOUVEMENT HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE L'ANGLETERRE,

A PROPOS DE DEUX OUVRAGES RÉCENTS.

L'histoire du peuple anglais offre de curieux contrastes et des surprises inattendues. La période d'invasions s'est continuée pour l'Angleterre jusqu'en plein moyen âge. Elle était conquise, une fois de plus et totalement, à une époque où la France et l'Allemagne occidentale avaient déjà su se mettre à l'abri des établissements étrangers; elle semblait par là vouée au despotisme, et elle a été l'initiatrice de la liberté en Europe. Elle ne possédait qu'une marine peu renommée, alors que les *Conquistadores* espagnols et portugais se partageaient le Nouveau Monde; elle est entrée, la dernière des grandes puissances maritimes, dans les voies de la colonisation, devancée de beaucoup par les pays latins, distancée même par la Hollande; et cependant, c'est elle qui tient incontestablement aujourd'hui le sceptre de l'expansion coloniale. Elle est, à certains égards, la plus aristocratique des nations modernes, et pourtant elle a réussi, plus qu'aucune autre, à l'organisation normale de la démocratie.

Cette série de contrastes, dont on pourrait allonger la liste à plaisir, tient à une même cause, en sorte que l'histoire d'Angleterre, la plus décousue et la plus incompréhensible qu'il y ait à première vue, est, au fond, extrêmement une. Elle est entièrement dominée par un élément dont les historiens sont peu habi-

tués à tenir compte, les forces de la *vie privée*. La vie privée est prépondérante en Angleterre ; c'est par les énergies qu'elle suscite et qu'elle prépare sans cesse que les grands problèmes de la vie publique se résolvent inopinément. Des agents inaperçus, ou dont on ne soupçonnait pas la puissance, entrent en scène tout à coup et triomphent de difficultés devant lesquelles reculaient les pouvoirs publics organisés.

Nulle part, *ce qu'on ne voit pas* n'a autant d'importance que dans cette société. Elle agit par forces dispersées, d'une manière latente, sans qu'on y prenne garde. Toutes ces forces s'augmentent, grandissant chacune de leur côté. Vienne un événement qui les unisse toutes contre un danger commun ou pour une nécessité commune, elles formeront un faisceau que rien ne pourra rompre.

Ces réflexions me revenaient ces jours derniers en lisant deux ouvrages sur l'Angleterre qui n'ont trait ni au même sujet ni à la même époque. Entre eux, il y avait un lien, cependant, ce qu'on pourrait appeler proprement le *phénomène anglais*, cette manière à la fois simple et imprévue, naïve et victorieuse, de trouver, d'accepter et d'appliquer la solution des problèmes sociaux, et cela par la puissante constitution de la vie privée. Je voudrais, en exposant ce qu'est chacun de ces ouvrages, faire ressortir le caractère commun qui se dégage de leur lecture attentive.

I. — LE PROBLÈME HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU TYPE SAXON : COMMENT LA RACE SAXONNE A PRÉVALU SUR LA RACE NORMANDE.

M. Jusserand vient de donner le premier volume de son *Histoire littéraire du Peuple Anglais* (1). C'est une œuvre considérable où l'érudition de l'auteur, sa profonde connaissance de la langue anglaise, se joignent à un goût littéraire très exercé. M. Jusse-

(1) *Histoire littéraire du Peuple Anglais*, par J.-J. Jusserand : Des Origines à la Renaissance. Firmin-Didot et Cie.

rand n'a pas voulu seulement étudier la série des écrivains marquants qui ont illustré l'Angleterre, il s'est attaché à peindre le milieu dans lequel chacun d'eux a vécu; il s'est préoccupé de noter les transformations successives, l'évolution de ce milieu. Très manifestement, il s'inspire de la théorie fameuse que Taine développait en tête de son histoire de la littérature anglaise.

Cette louable préoccupation l'a conduit à présenter un tableau de la constitution sociale de l'Angleterre, à formuler son appréciation sur l'influence des grands bouleversements historiques dont elle a été l'objet. La conquête normande est le plus marquant de ces faits; elle est aussi le plus intéressant pour des Français. M. Jusserand lui assigne une importance de premier ordre.

Malheureusement, il tombe dans le piège que l'histoire politique tend aux observateurs; il constate l'action de *ce qu'on voit*, il n'aperçoit pas le travail latent de *ce qu'on ne voit pas*. Dans la conquête normande, il voit le *Doomsday Book*, le partage des terres entre les compagnons de Guillaume, la puissance féodale établie à leur profit, et, comme les Saxons disparaissent momentanément recouverts, il les oublie; il fait même plus, il affirme qu'ils sont désormais méconnaissables. « La Bataille [de Hastings], dit-il, eut en effet des conséquences immenses : ... un peuple entier fut transformé et devint un peuple nouveau. Les Anglo-Saxons vaincus ne surent pas plus se défendre et s'unir contre les gens de France qu'ils n'avaient su auparavant s'unir contre les Danois. A l'enthousiasme momentané qui avait groupé autour d'Harold beaucoup d'énergiques défenseurs, succède un morne abattement (1). » Un peu plus loin, l'auteur, traitant les vaincus comme de simples Orientaux, les accuse de se laisser écraser par la fatilité, et la page 107 porte cette mention : *Fatalisme anglo-saxon.*

Voilà un jugement bien sévère et assez inexplicable : si les Anglo-Saxons formaient une masse inerte, résignée et incapable, comment cette masse a-t-elle pu se transformer tout à coup par la vertu efficace de la bataille de Hastings? Les races fatalistes ne

(1) J.-J. Jusserand, p. 105.

se modifient pas ; elles ne se mélangent guère, étant méprisées de leurs vainqueurs. Voyez les diverses populations soumises aux Turcs. Voyez l'Orient tout entier, où les superpositions de races sont un phénomène général. Deux siècles après une conquête, les descendants des vainqueurs et ceux des vaincus se distinguent encore aisément. Au contraire, en Angleterre, à la fin du treizième siècle, la fusion des Saxons et des Normands avait déjà commencé à préparer la race anglaise.

Il est vrai cependant que les Saxons ne tentèrent pas de se révolter, et le Chroniqueur anglo-saxon est leur fidèle interprète quand il déplore que la soumission n'ait pas eu lieu plus promptement puisqu'elle était inévitable. «... Ils firent leur soumission quand presque tout le mal était fait ; et ce fut un grand malheur qu'ils n'eussent pas pris leur détermination plus tôt, puisque Dieu ne voulait pas que les choses allassent mieux à cause de nos péchés (1). » « Quand on a l'âme ainsi remplie de sentiments élégiaques, ajoute M. Jusserand, on est une facile proie pour les hommes qui savent vouloir. »

Il convient de se méfier davantage des sentiments élégiaques de ce moine. Sans doute, il considère que la conquête normande est la punition des péchés saxons, sentiment assez naturel chez un écrivain ecclésiastique, mais en même temps, il raisonne la défaite avec un sang-froid tout britannique, comme on dirait aujourd'hui. Il pense que la résistance armée ne vaut que ce qu'elle procure ; il n'est pas chauvin, il est pratique ; il tient le compte d'une campagne militaire par *Doit* et *Avoir*. Les hommes d'État anglais ont souvent raisonné de la même manière ; engagés dans une guerre, ils la cessent aussitôt qu'ils croient *l'affaire mauvaise*, comme ferait un commerçant. Mieux vaut liquider de suite, accepter la perte inévitable, que de s'entêter à poursuivre une entreprise manquée. L'Angleterre a constamment recours à cette politique. Elle capitule toutes les fois qu'elle croit y trouver avantage. Et on estime généralement que cela ne lui réussit pas trop mal. Il faut prendre garde quand l'Angleterre capitule, c'est

(1) J.-J. Jusserand, p. 106.

souvent parce qu'elle a aperçu un autre moyen de triompher.

Les Saxons raisonnaient de même, inconsciemment peut-être, mais ils agissaient, ce qui vaut mieux. Ils se rendaient compte qu'une nation de paysans comme eux, fort émiettée (1), sans organisation militaire ne pouvait pas disputer le gouvernement du pays aux seigneurs normands. Ceux-ci trouvaient dans le cadre féodal la cohésion suffisante pour créer l'unité politique et la puissance militaire, ils trouvaient dans les systèmes féodaux de tenure des terres une constitution toute prête de la propriété privée et des pouvoirs publics. Ils donnaient au pays ce que les Saxons n'étaient pas en état de lui fournir, la sécurité extérieure et la paix intérieure.

Et les Saxons avaient besoin par-dessus tout de sécurité et de paix, parce qu'ils cherchaient uniquement, en vrais paysans qu'ils étaient (2), à cultiver leurs terres et à y vivre. A coup sûr, les Normands leur faisaient chèrement payer ces avantages, mais le marché n'était pas conclu librement, il fallait le subir et en tirer le meilleur parti possible.

Ce fut précisément ce que firent les Saxons, et d'une manière remarquable. Tandis que leurs vainqueurs s'installaient en exploiteurs, eux s'installaient en travailleurs. Avec le temps, à mesure que la situation des premiers s'usait, celle des seconds devait grandir.

Elle grandit d'abord par la diminution progressive des charges féodales. Peu à peu les paysans saxons se rachetèrent de la corvée, convertirent cette obligation personnelle en une simple rente, puis payèrent le capital de cette rente et redevinrent libres. La bonne organisation de leur vie privée, leur travail âpre et fécond parvenaient à détruire le principal effet de la conquête, à reconstituer une classe de propriétaires indépendants.

(1) Cet état d'émiettement est fort bien exposé par M. Jusserand. (P. 94, 95, 99.) « Le hameau est pour eux la patrie », dit-il.

(2) M. Jusserand refuse à la race saxonne les goûts agricoles (p. 35); il reconnaît pourtant que les Saxons avaient horreur du séjour des villes qu'ils comparaient à des tombeaux (p. 35 et 36), et il cite en note de la page 36 le texte connu de Tacite sur les Germains : *Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit.*

Elle grandit ensuite de la division des conquérants : le roi normand ou angevin avait une grande autorité sur les seigneurs ; descendant et représentant de celui qui les avait conduits à la victoire, à la richesse et au pouvoir, il tendait à transformer son autorité de suzerain en une domination plus large et plus absolue. Il pensait que les Seigneurs étaient à sa merci. Ceux-ci cherchèrent un appui contre ces prétentions, ils le trouvèrent dans les vaincus, dans les Saxons, dans la grande force vitale du pays et, grâce à eux, purent imposer la Grande Charte à Jean sans Terre La bonne organisation de la vie privée commençait déjà à donner aux Saxons une part effective d'influence dans les affaires publiques.

Rien d'étonnant d'ailleurs si la littérature, du douzième au commencement du quatorzième siècle, ne porte pas de traces appréciables de l'influence saxonne. Les Saxons d'alors sont des paysans et des paysans lourds. On en trouverait aujourd'hui, au surplus, quelques représentants dans les comtés méridionaux de l'Angleterre où les petites tenures subsistent encore un peu. Ils sont bien loin d'avoir les dons brillants des Celtes, et l'influence celtique se partage, aux onzième et douzième siècles, avec l'influence normande, le domaine de la littérature. Les bardes celtiques, les trouvères normands leur servent ordinairement d'interprètes. Dans l'Angleterre proprement dite, d'où le Celte a disparu autrefois devant le Saxon, où les lettres françaises sont dominantes, les lettres latines fleurissent aussi, comme elles fleurissent en France à la même époque ; les lettres anglaises, représentées par de rares monuments, traduisent surtout des sentiments normands. Elles sont une imitation, une adaptation, à l'usage des anciens habitants, peu familiarisés avec la langue nouvelle, chefs saxons soumis et désireux de se plier aux habitudes des vainqueurs (1).

Avec le quatorzième siècle, nous arrivons à une littérature

(1) Tout le monde connaît le merveilleux parti tiré de cette situation sociale par le célèbre romancier écossais. Dans *Ivanohe*, Walter Scott met en scène un vieux chef saxon intransigeant sous les traits de Cedric, mais son fils court les tournois avec les seigneurs normands et se plaît à écouter en leur compagnie le chant des ménestrels.

vraiment nationale : elle correspond à la fusion des races des vainqueurs et des vaincus, à la formation du peuple anglais. M. Jusserand met très bien en relief cet état de choses et le livre III de son volume est intitulé : « L'Angleterre aux Anglais ».

Il est curieux de voir quels sentiments va exprimer cette littérature nationale à ses débuts. Se ressentira-t-elle des origines normandes ou des origines saxonnes et dans quelle mesure? Ces origines sont assez proches pour qu'on puisse encore en distinguer aisément l'influence.

Sans doute, on ne peut pas mesurer par l'action littéraire d'un groupe son action politique et sociale : nous avons dit tout à l'heure que l'élément saxon, auquel nous attribuons une importance capitale dans la préparation du peuple anglais, n'avait rien produit de notable en littérature, au douzième ni au treizième siècle; mais le fait de retrouver au quatorzième sous la plume d'écrivains anglais des idées authentiquement saxonnes, prouve du moins que les Saxons n'avaient pas disparu et ne s'étaient pas transformés en masse au jour de la bataille de Hastings.

Et le génie saxon se manifeste d'une façon indéniable dans les monuments littéraires anglais du quatorzième siècle.

Trois noms marquent cette époque : Chaucer, John Gower et William Langland.

Chaucer, le plus célèbre des trois, est aussi celui qui a le plus ressenti les influences diverses qui se partageaient alors l'Angleterre. Comme il arrive à la plupart des hommes qui atteignent les sommets intellectuels, il n'était pas le représentant d'un seul état d'esprit. Il avait vécu dans des milieux divers ; il avait voyagé, il avait été successivement prisonnier en Flandre, en France, valet de chambre d'Édouard III, négociateur en France et en Italie, membre du Parlement, contrôleur des douanes à Londres. Avec cela, il tenait par sa famille à la bourgeoisie de la Cité, fils et neveu de membres de la Corporation des marchands de vin. Ses voyages, ses missions diplomatiques, ses fonctions politiques et administratives, son origine familiale avaient été pour lui l'occasion d'une foule de contacts, contacts avec les grands et con-

tacts avec les humbles, avec les poètes et avec les marchands, avec les artistes de l'Italie et les lourds paysans saxons.

Chaucer sympathise largement avec les représentants de ces différents milieux, et c'est là une grande originalité dans la littérature européenne de ce temps. M. Jusserand fait très bien ressortir ce caractère saillant des œuvres de Chaucer; il le montre surtout dans ces *Contes de Cantorbéry*, où le but commun d'un pieux voyage à la châsse de saint Thomas Becket réunit à la table de l'auberge du « Tabart près de la cloche » des pèlerins de toutes sortes. Là se rencontrent un « parfait gentil chevalier » qui a tué beaucoup de Sarrasins, un écuyer élégant qui a fait la guerre en France, un gros marchand si bien fourré que « personne ne se doutait de ses dettes », un pauvre clerc d'Oxford tout râpé, un brave propriétaire de campagne, rond, rubicond, joyeux et accueillant, un marin « dont la barbe a été secouée par bien des tempêtes », un médecin enrichi par une peste récente, des ouvriers de Londres, merciers, charpentiers, teinturiers, tisserands, cuisiniers, des ruraux, un laboureur, un meunier « à la bouche fendue large comme une fournaise », des gens de loi aigres, des gens d'Église, des commères comme la « bourgeoise de Bath ». Tous ces personnages agissent, parlent, content des histoires, et Chaucer prête l'oreille aux récits grossiers et aux lourdes facéties du meunier, tout comme aux aventures héroïques du chevalier. « Le rôle du peuple, si marqué dans la littérature et la politique anglaises, s'affirme ici dès la première heure, » dit M. Jusserand; l'observation est des plus justes. L'auteur la met en relief par la comparaison qu'il fait de Chaucer avec son contemporain Froissard, si compendieux dans ses récits de hauts faits d'armes, si exact à nous renseigner sur les détails de la vie de Gaston Phœbus, si muet sur celle des petites gens. « Et mouraient les petites gens de faim, dont c'était grand pitié. » Voilà tout ce qu'on sait d'eux après l'avoir lu.

Les petites gens d'Angleterre avaient déjà su se faire une place au temps de Chaucer. On comptait assez avec eux pour que Chaucer, membre du Parlement, diplomate, courtisan,

officier du roi, ne dédaignât pas de les mettre en scène. En France, ils comptaient moins, ils resteront bien longtemps encore à l'écart de la littérature et de la politique. Ainsi ces Saxons vaincus, brusquement exclus de toute participation aux affaires publiques, rejetés dans l'obscurité de la vie privée par une conquête, sont parvenus, trois siècles plus tard, à se faire à côté de leurs vainqueurs une place respectée.

Il y a encore des Normands purs de tout mélange, sinon comme sang, du moins comme esprit. John Gower, l'ami de Chaucer, en est un. « A la différence de Chaucer, dit M. Jusserand, Gower méprisait et détestait le vulgaire; quand il lui donne place dans ses œuvres, la place qu'il lui réserve est peu enviable. Il est aristocratique et conservateur par tempérament, si bien qu'il appartient autant à l'Angleterre ancienne qu'à la nouvelle nation et qu'il est le dernier en date des représentants reconnaissables de l'Angleterre angevine (1). »

Au surplus, John Gower, dont « les livres étaient faits avec des livres », marquait la fin et non les débuts d'un genre; on ne s'inspire pas de ceux qui copient. Il a pu être renommé parmi ses contemporains, il n'a rien créé.

Voici au contraire une figure bien intéressante, celle de William Langland. Ses contours ne sont pas très nets; elle se perd dans les brouillards du Nord et dans l'obscurité d'une condition modeste : « personnage mystérieux et insaisissable, dont le nom même est incertain, dont les écrits firent grand bruit et que personne ne semble avoir vu, sur le compte duquel on ne possède aucun témoignage contemporain. Comme Gower, des liens solides le rattachent au passé; mais Gower se rattache à l'Angleterre angevine, et William Langland, si tel est bien son nom, à *la mystérieuse Angleterre des Saxons et des Scandinaves. Ses livres ne sont pas faits avec des livres; ils sont faits avec de la vie réelle, des choses vues, des rêves rêvés, des sentiments éprouvés.* Il est la contre-partie de Gower; il complète Chaucer lui-même (2) ». J'ajoute qu'un écrivain si amoureux de la vie réelle

(1) Jusserand, p. 373.
(2) *Ibid.*, p. 383.

et du *document* vécu, comme nous disons aujourd'hui en patois moderne, me paraît être l'ancêtre incontestable de la littérature anglaise. Beaucoup de sincérité, trop de descriptions, une pointe de rêve naïf, n'est-ce pas là le fonds même du genre anglais au dix-neuvième siècle? Et cet ancêtre est un Saxon, de race et d'inspiration. Trois siècles après Hastings, voilà donc les Saxons qui reparaissent, même dans la littérature, à laquelle leur vie et leurs dispositions natives les préparent si peu. N'est-ce pas une manifestation bien nette de leur survivance? N'est-ce pas un lien visible entre le Saxon d'autrefois et l'Anglais d'aujourd'hui? Ajoutons que M. Jusserand a beaucoup contribué, tant par le chapitre qu'il consacre à Langland dans son *Histoire littéraire* que par un ouvrage précédent (1), à faire connaître, à placer à son vrai rang l'auteur des *Visions*.

Quelques traits suffiront pour indiquer l'esprit saxon qui anime celui-ci. D'abord, il a sur le pouvoir royal des idées caractéristiques : « Toute l'organisation de l'État anglais est résumée en un vers d'une puissance admirable, où le poète représente le roi entouré de son peuple : « Chevalerie le conduisait; puissance des Communes le faisait régner. » La puissance des Communes est toujours présente à l'esprit de Langland; il constate l'impossibilité de se passer d'elles » (2). Il oppose leur volonté aux théories de droit divin qui prennent faveur chez les derniers Plantagenets; on devine, en le lisant, la déposition de Richard II accusé d'avoir dit « qu'il dictait de sa bouche les lois de son royaume »; on prévoit la chute des Stuarts, leur échec dans l'entreprise où réussirent les rois de France avec l'ancien régime. Langland traduit ainsi les sentiments de tous ces peuples; il interprète à sa façon les mêmes tendances, les mêmes opinions, que soutient et que fait triompher la Chambre des Communes. « Par moments, dit M. Jusserand, en lisant son ouvrage, on croirait lire une transcription poétique du compte rendu des séances (3) ». Ce Saxon authentique est donc un ex-

(1) *Les Anglais au moyen âge. L'Épopée mystique de William Langland.*
(2) Jusserand, p. 401.
(3) *Ibid.*, p. 402.

cellent type d'Anglais du quatorzième siècle ; ses idées personnelles sont précisément celles du Parlement, du corps politique dont la puissance déjà bien assise va encore grandir, tant il représente excellemment ce qu'il y a de plus vigoureux dans la nation.

Savez-vous quel est, d'après Langland, la cheville ouvrière de l'État? Langland, vrai paysan saxon, proclame qu'elle se trouve non pas à la cour royale, ni dans les châteaux féodeaux, mais chez les cultivateurs. Voilà qui dépasse, et de beaucoup, l'originalité de Chaucer! Chaucer écoutait des paysans et des ouvriers, il s'intéressait à eux; Langland, lui, déclare que Pierre le Laboureur (*Piers Plowman*) « réalise son idéal de désintéressement, de conscience et de raison » ; il le choisit comme guide dans ses *Visions;* il met toute sa confiance en lui. Il l'aime et il l'estime surtout parce qu'il est utile et sérieux : « Pierre nourrira tout le monde, sauf les inutiles; il ne nourrira pas Jacques le jongleur, ni Jeannette la folle fille, ni Daniel le joueur de dés, car tous ceux dont le nom est inscrit dans la légende de vie doivent prendre la vie au sérieux (1) ».

Dur aux inutiles, aux parasites, Langland se révolte et s'indigne contre les imposteurs. Sa révolte est féroce, comme doit l'être celle d'un honnête paysan qui se sent trompé. Elle éclate à tout propos, elle lève tous les masques; elle confond toutes les formes de la fourberie dans un anathème commun et tous ses représentants sous une dénomination générale. *Faux-Semblant*, personnage abstrait dans le goût du temps, est le résumé de tous les manquements au devoir, de toutes les hypocrisies : « c'est le roi qui règne sans conscience, c'est le chevalier corrompu, l'homme de loi sans cœur, le marchand sans honnêteté, le frère, le pardonneur, l'ermite, qui cachent sous l'habit des saints des cœurs de damnés (2) ».

L'âme est tendre cependant chez ce paysan simple et rude; elle s'ouvre facilement à la pitié, à la charité, à l'amour: elle ne connaît qu'une haine, celle de l'imposture. C'est pourquoi elle

(1) Jusserand, p. 405.
(2) *Ibid.*, p. 409 et 410.

est susceptible de tolérance vis-à-vis des esprits sincères; c'est pourquoi elle est capable de grandes choses, malgré l'étroitesse apparente et l'intransigeance sauvage de certains de ses sentiments.

Déjà, au quatorzième siècle, elle a accompli de grandes choses. Elle a soutenu un peuple vaincu dans une tâche d'apparence ingrate et de longue durée; elle l'a conduit au bout de cette tâche et lui a donné le succès. Fermement attachés à l'accomplissement d'un devoir obscur, poursuivant leur sillon sans défaillance, les laboureurs saxons ont reconquis patiemment, lentement, mais sûrement, leur place au soleil. Et ce travail ne se révèle à l'historien que par deux ou trois grands faits manifestant tout à coup la puissance nouvelle qui s'est formée. Au mouvement qui produit la Grande Charte, à la déposition de Richard II, à quelque remontrance hardie du Parlement, on constate que le pouvoir n'est plus aux mains des successeurs de Guillaume, mais du peuple anglais. Comment cela s'est-il fait? On ne saurait le dire, ou plutôt il semble que cela ne mérite pas d'être dit : des gens ont travaillé courageusement, leurs fils en ont fait autant, et ils sont devenus les maîtres. Les problèmes qui se résolvent par la seule force d'une vie privée fortement organisée, se résolvent sans bruit. Et l'histoire d'Angleterre en offre d'autres exemples.

II. — LE PROBLÈME POLITIQUE DE L'ANGLETERRE MODERNE : COMMENT LA POUSSÉE NATIONALE A ÉCARTÉ L'OLIGARCHIE ARISTOCRATIQUE.

La Révolution de 1688 ne profita guère au peuple anglais pris dans sa masse. Politiquement, elle aboutit à la toute-puissance du Parlement, et le grand effort accompli pour chasser les Stuarts et renverser leur pouvoir autoritaire transporta à une oligarchie un pouvoir aussi absolu.

C'est à peu près ce qui arrive chaque fois qu'un grand mouvement de résistance est conduit par des hommes incapables de gouverner ou peu disposés à le faire. Nous voyons constamment

de nos jours, aux États-Unis, un phénomène analogue : devant les scandales monstrueux d'une administration municipale, celle de New-York par exemple, les honnêtes gens se révoltent, forment un comité de vigilance, et se débarrassent de quelques politiciens véreux ; puis chacun retourne à ses affaires, les honnêtes gens de tout à l'heure à leur fabrique, à leur comptoir, à leur office, les autres à la politique. Et quelques années plus tard la scène recommence.

Les troubles qui ensanglantèrent le milieu du dix-septième siècle en Angleterre avaient une amplitude plus considérable, mais ils ressemblaient par leurs causes profondes à ces révoltes américaines. L'ensemble de la nation laborieuse marquait clairement, brutalement, qu'elle ne voulait pas supporter une atteinte tyrannique à la *Common law*, à cet ensemble de libertés publiques auquel elle était profondément attachée ; puis, une fois le danger écarté, il fallait remettre à quelqu'un le soin des affaires publiques, et c'est là que l'embarras commençait. On établissait un Protecteur, on rappelait les Stuarts, à la fin on prit un prince étranger. Au milieu de tous ces changements, le Parlement seul subsistait. C'était le vrai dépositaire de l'autorité publique.

Le poids du gouvernement retombait ainsi en entier sur les représentants de la nation, et c'était une lourde charge. Elle ne pouvait pas être acceptée par ceux qui avaient déterminé le mouvement, par les membres des classes moyenne et populaire, trop occupés par les soucis de l'existence matérielle, souvent incapables de conduire des intérêts compliqués. Ces gens-là ne demandaient qu'une chose, ce que demande essentiellement l'Anglo-Saxon type : ne pas être entravés dans leur vie privée, pouvoir travailler en paix.

Il se trouvait précisément en Angleterre une aristocratie apte à leur rendre ce service. Comme les seigneurs normands avaient préservé les Saxons du douzième siècle de toute invasion, les seigneurs anglais du dix-septième siècle étaient prêts à préserver leurs compatriotes des abus de la royauté ; ce furent eux qui remplirent le Parlement. Pendant un siècle et demi, ils donnèrent à la nation le temps de prendre conscience d'elle-même, de s'en-

richir, de s'éclairer, de s'élever, de devenir plus capable de se gouverner. Ils le firent inconsciemment, très persuadés que les peuples devaient être conduits par leurs chefs naturels, et qu'ils étaient, eux, *Squires* anglais, les seuls et les éternels chefs de l'Angleterre. Et, profitant de leur pouvoir indiscuté, ils attirèrent à eux toutes les fonctions publiques, depuis celles de membres du Parlement, qu'ils se réservaient de plus en plus, jusqu'à celles de *Magistrates*, jusqu'aux grades dans les milices. M. André Chevrillon (1) présente un tableau très bien tracé de cet accaparement qui se poursuivit à travers tout le dix-huitième siècle, et mit, au début du dix-neuvième, toute la politique anglaise entre les mains d'une coalition de grands seigneurs. C'est cette coalition que Disraëli, encore jeune romancier, désignait sous le nom de *Parti vénitien*. Non seulement les seigneurs s'emparent de la politique que la nation leur abandonne pour demeurer à son travail, mais ils s'emparent d'une grosse portion du sol anglais que des travailleurs énergiques leur cèdent pour chercher au Nouveau Monde une terre plus riche; ils s'arrondissent par une série d'*Enclosure acts* pour l'appropriation des communaux; ils sont bons administrateurs de leur fortune privée comme de la fortune publique, et c'est grâce à cela que leur domination dure si longtemps, c'est grâce à cela qu'ils ne seront pas renversés par une révolution, mais entamés par une série de réformes successives.

Au début du dix-neuvième siècle, le besoin de quelques-unes de ces réformes se fait vivement sentir. C'est le moment où entre en scène le héros de M. André Chevrillon, Sydney Smith, pasteur anglican et écrivain, qui prit une part considérable à la fondation de la *Revue d'Édimbourg* et au mouvement libéral anglais de cette époque.

Sydney Smith appartient déjà à l'Angleterre moderne, mais comme Chaucer appartenait au nouveau peuple anglais du quatorzième siècle. Il est plutôt une transition entre les temps anciens et les temps nouveaux, partisan de la réforme électorale de 1832, de la liberté des catholiques irlandais, mais profondé-

(1) *Sydney Smith et la Renaissance des Idées libérales au XIXe siècle*, par André Chevrillon, p. 93 à 99; Hachette, 1894.

ment satisfait d'avoir obtenu, à la fin de sa carrière, la grasse prébende de chanoine de Saint-Paul et très désireux qu'on ne change plus rien, — au moins jusqu'à sa mort, — à un monde où il s'est fait une si agréable situation. L'âge et le bien-être l'alourdissent à mesure que lui viennent les dignités; il est plus clairvoyant lorsque, pauvre précepteur à Édimbourg, il fait ses débuts comme écrivain, ou que, recteur du village de Faston avec un bénéfice de 500 livres, il reconstruit son presbytère et cherche à améliorer la condition matérielle et morale des farmers qui l'entourent (1).

C'est à cette période de sa vie, alors qu'il publie son célèbre pamphlet, les *Lettres de Peter Plymley*, que Sydney Smith est le plus intéressant. En effet, sa personnalité se grandit du problème social à la solution duquel il s'attache. Il aperçoit la nouvelle force qui se manifeste dans la société; il demande qu'à cette force on fasse une place et donne une utilisation; et, comme il excelle à présenter sa pensée sous une forme matérielle et sensible, comme il fait aisément toucher du doigt à son lecteur ou à son auditeur ce que son esprit a une fois conçu, Sydney Smith est compris de tous, des gens du peuple comme des personnes éclairées. Écoutez la façon dont il soutient, dans le grand meeting de Taunton, les projets de réforme électorale : « Les efforts que font les Lords pour arrêter la réforme me rappellent tout à fait la grande tempête de Sidmouth, et ce que fit l'excellente commère Partington ce jour-là. Pendant l'hiver de 1824, la mer faillit engloutir la ville. La marée monta à une hauteur extraordinaire, les vagues se ruèrent vers les maisons, et tout fut menacé de destruction. Au milieu de ce sublime et terrible ouragan, on vit commère Partington, qui demeurait près de la plage, sur le seuil de sa maison, un balai à la main, en sabots, poussant son balai, chassant l'eau de la mer, s'escrimant vigoureusement contre l'océan Atlantique. L'océan Atlantique était en courroux. Commère Pratington était têtue, mais faut-il vous dire que la lutte n'était pas égale? L'océan Atlantique battit commère Partington.

(1) Chevrillon, *loc. cit.*, chap. I : « La jeunesse de Sydney Smith ».

Elle était de taille à se mesurer contre une flaque d'eau, elle n'aurait pas dû engager une lutte contre une tempête. Messieurs, soyez calmes et fermes, vous battrez commère Partington (1) ».

Sydney Smith emploie les mêmes images pour exprimer les nouveaux besoins politiques et sociaux qui se font jour. Il sent très nettement que l'ancienne oligarchie aristocratique du dix-huitième siècle a vécu; il ne lui fait pas son procès par des arguments de politique déductive et sentimentale, mais par des raisons de fait. Il ne lui dit pas : « Vous avez tort d'agir ainsi », mais seulement : « Vous ne pouvez plus agir ainsi », et il le prouve avec abondance, avec clarté, avec jovialité, afin que les plus épais saisissent et soient tentés d'écouter encore.

Il dégage ainsi de l'Angleterre « officielle et visible (2) » l'Angleterre nouvelle qui naît, grandit et se multiplie. Elle n'est pas restée inerte et improductive pendant ce dix-huitième siècle où l'histoire politique ne rencontre sur son terrain que l'action des grands seigneurs. Elle a travaillé; elle a relevé son agriculture, efficacement aidée en cela par l'aristocratie; elle a développé son commerce dans une large mesure, et son industrie laisse déjà prévoir ce qu'elle sera un jour. La période de la Révolution française et les guerres qui suivirent arrêtèrent son développement, comme elles firent obstacle au mouvement des réformes politiques (3), mais ce n'est qu'un retard que les années suivantes vont rattraper. « En 1815, a dit spirituellement M. Augustin Filon, tout le monde était ruiné en Angleterre, mais tout le monde était à la veille de faire fortune. » Ajoutez que les moteurs mécaniques s'introduisent dans les manufactures, la navigation à vapeur fait ses premiers essais, l'ère moderne s'ouvre. Toutes les forces productrices qu'elle va mettre au service de la volonté et de l'intelligence humaines trouveront en Angleterre des volontés et des intelligences toutes prêtes à en tirer parti. Nulle part, le mouvement industriel ne sera aussi intense; nulle part, le travail

(1) Chevrillon, p. 341.

(2) *Ibid.*, p. 99.

(3) Voir dans Chevrillon comment la Constitution anglaise devient une arche sainte et intangible à cette époque, par réaction contre les nouveautés révolutionnaires françaises, p. 150-151.

n'acquerra une importance plus considérable; nulle part, il n'amènera plus de transformations économiques, sociales et politiques. Ce sera la plus belle revanche connue des forces de la vie privée.

Sydney Smith appartient très nettement par ses aptitudes, ses aspirations et ses conceptions, à cette Angleterre laborieuse, confiante dans son énergie, qui asseoit sa prospérité sur la base solide de ses efforts personnels et ne voit rien au delà. Ses idées sur le gouvernement ne s'inspirent pas d'un principe abstrait : « Le but du gouvernement, dit-il, c'est du mouton rôti, des pommes de terre, du vin de Bordeaux, des gendarmes solides, des juges honnêtes, des grandes routes sans voleurs, des églises où l'on puisse prier à sa guise (1) ». Autrement dit, le but du gouvernement, c'est d'assurer aux honnêtes gens la jouissance paisible de ce qu'ils ont acquis et le plein jeu de leur liberté, mais, dans la pensée comme dans l'expression de Smith, le mouton rôti et les pommes de terre passent avant le reste. Si vous n'avez pas su gouverner vos propres affaires, vous assurer d'abord une vie matérielle suffisante, que venez-vous faire dans la politique? Voilà le fond de sa pensée. « Quelle sottise, disait-il aux partisans d'O'Connell, quelle bêtise que d'aller par les rues brailler des chansons sur l'Ile-Verte, sur l'Ile de l'Océan, que de crier à tue-tête l'hymne national de *Erin go bragh!* Un bien plus bel hymne serait qu'Erin ait du pain et du fromage, qu'Erin ait des cabanes qui ne laissent pas passer la pluie, qu'Erin ait des pantalons sans trous! Quelle sottise que de déclamer éternellement que vous voulez vous gouverner vous-mêmes! Êtes-vous un écolier tout frais émoulu d'Eton, tout plein de son Plutarque et qui se demande à tout propos comment Épaminondas ou Philopœmen aurait agi à sa place, ou bien êtes-vous notre bon Daniel (2)? » Remarquez qu'il plaide en faveur des catholiques irlandais et qu'il les conseille en ami. Il veut que leurs prêtres soient payés; il juge qu'une mesure de ce genre pacifierait l'Irlande, que les valeurs y monteraient de 20 pour 100, que l'Angleterre s'éviterait tous les deux ans environ une guerre en

(1) Chevrillon, p. 211.
(2) *Ibid.*, p. 215.

Irlande qui coûte chaque fois 40 millions de livres sterling en moyenne. Et il conclut que, manifestement, c'est une *bonne affaire* de payer les prêtres catholiques.

Impossible de le sortir de ces raisonnements de notaire, de lui faire comprendre ce qu'il y a de haine et de ressentiment dans l'âme d'un pauvre Irlandais opprimé, fils et petit-fils d'opprimés, ce qui s'oppose, par conséquent, à toute harmonie sociale entre lui et le lord anglais, tant que celui-ci n'aura pas entrepris d'effacer par un patronage bienveillant les souvenirs du passé.

Incapable de comprendre les Irlandais, il est également incapable de comprendre l'Anglais méthodiste, l'ouvrier chartiste, tout ce qui sort par un côté quelconque du cadre de l'Angleterre à laquelle il appartient. Homme d'action, marchant droit à son but sans se laisser détourner par aucune considération secondaire, il ne voit dans la vie des autres que le but qu'il a donné à la sienne; ses conceptions sont pratiques, mais étroites. Il est un échantillon bien choisi de la classe sociale arrivée en Angleterre, au début de ce siècle, à la fortune et au pouvoir, quelque chose comme notre génération française de 1830, avec beaucoup plus d'attaches au passé, avec beaucoup moins d'emphase, mais avec la même persuasion que le monde était appelé à se cristalliser dans le moule social qu'elle avait créé à son usage, que ses réformes étaient le dernier mot du bon sens et de la sagesse.

Sydney Smith se déclare absolument satisfait de la réforme électorale de 1832; il combat ardemment pour l'obtenir, mais veut qu'on s'en tienne là (1); il dit en souriant à la comtesse Grey : « Je ne désire plus de réformes, je ne suis plus pour les changements. Les chanoines de Saint-Paul ne sont pas amis des changements. »

Cependant le mouvement se précipite. La même poussée qui a écarté l'oligarchie aristocratique pour faire place à la bourgeoisie riche et prospère fait arriver maintenant des éléments nouveaux. Le chartisme, malgré son échec, est l'indice d'une

(1) V. Chevrillon, p. 342 à 349.

force inconnue qui se dégage péniblement, qui cherche prématurément sa voie. Elle disparaît un moment, mais nous la retrouverons. Lorsque Sydney Smith meurt, en 1845, l'agitation ouvrière est encore dans l'enfance. Quelques rares Trade-Unions, restes des anciennes ghildes, plutôt qu'origine des associations qui vont naître, végètent dans l'ombre, sans action, et cependant on est à la veille de la puissante organisation que nous voyons aujourd'hui (1).

Sydney Smith n'a rien prévu de cet avenir, et c'est bien là la marque de son infériorité comme écrivain. Il observe, il observe avec bon sens, mais son observation est courte, bornée, elle ne démêle que les résultats acquis, déjà perceptibles pour tout homme simplement clairvoyant. Il abandonne les manières de faire condamnées par l'expérience; il s'attache obstinément à celles qui n'ont pas encore donné les preuves matérielles de leur inefficacité; il voit bien ce qui ne tient plus dans la constitution politique et sociale de son pays, il ne devine pas ce qui tombera demain. Il met en formules frappantes, claires, familières, les idées d'un homme de bon sens moyen, il traduit l'opinion dominante « celle de la génération qui disparaît », selon le mot juste et profond de Disraëli (2).

Par là, il est un Anglais type de son temps, et on comprend, en le lisant, où gît la force de l'Angleterre. Elle avait un grave problème à résoudre au commencement de ce siècle, elle l'a résolu avec des hommes comme celui-là, avec des individus infiniment plus préoccupés de leur vie pratique que d'aucun idéal social, avec des marchands avisés et laborieux, avec des *Clergymen* graves, dignes, mais auxquels les trésors célestes ne font pas perdre de vue les biens de la terre, avec des *Squires* attachés à leurs fonctions publiques comme au soin de leurs affaires particulières, bref, avec une série de gens qui faisaient tranquillement leur devoir. A mesure que le cadre de la vie privée s'élargissait, que la découverte du Nouveau Monde et son exploitation, les routes terrestres et maritimes plus connues et plus faciles, ou-

(1) V. Chevrillon, p. 392 et suivantes.

(2) « Predominant opinions are generally the opinions of the generation that is vanishing. » (*Sybil* by Disraëli, Tauchnitz edition, p. 305.)

vraient un champ plus vaste à la culture, à l'industrie et au commerce, il est arrivé tout naturellement que le bénéfice de ces circonstances a favorisé l'essor de ces travailleurs. Et leur capacité s'est élevée à la hauteur des difficultés et des complications qu'offrait le nouvel état de choses; le jour où les intérêts publics, devenus eux-mêmes plus ardus et plus divers, ont réclamé leur concours, ils étaient aptes à les régir. La vie privée les avait préparés au rôle que la vie publique leur offrait.

C'est toujours le même procédé qui avait caractérisé la renaissance anglo-saxonne après la conquête normande, qui a soutenu le peuple anglais dans les grandes crises de son histoire, et que la vie de Sydney Smith nous montre venant à bout de l'oligarchie aristocratique et parlementaire du dix-huitième siècle.

Et c'est aujourd'hui encore le procédé qui organise la démocratie anglaise moderne sous les dehors monarchiques de la *Old England*. L'industrie contemporaine a donné naissance à des intérêts nouveaux, plus exactement, elle a rendu distincts en bien des cas les intérêts patronaux et les intérêts ouvriers, généralement confondus autrefois, alors que l'ouvrier d'un petit atelier aspirait normalement à devenir chef de métier. Ces intérêts ouvriers ont su se liguer, se constituer une représentation, fonder des Unions, simple fait de la vie privée; et déjà le Congrès annuel de ces unions est couramment désigné sous le nom de *Parlement du Travail;* c'est là que se préparent les réformes ayant trait au monde industriel; c'est de là que sont sortis ces ouvriers qui siègent aujourd'hui au Parlement britannique et dont le rôle politique s'affirme.

Il faut bien remarquer que les vues concrètes et bornées que nous avons signalées chez Sydney Smith ne vont pas, dans ses années fécondes, sans une certaine chaleur de cœur. L'égoïsme est un sentiment négatif sur lequel on ne peut rien fonder. Sydney Smith juge avec des sentiments anglais, il ne comprend le bonheur qu'à la manière anglaise, mais il désire sincèrement étendre ce bonheur au plus grand nombre possible d'individus. Il est l'ennemi déclaré de la jalousie mesquine qui fait refuser aux autres ce qu'on juge bon pour soi. Les *Lettres de Peter*

Plymley où il plaide la cause des catholiques, à une époque où ce n'est guère la mode en Angleterre, en sont la preuve. Il met dans la bouche des Anglais ce propos cruel adressé aux Irlandais : « Vous êtes dans la boue, j'aurai soin que vous ne vous releviez pas! Vous ne vous en doutez pas, Très Révérend Abraham, ajoute-t-il, prenant à partie son correspondant imaginaire, un pasteur anglican, vous ne vous en doutez pas, mais vous refusez la liberté aux Catholiques comme Sarah, votre épouse, refuse de révéler la recette d'un jambon ou d'un pudding aux groseilles. Elle tient à ses recettes parce qu'elle sait que ses voisins ne les ont pas, sentiment risible chez une prêtresse, honteux chez un prêtre, péché véniel quand il est question d'un jambon, exécrable tyrannie quand il s'agit de la liberté religieuse » (1).

Tel est le correctif utile des vues étroites que nous avons dites. Si l'esprit n'est pas apte à prévoir longtemps à l'avance, il est assez sincère pour ne pas se refuser à l'évidence, pour ne pas nier une injustice flagrante. Sydney Smith n'a pas la tendance brutale à écraser la force nouvelle qui se manifeste; il l'examine sérieusement, au contraire, sitôt qu'il l'aperçoit. Et c'est cette heureuse disposition, cette sagesse inspirée par la justice, qui a évité à l'Angleterre les brusques révolutions sociales. Tandis que la vie privée puissamment assise forme lentement des citoyens capables et prépare des hommes d'État, les représentants du pouvoir sont plus préoccupés de distinguer ceux qui montent et de les attirer vers eux que de les renfoncer dans leur obscurité. De la sorte, la vie publique constitue son personnel par un perpétuel recrutement qui lui donne à point nommé l'homme nécessaire, « *The right man in the right place* », et cela sans organisme artificiel, par le seul jeu des forces sociales privées et naturelles, respectées dans leurs manifestations spontanées.

Paul de Rousiers.

(1) Chevrillon, p. 297 et 298.

LES HIGHLANDERS [1].

III.

LE CLAN ÉCOSSAIS.

Le type highlander, tel que nous l'a révélé jusqu'ici l'étude, que nous avons faite du Lieu, du Travail, de la Propriété *utile* et de la Famille, pourrait facilement se rapprocher de beaucoup de types communautaires déjà connus : on n'aurait à relever que des différences d'ordre secondaire. Mais en abordant aujourd'hui la question du haut domaine des biens, sur lequel se constitue le fameux clan écossais, nous allons, au contraire, nous trouver en présence du point de départ de tout ce qui fait l'originalité vraie du type.

Le Highlander n'est pas maître de régler à sa guise les conditions de son existence, parce que le groupement du travail est directement influencé par un organisme extérieur et supérieur. C'est ce qu'il faut prouver et expliquer.

I. — LES CAUSES ORIGINAIRES DU CLAN.

Toute personne qui a pratiqué un groupement un peu nombreux sait que la paix n'est pas innée chez l'espèce humaine et que l'ordre n'y règne pas naturellement. A plus forte raison, cet ordre est-il difficile à maintenir lorsque les personnes qui

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de janvier et d'avril, p. 78 et 356.

le composent se trouvent à chaque instant en contact dans les mille incidents de leur vie journalière, et qu'il faut que de ce rapprochement ne naisse aucun dommage pour l'un quelconque des membres du groupe. De là, pour conduire vers un but commun des volontés multiples, la nécessité de règlements minutieux et d'une autorité destinée à les faire respecter. Dans le groupement highlander du travail, ces règlements existent : ce sont ceux qu'édicte l'assemblée du township; et l'autorité qui est chargée de leur application, c'est le constable.

Mais quel est le rôle de celui-ci ?

J'ai déjà fait allusion à de nombreux règlements : sur les droits de pâturage, que l'on fixe deux et trois fois par an, à la Pentecôte et après les grandes foires de juillet et d'octobre; sur la cueillette du varech, sur la réparation ou la construction des routes; sur la répartition des terrains de culture; or, le constable est l'agent d'exécution pour tout cela. C'est lui qui veille à ce que l'on n'envoie pas sur le communal un nombre de têtes de bétail supérieur à celui auquel on a droit; c'est lui qui engage et paie le berger commun; qui fixe les jours de la cueillette du varech et le moment où l'on peut la commencer; lui qui fait, au commencement de l'été, réparer la clôture séparative du muirland et de la plaine; qui mesure le sol et fait les parts; qui répartit le travail à exécuter sur les routes. Il surveille les travaux : il peut faire décharger un cheval qu'il juge surchargé, ou prescrire de le faire reposer; il peut interdire, après les grandes pluies d'hiver, de passer sur les terrains humides; il fait, suivant le temps, conduire le bétail par le berger sur le sable quand il pleut, dans la bruyère en temps sec; il prononce des amendes en cas de dégâts causés par les animaux. C'est lui qui vend le bétail que l'assemblée a décidé de vendre, et en achète s'il y a lieu. C'est lui qui représente les habitants vis-à-vis du propriétaire (1); il lui conduit leurs députations, il leur transmet les ordres reçus (2).

Par cette intervention minutieuse dans le travail d'un chacun, le constable ressemble bien à un patriarche; mais il en diffère

(1) Ou de ses gens.

(2) *Report*, App., p. 214 et seq., p. 453 et seq.

essentiellement à deux égards, et ces deux différences vont bien séparer nos highlanders des pasteurs nomades ou des communautés agricoles sud-slaves.

1° Le constable n'est pas pour ceux qu'il régit un chef de famille, il n'a sur leur *mode* d'existence au foyer aucune influence; il ne détient pas d'ailleurs en son nom les *moyens* d'existence, dont il ne fait la police que d'après les décisions de l'assemblée ou, comme nous le verrons, d'après les ordres du propriétaire; quand sa nomination est laissée au choix des habitants, il n'est pas pris à raison de titres de familles prédéterminés; il est librement élu.

2° Le constable n'est pas non plus le chef d'une communauté qui soit elle-même vraiment propriétaire de ses *moyens* d'existence. Ce connétable dégénéré est *l'agent de celui qui réellement tient en sa main les ressources de la race,* de celui qui la fait vivre, du seul propriétaire, du seul maître, du chef de clan : la plupart du temps il est nommé par lui.

Voilà la révélation de l'élément qui donne sa physionomie spéciale au peuple highlander : le chef de clan.

Il importe de le bien connaître.

Prenez une carte des anciens Highlands : jetez les yeux sur un territoire quelconque, demandez à qui il appartient; la réponse sera toujours dans la forme de celle-ci : « C'est le territoire des fils de Donald, des fils de Leod; le territoire des Macdonald, des Macleod. » En apparence, ces gens sont donc constitués sous le régime de la communauté de famille; ils portent tous le même nom. Maintenant, interrogez-les individuellement, demandez-leur quel lien de parenté il y a entre eux et le Macdonald ou le Macleod habitant du château qui domine la contrée; il leur sera généralement impossible d'en rien dire. En fait, ils ne descendent pas d'un auteur commun, ils sont des Macdonald parce qu'ils sont sujets de Macdonald, et que Macdonald est pour eux comme un père.

Cette autorité très effective et cette paternité toute fictive, c'est l'état de guerre qui l'a conférée à ce Macleod, à ce Macdonald.

La guerre est permanente aux Highlands à l'époque où se forment définitivement les clans, du treizième au seizième siècle. A partir de ce moment, en effet, il ne se constitue guère de nouveaux clans, c'est-à-dire de groupements désignés par un nom nouveau. Prenons seulement les deux derniers des siècles que je viens de dire. Je relève, par exemple : Entre les Macdonald et le roi d'Écosse, 1420, bataille de Harlaw ; 1427, premier emprisonnement du lord des îles, chef des Macdonald ; 1429, second emprisonnement ; 1431, bataille d'Inverlochy ; 1477, batailles de Blair et de Skibo. Insurrections : celles de 1493, de 1504, de 1513, de 1517, de 1529. Entre clans : massacre des chefs du clan : Gunn par les chefs du clan Keith, en 1478, vengé quelques années plus tard par l'assassinat du chef du clan Keith ; en 1487, Angus Mac Ky est tué par les Ross ; son fils tue le laird de Ross, 1488 ; les Mac Ky pillent le Sutherland, en 1517, 1522, 1542, 1555 ; les comtes de Caithness et de Sutherland se font la guerre, en 1544, 1560, 1570, etc.

Cet état de guerre a huit causes principales :

1° La soif du pillage. Les montagnards sont pauvres ; ils ont, dans la plaine, des voisins qui jouissent d'une richesse relative ; ou bien, ils ont été éprouvés par une calamité qui aura épargné d'autres montagnards, leurs voisins : ils cherchent alors à se procurer par la force un supplément de moyens d'existence.

2° Le besoin de se protéger contre ces pillages. Un clan, qui a eu parfois à souffrir de semblables incursions de la part d'un clan voisin, saisit la première occasion favorable de se débarrasser par les armes d'un voisinage gênant.

3° La décision des questions litigieuses. Isolées dans des vallées fermées, qui communiquent difficilement entre elles ou avec la plaine à cause des avalanches, des neiges, des précipices, les clans se sont habitués à se suffire à eux-mêmes. Quand une difficulté quelconque s'élève entre eux, ils ne pensent pas plus à recourir au souverain pour trancher le litige par ses tribunaux, que deux États européens modernes ne le demandent à une Europe qui n'existe pas en fait ; ils vident leur querelle par la guerre. Le combat de 1396 entre les Kayet les Quehele, celui de

1687 entre les Macintosh et les Macdonald de Keppoch naissent ainsi d'un conflit de droit privé, d'une inexécution de contrat, d'une incertitude successorale.

4° Les questions de succession au gouvernement du clan. Il arrive souvent qu'à raison de l'incertitude qui règne sur la régularité des unions contractées par les chefs, et, par conséquent, sur la légitimité des enfants issus de ces unions, des querelles éclatent au sein du clan ; en l'absence de recours aux Tribunaux, chaque parti appelle à son aide un clan voisin. En 1516, chez les Mackey, de Strathnaver, Niall, frère du défunt, veut se faire déclarer chef au préjudice de ses neveux, qu'il prétend être des bâtards : il est battu et décapité. En 1519, le fils naturel du comte de Sutherland dispute le comté au mari de la fille légitime, il est battu et tué ; son fils reprend la lutte et a le même sort, en 1550. A la fin du quatorzième siècle, les fils des deux mariages du lord des îles Jean prétendent chacun à hériter de la souveraineté : le fils de la première union, Godefroy, est battu et dépouillé par Donald, le fils de la Stuart.

5° L'exécution des sentences royales. Quand un crime a été commis par un membre d'un clan et que les tribunaux royaux prononcent une condamnation, il faut la faire exécuter par les armes, le clan ne reconnaissant pas la justice du roi ; et, comme celui-ci n'a généralement pas de troupes, il charge de ce soin un clan voisin, qui a eu maille à partir avec celui qu'il s'agit de châtier.

6° Le caprice. Très souvent un chef de clan en attaque un autre pour le plaisir, pour la réputation, pour la gloire, pour qu'on parle de lui.

7° Les haines héréditaires. Ces guerres fréquentes ont accumulé les haines entre clans ; et la haine née de la guerre produit le désir de la vengeance, qui amène de nouveau la guerre. Le massacre des Macdonald de Glencoe en 1692 à l'instigation de Breadalbane et d'Argyle est un des derniers épisodes de la lutte des Campbell et des Macdonald.

8° Enfin, le besoin d'agrandir son domaine, de mettre à l'aise une population qui, en se multipliant, se trouve à l'étroit sur les

territoires qui, primitivement, suffisaient à la faire vivre. Aussi, quand le roi, à la suite d'une guerre, a prononcé la confiscation des biens de tel clan (je relève des confiscations de ce genre portées contre les Macdonald en 1463, 1476, 1491, 1493, 1505, 1542, 1563), il y a toujours quelqu'un qui ne demande pas mieux que d'en profiter.

Mais il faut distinguer, en fait, deux issues différentes de la sentence de confiscation.

Souvent, la confiscation n'a d'autre effet que de faire passer la suzeraineté, et les droits pécuniaires ou honorifiques qui y sont attachés, d'une famille à l'autre. Les Macdonald perdent, en 1493, la souveraineté de Lewis et de Harris, qui passe à la couronne; Mackenzie se fait donner, en 1580, la suzeraineté des Mac Neill de Barra, jadis vassaux des Macdonald. Mais cela ne change en rien la situation des familles ouvrières de Lewis ou de Barra. Et c'est encore plus vrai des confiscations qui ne peuvent être mises à exécution, par exemple, North Uist et Slate, en 1505 et 1542; Kandes en 1563; mais il ne faut pas oublier qu'elles sont un motif acquis de se faire la guerre : c'est pour exécuter une sentence de ce genre que les Macleod envahissent North Uist, en 1601, et que les Mackenzie détruisent, en 1602, le château que les Cameron possèdent dans la paroisse de Loch Carron.

Mais il y a des confiscations qui ont été réellement mises à exécution et qui ont entraîné un déplacement de population : ainsi, expulsion des Macleans et des Macnaugton du Lochow, des Lachlan et des Lamont du Cowall; des Macdonald du Kintail et du Knapdale, au quinzième siècle. L'envahisseur, en effet, se précipite sur le territoire qu'il veut rendre vacant. On tue les hommes, on s'empare des troupeaux. Les plus forts, les plus braves du clan envahi réunissent ceux de leurs animaux qu'ils peuvent sauver et, l'épée ou la hache au poing, se fraient un passage vers une contrée moins accessible.

La plupart du temps même, les chefs de ces petits groupes, les chieftains, vont chercher protection auprès d'un clan voisin auquel ils se subordonnent : les clans Allan, Phaidrik et Chiaran font ainsi partie du clan Grant; le clan Chattan comprend seize *septs*,

ou groupes de famille, dont douze, les Macqueen, les Macphait, les Shaw, les Macbean, etc., seraient fort empêchés de trouver dans les veines de leur chef respectif une goutte du sang de Gillechattan; seuls les chefs des quatre autres groupes, Macphersons, Macintosh, etc., peuvent se prévaloir de cet honneur (1). C'est ainsi encore que les Macleod d'Harris et de Lewis ont été, d'abord, vassaux du roi norvégien des îles, puis vassaux du clan Macdonald. Généralement les chefs de ces clans subalternes, les *chieftains*, remplissent près du chef du clan principal, le *chief*, un rôle domestique. Ils sont ses juges, ses bardes, ses généalogistes, ses porte-étendards (2).

On voit donc un clan en adopter un autre; malgré sa défaite, le clan vaincu a conservé les moyens de vivre, ses membres ne dépendent pas, à ce point de vue, du chef du clan auquel ils s'associent. Mais tel n'est pas le sort du fugitif isolé, de celui qui n'a pas pu sauver son bétail, du faible qui a été dépouillé : il ne leur reste qu'une ressource pour ne pas mourir de faim, se grouper autour de celui qui a réussi à conserver une partie du troupeau, et celui-là, je l'ai dit, c'est nécessairement un guerrier; ou bien se réfugier auprès d'un grand possesseur de bétail, auprès d'un chef de clan voisin; ou encore, auprès de celui qui a fait la conquête et qui a prélevé la plus forte part du butin : dans tous les cas, c'est un guerrier.

Pour vivre, les pasteurs ont, avant tout, besoin de troupeaux: donc, parmi eux, celui-là seul est riche et peut faire vivre les autres, qui a des animaux en excédent. Et celui-là seul a des droits réels sur la terre, qui peut en la faisant pâturer en tirer parti. L'homme s'attache donc à l'homme, à celui qui a des troupeaux pour le faire vivre, *chieftain* ou *chief*, et non à la terre. Demain, sur cette terre qu'il n'a pas transformée et qui ne l'a pas transformé, il ne serait plus, sans le chef, qu'un mendiant.

Tel est bien l'état des choses aux Highlands : dans beaucoup d'autres pays de pâturage montagnard, la première pensée de

(1) Voir Skene. Innes, Johnson, *passim*; Saussure, t. III, p. 173; et les histoires d'Écosse, Scott, etc.

(2) Skene, t. III, p. 432.

tout jeune homme, avant de s'établir chef de famille, est de se constituer un petit troupeau à lui, un petit troupeau dont il sera propriétaire, pour exploiter sa part du bien commun. Le Highlander n'agit pas de même. Lorsque la charité de ses voisins, chez lesquels il va quêter de porte en porte, aura été insuffisante, il ira demander du bétail au propriétaire, au chef qui en possède le plus dans la contrée. Il n'y a presque pas de contrat de fermage aux Highlands qui ne soit en même temps un contrat de cheptel : c'est le *steel-bow;* le propriétaire loue une ferme garnie de bétail et d'instruments agricoles; il fournit tout, il fournit même la semence : il peut donc dicter toutes les conditions. Aussi, à vrai dire, n'existe-t-il pas de bail, si ce n'est un bail essentiellement révocable et modifiable à la volonté des parties, c'est-à-dire, en fait, à la volonté de la plus riche et de la plus puissante; et à cela peu importe quel est le fermier, ou, pour mieux dire, l'usager d'une portion de terre, parent du chef ou fugitif sauvé de la faim. Sur l'un, le chef a le droit du patriarche, du père de famille; sur l'autre, il a le droit de celui de qui on dépend; sur tous deux, il a pouvoir du chef de guerre, appuyé du code militaire : « Tu cultiveras ici ou là une part plus ou moins grande, car tel est mon bon plaisir. Lorsque je t'ai accueilli et t'ai sauvé la vie, avais-tu le loisir de me dicter ta loi? Obéis ou pars, mais pars seul, comme tu es venu, sans biens mobiliers d'aucune sorte, va chercher ailleurs un autre chef. »

Quelle idée voulez-vous que cet homme ait de la propriété? Il ne possède rien. Il ne cultive pas deux ans de suite le même bout de champ, sa maison est une simple hutte, qu'il est facile de reconstruire n'importe où; ses animaux ne lui appartiennent pas. Quand on l'évincera pour le confiner sur un terrain moins fertile, il s'en ira sans se plaindre : le terrain n'est pas à lui. Un soldat se plaint-il d'ailleurs du poste qu'on lui donne, et croit-on que le chef, seul juge en toute matière dans l'état d'isolement créé par la nature des lieux, laissera discuter dans son armée un ordre donné par lui? En fait, la petite communauté réunie pour les besoins de l'exploitation agricole a bien la notion que, tant qu'elle remplit fidèlement son devoir vis-à-vis de son suzerain, elle a

droit de continuer à vivre sur le terrain qu'elle habite.

Mais qui décidera si elle a rempli fidèlement son devoir? Une seule chose, la force : un clan peut en appeler à la force. En 1624, le clan Chattan, privé par le comte de Murray des terres qu'il tenait de lui et que le comte avait louées à des gens qui lui en payaient une plus grosse rente, lui remontra d'abord qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi à son égard et finalement prit les armes. C'est l'histoire de toutes les évictions : les faibles courbent la tête; les violents recourent à l'émeute; et aucun ne se plaint aux tribunaux (1). D'ailleurs, quand ils sont venus s'installer sur la terre, grâce à la charité du chef, cela n'a-t-il pas diminué d'autant la part des autres? Quel droit auraient-ils donc de protester quand arrivent des étrangers? Et de fait, les protestations, les violences n'éclatent que lorsque cet étranger prétend vivre en dehors du clan, lorsqu'il se borne à être un exploitant, un commerçant. Il ne remplit pas les conditions auxquelles les autres ont obtenu la terre : sus à lui, sus à cet exemple pernicieux!

Aussi, on ne s'étonnera pas que les rentes ne soient pas fixes. Dans les textes mêmes qui semblent établir la fixité des redevances (2), déclarant que tout mark de terre payera tant de poulets, tant de vaches, tant de boisseaux d'orge ou d'avoine (fixité d'ailleurs très relative, étant donnés les changements incessants que la guerre produit dans les possessions des familles), il n'est pas rare de rencontrer des phrases comme celle-ci : « En plus, les habitants doivent les anciennes coutumes dont il n'y a pas de rentes ». Tantôt, à la taxe se trouve joint un devoir, le *cuddiche;* il consiste à nourrir pendant un ou deux jours le maître et toute sa suite, fût-elle composée de six cents personnes; tantôt on y joint l'obligation de nourrir et de vêtir un homme de guerre. En voilà assez pour ruiner, si on le désire, un tenancier dont on aurait à se plaindre. Dans d'autres textes, c'est encore autre chose; on lira, par exemple : « A Lismore, le rentier change tous les ans. » A Tiree, la rente est tellement élevée, qu'en fait on donne au maître tout ce qu'il demande. A Rathlin, il a droit à une part

(1) Spalding, cité par Dalriad p. 19, 23; Grant, *it*, p. 5; Burt, *it.*, p.61.
(2) Voir, par exemple, Skene, t. III, p. 429 et suiv.

de tous les produits et « à tout l'argent dont il peut avoir besoin ».

En résumé, on peut définir le clan écossais « un régiment dont tous les hommes se considèrent comme des frères, et dont chaque escouade ne fait ses affaires elle-même qu'autant que le chef n'a rien prescrit à ce sujet ». Or, on comprend que le point de vue du travail intéresse fort peu le chef : qu'il ait des hommes et de l'argent, cela lui suffit; en général, il ne s'inquiète pas comment l'escouade se l'est procuré.

Et le clan est si bien un régiment, le township si bien une escouade qui tient la place de la véritable famille, que les enfants ne sont pas toujours élevés par la famille dans laquelle ils sont nés. Rona, près Lewis, raconte un auteur du dix-septième siècle, forme une petite communauté de cinq familles. S'il y a plus d'enfants dans une famille que dans les autres, celles-ci prennent une partie des enfants, de manière à ce que chacune en ait un nombre égal (1).

Et ce township est si bien une escouade que, dès que vient à disparaître l'autorité du colonel, tout le monde se dispute. A Skye, dit le Révérend Makinnon, tout devient une occasion de chicanes; pour tout ce qui regarde le mode et les phases de l'existence, ils forment des familles parfaitement unies; dès qu'il s'agit de la discussion des intérêts, ils se groupent en cliques d'autant plus dangereuses que chacun, ayant sa voix, et tout se décidant à la majorité, les intérêts des sages et des riches sont sacrifiés à ceux des pauvres et des turbulents.

II. — LES ORGANES DU CLAN.

Mais ce n'est pas l'habitude dans un régiment que le colonel communique directement avec ses soldats, voire même avec ses sous-officiers; ce sont les officiers qui transmettent ses ordres et en assurent l'exécution. Ce rôle est ici rempli par le *tacksman*.

Le mot *tacksman* signifie proprement l'homme qui a un bail, et il s'applique aujourd'hui aux grands fermiers des Highlands,

(1) Innes, t. II, p. 389.

par opposition aux *crofters* ou tenanciers sans bail. Seul, au dix-huitième siècle, d'après les *Remarks on the Highland clans*, le gentilhomme avait un bail : au vrai, cela veut dire simplement que le chef le ménageait davantage et que, tout en gardant le droit théorique de le révoquer quand il lui plaisait, il se hasardait moins souvent à en user et laissait même dans le vague la question de droit; quant à un bail en forme, il n'en est pas question.

En fait, cette situation était même héréditaire, car ce privilégié était généralement un cadet, et, en l'établissant tacksman, on ne faisait, somme toute, que partager la succession paternelle en lui assignant, avec sa part d'objets mobiliers et notamment de têtes de bétail, une portion de territoire suffisante pour faire vivre son troupeau.

C'est ce que nous voyons dans les généalogies highlandaises : il n'y a qu'un fils qui hérite de la souveraineté, du commandement militaire du clan ; mais les biens partageables, c'est-à-dire les meubles et les immeubles, sont partagés. Ainsi, le premier lord des îles, Somerled, donne à son fils aîné Dougal, Morvern et Mull; à son fils cadet Reginald, Coroall avec Kintyre et Isla ; à son troisième fils Angus, Garmoran (1164). Ainsi, le fils aîné du lord Jean prend les biens de sa mère, le second ceux de son père (1380). Comme l'immeuble est ici l'accessoire, on voit que chacun a sa part des différentes terres, et cela, afin de pouvoir élever toutes sortes de bétail. Ce Dougal et ce Reginald ont chacun une part de territoire en terre ferme et une part dans les îles. Autre exemple : les Macleod ont à la fois des biens sur le continent, Glenelg, et dans les îles, Lewis, Harris, Skye. Or, on ne donne pas à un des Macleod les territoires contigus de Lewis et d'Harris, et à l'autre ceux de Skye, mais chacun d'eux a une part à Skye, puis, l'un prend Lewis et l'autre Harris. Les Macdonald de Slate ont, eux aussi, une partie de territoire à Skye et la partie nord de Uist, et les Macdonald du clan Ranald ont la partie sud de Uist et quelques petites îles près de Skye. Les Maclean de Dowart ont une partie de Mull avec des domaines à Isla et Jura, et les Maclean de Coll une partie de Mull avec Coll; enfin les Maclean de Lochbuy une partie de Mull avec l'île de Scalpa. Le clan

Mackynvin, vassal des Macdonald, a des biens qui relèvent d'eux, à la fois dans les deux grandes îles de Mull et de Skye.

Soit héritage, soit conquête, soit qu'établis comme vassaux ils aient plus tard assuré leur indépendance, on voit des clans rivaux se partager non pas une île seulement, mais plusieurs en même temps. Les Macdonald et les Maclean se partagent Islay et Jura et ces mêmes Macdonald partagent encore Skye avec les Macleod. Seulement, au bout de quelque temps, une difficulté se présente, lorsque s'ouvre la succession de celui qui tenait la souveraineté du clan. Si, par d'heureuses alliances ou des guerres avantageuses, il a réussi à augmenter les possessions de la famille, les choses iront toutes seules : il laissera son domaine patrimonial à l'héritier de sa dignité et établira ses fils cadets sur ces possessions acquises ; il n'aura pas besoin de toucher aux domaines assignés précédemment à ses frères ou à ses oncles. Le lord Jean (1380) attribue ainsi à son fils Reginald les biens de sa femme, héritière dès Mac Rory, et laisse à son fils Donald l'intégralité de son propre domaine. Mais si les fils sont trop nombreux pour qu'on puisse les pourvoir de la sorte, si les alliances ou les conquêtes ont été trop petites, si même l'on a fait des pertes territoriales à la suite d'une défaite, ou s'il a fallu faire vivre un parent vaincu et dépossédé (1), on est fort tenté de pourvoir les nouveaux venus, en réduisant la part des anciens, qui, nous l'avons dit, ne sont après tout que locataires et non propriétaires. Mais ceux-ci ne se laissent pas faire sans résistance : ils craignent de voir diminuer leur importance, et ils ont les moyens de résister. Bien pourvus de bétail reçu comme leur part dans la succession paternelle, ils ont pu, en prêtant par le *steel-bow* ces vaches à certains membres du clan, constituer autour de leur forteresse un groupe d'exploitations rurales, de townships, dont les habitants, tenant d'eux leurs moyens d'existence, leur obéissent beaucoup plus naturellement

(1) Un exemple des plus curieux est fourni par l'histoire de Gillebride. Chassé de ses possessions d'Argyle par les Norvégiens au douzième siècle, il se réfugie chez ses parents d'Irlande, les Marguire, et aussitôt ceux-ci provoquent une réunion du clan pour aviser de quelle manière on pourvoira le nouveau venu. Mais, en fait, Gillebride voyant tant de bons guerriers réunis, se borna à y recruter une petite armée à la tête de laquelle il reconquit ses États. (Skene, t. III, p. 399.)

qu'au chef (1). Parfois, le tacksman est vaincu et dépouillé, ses biens font alors retour au chef et l'affaire est réglée : ainsi, les fils de Reginald des îles battent et tuent leur oncle Angus en 1210; ainsi, le second Reginald dépouille son frère Godefroy ou ses fils de Slate, de Uist, de Barra, de Harris, de Garmoran. En 1427, le neveu de Reginald lui reprend Barra et une partie de South Uist pour en faire jouir un clan vassal, les Macneill; en 1449, son petit neveu reprend à ses descendants le reste de South Uist, North Uist Benbecula et Slate pour en pourvoir son frère Hugues; puis il change d'avis et, en 1463, attribue ces biens à son frère Célestin. Mais parfois aussi le tacksman résiste heureusement; les fils du second Reginald ne peuvent être délogés de South Uist, ni par les Macneill, ni par leurs cousins Macdonald; Célestin ne peut s'emparer de la part primitivement assignée à Hugues. Seulement le tacksman vainqueur, pour éviter le retour de pareilles aventures, cherche à substituer à son titre de locataire un titre de propriétaire, il cherche à devenir *chef* de clan. Aussi sont-ils à l'affût de toutes les occasions qui leur permettront de s'émanciper et, dans les querelles politiques, prennent-ils fréquemment parti contre leur aîné, afin d'avoir part aux dépouilles. Une tribu occupe le Lochaber; des querelles éclatent à propos d'un partage de terre, chacun tire de son côté, et voilà deux clans formés, le clan Chattan et le clan Cameron. Plus tard, en 1429, le lord des îles est en guerre avec le roi d'Écosse, une partie de ces mêmes clans se prononce pour le roi, voici deux nouveaux clans, le clan Kay et le clan Quhele. Parfois même c'est le tacksman qui devient le véritable chef de tout le clan ancien. Ainsi, lors de cette sécession de 1429, c'était le cadet, Macintosh, qui était resté fidèle au lord des îles; aussi, lorsque Mac Pherson de Cluny, l'aîné, fit sa soumission, son clan fut-il agrégé aux Macintosh; il conserva, il est vrai, l'honneur de posséder le *chief* en titre, mais ce *chief* ne fut plus, en fait et de droit, le chef

(1) En général ce petit sept, ou fraction de clan, n'affirme pas son droit de propriété, mais il prétend que les domaines dont il est usager ne peuvent lui être enlevés qu'en cas de forfaiture : c'est ce qu'allèguent, en 1624, les Macintosh à l'égard du comte de Murray.

de guerre; le « captain » fut désormais un Macintosh (1).

En 1506, Macleod de Lewis soutient la cause royale contre Macleod de Harris, son chef, et il se fait donner Harris par le roi. En 1498, Ranald appuie de même le roi, et il se fait reconnaître par lui, en toute propriété, les deux îles de Uist que son chef de clan lui avait enlevées. De la sorte, un nouveau clan apparaît souvent, c'est-à-dire que l'ancien tacksman, non content d'être, en fait, le possesseur du sol, veut se donner aux yeux de tous l'aspect d'un propriétaire et impose son nom à ses tenanciers; il lui arrive ainsi de supplanter son chef et de faire prédominer son nom sur le sien.

Telle est donc l'organisation de la propriété. Un seul propriétaire, le chef, exploitant directement une partie de son État, et louant le reste, souvent disséminé à de grandes distances, séparé par les montagnes et la mer, à des parents qui sont, en fait, les véritables maîtres tant qu'ils ont la force de demeurer tels; qui, à l'occasion, cherchent à se rendre indépendants de droit et font clan à part, ou même supplantent l'ancien chef dans toute l'étendue du clan primitif.

En tout cas, le tacksman, en tant que tacksman, commissionne une partie de ses terres à des communautés rurales ou à des individus, suivant mille modes, tantôt fournissant tout, bétail, semences, etc.; tantôt se bornant à compléter le cheptel et les approvisionnements et prenant en conséquence une partie de la récolte ou une redevance; tantôt exploitant directement avec des journaliers qu'il paye par l'octroi d'un bout de champ et de quelque terrain de pâture. Ce sont ces sous-tenanciers, à un titre quelconque, qu'on appelle du nom de *crofter*, *cottar*, *scallag*, mots presque synonymes malgré les différences que l'on a essayé d'établir entre eux, et désignant l'usager d'un champ (*croft*), d'une habitation (*cot*), etc. (2).

On voit donc à quel point la personnalité du chef militaire de rang plus ou moins élevé, qui commande le contingent d'une communauté plus ou moins étendue, prend de l'importance et

(1) Skene, t. III. — Scott, *Rob-Roy*.

(2) Johnson, p. 197, 298, 299; Narjoux, p. 245; *Report*, p. 3, 5, 17; Skene, t. III, p. 370.

du relief. Là où la communauté rurale d'exploitation ne suffit pas, il vient, à titre de propriétaire ou de tacksman et de chef d'escouade militaire, au secours des défaillances individuelles, fréquentes dans un milieu où rien ne développe l'initiative et l'énergie indépendante.

La société highlandaise oscille ainsi perpétuellement entre deux appuis, la communauté rurale d'exploitation et le chef du clan. J'ai, dans l'article précédent, esquissé les résultats de la première de ces deux influences. Passons à l'autre, et voyons quels sont les résultats du régime militaire.

III. — LE MILITARISME DU CLAN.

La guerre, en devenant un moyen d'existence lucratif, développe le respect de la force, détruit l'autorité du vieillard, encourage l'esprit de rapine, considéré comme un moyen licite de gagner de l'argent. Dès qu'un homme avance en âge et ne peut plus veiller sur son troupeau à Long Island, il lui est dérobé par ses voisins. *A fortiori,* pille-t-on les gens des clans adverses. Mais on les pille régulièrement : Rob Roy, tombé dans la misère, se fait voleur de grands chemins; mais, moyennant le payement d'une redevance, il se fera le gendarme des fermiers qui voudront bien l'employer de la sorte et il les défendra contre les autres voleurs ses concurrents. Pour être toujours à même de profiter des occasions de ce genre, le montagnard est toujours armé : aux grands repas que donne le chef, tous les convives sont sous les armes. De la sorte, la moindre rixe devient facilement sanglante. « Vous voyez cet homme, dit-on un jour à Saussure dans l'île d'Arran, c'est le plus fort de l'île. Une dispute s'étant élevée à un repas de noces entre deux convives, et les autres y ayant peu à peu pris part, il se laissa tellement emporter par la colère, en essayant de les calmer, qu'il se lança dans la mêlée et assomma bien la moitié de la noce. » Cependant le montagnard n'est pas violent. Quand, en 1750, on a ordonné le désarmement des clans, l'opération s'est faite avec la plus grande facilité. « Il y a plusieurs années, écrit Saussure, que les assises

n'ont pas eu à prononcer sur une accusation de meurtre dans le comté d'Argyle » (1). Sur la douceur des gens de Sky, d'Arran, de Barra, les témoignages sont des plus explicites. Les évictions en masse, qui auraient dû, ce semble, provoquer une révolution, ont soulevé à peine deux ou trois émeutes sans conséquence (2). Et cependant l'histoire est pleine de meurtres, de boucheries commises par les montagnards : les Macdonald d'Eigg enfermés en 1577 par les Macléod dans les cavernes où ils s'étaient réfugiés, les gens de Culloden brûlés dans leur église par ceux de Glengarry, le pillage de Canna et de Muck par les Macleans en 1586, le sac de Lochbroom par Torquil de Lewis, qui n'épargnait ni les femmes ni les enfants, mille autres traits que l'on pourrait citer semblent démentir cette douceur dont j'affirme l'existence. Les deux faits se concilient cependant parfaitement : la société highlandaise des seizième et dix-septième siècles se compose de deux couches superposées, l'une pastorale et agricole menée à la baguette par l'autre, qui est essentiellement militaire et qui vit du travail de la première : c'est ce qu'atteste en propres termes le Statut réformateur de 1609, qui ordonne d'expulser tout individu qui ne vivra pas de son travail, mais se fera nourrir à un titre quelconque par les habitants. Au dix-huitième siècle, cette classe a disparu, les chefs ont renoncé aux guerres privées, la population n'est plus sollicitée par eux à la tuerie, elle revient naturellement à son tempérament doux, humain. Nulle part, écrit Anderson, la propriété n'est plus sûre, les violences illégales plus rares. Un seul officier de paix, sans suite et sans armes, peut exécuter sans difficulté et sans danger toutes les commissions que la loi requiert. En cas de naufrage, non seulement les matelots sont toujours le plus charitablement traités, mais il n'y a pas d'exemple que des marchandises aient été dérobées (3).

(1) En deux cents ans, écrit Donald Macleod, il y a eu, en Sutherland trois condamnations à mort, et la plupart des délits sont des faits de contrebande. (*Gloomy Memoirs*, p. 35.)

(2) Donald Macleod, *Gloomy Mémoirs*, p. 22. Le contraste est frappant avec l'Irlande, dont les annales judiciaires sont riches en crimes agraires.

(3) *Rep. App.*, p. 10, 32, 34, 458; Saussure, I, 305, 385, 388; 402, 111, 178; Johnson, 109; Skene, t. III, p. 435; Mém. de 1703, cité par Dalriad, p. 18; Anderson, p. VI, VII, 17.

Quand le chef dit : Tuez, on tue ; quand il dit : Pillez, on pille ; quand il ne dit rien, on attend. C'est, a dit Scott avec vérité, un pillard plutôt qu'un guerrier. On a beaucoup parlé de l'esprit militaire des Highlanders. Au fond, c'est une pure illusion. Le Highlander ne se bat que parce que c'est le seul moyen d'être bien vu du chef et d'avoir, par conséquent, du bétail et de la terre à des conditions avantageuses. Au début, vers 1745, le gouvernement anglais enrôle beaucoup de volontaires : à la fin du siècle, on s'en plaint déjà beaucoup. Il faut les payer très cher, leur promettre un lot avantageux à leur retour dans le terrain communal ; encore ne consentent-ils guère à s'enrôler que dans les régiments spécialement composés de Highlanders, et il faut que ce soit un membre de la famille du *chef* qui le commande, « car ils lui croient plus de droits qu'à un autre de les obliger de servir ». Sans cela, ils se montreront hostiles au service, même au service de mer, et cependant celui-ci attire davantage leurs sympathies, surtout dans les régions comme Arran, où la pêche est leur principal gagne-pain (1). Dans cette île, d'où le chef de clan a disparu, ils affectent de traiter avec mépris la profession de soldat et fort peu s'y destinent. A Portree, quand un jeune homme part pour le service, ses parents ne peuvent s'en consoler. Depuis que les salaires des journaliers ont considérablement haussé, écrit-on vers 1790, on ne peut plus trouver de soldats. Aussi Scott a-t-il très bien compris que si le Highlander s'est jadis montré si batailleur, lui qui « ne fait rien que pour ses parents ou ses compatriotes, ou lorsqu'il y a quelque chose à gagner (2), » c'est que la guerre était une industrie.

Et, de fait, c'est la circonspection, la défiance, la lenteur dans la conversation, conversation mêlée d'accès de brusquerie destinés à surprendre et à déconcerter, c'est la prudence, c'est la discrétion, ce sont toutes qualités où entre plus de ruse que de force, qui constituent le caractère highlander et nous révèlent mieux que toute autre chose le genre particulier de guerre auquel il

(1) Saussure, t. I, pp. 385, 386 ; *Report. App.*, pp. 599, 512 ; Macleod, *Reminiscences*, p. 22 ; Mac Combie Smith, *Men or deer*, p. 24-25.

(2) Scott, p. 158.

se livre, un peu pour qu'on parle de lui dans les veillées du clan, beaucoup pour que le chef, dont dépend entièrement sa vie, ait sujet d'être content de lui (1). Le chef, c'est toujours à lui qu'on revient, c'est par lui qu'on vit, c'est de lui que l'on reçoit toutes ses inspirations. Dans le petit cercle étroit fermé de tous côtés par les montagnes, il n'y a pas d'autre justice que la sienne. Aujourd'hui encore, les Hébridiens ont le respect inné, profond, du landlord. Le pardon accordé à lord Lovat suffit à rallier les Frasers jacobites à la maison de Hanovre. Le seigneur protestant de Rum tombe à coups de canne sur les habitants qui se rendent à l'église et les pousse au prêche : aucun ne s'écarte désormais de la religion que leur a inculquée « le bâton jaune ». C'est que le chef donne du bétail pour remplacer celui qui est mort, il remet fréquemment les rentes arriérées, il approvisionne son monde dans les années de disette. En 1815, le propriétaire d'Uist dépense en achats de farine 84.000 francs, et, de 1815 à 1818, plus de 150.000 (2). Quand un tenancier de Barra a perdu sa femme, il envoie prévenir son chef, Mac Neill; celui-ci lui en cherche une autre, et, quand il l'a trouvée, il le fait prévenir de venir la chercher (3). Ce n'est plus l'agrément du patriarche que l'on demande, ce n'est pas lui qui fait vivre, ce n'est pas lui qui commande; on ne se marie pas tout seul, comme le particulariste qui se suffit à lui-même : on prend conseil du grand dispensateur de tous les bienfaits, c'est à lui que l'on cherche à être agréable. Au besoin, on changera de nom pour lui plaire. Rob Roy s'est appelé Campbell pour se recommander de lord Argyle; son fils James prend le nom de Drummond pour plaire à lord Perth. Mais, en général, on reste fidèle au vieux nom, symbole des bienfaits longtemps obtenus.

(1) Cette guerre ne se pique pas de recherche chevaleresque. En 1478, les Guns et les Keiths sont convenus de se rendre chacun avec vingt chevaux seulement à une entrevue où l'on doit essayer de s'arranger à l'amiable; les Keiths font monter deux hommes sur chaque cheval, et se trouvant ainsi supérieurs en nombre, ils attaquent leurs adversaires sans défiance et les massacrent.

(2) En vingt-deux ans, de 1860 à 1882, le duc de Sutherland a distribué à ses tenanciers du bois de construction pour une valeur de 33 millions de francs.

(3) Dalriad, p. 88; Johnson, p. 196; *Report. App.*, pp. 7, 10 et 291; Martin, cité par Dalriad, p. 56; Macleod, *Reminiscences*, p. 43.

J'ai gardé pour la fin, comme exemple de ces relations d'attachement, le curieux contrat de fosterage, à la fois mode de fermage et de constitution de dot. Il est rare que les enfants du chef soient élevés par lui et chez lui : le plus souvent chaque enfant est confié à un tenancier qui, pendant six ans, est appelé son père nourricier. Mais l'enfant ne va pas seul, le père lui donne un certain nombre de vaches, quatre, par exemple. Le nourricier en ajoute un nombre égal, et il reçoit alors, sans avoir à payer de fermage, de quoi les faire pâturer toutes les huit. Il garde tout le lait et la moitié du croît, dont l'autre moitié appartient à l'enfant ; et quand celui-ci retourne à la maison paternelle, il emmène et conserve, à titre de dot, outre sa part de croît, ce que son père et son nourricier lui ont donné. Jusqu'à ce qu'il soit en âge de majorité, l'usufruit de ce bien est à son père. En abandonnant quatre vaches, le père a ainsi constitué à son fils un troupeau de huit bêtes, plus la moitié du croît ; moyennant un sacrifice égal, le tenancier a joui gratuitement, pendant six ans, de ce même troupeau de huit vaches, et de la moitié du croît. Je ne parle pas de l'affection mutuelle qui résulte de cette pratique (1) et de la solidarité qu'elle noue entre toutes les classes sociales ; ce côté seul des choses suffirait cependant à attirer l'attention sur ce curieux contrat, que nous retrouverons dans tous les pays gaéliques et britanniques (2).

La fréquente assistance que le chef prête aux membres de son clan n'est pas encore le procédé par lequel il maintient le plus directement dans la race l'apathie communautaire. Non seulement il n'a jamais eu l'idée d'aider à l'ascension des capables, mais il s'est efforcé de la combattre, afin de tenir tout le monde sous sa main et de ne voir s'élever dans le clan aucune situation rivale de la sienne. Il cherche à dissuader les entreprenants de faire le commerce, de travailler au dehors, en un mot de se rendre indépendants de lui. Quand le roi Jacques VI, pour développer la pêche dans les îles, voulut y installer des colonies de pê-

(1) La parenté, dit un proverbe cité par Norman Macleod dans ses *Reminiscences*, étend jusqu'au vingtième degré, le fosterage jusqu'au centième (p. 36).

(2) *Rep. App.*, 48, 49.

cheurs lowlanders ou hollandais, les Macleod se jetèrent sur ces « étrangers » et les massacrèrent. Lorsque le chef vient dans une île, on se garde bien de pêcher en sa présence : si la pêche était bonne, il augmenterait les redevances. Le paysan, n'ayant pas de bail, ne cherche pas à améliorer ; ceux qui ont tenté de le faire se sont vu enlever le fruit de leurs sueurs ou ont vu majorer leurs rentes. Certains propriétaires, craignant que l'occupation ne fît croire au tenancier qu'il avait un droit sur la terre, l'obligeaient à déménager tous les ans. Comment cet homme aurait-il élevé une maison plus confortable que cette hutte de branchages? Au moins, celle-là, il pouvait l'emporter avec lui (1). Il n'y a que les êtres privés de raison qui continuent à travailler malgré l'injustice flagrante du *Sic vos non vobis*.

IV. — LE CLAN PROTESTANTISÉ.

Pour comble de malheur, une dernière crise vint s'abattre sur cette population. Ce fut la Réforme du seizième siècle. Non seulement, en détruisant les cloîtres, elle ferma les seuls ateliers où l'homme travaillât d'une manière un peu progressiste, mais elle priva le pays de toute direction morale, cet élément si important, quoiqu'il ne soit pas le seul, de la prospérité sociale (2).

Les habitants des Hébrides sont naturellement religieux. A Arran, ils font des lieues, écrit Saussure, à travers des montagnes escarpées et des glens rapides, pour assister au service divin. Ils sont très attachés à leurs prêtres. A Skye, ils se privent du nécessaire pour les entretenir. Ils les écoutent volontiers. Un ministre réussit à calmer une émeute, en leur disant qu'ils commettent un péché indigne de chrétiens. Comme on le voit chez toutes les races pastorales, les forces naturelles qui font croître, sans le concours de l'homme, les productions spontanées et qui détruisent en quelques instants le fruit du travail sans qu'on y puisse mettre obstacle, impriment aux habitants de ce pays une haute idée, une

(1) Buchanan, p. 100 et 191 ; *Rep. App.*, p. 22 ; Dalriad, p. 56.

(2) Cf. dans *Rep. App.*, p. 462, le récit des améliorations agricoles effectuées à Uist par l'abbé Mac-Grégor.

respectueuse terreur de la divinité. Mais ils se la représentent volontiers à l'image des puissances qu'ils connaissent : ces éléments, dans chacun desquels ils croient voir vivre et agir un esprit, ils se les figurent comme autant de chefs de clans capricieux et violents qu'il faut apaiser par de petits cadeaux. Or, sur ce terrain, on tombe vite dans la superstition. Ce n'est pas en observant les règles de la morale qu'on se rend agréable aux esprits, pas plus qu'aux chefs : mais, tous les ans, au premier mai, après avoir dansé autour du feu du Bealtuinn, on ne manquera pas de rendre hommage aux esprits en jetant par-dessus l'épaule, à leur intention, des morceaux du gâteau d'œufs, de lait et de beurre qu'on a fait cuire à ce feu ; on n'entrera pas dans une vallée hantée sans avoir prononcé les trois formules d'hommage destinées à se rendre propices les habitants invisibles du glen (1) ; on sera persuadé que si, le premier mai, celui qui franchit avant tous les autres telle rivière de Lewis, est une femme, l'esprit défendra au saumon d'y monter ; que telle eau se refuse à cuire la farine ; telle autre, à blanchir le linge ; on ne se mettra pas en route sans s'être attiré les bonnes grâces de l'esprit de la mer, en se donnant à genoux la discipline à telle chapelle déterminée, et en faisant décrire à son embarcation un mouvement tournant d'Est en Ouest ; si à tel endroit le vent vient à changer, on prendra cela pour un ordre de l'esprit, et on retournera chez soi en toute hâte. Avec une aussi étrange manière de comprendre la religion, avec une organisation sociale où la volonté du chef de clan faisait loi et où, lorsqu'il élevait la voix, le prêtre avait peu de chances de faire écouter la sienne, on comprend que le catholicisme ait eu de la peine à faire pratiquer sa morale. Le mauvais exemple venait de celui que l'on imitait en tout : il suffit de parcourir l'histoire des clans pour y rencontrer à chaque instant la division dans les familles, des luttes entre les pères et les fils, les meurtres incessants, le lien conjugal à chaque instant rompu par le caprice, et, en fait, un tel régime de polygamie qu'on ne sait jamais quel est le fils légitime, seul véritable héritier de son père (2). Mais, quand

(1) *Glen*, vallée.

(2) Je citerai seulement, à titre d'exemples, les divorces du comte de Caithness.

survint le protestantisme, ce fut bien pis : M. Demolins écrivait, en parlant de la réforme morale, qu'il ne suffit pas, pour la produire, de jeter la bonne graine sur un terrain quelconque ; ici, le terrain était sans doute bien mauvais, mais, à partir du seizième siècle, eût-il été excellent, rien n'aurait pu y croître, car... on ne sema plus rien du tout.

Je ne voudrais pas généraliser une observation qui n'est peut-être vraie que de l'Écosse ; mais, là du moins, on peut affirmer que les principaux promoteurs et propagateurs du protestantisme n'ont eu d'autre but que de remédier, à l'aide des biens ecclésiastiques, au délabrement de leurs finances privées, et que, s'ils ont émancipé la conscience du joug sacerdotal, ils l'ont surtout soustraite à l'empire de tout frein moral. Les chefs de clan protestants du dix-huitième siècle étaient bien les fils de ceux qui déclaraient au Parlement de 1560, lorsqu'on discutait sur l'attribution des biens ecclésiastiques, qu'ils n'avaient pas conduit si longtemps la brouette pour le seul profit du temple de Dieu. Non seulement on avait tout détruit avec une rage inouïe, mais on n'avait rien mis à la place, et le clergé presbytérien, réduit à la mendicité, sans presbytères et sans églises, cherchait uniquement à vivre et passait dans la poursuite des biens matériels tout le temps qu'il eût dû consacrer à l'évangélisation de ses ouailles. Les synodes, ou presbytéries, étaient des occasions de gigantesques ripailles, où la prédication évangélique était ce qui préoccupait le moins. Très autoritaire, se croyant tout permis, interceptant les lettres, exécutant de sa propre main les punitions corporelles auxquelles il condamnait ses subordonnés, empochant sans rien enseigner l'argent des écoles, tracassant les ministres dissidents, leur refusant des certificats de résidence, les excluant illégalement des synodes, ce clergé n'était considéré de personne (1) et les tacksmen le tournaient en dérision.

1195 ; du lord des îles, 1380 ; la prétention du bâtard de Sutherland à l'héritage de son père, 1506 ; la guerre civile entre les Mac Ky, 1516, pour une question de légitimité ; de nombreuses mentions de bâtards parmi les fils d'Alasdair Canach, Eoin. Huisdime Macdonald ; des concessions de terres à un tel et à ses enfants légitimes ou illégitimes. (Skene, t. III, p. 402, 408 ; Innes, t. II, *passim*.)

(1) Sur leur conduite peu héroïque au moment des évictions, voir Donald Macleod,

Or, Johnson l'a très bien remarqué, cette destruction du culte public devait avoir des effets particulièrement déplorables chez des gens trop illettrés pour lire la Bible, sans patriarche dont la voix écoutée leur rappelât la loi morale, uniquement guidés par l'exemple de *tacksmen* d'une moralité douteuse, qui les faisaient travailler le dimanche ou du moins se souciaient fort peu de régler le travail de la semaine de manière à leur permettre d'assister ce jour-là, sans trop de fatigue, au service divin. Aussi, la charité et la moralité étaient-elles tombées à rien. On nourrissait les pauvres de la communauté, mais on excluait les autres. D'étranges idées avaient cours sur le mariage; on ne faisait guère de différence entre le bâtard et l'enfant légitime.

Là où la vieille religion avait subsisté, on pouvait remarquer un état de choses assez différent. Les presbytères, les églises étaient mieux entretenues, leur clergé plus dévoué. « Notre clergé, écrivait le ministre protestant Buchanan, ne connaît plus de ses devoirs que le nom, tandis que le clergé catholique est très assidu à s'acquitter de sa mission religieuse; aussi est-il très aimé du peuple, sur lequel son influence et son autorité s'accroissent tous les jours. Le papisme fait des progrès, et nous, loin de faire des prosélytes, malgré les subventions de l'État et des particuliers, nous ne faisons que perdre du terrain, car les papistes ont pour eux la sincérité et le zèle, et chez eux une affection réciproque unit le pasteur et le troupeau (1). »

Que ceux qui ne veulent voir dans la vie que la conquête des biens matériels passent et haussent les épaules : ils ignorent à quel point la bonne organisation des auxiliaires du patronage importe au maintien de la paix sociale : c'est une erreur dont nous leur laisserons bien volontiers le monopole (2).

Gloony Memoirs, p. 21, 58, 175-176 (leur alliance avec les seigneurs). Il y avait cependant d'honorables exceptions, cf. Norman Macleod, *Reminiscences*, p. 28.

(1) Dans le même sens Norman Macleod, *Reminiscences*, p. 11.

(2) Johnson, pp. 146 et 282; Narjoux, p. 253; Scott, p. 46; Knox, t. I, p. 203 et 213; t. II, p. 272; Saussure, t. I, p. 388; t. III, p. 237; Dalriad, p. 51; Buchanan, p. 57, 111, 162, 201, 219, 231 à 236, 245; *Report*, *App.*, p. 23 et 34.

V. — L'ABSENTÉISME DES CHEFS DE CLAN.

Le patronage du chef de clan était donc complètement nul au point de vue social; il se bornait à soutenir ses gens dans les grandes catastrophes, il ne les acheminait pas vers un état où ils auraient pu, par eux-mêmes, surmonter ces crises. Quand il cessa de résider dans ses terres, tout le système dégringola. Le fait était à prévoir. Dans un passage fort intéressant de son voyage (1), Knox a montré le rôle que jouait dans les environs du Loch Inver, au comté de Ross, un négociant de l'île de Man, qui y avait construit un bâtiment pour la préparation du poisson. Seul, cet homme jouait dans le pays le rôle de patron : c'était lui qui, des semailles à la récolte, faisait vivre la population, en lui avançant les quantités de farine nécessaires; sa femme était l'unique médecin. Et c'était un commerçant étranger, qui pouvait d'un moment à l'autre quitter le pays! Que deviendrait la population en son absence? Ce que, de fait, elle est devenue, aujourd'hui que l'absentéisme est passé en règle dans ces pays.

J'ai déjà eu maintes fois l'occasion de dire que la constitution sociale des Highlands était essentiellement liée à ce fait que le chef, souverain indépendant en réalité, avait besoin d'un personnel nombreux et affectionné pour ne pas être, à l'occasion, attaqué, dépouillé et tué par des voisins jaloux. Il avait donc intérêt à accroître son monde, à attirer et à retenir les gens, à s'en faire bien voir ; de là son affabilité, de là sa générosité. La vie n'était pas tous les jours plantureuse, au moins avait-on sa part des bonnes aubaines. Pendant longtemps, le chef se trouva plus flatté d'être le premier dans son île, ou son glen, que de végéter perdu dans la foule des courtisans, et il répondait par un refus aux offres royales de titres et de dignités dont il considérait qu'on voulait l'enchaîner.

Mais cela n'eut qu'un temps (2). Un jour, — c'était après la prise d'armes de 1745, qui avait promené l'étendard victorieux

(1) T. II, p. 150 et suiv.
(2) Saussure, t. III, p. 215 et 220; *Rép.*, p. 7.

des Stuart sur l'Écosse et sur une partie de l'Angleterre, — le gouvernement voulut briser l'indépendance de ces petites souverainetés locales et, dans le désarroi de leur récente défaite, il y réussit sans trop de peine. Or, le résultat immédiat fut que le chef de clan n'eut plus rien à faire chez lui : pour se pousser par l'intrigue et la faveur, pour vivre des places, il lui fallait se rapprocher du soleil, des grandes Universités, de la Cour. S'il voulait être un homme riche et briller par la fortune, devenue la maîtresse là où jadis régnait la force, les calculs du propriétaire se trouvaient chez lui tout différents de ceux du souverain : désormais, il pouvait tirer parti de ses terres sans y rester. Les tenanciers demandaient eux-mêmes à ne plus payer leurs redevances en nature : ils voyaient en effet hausser sans cesse le prix de vente des denrées alimentaires, et ils s'imaginaient sans doute que leur rente en argent demeurerait fixe et perdrait ainsi de jour en jour, par un mouvement automatique, de sa valeur, relativement à celle des produits en nature. Les capitalistes anglais, voyant le pays pacifié, s'avisaient d'y chercher fortune et offraient de louer à bon prix les terres possédées par le chef. Dès lors, les funestes effets de l'absentéisme se firent sentir, les denrées sortirent du pays pour être vendues, l'argent en sortit pour être dépensé à Londres, à Bath, à Édimbourg. Puis, tout prenant de la valeur, une foule de produits, dont on avait jusque-là laissé aux habitants la jouissance gratuite, bruyère, varech, tourbe, etc., ne leur furent plus cédés que moyennant finances (1). Les fermages eux-mêmes furent rapidement augmentés : on cite des fermes à South Uist, dont, en dix ans, de 1763 à 1773, le prix fut sextuplé, les jours de corvée furent augmentés, au point d'atteindre presque la moitié de l'année, tandis qu'ils étaient autrefois de cinq à six jours par an. On peut lire, dans les auteurs que j'ai cités, le récit détaillé de cette nouvelle exploitation de la population par ses anciens maîtres; journées de travail d'une longueur excessive, exigées à des mo-

(1) *Rep.*, p. 23-24; *App.*, p. 5 et 23; Knox, t. I, p. 280; Johnson, p. 133, 205, 217, 278, 298.

ments particulièrement incommodes; coalition de patrons pour empêcher toute personne, dont ils avaient pu avoir à se plaindre, de trouver du travail chez l'un d'entre eux; refus de rendre les sommes que, dans leur naïve confiance, ces pauvres gens avaient prêtées au chef sans billet; bénéfices réalisés sur la vente des denrées par les économats patronaux, atteignant et souvent dépassant 50 % de la valeur de l'objet (1). Le fosterage devenait un moyen de faire élever gratuitement ses enfants par les pauvres gens; la tournée du jeune ménage, recueillant du voisinage les dons à cause de noces devenait un moyen de monter à leur dépens une belle ferme sans bourse délier; sous prétexte de combats de coqs, on leur razziait toute leur volaille et on les frustrait du spectacle promis. On leur interdisait la chasse, on leur enlevait certains pâturages pour les reboiser, les privant ainsi non seulement de leur nourriture, mais de la matière première de leur vêtement. Sans doute, il y eut quelques louables essais d'amélioration : quelques gentilshommes, encore résidants, n'oublièrent pas, dès le début, leurs devoirs vis-à-vis de ceux dont les ancêtres étaient morts pour la gloire de leur nom : d'autres même s'efforcèrent de pousser les Highlands au progrès, créant des cultures nouvelles, développant la pêche et l'industrie; leurs noms sont à retenir; Donald Maclean de Coll, Macneill de Barra, Humberstone Mackenzie de Seaforth à Lewis, Macleod de Harris, et de Talisker, Macdonald de Boisdale. Ils valent la peine d'un souvenir.

Malheureusement, cette classe ne tarda pas à disparaître ou à se trouver excessivement gênée. Presque tous ces lairds, chefs de clan ou taksmen, avaient des familles nombreuses; ils s'étaient jetés pour subsister, sur les professions militaires (2), les seules qu'ils connussent, et ils avaient délaissé les professions lucra-

(1) Johnson, p. 171, 179, 288, 317; Anderson, p. 21 à 23, 145 et seq., 247 à 249; Knox, t. I, p. 109 à 111, 397; t. II, p. 6 et 8, 32 et 33; Buchanan, p. 12, 50, 57, 69, 173 à 177, 179, 195 et seq., 215, 217; Walker, cité par Dalriad, p. 67; *Report*, p. 5 app. p. 2, 11, 30, 39, 326, 327, 380 et 381.

(2) Norman Macleod, *Reminiscences of a highland parish*, p. 43, cite une longue liste d'officiers sortis de Skye, 21 lieutenants généraux et majors généraux, 48 lieutenants-colonels, etc.

tives. Les uns après les autres, les Macneill après les Mackenzie, la ruine les saisissait, les obligeait de vendre, et le nouveau propriétaire, un Anglais enrichi loin des Highlands, n'avait pour les barbares habitants de ce pays aucune sympathie innée : il les regardait volontiers, suivant la mode anglo-saxonne, comme une race inférieure et conquise. Là où les tacksmen de vieille race s'étaient montrés si âpres et si durs, on comprend que l'étranger ne se gênait pas pour pressurer encore davantage. Ceux des lairds qui échappaient au naufrage recherchaient les gros bénéfices et louaient à des spéculateurs anglais. Dans l'un et l'autre cas, le peuple était mis directement sous la coupe d'un maître entièrement étranger à sa manière de vivre. Il courbait la tête, comme il l'avait toujours fait depuis des siècles : c'était la volonté du chef (1).

Une dernière épreuve leur était réservée. Les denrées prenant de jour en jour plus de valeur que les hommes, l'Anglais propriétaire ou fermier résolut de remplacer ces soldats désormais inutiles par de bon bétail, dont le développement industriel de l'Angleterre et l'agglomération des habitants dans les villes promettaient une avantageuse défaite. J'ai assez longuement décrit les conditions que le milieu physique impose à l'agriculture highlandaise pour que l'on comprenne qu'il était plus facile de perfectionner le pâturage ou l'art forestier que la culture des céréales; et l'on fit le vide en grand. En Sutherland, en 1820, quatre cents familles furent d'un coup expulsées de leurs possessions; on déplaça en maints endroits des trente et quarante familles pour les remplacer par un seul fermier éleveur de moutons. Naturellement ces familles ainsi déplacées vinrent réduire la part de celles au milieu desquelles on les transportait : il leur aurait fallu pour vivre 57 acres par tête, elles en possèdent en moyenne 19. Telle paroisse de Skye comprend 4 grandes fermes d'une étendue moyenne de 400 acres, et 300 crofts d'une étendue moyenne de 10 acres, nourrissant de plus chacun environ une famille de cottars. Dans quatre paroisses des Highlands,

(1) Narjoux, p. 158, 235, 245, 253; Buchanan, p. 50; *Report. App.*, p. 25, 28, 457.

citées au cours de l'enquête, les deux tiers des fermages sont payés par 30 fermiers, et le tiers restant par plus de 2.000 ; les 80 % de la population sont absolument misérables (1). Les économistes n'en reviennent pas. Ils avaient beaucoup poussé aux expulsions, en vertu d'une manière trop absolue d'entendre l'axiome que chaque terre doit produire ce qu'elle produit à moins de frais. Il fallait donc mettre en terrains de pâture toute cette misérable région montagneuse et colloquer leurs habitants sur la côte : ils y gagneraient des sommes énormes en faisant le métier de pêcheurs, comme si, du jour au lendemain, une race pouvait évoluer avec cette facilité! L'échec est lamentable : la population de Highlands s'enfonce de jour en jour plus avant dans la misère; pour mieux dire, elle disparaît.

Mais, comme il convient de garder toute justice, il faut reconnaître que l'origine profonde et la vraie cause du mal est dans la déplorable direction que les chefs de clan ont si constamment donnée à toute cette race, sans considérer aucun progrès des temps.

VI. — L'ÉMIGRATION DÉSORGANISÉE DU CLAN.

Si l'on excepte l'île de Lewis, où la population augmente d'une manière constante et de 6.000 habitants en 1755, passe à 17.000 en 1881, la population highlandaise est en décroissance continue. Il y a eu, si l'on peut ainsi parler, deux phases dans cette décroissance : la première comprend la période qui s'étend de 1790 à 1800 (Arran tomba alors de 5.804 à 5.179 habitants; la côte occidentale du Roshire, de 11.557 à 11.398, la côte ouest du Sutherland, de 5.206 à 4.856; la seconde phase commence en 1841 pour Skye et la côte ouest de Ross; en 1860, pour le Caithness et le Sutherland. De 381.000 habitants en 1861, les six comtés highlanders d'Écosse sont tombés, en 1881, à 270.000 (1).

(1) Anderson, p. 167-169; Dalriad, pp. 7, 62, 88, 98; *Report*, p. 10 à 15, 84 et seq. 101. — App., p. 43 et 457; Reclus, t. IV, p. 725; Donald Macleod, *Gloomy Memoirs*, passim. surtout p. 40, 64, 197, 200, etc.

(2) Dans l'ensemble, la population a cependant dépassé le chiffre qu'elle atteignait sous le régime ancien, nulle part elle n'est retombée au chiffre de 1791, à fortiori à celui de 1755.

Or, comme la natalité continue à être forte, comme les familles de neuf, dix et onze enfants n'y sont pas rares, comme les guerres civiles n'existent plus, comme les guerres étrangères, où l'activité des Écossais pouvait se dépenser, se font de plus en plus rares, avec le système des armées nationales, comme les famines et les maladies sont aujourd'hui beaucoup moins meurtrières qu'alors, il ne reste que l'émigration qui puisse rendre raison de ce phénomène, et nous pouvons de la sorte voir comment se comporte la race en présence de ce phénomène important.

L'émigration a revêtu deux caractères différents dans les deux phases que je viens d'indiquer :

L'émigration du dix-huitième siècle, émigration évaluée par quelques-uns à 500.000 personnes et qui, dans certains endroits, avait commencé dès 1730, fut une émigration en masse et volontaire. Des familles entières, des villages de 500 habitants se mettaient en marche et s'embarquaient tous à la fois pour la même destination. A la première mauvaise récolte, écrit Pennant (1772), les habitants du Sutherland sont tout prêts à émigrer. A ce moment le grand souci du tacksman était d'empêcher l'émigration afin de conserver sur la terre une main-d'œuvre abondante et par conséquent à bon marché, et le livre de Buchanan est plein du récit des subterfuges au moyen desquels les indigènes de Long-Island (Hébrides) cherchaient à se procurer le moyen de s'enfuir en se glissant à bord des bateaux en partance pour le continent. On voit par là à quel point ces peuples étaient encore voisins de l'état nomade ; on dirait la famille arabe qui, lorsque la vie a cessé d'être facile dans un endroit, plie ses tentes et, en masse, va plus loin (1).

Aujourd'hui, nous sommes dans la seconde phase.

Depuis un siècle et plus, le cultivateur highlander est cantonné sur un espace restreint : il n'erre plus d'un bout du territoire du clan à l'autre, il a perdu de sa mobilité. Le clan a disparu, et, dans ce naufrage de son soutien, le Highlander s'est accroché à la seule communauté qui subsiste, la communauté de ses voisins

(1) Saussure, t. I, p. 315 ; Pennant, t. I, pp. 353 et 366 ; Buchanan, p. 200 ; *Report*, pp. 8, 15, 97, 102 ; App. p. 380 et 514 ; Johnson, pp. 179, 229, 307 ; Knox, t. I, p. 113, et t. II, p. 53 ; Esnault, p. 83.

au village, qui, lui, ne se déplace pas. Aussi, dès l'instant que l'émigration ne peut plus se faire par grandes masses, elle lui répugne; il a peur de son isolement probable dans ce pays nouveau où il débarquera, et il reste sur place le plus longtemps possible, s'appauvrissant et appauvrissant ses voisins.

Une preuve de cette répugnance pour l'émigration, de ce développement de l'amour du pays, c'est l'extension qu'a prise depuis un siècle l'émigration périodique. Près du tiers du budget d'un crofter consiste aujourd'hui dans les salaires que lui ou ses enfants ont pu gagner sur le continent écossais, en louant leurs bras, à l'Est, pour le service des tableaux de pêche, au Sud pour faire la moisson dans les champs; les filles se louent comme domestiques. De la sorte, on rentre plus facilement au foyer, à vrai dire on ne le quitte même pas, puisqu'on revient s'y appuyer à des intervalles déterminés; on sent toujours près de soi, derrière soi, à sa portée, la communauté dont on s'est *momentanément* éloigné (1).

Quant à l'émigration permanente, à laquelle, en dernière analyse, il faut bien, par le mouvement croissant de la natalité, qu'une partie de la population se résigne, elle offre tous les caractères d'une émigration désorganisée. Parmi les individus qu'elle jette sur les pays neufs, le Canada et l'Australie, beaucoup n'ont été pliés en rien à l'initiative : ils vivront de métiers subalternes, manœuvriers sobres et durs à eux-mêmes, travaillant aux grandes constructions, chemins de fer, édifices publics, etc. D'autres, — car en toute société il y a des individualités d'élite qui s'efforcent d'atteindre un niveau social supérieur à la moyenne de leur milieu, — s'adonnent à l'agriculture et réussissent à conquérir leur indépendance (2). C'est un spectacle réconfortant de voir ainsi, au terme du récit d'une si lamentable faillite, surgir de cette race abaissée quelques promesses d'avenir.

Ch. de Calan.

(1) Esnault, p. 11; *Rep.*, App., pp. 6 et 27.

(2) *Report.*, App. p. 31, 43, 102 à 103, 172 à 174; Macleod, *Reminiscences of highland parish*, p. 45; Mac Combie Smith, *Men or deer*, p. 40-42.

MAITRE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES ORDRES MENDIANTS AU TREIZIÈME SIÈCLE (1).

VII. — GUILLAUME ÉCRIT SON LIVRE « DES PÉRILS DES DERNIERS TEMPS ».

Pour l'ardeur de combat qu'avait conçue Maître Guillaume de Saint-Amour, c'était déjà bien que d'aller de chaire en chaire, dans la capitale, prêcher contre les Ordres Mendiants; mais sa parole, tout retentissants et prolongés qu'en fussent les échos, n'arrivait qu'au petit nombre des fidèles de l'Université demeurés encore à Paris (2). Sans cesse exciter leur zèle et accroître leur audace, souffler sans relâche sur ce brasier pour en attiser la flamme, d'autres y pouvaient désormais suffire, auxquels il avait préparé la tâche et habitué la main; le moment était venu d'étendre plus loin le cercle de son influence et d'aller porter la bonne nouvelle jusqu'aux foyers de ceux qui n'avaient pu les quitter pour la venir chercher aux leçons de la Sorbonne.

Le succès était promis à l'ouvrage qu'il s'agissait d'écrire. La querelle avait partout passionné les esprits, et il n'était si petit pays de France ou d'alentour qui possédât une école ou un couvent où l'on n'en eût parlé, où l'on n'en disputât encore et où le livre ne dût être accueilli, sinon toujours avec faveur, du moins avec empressement.

Sans appréhension de ce côté, mais bien plutôt stimulé, Guil-

(1) Voir la livraison de Mai, p. 430.

(2) Nous avons vu que l'Université voulant obtenir du Pape l'éloignement des docteurs réguliers avait menacé de se dissoudre s'il n'était pas fait droit à sa demande. Pour donner un semblant d'exécution à ses menaces, l'époque ordinaire des vacances étant arrivée, presque tous ses membres se retirèrent en province.

laume entreprit de réunir en une sorte de manuel tous les griefs des Séculiers contre les Réguliers, de les exposer dans leurs moindres détails, de les appuyer de raisonnements logiques en même temps que de preuves rigoureuses tirées de l'Écriture Sainte; en un mot, de faire contre les Mendiants, pour parler comme au moyen âge, une « Somme de l'Antimonachisme ».

La tâche était lourde, semble-t-il, mais les matériaux nombreux; le docteur n'eut qu'à puiser dans ses propres discours, dans ses lettres, dans ses leçons de théologie, dans celles de ses collègues, dans les mémoires justificatifs on de plaintes adressés depuis deux ans par l'Université soit au Pape, soit au Roi, soit à divers prélats du Royaume. En moins de dix mois ce fut fait, et l'on eut le texte à peu près définitif du traité *Des Périls des Derniers Temps*.

Le titre en est pris de saint Paul aussi bien que le plan général : « Or, sachez-le, disait l'Apôtre à Timothée son disciple, il viendra des jours où pèseront sur les fidèles des temps périlleux. Il viendra des hommes s'aimant eux-mêmes, cupides, hautains, superbes, blasphémateurs, rebelles à leurs parents, ingrats, scélérats, sans affection, inquiets, calomniateurs, intempérants, dissolus, cruels, sans bonté, traîtres, arrogants, enflés d'orgueil et plus amateurs des voluptés que de Dieu; avec cela, ils se couvriront des apparences de la piété; mais la piété elle-même, ils n'en veulent point. Tenez ces gens loin de vous. Vous les reconnaîtrez à ces signes : ils sont ceux qui s'introduisent dans les familles et captivent des femmes chargées de péchés, n'ayant pour guide que leurs mille passions; toujours en quête d'apprendre, ils ne parviennent jamais à la science de la vérité. Pareils à Jannès et à Mambrès qui résistèrent à Moïse, ainsi résistent à la vérité ces hommes à l'esprit corrompu et à la foi pervertie. Mais ils n'iront pas loin, car leur folie se montrera aux yeux de tous, comme fit celle des magiciens d'Égypte (1). »

C'est ce texte que le Maître développe en s'efforçant de l'appliquer aux moines mendiants : « Nous ferons voir, dit-il en com-

(1) *Ad Timotheum*, Epist 2ª, c. II.

mençant, que, dans l'Église, il doit venir de grands périls, quelle sorte d'hommes en seront la cause, comment ils seront habiles à le faire et comment ils s'y prendront; nous montrerons ensuite quels sont ces périls et que ceux qui ne sauront ni les prévoir ni les combattre en seront les victimes, puisque ces périls sont proches et qu'il ne faut point tarder davantage de les examiner et d'y porter remède; et enfin quels sont ceux à qui incombe le devoir de veiller et d'avertir les fidèles; quel sera leur châtiment s'ils ne le font point; comment ils pourront s'y prendre pour détourner ces maux de fondre sur eux et connaître les hommes dangereux qui les doivent causer. »

Les religieux Dominicains et Franciscains, voilà les hommes dangereux que dénonce Guillaume de Saint-Amour, comme devant amener le malheur et la ruine de la société : il se défend bien, il est vrai, d'en avoir à eux, déclarant qu'il ne veut parler contre personne en particulier, ni contre aucun Ordre approuvé par l'Église, mais les religieux sont aussi clairement désignés que s'il l'étaient par leur nom. Contre qui, d'ailleurs, aurait pu écrire Guillaume, lui qui, depuis si longtemps, luttait contre les Ordres Mendiants et devait à cette polémique ardente la plus grande part de sa célébrité? Personne ne s'y trompe et Tillemont, le plus convaincu des apologistes du docteur de Saint-Amour, Tillemont lui-même assure qu'on ne pouvait manquer de reconnaître les Dominicains (1). Le lecteur, du reste, jugera par lui-même.

L'ouvrage entier peut se ramener à ce simple syllogisme :

Tous ceux qui prêchent sans mission, quelque savants et saints qu'ils soient, sont de faux prédicateurs.

Or, il n'y a dans l'Église que les évêques diocésains et les curés qui ont mission de prêcher;

Donc, tous les autres, quelque saints et savants qu'ils soient, sont de faux prédicateurs et doivent, comme tels, être écartés et proscrits.

(1) *Op. citato*, p. 189, et il ajoute : « Ceci n'était pas selon les règles de la prudence humaine, après un accord qui était plus avantageux à l'Université qu'à eux (les religieux) ». Le livre de Guillaume, en effet, commença à se répandre dans le public vers le même temps où Louis IX fit conclure entre les deux partis un accord dont nous parlerons au prochain chapitre et que le Pape cassa presque aussitôt qu'il fut fait.

Pour peu qu'on tombe d'accord sur le sens des trois mots *prédicateur*, *saint* et *mission*, la majeure de l'argument pourra être admise. Mais laissons-la passer sans la discuter, ce qui nous entraînerait trop loin. Il en va tout autrement de la mineure, que nous verrons plus tard victorieusement réfutée par Thomas d'Aquin. Voyons maintenant comment Guillaume essaie de la prouver : Il n'y a, dit-il, dans l'Église, de mission légitime que celle des évêques et des curés; les évêques tenant la place des apôtres et les curés, celle des soixante-douze disciples. On dit bien, il est vrai, continue le docteur, que le Pape, successeur de Jésus-Christ, peut donner à qui il veut la puissance de prêcher et de confesser, comme le Christ, à l'origine, a donné ces pouvoirs aux apôtres; mais, outre que le Pape ne possède pas sur l'Église le pouvoir absolu que possédait le Christ sur elle, s'il accorde à quelques personnes le pouvoir de prêcher partout, cela ne peut s'entendre que des lieux où ces personnes seront invitées à parler, puisque les évêques ne peuvent faire leurs fonctions en dehors de leurs diocèses, que s'ils y sont autorisés par l'évêque du lieu où ils se trouvent. Car le Pape se ferait tort à lui-même en troublant ainsi les droits de ses frères les évêques, et il n'est pas vraisemblable qu'il accorde à une multitude indéfinie de prêtres la faculté de prêcher au peuple; autrement, ce serait créer une infinité d'évêques universels et comme le nécessaire de la vie est dû par les peuples à ceux qui les prêchent avec mission légitime, ce serait imposer au peuple une charge insupportable.

Guillaume va encore plus loin : non seulement, selon lui, ces prédicateurs « universels » n'ont pas de véritable mission, mais leur genre de vie lui-même est condamnable; n'ayant de juridiction spirituelle sur personne, ils n'ont pas le droit d'exiger quoi que ce soit de personne; ils mendieront donc; mais la mendicité telle qu'ils la pratiquent est condamnable : « Si on demande quel mal il y a de mendier les choses nécessaires à la vie, je réponds que ceux qui veulent vivre par la mendicité deviennent flatteurs, médisants, menteurs. Et, si on dit que c'est une pratique de perfection de tout quitter pour Jésus-Christ en l'imitant dans la pratique des bonnes œuvres, il faut le faire en travaillant,

et non pas en mendiant; car où voit-on que le Christ ait mendié? Celui donc qui aspire à la perfection doit, après avoir tout quitté, vivre du travail de ses mains comme faisaient Jésus et ses apôtres, encore que ceux-ci aient eu le droit de se faire nourrir par les peuples puisqu'ils les instruisaient avec mission légitime. Et si l'Église a permis, ou mieux, toléré la mendicité en quelques réguliers, il ne s'ensuit pas qu'on doive toujours la permettre contre l'autorité de saint Paul, mais plutôt révoquer cette concession après avoir reconnu la vérité. » Mais comment faire renoncer les religieux Mendiants au genre de vie qu'ils ont choisi? « Le moyen le plus court est d'empêcher qu'ils ne reçoivent leur subsistance, car si ce secours leur manque, ils ne prêcheront pas longtemps. » C'est Guillaume qui l'affirme. C'est encore lui qui indique les signes auxquels on peut reconnaître ces faux prédicateurs, ces *gyrovagues* (1), pour parler comme lui : « Les séducteurs feignent d'avoir plus de zèle pour le salut des âmes que les vrais pasteurs, se vantent d'avoir illuminé l'Église et d'en avoir chassé le péché; ils flattent les hommes dont ils peuvent obtenir quelque chose et font volontiers leurs demeures des cours princières; ils sont habiles à se faire donner des biens temporels, soit pendant la vie, soit à la mort de leurs bienfaiteurs; ils s'insinuent habilement partout où il y a quelque chose à gagner; ils ne veulent rien souffrir, se fâchent quand on ne leur fait pas bonne chère, crient quand on veut les examiner, persécutent ceux qui l'entreprennent et excitent contre eux les puissances séculières; ils étendent les amitiés du monde et font donner des bénéfices ecclésiastiques à leurs parents, lors même que ceux-ci en sont indignes (2), etc., etc. » Et Guillaume croyait si fidèle cette peinture peu flattée, qu'il laissait « à ceux qui vivaient alors le soin de juger à qui ces signes pourraient convenir ».

(1) Du latin *gyrus* et *vagari*, « errer çà et là ».

(2) Guillaume donne quarante signes auxquels on peut reconnaître les faux prédicateurs. En voici textuellement quelques-uns qui sont curieux : 1° Veri apostoli non penetrant domos, nec captivas ducunt mulieres oneratas peccatis sicut faciunt pseudo. 2° Veri apostoli non capiunt bona temporalia illorum quibus prædicant; per quod discernuntur a lupis, id est a pseudo. 3° Veri apostoli non vadunt ad predicandum illis qui habent alios apostolos, quia nolunt gloriari in plebibus alienis.

Et tout cela était dit dans ce latin du moyen âge, ce latin scolastique, sec et froid, un peu sauvage, un peu discordant et dur à l'oreille, où les mots ont parfois des sonorités d'épées qui se froissent ou des lourdeurs de masses d'armes qui tombent. Le thèse se présentait avec tout l'appareil obligatoire de syllogismes en forme, de preuves concluantes et surtout avec une étonnante profusion de citations de la Bible. Il semble, à parcourir l'ouvrage, que les auteurs inspirés n'aient eu en vue qu'une chose, le malheur des temps où vivait Guillaume, et que les prophètes n'aient eu qu'un souci, celui d'annoncer, de démasquer une foule d'antéchrists en bure blanche ou brune et tous mendiant le long des chemins en parlant de Jésus.

Les Périls des Derniers Temps eurent un immense succès : ils furent bientôt aux mains de toute la jeunesse savante du monde entier, qui y trouva de nouvelles armes contre les Mendiants. L'auteur, comme dit Touron, ne manquait pas de réputation, il écrivait habilement, il affichait des sentiments de zèle et se disait tout dévoué à la tradition catholique. Ses partisans, en outre, faisaient grand bruit de l'accueil favorable qu'ils disaient avoir trouvé à Rome. C'était plus qu'il n'en fallait pour réussir. Les partisans de l'Université s'en emparèrent aussi et firent de la doctrine qui y était développée le fond de leurs discours publics. Guillaume poursuivait en même temps sa prédication avec éclat et il nous reste encore quelques-uns de ses sermons, celui qu'il fit le jour de Saint-Philippe et Saint-Jacques dans une église de chanoines réguliers, l'explication de la Parabole du Pharisien et du Publicain (1), un sermon pour le dimanche des Rameaux, un autre pour l'Ascension, etc... et ce fut vers le même temps sans doute qu'il composa les *Questions* sur ce sujet : « Un homme peut-il renoncer à tout ce qu'il possède pour vivre ensuite de la charité publique et doit-on donner l'aumône à un mendiant valide? » Ces travaux ne sont qu'une répétition, presque sous la même forme, de ce qu'il avait dit dans son grand ouvrage. Des paroles on passe aux

(1) Ce discours fut prononcé très probablement le jour où on lit cet Évangile, à la messe, c'est-à-dire le dixième Dimanche après la Pentecôte, et ce dimanche tombait, cette année 1256, le 13 du mois d'août.

actes, et il n'est pas de vexations que n'eussent à subir les religieux de la part des étudiants désœuvrés et naturellement amis de la joie. Il nous semble pourtant que Rodolphe de Prussia prend les choses un peu trop au sérieux quand il dit : « Nos adversaires étaient si cruels que, si le pieux roi Louis et son frère Alphonse ne nous eussent soutenus et n'avaient pris les intérêts de notre Ordre, ils auraient exterminé les Frères et tout ce qu'ils possédaient ».

Cette citation montre au moins à quel diapason étaient montés les esprits. Mais ce qui inquiétait davantage et avec plus de raison les religieux, c'étaient les accusations portées contre leur doctrine ; à plusieurs reprises, Guillaume les avait publiquement dénoncés comme auteurs d'un ouvrage pernicieux, l'*Évangile éternel*, et avait tenté de faire retomber sur le corps entier ce qui n'était la faute que d'un petit nombre des fils de François d'Assise.

L'*Évangile éternel*, ou mieux l'*Evangile du Saint-Esprit*, « livre au moins aussi gros que la Bible », à ce que dit Guillaume de Saint-Amour, était attribué à Joachim, abbé du monastère cistercien de Flore, en Calabre, et qui vivait vers la fin du douzième siècle. Il professait une sorte de mysticisme hétérodoxe, que Grégoire IX avait condamné autrefois et qui se rapprochait beaucoup des doctrines panthéistiques d'Amaury de Chartres. D'après lui, il y avait dans la religion trois époques : celle de l'Ancien Testament, celle du Nouveau ou Évangile de Jésus-Christ, et enfin une troisième qui était encore à venir et devait commencer vers 1260 pour durer toujours. Cette loi nouvelle est plus parfaite que les deux précédentes, parce qu'elle exclut tout à fait la vie active ; son grand, son unique précepte, c'est la vie contemplative. A cet ouvrage on avait ajouté, vers 1250, une *Introduction* qui le complétait en l'interprétant et en le mettant à la portée des plus simples esprits. Un grand nombre se laissèrent prendre et entrèrent sous le nom de « Fraticelles de la Pauvre Vie » dans cette Église nouvelle qui se parait du titre d' « Église des Spirituels », guidés par l'Esprit-Saint, et donnait à l'Église Romaine le nom méprisant d' « Église des Charnels (1) ».

(1) Voir, pour ce qui concerne l'*Évangile éternel*, Guillaume de Tocco, dans les Bollandistes, 7 mars.

Parmi ces hommes des temps nouveaux, ces précurseurs d'une radicale réforme religieuse, ces apôtres d'un troisième Testament où Jésus n'a plus de part, se trouvaient trois Franciscains : Jean de Parme, l'ancien général de l'ordre séraphique (1) et qui passait pour l'auteur de l'*Introduction*, Léonard et Gérard de San Donnino, ses fidèles disciples. Aussi, quand, en 1254, on commença à exposer publiquement cette doctrine imaginaire, les ennemis des Mendiants les dénoncèrent à l'autorité ecclésiastique comme des coupables dignes de tous les châtiments et en tirèrent pour leur propre cause un argument presque triomphant.

Bonaventure de Fidenza venait de succéder à Jean de Parme. Aussitôt il décréta celui-ci d'accusation, ainsi que ses deux soutenants et les fit comparaître devant un tribunal composé de plusieurs religieux, dont le cardinal Jean Cajetan des Ursins, depuis pape sous le nom de Nicolas III, fut nommé président par Alexandre IV. Convaincus tous trois d'avoir non pas écrit des hérésies, car jamais on n'a pu prouver que l'*Introduction de l'Évangile éternel* fût de l'un d'eux, mais de s'être « aheurtés », comme dit Fleury, d'avoir été obstinément attachés à la doctrine hérétique de Joachim, Jean de Parme fut condamné à une prison perpétuelle, ainsi que Léonard et Gérard de San Donnino (2).

(1) Jean de Parme avait été, en 1250, élu général de son Ordre. Il était réputé pour sa vertu et sa science. Nous avons de lui un Traité sur le Maître des sentences; deux livres de la Vie des religieux; le Commerce du bienheureux François avec sa dame la Pauvreté, et enfin un traité des Bienfaits du Créateur. Tout n'est pas imprimé. Entré très jeune dans l'Ordre, il avait été reçu docteur en théologie à Paris, avait ensuite enseigné avec succès à Bologne, à Naples et à Rome. En 1245, il fut appelé au Concile de Lyon. Devenu général des Franciscains, et investi de la confiance d'Innocent IV, il avait été envoyé par lui en Orient, avec le titre de Légat, pour travailler à ramener les schismatiques à l'unité. Il sut se concilier l'estime et l'affection de tous durant cette mission délicate. Jean de Parme avait succédé au Frère Crescent, qui avait laissé le relâchement s'introduire dans la famille religieuse de François d'Assise, duquel il était le second héritier.

(2) Le cardinal Ottobon de Fiesque, neveu d'Innocent IV, s'étant prononcé en faveur de Jean de Parme, et ayant déclaré qu'il considérerait comme fait à lui-même tout ce qu'on ferait à son saint ami, Bonaventure offrit à Jean de Parme le choix du couvent où il voudrait se retirer; Jean désigna le couvent de Greccbia, puis de Rieti; il mourut trente-deux ans après (le 20 février 1289) à Camérino, dans un voyage qu'il avait entrepris malgré son grand âge. Il laissa la réputation d'un saint et ses reliques firent, dit-on, de nombreux miracles. Son culte se répandit peu à peu et fut autorisé définitivement par Pie VI, en 1781. On trouvera sa vie dans les Bollandistes, au 19 mars. Voir aussi,

En même temps que cela se passait en Italie, Renaud, évêque de Paris, avait envoyé l'ouvrage incriminé à Innocent IV. Le Pape étant venu à mourir sur ces entrefaites, Alexandre IV, son successeur, reprit l'affaire et fit examiner le livre par l'évêque de Frascati Eudes de Châteauroux, par celui de Palestrina, par Jean Colonna, Dominicain et archevêque de Messine, par Hugues de Saint-Cher, et par le Frère Pierre, Dominicain, lecteur de théologie au couvent d'Anagni. Sur leur rapport défavorable, il fit extraire 27 propositions qu'il condamna solennellement. Puis, le 23 octobre de la même année (1255), il écrivit à l'évêque de Paris de déclarer publiquement excommuniés ceux qui garderaient cet ouvrage : tous ceux qui l'avaient en leur possession le devaient brûler dans un délai fixé. Le 2 novembre, Alexandre recommanda à l'évêque de procéder avec tant de sagesse et de prudence que la renommée des Franciscains demeurât malgré tout saine et sauve : *Ut Fratres Minores quorum nomen et famam illæsa semper et integra cupimus observari, nullum ex hoc opprobrium, nullamque infamiam incurrere valeant, sive notam, et oblocutores et æmuli non possint exinde sumere contra ipsos materiam detrahendi* (1). Renaud demanda des instructions plus précises et, sur ce que le Pape lui répondit le 8 mai 1256, il se fit remettre tous les exemplaires de l'*Introduction*, défendit de le copier, de le lire, et de le garder chez soi dorénavant, et, tous les volumes qu'on lui avait livrés il les brûla, en présence du légat pontifical, Jean Gaëtan Orsini et de dix autres témoins : *Ita quod ex hoc infamia vel scandalum oriri non possint* (2).

Wadding, *Annales des Cordeliers*. Quant à Léonard, il mourut en prison quelques années après sa condamnation, et Gérard de San Donnino, qui passe toujours pour le vrai et seul coupable, fut gracié après dix-huit ans de détention. Voir, pour toute cette histoire, les Bollandistes, Wadding, Fleury, liv. LXXXIV et LXXXIX ; Du Boulay, p. 290 à 300 ; Matth. Pâris, p. 929, B, C ; *Spicileg.*, t. III, p. 410 ; Tillemont ; Freher, t. I, p. 381, D ; Bzovius, en 1258, etc.

(1) Du Boulay, p. 292.

(2) Du Boulay, p. 296. Crevier ne veut pas que l'*Introduction* ait été brûlée publiquement. Outre ce qu'a dit Du Boulay, nous avons encore la Chronique de Saint-Denys qui dit en propres termes : « Le livre fut publiquement ars » ; celle de Limoges, qui l'affirme aussi, de même que celle de Ptolémée de Lucques. Pour tout ce qui regarde la condamnation de ce livre, voir la continuation de Baronius : Raynald, *ad ann.* 1252,

L'Évangile éternel lui-même eut bientôt le même sort que son *Introduction* et fut frappé d'une condamnation solennelle d'Alexandre IV, condamnation que renouvelèrent les deux conciles d'Arles, en 1260.

Cet ouvrage, qui s'est, un moment, avec celui de Guillaume, partagé la faveur du public, et qui, lui aussi, a été atteint par la censure ecclésiastique, nous montre pourtant un tout autre côté de l'esprit du moyen âge. *Les Périls des Derniers Temps* sont une œuvre de combat, je dirais volontiers une fanfaronnade de force brutale, car il est constant que, si son auteur a agi avec toute la simplicité, c'a été aussi avec toute l'énergie de sa violente nature; l'*Introduction*, au contraire, est le rêve mystique d'une imagination pieuse, mais égarée hors des sentiers de l'orthodoxie : action et rêve, tendresse et brutalité, ne sont-ce pas les deux caractères saillants du treizième siècle? Et, poussant plus avant la comparaison, ne pourrait-on pas dire que ces deux traités peignent à merveille l'état d'esprit des deux classes de la société cléricale auxquelles appartiennent leurs auteurs? Guillaume de Saint-Amour, champion du clergé séculier, positif, raisonneur, violent; Gérard de San Donnino, moine épris d'idéal, rêvant la perfection, la plaçant complètement en dehors de la nature..... Mais à vouloir pousser trop loin les analogies, on risque souvent de se perdre.

VIII. — GUILLAUME SE DÉCIDE A ALLER A ROME DÉFENDRE SON LIVRE.

Louis IX était en Terre Sainte quand se produisirent les troubles que nous avons racontés. En 1255, il rentrait dans son royaume; la crise était alors à son paroxysme. Toujours désireux de procurer le bien de ses sujets, le bon roi résolut de mettre un terme à ce déplorable état de choses. L'Université, dont il était le protecteur, avait beaucoup souffert pendant cette longue vacance des cours, et les Ordres religieux qu'il aimait tant (1)

n° 20; Dupin, p. 556; Matth. Pàris, p. 939, C, D, etc.; et, pour ce qu'en avait dit Thomas d'Aquin, G. de Tocco., *in act. Sanct.*, p. 667, n° 21, *in corp. art.*

(1) Louis IX avait coutume de dire que s'il pouvait faire deux parts de sa personne,

avaient besoin de calme et de sécurité pour grandir et faire l'œuvre de salut à laquelle ils étaient voués par vocation.

Un concile provincial s'étant réuni à Paris pour traiter une affaire particulière et complètement étrangère à la question qui nous occupe, Louis IX fit prier instamment les prélats de lui prêter leur concours pour ramener la paix dans l'Église (1). Ils y consentirent volontiers et appelèrent à comparaître devant eux les députés des deux partis.

L'Université choisit pour la représenter Guillaume de Saint-Amour, le plus illustre de ses membres. Celui-ci, depuis peu chanoine de Beauvais, venait de descendre de sa chaire de théologie pour n'y plus remonter et se disposait à obéir au Chapitre de sa cathédrale qui le réclamait et le voulait posséder à son tour. Sur la demande qui lui en fut faite, il renonça à son projet et vint défendre devant le concile la grande cause que depuis si longtemps il soutenait de tous ses efforts.

Les évêques pesèrent avec soin les raisons des deux parties (2), examinèrent attentivement le danger où cette division, outre le scandale qu'elle causait, exposait l'Église d'être déchirée par un véritable schisme, et parvinrent à se mettre d'accord sur les points suivants, séculiers et réguliers : « Les Jacobins auront deux écoles, mais jamais plus ; ceux de leurs écoliers qui ne font pas partie de leur Ordre seront reçus dans l'Université aussitôt que le Pape aura relevé celle-ci du serment qu'elle a fait de ne les point recevoir ; mais, quant aux religieux proprement dits, soit élèves, soit maîtres, l'Université se réserve de délibérer si elle les doit recevoir ou non dans son sein. Les Jacobins renoncent pour le passé et pour l'avenir à toutes les bulles touchant cette affaire,

il en donnerait une aux Cordeliers et l'autre aux Jacobins; ou encore, qu'il aimait l'Université comme sa fille aînée ; mais qu'il donnerait volontiers sa vie pour chacun des deux ordres religieux. (Voir Harry Hœrtel, page 73.)

(1) C'était pour terminer le procès qui avait suivi le meurtre du Chantre de l'Église de Chartres. Étaient présents les évêques de la province de Sens, Guillaume de Aussi (Orléans), Renaud de Corbeil (Paris), Guy de Mello (Auxerre), Nicolas (Troyes), Bleanne, évêque élu de Meaux, et Henry, archevêque de Tours, qui présidait.

(2) Les Dominicains demandaient à être reçus dans l'Université, *non per ordinationem Papæ, sed de juri communi, sicut alii scholares undecumque venientes.* (Saint-Amour, p. 95.)

données par le Pape en leur faveur, et s'engagent enfin à travailler de tout leur pouvoir à faire lever les censures portées contre l'Université à cause des vexations qu'on leur a fait subir (1). « L'acte que le concile rédigea pour témoigner de cet accord est daté du 1er mars 1256. Les prélats y racontent comment ils ont été amenés à rendre cette sentence arbitrale, « pour le bien de la paix et sans qu'ils eussent trouvé rien de répréhensible dans les Frères Prêcheurs ». Ils déclarent enfin que, s'ils l'ont fait, c'a été à la prière du Prieur de Saint-Jacques et des Frères Dominicains, et que le roi ayant approuvé leur conduite, ils y ont mis ainsi leurs sceaux conjointement avec ceux des religieux et de l'Université.

Mais, deux jours après, le 3 mars, Alexandre IV, qui ignorait qu'un accord fût conclu et probablement qu'on eût travaillé à l'amener, donna à Rome une bulle adressée à l'évêque de Paris et qui commença par ces mots au moyen desquels, suivant la coutume, on la désigne : *De quibusdam magistris*. Les séculiers y étaient désignés sous les noms peu flatteurs d'ennemis de la piété et d'enfants de Satan, et l'évêque de Paris recevait l'ordre formel d'excommunier tous les partisans de l'Université qui ne se seraient point soumis déjà à la bulle *Quasi lignum vitæ*, ou qui tarderaient encore à le faire et continueraient à détourner les fidèles de s'adresser aux religieux pour recevoir les sacrements ou leur faire des aumônes.

L'évêque, surpris d'un coup aussi inattendu, n'avait pas encore eu le temps de se reconnaître que, le 4 avril, il recevait une seconde bulle plus pressante encore que la première et où Guillaume de Saint-Amour était expréssement désigné comme l'auteur de tous les maux des religieux. Et, le 12 du même mois, le roi de France était à son tour invité par le Pape à prêter main-forte à l'évêque pour l'exécution des ordres que celui-ci avait reçus de Rome.

Renaud de Corbeil avertit alors le Pape de ce qui venait de se passer à Paris, et les religieux Mendiants, pour remplir les

(1) Du Boulay, p. 296; Saint-Amour, p. 95; *Hist. Norm.*, p. 1009 b.

engagements qu'ils avaient pris, pressèrent Alexandre de rectifier ce qu'ils avaient fait pour le bien de leur Ordre et la paix de l'Église. Le Souverain Pontife répondit, le 5 mai, par un premier bref où il ordonnait de s'en tenir aux ordres qu'il avait autrefois donnés et chargeait l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, de veiller à leur exécution; puis enfin, le 17 juin, par la fameuse bulle *Cunctis processibus*, expression dernière de sa pensée sur ce grand débat qui depuis trop longtemps durait. Le Pape se déclare complètement pour les Dominicains et contre les Universitaires. Il reproche à ceux-ci de n'avoir tenu aucun compte de la bulle *Quasi lignum vitæ*, non plus que des sentences des évêques commis par lui pour présider à l'exécution de ses ordres; il les accuse d'avoir voulu agir avec mauvaise foi en prétendant renoncer à l'Université et en feignant de dissoudre leur corporation; il traite de méchanceté pure la suspension de leurs cours publics; il qualifie enfin l'accord qu'ils ont fait avec les religieux, de rébellion et d'attentat détestable contre l'Église Romaine, d'injure visiblement faite au Créateur, de ruse périlleuse pour les âmes, pernicieuse pour la foi et favorable à l'hérésie. Les Mendiants ne sont, poursuit-il, venus à composition que par lassitude des mauvais traitements et des injures qu'on ne cessait de leur faire; d'ailleurs cette paix a été faite par eux imprudemment, sans le consentement de leur Maître Général et sans l'aveu du Saint-Siège; les docteurs séculiers eux-mêmes ont si peu pris cette paix au sérieux, qu'ils ne l'ont pas observée mais ont continué à prêcher contre les Jacobins et les Cordeliers : « Ces Frères, ajoute le Pape, ces Frères qui veulent avoir la paix avec tout le monde et qui aiment leurs persécuteurs, nous ont fait supplier de lever les sentences portées à leur occasion contre les docteurs et les écoliers, puisque la paix est faite entre eux. Mais Nous n'avons point reçu leur prière, et Nous avons absolument rejeté cette paix funeste, faite sans notre participation et, au fond, injuste et opposée à notre Constitution que nous voulons être inviolablement observée; et, de crainte qu'une si détestable rébellion contre l'Église Romaine ne soit d'un pernicieux exemple, Nous privons de toutes dignités et bénéfices, ainsi que du droit de

faire les fonctions de docteurs, Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douay, Nicolas de Bar-sur-Aube et Christian de Beauvais, comme étant les principaux auteurs de cette révolte. Et si, contre Notre défense, ils osent entreprendre d'enseigner ou de prêcher, nous les déclarons indignes de tous bénéfices, et ordonnons qu'ils soient chassés du royaume de France. » Le Pape menace ensuite des mêmes peines tous ceux qui, ayant pris part à la même rébellion, ne se soumettront pas dans les quinze jours qui suivront la publication de la présente bulle et ne promettront pas de satisfaire pour le passé. Puis il ordonne enfin à l'évêque de Paris, « sous peine d'encourir son indignation et l'excommunication », de faire promptement publier cette bulle, de déclarer les quatre docteurs excommuniés, s'ils ne se soumettent pas sans réserve, et, dans ce cas, de faire pourvoir à leurs bénéfices par les collateurs ordinaires, ou, si ceux-ci s'y refusaient, d'y pourvoir lui-même dans le délai d'un mois et de solliciter du roi le bannissement des coupables (1).

Lui-même s'adressa directement à Louis IX, par la bulle *Vera fidei*, datée du 27 juin. Il le pressait, « pour l'amour de Dieu et de lui », d'assister dans cette affaire l'évêque de Paris, de lui prêter l'appui de son bras tout-puissant, d'empêcher que l'école de Paris ne se dispersât ou se transportât ailleurs ; d'exiler promptement du royaume les quatre docteurs, s'ils ne se soumettaient sans réserve, à moins qu'il ne préférât, — et lui, Alexandre, ne le trouverait pas mauvais, — mettre sous les verrous Guillaume de Saint-Amour et Christian de Beauvais, — *qui fuerunt in perversitate hujus modi potiores*, afin que les autres apprissent par là à obéir à l'Église (2).

Le même jour, il écrivit de nouveau à Renaud de Corbeil pour déclarer suspens tous ceux qui voudraient transférer ailleurs l'Université, et pour dénoncer encore une fois comme nul et non avenu « l'inique et téméraire » accord du 1er mars (3). Puis, le 1er juillet, il fit parvenir directement aux Jacobins de Paris

(1) Du Boulay, p. 302, 305 ; Bulles, p. 46, 55 ; Ms. B. p. 105 ; *Hist. Norm.*, 1009, c.
(2) Du Boulay, 305, 307. Bulles 55, 56, etc.
(3) Du Boulay, 307, 308. Bulles 56, 59, etc.

l'impression du mécontentement qu'il avait eu de les voir traiter avec l'Université, sans sa permission. Et, treize jours après, le 14 juillet, il recommandait encore à l'évêque de Paris « sous peine d'excommunication » de faire fidèlement exécuter ses volontés (1).

Alexandre IV avait à cœur, on le voit, de terminer promptement cette affaire, et, convaincu que le temps de la douceur et de la patience étaient passés, il agissait avec vigueur ou plutôt commandait d'agir avec vigueur. Nous ne voyons pas qu'on en ait rien fait et Guillaume continua, sans être inquiété, à prêcher comme auparavant (2). Puis, les évêques des deux provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims, c'est-à-dire ceux de Soissons, Beauvais, Noyon, Arras, Amiens, Thérouanne, Chartres, Paris, Orléans, Meaux, Troyes et Nevers, se trouvant à cette époque réunis à Paris en concile provincial, cherchaient comment apaiser les esprits et terminer la querelle, quand le Dominicain Humbert de Romans leur fournit l'occasion de s'occuper de cette affaire d'une manière plus directe. Humbert de Romans était le cinquième successeur de saint Dominique, dans le gouvernement de tout l'Ordre des Jacobins; il se trouvait alors à Paris, où, disent les uns, l'avait appelé Louis IX, tout exprès pour être le parrain de Robert, comte de Clermont, son dernier fils (3); où, disent les autres, il tenait le Chapitre général de son Ordre (4). De l'aveu de tous, c'était un homme d'un grand talent et d'une piété éminente. Il se plaignit au concile que quelques docteurs de l'Université continuaient à tenir en public des discours hostiles aux religieux et enseignaient des erreurs théologiques touchant la

(1) Du Boulay, 307, 308. Bulles, 66, 67, etc. Vers le même temps, ce qui paraîtra au moins curieux, Alexandre envoyait trois de ses neveux étudier à l'université de Paris pour y faire leurs études. Il les recommandait, il est vrai, aux chanoines de Notre-Dame par sa lettre du 29 juin 1256, et voulait qu'ils allassent loger chez eux dans la maison des cloîtres, *ut ex conversatione honesta, morum formetur honestas;* priant les chanoines de les excepter du statut qui défendait de loger dans le Cloître d'autres personnes que les Chanoines et leurs domestiques. (Tillemont.)

(2) Nous voyons, dans l'Introduction à ses Œuvres, qu'il prêche encore le 13 du mois d'août, très peu de jours avant son départ pour l'Italie.

(3) *Mélanges curieux* du Père Labbe, page 660.

(4) Échard, t. Ier, p. 148; Moreri, etc., etc.

pratique de la pauvreté et la confession. On fit comparaître Laurent d'Angleterre qui se justifia facilement et Guillaume de Saint-Amour (1). C'était à l'époque où celui-ci venait de terminer son ouvrage sur *Les Périls des Derniers Temps*; il protesta néanmoins qu'il n'avait jamais rien dit de répréhensible et jamais rien enseigné de faux; il s'offrait à défendre et à justifier tout ce qu'il avait avancé et tout ce qu'on lui reprocherait; que si, cependant, les prélats y trouvaient encore quelque chose à reprendre, il se déclarait prêt à le corriger ou à le rétracter.

Les évêques en ayant délibéré (il eût été de toutes manières plus logique d'obéir au Pape) et voyant que leur décision, favorable à Guillaume, ne contenterait pas les Jacobins et resterait complètement inutile, offrirent de tenir prochainement un autre concile, où ils appelleraient des théologiens des provinces voisines, et demandèrent aux deux parties si elles se soumettraient à la décision de cette future assemblée. Le docteur de Saint-Amour accepta avec joie, comme on pense, car c'était pour lui un armistice devant lequel il comptait bien ne pas désarmer, mais combattre en toute sûreté, et il protesta de son obéissance pleine et entière à ce que décideraient les évêques.

Quelques-uns ont accusé Guillaume de fourberie; nous croyons avoir suffisamment montré que ce sentiment n'entrait pas dans son âme. Il est plus équitable et il semble plus naturel de supposer que, trouvant la première assemblée favorable à sa cause, il comptait que la seconde ne la condamnerait pas davantage. Puis, persuadé comme il l'était de la légimité de ses revendications, il espérait toujours les faire triompher.

Pour les Dominicains, la question était toute autre. Ils mettaient en avant, et ils avaient le droit de le faire, qu'agir ainsi c'était désobéir au Pape, qui avait jugé la question, et c'était ensuite remettre l'avenir de l'Ordre entier entre les mains de juges qu'ils soupçonnaient de partialité pour leurs ennemis.

Humbert de Romans refusa donc la proposition des prélats, alléguant que la décision du concile ne pouvant avoir d'effet en

(1) Dans les actes du concile, Guillaume et ses compagnons sont qualifiés de *probi viri*.

dehors des deux provinces auxquelles appartenaient les prélats qui le composaient ; que son Ordre, répandu dans le monde entier, échapperait toujours, pour la plus grande partie, à la sentence quelle qu'elle fût, favorable ou contraire.

Ce refus mettait fin au concile. Avant de le laisser se disperser, Guillaume supplia les évêques de veiller aux grands dangers qu'allaient causer à l'Église les « pseudo-prédicateurs, les gyrovagues », et de vouloir bien y porter remède ; puis il demanda qu'un acte fût dressé de ce qui s'était passé dans toute la durée des séances, ce qui lui fut accordé le 31 juillet (1).

Le pieux Louis IX attendait davantage de cette réunion d'évêques; trompé dans son espoir, ne sachant plus au juste quelle conduite tenir, offusqué dans sa piété par les accusations violentes de Guillaume de Saint-Amour contre des gens qu'il estimait et aimait beaucoup, il prit le parti de s'en remettre complètement au Pape et lui envoya deux de ses aumôniers, Pierre et Jean, pour le prier de mettre un terme à cette fâcheuse division. Ce furent ces mêmes députés qui apportèrent à la cour pontificale, soit de la part du roi, soit de celle des Jacobins, le livre *Des Périls des Derniers Temps* que les Dominicains venaient du reste de dénoncer au Souverain Pontife à qui ils avaient déjà dépêché quelques-uns des leurs.

L'Université alors jugea prudent d'envoyer aussi quelques docteurs pour la défendre à la cour du Pape; elle savait que les absents ont toujours tort. Son choix naturellement tomba sur ceux de ses membres qui avaient apporté jusqu'alors à sa défense le plus de zèle; nous avons nommé les quatre docteurs que le Pape regardait comme les auteurs de tout le trouble : « C'étaient, dit Matthieu Pâris, des lecteurs et des docteurs de grand renom, Maître Guillaume de Saint-Amour et Maître Eudes de Douai, qui s'étaient fait remarquer dans l'enseignement des Décrets et qui maintenant occupaient des chaires de Théologie ; c'étaient encore Maître Chrétien, chanoine de Beauvais, philosophe

(1) Du Boulay, p. 309 ; Saint-Amour, *préface*, p. 106 ; Cantimpré, note de la page 162. Le 4 du mois d'août, l'Université demanda une attestation de l'acte du 31 juillet : elle lui fut délivrée par Raoul, évêque de Thérouanne.

émérite d'une grande distinction, qui, après avoir enseigné les Arts, inaugurait ses leçons dans la science sacrée, et Maître Nicolas de Bar-sur-Aube, qui se disposait, lui aussi, à occuper une chaire de Théologie, après avoir passé par celle des Arts et celle du Droit. Enfin, deux autres députés leur étaient associés : c'étaient Maître Jean de Gecteville, de la nation anglaise et Recteur de l'Université, et Maître Jean Belin, Français, tous deux remarquables comme philosophes et revêtus du grade de Maître ès Arts ».

Pour subvenir aux frais de cette ambassade, on fit une quête dans l'Université, et les députés se mirent en route vers la fin du mois d'août (1) portant avec eux, du moins à ce qu'ils croyaient, la fortune du clergé, et avec l'ordre peu embarrassant « d'obéir au Pape autant que le permettraient Dieu et la justice (2). »

IX. — LE LIVRE ET L'AUTEUR SONT CONDAMNÉS.

La première chose que Guillaume de Saint-Amour dut apprendre en arrivant à Anagni, où se trouvait alors le Pape, ce fut la condamnation de son livre, *Des Périls des Derniers Temps* (3).

Alexandre IV, en effet, aussitôt qu'il l'avait eu des envoyés du roi de France, avait réuni pour l'examiner une commission composée des cardinaux Hugues de Saint-Cher (du titre de Sainte-

(1) Nous avons vu que Guillaume avait encore prêché à Paris le 13 du mois d'août et nous le trouverons à Anagni, où était alors la cour pontificale, avant le 18 octobre. D'autre part, les Universitaires ne font pas mention, avant ce départ, de la lettre écrite dans les premiers jours de septembre au Pape et aux Cardinaux par tous les chapitres des églises et cathédrales de la province de Reims, pour les prier de rétablir la paix dans l'Université et de remettre dans leurs dignités et honneurs les quatre docteurs de l'Université, qu'ils qualifient de « personnes fermes dans la foi ». Il faut donc que Guillaume ait quitté Paris après le 13 août, mais avant le commencement du mois suivant. Voir Matth. Pàris, p. 939, n° c.; Du Boulay, p. 309.

(2) Du Boulay, p. 310.

(3) Nous avons vu que les députés de l'Université avaient dû quitter Paris sur la fin du mois d'août. Ils n'arriveront à Anagni que vers le milieu d'octobre. Les *Périls* ayant été condamnés le 5, tandis qu'ils étaient encore en route, furent brûlés, dit-on, en leur présence le 18 octobre (?).

Sabine, Dominicain), Jean Francioga (du titre de Saint-Laurent), Jean des Ursins (du titre de Saint-Nicolas, protecteur des Cordeliers), et de l'évêque de Tusculum, Eudes de Châteauroux. Les membres de ce tribunal étaient assez favorables aux Mendiants, que le livre attaquait avec tant de véhémence; pour éclairer davantage la religion des juges, le Pape voulut que les deux Ordres incriminés fissent venir à Rome les plus célèbres de leurs théologiens.

Les Franciscains avaient déjà à la cour leur général Bonaventure de Fidenza, huitième successeur de François d'Assise et théologien de grand renom (1), qui composa, pour réfuter Guillaume de Saint-Amour, un traité très solide, bien qu'un peu mystique : *De Paupertate Christi.* Ils appelèrent auprès de lui Frère Bertrand d'Aquitaine qui avait été autrefois célèbre dans l'Université de Paris, sous le nom de « Bigle de Bayonne », et qui se distinguait surtout par une facilité prodigieuse à résoudre sur-le-champ toutes les objections de son adversaire. Un jour qu'il disputait avec Guillaume devant la cour romaine, celui-ci, qui n'avait point reconnu sous le froc de Mendiant son ancien collègue de l'Université, étonné de la force et de la facilité de ses réponses, s'écrie : « Vous êtes un ange descendu du ciel, ou un démon sorti de l'enfer, ou le Bigle de Bayonne! — Ni un ange, ni un démon, répondit Bertrand, mais bien le Bigle de Bayonne! » Outre leur général Humbert de Romans, les Dominicains avaient auprès d'Alexandre IV, pour les défendre, le célèbre Albert le Teuton, ou Albert le Grand, comme on commençait déjà à l'appeler; le Pape l'avait fait venir depuis près d'un an et l'on raconte qu'en route, il acheta, pour ainsi dire au poids

(1) Saint Bonaventure, cardinal, évêque d'Albano, Docteur de l'Église; de son vrai nom Jean de Fidenza. Docteur de l'Université de Paris à trente-trois ans, il succéda dans l'enseignement à son maître Jean de Rochette, qui avait lui-même succédé à Alexandre de Halès, le Docteur irréfragable. Bonaventure mourut au concile de Lyon, le 14 juillet 1274. A la 5e session de ce concile, Grégoire X fit son éloge en disant : *Cecidit columna christianitatis.* Plus tard, Sixte IV dira que le Saint-Esprit semblait parler par sa bouche. Ajoutons que le concile entier prit le deuil à sa mort. Dans son traité *De Paupertate Christi*, il démontre, d'après l'Écriture sainte et les œuvres de saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Bernard, etc., que la « perfection » évangélique demande la pauvreté telle que la pratiquent les religieux Mendiants.

de l'or, le livre de Guillaume de Saint-Amour, le lut en entier dans une seule nuit et en retint de mémoire tous les principaux passages. Lorsqu'on l'interrogea dans l'assemblée des cardinaux, « il se leva et répondit aux reproches de ses adversaires, avec tant de finesse, et d'à-propos, tant d'expérience des affaires et tant d'éloquence, que tous en furent frappés d'admiration, louèrent Dieu d'avoir envoyé un tel héros pour délivrer le camp d'Israël de la dévastion des Philistins » (1).

Mais le plus célèbre des défenseurs de la vie religieuse, celui qui devait, selon l'expression d'un contemporain, « porter le coup de mort à l'iniquité jusque-là triomphante », c'était Thomas d'Aquin. Guillaume de Tocco, un des premiers historiens du saint Docteur, nous a laissé un récit assez circonstancié et que nous suivrons, de l'intervention de Thomas dans cette affaire.

Humbert de Romans ayant mandé le Frère Thomas d'Aquin, réunit toute la communauté quand il fut arrivé et lui tint, devant tous, à peu près ce discours : « Notre saint Ordre est attaqué par de puissants ennemis; nous nous confions à votre zèle et à vos lumières pour le défendre. Prenez donc ce livre fatal qui a excité ou augmenté contre nous la puissance de l'orage et voyez ce qu'il convient d'y répondre, non pour continuer, mais pour faire cesser cette division scandaleuse. »

Thomas prit donc le livre, et tandis que ses Frères se mettaient en prières, lui, s'enferma dans sa cellule et commença la lecture des *Périls des Derniers Temps*. Au fur et à mesure qu'il lisait, le plan de la réfutation se composait de lui-même dans son

(1) G. de Tocco, dans les Bollandistes, p. 664, n° 20. Jacques de Sœst (dans Prussia, p. 233). — Albert le Grand était né vers 1200 à Levingen, en Allemagne; il était de l'illustre famille des seigneurs de Bollstadt, étudia successivement à Padoue et à Paris, reçut dans cette ville, en 1223, des mains du B. Jourdain de Saxe, l'habit de Frère Prêcheur. Devenu docteur de l'Université, il enseigna la Théologie, fut envoyé ensuite à Cologne. Nommé malgré lui évêque de Ratisbonne, il résigna cette charge après quelques années d'exercice et mourut simple religieux à Cologne. Il fut béatifié par Clément X. Telle est, en quelques mots, la vie de cet homme, qu'on a surnommé la merveille de son siècle et appelé le Grand. Il était plus vaste en ses connaissances, mais moins profond en théologie que son disciple préféré Thomas d'Aquin. — Voir Joachim Sighart; *Vie d'Albert le Grand*, Échard, t. Ier, p. 162; Freher, t. Ier, p. 381 E; Cantimpré, livre Ier, ch. xx, art. 10, p. 83; et épître II, art. II, p. 477; puis aussi Henri de Gand, Trithemius, Sixte de Sienne, etc., etc.

esprit, et le Chapitre ayant été de nouveau réuni le lendemain, le docteur prit la parole et dit : « Frères, ayez confiance en Dieu qui vous a appelés à suivre sa loi ; j'ai lu le livre de notre perfide adversaire, et je l'ai trouvé sans aucun véritable fondement sur la foi et par les témoignages des Saints sur lesquels il prétend s'appuyer. Je répondrai donc par un livre où j'établirai la vérité, avec le secours de l'Esprit-Saint qui démasque les faussetés et donne l'intelligence des choses cachées. » Quelques jours après il paraissait devant la cour pontificale et, dans un long discours, il réduisit à néant les objections de Guillaume de Saint-Amour. C'est ce qu'il publia plus tard à son retour à Paris, sous le titre de *Contra impugnantes religionem*, et dont nous devons au lecteur une rapide analyse, puisqu'elle a été la pièce importante du procès et la réfutation des opinions que nous avons exposées comme émises par les docteurs séculiers (1).

Guillaume, on s'en souvient peut-être, avait commencé son ouvrage par un texte de saint Paul. Thomas d'Aquin va chercher son inspiration dans les Psaumes : « O Dieu, ne reste pas dans le silence ! ne te tais pas et ne te repose pas, O Dieu ! Car voici tes ennemis qui s'agitent, ceux qui te haïssent lèvent la tête ; ils forment contre ton peuple des projets pleins de ruse, et ils délibèrent contre ceux que tu protèges. Venez, disent-ils, exterminons-les du milieu des nations. Et qu'on ne se souvienne plus du nom d'Israël (2) ! » Il fait l'application de ces paroles du Roi-Prophète aux disputes du temps présent et aux ennemis qu'il va réfuter, puis il indique la division de son traité en trois parties. Dans la première, il expliquera en peu de mots l'origine, l'essence et la perfection de la vie religieuse, ainsi que les différentes fins pour lesquelles l'Église peut établir ou approuver un nouvel Ordre religieux. Dans la seconde, il réfutera Guillaume de Saint-Amour ; et, dans la troisième, il répondra à quelques reproches moins graves faits aux religieux par leurs adversaires.

La seconde partie ayant seule trait au procès qui nous occupe,

(1) On trouvera du reste ce traité en entier dans les Œuvres de saint Thomas, *inter Opuscula*, n° 19.

(2) Psaume LXXXII de la Vulgate (LXXXIII du texte hébreu).

nous laisserons de côté les deux autres, pour résumer celle-ci aussi brièvement, mais aussi complètement que possible. Thomas d'Aquin réduit à six objections principales les objections du docteur de Saint-Amour et leur répond victorieusement : nous allons les parcourir une à une.

1° Est-il permis à des religieux d'enseigner? Oui, car la vie religieuse, loin de rendre, comme le prétendent les Universitaires, les religieux incapables d'enseigner l'Évangile, les en rend plus capables, puisque, non contents d'en garder les commandements, ils en suivent encore les conseils. Puis, détachés par leur vocation elle-même de toutes les préoccupations du monde, ils peuvent avec plus de liberté s'appliquer à l'étude. Mais le Christ, leur dit-on, a conseillé à ses disciples de n'appeler personne « Maître », car ils n'ont qu'un maître qui est au ciel; or, eux qui font profession de suivre tous les conseils évangéliques, pourquoi se font-ils appeler maîtres et veulent-ils en avoir le titre? Il est de bon sens, répond Thomas, que le Christ ne condamne pas matériellement le nom de maître, mais seulement ce qu'il désignait alors couramment, c'est-à-dire l'orgueil des Pharisiens, pour qui ce titre était un objet de vanité et de domination abusive.

2° Des religieux peuvent-ils entrer dans un corps de docteurs séculiers? — Oui, puisqu'ils peuvent être docteurs, c'est-à-dire enseigner publiquement; que cette fonction leur est commune avec les séculiers, et que l'union dans un corps enseignant est fondée, non pas sur ce qui en distingue les membres entre eux mais sur ce qui les unit ici, l'étude et l'enseignement. Quant à prétendre que les sociétés sont toujours libres d'accueillir tels membres qui lui plaisent, cela est faux, car ce droit appartient bien aux sociétés formées par quelques personnes privées pour un intérêt particulier, mais non pas à celles qui sont fondées par les supérieurs pour un intérêt général.

3° Les religieux peuvent-ils prêcher ou confesser sans avoir charge d'âmes? — Ici, le saint Docteur entre dans de grands détails. Ses adversaires, pour appuyer leur négation, invoquaient le quatrième concile de Latran qui, dans son vingt et unième canon, avait dit expressément « que tous les fidèles de l'un et l'autre sexe,

parvenus à l'âge de discrétion, confesseraient tous leurs péchés, au moins une fois l'an à leur propre prêtre (c'est-à-dire aux *curés*, comme on le voit par le canon trente-deuxième, où ce titre de *propre prêtre* leur est donné), accompliraient la pénitence qui leur sera imposée et recevraient avec respect le sacrement de l'Eucharistie, au moins une fois, à Pâques, etc... » Le Concile ajoutait que si quelqu'un voulait se confesser à un prêtre étranger, il devait en obtenir la permission de son propre prêtre, sans quoi « il ne pourrait être ni lié, ni délié (1) ». Ce canon avait été et devait être encore dans la suite confirmé et expliqué par plusieurs conciles provinciaux (2). Mais les Mendiants avaient reçu de Grégoire IX, par la bulle d'Anagni, en date du 26 septembre 1227, le privilège de confesser *sans permission du Curé*. Ils en avaient usé et s'étaient abstenus, ce qui était logique, de demander la permission de l'évêque. Les séculiers avaient réclamé. Innocent IV avait confirmé les religieux dans leurs privilèges, par une bulle du 4 mai 1244, adressée aux évêques d'Angleterre, où la question faisait alors plus de bruit. Néanmoins les Prélats, continuant à s'appuyer sur le canon déjà cité du concile de Latran, avaient rejeté encore ce privilège et, en 1250, l'Université de Paris, consultée, avait répondu qu'il n'était pas permis de se confesser au Pape ou à l'évêque sans permission du *propre curé* et pas davantage à ceux que le Pape ou l'évêque commettaient pour les représenter, prétention un peu forte, il faut l'avouer! Nous avons vu qu'Innocent IV, ému de ces récriminations continuelles, avait accédé aux désirs des séculiers par sa bulle de Naples, en date du 21 novembre 1254, bulle qu'Alexandre IV s'était empressé de révoquer le 22 décembre suivant (3). Saint Thomas, du reste, éta-

(1) On sait que ce quatrième concile de Latran a été réuni en 1215 par Innocent III.

(2) Voir le 13e canon du concile de Toulouse en 1229; le 46e de celui de Béziers en 1246; le 4e de celui de Sens en 1269; les 19e, 20e et 21e de celui d'Arles en 1275 et le 5e de celui de Pont-Audemer en 1279; le 8e du synode de Cologne en 1280; les 7e et 9e du concile de Lambeth en 1281; le synode de Nîmes en 1284; le 5e du synode d'Exester, en 1287; le 6e du concile de Rouen, en 1299; le 108e du concile de Bayeux, en 1300.

(3) Alexandre IV fit encore sienne la doctrine de Thomas d'Aquin dans sa bulle du 21 octobre 1256, confirmée par celle du 2 octobre 1257 contre Guillaume de Saint-Amour et ses partisans. Clément IV condamne à son tour leur théorie dans une bulle

blit péremptoirement le droit supérieur du Pape et des évêques et le confirme en prouvant que le bien général de l'Église, la consolation des peuples, le salut des âmes demandent qu'il y ait des religieux établis pour aider les pasteurs dans la prédication et l'administration des sacrements. De la délégation donnée aux religieux, pourrait-on ajouter, découlait *la qualité de propre prêtre* et, par conséquent, le pouvoir « de lier et de délier ».

4° Guillaume de Saint-Amour, en outre, prétendait que les religieux, quelles que fussent leurs autres occupations, étaient toujours en état de péché, s'ils ne se livraient à des travaux manuels pour gagner leur vie. — Guillaume confondait la vie monocale et la vie érémitique. Saint Thomas le réfute en s'appuyant sur les Pères, la tradition et la raison. Chacun, dit-il, doit *s'occuper selon son état*, sa condition et sa profession. Le travail est une loi pour tous, mais pour ceux qui, par vocation, sont appelés à travailler au salut des âmes, ils doivent délaisser le travail *manuel*. Il y a deux erreurs opposées à cette opinion : 1° l'erreur de certains moines anciens qui prétendaient que le travail est *contraire* à l'abandon complet à la Providence et qui ont été réfutés par saint Augustin (Traité du Travail des Moines), 2° l'erreur de ceux qui

du 20 juin 1265. Mais, la lutte ayant continué, les décisions les plus étranges se succédèrent. Le concile de Clermont, en 1263, et celui de Salzbourg, en 1274, décidèrent que le propre prêtre était le curé de la paroisse, que lui seul avait le pouvoir de confesser, et déclarèrent nuls les privilèges des Mendiants. Martin IV accorda les deux parties en déclarant, le 18 janvier 1282, que les religieux pourraient confesser, mais que les paroissiens étaient tenus de s'adresser une fois l'an à leur propre curé, suivant le concile de Latran, ce qu'approuva le concile de Bourges en 1286. Mais survint une autre difficulté : les adversaires des religieux soutenant que le pénitent devait de nouveau accuser tous ses péchés à son curé, les religieux soutenant le contraire et déclarant leurs absolutions valides. Nicolas IV ne voulut rien décider. Boniface VIII, dans sa décrétale *Super cathedram*, règle que les supérieurs des maisons religieuses demanderaient la permission de confesser pour leurs religieux, mais passeraient outre, si on la leur refusait. Quant aux péchés, leur accusation était toujours valide. Benoît XI, dans sa décrétale *Inter cunctos*, réserva l'excommunication aux curés et enleva aux religieux le pouvoir d'en absoudre. Il *conseille* aussi aux fidèles de se confesser, une fois par an à leurs propres curés. Clément IV, au concile de Vienne, par la Clémentine *Dudum*, rétablit l'usage porté dans la décrétale *Super cathedram* de Boniface VIII. De nos jours les religieux jouissent des plus larges privilèges. Tout ceci montre, à la lumière du bon sens, du besoin des âmes et de l'histoire accomplie qu'Alexandre IV avait eu cent fois raison, et que la résistance des séculiers était en contradiction déplorable avec la marche des temps.

ne reconnaissent d'autre travail *que celui des mains* et veulent l'imposer à tous. Or, cela est faux, le docteur dominicain le prouve surabondamment, d'après l'Écriture même. Les œuvres de piété et de miséricorde, fait-il remarquer, doivent être préférées au travail manuel, car, comme parle l'Apôtre, les exercices corporels servent aux choses inférieures, mais la piété « est utile à tout », et « c'est à elle qu'ont été promis les biens de la vie présente et ceux de la vie future (1) ». Or, ceux qui sont chargés de prêcher le parole de Dieu doivent, pour le faire, interrompre leurs exercices de piété, tout le monde en conviendra ; à plus forte raison doivent-ils aussi interrompre leurs travaux manuels et y préférer la prédication. Il faut aussi remarquer que le travail manuel est ou un conseil évangélique ou un précepte. Si s'est un simple conseil, les religieux n'y sont tenus qu'autant que leur règle le leur prescrit, et ce n'est pas le cas ; si c'est un précepte, les séculiers y sont tenus comme les réguliers, car au temps de saint Paul on ne distinguait ni séculiers ni réguliers (2). On ne peut non plus arguer de l'exemple des Apôtres : ils prêchaient, dit saint Thomas, d'inspiration et sans préparation aucune, ils pouvaient donc se livrer à des travaux que les religieux ne peuvent entreprendre, eux qui sont contraints à étudier leurs sermons avant de les donner au public. Et lorsque saint Paul lui-même était obligé de parler tout le jour, sans avoir le temps de demander à l'ouvrage de ses mains le nécessaire de la vie, il mendiait son pain, comme il le dit lui-même : *Dominus ordinavit his qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere* (3.)

5° Est-il permis aux religieux de se défaire de tous leurs biens, sans en réserver rien ni pour eux en particulier, ni pour leur communauté, et faire autrement, n'est-ce pas tenter Dieu. — Non, répond Thomas d'Aquin, et le soutenir serait aller contre l'exemple du Christ et de ses disciples, ce serait renouveler l'erreur de Jovinien et de Vigilance, les détracteurs systématiques de la pauvreté monastique. Puis, il faut distinguer entre la pau-

(1) Ire Épître à Timothée, ch. IV, v. 8.
(2) Épître aux Thessaloniciens, ch. III, v. 10.
(3) Ire aux Corinthiens, ch. IX, v. 14.

vreté, fruit de la paresse, et la pauvreté volontaire embrassée uniquement par amour du Christ : les pauvres, qui de leur seul gré, vivent d'aumônes alors qu'ils pourraient travailler, ceux-là sont coupables et justement condamnés, car alors il est bien vrai de dire que la pauvreté engendre la flatterie et tous les vices. Quant à ceux qui se font pauvres pour vivre comme Jésus et par amour pour lui, ils sont dignes de tous les respects, car ils *travaillent* sans accepter d'autre salaire que ce qui leur est strictement nécessaire, et ce nécessaire leur est dû par l'ensemble de ceux qui usent d'eux, car, comme dit toujours le même Apôtre : « Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillons un peu de vos biens temporels (1)? »

6° Saint Thomas prouve que le travail spirituel est plus saint et d'une utilité plus relevée que le travail manuel.

Dans la troisième et dernière partie de son traité, le Dominicain répond aux reproches qu'on faisait aux religieux touchant la pauvreté de leurs habits, les voyages auxquels les obligent leurs prédications, etc., etc, reproches dont on sent suffisamment aujourd'hui le peu d'importance. Puis il conclut ainsi : « Nous venons de démontrer l'injustice et la fausseté de tout ce qu'on nous imputait et de prouver qu'ils n'ont point de condamnation à craindre ceux qui sont assez heureux pour être avec le Christ; ceux qui n'écoutent point les conseils de la chair, ni les désirs des passions, et qui, embrassant avec joie la croix de leur Sauveur, mettent tous leurs efforts à vivre selon leur sainte profession, à mépriser le monde et à pratiquer la vertu. *Peut-être pourrions-nous faire retomber sur ceux qui nous attaquent les mêmes coups qu'ils veulent nous porter?* Mais il convient de les laisser au juste jugement de Dieu, car leur méchanceté se montre assez dans tout ce qu'elle leur a fait dire contre l'innocence et la vérité ».

Ce long et au reste magnifique plaidoyer convainquit complètement les juges ecclésiastiques qui, d'un commun accord, déclarèrent condamnables le livre *Des Périls des Derniers Temps*

(1) Ire aux Corinthiens, ch. IX, v. 11.

et son auteur. Le Souverain Pontife, pressé de se prononcer à son tour et dont le monde catholique entier attendait avec impatience la décision sans appel, réprouva solennellement l'ouvrage « comme pouvant causer de grands scandales, comme fort dangereux aux âmes, comme détournant les fidèles de faire des aumônes aux religieux et d'entrer en religion, comme impie, abominable, enseignant une doctrine fausse corrompue, exécrable, etc... ; interdiction à toute personne de le conserver, de l'approuver, de le défendre, de quelque façon que ce soit, sous peine d'encourir l'excommunication et d'être tenu par tout le monde pour un rebelle à l'Église Romaine (1). »

Et, comme conséquence de cette sentence solennelle, le livre condamné fut livré au feu dans la cathédrale d'Anagni le 4 octobre 1256 en présence de toute la cour pontificale et d'une foule immense de peuple accourue à ce spectacle.

Alexandre envoya sa bulle à Louis IX, lui recommandant en même temps d'étendre toujours sa puissante protection sur les fils de Dominique et de François, les préférés de sa piété et de son cœur.

Les archevêques de Tours et de Rouen, puis l'évêque de Paris reçurent quatre jours après la Constitution *Veri solis radius*, avec ordre de la publier, à Paris et partout où leur sagesse le jugerait opportun. Ils étaient en même temps chargés de procéder juridiquement contre les évêques ou les prêtres des autres provinces ecclésiastiques qui avaient professé ou professaient encore les erreurs de Guillaume de Saint-Amour. S'il arrivait même qu'ils eussent l'audace de les défendre publiquement, les prélats devaient faire procéder juridiquement contre eux et les priver pour toujours de leurs charges, dignités et bénéfices. Quant aux laïques s'il s'en trouvait qui prissent encore le parti du docteur de Saint-Amour, on les livrerait à la justice séculière (2).

On pouvait croire l'affaire terminée, quand, tout à coup, on

(1) Tillemont. Voir aussi Du Boulay, p. 311. 312; Fecher, t. Ier p. 381; Bulles, p. 68-75; Touron, p. 140; Bzovius, etc.

(2) Cette mesure était prise surtout contre les évêques et abbés de Bourgogne.

apprit que les envoyés de l'Université et parmi eux Guillaume approchaient d'Anagni et seraient sous peu de jours à la cour pontificale, où ils défendraient les actes de toute la corporation enseignante.

Il y a bien quelque chose de mémorable et d'instructif pour notre temps dans cette lutte, que trois grands hommes placés aux sommets intellectuels de la société, Alexandre IV, Thomas d'Aquin et Bonaventure, soutiennent contre l'esprit fermé et les résistances égoïstes de deux immenses corps constitués, qui prétendaient faire de leur charge un obstacle au développement des libertés nécessaires et à l'élargissement progressif des institutions sociales. Cet exemple est bon à retenir et puisse-t-il être imité. Les historiens n'ont guère, jusqu'ici, envisagé ce débat si vigoureusement mené, que comme une querelle de métier ou comme une dispute religieuse, ils l'ont singulièrement spécialisé et rétréci. Mais la Science sociale, en mettant à jour l'organisme vital des peuples, nous montre la portée et la hauteur du rôle que les trois grands hommes ont joué jusque dans l'ordre naturel de la société lui-même, et elle en relève d'autant leur renom. Il faut savoir gré à cette science de nous faire des choses anciennes un spectacle nouveau, et d'agrandir, comme toutes les sciences, l'horizon trop court de notre vue.

(*A suivre.*)

Maurice Perrod.

Picardie, Bretagne et Normandie, dont plusieurs avaient, en chaire, critiqué ou même accusé, mais sans les nommer, les Dominicains et les Franciscains, à cause de leur pauvreté et de leur règle qui les contraignait à vivre d'aumônes. Le 27 février de l'année suivante, après la condamnation définitive de Guillaume de Saint-Amour et sa retraite en Franche-Comté, le Souverain Pontife envoya sa bulle aux évêques de toute l'Église catholique, avec ordre de la publier.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DIX-NEUVIÈME.

LIVRAISON DE JANVIER 1895.

Pages.

Questions du jour. — Les lois de l'évolution à propos de deux publications récentes, par M. **Edmond Demolins** 5
La grande industrie en Angleterre. — I. Les industries du fer, par M. **Paul de Rousiers** 25
La renaissance de l'esclavage dans l'Occident au XVe siècle, par M. **Henri de Tourville** 71
Les Highlanders — I. La nature du pays et les méthodes de travail, par M. **Ch. de Calan** 78

LIVRAISON DE FÉVRIER 1895.

Questions du jour. —La nécessité d'un programme social et d'un nouveau classement des partis, par M. **Edmond Demolins** 105
La grande industrie en Angleterre. — II. Les industries textiles; l'ouvrier mis au service du machinisme par M. **Paul de Rousiers** 117
Maître Guillaume de Saint-Amour. L'Université de Paris et les Ordres Mendiants au XIIIe siècle. — I. Guillaume de Saint-Amour, sa jeunesse. — II. L'Université de Paris, son enseignement et ses membres, par M. **Maurice Perrod** 163
La main-d'œuvre à la Nouvelle-Calédonie, par M. **G. Le Long** 189
Correspondance. — A propos des lois de l'évolution, par MM. **Henri Mazel et Edmond Demolins** 198

LIVRAISON DE MARS 1895.

Questions du jour. — Le programme social et les appréciations de la Presse, par M. **Edmond Demolins** 205
La grande industrie en Angleterre. — III. Les industries textiles; l'ouvrier mis au service du machinisme. L'industrie cotonnière, par M. **Paul de Rousiers** 224
Cours d'Exposition de la Science sociale. — XI. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — IV. La région des Ports maritimes; le type ancien : les Vénitiens, par M. **Edmond Demolins** 244
Maître Guillaume de Saint-Amour. L'Université de Paris et les Ordres Mendiants au XIIIe siècle. — III-IV. L'origine des Ordres religieux Mendiants; l'accueil que leur fait la société, par M. **Maurice Perrod** 272

LIVRAISON D'AVRIL 1895.

Pages.

Préface au nouvel ouvrage de M. de Rousiers sur la question sociale en Angleterre, par M. **Henri de Tourville** 297
Questions du jour. — La réforme de la licence ès lettres, par M. **G. d'Azambuja** 308
La Décentralisation administrative. — I. Les étapes de la Centralisation en France, par M. **D. Touzaud** 328
Les Highlanders. — II. Le régime de l'atelier, des biens et de la famille, par M. **Ch. de Calan** 358

LIVRAISON DE MAI 1895.

Questions du jour. — La réforme militaire. Les conditions d'application, par le **Lieutenant-Colonel de Contencin** 381
Les ancêtres de Socrate. — I. Détermination de la zone favorable, dans l'antiquité, au développement de la philosophie, par M. **G. d'Azambuja.** 388
La Péninsule ibérique. — II. Influence gothique et arabe sur le type social, par M. **Léon Poinsard** 411
Maître Guillaume de Saint-Amour. L'Université de Paris et les Ordres Mendiants au XIIIe siècle. — V. Le débat porté devant le Souverain Pontife. — VI. Le refus de soumission de l'Université, par M. **Maurice Perrod** 430

LIVRAISON DE JUIN 1895.

Questions du jour. — Madagascar. I. Le pays et ses habitants, par M. **Lucien de Sainte-Croix** 453
La prépondérauce de la vie privée dans le mouvement historique et politique de l'Angleterre à propos de deux ouvrages récents, par M. **Paul de Rousiers** 484
Les Highlanders. — III. Le clan écossais, par M. **Ch. de Calan** 505
Maître Guillaume de Saint-Amour. L'Université de Paris et les Ordres Mendiants au XIIIe siècle. — VII-IX. Guillaume écrit son livre ; il le défend à Rome et est condamné, par M. **Maurice Perrod** 535

LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

10e Année. — Tome XX.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1895.

QUESTIONS DU JOUR.

LE

SIXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS, A PARIS.

Le congrès international des mineurs, tenu à Paris du 3 au 7 juin dernier, est la sixième réunion de ce genre. C'est en 1890 que le congrès se réunit pour la première fois; il siégea dans une ville de Belgique, à Jolimont. L'année suivante, la réunion se tint à Paris; — en 1892, à Londres; — en 1893, à Bruxelles, — et l'année dernière, à Berlin (1).

Ces congrès ont, pour la Science sociale, une réelle importance. En premier lieu, les délégués représentent un nombre de travailleurs très considérable : près de 1.100.000, en 1894; — 968.000, chiffre officiel, cette année. Cette grosse différence est due à ce que les 100.000 mineurs autrichiens, représentés l'année dernière à Berlin, n'ont pu, faute de fonds, envoyer de délégués à Paris. Quant aux 968.000 mineurs représentés, ils se répartissent ainsi qu'il suit : 590.000 anglais (2);

(1) J'ai rendu compte du congrès de Berlin dans le *Mouvement social* de juin 1894.

(2) Dont 96.000 mineurs appartenant à l'*Union nationale* (formée par les mineurs du Durham et du Northumberland), et 20.000 mineurs du Pays de Galles. Ces deux districts sont les seuls qui restent en dehors de la *Miners' Federation of Great Britain*,

166.000 allemands; 132.000 français et 80.000 belges (1).

Un second fait, qui donne à ces congrès une grande importance, est qu'ils sont internationaux. Le congrès annuel des Trade-Unions anglaises, qu'on appelle souvent « Parlement du Travail », mérite ce titre par le grand nombre d'ouvriers représentés et l'importance des questions qu'on y discute; mais seuls les ouvriers du Royaume-Uni y envoient des délégués. Au contraire, des ouvriers de divers pays européens sont représentés aux congrès internationaux des mineurs; dans quelques années, on y verra peut-être siéger des délégués des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon. Ce sera là un grand pas en avant; mais comme déjà on n'y discute que des questions d'ordre international, on voit sur un même sujet apparaître clairement les tendances et les opinions différentes engendrées par des formations sociales différentes, et les observateurs, ceux-là surtout qui sont armés de la méthode de la Science

à laquelle ont adhéré tous les autres districts miniers d'Angleterre et d'Écosse. La *Federation* prétend représenter 474.000 mineurs.

(1) Tous ces chiffres auraient besoin d'être examinés de près. Au congrès de Berlin, la délégation britannique représentait 645.000 mineurs, soit 55.000 de plus que cette année. Cette diminution porte sur les chiffres du Pays de Galles (20.000 mineurs en 1895, contre 50.000 en 1894) et du Durham et du Northumberland (96.000 contre 120.000) où les mineurs n'ont pas, cette année, fait entrer en ligne de compte leurs camarades non syndiqués, alors que les chiffres de la *Federation* n'ont pas été retouchés.

De leur côté, les délégués français ne représentaient à Berlin que 100.000 mineurs; cette année, ils se sont présentés au nom de 132.000 travailleurs des mines. Nous croyons intéressant de donner, d'après le rapport présenté par M. Basly, le détail de ces 132.000 mineurs : Ouvriers du fond : 93.700; — ouvriers de la surface : 39.000. Les ouvriers du fond comprennent : 83.800 hommes; 5.500 jeunes gens (de 16 à 18 ans); 4.400 enfants (de 13 à 16 ans). Les ouvriers de la surface se divisent en : 27.900 hommes, 2.800 jeunes gens (de 16 à 18 ans); 4.100 enfants (de 13 à 16 ans); 4.200 femmes.

M. William Small, secrétaire de la Fédération des mineurs du Lanarkshire (Écosse), adhérente à la *Miners' Federation of Great Britain*, estime, d'après des documents officiels, le chiffre total des mineurs de la Grande-Bretagne à 540.662, en 1893. M. Small ne compte certainement pas les ouvriers de la surface. En cette même année 1893, la Belgique avait 116.861 mineurs; l'Allemagne, 290.632; l'Espagne, 12,100; l'Autriche, 52.459; les États-Unis, 363.309. Les chiffres respectifs de la France et de l'Italie, en 1892, étaient 130.116 et 2.295. Les chiffres faisaient défaut pour la Hongrie, la Suède, la Russie et le Japon. Aucune indication n'était fournie en ce qui concerne l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique du Sud, etc. (Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Smellie, président de la Fédération des mineurs écossais.)

sociale, peuvent y apercevoir des conclusions intéressantes.

De plus, le congrès de 1895 avait une importance particulière, qui tenait à ce que, sur les cinq principales questions inscrites à son programme, deux, — la journée de huit heures et la responsabilité des patrons en cas d'accidents, — sont tout à fait à l'ordre du jour. Plusieurs propositions de loi relatives à la journée de huit heures ont été faites récemment aux parlements de France et du Royaume-Uni (1); et, au moment où j'écris, le Sénat français discute le texte d'une loi, adoptée par la Chambre depuis le 10 juin 1893, sur la responsabilité dans les accidents du travail et sur l'assurance obligatoire.

Enfin, une dernière circonstance contribuait à rendre cette réunion intéressante. Les socialistes ont mené grand bruit autour de la résolution de M. Keir-Hardie demandant « la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange » adoptée par le dernier congrès des Trade-Unions à Norwich (2); à les entendre, les ouvriers anglais étaient passés au collectivisme marxiste. Dans une conversation que j'avais eue avec lui à Londres, en octobre dernier, M. Tom Mann, secrétaire général de l'*Independant Labour Party* (Parti indépendant du Travail) dont M. Keir-Hardie est président, avait ramené l'importance de ce vote à des proportions plus modestes, et cette année, M. Albert Stanley, secrétaire de la Fédération des mineurs des Midlands, a bien voulu m'expliquer comment ce vote de Norwich a été enlevé (3); mais le congrès qui vient d'avoir lieu à Paris a bien mis en évidence que, pratiquement, le socialisme n'a guère avancé parmi les mineurs anglais, à supposer même qu'il ait gagné du terrain.

(1) Qu'il me suffise de rappeler les votes de la Chambre des Communes du 3 mai 1893, et du 25 avril 1894, tous les deux favorables à la journée de huit heures pour les mineurs (mais seulement pour les ouvriers du fond), — et le projet de loi déposé à la Chambre française le 22 mai 1894 par M. Jules Guesde, projet instituant la journée maximum de huit heures pour tous les ouvriers de toutes les industries.

(2) Sur le congrès de Norwich, voir ma *Lettre d'Écosse* dans le *Mouvement social* d'octobre 1894.

(3) « Au congrès des Trade-Unions, me dit M. Stanley, le vote se règle en principe sur le nombre d'unionistes représentés : autant de fois 1.000 unionistes, autant de fois 1 vote. Cependant les associations comprenant moins de 1.000 membres ont également

La première séance du congrès était annoncée pour le lundi 3 juin, à onze heures du matin. J'arrivai au lieu de rendez-vous, une salle du café du Globe, 8, boulevard de Strasbourg, alors que M. T. Burt, président du Comité International permanent, venait de déclarer la séance ouverte. Ce qui me frappa tout d'abord, ce fut l'absence totale de ces drapeaux rouges, inscriptions révolutionnaires et portraits d'agitateurs socialistes qui décoraient la salle du congrès à Berlin. N'étaient les tables et les chaises destinées aux délégués et à la presse, et, sur l'estrade, la grande table et les chaises des membres du bureau et des trois traducteurs, la salle du café du Globe ne différait en rien de son aspect ordinaire. Dans la galerie réservée au public, personne, excepté les femmes ou filles de trois ou quatre délégués anglais ; aux bancs de la presse, sept ou huit reporters ; quelques délégués sont absents, en train d'achever dans une salle voisine leur partie de billard, mais le plus grand nombre sont là, assis à leurs bancs.

Aux premiers rangs sont groupés les délégués de la Grande-Bretagne. Quelques-uns, John Wilson, Burt, Woods, John Johnson, Stanley, attirent de suite l'attention par leur air de calme dignité et d'intelligence supérieure, mais tous sont confortablement vêtus ; je remarque même que la plupart d'entre eux ont une rose à la boutonnière. Cette élite des ouvriers, ces représentants de *prolétaires*, ont du reste l'air bourgeois bien plus qu'ouvrier, et c'est à eux sans contredit que faisait allusion le reporter d'un journal socialiste qui s'écriait : « Mais on dirait une réunion d'économistes ! »

Je ne veux pas dire que, parmi les délégués continentaux, il n'y

droit chacune à un vote. *Chaque délégué ne pouvant émettre qu'un seul vote,* si par exemple la Miners' Federation veut exercer le plein pouvoir de vote que lui donnent ses 200.000 membres, il faut qu'elle envoie 200 délégués. Or, aux congrès des Trade-Unions elle en envoie beaucoup moins, peut-être une trentaine, de sorte qu'elle ne peut émettre que 30 votes, tandis que de petites unions comptant 300 à 400 membres seulement émettent chacune un vote. C'est ce qui s'est passé au congrès de Norwich, où la Miners' Federation, ne prenant aucun intérêt spécial aux questions portées au programme, n'avait envoyé qu'un petit nombre de délégués. »

« En ce qui concerne les idées de Keir-Hardie et de ses partisans, ajoute M. Stanley, les représentants des mineurs, sauf un petit nombre d'hommes extrêmes, en sont les adversaires résolus » (*are practically dead against them*).

avait pas de gens intelligents; bien au contraire. Mais les Anglais tranchaient sur le reste par leur calme, leur politesse, leur simplicité de parole. Aucun d'eux ne s'est laissé emporter, comme certains délégués continentaux, à des violences de langage, et ils ont laissé aux seuls Belges la spécialité des discours ampoulés et des mots prétentieux.

Du reste, on ne pouvait s'empêcher de porter une attention spéciale aux délégués de la Grande-Bretagne, car ils formaient le plus gros bataillon du congrès. Sur 55 délégués environ, il n'y avait que 5 Allemands, envoyés par les mineurs de Silésie, de Saxe, de Westphalie et du bassin de la Ruhr. Parmi eux, on remarquait M. Möller député de la circonscription de Waldenbourg, en Silésie, le seul mineur membre du Reichstag, et le fameux agitateur et conférencier socialiste Bunte, délégué de Westphalie, l'un des trois ouvriers envoyés à l'empereur allemand lors de la grève de 1889. La Belgique — c'est-à-dire les bassins de Mons, du Borinage, et de Charleroi — était représentée par 8 délégués, dont 5, MM. Cavrot, Jean Callewaert, Maroille, Brenez, et Alfred Defuisseaux, siègent à la Chambre des représentants sur les bancs socialistes. M. Defuisseaux, dont la redingote noire, la cravate blanche, et l'air ultra-bourgeois, — j'allais écrire philistin, — tranchaient nettement sur la mise plus modeste de ses collègues, est un ancien ingénieur des mines, condamné, — par défaut, — à trente ans de prison pour cause d'agitation socialiste, et qui a été élu député l'année dernière après l'introduction du suffrage universel en Belgique. Parmi les Français, citons seulement MM. Basly et Lamendin, députés, et M. Calvignac, ex-maire de Carmaux. Tous les autres députés, soit 35 à 40, représentent les trois associations de mineurs de la Grande-Bretagne. Citons pour la *Miners' Federation* MM. Ashton, Stanley, Smellie, Cowey, Pickard, Woods, ces deux derniers députés à la Chambre des Communes. M. Abraham, député, représente les mineurs du Pays de Galles. Enfin la *Miners' national Union* (Durham et Northumberland) a délégué entre autres MM. Ralph Young, John Johnson, Boyle, Wilson, député, Th. Burt, député et sous-secrétaire d'État au *Board of Trade*.

Mais ce n'est pas seulement par leur nombre que les délégués

anglais l'emportaient sur leurs collègues du continent, c'est encore parce qu'ils représentaient un nombre de mineurs bien plus considérable. En effet, les 35 Anglais représentaient 590.000 mineurs, alors que les 18 délégués des trois pays continentaux n'en représentaient à eux tous que 378.000. Or, comme les votes ont lieu, non à la majorité des nationalités, — comme dans la plupart des congrès socialistes internationaux, — mais à la majorité des voix représentées, les Anglais sont toujours sûrs de faire triompher leurs idées s'ils restent unis. Alors même que les mineurs du Pays de Galles, et du Durham et du Northumberland s'abstiendraient, la *Miners' Federation of Great Britain* avec ses 474.000 voix l'emporterait encore de beaucoup sur les continentaux réunis.

De plus, si l'on ne peut se fier aux chiffres précédents (voir p. 6, note 1), il est un fait incontestable : c'est que seuls les mineurs anglais sont organisés d'une manière solide. Seules leurs unions ont à la fois un grand nombre d'associés, — généralement même elles comprennent la majorité des mineurs du district, — bien disciplinés, et une caisse bien remplie, et par suite possèdent une force matérielle et une influence sociale réelles. Au lieu de se présenter, comme la plupart des délégués continentaux, au nom de travailleurs dont les trois quarts ne leur ont point donné mandat de les représenter, les délégués britanniques ont derrière eux au minimum un corps solide de 300.000 trade-unionistes qui les ont librement choisis, qui les paient, et qui ne leur donnent pouvoir et mandat de voter que sur certains points et pas sur d'autres.

Si les délégués anglais l'emportaient par leur nombre, par celui des voix dont ils disposaient, et aussi par le nombre des trade-Unionistes qu'ils représentaient réellement, ils l'emportaient encore bien davantage par la valeur personnelle, comme je l'ai déjà laissé entrevoir. Des hommes tels que MM. Burt, Stanley, Woods, Ashton, Pickard, ont incontestablement plus de valeur qu'aucun des délégués continentaux, et tout ingénieur des mines que soit M. le député Defuisseaux, aucun homme impartial ne le mettra en parallèle avec un ancien ouvrier mineur

comme M. John Wilson, député du Durham, auquel ses adversaires eux-mêmes se plaisent à rendre hommage. A mon avis, rien ne prouve mieux la grande supériorité sociale des mineurs anglais que les hommes qu'ils ont choisis, *parmi eux*, pour les mettre à leur tête.

Il est du reste certain que les délégués représentaient d'une façon très exacte les tendances générales et la tournure d'esprit des mineurs des diverses nationalités en présence, et jusqu'à un certain point de ces différentes nations elles-mêmes. Les délégués *anglais* (1) se sont fait remarquer surtout par leur esprit pratique et positif. Leurs revendications ne vont point d'un coup jusqu'à l'extrême. On sent qu'on a affaire à des gens qui savent ce qu'ils veulent, et, en général, où ils vont; à des gens qui ont conscience de leur force, la force que possèdent des unions nombreuses, riches, disciplinées. C'est même la conscience de leur force qui entraîne quelquefois trop loin les fractions bien organisées de la Miners' Federation (j'exclus par là celles de l'Ouest de l'Écosse) (2). M. de Rousiers a bien mis ce fait en lumière dans son livre récent sur *la Question ouvrière en Angleterre* (3).

Les délégués allemands nous montraient un type social exactement opposé au type anglais. Dans les discussions auxquelles ils ont pris part, ils ont été de parfaits doctrinaires. Ce sont avant tout des social-démocrates; *le Capital* de Karl Marx est leur évangile; le congrès du parti leur en donne chaque année un commentaire revu et approuvé; ils s'y tiennent et ne veulent point connaître autre chose. Ils votent pour ou contre une proposition selon qu'elle est conforme ou contraire à la doctrine marxiste; et ils votent avec un ensemble parfait, car les Allemands ont une docilité moutonnière, un esprit de soumission étonnant. En les écoutant, j'avais l'impression de théoriciens intransigeants qui prennent leurs conceptions pour des vérités

(1) Les Écossais et les Gallois, nos lecteurs le savent, appartiennent à un type social bien différent du type anglais.

(2) Voir dans la *Science sociale* de décembre 1894 mon article sur *la Grève des mineurs écossais*, et principalement le paragraphe 4 sur *les Unions de mineurs*.

(3) Voir le livre II : *La question ouvrière dans les mines*, et surtout le paragraphe 2 du ch. IV, sur *la force de la discipline et la force des choses*.

incontestables; mais ils me représentaient aussi cette nation caporaliste, où les chefs de parti, les socialistes comme le prince de Bismark et l'empereur lui-même, ne comprennent pas, ou plutôt ne veulent pas admettre qu'on n'accepte pas toutes leurs idées, et leurs seules idées (1).

Quant aux Français et aux Belges, ils sont moins moutonniers, — en ce sens qu'ils n'ont pas pour l'autorité le respect qui distingue nos voisins d'outre-Rhin, — et moins doctrinaires que les Allemands. Ce sont avant tout des politiciens qui, au congrès de Paris, parlaient pour la presse, c'est-à-dire pour la galerie, beaucoup plus que pour les autres délégués. Quant à leur sincérité, — la sincérité de politiciens est toujours sujette à caution, — si j'ai de bonnes raisons de suspecter celle de certains d'entre eux, je crois qu'un bon nombre sont plutôt des gens d'intelligence moyenne, ignorants, et, — ceci s'applique plutôt aux Belges, — aigris par les circonstances difficiles qu'ils ont traversées.

Le lecteur comprendra sans peine qu'entre délégués d'esprit si différent il y ait défiance mutuelle et manque de sympathie. Les Anglais trouvent que les continentaux sont des gens sans compétence, parlant d'après des théories et non d'après les faits, et ils se défient autant des politiciens que des doctrinaires. De leur côté, tous les continentaux font l'union sur le dos des Anglais, qu'ils traitent de conservateurs et d'arriérés; quant aux délégués du Durham et du Northumberland, ce sont, à leur avis, des réactionnaires et des ennemis de la classe ouvrière. Ces divers sentiments se sont bien manifestés au congrès de Berlin; et si cette année on n'a pas vu se reproduire les mêmes scènes violentes, si les séances ont été relativement calmes, il faut l'attribuer à la conduite des délégués anglais qui, plusieurs fois, se sont abstenus de voter et ont semblé laisser le champ libre aux continentaux.

(1) Je n'insisterai pas en ce qui concerne Bismark et Guillaume II dont l'autoritarisme est chose bien connue. Quant aux socialistes allemands, qu'il me suffise de rappeler les querelles des marxistes orthodoxes avec les jeunes ou indépendants; ces derniers, qui sont moins nombreux, ont maintes fois été excommuniés par leurs adversaires. Enfin, au dernier congrès marxiste de 1894, tenu à Francfort, les querelles entre Bebel, Liebnecht, Singer et leurs partisans, surtout Prussiens, d'un côté, et Vollmar et les Allemands du Sud de l'autre côté, ont pris un caractère aigu qui semble présager un nouveau schisme.

Mais des deux côtés on est arrivé avec ses idées faites sur toutes les questions importantes, on les a exposées et discutées avec plus ou moins de chaleur et d'habileté, mais on savait qu'on n'influencerait pas son voisin, et les résultats des votes étaient connus d'avance. C'est ainsi que les choses s'étaient passées en 1894; il en a été de même en 1895.

Tous les ans, dans la dernière séance du congrès, les délégués de chacune des nationalités choisissent deux ou trois des leurs, et l'ensemble des élus forme un *Comité International* qui représente les mineurs pendant l'année courante (1). Ce comité se réunit deux mois environ avant le congrès pour en arrêter l'ordre du jour; il a entre autres pour devoir d'exclure toute question n'ayant pas un caractère international.

Ce comité s'est réuni le 15 avril dernier à la Maison du Peuple de Bruxelles; seuls, les délégués français, MM. Basly et Lamendin, étant absents, en raison du décret d'expulsion porté antérieurement contre eux par les autorités belges. Après avoir écarté, pour le motif indiqué plus haut, une proposition française relative aux Prudhommes mineurs, le comité inscrivit au programme du congrès de Paris les sujets de discussion qui suivent : 1° la journée de huit heures, 2° la surproduction, 3° la responsabilité des patrons, 4° l'inspection des mines, et 5° l'hygiène des mines.

De plus, et là on reconnaît nettement l'influence anglaise, le comité inscrivit parmi les règlements généraux que tout délégué devait être mineur ou secrétaire d'une association de mineurs. Ce coup droit porté aux politiciens, ne peut cependant les atteindre d'une façon effective; ainsi, M. Alfred Defuisseaux que,

(1) La composition de ce comité varie peu, la plupart de ses membres étant réélus chaque année. Pour 1894-95, les élus de la Grande-Bretagne étaient : MM. Burt et Pickard, députés, et Ashton, secrétaire de la *Miners' Federation*. L'Allemagne était représentée par MM. Möller, député, et Hermann Henker; la Belgique par MM. Callewaert et Cavrot, députés; la France par MM. Basly et Lamendin, députés. — Cette année, M. Horn, député au Landtag saxon remplace M. Henker et M. Calvignac remplace M. Basly; il n'y a pas d'autres changements.

personne ne s'y est trompé, cet article visait directement, en a été quitte pour se faire élire secrétaire d'une société de mineurs belges, et s'est présenté au congrès avec un mandat parfaitement en règle. Le seul résultat appréciable a été d'accroître l'antipathie des continentaux à l'égard des Anglais, et surtout à l'égard de M. Pickard, secrétaire général du *Comité international* et du congrès, et par suite de soulever un violent incident dans la première séance de la réunion de Paris.

Mais ce que le *Comité International* ne peut pas faire, c'est de fixer les heures d'ouverture des séances du congrès, et ceci nous a valu, également dans la première séance, un incident dont la violence ne le cédait qu'à la bouffonnerie. Les Anglais ayant proposé de siéger de dix heures à une heure, et de deux heures à quatre heures selon l'usage de leur pays, les délégués français, — on voit bien là les gens qui parlent pour la galerie, — déclarèrent que cinq heures n'étaient pas assez, et demandèrent qu' « on travaillât sept heures ». M. Pickard ayant dit « qu'il ne pouvait conseiller de siéger si longtemps dans une aussi petite salle pour faire un travail sérieux », les délégués français abandonnèrent leur proposition; mais elle fut aussitôt reprise par les Belges qui, avec les Allemands, prétendirent que cinq heures par jour n'étaient pas assez pour discuter toutes les questions inscrites au programme. Alors M. Basly proposa de couper la poire en deux, et de siéger six heures. Mais M. Pickard, prenant de nouveau la parole, déclara qu'il s'agissait seulement de fixer l'heure d'ouverture des séances, que les précédents congrès avaient siégé cinq heures, et que seul le Comité International pouvait changer cet article du règlement; il proposa seulement de siéger de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures pour se conformer aux habitudes du continent. M. Burt, président du Comité International, qui, en vertu des règlements, présidait cette première séance, mit alors aux voix la proposition Pickard. La délégation française ayant demandé qu'on votât par nationalité, ce qui eût donné contre la proposition Pickard une majorité de 3 contre 1, M. Burt répondit d'une voix brève que la question n'était pas une question de

principe ou de nationalité, mais de convenance personnelle, et que le vote aurait lieu à mains levées. Les Français déclarèrent ne pouvoir voter dans de pareilles conditions, et s'abstinrent; les autres délégués du continent suivirent leur exemple, et la proposition Pickard fut déclarée adoptée au milieu d'un violent tumulte.

Midi sonnait, et la séance allait prendre fin, quand les délégués français, oubliant subitement leur ardeur de travail, exposèrent que ce jour-là, 3 juin, était un jour férié, — le lundi de la Pentecôte, — et que, pour cette raison, ils demandaient que le congrès ne siégeât pas l'après-midi, et s'ajournât au lendemain matin. Ni les Allemands ni les Belges ne protestèrent, les Anglais pas davantage, et la proposition française fut adoptée à l'unanimité.

La séance du mardi matin fut ouverte sous la présidence de M. Calvignac (1), qui remercia ses collègues français de l'avoir élu pour protester contre la condamnation qui l'a frappé récemment pour insultes à M. Mazens, maire de Carmaux, dans l'exercice de ses fonctions; M. Calvignac nie du reste absolument avoir tenu les propos qu'on lui reproche.

Ceci étant dit, les travaux du Congrès reprennent, et l'on règle tout d'abord la question de la représentation des mineurs autrichiens qui, nous l'avons dit plus haut, n'ont pas, faute d'argent, envoyé de délégués, mais ont mandaté un des délégués allemands, M. Meyer. Il s'agit de savoir si ce mandat est valable d'une façon complète, et si M. Meyer pourra jeter dans la balance les 100.000 voix des Autrichiens. Au nom de la délégation britannique, M. Ralph Young, délégué du Northumberland, déclare qu'il serait imprudent de permettre à une nationalité de se faire représenter par une autre, attendu qu'on peut être appelé à voter par nationalités, et que, si une nationalité n'est pas suffisamment bien organisée, si elle manque de fonds pour envoyer des délégués, on ne doit point lui laisser de part dans les

(1) Les délégués de chaque nationalité à tour de rôle choisissent parmi eux le *président du jour*. Par exemple, le président français n'est élu que par les Français, et seulement pour un jour; le lendemain, il cède la place à un président d'une autre nationalité élu de la même manière.

décisions. Les continentaux, au contraire, demandent que le mandat soit valable tout entier, et que les voix autrichiennes entrent en ligne de compte ; mais le *Comité d'affaires,* — élu au commencement du congrès de la même façon que le Comité International, dont il est du reste entièrement distinct, — auquel la décision finale est remise, n'accorde aux Autrichiens qu'une représentation *idéale :* M. Meyer ayant le droit de parler en leur nom, mais non de voter pour eux. Cette décision est encore due à l'influence des Anglais qui se montrèrent intransigeants. Les Allemands acceptent cette décision ; mais alors les Français et les Belges protestent, disant que M. Pickard a influencé le Comité d'affaires, et que le vote a été escamoté comme celui de la veille relatif aux heures de séance du congrès. Un violent tumulte éclate à nouveau. M. Calvignac, très embarrassé, agite sa sonnette : « Ne te fais pas naturaliser anglais au bureau, » lui crie M. Basly. « Je demande la parole, président (*sic*) », crie un autre délégué français, M. Évrard, secrétaire général adjoint du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. M. Calvignac continue à agiter sa sonnette, et de guerre lasse les Belges et les Français se taisent.

Le congrès eût alors dû aborder la question de la journée de huit heures inscrite la première à l'ordre du jour, mais les délégués belges demandent qu'on discute tout d'abord la question de la surproduction. M. Defuisseaux, qui parle en leur nom, fait valoir que la Chambre belge discute à ce moment de nouveaux tarifs douaniers, et que ses collègues et lui peuvent être obligés de partir à l'improviste pour aller soutenir la cause du libre-échange. En se proclamant libre-échangiste, M. Defuisseaux était bien sûr de plaire aux Anglais, et la proposition belge est adoptée à l'unanimité.

Deux propositions contre la surproduction sont inscrites au programme du congrès. L'une, émanant des Français, veut « que la production de la houille soit réglée sur la demande » ; l'autre, venant de la *Miners' Federation,* réclame « que la surproduction du charbon soit empêchée de manière à régulariser les prix de vente et les salaires. »

Il y a lieu de rappeler ici qu'au congrès de Berlin, la *Miners' Federation* avait proposé, par l'organe de M. Aspinwall, l'ordre du jour suivant : « Le congrès est d'avis que la surproduction de la houille est due à l'entrée dans les mines d'ouvriers inexpérimentés et à l'énorme concurrence que se font les intermédiaires. Le congrès émet en conséquence le vœu que toutes les nationalités aient recours à tous les moyens légitimes de limiter la production de la houille et s'efforcent de prévenir désormais par des mesures légales l'admission dans les mines d'ouvriers inexpérimentés. »

Le lecteur remarquera que si les mineurs anglais voulaient restreindre leur nombre, et s'assurer un monopole par des mesures légales, c'est-à-dire par le rétablissement des anciennes barrières corporatives, apprentissage et autres, à l'entrée d'un métier fort simple (1), ils n'avaient même pas essayé d'indiquer une seule des mesures à prendre contre les intermédiaires. Au contraire, au congrès de Paris, les délégués français et belges apportèrent et soutinrent une prétendue solution complète du problème de la surproduction, solution imaginée, chose digne de remarque, par un capitaliste, M. Émile Lewy (2).

Le système de M. Lewy est fort simple en théorie. M. Lewy constate d'abord qu'il y a manque d'équilibre entre la production et la consommation de la houille. Quelquefois la houille s'accumule et on est obligé de la vendre presque au prix de revient; d'autres fois, au contraire, mais très rarement, la demande est plus grande que l'offre, et on en tire un bon prix. Ces variations de prix affectent également le salaire des ouvriers que l'on est obligé de réduire, et les bénéfices des patrons qui deviennent nuls; quelquefois même, les patrons doivent suspendre l'exploitation pour ne pas succomber.

Le remède, dit M. Lewy, est dans *une entente internationale*

(1) Voir sur ce sujet, Paul de Rousiers : *La Question ouvrière en Angleterre*, II partie, ch. v, paragraphe 3 : *La réduction de la production par voie législative.*

(2) M. Lewy est un Danois, né à Copenhague en 1841. Autrefois secrétaire de MM. de Rothschild à Naples et à Paris, il était récemment, et, je crois est encore, président du conseil d'administration et administrateur délégué des charbonnages de Paturages et Wasmes (Belgique).

pour régler la production et fixer les prix de vente d'après le taux des salaires. L'ouvrier recevrait un salaire minimum, qui en Belgique serait pour le moins double du salaire actuel (1), et les patrons recevraient une juste rémunération du capital qu'ils exposent, car, et c'est M. Defuisseaux qui parle ainsi, « les intérêts des deux parties sont également légitimes ».

Quant à la réalisation de ce programme séduisant, voici comment M. Lewy estime qu'elle pourrait se faire. « J'aurai pour moi, dit-il (2), tous les mineurs, et dès le premier jour un grand nombre de patrons; les autres suivront sans se faire attendre. » Cependant, si par hasard certains patrons étaient rebelles à l'entente internationale, il faudrait les réduire. Pour y arriver, « la grève serait déclarée dans tous les charbonnages qui *dans un délai maximum de huit jours* n'auraient pas formellement accepté le système Lewy avec toutes les conditions qu'il implique ».

Une de ces conditions est l'organisation d'un comité international composé « pour 1/3 de délégués des mineurs, pour 1/3 de délégués des patrons, et pour un dernier 1/3 d'hommes ayant des qualifications spéciales et possédant une expérience commerciale, financière, administrative, etc. » *Ce comité réglerait la production de chaque pays après considération de la consommation intérieure et de l'exportation.* « Il pourrait autoriser : 1° l'un ou l'autre des pays producteurs à augmenter son extraction, *à condition qu'elle serve uniquement aux besoins intérieurs* et non à faire concurrence à des prix avilis aux autres pays producteurs; 2° dans chaque pays, s'il y a lieu, un certain nombre de charbonnages à faire des journées supplémentaires, lorsqu'il serait démontré que leur situation l'exige dans l'intérêt bien entendu de leurs ouvriers, et plus particulièrement lorsqu'il s'agira de soutenir des charbonnages donnant des preuves mani-

(1) M. Lewy demande cette augmentation de 50 0/0 des salaires des mineurs belges parce que ces salaires, qui dépassent rarement 3 fr. 50 par jour, sont les plus bas d'Europe. Pour les mineurs des autres pays, ceux d'Angleterre en particulier, M. Lewy ne demande pas une pareille augmentation.

(2) Je cite textuellement une interview de M. Lewy publiée dans *The Mining Journal* de Londres du 25 février 1893, et reproduite par l'organe de M. Alfred Defuisseaux, *Le Suffrage universel*, du 28 février 1893.

festes de leur sympathie aux ouvriers; 3° à dépasser exceptionnellement la journée de huit heures (1). Le comité international de production aurait encore pour mission d'étudier toutes les questions intéressant les mineurs, — de préparer et faire adopter par les gouvernements respectifs toutes les lois jugées nécessaires pour la protection de la vie et des intérêts des mineurs : inspection des mines, caisses de secours et de retraites, — et même de préparer et faire adopter toutes les modifications jugées nécessaires aux lois existantes. Le comité international serait en réalité un véritable *ministère international des mines* comprenant un nombreux état-major réparti dans tous les pays producteurs. »

Si je me suis arrêté aussi longtemps sur le système Lewy, c'est que son exposé complet dispense de longues réfutations. Ce plan d'accaparement ne tient pas debout, et le jour où l'on essaierait de le mettre en pratique, même ses partisans les plus chaleureux en verraient éclater toutes les impossibilités. Quand M. Defuisseaux s'est adressé « à nos chers amis d'Angleterre » et à leurs sentiments de solidarité et de fraternité, leur rappelant qu'ils n'ont pas les difficultés du continent, qu'ils sont dans une situation privilégiée, et leur a demandé d'accepter le plan Lewy « qu'ils peuvent faire échouer », les délégués anglais se sont mis à rire et n'ont pas paru le moins du monde touchés. C'est en vain que pour les ébranler, M. Defuisseaux s'est écrié d'une voix mélodramatique : « Comité central international, sentez-vous la puissance de ces mots? » ils ne se sont pas laissé convaincre.

C'est que les mineurs anglais acceptent bien — et proposent — un système supprimant la concurrence que leur font les ouvriers inexpérimentés (*unskilled workers*) qui viennent travailler dans les houillères, mais que, réflexions faites, ils ne veulent pas limiter la production de la houille en Grande-Bretagne. Ils trouvent excellent que le charbon anglais soit exporté en quantité chaque année plus considérable, et ne songent pas à se sacrifier

(1) Une des conditions du système Lewy est l'adoption générale de la journée de huit heures. De plus, les mineurs ne travailleraient que quatre jours par semaine, et recevraient le salaire de cinq jours. Enfin, en plus de l'augmentation de salaire journalier (montant à 50 0/0 pour les ouvriers belges), les mineurs auraient une part de 25 0/0 dans les bénéfices de l'exploitation.

à leurs camarades du continent. Si la théorie de la limitation de la production leur paraît superbe quand elle leur est présentée sous un jour avantageux, le sens commun chez eux ne tarde pas à reprendre ses droits, et ils changent d'avis en apercevant le revers de la médaille.

Aussi M. John Wilson, délégué du Durham, appuyé par M. Robert Smellie, délégué écossais, propose que la résolution Defuisseaux, demandant l'adoption du système Lewy par le congrès, soit renvoyée au comité international qui la fera imprimer et l'enverra aux diverses associations pour qu'elle puisse être présentée au congrès de 1896, — ce qui est une façon très anglaise et très pratique d'enterrer la question.

Mais, comme les délégations française et belge demandent qu'on discute cet amendement, la parole est donnée à un délégué allemand, M. Möller. M. Möller déclare que les Allemands sont entièrement contre le système Lewy, et cela *parce que les faits sont contre ce système.*

J'avoue qu'en entendant cette phrase je dressai l'oreille. Les Allemands sortaient-ils donc du terrain de la doctrine pour entrer sur celui des faits? Je ne tardai pas à savoir à quoi m'en tenir.

Le système Lewy, dit M. Möller, suppose une alliance entre le capital et le travail. Or une telle alliance est impossible; elle créerait des divisions entre les travailleurs, alors qu'il n'y a que deux partis : d'un côté les capitalistes, de l'autre le prolétariat. Les ouvriers seraient obligés de s'unir avec leurs employeurs contre d'autres employeurs, tandis qu'à d'autres moments il leur faudrait s'unir entre eux contre leurs propres patrons. Voilà ce que M. Möller, en bon doctrinaire, appelle les faits; mais il faut lui rendre cette justice qu'il a su fortement mettre en relief certains côtés enfantins du système Lewy.

C'est ainsi qu'on a objecté à M. Lewy que l'industrie ne pourrait supporter une hausse du prix de la houille montant à 5 et 6 francs par tonne; mais M. Lewy ne s'embarrasse pas pour si peu : « Nous sommes charbonniers, dit-il (1), et vos affaires ne

(1) *The Mining Journal.* — 25 février 1893.

nous regardent pas;... si pour que vous gagniez de l'argent, il faut que je me ruine, je n'en suis pas;... s'il faut absolument que l'un de nous disparaisse, eh bien, que ce soit vous et pas nous (M. Lewy ne s'est pas demandé ce que deviendraient les charbonnages, si les commandes de la grande industrie leur manquaient subitement; la disparition ou même la diminution de la clientèle ne semble pas le préoccuper), et je vous conseillerai avant de vous résigner à disparaître d'essayer mon système et de vous entendre pour limiter votre production... »

Croire, même un instant, qu'il serait possible au monde industriel de s'organiser ainsi en syndicats d'accaparement, se faisant entre eux une guerre de prix, ne peut venir qu'à l'esprit d'un homme dégagé de toute connaissance des faits, et c'est ce que M. Möller a bien montré. Il a ajouté avec non moins de raison qu'essayer la mise en pratique du système Lewy ferait perdre aux mineurs la sympathie du public, et du public ouvrier plus encore que du public bourgeois. N'avoir pas vu ce fait inévitable prouve le manque d'études sérieuses et même le manque de sens commun des délégués français et belges. On reste confondu en lisant que « l'idéal de M. Lewy, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, sera bientôt une réalité » (1), affirmation qui est due à M. Jean Callewaert, président des Chevaliers du travail belges et des mineurs du bassin de Charleroi, actuellement député à la Chambre belge. Et que penser de la Fédération nationale des mineurs belges qui, dès l'année dernière, « après étude du projet Lewy », l'adoptait à l'unanimité?

Aussi, dans un très spirituel discours, salué des éclats de rire et des applaudissements répétés de la délégation anglaise, M. John Wilson n'eut pas de peine à faire ressortir les impossibilités pratiques du système Lewy. M. Smellie, délégué écossais, vint appuyer M. Wilson, et déclara que, à son avis à lui, le seul remède est la nationalisation des mines (2).

(1) Voir un numéro spécial, préparé pour le congrès des mineurs à Berlin, du journal *Le Suffrage universel*, dirigé par M. Defuisseaux.

(2) M. Smellie, président de la fédération des mineurs d'Écosse, appartient au parti indépendant du travail, dont il est le candidat parlementaire pour la circonscription de Mid-Lanark.

Les Allemands et les Anglais s'étant prononcés contre le système Lewy, la cause était entendue, et ce fut en vain que M. Basly vint à son tour parler en sa faveur. L'amendement Wilson, renvoyant la proposition Defuisseaux au comité international, reçut les votes unanimes des délégations anglaises et allemandes, soit 756.000 voix; les Français et les Belges votèrent contre, également à l'unanimité de leurs 212.000 voix.

On passe ensuite à la discussion de la journée de huit heures. Deux propositions, l'une émanant de la *Miners' Federation*, l'autre de la délégation française, avaient été inscrites au programme du congrès. La première demande « qu'une loi fixe à huit heures, descente et montée comprises (*from bank to bank*), la journée des mineurs du fond. » La deuxième, plus radicale, réclame également la journée de huit heures pour les ouvriers de la surface. Aussi décide-t-on de discuter tout d'abord la proposition anglaise, et en second lieu la proposition française.

C'était au tour de la délégation anglaise de parler la première, mais un délégué anglais, M. Abraham, député et représentant des mineurs de la Galles du Sud, s'étant déclaré partisan de la proposition française, M. Basly dit que c'est chose si rare de trouver un Anglais partageant les opinions des Français, qu'il renonce à la parole en sa faveur. M. Abraham prononce un discours dans lequel il n'y a rien à retenir. Un autre délégué anglais, M. Cowey, lui succède et vient soutenir la proposition de la *Miners' Federation*. Il déclare qu'il serait heureux de voir la journée de huit heures accordée aux ouvriers de la surface aussi bien qu'à ceux du fond; mais, dit-il, « je suis un possibiliste, et ne demande que ce que je puis obtenir. » Et constatant que l'opinion publique en Angleterre n'est pas favorable à la journée de huit heures pour les ouvriers de la surface, il ajoute que «, s'il ne peut avoir tout le gâteau, il en prendra du moins les miettes » (*If I cant get the hog, I'll take the bristles*). Un troisième délégué anglais, M. Bailey, prend la parole pour appuyer M. Cowey. M. Bailey n'accepte pas la proposition française, parce qu'en Angleterre, les heures de travail des ouvriers de la surface

ne sont pas réglées par celles des ouvriers du fond. Il ajoute que la Chambre des Communes aurait voté la loi des huit heures, si les élus des mineurs du Durham et du Northumberland ne s'y étaient pas opposés (1), et il reproche à ces mêmes mineurs de travailler moins de huit heures par jour, alors que les jeunes garçons employés avec eux travaillent dix heures. Il rappelle que dans les mines situées dans les districts adhérents à la Fédération, les jeunes garçons ne travaillent que neuf heures.

Cette attaque était prévue par les délégués du Durham et du Northumberland, qui, loin de s'en émouvoir, présentent une résolution contre la journée de huit heures, résolution dont je n'ai pas le texte exact, mais qui est semblable à celle qu'ont soutenue au congrès de Berlin MM. Ralph Young (du Northumberland) et Johnson (du Durham). La résolution Young-Johnson était ainsi conçue : « Le congrès, reconnaissant la grande diversité des conditions naturelles existant chez les divers peuples ici représentés, estime qu'il est hors de propos de déléguer au Parlement, ou à tout autre corps législatif, le pouvoir ou le droit de fixer la durée du travail des adultes dans les mines, mais conseille fortement aux mineurs de chaque nation de saisir toutes les occasions de diminuer leurs heures de travail, autant que cela est possible et non préjudiciable à leurs intérêts. »

Cette année, ce sont MM. Boyle et House qui sont venus soutenir la politique des mineurs du Durham et du Northumberland. « Si nous sommes opposés aux huit heures, dit M. Boyle, ce n'est pas pour des raisons sentimentales mais pour des raisons de chiffres, et parce qu'une telle loi nous serait défavorable. M. Basly a rappelé que journée de huit heures ne veut pas dire journée obligatoire, mais journée maximum de huit heures. Eh bien, nous croyons que si ces mots huit heures étaient inscrits dans un texte de loi, ils auraient une si grande force morale que partout on serait obligé de travailler huit heures, et qu'on

(1) Le 25 avril 1894, la Chambre des Communes se prononça, par 281 voix contre 194, en faveur d'un projet de loi de huit heures pour les mineurs du fond ; mais les auteurs de ce projet de loi aimèrent mieux le retirer que d'y introduire le principe de l'*option locale*.

ne pourrait obtenir une journée de travail moindre... M. Abraham a dit de son côté qu'un surplus de travailleurs est aussi nuisible qu'un surplus de production. Or, si par une loi des huit heures, on donne aux mineurs une situation privilégiée, la proportion des *unskilled labourers* qui viennent grossir leur nombre s'accroîtra beaucoup... On nous reproche d'être égoïstes parce que nous ne voulons pas de la journée de huit heures; or, nous ne nous opposons pas du tout à ce qu'on vous la donne, mais nous ne voulons pas qu'on nous l'impose... On nous reproche aussi de travailler moins de huit heures alors que les jeunes garçons travaillent dix heures au fond de la mine. Vous savez que ces jeunes garçons sont nos fils. Prétendez-vous les aimer et vous soucier de leur santé et de leurs intérêts plus que nous ne le faisons nous-mêmes? Alors que j'étais jeune garçon, j'ai moi-même travaillé dans les mines, et je ne suis pas le seul ici, aussi nous savons à quoi nous en tenir sur ce point... Je voterai contre la journée de huit heures, parce que j'ai le devoir de soutenir les intérêts de mes commettants. »

M. House se borne à quelques mots bien sentis. Après avoir affirmé une fois de plus sa foi dans le *self-help* et la puissance de l'action des trade-unions : « Si vous aviez dépensé pour l'action syndicale, dit-il aux autres délégués anglais, la moitié du temps et de l'argent que vous avez perdus dans l'action politique, les mineurs que vous représentez seraient dans de meilleures conditions. Quant à nous, qui vivons et travaillons dans le Durham et le Northumberland, nous connaissons nos affaires mieux que qui que ce soit, et nous savons qu'une journée légale de huit heures nous serait préjudiciable. »

Un délégué allemand, M. Horn, succède à M. House. Dans un discours très violent, il déclare que les Allemands réclament la journée de huit heures pour tous les ouvriers du fond et de la surface. En Allemagne, dit-il, les ouvriers de la surface travaillent souvent dans le fond, et quand on veut punir les ouvriers du fond, on les envoie à l'extérieur où le travail est moins payé. Du reste, les délégués allemands représentent les ouvriers de la surface aussi bien que du fond, et de plus, comme social-démo-

crates, ils réclament la journée de huit heures pour tous les ouvriers de toutes les industries. Quant aux délégués du Durham et du Northumberland, M. Horn déclare leur conduite honteuse, et les compare aux curés qui, en Allemagne, veulent faire patienter le peuple. Mais, comme a dit Henri Heine, les social-démocrates « laissent le ciel aux anges et aux moineaux » et cherchent à établir sur terre le ciel à leur façon. Redoublant de violence, M. Horn accuse les délégués du Durham et du Northumberland de ne venir aux congrès que pour empêcher qu'on prenne des décisions et qu'on marche de l'avant ; il les proclame plus dangereux que les patrons et les capitalistes, et dit que « ce sont des loups déguisés en brebis ».

Un tel discours aurait certainement soulevé des incidents, mais soit ignorance, soit calcul, le traducteur anglo-allemand, un rédacteur en sous-ordre du journal socialiste allemand *Vorwärts*, a supprimé toutes ces violences, et sa traduction n'a présenté aux délégués anglais qu'un petit speech anodin.

Après quelques phrases d'un délégué belge, M. Stanley, secrétaire de la Fédération des Midlands, prend la parole pour résumer le débat. Il en profite pour rendre hommage, au milieu des bravos de la délégation britannique, à l'honnêteté et au dévouement des représentants des mineurs de l'Union nationale qu'il appelle « nos frères ». Il rappelle que si ces derniers combattent l'intervention législative dans la fixation des heures de travail, ils l'acceptent fort bien sur tous les autres points, et marchent alors la main dans la main avec les mineurs de la Fédération, aussi ne veut-il pas désespérer de les voir se convertir un jour à la journée légale de huit heures.

On vote alors sur la proposition anglaise : journée légale de huit heures pour les mineurs du fond. Seuls, les délégués du Durham et du Northumberland votent contre ; tous les autres délégués anglais et tous ceux du continent votent pour, soit 96.000 voix contre et 872.000 voix pour.

On passe ensuite à la proposition française réclamant également les huit heures pour les ouvriers de la surface. Tous les continentaux et les mineurs de la Galles du Sud votent pour, et

comme la *Miners' Federation* s'abstient et que les mineurs du Durham et du Northumberland font de même, la proposition est déclarée adoptée. Il y a lieu de remarquer qu'une dizaine au moins de délégués anglais ont voté pour la proposition française, mais cela à titre individuel. « Ils n'ont exprimé que leur opinion propre, me dit M. Ashton, secrétaire de la *Miners' Federation,* car ils n'ont reçu des mineurs qu'ils représentent aucun mandat de voter sur ce point. »

Puis on en vient à la question de l'inspection des mines. La délégation française a déposé une proposition demandant « que les délégués ouvriers chargés de l'inspection des mines aient une indépendance absolue ». Le congrès se prononce à l'unanimité en faveur de ce vœu.

Le congrès aborde ensuite l'importante question de la responsabilité des patrons. Deux propositions sont inscrites à l'ordre du jour ; elles émanent encore de la délégation française et de la *Miners' Federation.* La première réclame *une loi rendant les patrons responsables de tous les accidents, sauf en cas de suicide dûment constaté.* La deuxième demande *que les patrons soient rendus responsables pour les indemnités à accorder à toutes personnes blessées pendant le cours de leur travail dans les mines ou autour des mines, sauf dans le cas où par sa négligence l'ouvrier aurait contribué à l'accident.* » Par suite d'une erreur d'impression, ce dernier membre de phrase n'existait pas dans le texte imprimé de la proposition anglaise ; et ce fait, lors du vote, a été cause d'une malentente, bien que les délégués anglais, chose significative, aient pris soin de faire remarquer l'erreur commise.

M. Basly, qui parle le premier, prétend que si les ouvriers commettent quelques imprudences au cours de leur travail, c'est qu'ils sont mal payés et qu'ils veulent aller plus vite pour gagner un peu plus d'argent ; en dernière analyse, ce sont les patrons qui sont responsables (1). MM. Parrott et Edwards, qui

(1) « Les neuf dixième des accidents, — puisque c'est ainsi qu'on nomme ces homicides patronaux, — sont dus à la rapacité capitaliste. C'est un échafaudage hors de ser-

défendent la proposition de la *Miners' Federation*, disent qu'en Angleterre les règlements des mines sont établis par des comités mixtes où les ouvriers sont représentés, et que si les mineurs enfreignent les règlements, les patrons ne peuvent être tenus pour responsables. Mais la loi anglaise oblige l'ouvrier à prouver que le patron a été coupable de négligence, alors que ce devrait être au contraire au patron de prouver qu'il n'était pas en défaut. Enfin la loi permet le *contracting out* (c'est-à-dire un contrat par lequel l'ouvrier s'engage à ne rien réclamer de son employeur s'il est victime d'un accident); M. Parrott et après lui M. Edwards, protestent contre cette tolérance qui, espèrent-ils, cessera bientôt (1).

M. Bunte, Allemand, dit au contraire que la proposition française ne va pas assez loin, et que le patron devrait être toujours responsable, même dans les cas de suicide, parce que si un ouvrier se suicide, c'est qu'il y est poussé par la vie misérable qu'il mène. Enfin M. Lamendin prononce un discours violent dans lequel il y a néanmoins une idée juste : c'est que les ingénieurs de l'État chargés de contrôler les ingénieurs des compagnies minières

vice, une corde usée, une machine qu'il a fallu nettoyer en mouvement, un personnel insuffisant ou écrasé de travail, etc., toutes causes secondaires qui se rattachent à une cause première et unique : la caisse à remplir coûte que coûte. C'est à la caisse, par suite, qu'il faut frapper... Pour décider la gent patronale à prendre les mesures de sécurité nécessaires, il faut que l'écrabouillement de ses machines humaines lui revienne plus cher que leur sauvegarde. C'est pourquoi il n'y a pas à faire le moindre fonds sur « l'obligation légale pour les patrons d'assurer leurs employés » que quelques-uns ont mise en avant comme un remède souverain... L'établissement d'une « assurance sociale » auquel s'est arrêté un des derniers congrès possibilistes serait plus désastreux encore. Un pareil « service public », s'il pouvait jamais être installé en régime capitaliste, loin de restreindre et de prévenir, multiplierait et provoquerait les boucheries ouvrières. » (*Programme du parti ouvrier* (marxiste), *ses considérants et ses articles*, par Jules Guesde et Paul Lafargue, 3e éd., p. 75-76).

(1) Nos lecteurs seront certainement frappés du caractère pratique et modéré des revendications anglaises. Le fait suivant en est encore une preuve. Le 5 juin à la séance du matin, on annonce au congrès que la veille avait eu lieu, dans le district de Fife, en Écosse, un accident causant la mort de neuf mineurs. M. Haslam, délégué anglais, en présentant une adresse de condoléances, explique qu'en Angleterre, après chaque accident, il y a une enquête publique faite par un jury de treize membres, mais qu'en Écosse l'enquête est faite par un fonctionnaire et est tenue secrète. Aussi, dans son adresse de condoléances, M. Haslam exprime le vœu que la législation anglaise soit appliquée à l'Écosse. Pas un mot à l'adresse de la « gent patronale » et de la « rapacité capitaliste ».

sont souvent négligents; c'est un fait que la dernière catastrophe de Montceau-les-Mines n'a que trop prouvé. Aussi réclame-t-il la responsabilité des patrons dans tous les cas, sauf celui de suicide.

On vote d'abord sur la proposition anglaise. Tous les délégués anglais, sauf ceux du Durham et du Northumberland qui votent contre, se prononcent en sa faveur, ainsi que tous les délégués continentaux à l'exception d'un Allemand. Un malentendu s'est en effet produit. Les délégués continentaux n'ont considéré que le texte imprimé de la proposition de la *Miners' Federation* (c'est-à-dire sans l'adjonction des mots « sauf le cas où l'ouvrier par sa négligence aurait contribué à l'accident »), et ils ont voté pour. Les délégués du Durham et du Northumberland ont voté contre, pour la même raison. Au contraire, les délégués de la *Federation* ont estimé qu'après les discours de leurs orateurs il n'y aurait pas de malentendu, et ils ont voté pour leur proposition amendée par le membre de phrase non contenu dans le texte imprimé.

On vote ensuite sur la proposition française, à laquelle donnent leurs voix tous les continentaux et un certain nombre d'Anglais, mais la grande majorité de ces derniers s'abstient. Ceux des Anglais qui ont voté pour la proposition française ne font, bien entendu, qu'exprimer une opinion personnelle.

Une dernière proposition faite par les Français était inscrite à l'ordre du jour; elle demande « l'application au travail des mines du meilleur système hygiénique connu », et elle est votée à l'unanimité des délégués des quatre nationalités.

Enfin, après avoir choisi les membres du nouveau Comité international pour 1895-96, le congrès a clôturé ses séances le vendredi soir, 7 juin. Ce même soir, le groupe parisien du parti ouvrier (marxiste) a offert aux membres du congrès un punch sous la présidence de M. Paul Lafargue. La grande majorité des délégués anglais ont brillé par leur absence à ce punch; les autres, à l'exception de deux ou trois socialistes, déclaraient hautement n'être venus que par politesse, et sans faire la moindre attention aux idées politiques des organisateurs.

Il nous faut maintenant examiner quels seront les résultats positifs de ce congrès, et quels enseignements la Science sociale peut retirer des faits qui en ont signalé les séances et des discussions qui les ont remplies.

Les délégués allemands, en bons marxistes qui saisissent toutes les occasions de « sommer le gouvernement » de satisfaire leurs fantaisies, avaient demandé au congrès « que toutes les résolutions adoptées à l'unanimité fussent adressées par les secrétaires de chaque nationalité à leurs gouvernements respectifs en invitant ces derniers à y donner suite et à en accuser réception ». Or, comme comme on l'a vu plus haut, il n'y a eu que deux résolutions votées à l'unanimité. L'une d'elles, qui réclame « l'application au travail des mines du meilleur système hygiénique connu », est d'un caractère platonique remarquable, car elle ne contient pas la moindre indication sur les moyens qu'il conviendrait d'adopter. Les délégués français qui l'ont présentée diront peut-être que ce n'est pas leur affaire, mais celle des ingénieurs; en tout cas, c'est une réponse qu'ils ne sauraient faire en ce qui concerne la seconde proposition, laquelle émane d'eux également : « que les délégués ouvriers chargés de l'inspection des mines aient leur indépendance absolue ». Il est regrettable qu'ils n'aient pas pris la peine d'exposer et de discuter la question, et de nous renseigner sur les mesures capables d'assurer cette indépendance.

Quoi qu'il en soit, ces deux résolutions vont être transmises aux gouvernements d'Allemagne, de Belgique, de France et du Royaume-Uni ; mais à quoi cette démonstration aboutira-t-elle? Il ne se passe pas de mois, je devrais dire de semaine, où la Chambre des députés ne vote quelque ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, reconnaissant la nécessité d'encourager l'agriculture, ou le commerce, ou l'industrie, ou ce qu'il vous plaira, invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires dans le plus bref délai, et passe à l'ordre du jour ». Le Gouvernement « donne acte » de l'invitation qui lui est faite, promet d'étudier la question, et voilà l'affaire enterrée, jusqu'à ce qu'on lui renouvelle pareille invitation. Il en sera de même des deux résolutions votées par le congrès des mineurs, et ce sera justice parce qu'elles

restent dans le général et dans le vague et ne précisent rien en fait.

Il est non moins certain que l'énorme majorité par laquelle le congrès s'est prononcé pour la journée légale de huit heures (rappelons que la résolution votée s'applique aux seuls mineurs du fond) n'avancera pas d'un jour l'adoption de cette mesure, même dans le pays où l'opinion publique se montre le mieux disposée à son endroit. Tant que les représentants des mineurs de la *Federation* n'accepteront pas la clause de l'*option locale*, permettant au Durham et au Northumberland de régler leurs affaires à leur convenance et selon les nécessités particulières de leur situation, la loi des huit heures ne sera pas votée d'une manière définitive par la Chambre des Communes (1). Sur le continent,

(1) Voici comment s'exprimait le 11 octobre 1894, dans un discours adressé à ses électeurs de Birmingham-Ouest, un éminent homme d'État anglais, M. Joseph Chamberlain, *leader* du parti libéral-unioniste à la Chambre des Communes :

« Le congrès des Trade-Unions a voté l'autre jour (il s'agit du congrès de Norwich) une résolution en faveur de la journée légale de huit heures pour tous les ouvriers de toutes les industries et professions. Je ne comprends pas, Messieurs, comment des hommes de bon sens, des hommes bien intentionnés, ont pu en venir à pareille absurdité. (Applaudissements.)... Il me semble qu'il n'y a que deux cas où l'intervention législative dans la fixation des heures de travail puisse se justifier. C'est quand le travail est si excessif qu'il constitue soit un danger pour l'ouvrier, pour sa santé et son état général, soit indirectement, comme dans le cas de certains travailleurs des chemins de fer, un obstacle à la sécurité du public. Le second cas nous est fourni par ces industries, par ces professions, où, soit par quelque perfectionnement de l'outillage, soit par un travail plus intense de la part des ouvriers, on peut obtenir avec une moindre dépense de temps une même somme de production... Or, Messieurs, ce que je désirerais, c'est qu'une expérience fût faite dans une industrie convenablement choisie, et j'ai toujours pensé que l'industrie minière était bien celle-là. J'ai tendance à croire, — je puis me tromper, — que dans le cas des mines, il serait possible, par un travail plus intense de la part des piqueurs, d'extraire en huit heures autant de charbon qu'en neuf, et peut-être même davantage. En tout cas, comme les mineurs désirent que cet essai ait lieu, je suis pour ma part d'avis qu'on leur permette de le tenter, et je regrette que par suite du manque de raison des chefs de la *Miners'Federation of Great Britain*, cette expérience ne soit pas déjà commencée. Ils eussent pu obtenir, pendant la dernière session, que cette réforme fût mise en vigueur dans presque tous les districts miniers de la Grande-Bretagne, et ils ont refusé, — non parce qu'ils ne pouvaient obtenir tout ce dont ils avaient besoin, mais parce que la Chambre des Communes n'a pas voulu leur permettre de tyranniser (*to coerce*) leurs camarades du Nord (Durham et Northumberland), qui sont des hommes aussi intelligents qu'eux, qui déclarent qu'ils sont dans des conditions spéciales ayant besoin d'un traitement particulier, et qui certainement sont parfaitement capables de prendre soin de leurs propres affaires. Eh bien, comme je viens de le dire, je crois que nous avons le devoir strict (*that we are bound*) de sauvegarder

où l'on réclame la journée de huit heures non seulement pour les mineurs du fond mais pour les ouvriers de toutes les industries et professions, les projets de loi dans ce sens auront encore longtemps à attendre avant même d'être pris en considération.

En ce qui concerne le vote sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents, nous avons dit plus haut qu'il y a eu malentendu par suite d'une erreur dans le texte imprimé de la résolution anglaise. Sur cette question, en effet, la Fédération des mineurs et l'Union nationale s'entendent parfaitement, et leurs demandes sont très raisonnables. Actuellement, la loi anglaise oblige l'ouvrier victime d'un accident à prouver que son patron ou les employés de son patron étaient en défaut contre le règlement; si l'ouvrier n'y réussit pas, le patron n'est pas tenu de lui verser une indemnité. De plus, si l'ouvrier a *contracted out*, le patron est déchargé de toute responsabilité dans quelque cas que ce soit. Les mineurs, et avec eux les autres associations ouvrières anglaises, réclament d'abord l'abolition du *contracting out*, puis ils demandent que le patron soit responsable dans deux cas : 1° Quand il est en défaut contre le règlement. Et ce doit être au patron, ajoutent-ils, à prouver qu'il n'était pas en défaut; s'il n'y parvient pas, il sera tenu pour responsable. Ce transfert au patron de la charge qui incombait à l'ouvrier de faire la preuve me semble juste. 2° Quand il sera démontré que

l'indépendance des mineurs du Nord. Mais sous cette condition, je suis pour ma part absolument disposé à voter la journée légale de huit heures pour les districts où la grande majorité des mineurs désirent cette réforme. Je serais très heureux que cet essai eût lieu. S'il réussissait, il est possible que le Nord changeât d'avis; et s'il ne réussissait pas, ce seraient justement ceux qui auraient eu la plus grande part à sa mise en vigueur qui subiraient la plus grosse perte. »

Dans une lettre publique adressée à M. D. A. Thomas, membre de la Chambre des Communes, au mois d'août 1894, M. Gladstone avait donné son opinion sur ce même sujet de la manière que voici : « Je suis nettement d'avis, que si les mineurs désirent, à une majorité qui soit presque une unanimité, obtenir une loi des huit heures, ils ont un titre moral à l'obtenir; mais quant au droit moral d'imposer cette réforme à une minorité considérable, j'ai de grands doutes; et j'appréhende, si cette minorité est réellement considérable, qu'on trouve plus de difficultés pratiques à la contraindre que n'en prévoyaient les promoteurs du projet de loi. »

En fait, M. Gladstone et M. Chamberlain sont d'accord, mais ce dernier a l'avantage sur *le grand vieillard* de se prononcer d'une manière très nette en faveur de la liberté, tandis que M. Gladstone se tient dans des termes plus vagues.

ni le patron *ni l'ouvrier* n'était en défaut, et que l'accident est dû à des causes inconnues ou bien à une fatalité. Le discours de M. Chamberlain, que je cite en note (1), exprime bien, à mon sens, les raisons d'être de cette demande; et il est certain que d'ici peu de temps les ouvriers anglais obtiendront toute satisfaction. Quant aux prétentions des continentaux, elles sont tellement exagérées et injustes qu'on ne peut ni ne doit y prêter attention.

Mais où le vote des délégués anglais a été le plus significatif, ç'a été sur la question de la surproduction. Nos lecteurs savent que cette question est intimement liée à celle du *living-wage* (littéralement salaire qui permet de vivre). Or, avant la grande grève de 1893, la *Miners' Federation* soutenait une théorie du living-wage, qui, déclare M. de Rousiers, peut se résumer ainsi : « Les prix doivent suivre les salaires, et non les salaires suivre les prix (2). »

Cette théorie du salaire forcé n'a pas longtemps résisté au calme examen d'esprits pratiques. L'année d'après, à Berlin, les délégués de la *Federation* votaient la résolution suivante : « Le congrès estime que la seule manière d'obtenir et de maintenir un living-wage est d'être entièrement organisé, et de ne laisser dé-

(1) « En dernier lieu, il y a la question des compensations pour les blessures et accidents. (Applaudissements.)... Mesdames et Messieurs, quelques précautions que nous puissions prendre, quelques perfectionnements que nous puissions introduire, des accidents arriveront dans les manufactures et au cours des travaux qu'on exécute dans ce pays... et à mon avis, que je n'exprime pas aujourd'hui pour la première fois, dans toute industrie les indemnités à verser en cas d'accidents constituent à bon droit le premier élément du coût de production. Si vous vous mettez à fabriquer de la poudre, vous savez que, quoi que vous puissiez faire, il y aura une certaine moyenne d'accidents dans le cours de cinquante ans. Je dis que la charge d'indemniser ceux qui risquent leur vie, ceux qui sont tués ou blessés dans un de ces accidents qui auront certainement lieu un jour ou l'autre, doit être supportée par les fabricants (*traders*) : on doit l'ajouter au coût de production de la poudre; c'est une partie intégrale du coût de production, la plus déplorable si vous voulez, mais sans laquelle on ne peut fabriquer de poudre. C'est pourquoi je dis que c'est à la fabrication et au commerce d'en supporter les frais (*that the cost should be thrown upon the trade*). J'ajoute qu'on pourra s'assurer contre les accidents de la même manière qu'on s'assure contre les incendies ou contre les explosions de chaudières. » (Discours de M. Chamberlain à ses électeurs de Birmingham-Ouest, 11 octobre 1894.)

(2) Voir : *La Question ouvrière en Angleterre* IIe partie, ch. IV, § 2 : *La force de la discipline et la force des choses.*

cider aucune question relative aux salaires sans que l'on prenne en considération, dans les arrangements à intervenir, les profits, les pertes, les prix de vente et l'établissement d'un salaire minimum. » En fait, ce que demandait la *Miners' Federation*, c'était que les salaires fussent aussi élevés que le permettraient les circonstances, prétention très raisonnable et très différente de celle d'augmenter les salaires et par suite les prix de la houille, selon la fantaisie des mineurs. A ce même congrès de Berlin, les délégués de la *Miners' Federation* émirent le vœu : « Que toutes les nationalités aient recours à tous les moyens légitimes de limiter la production de la houille... », mais ils n'indiquèrent, — et cela montre bien l'inanité de semblables propositions, — aucun moyen d'y parvenir. Cette année, à Paris, la *Miners' Federation* se bornait à demander : « que la surproduction de la houille fût empêchée de manière à régulariser les prix de vente et les salaires ». Il ne s'agit donc plus de limiter la production de la houille, mais de la régulariser, et de prévenir les résultats fâcheux qu'entraîne la surproduction : l'avilissement des prix et des salaires, et le chômage périodique. La réalisation de ce vœu présente certainement de grandes difficultés, mais le vœu lui-même est l'expression d'un désir raisonnable. Je crois, du reste, que les délégués anglais se rendent compte eux-mêmes du caractère platonique de ce vœu, car après l'avoir fait inscrire à l'ordre du jour du congrès, ils n'ont même pas demandé sa discussion.

L'évolution qui s'est faite dans l'esprit des mineurs anglais est donc très remarquable, et cela d'autant mieux qu'il ne saurait y avoir de doute sur le point d'arrivée. En 1893, la *Miners' Federation* demandait que les prix de vente fussent réglés d'après le taux des salaires; cette année, ses délégués à l'unanimité se sont unis aux représentants du Durham et du Northumberland pour repousser le projet Lewy. M. Lewy a eu beau leur montrer la journée de huit heures, un living-wage, la participation aux bénéfices, etc., ils ont rejeté son plan d'accaparement *parce qu'il est irréalisable*, et qu'ils se rendent compte que même une entente internationale ne pourrait, tous les faits l'indiquent, dominer longtemps la clientèle en lui imposant des prix excessifs.

Au contraire, si les Allemands ont voté contre le système Lewy, c'est qu'il implique une entente entre patrons et ouvriers, grand scandale aux yeux des doctrinaires marxistes.

Le système Lewy a donc été renvoyé au Comité international, et on le verra sans doute réapparaître l'an prochain; mais dès à présent, c'est une affaire finie. Il est intéressant de constater que ceux des ouvriers d'Europe qui sont les plus capables et les plus avancés, ceux qui possèdent le plus d'initiative et qui représentent le mieux l'esprit de progrès l'ont rejeté sans phrases comme sans parti pris de doctrine.

Certaines personnes semblent croire que de tels congrès sont inutiles. Il n'en est rien, mais il ne faut pas en exiger plus qu'ils ne peuvent donner. Je demandais à M. Burt, alors que le congrès venait de finir ses travaux, quelle était son impression générale? Sans se faire prier, M. Burt me répondit que *ces congrès n'ont actuellement, à son avis, qu'une importance éducationnelle*. C'est là une opinion que je partage entièrement, et je voudrais maintenant examiner quels sont les éducateurs et quelle sorte d'éducation ils donnent.

On a dit souvent, et c'est une vérité devenue banale, que l'éducation par l'exemple est la meilleure de toutes. Or, au congrès, il y avait des gens dont l'exemple indique ce qu'il convient de faire, et d'autres dont l'exemple montre ce qu'il faut éviter. D'un côté, on voyait des délégués connaissant leur sujet, sachant ce qu'ils voulaient et pourquoi ils le voulaient, parlant et agissant en gens de bon sens qui ne prétendent pas tout changer du jour au lendemain, des délégués calmes, précis, modérés, des délégués enfin qui, suivant les mots de M. John Wilson, « sont venus non seulement pour faire des affaires mais pour montrer qu'ils sont capables de les faire ». De l'autre côté étaient des délégués à la cervelle bourrée de doctrine, ignorant les faits, soit de parti pris, soit par manque d'étude, hantés de préoccupations électorales, regardant l'indiscipline et le bruit comme les marques d'un esprit indépendant. Alors que, par leur savoir, leur modération, leur opportunisme, les premiers ont obtenu des résultats

visibles pour tout le monde et favorables à leurs commettants (relations amicales avec les patrons, grèves évitées ou terminées par conciliation ou arbitrage, bureaux permanents de conciliation, journée de neuf heures et même de huit heures dans certains districts, salaires les plus élevés de l'Europe), les autres ne peuvent rien placer en regard qu'une liste interminable de déclamations aux effets nuls ou désastreux pour ceux dont ils prétendaient soutenir la cause.

Pour les observateurs impartiaux, il ne saurait y avoir d'hésitation; les faits disent bien haut quelle éducation est la bonne. Mais les délégués continentaux ont-ils été tant soit peu influencés par leurs collègues d'Angleterre? Je le désire, sans trop le croire.

Dans tous les congrès qui ont eu lieu, et les continentaux s'en plaignent très fort, au congrès de Paris comme aux cinq précédents, ce sont les délégués anglais qui ont joué le rôle principal, et il ne pouvait en être autrement parce que ce sont eux qui voient le plus juste. Mais quelle que soit la valeur personnelle de ces délégués, ils n'arriveraient à rien et n'existeraient même pas comme hommes publics, si les ouvriers qu'ils ont derrière eux n'avaient reçu aussi bien qu'eux-mêmes la formation sociale supérieure qui caractérise les Anglo-Saxons. En dernière analyse, et dans toutes les questions, c'est toujours à la formation sociale qu'on arrive.

J. Bailhache.

LES ANCÊTRES DE SOCRATE.

II.

L'ÉVEIL DE LA PHILOSOPHIE GRECQUE EN IONIE (1).

I.

Nous avons constaté, dans notre premier article les caractères généraux de la région où la plus haute école de philosophie est venue au monde : un examen sommaire des différentes contrées du globe nous a amenés, de proche en proche, à reconnaître par quelles conditions naturelles et sociales les rivages helléniques de la Méditerranée se sont trouvées le terrain propice à la première culture de la philosophie. Aujourd'hui, serrant les faits de plus près, il nous font voir pourquoi les rivages de l'Ionie, à l'extrémité occidentale de l'Asie Mineure, ont été le point de départ précis de ce grand essor de l'intelligence humaine.

Un voyageur qui aurait gravi, il y a deux mille cinq cents ans, les hauteurs du promontoire de Mycale, aurait pu embrasser du regard un remarquable panorama.

A l'Ouest, nageant dans la mer de l'Archipel, les Sporades et les Cyclades; au Nord et au Sud, une côte découpée, sinueuse, toute en golfes et en presqu'îles, donnant à ses lignes courbes un développement quadruple de la longueur d'une ligne droite. A l'Est, la fameuse vallée du Méandre, le fleuve sinueux par excellence. Vers le Nord-Est, une autre vallée, celle du Caystre, célèbre par ses cygnes. Dans cet immense paysage, trois points lui

(1) Voir la livraison précédente.

auraient signalé l'humanité : à l'Ouest, le fameux temple de Hérè (Junon), une des gloires de Samos; au Sud, le temple d'Apollon Dindyméen, vénéré par Milet; au Nord, enfin, ce merveilleux temple d'Artémis d'Éphèse, dont la destruction a suffi pour immortaliser un maniaque. Ces trois temples, chefs-d'œuvre de l'art ionique, auraient successivement fixé ses regards sur trois *cités* de cette Ionie antique : Samos, où vécut Ésope, où ergota Mélissus, d'où s'élance Pythagore, où le « tyran » Polycrate, subtil protecteur d'Hérodote et d'Anacréon, se trouvait malheureux d'être trop heureux; — Milet, sur le vaste golfe Latmique, aujourd'hui marécage pestilentiel, mais alors peuplé de flottes blanches, Milet qui la première donna le signal de l'éveil philosophique et vit fleurir, avec Thalès, Anaximandre et Anaximène, la première école de *physiciens;* — Éphèse enfin, plus modeste, livrant à la postérité le seul nom d'Héraclite, ce penseur bizarre et profond dont toute l'imagination des évolutionnistes modernes ne fait que remettre à neuf les audacieuses conceptions.

Tout est là, tout tient là, tout sort de là : Milet, Samos, Éphèse, avec leurs voisines Clazomènes et Colophon, sont le berceau de la philosophie grecque, romaine, moderne. Ce petit rivage a eu la fortune d'arriver, avant tout le reste du globe, au point social voulu pour servir de théâtre à ce grand phénomène intellectuel. Les autres régions ont eu besoin d'emprunter quelque chose à celle-ci, ne fût-ce que le premier souffle initiateur. L'Italie, comme nous l'avons dit, eut pour premiers instituteurs le Colophonien Xénophane et le Samien Pythagore. Athènes même, métropole de Milet, se fit l'élève de sa colonie, et le Milésien Archélaüs catéchisa Socrate.

Pourquoi cette supériorité de l'Ionie? Cette supériorité ne peut tenir évidemment qu'à une excellence particulière dans la façon dont se trouvent réalisées ici les deux conditions que nous avons reconnues comme essentielles à l'épanouissement philosophique : le *loisir* et l'*instruction*.

Une seule de ces conditions, répétons-le, est insuffisante pour le résultat envisagé ici. Toutes deux sont nécessaires, et nécessaires à un degré très intense.

Or, les gens de l'Ionie avaient tout ce qu'il faut pour jouir d'un intense loisir et acquérir une intense instruction.

Voyons d'abord le loisir.

II.

Le loisir dérive des conditions du *travail,* qui tiennent elles-mêmes au *lieu.* Quel est donc le lieu?

L'aspect et le climat de l'Ionie ne diffèrent pas d'une façon caractéristique de l'aspect et du climat des rivages de la Grèce et de la Grande-Grèce. C'est un *lieu de même espèce,* et propre à produire des influences sociales sensiblement analogues. Voilà longtemps qu'on a comparé l'Asie Mineure à une « terre d'Asie enchâssée dans un littoral d'Europe ». Les rivages de l'Asie Mineure sont donc grecs par le climat comme ils l'ont toujours plus ou moins été par la race. Seulement, il y a quelques différences à noter. Le Nord, — la côte de Trébizonde, — est exposée à des froids très vifs durant l'hiver, et la végétation s'en ressent. Le Sud, — la côte de Tarse, — participe déjà aux conditions des climats africains. Reste la côte occidentale, mais cette côte occidentale comprend elle-même trois parties : Éolide, Ionie et Carie. L'Éolide, au Nord, tend à se rapprocher du climat septentrional. La Carie, en revanche, penche vers le climat du Midi. L'Ionie est exactement à l'extrémité de l'Anatolie. Son climat, « le plus agréable et le plus uniforme de toute la région cistaurique (1) », a, pour moyenne d'hiver, huit degrés; pour moyenne d'été, vingt-quatre; pour moyenne de l'année, seize. Le massif du Tmole, placé comme un écran au-dessus de la vallée du Caystre, la protège contre les vents du Nord, et la mer aux multiples golfes neutralise suffisamment, par sa fraîcheur, les fortes chaleur de l'été.

« Les Ioniens, dit Hérodote, — qui n'était pas Ionien, — ont bâti leurs villes dans la contrée la plus agréable que je connaisse, soit pour la beauté du ciel, soit pour la température. En effet,

(1) Reclus.

les pays qui environnent l'Ionie, au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest, ne peuvent entrer en comparaison avec elle, les uns étant exposés aux pluies et aux froids, les autres aux chaleurs et à la sécheresse » (1).

Sur ces rivages exceptionnellement favorisés, les productions naturelles sont abondantes. Aujourd'hui encore, qui ne connaît le muscat de Samos? Cette île possédait une montagne nommée Ἄμπελος, c'est à dire *vigne*. Les vignobles de Clazomènes, — la patrie d'Anaxagore, — se reconstituent actuellement. Strabon loue les figues d'Ionie, Xénophon représente les vallées du Méandre et du Caystre comme pleines d'oliviers et de figuiers (2). Orangers, citronniers, mûriers, grenadiers ombragent les jardins. Il n'est peut-être pas de pays où les alluvions déposées par les cours d'eau soient plus considérables. On évalue à deux milliards de mètres cubes, au minimum, la quantité de limon charriée par le Méandre depuis l'antiquité classique jusqu'à nos jours.

L'Ionie est donc par excellence un pays fertile; mais l'exubérance naturelle d'un sol a toujours besoin d'être dirigée. La preuve en est dans le délaissement actuel de ces rivages, dans les bourbiers malsains qui ont envahi peu à peu ces embouchures de fleuves, dans la disparition de ces belles cités grecques remplacées, sauf Smyrne, — qui a changé de place, — par de minuscules villages turcs. L'Ionie n'était la terre agréable et prospère célébrée par Hérodote, qu'au prix d'un certain travail. Quel était ce *travail* au temps de Thalès?

Ce travail avait deux faces : la culture et le commerce. Pour spécifier, classons-les tout de suite et disons : une *culture surtout arborescente* et un *commerce de cabotage* très développé.

La *Science sociale* a suffisamment montré, en d'autres articles, qu'un des caractères principaux de la culture arborescente est d'exiger fort peu de travail. L'arbre pousse; on n'a guère qu'à le laisser pousser. L'homme n'intervient que périodiquement, pour planter, greffer, récolter, et ces différents travaux sont beaucoup moins pénibles que ceux de l'agriculture proprement dite.

(1) Hér. I, 142, 1.

(2) Aujourd'hui encore, il se fait un lucratif commerce de figues de Smyrne.

La culture arborescente, par sa facilité, a une grande analogie avec la simple *cueillette*, c'est-à-dire avec l'exploitation des productions spontanées. C'est une besogne peu absorbante, qui laisse toute latitude aux propriétaires méditatifs pour se livrer à leurs pensées, *si d'autres circonstances sociales les poussent dans ce sens-là.*

On raconte que Thalès se fit fort admirer de ses concitoyens pour le fait suivant. Ce « sage », ayant observé le ciel, au printemps et durant l'été, en avait conclu dans sa sagesse que la récolte des olives serait bonne. Les syndicats d'accaparement n'étant pas encore inventés, le sage Thalès se constitua syndicat à lui tout seul et acheta d'avance aux propriétaires d'oliviers toute leur récolte, à forfait. L'opération fut excellente, et l'anecdote laisse entrevoir à la fois et le caractère arborescent de la culture milésienne, et les loisirs qu'avait Thalès pour étudier les nuages (1), et ses aptitudes commerciales, développées, elles aussi, par le milieu, comme nous le verrons.

Il faut mentionner, à côté de la culture arborescente, le pâturage des moutons. Ce dernier trouve beaucoup de terrains propices dans la ceinture de collines qui entoure le bassin de la Méditerranée. Or, le pâturage, plus que la cueillette encore, procure à l'homme des loisirs. Et qu'on ne nous objecte pas ici que les philosophes, en général, n'ont pas gardé les moutons. Il faut voir les choses de plus haut, les envisager à un point de vue plus social, et reconnaître, après réflexion, que toute présence de pasteurs dans une société tend, par ricochet, à augmenter dans l'ensemble de cette société la chance de voir s'y produire tel ou tel phénomène qu'engendre facilement la vie du pasteur.

On rapporte encore que le philosophe Anaxagore, *par amour pour la sagesse*, négligea l'administration de sa fortune et convertit ses terres en *pâturages à moutons*. L'anecdote est trop simple et trop naturelle pour n'être pas véridique. Elle ne nous dit pas ce qu'étaient les *terres* d'Anaxagore, si c'étaient des champs de blé, ou l'un de ces nombreux vignobles qui font et

(1) C'est Thalès, dit-on, qui tomba un jour dans un trou en contemplant les étoiles. La Fontaine en a fait le sujet de sa fable : l'*Astrologue qui tombe dans un puits.*

faisaient la richesse de Clazomènes; de plus, il est probable que le philosophe ne surveillait pas ses troupeaux lui-même, et se contentait de prendre à son service des bergers. Mais le trait n'en est pas moins typique, en ce qu'il nous montre, de la façon la plus nette, le lien qui existe entre les travaux manuels d'une race et ses travaux intellectuels.

La prédominance de l'*arbre*, et principalement de l'*arbre fruitier* en Ionie, n'est pas sans jeter un certain jour, à notre avis, sur ce sentiment profond de la fécondité de la nature, dont nous aurons à parler plus loin, sentiment si puissamment enraciné chez tous les Grecs, si visible déjà dans la formation de la mythologie, et dont l'influence, sous une forme nouvelle, scientifique cette fois, se manifesta dans l'éclosion de tant de poèmes et de tant de traités philosophiques, tous décorés du même nom par nos penseurs ioniens : Περὶ Φύσεως, *De la nature*. Or, φύσις vient de φύω, et φύω signifie *pousser*. La nature, pour le philosophe ionien, c'est la *végétation* des choses.

A cette prédominance de l'*arbre* se rattache encore une note bien méditerranéenne, la *sobriété*, dont nous aurons l'occasion de retrouver l'influence en parlant de l'épicuréisme et du stoïcisme. Pour le moment, constatons que cette qualité, due au climat, contribue dans une large mesure à augmenter les loisirs de la population. La modération des besoins agit dans le même sens que la fécondité du sol : toutes deux tendent à diminuer le travail de l'homme. D'un côté, il demande peu; de l'autre, la nature lui fournit beaucoup : d'un côté, l'alimentation végétale est celle qui convient le mieux; de l'autre, rien n'est plus abondant ni spontané que la production végétale.

Nous parlerons plus loin des effets intellectuels du commerce, qui se rapportent principalement à l'instruction. Mais rappelons que le commerce grec, le commerce de cabotage, suppose forcément une activité moins intense que le commerce au long cours, fondé sur de vastes spéculations et un système de comptoirs compliqués, comme celui des Phéniciens. C'est un petit commerce de famille, laissant subsister davantage ce qui reste du moule patriarcal primitif, et donnant par suite plus de loisir que l'autre.

Le bateau ionien n'aime pas la haute mer. Phocée s'y aventure bien quelquefois, Milet presque jamais. Doubler l'Italie semble déjà d'une très grande hardiesse; perdre de vue la Crète pour cingler vers les rivages de l'Afrique inquiète sérieusement de braves marins, et l'on voit ceux qui doivent fonder Cyrène supplier leur chef, à l'instar des matelots de Colomb, de revenir en arrière, parce que cette mystérieuse Afrique leur semble trop loin. Pour l'Ionie, le génie commercial n'est donc pas un démon, un de ces démons qui possèdent une race tout entière et l'empêchent de rêver à autre chose. Ces aptitudes commerciales, toutes brillantes qu'elles paraissent à une certaine époque, ont un sensible contre-poids dans cet amour de la bonne terre ensoleillée, plantée de vignes, d'oliviers, de figuiers, où ont vécu les ancêtres, et où les loisirs sont si doux. Lors de l'invasion de Cyrus, Bias, le sage de Priène (*cité* en face de Milet), conseille aux Ioniens de partir, tous en bloc, et d'aller fonder une autre Ionie dans l'île de Sardaigne : la proposition n'est pas adoptée. Vaincus, ruinés par le même conquérant, les Phocéens se résignent d'abord à s'embarquer pour leur lointaine colonie d'Alalie, dans l'île de Corse; les vaisseaux s'éloignent du rivage, mais une partie des émigrants est prise soudain de regret. Malgré le deuil, la servitude, la misère en perspective, une partie des galères aime mieux virer de bord et regagner la ville. Le reste, moins attendri, poursuit la route de l'exil. Ce fait, pour qui veut voir ce qui s'y révèle, réflète assez fidèlement le double courant qui se partage cette race, et indique à quelle distance on doit la ranger des races de commerçants cosmopolites, âpres au gain, dédaigneux des loisirs, impropres à l'attendrissement et à ces retours d'affection vers un foyer dont les charmes tiennent aux dons faciles du sol.

Le commerçant exclusif, après le commerce, ne voit que le commerce encore; le commerçant propriétaire rêve assez volontiers de la campagne. Le Phénicien enrichi et l'Ionien enrichi, en vertu de leurs différentes formations sociales, ne peuvent avoir la même façon de concevoir le but de la vie et d'utiliser leurs richesses. Or, c'est le repos, *la retraite après le commerce*, qui permet de s'adonner aux spéculations de l'esprit.

« Les colonies grecques, dit Cousin, ont précédé le continent (Cousin veut dire la Grèce d'Europe), dans le goût et la culture des choses de l'esprit, parce que la navigation et le commerce les avaient enrichies de bonne heure, et y avaient créé, pour un certain nombre d'hommes, le loisir qui engendre la curiosité et d'autres besoins que ceux de la vie ordinaire » (1).

L'Ionien a donc des loisirs. Comment les emploiera-t-il ? En fêtes, en flâneries, en entretiens prolongés sur les places publiques ou au bord d'un ruisseau, comme Socrate et Phèdre dans le *Phèdre*, — car en parlant de l'Ionie, c'est d'avance Athènes que nous peignons. Callinus, poète d'Éphèse, reproche aux Éphésiens de ne vouloir vivre « que dans la paix ». Xénophane raille les Colophoniens de leurs vêtements flottants. Nombreux sont les jours fériés (quatre-vingts à Athènes), et brillante est la Fête « panionienne », qu'on va célébrer en grande pompe à l'île de Délos. Et cette fête est non seulement religieuse, mais encore poétique et musicale. Tout citoyen ionien doit apprendre la musique, et non loin de là sont la Lydie et la Phrygie, qui donnent leurs noms à deux des modes musicaux. Les poètes, de leur côté, ne manquent pas. Sur les sept villes qui se disputent la gloire d'avoir vu naître Homère, cinq sont ioniennes (2). Mimnerme de Colophon, Callinus d'Éphèse inaugurent la poésie élégiaque, qui a de si étroits rapports avec la philosophie, que notre Lamartine a, d'un instinct tout naturel, intitulé ses élégies *Méditations*. C'est Téos, ville d'Ionie, qui voit naître Anacréon, le poète du plaisir. Bien des poètes d'ailleurs sont nettement philosophes, comme Phérécydes de Syros, maître de Pythagore, qui rime des sentences; et, à l'inverse, bien des philosophes sont en même temps poètes. Bias versifiait sur divers sujets : Xénophane mettait en vers l'histoire de sa patrie Colophon. Mais le fait le plus curieux à constater, c'est la forme poétique prise naturellement par la philosophie naissante elle-même. Tous ces ouvrages περὶ φύσεως sont des poèmes avant d'être des traités. Anaximandre, Héraclite, Parménide et les autres, racontent la génération du

(1) *Hist. de la philosophie*, 101.
(2) Smyrne, Chios, Colophon, Salamine, Athènes.

monde en beaux hexamètres, comme Homère racontait la colère d'Achille. La poésie et la musique, d'ailleurs si étroitement liées à cette époque, sont un des signes les plus caractéristiques des loisirs qui sont le partage de cette race. Des loisirs, il en faut pour chanter, il en faut pour méditer; mais quand un peuple médite en chantant, ou prend plaisir à écouter des chanteurs qui méditent, c'est que ce peuple a en réserve une somme de loisirs qui, les pasteurs mis à part, permet de le distinguer assez nettement des autres peuples du globe.

Si les conditions de la vie favorisent la poésie et la méditation, elles ne favorisent pas moins, surtout à certaines heures de la journée, les conversations de la place publique. Nous ne referons pas, après tant d'autres, le tableau de ces interminables causeries, dont nous aurons à parler en abordant la philosophie athénienne. Rappelons seulement que les conditions de l'Ionie, à ce point de vue, sont assez semblables à celles de l'Attique. Deux qualités de l'esprit sortent de cette coutume : la clarté et la subtilité; la clarté, à cause du besoin que l'on éprouve de bien faire saisir à autrui la pensée qui vous absorbe et que l'on veut à tout prix traduire; la subtilité, à cause de la nécessité où l'on se trouve, à chaque instant, d'inventer des arguments pour dépister ceux de l'adversaire. Ce n'est pas pour rien que l'art de la parole a été comparé à une escrime. Cette escrime s'acquiert lentement, par l'habitude, par l'exercice répété. Sans doute d'autres gens que les Ioniens ont été bavards dans le monde, mais n'oublions pas que ce bavardage ne figure ici que comme l'un des *éléments* de tout un ensemble de causes. Il y a bavardage et bavardage. Il y a les entretiens sur la pluie et le beau temps. il y en a d'autres plus relevés; ou plutôt il est un certain niveau intellectuel où les conversations sur la pluie et le beau temps prennent une allure philosophique, et où les interlocuteurs se mettent, en curieux, en amateurs, en flâneurs instruits et raffinés, à rechercher entre eux la cause de la pluie et celle du beau temps. C'est précisément le point de départ de la philosophie ionienne.

Ce haut niveau intellectuel, qui l'a donné à l'Ionie? Deux cau-

ses principales : son progrès commercial considéré en lui-même et les relations nouées, à l'occasion de ce commerce, avec trois centres orientaux civilisés, l'Égypte, l'Assyrie et la Lydie.

III.

« Tout se convertit en feu et le feu en tout, disait Héraclite, comme les marchandises s'échangent contre l'or et l'or contre les marchandises. » Cette comparaison, qui vient si naturellement à la bouche du philosophe d'Éphèse, montre l'importance du commerce pour ces populations. Ce commerce, tout borné qu'il soit par son caractère de cabotage, ne laisse pas d'être admirablement productif. L'Ionien n'a que des renseignements assez vagues sur la géographie des peuples lointains. Charybde, Scylla, les colonnes d'Hercule, le fleuve Océan, les Lestrigons, les Lotophages, l'Atlandide, les îles Fortunées, toutes ces notions compliquées de légendes homériques s'embrouillent encore dans sa tête au sixième siècle. Il croit volontiers que l'ambre est issu de l'action magique du dernier rayon de soleil sur les flots de l'Océan. Mais, quant aux rivages voisins, il les connaît parfaitement. Deux mers sont spécialement son domaine, le Pont-Euxin et la mer Égée. Or le Pont-Euxin est un excellent marché commercial. Par là arrive le blé, comme aujourd'hui ; par là arrivent les peaux, dépouilles des troupeaux scythes, l'ambre, transporté par des caravanes qui vont le chercher à la Baltique, les pépites d'or du Phase et de l'Oural, les denrées de l'Inde et de l'Assyrie apportées par la route de l'Arménie. Milet et plusieurs autres cités d'Ionie centralisent ces produits et les répartissent aux différents marchés de la Grèce et des îles. Mais ce n'est pas tout. Les bons magasins sont ceux qui occupent un coin, les bons centres commerciaux sont ceux qui se trouvent à l'intersection de deux routes. L'Ionie est à une intersection. Si la route maritime du Nord la met en communication avec le Pont-Euxin, la route terrestre de l'Est la rattache à la vallée de l'Euphrate et à l'Assyrie. Plusieurs routes, dont une célèbre, nommée la *route royale,* joignent en effet,

par la Lydie, la Phrygie et la Cappadoce, les vallées du Caystre et du Méandre au cours supérieur de l'Euphrate. Cette route est d'autant plus utile que les Phéniciens, ennemis des Grecs, occupent toujours le fond oriental de la Méditerranée, cul-de-sac dangereux pour la marine ionienne. De là, à travers l'Asie Mineure, un grand trafic d'où sort cette civilisation mi-grecque, mi-assyrienne, de la Lydie, incarnée dans le curieux personnage de Crésus.

Un tel mouvement commercial ne va pas sans un puissant effort d'ascension intellectuelle. Nous ne reviendrons pas sur le rôle tout-puissant du commerce dans le développement de l'instruction. Nous avons nous-même parlé ailleurs de ces Grecs enrichis qui, aujourd'hui, après avoir fait leur fortune à Gênes, à Marseille, à Odessa, consacrent une partie de leur fortune à fonder et à entretenir des écoles dans leurs villes natales, parce que leur propre expérience leur a fait sentir, plus vivement qu'ils ne l'auraient éprouvé dans toute autre carrière, les inappréciables bienfaits de l'instruction. Et la jeunesse grecque actuelle, comme au temps où la jeunesse d'Athènes se suspendait aux lèvres de Socrate, répond parfaitement à ces exhortations venues de si haut. Écoutons M. Pierre Moraïtinis, dans *La Grèce telle qu'elle est*, nous dépeindre cette passion perpétuée à travers les siècles : « Ces jeunes étudiants de l'Université d'Athènes ont l'héroïsme de l'étude. On en voit quelquefois qui, fils de pauvres rajas des provinces les plus reculées de la Turquie, dénués de toutes ressources, supportent, comme jadis à Paris les *capets* de Montaigu, les plus dures privations, pour arriver à se nourrir du pain de l'intelligence. Il y en a qui s'engagent comme domestiques et se réservent dans la journée quelques heures seulement pour suivre les cours. Nous en avons vu qui se réduisaient pendant des mois entiers au pain et à l'eau pour acheter les livres nécessaires à leurs études. Ce n'est qu'à Athènes qu'on voit presque tous les jours le trait de Cléanthe qui puisait de l'eau pendant la nuit pour se procurer quelques ressources » (1).

(1) P. 91.

Vers l'époque de la conquête perse, l'Ionie se montre incontestablement supérieure, au point de vue des cultures intellectuelles, à ses voisins de l'Est comme à ceux de l'Ouest. C'est chez eux que Darius choisit les ingénieurs qu'il charge de jeter un pont sur le Danube lors de son expédition contre les Scythes; Crésus, dit-on, entretient des relations avec la plupart des sept sages et se fait avec plaisir leur Mécène. En Grèce, d'autre part, on est sensiblement en retard sur la civilisation ionienne, surtout chez les peuples doriens ; et Aristagoras de Milet fait sensation à Sparte lorsqu'il montre aux Lacédémoniens « une tablette d'airain sur laquelle était gravé le tour de la terre *entière*, avec *toute* la mer et *tous* les fleuves ». L'admiration du Dorien Hérodote nous garantit ici celle des Spartiates qui, évidemment, n'avaient jamais rien vu de pareil.

Ce même Aristagoras disait au roi Cléomène de Sparte : « Les peuples de ce continent (l'Ionie) sont plus riches que tous les autres réunis, en or, en argent, en cuivre, en étoffes de diverses couleurs, en bêtes de charge et en esclaves. » Voilà qui nous montre réalisée une conséquence du commerce, la *richesse*, condition essentielle au développement des cultures intellectuelles. Effectivement nos philosophes sont des gens riches, des *gros bonnets* de la cité. Diogène de Laerte nous dit de Thalès, qu' « après avoir vaqué aux affaires de la cité, il résolut de consacrer tous ses loisirs à la contemplation de la nature » ; le morose Héraclite avait refusé les magistratures que lui proposaient les Éphésiens. C'était l'aristocrate dégoûté, comme Pythagore était l'aristocrate dominateur. Plusieurs d'entre eux étaient d'ailleurs « de bonne famille », ce qui ne nuit jamais à l'éducation, et l'on sait que les *bonnes familles* avaient représenté, après la conquête du Péloponèse par les Doriens, un élément important de l'émigration ionienne. Ce même Héraclite, si dédaigneux des magistratures républicaines, descendait d'Androclès, fils de Codrus, fondateur d'Éphèse, ce qui fait de lui, à en croire une autre généalogie, le petit-cousin de Platon.

Mais à mesure que nous signalons un caractère nouveau, n'oublions pas le caractère précédent avec lequel il se combine, car

la résultante dépendra étroitement de cette combinaison. Si le commerce invite l'Ionien à s'instruire, ses loisirs de planteur, de vigneron, d'éleveur dont nous avons parlé, interviendront de façon à donner une allure spéciale à cette instruction. Celle-ci ne sera pas exclusivement pratique, comme chez les peuples qui n'ont pas un instant à perdre. Elle sera plus facilement spéculative, *désintéressée*. Comme les raffinés du temps de Louis XIII qui se battaient en duel « pour rien, pour le plaisir », les bons bourgeois éphésiens, samiens, milésiens, groupés vers le soir sous les platanes, en face de la mer « aux nombreux murmures », aimeront à deviser sur des sujets subtils, inutiles, mais d'autant plus agréables à traiter qu'ils emporteront plus loin l'imagination dans le domaine du rêve, sans tomber pourtant dans le fantastique et l'absurde, qui choquerait le fin et clair bon sens de ces commerçants avisés. Mais ces idées, avant de se développer, auront besoin d'être fécondées par d'autres. Le voisinage, élargi par le commerce, va agir sur cette philosophie naissante. Les connaissances acquises depuis longtemps par les civilisations orientales vont se transfuser tout naturellement dans ce nouveau milieu, et, là, changeant d'aspect et de but, s'enveloppant de brillants accessoires, elles vont revêtir enfin cette belle forme théorique dont l'Orient malhabile ne songeait point à les parer.

On le voit, le phénomène s'indique de lui-même. Cette action de l'Égypte et de l'Assyrie sur la Grèce est trop évidente pour qu'on songe sérieusement à la nier. Zeller lui-même, qui tient jalousement à conserver aux Grecs la plus grande somme possible de mérite propre et d'initiative, ne cherche à vrai dire qu'à réduire l'action étrangère au *minimum*. Cette action s'opère de plusieurs manières et peut se résumer dans trois grands faits :

1° *Les voyages et exils de Grecs en Orient*. Les longues pérégrinations de Pythagore, de Démocrite, de Platon, amplifiées sans doute par la légende, n'en sont pas moins authentiques pour une bonne partie. Thalès, descendant d'une famille phénicienne implantée à Milet, était allé à Babylone. Il avait, en Égypte, mesuré la hauteur des Pyramides par leur ombre. C'était à peu près l'époque où Antiménidas, frère d'Alcée, servait dans l'armée

babylonienne, et, à différentes phases de l'histoire grecque, des bannis illustres, Démarate, Thémistocle, Alcibiade, ont cherché un refuge soit chez les rois de Lydie, soit chez les satrapes perses leurs successesseurs, ce qui prouve des relations assez régulièrement établies. Un courant intellectuel résulte forcément de ces explorations, d'où sortent sans nul doute mille histoires merveilleuses, contées aux parents, aux amis, aux concitoyens. Hérodote a consigné par écrit ses impresssions de voyage. D'autres devaient se contenter de les traduire de vive voix; et, pour ce qui concerne les connaissances scientifiques, il est impossible de ne pas voir une connexion étroite entre la descendance phénicienne de Thalès, ses voyages en Assyrie et en Égypte, d'une part, et, d'autre part, les connaissances astronomiques dont il fit preuve plusieurs fois, connaissances qui le mirent si haut dans l'estime des Milésiens. L'histoire témoigne de l'admiration de ces derniers, lorsqu'ils virent se réaliser, au beau milieu d'une bataille entre Mèdes et Lydiens, la fameuse éclipse du 18 mai de l'an 585 av. J.-C. prédite par leur compatriote. Les admirateurs n'oubliaient qu'un point, c'est que les Chaldéens connaissaient depuis longtemps le secret des éclipses et l'art d'en calculer le retour.

2° Un second fait est l'*ouverture de l'Égypte au commerce ionien*. Là encore, les Milésiens ont eu la primeur. Ils viennent de fonder Naucratis, à l'embouchure du Nil, et ils ont obtenu quelque chose comme des « capitulations » qui leur confèrent une sorte de monopole commercial, bientôt partagé pourtant par Égine, Samos et d'autres cités maritimes. Psamméticus, roi d'Égypte, introduit dans son royaume des troupes ioniennes et cariennes pour l'aider à gouverner le pays. Un autre roi, Amasis, ami de Polycrate, le « tyran » de Samos, envoie des offrandes à Delphes et épouse une Grecque de Cyrène. Néchao, après la prise de Jérusalem, envoie en ex-voto le vêtement porté par lui ce jour-là au temple d'Apollon à Milet. La patrie de Thalès, comme on le voit, est essentiellement favorisée dans cette évolution de l'Égypte vers l'amitié de la Grèce. C'est une chance de plus pour elle de voir éclore avant les autres villes grecques les germes de science rapportés par ses voyageurs des divers pays de l'Orient.

3° Le troisième fait à signaler est *l'intime voisinage de l'Ionie et de la Lydie.* Pasteurs enrichis par le métier de caravaniers, plus ou moins transformés et sédentarisés par l'exploitation des mines d'or, ainsi que des paillettes d'or que roulent le Pactole et quelques autres cours d'eau du pays, les Lydiens deviennent à cette époque un peuple très riche. Comme fond de population, les Sémites paraissent se combiner chez eux avec les Pélasges. Toujours est-il que des relations très suivies, très amicales, existent entre Crésus et les Ioniens. Crésus donne de l'argent aux temples ioniens, envoie de riches présents à Delphes, tient à honneur d'obtenir *le droit de cité* en Grèce, pensionne Ésope, consulte Bias, se fait suivre de Thalès dans ses campagnes. Né d'une Carienne, il a d'ailleurs commencé sa fortune en empruntant mille statères d'or à un Ionien d'Éphèse. Une anecdote veut que ce même Crésus ait décerné une coupe d'or, comme prix de sagesse, à Thalès suivant les uns, ou, suivant les autres, à Pittacus. Sardes, capitale de la Lydie, est alors le grand marché de l'or et du cuivre. La colonie grecque y est nombreuse. C'est alors, suivant les historiens, qu'apparaît la monnaie, invention lydienne (1), due aux nombreux trafics entre l'Ionie et l'Assyrie. Comme on l'a fait observer judicieusement, le trafic terrestre exige plus la monnaie que le trafic maritime, les vaisseaux ayant besoin d'un lest pour le retour et cherchant à rapporter marchandises pour marchandises. Quoi qu'il en soit, la Lydie est non seulement un véhicule puissant, propre à transporter en Ionie bien des idées assyriennes, mais encore une école de grands patrons intellectuels, dont le plus célèbre, Crésus, a visiblement joué, vis-à-vis des philosophes de cette époque, le rôle d'Auguste et de Mécène vis-à-vis des poètes de leur temps.

Le point de départ de la philosophie grecque n'est donc point fourni par la Grèce même. La semence vient d'ailleurs, et cette semence, qui ne fructifiait pas jusqu'alors, ou ne produisait que des rudiments de germination, s'enracine merveilleusement dans le nouveau sol où elle est tombée. Il est permis, en l'absence de

(1) Les Phéniciens se servaient d'or et d'argent en lingots.

détails historiques, de reconstruire par la pensée quelques scènes de ces temps-là. Mnésarque, le riche marchand samien, possède un fils et des vaisseaux. Le fils s'appelle Pythagore; les vaisseaux font le trafic des bouches du Nil. Pythagore s'embarque sur ces vaisseaux. Il descend aux bords du Delta; il s'abouche avec des Égyptiens d'élite; il *interviewe* les prêtres. Ceux-ci lui parlent religion, astronomie, mathématiques. Le jeune Samien écoute, médite, revient dans sa patrie. Ces connaissances, qui, chez les Égyptiens, n'étaient et ne pouvaient pas être *à l'état philosophique*, deviennent le pivot d'un vaste système. Pythagore débarqué retrouve ses loisirs, ses amis oisifs et cultivés; il leur raconte ses voyages, ses découvertes, leur laisse entrevoir le trésor de connaissances qu'il rapporte de là-bas, brode sur chacune d'elles, les creuse, les amplifie tranquillement, pour le seul plaisir de les amplifier ou de les creuser. Il part. Il aborde à Crotone, ville populeuse, riche, avide d'instruction. Il répète aux Crotoniates ce qu'il a déjà confié à ses amis de Samos. La nouveauté de ces idées, l'ingéniosité des enjolivures frappe les imaginations. Un auditoire se forme, s'élargit, fait du sage un maître, du maître presque un dieu, et le pythagorisme est créé.

IV.

Mais avant d'éparpiller notre analyse en des systèmes particuliers, il convient de déterminer, par un coup d'œil d'ensemble, les caractères fondamentaux de cette philosophie anté-socratique, caractères communs à toutes les écoles, et qui procèdent étroitement des conditions du milieu commun.

Les historiens de la philosophie ont classé en cinq grands groupes les philosophes prédécesseurs de Socrate : l'école physicienne d'Ionie, l'école idéaliste d'Élée, l'école pythagoricienne, l'école atomistique d'Abdère et l'école sophistique. Empédocle est classé à part comme éclectique. Anaxagore, à cause de sa doctrine sur *l'esprit*, est également mis à un rang spécial.

Or, une préoccupation commune distingue les quatre premières

écoles : il s'agit pour elles d'expliquer la nature, la constitution et l'origine du *monde physique* (1). D'une manière ou d'une autre, elles demeurent fascinées par l'idée des *éléments*.

Comment naissent, comment *poussent* les choses? telle est l'ardente préoccupation de ces planteurs de vignes et d'oliviers. Tout vient de l'eau, dit Thalès : l'air n'est que de l'eau raréfiée, la terre, de l'eau condensée. Tous les jours nous voyons l'eau se changer en air, puisque le soleil en pompe les vapeurs; tous les jours nous voyons l'eau se changer en terre, puisque des flots du Méandre sort sans cesse un abondant limon. Tout vient de l'air, réplique Anaximène; l'eau n'est que de l'air condensé; la terre, de l'air plus condensé encore. Qu'est-ce, en effet, que la pluie, sinon de l'air qui se change en eau? L'air, d'ailleurs, est infini; l'air pénètre tout, enveloppe tout, vivifie tout. C'est par l'air qu'on respire et la respiration est source de la vie. L'air est l'élément mobile et la mobilité est signe de vie. Tout vient de *l'infini* (ἄπειρον), dit à son tour Anaximandre, et cet *infini* n'est dans sa pensée qu'une sorte de fluide gazéiforme intermédiaire entre l'eau et l'air. Tout vient du feu, riposte Héraclite : le feu, c'est-à-dire la chaleur, anime et vivifie tout. N'est-ce pas le feu qui transforme le solide en liquide, le liquide en gazeux, c'est à dire, suivant le langage de l'époque, la terre en eau et l'eau en air? N'est-ce pas aussi le feu qui, en chauffant la vase des marais, hymen de l'humide et du solide, y fait éclore, par une génération spontanée, des milliers d'êtres vivants, sans excepter l'homme lui-même? Idéalistes et pythagoriciens n'échappent pas à cette loi : eux aussi sont absorbés par l'idée du monde physique. Zeller remarque judicieusement l'analogie des doctrines de Xénophane et d'Anaximandre. Le philosophe d'Élée, comme celui de Milet, parle de ce limon primitif qui engendre la terre et les hommes, des astres nés et nourris de vapeurs, de l'étendue infinie de la matière. Le même Xénophane affirme que la terre a passé de l'état liquide à l'état solide et repassera à l'état liquide.

(1) Aristote (cité par Zeller, I, 176) confond Parménide, Pythagore, Démocrite et Empédocle en disant que tous ces philosophes ont considéré les choses sensibles comme la seule réalité.

que les nuages sont des vapeurs soutenues par le soleil, que le soleil et les astres se dissolvent et renaissent chaque jour, que les météores sont des nuages qui s'allument en s'élevant et s'éteignent en s'abaissant, que l'air est infini par en haut et la terre infinie par en bas. Parménide son disciple déclare que tous les êtres sont formés d'un mélange de chaud et de froid, qu'il y a deux éléments, la terre et le feu, que le feu constitue l'ouvrier et la terre les matériaux. On peut appeler cela de l'idéalisme, mais c'est l'idéalisme de gens qui accordent une singulière attention aux phénomènes matériels. Peu importe, après cela, les abstractions sur l'*unité* et les subtilités contre le *mouvement*. En réalité, Thalès et Xénophane sont frères, et c'est ce que Zeller reconnaît très bien : « Nous devons, dit-il, ranger les Éléates parmi les *physiciens*, quelle que soit d'ailleurs la distance qui sépare leurs conclusions mêmes de celles des autres philosophes de la nature (1). » Et plus haut : « Xénophane se donne, en somme, la même tâche que les physiciens, savoir, de déterminer le principe des *phénomènes actuels*, l'essence des choses (2). »

Pythagore, avec ses mathématiques, semble se distinguer davantage des Ioniens purs, et il est certain que sa philosophie renferme des éléments assez singuliers pour mériter une étude à part. Toutefois, bien des traits de ses doctrines le rapprochent des penseurs précédents. Diogène de Laërte nous apprend que Pythagore se préoccupait beaucoup du chaud, du froid, du sec, de l'humide, des saisons, des deux couches d'air (mobile et immobile). Pythagore divisait le monde en sphères et en cercles, admettait la rotation de la terre (3), attribuait à l'action du feu central différents phénomènes de l'univers, croyait à des habitants dans la lune, emprisonnait les espaces planétaires dans un vaste cercle de feu, découvrait que l'étoile du soir était la même que l'étoile du matin, classait par ordre les planètes, et pensait que le monde, éternel dans le fond de sa substance, était soumis,

(1) *Phil. des Grecs*, t. II, p. 97.

(2) *Ibid.*, 95. Xénophane, comme Anaximandre, intitule son ouvrage (en vers) περὶ φύσεως.

(3) Suivant certains auteurs, cette idée n'aurait été émise que par des pythagoriciens postérieurs.

— comme le disait Héraclite, — à une alternative éternelle de générations et de corruptions.

Avec l'école d'Abdère, l'*esprit ionien* est encore moins facile à nier. La doctrine des atomes, purement matérialiste, nous ramène plus que jamais aux éléments. D'après Leucippe et Démocrite, les atomes sont les véritables éléments des êtres, mais les espèces de matière qualifiées d'*éléments* par les Ioniens ne disparaissent pas pour cela. C'est ainsi que le feu est formé d'atomes ronds, ce qui explique sa mobilité. L'air, l'eau, la terre, résultent de la façon dont se groupent et s'accrochent les autres atomes. On connaît assez les théories curieuses de cette école sur la formation de l'univers, due aux rencontres fortuites de tous ces atomes tombant éternellement dans le vide. Plus difficile se montre Anaxagore, qui appelle à son secours l'*Intelligence* et lui fait débrouiller le chaos des homœoméries, atomes différents de ceux de Démocrite en ce qu'ils contiennent à l'avance les qualités caractéristiques des corps qu'ils formeront plus tard. L'Intelligence fait donc tourbillonner la matière, qui est à l'état d'air; de l'air sort l'eau; de l'eau la terre; une partie de la terre devient pierre, et certaines de ces pierres, détachées du globe par le mouvement de rotation, deviennent des astres en s'enflammant dans l'éther.

Fidèle à notre promesse, nous bornons nos citations. Il ne s'agit pas ici d'analyser en détail tous les systèmes, mais d'en tirer la quintessence et d'en montrer l'harmonie. Pythagore seul nous arrêtera une autre fois. Si nous voulions préciser l'orientation de cette philosophie ionienne, nous dirions que l'esprit qui l'inspire peut se résumer en deux mots : l'idée de *génération*, φύσις, et l'idée d'*ordre physique*, κόσμος, deux mots dont les dérivés scientifiques ont pris des sens bien connus, mais dont on doit retenir la signification étymologique.

L'idée de la création, qui nous paraît si simple, et qui éclate à la première ligne de la Genèse, est complètement absente du cerveau grec. Aucun philosophe, à ce point de vue, n'éprouve le besoin de remonter à une cause première. Tous se placent en pleines causes secondes, dans un état hypothétique de la ma-

tière supposée préexistante, et partent de là pour expliquer comment les êtres divers, astres, fluides, globe terrestre, minéraux, végétaux, animaux, homme, intelligence même, ont été nécessairement *engendrés*. Et la philosophie, en cela, se trouve parfaitement d'accord avec la mythologie. Thalès décrit la génération des éléments comme Hésiode racontait dans sa théogonie celle des dieux. Héraclite, qui explique par la chaleur l'éternelle et changeante fécondité des choses, vit auprès de cette Diane d'Éphèse, aux cinquante mamelles, qui symbolisait pour le peuple de la cité les multiples forces de la nature. Empédocle, Pythagore, Anaxagore donnent une âme aux plantes, et Platon comparera bientôt le monde entier à « un grand animal, portant dans son sein les autres animaux ». Diogène d'Apollonie dit que le soleil se nourrit de vapeurs et change de place comme un animal change de pâturage. Rappelons-nous maintenant les antécédents agricoles de cette société, l'importance des cultures arborescentes, les joies de la vendange et de la cueillette des olives, l'admiration pour cette terre-mère qui épanche de son sein tant de trésors, les loisirs de ces heureux Ioniens leur permettant de regarder pousser les arbres, se gonfler le sol, passer les nuages, tomber la pluie, reparaître le soleil, éclore à la surface du limon les insectes bourdonnants de l'été. Ajoutez à tout cela le haut niveau intellectuel du peuple qui peut se livrer à de telles occupations, et vous concevrez cette direction fondamentale donnée à la première école de philosophie qui ait paru dans le monde.

Ce monde lui-même, comment va-t-on l'appeler? — Κόσμος, c'est-à-dire *ordre*, *arrangement*, *combinaison*. L'ensemble des êtres, sollicitant un nom de cette langue grecque si riche et si souple, n'en obtient point d'autre que cette métaphore d'ailleurs si juste, et qui dénote un coup d'œil si artiste chez ceux qui la lui ont appliquée. Chose remarquable, l'idée d'un Dieu arrangeur est absente jusqu'à Socrate, et néanmoins tous les efforts des philosophes tendent à établir de vastes symétries, des correspondances systématiques entre les différentes parties et les différentes forces de l'univers. Empédocle va jusqu'à substantifier

l'*Amour* et la *Discorde*, à en faire deux éléments qu'il joint aux quatre autres pour les réunir ou les séparer selon les besoins du moment. C'est ici que l'imagination se donne libre carrière. Reprenons, par exemple, le système de Thalès : tout vient de l'eau. Il y a là une donnée de l'observation. Évidemment le philosophe a été frappé de l'utilité de l'eau dans la nature, de sa quantité, de son action directe sur la végétation, de la circulation d'une sève liquide dans les branches. Jusque-là rien de merveilleux; mais notre homme ne s'en tient pas là; son idée lui semble belle; il prend feu là-dessus. Absorbé par sa vénération de l'eau, il va y ramener tous les êtres. Il cherchera des arguments; il en trouvera d'admirables, d'ingénieux, comme celui-ci : « L'eau forme tout, parce qu'elle prend toutes les formes ». L'air et la terre ne l'embarrassèrent pas; au contraire, la fantaisie se joue harmonieusement au milieu de ces difficultés scientifiques. Dilatons l'eau, nous avons l'air; resserrons-la, nous avons la terre. Mais Thalès n'a pas pensé au feu. Qu'à cela ne tienne! Anaximène comble la lacune en montrant comment l'air, en se raréfiant, devient l'air chaud, lequel nous amène insensiblement au feu. Condensez ce même air, vous avez l'air froid; condensez cet air froid, vous avez le vent; condensez encore, vous avez le nuage; condensez davantage, vous avez la pluie, c'est-à-dire l'eau; condensez toujours, vous avez la terre, puis la pierre. Aucun anneau ne manque à la chaîne, et le coup d'œil ne souffre pas. Les astres, naturellement, intriguent beaucoup. Le Phénicien se contentait de savoir où ils mènent. Le Grec se demande ce qu'ils sont, et, en attendant que la science l'ait expliqué, l'imagination a déjà trouvé la réponse. Pour Anaximandre, les astres sont des *trous* percés dans de grands anneaux d'*air sombre* qui tournent autour de la terre et emprisonnent un *air lumineux,* visible au seul endroit des trous. Pour Héraclite, la voûte céleste présente des concavités où les vapeurs, en montant, vont se masser et s'enflamment. Prenons le système de Démocrite. L'hypothèse aujourd'hui fait sourire : des atomes qui *tombent* dans le vide immense, alors que, dans le vide immense, le mot *tomber* n'a plus de sens : ces mêmes atomes tombant *plus ou moins vite*, selon leur poids,

alors que, dans le vide, la chute de tous les corps, pesants ou légers, s'opère avec une vitesse égale; ces rencontres qui en résultent, atomes durs s'agglomérant avec les atomes durs, atomes frêles s'associant aux atômes frêles, atomes ronds glissant partout victorieusement, et l'univers entier, avec son ciel, sa terre, ses astres, ses êtres divers, résultant de cette grande averse d'atomes : tout cela fait sourire la logique, mais quel poème laborieux d'imagination! Si ces philosophes-là n'admettent pas d'architecte de l'univers, c'est qu'ils sont eux-mêmes de merveilleux architectes, façonnant un système philosophique comme Phidias façonnera la frise du Parthénon. De même que la philosophie était en germe dans la mythologie, la mythologie se prolonge dans la philosophie. En un mot, si l'idée de la φύσις nous révèle principalement l'Ionien agriculteur avec ses loisirs, l'idée du κόσμος nous représente plutôt l'Ionien instruit par le commerce et s'efforçant d'adapter à ses tendances de calculateur, d'artiste, de patricien cultivé, des doctrines nées d'hier et où l'on peut tailler dans le neuf. Un *système*, d'ailleurs, si l'on veut y songer, suppose moins la joie du vrai que l'instinct du beau.

Tels sont les premiers caractères que l'on peut saisir dans la philosophie grecque à ses débuts. Ces débuts embrassent le sixième siècle tout entier et une partie du cinquième. C'est la période qui va de la décadence des Phéniciens aux guerres médiques. Durant l'intervalle, de grands événements se passent : Tyr est prise par Nabuchodonosor, et l'empire assyrien lui-même est renversé par Cyrus, qui, après une longue lutte, range l'Ionie sous ses lois. La brillante civilisation de Milet, d'Éphèse, de Phocée reçoit un rude coup du barbare perse. Phocée succombe la première, puis Éphèse, puis Milet, qui soutient avec le secours d'Athènes, sa métropole, une lutte désespérée. Désormais la philosophie va illustrer d'autres rivages, et nous aurons à la suivre ailleurs, à Athènes principalement, où se concentre désormais, par un nouveau « retour », toute la force et toute l'indépendance de l'Ionie. Mais avant d'arriver au type de Socrate, deux courtes étapes nous sont encore nécessaires. Les philosophes dont nous

avons cité le nom dans cet article étaient pour la plupart *des philosophes d'occasion*. Leur succès va être décisif pour la vocation d'une foule d'autres, et nous allons voir surgir sur leurs pas le *philosophe de métier*. C'est le professeur après l'amateur, le Grec exploitant la philosophie au lieu du Grec qui a rencontré par hasard la philosophie. Le philosophe de métier lui-même se présentera sous deux aspects très différents, mais tous deux en harmonie profonde avec les conditions sociales de la cité hellénique. De là deux curieuses physionomies à étudier : celle du *pythagoricien*, celle du *sophiste*.

(*A suivre.*)

G. D'AZAMBUJA.

MADAGASCAR[1].

II.

LE ROYAUME HOVA.

I. — LES ORIGINES DU PEUPLE HOVA.

Les Hovas, les derniers des émigrés océaniens à Madagascar, y arrivèrent, il y a huit ou dix siècles tout au plus, et se fixèrent d'abord sur la côte Sud-Est, où ils avaient abordé. Mais ils ne tardèrent pas à souffrir du climat et de l'hostilité des populations voisines. Honnis et repoussés par elles, ils durent se réfugier sur les hauts plateaux de l'intérieur, où, après avoir vécu dans la faiblesse et l'isolement, ils s'accrurent insensiblement en nombre et en puissance, et finirent par constituer un État organisé, qui devait, au cours de ce siècle, se rendre maître de la plus grande partie de l'île.

Voici en quels termes une tradition indigène, très ancienne, très répandue parmi les tribus de l'Ouest, et que le R. P. Piolet déclare absolument digne de foi, rapporte l'origine et les progrès du royaume hova (2) : « Les Amboa-lambo (Hovas), dit cette légende, sont venus d'au delà des mers. Les vaisseaux qui les portaient se brisèrent sur la côte de Madagascar. Ces naufragés s'établirent d'abord près de l'Océan, sans se mêler aux habitants du pays. La fièvre fit parmi eux de nombreuses victimes. Cependant il se multiplièrent peu à peu, et ils occupèrent la contrée.

(1) Voir le précédent article dans la *Science sociale* du mois dernier, juin 1895.
(2) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 205.

Les indigènes en furent jaloux et leur suscitèrent d'abord de minces querelles, qui se changèrent ensuite en combats meurtriers. Les Amboa-lambo furent vaincus et presque exterminés. Or, un jour, après une sanglante défaite, ils prirent le parti de se retirer vers le centre de l'île. Leur nombre était fort réduit, il n'y avait peut-être pas cent hommes en état de porter les armes. Ils partirent donc vers le désert avec leurs femmes et leurs enfants, à la recherche d'une terre plus paisible et d'un climat plus salubre. Ils trouvèrent l'un et l'autre vers le centre du pays, où ils se fixèrent et se multiplièrent rapidement. Plus tard ils firent la guerre à leurs voisins pour s'emparer de leurs troupeaux et de leurs terres, et furent vainqueurs dans les combats qu'ils leur livrèrent. »

Comment une poignée d'hommes échoués ainsi sur une côte inhospitalière, puis, après un pénible exode, transplantés sur un sol montagneux et presque aride, sont-ils parvenus non seulement à vivre, mais à se propager, à s'étendre, à dominer leurs voisins, à établir leur souveraineté sur le plateau central d'abord, puis finalement sur la presque totalité de l'île? Tel est le problème que nous nous proposons d'étudier.

Si ardu que ce problème puisse paraître, la Science sociale va nous fournir le moyen de le résoudre. Il nous suffira, à cet effet, de comparer la formation sociale des Hovas avec celle des tribus qu'ils ont rencontrées devant eux, une fois parvenus sur le plateau central, et de rechercher comment, dans ce lieu déterminé, s'est exercée, par rapport aux deux groupes de populations ainsi mis en présence, l'influence du mode de travail qui constituait l'art nourricier de chacun d'eux.

Les Hovas, avons-nous dit précédemment, sont des Malais. Venus par mer de l'archipel indien, leur lieu d'origine, ils sont arrivés à Madagascar dans toute la pureté de leur formation sociale primitive. On sait, en effet, que les migrations par voie maritime, en évitant pendant la route aux émigrants tout contact avec les populations étrangères, les déposent, au point d'arrivée, absolument tels qu'ils se trouvaient au point de départ.

C'est ainsi que les Hovas, parvenus à Madagascar sur une flo-

tille de barques doubles, ont pu y prendre terre sans que leur formation malaise ait été en rien altérée par le voyage.

Or, que sont les Malais? Ce sont des populations mongoliques, de couleur jaune, qui, descendues de Chine dans l'archipel malais par les vallées orientales de la péninsule indo-chinoise, ont été transformées par le séjour de plusieurs siècles qu'elles ont fait en ce lieu. Les renseignements fournis sur elles par Ratzel (1), dans le savant traité d'ethnographie qu'il a publié sous le titre de *Völkerkunde*, permettent de se faire une idée exacte des caractères de leur civilisation spéciale. Les Malais, tout d'abord, ont conservé avec soin l'organisation communautaire de la famille qu'ils avaient apportée de Chine. Ratzel constate que leur religion se résume presque tout entière dans le culte des ancêtres (p. 463) et il ajoute, d'autre part, que chez eux l'organisation fondamentale de l'État s'appuie d'une manière tout à fait évidente sur les liens de famille (p. 438). Ces deux traits suffiraient, croyons-nous, à défaut d'autres preuves, pour démontrer le caractère communautaire de la famille malaise et mettre en relief l'analogie qu'elle a conservée avec le type chinois (2).

Quant à la nature de leur travail nourricier, elle est très exactement définie par le même auteur : « Les Malais véritables, dit-il (p. 372), même lorsqu'ils se sont établis dans une résidence fixe, sont portés par leur instinct, si toutefois cette résidence fixe est voisine de la mer ou d'un grand fleuve, à la vie maritime et aux branches d'industrie qui sont le plus directement en rapport avec la vie maritime. La pêche, le commerce et la piraterie répondent à leurs tendances favorites; l'agriculture n'est pour eux le plus souvent qu'un pis aller et ils ne se livrent jamais ou presque jamais à l'art pastoral pur. »

Sont-ils obligés de recourir aux travaux des champs, Ratzel constate (p. 416) que « leur agriculture a pour objet premier le riz. Même l'élevage du bétail, là où il se produit, est en étroite corrélation avec la culture de cette céréale, car les buffles

(1) Ratzel (Dr Friedrich), *Völkerkunde*, t. II.

(2) Voir, dans la *Science sociale*, sur l'organisation de la famille chez les Chinois, les articles de M. Robert Pinot (année 1886).

des Malais ont pour principal emploi de travailler les champs de riz. »

Sont-ils libres de suivre leur penchant pour la vie maritime, Ratzel nous apprend qu'ils s'adonnent immédiatement au commerce : « Le Malais, dit-il (p. 428), a pour le commerce une inclination innée. »

Mais pour être commerçant, il faut avoir quelque chose à vendre. Le commerce est alimenté surtout par la fabrication. Les Malais seront donc fabricants. Et, de fait, nous lisons, dans l'auteur que nous venons de citer, qu'ils sont habiles dans diverses branches d'industrie, *spécialement dans le travail des métaux.* Nous devinons pourquoi ils inclinent vers cette branche particulière d'industrie : c'est sans aucun doute parce qu'elle fournit des produits d'un placement plus général. Ces produits, qui ont une grande valeur sous un faible volume, sont faciles à transporter par mer et trouvent aisément des acquéreurs sur tous les marchés. Ils constituent, par là même, un objet de commerce de premier ordre et on s'explique très bien pourquoi les Malais, étant de préférence commerçants, et commerçants marins, ont choisi, entre tous les genres de fabrication, celui qui satisfaisait le mieux pour eux aux conditions du commerce maritime.

Il ne suffit pas qu'un commerçant ait quelque chose à vendre, il faut aussi qu'il sache le vendre. Il doit être capable de se dominer, de manière à dissimuler à son client le désir qu'il a de lui voir acheter les marchandises qu'il lui présente ; il doit savoir « faire l'article », il doit savoir séduire, éblouir le malheureux acheteur, et, au besoin, l'étourdir par un flux de paroles insidieuses. De toutes ces qualités propres au commerce, pas une ne fait défaut aux Malais. Nous savons par Ratzel (p. 378) qu'ils sont tous maîtres d'eux-mêmes, quelle que soit leur passion intérieure, qu'ils sont très polis et très bavards, et qu'ils ont un don de parole remarquable.

Mais ce ne sont point encore là tous les traits caractéristiques du commerce. Le commerçant entre quotidiennement en rapports, par suite de sa profession, avec les peuples les plus divers. Au contact des civilisations les plus variées et des mœurs les plus

différentes, parfois même les plus opposées, son esprit doit forcément devenir plus ouvert et plus tolérant, son jugement plus large; et, appartînt-il au type de famille le plus conservateur des anciens usages, au type communautaire, il sera peu à peu conduit, par ce frottement de tous les jours, à abandonner au moins une partie de ses traditions héréditaires. C'est ce qui se produit dans le cas des Malais, dont les aptitudes intellectuelles, d'après l'auteur que nous citons, se manifestent d'une façon très particulière par une facilité remarquable à s'assimiler les éléments d'une civilisation étrangère. Non seulement ils imitent les procédés de fabrication des peuples avec lesquels ils sont en relation, de manière à pouvoir leur offrir les produits que ceux-ci préfèrent, mais encore ils accueillent très volontiers toutes les doctrines et toutes les religions étrangères.

En faisant le portrait des Malais, nous venons de donner à très peu de chose près celui des Hovas. Il y manque cependant encore un trait essentiel. Ratzel, parlant de la navigation malaise, après avoir dit qu'elle se rattache à la navigation polynésienne et qu'elle s'effectue à l'aide de pirogues à balancier et de canots doubles, ajoute (p. 427) que c'est grâce à de tels moyens de transports que se sont faites « les grandes expéditions de commerce et de piraterie des Malais, qui ont été parfois des migrations de peuples ». Il faut retenir ces paroles. Elles nous livrent le secret de l'organisation primitive des Hovas.

Les Hovas, en tant que Malais, sont donc des *communautaires* et des *commerçants*. Mais ils sont quelque chose de plus : ils représentent l'élément le plus actif, le plus entreprenant, de la société malaise. Ce n'est pas pour se livrer seulement à un commerce un peu plus étendu que des communautaires quittent leur pays dans des conditions à peu près exclusives de tout espoir de retour. Il faut que les Hovas aient été poussés par un motif plus fort pour s'embarquer comme ils l'ont fait, avec leurs femmes et leurs enfants, quitter la terre des aïeux et cingler à l'aventure vers une côte aussi lointaine que celle de Madagascar. Ce motif, Ratzel nous permet de le deviner, lorsqu'il nous parle de ces grandes expéditions de commerce et de piraterie des Malais, *qui ont été*

parfois des migrations de peuples. Il n'y a point de doute, à nos yeux, que les Hovas n'aient été, non des Malais ordinaires, mais des Malais *particulièrement organisés en vue d'expéditions lointaines de piraterie et de conquête*.

Ils se trouvaient évidemment organisés d'une manière complète pendant la traversée. Nulle part moins qu'à bord d'un navire on ne peut se passer d'ordre, de discipline et de hiérarchie. Et ils conservèrent leur organisation lorsqu'ils débarquèrent à Madagascar. Les difficultés spéciales de leur situation vis-à-vis des indigènes leur en faisaient une nécessité étroite. Loin de se fondre avec eux, comme ils l'eussent fait tout naturellement s'ils n'eussent été que de simples colons isolés, sans arrière-pensée de domination et de conquête, ils restèrent unis, dit la tradition, et formèrent un groupe autonome. Tant qu'ils furent faibles, ils continuèrent à vivre à part; mais, peu à peu, ils se multiplièrent et menacèrent l'indépendance de leurs voisins. C'est alors que ceux-ci s'émurent; ils comprirent que s'ils ne mettaient un terme au développement croissant des nouveaux-venus, ils ne tarderaient pas à être vaincus et asservis par eux. Le conflit éclata, mais la lutte était inégale. Les Hovas encore trop faibles furent battus; ils prirent alors le parti de se retirer dans l'intérieur de l'île, et se dirigèrent vers le plateau central. C'est là qu'ils s'arrêtèrent et s'établirent.

Quelles populations y rencontrèrent-ils, et dans quelles condition s'effectua leur établissement? Telle est la double question qui se présente maintenant à nous et dont la solution va nous révéler tout le secret de leur évolution sociale.

Un premier point est hors de doute, c'est que les Hovas, en arrivant sur le plateau de l'Imérina, dans la région où s'élève maintenant Tananarive, ne trouvèrent point ce pays vide. Il était occupé par une population appelée les Vazimbas (1). Qu'étaient ces Vazimbas? Nous n'hésitons pas à répondre que c'étaient des agriculteurs. Il suffit de se rappeler ce que nous avons dit dans notre précédent article, lorsque nous avons présenté la description

(1) Eux-mêmes venus de la région sud-orientale et océanienne de l'Asie, comme tous les Malgaches, ainsi que nous l'avons fait voir dans l'article précédent.

physique du plateau central malgache, pour se persuader que jamais l'homme n'a pu y vivre des produits de la simple récolte. Ce plateau, il est vrai, était plus boisé autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, mais ce n'est là qu'une différence relativement secondaire au point de vue qui nous occupe. La présence des bois, en régularisant le régime des eaux et en assurant un climat plus égal, rendait la culture plus facile et plus fructueuse, mais elle n'en supprimait pas la nécessité. Le sol granitique de l'Imérina n'a jamais pu donner des produits spontanés en quantité suffisante pour alimenter tout un peuple. Les habitants devaient donc demander au travail de la terre les ressources que la nature refusait de leur accorder gratuitement.

Nous sommes d'autant plus fondés à considérer les Vazimbas comme des agriculteurs, que là où le plateau central de Madagascar a été respecté jusque dans ces derniers temps par les invasions postérieures et s'est conservé par conséquent dans son état originaire, nous le trouvons précisément occupé par des agriculteurs. C'est ce qu'il est facile de constater dans la partie de plateau qui confine immédiatement au sud de l'Imérine, nous voulons parler du pays des Betsiléos.

Les Betsiléos sont aujourd'hui tombés sous la domination de leurs voisins les Hovas, et leur organisation politique, a, par suite, été changée ; mais leur organisation sociale, seul point qui nous importe, est demeurée intacte. Or, voici comment ils nous sont décrits par les RR. PP. Abinal et de La Vaissière, qui les connaissaient parfaitement.

« Le Betsiléo, disent-ils (1), a généralement le visage plus noir que le Hova, ses lèvres sont plus épaisses, son nez plus aplati, son front plus bas; tout l'ensemble de ses traits accuse, en un mot, plus de grossièreté que chez son vainqueur de l'Imérina. Mais il a, en revanche, une stature plus haute et des membres plus forts, mieux proportionnés. Le caractère du Betsiléo se ressent de son tempérament peu nerveux et souvent lymphatique. Il est plus doux que le Hova; plus calme, *et n'est point*

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 40-41.

porté aux mêmes spéculations véreuses. Le vrai bonheur pour lui *consiste à vivre au milieu de ses propriétés*, entouré d'une nombreuse famille qui le vénère, occupé à planter ses rizières, ses champs de maïs ou de manioc, et à se livrer tout entier au soin de ses nombreux troupeaux de bœufs.

« Comme intelligence, le Betsiléo semble suivre de fort près le Hova. On le remarque facilement dans les écoles, où ses enfants arrivent souvent à l'emporter sur leurs émules de l'Imérina. Ce qui ne les empêchera pas, plus tard, en raison de leur simplicité, de devenir les victimes de la rouerie des commerçants hovas. »

« Avant la conquête des Hovas, c'est-à-dire avant le commencement du dix-neuvième siècle, les Betsiléos, d'après le R. P. Piolet (1), habitaient exclusivement dans des villes construites au sommet des montagnes et d'un très difficile accès. On n'y arrivait d'ordinaire que par un seul côté, tous les autres étant à pic et une triple enceinte de fossés profonds entourant la ville et la montagne; précaution bien nécessaire à raison des guerres continuelles que les Betsiléos se faisaient entre eux, ou qu'ils soutenaient de la part des Bara leurs voisins (2). Ces villes sont aujourd'hui presque toutes abandonnées par les habitants du pays, qui préfèrent se loger dans des fermes, généralement éparses au milieu des plaines, et entourées d'épais massifs de cactus épineux, vraiment impénétrables.

« Les Hovas se sont établis en grand nombre au milieu des Betsiléos, qu'ils envahissent peu à peu, et qu'ils dépouillent de leurs plus belles possessions. Nulle part, dans toute l'île de Madagascar, leur administration n'est aussi oppressive, aussi arbitraire, moins conforme aux règles de la justice, et aucune autre tribu n'est exploitée comme ces malheureux et inoffensifs Betsiléos. Sous les prétextes les plus frivoles, les Hovas les dépossèdent de leurs terres, se les approprient et les font cultiver par des esclaves venus de l'Imérina. Ou bien, c'est par le commerce et l'usure qu'ils les ruinent et leur enlèvent tout ce qu'ils pos-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar, sa description, ses habitants*, p. 323-325.
(2) On peut comparer cette situation à celle des villages kabyles.

sèdent. Un malheureux Betsiléo achète deux fois, trois fois, dix fois sa valeur, ce qu'un Ambohimalaza vient lui apporter en fait de toiles et de bibelots et ne peut le payer ; ou bien, pour une cause quelconque, funérailles, impôts, etc., il a dû emprunter à des taux fantastiques quelques piastres à son voisin hova, et il ne peut pas les rendre : alors on vend sa maison, son champ, tous ses biens à l'encan, le créancier les achète, et le Betsiléo est ruiné. »

Les lignes que nous venons de citer mettent en relief, de la manière la plus saillante, le contraste qui existe entre le Hova et le Betsiléo, c'est-à-dire entre deux types se rattachant à des méthodes de travail toutes différentes : d'un côté, le marchand, rusé et sans scrupule, qui arrive de loin après avoir beaucoup couru le monde ; de l'autre, le cultivateur, honnête et facile à duper, dont les vues étroites n'ont jamais dépassé l'horizon borné de son plateau natal.

Puisqu'il résulte de la force même des choses, c'est-à-dire des ressources naturelles du lieu et du travail qui y est appliqué, ce contraste a dû exister de tout temps entre les simples paysans, premiers occupants du massif central de l'île, et les aventuriers, venus de la côte pour les exploiter. Le type des Vazimba, au milieu desquels, d'après la tradition, s'établirent les Hovas, à leur arrivée dans l'Imérina, devait donc, tout l'indique, être très analogue à celui que présentent aujourd'hui les Betsiléos, ces voisins des Hovas récemment envahis par eux.

La conclusion qu'il en faut tirer, et qu'effectivement nous en tirons, c'est que la population actuelle de l'Imérina, celle qu'on appelle communément et indistinctement le peuple hova, est formée en réalité de deux couches superposées de populations : une première couche plus ancienne, qui était formé de cultivateurs, et une seconde couche plus moderne, qui a fini par recouvrir l'autre et par la dominer, et qui était constituée par des industriels et des commerçants.

Longtemps on a cru que les premiers occupants, les Vazimbas, exterminés par les envahisseurs, avaient disparu sans laisser de traces. Cette hypothèse de la destruction complète de tout un

peuple est peu conforme à la vraisemblance historique. « Dans toute conquête, en effet, à moins qu'il ne s'agisse d'une race notoirement inférieure, comme, par exemple, les Indiens d'Amérique vis-à-vis de la race anglo-saxonne, les vaincus se soumettent ordinairement au vainqueur, puis se mélangent à lui, et souvent même ils reprennent peu à peu le dessus et arrivent à le dominer. C'est ce qui s'est passé en Angleterre après la conquête normande, c'est ce qui s'était produit dans notre pays après l'invasion franque, et ce que l'on constate également en étudiant les populations si mélangées des Indes, de la Malaisie et de la Chine. C'est donc vraisemblablement ce qui dut avoir lieu lors de la conquête de l'Imérina.

« Et puis, il y a cette multiplicité des races qu'il faut expliquer. Nous retrouvons, en effet, clairement, parmi ceux qu'on est convenu d'appeler les « Hovas », deux races en tout semblables aux habitants des autres parties de Madagascar, c'est-à-dire les descendants des Papous, ou Négritos, des îles de la Malaisie, et ceux des Indonésiens et Polynésiens du même pays ; et, en même temps, les dominant ouvertement, juxtaposée, se mêlant irrégulièrement avec elles, mais sans contracter d'alliance légitime, une troisième race bien différente (à certains égards) des deux premières, plus intelligente, plus ambitieuse, avec des goût, des tendances, et des aptitudes à part. Or, il est impossible qu'une différence si tranchée, qu'une séparation si marquée, se soit produite entre vainqueurs, après la conquête ; il est bien invraisemblable aussi, qu'elle existât auparavant parmi eux.

« Ce n'est pas tout : les Hovas ont un culte tout particulier pour les anciens habitants de l'Imérina, les Vazimbas, ceux-là précisément qu'ils auraient vaincus, et puis exterminés et chassés de leur pays. Il y a même une tradition courante parmi eux que ces Vazimbas reparaîtront un jour et reconquerront l'Imérina. Ce culte, on tâche de l'expliquer par la crainte qu'ont les vainqueurs que les âmes de leurs victimes ne se vengent en leur envoyant des sorts, des maléfices, quantité de maladies et de malheurs. De là, des prières et des sacrifices, afin de les apaiser. Mais, pour un effet si universel, pour un culte si profondément enraciné

et si général, la cause est-elle suffisante? Et puis, comment admettre que les vainqueurs conservent ainsi soigneusement la tradition que leurs victimes reparaîtront un jour pour les battre et les chasser à leur tour? Tout cela est pour le moins bien invraisemblable. Tout au contraire s'explique naturellement et facilement, en admettant une thèse féconde et très simple, que M. Grandidier indiquait déjà dans un mémoire publié en 1888, pour le centenaire de la Société philomatique, et qu'il m'a affirmé personnellement, dit le P. Piolet (1), être pour lui une certitude. »

Cette thèse consiste à distinguer, dans ce qu'on appelle communément en France les *Hovas* (et qu'il serait plus exact d'appeler les *Antimerina* ou les *Ambaniandro* (2), deux éléments bien différents : les descendants des marchands malais conquérants et dominateurs, qui sont les *Andriana*, et les descendants de leurs prédécesseurs, adonnés à la culture et subjugués par eux, les Vazimbas, qui sont les *Hovas proprement dits*. Les Andriana sont la classe noble du pays, et forment approximativement le sixième de sa population libre; les Hovas, qui constituent la masse du reste de la nation, sont au contraire la classe roturière.

Si l'on veut bien tenir compte de cette différence dans le mode de travail, et si l'on admet cette succession d'établissements chez le peuple hova, ou, pour parler plus exactement, chez le peuple antimerina, toutes les difficultés que nous avons signalées se dissipent, toutes les obscurités s'éclaircissent. On n'a plus à supposer la destruction, si invraisemblable, de toute la population ancienne; on se rend très aisément compte de la variété des types physiques, et il n'y a pas jusqu'au culte des Vazimbas, les vaincus d'autrefois, il n'y a pas jusqu'à la croyance populaire à leur retour, qui ne trouvent une explication satisfaisante. Puisqu'ils sont les ancêtres de ceux qu'on appelle aujourd'hui les Hovas proprement dits, il est tout naturel que ceux-ci, qui forment le gros de la population, aient pour eux une vénération particu-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 24-25.

(2) Le nom d'*Antimerina* désigne les habitants du plateau de l'Imérina; celui d'*Ambaniandro*, qui est plus usité à Madagascar, a exactement la même acception. Si au lieu d'employer un de ces deux termes, nous continuons à nous servir de celui de peuple hova, c'est uniquement pour nous conformer à l'usage établi.

lière et croient à leur retour : c'est en entretenant de telles espérances, plus ou moins chimériques, que de tout temps les vaincus ont tâché de se consoler de leurs défaites.

Mais cette théorie n'a pas seulement le mérite de résoudre des difficultés de détail, elle présente un avantage beaucoup plus grand : elle permet de voir clair dans la question très complexe de l'organisation du peuple hova.

II. — L'ORGANISATION DU PEUPLE HOVA.

A la base de l'organisation du peuple hova se trouve la communauté de famille, et au sommet la communauté d'État, représentée par le souverain. Entre la communauté de famille et la communauté d'État se place un groupement intermédiaire, la caste. La famille, la caste et la royauté, telles sont les trois institutions essentielles de cette société. Il y faut joindre, pour être complet, le régime censitaire et l'esclavage.

Nous allons démonter un à un ces divers rouages de la vie privée et publique des Hovas, mais, avant de le faire, il importe, pour rendre nos explications plus claires, d'insister sur une notion tout à fait capitale, à savoir, que, tandis qu'en Europe l'organisation sociale a pour point d'appui l'installation matérielle des familles sur le sol, à Madagascar, comme chez toutes les races patriarcales, l'organisation sociale est entièrement fondée sur la hiérarchie des personnes.

Cette différence profonde entre les races patriarcales et les races non patriarcales, qui est un des points dominants et les mieux éclaircis de la Science sociale, a été exposée bien des fois dans cette Revue. On en peut voir un énoncé particulièrement net dans la remarquable étude de M. Robert Pinot sur *la Société chinoise;* je prie le lecteur de vouloir bien s'y reporter (1). « En Asie, écrivait-il, les familles, détachées du sol, lient fortement les individus aux individus; partout et toujours, les hommes sont dans l'étroite dépendance de cet organisme puissant, la

(1) Voir notamment la *Science sociale,* année 1886, premier semestre, p. 411.

famille patriarcale; elle les suit, les gouverne, les soutient en quelque lieu qu'ils se trouvent. En Europe, au contraire, les familles sont liées au sol; là où elles ont pris racine, elles offrent un sérieux appui aux individus; c'est sur ce coin de terre que les hommes sont forts; en dehors de ce point, c'est l'absolue liberté, c'est l'individualisme avec ses avantages et ses inconvénients. Aussi, en Asie, on comprend très bien qu'une terre n'appartienne à personne, mais on ne comprend pas qu'un homme soit seul, indépendant, qu'il ne soit relié à aucun groupe, à aucune famille; en Europe, on ne conçoit pas une terre sans maître, mais on conçoit très bien l'homme seul, sans famille, l'individu isolé. » Ce qui est vrai en Asie, l'est également à Madagascar. Là aussi, on comprend l'homme sans domaine, sans propriété foncière, mais on ne comprend pas l'homme en dehors de la communauté.

« A Madagascar, écrit le R. P. Piolet (1), toute la terre appartient à la reine; et ce n'est pas là seulement une manière emphatique d'exprimer le pouvoir absolu, la toute-puissance du souverain, c'est un principe primordial et qui domine tout. En 1891, en passant à Nossi-Bé, je causais avec un Malgache fort intelligent et d'une certaine situation; c'était un des descendants des anciens rois sakalaves, un ami de la France et un ennemi des Hovas. Il me parlait de la maison et des champs qu'il avait sur la Grande-Terre, et, en lui répondant, j'employais le mot de *propriété*. « Oh ! ils ne m'appartiennent pas, » reprit-il; et, comme je ne comprenais pas : « Ils appartiennent à la reine, continua-t-il, car toute la terre de Madagascar appartient à la reine; je les cultive, je les ensemence, j'en récolte les fruits, mais ils ne m'appartiennent pas. » Voilà ce que vous répondront tous les Malgaches sans exception, car c'est là l'exacte vérité. La reine peut vous prendre votre terre, votre récolte, votre maison, sans compensation aucune, si elle en a besoin, ou simplement si elle en a envie ».

Si les Hovas n'ont pas la notion d'un véritable droit de pro-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 180.

priété foncière, ils ont, tout au contraire, avons-nous dit, une attache profonde avec la famille à laquelle ils appartiennent. « C'est la famille, écrit le R. P. Piolet (1), qui est la véritable unité sociale et le fondement de l'État malgache... Chaque famille forme comme un petit État, avec ses lois et ses coutumes propres, transmises oralement. Le père, ou à défaut du père, son fils aîné, ou tout autre choisi par lui ou désigné par l'usage, y est tout-puissant. C'est lui qui régit tout pendant sa vie et il a pleine liberté à sa mort de laisser ses biens à qui il veut et comme il veut. Il peut rejeter ses enfants ou en adopter d'autres, à la seule condition de notifier sa décision au gouvernement. Avant 1861, il pouvait même les vendre; il peut même les châtier et les punir corporellement ou par la prison. Cependant les affaires importantes, mariages, contrats de mariages, ventes de biens patrimoniaux, procès, peine des fers ou autres semblables, se discutent en commun et relèvent de la famille réunie en conseil. »

Les membres de la famille vivent ensemble, jouissent en commun des biens patrimoniaux et concourent, chacun pour sa part, à les faire prospérer. Ceux qui, après s'être mariés, quittent le toit paternel pour vivre en ménages séparés, s'établissent d'ordinaire dans le voisinage de la résidence du chef de famille, et continuent, sous son autorité, à vivre de la vie commune.

Le lien de famille se manifeste encore par des obligations mutuelles d'assistance. « Si un membre de la famille devient pauvre, les autres membres viennent à son aide; s'il est réduit en esclavage pour cause de dettes, ils s'unissent pour fournir le prix de son rachat; s'il meurt, ils pourvoient à ses funérailles et prennent soin des survivants; s'il est engagé au service de l'État, ils doivent lui fournir les subsides nécessaires. La législation facilite, encourage, parfois même rend obligatoires, ces divers actes d'assistance, et l'opinion publique serait très sévère pour celui qui se refuserait à les accomplir (2). »

Le chef de la famille est très respecté. Loin d'être en butte à la jalousie de ses frères, à cause de la part supérieure qu'il a

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 94-95.
(2) Ellis (Rev. William), *History of Madagascar*, ch. v.

reçue dans l'héritage, il est vu par eux d'un bon œil, et ils le considèrent comme leur tuteur et leur soutien naturel.

Une autre considération qui contribue très fortement à assurer la solidité du lien familial, c'est la crainte de la malédiction paternelle. Autant le Malgache trouve, dans les encouragements reçus au foyer, de force dans ses entreprises et de patience dans ses revers, autant il se désespère et perd confiance, quand ces encouragements lui font défaut. Il a besoin de sentir autour de lui la chaude sympathie du groupe auquel il appartient. Or, la malédiction paternelle le rejetterait du sein de la famille, l'excommunierait en quelque sorte, et le marquerait au front, lui et ses descendants, d'un signe ineffaçable. Il deviendrait, ainsi, que toute sa postérité, aux yeux de ses concitoyens, un objet d'universelle réprobation. On comprend dès lors tout l'effroi que lui inspire un pareil châtiment et toute l'autorité que le droit d'infliger celui-ci assure au chef de la famille.

Mais de tous les liens qui retiennent ensemble les divers membres de la communauté domestique, le dernier et aussi le plus puissant, c'est, sans aucun doute, l'attachement au tombeau de famille. La crainte d'être privé, pour cause d'indignité, de sa place dans cette sépulture est, pour le Malgache, une perspective si redoutée qu'elle suffit à ramener les plus endurcis et à les arrêter au milieu des pires désordres. « La mémoire des ancêtres est, en effet, extrêmement chère au Malgache; il est passionné pour leur culte, et leur tombeau est, à ses yeux, la chose la plus sacrée du monde. Il ne voit pas de plus grand honneur que celui d'y dormir son dernier sommeil auprès des siens, car il y recevra l'encens et la prière de ses fils et arrière-petits-fils. Par suite, l'exclusion du tombeau est le plus grand déshonneur qu'une famille puisse infliger à un de ses membres. Une menace d'exclusion est terrible; les plus obstinés n'y résistent pas, tant l'honneur de la sépulture est grand et sacré. On peut dire que chaque membre de la famille estime sa place au tombeau à l'égal de sa vie; et pour ne la point perdre, il reste uni de son vivant avec ceux dont il ne veut point se séparer après la mort (1). »

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 186.

Au-dessus de la famille patriarcale, première et fondamentale assise de l'organisation sociale des Hovas, se trouve la caste. Celle-ci n'est autre chose qu'un agrandissement de la famille elle-même. Elle est formée par l'ensemble des familles issues d'un auteur commun, depuis de nombreuses générations.

« La caste, réunie en conseil, est supérieure à chacune des familles qui la composent, et certaines affaires plus importantes lui sont exclusivement réservées. Elle a aussi ses usages, ses lois, ses coutumes, fidèlement conservées par la tradition et inviolablement observées. Elle a également ses chefs supérieurs et subalternes. Chaque caste a en jouissance, — non la propriété, car, nous l'avons dit, il n'y a que la reine qui soit vraiment propriétaire à Madagascar, — d'une part de territoire qui ne saurait être aliénée, ni vendue aux membres d'une autre caste. Il n'y a d'exception que pour Tananarive, où chaque caste habite bien un quartier déterminé, mais où le terrain peut être vendu ou acheté indistinctement par tout Malgache (1). »

Il n'y a point égalité entre les diverses castes, et on le comprendra aisément si l'on veut bien se reporter aux vues que nous avons exposées sur la formation du peuple hova. Les descendants des conquérants malais forment les castes nobles, celles des *Andriana*, les descendants des habitants antérieurs vaincus et subjugués forment les castes roturières, celles des *Hovas proprement dits*.

Au-dessus de toutes les castes nobles, ou *Andriana*, est la caste royale. Celle-ci comprend « la reine ou Andriana par excellence, — c'est même là son nom ordinaire, *ny Andriana*, — puis les *Zanak' Andriana*, enfants, c'est-à-dire proches parents de la reine, ou princes de sang (2). »

Les castes de la noblesse sont au nombre de six, ayant chacune leurs chefs propres, leurs privilèges et usages particuliers.

Les deux premières de ces castes comprennent les seigneurs censitaires. Ils portent le nom de *Tompomenakely* et jouissent

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 97.
(2) *Ibid.*, p. 97.

de terres à redevances, appelées *menakely*. Ces seigneurs perçoivent une part des moissons, reçoivent des présents dans les grandes circonstances, sont entourés d'une haute considération et exercent une certaine influence sur les affaires publiques.

La troisième caste, celle des *Zanatompo*, qu'on appelle plus habituellement les *Ambohimalaza*, du nom de l'endroit où ils résident, se livre particulièrement au commerce. Ses membres sont très riches et très puissants, et on trouve un certain nombre d'entre eux dans tous les centres importants.

Les trois dernières classes de la noblesse renferment des artisans, et les membres de l'une d'elles sont renommés pour leur adresse dans les travaux de ferblanterie. Tous ses membres sont ouvriers dans l'armée et c'est là un de ses privilèges. Elle habite le village de Soamanandrarina (1).

Au-dessous des six castes *Andriana* qui, nous l'avons déjà indiqué, forment approximativement le sixième de la population libre de l'Imérina, se trouvent les castes *hovas*. Celles-ci n'ont généralement aucun privilège. Il y a cependant quelques exceptions. Ainsi, on ne doit faire couler le sang d'aucun membre de celle des *Trimofoloalina*, absolument comme s'ils faisaient partie de la famille royale, en souvenir et en récompense du dévouement héroïque dont fit preuve leur premier ancêtre, sous le roi Andriamasinavalona. D'autres castes, au contraire, sont vouées à des corvées humiliantes, comme, par exemple, le balayage des rues. Les Antsihanaka sont exempts du service militaire; mais, en retour, ils doivent porter les munitions et les caisses de la reine.

Dominant toutes les castes Andriana et Hovas, apparaît enfin au sommet de la hiérarchie, la plus haute de toutes les institutions politiques du peuple hova, la royauté.

La royauté n'est pas précisément héréditaire, quoiqu'elle ne sorte jamais de la même famille. Jusqu'à la mort de Radama II, en 1863, c'était le prince régnant, qui, avant de mourir, désignait son successeur. Depuis, c'est la volonté du premier mi-

(1) Il est intéressant de comparer ces quelques traits des castes malgaches à la description des castes hindoues donnée par M. de Préville, dans cette Revue, t. XV, p. 397.

nistre qui l'impose au peuple. Et ce successeur a toujours été une reine, qui, par le fait même de sa désignation, devient la femme du premier ministre. C'est ainsi que le ministre actuel a été successivement le mari de trois reines, Rasoherina, Ranavalona II et Ranavalona III.

Cette royauté, conçue selon le type du patriarche chef de famille, est absolue. Le souverain est considéré comme le descendant des dieux, et tous ses sujets sans exception professent pour lui le respect le plus profond. Ils obéissent sans réserve à tous ses ordres, et révèrent toutes ses décisions, toutes ses paroles, comme une émanation de la sagesse divine.

La reine se montre rarement en public et c'est un spectacle qui ne manque ni de pittoresque ni de grandeur que d'assister, lorsqu'elle revient de voyage, à sa rentrée dans sa bonne ville de Tananarive. Elle y pénètre, sous un grand parasol rouge à boule d'or, suivie d'un splendide cortège. Tous les canons tonnent en son honneur et de la foule innombrable, accourue de toutes parts pour la voir et l'acclamer, s'élèvent des chants qui célèbrent sa grandeur et sa gloire : « Notre reine est une belle reine ; notre reine est notre soleil ; notre reine est notre Dieu. »

La vénération qui s'attache à la personne auguste de la reine s'étend à tout ce qui se rapporte à elle. Tout ce qui lui appartient, même les objets les plus vulgaires, participe au respect dont on l'entoure. Ainsi tout le monde doit se ranger et se découvrir au passage de la provision d'eau qui lui est apportée d'une fontaine à elle seule réservée ; de même, devant son bois, devant ses bagages, devant tous les objets destinés à son usage particulier.

Nous venons de décrire les cadres extérieurs de la société hova. Il nous reste à montrer ce que ces cadres renferment, ce que l'observation y découvre de réalités concrètes et d'activités sociales, vivantes et agissantes. Mais avant d'aborder cette nouvelle partie de notre tâche, nous devons faire remarquer combien ces cadres considérés en eux-mêmes, et abstraction faite de leur contenu, se trouvent en parfaite harmonie avec l'opinion que nous avons adoptée au sujet de l'origine du peuple hova.

En effet, nous avons distingué dans ce peuple deux éléments : un

élément conquérant et un éléments conquis : or, corrélativement, à cette dualité d'éléments, nous trouvons la division des castes en deux catégories, les castes de la noblesse, ou castes *andriana*, et les castes roturières, ou castes *hovas*. Nous avons émis l'opinion que le fond de la population vaincue était formé de cultivateurs : or les castes *hovas* sont composées d'agriculteurs. Nous avons constaté que les vainqueurs malais étaient des commerçants et qu'ils appartenaient à une race particulièrement habile dans le travail des métaux : or, sur les six castes de la noblesse, descendant des conquérants malais, nous en trouvons une qui comprend des artisans, une autre qui se compose de ferblantiers renommés et une troisième enfin qui est faite de commerçants. Nous avons constaté que les vainqueurs malais constituaient à leur arrivée une expédition organisée et hiérarchisée : or, nous remarquons que, sur ces six castes de la noblesse, la seconde et la troisième sont formées de seigneurs censitaires, c'est-à-dire évidemment de descendants des principaux chefs de l'émigration, et qu'au-dessus des diverses castes, il s'en élève une seule, qui domine toutes les autres sans exception, la caste royale : comment n'y pas voir la caste héritière du chef suprême de l'entreprise primitive? La constitution actuelle du peuple hova reproduit donc fidèlement et retrace en quelque sorte trait pour trait l'organisation qu'il présentait au lendemain de la conquête.

Nous trouvons de nouveaux indices de cette persistance de l'organisation première dans l'institution du régime censitaire et dans celle de l'esclavage.

L'esclavage est général à Madagascar. Aussi serait-il inutile d'en faire une mention spéciale à propos des Hovas, si nous n'avions à indiquer que l'on distingue dans l'Imérina deux catégories d'esclaves, les esclaves des particuliers et les esclaves de la couronne. Ce sont ces derniers qui nous intéressent ici particulièrement en ce qu'ils nous permettent d'ajouter un nouveau trait à la description des conquérants malais. Ces esclaves noirs, appelés *tsimandoa* sont en effet, la chose est certaine, les descendants de ceux que possédait à son arrivée dans l'île, le chef qui conduisit l'expédition par laquelle les Andriana se rendirent

maîtres du plateau central. Ils sont dans une situation toute particulière. Ils se sont figés, pour ainsi dire, à jamais dans la condition sociale qu'ils occupaient au moment de la conquête. Ils ne peuvent être affranchis, mais, en revanche, ils ont le droit d'aspirer aux emplois de l'État, et certains d'entre eux jouissent même d'un grand pouvoir et d'un grand crédit.

Quant au régime censitaire, dont nous avons déjà mentionné l'existence, il serait tout à fait inexplicable, si l'on n'admettait point la dualité d'origine que nous assignons au peuple hova. « La race conquérante, écrit le R. P. Piolet, domine en Imérina et forme une sorte de féodalité. Les chefs, en effet, se partagèrent, après la conquête, les territoires conquis et en formèrent autant de fiefs, ou *menakely*, qui ne peuvent être possédés que par les deux premières castes ou par les membres de la famille royale. Et si les autres castes nobles n'ont pas de fiefs, elles y suppléent par l'arrogance, par l'orgueil, par leur mépris pour les simples « Hovas ». Mais toutes sont également viciées, également corrompues, et la famille, chez elles, est moins bien conservée, les traditions des ancêtres moins bien observées, que parmi les castes populaires (1). »

Si la constitution originaire du peuple hova s'est conservée dans ses grandes lignes avec une si parfaite fidélité, ce résultat est dû à l'influence de la formation communautaire des deux éléments qui le constituent. On sait, en effet, combien la famille communautaire est conservatrice des traditions. C'est là une vérité acquise à la Science sociale. Mais on sait également que cet esprit conservateur est beaucoup plus intense chez les familles vouées à la culture que chez les familles vouées à la fabrication et au commerce. Nous venons d'en voir une nouvelle confirmation dans les lignes qui précèdent : le Hova cultivateur est plus fidèle à la tradition des ancêtres que l'Andriana, descendant des populations malaises adonnées aux travaux industriels et aux spéculations commerciales.

De toutes ces constatations diverses, se dégage, avec la dé-

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 27-28.

monstration désormais surabondante de la dualité d'origine des Hovas, cette idée fondamentale et directrice que, dans l'évolution sociale de ce peuple, les Hovas proprement dits représentent l'élément de stabilité et de fidélité aux anciennes coutumes; tandis que les Andriana ou Malais y représentent au contraire l'élément novateur, la tendance au progrès et les aspirations vers l'avenir.

III. — LA VIE SOCIALE DES HOVAS.

Pour se faire une idée exacte et complète de la vie sociale des Hovas, il serait nécessaire d'avoir sous les yeux un certain nombre de monographies, composées scientifiquement d'après la méthode d'observation, et consacrées à la description des types les plus représentatifs qui s'étagent aux divers degrés de la hiérarchie hova. Il faudrait, par exemple, avoir à sa disposition quelques bonnes monographies du Hova cultivateur, de l'Andriana artisan, de l'Andriana commerçant, du seigneur censitaire, du gouverneur hova, du prince de la famille royale. Nous aurons certainement un jour ces documents, mais, pour le moment, ils nous font encore défaut. Nous en sommes réduits aux descriptions et aux remarques, trop souvent incohérentes et superficielles, des voyageurs ordinaires. C'est à l'aide de ces sources, malheureusement bien insuffisantes, que nous allons essayer de reconstituer un tableau sommaire de la vie sociale des Hovas.

Nous nous occuperons d'abord de leur vie privée, et nous grouperons ce que nous avons à en dire autour de la description de la famille ouvrière hova.

Cette famille ouvrière est principalement adonnée aux travaux de la culture. C'est de l'exploitation du sol qu'elle tire essentiellement ses ressources alimentaires.

« Les Malgaches, en général, ne sont pas riches, dit le R. P. Piolet; ils possèdent une case, un bout de rizière, un petit champ de manioc, c'est à peu près tout. Il est rare cependant de rencontrer, au moins dans la campagne, une famille n'ayant absolument rien, pas même un tout petit champ de riz. En tout cas la question du paupérisme, si effrayante pour nos vieil-

les sociétés, n'existe pas là-bas; et je ne pense pas que, dans les circonstances ordinaires, vous puissiez trouver une seule personne mourant de faim. Cela tient à la modestie de leurs besoins, à leur résignation native, à la multiplicité des ressources de ce pays si étendu pour une population si peu nombreuse, et aussi à leur esprit de solidarité et de charité mutuels (lisez, à leur esprit communautaire). Un Malgache, en effet, vit à peu près de rien, au besoin s'habille de n'importe quelles nippes. S'il ne peut travailler, il trouvera toujours dans sa famille, ou dans sa caste, ou dans son village, un trou pour s'abriter et une patate ou une poignée de riz pour le nourrir : c'est tout ce qu'il lui faut. La mendicité n'est pas encore interdite dans ce pays neuf, et, si l'on donne peu à la fois, on est toujours prêt à donner quelque chose.

« Quant à ceux qui possèdent, leur richesse ne consiste pas ordinairement en argent, et nombreuses sont les personnes qui jamais de leur vie n'ont eu une piastre à la fois. Dans une de ses conférences, M. Jully parlait même de certain village où tout le monde réuni ne posséderait pas cinq francs, tant le numéraire est rare à Madagascar. La richesse ne consiste pas non plus en vastes étendues territoriales et la grande propriété y est inconnue. Chacun posséde les champs qu'il peut cultiver, ou faire cultiver par des esclaves, et il en reste à côté abondamment pour tous les autres. Les vraies possessions du riche Hova sont les esclaves et les troupeaux de bœufs. Les premiers se comptent parfois par centaines, et les seconds par milliers (1). »

Ce qui fait la supériorité de la propriété mobilière par rapport à la propriété foncière, c'est que la première est toujours libre entre les mains du maître, qui peut en disposer par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, avec la plus grande facilité et sans aucune espèce de restriction.

Il en est tout autrement de la propriété foncière. Elle est entourée de barrières étroites, qui non seulement entravent et limitent l'exercice du droit, mais l'atteignent lui-même jusque

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 178-179.

dans son essence. La première, la plus importante de ces limitations, est le droit éminent du souverain qui fait de lui le seul propriétaire de l'île, et lui attribue le pouvoir de réclamer comme siens, selon son bon plaisir, tout immeuble, toute terre à sa convenance. « Évidemment, sous cette réserve d'être toujours prêt à donner ce que l'on vous demandera, on peut posséder, cultiver, récolter ; mais la menace est perpétuelle. Prenez garde, en particulier, d'avoir une maison trop agréable ou entièrement finie, une récolte trop belle, quelque chose de nouveau ou qui attire l'attention, on vous rappellerait que vous n'êtes qu'une espèce d'usufruitier, et vous auriez travaillé « pour la reine de Madagascar ». Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce droit supérieur du souverain n'existe pas seulement en théorie, mais se pratique aussi en fait sans exciter non seulement la moindre plainte, mais même l'étonnement. « Si c'est pour la reine, qu'on leur prend leurs biens, les Malgaches se soumettent avec un véritable empressement, tellement cette conduite paraît naturelle à tous, et tellement le principe que « tout appartient à la souveraine » a pénétré dans les mœurs (1). » Ce seul trait suffirait à classer la race. On se trouve évidemment en présence d'une population profondément communautaire, pour qui les liens de l'homme avec le sol qu'il cultive ne sont, pour ainsi dire, rien, comparés aux liens de famille, et où l'on considère la souveraine comme un patriarche investi de la toute-puissance et de la suprême autorité au sein de cette communauté agrandie qui constitue l'État.

Après la restriction venant du droit royal, se place la restriction venant du régime censitaire. « Le *tompomenakely*, ou seigneur, est propriétaire (il vaudrait mieux dire : a la jouissance) de son fief avant les gens qui l'habitent, et que l'on pourrait appeler ses tenanciers ou ses serfs. C'est lui qui auparavant l'avait conquis, s'en était emparé, ou l'avait reçu du roi, son compagnon, son ami, ou son parent ; mais, par un arrangement équivalant aujourd'hui à un titre de propriété, le noble a concédé

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 180.

au serf un lopin de terre moyennant une redevance annuelle payable, et qui se paye toujours en nature (1). »

Une troisième restriction provient de la caste. Il est interdit de vendre des biens immobiliers à un membre d'une caste autre que celle à laquelle on appartient. « La caste, en effet, possède, elle aussi, un certain droit de propriété, non pas qu'elle puisse posséder directement, mais les terrains qui lui appartiennent ne doivent pas sortir des mains de ses membres, et ne peuvent être vendus aux personnes d'une autre caste. Il n'y a d'exception qu'à Tananarive, où toute personne peut acheter n'importe quel terrain, quoique les diverses castes aient leur quartier particulier, et les provinces conquises, surtout les territoires des Antsihanaka et des Betsileos, où les conquérants s'emparent peu à peu des plus belles propriétés et des plus riches situations (2). »

Dans la mesure limitée que comportent les restrictions qui viennent d'être indiquées, le Hova est maître de ses diverses possessions; il peut les aliéner de son vivant, ou en disposer à sa mort, de la manière la plus conforme à ses volontés; et des lois généralement sages et raisonnables protègent ses droits contre la fraude, la violence et les injustices.

Mais si sa volonté est libre, elle ne saurait cependant jamais s'exercer d'une manière arbitraire. Elle sera, en effet, toujours fortement influencée par des raisons « purement morales et tenant aux traditions et aux mœurs populaires, telles, par exemple, que l'amour de tout Malgache pour la maison et le champ de famille, et l'infamie attachée au fils qui vend la rizière du père, le *fanindraza* ou terre des ancêtres (3). »

Après l'organisation si nettement communautaire de leur régime de propriété, un des traits les plus caractéristiques de la vie sociale des Hovas, c'est leur profond respect pour les traditions. Ce trait est important à noter en tant que nouvelle manifestation du type social auquel ils appartiennent. Il est clair que là où la famille est, pour ainsi dire, le tout de l'individu, personne ne saurait avoir

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 181.
(2) *Ibid.*, p. 181.
(3) *Ibid.*, p. 181.

d'autre pensée que de se conformer le plus fidèlement possible aux traditions qui constituent la continuité de la famille à travers les âges. Flacourt avait déjà remarqué cet attachement des Hovas à leurs vieilles coutumes. Chez eux, dit-il, la coutume « passe pour loy très asseurée dans tous les événements qui y arrivent, dans la façon de planter les vivres, de bâtir les villes, les magazins et maisons, dans les manières de vivre, de faire la guerre, les réjouissances publiques, les danses, exercices et autres choses qui sont aussi diverses. Le prince ne la peut pas changer. Si le prince commandait quelque chose à ses subjects qui fust contraire à celle-cy, ils luy remontreraient incontinent que ce n'est pas la coutume de leurs ancêtres, et qu'ainsi ils ne pourraient exécuter ce commandement, à quoy le prince n'a point de réplique. Cette coutume est tellement enracinée qu'ils ne la changeraient pas pour quoy que ce soit au monde. Ce qu'ils ont appris de père en fils, ils l'estiment plus que ce qu'on leur pourrait enseigner (1). » Plus récemment, Ellis a confirmé la vérité des assertions du vieil historien. « La vénération des Malgaches pour les coutumes traditionnelles et pour les opinions de leurs ancêtres est un des traits les plus frappants de leur caractère national. Ce sentiment exerce son influence sur leur vie publique et sur leur vie privée; et il n'est personne sur qui il l'exerce davantage que sur le souverain, absolu à tous autres égards (2) ».

Des cultivateurs communautaires, bien plus étroitement attachés à leur famille qu'à leur domaine, très respectueux et très obéissants envers le patriarche, chef de cette famille et envers le souverain, chef de la grande famille qui englobe toutes les autres, tel est le premier aspect sous lequel nous apparaît la société hova.

Pénétrons maintenant un peu plus avant dans l'examen de cette société et essayons de nous rendre compte de la vie quotidienne des petits propriétaires hovas.

(*A suivre.*) Lucien de Sainte-Croix.

(1) Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*, p. 104-105.
(2) Ellis (Rév. William), *History of Madagascar*, ch. XIII.

MAITRE GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LES ORDRES MENDIANTS AU TREIZIÈME SIÈCLE (1).

X. — OBSTINATION DE GUILLAUME ET SOUMISSION PÉNIBLE DE L'UNIVERSITÉ.

Quand Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douay, Chrestien de Beauvais et Nicolas de Bar-sur-Aube, arrivèrent à Anagni, vers le milieu du mois d'octobre, la première chose qu'ils apprirent, ce fut leur condamnation. En vain essayèrent-ils de la faire lever, et entamèrent-ils à ce sujet de longues discussions avec les cardinaux-juges, avec Humbert, général des Dominicains, avec Bonaventure de Fidenza, qui était venu pour défendre ses frères de l'Ordre de Saint-François.

Voyant que leurs efforts étaient inutiles et que leur doctrine était définitivement réprouvée, les députés de l'Université voulurent au moins justifier la conduite qu'ils avaient tenue et expliquer la résistance qu'ils avaient opposée aux volontés formelles et réitérées du Souverain Pontife ; ils produisirent, pensant avoir là un argument sans réplique, l'acte du 31 juillet, qu'ils avaient apporté avec eux : c'était cet accord passé entre l'Université, les Prélats et les Religieux qui avait le double inconvénient de n'être pas un arrangement aussi naturel et aussi intelligent du fond des choses que la décision d'Alexandre IV, et de ne pas tenir compte de l'appréciation de celui qui était le chef commun et indispensable des trois corps en conflit.

(1) Voir la livraison de juin.

Puis, sentant que cette polémique dépourvue de sanction était vaine et restait d'ailleurs sans succès, trois d'entre eux, Odon, Chrestien et Nicolas, résolurent de se soumettre. Le 23 de ce même mois d'octobre, ils prêtèrent publiquement, en présence de toute la cour romaine, le serment d'obéir au pontife romain, d'observer la bulle *Quasi lignum vitæ*, de recevoir dans le corps de l'Université les Religieux Mendiants, et parmi eux Thomas d'Aquin et Bonaventure, de ne jamais s'employer à faire que l'Université de Paris fût dissoute ou transportée ailleurs, ni de permettre à aucun de leurs subordonnés de s'y employer; de se rétracter publiquement à Paris et dans tous les autres lieux où ils avaient prêché la doctrine condamnée; de publier partout la condamnation du livre *Des Périls des Derniers Temps;* de déclarer en chaire que le Pape peut envoyer partout des prédicateurs et des confesseurs sans le consentement des prélats inférieurs ou des curés, que les évêques ont le même pouvoir dans leurs diocèses, que les Religieux qui se sont faits pauvres pour Jésus-Christ ne sont point obligés de travailler *des mains* pour avoir de quoi vivre, que les Jacobins et les Cordeliers ont été approuvés de Dieu par les faits concluants à raison desquels l'Église a légitimement inscrit plusieurs de leurs membres au catalogue des Saints (1). On dressa de tout cela un acte en forme, dont on leur donna copie. Ils quittèrent presque aussitôt la cour pontificale, laissant Guillaume soutenir seul le poids des accusations et des condamnations du Saint-Siège. Pour eux, ils rentrèrent à Paris, reprirent possession de leurs chaires, ainsi que de toutes leurs autres charges ou bénéfices, et vécurent en si bonne intelligence avec les Mendiants que l'un d'eux, Chrestien de Beauvais, étant mort peu après, voulut être enterré chez les Dominicains et qu'un autre, Laurent d'Angleterre, réclama plus tard la même faveur et la paya de toute sa riche bibliothèque (2).

(1) Du Boulay, p. 315, 316.

(2) Cantimpré raconte que Chrestien de Beauvais, atteint de la maladie qui le devait emporter, déclara que c'était la jalousie qui l'avait jeté dans le parti de G. de Saint-Amour, et s'adressant aux Frères Prêcheurs qu'il avait fait venir auprès de lui, il leur dit : « Je n'ai rien à vous laisser en réparation des injures dont je me suis rendu coupable; mais, en signe de repentir, je vous laisse mon corps auquel vous donnerez

Mais pendant ce temps que faisait Guillaume ?

Fortiter in Curia stetit : et in pluribus a Dominicanis accusatus, de sua innocentia et doctrina coram quatuor cardinalibus competenter satisfecit (1) ». C'est aller un peu loin dans l'affirmation ; le simple exposé des faits suffira à rétablir la vérité. Nous avons encore, du reste, les réponses qu'il fit aux objections de ses adversaires ; c'est la continuation de son système d'attaque : fausse interprétation des textes ; désaveu habile de ce qu'il a dit d'abord et ne peut plus raisonnablement soutenir. Comme on lui reprochait de nombreuses erreurs dans son livre *Des Périls des Derniers Temps,* voici de quelle façon il répondit : « Cet ouvrage n'a pas toujours conservé la même forme. Il en a même changé cinq fois successivement, selon qu'on jugeait bon de corriger, d'ajouter, de retrancher, ou de préciser les différents sens. Je crois que l'exemplaire qu'on m'en a montré, est de la troisième compilation, et je ne sais pas s'il s'y est glissé quelque chose de défectueux, pour le tour ou pour la forme, d'où le Pape aurait pris lieu de le condamner ; l'on m'assure qu'il ne veut en rien toucher aux témoignages de l'Écriture sainte ; dans ce cas, bien loin de contredire son jugement, je m'y attache en toute obéissance. Mais, s'il avait vu la quatrième ou cinquième compilation de ces témoignages, il n'y eût certainement rien trouvé qui fût capable d'offenser une âme chrétienne et qui par conséquent fût digne de censure ; mais l'ouvrage lui aurait été plutôt un sujet d'approbation. Car il est remarquable que, dans ces diverses compilations, on a fait généralement profession de les soumettre toutes à la correction de l'Église, c'est-à-dire du Pape et des Prélats à qui appartient cette autorité (2). »

la sépulture. » Laurent d'Angleterre voulut aussi être inhumé dans le cloître Saint-Jacques « et Dieu permit, ajoute le chroniqueur, qu'il en advint ainsi d'un grand nombre de ceux qui avaient persécuté les Frères.

(1) « Il se tint intrépidement en cour de Rome et, accusé sur plusieurs chefs par les Dominicains, il rendit dûment raison de sa conduite et de sa doctrine. » (*Historia Normannorum*, p. 1009 C.)

(1) *Opera Guillelmi de Sante-Amore ; Responsiones ad objectiones Dominicanorum.* Un peu plus loin, dans les mêmes *Réponses*, Guillaume dit que, du temps de saint Hilaire, le Pape était hérétique, et que ce Pape était Anastase II. Or Anas-

Comment fut accueillie cette défense, nous ne le savons pas au juste, mais elle semble avoir eu sur les esprits un certain effet, au dire même de Cantimpré, qui raconte de Guillaume que : *Miro modo clerum Romanum, necnon et populum in partem suæ perversitatis inclinaverat et seduxerat multis verbis* (1). Aussi Alexandre IV se hâta-t-il de lui imposer silence et d'exiger de lui le serment d'obéir à ses ordres. Guillaume demeura ainsi à Rome sans que d'autres dispositions paraissent avoir été prises à son égard ; mais étant tombé malade, et très affaibli par le climat et les chaleurs de l'été, on lui laissa reprendre le chemin de la France.

Comme il revenait, il reçut en route le bref suivant que nous donnons en entier :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Guillaume de Saint-Amour pour le ramener dans la bonne voie.

« A cause des fautes graves et nombreuses que vous avez commises, et spécialement à cause de l'ouvrage pernicieux et détestable que vous avez composé, et que nous avons déjà censuré et condamné de l'avis de nos frères, vous avez mérité un châtiment sévère. Au nom de l'obéissance que vous nous devez, d'après le serment que vous avez prêté de vous conformer exactement à nos ordres sous peine d'excommunication et de privation de vos bénéfices (peines que nous voulons que vous encourriez par le seul fait de tentative de désobéissance à nos ordres, et cela sans préjudice des autres ordres que nous pourrons vous donner), nous vous ordonnons et mandons de ne rentrer en France dans aucun temps *sans une permission expresse* de notre autorité apostolique ; et en outre, nous vous interdisons à toujours la faculté d'enseigner et de prêcher ; de telle sorte que

tase II vivait bien cent cinquante ans après saint Hilaire. On voit le peu de connaissance de l'histoire qu'avaient les plus savants hommes de cette époque.

(1) « Il avait étonnamment incliné clergé et laïques à Rome dans le sens de sa mauvaise cause et les avait séduits par beaucoup de paroles. » (Du Boulay, p. 343.) On raconte aussi quelquefois qu'Albert le Grand trouva tout le monde ébranlé par la parole de Guillaume ; mais qu'ayant, sur l'ordre du Pape, expliqué l'Évangile de saint Jean et les Épîtres canoniques, il le fit avec tant de génie qu'il parut fort au-dessus de cet homme que tout le monde admirait, ce qui décida la victoire finale des Mendiants.

vous ne vous permettrez d'enseigner en quelque lieu que ce soit, ni de prêcher, soit devant des clercs, soit devant le peuple, sans notre permission.

« Donné à Viterbe, le huitième jour des Ides d'Auguste, la troisième année de notre Pontificat (1). »

Voici l'explication de cette décision. Deux jours après, le Pape écrivait à Louis IX, pour lui annoncer qu'il avait interdit à Guillaume l'entrée du royaume, *suivant que le roi le lui avait demandé :* « *Puisque Votre Altesse Royale nous a demandé*, ainsi qu'elle s'en souvient, d'interdire l'entrée de son royaume à ce même Guillaume, *ce que nous avons cru devoir faire pour les motifs exposés plus haut*, nous la prions et lui recommandons de ne permettre, sous aucun prétexte, que ledit Guillaume rentre dans vos États... »

Et le 23 de ce mois d'août, Alexandre IV fit savoir à l'évêque de Paris, que *ce n'était pas pour avoir défendu les prétentions de l'Université que Guillaume était condamné*, mais *à cause de son livre détestable*. Il ajoutait que si Guillaume refusait de se soumettre l'évêque devait le déclarer parjure et excommunié et faire pourvoir d'office à tous ses bénéfices et charges (2). Guillaume prit donc le chemin de l'exil et rapporta à sa petite ville natale, après quarante années d'absence, un nom désormais célèbre et un avenir brisé. Le comté de Bourgogne, de laquelle était cette petite ville de Saint-Amour, n'appartenait pas alors au royaume de France : il put donc s'y retirer en paix.

Au même temps, devant la foule des « Escholiers » assemblés, le livre *Des Périls des Derniers Temps* fut « ars par la main du bourreau ».

Et bientôt après, dans la grande salle de l'évêché de Paris, la même foule se retrouvait encore pour acclamer deux nouveaux docteurs : Thomas d'Aquin et Bonaventure de Fidenza, le Dominicain et le Franciscain, qui avaient enfin vaincu.

Rarement on a vu une cause être plus imperturbablement ramenée à ses termes justes et naturels par un chef suprême et se trouver plus digne de vaincre par elle-même et par ses représentants.

(1) *Bulles*, p. 135-136.
(2) Th. de Champré.

Mais, la victoire une fois assurée, nous allons voir mieux que jamais à quel point elle était nécessaire. La peur du nouveau et du large, malgré les caractères les plus incontestables de valeur qu'ils pussent revêtir, l'appréhension de la concurrence étaient tels dans ce milieu corporatif sorti du moyen âge à son déclin, que nous allons assister au prolongement de ce spectacle, véritablement pénible, d'une multitude d'esprits, non sans mérite, qui ne savent que réclamer sans fin le passé, dans ses étroitesses, dans ses prétentions pédantesques, dans son égoïsme satisfait, dans son incapacité à envisager le progrès des choses.

C'est qu'il y a eu en France, au moyen âge, deux courants successifs bien opposés. Le premier est celui qui a créé cette époque absolument originale, si différente de l'antiquité qu'il a fallu lui donner un nom à part. Le second est celui qui a mis fin à cette époque et a ramené, avec l'âge dit moderne, les souvenirs et l'imitation de l'antiquité. Ce second courant était en pleine formation déjà au treizième siècle. Tandis que, dans la première période, on avait vu partout l'esprit d'indépendance se manifester par la conquête d'une liberté toute individuelle, par la rupture des liens d'homme à homme, rupture du Franc avec le Mérovingien, rupture du grand feudataire avec le Carlovingien, rupture du vassal avec le suzerain, rupture du serf avec le seigneur, on vit au contraire, dans la seconde période, des groupements restrictifs se faire d'homme à homme, des associations se nouer, se serrer et se fermer totalement. L'esprit d'initiative et d'élargissement a été étouffé dans ce réseau, dont tout l'effort était d'arrêter le mouvement chez les autres et de ne pas se dépasser même entre associés. De là nous sont venus, à travers de longs siècles, ces tendances routinières dont on commence enfin à voir le défaut, cette résistance instinctive et irraisonnée à tout ce qui ne s'est pas encore fait, cette crainte *à priori* de tout changement, cette appréhension de ce qui remue le passé, cette sorte de dédain froissé pour ce qui prétend donner du large aux institutions et ouvrir des voies nouvelles. C'est bien là l'esprit dont nous allons brièvement saisir les manifestations continues, à la suite du coup par lequel était renversée la résistance arbitraire et erronée de l'Uni-

versité à introduire parmi elle les nouveaux Religieux, au même titre que tous.

L'exil même de Guillaume n'avait pas mis fin à tout, et si quelques docteurs s'étaient soumis au Souverain Pontife avec un méritoire empressement, il en était d'autres sur lesquels Guillaume de Saint-Amour pouvait encore compter. Le Pape cependant ne négligea rien pour les abattre au plus tôt. Il y apporta la plus extraordinaire énergie, comme on va le voir.

Le 15 novembre 1256, il adressa à l'Université la bulle : *Parisinus peritia* (1), où après avoir comparé cette Corporation à une source féconde d'où toutes les sciences coulent et se répandent sur l'Univers, il se plaint de ceux qui y ont jeté le trouble et le désordre et pour que ce blâme ne tombe pas sur les Religieux, il se déclare hautement leur protecteur et ordonne au nom du bien général de l'Église, autant que pour la prospérité de l'Université, qu'on punisse sévèrement ceux qui ont prêché ou enseigné contre les Mendiants, ou qui prennent la défense du livre *Des Périls*.

Puis viennent, coup sur coup et sans relâche, toute une série d'autres bulles : du 7 janvier, pour ordonner au Chancelier de ne promouvoir à la Licence, ou à quelque faculté que ce fût, quiconque ne ferait pas serment d'obéir à la bulle du 14 avril 1255 ; — du 12 mai, pour contraindre l'Université à recevoir dans son sein tous les docteurs réguliers à quelque ordre religieux qu'ils appartiennent ; et de ne point alléguer pour désobéir l'acte du 1er mars 1256, ou la dissolution fictive de l'Université faite vers cette même époque ; — du 23 du même mois, pour convaincre tous les Prélats du royaume de France que ce ne sont point les Réguliers qui sont la cause des désordres de l'Université et les prier d'en instruire leurs peuples ; — du 14 juillet, pour obliger l'évêque de Paris, sous peine d'excommunication, de faire publier et exécuter ses ordres dans le délai d'un mois, et lui enjoindre de lui signaler les rebelles pour qu'ils puissent être punis par le roi après leur séparation publique de l'Église ; — du 30 juillet, pour prier Louis IX d'aider l'évêque de Paris à ramener à l'ordre les docteurs

(1) *Bulles*, p. 95.

réfractaires et de chasser de France ceux qui sont obstinés, ou de les châtier de quelque autre façon (1).

Beaucoup de docteurs de l'Université quittèrent alors Paris et laissèrent, comme dit Matthieu Pâris, la ville presque déserte, tant à cause de la moisson et des vendanges qui approchaient, que de la résistance que les Dominicains avaient encore à leur opposer. Néanmoins ceux-ci, pour adoucir les esprits, prièrent le Pape de lever les censures que plusieurs docteurs séculiers avaient encourues soit à cause d'eux, soit pour avoir conservé chez eux le livre *Des Périls;* ce que le Souverain Pontife accorda le 27 septembre, « à tous ceux qui se soumettraient ».

L'Université ou, pour mieux dire, ceux de ses membres qui restaient encore à Paris, cédèrent enfin; Thomas et Bonaventure purent inaugurer leur enseignement public (2), et le maître général des Dominicains envoya à tout son Ordre une circulaire où il rendait grâce à Dieu, au Souverain Pontife, à l'assemblée des Cardinaux, au Roi et à une innombrable quantité de fidèles du secours qu'ils leur avaient apporté dans cette grande tribulation.

Mais la paix ainsi rétablie ne dura pas longtemps. En 1259, nous ne savons à quel propos, on recommença à vexer les Domicains et à faire courir contre eux une foule de pamphlets et de couplets satiriques. On en trouve jusque dans le Roman de la Rose :

Être banni de ce royaume
A tort comme Maître Guillaume
De Saint-Amour qu'hypocrisie
Fit exiler par grande envie...

Puis plus loin :

Si celui de Saint-Amour ne ment
Qui avait coutume de disputer et d'enseigner

(1) *Bulles*, p. 105-151, 123-127 (certains auteurs prétendent que le Pape n'envoya pas moins de 40 bulles pour cette affaire.)

(2) On raconte même que, dans leur profonde humilité, les deux docteurs disputèrent à qui refuserait l'honneur de parler le premier, et que, pour la première fois, l'impitoyable logique de Thomas d'Aquin eut le dessous.

Et prêcher de cette matière,
Devant le clergé
Je ne donne pain ni vin
S'il n'avait en sa vérité
L'accord de l'Université
Et du peuple communément
Qui écoutait son prêchement...

Et Rutebœuf, dont nous connaissons déjà les sentiments, ne laissa pas passer sans en profiter une si belle occasion : le *Dit des Règles* en fait foi, et l'on sent, au ton dont il y parle en passant de Guillaume de Saint-Amour, toute l'amertume que cette condamnation avait laissée dans son cœur d'ami. Mais il fit plus que de poursuivre les Religieux des traits accidentels de sa satire, il consacra spécialement deux longues pièces à la louange et à la défense de Guillaume. La première est curieuse, parce qu'elle montre une fois de plus que toute l'argumentation des partisans de Guillaume consistait à s'appuyer sur le compromis fait entre l'Université, les Mendiants et les Prélats du royaume, et qu'ils affectaient de ne tenir aucun compte du refus qu'avait fait le Pape, chef suprême de ces trois corps, d'admettre le compromis. Il y a là le signe manifeste de cette tendance qui a abouti aux hérésies des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles : méconnaître les fonctions les plus incontestables de la Papauté et faire de la Religion une organisation toute locale, c'est-à-dire abolir ces deux grandes choses, la sûreté de doctrine et la catholicité de l'Église.

Voici les principaux passages de cette pièce de Rutebœuf :

Oyez, prélats, princes et rois,
La déraison et l'injustice
Qu'on a fait à Maître Guillaume :
On l'a banni de ce royaume;
Nul si a tort ne fut jugé.
Qui exile un homme sans raison,
Je dis que Dieu, qui vit et qui règne,
Le doit exiler de son règne.
. . . . . .

Bien avez ouï la discorde
(Ne faut pas que je la rappelle)

Qui a duré si longuement,
Sept ans tout pleinement
Entre la gent de saint Dominique
Et ceux qui enseignent la Logique.
. . . . . .

Les Prélats surent cette guerre.
Alors ils commencèrent à requérir
L'Université et les Frères,
Qui sont nés de plus de quatre mères (1)
Qu'ils leur laissassent la paix faire.
Et guerre doit bien déplaire
A gens qui paix et foi prêchent,
Et qui doivent le bon exemple
Par parole et par actions,
Ainsi qu'à moi il me semble.
Ils s'accordèrent à la paix,
Sans plus faire de guerre jamais.
Ce fut juré à tenir
Et scellé pour souvenir.

Maître Guillaume au roi vint,
Là où il y avait des témoins, et plus de vingt!
Et dit : « Sire, nous sommes en mise
De faire la paix, par l'avis
Que les prélats voudront :
Je ne sais s'ils la rompront. »

Le roi jura : « En nom de moi,
Ils m'auront tous pour ennemi,
S'ils la brisent, et sachez sans faute
Que je n'ai souci de leur bataille. »

Alors Maître partit du palais
(Où il y avait assez de clercs et de laïcs!)
Sans que depuis il fit rien
Pour défaire la paix.

Cette dernière allégation ne manque pas de hardiesse, après toute l'agitation que nous avons vue soulevée par Guillaume de Saint-Amour, au moyen de ses prédications et de son livre sur les *Périls des Derniers Temps*, où il attaquait tout simplement le droit à l'existence des Ordres Mendiants et sollicitait de l'Église leur suppression.

(1) Allusion sans doute aux quatre Ordres Mendiants.

Le poète termine en se posant, d'une façon qui ne peut émouvoir beaucoup, en martyr éventuel de la cause de Guillaume de Saint-Amour :

Quand Dieu se montrera cloué,
Le jour du dernier jugement,
Pour lui demander justice,
Et vous, sur ce que je raconte,
Vous en aurez peur et honte !
Quant à moi, bien le puis-je dire,
Point ne redoute le supplice
De la mort, d'où qu'elle vienne,
Si elle me vient pour une telle affaire.

On a souvent attribué cette *complainte* à Guillaume de Saint-Amour lui-même, mais à tort assurément, et la critique littéraire a rendu à Rutebœuf ce qui lui appartient. Dans une seconde pièce, appelée *Dit de la sainte Église*, le poète représente l'Église se lamentant sur le sort de ses vrais amis; mais ce ne sont, cette fois, que gémissements sans argumentation intéressante.

On pourrait multiplier beaucoup ces citations, bien qu'un grand nombre des ouvrages de ce genre soient perdus. Nous ignorons même quel était celui que l'évêque de Paris, dans un monitoire publié au mois de janvier 1259, défendit particulièrement de retenir chez soi sous peine d'excommunication.

Dans tous les cas, Guillaume, on le voit, n'était point complètement oublié et ses vengeurs avaient des partisans. On raconte que, le dimanche des Rameaux (30 mars 1259), Thomas d'Aquin prêchant dans l'église Saint-Jacques, crut devoir prévenir ses auditeurs contre les écrivains satiriques qui ne ménageaient pas assez les Religieux ; un bedeau de l'Université appartenant à la nation de Picardie, Guillot, se leva du milieu de l'auditoire, imposa silence au Dominicain, et lut un factum injurieux contre les Mendiants. La lecture faite, le frère Thomas d'Aquin reprit sa prédication et l'acheva sans dire un mot pour se justifier, lui ou son Ordre, ou pour se plaindre. Disons tout de suite que, par un bref (bref *Ex alto*), le Pape, informé de l'affaire, excommunia Guillot, le suspendit de ses fonctions, et le chassa pour toujours de Paris (26 juin 1259).

Les docteurs mêmes de l'Université se mirent bientôt de la partie. Nous le voyons d'abord par une lettre du Souverain Pontife à l'évêque de Paris (5 avril 1259), où il se plaint que quelques docteurs cherchent à créer des difficultés aux Dominicains parce que ceux-ci s'opposent au retour à Paris de Guillaume de Saint-Amour. Il ordonne à l'évêque d'assembler tous les docteurs et les écoliers pour leur défendre de continuer leurs agissements et les avertit qu'en conscience et, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*, ils ne peuvent entretenir des relations avec le docteur de Saint-Amour, ni désirer le retour d'un homme justement condamné et obstiné dans son refus d'obéissance au Saint-Siège (1). Les plus violents contre les Religieux étaient les membres des Facultés des Arts, du Droit et de la Médecine. Guillaume de Saint-Amour appartenant à celle de Théologie, ils prétendaient que c'était à celle-ci seulement que s'adressaient les ordres du Souverain Pontife. Le bref *Ex alto*, dont nous avons parlé un peu plus haut, avait fait justice de cette prétention et leur avait enjoint de recevoir tous, aussi bien les Décrétistes que les Artistes et les Médecins, les religieux de quelque Ordre qu'ils fussent, et cela dans quinze jours, sous peine d'excommunication dont ils ne pourraient être relevés qu'en se présentant en personne au Saint-Siège.

Ces docteurs allaient en effet très loin dans leur résistance. Ils s'étaient engagés par serment à unir leurs efforts pour obtenir la levée des sentences d'exil ou de toutes autres peines prononcées contre ceux qui avaient pris leurs intérêts et surtout pour faire consentir le roi au retour de Guillaume de Saint-Amour. Ils s'étaient même, au commencement de cette année 1259, adressés au Pape pour obtenir la grâce de Guillaume (2).

Alexandre leur répondit, le 5 avril, en leur défendant, sous les peines les plus sévères, de rien faire de plus pour rappeler Guillaume auprès d'eux, attendu que celui-ci ne mérite pas de pardon *puisqu'il demeure endurci dans son obstination* (3) ; il me-

(1) Bulle *Multorum relat.*, au Bullaire, p. 146.
(2) Du Boulay, p. 354.
(3) Bulles, p. 149-150.

nace aussi tous ceux qui inquiéteraient encore les Religieux. Le 17 juin suivant, il ordonna au Chancelier de Sainte-Geneviève de ne jamais promouvoir, à quelque licence que ce fût, un candidat qui ne jurerait pas de ne troubler à l'avenir ni directement ni indirectement la paix dont ont besoin l'Université et les Ordres religieux (1).

Trois jours après, le Pape écrivit encore à l'évêque de Paris pour lui dire qu'ayant appris que la cause de toutes ces agitations était la correspondance entretenue par Guillaume avec plusieurs docteurs de Paris, il interdisait à ceux-ci de continuer ce commerce épistolaire, et cela sous peine d'une excommunication encourue *ipso facto* et réservée au Saint-Siège (2).

Le 11 juillet, Alexandre IV s'adresse directement à l'Université, l'assurant qu'il n'accorderait jamais rien à Guillaume tant que celui-ci ne se serait pas soumis sans restrictions. Puis enfin, le 15 du même mois, il pria Louis IX de prêter à l'évêque de Paris le secours de sa royale puissance (3).

Ce dernier effort emporta la victoire. Beaucoup d'ecclésiastiques se soumirent et eurent recours à l'évêque de Paris pour obtenir l'absolution des censures encourues par eux et, le 3 décembre 1260, le Pape donna à l'évêque les pouvoirs suffisants, à condition qu'il n'en userait qu'après s'être assuré de la sincérité de ceux qui en sollicitaient l'emploi et leur imposerait de s'abstenir quelque temps de leurs fonctions ecclésiastiques (4).

Puis, l'Université déclara se soumettre tout entière et recevoir les Religieux, mais à certaines conditions arrêtées d'un commun accord et que nous trouvons énumérées dans l'acte qui en fut dressé pour mémoire, après les délibérations du 20 janvier, ainsi que, des 19 et 25 février 1260.

« Nous statuons et ordonnons, pour certaines raisons exprimées plus amplement en d'autres lettres, que les Frères Prêcheurs, toutes les fois qu'ils seront appelés ou admis aux actes publics, y

(1) Bulles, p. 151.
(2) *Ibid.*, p. 152-157.
(3) *Ibid.*, p. 158.
(4) *Ibid.*, p. 160.

tiendront le dernier rang, à savoir les docteurs en théologie après tous les autres docteurs jeunes ou vieux, séculiers ou réguliers, de la même faculté, et dans les disputes ils n'argumenteront qu'après les autres docteurs. Les bacheliers de leur Ordre auront aussi le dernier rang après ceux des autres, c'est-à-dire des Frères Mineurs, des Carmes, des Augustins, des Cisterciens et des autres religieux. Et cette présente ordonnance sera publiée et affichée aux portes des églises et jurée par tous ceux qui nous ont fait serment de fidélité. Donné à Saint-Mathurin, dans notre assemblée convoquée par trois fois le 20 janvier, le 19 et 21 février 1259 (1). »

Ce fut la fin de cette longue dispute : *desinit in piscem*. On voit, jusque dans cette dernière et mesquine satisfaction, sous l'influence de quels sentiments étroits agissait l'Université.

XI. — EXIL ET FIN DE GUILLAUME.

Il ne nous reste plus qu'à connaître ce que fit Guillaume dans son exil et comment il finit.

La tradition locale, et bien des faits que nous venons de rencontrer, nous montrent Guillaume, pendant son exil, occupé à ranimer par une active correspondance le zèle de ses anciens collègues. C'est alors qu'il composa le plus considérable de ses ouvrages, qui ne parut que peu de temps avant sa mort. Il vivait retiré dans son petit cabinet de travail, au premier étage d'une tour ronde qui subsiste encore et qui forme le coin de la maison de pierre qu'il se fit construire : il en parle dans son testament. Tout auprès, en retour sur la ville, est sa chapelle ; puis, le long des murailles de la ville, s'étend ce jardin dont il donnera la plus grande partie pour construire son hôpital. Renfermé dans cette étroite enceinte d'une petite localité où parvient à peine le bruit des affaires lointaines de Paris et de Rome, Guillaume va

(1) Du Boulay, p. 356. Au lieu de 1259, il faut lire 1260, car à cette époque, en France, on comptait encore l'année à partir de Pâques, ce qui faisait six et sept mois de retard sur la nôtre.

donc vivre au milieu de ses concitoyens dont beaucoup ignorent sa gloire et ne connaissent que sa défaite. Mais, dans la patrie comtoise, les cœurs ne regardent pas aux succès et de douces consolations sont encore réservées au grand docteur; il retrouve sa famille, ses amis, et, au sein de cette existence plus calme, son cœur de prêtre semble se rouvrir aux douces inspirations.

Un de ses premiers soins fut en effet de restaurer un hôpital d'ancienne fondation déjà (1). A ses propres frais il fit construire un bâtiment plus vaste et donna pour cette construction la plus belle partie de son jardin, celle où coule en murmurant la source féconde du *Soujet*. Le rez-de-chaussée est occupé par une vaste salle le long des murs de laquelle sont rangés les lits des malades; à l'une des extrémités, *au côté de bise* (nord), s'élève un autel entouré d'une balustrade, sorte de chapelle où se célébreront les saints mystères que pourront suivre du regard et sans se déranger tous ceux qui seront couchés; à l'autre extrémité, *du côté du vent* (sud), s'ouvre une de ces vastes cheminées comme en conservent encore nos vieilles maisons et que connaissent bien ceux qui ont affronté le rude hiver de nos montagnes. Autour de la cour qui précède l'entrée, se trouvent les logements des personnes employées au soin des pauvres malades, ainsi que les magasins et les autres dépendances. Les contemporains ne pouvaient savoir encore tout ce qu'il ferait pour assurer l'avenir de cette fondation, et leurs désirs ne pouvaient aller aussi loin que sa générosité. Après six siècles écoulés, cet hôpital est riche encore des dons de Guillaume et tandis que, hormis les érudits de profession, tout le monde ignore le nom du théologien, les pauvres de sa ville jouissent encore de ses bienfaits et regardent avec émotion le portrait de celui dont ils ne savent rien, eux non plus, si ce n'est qu'il lui doivent souvent la santé et toujours les secours nécessaires à leur état.

La mémoire du passé n'a rien conservé de plus sur le séjour

(1) Cet hôpital, dit-on, avait été fondé vers 1100 par Jeanne d'Andelot, de la célèbre maison de Coligny, de concert avec diverses personnes pieuses de Saint-Amour et des environs. Il reste encore, aux Archives de l'hôpital, quelques parchemins de cette époque en mauvais état, qui semblent en faire mention.

de Guillaume dans son pays et son testament, quelque détaillé qu'il soit, ne nous apprend rien. Nous n'avons non plus rien de précis sur son prétendu retour à Paris en 1263. Quelques auteurs du dix-septième siècle ont écrit que, le pape Alexandre IV étant mort le 25 mai 1281 et le Français Urbain IV élu le 29 août suivant, celui-ci permit à Guillaume de rentrer à Paris, où il vint au printemps de 1263 et fut reçu en triomphe par l'Université (1). La chose est possible, mais les plus vieux chroniqueurs n'en parlent point; et même l'*Historia Normannorum* (2) laisse entendre que Guillaume n'a jamais quitté son exil. Il semble cependant que le nouveau Pape lui ait rendu une partie de ses bénéfices et charges puisque, quelque temps après, Clément IV donnera de nouveau à Guillaume le titre de *maître* dans une lettre qu'il lui adressera. Tillemont, qui soutient la première opinion, dit qu'elle n'a rien d'impossible, puisque nous voyons par les détails d'un procès que Guillot, le bedeau de la nation de Picardie, excommunié et exilé par Alexandre IV, était en 1263 rentré en grâce et avait repris ses fonctions. Mais cela ne prouve que bien peu, car on ne nous dit pas que Guillot ait refusé de se soumettre et ait été absous quand même, tandis que nous savons très bien que Guillaume ne s'est jamais soumis.

Deux ans après ce prétendu retour triomphal à Paris, Guillaume fit donc paraître le nouvel ouvrage, fruit de ses méditations solitaires et des loisirs de son exil : *Collectiones catholicae et canonicae scripturae ad instructionem et praeparationem simplicium Christi fidelium contra pericula imminentia Ecclesiae generali per hypocritas, pseudopraedicatores, et penetrantes domos, et otiosos, et gyrovagos.* Il n'y a pas à se tromper sur l'objet du livre.

(1) Du Boulay, p. 368-369; Saint-Amour, préface, p. 63-64.

(2) *Hist. Norm.*, p. 1014 D. — Les auteurs modernes qui ont touché à cette question ont amplifié encore avec un lyrisme digne d'un plus beau sujet et d'un événement plus certain. Le retour de Guillaume à Paris fut un véritable triomphe; il reçut de la population de la capitale cet accueil qui fait pâlir l'envie et que l'enthousiasme général seul peut accorder. » (Corneille Saint-Marc, p. 24.) — Voir aussi : Tissot, *Leçons de littérature française ancienne et moderne*, qui compare ce retour à celui de Voltaire au dix-huitième siècle.

C'était, sous une forme un peu nouvelle mais plus étendue, le *Livre des Périls;* ce travail justifie d'une connaissance profonde des Écritures et des Pères, d'une prodigieuse érudition en même temps que d'un inébranlable attachement à la cause pour laquelle le docteur avait toute sa vie combattu. Jamais le vieux lutteur n'a été plus souple en ses allures, n'a porté de plus vigoureux coups, ni mieux été sur ses gardes pour la riposte. Tout d'abord il n'y voulut pas mettre son nom et déclara, dans les Préliminaires, que la connaissance de l'auteur n'ajouterait rien à la valeur de la thèse; il protestait aussi de sa soumission au Pape et aux prélats et se rangeait d'avance à leur avis quel qu'il fût : singulière tactique qui n'est pas la meilleure note de l'esprit de Guillaume; il promet toujours une soumission qu'il ne fait jamais.

Mais, sur ces entrefaites, Urbain IV étant mort et Clément IV élu à sa place, le 5 février 1265, Guillaume, qui pensait ce Pape moins hostile à ses idées que les précédents Souverains Pontifes, lui fit présenter son ouvrage par l'entremise d'un certain Thomas, docteur de Paris, qui se trouvait alors à Rome et qui n'a rien de commun avec Thomas d'Aquin.

Clément IV le lut en partie et répondit à Guillaume par l'intermédiaire du même Thomas (1).

(1) Cette lettre est du 18 octobre 1256; elle est trop importante et le sens en a été trop souvent défiguré pour que nous ne la citions pas en entier et dans le texte original.

« Dilecto filio magistro Guillielmo de Sancto Amore.

« Si circa veritatis elaboras indaginem; si cautelas etiam colligis ex scripturis; dum tamen sobrius inquisitor existas, et acumen evites scandali, non te credimus arguendum. Sed cavendum est tibi, vel praeteritorum tuo haereat animo nimis tenax memoria, et ne sub doctrinae specie detractorum colores insidias, vetillam objurgationem merearis audire quâ Paulum aetigit festus dicens : Te multae litterae faciunt insanire. Sanè libellum novum evolvere cepimus quem misisti, qui licet interdum alias oras circumeat, veterem tamen multum sapit; et cum excussus et discussus, coloratus in aliquo videatur, totam primi substantiam comprobabitur retinere. Verum quia totum non legimus, nihil tibi possumus respondere, nisi quod provida diligentiae cor tuum munias, ne sub boni specie te seducet, qui se, ut lateat, in angelum lucis transfigurat. Nos autem cum legerimus opusculum et aliis amatoribus veritatis et eamdem intelligentibus communicaverimus, tunc quod nobis videbitur tibi debemus intimare : Sed quia res forsitan abibit in longum propter negotiorum instantiam quae de mundi diversis par-

Mais, quelque temps après, Clément IV donna le livre au général des Dominicains, Jean de Verceil, qui commit à Thomas d'Aquin le soin de l'examiner. Le docteur dominicain ne trouvant rien dans cet ouvrage qu'il n'eût déjà réfuté dans le traité théologique qu'il avait fait autrefois contre *les Périls des Derniers Temps*, réédita de nouveau ce travail *Contre ceux qui combattent la profession religieuse*. Il y ajouta cependant peu après deux autres ouvrages de moins grande importance, les dix-septième et dix-huitième de ses œuvres, pour montrer en quoi consiste la perfection chrétienne et comment elle est atteinte par la vie religieuse. Guillaume n'eut rien à répondre. Mais Gérard d'Abbeville, docteur de l'Université de Paris (1), publia peu après un libelle contre les Mendiants, les accusant de cent-neuf erreurs. On lui répondit aussitôt en l'accusant lui-même de soutenir cent-trois propositions fausses; Gérard alors attaqua avec violence le traité de Thomas d'Aquin *Sur la Perfection chrétienne* et en fit une critique si ridicule que le religieux ne répondit pas. Le cinquième libelle de l'universitaire nous valut une réponse de Thomas d'Aquin et une autre de Bonaventure, le Franciscain, qui donna alors son *Apologie des Pauvres*, dernière réplique aux ennemis des Mendiants, demeurée sans réponse.

Ces événements durent assombrir les derniers jours de Guillaume. Depuis quelque temps déjà il sentait approcher sa fin et s'y était préparé en faisant son testament, puis un codicille important qu'il y ajouta quelques jours avant sa mort, arrivée le 13 septembre 1272 :

« L'an de nostre Seigneur, mil deux cent septante deux, — disaient les papiers aujourd'hui perdus du chapitre de Saint-Amour, — mourut vénérable homme Messire Guillaume de Saint-Amour,

tibus nos solito acrius inquietant, dilectum filium magistrum Thomam supradicti praesentatorem operis ultra nolumus detinere.

« Datum Viterbii decimo quinto Kalendas Novembris, anno secundo nostri pontificatus. » (Echard. Sum. S. Thom. vind. p. 264; Natal Alexand. l. c. et Bullaire romain.)

(2) Saint Bonaventure nous dit même que, en punition de ses fautes, Gérard d'Abbeville mourut peu après de la paralysie et de la lèpre, désignant par testament de 1271 Robert de Sorbon comme son exécuteur testamentaire. Il était archidiacre d'Amiens. Voir Du Boulay, p. 709.

docteur en sainte Théologie, homme très docte et très excellent, lequel étant et travaillant au lit de maladie extrême, très sain de sens et d'entendement demanda (que) le précieux corps de J.-C. luy fût apporté et, quand on lui présenta ledit corps de J.-C. en la présence du peuple, il confessa grandement la foy de notre Sauveur et Seigneur en ces paroles : « Voicy, sous les « espèces du pain, le vrai Dieu et le vrai Homme, chair vive; le « Père engendra le Fils éternellement, lequel est né de la Vierge « Marie, passible a conversé avec les hommes; homme passible « a été crucifié, mort comme homme passible et ressuscité de « mort, le tiers jour, impassible est monté aux cieux le 40me jour « après sa résurrection, Dieu et homme impassible. » Et alors reçut le précieux corps de J.-C. en grande révérence et crainte, en présence de Messire Étienne chapellain de Saint-Amour; de Messire Étienne, curé de Domseure ; de Guillaume Cachet; de Guillaume de Bresse (ou de Bornes) ; Guichard de Villeneuve, prebstre; messire Pierre de Saint-Amour chanoine de Màcon, de Messire Guy Camus, clerc, et de plusieurs autres. »

Guillaume fut inhumé dans un tombeau placé en dehors de l'église paroissiale, *du côté du vent,* près de la porte principale. Il était légèrement enfoncé dans la muraille sous une petite voûte et surmonté d'une petite statuette du docteur à genoux les mains jointes (1).

Plus tard, sur le tombeau du maître on grava ces quatre vers qui témoignent plus de l'admiration des compatriotes du docteur que de leur strict amour de la vérité, au moins pour ce qui regarde la foi :

(1) Voici du reste ce qu'en dit un habitant de Saint-Amour, messire Colombet, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle :

« Sepulchrum hujus celeberrimi doctoris visitur in ecclesia parochiali sanctorum Amoris et Viatoris, in parte spectante meridiem, sub fornice quæ tegit jacentem hunc tumulum; vulgo fertur inclusos fuisse celebris hujus doctoris varios libros ut posteritati perirent sed multum dubius est ille rumor, nam in testamento dederit suos libros et mortuus fuerit in communione Ecclesiæ ut patet in sermone quem habuit in præsentia S. S. corporis Christi, quem superius retuli. »

Ces renseignements se trouvent transcrits à la dernière page du premier des manus-crits à la suite ces deux lignes : Testamentarias tabulas suppeditavit nobis R. D. Colombetus Theologus, die 26 Augusti, anno Domini 1616. On lit de l'hôpital de Saint-Amour, où se trouve la copie du testament de Guillaume.

DUX ET LUX CLERI, RIGOR ET SENTENTIA VERI,
VIR PIUS ET CHARUS VIDUIT, JACET HIC TUMULATUS.
OMNIBUS, HUNC, HORIS, PLEBS SANCTI PLANGAT AMORIS,
TUTOREM VILLE, TUTOR QUIA DEFICIT ILLE.
OBIIT 1272 (1).

La pierre sur laquelle se lit encore cette épitaphe ne remonte certainement pas au delà du quinzième siècle, époque à laquelle l'église de Saint-Amour fut presque entièrement reconstruite et où probablement on restaura le tombeau de Guillaume. Un peu plus tard, vers la fin du dix-huitième siècle, lorsqu'on transporta loin de l'église, autour de laquelle il se trouvait, ce cimetière commun, on dérangea encore une fois les restes du docteur et on les transporta dans un caveau intérieur creusé sous le maître-autel, du côté de l'Évangile. En 1822, on descendit dans ce caveau et l'on y trouva, au milieu, un tombeau sans inscription, sur lequel étaient déposés les restes d'une calotte ecclésiastique et d'une paire de sandales. On n'enleva pas ces objets, mais ce caveau fut refermé; malheureusement on le scella d'une pierre neuve après l'avoir comblé de plâtras et de pierres et l'ancienne sert depuis à paver un corridor extérieur où on peut encore la voir.

C'est auprès de ce tombeau, aujourd'hui si ignoré que, jusqu'à la Révolution, les bourgeois de Saint-Amour s'assemblaient chaque année pour élire le nouveau recteur de l'hôpital et, tous les dimanches, après la grand'messe de la Familiarité, le clergé venait processionnellement y réciter un *De profundis* pour le repos de l'âme de Maître Guillaume de Saint-Amour, docteur en sainte Théologie de la maison de Sorbonne; recteur de l'U-

(1) A la fin de ce même manuscrit dont il est parlé à la note précédente, on lit cette traduction en français de l'épitaphe de Guillaume :

De tous les clers l'exemple et la bannière
Et la rigueur de la sentence dernière,
Homme pieux, aux pauvres charitable,
Est inhumé dans ce tombeau notable;
A toutes heures, peuple de Saint-Amour
Pleure, regrette par pitié et amour
Celuy qui estait sans faillir
Le vray tuteur qui icy est enseveli.
Dieu aye son âme.

niversité de Paris, chapelain du Souverain Pontife, chanoine de Beauvais et de Mâcon (1), et bienfaiteur insigne de l'hôpital de Saint-Amour.

On se plaît à voir ce docteur obstiné finir en paix avec l'Église. Mais il est vraisemblable que l'Église y a dû mettre beaucoup de son indulgence. Jusque dans le testament de Guillaume, on retrouve la trace de ses erreurs fondées sur la fausse interprétation du mot qui lui a fait confondre les Ordres *dits mendiants* avec des vagabonds sans profession. En stipulant la générosité qu'il veut faire aux pauvres, il semble se plaire à rappeler les formules pédantesques de sa fameuse querelle : « Item, aux pauvres honnestes de la paroisse ou d'entour, *lesquelz ne suyvent point oysiveté de leurs volontés* et ne peuvent avoir sustentation de leurs biens ou labeurs ou aultrement *sans péché* et pour ce *mendient par nécessité inévitable*... donne et lègue quarante livres. » Cet homme est un illustre exemple de ces prétendus logiciens, hantés par une idée qu'ils se sont faite en se tenant à des mots et en raisonnant sur le sens abstrait et exclusif qu'ils se sont plu à leur donner *par définition*. Si Guillaume de Saint-Amour s'était quelque peu appliqué à l'observation des faits sociaux au lieu de se perdre dans de creuses et scolastiques déductions, il aurait vite vu et compris en quoi des hommes, dont Thomas d'Aquin et Bonaventure de Fidenza étaient les représentants les plus autorisés, tranchaient sur le type du pur mendiant, et ce que leurs libres allures dégagées de soucis temporels et la large action de leurs pouvoirs étendus apportaient de progrès sur l'esprit d'étroite organisation de l'Université et du clergé régulier d'alors.

Maurice Perrod.

(1) Ellies Dupin (*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques*, treizième siècle, p. 535) dit qu'il fit rechercher au moment où il écrivait son ouvrage, dans l'obituaire des chanoines de Mâcon, par M. Francastel, et que celui-ci y découvrit la mention de la mort de Guillaume au quinzième jour de septembre 1272.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR.

LES PROFESSIONS ET LA SOCIÉTÉ

EN ANGLETERRE,

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1).

Au mois d'août dernier, nous présentions aux lecteurs de la *Science sociale* l'ouvrage de M. Max Leclerc sur l'éducation anglaise. Le volume qui vient de paraître est en réalité la suite de celui-là. Après avoir étudié l'éducation dans son fonctionnement, dans le cadre matériel de ses écoles, M. Max Leclerc a voulu en observer les résultats et le complément. Il a suivi les écoliers en dehors de l'école, dans les professions où ils donnent leur mesure et achèvent de se former.

Nous pénétrons ainsi plus avant dans la société anglaise; nous voyons à l'œuvre ses divers organismes constitutifs; et, en même temps, l'esprit général qui domine l'éducation anglaise se dégage plus clairement, avec une netteté et un relief plus accusés.

On jugerait mal de l'éducation française par le seul examen des établissements d'éducation. Une enquête sociale qui se bornerait à la description de la vie de collège risquerait d'être fort incomplète si elle avait la prétention d'expliquer comment nous élevons nos enfants.

(1) *Les Professions et la Société en Angleterre,* par Max Leclerc; Armand Colin et Cie.

Et pourtant, nos méthodes pédagogiques sont ambitieuses; elles s'efforcent parfois d'atteindre à l'entière formation de l'enfant; elles le placent dans un milieu artificiel supposé nécessaire au bon achèvement de l'œuvre éducatrice; elles le prennent tout petit, le préparent au moyen d'un entraînement raisonné à une série d'épreuves et le livrent à la vie vers l'époque de sa majorité, après l'en avoir, pour ainsi dire, abstrait, pendant plus de dix ans. Dans ces conditions, le monde extérieur a moins d'action sur les élèves que dans les institutions anglaises plus ouvertes aux influences du dehors. Malgré cela, nous savons tous que nous n'avons pas été élevés seulement au collège.

C'est que toute éducation est forcément dominée par une certaine conception de la vie, en vue de laquelle l'enfant est formé. Pour connaître le sens d'une éducation, il faut savoir quel est le but vers lequel elle se dirige, autrement dit, ce que deviennent les enfants une fois leur éducation supposée finie.

Tel est le plan suivi par M. Max Leclerc, et il est tout particulièrement justifié pour une étude sur l'Angleterre. Les Anglais, en effet, ne voient dans l'école qu'une préparation éloignée à la profession, non une préparation immédiate. Ils comptent plus que nous sur l'expérience de la vie et la pratique du métier pour achever l'éducation et donner l'instruction technique; ils croient à l'éducation en dehors de l'école.

Il faut donc sortir de l'école pour comprendre leur éducation. A l'école, ils acquièrent non pas un grade, comme nous, mais un certain nombre d'idées générales et certaines aptitudes physiques également générales.

Dans les « public schools » l'idée générale qui domine est celle d'Arnold, l'illustre directeur de Rugby : Devenir un *christian gentleman*, prendre dans la vie une certaine attitude inspirée de l'idée du devoir, être sincère, courageux, ne se laisser jamais abattre. C'est une conviction morale. C'est aussi une idée générale, au point de vue purement intellectuel; elle donne l'intelligence de la vie; elle explique pourquoi nous sommes sur terre.

Dans les écoles moins aristocratiques, l'idée générale dominante

est un peu différente. Elle se précise dans l'obligation du travail, dans la dignité de l'homme capable d'assurer lui-même sa vie et celle de sa famille. Elle se résume dans ce désir : l'indépendance par le travail. Et c'est encore là une conviction morale inspirée de l'idée du devoir ; c'est encore l'intelligence de la vie.

On discute beaucoup chez nous, en ce temps-ci, sur l'éducation et l'instruction. M. Brunetière s'est plaint de ce que la part des idées générales n'est pas suffisante au collège (1) ; elle sera toujours très mince tant que le collège sera organisé pour être l'école non de la vie mais de la profession ; la préoccupation de l'examen, de la situation à acquérir, dominera toujours toute autre préoccupation. Que cette part des idées générales soit demandée à l'ancienne instruction classique ou à toute autre branche de connaissances, en réalité on la négligera et on travaillera dans les manuels. Au contraire, lorsque l'école a simplement pour but « de vous apprendre à apprendre », la part des idées générales se fait toute seule. C'est ce qui a lieu en Angleterre avec une instruction ordinairement moins étendue que la nôtre.

On se plaint aussi que l'éducation morale manque de base. Il n'en est pas de même en Angleterre, et, sur ce point, il est nécessaire d'écarter toute équivoque. Les Anglais ont conservé, malgré une extraordinaire diversité de sectes religieuses, une croyance générale à la Révélation et l'intelligence précise de la vie. Ils savent pourquoi nous sommes sur terre et les difficultés qu'ils rencontrent sur leur route ne les étonnent ni ne les irritent ; ils n'ignorent pas que c'est là la raison d'être de la condition humaine, que c'est aussi sa dignité et que la vie de l'homme est un devoir à remplir.

En France, ces vérités sont oubliées par une grande partie de la population, en particulier par les maîtres officiels de la jeunesse. Beaucoup même de ceux qui les acceptent n'ont pas en elles cette foi vigoureuse qui détermine la ferme conviction et inspire l'acte. Ils ne savent pas, ou savent peu, ou négligent

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1895.

de se demander ce qu'ils sont venus faire sur notre planète. Ce fondement faisant défaut, la morale des manuels n'est plus qu'une leçon quelconque, que retient la mémoire des bons élèves, que les autres s'empressent d'oublier ou n'apprennent pas du tout, dont personne n'est pénétré. La morale ne s'enseigne pas dans les livres, pas plus que le patriotisme ou la vertu. Elle n'appartient pas à l'instruction, mais à l'éducation.

L'Angleterre ayant conservé la croyance au devoir, à la mission providentielle de l'homme, est plus à même de livrer aux combats de la vie des jeunes gens énergiques. Et ses écoles servent à développer leur énergie, à susciter une ou deux idées très simples qui lui servent de guides. Ainsi préparé, le jeune Anglais descend dans l'arène et essaie ses forces; à lui de choisir ses armes, de faire son apprentissage sous tel ou tel chef. L'école et la famille ont accompli leur tâche en le munissant d'une conviction forte et d'une idée directrice.

A la suite de M. Max Leclerc nous allons voir le jeune Anglais *à l'œuvre* dans les différentes sphères où le poussent ses aptitudes, ses goûts ou ses traditions.

I. — LES ARTS USUELS.

Une illusion assez répandue en France, c'est que les Anglais ont toujours été des agriculteurs, des industriels et des commerçants remarquables, qu'ils ont toujours occupé dans le monde la place qu'ils y tiennent aujourd'hui, et que c'est là une affaire de tempérament, l'effet d'une préoccupation dominante de la vie pratique; en d'autres termes, qu'il est inutile de s'inspirer de leur exemple, parce que leurs succès sont dus à des qualités permanentes de la race. Les autres peuples, dit-on, sont plus poétiques, ou plus généreux, ou plus portés aux études spéculatives; les Anglais, eux, se renferment dans le domaine utilitaire et y triomphent; il n'y a rien à faire à cela.

L'histoire en main, M. Max Leclerc détruit cette fausse légende : Les Anglais n'ont pas toujours été des agriculteurs mo-

dèles, ni des colonisateurs entreprenants, ni des industriels puissants, ni des commerçants habiles; ils n'ont même pas toujours été marins, malgré la situation exceptionnellement favorable de leur pays à ce point de vue. Tout cela, ils le sont devenus, non pas les premiers, mais après beaucoup d'autres : l'agriculture était plus avancée en France que chez eux sous Henri IV et Louis XIII; l'industrie leur est venue des Flandres; ils ont été marins et colonisateurs beaucoup plus tard que le Portugal, l'Espagne, la Hollande et la France. Comment donc ont-ils acquis l'avance et la supériorité qu'on leur reconnaît aujourd'hui dans les arts usuels? Il est intéressant de le savoir; il y a avantage à bien s'en rendre compte, et cela peut nous guider dans les transformations qui s'imposent à nous, si nous voulons conserver à la France son rang et sa richesse.

Il se trouve précisément que leurs procédés sont très simples, très naturels, faciles à imiter par conséquent. Ils ne supposent pas de vastes plans conçus à l'avance par des hommes d'une puissance matérielle et d'une clairvoyance intellectuelle de premier ordre. Et, de plus, ils sont personnels; ils n'exigent pas l'accord préalable d'une majorité de citoyens, mais seulement la poussée individuelle d'hommes agissant chacun de leur côté.

Cela est particulièrement frappant en ce qui concerne l'expansion de la race anglaise. L'empire colonial de l'Angleterre n'a été la « grande pensée » d'aucun règne; son développement a même été dû en grande partie à l'absence de ces grandes pensées politiques qui prétendent diriger l'activité de toute une nation. L'Angleterre a réussi en cela, disait Seeley (1), « parce qu'elle ne s'est pas laissée empêtrer dans les complications de l'Ancien Monde ». Pendant que nous abaissions la maison d'Autriche, ou que nous refaisions la carte de l'Europe, travail glorieux, épuisant et éphémère, les émigrants anglo-saxons s'installaient en Amérique, les compagnies à charte jetaient les bases de vastes colonies, et leurs progrès poursuivis sans éclat, loin

(1) Cité par M. Max Leclerc, p. 216.

du théâtre sur lequel se concentrait l'attention des politiques, préparaient l'œuvre toujours grandissante à laquelle le dix-neuvième siècle est venu donner le puissant essor que l'on sait.

Des commencements humbles, des semences jetées un peu partout et sans qu'on y prenne garde, mais dans une terre laborieusement retournée, se révélant seulement lorsqu'elles ont produit leur fruit, lorsque la récolte riche couvre le sol, telle est la marche de la colonisation anglaise.

Et la force de l'entreprise est si peu dans l'organisation politique que, lorsque les fautes de la métropole amènent la rupture du lien qui l'unit aux colonies, il n'y a pas, à vrai dire, de désastre.

C'est l'histoire connue de la naissance des États-Unis. Les gentilshommes français qui allaient, avec Lafayette et Rochambeau, soutenir la cause de l'indépendance américaine s'imaginaient bien porter à l'Angleterre un coup funeste, et cette considération était pour une bonne part dans leur enthousiasme. On voyait là une revanche de la guerre de Sept Ans. C'était une revanche, en effet; mais si elle humilia politiquement l'Angleterre, elle lui rendit d'autre part un signalé service. Elle lui ouvrit les yeux sur la grosse erreur économique du système colonial; elle la mit en demeure de commercer avec des pays neufs sans les opprimer, sans être maîtresse de leurs douanes; elle l'initia aux conditions modernes du négoce international, au libre jeu des intérêts divers. « Cette révolution économique, d'où l'on attendait la ruine de l'Angleterre, fit au contraire sa grandeur » (1); en détruisant son pouvoir politique en Amérique, les États-Unis, lui montrèrent que la force de son expansion n'était pas là. Ils la rejetèrent violemment vers les moyens simples et personnels qui devaient assurer sa puissance col

Cette simplicité de moyens est caractéristique dans l'organisation de tous les métiers usuels anglais. Elle a fait les colons: Elle fait aussi les ingénieurs, les agriculteurs, les commerçants, etc.

(1) Max Leclerc, p. 217.

Elle éclate tout particulièrement dans la profession d'ingénieur, si étroitement liée à des connaissances scientifiques compliquées. Nous n'abordons, en France, un pareil métier qu'après une longue préparation par les livres; en Angleterre, on y entre tout jeune, ignorant, et de suite, on se met à la pratique élémentaire; M. Max Leclerc cite à ce sujet des exemples très instructifs. A la tête des ateliers de construction d'une grande compagnie de chemins de fer, voici un directeur, ancien ouvrier : c'est « un homme robuste, à l'aspect rude, au langage simple; il n'a rien d'un gentleman, mais il a plutôt l'air d'un contremaître très intelligent. Toute sa personne respire la force physique; ses traits, l'énergie et la pleine possession de soi-même. Fils d'un mécanicien de la marine, il quitte l'école à seize ans, entre dans un atelier de construction mécanique, travaille de cinq heures du matin à cinq heures et demie du soir, et suit le soir des cours au collège de Finsbury. A l'atelier, il apprend successivement les métiers de forgeron, de tourneur, d'ajusteur, etc.; à l'école, il complète, tant bien que mal, son instruction théorique. Il fallait un tempérament de fer et une force de caractère peu commune pour mener de front ce double labeur. Il achève son apprentissage technique en voyageant, comme chauffeur et comme mécanicien, sur les locomotives; puis il rentre à l'atelier. Presque au sortir de cette longue série d'épreuves, il obtenait le poste élevé qu'il occupe. Il avait vingt-sept ans alors. Ses supérieurs ont jugé qu'ayant résisté à une sélection impitoyable, il avait fait preuve des qualités indispensables à un chef d'industrie : l'intelligence, l'habileté technique, la vigueur physique et l'énergie morale » (1).

Même formation chez sir Joseph Whitworth, le célèbre constructeur. « Tous nos ingénieurs, dit-on à M. Max Leclerc, sont des hommes du métier (*practical men*), sortis du rang. Ils sont entrés ici vers l'âge de quatorze ans en moyenne; ils ont passé par tous les ateliers, appris toutes les finesses et tous les tours de main, franchi tous les degrés de la hiérarchie. Quant à leur ins-

(1) Max Leclerc, p. 14.

truction scientifique, ils n'ont pu la pousser qu'en suivant des cours du soir (1). »

Sans doute, ces ingénieurs sont beaucoup moins savants que les nôtres; cela n'est pas contestable: mais ils sont habiles à imaginer des machines; ils ont fait faire à l'outillage industriel des progrès considérables; la pratique du travail manuel leur a donné l'intuition des solutions simples, et ils reprochent à nos ingénieurs français l'inutile complication de leurs procédés (2).

Aujourd'hui, il s'opère en Angleterre un mouvement de réaction contre l'apprentissage exclusivement pratique de la profession d'ingénieur; des écoles techniques ont été créées avec mission de préparer un personnel plus instruit, ayant une certaine culture scientifique générale, mais la pratique du métier reste toujours à la base de la formation intellectuelle et les professeurs eux-mêmes ne l'oublient pas. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Max Leclerc les conseils que donne à ses élèves de Finsbury College, M. Perry, professeur de construction mécanique : « Sans l'expérience personnelle du travail manuel, leur dit-il, un directeur d'usine n'est guère plus utile qu'un manuel de l'ingénieur relié en veau (3). » Et il développe ce thème en indiquant aux jeunes gens qui suivent son cours dans quelles conditions ils seront à même de faire leur apprentissage avec le plus de profit pour leur développement personnel.

Ainsi, dans les écoles professionnelles elles-mêmes, les Anglais continuent à s'inspirer des méthodes simples et frustes qui les ont conduits au succès. Quels que soient les inconvénients possibles de ces méthodes, ils préfèrent les subir plutôt que de s'exposer aux inconvénients des nôtres. Et il faut bien avouer que leur industrie ne paraît pas se trouver trop mal de cette manière d'agir.

A plus forte raison l'apprentissage pratique règne-t-il sans partage dans les professions usuelles où l'application des sciences est moins nécessaire, dans l'agriculture, dans le commerce. C'est tou-

(1) Max Leclerc, p. 16.
(2) *Ibid.*, p. 17 et 35.
(3) *Ibid.*, p. 25

jours vers seize ou dix-sept ans, souvent même plus tôt, que le jeune agriculteur ou le jeune commerçant est mis aux prises avec son métier futur. A Manchester et à Liverpool, l'usage général est que les *boys* commencent à quinze ans leur stage préparatoire de *clerk*. Ce stage dure cinq années et personne n'en est dispensé, quel que soit son savoir classique; de plus, il est onéreux, car le *clerk* reçoit en moyenne 500 francs par an pendant ces cinq années. C'est seulement au bout de ce temps-là qu'il pourra gagner sa vie. Tout concourt donc à hâter la prompte sortie du collège du futur commerçant. Il résulte de là que l'on exige peu de lui comme acquis intellectuel : une bonne écriture, un peu d'orthographe et du calcul, en un mot, l'instruction primaire élémentaire, c'est tout ce qu'on lui demande. Et tous les jeunes gens munis de ce mince bagage, que fournissent gratuitement une foule d'écoles, peuvent aspirer à devenir *clerks* et à s'élever suivant leurs facultés à une situation plus ou moins brillante. Le seul obstacle est la difficulté de vivre sans aide de sa famille pendant le temps que dure l'apprentissage; encore en est-il quelques-uns qui parviennent à résoudre ce problème. L'ouvrage de M. Max Leclerc est rempli de courtes biographies où l'on suit l'élévation progressive et rapide d'hommes débutant dans la vie sans ressources et conquérant énergiquement leur place au soleil (1). Et l'on voit bien que ce n'est pas uniquement sur des livres qu'ils ont peiné pour en arriver là.

Tout cela nous surprend bien un peu, nous autres Français, car nous avons pris l'habitude de tout apprendre, même les métiers usuels, par « raison démonstrative » et notre science livresque s'étonne et se scandalise, en quelque sorte, de voir nos voisins d'outre-Manche aborder avec ce sans-façon les plus hautes questions industrielles, agricoles et commerciales. Nous cherchons le professeur et nous ne le trouvons pas.

Toutefois nous admettons encore à la rigueur qu'on puisse obtenir de cette manière des ingénieurs, des cultivateurs, des négociants, mais nous nous récrions tout à fait si on vient nous dire

(1) Voir notamment p. 6, 7.

que des méthodes analogues sont employées en Angleterre pour former les membres du corps médical ou du barreau. C'est pourtant ce qui a lieu.

II. — LES ARTS LIBÉRAUX.

Autant que possible, il vaut mieux se bien porter lorsqu'on séjourne en Angleterre ; le titre de médecin n'est pas une garantie scientifique très sérieuse et l'on peut se trouver livré à de jeunes praticiens munis, il est vrai, d'une certaine expérience, mais plus confiants dans leur coup d'œil que dans leurs connaissances, et pour cause.

Il arrive que l'on commence à quinze ans l'exercice de la médecine ; on se place comme *assistant* chez un médecin diplômé qui vous fait tour à tour laver les bouteilles de sa pharmacie ou visiter ses malades (1) ; au milieu de ces occupations variées il faut trouver le loisir de s'instruire comme on peut, de passer l'examen préliminaire à l'entrée officielle de la profession, puis de suivre les cours d'une des innombrables écoles de médecine qui fleurissent sur la surface du Royaume-Uni. Pendant tout ce temps-là, d'ailleurs, on donne souvent force consultations, on administre des remèdes, comme Gil-Blas chez le docteur Sangrado ; on tue ou on guérit son prochain, suivant la force de résistance qu'il oppose aux médications.

L'art médical est traité comme un métier manuel et soumis à la coutume de l'apprentissage. Il y a bien des examens à passer, des cours à suivre, mais le niveau peu élevé des études permet à des jeunes gens de vingt et un ans de recevoir la qualification de docteur.

Les corps qui confèrent cette qualification sont fort nombreux. En tête, figure l'Université de Londres dont le titre est fort prisé, et à bon droit, car il ne s'obtient qu'après des épreuves très dif-

(1) V. dans l'ouvrage de M. Max Leclerc, p. 62 à 66, la curieuse histoire d'un jeune médecin, aujourd'hui arrivé à une situation importante dans sa profession. C'est un mélange d'énergie personnelle admirable et de pratiques médicales peu justifiables.

ficiles; mais l'Université de Londres crée chaque année une demi-douzaine de docteurs; on est M. D. de Londres comme est membre de l'Institut; c'est une distinction scientifique plutôt qu'un grade. A côté de l'Université, la société des Apothicaires de Londres possède, elle aussi, le droit de faire des médecins qualifiés, et elle est peu exigeante.

Ce qui manque très nettement au corps médical anglais pris dans son ensemble, c'est la science. Reste à savoir si l'apprentissage est responsable de cette situation. L'apprentissage, qui choque nos habitudes, serait sans inconvénients, croyons-nous, et aurait même des avantages s'il était complété par des études sérieuses, si la puissante *Medical Association* se montrait plus soucieuse de relever la profession. Au lieu de cela, elle est surtout gardienne des privilèges attachés à la profession. C'est la pente naturelle à tous les corps fermés. Ici une circonstance particulière favorise cet état de choses. La médiocrité de certains médecins ne nuit pas à leur établissement; elle convient à leur clientèle. Toutes les sociétés de secours mutuels, qui assurent aux classes pauvres le bénéfice de l'assistance médicale, donnent à leurs médecins des honoraires fort peu élevés. La population ouvrière consulte les docteurs mais les paie très mal. Pour six pence (0 fr. 60), le médicâtre de faubourg fournit la consultation et le remède. A ce prix-là, on ne peut pas déranger des savants. Aussi exige-t-on peu du médecin destiné à servir cette clientèle. Mais cette clientèle est nombreuse dans l'industrielle Angleterre; elle est de beaucoup la plus nombreuse; c'est elle qui peuple les faubourgs de Londres, de Liverpool, de Manchester, et certaines villes industrielles ne contiennent guère que des ouvriers. Agglomérés dans de grands centres, ils usent des secours médicaux beaucoup plus que les paysans, mais leurs ressources sont faibles et ils ne pourraient pas rémunérer suffisamment le docteur de nos Facultés françaises que des études longues et coûteuses ont préparé à l'exercice de son art. En somme, l'Angleterre a besoin de guérisseurs médiocres et elle les fabrique médiocres, choisissant seulement dans la multitude quelques personnalités éminentes, qui passent par l'Université de Londres

et qui se trouvent ainsi désignées à l'attention des gens en mesure de s'offrir le luxe d'un vrai médecin.

Le contraste entre les médecins et les gens de loi montre bien, au surplus, que ce n'est pas l'apprentissage pratique qui étouffe chez les premiers la culture intellectuelle. Les gens de loi ont conservé, eux aussi, l'habitude de se former au métier par le métier même, et pourtant, on s'accorde à reconnaître en eux une valeur réelle.

C'est que la clientèle est, ici, toute différente. Les plus pauvres gens peuvent être malades et demander un secours médical; mais, pour s'adresser à un avocat, il faut avoir des intérêts matériels à défendre, une maison, un champ, une industrie. Or, la terre est presque entièrement entre les mains de grands propriétaires; l'industrie entre les mains de grands manufacturiers; les ouvriers qui ont à se plaindre de leurs patrons recourent plus volontiers, plus aisément et plus efficacement aux Trade-Unions qu'à une contestation judiciaire. Dès lors les gens qui plaident sont des gens riches, capables de bien payer, et soucieux de faire de leur argent un bon emploi. A cette clientèle de choix, il faut des produits de choix.

De tout temps le barreau anglais a été considéré comme une profession aristocratique, conduisant aux honneurs et réclamant de ses membres les habitudes et la tenue d'un *gentleman*. Cependant, au-dessous du *barrister*, il y avait le *solicitor*, sorte d'avoué, dont la situation sociale se classait beaucoup moins haut et offrait beaucoup moins de garanties. M. Max Leclerc raconte avec d'intéressants détails comment, depuis une centaine d'années, les *solicitors* ont entrepris leur propre réforme et sont parvenus, en fait, à relever leur profession. Aujourd'hui, l'*Incorporated Law Society* exige des futurs *solicitors*, en dehors du stage indispensable chez un patron, certaines connaissances techniques; elle exerce, en plus, sur tous les membres une active surveillance; en un mot, il y a là un corps qui s'est ressaisi, qui a gagné en prestige et qui attire aujourd'hui à lui les gradués des Universités. Un *barrister* en renom, fils d'un juge, racontait à M. Max Leclerc que « son père aurait frémi à la seule pensée qu'il pût devenir *solicitor*, tandis qu'un frère cadet de

son père, qui a pu assister au relèvement de la profession dédaignée, a vu sans regret un de ses fils y entrer (1). »

Il eût été curieux de se rendre compte des motifs qui ont déterminé les *solicitors* à entreprendre cette réforme. L'énergie dont ils ont fait preuve pour mener à bien une œuvre de ce genre, toujours délicate et laborieuse, ne suffit pas à l'expliquer. Elle a été la raison de leur succès, mais quelle circonstance les avait amenés à reconnaître la nécessité d'une transformation? Il est à croire que cette transformation s'imposait par le caractère nouveau de la clientèle. La petite industrie commençait à succomber devant la concurrence des machines; en même temps, la terre s'était de plus en plus concentrée en grands domaines; les intérêts en jeu dans les litiges augmentaient donc d'importance; ils étaient représentés désormais par des plaideurs moins nombreux, plus difficiles à satisfaire, habitués à bien payer pour de bonne besogne. La clientèle tendait à ce que nous la voyons aujourd'hui. Il devenait urgent de se mettre à sa hauteur. Telle est du moins l'hypothèse qui nous semble la plus probable; il faudrait, pour la vérifier, se renseigner auprès des vieillards compétents qui ont été mêlés à ce mouvement.

Entraînés par l'exemple des *solicitors* et soucieux de conserver leur supériorité, les *barristers* ont tenté de créer des cours à l'usage des jeunes aspirants à la profession. Mais, malgré plusieurs essais, ces cours sont peu suivis (2); on continue à préférer aux leçons des professeurs, la formation pratique du travail sous la direction de l'avocat. Cette coutume d'apprentissage donne, il faut le reconnaître, des résultats satisfaisants, et le barreau anglais reste digne de son beau renom. Le talent n'y est pas rare, la sélection s'y opère constamment par un travail acharné, et de cette pépinière de praticiens sortent encore des jurisconsultes émérites. Les rares élus qui sont promus aux hautes fonctions de juges ont tous débuté comme *barristers,* et c'est leur succès marquant dans cette profession qui les désigne au choix du Lord Chancelier.

(1) P. 45 et 46.
(2) Max Leclerc, p. 51.

III. — LES FONCTIONS PUBLIQUES.

Qu'un avocat célèbre soit pourvu d'une haute charge judiciaire, cela nous semble justifié, même en France, et le fait s'y rencontre. Toutefois, d'une façon générale, nous n'admettons plus guère qu'on puisse faire « l'apprentissage » d'une fonction publique. Nous exigeons ordinairement des épreuves préparatoires assez compliquées de tous nos candidats fonctionnaires, et nous considérons que ces épreuves constituent la meilleure garantie pour le public.

Les Anglais ne raisonnent pas tout à fait ainsi. Ils admettent qu'on puisse essayer un homme, l'éprouver, aux frais mêmes des contribuables, et ils considèrent que ce moyen de sélection vaut ce qu'il coûte, parce qu'il permet plus librement de trouver l'homme convenable à la situation, *the right man in the right place.*

En France, rien ne se ressemble comme deux fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. Formés sur un même modèle, livrés par la même fabrique, ils agissent d'après le même programme étroit; leurs écarts sont réprimés, leur initiative aussi. Ils sont le produit impersonnel d'un système général et uniforme, en sorte qu'on est à la fois garanti contre leur insuffisance possible et assuré de ne pas mettre à profit les qualités supérieures qu'ils peuvent avoir. Les hommes d'élite qui se trouvent pris dans cet étau en souffrent parfois cruellement; d'autres se résignent, et les incapables se sentent à l'aise.

Cette conception moyenne du fonctionnaire qui éteint, ou tout au moins comprime l'homme, répugne essentiellement à l'esprit de l'Angleterre. On aime mieux courir le risque d'être mal servi parfois, et ne pas se priver de la libre action d'un homme de valeur.

Je trouve, dans une note du livre de M. Max Leclerc, un témoignage qui indique bien le contraste entre les deux méthodes, la

méthode française et la méthode anglaise. M. de B..., est-il dit dans cette note (1), qui a représenté la France dans le conseil de contrôle à deux en Égypte, avant 1881, a été souvent frappé de ce fait que les fonctionnaires anglais, même les plus élevés, savent fort mal les principes de leur métier. Le Chancelier de l'Échiquier égyptien, un Anglais désigné par l'Angleterre, n'avait aucune idée de la comptabilité publique, ignorait les opérations de trésorerie et ne connaissait que son carnet de chèques; les ingénieurs anglais commettaient des fautes énormes. Il y a eu, ajoute M. de B..., des gaspillages fous; malgré tout, les Anglais réussissent à dominer, parce qu'ils laissent les mêmes hommes dans les mêmes places pendant dix, quinze et vingt ans. » M. de B... aurait dû ajouter : « Et parce que les hommes qu'ils laissent sont traités en hommes, qu'ils agissent sous leur responsabilité, qu'aucune contrainte, qu'aucun partage d'autorité ne vient disssimuler le résultat de leurs actes. »

C'est ainsi que les Anglais ont envoyé sous toutes les latitudes des fonctionnaires dont beaucoup ont pu devenir des personnalités de premier ordre. M. Max Leclerc retrace en quelques lignes la courte et brillante carrière de Sir Gerard Portal, enlevé à trente-six ans et déjà rompu aux questions africaines (2). Distingué dès la première heure par Sir Evelyn Baring (Lord Cromer), il était destiné à lui succéder et, malgré sa grande jeunesse, on lui avait déjà confié des postes importants. C'est là un fait ordinaire dans les administrations anglaises : découvrir les jeunes gens capables, leur fournir les occasions de se développer, leur faciliter l'apprentissage de ce qu'ils auront à faire, les initier de bonne heure à la direction, aux lourdes responsabilités, tel est le devoir reconnu et pratiqué de ceux qui sont avancés dans la carrière. On ne laisse pas à un règlement sur l'ancienneté le soin de désigner son successeur; on le prépare soi-même; on se donne la peine de le chercher, de le former, comme fait un manufacturier ou un commerçant.

Là même où on entre par un concours, où, par conséquent,

(1) P. 230, note 1.
(2) P. 108.

l'organisation anglaise semble se rapprocher de la nôtre, on reste fidèle à la règle de choisir les fonctionnaires d'après leur valeur personnelle et non d'après leur âge (*upon merit, not according to seniority*) (1). La liberté de décision laissée aux agents leur permet de manifester cette valeur personnelle; la liberté de direction laissée aux chefs leur permet de la récompenser.

En un mot, les Anglais estiment que le meilleur moyen d'avoir de bons fonctionnaires consiste à faire sélectionner constamment le personnel administratif par ceux qui le dirigent. En France, nous voulons opérer la sélection par un système qui mette à l'abri la responsabilité des chefs. Nous compliquons toute chose à plaisir pour nous dispenser de cette opération simple, naturelle et efficace, qui consiste à apprécier ce que vaut un homme. Nous exigeons une foule de garanties, nous négligeons la seule qui soit réelle, parce que nous ne laissons pas aux agents de l'État la liberté d'action nécessaire pour qu'ils puissent donner leur mesure dans l'exercice de leurs fonctions, pour qu'on juge ce dont ils sont capables. Nous éteignons l'homme sous le fonctionnaire, et quand des circonstances difficiles réclament impérieusement un homme, nous ne trouvons plus que des fonctionnaires.

Et pourtant, notre race française possède à un haut degré les aptitudes qui permettraient le succès de la méthode simple employée par nos voisins. Un jeune Français, non comprimé par l'internat et la caserne, ne manque pas naturellement d'initiative. Il a, en plus de l'Anglais, une sympathie large qui le prédispose à l'action sur les hommes, une grande facilité de transformation et d'adaptation qui lui permet de se plier à des situations diverses. Il lui manque ordinairement deux choses : dans sa formation première, l'éducation de la volonté; dans l'exercice des professions, l'occasion de vouloir librement et sous sa responsabilité personnelle. On nous pousse beaucoup à savoir, on ne nous apprend plus à vouloir.

Les éducateurs de la jeunesse commencent à le reconnaître :

(1) Max Leclerc, p. 117.

c'est une heureuse disposition. D'autre part, les transformations économiques et sociales qui s'opèrent déjà, celles qui se préparent pour un avenir peu éloigné auront pour effet de rejeter vers les travaux usuels une foule de jeunes gens habitués à chercher dans des situations toutes faites un abri contre la nécessité du travail. On peut espérer beaucoup de ce contact obligé avec la vie normale et naturelle. C'est la meilleure chance de relèvement que nous ayons, l'aide la plus efficace que puisse rencontrer la bonne volonté des maîtres préoccupés à bon droit de donner à la jeunesse une forte trempe.

Paul de Rousiers.

COURS D'EXPOSITION DE LA SCIENCE SOCIALE (1)

XII.

LES TYPES SOCIAUX

DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE.

V.

LA RÉGION DES PLATEAUX; LE TYPE ACTUEL : LES ALBANAIS.

Nous avons observé les deux premières régions sociales de la Méditerranée : celle des Vallées et celle des Ports maritimes. Nous abordons aujourd'hui l'étude de la troisième région, celle des Plateaux. La Vallée, le Port, le Plateau forment les trois organismes distincts et cependant inséparables de ce groupe de sociétés, car ils réagissent les uns sur les autres. La Vallée a donné le type du cultivateur; le Port, celui du marin et du commerçant; enfin, le Plateau va produire le type du guerrier, qui, à toutes les époques, mais surtout dans l'antiquité, a dominé les deux autres et a constitué le mécanisme du gouvernement. C'est le Plateau qui nous explique la vie politique de ces sociétés autrefois si fameuses.

(1) Voir la série des études précédentes livr. de mars, mai, septembre, octobre, novembre 1893; de janvier, mars, juin, août et novembre 1894, de mars 1895.

Conformément à la marche que nous avons constamment suivie, nous allons étudier la région des Plateaux, dans le présent d'abord, puis dans le passé, afin de partir de l'observation directe et du phénomène vivant, pour atteindre ensuite les faits anciens et les phénomènes historiques (1).

Situation respective des Vallées, des Ports et des Plateaux. — D'une façon générale, le tronçon central de la Péninsule des Balkans, qui a été l'origine des Grecs, c'est-à-dire la Thessalie et l'Hellade, ou le nord de la Grèce, présente un sol qui va s'élevant graduellement d'Orient en Occident. Les Ports les plus célèbres sont situés sur le bord oriental; derrière ce bord, sorte de bourrelet formé par des falaises ou par les alluvions des fleuves, s'étendent les Vallées, marécageuses dans leurs parties basses et habitables surtout dans leur partie centrale, à une élévation moyenne entre le pied des montagnes et la mer; ces Vallées sont plutôt fermées qu'ouvertes par les estuaires marécageux de leurs fleuves. Enfin, derrière ces Vallées, et s'étendant jusqu'au bord occidental, s'élèvent les montagnes, c'est-à-dire la région des Plateaux.

Ainsi, en thèse générale, les Ports sont à l'Orient, les Vallées au centre et les montagnes à l'Occident.

Cette formule générale, toujours vraie par quelques côtés, se diversifie, dans l'application, sur beaucoup de points de la Péninsule : ce sont des variantes, parfois des déviations du système. Mais c'est en Thessalie que cette disposition apparaît avec le plus de netteté. Cette région offre d'ailleurs un autre intérêt : elle a été le grand lieu d'établissement des Pélasges dans la Péninsule hellénique. On sait que les Pélasges s'établissaient de préférence au milieu des vallées fertiles, et la Thessalie est la plus magnifique vallée d'alluvion de toute la région des Balkans. C'est autour de cette vallée qu'a rayonné l'histoire des anciens Grecs depuis Jupiter jusqu'à Alexandre le Grand.

(1) Nous devons remercier notre ami, M. Henri de Tourville, des notes qu'il a bien voulu nous communiquer et dans lesquelles tout ce sujet était esquissé d'une façon magistrale.

Nous venons de dire que l'on rencontre en Thessalie, les trois régions sociales qui caractérisent et expliquent le monde méditerranéen : la Vallée, le Port et le Plateau.

A l'Orient, se trouve un rivage tout à fait séparé de la Vallée par l'Olympe, l'Ossa, le Pélion, les marais du lac de Karla et l'extrémité du mont Othrys. Le port situé sur ce rivage est ainsi rejeté en dehors de la Vallée, c'est le port encore très fréquenté de Volo, autrefois Iolchos, célèbre pour avoir été le lieu d'embarquement des Argonautes; il est au fond du golfe dit de Volo, appelé jadis du nom caractéristique de golfe pélasgique.

A l'intérieur, s'étend la Vallée de la Salambria, autrefois le Pénée, vaste salle ronde entre les hauteurs du rivage et les montagnes du fond. Cette vallée ne communique avec la mer que par une brèche étroite que les eaux ont ouverte violemment pour se faire un passage : cette fente pittoresque est la fameuse vallée de Tempé. Elle est aussi facile à défendre que le passage des Thermopyles.

Enfin, à l'Occident, s'élève le plateau, la grande montagne ramifiée, le Pinde avec ses arrière-monts, qui vont tremper dans l'Adriatique et qui, à partir du Pinde, font éventail au Sud et au Nord, depuis l'entrée du golfe de Corinthe jusqu'au massif du Monténégro.

C'est dans cette grande région montagneuse de la Grèce que nous allons trouver le type Albanais.

L'Albanie présente le type actuel le plus pur des Plateaux méditerranéens. — Ces montagnes du Pinde ont donné et conservent encore un type pur de la Méditerranée, parce qu'elles n'ont pu être peuplées et qu'elles n'ont été notoirement peuplées, que par la voie de la Méditerranée. La route venant de l'intérieur des terres, la route du nord, était fermée par le rempart des Balkans et des Alpes. Cette grande barrière, qui va de la mer Noire à l'Adriatique, a fermé, pendant des siècles, la presqu'île hellénique aux invasions, aux peuplements par la voie du continent. Nous avons expliqué les raisons sociales qui per-

mettent d'établir ce fait (1). Les géographes l'admettent également : « Au sud de la grande barrière des monts, dit Reclus, le mouvement des peuples entre l'Europe et l'Asie ne pouvait s'opérer que par mer. Les peuples assez avancés en civilisation pour se construire des bâtiments étaient donc les seuls auxquels le chemin fût ouvert... En outre, les groupes d'émigrants ne pouvaient jamais être bien nombreux à cause des difficultés de l'équipement et de la navigation. L'épaisseur des Alpes et de tous ses avant-monts, du Pinde aux Carpathes, séparaient donc vraiment deux mondes distincts. où la marche de l'histoire devait s'accomplir différemment... Les Albanais sont les descendants les plus directs des antiques Pélasges (2) ».

Quand, plus tard, dans les derniers temps de l'Empire romain, les invasions des peuples du Nord eurent enfin réussi à franchir le rempart des Balkans et des Alpes dinariques, les populations de la Péninsule trouvèrent, ici comme partout, un refuge dans la montagne. C'est ce qui explique comment le type a pu se conserver jusqu'à nos jours dans sa pureté. Le type albanais s'est alors étendu dans toute cette région montagneuse et s'est même prolongé au Nord, le long de l'Adriatique, dans l'Illyrie. Mais, depuis, il a été refoulé du côté du Nord, par les diverses invasions slaves, et, du côté du Sud, par les Grecs modernes des vallées et des ports, ou par des infiltrations de Slaves et de Valaques, qui, en longeant et en contournant le Pinde, venaient établir leurs troupeaux dans la partie la plus ouverte et la plus féconde de ces montagnes, qu'on appelle aujourd'hui encore le nome (ou district) d'Acarnanie et Étolie.

L'Albanie est donc resserrée entre la rivière et le golfe d'Arta (autrefois d'Ambracie), dont les eaux descendent du Pinde, la chaîne du Pinde avec sa continuation vers le Nord qui reçoit quelquefois le nom d'Alpes helléniques, le massif du Monténégro, et enfin l'Adriatique.

(1) Voir un de nos précédents articles, livraison de juin 1894, t. XVII, p. 506 et suiv.

(2) *Nouv. Géog. univ.*, I, p. 192. Voir dans Malte-Brun, t. VII, p. 761 et suiv., une dissertation étendue pour établir l'origine pélasgique et grecque des Albanais. Cette origine est confirmée par la plupart des voyageurs et des philologues.

Le Montagnard albanais a été formé par une sélection supérieure d'émigrants de la Vallée. — Le type du Plateau est sorti du type de la Vallée, de ce type des Pélasges, dont nous avons donné la description (1) et qui ont été les grands immigrants du bassin méditerranéen. Nous avons expliqué pourquoi les Phéniciens-Carthaginois n'ont pas peuplé et rempli de leur type l'intérieur des terres; ils ont seulement porté sur les rivages l'excitation merveilleuse du commerce.

En sortant du type des Pélasges, les montagnards de la Méditerranée se sont trouvés dans un cas particulier : ils ont procédé de la formation agricole et urbaine, ce qui leur a imprimé un caractère distinctif. L'émigration agricole et urbaine s'effectue par petits groupes, ou même par individualités isolées, parce que la culture et la vie urbaine tendent à diminuer et à dissoudre les communautés de famille. Si ces groupes petits, si ces individualités isolées sont de qualité inférieure, ils succombent dans l'émigration, précisément à cause de leur petit nombre et de leur isolement, et parce que ayant perdu, dans la vie compliquée de la culture et de la ville, les habitudes et les aptitudes de la vie simple, ils n'y savent pas suppléer par l'énergie et l'initiative. Il n'y a donc que les éléments supérieurs de cette émigration agricole et urbaine qui puissent subsister; et, pour qu'ils subsistent dans des sols peu cultivables et en dehors de l'agglomération, il faut qu'ils surpassent en vigueur et en personnalité les tempéraments communs des agriculteurs et des urbains du milieu desquels ils sortent. Il se produit là une sélection analogue à celle qu'on a pu longtemps observer dans le Far-West américain, où tous ceux qui n'étaient pas capables d'une existence rude et entreprenante ne pouvaient se maintenir.

C'est ainsi que la montagne a eu pour résultat d'atténuer la communauté au profit de l'initiative personnelle. Elle a donc émancipé la population méditerranéenne originaire de la lourde et compacte communauté pélasgique; elle a opéré une sélection d'indépendants, capables d'indépendance.

(1) Livraison de juin 1894, t. XVII, p. 487 et suiv.

La Montagne ne produit pas toujours cette sélection supérieure. — Elle a quelquefois, il est vrai, opéré ce même effet ailleurs qu'en Grèce. Mais, le plus souvent, la montagne a été le refuge de la communauté. Ce phénomène tient aux trois circonstances suivantes :

1° Les montagnes en général, ou du moins le plus souvent, ont reçu une émigration de demi-nomades, lâchant le sol de la plaine auquel ils s'étaient imparfaitement fixés : ils fuyaient devant de nouveaux arrivants avant d'être parvenus à la vie agricole et urbaine développée. Le type de la montagne avait ainsi pour point de départ le type demi-nomade. C'est ce que nous avons vu chez les Slaves du Sud, quand ils ont occupé le versant Nord des Balkans, d'où ils sont finalement descendus vers le midi.

Au contraire, les montagnes helléniques et italiennes ont été peuplées par des gens d'origine agricole et urbaine : les Pélasges que nous connaissons. Le point de départ du type n'est donc pas le même. La conséquence de ce fait est que les montagnes helléniques et italiennes ont été peuplées par des gens d'une formation sociale plus avancée que celle des autres populations montagnardes.

2° De plus, les montagnes, en général, ont été occupées par une émigration en masse, par un flot de peuple montant en même temps, par une population arrivant avec ses cadres antérieurs. Cela n'a pas seulement eu lieu quand les émigrants étaient demi-nomades. Même dans les cas, plus rares, où les émigrants sortaient de la vie agricole et urbaine (ou, du moins, d'une vie plus sédentaire que celle des demi-nomades), le peuplement de la montagne s'est souvent fait en masse, tous fuyant ensemble.

Dans les montagnes helléniques et italiennes, il en a été autrement : ce sont des émigrants épars, peu nombreux chaque fois, qui sont sortis du milieu des Pélasges et ont gagné la montagne. C'est famille par famille, même individu par individu, qu'on a émigré vers la montagne, accidentellement, successivement. Les cadres antérieurs ont été rompus ; l'indépendance a été la cause, ou tout au moins l'effet de ce mode d'émigration vers une terre

neuve, inoccupée. C'étaient des bannis volontaires ou forcés, partant pour une bonne ou pour une mauvaise raison. L'histoire de la Grèce et de l'Italie est pleine de faits de cette nature, ainsi que nous le constaterons lorsque nous parlerons du type ancien des Plateaux.

Ce genre d'émigration a eu pour conséquence de développer, chez ces montagnards, l'initiative et la personnalité; elle a donné une sélection d'indépendants, se rejoignant, débarrassés des gens habitués à la dépendance, et se constituant socialement en dehors du vieux cadre.

3° De quelque façon qu'aient été peuplées les montagnes en général, par demi-nomades ou par sédentaires, en masse ou même par petits groupes, les montagnards se sont trouvés généralement entourés, au pied des monts, par une ceinture de grands pays, habités au large par une population nombreuse.

En Grèce et en Italie, il n'en a pas été ainsi. Le pays au pied de la montagne était fait de ces courtes et étroites vallées d'alluvion, que terminaient de près la montagne et la mer. Ajoutez à cela que les montagnes grecques et italiennes ne sont pas, comme les massifs des Alpes ou des Balkans, une accumulation épaisse, profonde, de séries de montagnes : ce sont des chaînes allongées et ordinairement simples.

La double conséquence de ce fait était que les montagnards helléniques ou italiens restaient de très près en rapport avec les gens de la Vallée; et que la Vallée était assez limitée pour qu'un parti d'indépendants, redescendant sur elle, n'y fût pas écrasé par le grand nombre, ou noyé dans la population d'en bas.

Cependant, à ces derniers points de vue, l'Albanie s'écarte moins que les autres chaînes helléniques, ou italiennes, du type des grands massifs montagneux : c'est un pays montueux d'une notable épaisseur. Mais aussi c'est précisément ce qui a contribué à sa conservation : l'épaisseur relative de ses montagnes l'a préservé mieux du débordement des invasions en masse, quand sont survenus les peuples non méditerranéens.

C'est encore ce qui a nui, de tous temps, à son développement social ultérieur, à l'évolution du type vers des formes nouvelles

et plus compliquées, que nous trouverons seulement dans l'ancienne histoire, dans l'ancien état de la Méditerranée, chez les vieux Grecs et chez les vieux Romains, descendus de montagnes moins épaisses, plus immédiatement et plus incessamment en relation avec la Vallée.

Le type méditerranéen de la Montagne diffère donc du type méditerranéen de la Vallée, en ce qu'il est une sélection d'indépendants, d'hommes à initiative, sortis du milieu de la communauté. La communauté est ainsi diminuée et le type s'élève vers l'énergie individuelle. Nous avons déjà vu quelque chose de cela dans le type du Port; mais ici il y a plus d'énergie physique, plus d'énergie morale. La Montagne, dans la région méditerranéenne, est plus difficile à pratiquer que la mer, elle est plus rude de climat, elle développe plus l'exercice des membres. Et, comme elle n'est pas propre au commerce, elle détourne moins de la culture, qui s'y fait d'ailleurs par un travail plus âpre; elle n'affaiblit pas la trempe du caractère par la souplesse des affaires et par la richesse.

Le travail a institué chez les Albanais une communauté plutôt publique que familiale. — Grâce aux conditions de Lieu, la montagne albanaise ayant été peuplée de la manière que nous venons de dire, quel genre de travail en est résulté?

S'il est vrai, comme nous l'avons vu, que ces montagnards viennent de la Vallée et qu'ils sont d'anciens Pélasges, ils doivent être formés à la culture. C'est en effet ce que constatent les voyageurs. « M. Wiet nous apprend que l'agriculture est relativement développée chez les Mirdites (c'est le type le plus pur des Albanais) (1) : obligés, pour vivre, de cultiver avec soin les vallées de leurs âpres montagnes, ils réussissent à leur faire rendre de plus belles récoltes que celles de la plaine, habitée par une population plus indolente (2). »

(1) Les Mirdites, ou Mirdiotes, sont dans les montagnes d'un petit fleuve appelé la Matou matja, qui débouche dans l'Adriatique immédiatement au-dessous du Drin, très près de l'extrême pointe Sud du Monténégro. Le plateau très fertile de la Métoja est sur la partie du Drin qui vient du Nord et qu'on appelle le Drin noir.

(2) Reclus, *Géog. univ.*, t. I, p. 192.

En fait, les Albanais produisent tout ce qui est nécessaire à leurs besoins restreints; ils façonnent eux-mêmes ces objets au moyen de l'industrie domestique et n'achètent presque rien au dehors. Comme les anciens Pélasges, ils consacrent par des fêtes les grandes époques de la nature.

Mais, par suite de la nature montagneuse du sol, cette culture est nécessairement ardue, elle ne donne guère, sauf dans les parties plus basses, que le maïs et le sumac (1). Le reste ne peut être exploité qu'en herbe par les moutons et les chèvres. Les familles possèdent, en moyenne, une quarantaine de têtes de ce menu bétail.

Mais on sait que l'herbe des montagnes s'exploite mieux, surtout pour les moutons et les chèvres, en laissant le sol indivis. L'éloignement des habitations rend d'abord difficile l'appropriation des pâturages; en outre, comme leur exploitation n'exige ni travail ni entretien, ils ne souffrent pas du régime de la communauté; enfin, il est plus commode et plus avantageux aux familles de confier la garde de leurs animaux à un berger commun que d'envoyer chacune au loin un parent ou un domestique et d'avoir à installer des clôtures, dont l'établissement et l'entretien seraient dispendieux. Telles sont les raisons pour lesquelles la communauté de parcours persiste généralement sur les terres herbues des hautes montagnes. Il y a cependant des exceptions. Dans certaines montagnes de l'Auvergne, par exemple, les pâturages sont appropriés. Cela tient à l'extraordinaire fertilité de ces pâturages, qui s'étendent sur un sol de lave très profond. On a intérêt à les aménager et souvent à les enclore, par conséquent à les approprier, car l'hectare de montagne a parfois autant de valeur que la même superficie dans la vallée.

Cette condition ne se présentant pas dans l'Albanie, on comprend que la nécessité du libre parcours maintienne, entre les habitants d'une même portion de montagne, une certaine communauté. Mais ce n'est plus la communauté de famille, qui d'ailleurs, comme nous l'avons dit, a perdu du terrain dans

(1) Le sumac est une sorte d'arbuste à vernis dont le principal usage, dans ce pays, est de maintenir contre l'éboulement les terres cultivables.

l'émigration individuelle; c'est une communauté beaucoup plus vague et plus générale, une communauté extérieure à la famille et qui prend plutôt un caractère d'organisation publique, puisqu'elle réunit un bon nombre de familles du même voisinage, obligées de se concerter pour l'exploitation de toute une partie de montagne.

Mais le travail ne nous révèle pas seulement l'existence d'une communauté publique de biens, il fait en outre ressortir une distinction très nette entre les occupations des hommes et celles des femmes, et il amène par là à la connaissance d'une autre nature de communauté publique.

C'est aux femmes seules qu'incombent les durs travaux de la culture et les diverses fabrications domestiques. L'homme ne daigne pas s'y associer. « Le propriétaire, dit M. Pouqueville qui a séjourné une vingtaine d'années en Albanie, se livre à la chasse, reste accroupi à la tête de son champ que sa femme et ses enfants labourent, ensemencent ou moissonnent. L'homme attend tout de sa famille; hautain, taciturne, il tient à la main le bâton du commandement; il exige les soins, les services et les secours de ceux qui dépendent de lui et il n'entre dans les détails domestiques que pour troquer ou vendre l'excédent des produits. Il charge sa femme d'un sac de denrées qu'elle porte au marché; il est le seul maître du pécule et le détenteur des clefs sous lesquelles on enferme les objets de quelque valeur. Son occupation unique est d'entretenir ses armes, de pourvoir au soin de sa chaussure, à la confection de ses cartouches, à la conservation de ses munitions de guerre; et il passe le reste de son temps à fumer et à végéter (1). »

Les poésies albanaises comparent la femme à la navette toujours active, tandis que le père de famille est représenté comme le bélier majestueux, qui précède le troupeau, en faisant sonner la clochette. La manière dont se font les mariages se rattache d'ailleurs à la tradition patriarcale la plus claire et est en harmonie avec cette situation faite à la femme. Les unions sont

(1) *Voyage dans la Grèce*, par Pouqueville, ancien consul général de France près d'Ali, pacha de Janina, t. II, p. 588.

décidées par les parents, c'est-à-dire par la communauté familiale et non par les intéressés. Parfois on est fiancé dès le berceau (1). La cérémonie du mariage se célèbre sous forme d'enlèvement, et, dans certaines régions de l'Albanie, l'enlèvement se pratique réellement et est admis dans les familles : « Naguère la femme devait être enlevée à l'ennemi et, dans nombre de villages de la plaine, les jeunes filles musulmanes s'attendent sans trop d'effroi à être enlevées par les guerriers mirdites dans quelque expédition de maraude. Les parents eux-mêmes prennent leur parti de ces enlèvements, sachant qu'on leur paiera tôt ou tard le prix du rapt ». La femme est généralement maintenue très à l'écart des hommes, comme dans toutes les sociétés communautaires, et elle est sa servante autant et plus que la compagne de son époux. Elle ne prend place à table avec lui qu'aux fêtes solennelles. Dans les voyages, le dos chargé du berceau qui renferme le nouveau-né, elle suit à pied son mari, dont elle porte aussi le fusil sur l'épaule, tandis que celui-ci, installé sur son mulet, fume tranquillement.

Le paragraphe suivant va nous apprendre quelles circonstances ont établi et maintenu au profit de l'homme une situation aussi privilégiée et ont donné lieu à une communauté publique plus nécessaire et plus vivace encore que celle des pâturages.

La communauté dominante, chez ces montagnards, est celle du clan guerrier. — La culture et l'art pastoral transhumant ne constituent pas le seul travail des Albanais. Il en est un autre, qui vient s'ajouter à celui-là et qui est spécialement pratiqué par les hommes. Et ce nouveau travail est bien autrement puissant que l'art pastoral pour retenir les gens dans la communauté, toute diminuée qu'elle soit du côté de la famille. De plus, c'est à la communauté publique qu'il pousse par nature. Là va s'accentuer l'évolution de la communauté amoindrie de la famille à la communauté publique dominante. Il s'agit de la

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, II, p. 575.

guerre, de la défense, du pillage : cette occupation, on va le voir, rentre bien ici dans la catégorie du travail et elle est la cause informante la plus énergique de ce qui subsiste du régime communautaire.

On comprend que ces émigrants épars, isolés, qui surviennent les uns après les autres, ont à se défier les uns des autres : leurs antécédents ne sont pas faits d'ordinaire pour rassurer. Non seulement ils n'arrivent pas tout liés entre eux, mais ils ne sont pas portés à se fondre : ils aiment leur indépendance; c'est pour elle, c'est afin d'en jouir, ou parce qu'ils en ont voulu jouir inopportunément dans la cité pélasgique, dans les communautés bien réglées de la vallée, qu'ils sont passés à la montagne. Ils ont à défendre leur personne, les objets qu'ils ont apportés et qui, dans la solitude, deviennent précieux par leur rareté, leurs troupeaux, enfin leurs petites cultures. Ils s'arment donc, mais constamment, en permanence, individuellement et tous, pour la protection quotidienne et usuelle de leurs moyens d'existence, de leur travail et de leurs biens.

Dans cet éparpillement qui a succédé pour eux à l'agglomération urbaine, l'arme portée sur soi et toujours prête à agir doit remplacer la protection des hautes murailles pélasgiques et la sécurité de la grande communauté antique.

Les voilà donc organisés sur le pied de guerre, et cette organisation est le régime de vie ordinaire. Une fois armés pour défendre leurs étroites ressources, il est immanquable qu'ils se battent pour s'en procurer de plus amples. « Le brigandage est considéré comme une partie de l'industrie nationale. Les Albanais sont estimés parmi leurs compatriotes en raison du butin qu'ils rapportent dans leur foyer. J'ai vu, à Prémiti, un Toxide qui ne manquait jamais de faire ses campagnes annuelles, qu'on appelle courses ou corvées, au delà du Vardar; et, connu pour un voleur fameux, il était le coryphée de son quartier. Les idées reçues à cet égard sont qu'un individu qui ne lèse pas ses voisins ou l'autorité locale, et qui paie de sa personne, n'a usé que de ses droits naturels. Aussi la carrière du vol public est-elle regardée comme celle des premières

armes d'un Albanais, et lorsqu'on est heureux, c'est le chemin pour parvenir aux premières dignités de l'Empire. C'était la voie qui, dans ces derniers temps, avait élevé Passevend Oglou au pachalik de Vidin; Ismaël, bey de Serrè, — qui ne voulut jamais de titre public, — au commandement de la Macédoine Transaxienne. J'en avais, dans mes rapports particuliers, un exemple plus direct en entendant Ali, pacha de Janina, me raconter comment, de chef de bande, il était devenu vizir. Il s'extasiait lorsqu'il croyait voir revivre ces inclinations dans un de ses petits-fils, dont il croyait faire le plus bel éloge en disant que ce jeune rejeton du crime serait, comme son grand-père, un brave voleur, qui dévorerait ses frères et ses voisins » (1).

D'après ces traits, on peut juger combien ce type albanais nous est précieux pour comprendre le montagnard grec de l'antiquité. Grotius remarque que cette manière d'envisager le vol était ordinaire dans la Grèce (2). Thucydide nous apprend qu'on demandait aux étrangers, sans les offenser, s'ils étaient brigands ou pirates. On trouve de pareils exemples dans Homère (3). Les Lacédémoniens approuvaient le vol comme propre à former les jeunes gens à l'adresse et à la vigilance (4). Épicure soutenait qu'il n'y avait point de mal à voler, mais à se laisser prendre (5).

Mais un pareil genre de vie ne serait bientôt, d'homme à homme, qu'un guet-apens intolérable, si on n'arrivait pas à se grouper de place en place pour une défense commune : on fait donc alliance avec les plus proches, par l'origine, le lieu, les idées, pour se faire entre soi un voisinage à peu près paisible, et se défendre au besoin ensemble contre de plus éloignés, dont on ne saurait se rendre sûr; c'est le clan militaire, forme évidente d'une communauté d'ordre public. On sait que le clan dif-

(1) Pouqueville, t. II, p. 572.

(2) *Droit de la Guerre,* liv. II, c. xv, n° 5.

(3) Voir les articles de M. Champault, sur *les Héros d'Homère,* dans la *Science sociale,* t. XIII et suiv.

(4) Aulu-Gelle, liv. II, c. xviii.

(5) Arr., *In Epict.*, lib. III, c. vii.

fère de la communauté familiale en ce qu'il groupe des personnes appartenant à des familles différentes, des personnes qui ne sont pas réunies par des liens de parenté : c'est une association extérieure à la famille.

A vrai dire, ce clan militaire restreint et un peu branlant constitue toute l'organisation politique des Albanais. Il n'y a, parmi eux, « ni unanimité ni ensemble, si ce n'est dans le cas où le foyer et l'autel sont menacés par un ennemi étranger. Mais, comme, habituellement, on n'a rien à craindre de semblable, chaque canton libre se compose de villages indépendants, et ces hameaux se partagent en pharès ou partis, qui reçoivent volontairement l'impulsion d'un ou de plusieurs chefs que chacun d'eux se choisit. Des haines tiennent toujours non seulement les pharès, mais les familles et même les individus qui en font partie, dans la défiance, dans un état d'hostilité sourde. Par suite de cette habitude des esprits, qui les rend nécessairement inquiets et soupçonneux, il arrive que les bourgades et les villages albanais ont, dans leur construction, une forme particulière et distinctive des autres hameaux. Chaque maison est crénelée, ou bien percée de meurtrières masquées par un enduit extérieur ; elle est toujours isolée, hors de la portée d'une autre habitation. Les familles d'un même parti, ou d'une souche commune, en s'éloignant comme par branches collatérales du chef dont elles descendent, forment, par échelon, des quartiers autour d'un mamelon, ou sur un plateau escarpé, de manière à pouvoir se secourir sans cesser d'être en garde contre les entreprises des gens de leur phara » (1). « C'est ainsi qu'autrefois Sparte n'était qu'une suite de villages habités par des individus retranchés dans leurs demeures. Tant il est vrai que le type albanais actuel fait revivre sous nos yeux les caractères essentiels du type ancien.

Et cependant la nécessité qui a brisé chez ces gens l'ancienne communauté familiale est si forte, que cette vie remplie de dangers a pour eux des charmes incomparables. Pouqueville a

(1) Pouqueville, *ibid.*, p. 562.

connu un aga de Lexovico, qui *se vantait* de n'avoir pas osé passer depuis dix ans dans un quartier de la ville qu'on voyait à travers les grilles de sa fenêtre et où il aurait été assassiné par ses ennemis; il les désespérait par sa constance à se tenir sur ses gardes et à vivre claquemuré. Des pharès entières ont souvent des inimitiés implacables; elles ne passent que de nuit et furtivement dans certaines rues. Chaque circonscription a ses puits, ses citernes, ses fours et son marché à part, et on se dispense d'aller à l'église, à la mosquée, pour n'y pas rencontrer un ennemi. On s'est d'ailleurs entendu tacitement pour que cet état de guerre n'entrave pas trop les travaux agricoles. Pouqueville a vu des moissonneurs faire tranquillement la récolte dans la vallée de Drynopolis, tant que le jour durait, et se fusiller après le souper, lorsqu'ils étaient rentrés en ville. « La guerre peut éclater entre deux maisons d'une même phara, ou de quartier à quartier, sans que les autres y prennent part. Mais si un village, ou une ville, entre en guerre contre une ville ou contre quelque autre hameau, la chose prend un caractère sérieux. Ces querelles, comme aux siècles homériques, arrivent pour l'enlèvement d'un Adonis, pour le vol de quelques chèvres, très souvent à cause des limites des parcours; et, comme les différends ne peuvent se terminer par le moyen des lois, qui n'existent pas chez un peuple anarchique, on a recours à la voie des armes. Alors on s'assemble, on délibère, les haines privées s'ajournent dans les factions, et quand on doit marcher contre une peuplade entière, on se prévient de part et d'autre, non par le ministère de hérauts porteurs de caducées, mais en chargeant un passant ou un muletier d'annoncer qu'on s'attaquera dans tel temps. Il est difficile de s'imaginer en pareil cas combien d'intrigues on emploie et à quels moyens ingénieux on a recours pour augmenter le nombre de ses partisans et pour débaucher ceux des autres. Si on entre en campagne, c'est en tâtonnant; on cherche à s'emparer d'un défilé pour se rendre maître des communications; on regarde comme une prise d'avant-postes l'incendie des moulins, qui prive un village de ses farines, et le triomphe est marquant, si on peut occuper des hauteurs assez

rapprochées de l'ennemi pour l'insulter en lui chantant des injures » (1).

On croirait entendre les injures qu'échangeaient entre eux les héros d'Homère. M. Pouqueville fait d'ailleurs le rapprochement entre les deux époques. Ces villages, bâtis dans des lieux escarpés, « coûtent souvent des sièges aussi longs et sans doute aussi bien conduits que celui de Troie. Il faut avoir assisté à ces journées de l'antiquité pour y croire ; il faut voir les héros de la Grèce moderne, embusqués sans se retrancher, se provoquer, s'insulter, attendre qu'un homme se présente pour tirer, et s'enfuir quand ils ont « du pire », pour bien comprendre les combats décrits dans l'*Iliade*. Il faut surtout entendre chacun se vanter après une action, assister aux festins où l'on mange les agneaux volés, qui sont rôtis en plein air, pour jouir des scènes que la poésie a si brillamment parées de la richesse de ses couleurs. Rien n'a changé, à cet égard, sur la terre des demi-dieux et des héros; et, si on labourait les champs d'Ilium tandis que les Grecs assiégeaient la capitale de Priam, si les Troyens de leur côté vendangeaient sur les coteaux du mont Ida pendant le blocus, il arrive souvent aux Albanais de lever un siège à la veille du succès, pour aller ensemencer leurs terres, faucher leurs prés, ou bien chercher dans leur famille des provisions qui leur manquent » (2).

Avec cet esprit d'indépendance, qui fait le fond de leur situation, on comprend qu'ils soient incapables de concevoir un groupement national, sinon au point de vue militaire. Aussi les tribus sont-elles absolument autonomes dans leurs alliances intérieures; mais, en face de l'étranger, elles ne forment qu'une seule nation (3). On n'est jamais plus uni et groupé que dans les pires catastrophes. La guerre contre les Turcs en offre un exemple tragique : « Sur des milliers de montagnards, il ne se trouve pas un vieillard, pas une femme, pas un enfant pour demander grâce aux massacreurs envoyés par Ali-Pacha. L'héroïsme de ces

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, t. II, p. 560.
(2) *Ibid.*, p. 563.
(3) V. Reclus, *Nouv. Géog. univ.*, t. I, p. 193, 194.

femmes qui mettaient le feu aux caissons de cartouches, qui se précipitaient du haut des rochers, ou s'élançaient dans les torrents en se tenant par la main et en chantant leur chant de mort, restera toujours l'un des étonnements de l'histoire (1). » L'admiration demeure, mais l'étonnement cesse, quand on s'est rendu compte, comme nous venons de le faire, des causes qui ont développé chez ces gens le mépris de la mort, l'énergie individuelle, et l'attachement à la communauté publique constituée sur le clan militaire. On ne survit pas à sa défaite.

La nature des lieux et le clan guerrier ont permis à ces populations d'échapper à la conquête. — On comprend que ces montagnards ont une grande force de résistance contre les entreprises venant du dehors. En fait, les Albanais, mais spécialement les Mirdites, qui représentent, si l'on peut ainsi parler, l'Albanais à sa plus haute puissance, n'ont jamais été soumis aux Turcs, en dépit des efforts formidables que ceux-ci ont faits depuis plus de quatre cent cinquante ans, et au temps de leur plus grande puissance. Aussi les Mirdites sont-ils demeurés catholiques. Ils avaient résisté de même à la série interminable des invasions celtiques, germaniques et slaves de toutes les époques. Les exploits du fameux Scander-Beg sont un exemple célèbre de cette force de résistance.

Cette force de résistance, qui avait sa source dans le tempérament essentiellement guerrier que nous venons d'expliquer, a été en outre soutenue par la nature des lieux. « L'Albanie est le pays le plus montueux, le plus confus, le plus difficile de la Turquie d'Europe. Les montagnes s'y entassent, s'y croisent, s'y enchevêtrent de telle sorte qu'il est impossible de suivre leur direction et de les rattacher les unes aux autres. Les vallées y sont tourmentées, déchirées, parcourues par des torrents et ne s'épanouissent que dans de petites plaines. Le terrain cultivable est rare; toute la nature s'y montre âpre et sauvage. Si, de ces traits généraux, nous voulions passer au détail, nous sommes forcés d'avouer

(1) Reclus. *Nouv. Géog. univ.*, t. I.

que l'Albanie, comme toute la partie occidentale de l'Empire ottoman, est moins connue aujourd'hui que du temps des Grecs et des Romains et que c'est aux auteurs anciens que les géographes modernes ont emprunté la plupart des renseignements qu'ils possèdent sur ces contrées (1). »

C'est en vertu de cette force de résistance que nous avons aujourd'hui sous les yeux le type parfaitement conservé du montagnard sorti du milieu des Pélasges et premier habitant de cette portion du globe.

La formation prise dans la montagne ne change pas plus que la montagne, tant qu'on y reste et qu'on repousse l'arrivée d'autres races : c'est ce qui explique la persistance du type social et du type physique constatée par tous les voyageurs. « La population de la Turquie occidentale, entre les monts de la Bosnie et de la Grèce, est composée de Guèques et de Kosques (Albanais du Nord et Albanais du Sud) dont l'état social ne s'est guère modifié depuis trois mille ans. Leur figure est presque toujours régulière ; ils ont la tête allongée, le nez effilé, l'œil petit et fixe, la plupart sont blancs et la nuance de leur iris est le gris ou le bleu. Ils ont la poitrine bombée, la taille fine, les membres gracieux et forts. D'après W. Virchow, les Albanais sont parmi les Européens ceux dont le crâne a la forme la plus noble. Gais, audacieux, habiles à la répartie, les Albanais ressemblent aux Grecs. Par leurs mœurs, leur manière de sentir et de penser, les Albanais de nos jours nous représentent encore les Pélasges des anciens temps. Maintes scènes auxquelles assiste le voyageur le transportent en pleine *Odyssée*. Georges de Hahn, le savant qui a le mieux étudié les Chkipetar (c'est le nom que se donnent eux-mêmes les Albanais, il signifie « hommes des rochers »), croyait voir en eux de véritables Doriens, tels que devaient être ceux que conduisaient les Héraclides, en sortant des forêts de l'Épire, pour aller à la conquête du Péloponèse. (Il ne se trompait pas, ainsi que nous le verrons dans l'article suivant.) Ils ont même courage, même amour de la guerre, de la domination, même esprit de clan ; ils

(1) Malte-Brun, *Géog.*, t. IV, p. 680.

ont aussi à peu près le même costume : la blanche fustanelle, élégamment serrée à la taille n'est autre que l'ancienne chlamyde (1). »

On comprend à quel point ce type est curieux pour la connaissance du type social primitif des Grecs, que nous étudierons ensuite.

L'origine, l'insuffisance des ressources du sol, le clan guerrier et le voisinage de vallées riches ont développé l'habitude du brigandage. — Les origines de ces montagnards, puisque c'étaient des révoltés, leurs visées, puisque ce sont des indépendants, leurs divisions naturelles, puisqu'ils ne sont pas arrivés en bloc, ont fait, de tous temps, nous l'avons vu, que la première sûreté pour leur existence était dans leurs armes. C'est l'outil dont ils entendent le mieux l'usage. Ils ne se sont pas contentés de lui demander la préservation de leur vie, ils lui ont encore demandé les ressources de la vie : et cela était tout simple, puisque leurs montagnes les rendaient nécessiteux, et que les gens de la vallée bien pourvus, étaient leurs ennemis, ceux qu'ils avaient fuis, volontairement ou bannis par eux.

Cette série de faits, — et le brigandage qui en est la conséquence, — s'est reproduite sur une quantité d'autres points de la Grèce, dans les montagnes, notamment depuis l'invasion ottomane, si mal accueillie à bon droit.

Le brigandage des montagnards institué comme un moyen d'existence, n'a pas disparu complètement avec la libération de la Grèce. Cette libération ne pouvait pas, par elle seule, donner immédiatement des ressources de vie qui fussent du goût de ces montagnards et dans leurs habitudes.

D'ailleurs le gouvernement établi par les Puissances européennes, auxiliaires de la Grèce, fut mal combiné pour donner une solution à cette grave difficulté. Les Albanais, les Maïnotes, montagnards du même type sur le Taygète, au-dessus de Sparte, les marins et pirates grecs, issus en grande partie des Albanais

(1) Reclus, *Europe méridionale*, p. 185.

et d'autres montagnards, avaient été les héros vraiment extraordinaires de la libération de la Grèce. Or le nouveau gouvernement n'eut rien de plus pressé que de les mettre à l'écart. On sait comment la couronne de Grèce fut donnée, en 1832, à Othon, second fils du roi de Bavière, qui n'était pas encore majeur. Les fonctions publiques furent alors envahies par une véritable armée de Bavarois, ce qui amena bientôt de vives protestations de la part des chefs et des soldats de la dernière guerre, et bientôt des révoltes. Othon dut expulser ses compatriotes en 1843.

Il suffit d'ailleurs de lire les biographies de ces héros albanais et grecs, pour se rendre compte que de pareils hommes ne pouvaient être qu'au pouvoir ou à la révolte. Citons entre autres : Marco Botzaris (1), Capo d'Istria (2), Théodore Colocotronis (3), l'amiral Miaulis (4), Alexandre Mavrocordato (5).

(1) Un des héros de la Grèce moderne, né en Albanie en 1789; il fit ses premières armes dans une insurrection contre la Porte, en 1806. Il passa ensuite au service de la France. La révolution de 1820 le trouva prêt. Nommé statarque, ou général, dans la Grèce occidentale, il prit aux Turcs Reniassa, Placa, et combattit vaillamment à la journée de Peta, en 1822, et au défilé de Trioneros. S'étant jeté dans Missolonghi (entrée du golfe de Corinthe), il fit, avec 240 hommes, une sortie pendant la nuit, massacra un grand nombre d'ennemis, mais reçut une blessure mortelle, 20 août 1823. Son fils aîné devint ensuite aide de camp du roi Othon. (Voir Dezobry et Bachelet, *Dict. hist.*)

(2) Capo d'Istria, né à Corfou (la grande île du rivage albanais), en 1776. Il prêta son appui aux Grecs insurgés contre la Porte et eut la direction de leur gouvernement en 1827. Son peu de ménagements pour les chefs influents qui attendaient le prix de leurs services le fit accuser de vouloir étouffer la liberté hellénique au profit de la Russie (au service de laquelle il avait été auparavant comme diplomate et administrateur). Pietro Mavromichalis, bey des Maïnotes, ayant été incarcéré à la suite de quelques troubles dans sa principauté, son fils Georges et son frère Constantin assassinèrent Capo d'Istria, 9 oct. 1831. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(3) Théodore Colocotronis, un des chefs de l'insurrection grecque, né en 1770 dans la Messénie (un pays de montagnes célèbres), mort en 1843. Il battit Méhemet-Pacha en Morée, en 1822, mais ne sut point sacrifier à l'intérêt commun sa haine contre Mavrocordato. Général en chef dans la Morée sous la présidence de Capo d'Istria, il fut, après le meurtre de ce dernier, un des chefs du gouvernement provisoire. Condamné à mort pour avoir conspiré, en 1834, contre la régence établie pendant la minorité du roi Othon, il obtint sa grâce. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(4) Miaoulis, ou Miaulis, amiral grec né à Négrepont en 1772, mort en 1835, commanda en chef la flotte des insurgés en 1822, battit les Turcs à Patras. Il refusa de combattre sous les ordres de lord Cochrane, dont il désapprouvait les plans, se retira, se mit à la tête des Hydriotes (îles peuplée par les Albanais) révoltés en 1831 contre le gouvernement grec et n'échappa à un procès de haute trahison que par la mort du président Capo d'Istria. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(5) Alexandre Mavrocordato, né en 1787, un des chefs de l'insurrection grecque

Et, naturellement, ces hommes exercent le pouvoir, quand ils le détiennent, à la façon d'un brigandage. « Dans l'Hellade, une bureaucratie inquiète et rapace intervient à tout propos pour gérer à son profit les deniers de la commune, corrompt les électeurs, afin de se maintenir en place, et tente de rentrer dans ses débours, en continuant, sous mille formes vexatoires plus ou moins légales, les traditions de piraterie et de brigandage qui ont été si longtemps celles de leur pays (1). »

Dans son roman, *Le Roi des montagnes*, Edmond About a groupé avec beaucoup de vérité une série de traits qu'il avait pu observer et saisir sur le vif. Son héros, Hadji Stavros, est un type très réel de montagnard brigand et pirate, et les populations qu'il pille « le grondent tout haut et l'aiment tout bas ». Elles reconnaissent en lui un fils authentique de leur race, le type idéal que chacun voudrait atteindre et que chacun montre avec orgueil à ses fils.

Les Albanais n'ont pu être modifiés par le commerce, ni exercer, par ce moyen, une action au dehors. — Résister aux entreprises extérieures, ou se livrer au brigandage en opérant des razzias sur la frontière, c'est sans doute agir sur le dehors, mais ce n'est pas sortir de chez soi. Les Albanais n'ont été entraînés au dehors ni par la pratique du commerce, ni par le transit et le transport des marchandises étrangères. Nous allons voir pourquoi.

La partie centrale de l'Albanie a été, au temps des Romains, une voie commerciale. On passait de Brindes, ou Brindisi, qui est en Italie, à Dyrrachium, ou Durazzo, qui est en Albanie : c'était prendre l'Adriatique au plus court, en évitant le terrible promontoire des monts Acrocérauniens, fertile en tempêtes et en naufrages, *Infames scopuli !*

De Durazzo partait une voie romaine, appelée voie Egnatienne

contre les Turcs en 1821, président du conseil administratif en 1823, éloigné par l'influence de Capo d'Istria et des Russes, puis rappelé aux affaires et président du Conseil en 1884. (Dezobry, *Dict. hist.*)

(1) Reclus, *Nouv. Géog. univ.* t. I, p. 118.

(*Via Egnatia*), qui passait, en allant directement sur l'Est, à Petrella, Ochrida, Monastir, puis en Macédoine, à Vodina et Janitza (anciennement Édesse et Pella, capitales successives de la Macédoine sous Philippe et Alexandre), et aboutissait à Salonique. C'était la voie directe pour aller de Rome en Orient. Il en subsiste encore des fragments dont la solidité a résisté à dix-huit siècles de service ou de ruine.

Mais il est clair qu'en dehors de ce trajet direct, imposé, pour ainsi dire, contre la nature des lieux par la toute-puissance romaine, le pays ne se prêtait pas au commerce et n'en subissait pas d'atteinte. Les Romains disparus, les seules voies naturelles, qui étaient celles du golfe de Corinthe ou de la Méditerranée, ne souffrirent aucune rivalité.

C'est le rempart profond des montagnes étendu entre l'Adriatique et le Pinde, qui fait que les ports de la côte albanaise, d'ailleurs peu nombreux et peu favorables pour la plupart, ne peuvent attirer le commerce. C'est lui qui explique que les Albanais n'aient pas lieu de se faire marins sur leurs propres côtes.

« En attendant qu'une ville de commerce s'établisse sur la côte et remplace les misérables « Echelles » auxquelles on donne le nom de Ports, le mouvement des échanges se concentre dans quelques villes de l'intérieur. La plus considérable est Prizrend, située sur le torrent de la Maritza, tributaire du Drin, à l'issue d'une cluse de montagne, mais à l'extrémité méridionale de la plaine très fertile de Metoya, par laquelle on peut rejoindre sans peine la vallée de Vardar et la grande route d'Autriche à Salonique. Prizrend est une ville de marché pour tous les hauts Albanais (Albanais du Nord) et ses habitants enrichis par le commerce se vantent de la magnificence de leur costume et de la beauté de leurs armes (1). » Ce dernier trait montre bien à quel point ils restent Albanais, en dépit de ce commerce d'ordre infiniment secondaire et placé tout à l'intérieur.

On voit donc que le seul métier par lequel les Albanais peuvent exercer vraiment une action au dehors est le métier des armes,

(1) Reclus, *loc. cit.*, p. 198.

la guerre, tant cette série de phénomènes est étroitement liée.

Mais la guerre, où et comment?

Les Albanais ne peuvent plus pratiquer au dehors le métier des armes qu'en se louant comme mercenaires. — Les beaux temps du brigandage extérieur sont passés pour les Albanais. Tout ce qu'ils peuvent faire aujourd'hui, c'est de résister aux Turcs, au fond de leurs montagnes. Au dehors, ils seraient immédiatement arrêtés non seulement par cette puissance qui leur est très supérieure en force, mais encore par l'intervention des nations européennes qui s'entendent pour sauvegarder la Turquie. Ils ne sont pas plus heureux du côté de la Grèce constituée aujourd'hui en État et capable de se défendre, elle aussi.

Et voilà bien ce qui empêche l'évolution naturelle de ce type de montagnard : il ne peut sortir librement et en masse de ses montagnes, pour exercer le seul métier auquel il soit apte réellement. C'est précisément ce qui nous obligera, pour observer ce type dans sa plénitude, à le chercher au temps où les montagnes de la Méditerranée n'étaient pas cernées comme aujourd'hui par les grands peuples étrangers à la Méditerranée, c'est-à-dire à l'époque des anciens Grecs et des vieux Romains, qui nous montreront ce qu'a été et ce qu'a produit autrefois l'expansion de ces montagnards.

Faute de pouvoir sortir triomphalement, librement, en masse, de l'Albanie, les Albanais en sortaient, pour la guerre, en se louant aux autres peuples, comme le faisaient récemment encore les Suisses. « Le recrutement, qui est volontaire, a lieu dans les pharès, par un chef qui s'intitule de sa propre autorité, boulouk-bachi, ou commandant de peloton. Plus un pareil aventurier a de fortune et de réputation, et plus il parvient à réunir de soldats. Souvent on accorde une haute paie en faveur de services anciens comme voleur : titre équivalent à celui de chevalier errant. Les soldats admis sans considération d'âge et de taille sont tenus de s'armer et de s'équiper à leurs frais (1). »

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, p. 599.

Mais ces voleurs de grands chemins transformés en soldats réguliers étaient souvent eux-mêmes volés par le Turc, qui les prenait à son service. M. Pouqueville en cite un exemple amusant dont il fut témoin : « C'est toujours d'un bayram à l'autre, c'est-à-dire au terme de douze mois lunaires, qu'on paye la montre des troupes sur appel nominal. On a soin, quelques jours avant ce temps, de hausser le cours des monnaies avec lesquelles on doit solder les troupes et même de supprimer les taïms, ou étapes, afin d'obliger les Albanais à déserter en leur coupant les vivres. Chez Ali-Pacha, qui ne manquait jamais de pratiquer ce stratagème économique, le lieu de la revue était un de ses jardins, ou de ses vastes salons. Les soldats, appelés par ses secrétaires, entraient en s'étouffant par une porte étroite, et faisaient cercle autour de lui. On s'informait du temps de leurs services non payés sur lesquels on les chicanait. Ensuite on leur délivrait un bon sur le trésorier (muhardar), par lequel ils étaient renvoyés au saraf juif, qui les payait avec des espèces d'or rognées, auxquelles il avait soin d'entremêler des sequins faux. Quant à la solde des morts, des déserteurs et des absents, même pour cause de maladie, elle est de plein droit acquise au satrape, qui, plus d'une fois, a fait pendre des boulouk-bachis pour finir ses comptes avec eux, et s'emparer en même temps de leurs biens. Ainsi le service des Albanais auprès des chefs de leur pays n'est pas tout profit pour eux (1). » S'ils connaissaient leur histoire, ils regretteraient les temps fameux où ils descendaient dans les vallées de la Grèce pour y faire la loi et, où, par surcroît, les populations envahies faisaient d'eux des héros et même des dieux. Alors c'était réellement tout profit.

Actuellement, lorsqu'ils sont sortis de chez eux ainsi que nous venons de le dire, ils en sont réduits à se fondre au dehors avec d'autres, à s'assimiler à eux, tout en demeurant groupés les uns près des autres dans les terres qu'on leur accorde et où ils créent des villages, dits arnautes : c'est la corruption du mot acrocérauniens, nom que donnent les Turcs aux Albanais.

(1) Pouqueville, *loc. cit.*, p. 602.

Cependant l'ancienne action que ces montagnards exerçaient au dehors se manifeste encore parfois dans une certaine mesure. Elle se produit, dans quelques circonstances rares où un petit groupe d'Albanais a pu sortir libre de ses montagnes. Alors, on voit poindre, comme en une image affaiblie, la transformation dont ils sont susceptibles en pareil cas et le développement social qu'ils sont capables d'imprimer autour d'eux.

On peut citer, comme exemple, le cas de la petite colonie d'Hydra : « En 1730, quelques colons albanais, las des exactions d'un pacha de la Morée, s'étaient réfugiés dans l'île d'Hydra. On les laissa tranquilles et ils n'eurent qu'à payer un faible impôt. Aussi leur commerce, mêlé parfois d'un peu de piraterie, grandit rapidement. Hydra occupe, il est vrai, une position fort heureuse, commandant l'entrée des deux golfes de l'Argolide et de l'Attique ; mais elle n'a point de port, ni même d'abri véritablement digne de ce nom. C'est donc en dépit de la nature que les Hydriotes avaient fait de leur rocher un rendez-vous du commerce ; les navires devaient se presser dans quelques anfractuosités de la côte serrés les uns contre les autres, retenus immobiles par quatre amarres. Profitant de la guerre de l'Angleterre et de la France, les Hydriotes s'étaient emparés du commerce du Levant, de la mer Noire et étendaient leurs relations jusqu'en Angleterre et dans la Baltique. Au moment de l'insurrection de 1821, Hydra était l'île la plus riche de l'Archipel ; sa population était estimée à quarante mille habitants. Les seuls armateurs d'Hydra possédaient près de 400 navires de 100 à 200 tonneaux et, pendant la lutte, ils lancèrent contre le Turc plus de 100 vaisseaux armés de 2.000 canons. Hydra fournit à la flotte insurrectionnelle ses chefs les plus intrépides, Jacob Tombazis, Tsamados et André Miaoulis, qui, avec l'Ipsariote Canaris, poussèrent leurs brûlots contre Ibrahim dans la rade de Modon et jusque dans le port d'Alexandrie (1). » On comprend de quoi étaient capables ces montagnards qui pouvaient ainsi transformer un simple rocher au milieu de la mer!

(1) Vivien de Saint-Martin, *Dict. de Géog. univ.*, au mot Hydra.

Mais, nous l'avons dit, ces occasions de se rendre indépendants en dehors de leur territoire ne sont pas fréquentes avec l'ordre politique établi aujourd'hui dans la Méditerranée par les puissances occidentales. D'autre part, les guerres devenant de plus en plus rares, le métier de mercenaire a graduellement perdu de ses avantages et, par suite, il a fallu se résigner à chercher un autre moyen d'existence.

Alors on s'est mis à émigrer un à un, ou par de petites bandes pacifiques et résignées. Mais on a suivi la loi sociale de la formation des montagnes : on s'est jeté de préférence sur les métiers urbains, qui n'astreignent pas à l'exploitation compliquée du sol. C'est ainsi que les émigrants albanais se font surtout bouchers, boulangers, jardiniers, fontainiers, médecins, ou, pour mieux dire, rebouteux, etc. Et ils s'assimilent ainsi un à un à la population ambiante, ou bien, comme les montagnards, ils reviennent habiter une belle maison chez eux, lorsqu'ils ont amassé une fortune suffisante.

Voilà donc ce type des Montagnes de la Méditerranée réduit, par la compression, à la même condition que les montagnards noyés dans le continent au milieu de grands peuples! Mais ce n'est pas là leur condition naturelle : au contraire, ils avaient eu, pendant des siècles, au pied de leurs montagnes, des petits peuples séparés les uns des autres dans leurs petites vallées.

C'est en agissant « sur cette matière spéciale » avec leurs aptitudes de montagnards, qu'ils ont créé le type de l'ancien Grec et du vieux Romain. Quelle différence de destinée avec celle qu'ils ont aujourd'hui!

Mais aussi quelle évolution curieuse à constater!

C'est précisément ce qui nous reste à voir.

(*A suivre.*) Edmond Demolins.

L'ÉDUCATION NOUVELLE.

UN ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION POUR LES JEUNES FILLES.

On l'a dit souvent, dans la *Science sociale,* la question sociale est surtout une question d'éducation : notre traditionnelle éducation, trop claustrale, trop comprimante de toute initiative, de toute spontanéité, trop réglée et trop passive, trop sédentaire et trop surchargée, ne répond plus aux conditions de la vie moderne. Elle forme des hommes pour le passé et non pour le présent, c'est-à-dire pour des époques où les individus trouvaient des cadres tout faits pour les recevoir et souvent suffisants pour les soutenir au milieu des difficultés de la vie. On pouvait alors réussir simplement en restant fidèle à la tradition des ancêtres et en continuant leur profession. Aujourd'hui, la tradition est constamment battue en brèche par les transformations sociales et les professions sont perpétuellement bouleversées par les modifications apportées aux méthodes de travail et par la transformation et le développement des transports.

L'homme doit donc compter moins sur les autres et sur les choses et davantage sur lui-même; il doit être toujours prêt à tout événement, apte à se décider et à se retourner suivant les nécessités de la vie.

De là, le besoin impérieux d'une éducation nouvelle, mieux adaptée à ces conditions de vie.

Et cette nécessité ne s'impose pas seulement à l'homme, mais également à la femme : pour elle aussi, le vieux mode de formation est insuffisant et pour les mêmes raisons. A cet homme nouveau, il faut une femme nouvelle, apte d'abord à supporter avec

lui les difficultés plus grandes de la vie, apte ensuite à former des hommes virilement. La femme ne doit pas se dresser comme un obstacle, mais comme un aide; elle aussi doit être virile.

Le récit que l'on va lire nous montre non seulement une maison où l'éducation paraît combinée d'une façon plus ouverte, plus spontanée, plus appropriée et plus intelligente, mais, de plus, il met en relief, dans la personne de la directrice, un spécimen remarquable du résultat que produit cette éducation. Elle donne bien l'impression de la femme forte, non plus telle qu'on la concevait autrefois et qu'elle suffisait dans le passé, mais telle qu'elle convient au présent et qu'elle sera de plus en plus nécessaire dans l'avenir.

Nous voudrions que cet exemple suscitât l'idée de créer, pour les jeunes gens, un établissement du même genre. Cette création se fera fatalement, car la force des choses nous y pousse, mais il vaudrait mieux que ce fût aujourd'hui que demain : la nécessité est urgente.

I.

La petite ville où se trouve l'établissement que nous allons décrire, entourée d'une large ceinture de forêt et à une heure de Paris, paraissait indiquée pour devenir l'Oxford ou le Cambridge de la France. Les Parisiens, plus encore autrefois qu'aujourd'hui, y auraient eu leurs enfants dans une situation admirable au point de vue de l'hygiène morale et physique, et à proximité.

Cette pensée, sans doute, a présidé à la fondation de cette maison d'éducation pour les jeunes filles. Malheureusement pour nous, ce sont surtout des étrangères qui en ont profité jusqu'ici; cependant, depuis quelques années, la proportion des Françaises semble augmenter.

Les Ruches, c'est le nom de cet établissement, ne sont pas situées dans l'agglomération urbaine, mais sur la large avenue bordée de villas et d'hôtels, qui, de la gare, mène à la ville et à un kilomètre environ de cette dernière. Quelques pas les séparent

de la forêt, une partie même de la propriété en est limitrophe.

Je vais conter les impressions de ma visite à cette maison.

Bien que les Ruches aient été construites pour servir de maison d'éducation, l'aspect extérieur est celui d'une grande demeure. C'est un superbe hôtel en briques et pierres de taille.

A chaque extrémité deux annexes importantes le flanquent à angle droit. L'une est reliée à l'hôtel par une large galerie vitrée servant de promenoir en temps de pluie; on me dit que c'est la salle à manger.

L'autre, la salle des cours et l'atelier, est plus proche du corps de logis principal; une allée asphaltée de quelques mètres de longueur seulement y conduit.

L'intérieur de cette sorte de cour d'honneur est un jardin, avec massifs verts contre les murs et les bâtiments, et pelouse centrale autour de laquelle tournent les voitures.

Quand nous arrivons, nous n'avons pas besoin de sonner à la petite porte : la grille d'entrée est grande ouverte, mais deux gros terre-neuve, attachés à leur niches, annoncent notre arrivée.

En passant devant la salle des cours et devant d'autres salles au rez-de-chaussée, nous apercevons des jeunes filles au travail. Elles relèvent la tête, nous regardent, mais, franchement, avec calme, comme nous regarderions nous-mêmes de nos fenêtres si l'on entrait chez nous. Il n'y a dans notre passage aucun prétexte à désordre; point de groupe de têtes derrière un carreau, ni l'espionnage des rideaux soulevés. Décidément nous n'entrons pas dans un couvent.

A l'aboiement des terre-neuve, deux chiens de maison sont venus en observation à la porte vitrée du perron; l'un, vieux bull, trop gras, heureux invalide; l'autre, un beau caniche bien blanc.

Le vestibule, chauffé au calorifère comme tout l'hôtel, forme, par suite de la saillie du perron, un rond point central, au milieu d'une vaste galerie dallée de marbre blanc et noir. Elle s'étend sur toute la longueur du bâtiment, simple en profondeur à cet étage et se prolonge par la galerie vitrée de la salle à manger.

En face de la porte d'entrée, un très grand salon, très élevé, dans lequel nous sommes introduits et dont les trois fenêtres donnent sur un jardin plus vaste que celui de l'entrée.

Le parquet ciré est recouvert de plusieurs carpettes d'Orient. Nous remarquons une grande vitrine renfermant des bibelots, plusieurs paravents dont l'un garni de photographies. Le mobilier est élégant, canapés, fauteuils, chaises, tabourets, clairs, dorés, différents les uns des autres. C'est un salon très élégant et en même temps facile à déménager. Il sert souvent de salle de danse.

A côté, réuni par une large baie, le petit salon (tout est relatif), dans lequel passent habituellement leur soirée une vingtaine de personnes. L'ameublement en est plus sévère, plus pratique que celui du grand salon. Grande bibliothèque des élèves, piano à queue, piano droit, sièges où dominent des étoffes plus sombres et solides.

Un magnifique et viril cabinet de travail, celui de la Directrice, fait pendant au petit salon et complète les appartements de réception. Un grand bureau ministre en bois ciré et une immense bibliothèque vitrée, qui garnit entièrement le panneau principal, en sont le meubles les plus saillants.

Mlle J. D... est arrivée, et, dès qu'elle connaît notre désir, nous propose aussitôt de visiter son établissement.

Au premier et au second étages, la galerie du rez-de-chaussée est remplacée par un couloir central sur lequel donnent, de chaque côté, les chambres des maîtresses et celles des élèves, diversement alternées. Il y a quinze chambres par étage.

En principe, chaque élève a sa chambre. Cependant, des sœurs, des parentes, ou même des amies, peuvent, sur leur demande, obtenir une chambre à deux lits. En fait, il y a pour les élèves quinze chambres à un lit et six à deux lits.

Chaque chambre est très simple; lit en fer, commode ou secrétaire, chaises et table. Les jeunes filles peuvent les décorer comme elles l'entendent. On y voit des photographies et des objets personnels, tels que buvards, pendules de voyage, etc. Enfin, chacune d'elles présente l'aspect que pourrait avoir une chambre de jeune fille dans sa propre famille.

L'accès des chambres est toujours ouvert aux élèves. Elles y vont quand elles veulent, mais, ce qui est facile à comprendre, ne doivent pas s'y réunir à plusieurs pour y séjourner. Bien qu'il fasse froid, nous remarquons que presque toutes les fenêtres des chambres à coucher sont entr'ouvertes. Ces jeunes filles ne craignent pas l'air.

Par la galerie vitrée nous nous rendons à la salle à manger. Cette immense pièce, largement éclairée, remplit tout le rez-de-chaussée de l'une des annexes. Elle contient quatre ou cinq tables de différentes dimensions. Nous remarquons sur l'une d'elles des tasses à café non encore desservies. Je demande si le café entre dans le menu. On me répond que non et que ce service est à l'usage des professeurs de littérature. Chaque jour un professeur de Paris ou de Melun vient passer la journée aux Ruches pour y faire ses cours. Il déjeune avec ces dames et ces demoiselles.

Au-dessous de la salle à manger sont les cuisines et le service. Au-dessus, l'infirmerie, en cas de maladie très grave ou surtout contagieuse. Elle est entièrement séparée par une entrée particulière et comprend quatre chambres pour élèves, et une pour la maîtresse qui les soigne et se met en quarantaine avec elles.

La seconde annexe contient la grande salle des cours. Pour nous y rendre, nous retournons sur nos pas et traversons trois ou quatre salles d'études et de classes de dimensions variées mais plutôt réduites.

Enfin, au-dessus de la salle des cours, nous montons à un grand atelier, encombré de chevalets et de maquettes pour les leçons de dessin et de peinture. Une élève toute seule y étudie son piano. « Je suis obligée de les disséminer un peu partout pour les études, nous dit Mlle J. D... » En effet, nous avons remarqué des pianos dans la salle à manger et dans quelques chambres à coucher.

Tout, dans cette visite du cadre matériel, nous donne l'impression d'une grande vie de famille, étonnamment large, libre, saine et active.

II.

Nous rentrons au salon. Il s'agit maintenant d'apprendre ce que l'on ne voit pas. — D'abord, la distribution de la journée.

La cloche sonne à 7 heures et l'on apporte dans chaque chambre un broc d'eau chaude. Le tub est d'un usage quotidien, pris froid ou attiédi, suivant les convenances ou les prescriptions.

A 8 heures, réunion des élèves dans deux salles d'études pour la prière du matin, faite séparément pour les catholiques et les protestantes. Puis déjeuner du matin.

De 9 heures à midi, classes et études, coupées par un quart d'heure de récréation.

A midi, grand déjeuner.

De 1 heure à 2, promenade obligatoire pour toutes. Les promenades se font toujours en forêt.

De 2 heures à 6, cours, classes, études, coupées à 4 heures par une demi-heure pour le goûter. La journée scolaire est finie. A 6 heures dîner. La soirée se prolonge de 8 heures à 10, selon les âges.

Les deux temps de travail, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6, seraient trop prolongés. Aussi, dans la matinée, à des heures différentes, suivant les cours et les élèves, se placent des promenades d'une heure. Cette promenade du matin est facultative, excepté pour les élèves à qui deux heures de marche sont ordonnées par le médecin ou par les parents. Et non seulement elle est facultative en principe, mais journellement : vous pouvez y aller aujourd'hui et pas demain.

La seule restriction est que les élèves sont toujours accompagnées par une de ces dames. « Souvent les parents me demandent de laisser sortir seule leur fille, nous dit Mlle J. D..., mais, ici, ce n'est pas possible. »

En outre, contrairement à l'usage général en France, dessin,

danse, gymnastique, musique, comptent dans les heures de travail.

Enfin, les élèves ont la libre disposition du jardin. Elles peuvent, si cela leur convient, y apprendre leurs leçons, et beaucoup en profitent dans la belle saison. « Elles font comme elles veulent, nous dit Mlle J. D... ; pourvu qu'elles sachent leurs leçons, c'est tout ce que nous demandons. »

Trois salles répondent aux divers emplois que l'on veut faire de la soirée, que nous avons déjà vue se prolonger suivant les âges. Dans le petit salon, on joue du piano, on chante; les plus jeunes dansent, font des rondes; ce n'est que récréation. Dans une salle d'étude, appelée « du demi-silence », on travaille à l'aiguille, on peut lire, écrire des lettres, faire la lecture à haute voix, causer, mais sans grand éclat. Dans la troisième salle, le silence est de rigueur. C'est là que se réunissent, entre autres, les élèves qui, préparant leurs examens, ont besoin d'heures de travail supplémentaires.

Bien entendu, pour passer du travail au plaisir ou réciproquement, il suffit de changer de pièce; en sorte que l'on n'a point d'excuse pour enfreindre un règlement à la fois strict et élastique. Il ne vous est pas imposé, on le choisit, on se l'impose librement. Il n'offre donc pas de prise à la révolte.

Liberté, cadre élastique mais ferme, voilà les caractères que nous retrouvons partout, avec un minimum de contrainte.

Ainsi, il n'y a pas d'uniforme, il n'y a point de trousseau réglementaire. Chaque jeune fille conserve le linge personnel, les toilettes qu'elle possède dans sa famille. « Je supplie seulement, dit Mlle J. D.... d'apporter des toilettes simples. »

Le règlement scolaire des Ruches est appliqué aux jeunes filles confiées à Mlle J. D... sauf indications contraires. Il comprend les études classiques poussées jusqu'aux examens du brevet supérieur. Seulement, comme le latin est aussi enseigné et que l'étude des sciences, que Mlle J. D... considère comme insuffisante dans le programme classique, est poussée plus avant, l'obtention du baccalauréat est rendue facile.

En outre, quatre langues sont enseignées, non pas au choix, mais simultanément : le français, l'anglais, l'allemand et l'italien. Ces quatre langues sont enseignées par des dames de ces nationalités, attachées à l'établissement et y demeurant. A chaque repas, il y a quatre tables où se parlent quatre langues différentes. Dans chaque promenade, suivant les jours, se parle une de ces langues. Aussi, en sortant des Ruches, les jeunes filles sont en état de s'en servir couramment.

Le programme comprend en outre : la musique, le piano et le chant, le dessin, la peinture, la danse, et la gymnastique.

En dehors de ce programme général, la liberté accordée aux familles de diriger les études de leurs filles suivant leurs vues et suivant leurs différentes nationalités, a donné naissance à une série de programmes particuliers. C'est ici un enchevêtrement dans les groupements du travail, fait pour porter la confusion dans nos idées françaises qui rencontrent une manière de faire inconnue chez nous. Non seulement une élève peut se trouver dans une classe pour le français, dans une autre pour l'anglais, mais encore elle peut suivre plus de cours de littérature, ou moins de sciences. « J'ai beaucoup de peine à expliquer cela aux parents français, dit Mlle J. D... Ils veulent toujours savoir dans quelle classe sera leur fille. Mais comment voulez-vous que je mette une jeune fille, sachant l'anglais, au cours élémentaire, sous prétexte qu'elle ne peut suivre que ce cours pour l'allemand ; de même pour l'histoire, les sciences ou la littérature. Ce serait plus simple, mais absurde, tandis que notre système donne de très bons résultats. Par exemple, la première semaine de la rentrée, c'est un casse-tête chinois ! Pour classer chaque élève dans chaque matière, il faut lui faire passer autant de petits examens.

— Comment vous en tirez-vous?

— Nous nous y mettons toutes et, par voie d'élimination, classons tout de suite les très fortes ou très faibles en chaque matière. Restent les douteuses, pour lesquelles nous tâtonnons ; et puis, nous changeons, si nous nous sommes trompées. »

Voilà bien une manière d'agir qui ne me semble pas faite

pour la plus grande commodité des professeurs, mais pour la plus grande utilité des élèves.

L'apprentissage du ménage est facultatif. Les jeunes filles ne font pas leurs chambres et ne sont astreintes à aucune obligation de ce genre. Et, cependant, il est très en honneur aux Ruches. Certaines charges, certains emplois de surveillance ménagère y sont donnés comme récompenses. Les travaux à l'aiguille sont bénévolement montrés et pratiqués le soir. Une de ces dames découpant très bien, les jeunes filles qui le désirent, découpent, à tour de rôle, sous sa direction. Détail caractéristique : dans les conditions d'engagement de la cuisinière figure le libre accès de la cuisine aux élèves, sous certaines réserves bien entendu, et la possibilité pour elles de cuisiner, de faire de la pâtisserie, avec l'aide et les conseils de la cuisinière.

Le pansement des plaies, des blessures, est fait et enseigné par une de ces dames : y assiste qui veut. Elle se fait aider et remplacer par ses élèves, mais sans aucune contrainte. « Il en est, dit Mlle J. D..., à qui la vue du sang fait mal : à quoi bon les forcer à assister à des pansements qu'elles ne pourront pas pratiquer? »

Il n'est donné aux Ruches aucune instruction religieuse. Nous sommes loin, cependant, de ce qu'on appelle, chez nous, la neutralité religieuse. Chacun est favorisé dans la pratique de sa religion, mais en dehors de l'établissement. Ainsi les élèves suivent les catéchismes à l'église catholique ou protestante, sont accompagnées à la messe ou à l'office le dimanche. Les catholiques vont se confesser et communier quand elles le désirent ou suivant les instructions des parents, dont il est pris note et qu'on leur rappelle.

Nous avons vu le grand salon servir de salle de danse. Il est donné en effet d'assez fréquentes soirées, des bals auxquels sont conviés des étrangers choisis, des réceptions dans lesquelles les élèves jouent des charades, des comédies.

Enfin, les jeunes filles dont les parents sont trop éloignés peuvent être, pendant les vacances, conduites aux bains de mer ou à des stations d'eaux.

Cet établissement comprend actuellement son maximum d'élèves, qui est fixé à trente. Sur ce nombre, et c'est la proportion moyenne, un tiers est français, un tiers anglais, un tiers de nationalités diverses, américaine, allemande, roumaine, russe, etc.

La moitié des élèves, à peu près, y fait toute son éducation ; les autres n'y passent que deux ou trois ans, le temps de bien apprendre le français, tout en continuant leurs études.

Mais il est encore un autre classement propre aux Ruches et qui explique ce nom. C'est le classement en élèves ordinaires et en « abeilles » ou élèves d'élite. L'abeille est l'élève méritante qui fait honneur et que l'on adopte. Ce sont elles qui sont plus particulièrement revêtues des charges ménagères dont nous avons parlé. La réception d'une abeille et la remise de la petite abeille en or, sous forme de broche, qui lui sert d'emblème, est une grande solennité à laquelle on a su attacher un tel prix qu'un témoin me raconte l'avoir vu recevoir avec des larmes d'émotion.

A l'élasticité des groupements pour le travail, nous nous attendions à un nombreux personnel dirigeant : nous sommes, néanmoins, surpris d'en apprendre le nombre. En dehors des cinq ou six professeurs étrangers, il y a dix maîtresses à demeure dans l'établissement. Une maîtresse pour trois élèves. Ainsi s'expliquent ces subdivisions si nombreuses des classes d'après le degré d'avancement de chaque élève, ces sorties si faciles. Je comprends, maintenant, comment Mlle J. D... pouvait dire : « Il y a toujours une dame qui a envie de sortir; les élèves s'entendent avec elle. Le dimanche, les grandes marcheuses font des excursions de plusieurs heures en forêt. »

Enfin il y a treize domestiques.

Après cela, le prix de la pension, 3.500 francs, ne nous paraît pas élevé. D'autant plus que, contrairement à nos usages, tout est

compris dans cette somme, même les soins médicaux par une visite hebdomadaire de médecin. Une grande maladie, exigeant des visites et soins exceptionnels, pourrait occasionner des frais supplémentaires; mais c'est là un événement tout exceptionnel. On paye à part les leçons d'équitation, de chant, d'accompagnement, données par de grands professeurs, aux élèves d'une force tout à fait supérieure.

III.

Mais à côté de l'œuvre, il y a celui qui la dirige, il y a l'ouvrier.

Nous avons admiré l'œuvre comme bienfaisante; de plus, condition vitale, elle est prospère. Non seulement elle semble avantageuse à la catégorie de parents pour qui elle est faite, puisqu'ils y envoient leurs enfants, mais encore à celle qui la dirige. Ce n'est pas une œuvre de bienfaisance, c'est une affaire et une affaire qui paie.

Savez-vous quel est l'ouvrier qui dirige cette importante affaire, bien plus, qui l'a relevée? Car, je le savais par la voix publique, les Ruches ont connu de mauvais jours; elles étaient bien tombées, dit-on, elles se sont relevées. Eh bien, c'est une jeune Anglaise, qui était encore mineure quand elle en prit la direction, il y a cinq ou six ans.

Son histoire est intéressante et instructive comme un exemple vivant. Elle est même la plus puissante réclame en faveur de l'œuvre, puisque Mlle J. D... en est aussi le fruit. Elle a été élevée aux Ruches.

Probablement sortie d'une de ces nombreuses familles anglaises qui, par l'éducation, dotent leurs enfants des moyens d'arriver, mais ne peuvent ni veulent les établir, elle fit ses études aux Ruches, poussa jusqu'au baccalauréat, en France, et concourut avec succès pour des diplômes étrangers.

Par affection et en reconnaissance de ses aptitudes, sa devancière, la fondatrice des Ruches, songea à se l'adjoindre et en fit

même son héritière. Mais la mort survint avant le temps prévu, et la mourante laissait les Ruches tellement grevées de dettes que l'héritage les égalait à peine.

Mlle J. D... l'accepta cependant; elle s'assura le concours de la plupart des maîtresses et, en particulier, des deux plus anciennes qui l'avaient élevée et devaient lui servir, au début, de porte-respect. Ce fut une bonne chance, mais, évidemment aussi, une position délicate que celle de cette directrice obligée de se mettre en quelque sorte sous tutelle.

On cria à la folie. Les premières années furent dures, sans doute, mais l'établissement se releva. En sept ans, il a remboursé cent quarante mille francs; à ce compte, dans deux ans, les Ruches seront complètement libérées.

Contrairement à une opinion trop répandue, mais qui ne repose que sur une spécieuse et vague impression à *priori*, l'observation d'exemples vivants et non d'hypothèses montre que ce n'est pas la bonne chance qui donne le succès et le maintient; c'est bien plutôt la dure nécessité et presque toujours des difficultés imprévues. Elles tiennent toujours en haleine, forcent à toujours lutter et à vaincre toujours.

Les difficultés imprévues ne manquèrent pas. Il ne semblait pas que l'héritage des Ruches, que nous avons vu se réduire à un instrument de travail sans autre valeur que l'emploi que l'on en ferait, pût être l'objet de contestations et il ne le fut pas, en effet, sur le moment. Mais quand le travail l'eut fécondé, les contestations naquirent de l'envie. Un frère de l'ancienne directrice essaya du chantage et de l'intimidation, intenta procès sur procès. Mlle J. D... finit par triompher, mais après combien de mois de dérangements, de démarches difficiles, en notre pays surtout, pour une jeune fille! Et pendant ce temps, que d'angoisses! elle seule le sait.

Mais, ce que je voudrais montrer, comme je l'ai ressenti, c'est la simplicité, la facilité des moyens qui assurent le succès à ces magnifiques produits de l'éducation anglo-saxonne et qui les y mènent par une vie large, enviable.

A l'œuvre on connaît l'ouvrier. Mlle J. D... est bien l'ouvrière

de son œuvre. Elle comprend pour elle-même la vie avec la même largeur de vues qu'elle l'a comprise pour ses élèves. En constatant son succès, on nous dit : « Et avec cela elle ne se refuse rien! »

Jeune et jolie, elle est très élégamment vêtue, d'une élégance simple, mais très réelle. Nous dirions : Ce n'est pas une mise de maîtresse de pension. Mais, elle, croit que son devoir est de mener à bien ses élèves, que sa mise n'a rien à y voir, que ceci rentre dans le cadre de sa liberté individuelle. Comme elle reconnaît à ses élèves le droit d'apprendre leurs leçons au jardin, pourvu qu'elles les sachent, elle se reconnaît le droit de se mettre à son goût, pourvu que ses élèves soient bien élevées.

De même, elle s'amuse pour son compte. Elle ne craint pas, dans de certaines limites, d'aller au bal. Elle aime la danse et danse pour son plaisir. Sa limite est un cercle étroit d'intimité. Il ne l'entraîne pas dans le monde des oisifs, où il n'y a place que pour le plaisir. Ce doit être pour elle une distraction, non une absorption, une aide et non une entrave au travail.

A son tour, elle donne des fêtes pour elle et pour ses élèves. Quelques-unes ont fait époque. On se rappelle certain dîner de notabilités littéraires où, pour faire honneur à leurs hôtes, ces demoiselles, elles-mêmes, les ont servis à table.

Dans ces occasions, Mlle J. D... n'est pas maîtresse de pension, mais maîtresse de maison et en garde jalousement toute l'indépendance de caractère. A l'annonce d'une de ces fêtes, une dame, non invitée, ayant trouvé tout simple d'écrire à cette maîtresse de pension pour demander une invitation, se la vit nettement refuser.

L'on me dit enfin que le père d'une des élèves et voisin des Ruches y vient souvent passer ses soirées dans l'intimité.

Voilà des faits qui dérangent nos habitudes. Ils étonnent, et, cependant, la médisance se tait. La vérité est forte par elle-même. Même non comprise, elle se sent, elle s'impose.

Mlle J. D... s'est réservé la direction générale, et encore, en écartant le côté matériel et le service, dont s'est entièrement chargée une de ses anciennes maîtresses qui en fait sa seule

occupation. Le choix et la direction des professeurs, les rapports avec les parents, le gouvernement de toute la communauté et la comptabilité, telles sont les attributions de Mlle J. D... Elle donnait au début quatre heures de leçon, mais, par ordre du médecin, elle a dû les réduire à deux. Ce n'est pas grand-chose, et pourtant il faut croire que ce pas grand'chose est bien essentiel, puisque c'est suivant la manière dont la direction est comprise et exercée qu'une affaire prospère ou périclite.

En somme, à quoi Mlle J. D... doit-elle son succès?

Une de nos compatriotes, chargée avant sa majorité d'un héritage grevé de dettes égales à l'avoir et nécessitant le gouvernement d'un personnel de quinze professeurs et maîtresses plus âgés qu'elle, de treize domestiques, de trente élèves dont quelques-unes ses contemporaines, ne l'aurait certainement pas cru acceptable, et son refus aurait reçu l'approbation générale. Que serait-elle devenue! Sans doute une institutrice dans une honnête famille. Cette audace d'entreprise de l'Anglaise, en voilà assez pour séparer ces deux vies par un abîme : l'une s'est ouvert un avenir, l'autre se l'est fermé; elles ne se rencontreront plus.

Voilà pour le point de départ. Que choisit maintenant Mlle J. D... comme attributions? Toutes les responsabilités, c'est-à-dire ce que nous cherchons à éviter le plus. Non seulement elle se les réserve toutes, mais elle les développe en se consacrant toute à elles. Elle fait du gouvernement général son unique affaire, réserve toute sa liberté pour avoir l'œil à tout, considère que maîtres, élèves, parents, méritent tous ses soins; elle cède même le gouvernement matériel, mais garde la comptabilité, qui lui permet de se rendre compte chaque jour de sa marche matérielle.

Quelles sont les qualités que réclament de pareilles attributions? Toujours des qualités de caractère : observation, jugement, décision, fermeté, sang-froid. Il faut connaître son monde, avoir raison quand on fait une observation, en avoir le courage, tenir la main à ce qu'elle produise son effet. A toutes les demandes qui se renouvellent à tout instant du jour, il faut ne pas perdre la tête, se décider vite, répondre juste; on est responsable de tout.

Ce n'est rien, et de là dépend pourtant le succès ou la ruine.

L'activité, l'âme des affaires, il en faut évidemment ici. Mais je voudrais vous donner une idée de cette activité sans effarement qui consiste surtout dans l'absence de perte de temps et dans son bon emploi, dans ce langage clair et précis d'homme d'affaires dans lequel il n'est dit que ce qui est utile, dans cette pleine possession de soi-même, dans cette puissance d'attention qui vous tient tout à votre sujet et ne vous laisse rien perdre ni oublier.

Notre visite n'a pas duré une heure, y compris les deux stations au salon, et c'est dans cette unique entrevue que j'ai appris tout ce que je sais sur les Ruches, sauf, bien entendu, ce qui concerne Mlle J. D..., que j'ai glané de droite et de gauche.

Après un petit préambule de notre part, tout de suite, à notre demande de visiter, nous partons. Pas d'hésitation, pas de demande : Voulez-vous voir ceci, cela? Nous parcourons rapidement l'établissement tout entier, mais pas de halte. Quelques explications brèves, quelques réponses claires aux questions.

De retour au salon, nous ne causons pas. Nous demandons et Mlle J. D... répond et explique. Mais, quand c'est fini, c'est fini. Il n'y a pas de péroraison, pas plus qu'il n'y a eu d'exorde.

Le tout, encore une fois, avec grand calme, sans effarement, courtoisement. Toute à nous, tant que nous avons quelque renseignement à demander, Mlle J. D... ne semble pas regretter de nous voir employer son temps, mais elle ne voudrait pas le voir perdre. On sent l'habitude de parler ou d'écouter pour échanger des propos utiles, de les terminer quand ils deviendraient oiseux.

En somme, Mlle J. D... a osé, a persévéré, a travaillé, mais elle a toujours mené une vie saine, confortable et large, et ne s'est pas refusé des heures de loisir et de récréation. C'est ainsi qu'elle a marché au succès.

Nos jeunes filles, formées par elle, pourront arriver comme elle, car, si l'on arrive ainsi, ce n'est pas parce que l'on est anglo-saxon que l'on a plus de chances dans la vie, mais parce que l'éducation anglo-saxonne, telle qu'on la donne aux Ruches,

développe, mieux que toute autre, la santé, le bon sens, l'initiative courageuse, la persévérance, l'activité et enfin l'aptitude à passer du travail à un délassement salutaire, qualités plus nécessaires que jamais pour réussir dans les conditions de vie présentes.

Albert Dauprat.

MADAGASCAR[1].

III.

LE ROYAUME HOVA.

II. — LA VIE SOCIALE DES HOVAS. (*Suite et fin.*)

Nous avons commencé, dans notre dernier article, à décrire la vie sociale des Hovas, et nous avons constaté, que chez ce peuple, l'immense majorité des familles tirait de la petite culture ses moyens essentiels d'existence.

La condition générale du petit propriétaire hova nous est déjà connue : essayons maintenant de pénétrer un peu plus avant dans le détail de sa vie quotidienne.

I. — LES FORMES DE LA VIE PRIVÉE.

La maison d'habitation du petit propriétaire hova était autrefois, à cause de l'insécurité du pays, le plus souvent située dans un village entouré de murs et de fossés et juché au sommet de quelque piton escarpé. Il subsiste encore aujourd'hui nombre de ces villages, qui donnent au paysage un aspect plein de variété et de pittoresque, mais les fossés qui les enserraient ne

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons des deux derniers mois, juin et juillet (*Science sociale*, t. XIX, p. 453 et t. XX, p. 59).

servent plus qu'à cultiver des fruits ou des légumes, et les habitations tendent de plus en plus à se mettre au large hors de l'enceinte, de manière à ce que chaque propriétaire puisse résider au milieu des champs et de la rizière qu'il cultive. L'habitation se présente alors sous l'aspect d'un petit hameau, formé de plusieurs cases en bois ou en briques séchées au soleil, et clos de palissades. En effet, à part les gens tout à fait pauvres, une famille, à Madagascar, possède généralement deux ou trois maisons dans son enclos, ou *tokotany*, et souvent six ou plus encore; les fils mariés habitent d'ordinaire près de leurs parents; certains bâtiments sont affectés aux esclaves, d'autres servent de cuisine, d'étable, de grange, ou sont employées à d'autres usages.

Autrefois, ces maisons étaient en bois. Mais, depuis que le pays a été complètement déboisé, elles sont le plus souvent construites en briques rouges fabriquées avec la terre argileuse du pays et présentent de grandes qualités de solidité et de résistance.

Les maisons sont toutes orientées vers l'Ouest, et ne présentent absolument aucune ouverture du côté de l'Est. Cette disposition est commandée par des raisons météorologiques.

Franchissons la palissade et dirigeons-nous vers le bâtiment principal de l'habitation de famille.

Les Hovas étant très polis et très hospitaliers, il sera facile d'y pénétrer.

Avant d'entrer, nous en demanderons la permission par la formule : *haody*, *haody* (peut-on entrer?) La maîtresse de la maison nous répondra aussitôt : *Mandrosoa, tompokoé* (entrez, Monsieur). Nous n'aurons qu'à monter les deux ou trois marches qui conduisent au seuil, la maison étant élevée de quelques pieds au-dessus du sol pour éviter l'humidité. Nous franchirons la porte, et nous nous trouverons au milieu de l'unique pièce qui constitue tout l'appartement. Trois poteaux, rangés en ligne droite (1, 1, 1, figure ci-jointe) dans le sens de la longueur de l'édifice, supportent le toit de celui-ci.

L'intérieur est éclairé par la porte (7 *ibid.*) ainsi que par une fenêtre (8 *ibid.*) percées toutes deux dans la paroi Ouest.

Si nous faisons le tour de la pièce, nous trouvons (4 *ibid.*), tout près de la porte d'entrée, les ustensiles à piler le riz, céréale qui fait le fond de l'alimentation des Hovas : c'est d'abord un large mortier de bois (*laona*), puis, à côté, le pilon (*fanoto*), et enfin le disque de bois (*sahafa*), large et peu profond, qui sert à séparer le riz de la balle qui s'en est détachée par la décortication.

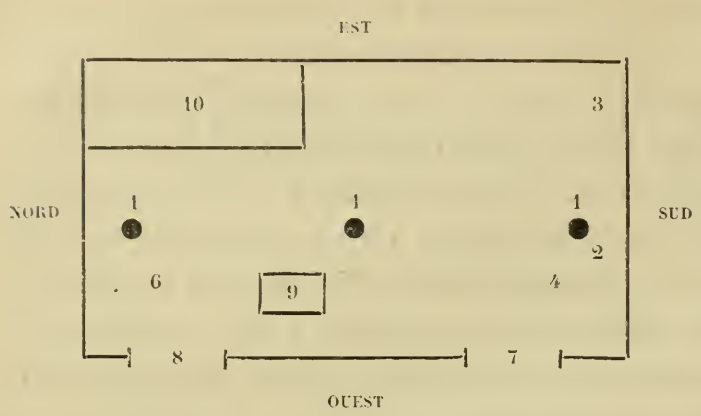

Nous passons devant le poteau le plus voisin de la paroi Sud : c'est là qu'est attaché le veau engraissé par le propriétaire de la maison. A l'angle Sud-Est, faisant face à la porte, s'élève (3 *ibid.*) une petite construction en terre glaise, assez semblable à un four : c'est l'étable où, le soir, on enferme le cochon. Au-dessus de cette construction se trouve le juchoir des poules.

Le long de la paroi Est, se trouvent placées trois ou quatre cruches sphériques (*sinys*) couvertes d'une sorte de calotte en vannerie qui en protège le contenu contre la poussière : ces cruches renferment la provision d'eau.

L'angle Nord-Est est le lieu sacré de la maison : on l'appelle *zoro fiarazana*. C'est dans cet angle (10 *ibid.*) qu'est placé le lit, assez élevé au-dessus du niveau de la pièce, et auquel on monte par un poteau entaillé qui tient lieu d'échelle. C'est là qu'est conservé le fétiche domestique, dans un panier accroché au mur.

Entre le poteau Nord et la fenêtre, ou, ce qui revient au même, entre la paroi Nord et le foyer, se trouve (6 *ibid.*) la place d'honneur (*avara patana*) pour les étrangers. C'est là que notre hôtesse, après avoir étendu à terre une natte propre, nous inviterait à nous asseoir.

Au Sud de cette place d'honneur est le foyer (*fatana*) (9 *ibid.*),

petite construction d'environ trois à quatre pieds carrés, où se trouvent fixées cinq pierres, destinées à supporter au-dessus du feu les marmites dans lesquelles on fera cuire le riz. A côté du foyer est quelquefois placée une sorte de charpente sur laquelle on dépose les marmites lorsqu'elles ne servent pas. Il n'y a pas de cheminée : la fumée sort, soit par la porte et par la fenêtre, soit tout simplement à travers les joncs qui composent la toiture. Aussi la maison est-elle généralement noire de suie et pend-il du toit de nombreuses stalactites fuligineuses. Cette suie est considérée par les Malgaches comme donnant à la demeure un cachet d'ancienneté tout à fait respectable.

L'ameublement, en dehors des objets que nous venons de décrire, est très peu considérable. Il consiste en quelques rouleaux de nattes, une demi-douzaine de cuillers dans un panier suspendu au mur, un coffre contenant des vêtements (*lambas*) pour les jours de fête et les circonstances exceptionnelles, un certain nombre de plats de poterie indigène et parfois européenne, une corne à boire ou un vase de fer-blanc en tenant lieu, et, très fréquemment, une lance ou deux. Pour compléter cet inventaire, n'oublions pas de mentionner le matériel nécessaire pour filer et pour tisser les étoffes.

Le pavé de la case est en terre battue couverte de nattes grossières. Parfois les murs sont recouverts de nattes plus fines.

Les maisons plus riches que celle que nous venons de décrire ont souvent un étage supérieur, auquel on accède par une échelle. La chambre située à cet étage supérieur a fréquemment un sol de terre battue; on l'utilise comme cuisine, et cela avec beaucoup d'avantage pour la pièce du rez-de-chaussée qui se trouve ainsi mise à l'abri de la fumée et garantie contre la malpropreté.

Telle est la demeure où réside le chef de famille avec sa femme et ses enfants.

La famille est en si grand honneur à Madagascar, que les jeunes gens n'y ont pas de préoccupation plus vive que de s'en créer une, ou, pour parler plus exactement, de continuer la leur, en prenant femme aussitôt qu'ils le peuvent. « Le célibat est in-

connu chez les Hovas et l'on se marie très jeune : les femmes à douze, treize ou quatorze ans, et les hommes à quinze ou seize ans, douze ans étant l'âge requis pour les premières et quinze celui exigé pour les seconds. Car c'est l'ambition de tout Malgache de fonder au plus tôt une famille, et son désir le plus ardent est d'avoir un grand nombre d'enfants. » La fécondité dans le mariage est considérée par lui comme une bénédiction du ciel, et sa formule la plus cordiale pour remercier d'un bienfait consiste à dire : « Que Dieu vous soit propice et vous donne beaucoup d'enfants! (1) ». Beaucoup de tribulations peuvent frapper le Malgache. Doué d'un esprit de résignation à surpasser Job sur son fumier, il présente à toutes un front d'airain : une seule déconcerte son impassibilité, c'est celle de la stérilité... En revanche, plus les enfants sont nombreux, plus le bonheur est grand et parfait, car leur éducation ne coûte à peu près rien et la famille en est grandie d'autant (2) ». On sera sûr de laisser après soi des descendants pour recueillir la tradition de ses ancêtres et accomplir les rites funéraires sur le tombeau où l'on sera allé dormir auprès d'eux. D'autre part, on sera certain de conserver le patrimoine dans la famille, en évitant que, par suite de déshérence, il ne fasse retour au seigneur du domaine ou à l'État.

Le Malgache se marie dans sa caste, les unions entre personnes appartenant à des castes différentes étant en effet prohibées, absolument comme nous avons vu interdites d'une caste à l'autre les ventes de biens immobiliers. Non seulement le Malgache se marie dans sa famille, mais les unions entre cousins germains sont extrêmement fréquentes, et on les considère comme les plus avantageuses de toutes en tant qu'elles maintiennent les biens dans la famille. On appelle ces mariages entre parents *lova-tsimifindra*, c'est-à-dire mariages qui conservent l'héritage.

Le mariage étant, comme nous venons de le dire, essentiellement contracté *liberorum quærendorum causa*, il est précédé non seulement de fiançailles, mais, très souvent, d'une sorte de stage d'essai.

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 181.
(2) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 45.

« La plupart du temps, les parents décident, sans les consulter, les mariages de leurs enfants; ils les fiancent très jeunes, parfois même avant leur naissance, pour des motifs de convenance, d'intérêt ou de parenté, par exemple, pour fonder, dès le moment des fiançailles, une famille fictive qui, dès lors, pourra acquérir, hériter, et, par là, sauver les biens des parents que menace peut-être déjà la confiscation. Les fiançailles précèdent donc de beaucoup le mariage. Mais ce n'est pas tout. Les fiancés cohabitent deux ou trois ans ensemble, avant de s'unir par un mariage en forme. Cet essai fini, ils pourront se séparer sans formalité aucune, s'ils ne se conviennent pas (1). » Un pareil essai n'est possible que grâce à l'extrême relâchement moral qui règne dans le pays. Tous les observateurs ont en effet constaté que les Malgaches, à l'exemple des Polynésiens leurs ancêtres, ont une incroyable liberté de mœurs (2). Leur santé en est atteinte à raison de 80 % de la population, a-t-on assuré au R. P. Piolet. « Le peuple, ajoute-t-il, est un peu mieux conservé, mais la noblesse déjà bien frappée, et l'on pourrait noter des signes effrayants de caducité et de décrépitude, spécialement parmi les membres de la famille royale. »

Quand les époux n'ont pas d'enfants, ils divorcent de droit ou de fait et se remarient. Ils ont également, s'ils le préfèrent, la ressource de se créer une famille artificielle en recourant à l'adoption. Celle-ci est très fréquente et comme elle n'est soumise à aucune limite d'âge, ni de conditions, elle prend de jour en jour une extension plus considérable.

En somme, les Hovas n'ont en général qu'un petit nombre d'enfants, et ils les élèvent avec plus d'indulgence et même de mollesse que de sévérité. Ils cèdent, paraît-il, trop aisément à leurs caprices. Il y a néanmoins entre parents et enfants des rapports très affectueux et la vieille tradition communautaire a persisté avec assez de force pour maintenir, d'une façon très satisfaisante, chez les jeunes le respect des ascendants.

Dès la naissance de chaque enfant, le père lui assigne une

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 94.
(2) *Ibid.*, p. 50, 51.

portion distincte dans les biens qui composent le patrimoine. Ce n'est point là de sa part un acte qui tende à la dissolution de la communauté et à l'éparpillement de l'avoir de la famille : C'est simplement une précaution contre les conséquences d'une confiscation éventuelle toujours à redouter de la part de l'État, c'est aussi un encouragement pour l'enfant à bien soigner la part qui lui est attribuée et qui est destinée à lui appartenir un jour. La famille hova n'est nullement une famille instable. C'est une communauté dont les membres n'ont d'autre idée et d'autre désir que de la maintenir le mieux possible et de vivre étroitement groupés. Conserver les biens dans la famille, se marier dans la famille, vivre au sein de la famille, tel est le rêve et l'idéal de chacun d'eux.

Le R. P. de la Vaissière a tracé le tableau de cette vie de famille : « Sous le toit domestique, écrit-il, tout le monde participe de loin ou de près au genre de vie du maître de la maison. Le jeune Malgache, à peine au sortir de l'enfance, apprend bientôt à distinguer de celui de son père le bien qu'on lui donne en propre. Il compte déjà ses esclaves et ses bœufs. Il sait qu'il possède des rizières qu'on cultive en son nom, en attendant qu'il les cultive lui-même. Et cependant, jusqu'au jour de son mariage, il vit sous le toit paternel avec ses frères, ses sœurs, ses cousins, voire même ses neveux, sans autre souci que de faire prospérer son avoir particulier au sein de la communauté. Là, meubles, habits, nourriture, sont à peu près en commun. Et la troupe des esclaves, quoique déjà partagée en lots, travaille pour tous. Rien de plus excellent, dit l'auteur, que la vie en commun pour pénétrer un jeune cœur de l'esprit de famille. Chacun sait, d'ailleurs, que la loi du rejet le livrerait à la honte, peut-être à la misère, s'il refusait d'adopter les vues et l'esprit de la communauté.

« Cette forte tendance à la vie en commun n'exclut pas cependant une certaine inégalité, le plus souvent inévitable. Ainsi, l'aîné a droit au respect de tous. Quant à l'héritage, comme nous l'avons déjà dit plus haut, il est soumis aux seules volontés paternelles. On trouve de ces enfants privilégiés sous le rapport

de l'héritage dans toutes les familles : mais loin d'être en butte à la jalousie des autres frères, ils sont vus de bon œil, et regardés par tous comme leurs soutiens et protecteurs naturels (1) ».

L'éducation des enfants se faisait autrefois tout entière dans la famille : c'est là qu'ils apprenaient pratiquement les arts utiles et que, se mêlant à la conversation, s'initiant au chant et à la musique, très en honneur chez les Hovas, ils recevaient les premiers éléments de leur culture intellectuelle. Aujourd'hui, les missions européennes ont multiplié les écoles dans le pays, et les Hovas montrent beaucoup d'empressement à y envoyer leurs enfants, qui s'y distinguent, d'ailleurs, par la vivacité et la promptitude de leur esprit.

Durant l'enfance a lieu la circoncision, qui était autrefois une fête publique, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une fête de famille. Enfin, à dix-huit ans, le jeune Hova doit satisfaire à l'obligation du service militaire. C'est alors qu'il fait vraiment son entrée dans l'âge viril.

Dès que les enfants sont en âge d'être établis, ils se marient. Les filles reçoivent une petite dot en têtes de bétail, esclaves ou argent. Les garçons sont mis en possession de leur part dans les biens communs. On bâtit aux couples qui restent dans la communauté une case dans l'enceinte de l'habitation de famille. Quant à ceux qui s'en vont, ils ne partent jamais sans esprit de retour. Les Hovas, en effet, aiment leur village.

Sans doute, dit le R. P. Piolet, « ils le quittent souvent ; ils entreprennent sans hésiter les plus grands voyages et ils s'absentent de gaieté de cœur pour des années ; mais ils conservent toujours l'espoir et la volonté bien arrêtée de revenir. Parfois même, ils emportent avec eux, comme le paysan irlandais allant en Amérique, une poignée de la terre natale » (2). Ils la contemplent souvent avec émotion pendant leur absence, en priant leur Dieu de leur permettre de retourner au pays, pour la replacer à l'endroit du champ paternel d'où elle a été enlevée.

Dans l'enclos de la famille se dressent également les maison-

(1) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 184-185.
(2) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 40.

nettes des esclaves. Ce nom d'esclaves pourrait induire en erreur. Quoique parfaitement exact, en ce qu'il désigne des personnes qui sont la chose du maître et peuvent être vendues par lui, ce qui est bien le trait caractéristique de l'institution, il ne doit point éveiller l'idée d'oppression, trop souvent inséparable de celle de l'esclavage. En fait, l'esclave à Madagascar est une sorte de serf. La douceur de sa condition tient à deux causes : à l'identité de race et de couleur entre son maître et lui, qui met entre eux une moindre différence, et à la facilité extrême qu'aurait l'esclave maltraité de s'enfuir en gagnant la zone forestière toute voisine, où il serait impossible de le rattraper.

Les esclaves sont très nombreux dans l'Imérina, où ils forment certainement la majorité, peut-être les deux tiers de la population. Certaines familles riches en ont des centaines, parfois des milliers, et c'est au nombre de ses esclaves que s'apprécie la fortune réelle du Hova. Les meilleurs, et de beaucoup les plus nombreux, sont des Betsiléos.

Ces esclaves se divisent, d'après leurs occupations habituelles, en esclaves domestiques et en esclaves cultivateurs.

« Les premiers sont plus ou moins considérés comme membres de la famille, quoique à un degré inférieur. Quelques-uns, ordinairement des enfants, et surtout des petites filles non encore mariées, habitent la maison du maître ; et alors ils sont nourris, soignés, habillés, comme les autres enfants de la famille. Mais le plus grand nombre est marié et vit à part dans sa case. Tout leur service consiste alors dans quelques corvées qu'il se partagent entre eux : préparer le riz, puiser l'eau à la fontaine, balayer la maison, laver le linge, voilà pour les femmes ; porter leur maître, lui faire escorte, entretenir sa maison, voilà pour les hommes. Cela leur prend, en moyenne, le douzième de leur temps, l'équivalent d'un mois par année. D'ailleurs, si cette corvée leur déplaît, ils peuvent s'en exempter, en donnant un peu d'argent. En dehors de ce service, il s'occupent de leurs propres affaires.

« Il faut dire la même chose des esclaves cultivateurs, de ceux qui travaillent les rizières et gardent les troupeaux de leur maître. A côté du champ et du bœuf de ce dernier, il y a leur

propre champ et leur propre bœuf, qu'ils font prospérer en même temps, et quelquefois même plus vite.

« Enfin, c'est un esclave qui est l'intendant de la maison, qui distribue à chacun sa tâche, surveille toutes les dépenses et a toutes les clefs.

« Outre ces deux classes d'esclaves, il y a encore (et l'absence dans l'île de tout moyen normal de communication explique très bien l'existence de cette nouvelle catégorie), il y a les esclaves porteurs dont on loue les services quand on a à se déplacer. Ceux-là sont jeunes, vigoureux, pleins d'entrain. Ils gagnent beaucoup d'argent et en donnent d'ordinaire une partie à leur maître. Mais ils sont heureux, parce qu'ils voyagent beaucoup, s'amusent beaucoup et ne manquent de rien.

« Les esclaves sont exempts du service militaire, exempts aussi de la corvée de l'État, souvent plus dure que celle du maître. Enfin, on ne les maltraite généralement pas, et jamais on ne doit faire couler leur sang. Le maître peut cependant les châtier, les frapper du fouet ou les mettre aux fers. Mais (ainsi que nous le disions plus haut) il le fait rarement, car ils pourraient s'enfuir pour ne jamais revenir.

« Les esclaves ont le droit et parfois les moyens de se racheter. Il leur suffit pour cela de payer le prix de leur rançon, c'est-à-dire leur valeur vénale, et de faire une déclaration au gouverneur, à qui on offrira une piastre, comme tribut. Mais ils n'y tiennent pas énormément, surtout les jeunes gens; et, quand ils se rachètent, ils restent, pour éviter les corvées et le service militaire, les esclaves nominaux, par exemple, de leurs parents où d'un ami sûr (1). »

Ce n'est que chez les plus riches Hovas, et quand les esclaves sont très nombreux, qu'il y a entre ceux-ci la division du travail dont nous venons de parler et qui rappelle le souvenir de ce qui existait dans les opulentes villas de l'époque romaine. Chez les propriétaires hovas d'une condition moins élevée et d'une fortune moindre, il en est autrement.

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 100-101.

Nous allons essayer, d'après Ellis, Sibree et quelques autres auteurs (1), de retracer la journée d'un de ces Hovas de condition moyenne dons nous avons déjà, plus haut, décrit l'habitation.

Ce petit propriétaire se lève en général de bonne heure. Comme réveille-matin, il a le coq, dont nous avons décrit le juchoir dans l'angle Sud-Est de la maison, au-dessus de l'étable du porc. Ce coq chante en général vers trois heures du matin, mais il est trop tôt, le jour n'étant pas encore levé. Il chante de nouveau vers cinq heures. C'est alors le moment d'aller voir si le soleil commence à poindre. Le maître ou un de ses esclaves va ouvrir la porte, regarde de côté de l'Est, et rentre en disant : « Voilà le jour ».

Après le lever, on procède à la toilette. Dès que tout le monde est debout, le père et les divers membres de la famille viennent, les uns après les autres, s'accroupir, soit près du foyer, soit devant la porte de la maison, étendent leurs bras nus et ordonnent à un esclave de leur apporter de l'eau. Celui-ci arrive, tenant dans la main gauche un plat qui servira de cuvette, et, dans la droite, une *zingia,* c'est-à-dire une corne de bœuf, munie d'un bâton en guise de manche, et pleine d'eau fraîche : cette corne est le pot-à-eau. L'esclave verse le liquide sur les mains du maître, qui les frotte l'une contre l'autre, et se débarbouille aussi le visage. L'esclave a soin, pendant ce temps, de tenir le plat qui sert de cuvette sous la tête du maître, de manière à recevoir l'eau qui en ruisselle. Les autres membres de la famille se lavent de la même manière. Puis c'est le tour des esclaves. Seulement ceux-ci, à la différence des précédents, au lieu de s'essuyer avec une serviette, se servent, pour cet usage, d'un des bouts de leur *lamba.*

Chacun achève de s'habiller. Le costume est très simple. Pour les hommes, il se compose de trois parties : le *salaka* ou longue ceinture de toile passée entre les jambes et serrée autour des reins, l'*akanjo* ou tunique de toile de coton blanche, enfin le *lamba* blanc, sorte de manteau assez semblable à la toge des Romains et dans lequel les Hovas excellent à se draper avec autant

(1) Ellis (Rev. William), *History of Madagascar*, ch. XII; Sibree (Rev. James), *Madagascar et ses habitants*, p. 203-205.

de dignité que d'élégance. Comme coiffure, les hommes portent un chapeau de paille de riz. Les femmes ont, comme les hommes, une tunique et un *lamba*, mais elles portent ce dernier d'une manière un peu différente. Elles ont de longs cheveux noirs qu'elles pommadent de graisse et savent tresser de mille manières. Elles s'ornent volontiers de bijoux, mais ne portent pas de chapeau. Comme les hommes, elles vont nu-pieds.

Au printemps, au lieu de porter des vêtements de toile blanche ou de coton écru, on porte des cotonnades bariolées et fort légères.

Nous venons de décrire le costume des habitants de la campagne. A Tananarive, le *salaka* est quelquefois remplacé par un petit pantalon; et les gens de la cour, hommes et femmes, comme aussi quelques personnes riches en contact avec les étrangers, aiment à s'habiller à l'européenne. Cependant il est rare que l'on sacrifie le *lamba* qui, par une ressemblance de plus avec la toge romaine, est vraiment un costume national.

Quant aux enfants, le plus mauvais chiffon suffit à leur vêtement, et encore arrive-t-il bien souvent qu'ils s'en passent.

La toilette faite, le maître envoie ses esclaves à leurs divers travaux, et parfois les y accompagne lui-même.

La femme reste ordinairement à la maison, et passe son temps, soit à la mettre en ordre, soit à tisser. Comme on a d'ordinaire beaucoup plus d'esclaves qu'on n'en peut employer d'une manière régulière dans ce pays où il y a si peu de besoins, l'un va garder les porcs, l'autre détache le veau du poteau où il est attaché dans la maison, et le conduit au pâturage; un autre traira la vache.

Ces petits travaux, et d'autres tout aussi simples, coupés par de longs intervalles de repos pendant lesquels les esclaves se couchent nonchalamment à terre, occupent ceux-ci jusqu'au moment où ils ont à faire les préparatifs du premier repas. Ce repas n'a point lieu d'ordinaire avant onze heures ou midi.

Les Malgaches ont généralement des habitudes de tempérance, et ils varient peu leur régime; le riz est leur aliment principal et forme la base de tous les repas. Ils ne mangent guère que deux fois par jour, dans la matinée, ainsi que nous venons de

le dire, et après le coucher du soleil. Les pauvres mangent souvent leur riz sans viande; mais il le font bouillir avec certaines herbes qui servent de légumes. Quelquefois ils sont réduits à se contenter de racines de manioc, aliment nourrissant mais insipide. Toutefois, dans la plupart des ménages, on fait cuire avec le riz, ou rôtir à part, un petit morceau de viande. Ils aiment les soupes, les compotes et les plats au jus; aussi arrosent-ils leur riz copieusement. Ils ont du bœuf à bon compte et de bonne qualité, ainsi que toute espèce de volailles. Les moutons sont maigres et chétifs, couverts de poils plutôt que de laine, et ressemblent beaucoup à des chèvres. Ces moutons ont des queues volumineuses et pesantes, très estimées par les indigènes, mais beaucoup moins par les Européens, car elles ne sont presque qu'une masse de graisse. Aux funérailles et dans toutes les fêtes, l'abattage des bœufs et le repas dont leur chair fait le plat de résistance, constituent une partie essentielle de la solennité. On fait une grande consommation de crevettes d'eau douce et d'écrevisses; mais les poissons ne sont pas très abondants. Le meilleur est le *tondro* qui ressemble, pour le goût, à la morue. On pêche des anguilles dans les rivières, des cyprins dorés et des argentines dans les canaux des champs de riz, mais ces poissons n'ont rien de délicat à cause de leur goût de vase. Les légumes et les fruits sont à profusion. Le peuple mange aussi de petites sauterelles qu'on fait griller après leur avoir enlevé les ailes et les pattes.

Le riz se conserve dans la balle jusqu'au moment où on l'emploie; il est battu et préparé pour la cuisson par les femmes esclaves, et ce travail est une partie importante de leur ouvrage journalier. Elles se servent à cet effet d'un grand mortier en bois, haut de cinquante centimètres environ, terminé par un rebord plat et carré. On détache la balle en battant le riz avec un pilon de bois : deux et souvent trois esclaves pilent ensemble au même mortier, frappant alternativement leurs coups en mesure. Quand le riz est bien battu, on le vanne dans un grand plat en bois, on le lave à plusieurs reprises à l'eau fraîche, on le fait cuire dans un pot de terre sphérique, et on le sert enfin sur des plats de terre grossièrement vernissés. On enfonce une

cuiller dans chaque portion de riz, qu'on arrose largement de jus de viande. Les pauvres se servent peu de couteaux ou de fourchettes; ils dépècent la viande avec les doigts. Le temps nécessaire à la cuisson du riz est d'environ une demi-heure. Ce laps de temps sert d'unité pour la mesure de la durée : on dit qu'un endroit est à une, deux, trois *masa-bary* (cuissons de riz). L'eau est la boisson usuelle; mais on prépare une sorte de café léger en faisant bouillir de l'eau dans le pot au riz, aux parois duquel les grains rôtis ou brûlés sont restés attachés après la cuisson. Le goût du thé, du vrai café, et malheureusement aussi des spiritueux, se répand parmi les Hovas. Après chaque repas, ils se rincent la bouche avec de l'eau fraîche, habitude à laquelle ils doivent peut-être la blancheur et l'excellent état de leurs dents. Ils regardent les Européens qui négligent cette pratique comme laissant beaucoup à désirer pour la propreté.

Les principaux travaux agricoles consistent dans la culture du riz et l'élevage du bétail.

La culture du riz est assez pénible. « On défonce profondément le sol, on le fume, on brise et écrase les mottes avec un très grand soin, ce qu'on effectuait autrefois en les faisant piétiner par des bœufs; puis on y plante, brin par brin, on y repique le riz que l'on a fait lever ailleurs en pépinières, et on le maintient dans l'eau jusqu'à la moisson. Quand il est mûr, on le coupe, on le fait sécher, et on le bat, en le frappant contre une pierre (1). » La culture du riz nécessite souvent, soit pour les diverses opérations qu'elle comporte, soit pour l'entretien des canaux d'irrigation des rizières, le travail simultané d'un grand nombre de bras. De là l'influence très marquée de cette culture sur le maintien de la communauté de famille. La *Science sociale* ayant déjà, il y a près de dix ans (2), mis en lumière cet effet spécial de la culture du riz, il est inutile de recommencer ici une démonstration déjà très bien faite, et nous nous bornons à signaler en passant le nouvel exemple, qui, chez les Hovas, la confirme une fois de plus.

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 15.
(2) Voir les articles déjà cités de M. Robert Pinot (*Science sociale*, année 1886).

Les cultivateurs et les esclaves ne quittent les champs où ils sont allés travailler que vers le coucher du soleil. C'est alors, entre cinq et six heures du soir, qu'on les voit revenir, par milliers, des rizières, des marchés, des champs éloignés, portant leur bêche sur l'épaule ou des fagots sur le dos, et se plaisant parfois à écouter, le long du chemin, la chanson de quelque berger, qui, en petits couplets courts, mais d'une allure vive, célèbre le plaisir de retourner à la maison, après une journée bien remplie.

Arrivés au logis, ils trouvent un repas identique à celui du matin. Tandis qu'on le prépare et après qu'on l'a pris, la famille s'égaie en conversations et en plaisanteries. La journée se termine souvent par des danses et par des chants. On va enfin se coucher, on s'étend sur une ou deux nattes et on dort jusqu'au chant du coq.

Telle est la journée du Hova. Nous venons d'en décrire une : toutes se ressemblent. D'année en année, elles se succèdent les unes aux autres, et peu à peu la vie s'écoule, la vieillesse vient et il est temps de songer au terme. Le Hova n'a ni religion proprement dite, ni temple, ni prêtres. Ses croyances ne dépassent pas le niveau d'un fétichisme grossier et d'une sorcellerie vulgaire. Mais il est loin d'être insensible au sort de l'âme après la mort. Il a le culte des ancêtres. Il tient à conserver leur dépouille près de sa demeure, dans la cour de l'habitation, s'il le peut, tout au moins à proximité du village. Le tombeau de famille est luxueusement édifié au moyen de larges dalles de pierre. A l'intérieur, les morts sont placés dans un ordre qui reproduit la hiérarchie de la communauté de famille. La porte, orientée comme celle de la maison des vivants, et située à l'ouest : en face, le long de la paroi orientale, se trouve la place d'honneur où il n'y a ordinairement qu'un seul lit, réservé au chef de la famille, au patriarche de la communauté. Les autres membres sont rangés au nord et au sud, sur deux ou trois rangs de gradins superposés. Extérieurement, et exactement au-dessus de la place d'honneur ou lit des ancêtres, est placée une stèle qui émerge du sol : c'est sur cette stèle qu'on vient répandre de la graisse

et célébrer des sacrifices, le jour du *Fandroana* ou fête nationale. L'édification, l'embellissement, l'entretien du tombeau de famille sont pour le Hova une préoccupation constante, et une source de dépense considérable.

Nous aurions achevé de décrire la vie sociale des Hovas, si le peuple que nous désignons sous ce nom impropre n'était composé que de *Hovas* proprement dits ; mais nous savons qu'au-dessus de ces derniers, qui forment la couche profonde de la population, il y a aussi les vainqueurs d'origine malaise représentés par les *Andrianas*. Théoriquement, avec le système d'interdiction des mariages de caste à caste, chacun de ces deux éléments aurait dû demeurer distinct de l'autre, et évoluer à part. Mais il n'en a pas été ainsi : par suite d'unions illégitimes, par suite de ces influences de voisinage que notre classification sociale relève avec tant de raison, ces deux éléments ont fini par se fondre l'un dans l'autre en une masse presque homogène. Il nous reste à déterminer ce que cette masse doit d'une manière plus spéciale à l'action de l'élément *andriana*. Les remarques que nous avons déjà faites, en parlant des origines malaises de cette partie de la population, nous permettront d'être très bref.

Les *Hovas* doivent aux *Andrianas* de n'être pas restés de purs cultivateurs et de s'être élevés jusqu'à la fabrication et au commerce.

La fabrication n'a jamais lieu qu'en petite industrie familiale, soit accessoire soit principale. Bien que la division du travail soit loin d'être poussée aussi loin qu'en Europe, il ne laisse pas que d'y avoir, à Madagascar, des métiers et professions distincts, et on compte nombre de Hovas qui tirent leur principal moyen d'existence d'un art spécial. De ce nombre sont les charpentiers, les forgerons, les maçons, les ferblantiers, les ébénistes, les orfèvres, les couvreurs et bien d'autres.

Ils sont très habiles dans tous les travaux manuels, ils sont doués d'une grande sûreté de main et d'une vue excellente. Leurs longs doigts effilés semblent faits pour exécuter tous les ouvrages qui exigent de la délicatesse et de la dextérité. « Avec ses yeux,

le Hova, dit le R. P. Piolet (1), voit plus loin que l'Européen avec une jumelle, et il distingue de plus petits objets, avec leurs reliefs les plus fins », et les plus ténus. Si l'on joint à ces qualités physiques une très grande patience, on ne sera pas surpris que les Hovas se distinguent dans le travail à la main.

Leurs lambas et leurs dentelles de soie, tissés et fabriqués on ne sait trop par quels procédés tout rudimentaires, sont d'un travail achevé, et se font remarquer par l'élégance de leur dessin et la vivacité de leurs couleurs. Dans la confection de leurs chaînettes et de leurs bijoux, d'une finesse extrême, et des objets en filigrane d'or ou d'argent, les joailliers indigènes atteignent un haut degré de perfection. L'adresse des Hovas n'est pas moins frappante dans la fabrication des paniers de paille, de toute forme et de toute destination. Il font notamment de petites boîtes, en paille très fine, qui sont des échantillons admirables de ce que peut l'habileté manuelle : certaines d'entre elles, qui n'ont guère que deux centimètres cubes, sont tissées presque aussi délicatement que la soie et le coton le plus fin, et présentent un fini merveilleux à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils travaillent très adroitement le bois et la corne. Ils fabriquent en particulier des cuillers de corne fondue qu'on croirait de provenance européenne. Mais c'est dans l'industrie du métal qu'ils montrent la supériorité la plus grande. On ne s'en étonnera pas si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut relativement au développement de cette industrie chez les populations malaises. Ils savent produire des fers d'excellente qualité, tant pour la force que pour l'élasticité. On voit, dans les églises, des serrures, des grilles, œuvre de la forge locale, qui sont exécutées, dit Sibree, avec le même fini que l'on aurait pu obtenir d'ouvriers anglais. « J'ai rapporté en Angleterre, dit le même observateur, quelques limes de fabrique indigène et je les ai soumises à un ami versé dans les articles qui sortent des manufactures de Sheffield ; il les a trouvées parfaites (2). »

Les Hovas, il est vrai, n'inventent guère et sont surtout imitateurs. Mais ils savent s'approprier tous les procédés qu'ils voient

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 39.
(2) Sibree, *Madagascar et ses habitants*, p. 220.

employer, et reproduire exactement tous les objets qu'on leur présente. A cet égard, ils rivalisent avec les Chinois. C'est ainsi, par exemple, qu'on voit, dans le palais de la reine, plusieurs grands vases d'argent, copiés sur des exemplaires envoyés de France ; il serait difficile de les distinguer des originaux. D'autre part, c'est presque exclusivement à l'aide d'ouvriers indigènes que le très distingué architecte du gouvernement français à Tananarive, M. Jully, a construit et décoré le palais de la Résidence générale, un des plus beaux édifices européens de la capitale hova. On sait enfin que c'est en employant la main-d'œuvre malgache, qu'un des principaux initiateurs de l'Imérina à la civilisation française, notre compatriote Laborde, le grand Laborde comme on l'appelle si justement là-bas, avait organisé ses prodigieuses usines de Mantasoa, où l'on fondait le fer, le cuivre, où l'on fabriquait des canons, des fusils, de la poudre, du papier, de la poterie, de la chaux, du verre, de la bougie, du savon et quantité d'autres produits utiles.

Si habile que soit le Hova dans les travaux de fabrication, il excelle encore bien davantage dans le commerce. « Le Hova, dit le R. P. Piolet, est essentiellement marchand, autant que le Juif et plus que le Chinois (1). » Cette supériorité, les habitants de l'Imérina la doivent incontestablement à l'élément malais qui est entré dans leur formation sociale. Nous n'en voulons d'autre preuve que la constatation suivante du R. P. de la Vaissière. « Le commerce entre les diverses peuplades de Madagascar se réduit, dit-il, à fort peu de chose. Chaque tribu vit en effet séparée de la tribu voisine et tâche de se suffire à elle-même, ce qui n'est pas bien difficile, vu les besoins des barbares qui en font partie. *Les Hovas*, cependant, *font exception* à cette règle. Ils s'adonnent de bonne heure au commerce et ils l'exercent selon leurs moyens, au milieu de leurs compatriotes ou avec les tribus voisines, avec autant d'ardeur que les Européens qui fréquentent le pays (2). » Il est certain que si les Hovas sont seuls à faire exception, parmi toutes les populations de Madagascar, au point de

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 37.
(2) R. P. de La Vaissière, *Vingt ans à Madagascar*, p. 19.

vue des aptitudes commerciales, il en faut chercher la cause dans l'élément particulier qui, du dehors, est venu modifier si profondément leur formation sociale originaire.

Le R. P. Piolet donne de cette supériorité commerciale des Hovas quelques exemples qui, dit-il avec raison, le dispenseront de toute autre preuve.

« En 1891, deux Chinois montèrent à Tananarive, espérant y faire fortune, comme ils le font partout ailleurs, comme ils le font notamment sur la côte. Eh bien, ils ne purent rien y faire, et durent rapidement repartir. Je rencontrai le dernier quand je redescendais vers Tamatave.

« Quelques jours plus tard, je voyageais à Bourbon, de la Pointe des Galets à Saint-Denis, avec M. Rebut, le directeur d'une des grandes maisons de commerce de Madagascar, et voici ce qu'il me raconta. Il a des comptoirs un peu partout sur les côtes Est et Sud, et une succursale à Tananarive. Or, c'est chez lui, à Tamatave, que les marchands de toile d'Ambohimalaza s'approvisionnent, leurs frais de transport sont sensiblement les mêmes que les siens, et ils arrivent néanmoins à lui faire avec cela une telle concurrence qu'il ne pouvait plus lutter et était décidé à fermer sa maison de Tananarive. Ce seul fait en dit long !

« Le troisième trait est plutôt amusant ; un revendeur hova achetait pour dix-sept piastres de toile chez un marchand européen, à Tananarive. Le marché était conclu, et il allait emporter son ballot, quand un autre Hova entre, et là, séance tenante, le premier lui revend sa toile vingt et une piastres, gagnant ainsi quatre piastres sous les yeux de l'Européen ébahi et sur son propre comptoir (1). »

On comprend qu'avec de telles aptitudes professionnelles les Hovas aient le goût le plus vif pour la fréquentation des bazars et des marchés publics. Tous les auteurs sont unanimes à reconnaître que c'est leur occupation favorite.

Ils sont très longs en affaires, demandent toujours des rabais, marchandent, discutent, n'en finissent pas. *Miady varotra*,

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 38.

c'est-à-dire le marchandage, semble, dit Ellis, être l'accompagnement nécessaire de tout achat, absolument comme le fait d'ouvrir les yeux est inséparable du phénomène de la vision. On perd un temps considérable (et la chose doit évidemment choquer, Ellis d'autant plus qu'il est Anglais, c'est-à-dire d'un pays où les transactions se concluent sans beaucoup de phrases), on perd un temps considérable, ajoute-t-il, à contester pour un penny.

Mais ce n'est pas tout; quand on s'est mis d'accord sur les prix, tout n'est pas fini, car il faut encore procéder au paiement, et c'est là une seconde opération aussi compliquée que la première. Les Hovas n'ont pas, en effet, de monnaie divisionnaire, et, pour y suppléer, il faut couper les piatres d'argent en fragments de toute forme et de toute dimension, qu'on est ensuite obligé de peser au moyen de petites balances que chaque individu porte toujours sur lui avec une série de poids. Ces pesées donnent lieu à des difficultés interminables.

Pendant toute la durée des discussions entre l'acheteur et le vendeur, il se forme autour d'eux un cercle de curieux. Les Malgaches, en effet, comme les autres Orientaux, n'aiment rien tant que de suivre la conclusion d'un marché, pour se mêler au débat et donner leur avis personnel.

Les transactions ont lieu, d'abord, dans les bazars, ou marchés quotidiens, établis dans les principales villes en vue de procurer les objets les plus indispensables aux besoins ordinaires de la vie. Elles ont lieu sur une plus grande échelle dans les marchés hebdomadaires, ou sorte de foires, beaucoup plus considérables que les précédents, et qui portent invariablement le nom des jours de la semaine auxquels ils sont tenus. On a ainsi le marché du lundi (*alatsinoy*), du mardi (*talata*), du mercredi (*alarobia*), etc. Celui de Tananarive a lieu le vendredi : de là son nom de *zonia*.

Ces marchés sont très fréquentés et l'on y vient de fort loin. La capitale présente, chaque vendredi, une scène des plus animées. De grand matin, toutes les routes conduisant à la ville sont remplies de personnes qui apportent leurs produits pour les vendre ou qui viennent faire des emplettes; les voies princi-

pales de Tananarive sont également occupées tout le jour par une foule compacte. On n'a qu'à se rendre sur la vaste place où se tient le marché, pour observer à loisir les types variés des diverses tribus de la province, et se familiariser avec les produits du pays et les articles de manufacture indigène. Chaque marchandise a son emplacement spécial : il y a celui du bois, de la vaisselle, des fruits, du riz, des tissus, des esclaves, des volailles, des bœufs, des outils et ustensiles. Chaque petit propriétaire y apporte ce qu'il a à vendre, une charge de riz, une peau de bœuf, quelques livres de cire, des boules de caoutchouc.

Rien de plus animé que ces grandes foires. A voir l'entrain qu'y apportent tous les Hovas grands et petits, on a l'impression très nette que c'est là, et non ailleurs, qu'ils sont bien dans leur véritable élément. Le Hova pratique aussi beaucoup le trafic par colportage. Tantôt il descend à la côte chercher des marchandises pour les revendre, tantôt il circule dans le pays comme marchand ambulant avec une pacotille d'objets de fabrication indigène.

La psychologie du Hova ressort, croyons-nous, assez nettement du tableau que nous venons de tracer de sa vie sociale. Il nous suffira, pour la compléter, d'ajouter qu'il est très indolent, toutes les fois qu'il ne s'agit pas de quelque bonne spéculation à essayer, très avide d'argent, très enclin à l'usure et au vol, extrêmement débauché, passablement ivrogne, très orgueilleux, très hypocrite, très menteur, et par-dessus tout d'une extrême fourberie. Il est inconstant, léger, infidèle, ne se considère jamais comme lié par sa parole, et est entièrement dépourvu de générosité, de grandeur d'âme et de dignité morale. En revanche, il est doux, pacifique, hospitalier, d'un commerce facile, beau parleur, orateur même, amateur passionné de poésie et de musique, intelligent, adroit, débrouillard, très sobre, en général, très actif, quand il veut, très endurant, très obéissant, très résigné, et par-dessus tout profondément respectueux de l'autorité publique et des traditions domestiques.

II. — L'ÉVOLUTION DE LA ROYAUTÉ HOVA.

Le fait le plus caractéristique de l'évolution sociale du peuple hova, c'est la superposition d'une puissante communauté d'État aux communautés de famille dont il était, il y a quelques siècles, presque exclusivement composé.

Cette communauté d'État est d'origine toute récente. Son développement se confond avec celui de la monarchie hova, qui en est la toute-puissante incarnation.

Au dix-septième siècle, il n'en était encore aucunement question. Toutes les provinces du plateau central, écrivait Flacourt, « sont gouvernées par plusieurs tyranneaux qui ont empiété l'authorité, par adresse et par force, dont les enfants succèdent aux pères, et tiennent ainsi les habitants sujets sous le joug de la servitude (1). »

Il est assez aisé de se représenter l'état de choses existant dans l'Imérina à l'époque où écrivait le vieil historien. Les descendants des Vazimbas, ou Hovas proprement dits, sont, depuis la conquête malaise, tombés sous la domination des envahisseurs. Ceux-ci, les Andrianas, se sont partagé le pays, s'y sont taillé de petites principautés. Leurs descendants règnent, chacun dans les limites de son territoire, et exploitent les cultivateurs hovas qui habitent celui-ci. Ce sont leurs sujets, et, quant à eux, ils sont les tyranneaux dont parle Flacourt. Mais bientôt ils se lassent de ne régner que sur leur propre domaine, et essaient de s'emparer des troupeaux ou d'emmener en esclavage les sujets du tyranneau voisin. Celui-ci résiste et se défend. Le régime des guerres privées commence. Il était à son apogée au dix-septième siècle.

La tradition d'un chef suprême, imposant à tous le bon ordre et le respect de la justice, n'était cependant pas entièrement effacée. Rappelons-nous, en effet, que les émigrants malais, pères des Andrianas, constituaient une troupe organisée et *hié-*

(1) Flacourt, *Histoire de la grande île de Madagascar*, p. 4.

rarchisée, qui possédait certainement un chef unique, et avait dû le conserver après son arrivée dans l'île, pour lutter avec plus de discipline et de succès contre les populations hostiles de la côte Sud-Est. Cette tradition, un moment oubliée, reprend force. L'Andriana, héritier du titre du chef primitif, rend enfin à ce titre tout son prestige et toute son autorité.

Cet héritier du chef originaire régnait précisément dans la plaine marécageuse de Tananarive, où le besoin d'une autorité très ferme se faisait particulièrement sentir. Non seulement, en effet, cette contrée avait, comme les autres, besoin d'être protégée contre les agressions des voisins malintentionnés, mais elle réclamait en outre impérieusement, par suite des circonstances propres du lieu, l'exécution de travaux étendus de canalisation et d'endiguement pour l'aménagement et le bon entretien des rizières, travaux sans lesquels le pain quotidien aurait fait défaut à la population. Seul, un pouvoir fort, centralisé, disposant de larges ressources, pouvait entreprendre et mener à bien des ouvrages aussi importants. On se trouvait en présence d'une situation quelque peu analogue à celle qui, dans l'antique Égypte, avait fait sortir l'unité de pouvoir du Pharaon de la nécessité de réunir en une seule main l'ensemble solidaire des services d'irrigation et des diverses branches des travaux publics. Le résultat, en tout cas, fut ici le même. Les Andrianas du voisinage passèrent peu à peu de l'état de petits chefs indépendants à celui de simples vassaux, de petits seigneurs dépendants, que leurs descendants occupent encore, et une royauté conçue, selon le type patriarcal, avec des pouvoirs absolus sans autre limitation que le respect des anciens usages, s'établit sur tout le plateau de l'Imérina au profit de la dynastie qui commandait à Tananarive.

C'est sous Andrianampoinimerina, qui régna de 1787 à 1810, que ce nouveau régime prit une assiette définitive. Ce prince, d'après le R. P. Piolet, fut « tout simplement un homme surprenant, un de ces rois extraordinairement doués et complets, dont l'apparition suffit pour imprimer une vive impulsion à une nation, la jeter résolument dans les voies du progrès et parfois en faire un grand peuple. Bravoure, intelligence pratique, talent

d'administration et d'organisation, il avait tout pour lui, et c'est lui véritablement qui est le fondateur de l'hégémonie hova (1). »

C'est lui qui, le premier, eut nettement conscience du double but que devaient sans interruption poursuivre ses successeurs : au dedans, fortifier sans cesse le pouvoir royal, développer, en d'autres termes, la communauté d'État ; au dehors, étendre les frontières de son royaume jusqu'aux extrémités mêmes de l'île. « Il faut que toute cette terre m'appartienne, s'écria-t-il le jour de son couronnement ; la mer doit être la limite de mon royaume. »

Au dedans, il régna avec beaucoup de modération et d'équité. « Le gouvernement de ses États était remarquablement sage et prudent, avec une indépendance locale qui laissait aux *tempomenakely* et aux chefs de village ou aux rois soumis une grande initiative et une véritable autorité ; et, en même temps, avec un pouvoir central fortement constitué, qui restait, en dernier ressort, le maître incontesté et toujours obéi. »

Il encouragea beaucoup l'agriculture. « Le riz et moi, avait-il coutume de dire, nous ne faisons qu'un. » Aux nécessiteux qui venaient lui demander de l'argent, il remettait d'abord une bêche, en leur disant : « Travaillez et le sol vous nourrira ; le paresseux devient nécessairement voleur. » Il avait toujours une récompense pour ceux qui lui apportaient les produits agricoles les plus beaux, et l'un de ses plus chers conseillers, Hagamanity travailla si bien un seul pied de manioc, le fuma avec tant de soin, qu'il en retira, en l'arrachant, la charge de huit hommes.

« Il avait déjà fait refaire, au commencement de son règne, les digues de l'Ikopa. Il multiplia partout les travaux de cette nature. Tananarive était en effet, en ce temps-là, comme un ilôt rocheux, une montagne isolée, perdue au milieu d'un immense lac, ou, pour parler plus exactement, d'un immense marais, formé par les eaux de l'Ikopa recouvrant les plaines voisines. Une double digue de trente kilomètres de long fut construite en terrassements, large, élevée, solide, et c'est ainsi que furent créées les immenses rizières qui font face à la ville du côté de

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 214.

l'Ouest, et sont les plus belles de toute l'Imérina. Il fit construire la route d'Ambohimanga et creusa un canal pour relier cette ville à Tananarive, l'inaugurant solennellement lui-même dans sa pirogue royale, au milieu des fêtes les plus grandioses et des réjouissances de tout son peuple. »

Il s'appliqua également à développer le commerce. « Il multiplia les bazars ou marchés, ordonna à ses chefs de les protéger et de les encourager, en particulier d'y vendre leurs denrées et d'y acheter à un prix raisonnable ce dont ils auraient besoin. C'est lui qui créa les balances et les poids légaux pour peser l'argent coupé, qui fixa la longueur de la brasse pour la mesure des étoffes et fit faire le *vary* ou mesure pour le riz. »

Au dehors, il étendit considérablement au delà de l'Imérina les limites du royaume.

Le règne d'Andrianampoinimerina représente une époque de prospérité économique et d'équilibre heureux de tous les pouvoirs.

Sous les successeurs de ce grand prince, cet équilibre se rompit, et depuis il ne s'est pas rétabli.

Au dedans, la communauté d'État n'a cessé de s'étendre au détriment de l'indépendance de la caste et de la famille.

Le pouvoir royal s'est particulièrement appliqué à enlever toute autorité aux deux castes supérieures de la noblesse et à celle des princes du sang. La plus grande partie de cette autorité a passé aux mains des gouverneurs, agents directs et révocables du souverain. « S'il est permis de se servir d'une comparaison historique bien prétentieuse, mais à peu près exacte, écrit le R. P. Piolet, ces nobles des deux premières castes et les princes, ou *zanak' andriana,* sont en raccourci, à Madagascar, vis-à-vis de la reine et de son premier ministre, ce qu'était la noblesse en France sous Louis XIII, vis-à-vis du Roi et de Richelieu. Même orgueil, même impatience du joug, même soif de révolte, d'un côté; et, de l'autre, même ministre autoritaire, implacable et tout-puissant, même abaissement des pouvoirs locaux et même concentration excessive (1). »

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 98.

La communauté d'État s'est également attaquée à l'indépendance de la famille par les moyens les plus variés : établissement d'une législation civile et pénale et institution de juges d'État, de manière à remplacer les vieilles coutumes et la juridiction familiale; reconnaissance du culte protestant comme religion d'État et création d'écoles obligatoires pour faire pénétrer la nouvelle doctrine au foyer domestique; enfin intervention multiple, sous toutes les formes, dans le domaine des intérêts privés.

Le développement de la communauté d'État s'est bientôt traduit par un développement excessif du fonctionnarisme. En tête de la hiérarchie administrative nouvelle se trouve le premier ministre, époux de la reine, véritable maire du palais, à qui appartiennent, en fait, toute autorité et tout pouvoir.

En face de lui ne s'élève aucun pouvoir de contrôle : il n'a qu'à commander selon son bon plaisir et du haut en bas de la hiérarchie ses ordres sont fidèlement transmis et accomplis. Il fait connaître ses volontés par l'intermédiaire de ses secrétaires, et il agit par l'organe des gouverneurs, qui, munis de pleins pouvoirs, représentent la reine soit dans l'Imérina, soit dans les provinces conquises. Entre le premier ministre et les gouverneurs, les *Tsimandoa* ou courriers de la reine, pris parmi les esclaves de la couronne, et qui arrivent souvent à de hautes situations comme les affranchis de l'ancienne Rome, servent à porter les messages et surtout à exercer, au profit du premier ministre, tout un service fort important de surveillance et d'espionnage.

De même que la centralisation au dedans avait amené le développement du fonctionnarisme, la politique d'extension au dehors a entraîné le progrès du militarisme.

Non que les Hovas soient naturellement de grands guerriers : on ne saurait s'y attendre de la part d'un peuple de cultivateurs commandé par une petite aristocratie issue de commerçants, et leurs conquêtes sont bien plus fréquemment réalisées par la diplomatie que par les armes. Ce caractère spécial de l'expansion au dehors du peuple hova est, on le remarquera, parfaitement en harmonie avec la formation sociale malaise de la classe dirigeante.

Il est très exactement mis en lumière dans les lignes suivantes du R. P. Piolet : « C'est par le moyen des gouverneurs, écrit-il, que les Hovas se sont étendus et continuent à s'étendre dans tout le pays, à force de prudence, d'habileté et surtout de constance et de ténacité. Voici comment ils procèdent d'habitude. Ils établissent un gouverneur dans un poste perdu, presque au milieu d'une tribu hostile. Il s'y maintient comme il peut. Son autorité est très douce d'abord, et à peine sensible. Quand il a pris pied, qu'il s'est créé des partisans ou que ses soldats se sont installés dans le pays, il envoie des messagers chez une peuplade voisine pour lui proposer des échanges, lui demander à bâtir une maison, à s'établir sur son territoire. Plus tard, il enverra un gouverneur. Et l'on avancera ainsi peu à peu, comme une tache d'huile, le joug devenant de plus en plus lourd à mesure que la conquête se raffermit. Rarement on emploiera la force. On s'efforcera plutôt de semer la division; s'il le faut, on saura attendre. Si même telle tribu reste sourde à toutes les avances et se montre d'humeur à se défendre, on en prendra son parti, comme par exemple, pour les Tanala d'Ikongo; mais on ne renoncera jamais entièrement à son but et, malgré tout, le travail d'absorption continuera et progressera (1). »

L'armée des Hovas, étant surtout destinée à appuyer leur diplomatie cauteleuse, n'a pas besoin d'être très puissante. Effectivement elle est très médiocre et si elle peut paraître redoutable aux voisins des Hovas, c'est-à-dire à des tribus indigènes dépourvues de toute organisation, il est vraisemblable qu'elle ne saurait opposer qu'une résistance assez faible à des corps d'armée européens. Elle est très nombreuse et très belle sur le papier, avec son imposante hiérarchie d'*honneurs :* en réalité, elle n'est ni organisée, ni exercée, ni commandée, et ce qui lui fait peut-être encore le plus défaut, c'est le courage. D'après le R. P. Piolet, de toutes les populations de l'île, le peuple hova serait la plus lâche.

Militarisme et fonctionnarisme sont d'ordinaire, dans tous les

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 134.

États, une source très onéreuse de dépenses. A Madagascar, il en est un peu autrement. Le gouvernement hova ne paie, en effet, ni traitement à ses fonctionnaires, ni solde à ses troupes, pas plus d'ailleurs qu'il ne débourse quoi que ce soit pour les travaux publics, pour l'instruction, ou pour l'assistance. Mais il ne faut pas croire que le peuple y gagne rien. On pourvoit à tout par voie de réquisition : c'est ce qu'on appelle la corvée, le *fanampoana*. La corvée s'applique à la personne comme aux biens : on est requis de remplir tel service public, comme de livrer en nature telle ou telle denrée, tels ou tels objets. Il y a bien, dans le royaume hova, un certain nombre d'impôts proprement dits, payables en argent; mais ils sont forcément légers en raison du peu d'abondance du numéraire, et partant ils ne jouent qu'un rôle de second ordre dans l'organisation économique de l'île. Il en est tout autrement de la corvée. Celle-ci constitue la base de tout le système, et procure au gouvernement l'ensemble des ressources que demandent à l'impôt les États pourvus de finances régulières. Tous ceux qui sont investis des fonctions publiques ou revêtus de dignités peuvent, chacun dans sa sphère, l'exiger de leurs administrés ou justiciables, absolument comme les gouverneurs de chaque province peuvent l'exiger des habitants de cette province et comme la reine ou le premier ministre peuvent l'exiger des habitants de tout le royaume.

On comprend les abus sans nombre auxquels donne lieu la perception d'un impôt ainsi dépourvu de toute assiette fixe. « C'est, en effet, par corvée qu'on bâtit les maisons de ceux qui ont le droit d'exiger cet impôt, c'est par corvée qu'on bâtit les maisons de leurs parents, de leurs serviteurs; par corvée qu'on leur apporte l'eau, le bois, le riz, la viande; par corvée qu'on défriche, garde et fait prospérer leurs plantations sur la côte ou ailleurs, et qu'on exploite les mines d'or; par corvée qu'on les accompagne dans leurs voyages pour les porter eux-mêmes avec leurs bagages et leurs provisions, ou simplement pour leur faire honneur; par corvée surtout, et c'est peut-être cette dernière qui est la plus onéreuse de toutes, qu'on leur apporte de Tamatave à Tananarive tout ce qu'il leur plaît de commander, et souvent

des objets fort lourds, *an dafy,* au delà des mers (1). »

La corvée fut, à l'origine, une institution des plus utiles, lorsqu'elle n'était exigée que pour l'exécution de travaux publics, destinés à l'usage de tous les habitants. C'était alors son objet exclusif, et, de plus, elle n'était perçue que par de petits chefs locaux, simples, sans faste, peu exigeants. Aujourd'hui, complètement détournée de son but primitif, et presque exclusivement employée à satisfaire les intérêts personnels et privés de tous ceux qui de près ou de loin concourent au gouvernement, elle n'est plus entre les mains de ceux-ci que l'instrument des exactions les plus éhontées et de la plus dure des tyrannies. Pour s'y soustraire, les malheureux Hovas s'enfuient, désertent, et vont souvent dans la brousse grossir les bandes des *fahavalo.*

Telles sont les conséquences désastreuses auxquelles devait aboutir l'exercice du pouvoir absolu, lorsqu'au lieu d'appartenir au patriarche et d'assurer, pour le bien de tous, le maintien de l'équité et des traditions dans l'enceinte de la communauté de famille, il s'est étendu hors de sa sphère naturelle, et pesant lourdement sur une communauté d'État sans cesse élargie, n'a plus servi qu'à l'exploitation égoïste de la majorité laborieuse par une petite hiérarchie de gouvernants sans scrupules.

III. — CONCLUSION.

Mettre un terme aux criants abus que nous venons de décrire, rétablir la justice à Madagascar, tel sera le premier devoir de la France, lorsque le corps expéditionnaire, maître de Tananarive, lui aura rendu la possession effective de la vieille colonie qu'elle doit à Louis XIV et à Richelieu. Ce sera aussi son premier intérêt. « Juge anglais dire à pauvre homme : *Tu as raison,* et à homme riche : *Tu as tort*, voilà, d'après M. Chevillon, qui nous rapporte ce propos significatif d'un indigène bengali, voilà le petit fait qui, souvent répété, assure la domination de l'Angleterre dans

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas,* p. 184.

l'Inde. Sous ce régime, le paysan est tranquille. Il n'est plus traqué et harassé par tous les fonctionnaires des gouvernements indigènes et musulmans. Il paye un petit impôt régulier, et le voilà maître de son gain; il connaît un sentiment tout nouveau chez le paysan hindou, celui de la sécurité (1). » Lorsque le paysan malgache jouira à son tour d'une sécurité semblable, nul doute qu'il n'en ressente à l'égard de la France une reconnaissance pareille à celle que les Hindous éprouvent pour la Grande-Bretagne.

Rétablir en premier lieu, la justice dans les pays, puis développer ses richesses économiques et faire l'éducation morale des indigènes, tel le sera la triple tâche du gouvernement français.

Pour y réussir, il devra placer Madagascar sous le régime du protectorat. La dynastie régnante sera conservée, en raison de la vénération que professent pour elle tous les Malgaches, et dont il pourra être tiré un parti très utile. Un résident général sera substitué au premier ministre et investi de la plénitude des pouvoirs appartenant à ce dernier. Il gouvernera l'île sous sa responsabilité personnelle, assisté d'un très petit nombre de fonctionnaires français choisis par lui avec le plus grand soin, autant que possible mariés et installés à leur poste avec leur famille, parlant couramment le malgache, connaissant parfaitement les mœurs du pays, et ayant étudié les affaires coloniales, non dans les livres ou dans les écoles, mais par l'observation personnelle des colonies prospères de type analogue appartenant à des pays étrangers.

Le résident général et ses collaborateurs s'acquitteront de leur rôle avec le concours des autorités indigènes. « On conservera l'institution de la royauté à peu près telle qu'elle existe; on gardera aussi la même division administrative, et les mêmes cadres, sinon les mêmes hommes. Tout le monde estime qu'il faudra pour cela continuer à se servir des Hovas. Il est sûr, en effet, qu'ils ont déjà une certaine organisation, un réel esprit de discipline et un vrai talent d'administration. Sous la direction

(1) André Chevillon, *Dans l'Inde*, Paris, Hachette, 1891, p. 206.

d'un bon résident, ils sauront, mieux que nous, manier les diverses peuplades, ne pas heurter leurs préjugés, prendre contact avec elles et en tirer parti. Le tout est de bien les tenir en main, d'être toujours sur ses gardes, et leur ôter toute idée de révolte ou de rébellion. On réussira surtout en leur montrant bien que leur intérêt dépend de leur fidélité (1). »

Pour l'éducation morale des Malgaches, il suffira de s'en rapporter à nos dévoués missionnaires, dont le zèle civilisateur n'est égalé que par leur ardent patriotisme. Bien des fois, on leur a rendu témoignage à cet égard : nul cependant, nous nous plaisons à le rappeler, ne l'a fait avec plus d'autorité et de chaleur que M. de Mahy, le vaillant et éloquent champion de la cause française à Madagascar.

Nos missionnaires devront être traités par le gouvernement français comme l'Angleterre sait traiter les siens. Ils devront recevoir même appui, mêmes facilités d'action, et bénéficier en tout des mêmes avantages. C'est seulement à la condition d'être mis ainsi au moins sur le pied d'égalité, qu'ils pourront exercer une action efficace sur les populations indigènes.

En ce qui concerne le développement des richesses économiques de l'île, le gouvernement de la République devra, selon l'exemple que donne l'Angleterre, lorsqu'elle prend possession d'un pays nouveau, commencer par faire dresser la carte méthodique du pays. On divisera celui-ci en un certain nombre de rectangles, dont chacun sera confié à un explorateur spécial, avec mission de le soumettre à une enquête approfondie, et de le décrire de la manière la plus minutieuse. Les renseignements ainsi obtenus seront réunis, classés, et tenus à la libre disposition de toute personne qui désirera en prendre connaissance. Nulle pratique n'est plus propre à éclairer le futur colon sur les ressources, les difficultés et les secours, qu'il rencontrera en tel ou tel point, et par suite sur les conditions, que, de son côté, il devra réaliser pour réussir dans son entreprise.

Le gouvernement devra également procéder, mais avec une

(1) R. P. Piolet, *Madagascar et les Hovas*, p. 276.

stricte économie et en ne visant qu'aux résultats pratiques, à l'exécution des travaux publics, qui auront été reconnus nécessaires. Dans l'Imérina, il y aura lieu, en outre, de procéder, avec suite et méthode, à des travaux de reboisement.

Mais ce que le gouvernement devra considérer comme la partie la plus importante de sa tâche, c'est par-dessus tout d'assurer la venue et l'établissement de nouveaux colons.

Il n'y a point, en effet, de colonies sans colons. Pour attirer ceux-ci, le gouvernement aura, du reste, bien moins à agir qu'à s'abstenir. Il lui suffira de se rappeler que les fonctionnaires existent pour les colons, non les colons pour les fonctionnaires. Il devra, en conséquence, éviter avec le plus grand soin tout ce qui ressemblerait à une réglementation inutile ou à une formalité vexatoire.

Le terrain étant ainsi librement ouvert à l'initiative privée, celle-ci ne saurait manquer d'accomplir à Madagascar les prodiges dont elle est coutumière partout ailleurs.

Elle appréciera les avantages d'un climat relativement sain et meilleur, surtout dans les hauts plateaux, que celui de la plupart de nos autres colonies. Outre la salubrité du climat, elle estimera à sa valeur l'absence dans le pays de presque tout animal dangereux, sauf les caïmans, assez communs dans les rivières. Elle saura utiliser la main-d'œuvre indigène et tirer parti de la manière la plus fructueuse des richesses du sol : exploitation des gisements miniers, élevage du bétail et des animaux de basse-cour, culture d'arbres fruitiers de toute sorte et de plantes précieuses des tropiques, telles que le café, la vanille, le cacao, le caoutchouc ; cultures industrielles telles que celles du coton, de la ramie et autres textiles ; exploitation d'immenses richesses forestières, enfin, et peut-être même surtout, au témoignage de nombre de bons esprits, agriculture proprement dite, tel est le vaste champ qui s'ouvrira dans l'île à l'activité de nos concitoyens.

A égale distance de l'enthousiasme exagéré qui se représente Madagascar comme une sorte d'Eldorado ou de terre de promission, et de l'esprit de dénigrement qui veut n'y voir qu'une sorte de Sahara entouré d'une ceinture de forêts fiévreuses, il demeure acquis, aux yeux des hommes les plus raisonnables et les mieux

informés, que l'île, dans son ensemble, « a une bonne valeur moyenne. A part certains cantons, où le sol exclusivement composé de sable présente l'aspect d'un désert, la terre est en général fertile et donne tous les produits (1) ». Elle peut devenir, en toutes ses parties, une excellente colonie d'exploitation, et même, dans tout le massif montagneux de sa zone centrale, une colonie de peuplement. Il est à souhaiter que la France sache mettre à profit les avantages que des circonstances historiques déjà lointaines lui ont ainsi préparés.

Lucien de Sainte-Croix.

(1) Marcel Dubois, *Cours de Géographie : France et colonies*, p. 599.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

OUTRE-MER

J'ai eu à lire l'*Outre-Mer* de M. Paul Bourget, une jouissance exquise, celle de retrouver des impressions jadis éprouvées, de revivre au milieu d'images familières; j'ai senti un peu de cette fièvre que communiquent les hommes et les choses d'Amérique à tous ceux qui les approchent. J'ai eu plus encore, la joie de voir un écrivain de marque rendre hommage à ce qui fait la puissance et la beauté morale des États-Unis, à cette énergie active, à cette force de volonté dont les manifestations sont partout.

M. Paul Bourget a compris l'Amérique; il a mesuré le gouffre qui sépare le Yankee de l'Européen Continental, du Latin. Il ne s'est pas laissé prendre aux apparences semblables de démocratie; il a voulu saisir des réalités vivantes, non pas pour le plaisir de sacrifier à la mode d'ailleurs vieillie du document, mais pour connaître la raison des choses et échapper à la piperie des mots, à la trompeuse banalité des jugements convenus. Quand un observateur délicat se donne la peine de faire cela, quand il peut exprimer dans un style plein de relief les résultats auxquels il arrive, lorsque les images reçues par lui sont transmises au lecteur avec leur vérité et leur intensité, l'œuvre produite prend un intérêt de premier ordre.

Mais sa portée varie suivant les sujets d'observation choisis. Tout phénomène n'est pas également fécond à analyser; il en est

que l'on ne peut atteindre qu'après l'examen préalable d'autres phénomènes plus simples, plus caractéristiques; de là l'inégalité très frappante des différentes parties de l'ouvrage de M. Bourget.

Partout où les circonstances ont mis M. Bourget en présence de faits primaires, de ces faits qui, par leur nature même, sont éclairants et n'ont pas besoin d'explications préalables, son talent s'est employé de la manière la plus utile et la plus fructueuse. Tel épisode de son voyage dans le sud, auquel nous reviendrons, en dit plus long sur le terrible problème des races qui se pose dans les anciens États à esclaves que de copieuses considérations et d'interminables statistiques. Sur d'autres points, il n'a pas dégagé la réalité latente de l'inextricable apparence sous laquelle elle se dissimule, et ses observations toujours sincères, toujours brillantes, perdent une partie de leur valeur d'enseignement, une partie même de leur vérité. Elles restent vraies dans leur vérité concrète; elles ne sont plus vraies si on les prend comme des exemples; elles ont un caractère exceptionnel; elles sont détachées de la vie générale.

I

C'est ainsi que M. Bourget s'est attaché tout d'abord au sujet à la fois le plus complexe et le moins américain qu'il y ait en Amérique; il a étudié les gens du monde dans leur fonction de gens du monde, à Saratoga, ville de plaisirs élégants à l'usage des familles possédant de très fortes quantités de dollars. Son esprit pénétrant et son expérience de la vie mondaine lui ont permis, il est vrai, de saisir très vite les traits essentiels qui différencient un centre pareil aux États-Unis et en Europe, qui font de Saratoga quelque chose de très distinct de Biarritz, de Trouville ou de Bade; mais les réflexions que lui inspire son séjour sont bien nettement le fruit de ce qu'il savait par avance quand il a débarqué à New-York. S'il n'était pas arrivé avec cette idée, juste d'ailleurs, que les Américains sont des gens très actifs, très énergiques, très dépensiers, très indépendants, Saratoga ne lui

eût pas dit grand'chose; il y a constaté maintes manifestations de ces habitudes; il a cherché à en découvrir les motifs, par des sondages en profondeur dans la psychologie des Américains et des Américaines, et ses guides les plus sûrs dans ces investigations sont encore les faits recueillis par lui avant d'avoir mis le pied en Amérique.

C'est que les raisons d'être de l'Amérique ne sont pas à Saratoga. Des gens riches qui s'amusent, dans quelque continent que ce soit, n'apprennent pas grand'chose à un observateur. Leurs amusements, leurs préoccupations, leurs sentiments, sont en dehors de la vie normale et nationale; ils ne s'y rattachent que par un fil très ténu; mais en Amérique plus que partout ailleurs les gens qui s'amusent sont une exception; ils sont une anomalie; il ne faut pas s'attarder auprès d'eux si on veut comprendre le pays.

Et puis, l'Amérique n'est pas seulement un pays où l'on travaille; c'est surtout, c'est par-dessus tout un pays neuf, dans ce sens que c'est un pays offrant encore à l'activité du premier occupant d'immenses espaces à coloniser. Enlevez cette condition et la physionomie de tous les phénomènes se transforme; plus de vastes ranches où vivent à l'état presque sauvage d'immenses troupeaux; partant, plus de bétail à bon marché, plus d'engraissement facile, plus d'expédition en masse de viande sur Chicago, Kansas-City ou Omaha. Plus de terres vierges à 16 fr. 25 l'hectare, et les frais de culture s'augmentent de l'intérêt de l'argent d'acquisition, du prix des amendements devenus nécessaires et d'une main-d'œuvre plus compliquée. En même temps, ces entreprises hasardeuses de constructions de chemins de fer en plein désert, ces spéculations à perte de vue sur les terrains de ville, les *booms* fantastiques, le grain de folie que l'on retrouve dans toutes les manifestations de l'activité américaine disparaissent du même coup. C'est donc par la présence de ce qu'il y a encore de neuf et de vacant en eux que les États-Unis sont ce qu'ils sont. Longtemps encore après que le peuplement des terres libres sera achevé, il restera dans la constitution sociale de l'Américain, dans son caractère et sa manière d'être, un lointain effet de ces

conditions particulières. Le type survivra au phénomène qui l'a déterminé et les observateurs de ce temps-là ne s'en rendront compte qu'en remontant aux origines par des recherches historiques difficiles et incertaines. Aujourd'hui, nous pouvons encore voir dans la réalité des faits comment un État se peuple, comment des villes se fondent; deux ou trois jours de chemin de fer permettent d'atteindre le véritable Ouest, la prairie nue sans maître. C'est là qu'il faut aller si on veut observer à fond; New-York, Boston, Philadelphie, les manufactures de la Nouvelle-Angleterre, Chicago, sont autant d'énigmes pour qui ne connaît pas l'Ouest.

On ne peut pas s'empêcher de regretter que M. Bourget ne soit pas allé chercher à l'Ouest le mot de ces énigmes. Toute son observation eût été éclairée d'une vive lumière; il aurait démêlé plus promptement, plus sûrement et plus facilement l'écheveau embrouillé de la société américaine de l'Est. Il aurait compris le rôle joué par elle, aujourd'hui encore, dans la colonisation des pays neufs; il aurait saisi l'esprit américain dans ses formes à la fois les plus nettes et les plus accentuées.

L'Ouest lui aurait encore rendu un autre service, celui de le mettre en contact avec le peuple. Ce n'est pas toujours chose facile pour un écrivain de profession, pour un homme très délicat, très raffiné, de prendre ce contact. Dans les villes, les habitudes de monde et d'éducation élèvent une foule de barrières entre l'ouvrier et l'observateur; il faut beaucoup de volonté, pas mal de savoir-faire et un peu de chance pour arriver à les franchir; encore les résultats obtenus se ressentent-ils toujours de l'effort; l'artifice y a une certaine part. Là où cet artifice apparaît surtout, c'est dans le choix des relations que l'on parvient à nouer. Le véritable ouvrier est difficile à atteindre, précisément parce qu'il vit très en dehors de la sphère restreinte des rapports sociaux mondains; celui que l'on arrive le plus aisément à joindre, c'est le *leader*, le dignitaire d'une Trade-Union, personnage un peu hybride qui évolue déjà vers la bourgeoisie. Ou bien on tombe dans un excès contraire : sous prétexte de se documenter et dans une fougue de tout voir, on se fait accompagner d'un

agent de police et on pénètre dans les bouges. M. Paul Bourget a eu ce courage ; il est descendu dans les bas-fonds de la misère et du vice. Mais ce sondage ne lui a permis de relever que des éléments tout à fait exceptionnels. Le monde des travailleurs n'est ni si haut ni si bas, pas plus chez les chefs du *Labor movement* que chez les miséreux ou les criminels ; il est dans cette masse difficile à pénétrer, qui peine, qui résout tant bien que mal le problème de la vie quotidienne, qui est aux prises avec les conditions normales de l'existence. Un échantillon bien choisi dans cette masse peut être étudié avec le plus grand profit ; on apprend beaucoup en l'observant, pourvu qu'on arrive jusqu'à lui.

Dans l'Ouest, rien de plus facile. Vous débarquez dans une petite ville avec la plus vague des lettres d'introduction pour un personnage quelconque, banquier ou épicier ; vous lui dites que vous êtes venu de France pour voir sa ville, et cet homme fait l'impossible pour vous renseigner. Il vous accueille comme un messager de la Providence, vous invite chez lui, vous amène chez ses amis, et il a des amis dans les conditions les plus diverses. Lui-même a parcouru d'ordinaire toute la gamme des occupations propres à l'Ouest : Il a été *cow boy*, mineur, *ranchman ;* il a travaillé dans les chemins de fer ; il a fait du journalisme. Et les gens qui l'entourent sont ainsi, hommes de toutes besognes, prêts à travailler de leurs bras ou de leur tête, aussi différents du bourgeois européen que de l'ouvrier européen, ayant connu la vie sous les aspects les plus opposés. Enfoncé dans son *rocking chair*, les pieds sur le comptoir, il vous racontera volontiers comment il a pris un *homestead* dans la Prairie, comment il a lynché des voleurs de chevaux, et il discutera les chances actuelles de la culture ou l'élevage dans le pays. Le sujet vous intéresse-t-il ? Un appel au téléphone et dix minutes plus tard la *livery stable* vous envoie une voiture légère attelée de deux chevaux alertes qui vous transporteront à une ferme, à un *ranche*. Là, aucune difficulté pour s'introduire dans le *home* du propriétaire. A peine avez-vous attaché vos chevaux aux piquets disposés devant la maison, qu'on vous demande de

rester dîner, et tout de suite on vous mène aux écuries, aux herbages, on vous dit le prix des animaux de choix et ce qu'on a payé pour bâtir, pour s'installer, comment les débuts ont été durs, quelles circonstances favorables ont permis le succès etc.; à table, maîtres et gens — quand il y a des gens — mangent généralement ensemble et la conversation s'établit sans embarras ni contrainte entre toutes les personnes présentes. Les femmes fournissent à ce moment un précieux concours à l'observateur. Elles rabattent parfois sur l'enthousiasme du mari, racontent leurs difficultés, leur isolement, et, de la discussion qui surgit, une lumière très vive vient à naître, éclairant les observations précédentes. Ah! les bonnes heures, les heures utiles et instructives que l'on passe ainsi à écouter ces pionniers de l'Ouest, à les voir dans leur cadre, au milieu de leurs occupations journalières! Inutile d'interroger, il suffit d'ouvrir les yeux et de prêter l'oreille; la glace est rompue, on pense tout haut devant vous.

Et c'est ce résultat si difficile à atteindre dans une ville, quand vous vous présentez, vous bourgeois, chez l'ouvrier, c'est ce résultat si facilement atteint ici qui rend l'observation de l'Ouest particulièrement fructueuse. Là, plus de barrière, plus de conventions; intéressez-vous véritablement à ce que vous voyez, vos interlocuteurs s'en apercevront bien vite et vous aurez gagné leur confiance.

Autre avantage notable : les phénomènes que vous avez sous les yeux sont peu compliqués; vous assistez en réalité à la naissance d'une société : pas d'origines historiques; plus de cette « nuit des temps » qui plane comme une énigme sur le passé du moindre village de notre Europe occidentale; plus de ces préjugés traditionnels qui obscurcissent encore le peu que l'on sait. La tâche est remarquablement simplifiée.

Ajoutez enfin que cette histoire d'un comté perdu du Dakota ou du Kansas a été jadis l'histoire du Missouri, de l'Illinois, de l'Ohio; c'est ainsi que l'Amérique s'est peuplée, a grandi; c'est de l'histoire qui se répète.

Enfin, comme je le disais au début, c'est par ces pays et ces

gens de l'Ouest que les États-Unis conservent leur caractère propre, c'est ce qu'il y a en eux de plus américain. En débarquant de France à New-York, les contrastes me paraissaient frappants et l'exclamation : « Comme c'est américain ! » me venait tout naturellement. En revenant à New-York, au retour de l'Ouest, je retrouvais déjà l'Europe.

II

Le livre de M. Paul Bourget suffirait au surplus à démontrer la souveraine efficacité de l'observation des pays simples et neufs pour la connaissance de l'Amérique. Toute la partie intitulée : « *Dans le Sud* » présente un intérêt exceptionnel et met le lecteur aux prises avec la question si grave des noirs, de la manière la plus saisissante. Arrivé dans une petite ville de la Géorgie, M. Bourget se rend chez un propriétaire du voisinage, Américain du Nord, fixé là depuis quelque temps, et qui dirige une exploitation agricole dans les conditions nouvelles créées par l'émancipation des Nègres. Le colonel Scott est essentiellement un *gentleman;* il a les formes d'un homme du monde, mais ses occupations le mettent en contact journalier avec la population de travailleurs qu'il dirige. Grâce à elles, il plonge dans le peuple, il le connaît bien, il est à même de donner des indications précises à un observateur; c'est une autorité sociale, un patron. Et par le seul fait de cette rencontre, M. Bourget prend immédiatement contact lui-même; ses puissantes facultés d'analyse s'exercent sur des éléments bien choisis d'avance ; la simplicité de la vie rend ces éléments plus distincts, plus nets, et nous y gagnons un tableau de la situation sociale en Géorgie tel qu'il semble, après avoir lu M. Bourget, qu'on se reconnaîtrait en allant là-bas. Il y a comme la sensation d'une chose vécue, une satisfaction de l'esprit dûe à l'illumination de la vérité, une étincelle de cette « splendeur du vrai » qui est la beauté suprême d'une œuvre.

Le colonel Scott occupe l'ancienne installation d'une famille

d'origine française, les Chastin. Plusieurs générations de Chastin ont vécu là avant la guerre de sécession, de cette vie large, simple et facile des planteurs du Sud. Il ne paraît pas qu'ils maltraitassent leurs esclaves, bien au contraire; les marques de dévouement que plusieurs leur donnèrent spontanément après l'émancipation prouvent même qu'il existait entre eux autre chose que des liens de servitude. Aujourd'hui encore, c'est une de leurs anciennes esclaves qui prend soin de leurs tombes, restant fidèle par delà la mort à ses maîtres disparus, et le colonel Scott, témoin de ces pieux souvenirs, déclare qu'il a du plaisir à occuper une maison habitée par ces braves gens pendant quatre ou cinq générations.

Comment ont-ils fini? Hélas ! c'est l'histoire de beaucoup d'anciennes familles du Sud. Installées dans un système faux, elles en goûtaient la douceur sans en apercevoir les dangers, sans se préparer à sa disparition. Elles ne songeaient pas à rendre leurs esclaves capables de se conduire; elles n'imaginaient pas davantage qu'elles pussent avoir besoin elles-mêmes d'autres vertus que de celles que la tradition leur avait inculquées. Quand arriva l'affranchissement des esclaves après les années ruineuses de la guerre, elles furent surprises par les nécessités nouvelles, et ces gens qui avaient fait preuve d'une admirable énergie au cours d'une longue lutte de cinq années se trouvèrent sans défense et sans courage en présence de la crise économique et sociale que déterminait la libération des noirs. « Les Chastin, n'ayant que cette terre pour subsister, raconte le colonel, ont duré ici plusieurs années sans presque en sortir, sans la travailler, tuant un cochon de temps à autre, chassant un peu, mangeant les tomates du potager que leur cultivait un pauvre nègre qui n'avait jamais voulu les quitter. »

Ainsi s'écroule et disparaît peu à peu cette aristocratie du Sud qui ne fut pas sans grandeur et qui reste attachante dans son infortune; on ne peut pas s'empêcher de lui donner des regrets; on ne saurait faire fond sur elle pour l'œuvre de relèvement qui s'impose au Sud.

Cette œuvre, un certain nombre d'Américains l'ont entreprise

courageusement, sans se faire illusion, sur les difficultés de la tâche. A côté du méprisable *Carpet bagger*, politicien de premier ordre accouru des États du Nord pour exploiter la crédulité des nègres et opposer la masse de leurs votes aux influences de l'ancienne *chevalerie du Sud*, on trouve aussi des hommes conscients de la responsabilité qu'entraîne pour leur pays l'affranchissement de la population noire, véritablement soucieux de l'élever moralement à la hauteur de la condition sociale qui lui a été faite. Le colonel Scott, peint par M. Bourget, est un de ces hommes, et en écoutant sa conversation, on aperçoit bien les obstacles auxquels il se heurte chaque jour.

Tout d'abord, il n'est pas homme à se contenter de se laisser vivre, à jouir paisiblement de l'estime et de la bienveillance des nègres qui l'entourent, à juger satisfaisant et suffisant un état social sans secousses. Lorsque M. Bourget lui fait remarquer combien tous ces gens paraissent heureux, il le reconnaît et s'en indigne : « Heureux? Mais oui. Ils ne le sont que trop. Seulement, c'est d'un bonheur de brute qui les dégrade plus encore que l'esclavage. Oui, Monsieur, ils valaient mieux quand ils étaient esclaves, vous pouvez m'en croire. J'ai été un de ceux qui ont suivi Lincoln avec le plus d'enthousiasme. ... Et je ne discute même pas cela. Non, je ne le discute pas. On n'est pas un homme quand on admet qu'il puisse y avoir un seul esclave au monde dix-huit cents ans après le Christ. Mais nous avons cru que nous avions fini quand nous les avons délivrés. C'eût été trop simple. *Notre devoir commençait alors.* Nous n'avons pas réfléchi qu'un être d'une race inférieure, comme ceux-là, ne passe point du coup à une condition supérieure sans danger. »

En somme, l'esclavage, malgré son caractère déprimant, avait l'avantage d'être une contrainte au travail, contrainte favorable au dressage des nègres, s'ils avaient pu facilement y échapper une fois dressés, si on s'était préoccupé de leur faire faire l'apprentissage de la liberté, au lieu de se borner à les apprivoiser, à les former à la pratique commode d'une servitude plus ou moins adoucie.

Aujourd'hui, la contrainte faisant défaut, il est extrêmement

difficile d'arracher le noir à son indolence, à son imprévoyance, à cette conception enfantine de la vie qui lui fait abandonner tout labeur dès qu'il a de quoi dîner le soir. Ce qui lui répugne surtout, c'est le travail régulier, continu, le vrai travail. S'imposer un effort vigoureux mais momentané, courir un danger avec l'espoir que l'on pourra se dispenser de travail pendant quelque temps, c'est son affaire, et il accomplit des tours de force pour obtenir ce résultat. Par exemple, il s'empare du serpent à sonnette vivant, comme ce Jim Kennedy, voisin du colonel Scott, qui possède une petite collection de monstres et la promène de ville en ville, de village en village, pour ramasser ainsi de quoi fainéantiser tout à son aise. Le colonel, médecin en même temps que planteur, endort ses crotales en les inondant de chloroforme et leur arrache les crocs pour éviter de dangereuses morsures, mais cette forme de patronage est loin de combler ses vœux. Ce qu'il voudrait, le but qu'il poursuit, c'est de donner aux nègres qu'il emploie le goût de la vie laborieuse et saine. Non seulement il prêche d'exemple, mais il les évangélise avec un ardent prosélytisme, aidé en cela par sa fille, une jeune personne infirme mais avec une âme d'apôtre; il cherche le chemin de leur cœur pour y faire pénétrer la conviction religieuse; surtout, il a un profond sentiment de sa responsabilité morale vis-à-vis d'eux; toute sa conduite est dominée par cette idée et les nègres eux-mêmes ne s'y trompent pas, témoin ce curieux et tragique épisode que M. Paul Bourget raconte de *visu*.

Pendant son séjour à Philippeville — c'est le pseudonyme sous lequel il cache le nom de la petite ville de la Géorgie où la scène se passait — un prisonnier mulâtre enfermé dans la prison, s'était échappé à la veille d'être pendu. C'était un criminel dangereux, coupable de plusieurs assassinats, un chef de bande d'une audace et d'une adresse merveilleuses. Tout jeune encore — vingt-cinq ans, je crois, — il n'avait pourtant pas débuté par la vie de brigandage; à l'âge de quinze ou seize ans il était entré au service du colonel Scott et l'accompagnait dans ses grandes chasses, moitié serviteur, moitié compagnon. Le colonel lui témoignait une grande affection, beaucoup de confiance, et

se flattait de faire de ce métis un homme et un chrétien. Un jour, en se rendant à une partie de chasse avec son maître, Seymour laissa s'emballer les chevaux qui les menaient; la voiture fut renversée, et tous les objets qu'elle contenait dispersés dans les herbes; malgré toutes ses recherches, le colonel Scott ne parvenait pas à retrouver un grand couteau à découper qui s'enfilait d'ordinaire dans les courroies du panier à provisions, quand tout à coup, il en vit briller le manche dans l'entrebaillement du gilet de Seymour, qui, penché en avant, feignait de continuer la perquisition. Tremblant et pleurant, le mulâtre fit alors cet aveu : « J'ai pensé que vous étiez furieux contre moi pour avoir laissé s'emporter les chevaux et j'ai cru que vous me tueriez. Alors, j'ai volé le couteau... » Lui que je traitais comme un fils! ajoutait le colonel en racontant la chose à M. Bourget.

Dégoûté de cette ingratitude, il cessa de sortir avec Seymour, le surveilla et surprit d'autres larcins. Le mulâtre fut chassé, vola ailleurs, fut pris, condamné, mis à la chaîne et ses mauvais instincts, bientôt développés par la fréquentation des criminels, firent de lui un dangereux malfaiteur.

Les circonstances au milieu desquelles le colonel Scott expliquait à M. Bourget l'échec de sa tentative d'éducation vis-à-vis de Seymour donnaient à son récit un relief tout spécial. C'était au lendemain de l'évasion : un groupe de cavaliers avait été spontanément formé à Philippeville pour traquer le fugitif, et une douzaine de ces terribles chiens chasseurs d'hommes « *blood hounds* » parcouraient la forêt à sa recherche. A la tête de la petite troupe, le colonel Scott dirigeait le mouvement, conduisait la chasse, dominé par un profond sentiment de son devoir civique, mais rempli d'une pitié secrète pour cet homme qu'il avait aimé, qui avait vécu près de lui, et qu'il poursuivait comme un fauve. Et tout en galopant dans les sentiers de la forêt, le souvenir lui revenait de cette première faute de Seymour, origine de toutes les autres, il se livrait à une sorte d'examen de conscience, se demandant s'il avait réellement accompli tout son devoir vis-à-vis de ce malheureux, s'il ne s'était pas laissé aller à une impression trop prompte et trop vive en lui retirant son

affection quand il l'avait surpris volant une arme pour se défendre contre la colère possible de son bienfaiteur. « J'aurais dû penser, disait-il, que cette répugnante facilité au soupçon était une hérédité de l'esclavage. Les blancs avaient si cruellement abusé d'eux!... »

Il faut lire dans *Outre-Mer* la scène magnifique où l'ancien maître et l'ancien serviteur se retrouvent face à face, le premier armé de sa carabine, le second nageant désespérément pour traverser une rivière, suivi de près par les chiens, mais tenant hors de l'eau sa main droite armée d'un révolver; tous deux se reconnaissent; le colonel épaule sa carabine; son bras tremble, et d'un geste brusque il relève le canon, ne pouvant se décider à tirer ainsi sur Seymour. Et le bandit, touché de cette générosité, détourne lui aussi son arme, qui a déjà commis tant d'assassinats, il recule devant celui-là! Bientôt les rabatteurs accourent aux aboiements des chiens, une balle atteint Seymour, on s'empare de lui, le voilà de nouveau prisonnier, et son exécution annoncée pour le surlendemain va avoir lieu. Nous allons encore retrouver là le colonel, sa conscience puritaine s'alarme de l'insouciance animale avec laquelle son protégé d'autrefois se prépare à paraître devant le souverain juge; il vient l'exhorter, éveiller en lui l'idée de l'au delà, condescendant avec une indulgence attristée aux dernières fantaisies de ce grand enfant qui demande « une bouteille de ce vieux whiskey » qu'il buvait autrefois à la chasse. Nous le voyons s'agenouiller avec le condamné sur les dalles de la prison pour lui faire répéter les paroles du *Pater noster*, et lui souffler encore, au moment où, la corde déjà passée autour du cou, il va être lancé dans l'éternité, ce cri suprême du bon larron : « Seigneur, souvenez-vous de moi dans votre royaume! »

Tout est caractéristique dans cette tragique histoire, et le zèle ardent du nordiste puritain, et l'insouciant animalisme du mulâtre, et sa docilité vis-à-vis de l'ancien maître auquel il est resté attaché malgré tout. Bien curieuse aussi cette chasse à l'homme organisée spontanément par les citoyens honnêtes de Philippeville, épiciers, hôteliers, marchands, qui considèrent

le soin de faire régner le bon ordre comme leurs affaires propres, qui, dans les moments critiques, n'hésitent pas à faire la police eux-mêmes. Il y a dans ce simple fait une indication profonde sur ce qu'est l'esprit public aux États-Unis; on se rend compte du puissant facteur que le Sud trouvera pour son relèvement dans cette énergie pratique, effective, prompte à l'action, des bons citoyens. Et cette énergie est susceptible des formes les plus diverses; elle n'est pas spécialisée par un long usage à un seul objet; vers la fin de la guerre de sécession, un officier français qui venait d'assister à une parade des Nordistes disait au colonel Scott : « Maintenant que vous avez cette belle armée, par où allez-vous commencer? Par le Canada ou par le Mexique? ». « Nous allons commencer par les renvoyer tous travailler, répondit le colonel. » Et, de fait, il en a été ainsi; ces troupes si nombreuses ont été licenciées sans qu'il en résulte aucun embarras; ce n'étaient pas des militaires que l'on jetait sur le pavé; c'étaient des hommes qui avaient su faire la guerre, et qui retournaient à leurs occupations une fois la guerre terminée.

Aujourd'hui, une sphère nouvelle d'activité est ouverte aux Yankees. Ce ne sont plus seulement les terres de l'Ouest, dont la mise en valeur a été poussée comme l'on sait, qui s'offrent à eux. Le Sud, avec ses richesses naturelles considérables, avec sa terre fertile, ses mines de fer et de houille inexploitées, fait appel à leur initiative. Les souvenirs de la guerre sont assez apaisés pour que de vieilles rancunes et d'anciens préjugés ne soient plus très à redouter entre Blancs. Reste cette masse inerte de la population nègre qui réclame un patronage intelligent pour se hausser dans la réalité à la situation de droit qui lui a été faite; impossible d'amener dans le Sud un développement économique sérieux sans aborder ce gros problème social. Tous les lecteurs de M. Paul Bourget comprendront cette nécessité, parce qu'ils auront touché du doigt, grâce à une observation à la fois pénétrante et bien informée, la grande plaie du Sud.

Paul de Rousiers.

LES ANCÊTRES DE SOCRATE

III

LE TYPE PYTHAGORICIEN (1)

La plupart des philosophes que nous avons passés en revue se recrutent, si l'on nous passe l'expression moderne, dans le monde des *patrons*, dans le milieu des *autorités sociales*, des gens possédant de leur chef de sûrs moyens d'existence, et pouvant, par conséquent, jouer en toute sécurité le rôle d'*amateurs*. C'est ce qui nous explique le dédain de certains d'entre eux pour les fonctions publiques. Thalès les abandonne, Héraclite les méprise. Cette catégorie d'esprits estime qu'il est bon de fuir les honneurs, parce qu'ils troublent la tranquillité du sage.

C'est là un premier fait; mais en voici un second qui nous déroute au premier abord. Ces philosophes, si peu ambitieux personnellement, sont souvent assiégés des offres les plus alléchantes de la part de leurs cités ou des cités dans lesquelles ils ont transporté leur séjour. Élée demande des lois à Parménide, Crotone à Pythagore, Athènes à Solon. Or ni Solon, ni Pythagore ni Parménide ne sont représentés dans l'histoire sous les traits d'intrigants ou d'ambitieux. Ils ont pu administrer sagement, prendre d'utiles mesures, élaborer surtout des lois bien symétriques et de forme plus ou moins littéraire. Au fond, ces hommes là ont été plutôt élevés aux honneurs qu'ils ne s'y sont élevés eux-mêmes. Ils n'ont eu qu'à se laisser soulever par le flot qui s'emparait d'eux et les portait au pouvoir.

Donc, phénomène à constater : la philosophie, dès sa nais-

(1) Voir les deux précédents articles, dans la *Science sociale*, livraison de juin et de juillet 1895.

sance, est populaire dans les cités, et la supériorité dans les cultures intellectuelles est une *note* excellente aux yeux des populations.

Cette faveur populaire, que nous avons expliquée par l'état social de la cité grecque, et que redouble à cette époque la nouveauté des révélations scientifiques, ne peut évidemment que pousser bon nombre de gens à l'étude de la science, non plus pour l'amour de celle-ci, mais en vue, soit des fonctions publiques où l'on peut arriver par elle, soit du bénéfice qu'on peut trouver à fournir des ressources intellectuelles à ceux qui briguent le pouvoir.

C'est l'apparition du *professionnel.*

Ces philosophes professionnels nous semblent pouvoir se répartir en deux variétés, selon que le but poursuivi est l'exercice direct du pouvoir ou le gain résultant de la formation intellectuelle de jeunes politiciens. Ces deux variétés sont celle du *pythagoricien* et celle du *sophiste.*

Le caractère professionnel de toutes deux éclate dans ce fait que toutes deux sont *très nombreuses.* Pythagore n'a pas seulement autour de lui quelques disciples, comme Thalès, Xénophane ou Leucippe; il a *des nuées de disciples,* ou, plus exactement, le nom du maître se transforme en une sorte d'épithète commune adoptée par une foule d'hommes qui, connus ou non connus de celui-là, entrent quand même dans son système intellectuel. De même pour les sophistes, qui sont légion, et dont Athènes, à l'époque de Socrate, possède des échantillons appartenant à tous les rivages helléniques.

Examinons aujourd'hui le pythagoricien.

La sphère d'action du pythagorisme est parfaitement délimitée. Elle comprend surtout la Grande-Grèce, ou Italie méridionale, et a ses principaux foyers dans les grands ports maritimes de Crotone, de Locres, de Tarente. La Sicile est également influencée : Empédocle, le philosophe d'Agrigente, Archimède, le géomètre de Syracuse, touchent par bien des côtés au monde pythagoricien, sans en faire précisément partie.

Quelle est, au point de vue social, la situation du pythagoricien dans les cités de la Grande Grèce? Cette situation est avant tout une situation politique. On peut la définir par cette formule : *les cultures intellectuelles mises au service de l'aristocratie.*

I. — LE PYTHAGORISME ET L'ARISTOCRATIE.

Ce n'est pas ici le lieu d'aborder la grande question des aristocraties et des démocraties antiques, question fort complexe, mal débrouillée jusqu'ici, et qui nous entraînerait en d'interminables digressions. Disons seulement que la vitalité particulière conservée par les aristocraties de la Grande Grèce, à une époque où la démocratie régnait en maîtresse tout autour des rivages de l'Archipel, nous semble tenir à deux causes : 1° l'intensité du commerce maritime supposant, dans cette région occidentale où la Méditerranée dilate ses eaux beaucoup plus qu'à l'Orient, une certaine évolution du cabotage vers la navigation au long cours; 2° la nécessité de se défendre contre les peuplades guerrières et pastorales du Bruttium et de la Calabre. Le premier fait engendre de grandes inégalités de fortune ; le second amène à sentir davantage le besoin d'un pouvoir fort. Le premier oriente le type vers Carthage; le second l'oriente vers Sparte. Nous ne sommes pourtant ni à Carthage ni à Sparte, ni dans le commerce tyrannique et exclusif, ni dans le militarisme rigide et absolu. L'origine de la race, en grande partie *achéenne,* nous rapproche sensiblement du type ionien, et les conditions sociales de la Grande Grèce, reproduisant avec quelques variantes celles de l'Ionie, se prêtent, comme celles-ci, à l'éclosion et au succès des théories philosophiques.

Mais, si l'aristocratie domine à Crotone et dans la plupart des cités environnantes, il n'en est pas moins vrai que le courant démocratique y est puissant. Issu de l'instabilité commerciale et de l'affluence énorme d'hommes nouveaux qui font de ces cités *de très grandes villes,* il n'y est pas refoulé, comme dans les cités

phéniciennes, par la présence constante dans la ville et par l'énergie toujours active des gros négociants. Le négociant grec, avons-nous dit, aime la retraite et la campagne. Il est donc moins fort pour lutter contre l'assaut des masses populaires, gens des ports, ouvriers et portefaix parvenus, petits marchands, petits pêcheurs, boutiquiers, *lazzaroni*, etc., qui ne cessent de s'agiter dans la ville. Cette aristocratie n'a pas la main aussi sûre, aussi ferme, aussi cruelle que l'aristocratie de Tyr ou de Carthage. Il lui faudrait des *auxiliaires*. Où les trouvera-t-elle? Dans ces cultures intellectuelles dont on raffole, qui ont tant de vogue et tant de prestige. Immensément riche, la noblesse du pays a de quoi protéger ces défenseurs.

Ces plaines, aujourd'hui malsaines, déformées par des tremblements de terres, ravagées depuis des siècles par les Sarrazins et les Barbaresques, pour ne pas parler des autres, étaient à cette époque d'une prodigieuse fertilité. La vigne, l'olivier, les arbres fruitiers produisaient en abondance. Suivant Varron, le blé à Sybaris rendait cent pour un. Grains, vins, huiles, lin, bétail, poisson, bois de construction, s'entassaient dans les vaisseaux qui s'élançaient de là dans deux directions, celle de l'Ionie et celle de l'Étrurie, deux riches marchés entre lesquels la Grande Grèce avait le monopole du transit (1). En revanche, les laines fines de Milet affluaient chez les riches citoyens. Le luxe de Sybaris est resté proverbial; mais les cités voisines, qui ont suivi la même évolution sociale que Sybaris, n'avaient sans doute guère à se prévaloir de quelque chose de meilleur : Sybaris joue un peu le rôle de bouc émissaire. Quoi qu'il en soit, la richesse était considérable dans tout le pays. La première partie de la maxime « *primum vivere* » se trouvait suffisamment réalisée pour laisser au second terme toute facilité de se produire : « *deinde philosophari* ».

Nous avons déjà défini le type de Pythagore : c'est un Ionien émigré, un homme supérieur arrivant d'un pays où l'instruction

(1) V. *Science sociale*, livraison de mars 1888, *A travers l'Italie méridionale*, par M. J. Moustier. Dans cet article se trouve expliquée en détail la prospérité commerciale de Sybaris.

s'est plus rapidement développée qu'en Grande Grèce. Cet homme, adopté par sa nouvelle patrie, devient le centre d'un puissant faisceau de disciples, sorte de corporation politique qui étend son réseau sur toutes les cités environnantes et dont le but est de défendre partout les pouvoirs publics contre les prétentions du parti populaire. Les pythagoriciens sont vénérés, choyés, admirés. On leur demande des *lois*, c'est-à-dire des *constitutions*. On sait ce que cela veut dire. Comme Joseph de Maistre l'a très bien dit, c'est au moment précis où la constitution d'un pays commence à être ébranlée qu'on éprouve le besoin de la coucher par écrit, de la fortifier d'une solide enceinte de textes. Ces textes, il importe de leur donner un caractère sacré, solennel, qui impressionne la multitude. Les pythagoriciens, nous le verrons, sont d'excellents ouvriers pour cette besogne-là. D'ailleurs l'*esprit communautaire de cité*, qui confond à chaque instant les devoirs de l'individu et ceux du citoyen, leur permet d'orner d'une foule de préceptes moraux leurs dispositions législatives. Leur intervention est marquée par une période de prospérité, dernière et brillante lueur jetée par ces centres de civilisation passagère. Des pythagoriciens sont magistrats; des pythagoriciens sont généraux; Archytas conduit les Tarentins contre les Romains. L'ensemble des adeptes forme une sorte de confrérie dominatrice, s'étendant à toutes les cités du rivage : Locres, Rhégium, Métaponte, Tarente, etc., et où l'esprit aristocratique l'emporte sensiblement sur l'amour de la cité. Il y a là une sorte de Sainte-Alliance, non des rois, comme celle de 1815, non des peuples, comme celle de Béranger, mais des castes dirigeantes, qui éprouvent le besoin de se serrer les coudes et de se soutenir mutuellement. Cet état d'esprit se retrouve d'ailleurs un peu partout dans le monde grec : les bannis se réfugient dans une cité aristocratique, s'ils sont aristocrates; dans une ville démocratique, s'ils sont démocrates. Ainsi fait plus tard Xénophon, banni d'Athènes pour cause de *laconisme;* ainsi feront, dans l'Italie du moyen âge, les Guelfes et les Gibelins. Le pythagorisme, en Grande Grèce, est un terrain intellectuel commun où peuvent se rencontrer, pour concerter leurs plans de campagne, les patri-

ciens de tous ces centres urbains, réunis par le péril commun et l'identité des conceptions politiques.

Les pythagoriciens jouent donc un rôle social très important. Ils exercent une influence étonnante pour des philosophes. Cette influence se manifeste principalement sous deux formes, la forme scientifique et la forme morale.

En d'autres termes, si les pythagoriciens occupent un haut rang dans la cité, cette situation prépondérante constitue pour ainsi dire le salaire de la double action qu'ils exercent sur les esprits et sur les mœurs.

Voyons l'action sur les esprits.

II. — LA DOCTRINE PYTHAGORICIENNE.

L'originalité de la doctrine pythagoricienne, comme on le sait, est qu'elle enchâsse toute la philosophie dans un appareil mathématique. « Les pythagoriciens, dit Aristote, cherchaient dans les choses une ressemblance avec les nombres et des rapports numériques, puis ils identifiaient la chose avec ces nombres et ces rapports (1). »

On sait que la table de multiplication a pris le nom de Pythagore. C'est lui qui a calculé le fameux carré de l'hypothénuse. Il était pour son époque un grand mathématicien. Lui et ses disciples s'amusaient à rechercher les propriétés des nombres et des figures. Sans instruments, ils observaient le ciel ; ils ont déterminé pour la première fois l'ordre des planètes et exposé sur le système du monde des théories, qui, longtemps oubliées et éclipsées par les conceptions d'Aristote, n'ont guère eu de transformations essentielles à subir pour devenir le système de Copernic et de Galilée. Dans cette philosophie, le chiffre est une sorte de fétiche, un être mystérieux qui produit, engendre, souffle suivant

(1) Voir sur les Pythagoriciens et les Éléates réunis, le jugement plus moderne de Zeller : « Le *nombre* et l'*être* sont ici la substance des corps eux-mêmes, la matière dont ils sont faits : et, pour cette raison même, ils sont conçus comme des choses sensibles. » Traduction Boutroux, I, 175.

les cas le froid et le chaud. Il y a deux éléments dans la nature, le *pair* et l'*impair*. Au pair se rapportent le féminin, l'illimité, le mouvement, la multiplicité, la gauche, le courbe, l'obscurité, le mauvais, le rectangle. A l'impair se rapportent le masculin, le limité, le repos, l'unité, la droite, le droit (opposé au courbe), la lumière, le bon, le carré. Dieu est 1; la matière est 2. La femme est 2 aussi, et s'oppose à l'homme, qui est 3. Le mariage est 5 (2 + 3). 3 est d'ailleurs le nombre parfait, parce qu'il a un commencement, un milieu et une fin. 1, c'est encore la raison; 2 est l'opinion; 7 est le *nombre critique*, correspondant aux diverses phases de la vie humaine. La décade (ou le nombre 10), est grande, toute-puissante, parfaite, source de tout, et renferme l'essence de tous les nombres. La justice, produit de deux égalités, est un *nombre carré*. Des calculs analogues s'appliquent aux sphères célestes. Ces sphères, en glissant à travers l'éther, font entendre une *harmonie* (1). Car la musique est aussi un grand objet d'étude pour les pythagoriciens. Ils l'étudient, mais toujours en mathématiciens. Ils font des expériences sur les cordes sonores, calculent les intervalles musicaux, discernent dans les tons le diatonique, le chromatique, l'enharmonique, et comparent l'âme elle-même à l'harmonie d'une lyre, — comparaison qui servira d'objection à Simmias, dans le *Phédon* de Platon, lorsque Socrate démontrera l'immortalité de l'âme. La musique prend rang dès lors parmi les sciences mathématiques, et cela dure ainsi, non seulement à travers toute l'antiquité, mais encore pendant le moyen âge. Tandis que le *trivium* réunit la grammaire, la rhétorique et la dialectique, le *quadrivium* rassemble sous le même bonnet, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la *musique*.

(1) Cette idée de la musique des sphères est très tenace dans la philosophie ancienne. Cicéron l'adopte dans ses *Tusculanes*. Le plaisir d'entendre cette musique devient après la mort la récompense des justes. Lamartine dit encore dans ses *Méditations* :

Et Celui qui, du sein de sa gloire infinie,
Des sphères qu'il ordonne écoute l'harmonie,
Écoute aussi la voix de mon humble raison
Qui contemple sa gloire et murmure son nom.

Tels sont, en résumé, les procédés d'esprit passablement particuliers des pythagoriciens. Et pourtant il est facile de voir, en se reportant à notre dernier article, que si leur doctrine s'écarte sensiblement de la philosophie ionienne, elle ne s'en sépare pas absolument, ainsi que nous l'avons fait remarquer et que l'atteste le double jugement d'Aristote et de Zeller sur la portée réelle de l'algèbre pythagoricienne. Le fond de celle-ci, en effet, est toujours l'explication de la *nature,* la recherche de l'origine des êtres matériels, l'étude de ce que nous avons appelé la grande *végétation* des choses. C'est en quoi le philosophe de Samos reste de son pays. L'innovation est dans cette forme mathématique, cette sorte de symbolisme emprunté aux nombres, qui s'étend comme un vêtement mystique sur toutes les idées, même sur celles où l'on s'attendrait le moins à rencontrer des chiffres. C'est là le caractère qu'il nous reste à expliquer, puisque nous avons déjà étudié l'autre. Nous en chercherons la justification, suivant notre méthode, dans le *milieu* fourni par la race ; mais nous n'avons pas pour cela à recommencer de fond en comble l'analyse de ce milieu. La philosophie pythagoricienne (ou le succès de cette philosophie, ce qui est tout un), s'explique, en tant qu'elle reproduit les doctrines ioniennes, par les caractères sociaux de la Grande Grèce identique aux caractères sociaux de l'Ionie, et, en tant qu'elle s'écarte de la philosophie ionienne, par les caractères sociaux de la Grande Grèce qui *diffèrent* de ceux de l'Ionie. Ces caractères, quels sont-ils?

Nous croyons pouvoir les réduire à deux : la situation géographique de la Grande Grèce, laquelle tend à développer et à allonger le cabotage, de manière à le faire sensiblement évoluer vers la navigation au long cours, et la prédominance, comparativement plus accentuée qu'en Ionie, de la vie commerciale et urbaine sur la vie agricole et rurale.

La Grande-Grèce est tout à fait à l'ouest du monde hellénique. Nous sortons ici de l'Archipel, de son labyrinthe d'îles et de presqu'îles, qui fournissent de faciles étapes au navigateur. Il faut déjà, pour gagner le sud de l'Italie, franchir d'un saut la mer Ionienne, voyage périlleux quelquefois, même pour les vaisseaux

qui portent César et sa fortune; mais c'est surtout à l'occident que commence la grande mer. Cette portion de la Méditerranée devait être, pour les navigateurs antiques, un véritable Océan. A peine quelques îles çà et là, et de grandes îles, Corse, Sardaigne, Baléares. Entre ces îles et la terre ferme, des étapes de plusieurs jours et de plusieurs nuits. La navigation, dans ces parages, doit évidemment se transformer dans une certaine mesure. Déjà les Phocéens, fondateurs de Cumes, la plus ancienne colonie grecque de la Grande Grèce, ont commencé à tracer la voie. Crotone, Tarente, Sybaris, Agrigente, Syracuse ne peuvent que s'y engager pareillement. Des connaissances mathématiques plus complètes, plus exactes, sont nécessaires aux capitaines. L'étude des astres devient plus stricte. Il faut serrer de plus près la vérité dans les calculs, perfectionner même, autant que possible, l'outillage des vaisseaux. De là, même à côté des philosophes-mathématiciens, l'existence de mathématiciens purs, ou, plus exactement, d'ingénieurs-mathématiciens, qui témoignent, indépendamment de l'introduction des mathématiques dans la philosophie, d'un courant assez fort portant à l'étude des sciences exactes. Les deux grands hommes de Massilia, — *la plus occidentale des grandes colonies grecques,* — sont deux mathématiciens, Pythéas et Euthymènes. On se rappelle, d'autre part, le rôle joué par Archimède dans la défense de Syracuse contre les Romains, son enthousiasme exubérant lorsqu'il eut « trouvé » son fameux principe d'hydrostatique, et la mort de cet homme singulier, tué par un soldat pendant qu'il achevait de résoudre tranquillement un problème de géométrie.

Tout ceci nous montre que le culte des mathématiques n'est pas une pure fantaisie de Pythagore ou de ses disciples, mais *une conséquence générale de l'influence des conditions du travail sur l'orientation des cultures intellectuelles dans toute cette région.* La relation que nous nous efforçons d'établir entre les progrès de la navigation et la part donnée aux mathématiques dans la philosophie nous apparaîtra peut-être mieux, sous une forme concrète, dans le fait de l'invention de la *poulie,* attribuée au pythagoricien Archytas. Ce dernier, qui se trouvait cumuler d'une façon

curieuse les rôles de philosophe, de politicien, de général, de mathématicien, d'astronome, et d'ingénieur naval, est un des types les plus parfaits du genre, celui qui incarne le mieux les différents éléments qui contribuent à créer le pythagorisme.

Mais ces aptitudes mathématiques se comprendront davantage si l'on considère que nous sommes ici dans les centres urbains du monde grec où le commerce a pris, à un moment donné, le plus magnifique essor. Ni Milet, ni Samos, ni Éphèse ne semblent avoir atteint la prospérité éphémère, mais prodigieuse, de ces immenses ports du golfe de Tarente, dont quelques-uns, à ne considérer que leur enceinte urbaine, ont renfermé plus d'un million d'âmes (1). La Tarente, la Syracuse d'aujourd'hui, pour ne parler que de ceux qui ont laissé des restes, ne sauraient en rien donner une idée de ce qu'étaient la Tarente et la Syracuse antiques. Il y eut là, à une certaine époque, au moment de l'écroulement de la puissance phénicienne coïncidant avec les derniers éclats de la civilisation de l'Étrurie, une rapide et puissante poussée commerciale, grâce à laquelle ces rivages calabrais, route alors unique pour les marchandises qui voulaient passer d'un côté de la Méditerranée dans l'autre, se transformèrent en une rangée de riches comptoirs, pleins de mouvement et d'affaires. Or le commerce exige impérieusement le calcul (2), et le grand commerce l'exige plus impérieusement encore. Nous avons vu que les Tyriens et les Carthaginois étaient calculateurs, astronomes; mais nous avons noté soigneusement les causes sociales qui empêchaient ces connaissances, exclusivement pratiques chez eux, de passer à l'état théorique, à l'état *philosophique*. Ici, au contraire, nous rencontrons à ce point de vue tous les avantages de Tyr et de Carthage sans en rencontrer les inconvénients. Les mathématiques peuvent fleurir, parce que le commerce est florissant; mais les mathématiques peuvent devenir un objet de méditations désintéressées et spéculatives, parce que nous sommes *dans une société grecque* et que le commerce ne saisit pas l'homme

(1) Sybaris, dit-on, arma trois cent mille hommes libres contre Crotone.
(2) Le mot *comptoir* ne vient-il pas de *compter?*

tout entier (1). L'état social y autorise les loisirs, la retraite après la négoce, la formation de familles mi-urbaines, mi-rurales, amies du repos et se transmettant de père en fils, tranquillement, les connaissances acquises. Les cités ont à leur tête, non pas seulement une chambre de commerce, mais une véritable aristocratie, curieuse de discussions et de théories en l'air, de tout ce qu'on pourrait appeler irrévérencieusement les bibelots de l'intelligence. Et dès lors notre type s'explique parfaitement. Nous concevons qu'Archytas ne borne pas ses soins à inventer la poulie, — idée exclusivement pratique, — mais se fasse aussi, suivant l'expression d'Horace, le *mesureur* des astres, de la mer et du ciel, ce qui offre moins d'utilité immédiate. Nous comprenons également qu'Archimède, après avoir inventé des miroirs ardents pour brûler la flotte romaine et des crampons de fer pour briser les vaisseaux de Marcellus, ait été trouvé, au moment de la prise d'assaut, en train de résoudre un problème de théorie pure qui le tracassait personnellement. C'est bien une mort de Grec, et une mort de philosophe. Archimède a été philosophe sans le savoir.

Pythagore, avec l'ensemble des pythagoriciens, représente *le côté théorique d'Archytas et d'Archimède*. Ce sont des gens qui, sans être en général navigateurs ou ingénieurs, prennent la science mathématique au point où elle se trouve chez les navigateurs et les ingénieurs qui les entourent et, appuyés sur cette science, se lancent librement dans le domaine de la spéculation. Ils impriment le cachet philosophique, seul intéressant pour l'histoire, sur ces connaissances vulgaires d'arithmétique commerciale ou d'astronomie maritime qui, sans eux, ne laisseraient pas de traces pour la postérité. Ils adaptent à ce cadre nouveau et local, au *chiffre*, les préoccupations importées d'Ionie touchant l'origine du monde et de toute chose, préoccupations qui, étant

(1) Comme exemple de ces études désintéressées, citons, après le calcul du carré de l'hypothénuse, déjà mentionné, les découvertes relatives aux quantités incommensurables, ou encore cette observation que le cercle contient plus d'espace qu'un polygone quelconque dont les lignes, ajoutées bout à bout, égalent en longueur la circonférence de ce cercle. Voilà bien des vérités qui « ne servent à rien » et auxquelles on n'arrive que par des aptitudes particulières à la méditation.

donné le rôle que jouent en Grande Grèce comme ailleurs les cultures arborescentes, se fait jour d'ailleurs dans cette région presque aussi naturellement qu'en Ionie.

Si un mot résume l'œuvre scientifique de Pythagore, le *chiffre*, un seul mot résume aussi son œuvre morale, la *sobriété*.

III. — LA MORALE PYTHAGORICIENNE.

Il existe dans les cités de la Grande Grèce, au moment où apparaît Pythagore, un double courant parfaitement caractérisé : courant tendant à maintenir la sobriété et les mœurs, courant tendant à les détruire pour implanter le luxe et la corruption.

On nous dira qu'il se manifeste un peu partout des doubles courants de ce genre. L'objection a du vrai; mais on va voir que le phénomène, pour des raisons spéciales, s'accuse dans notre région beaucoup plus vivement qu'ailleurs.

Ces deux courants peuvent se personnifier dans deux cités qui, à une même époque, représentent pour ainsi dire deux stades de l'évolution de la race : Crotone et Sybaris.

Bien entendu, la distinction n'est pas absolue. Il devait y avoir des gens sobres à Sybaris; il devait y avoir des gens corrompus à Crotone. De plus, comme le remarque Grote, il ne faut pas prendre pour argent comptant tout ce qu'on nous raconte de Sybaris, parce que ces anecdotes ont généralement passé par Crotone, la cité rivale et jalouse, qui a dû les amplifier et les corser quelque peu. Quoi qu'il en soit, il est certain que le terme de Sybarite a pris une signification bien connue. Il est certain aussi que Sybaris a été vaincue et détruite par Crotone, bien que sa population et ses armées fussent fort supérieures à celles de sa voisine. Nous pouvons donc très bien admettre que Sybaris, au point de vue des mœurs, se trouvait, vers le sixième siècle avant Jésus-Christ, à un échelon plus bas que Crotone, qui, d'ailleurs, devait la suivre bientôt.

Voyons donc ce que l'histoire a retenu de saillant sur les mœurs de ces deux villes.

Crotone, d'après les historiens, avait deux titres de gloire : ses médecins et ses athlètes.

Le plus fameux de ses médecins est ce Démocède qui, après avoir exercé son art à Crotone, vint travailler à Égine, où il gagnait un talent par an, puis à Athènes, où les Pisistratides lui offrirent un talent et demi, ensuite à Samos, où Polycrate lui donna deux talents, enfin à la cour de Darius qui le combla d'honneurs et de richesses. Cette série de surenchères montre assez le cas qu'on faisait du savant Crotoniate et de la formation médicale qu'il avait reçue dans sa patrie.

L'athlète célèbre, c'est Milon, le fameux Milon, tantôt lutteur, tantôt général, héros de tant de luttes olympiques, amoureux des difficultés physiques, fier de s'attaquer à tout ce qu'il y avait de plus fort chez les hommes et même dans la nature, comme le témoigne la légende de sa mort, immortalisée par Puget (1).

Démocède et Milon ne sont pas des isolés. Ce sont deux points culminants au milieu d'une multitude de médecins et de gymnastes. Or la médecine et la gymnastique, chez les Grecs, s'entendaient dans un sens plus large que chez nous. Platon, dans le *Gorgias*, dit qu'il existe deux sciences concernant le corps, la médecine et la gymnastique. La médecine comprend l'hygiène, et particulièrement *la réglementation des repas*. Platon l'oppose à la *cuisine*, ennemie jurée de la médecine, qui flatte le corps au lieu de le conserver. La gymnastique embrasse tous les exercices corporels, ainsi que la *réglementation du vêtement*. Platon l'oppose à la *toilette*, ennemie jurée de la gymnastique comme la cuisine l'est de la médecine, et qui, suivant sa même expression, *flatte* le corps en feignant de le protéger. Ces idées de Platon, — qui avait voyagé en Grande-Grèce, — jettent un jour assez clair sur l'état social du peuple crotoniate, célèbre pour cette même médecine et cette cette même gymnastique, proclamées « les sciences du corps » par le philosophe athénien. On voit que Crotone en est restée à la sobriété naturelle de ces peuples méditerranéens, qui, aujourd'hui encore, vivent d'une assiettée d'olives,

(1) On prétend que Milon, ayant voulu fendre avec la main un arbre très solide, vit sa main prise dans la fente et, dans cet état, fut dévoré par un lion.

d'une pincée de macaroni, de quelques poignées de riz et de fruits secs. Le progrès de l'instruction a rendu plus systématique l'habitude de cette sobriété; la nécessité de se défendre contre les pasteurs guerriers des Abruzzes a développé, un peu comme à Sparte, le goût des exercices physiques. Le climat, qui favorise la frugalité, favorise également la simplicité dans le costume, recommandée par les confréries pythagoriciennes comme elle l'était déjà en Grèce par certaines sectes orphiques. La haute culture médicale, de son côté, ne peut que montrer l'avantage que l'on trouve à pratiquer des mœurs régulières. Or le pouvoir, avons-nous dit, est aux mains d'une élite, élite instruite, éclairée, traditionnelle. Cette élite estime que la sobriété est bonne; il lui est avantageux que le peuple sache borner ses désirs; elle sait, d'autre part, que la gymnastique est la condition *sine qua non* pour avoir de bons soldats et que les hordes de la montagne sont toujours prêtes à fondre sur la mince ligne de rivages d'où ils ont été refoulés. La sobriété, pivot de tout ce système de défense, est éminemment utile à l'aristocratie. Elle fait donc tout ce qu'elle peut pour la maintenir; et elle a raison de faire tout ce qu'elle peut, car, en ce même moment, un courant inverse se produit, sous l'influence du commerce, de l'enrichissement, de l'affluence des marchandises précieuses, et ce courant, en devenant fort, menace de jeter dans l'instabilité démocratique cette société, dont la durée est si étroitement liée au maintien de ces mœurs quasi-spartiates, rempart invisible de la cité.

Crotone a peur, en un mot, de devenir Sybaris.

Sybaris, c'est la cité du luxe, de la mollesse. Là, l'hygiène est en baisse, la gymnastique est moins en honneur; la toilette et la cuisine, ces deux *flatteuses* dont parle Platon, règnent en maîtresses. Certains traits passent en proverbe. C'est là que les dormeurs ne peuvent souffrir le pli d'une feuille de rose; c'est là que les chevaux apprennent à marcher au son de la flûte. Aucune laine n'est assez fine pour draper les membres délicats des Sybarites. Tel riche citoyen, voyageant au dehors, entraîne à sa suite une escorte de plusieurs centaines d'esclaves, valets, parfumeurs, cuisiniers. Cet état de choses est anormal sur le littoral

méditerranéen. Il tranche violemment avec les mœurs ordinaires de ces populations simples et végétariennes. Mais il n'en a pas moins sa cause sociale : *le développement rapide et excessif du commerce*. Le commerce, là où il prospère, tend à développer dans une forte proportion les consommations de luxe, et, lorsque l'enrichissement est brusque, les traditions familiales qui tendent à maintenir la sobriété des ancêtres sont, comme l'atteste l'expérience, plus facilement rompues.

Tel est le danger qui menace Crotone, le fléau qui, déjà, a commencé à l'envahir.

L'aristocratie s'aperçoit qu'il faut lutter, et elle cherche des auxiliaires.

Quels meilleurs appuis peut-elle trouver que celui que lui présentent les cultures intellectuelles? quel meilleur instrument à employer que celui de la prédication morale, puisqu'il faut agir sur les mœurs?

De telles fonctions sont généralement dévolues à la religion, dans les races où la religion jouit d'un grand prestige sur les masses. L'ennemi du luxe, le champion de la simplicité et de la modestie, le réformateur de la vie privée porte alors le froc et s'appelle Savonarole.

La religion, par elle-même, ne peut jouer ce rôle en Grande Grèce. La race hellénique n'est pas sortie des steppes pauvres, où le clergé est tout, mais des steppes riches, où il n'est rien. L'esprit religieux est puissant chez les Grecs, mais les prêtres n'exercent qu'une influence des plus secondaires : ils ne sont que des sacrificateurs, des gardiens de temples. Ils ne prêchent pas, ils n'agissent pas sur l'esprit public.

Le prédicateur, c'est Pythagore.

Pythagore et ses amis organisent une sorte de corporation mystique, s'astreignent à des règles austères, s'attachent à donner à leur vie une allure digne et respectable, imposent la frugalité comme une loi et prescrivent l'abstinence de certains aliments, tels que la viande et les fèves, en étayant ces défenses de conceptions surnaturelles, telles que la métempsycose, évidemment importée d'Égypte.

Ici encore, pour mieux comprendre la portée du phénomène, et ne pas l'attribuer tout entier à la fantaisie de Pythagore, il importe de faire quelques rapprochements.

Une loi d'Athènes, assez ancienne, défendait de tuer un bœuf, excepté pour le sacrifier à Zeus Polieus (Zeus de la cité).

Cette loi curieuse, dans sa brièveté, traduit un quadruple phénomène : existence de l'agriculture dans l'Attique, sobriété des Athéniens, piété profonde et importance souveraine de la *cité*.

Rappelons-nous maintenant les prescriptions mosaïques sur la chair du lièvre et du porc, les interdictions analogues du Koran, la grande prohibition des liqueurs fortes pour tous les musulmans, et l'on verra nettement le lien étroit qui existe entre les préceptes positifs d'une philosophie ou d'une religion relatifs à l'alimentation, et les conditions sociales des milieux parmi lesquels ont été promulgués ces préceptes.

Ces préceptes sont la traduction solennelle d'un besoin social, la réaction, parfois trop complète, d'une élite prévoyante contre des excès dont les conséquences ont lieu de l'alarmer.

Car si la loi naturelle, identique en tout temps et en tout lieu, n'a rien à démêler avec la *Science sociale,* les lois positives, qui sont les différentes manières d'interpréter, ici et là, les données vagues et générales de la loi naturelle, sont en étroite connexion avec les phénomènes sociaux.

L'originalité de Pythagore, en tant que moraliste, a été de se faire, avec un appareil politico-religieux, l'apôtre de la tempérance. Son apostolat ne consiste pas en effet en simples sermons. Il ajoute au poids de ses conseils tout celui de l'autorité civile dont il dispose et tout celui que l'idée religieuse, mêlée à son enseignement moral, vient mettre à son tour dans la balance. Le philosophe, en lui, ne supplée pas seulement le magistrat, il supplée le ministre du culte, et, comme toutes les sciences se tiennent à cette époque, il supplée aussi le médecin. On conçoit l'effet d'une telle prédication sur ceux des Crotoniates qui, indécis, commencent à évoluer vers les nouvelles mœurs, à mettre un pied timide encore dans le sentier des raffinements et du luxe. De soudains revirements se produisent, réactions magnifiques,

retours enthousiastes vers le passé. Comme plus tard à Florence, des femmes se dépouillent de leurs bijoux et jettent ces instruments de perdition aux pieds de l'antique Savonarole. Les gens coquets renoncent à leurs laines milésiennes, les gourmands retournent aux légumes et aux olives de leurs pères. Bref, durant une certaine période, la campagne de l'école pythagoricienne, équipée en société de tempérance, est couronnée d'un brillant succès.

Devançons maintenant les temps, et contrôlons Crotone par Athènes. Sans doute la situation des deux cités n'est pas absolument la même; mais il est facile d'apercevoir, moins fort qu'à Crotone, un courant identique à celui que nous venons de signaler, ainsi que ce même phénomène *des cultures intellectuelles enrôlées au service de l'aristocratie en vue de restaurer les antiques mœurs*. Le courant, disons-nous, est moins fort qu'à Crotone, car, même ainsi aidé, il ne triomphe pas. En revanche, il a l'avantage d'être représenté par des écrivains de génie, dont les œuvres nous offrent heureusement le point de comparaison que nous cherchons. La campagne menée en Grande Grèce par les pythagoriciens l'est ici par Platon, par Xénophon, par Aristophane, tous grands défenseurs de la *sobriété*, de la *simplicité dans les habits*; des vieux usages des ancêtres. Nous n'insistons pas sur les deux premiers, que nous reverrons ultérieurement. Quant à Aristophane, on connaît son attitude politique. Réactionnaire acharné, il a fait de toute son œuvre un gigantesque pamphlet contre la démocratie athénienne. Voyez par exemple le fameux dialogue entre le *Juste* et l'*Injuste*, qui résume la pensée fondamentale des *Nuées*. Ce n'est pas là seulement de la poésie. C'est de la philosophie. Que reste-t-il, en effet, si on le dépouille du sel comique et de la forme dialoguée? Une prédication pythagoricienne.

Seulement Aristophane faisait rire, et ne convertissait personne. Il était de la minorité. Pythagore régentait son public comme un maître d'école. A ses arguments philosophiques, il joignait la raison du plus fort.

Cette force, Pythagore et ses disciples ne devaient pas la garder

toujours. La nature des cultures intellectuelles est d'être les auxiliaires du patronage, et l'observation sociale montre que, partout où elles entreprennent, pour un motif ou pour un autre, de *suppléer* le patronage, l'état de choses qui s'ensuit ne peut être qu'artificiel, éphémère, mal équilibré. Les savants sont faits pour enseigner et non pour commander. A eux le souci du progrès intellectuel, à d'autres la direction effective des hommes. Une république dirigée par des philosophes, ce rêve de Platon, caressé plus tard par Cicéron, et réalisé à la lettre, avant ces deux penseurs, dans les cités de la Grande Grèce, offre quelque chose de contre nature. Ces phénomènes-là ne peuvent se produire que rarement, et par suite d'un concours tout particulier de circonstances. La puissance réelle des pythagoriciens, qui reposait sur trois fondements : l'appui de l'aristocratie, le prestige énorme de la science alors naissante et avidement recherchée, la présence dans la société d'un nombreux élément sobre et honnête, partisan des antiques mœurs, — cette puissance, disons-nous, devait forcément décliner à mesure que l'aristocratie perdrait du terrain, que les découvertes de la science verraient se dissiper l'auréole merveilleuse de leur nouveauté et que le camp des hommes sobres s'éclaircirait au profit des bataillons grossissants du luxe et de l'immoralité. L'heure critique arriva. Sans doute le pythagorisme ne fut pas battu du premier coup; il y eut des résistances, des restaurations, des révolutions nouvelles; mais, en définitive, le système finit par craquer de toutes parts. Cette réaction se manifesta politiquement par un vaste mouvement démocratique. Pythagore, de son vivant, put assister au premier assaut. Les pythagoriciens de Crotone furent traqués, bannis, massacrés. Les belles constitutions s'écroulèrent. Mille récits, compliqués de légendes, courent sur la mort du maître. Les uns veulent qu'il ait été brûlé par les insurgés dans sa maison de Crotone; les autres qu'il se soit réfugié à Métaponte, ou en Sicile. Certains prétendent que, désespéré, il se laissa mourir de faim. Toutes ces différentes versions concordent en ce qu'elles nous attestent l'échec final du système, la défaite de l'aristocratie appuyée sur la science et sur la morale, et le triomphe définitif de la démo-

cratie remuante et instable, dont le règne va précéder, pour ces cités trop rapidement enrichies par un commerce instable, la suprême crise qui, après avoir emporté Sybaris, emportera bientôt les autres cités.

Mais ces cités démocratiques n'auraient-elles pas, de leur côté, un certain type de cultures intellectuelles à opposer à nos pythagoriciens? La philosophie n'était-elle pas faite pour elles comme pour les autres, et, en ce cas, quelle forme peut prendre chez elles cet enseignement philosophique dont nous avons constaté la diffusion dans presque tous les milieux helléniques après son apparition en Ionie? C'est ce que nous verrons la prochaine fois, en nous occupant des *Sophistes*.

(*A suivre.*)

G. D'AZAMBUJA.

LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

II

LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT

Dans un premier article (1), nous avons montré que notre pays, par une marche historique soutenue, est revenu depuis plusieurs siècles à la tradition latine et aux règles administratives de la Rome impériale.

Il nous faut déterminer maintenant l'état actuel précis de notre régime administratif : à cet effet, nous devons tout d'abord demander au législateur moderne de quels principes il s'est inspiré; nous examinerons ensuite quelle application réelle il a fait de ces principes dans le fonctionnement des « services publics ». La question qui fait tout le sujet de ce travail est l'antagonisme établi entre l'ingérence de l'État et l'initiative privée, par le régime officiellement imposé aux autonomies locales.

Les autonomies locales sont constituées par des groupements naturels, où les citoyens ont à gérer des intérêts immédiats, simples, afférents à la vie quotidienne, essentiellement distincts des intérêts généraux qui ressortissent à la collectivité totale appelée l'État.

En France, les autonomies locales sont actuellement personnifiées dans la *Commune* et le *Département*.

Nous allons donc rechercher comment le législateur moderne

(1) Voir la livraison d'Avril 1895.

a compris l'existence de ces personnes civiles élémentaires : nous montrerons comment il a substitué à leur vie normale un organisme artificiel.

En effet, et à la différence de ce qui fut originairement, le législateur a introduit ici le *fonctionnaire,* qui se hiérarchise dans des *bureaux :* selon le système romain, les gouverneurs de province se bornaient à imposer aux notables des cités, aux autorités naturelles du lieu, certaines obligations surajoutées à leurs devoirs nécessaires; dans la France monarchique, baillis et sénéchaux, tout dépendants qu'ils fussent du roi, étaient encore par eux-mêmes des personnages, et c'est seulement en leur substituant des lieutenants, puis en commissionnant des maîtres des requêtes, que le pouvoir est parvenu à remplacer tout de bon les chefs naturels par de simples agents entièrement placés dans sa main et dont le caractère distinctif est l'irresponsabilité. Notre temps a vu la consommation et la perfection de ce système, qui a trouvé sa formule définitive dans *la législation de l'an VIII.* C'est encore elle qui nous régit actuellement.

Sans doute, deux modifications importantes dans leur principe ont été apportées au système : en 1831 et 1833, l'élection a été introduite dans le recrutement des conseils municipaux et des conseils généraux; en 1871, une réforme analogue a été appliquée à la désignation des maires, et les commissions départementales ont été créées; les bases d'un système nouveau ont été jetées ainsi par l'organisation des *Conseils élus* et l'institution des *Commissions départementales.* Mais il ne faut pas s'y tromper : si on a jeté des bases, l'édifice n'est guère sorti de terre. La vieille bâtisse administrative est restée debout et s'est continuellement agrandie de nouvelles annexes : c'est chez elle, dans ses murs épais, au milieu de ses bureaux, que les *Conseils élus* et la *Commission départementale* reçoivent une hospitalité momentanée et précaire. Durant le temps même de leurs courtes sessions, nos élus ont pour principal souci de *suivre* les affaires de leurs communes dans « les bureaux » de la préfecture et dans ceux des innombrables « services » qui gravitent autour d'elle. Des rapports sont lus, des discussions ont lieu, des décisions

sont prises *en séance;* mais le travail utile a été préparé, se fait et se poursuivra dans ces « bureaux » où sont assis des hommes modestes et généralement fort honorables, mais obscurs, qui ont surtout pour guide effectif des instructions et des « circulaires » accumulées. Ces règles intérieures constituent au profit de ce personnel une sauvegarde, une garantie contre toute tentation d'initiative qui le rendrait responsable de ses agissements, troublerait sa tranquillité et compromettrait la sécurité de son humble avenir.

Ainsi règne au-dessus des corps élus, au-dessus même des préfets et des ministres, la toute puissante et impersonnelle Bureaucratie.

Voyons sur quels principes, dans la sphère des intérêts locaux représentés par la *Commune* et le *Département,* le législateur français a posé les fondements de ces deux institutions nouvelles, portées par lui à un remarquable degré d'achèvement.

I. — LA CONSTITUTION DE L'AN VIII.

La Constitution du 22 frimaire (13 décembre 1799), en même temps qu'elle réglait l'ordre *politique,* a établi les principes de notre organisation *administrative.*

Les intérêts *locaux* seront gérés par des *fonctionnaires* choisis sur de vastes listes de présentation émanées de *l'élection* (1). Des fonctionnaires élus : voilà le type.

Oh ! dira-t-on, nous sommes aujourd'hui bien loin d'une pareille conception : ce que nous avons et ce que nous voulons avoir de plus en plus, c'est la nation maîtresse de ses destinées en bas

(1) « Art. 7. Les citoyens de chaque arrondissement communal désignent par leurs suffrages ceux d'entre eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques. Il en résulte une liste de confiance, contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit d'y coopérer. C'est dans cette première liste communale que doivent être pris les *fonctionnaires publics de l'arrondissement.*

« Art. 8. Les citoyens compris dans les listes communales d'un département désignent également un dixième d'entre eux. Il en résulte une seconde liste dite départementale, dans laquelle doivent être pris les *fonctionnaires publics du département.*

comme en haut : c'est le bulletin de vote tout puissant et seul souverain. Aussi, l'électorat est-il partout, ou presque partout.

Je vais essayer de démontrer que nous sommes dupes d'une illusion, et que le principe admis en l'an VIII n'a pas cessé de nous régir.

On se rappelle l'œuvre de l'Assemblée constituante. Elle s'inspira de cette idée : « La Nation est une; les départements ne sont que les sections d'un même tout; et elle mit en pratique cette idée-mère, en confiant *aux administrations locales* le soin même des intérêts *généraux*.

Qu'a fait de plus le législateur de l'an VIII? La même confusion entre les deux ordres d'intérêts a été prise pour base fondamentale de notre système politique administratif; seulement, il y a eu un revirement incontestable et évident : au lieu de donner le pas à l'élément local, issu de l'élection, sur l'élément général et d'ordre public, c'est le second qui désormais absorbe le premier. Le pouvoir municipal et départemental ne tient plus le roi en tutelle, comme en 1789; c'est le pouvoir central qui exerce cette tutelle. Mais, ce qu'il faut bien retenir, c'est que nos autorités locales sont comprises définitivement dans l'organisme *gouvernemental,* et que le mandat dont elles sont investies a toujours un caractère de fonction publique : tel est le terme très juste employé par la constitution de frimaire.

Ce langage paraissait tout naturel à la fin du dernier siècle, à l'aurore du dix-neuvième; il nous étonne un peu à présent : et pourtant, nos idées n'ont guère changé.

En effet, à l'heure actuelle mais, à vrai dire, depuis bien peu d'années, les maires sont élus par les conseils municipaux : a-t-on, pour cela, cessé de les considérer comme des *fonctionnaires* et de les tenir sous la férule du pouvoir gouvernemental? Que peuvent les conseils municipaux? que peuvent même les conseils généraux? Le préfet n'exerce-t-il pas la toute-puissance, à l'aide des bureaux, ou si mieux l'on aime, des « services publics » placés sous ses ordres?

Le principe posé par la *Constitution* de frimaire an VIII, a, du reste, été développé et fixé par la *Loi* du 28 pluviôse de la même

année (17 février 1800), qui est la règle fondamentale et organique de notre régime administratif.

Mais avant d'étudier cette *Loi* de pluviôse, il convient d'emprunter à la *Constitution* de l'an VIII deux articles qui, eux aussi, ont survécu aux règles éphémères de l'ordre purement politique, tant ils exprimaient avec exactitude la conception qui était alors et qui est demeurée dans les esprits : ces dispositions révèlent l'idée générale qui va tout dominer.

« Art. 52. *Sous la direction des Consuls*, un *Conseil d'État* est chargé de rédiger les projets de lois, et de *résoudre les difficultés* qui s'élèvent *en matière administrative*. » Ainsi renaît le Conseil d'État, chargé de « résoudre les difficultés » c'est-à-dire « souverain juge » en matière administrative. On dit ici, avec une certaine candeur, au peuple français qui trouve cela tout naturel, que le gouvernement prend « sous sa direction » l'autorité chargée de juger ses propres actes. Aujourd'hui on y mettrait plus de formes ; on serait fort mal venu à prétendre que le conseil d'État rend la justice « sous la direction » du pouvoir central. Mais au fond qu'y a-t-il de changé ?

Voilà donc le Conseil d'État de Richelieu et de Louis XIV qui reparaît. La Constituante l'avait ressuscité une première fois; mais elle n'en avait restauré que le nom, attribuant ce titre dérisoire au *conseil des ministres* lui-même. C'est donc un progrès que ce retour à une institution régulière en la forme et stable dans son personnel : il reste à voir quelles en sont les attributions. Or, nous devons faire remarquer que l'esprit centralisateur de la loi moderne nous a conduits au-delà même de l'Ancien Régime. En effet, on a transformé en règle ce qui n'avait que le caractère d'une exception fondée sur la raison d'État. En effet, les légistes de l'ancienne France avaient imaginé un principe dit de « justice retenue », qui cadrait assez bien avec l'idée du pouvoir absolu résidant en la personne du roi : en vertu de cette inaliénable plénitude de juridiction, le roi conservait le droit de juger « en conseil ». Que s'il y avait excès, si les « évocations » devenaient abusives, des *remontrances* s'élevaient du sein des Parlements, de la Cour des Comptes, de la Cour des Aides,

c'est-à-dire des juridictions ordinaires auxquelles l'antique usage avait conféré le titre de « Cours souveraines ». C'était en soi une faible barrière, il est vrai, mais qui trouvait néanmoins une grande force dans l'opinion. Il était réservé au législateur moderne de conférer au chef du gouvernement l'autorité suprême ordinaire en matière administrative, de l'établir juge *de droit commun*, et cela par voie d'institution régulière et constitutionnelle.

Et il faut noter que le rétablissement du Conseil d'État n'a pas mis fin à cette *juridiction ministérielle*, que nos légistes ont, au contraire, conservée avec un pieux respect. Les ministres sont demeurés et demeurent, eux aussi, *juges de droit commun au premier degré*. De telle sorte qu'en matière administrative le ministre est juge en premier ressort, et le chef de l'État en appel.

Du moins, les décrets « au contentieux » du chef du gouvernement sont préparés par le Conseil d'État, qui constitue une institution de forme régulière, tandis que les arrêtés des ministres sont l'œuvre de cette Bureaucratie appelée à se juger elle-même. Jamais un législateur n'eût osé coucher sur le papier de pareilles règles : on sait que la juridiction ministérielle est l'œuvre de la jurisprudence. On se souvient, en effet, que la constitution de l'an III ayant cru devoir abolir jusqu'au nom de Conseil d'État, comme pour se débarrasser d'un fantôme encore importun, les légistes ont maintenu au profit des ministres *isolément*, la juridiction que la Constituante leur avait attribuée *en corps*, sous ce nom fallacieux de Conseil d'État : et ils se sont bien gardés, une fois le Conseil d'État restauré, de lui rendre son héritage et d'en dépouiller les ministres usurpateurs. C'est donc bien une institution nouvelle, une œuvre propre au droit nouveau, que cette incroyable *juridiction ministérielle*.

Il y avait, dans l'ancien régime, des *traditions* qui ne valaient rien : on les a fixées à titre de *règles positives;* et en même temps, on en a créé d'autres plus détestables encore. Comment s'en étonner si, dans les esprits, inconsciemment sans doute mais trop sûrement, les mêmes idées subsistent ? Certes, nous ne

prétendons pas ici faire valoir l'ancien régime : nous entendons, au contraire, en dénoncer la persistance et l'aggravation.

On va voir que, dans la matière qui nous occupe, il y a eu si peu de changements véritables en France, depuis 1789, que les réformes en apparence les plus décisives, sont elles-mêmes frappées d'impuissance. Ainsi, la constitution de l'an VIII se terminait par un article fameux, l'art. 75. Cet article a été abrogé en 1870, dans un moment d'entraînement politique, et il faut dire que, s'il n'eût été sabré par décret, il n'aurait sans doute pas disparu depuis. Or, cette abrogation n'a produit en définitive aucun résultat. Voici cet article : « Art. 75. Les agents du gouvernement autres que les ministres ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État; en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires. » Jamais aucune poursuite n'a lieu pas plus qu'auparavant. Pourquoi? parce qu'on trouve toujours un côté administratif dans les actes des agents du gouvernement, que le *conflit* est élevé, et qu'ainsi le dernier mot reste au gouvernement constitué juge en matière contentieuse administrative.

De la Constitution politique de frimaire an VIII, passons à la loi organique administrative de pluviôse, même année.

II. — LA LOI DE PLUVIOSE.

La loi du 28 pluviôse an VIII est et demeure la charte fondamentale de notre organisation administrative.

En ce qui concerne les *Communes,* cette loi place, dans chacune d'elles, maire, adjoint, conseil municipal.

Nous savons comment sont faites les nominations des « fonctionnaires » municipaux.

Voici maintenant quelles sont les attributions du conseil municipal :

« Il entend et peut débattre le compte des recettes et dépenses municipales, *qui sera rendu par le maire au sous-préfet,* lequel

l'arrête définitivement. » (Art. 15.) Il faut remarquer ici que cette disposition n'a pu résister à la concentration bureaucratique : le sous-préfet ne donne qu'un avis, c'est le préfet qui arrête le budget de la plus petite commune.

« Il (le conseil municipal) règle la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à la charge des habitants » : la loi vise particulièrement les chemins. Mais aujourd'hui, comme la plupart des chemins sont subventionnés par le département, c'est le préfet qui, en réalité, règle la contribution des communes, nomme agents-voyers et cantonniers. De sorte que, s'il y a eu progrès certain dans le service de la voirie, l'autonomie locale en a encore pâti.

Enfin, le conseil municipal « *délibère* sur les *besoins particuliers et locaux* de la municipalité, sur les *emprunts,* sur les *octrois ou contributions en centimes additionnels.* » Il est heureux qu'on laisse à la commune la faculté de prendre, sauf approbation de l'autorité supérieure bien entendu, des délibérations sur ses besoins, et de voter les ressources nécessaires pour y donner satisfaction. En 1800, on n'était pas très sûr que ce fût un droit pour cette petite portion « d'un même tout », car c'est l'État qui est tout! Le législateur sent le besoin de fournir des explications et de se justifier : « Un conseil municipal *a paru nécessaire,* écrit Rœderer dans son rapport, pour faire connaître les intérêts des habitants, assurer leurs droits et régler les affaires domestiques de la communauté... Comme les contributions nationales sont votées en France par les représentants du peuple, il *semble* en résulter que les contributions locales doivent l'être aussi par une sorte de représentation de famille. Ce principe a été reconnu et observé même sous la monarchie. »

Les mêmes principes régissent l'administration du *Département,* laquelle absorbe, du reste, celle des Communes.

« Le Préfet sera chargé *seul* de l'administration. Le conseil de préfecture prononcera sur le *contentieux* attribué en 1790 aux Directoires. Lorsque le Préfet assistera au Conseil de Préfecture, il *présidera :* en cas de partage, il aura voix prépondérante. » (Art. 3 à 5.)

« Le conseil général fera la répartition des contributions directes entre les arrondissements. Il déterminera, *dans les limites fixées par la loi*, le nombre de *centimes additionnels* dont l'imposition sera demandée pour les dépenses du département. Il entendra le compte annuel que le Préfet rendra de l'emploi des centimes... Il *exprimera son opinion* sur l'état et les besoins du département, et l'adressera au Ministre de l'Intérieur. » (Art. 6.)

Tel a bien été le conseil général jusqu'à l'institution des commissions départementales en 1871 : comme la commune, le département a son budget; il vote les ressources destinées à l'alimenter : le Préfet est chargé du reste.

Rappelons-nous que les légistes ont estimé que c'était encore trop. Il a fallu, on le sait, la loi de 1838 pour assurer au département une existence propre, hors le giron de l'État où la jurisprudence l'a tenu lié pendant trente-huit ans : on s'est obstiné, durant ce long temps, à refuser à cette unité administrative le caractère de personne civile. On la réduisait à ce rôle effacé de simple circonscription, que joue l'arrondissement dans le système actuel : et de fait, la législation n'avait point fait de distinction entre les deux; aussi, avait-on eu bien soin d'adopter l'interprétation la plus restrictive.

Pourtant, un décret du 9 avril 1811 aurait dû forcer l'opinion des légistes. Il portait « concession gratuite aux départements, arrondissements et communes, *de la pleine propriété des édifices et bâtiments nationaux*, actuellement occupés pour le service de l'administration, des cours et tribunaux, et de l'instruction publique. » Voilà donc les départements assimilés aux communes, aussi bien d'ailleurs que les arrondissements, au point de vue de la faculté de posséder des biens, laquelle en droit constitue la personnalité morale. N'importe, si on ne peut détruire la commune, ainsi qu'on l'a bien vu en l'an III, on peut empêcher le département de naître, et l'on s'y empresse.

Enfin, comme si le Préfet n'était pas assez puissant, nous le voyons institué *juge* « en Conseil de Préfecture », comme le chef du pouvoir en Conseil d'État.

Telle est la législation de l'an VIII, telle est cette fameuse loi de pluviôse, dont l'éloge n'a pas cessé de retentir dans nos Facultés de Droit.

III. — LES LOIS DE 1831-1838.

L'organisation que nous venons de voir créer formait un cadre parfait pour les évolutions de la bureaucratie.

Tout fut bien aligné, *régularisé*. Les ordonnances des 16 juin 1814, 28 janvier 1815, 8 août 1821 entourèrent de formalités minutieuses cette humble comptabilité communale, pourtant si étroitement tenue dans les mains du pouvoir. Mais il faut rendre cette justice à la bureaucratie qu'elle est fort honnête : avide d'irresponsabilité, elle se lie les bras à elle-même pour ne pas être tentée par l'arbitraire; c'est que l'arbitraire a pour corollaire l'initiative, et elle en a horreur. Il est, d'ailleurs, très habile de sa part de multiplier les formes, parce que c'est pour elle le moyen de se rendre indispensable : songez donc, où irions-nous si nous étions privés de ces « garanties »? et qui pourrait les observer, sinon ceux qui connaissent et appliquent chaque jour textes et circulaires?

En attendant, les intéressés se perdent dans ce dédale, et ne comprennent plus rien à leurs propres affaires (1).

Quoi qu'il en soit, et une fois ses précautions bien prises, le pouvoir crut nécessaire de desserrer, au moins en apparence, les liens de la centralisation.

Au cours de la session de 1820-1821, un projet de loi avait été présenté aux Chambres dans ce sens; mais, comme la besogne parlementaire marche rarement d'un pas rapide, le gouvernement jugea convenable d'agir par voie d'ordonnance.

En vertu de l'ordonnance du 12 août 1821, les communes pourront disposer de leurs biens, entreprendre des constructions et réparations, faire tous actes relatifs à l'intérêt communal,

(1) Nous avons montré déjà ailleurs (*Mouvement social*, février 1895) l'inanité de ces règles de la comptabilité publique : nous reviendrons sur ce sujet dans la suite de notre travail.

dans les limites de leurs revenus propres et de leurs ressources ordinaires, avec la seule autorisation du préfet.

En droit, c'était le déplacement de l'action supérieure du pouvoir central au profit de l'autorité préfectorale; c'était de la *déconcentration*. Il faut, de plus, reconnaître que le gouvernement interprétait la législation draconienne de l'an VIII dans le sens le plus favorable : *l'initiative* était reconnue aux communes; l'autorité publique se bornerait désormais à donner son *autorisation*. De sorte qu'à la centralisation proprement dite, dans son sens strict et absolu, qui était bien dans la pensée du législateur, la poussée de l'opinion publique et les exigences du bon sens, substituèrent la *tutelle* administrative. C'était une conquête fort modeste; mais enfin le joug sera désormais moins humiliant. Tel est le principe et le droit nouveau.

En fait, la concession était dérisoire : quelle est la commune qui peut entreprendre quoi que ce soit à l'aide de ses revenus propres et de ses ressources *ordinaires?* Il y en a, mais combien rares! Cette illusoire concession sera pourtant renouvelée législativement en 1867 et en 1884, ainsi que nous le verrons.

Il fallut attendre huit ans pour voir reparaître le projet de loi de 1821. Encore bien que la réforme proposée par M. de Martignac n'ait pas immédiatement abouti, on trouve, dans cet épisode fameux de nos luttes parlementaires, des éléments précieux d'information sur l'état des esprits en France au regard des libertés locales.

Le 27 janvier 1829, le discours du trône annonça en ces termes le nouveau projet de loi : « Un projet *grave et important* appellera surtout votre sollicitude. *Depuis longtemps* on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une organisation municipale et départementale dont l'ensemble se trouve en harmonie avec nos institutions. Les *questions les plus difficiles* se rattachent à cette organisation. Elle doit assurer aux communes et aux départements une juste part dans la gestion de leurs intérêts; *mais* elle doit conserver aussi au *pouvoir protecteur et modérateur* qui appartient à la Couronne *la plénitude de l'action et de la force* dont l'ordre public a besoin. »

On voit dans quel esprit, avec quelles hésitations, quelles restrictions la réforme est proposée. On veut et on ne veut pas. De même, lorsque M. de Martignac présente la loi à la Chambre, « son discours est écouté avec une attention soutenue, et suivi des plus vives acclamations ». Tout le monde sent la « nécessité » d'une organisation nouvelle. Pourtant, ce discours si applaudi révèle à son tour la constante préoccupation de retenir d'une main ce qu'on donne d'une autre. Il débute ainsi : « Peu d'objets sont aussi dignes de fixer votre attention. La matière que nous allons traiter touche à la fois *aux intérêts généraux de la société* et aux intérêts privés qui se rapprochent le plus de la famille. » L'orateur ajoute, il est vrai : « Il y a dans l'état actuel de notre organisation municipale et départementale quelque chose d'*incomplet,* d'*irrégulier,* d'*incohérent,* qui explique les inquiétudes et qui signale le besoin d'une notable amélioration. » Mais, entrant dans l'examen du fond, l'organe du gouvernement pose aussitôt les prétendus principes du droit nouveau, lesquels seraient véritablement incompatibles avec les libertés locales : « A partir de 1789, l'administration municipale n'est plus une simple administration de famille, renfermée dans la régie des intérêts locaux; elle *devient une partie de l'administration de l'État* et concourt ainsi à l'administration générale. » Il revient sur le même ordre d'idées en terminant son exposé; il insiste sur le caractère nouveau que le régime municipal revêtirait depuis 1789 et sur les conséquences qui en doivent résulter. « Dans le corps municipal, il faut distinguer deux parties tout à fait distinctes : d'une part, *celle qui exécute,* qui administre et qui rend des comptes; de l'autre, *celle qui délibère,* qui vote et qui reçoit des comptes rendus. » « *L'autorité du maire et des adjoints émane de la puissance royale... Avant la Révolution, les maires n'étaient que les chefs de la communauté,* que les préposés à l'administration et à la police *de la famille...* la loi de 1789, les codes qui nous régissent et la législation tout entière leur ont donné des attributions nouvelles et importantes *qui les ratta-*

(1) *Journal des Débats* du 9 février 1829.

chent à l'administration de l'État. Ils sont devenus responsables pour la part qui leur appartient dans *la conservation de l'ordre public :* état civil, recrutement de l'armée, logement des troupes, police de sûreté, taxe du pain et de la viande, police judiciaire. » M. de Martignac ne finit pas moins en déclarant « s'attendre à la douleur d'être accusé d'abandonner les droits de la Couronne » !

On sait que la réforme échoua par suite d'une coalition d'un caractère politique.

Mais, la Révolution de juillet éclate. La même question reparaît devant les Chambres et, cette fois, aboutit à une solution.

Les lois de 1831 et de 1833 introduisent l'élection comme base du recrutement des conseils municipaux, d'arrondissement et généraux. Celles de 1837 et de 1838 codifient la réglementation « incohérente » qui présidait au fonctionnement de ces assemblées : elle organise le budget du département, auquel la personnalité civile ne pourra plus être refusée.

Et c'est tout (1). La *tutelle* est sanctionnée une fois de plus.

(1) A la vérité, la loi du 18 juillet 1837 crée un ordre de délibérations *réglementaires*, c'est-à-dire exécutoires par elles-mêmes sans autorisation préalable : mais, d'une part, les matières qui peuvent en faire l'objet sont énumérées limitativement et se réfèrent seulement à des actes de pure jouissance des biens communaux ; d'autre part, le préfet conserve le droit de suspendre, et même d'annuler les délibérations dont il s'agit (art. 1 à 3, 9 17). De plus, l'*administration supérieure* règle le budget, et par suite tient la bourse communale : il est un grand nombre de *dépenses obligatoires ;* et si toutes autres dépenses demeurent *facultatives*, c'est surtout pour le préfet qu'elles revêtent ce caractère, car elles ne passeront que s'il le permet. Enfin, comme pour mieux faire entendre à la commune l'infirmité de sa condition, on ouvre à son profit, à titre de *ressources ordinaires,* le droit de voter annuellement *cinq centimes additionnels aux contributions foncière et mobilière :* eût-elle le droit, comme le voulait l'ordonnance du 12 août 1821, et comme on le lui reconnaîtra en 1867, de disposer librement de ce fonds, qu'elle n'en serait pas plus au large. Nous verrons, en étudiant le fonctionnement des services publics, combien est dérisoire et compliquée en même temps la formation du budget ordinaire communal.

En ce qui concerne le département, le législateur de 1838 multiplie les lisières autour du Conseil général : le point essentiel, le budget, est l'objet des plus étroites précautions.

Ce budget est divisé en quatre sections, auxquelles correspondent quatre sortes de ressources : ordinaires, facultatives, spéciales, extraordinaires. « Aucune dépense facultative ne peut être inscrite dans la première section du budget (ressources ordinaires). En ce qui concerne les dépenses sur centimes spéciaux ou extraordinaires, « aucune dépense ne peut y être impliquée que sur les centimes *destinés à y pourvoir ;...*

Comment s'étonner que la législation nouvelle soit demeurée à ce point stationnaire? Les idées n'avaient point changé. Dans le rapport demeuré célèbre, dont il fit précéder la loi municipale du 18 juillet 1837, M. Vivien reprend, avec moins d'élévation mais avec une rigueur plus pratique, l'exposé de M. de Martignac. La réforme n'a pas fait un pas dans les esprits. « Les communes, écrit le rapporteur, *participent à la fois de la famille et du gouvernement public* dont elles offrent la double image... Elles constituent *un des éléments du gouvernement*. Aujourd'hui, les communes ne sont plus, quant au gouvernement général de l'État, *qu'une simple division administrative;* elles forment *la dernière des circonscriptions où descend l'autorité publique*. Elles contribuent à l'action de la Couronne, à l'exécution des lois et règlements ». Pourtant, il ajoute aussitôt : « Mais les attributions dont leurs magistrats sont investis à ce titre pourraient être placées en d'autres mains et ne leur sont confiées qu'à titre de délégation... *L'administration communale proprement dite embrasse*, selon les termes de la constitution de 1791, les relations sociales qui naissent de la réunion des habitants dans les villes et dans certains arrondissements du territoire des campagnes... Donc, le pouvoir municipal peut être constitué sans porter atteinte à l'unité du gouvernement central; ce n'est pas un pouvoir politique ». A la bonne heure. Seulement, nous allons voir se succéder les restrictions.

M. Vivien s'empresse d'ajouter, en effet : « *Cependant,* nous avons reconnu que le pouvoir central était appelé à *intervenir* à d'autres titres qu'au point de vue politique. La sûreté, la salubrité sont du domaine municipal : *mais* les mesures à prendre sont subordonnées aux *lois de l'État*, aux intérêts généraux *et* aux intérêts privés ; il y a lieu au *contrôle de l'État, gardien de la loi*, défenseur de l'intérêt général et des droits de tous. Les communes sont propriétaires, *mais* à charge de conserver pour leurs suc-

et les fonds restés libres seront cumulés *suivant la nature de leur origine.* » (Art. 15, 19, 21.) Ainsi, ce qui reste disponible dans la poche gauche ne peut, sous aucun prétexte, passer dans la poche droite : tout est strictement réglementé, afin qu'on soit bien sûr que le Conseil général ne puisse se mouvoir.

cesseurs : *l'État représente les générations à venir*. Elles peuvent s'imposer, *mais* l'État a besoin de lever des impôts : il doit préserver les contribuables d'un poids trop onéreux. *Ainsi*, au-dessus du droit de la commune, doit souvent se placer *l'autorité souveraine et la tutelle du gouvernement.* »

En un mot, l'État, le gouvernement, c'est la providence universelle : il ne compromet jamais l'intérêt public, ni par maladresse, ni par défaut d'information ; il n'engage point l'avenir par des dépenses exagérées ; il est sage, équitable, protecteur impartial des droits de tous.

Or, il ne faut pas croire que les législateurs de 1830, pas plus que ceux de l'an VIII, fussent imbus de préjugés qui auraient disparu de l'esprit des générations actuelles, ou qu'ils fussent étrangers aux aspirations libérales qui distingueraient notre temps. Nous nous efforçons, au contraire, de montrer quelle était la pensée de ceux à qui nous devons ces lois, pour bien faire comprendre que cette pensée subsiste toujours chez la plupart de ceux qui aujourd'hui parlent le plus haut de réforme administrative et de décentralisation. Nous avons fait voir que Martignac, tout en copiant Rœderer, sentait la « nécessité » des réformes ; de même, Vivien, après avoir fait l'apologie du pouvoir central, ne manque pas de dire : « *Cependant*, nous ne voulons pas consacrer, avec l'extension qu'il a reçue en France, le système général d'administration désigné sous le nom de *centralisation :* utile et avantageux par tout ce qui concerne les intérêts politiques, sûreté générale et stabilité du gouvernement, *nous le condamnons*, dès qu'on veut l'appliquer à des intérêts secondaires ou purement privés. La liberté de l'administration communale doit contribuer puissamment au développement de l'esprit public. » On ne saurait mieux dire. « Cependant », tout en condamnant la centralisation, on la maintient. Il serait temps de se rendre compte de cet étrange abus des mots.

Le mouvement décentralisateur n'a pas cessé d'être en lutte avec les timidités de la loi.

En 1848, il fut fait un pas en avant, quant *à la forme ;* mais rien n'est changé *au fond*. La loi des 3-11 juillet 1848 admet le

suffrage universel pour le recrutement des Conseils municipaux, et leur confère le droit de « choisir les maires dans leur sein ». On doit reconnaître, d'ailleurs, que le législateur se bornait à consacrer une réforme qui, par un curieux phénomène, s'était faite toute seule; il reconnaît ingénument, dans l'exposé des motifs, que « des Conseils municipaux eux-mêmes s'étaient adjoint des citoyens dévoués à la république, qu'ils ne doutaient pas que le suffrage universel eût appelés dans leur sein ».

Quoi qu'il en soit, le suffrage universel subsista; la nomination des maires par les conseils municipaux disparut; mais l'essentiel n'avait pas été touché, savoir : la tutelle.

Et pourtant, la réforme s'imposait à ce point que, parmi les décrets-lois édictés durant la période dictatoriale qui suivit le coup d'État du 2 décembre 1851, figure le fameux décret du 25 mars 1852 « sur la décentralisation administrative ».

En réalité, comme on l'a dit justement, il s'agissait plutôt de *déconcentration*. En effet, dans un certain nombre de cas déterminés, la décision à prendre, l'autorisation à donner passe du ministre au préfet; rien de plus : la solution n'en provient pas moins d'un organe du pouvoir central. Un autre décret en date du 13 avril 1861, et d'une légalité contestée, est venu développer le principe admis en 1852 et en a étendu l'application au profit du sous-préfet, désormais investi, dans des limites extrêmement restreintes, d'un pouvoir de décision propre.

Le seul avantage qu'on pût attendre de ces mesures, consistait à hâter la solution des affaires. Ce but a-t-il été atteint? Assurément non. Le sous-préfet tient à *se couvrir* vis-à-vis du préfet, le préfet vis-à-vis du ministre : ces fonctionnaires voulussent-ils agir en dehors de leurs chefs, que ceux-ci ne le permettraient pas. La réforme est donc illusoire. On dut essayer de faire mieux. Vinrent les lois du 18 juillet 1866, sur les Conseils généraux, et du 24 juillet 1867 sur les Conseils municipaux.

Cette dernière loi posait un *principe* très important. Désormais, les délibérations exécutoires par elles-mêmes, toujours sous réserve au profit du préfet, du droit d'annulation ou de suspension de la délibération, conformément à l'art. 18 de la loi du

18 juillet 1837, pourront comprendre toutes dépenses renfermées dans la limite des « *recettes ordinaires* excédant le montant des dépenses obligatoires ». C'est le retour à l'ordonnance de 1821, dont on connaît la portée. En pratique, le cas se présente rarement ; on pourrait dire que jamais on ne dispose d'un excédent de recettes *ordinaires* : Voilà la réforme !

Même procédé vis-à-vis des Conseils généraux. La loi de 1866 créait deux catégories de délibérations qui échappaient à la nécessité de l'autorisation, sous réserve du droit de suspension ou d'annulation par décret, et avec explication que ces cas étaient extrêmement limités. Il faut reconnaître, seulement, que la législation de 1866 eut le bon sens de réduire à sa division naturelle, en ordinaire et extraordinaire, le budget que nous avons vu démembré en multiples sections. C'est tout, c'est-à-dire à peu près rien.

IV. — LA RÉFORME DE 1871.

Une loi *provisoire* du 14 avril 1871 conféra au Conseil municipal, sauf exception au préjudice des chefs-lieux et des villes importantes, le droit d'élire le maire ; une autre loi *provisoire* du 20 janvier 1874, le leur ravit; une autre loi, *provisoire* aussi, du 12 août 1876, le leur rendit, avec des restrictions encore.

Enfin, une nouvelle loi, du 28 mars 1882 admit, à titre définitif cette mesure libérale, consacrée par la *loi municipale* du 5 avril 1884.

Cette « loi municipale » a été bien longtemps attendue : depuis le 18 juillet 1837, il s'était écoulé près d'un demi-siècle. Le mouvement décentralisateur avait toujours été en s'accentuant : le masque du « provisoire » adopté par le législateur au sujet de la nomination des maires, montre assez quelle était la poussée de l'opinion publique. En 1871, un principe nouveau avait été posé, non plus au point de vue de la forme des institutions municipales, mais au regard du fond : la loi du 10 août, sur les Conseils généraux, dont nous parlerons tout à l'heure, a subs-

titué à l'autorisation du préfet, celle du Conseil général, sur un point de détail il est vrai (en matière de taxes d'octroi : art. 46 § 25 et 48 § 4); mais le législateur entendait que cette innovation devînt la règle, et que le Conseil général fût à l'avenir investi de la *tutelle* des communes : la question fut seulement renvoyée à la loi organique municipale. Que nous a donc apporté cette loi de 1884, qui comprend 168 articles?

Encore bien peu de choses. Sans doute, ainsi qu'on l'a vu, le législateur a consacré la nomination des maires par les conseils municipaux; il a conféré le droit à ces conseils de se réunir sans autorisation préalable; les séances sont publiques.

Mais, c'est toujours dans la *forme* que les innovations s'exercent; le fond subsiste, avec ses entraves et ses restrictions de toutes sortes.

Le vœu du législateur de 1871 n'a point été respecté : la tutelle demeure entière aux mains de l'autorité préfectorale; elle ne saurait, paraît-il, être conférée aux Conseils généraux « Eh quoi! s'écrie le rapporteur, la commune est indépendante et libre de sa nature. Elle fait partie de l'État; mais entre l'État et elle, il n'y a personne d'assez grand pour la dominer, d'assez autorisé pour lui dicter des lois et régenter sa conduite. » Personne ne régentera donc la Commune, si ce n'est pourtant l'État lui-même!

Du reste, pour se rendre un compte exact de la portée d'une loi, au point de vue de la centralisation, il faut étudier le fonctionnement du *budget*. Or, lisons l'art. 145. « Lorsqu'il (le budget) *pourvoit à toutes les dépenses obligatoires* et qu'il *n'applique aucune recette extraordinaire* aux dépenses soit obligatoires, soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires, les allocations portées au dit budget pour les dépenses facultatives ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure. » C'est toujours l'ironie étonnante de 1821 et de 1867.

Et pourtant, que de belles déclamations libérales ne trouve-t-on pas dans les débats parlementaires de 1884!

Nous ne voudrions pas être injustes pourtant. La loi nouvelle a réduit sensiblement le nombre des *dépenses obligatoires*. Est-

ce donc qu'elle a mis, au moins dans cette mesure, aux municipalités la bride sur le cou? Ce serait mal connaître la timidité du législateur moderne. Souvenons-nous bien que le préfet *règle* toujours le budget, et que toute dépense *sur ressources extraordinaires* est soumise à son autorisation : or, répétons-le encore une fois, les communes n'ayant, en général, que des ressources ordinaires d'une importance infime, le résultat pratique de la loi est bien de maintenir l'arbitraire, puisque les dépenses sur ressources extraordinaires, qui sont de beaucoup le champ le plus étendu de l'action municipale, demeurent soumises aux fantaisies de l'approbation du préfet.

Nous verrons, d'ailleurs, en étudiant les services publics, que les lois sur *l'instruction primaire*, de 1881-1886, ont fait subir à ce qui subsiste de l'autonomie communale une terrible amputation.

Tout est donc à faire, en matière de libertés municipales.

Au contraire, une réforme importante a été apportée en faveur des Conseils généraux par la loi du 10 août 1871.

Le Conseil général nomme son bureau; il a le droit de faire sur place des sortes d'enquêtes parlementaires; il peut correspondre avec l'assemblée d'un autre département, et instituer des « Commissions interdépartementales »; enfin, ses séances sont publiques.

Voilà pour la forme.

Au fond, les Conseils généraux sont admis à statuer sur un grand nombre d'affaires par voie de *délibération définitive*, sauf annulation *par décret*, pour excès de pouvoir ou violation de la loi ou d'un réglement d'administration publique; le droit commun, pour ces assemblées, consiste dans la faculté de prendre des délibérations exécutoires par elles-mêmes, mais susceptibles d'être frappées de *suspension* par décret.

La loi n'a laissé subsister qu'un seul cas de *tutelle* administrative proprement dite : il est relatif aux dons et legs qui donnent lieu aux réclamations des familles; encore le législateur, par un sentiment nettement proclamé de répugnance pour l'idée de tutelle, a-t-il voulu du moins remplacer, dans l'art. 53, le mot d'auto-

risation », par le terme de « décision du gouvernement ».

Le budget départemental est arrêté par décret, à raison seulement des dépenses obligatoires réduites au nombre de cinq.

Le Conseil général est chargé de présenter par ordre d'urgence des *propositions* pour la répartition des allocations mises à la disposition des Ministres à titre de fonds de secours pour les églises, presbytères, maisons d'école, hôpitaux : ainsi est réfréné l'arbitraire administratif et la pression qui en résulte dans les élections.

Enfin, le droit d'émettre des vœux est reconnu au Conseil général dans une large mesure, c'est-à-dire sur les questions économiques et d'administration générale, les vœux politiques étant seuls interdits : cette disposition soulève de fréquents débats; pourtant, l'opposition énoncée entre la politique et l'administration semble suffisamment démonstrative. Ce qu'il est interdit de discuter c'est la forme du gouvernement, la paix ou la guerre, en un mot le domaine constitutionnel.

Arrivons, enfin, à la *Commission départementale*.

Chaque année, le Conseil général élit dans son sein une commission composée de 4 à 7 membres. La présidence appartient au plus âgé : on a voulu éviter de constituer trop fortement la commission, dans un esprit de prudence évidemment exagéré. Les réunions ont lieu au moins une fois par mois. Les chefs de service sont tenus de fournir tous renseignements oraux ou écrits, à la Commission dans la limite de ses attributions. La Commission peut charger un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales. Elle exerce son mandat à divers titres. Et d'abord, comme *commission de surveillance et de contrôle*, elle examine les contrats à passer par le préfet et donne son avis qui doit être adopté, sauf recours au Conseil général; elle vérifie les ordonnancements de paiement, afin d'éviter les « tours de faveur ». Le Conseil général peut lui déléguer certaines affaires. Enfin, la Commission règle celles *qui lui sont déférées par la loi :* répartition des subventions dont le Conseil général ne s'est pas réservé la distribution; fixation de l'ordre de priorité dans l'exécution des travaux départementaux, afin d'écarter de la part du préfet

les manœuvres électorales; et autres mesures analogues prévues dans le même ordre d'idées; enfin, classement des chemins vicinaux ordinaires, etc. (art. 86 à 88).

On ne peut méconnaître que le contrôle permanent de la Commission départementale est venu compléter utilement le rôle attribué au Conseil général par la loi nouvelle; on ne saurait prétendre qu'aucun inconvénient n'en soit résulté; mais l'épreuve est faite et la réforme désormais acquise.

Reste à savoir s'il n'y aurait pas lieu d'aller plus loin.

Notre loi a soin de placer en tête de ses articles l'institution du Conseil général et de la Commission départementale; mais au troisième rang figure un article qui est fort inquiétant; en voici le texte même :

« Le préfet est le représentant du pouvoir exécutif dans le département. Il est, *en outre*, chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil général et de la Commission départementale. » Ainsi, le « représentant du pouvoir exécutif dans le département », y exerce également pour les affaires départementales, ce même pouvoir exécutif : la hiérarchie des Bureaux forme donc une filière ininterrompue.

Nous étudierons plus loin cette grave question du rôle réservé au préfet dans la gestion des intérêts départementaux; mais nous devons auparavant examiner de près comment fonctionnent les divers « services » tels qu'ils sont actuellement organisés.

(*A suivre.*)

Daniel Touzaud.

LES LOWLANDERS

ET L'HISTOIRE D'ÉCOSSE

En décrivant les Highlanders qui occupent les hautes terres de l'Écosse (1), j'ai dégagé le type social d'une moitié des habitants du pays. Je voudrais aujourd'hui montrer que, pendant longtemps, leurs voisins, les habitants des basses terres, les Lowlanders, ont présenté les traces d'un état social analogue en beaucoup de points à celui-là. On verra par là à quelle date relativement moderne le type particulariste, si marqué maintenant dans cette seconde partie du pays, a, je ne veux pas dire apparu, mais triomphé, en secouant définitivement le joug de tous les éléments communautaires qui l'enserraient et qui, à la faveur de diverses circonstances, avaient réussi jusque-là à le dominer et à entraver son essor.

I. — LES LOWLANDS OFFRENT, AU POINT DE VUE DE LA NATURE DU PAYS, DU RÉGIME DU TRAVAIL ET DU CARACTÈRE DES HABITANTS UNE IMAGE AFFAIBLIE DES HIGHLANDS.

La basse Écosse offre en effet avec la haute Écosse beaucoup plus de ressemblances qu'on ne l'imaginerait au premier abord :

1° Le climat des deux régions est sensiblement le même : c'est un climat maritime, c'est-à-dire très humide. Aussi, à l'origine, la basse Écosse était-elle essentiellement, comme la haute

(1) Voir les trois articles publiés dans la *Science sociale*, en janvier, avril et juin 1895.

Écosse, un pays forestier. Il suffit de lire le récit des campagnes de Septime Sévère, que nous donne Dion, pour avoir l'impression très nette d'un pays marécageux et boueux tout couvert d'un fouillis inextricable de chênes, de coudriers, de bouleaux (1).

2° La basse Écosse n'est guère apte à subir d'autres transformations que celles qui font d'un sol forestier un terrain de pâture. Ceci est surtout vrai de la zone méridionale située sur la frontière anglaise. Cette zone qui renferme 500,000 hectares, près d'un huitième des Lowlands, comprise dans les comtés de Selkirk et de Peebles et dans une partie de ceux de Dumfries et de Roxburgh, sillonnée en tous sens par les chaînons montagneux des Cheviots, ne se prête guère à la culture que sur la dixième partie de son étendue et impose aux propriétaires comme ressource fondamentale l'élevage du mouton (2). Et, de fait, l'homme n'a pas fait violence à la nature : les « rentiers » des abbayes du sud de l'Écosse au XIIIe siècle, Melrose, Kelso, accusent surtout de nombreux troupeaux de l'espèce ovine, moutons, agneaux, etc. En 1544, quand les Anglais font une razzia sur la frontière, ils trouvent à enlever 12,000 moutons et 10,000 bêtes à cornes, et seulement 200 sacs de blé. Au VIIIe siècle, les voyageurs signalent encore l'absence presque complète de clôtures.

Dans la plus grande partie des Lowlands, trois millions d'hectares environ, échelonnés du Sud-Ouest, au Nord-Est à la base des Highlands, le sol, quoique plus fertile et se prêtant très bien à l'élevage du gros bétail ainsi qu'à la culture fourragère, demeure cependant une zone pastorale.

La différence entre les Lowlands et les Highlands ne s'accentue véritablement que dans les 500,000 hectares (1/8 des Lowlands, 1/5 de l'Écosse), qui composent la zone de l'est et sont alignés le long du rivage oriental depuis Berwick jusqu'à Dundee, avec deux ou trois échappées vers le centre du pays le long des grandes rivières, aux environs de Stirling et d'Edimbourg. C'est la seule zone où l'on pratique vraiment la culture des céréales.

(1) Skene, t. I, p. 83-86.
(2) De Lavergne, p. 352.

Et quelle culture! Un statut royal de 1214 est obligé de commander le travail sous peine d'amende (1). Il fixe l'époque des semailles; il ordonne à ceux qui ont peu de bétail de cultiver à la bêche afin de ne pas épuiser leurs animaux, qui sont la ressource capitale. C'est une culture potagère. Fordun au XIVe siècle parle surtout des fèves et des pois. L'assolement est inconnu, on cultive toujours les mêmes pièces de terre, pendant que les trois quarts de la superficie agricole restent indéfiniment en jachère. C'est seulement en 1727 que, dans la partie la plus fertile du pays, aux environs d'Edimbourg, on a commencé à cultiver le froment. Ce n'est qu'en 1695 que l'on abolit le runrig, c'est-à-dire les partages périodiques du sol entre propriétaires : mais le runrig entre fermiers subsiste, et, vers 1750, le sol du comté de Perth est ainsi presque exclusivement exploité par des communautés agricoles et non divisé en fermes distinctes. On ne récolte pas de fourrage, disent les rapports du bureau d'agriculture relatifs au comté d'Ayr (1750), aussi le bétail meurt de faim en hiver. Les charrettes sont inconnues dans le Sud, et les transports s'y font encore à dos de cheval à la fin du XVIIIe siècle. Vers 1750, on dépeint les fermes du comté d'Ayr comme de misérables chaumières avec un fumier à la porte et un trou rond au plafond en guise de cheminée. L'argent y est rare, et toutes les fermes sont à moitié fruits. Bref, l'aspect est des plus attristants. On n'a, pour s'en convaincre qu'à relire les notes de voyage de Knox en 1786 sur le trajet de Longton à Dumfries et de Dumfries à Moffat (2).

Rien ne donne mieux l'idée de ce caractère de demi-nomades, longtemps conservé par les Écossais, que le récit de leurs guerres contre les Anglais, du treizième au seizième siècle. Qu'on relise, par exemple, le récit fait par Froissart de l'invasion écossaise de 1329 dans le Northumberland. L'armée de Douglas est toute à

(1) Dans la basse Écosse où, de bonne heure, les chefs de clan se sont trouvés soumis au pouvoir royal, nous voyons celui-ci s'efforcer d'arriver par ses statuts, comme dans le reste de l'Europe, à réglementer la vie nationale.

(2) De Lavergne, pp. 352, 356, 363; Mackintosh, t. III, pp. 315 à 317; Dalriad, pp. 57 et 58; Knox, t. I, p. 232; Skene, t. III, p. 240 et 244. Fordun, *Chronique*, liv. II, ch. 7, 8 et 9.

cheval, les chevaliers et les écuyers sur de bons gros *roncins*, les communes gens sur de petites haquenées que l'on n'étrille jamais et que, sitôt le cavalier descendu, on envoie paître aux champs. Ils ne mènent avec eux aucun bagage, rien qu'une petite provision de farine d'avoine et une pierre plate sur laquelle ils la délaient pour en faire des galettes; ils se servent, en guise de chaudières, de marmites de peau dont on n'a même pas enlevé le poil, et mangent à moitié cuite la viande des animaux qu'ils tuent. On dirait une bande de Cosaques (1).

La guerre a tout à fait des allures de maraude; leur tactique consiste à lancer sur l'Angleterre une razzia de cavalerie, à enlever du bétail, puis à décamper au plus vite; en cas d'invasion, à battre en retraite, à se réfugier dans les bois, jamais dans les châteaux où ils seraient bloqués (1329, 1355, 1385). Leur arme favorite est l'épieu, une arme de corps à corps; malgré tous les efforts de la royauté, il est impossible de former des corps d'archers. Aussi, lorsqu'ils veulent lutter avec les Anglais en bataille rangée, ils sont presque toujours vaincus : à Falkirk, 1298; à Methuen, 1306; à Halidon Hill, 1334; à Durham, 1346; à Homildon, 1402; à Verneuil, 1424; à Flodden, 1513; Banorock, Burn, en 1314, fait seule exception. Généralement ils se gardent mal et sont souvent surpris (à Dupplin, 1332). En revanche, ils ne sont jamais soumis. Au quatorzième siècle, les Anglais semblent à plusieurs reprises les maîtres du pays, ils tiennent les villes et les châteaux, mais il y a toujours au fond des bois quelques particuliers, Douglas, Murray, Ramsay, Randolph pour continuer la lutte, lasser l'ennemi et définitivement reprendre le dessus.

Les dispositions d'esprit de l'habitant, on le devine aux traits qui précèdent, sont d'un communautaire intense : même tendance que dans les Highlands à se contenter du strict nécessaire à préférer la vie étroite plutôt que de faire effort pour se procurer davantage; même sobriété, même économie qui les fait détester des Anglais, parce qu'ils acceptent du travail à des prix

(1) Scott, tome II, ch. 7; Fordun, t. II, p. 38; Scott, *Notes de Redgauntlet;* Froissart (éd. Luce), tome I, p. 51, et seq., 71, 328; Scott, *l'Officier de fortune,* ch. 15.

que ceux-ci déclarent dérisoires et qu'ils se contentent aussi de se tirer tout juste d'affaire dans ces métiers simples et peu lucratifs. M. de Saussure est au bonheur de trouver chez eux la même simplicité de mœurs que chez les Suisses. Nulle recherche des commodités de la vie. Il a fallu que les soldats de Cromwell vinssent tenir garnison à Aberdeen pour apprendre aux habitants à planter des choux et à faire des souliers. Comme les Suisses encore, ils recherchent, quand ils émigrent, les métiers sans attache au sol, pour peu lucratifs qu'ils soient, le service militaire surtout où ils goûtent les charmes de la communauté et de l'imprévoyance, le colportage, autre métier qui permet de voir du monde et de vivre au jour le jour. Jamais ils ne partent sans esprit de retour; on les voit abandonner souvent les plus grands avantages pour venir mourir sous leur ciel natal.

L'esprit de famille est très développé. Demandez à un Anglais s'il est parent d'une personne qui porte le même nom que lui, dit Walter Scott dans une note de L'*Abbé;* s'il y a quelque doute, il vous répondra : « C'est une simple homonymie ». Faites la même question à un Écossais, il s'empressera de répondre: « Nous devons être parents, mais j'ignore à quel degré ».

Les habitudes de vie sont toutes communautaires. Les maisons de la vieille ville d'Édimbourg servent de demeure à plusieurs locataires différents, tandis que, dans la nouvelle ville (on saisit bien ici l'évolution moderne vers le particularisme), chaque maison, *suivant la mode anglaise*, est occupée par une seule famille. Ils aiment passionnément la conversation, et ce qui les distingue des Anglais, c'est la sociabilité; aussi ils raffolent de discussions et de controverses politiques, littéraires ou scientifiques; ils ne renoncent guère à la danse qu'à un âge avancé.

Ils se tiennent étroitement les uns les autres. Un Écossais en place ou en crédit profite de sa position pour s'entourer de ses compatriotes et cherche à procurer de l'avancement aux membres de sa famille ou de son clan. Si l'on a un procès, on se rend à l'audience accompagné de tous ses parents et amis. La ven-

detta est très fréquente. On voit que nous sommes dans un pays où il ne fait pas bon vivre isolé (1). D'ailleurs la société transforme cet homme : il n'est entreprenant que s'il est en compagnie, mais alors rien ne lui semblera impossible et les entreprises les plus chimériques seront celles qui exerceront sur lui le plus d'attrait.

II. — LES LOWLANDERS ONT ÉTÉ PENDANT LONGTEMPS ORGANISÉS SOUS LE RÉGIME DU CLAN.

En présence de pareils traits, nous pouvons nous attendre à rencontrer ici le régime du clan, c'est-à-dire un groupement communautaire qui réunit dans une association toute familiale d'apparence des gens étrangers les uns aux autres par les liens du sang. Et, de fait, nous n'avons pas à aller bien loin ni bien haut pour en retrouver les traces.

1° *L'onomastique présente des formes analogues dans la basse et dans la haute Écosse.* Il existe peu de variété dans les noms écossais et le même nom se trouve dispersé à tous les degrés de l'échelle sociale : il n'y a pas de nom noble en Écosse, dit Saussure (2). Comme dans le Nord où nous trouvons des Sutherland, des Macdonald, des Munro, des Matheson grands propriétaires et petits tenanciers, nous trouvons au Sud une infinité de Scott, de Kerr, d'Armstrong, de Murray, de Maxwell, de Johnston, d'Elliot, de Douglas, d'Hamilton, de Fergusson, de Hope, de Home, de Duncan, de Robertson, et dans les conditions les plus diverses. Voilà bien l'indice qu'autrefois tous ces hommes ont été réunis dans un groupement nombreux qui offrait extérieurement les apparences d'une famille. J'ai montré qu'aux Highlands, et le fait est probablement le même, ces apparences familiales ne correspondaient pas à une réalité.

(1) Walter Scott, *Histoire d'Écosse*, tome II, chap. 7 et 26 ; Saussure, t. I, p. 44, 49 à 55, 57, 65, 71 à 73, 154 ; t. III, p. 161 et 162 ; Johnson, p. 42 à 44, 55 à 57 ; de Lavergne, p. 346.

(2) Saussure, t. III, p. 156.

2° *L'organisation de la propriété est analogue*, du moins anciennement. Au onzième siècle, les cartulaires du comté de Buchan nous montrent, lorsqu'une donation de terres appartenant à un clan est faite à une abbaye, qu'elle émane de deux personnes, le *mormaer*, ou grand chef, et le *toisech* de ce clan. Or, ce *toisech* ou *thane*, c'est le nom gaélique ou saxon du *tacksman* moderne des Highlands, ce parent du chef de clan ou ce chef d'un clan subordonné, qui, sans être propriétaire en titre, opère en fait la distribution de la terre entre les cultivateurs. Cette habitude des chefs, de charger un de leurs parents de diriger la mise en valeur des terres du clan, est tellement enracinée que lorsque prédomine notre système juridique sur l'amodiation de la propriété, les grands seigneurs ont en général pour fermiers leurs frères cadets. Aux douzième et treizième siècles, les *thanages* ou propriétés des thanes, sont encore en nombre considérable sur la côte Est et dans le district de Calatria ou Falkirk. Ces thanes sont alors encadrés dans le système féodal, leur ancien chef de clan, roi ou grand seigneur, est devenu leur suzerain, mais pour prix du bail de leur terre, qui prend le nom significatif de dyce (le déis irlandais est la *propriété héréditaire* des immeubles), ils paient à ce suzerain une redevance qui porte un nom tout différent de celle que paient les possesseurs de véritables fiefs : c'est la *firma*, en gaélique *cain*. Ces thanes, ou toisechs, lui doivent le devoir de repas, le *conveth*. Comme le tacksman, le toisech fait cultiver sa terre en partie par des journaliers, des *cottars*, qu'on appelle alors des *nativi*, des *bondi*, c'est-à-dire des indigènes liés à lui par une sorte de lien de servitude ; pour l'autre partie, il la sous-loue à des tenanciers libres, qui lui doivent eux aussi le cain et le conveth, tantôt jouissant d'un bail plus ou moins long (ce sont les *tenandries* ou *orthigern*), tantôt sans bail et recevant de lui un cheptel (c'est la tenure en *steel-bow*). Les seigneurs passent leur temps en déplacements, se faisant héberger par leurs vassaux et tenanciers, eux et leur suite. L'existence de cette nombreuse domesticité que tout chef de clan traîne après lui, en Écosse comme en Gaule, de cette nombreuse clientèle qu'il tient ainsi à sa solde nous est attestée par les statuts émanant du pouvoir

central et qui, pour dissoudre ces bandes, édictent le bannissement contre tout individu qui ne vit pas de ses redevances ou de l'exercice d'une profession reconnue. Souvent aussi, en vrai chef de clan, le thane ou toisech ne respecte pas les baux. Le pamphlet intitulé la *Plainte de l'Écosse*, les récriminations du poète Henryson, les nombreux statuts royaux qui annulent les reprises illégales de terres (1401, 1449, 1457, 1469, 1491, 1503, 1563), en sont la preuve. On a prétendu que, à l'exemple de l'Angleterre, les propriétaires écossais du quinzième siècle voyant hausser le prix de la laine avaient renvoyé leurs fermiers pour faire l'élevage du mouton, et que ces évictions étaient la preuve qu'un régime de propriété analogue existait des deux côtés de la Tweed. Mais on n'a pas remarqué combien le fait allégué s'accorde peu avec les données de l'histoire. Et d'abord, les quinzième et seizième siècles ont été une des époques où la guerre a sévi en Écosse avec le plus d'acharnement, et le moment aurait été bien mal venu pour remplacer des soldats par des moutons ; on était si peu disposé à le faire, qu'il fallut, en 1748, défendre de concéder les terres à charge de service militaire.

En second lieu, le tenancier était si peu un tenancier et si bien un copropriétaire que, jusqu'en 1469, il était responsable du paiement des dettes de son seigneur, et que la plupart des lois contre l'éviction ont eu pour but de maintenir, sur les terres qu'un propriétaire vient de vendre, les tenanciers qui l'occupaient et que l'acquéreur aurait pu vouloir expulser. L'effort des légistes était de faire considérer le tenancier comme un fermier ayant un bail : l'acquéreur, avec ses idées d'homme de clan, pensait au contraire que ce n'était pas au chef, mais au clan qu'il avait acheté la terre ; la terre une fois vendue, tous les hommes du clan lui semblaient devoir déguerpir.

Le régime du clan existe donc dans la basse Écosse. Ce fait ne doit pas nous étonner. Nous sommes encore ici en présence de patriarcaux établis en pays pauvre, préférant vivre aux dépens de leurs voisins plutôt que d'entamer un sol qui se prête difficilement à la culture, ayant par conséquent tendance à s'organiser

en groupements militaires, soit pour exploiter ces voisins, soit pour se défendre contre leurs tentatives d'exploitation. Chacun de ces groupements, isolé des autres par la nécessité de se disperser pour vivre sur une assez grande surface (résultat de la pauvreté du sol) et par la difficulté des communications, ne reconnaît à aucune autorité extérieure le droit de trancher ses différends avec un groupement voisin. De là, un esprit batailleur qui, partout où se produit un contact, foire, marché, bal, etc., amène inévitablement une bonne rixe et des coups largement échangés de part et d'autre. De là, ce caractère maraudeur et pillard que revêtent leurs guerres contre les Anglais. De là, lorsque la paix s'établit par l'union des deux royaumes, la constitution de bandes admirablement organisées de voleurs, contrebandiers, faux monnayeurs, faussaires, etc., comme celle qui existait encore à la fin du siècle dernier dans le comté de Selkirk (1). De là, cette ressemblance profonde de la région la plus pastorale de la basse Écosse, la frontière ou *border*, avec les Highlands sur lesquels elle n'a guère qu'un siècle d'avance. Mêmes rivalités entre certaines familles, mêmes usages de guerre privée qui se cachent parfois sous les dehors d'une guerre nationale, mais qui éclatent aussi lorsque les deux royaumes sont en pleine paix (1). En 1512, le lord Kerr, gardien des marches écossaises du centre, est assassiné par les Anglais Heron et Starhed ; Starhed est, en représailles, assassiné par les Kerrs ; en 1552, Walter Scott est assassiné par les Kerrs dans les rues d'Edimbourg en représailles du meurtre des Kerrs commis en 1526 ; en 1585, Johnston d'Annandale est battu par Maxwell de Dumfries et meurt en prison ; en 1598, Maxwell et ses alliés, les barons du Nithisdale, Douglas, Grierson, Kirkpatrick, Crichton, sont battus par Johnston fils et ses alliés, les Scott, les Murray, les Grahame, les Elliot. Maxwell, grièvement blessé est achevé sur le champ de bataille. En 1608, Johnston fils est assassiné dans une conférence par Maxwell fils. Mais alors, *pour la première fois*, un nouveau pouvoir

(1) Walter Scott, *Histoire d'Écosse*, tome III, ch. 5 et 26 ; Dalriad, pp. 10 à 14 ; Skene, t. III, p. 56 à 58, 223, 281 à 283.

(2) V. par exemple, Scott, t. I, p. 222, t. II, p. 302.

apparaît, la justice royale intervient, et Maxwell est décapité, 1615.

III. — L'HISTOIRE D'ÉCOSSE N'EST QUE LE RÉCIT DES LUTTES DE CES CLANS, QUI SE TRANSFORMENT, MAIS NE DISPARAISSENT PAS.

On doit comprendre désormais la physionomie générale de l'histoire d'Écosse. C'est une histoire de clans. Les quelques colonies particularistes qui, dès la fin du cinquième siècle, s'étaient installées à Dumfries, le fort des Frisons, ou sur les rives du Forth, le *mare Frisicum* des chroniqueurs (1), étaient en trop petit nombre pour faire prévaloir, dans des circonstances du reste essentiellement défavorables, le type social qu'elles représentent. J'aurai d'ailleurs, à propos des influences étrangères, à revenir sur ce fait : il me suffit pour aujourd'hui de le mentionner.

Première période : Des origines à l'an 1100. — Dans la première période de l'histoire d'Écosse, jusqu'aux dernières années du onzième siècle, nous sommes en présence d'une série de groupes plus ou moins communautaires, classés par les historiens d'après les langues qu'ils parlent en Bretons du Fortrenn ou Verturiones, Pictes, Scots et Angles. Les chroniques de l'époque sont malheureusement très rares et très brèves, et il n'y est à peu près question que de guerres, mais on a pu voir quelle avait été l'influence de la guerre sur le type gaélique, et on peut juger par là de quelle importance sont ces récits dans l'espèce. Or, tout ce que ces chroniques nous racontent à ce sujet semble permettre d'affirmer les quatre propositions suivantes :

1° Il existe en Écosse un certain nombre de régions naturelles, de pays géographiquement distincts, qui forment comme autant de compartiments où se constituent les clans, les royaumes et les comtés.

2° Des contrées étrangères ou voisines, de l'Irlande ou de la

(1) Rhys ajoute dans sa *Celtic Britain* la ville de Guidi, qu'il rapproche du nom des Jutes, rapprochement fort douteux. Les Jutes d'ailleurs ne sont pas des Saxons.

Germanie, arrivent des populations en quête d'un établissement, soit pour s'y installer en masse, soit pour y caser leur excédent. C'est un premier sujet de guerre dont l'exemple se voit dans la lutte des Scots et des Angles contre les Bretons et les Pictes, détenteurs préalables du sol, guerre qui a présenté des résultats différents suivant que les populations soumises à l'invasion étaient déjà plus ou moins fixées au sol. On peut s'en faire une idée en consultant la carte des anciens diocèses de l'Écosse. Là où les enclaves sont rares, comme dans l'Ouest, on peut présumer que les nouveaux venus ont fait place nette, soit en refoulant, soit en absorbant leurs adversaires, qui menaient probablement une vie purement pastorale. Dans la partie orientale au contraire l'enchevêtrement des paroisses de divers diocèses semble bien montrer que la population conquérante s'est installée *au milieu* de clans déjà fixés au sol par la culture : ç'a été une juxtaposition pure et simple.

3° Un chef de clan fait encore la guerre pour installer un cadet en pays voisin. Dans ce cas, la plupart des sujets du chef de clan vaincu changent tout simplement de maître. Il n'y a là qu'un déplacement d'aristocratie, une superposition.

4° On se fait encore la guerre pour la possession du pouvoir suprême, soit au sein du clan, soit au sein de la région. Chacun de ces petits chefs de clan veut être le roi suprême. Une fois ce titre fixé dans un clan et la vassalité imposée aux autres, on pourrait croire l'unité établie, mais il n'en est rien à cause des habitudes successorales des Gaëls. Le gouvernement de la communauté chez les patriarcaux est, on le sait, déféré non pas au fils du patriarche défunt, mais au plus âgé de ses parents, généralement à son frère. Dans ces petits royaumes, la succession a lieu généralement du frère au frère. Je relève ainsi se succédant chez les Pictes, au septième siècle Gartnaidh, Brude et Talore, tous trois fils de Wid, Gartnaidh et Drost fils de Donald; au huitième, Brude et Nectan fils de Derilé; au neuvième, Constantin et Augus, fils de Fergus. Chez les Scots, au sixième siècle, Comgall et Gabran, fils de Domangart; au septième, Conad, Donald et Comgall, fils d'Eochaidh; au neuvième,

Kenneth et Donald, fils d'Alpin. Cela va donc assez bien à la première génération. Mais passons à la seconde. Le fils de l'aîné des frères succède également sans difficulté à son oncle; mais, à sa mort, il y a souvent querelle entre son frère cadet et le fils aîné de son oncle. Ce fils aîné de l'oncle voudrait, en effet, établir au profit de sa famille une sorte d'alternance. Cela lui est assez facile, car il a été pourvu d'un apanage sur lequel il peut s'appuyer; il y est poussé par les gens du pays qu'on lui a ainsi donné et qui, ayant peut-être été autrefois la résidence du roi suprême, aspire à le redevenir; il craint de plus qu'en acceptant une situation subordonnée sa famille ne soit un jour dépouillée de cet apanage, théoriquement aussi temporaire qu'une ferme; souvent enfin, par suite de la persistance de l'hérédité matriarcale au sein de certains clans pictes, ceux-ci considèrent comme l'héritier légitime une personne toute différente de celle que veulent leur imposer comme suzerain les usages successoraux des Bretons, des Angles ou des Scots. Ainsi le titre de roi suprême oscille entre diverses familles, et l'unité ne s'établit pas. Comme en Irlande, on a bien essayé de créer, avec des morceaux de terre pris sur les clans voisins, un État central, Gowrie, avec une capitale, Scone, qui jouent le rôle du Mealths et du Tara d'Irlande; mais ce domaine est absolument insuffisant à assurer à lui seul l'existence du roi suprême, ce n'est qu'une pomme de discorde, une poire convoitée et nullement un centre d'appui.

Il faudrait maintenant délimiter les *pays* qui se disputent ainsi la souveraineté (et je laisse de côté les guerres déchaînées par les *seules* passions humaines au sein des familles), mais ce n'est pas facile, car c'est à peine si un ou deux historiens écossais ont su en reconnaître l'existence, et je ne puis dans ce travail indiquer les raisons d'érudition pure qui me feraient modifier sur certains points les délimitations qu'ils en donnent (1). Je désire

(1) On peut admettre, je crois, l'existence comme *pays* 1° du Lothian et de la vallée du Teviot qui, avec une partie du Galloway, appartiennent aux Angles (diocèse de Whitern et partie écossaise du diocèse de Lindisfarne). 2° Du Strathclyde ou diocèse de Glasgow, aux Bretons. 3° De l'Argyle, point d'appui des Scots au sixième-neuvième siècle et des lords des îles au quinzième. 4° Du diocèse d'Abernetthy et du Brechin. Là

seulement indiquer les grandes lignes du type social de cette première époque. Quelques faits me suffiront pour cela.

Kenneth vient de s'installer sur le trône d'Écosse, il a pour successeur, en 860, son frère Donald, puis, en 863, son fils Constantin et, en 877, Aedh, frère de celui-ci. En opposition à ce dernier, une partie de la population proclame le droit du fils de la sœur aînée, Eochaid, petit-fils de Kenneth par sa mère. Le droit de la ligne masculine triomphe, mais alors la compétition se reporte entre les fils de Constantin et les fils d'Aedh, les premiers appuyés par Abernethy, les seconds par Dunkeld et saint André. On voit ainsi se succéder (je marque d'un C les descendants de Constantin et d'un A ceux d'Aedh) Donald, C. 889; Constantin, A, 900; Malcolm, C, 942; Indulph, A, 954, Dubh, C. 962; Cuilean, A, 967; Kenneth, C, 971; Constantin, A, 995; Kenneth, C, 997. La branche cadette est désormais évincée, mais entre les deux rameaux de la branche aînée la lutte recommence, et Kenneth, fils de Dubh, est battu et tué en 1004 par son cousin germain Malcolm, fils de Kenneth. Alors éclate une autre lutte; les fondateurs du royaume scot de Dalriada, dont est sorti le royaume scot d'Écosse, étaient deux frères, Fergus et Lorn; pendant deux siècles, la tribu de l'aîné réussit à garder la suprématie; au huitième siècle, l'alternance est établie; au neuvième, chacun fait des conquêtes de son côté, et l'on ne se dispute pas; mais, vers 1040, quand les descendants de Lorn se sont établis dans le nord et règnent à Moray, ils attaquent de nouveau les descendants de Fergus et prétendent leur disputer le titre royal d'Écosse, monopolisé sans droit par ceux-ci. Le système successoral de ces rois de Moray est d'ailleurs absolument le même :

règne en 581 Gartnaidh, roi des Pictes après Brude, dont la résidence est ailleurs; là s'installent les Scots, notamment leur branche aînée qui fait du siège épiscopal d'Abernethy un siège primatial, tandis que la branche cadette installée à Dunkeld y rétablit la primatie à chaque avènement de ses membres. Les tours rondes de Brechin et d'Abernethy, les seules d'Écosse, me semblent encore confirmer la *scotisation* plus grande de ce diocèse, malgré l'avis contraire de Skene. 5° et 6° une bande médiane qui doit s'étendre de Dunkeld au firth de Moray, et qui est fort liée avec une zone côtière ou évêché de Saint-André, formant peut-être une unité à l'origine. C'est là que s'installe la branche cadette des Scots, et j'inclinerais à y voir l'ancien domaine des Bretons du Fortrenn, coupé en quatre ou cinq diocèses par les conquêtes successives des clans rivaux.

au onzième siècle, Fundlace a pour successeurs les deux fils de son frère aîné, puis son fils Macbeth, auquel succède son cousin-germain Lulach. La même alternance semble bien exister chez les Pictes; elle est certaine pour Brude, mort en 581 et pour Gartnaidh, mort en 599, dont les deux branches royales scotiques n'ont fait que chausser les bottes et épouser la rivalité géographique. Postérieurement, l'alternance est moins claire, mais la prétention de l'établir explique seule certaines guerres civiles, certains retours de fortune, et je crois qu'on peut en gros tenir pour certain que le principe en est toujours vivace.

Seconde période : De l'an 1100 à l'an 1283. — La seconde période de l'histoire d'Écosse, qui comprend les douzième, treizième et quatorzième siècles, nous fait assister à la ruine de ce système et à la constitution d'un État, le royaume d'Écosse.

Le premier indice de ce changement, c'est la disparition successive des titres royaux portés par les petits chefs de clan. La dernière mention d'un roi d'Atholl dans les chroniques est de 739; on ne parle plus du rois des Dalriada et de Fortrenn au dixième siècle, ni du roi de Moray après 1130. Le titre qu'ils portent désormais est celui beaucoup plus modeste et subalterne de mormaer ou grand officier, iarl ou comte, magnus judex, satrapa, c'est le titre que portent les anciens rois d'Angus et d'Atholl en 918, 965, 970, 976; et un texte de 1020 appelle déjà mormaer celui que d'autres continuent pendant un siècle encore à appeler roi de Moray. A la fin du onzième siècle, la situation est encore plus profondément modifiée. C'est le moment où la conception gaëlique de l'État, suivant laquelle la succession va du frère au frère, puis de celui-ci à son neveu, semble souverainement injuste aux princesses de sang saxon ou normand, que les bons rapports de voisinage placent sur le trône d'Écosse et qui s'efforcent d'introduire leur conception nationale du royaume assimilé à un domaine et partagé entre les fils. C'est ce qui se fait par exemple au douzième siècle entre Alexandre et David, fils de Malcolm (1). Plus tard, par un mé-

(1) On sera peut-être étonné de voir cette idée de partage attribuée à des Saxons,

lange des deux idées celtique et normande, mélange qui finit par prévaloir, on considère le titre royal comme une chose impartageable (c'est l'idée celtique) (1), mais dévolue au fils à la mort du père (c'est l'idée normande). Pour faire triompher leurs vues, les reines de sang étranger ou les princes leurs fils sont obligés de s'appuyer sur la partie méridionale de leur royaume, dont ils ont reculé la frontière aux dépens des rois anglo-saxons ou danois. Cette frontière s'étend, en 946, jusqu'à la Derwent, à l'ouest; en 1018, jusqu'à la Tweed, à l'est. Pendant tout le douzième siècle, quoiqu'elle ne dépasse pas généralement le Solway, à l'ouest, et la Tweed, à l'est, elle oscille de manière à laisser les Écossais maîtres un certain temps du Northumberland, du Cumberland, du Huntington. Ces pays anglais, en défendant chez les Écossais le droit du fils contre le droit du frère, défendent ce qu'ils considèrent comme la légitimité. Ce sont ainsi des Saxons et des Normands qui deviennent les plus fidèles alliés du prince écossais, qui l'entourent, qui profitent de ses victoires. Au douzième siècle, Alexandre Ier a déjà autour de lui des comtes de race anglo-normande, qui, sous David Ier, commencent à faire suivre leur titre féodal d'un nom de terre et à s'appeler comtes d'Angus ou comtes de Fife. Par suite des confiscations et des alliances, on voit alors passer les anciens petits pays, Buchan, Atholl, Angus, Moray, Menteith, etc., aux mains des Normands, ou aux mains des princes de la famille royale qui subissent leur influence; et, si l'on y ajoute les érections par le roi des comtés nouveaux, l'Écosse prend de plus en plus

qui passent pour avoir créé le type de la succession intégrale, mais, dans le cas auquel je fais allusion (partage de 1107), l'héritage paternel comprend deux régions qui forment deux unités distinctes, et les deux aînés en prennent chacun une, comme ils feraient si c'étaient des particuliers qui recueillaient dans une succession deux domaines parfaitement indépendants. Les autres enfants ne reçoivent d'ailleurs pas de royaume, car là il faudrait partager des biens qui souffriraient de ce partage.

(1) Selon l'idée celtique, il ne doit y avoir qu'*un roi*, parce qu'il ne saurait y avoir qu'*un* chef pour *une* communauté. Mais, de fait, en Écosse, quand *plusieurs* communautés, *plusieurs* clans, ont réussi à se former, il y a tendance, chez chacun d'eux à la complète indépendance, à l'autonomie manifestée aux yeux de tous par un signe extérieur. Ainsi, s'il y a parfois plusieurs ROIS EN ÉCOSSE, il n'y en a jamais qu'un qui soit *le roi d'Écosse*, bien que plusieurs compétiteurs puissent porter ce titre en même temps

l'aspect d'un pays féodal avec un roi et ses grands feudataires.

Les guerres de cette époque — j'excepte toujours les querelles personnelles et les expéditions de pillage — se rapportent donc toutes à deux types : tantôt le roi lutte pour faire reconnaître son droit successoral (1); tantôt le roi lutte pour faire respecter les coups d'autorité qu'il a tentés, c'est-à-dire les confiscations qu'il a prononcées, les nouvelles lois qu'il prétend introduire, les déplacements de population qu'il a opérés (2). On a voulu voir dans ces conflits la protestation de la nationalité celtique contre l'envahisseur étranger. En réalité, il y a des Celtes dans les deux camps. En 1185, c'est l'aîné des descendants du celte Fergus, de Galloway, qui lutte pour le roi contre une branche cadette. En 1215 et 1235, c'est un chef celte, l'abbé laïque d'Apercrossau, qui réprime l'insurrection de Moray et de Galloway. La défense des principes celtiques dicte beaucoup moins la conduite des personnages celtes que l'avantage ou le tort fait à la situation de leur famille par l'avènement des usages nouveaux. C'est un trait qui se retrouve fréquemment dans les sociétés de ce type.

Troisième période : De l'an 1283 à l'an 1707. — Mais à peine la première période est-elle terminée et l'unité écossaise est-elle constituée qu'elle risque d'être absorbée par sa puissante voisine, l'Angleterre. A la faveur des difficultés successorales, les Edouard vont entreprendre la conquête de l'Écosse. C'est la dernière période de l'histoire de ce pays, et c'est encore, sous une forme un peu modifiée, le régime du clan. Vaincu par la royauté, le clan va l'exploiter à son profit. Il ne s'agit plus de déplacer le pouvoir : il y a une capitale, un État ; mais le pouvoir est toujours aussi envié : on va donc essayer de mettre la main dessus, on ne se remuera plus pour faire un roi d'Écosse, mais pour s'emparer de sa personne et pour dicter aux autres, au

(1) Donald Ban contre ses neveux Duncan et Edgar, 1093, Malcolm contre Macbeth 1040 et ses successeurs contre les successeurs, 1130, 1134, 1153, 1211, 1222, Guillaume Ier contre son cousin isssu de germain et ses descendants les Mac William, 1160, 1174, 1187, 1211.

(2) En Moray, 1116, 1130, 1160, 1215; en Caithness, 1196, 1197 ; en Ross, 1179, 1211 ; en Argyle, 1164, 1222; en Galloway, 1152, 1160, 1174, 1235.

nom du prince, sa propre volonté à soi (1). Le fait est particulièrement sensible sous les régences (2).

L'insurrection du comte d'Orkney, en 1615, clot la liste de ces nombreuses rivalités féodales. Même lorsque le roi semble agir seul et vouloir punir un vassal rebelle, il n'est en réalité que l'instrument d'un clan, tout au plus est-il son chef. Contre Douglas, devenu trop puissant et soutenu par Scott de Buccleugh, Hamilton et Crawford, Jacques II réunit, en 1460, Douglas d'Angus, Gordon et Orkney; contre ses frères, Jacques III a pour lui

(1) Entre princes, on se supprime non plus par la guerre, mais par l'assassinat: 1402, assassinat de l'héritier présomptif par son oncle Albany; 1425, Jacques 1er fait exécuter ses cousins germains, Buchan et Albany, et les deux fils de celui-ci; 1437, il est assassiné par son oncle Atholl, Jacques III fait assassiner son frère le comte de Mar et emprisonner son autre frère, le comte d'Albany.

(2) Sous Jacques II, le chancelier Chrichton et le tuteur du roi Livingston font assassiner juridiquement les deux fils d'Archibald Douglas (1438) et le lord Fleming; sous Jacques III, Alexandre Boyd enlève la tutelle aux Kennedy et finit par être décapité; sous Jacques V, Albany enlève la régence à Angus et fait exécuter lord Home, les Home assassinent le favori du régent, la Bastie; Angus reprend le pouvoir avec l'aide des Homes et des Kerrs; Hamilton d'Arran et Beaton se déclarent contre lui : bataille dans les rues d'Edimbourg, 1520; retour d'Albany 1524; retour d'Angus, 1526; Scott de Buccleuch échoue dans une tentative pour lui enlever la personne du roi; ligue de Stuart de Lennox, Beaton et Glecairn contre Angus et Arran; Lennox battu à Newliston est assassiné après la bataille; Jacques s'échappe des mains d'Angus 1528 : exil de celui-ci; insurrection des borders en sa faveur, réprimée par Campbell d'Argyle. Sous Marie Stuart : lutte entre la reine douairière, Marie de Lorraine, Beaton, Argyle, Gordon de Huntly, Bothwell, d'une part, Arran et Lennox, de l'autre, en 1543; Arran passe du côté de Beaton, fuite de Lennox, en 1544, assassinat de Beaton, en 1546, par les protestants; guerre religieuse d'Arran et Maitland de Letlhington contre la douairière, en 1548; ligue de Murray, Arran, Glencairn, Argyle, Rothes, contre la reine Marie Stuart et son mari Stuart de Darnley, en 1566; assassinat de Rizzio, favori de la reine, avec la complicité de Darnley, par Douglas de Morton et Ruthven, en 1566; ligue de Morton, Hepburn de Bothwell et Maitland contre Darnley, en 1567; assassinat de Darnley, en 1567; ligue de Murray, Morton, contre la reine et son nouveau mari Rothwell: captivité de la reine, prise d'armes d'Argyle et d'Hamilton en sa faveur; leur défaite à Langside, en 1568; assassinat de Murray par un Hamilton en 1570; assassinat de l'archevêque Hamilton par le parti du roi; assassinat de Lennox par Hamilton, Buccleuch et Kerr, en 1571; exécution de la Grange et emprisonnement de Lethington par Morton, en 1573; exécution de Morton à l'instigation de Stuart d'Ochiltree et d'Arran et de Stuart de Lennox, en 1580; Ruthwen de Gourie, Angus et Lindsay s'emparent de la personne du roi, en 1582; retour d'Arran, exécution de Gourie; chute d'Arran, en 1585; il est assassiné, en 1596, par un Douglas; tentative infructueuse de Stuart de Bothwell pour s'emparer de la personne du roi, en 1592; le comte de Murray est battu et tué par les Gordon, en 1592; Argyle et Forbes sont battus à Clenlivat, en 1594, par Hay d'Errol, Angus et Huntly; enlèvement de la personne du roi par Ruthwen en 1600, il est massacré par les gardes du prince.

Home et Hepburn; contre Angus, Home, Hepburn, Argyle, en 1487, il a Huntly, Atholl, Erskine, Graham, Monteith, Crawford, Lindsay, Ruthven. La guerre que Marie Stuart fait aux Gordon, en 1562, sert les intérêts de Murray, etc., etc. Sans un clan, le roi est impuissant et désarmé.

Lorsque le roi d'Écosse, devenu par héritage roi d'Angleterre, a quitté Édimbourg pour Londres, la lutte des partis et l'exploitation du pouvoir, comme source de profit, continue. Au dix-septième siècle, la justice est administrée par le clan vainqueur dans son intérêt exclusif, avec un tel dédain de l'équité qu'on ne cite, en fait de juges impartiaux, que les juges anglais imposés pendant dix ans par Cromwell. Aussi, lorsqu'on a un procès, compte-t-on plutôt sur ses amis que sur son bon droit. « Il est impossible, dit un juge cité par Walter Scott (1), de condamner un homme qui se présente bien accompagné. » A la fin du seizième siècle, Gordon et Caithness plaident l'un contre l'autre; ils sont si bien escortés, qu'une bataille s'engage dans la rue entre leurs amis; Caithness vaincu est assiégé dans sa maison, et le roi, sans oser punir qui que ce soit, ne peut que consigner chez lui chacun des plaideurs et sa suite. Aussi n'est-il pas rare de voir un particulier, comme John Chiesley de Dalry, tuer en pleine rue d'Édimbourg d'un coup de pistolet (1689) le président de la cour de session, Georges Lockhart, qui avait prononcé contre lui.

A cette époque encore, les partis sont nombreux et aussi hostiles les uns aux autres. Sous Charles Ier, il y a les anglicans que commande Montrose; ils sont battus par les presbytériens, en 1645. Mais parmi les presbytériens il y en a de modérés, comme Hamilton, Campbell de Lanerick : en 1648, ils envahissent l'Angleterre pour rétablir le roi. Les presbytériens rigides, ayant Argyll à leur tête, refusent de se joindre à eux tant que le roi n'aura pas signé le covenant, et ils les laissent battre, sans leur prêter appui, par les indépendants anglais. En 1650, Charles II jure le covenant, et l'Écosse s'arme pour lui; mais les Kers et les Strachan n'ont pas confiance en lui

(1) *Histoire d'Écosse*, tome II, ch. XIV.

et font cause commune avec Cromwell contre leurs compatriotes. L'unité de vues n'existe pas. Pour que tous ces clans s'unissent, il faut que leurs intérêts communs soient menacés : et c'est ce qui se produit, par exemple, quand le roi cherche à se créer un point d'appui en dehors d'eux. On conçoit assez que le roi soit porté à le faire. Le roi, en effet, ne peut rien de lui-même au milieu du conflit des chefs de clan ; il a beau se mettre en devoir de créer des fonctionnaires qui soient à lui, il n'a pas de troupes pour les faire respecter : car il n'a pas d'argent. La plupart du temps, si le roi veut punir un crime, il lui faut faire appel à un chef de clan, à un baron, qui est en mauvais termes avec le coupable. Cette situation lui semble intolérable, surtout lorsqu'il la compare à celle des rois ses voisins, et alors il essaie 1° de se créer un trésor : de là viennent les confiscations et les taxes multipliées de Jacques Ier ; de là vient que Jacques III, au lieu de faire des cadeaux, vend ses faveurs aux barons ; — 2° de s'appuyer sur des gens qui lui devront toute leur fortune : Jacques III s'entoure de favoris de bas état, charpentiers, maçons, etc. ; la noblesse *unanime* se coalise contre eux et les met à mort ; — 3° de s'appuyer sur l'église : les évêques en effet sont instruits, ils peuvent donc fournir de bons fonctionnaires, ils ont le sentiment de la hiérarchie et comprennent la nécessité d'*obéir à un chef,* ils sont indépendants des seigneurs et dépendants du roi qui d'une manière plus ou moins directe s'ingère dans leur nomination. Aussi, la noblesse accueille-t-elle avec enthousiasme la Réforme qui lui paraît un excellent moyen de détruire l'influence du clergé et vise-t-elle surtout à lui donner un caractère anti-épiscopal, par conséquent presbytérien, tandis que la réforme anglaise ne touche pas à l'institution des évêques. Il y a tellement bien là un fait politique que Morton, le presbytérien fanatique, rétablit l'épiscopat dès qu'il tient en mains le pouvoir. C'est vers ce rétablissement que tendent tous les efforts de Jacques VI (1598, 1606, 1610) ; c'est une mainmise de la royauté sur le clergé, par l'interdiction aux assemblées ecclésiastiques de se réunir sans convocation royale, par le droit de désigner aux électeurs les candidats au poste de député du clergé dans ces

assemblées. La noblesse sent le danger de ce rétablissement de l'épiscopat, danger qui se formule pour elle ainsi : 1° Jacques donne aux évêques des charges publiques : il y aura donc dans l'État une autre influence que celle de la noblesse. 2° La noblesse perd par là sur les assemblées ecclésiastiques, qui constituent, — étant donné le rôle que s'arrogent les ministres presbytériens, — un véritable corps judiciaire et par conséquent politique, l'influence que lui donnent le droit de patronage et l'adjonction des laïques aux ecclésiastiques dans les assemblées électorales pour la désignation des membres des assemblées ecclésiastiques. En 1638, il y a autant de députés laïques que d'ecclésiastiques, et, en plus, il y a des assesseurs laïques. Avec l'épiscopat ce sera lui, c'est-à-dire le roi, qui sera maître des élections et des assemblées. 3° Un épiscopat suppose un clergé jouant le rôle de corps de l'état et donne à ce clergé une unité. Il pourrait bien s'aviser de réclamer pour le clergé protestant les biens du clergé catholique que la noblesse s'est adjugés intégralement. Les dispositions législatives de Jacques VI sur les dîmes semblent une menace très significative en ce sens.

Aussi, vers 1637, la noblesse écossaise est-elle exaspérée ; on parle de complots contre la personne de Charles Ier. Lorsque l'insurrection populaire éclate, elle prend unanimement la tête du mouvement. A l'exception de Huntly, qui reste fidèle au roi, tous les gentilshommes, de 1638 à 1639, sont covenantaires, Grahame de Montrose comme Campbell d'Argyll, Scott, Mackenzie de Seaforth, Hamilton de Lanark, Gordon de Sutherland, Cassilis, Eglington, Crawford, Lindsay, Rothes, Balmerino, Loudon, Yester, Lothian, etc.

Remarquons en passant la différence qui existe à ce moment entre l'Angleterre et l'Écosse. La première, très nettement particulariste, est complètement indifférente à ce que nous avons coutume d'appeler la liberté politique, chose qui ne consiste en somme que dans la lutte des partis pour la conquête du pouvoir. Au seizième siècle, l'Anglais ne s'y intéresse pas ; l'agriculture, l'industrie, le commerce commencent à lui donner de beaux bénéfices, il s'inquiète fort peu du despotisme des Tudors qui ne

le gêne pas dans son effort vers le gain et la fortune. D'autre part, les clans communautaires qui, par suite des conquêtes angle, danoise, normande, ont existé en Angleterre, non pas comme organisation du travail, de la propriété, de la famille, mais seulement comme mode d'exploitation des pouvoirs publics, ces clans se sont tellement dévorés les uns les autres de 1455 à 1485, qu'il leur est impossible de tenir tête au souverain. L'Anglais ne commence à s'agiter que lorsqu'au dix-septième siècle des impôts illégalement établis menacent de lui enlever, sans son consentement, une partie du fruit de son travail. Alors même, son premier mouvement n'est pas de s'insurger, mais d'aller chercher ailleurs un endroit où *on le laisse tranquille :* on sait que c'est le premier mouvement de Cromwell, auquel Charles Ier, en faisant arrêter son navire en partance, ne lui permet pas de donner suite. A vrai dire, il ne s'insurge pas, il plaide (procès d'Hampden) et ne se décide à la guerre que lorsqu'elle lui est déclarée par le roi. En Écosse, au contraire, la nation s'insurge pour des vétilles liturgiques : c'est que le pays est pauvre, que les travailleurs n'y exercent par conséquent qu'une très faible influence, et que le peuple s'enrégimente facilement dans les coteries dont les chefs visent à vivre sans travailler. La noblesse écossaise ne connaît pour ses aînés que deux professions, qui sont toutes deux des instruments de main mise sur le pouvoir, le barreau et l'armée (1). Malgré les apparences, le mouvement de 1638 est si peu, dans la pensée de ses chefs, une guerre religieuse et si bien une guerre d'intérêts, que lorsque le roi demande des subsides pour venger le massacre des protestants par les catholiques en Irlande, le parlement d'Écosse refuse tout net, aussi aveugle en cela que le parlement d'Irlande qui, en désorganisant le pouvoir central et l'armée, a rendu la répression des troubles impossible. Ce que le parlement d'Écosse impose à Charles Ier en même temps que l'abolition de l'épiscopat, c'est l'abdication de tout pouvoir législatif : suppression du droit de faire des ordonnances ; suppression des « lords articles, » sorte de conseil royal avec veto préalable ; interdiction

(1) Scott, *Histoire d'Écosse*, t. II, ch. 3.

de nommer pair d'Écosse tout autre qu'un propriétaire écossais. Bien plus, au fur et à mesure que l'on avance dans le dix-septième siècle, que la noblesse perd ses inquiétudes à l'égard du despotisme royal et voit grandir par le travail une classe bourgeoise indépendante d'elle, une partie devient épiscopalienne et tory, par opposition aux villes qui demeurent presbytériennes et se font whigs, car il s'agit alors d'utiliser dans l'intérêt d'un parti en décadence la force du pouvoir royal dont on ne redoute plus de voir passer le niveau sur toutes les têtes, jusqu'au jour où, vers le milieu du siècle, avec la révolution industrielle qui donne définitivement la prépondérance aux hommes de travail, le parti jacobite disparaît peu à peu.

Ce qui est encore bien caractéristique du régime du clan pendant toute cette période, c'est la facilité avec laquelle on fait appel à l'étranger pour trancher des querelles intérieures. Aux treizième et quatorzième siècles, alors qu'il s'agit pour l'Écosse d'être ou de ne pas être, il y a des Écossais qui servent dans l'armée anglaise, il y en a d'autres qui, par jalousie, laissent battre leur généralissime Wallace, ou qui, en pleine guerre, ne font pas trève à leurs haines personnelles et n'hésitent pas à priver leur cause des services d'un homme, parce qu'il est leur ennemi personnel (1).

En 1332, Édouard Baliol entre en Écosse à la tête d'une armée anglaise; en 1462 Douglas et le lord des îles font appel aux Anglais; de même Albany contre son frère Jacques III; de même, en 1544-1546, Stuart de Lennox, son frère l'évêque de Caithness, le lord des îles, le comte de Caithness contre Marie de Lorraine. Les Mac Neill guident les Anglais au pillage de Bute et d'Arran (1546).

Seulement, ce n'est plus tout à fait alors le régime du clan tel qu'il a fonctionné précédemment. Il y a bien encore, à cause du voisinage des Highlands, des haines territoriales, de voisin à voisin, de Campbell à Macdonald, de Ross et de Grant à Gordon, qui expliquent la persistance des uns dans le parti whig, des

(1) Assassinat d'Alexandre Ramsay de Dalwolsay au quatorzième siècle, par Guillaume Douglas de Liddesdale.

autres dans le parti tory. Mais les changements de parti sont fréquents. Bruce a soutenu Wallace et le parti national, puis il s'est rangé au parti anglais. Les fils de Stuart de Bonkle et de Comyn, qui étaient en 1297 dans le parti national, sont en 1306 avec l'Angleterre. Bruce a contre lui son propre neveu, Randolph. Le plus fidèle de ses alliés, à lui baron normand, est un Celte, Macdonald, et il n'a pas d'ennemis plus acharnés que le normand Comyn et le Celte Macdougal. Kirkaldy de la Grange est du parti du roi en 1568, du parti de la reine en 1573. Campbell de Breadalbane, whig en 1688 est tory en 1715; Simon Fraser de Lovat, tory en 1707, whig en 1715, redevient tory en 1745. On peut être très proche parent et rival : Douglas d'Angus lutte, en 1460, contre le chef de sa famille ; en 1639, Gordon de Huntly et Gordon de Sutherland sont dans des partis opposés, comme le sont en 1648 Campbell d'Argyle et son frère Campbell de Lanerick. La fidélité des vassaux commence elle-même à s'ébranler. Lorsque Douglas essaie de grouper ses voisins dans une ligue contre le roi Jacques II, Colville, Herries, Maclellan refusent de s'y associer et paient ce refus de leur vie. En 1460, Collasse abandonne Crawford sur le champ de bataille de Brechin, parce qu'il lui a refusé des terres, et Crawford et Hamilton finissent par abandonner leur allié Douglas pour avoir leur part des confiscations promises. Le clan dans lequel on naît, on vit et on meurt, tend de plus en plus à disparaître au profit du parti politique dans lequel on entre et d'où l'on sort au gré de l'intérêt ou du caprice du moment. La valeur personnelle d'un chef, à la suite duquel on peut se mettre, prime les liens antérieurs de famille ou les idées que le voisinage a pu développer. Ce ne sont plus les Campbells contre les Donalds, les gens du sud-ouest contre ceux de l'est qui entrent en lutte, c'est le parti de Paul qui dispute le gâteau au parti de François.

Ch. de Calan.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LA PATRIE

A des esprits qui entendent contrôler les idées par les faits et ne se paient pas de belles paroles, il importe aujourd'hui de se rendre compte, aussi strictement que possible, des réalités qui se dissimulent sous ces termes, Patrie et Patriotisme, grands mots que beaucoup prennent par trop l'habitude d'employer sans discernement, à tort ou à travers, quelques-uns avec un enthousiasme qui ne désarme pas, d'autres avec un dédain et une colère qui ne sont pas moins absolus.

Les fêtes bruyantes qui viennent d'avoir lieu en Allemagne, à l'occasion de l'anniversaire de la Guerre de 1870 et en Italie à l'occasion de l'anniversaire de l'Unité italienne, ont eu moins pour but de célébrer d'anciennes victoires que de surexciter le patriotisme allemand et italien, tout au moins de le tenir en haleine. En France, pas plus qu'ailleurs, le chauvinisme ne s'est endormi, surtout depuis vingt-cinq ans, et nos divers gouvernements ont fait tous leurs efforts pour l'entretenir. J'ai sous les yeux un certain nombre de Manuels d'instruction civique destinés à faire pénétrer dans les écoles le sentiment patriotique, conformément à la loi votée le 6 décembre 1879 et au programme élaboré par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Ainsi, des deux côtés du Rhin et des Alpes, la préoccupation des pouvoirs publics est la même.

Mais elle ne rencontre pas partout le même accueil. Un groupe considérable de citoyens répudient hautement les formes renouvelées du *Civis sum romanus;* ils traitent la patrie de marâtre, affirment que c'est là une conception qui a fait son temps, qui n'est plus en harmonie avec l'état social actuel; ils disent que tous les hommes sont frères et se déclarent des « sans patrie », au grand scandale de leurs concitoyens.

Voilà bien les deux doctrines en présence. Elles ne peuvent certainement pas se concilier, mais elles peuvent avoir leur explication. On doit pouvoir dégager la formule du patriotisme, dessiner en quelque sorte la courbe de son évolution dans les sociétés humaines, saisir sa cause et ses conséquences, déterminer enfin si le monde marche vers une accentuation, vers une diminution, ou vers une modification de l'idée de Patrie. Les Chauvins ont-ils raison contre les Sans-Patrie, ou les Sans-Patrie contre les Chauvins? S'ils ont à la fois tort et raison tous les deux, dans quelle mesure se trompent-ils les uns et les autres?

Questions difficiles et surtout délicates, qui exigent, aussi bien chez l'auteur de cet article que chez ses lecteurs, beaucoup de calme et de liberté d'esprit. Il nous faut, les uns et les autres, nous dégager, au moins pour un instant, de tout esprit de parti et même de pays, nous imaginer que nous habitons une autre planète d'où nous considérons avec tranquillité ce qui se passe sur la terre.

La première constatation à faire, c'est que le Patriotisme se développe très différemment et très inégalement dans les sociétés humaines; il y est le produit très varié de causes très dissemblables.

On peut tout au moins y reconnaître aisément quatre variétés bien distinctes, qui se définissent ainsi : le Patriotisme fondé sur le sentiment religieux, le Patriotisme fondé sur la concurrence commerciale, le Patriotisme d'État, fondé sur l'ambition politique, le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée.

I

La première variété, *le Patriotisme fondé sur le sentiment religieux*, peut s'observer particulièrement chez les Arabes, les Touaregs, les Turcs et leurs similaires.

J'ai expliqué ailleurs (1) les causes sociales qui placent ces populations issues des Déserts sous la domination de confréries religieuses. Dans le présent, et aussi loin qu'on remonte dans le passé, on trouve là un groupe d'hommes qui apparaît toujours comme l'unique, incontesté et omnipotent dominateur. Ce groupe n'appartient pas à une tribu en particulier, mais il compte des adhérents fanatiques dans toutes les tribus, d'une extrémité du Désert à l'autre; il apparaît non seulement comme tout-puissant, mais comme universel. C'est lui que tous les conquérants qui ont essayé de pénétrer dans le Désert ont rencontré devant eux; c'est lui que rencontrent, comme un obstacle jusqu'à présent infranchissable, les Anglais sur la frontière soudanienne de l'Égypte, les Français sur la frontière saharienne de l'Algérie.

Ces rois du Désert s'appellent les Confréries religieuses; leurs membres s'appellent khouans, ou frères; leurs chefs s'appellent khalifes, cheikhs, etc., et parfois, à certaines époques d'inspiration ou de fureur religieuse plus grande, ils s'appellent mahdi, ou envoyés de Dieu. A ces moments-là, malheur à ceux qui tentent de pénétrer dans le Désert!

Ces confréries, ou zaouïas, ont, dans toutes les oasis, des maisons relevant de la maison mère. Ainsi l'oasis de Guemar, dans le Sahara, qui n'a que sept à huit cents habitations, compte cependant douze mosquées et quatre zaouïas.

Les khouans, ou frères, ont leurs mots de passe, leurs signes de reconnaissance, une hiérarchie officielle qui s'étend du grand maître, ou khalife, jusqu'aux agents subalternes (messagers, porte-

(1) Voir la *Science sociale*, t. XV, p. 315 et suiv. : *Les sociétés issues des Déserts ; le type des oasis et des confins agricoles.*

bannières, gardiens, etc.), enfin des assemblées générales où ils se réunissent, soit pour recevoir les instructions secrètes du grand maître, soit pour procéder à des initiations de nouveaux membres, soit pour organiser le soulèvement de la population contre un ennemi du dedans ou du dehors. C'est une réunion de patriotes, ce sont les chauvins du Désert.

C'est à cette variété de patriotisme que se rattachent les sociétés qui occupaient autrefois les deux grandes oasis de l'Assyrie et de l'Égypte, au moins pendant la première période de leur histoire, alors que, récemment formées d'éléments sortis du Désert, elles étaient sous la domination plus ou moins directe des confréries religieuses et des prêtres d'Ammon (1). Il faut également y rattacher Mahomet et ses sectateurs, ainsi que toutes les sociétés fondées sous son inspiration, soit dans les Déserts d'Arabie et du Sahara, soit à leurs deux extrémités, depuis l'Asie Mineure jusqu'à l'Espagne. Il faut enfin y comprendre les Turcs, qui furent amenés à demander à l'Islamisme des cadres de gouvernement que ne leur donnait pas leur formation de pasteurs de steppes riches.

Il suffit de nommer ces peuples pour évoquer immédiatement à l'esprit le caractère propre de cette variété du patriotisme : il est absolu et impitoyable à l'égard de ses adversaires, parce qu'il prétend s'appuyer sur une doctrine religieuse qui ne transige pas. Mais il est surtout redoutable parce qu'il ne plie pas seulement les corps sous sa domination, mais aussi les esprits et les âmes. Non content de demander aux vaincus de se soumettre, il leur impose l'obligation de croire : « Crois ou meurs. » Ce patriotisme a ensanglanté l'histoire pendant des siècles et il se présente au jugement des hommes chargé d'exécrables forfaits. La religion n'est plus que de la fureur religieuse lorsqu'elle s'adresse à la peur et non à la conscience, lorsqu'elle prétend s'imposer par la violence. Un pareil patriotisme doit être énergiquement flétri, surtout par les croyants, parce qu'il profane et qu'il

(1) Voir, dans la *Science sociale : l'Égypte ancienne*, par M. A. de Préville, t. IX, p. 212 et suiv., et *Les Chaldéens; Originalité et importance de leur rôle préhistorique*, par M. L. Poinsard, t. XVI, p. 206 et suiv.

déshonore ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé : le sentiment religieux et la justice divine. Les patriotes de ce genre sont les pires des simoniaques, car, le sabre ou le bâton en main, ils trafiquent des choses saintes au profit de leur passion, de leur haine, ou de leur ambition.

II

La seconde variété, le *Patriotisme fondé sur la concurrence commerciale*, a plus spécialement caractérisé les populations anciennes des rivages de la Méditerranée, alors que cette mer était une sorte de bassin fermé. On sait comment, dans l'antiquité, une multitude de cités indépendantes, vivant principalement du commerce, s'égrenaient le long des côtes de la Phénicie, de l'Asie Mineure, de la Grèce, de la Grande-Grèce, de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale. Naturellement, elles se faisaient entre elles une concurrence acharnée; triompher d'une rivale leur était une question de vie ou de mort. L'histoire ancienne n'est guère que le récit de ces rivalités marchandes.

C'était donc, pour ces cités, une nécessité de s'organiser en vue de la défense et de l'attaque, car chacune d'elles formait un petit monde à part qui ne pouvait guère compter que sur lui-même. Aussi leur préoccupation constante fut-elle de dresser leur jeunesse à tous les exercices du corps : la force, l'adresse, la souplesse, l'habileté à tirer de l'arc devinrent les qualités qu'on estimait le plus chez un jeune homme, et les jeux publics, qui prirent dans toutes ces cités un si grand développement, n'étaient qu'une des formes de ce patriotisme ombrageux.

Le patriotisme alors était local, c'était le patriotisme de la Cité, *Civitas*, *Urbs*, mots fameux dont les auteurs de l'antiquité sont pleins. Toutes les belles actions qu'ils nous racontent, et dont nous remplissons encore pieusement et un peu naïvement la mémoire de nos écoliers, sont la manifestation de ce genre de patriotisme.

Une ville était aussi fière de ses athlètes que de ses philosophes, parce que les uns et les autres étaient un produit nécessaire et

naturel de l'état social (1). « Crotone, dit Strabon, paraît s'être appliquée surtout à former des soldats et des athlètes. Il est arrivé, par exemple, que, dans la même Olympiade, les sept vainqueurs du stade furent tous de Crotone, de sorte qu'on a pu dire avec vérité que le dernier des Crotoniates était encore le premier des Grecs. » On tenait en telle estime les vainqueurs de ces jeux publics, qu'on leur décernait les honneurs les plus magnifiques et que les sculpteurs les plus renommés se disputaient la gloire de faire leur statue. C'est ainsi qu'on voyait à Olympie la statue du Crotoniate Astylos, vainqueur à trois Olympiades successives. Philippe, fils de Buttacos, vainqueur aux jeux olympiques et le plus beau des Grecs de son temps, épousa la fille de Telys, le tyran de Sybaris, et fut, après sa mort, placé parmi les héros. Phayllos se vit élever une statue à Delphes, pour avoir remporté trois prix dans les jeux pythiques : l'inscription de sa statue disait qu'il sautait 55 pieds et lançait le disque à quatre-vingt-quinze pas. Il fut un des héros de la bataille de Salamine. Mais le plus célèbre athlète fut le fameux Milon de Crotone. Il remporta six victoires aux jeux olympiques, sept aux pythiques, dix aux isthmiques, neuf aux néméens. De son vivant, sa réputation de vigueur était parvenue jusque dans l'extrême Orient, à la cour des rois de Perse. Il avait à Olympie sa statue de bronze exécutée par son compatriote, le sculpteur Daméos, de Crotone. Il prit une part éclatante dans les luttes de sa patrie contre Sybaris.

Détrôner les jeux d'Olympie était l'ambition de toutes ces villes. C'est ainsi que nous voyons Sybaris et Crotone instituer des jeux solennels et créer des prix magnifiques en argent, dans l'espoir d'attirer à ces solennités les Grecs d'Italie, de Sicile et même des villes de l'Asie Mineure. Ce fut la lointaine origine des honteux combats de gladiateurs, qui devaient plus tard déshonorer la décadence romaine.

Telles étaient les formes de Patriotisme que la nécessité de

(1) Voir à ce sujet, dans la *Science sociale : A travers l'Italie méridionale*, par M. A. Moustiers, t. V, p. 245 et suiv., et *Les ancêtres de Socrate*, par M. d'Azambuja, t. XIX.

résister à la concurrence commerciale développa dans les cités anciennes de la Méditerranée. Mais c'était là un patriotisme d'argent, à la fois étroit et cupide. Ces compétitions à main armée, ces luttes incessantes, que l'histoire a embellies de couleurs trop éclatantes, avaient, en somme, pour mobile le désir de ruiner, par la force brutale, une rivale qu'on ne pouvait surpasser par l'habileté commerciale.

Le pur amour de la patrie et la volonté de se sacrifier au besoin pour elle tenaient moins de place qu'on ne le croit dans les préoccupations de ces marchands : aussi, toutes ces villes, quand elles furent assez riches, cessèrent-elles de recruter leurs défenseurs dans leur sein et firent-elles appel à des armées de mercenaires. « A partir de l'an 560 », marqué par une de leurs défaites, « les Crotoniates, dit Justin, cessèrent de s'exercer au courage militaire et au soin des armes. Ils tombèrent dans le même luxe et la même mollesse que Sybaris. » Après Crotone, c'est Tarente, dont « les vertus militaires se perdirent également dans la corruption et l'amollissement des mœurs ».

Au fond, ce patriotisme si vanté peut se ramener à un drame en deux actes : au premier acte, ces villes s'efforcent de se détruire les unes les autres pour satisfaire leurs rivalités commerciales; au second acte, les villes qui ont ainsi triomphé par la force sont réduites et ruinées à leur tour par quelque vainqueur appartenant à un autre type social.

III

La troisième variété, *le Patriotisme d'État fondé sur l'ambition politique,* se développe plus particulièrement dans les sociétés à grands pouvoirs publics et à centralisation administrative, dont la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, l'Espagne sont les types les plus caractérisés à l'époque actuelle. Dans le passé, l'Empire romain se rattache à cette variété.

Ici, le pouvoir n'est plus représenté par des confréries religieuses, ou par des municipalités urbaines composées de commerçants,

mais par des chefs, guerriers ou entourés de guerriers, exerçant la domination sur de vastes territoires, disposant de ressources considérables en hommes et en argent et ayant sous leurs ordres une armée nombreuse de soldats et de fonctionnaires dociles.

De pareils chefs d'État sont admirablement outillés pour faire la guerre, puisqu'ils tiennent dans leurs mains toutes les forces vives du pays, puisque tout est, là, plus ou moins subordonné à l'État. Soldats et fonctionnaires n'ont d'autre volonté que celle du Pouvoir souverain qui les paye. Par situation, l'armée est même plus favorable à la guerre qu'à la paix; elle a une tendance à n'estimer le souverain, ou le chef d'État, s'il s'agit d'une république, qu'en proportion de ses exploits et de ses victoires.

Dans ces conditions, les représentants du Pouvoir sont naturellement enclins à faire la guerre. C'est souvent pour eux un moyen de supplanter un compétiteur, de chasser un rival : de là, l'innombrable série des guerres entreprises à raison de prétentions dynastiques, ou d'ambitions personnelles. C'est bien séduisant de s'emparer d'un pouvoir qui vous donne l'omnipotence et que la victoire suffit à sacrer et à justifier.

Mais une fois installé, il faut se maintenir, et ce n'est pas une petite affaire pour des pouvoirs aussi exorbitants, qui froissent tant d'intérêts, par la bonne raison qu'ils ont assumé la tâche de penser, de parler et d'agir pour tout le monde. Ils menacent de succomber sous cette omnipotence qui les écrase et qui les déborde. Alors la guerre s'offre encore à eux comme une diversion, comme un moyen de détourner les esprits des difficultés intérieures. Et voilà bien la cause de toute une autre série de guerres dont l'histoire est pleine.

Si ces souverains sont victorieux, leur puissance se trouve encore augmentée, et alors ils ne font plus la guerre pour se maintenir, mais pour s'agrandir, pour étendre leur domination, pour créer ces immenses empires qui font la joie des historiens et la désolation des peuples. Vous voyez ici se dresser devant vous toute la série des prétendus grands rois qui encombrent les avenues de l'histoire et en marquent les principales étapes.

Mais ces immenses puissances sont tellement contre nature,

elles entraînent de tels forfaits dans la vie publique et de telles calamités dans la vie privée, qu'elles ne durent pas : elles s'écroulent avec fracas, presque immédiatement après la mort du héros, souvent de son vivant. Alors la série des guerres recommence avec les successeurs, et ainsi de suite, de générations en générations.

La plupart de ces guerres sont entreprises en dépit du sentiment public, car les peuples ont besoin de la paix, parce qu'ils ont besoin de travailler pour vivre et que la guerre ruine le travail. Mais le sentiment public se fait difficilement jour dans les sociétés de ce type : toute initiative privée y est comprimée par la centralisation administrative. La masse de la population, celle qui est adonnée au travail utile, obscur, méritoire, celle qui produit et qui, seule, alimente l'impôt, est annihilée par la puissance publique, qui a tout envahi, qui lui a peu à peu retiré toute action sociale, qui l'a ainsi atrophiée ; elle ne sait plus qu'obéir : elle obéit au gouvernement, elle obéit aux fonctionnaires, elle obéit aux politiciens. Est-ce qu'on résistait sous Philippe II, sous Louis XIV, sous la Convention, sous Napoléon, sous Guillaume Ier?

Or, ces pouvoirs si remarquablement outillés pour satisfaire leur ambition politique ne peuvent se faire suivre, ne peuvent obtenir des populations les sacrifices énormes qu'ils demandent en hommes et en argent, qu'en invoquant l'intérêt de la Patrie, qu'en surexcitant le sentiment patriotique.

Ils aiment passionnément la paix : personne ne le déclare plus qu'eux et plus haut. La guerre est le pire des fléaux : ils le répètent et le proclament. (Relisez le discours de l'Empereur d'Allemagne aux fêtes de Kiel : le mot de « paix » y figure une douzaine de fois.) Cependant ils passent leur vie à faire la guerre, ou à la préparer. Et cette indéfinie préparation de la guerre est plus ruineuse pour le pays que la guerre elle-même ; elle l'épuise en hommes et en argent.

Plus ce régime social devient ruineux, plus il est nécessaire de faire appel aux sentiments patriotiques. Il est difficile de calculer à quel degré de patriotisme un peuple peut arriver

quand il est complètement ruiné, ou à quel degré de ruine il peut atteindre quand il est parvenu aux dernières convulsions du patriotisme. On peut cependant s'en faire une idée en étudiant la situation actuelle de l'Italie (1). Ce peuple présente, au point de vue scientifique et social, un intérêt extrême : il nous montre clairement le point où aboutit la voie dans laquelle nous sommes engagés. Et si on veut faire la preuve, on n'a qu'à considérer la situation actuelle de l'Espagne. Italie et Espagne, Espagne et Italie, je signale ce double exemple aux patriotes des Deux Mondes. Si on veut pousser plus loin l'expérience, on peut y joindre les républiques de l'Amérique du Sud.

Je ne sais qui a dit, mais c'était un esprit singulièrement sincère : « On reculerait, si l'on voulait sonder ce qu'il y a au fond du mot Patrie ». Il est incontestable que plus de la moitié des forfaits qui déshonorent l'histoire et qui en font une lecture si immorale, ont été commis au nom du patriotisme.

Je sais parfaitement qu'arrivé à ce point de mon article, j'ai dû déranger les idées d'un certain nombre de mes lecteurs : leur chauvinisme, leur patriotisme proteste. Aussi est-ce à eux maintenant que je m'adresse plus spécialement. Et je leur dis : « Franchement, êtes-vous si patriotes que cela? » J'entends patriotes en actes, car je sais parfaitement que le nombre des Patriotes en paroles est fort grand. Mais ici les paroles ne comptent pas. Je crains que beaucoup ne se fassent grandement illusion à eux-mêmes.

Le patriotisme se traduit principalement et d'une façon tangible par deux séries d'actes : le paiement de l'impôt en argent et le paiement de l'impôt du sang.

Vous payez exactement l'impôt en argent : la crainte du percepteur est le commencement de la sagesse; d'ailleurs, il n'y a pas moyen de s'y soustraire. Mais vous protestez de toutes vos

(1) Par une ironie fortuite, mais cruelle, le portique d'une des pièces d'artifices par lesquelles les Italiens ont célébré l'anniversaire de l'Unité, s'ouvrait sur les décombres d'un quartier de la « Troisième Rome » ruiné avant d'avoir été construit. C'est le *Temps* qui en fait la remarque.

forces contre le poids croissant des charges publiques, et si un candidat se fait un tremplin de la diminution des impôts, vous lui êtes favorable. J'affirme qu'en agissant ainsi vous manifestez que vous êtes un faux patriote, au sens du patriotisme que je viens de condamner. Le système que, contre moi, vous défendez, que vous soutenez avec chaleur, ne peut fonctionner, vous le savez bien, qu'avec énormément d'argent. Si vous aviez réellement ce patriotisme, si vous l'aviez autrement que de tête, s'il était pour vous autre chose qu'une attitude irraisonnée, vous ne marchanderiez pas au Pouvoir l'argent dont il a besoin pour alimenter cette forme du patriotisme. Payez sans vous plaindre : plus vous payez, plus votre patriotisme triomphe, plus vous devez vous réjouir.

J'ai le droit, moi, de n'être pas content, parce que, conséquent avec moi-même, je proteste en toute occasion contre le système social édifié par ce faux patriotisme. Ce droit vous ne l'avez pas et vous ne le prenez qu'en vous mettant en contradiction avec vous-même.

Le second acte imposé par le patriotisme, tel que vous l'admettez, est l'impôt du sang. Dans quelle mesure le payez-vous, ô Patriotes! J'ai déjà traité ici même cette question ; on me permettra de rappeler ce que j'écrivais à ce sujet : cela mérite peut-être d'être dit deux fois :

« Ce n'est un mystère pour personne que tous les Français, même les plus chauvins, n'ont qu'une préoccupation : se soustraire au service de trois ans et y soustraire leurs fils ; toute la vie est orientée vers ce but.

« Si le service de trois ans est nécessaire, pourquoi s'y soustraire? S'il est inutile, pourquoi le défendre? N'y a-t-il pas une sorte de contradiction à s'y soustraire et à le défendre tout à la fois?

« Depuis la nouvelle loi militaire, les écoles qui dispensent de deux ans de service sont encombrées de candidats. Plusieurs de ces écoles périclitaient faute d'élèves; elles en regorgent maintenant. A l'École de Droit, on en est même arrivé à abaisser les épreuves, et par conséquent les études, pour pouvoir délivrer un plus grand nombre de ces diplômes libérateurs. Les professeurs

se souviennent qu'ils sont pères, et leur paternité est moins intransigeante que leur chauvinisme.

« Parmi les sénateurs et les députés, combien y en a-t-il dont les fils fassent trois ans de service? Y en a-t-il dix? — Ainsi, on donne au service de trois ans ses votes, mais on ne lui donne pas ses fils. »

En somme, cette variété de Patriotisme repose sur la poursuite de la domination politique au moyen de la guerre et grâce à l'extension démesurée de la puissance publique. Mais un pareil patriotisme est tellement écrasant pour les populations, que chacun, après avoir entonné en son honneur le couplet de rigueur, s'efforce de se dérober aux charges exorbitantes qu'il impose. Ces charges retombent alors de tout leur poids sur les faibles, les petits, les naïfs, sur le peuple en un mot, qu'elles écrasent, et qu'elles ruinent. Un jour, poussé à bout, ce peuple se débarrasse violemment des Louis XIV, des Conventionnels, des Napoléon, mais il ne réussit qu'à retomber sous la domination d'autres Louis XIV, d'autres Conventionnels, d'autres Napopoléon, car, dans ce type social, il y en a toujours en disponibilité.

IV

J'arrive à la quatrième et dernière variété, *le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée.*

Je classe sous ce terme tout un groupe de sociétés dans lesquelles le Patriotisme et l'idée de Patrie elle-même se manifestent sous une forme absolument différente des trois précédentes.

Ici, l'homme considère essentiellement que la Patrie, c'est le foyer, et que l'intérêt intangible qu'il doit défendre envers et contre tous, c'est la liberté complète de ce foyer et de ceux qui l'habitent. Pour lui, la patrie politique n'a d'autre but que de faciliter le maintien de l'indépendance privée. Il ne considère pas, comme dans le type précédent, que l'homme est essentiellement créé pour la patrie, mais la patrie pour l'homme. Il est

moins préoccupé d'être citoyen d'un grand pays, que d'être un citoyen libre. A vrai dire, il est homme avant d'être citoyen.

Cette forme de patriotisme, si différente de la forme latine, a fait sa première apparition dans l'Occident de l'Europe vers le cinquième siècle de notre ère. Elle a été importée en Gaule par les Francs, en Grande-Bretagne par les Saxons. Francs et Saxons appartenaient à la même formation sociale, que la Science sociale désigne sous le nom de *formation particulariste,* parce que, contrairement à la tradition léguée par l'Empire romain, elle fait prédominer l'individu, le *particulier*, sur l'État.

Cette prédominance du particulier s'est immédiatement traduite, en France et en Grande-Bretagne, par un infini morcellement de la souveraineté. A vrai dire, il y a eu, au moyen âge, autant de souverainetés que de domaines; chaque particulier était souverain sur sa terre : il y exerçait la police et la justice. Ce fut la substitution d'une foule de petites Patries à la grande Patrie romaine.

Je n'ai pas à dire ici comment et pourquoi cette forme nouvelle de société disparut peu à peu de la France, chassée par le type de la grande Monarchie centralisée, et fut, au contraire, conservée en Angleterre. Le fait est qu'aujourd'hui nous pouvons l'observer principalement parmi les populations du type anglo-saxon, c'est-à-dire en Angleterre et dans ses nombreuses colonies et aux États-Unis.

Pour préciser la forme que revêt le Patriotisme, chez ces populations, il suffit de rappeler quelques faits connus de tous et bien caractéristiques.

Le premier fait est la *facilité extraordinaire avec laquelle l'individu s'expatrie sans esprit de retour*. Et il ne s'agit pas d'une expatriation dans le voisinage de la frontière, mais au loin, au plus loin, sous d'autres cieux, souvent aux antipodes. Le colon anglo-saxon a manifestement le sentiment qu'il porte sa patrie avec lui, que la patrie est l'endroit du monde où l'on peut vivre libre.

Le second fait est l'*indépendance des colonies vis-à-vis de la mère patrie*. Tant qu'elles lui restent unies, elles conservent vis-à-

vis d'elle une grande indépendance, s'administrant elles-mêmes, jouissant, elles aussi, du self-government; elles ne considèrent pas que l'amour de la patrie consiste à se laisser mener et exploiter par elle. Mais cette union avec la mère patrie est elle-même passagère; elle ne se prolonge guère au delà de la période de formation et d'éducation : les colonies anglaises, comme les jeunes Anglais, tendent à s'expatrier. C'est ainsi que l'Angleterre a déjà vu les États-Unis se séparer d'elle et qu'elle voit s'accentuer chaque jour les tendances séparatistes en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Canada, au Cap. « Les habitants des colonies anglaises, dit un voyageur moderne, sont fiers aujourd'hui de s'appeler Australiens, Canadiens, Africains. L'esprit national s'accentue tous les jours, et c'est John Bull lui-même qui l'alimente. Tout Anglais qui va s'établir aux colonies cesse, après quelques années, d'être Anglais : il est Canadien, Australien, Africain, et jure par sa nouvelle Patrie. C'est par pure politesse envers la mère patrie que ces Anglo-Saxons acceptent des gouverneurs, et encore à la condition formelle que ces gouverneurs ne s'occupent pas plus de politique que ne le font la reine et les membres de la famille royale (1). »

Une troisième manifestation non moins caractéristique est la *répudiation complète du militarisme*. L'Angleterre, « qui a cependant quatre fois plus de sujets que n'en gouvernent les autres Puissances de l'Europe réunies, est, parmi les grands États de l'Europe, celui qui s'appuie sur l'armée permanente la moins considérable. Son armée régulière est d'environ cent mille hommes (2). C'est le sixième de celle de la France, de l'Allemagne et de la Russie, c'est-à-dire des pays de la variété précédente; le quart de celle de l'Autriche, le tiers de celle de l'Italie sur le pied de paix, bien entendu. C'est peut-être le trentième ou le quarantième, si on tient compte du nombre des sujets.

Mais voici qui montre mieux à quel point l'Angleterre est peu organisée en vue de la guerre : « La conscription n'existe pas en Angleterre et le gouvernement ne peut lever, dans le peuple

(1) Max O'Rell, *La Maison John Bull et C°*, Calmann-Lévy.
(2) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IV, p. 879, 881.

même, les hommes qui pourraient lui servir à combattre les volontés du peuple : chaque année, les forces militaires seraient licenciées de fait si le Parlement n'en votait le maintien. En principe, le Souverain n'a pas le droit d'entretenir une armée permanente sans la sanction des Communes, qui fournissent les fonds nécessaires et proclament, chaque année, le Muting-act, d'après lequel a été institué le code militaire (1). » Notez que la conscription n'existe pas plus pour la marine que pour l'armée : les marins se recrutent, comme les soldats, au moyen d'enrôlements volontaires.

Aux États-Unis, l'armée est encore plus réduite : elle ne comprend, sur le pied de paix, que 26.000 hommes, pour un territoire et une population immenses.

Ces tendances antimilitaristes s'accusent encore par le développement des associations en faveur de la paix. Ce n'est guère qu'en Angleterre et aux États-Unis qu'elles ont pris une sérieuse extension. D'après un tableau que j'ai sous les yeux, les diverses sociétés françaises comprennent environ 1.200 adhérents, la seule société allemande qui soit mentionnée n'en a que 70, tandis que cinq sociétés anglaises comptent à elles seules plus de 25.000 adhérents, sans parler de la *Peace Society,* fondée en 1816, qui en compte plusieurs milliers. Aux États-Unis, une seule société a plusieurs millions de membres, et les sociétés du même genre sont innombrables et font tous les jours des progrès.

Enfin, nous pouvons citer, comme dernier symptôme, *la tendance à régler les difficultés internationales non par la guerre mais par l'arbitrage.* Depuis 1816, il est intervenu entre les différents peuples du monde entier soixante-douze traités d'arbitrages. Or, sur ce chiffre, vingt-trois concernent l'Angleterre et trente-six les États-Unis. Tous les autres peuples réunis n'ont eu recours à l'arbitrage que treize fois. Ces chiffres prouvent éloquemment que le patriotisme de la race anglo-saxonne se traduit plus volontiers par l'arbitrage que par la force des armes.

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle,* t. IV, p. 879.

V

Nous pouvons maintenant juger comparativement ces quatre variétés de patriotisme.

Le Patriotisme fondé sur le sentiment religieux est aujourd'hui confiné dans les Déserts, où les confréries musulmanes l'alimentent péniblement; en tous cas, il n'exerce plus et ne peut plus exercer d'action extérieure. Chez les peuples de l'Occident, la religion tend de plus en plus à la pratique de la tolérance; elle se propage par la persuasion et ne s'impose plus par la force; elle établit son domaine dans la conscience et n'invoque plus la puissance publique pour recruter des adhérents. Cette variété est donc en recul manifeste sur toute la ligne.

Le patriotisme fondé sur la concurrence commerciale a également fait son temps. Les causes qui lui ont autrefois donné naissance, dans le bassin de la Méditerranée, n'existent plus depuis longtemps. Les anciennes cités phéniciennes, carthaginoises, grecques, puis vénitienne et génoise, n'existent plus ou à peu près plus; et elles prouvent par leur ruine ou par leur irrémédiable décadence ce que vaut ce genre de patriotisme comme force sociale. Aujourd'hui, la concurrence est devenue « l'âme du commerce »; alors même qu'on essaye de la limiter ou de l'atténuer par des mesures douanières, les barrières s'abaissent entre les peuples et l'on commerce, en somme, de plus en plus librement d'un bout du monde à l'autre.

Voilà encore une forme de patriotisme sur laquelle il ne faut plus compter et qui va rejoindre la précédente dans les fastes de l'histoire ancienne.

Nous ne pouvons malheureusement en dire autant de la troisième variété : *le Patriotisme d'État fondé sur l'ambition politique* n'est pas mort; du moins, il est plus malade qu'on ne le croit généralement. Il présente ce symptôme infaillible des choses désormais finies, qu'on ne réussit à le maintenir que par des procédés

artificiels, en recourant à des moyens de surexcitation de plus en plus violents, et qu'il entraîne pour les populations des charges croissantes et déjà exorbitantes. Il est probable qu'entre la France et l'Allemagne, par exemple, le vaincu sera celui qui succombera le premier aux charges qu'impose cette paix, plus onéreuse encore que la guerre. Mais, à ce moment-là, le vainqueur ne vaudra guère mieux.

Le véritable vainqueur sera fourni par les Sociétés appartenant à la quatrième variété.

Cette variété, *le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée,* présente tous les symptômes des choses qui grandissent et qui ont pour elles l'avenir.

1° *Ce patriotisme fonctionne naturellement,* sans qu'il soit nécessaire de l'entretenir par des excitations extérieures et incessantes. Il est le produit d'un état social qui développe spontanément chez l'homme le besoin de l'indépendance et l'éloignement pour toutes les contraintes inutiles, imposées par l'État. Pour faire respecter cette indépendance vis-à-vis des Pouvoirs publics, pour repousser ces contraintes, l'individu n'a donc qu'à obéir à ses instincts les plus profonds. Il pratique cette forme de patriotisme aussi naturellement qu'il boit, qu'il mange et qu'il dort.

2° *Ce patriotisme développe la richesse.* Il la développe d'abord négativement, en supprimant toutes les charges ruineuses imposées par le militarisme; il la développe ensuite positivement, en excitant toutes les énergies triomphantes de la vie privée. Les sociétés de ce type sont incontestablement les plus riches, — et les plus riches par leur travail, — qui existent à la surface du globe.

3° *Ce patriotisme développe la grandeur morale.* Il faut insister sur ce point, parce que notre chauvinisme a eu intérêt à fausser les idées à ce sujet. Il dit et répète que la guerre est une grande source, sinon la plus grande, d'élévation morale, que si elle venait à disparaître, il y aurait diminution de valeur morale dans l'humanité. Cette affirmation est peut-être utile pour exciter les peuples à se jeter les uns sur les autres, mais

elle est en contradiction flagrante avec les faits les plus manifestes.

Les sauvages de l'Amérique du Sud et de l'Afrique sont constamment en guerre les uns avec les autres, pour se disputer les territoires de chasse : ils devraient donc, depuis des siècles, être arrivés au plus haut degré de la valeur morale; ils sont au dernier. Si on consulte l'histoire des peuples civilisés, on constate que les périodes des invasions, des guerres, celles où le patriotisme guerrier est arrivé à son paroxysme, sont en même temps celles où l'homme semble frappé d'une plus grande déchéance morale. Alors s'accumulent, sous la plume de l'historien, les récits d'assassinats, de parjures, de luttes fratricides, de forfaits de tous genres, qu'il est bien difficile de confondre avec un développement de la grandeur morale. L'ambition surexcitée, le désir de la conquête et de la domination portent les chefs à fouler aux pieds toute morale; d'autre part, l'enivrement, l'excitation de la lutte portent les soldats à tous les actes de cruauté, de violence et de débauche que le bon sens de la langue appelle les actes d'une « soldatesque effrénée ».

Mais on peut objecter que le régime militaire actuel ne comporte plus, au moins au même degré, de pareils actes. Cela est très vrai, mais, dans cet état nouveau, la déperdition morale, pour être différente, n'en est pas moins réelle.

Aujourd'hui, la guerre est heureusement devenue l'exception; l'état normal pour le soldat, c'est la paix armée. Nous sommes déjà loin du guerrier dont la vie se passait dans les combats, le soldat actuel passe sa vie à la caserne, à apprendre le maniement d'une arme dont généralement il n'aura pas à se servir. C'est presque un bon bourgeois paisible, vivant de rentes sur l'État.

Or, on n'aperçoit pas du tout ce que cette vie de caserne peut ajouter au développement moral de l'individu; mais, par contre, on voit fort bien ce qu'elle lui enlève...

Cette demi-oisiveté, sans initiative et sans responsabilité, au milieu d'une promiscuité énorme, ne constitue pas des conditions morales très favorables : le *rengagé,* qui représente le soldat à la plus haute puissance, n'a jamais passé pour un modèle de

grandeur morale. Un des signes les plus manifestes de la valeur morale d'un homme est l'aptitude qu'il a à triompher de lui-même, à faire l'effort nécessaire pour surmonter les difficultés de la vie, en un mot, à se plier à la dure loi du travail. Or, c'est un fait connu du monde entier, que le passage par le service militaire détruit en grande partie cette aptitude chez l'homme. L'ancien soldat n'est apte qu'aux emplois de bureau ou de police; il revient difficilement au métier de paysan ou d'ouvrier, qu'il a pu exercer avant son entrée au service. Il trouve décidément ces métiers trop durs pour lui. Le passage par la caserne a donc diminué notablement sa valeur morale.

L'officier, de son côté, est influencé par ce milieu d'une manière qui n'est pas très heureuse. Il y a les officiers qui travaillent; ceux-là échappent en partie par là aux effets énervants de la vie de caserne. Mais en cela ils ne sont pas dans une situation différente du commun de l'humanité qui est également obligé de travailler pour vivre. Mais il y a les officiers qui ne travaillent pas, je veux dire qui s'en tiennent aux strictes obligations de la vie militaire. Ceux-là sont peu à peu portés à passer les longs loisirs que cette vie leur laisse, au café, au jeu, à la promenade, en visites, ou en plaisirs. Je demande en quoi ces divers exercices peuvent contribuer à les rendre supérieurs au simple « pékin », au point de vue moral.

Si maintenant nous considérons les peuples qui ont répudié le fonctionnarisme et le militarisme, ces deux formes du Patriotisme d'État, nous constatons qu'ils échappent, par là même, aux causes de dégénérescence morale qui sont propres à ces deux institutions. La jeunesse, n'ayant plus la ressource de se caser dans ces situations commodes et toutes faites de l'administration et de l'armée, est obligée de se retourner vers les professions usuelles, qui exigent plus d'effort et plus d'initiative, qui exposent à plus d'aléa et à plus de responsabilité. Mais du moins elle trouve, dans l'effort qu'elle est ainsi obligée de faire pour s'établir, pour élever et pour nourrir sa famille, une énergie et une grandeur morale que n'ont jamais développées l'oisiveté et la vie facile.

4° *Ce Patriotisme accélère l'expansion et l'implantation de la race dans le monde.*

Voici, un extrait fort suggestif des statistiques officielles concernant le nombre de navires qui ont passé par le canal de Suez, dans le courant de l'année dernière.

Navires français	160
Navires allemands	260
Navires anglais	2.262!!!

Ces chiffres sont cruels. Pendant que, des deux côtés du Rhin et des Alpes, nous tâchons de réchauffer, par tous les moyens possibles, un patriotisme qui faiblit, pendant que nous passons des revues et que nous célébrons des anniversaires guerriers, un adversaire que nous ne voyons pas, ou que nous méprisons parce qu'il n'est pas comme nous armé jusqu'aux dents, sillonne tranquillement les mers de ses innombrables navires et envahit insensiblement le monde de ses innombrables colons.

Nous sommes encore attardés dans cette idée archéologique que la force d'une race dérive essentiellement de la force de ses Pouvoirs publics. S'il en était vraiment ainsi, les races latines devraient être actuellement maîtresses du monde, tandis qu'elles reculent sur tous les points devant la race anglo-saxonne à pouvoirs faibles et peu guerriers.

Si nous comprenions bien cela, nous serions dans la meilleure posture pour remporter sur l'Allemagne cette revanche dont on parle tant : nous la chercherions, non dans la prédominance militaire, qui affaiblit le vainqueur presque autant que le vaincu, mais dans la prédominance sociale, qui est seule réelle, parce qu'elle est fondée sur le travail et sur l'indépendance de la vie privée.

L'état de guerre, ou l'état de paix armée qui en est le corollaire, n'est pas une nécessité fatale; c'est tout simplement un produit naturel des divers types de sociétés qui ont prédominé jusqu'ici et qui, tous, à des degrés divers, étaient fondés sur le développement exagéré des Pouvoirs publics. Pour les sociétés qui ont réussi à se dégager de cette formation sociale, la guerre

n'est plus qu'un accident de plus en plus rare; elles conservent, en quelque sorte pour mémoire, leur armée très réduite en nombre, ou pour se défendre au besoin contre les sociétés encore attardées dans le vieux système militaire.

Si maintenant nous voulions résumer toutes ces considérations dans une formule brève, nous pourrions dire :

Le Patriotisme d'État, fondé sur l'ambition politique, n'est qu'un Patriotisme artificiel et faux, qui conduit les peuples à leur ruine.

Le vrai Patriotisme consiste, au contraire, à maintenir énergiquement l'indépendance du Particulier contre le développement et contre les empiètements de l'État, parce que c'est le seul moyen d'assurer à la Patrie la puissance et la prospérité sociales.

Edmond Demolins.

P. S. — Nous apprenons la prise de Tananarive par nos troupes. Ce succès prouve, une fois de plus, que notre état social nous a bien outillés pour la conquête à main armée.

Mais il ne suffit pas de vaincre il faut surtout savoir profiter de la victoire; c'est à quoi nous sommes moins bien préparés.

Il s'agit donc maintenant de faire appel, plus que jamais, à la forme de Patriotisme que nous venons de définir, comme la plus favorable à « l'expansion et à l'implantation de la race dans le monde ». E. D.

LES ANCÊTRES DE SOCRATE

IV. — LE TYPE DU SOPHISTE (1)

Nous avons vu, dans le type du pythagoricien, la première apparition du *philosophe de métier*. Cette évolution va s'accentuer avec un type fort différent, celui du *sophiste*.

Les mots eux-mêmes, si on le remarque, ont gardé l'empreinte de cette évolution. Les premiers philosophes ne s'appelaient pas philosophes, mais *sages* (σόφοι), ce qui n'indiquait qu'une qualité personnelle, un fait individuel; à partir de Pythagore, ils s'appellent *amis de la sagesse* (φιλόσοφοι), ce qui prend la façon d'un titre corporatif, d'une accession à un genre de connaissances constitué. Enfin, la terminaison *istès* (ιστής) étant spécialement affectée aux *métiers*, aux professions lucratives, nous avons maintenant devant nous le *marchand de sagesse* (σοφιστής).

Le terrain par excellence du sophiste, c'est Athènes, bien que peu de sophistes soient athéniens. L'Ionie et ses colonies diverses, d'un côté, la Sicile de l'autre, avaient connu la prospérité avant Athènes. La splendeur de cette dernière cité date, comme on le sait, des guerres Médiques, de ces fameuses victoires de Marathon et de Salamine, qui concentrèrent dans la jeune Athènes toute la puissance et toute la prospérité de l'ancienne confédération ionienne.

Athènes, c'est la grande ville commerçante de la mer Égée, la reine incontestée de tous les rivages orientaux du monde hellénique. Ce monopole du commerce développe en elle, avec la

(1) Voir les trois précédents articles dans la *Science sociale*, livraisons de juin, de juillet et de septembre 1895.

richesse, les cultures intellectuelles qui en sont la conséquence, comme en Ionie et pour les mêmes raisons. Par suite, les hommes éminents des diverses cités voisines, et même de certaines cités lointaines, désertent leur patrie pour aller exercer leur talent à Athènes, *parce qu'on y gagne plus d'argent*. Déjà l'on voit Parménide et Zénon d'Élée, vers 460, faire un voyage à Athènes. Gorgias, ambassadeur de Léontium, trouve profit à quitter le pays qui l'a fait ambassadeur pour celui où il exerce son ambassade. Protagoras quitte Abdère, où végète l'école de Démocrite. Thrasymaque arrive de Chalcédoine. Hippias abandonne Élis, appelant Athènes, dans son enthousiasme, le « Prytanée de la sagesse ». Prodicus trouve que l'île de Cos ne lui donne pas assez de travail, et va en chercher dans la patrie de Thémistocle. Il y a là, exercée par Athènes, une influence attractive analogue à celle que possède actuellement Paris. C'est dans ce centre intellectuel seul qu'on peut *se faire connaître* et faire valoir ses capacités à un taux rémunérateur.

Mais Athènes n'est pas une cité semblable à Crotone ou à Sybaris. D'une part, elle occupe bien réellement le *centre* du petit monde grec. L'Archipel est là, devant elle, à sa portée. Ses navires ne font d'ordinaire que le cabotage, qui n'exige pas une organisation commerciale très compliquée et ne favorise guère la formation d'immenses fortunes. La richesse est abondante, mais plus divisée. D'autre part, les guerres Médiques ont trop rapidement passé, un peu comme une trombe, pour avoir déterminé dans la cité une solide organisation militaire. Forte de sa toute-puissance navale, qui s'identifie avec sa toute-puissance commerciale, Athènes songe peu à la défense terrestre. Elle y songe si peu que les Lacédémoniens, durant la guerre du Péloponèse, envahiront et ravageront l'Attique en toute liberté.

Ces diverses circonstances contribuent à affaiblir, à Athènes, l'élément aristocratique et à laisser dominer l'élément démocratique. Ce n'est plus une élite sociale qui gouverne, c'est le *petit monde*, pêle-mêle : petits armateurs, petits marchands, petits paysans de la banlieue voisine, petits artisans urbains. Les grands propriétaires sont tenus en suspicion, et les négociants qui s'en-

richissent trop voient fondre sur eux les *liturgies,* impôts énormes, forçant un seul homme à l'équipement d'un vaisseau, à la réparation des murailles, à l'organisation d'une représentation dramatique.

C'est dans cette Athènes démocratique, remuante, que débarquent nos sophistes, arrivés de divers rivages où la philosophie s'est déjà développée suivant les lois exposées dans nos précédents articles. Là, point de classe privilégiée en mesure de les soutenir officiellement, de s'en faire des auxiliaires. Il faut à soi seul gagner sa vie comme l'on peut, et, dans ce flot de commerçants, se faire commerçants comme tout le monde. Le sophiste a emporté sa marchandise avec lui; il va tout simplement la mettre en vente. Il se fera *marchand d'idées.*

I. — LE MARCHAND D'IDÉES.

Avant d'entrer dans l'examen de la sophistique proprement dite, il faut, en effet, nous représenter la *situation* occupée par le sophiste dans la société athénienne.

Le sophiste existe, parce qu'on a besoin de lui. La clientèle préexiste toujours au marchand. Quelle est ici cette clientèle?

Les auteurs, et principalement Xénophon et Platon, sont unanimes là-dessus. Les sophistes s'adressent aux *jeunes gens riches.* C'est parmi eux que se recrutent les disciples de Gorgias et de Protagoras comme les disciples de Socrate. Et pourquoi les jeunes gens riches recherchent-ils les sophistes? Les mêmes auteurs, en une foule d'endroits, nous font une réponse identique. C'est, disent-ils, *afin de se perfectionner dans l'art de la parole et d'entrer aussi armés que possible dans l'arène politique.* Les sophistes sont donc des marchands qui tiennent chez eux tous les articles nécessaires au futur politicien, et ces articles sont si précieux qu'on ne lésine pas. Les sophistes sont payés, et grassement payés. On paye cinquante drachmes pour assister au cours de Prodicus sur le *juste emploi des mots.* Certains jeunes gens se saignent pour se procurer ces bienheureuses leçons. D'autres, moins fortunés, essayent du moins de s'en faire communiquer

le résumé par leurs camarades, et on se pâme au cours d'un sophiste auquel on n'a pas assisté (1).

Voilà un fait curieux et qu'il ne faut pas se hâter de mettre sur le compte d'un amour désintéressé des choses de l'esprit. Cet amour désintéressé se rencontre sans doute, et nous aurons occasion d'en reparler en nous occupant de Socrate. Mais un mobile plus puissant entraîne la masse. Il est, dans nos Facultés, des étudiants aussi assidus, aussi appliqués, aussi avides d'enseignements que l'étaient les riches éphèbes athéniens : ce sont les étudiants à la licence et à l'agrégation, et l'on sait que leur ardeur trouve son explication dans l'obtention d'un précieux diplôme. Pas de diplôme à Athènes; mais, en revanche, il faut avoir passé par l'école des sophistes pour être quelqu'un dans la cité. « Le plus grand de tous les biens, dit Gorgias dans Platon, celui qui rend libre et même puissant dans chaque cité, c'est, selon moi, d'être en état de persuader par ses discours les juges dans les tribunaux, les sénateurs dans le sénat, le peuple dans les assemblées, en un mot, tous ceux qui composent toute espèce de réunion politique. » Voici maintenant Socrate présentant un jeune élève, Hippocrate, à Protagoras : « Hippocrate que voilà est un de mes compatriotes, fils d'Apollodore, d'une des plus grandes et des plus riches maisons d'Athènes; nul jeune homme de son âge n'a de plus heureuses dispositions; il veut se rendre illustre dans sa patrie, et il est persuadé que, pour y réussir, il ne peut mieux faire que de s'attacher à toi » (2). Même note, comique cette fois, donnée par Aristophane; c'est Strepsiade qui présente son fils à Socrate, considéré par le poète athénien comme le roi des sophistes :

Strepsiade. — Instruis-le, châtie-le, et ne manque pas de lui bien affiler la langue, d'un côté pour les petits procès, de l'autre pour les grandes affaires.

Socrate. — Ne t'inquiète pas; je te le rendrai sophiste accompli.

(1) Voir le début du *Phèdre*, de Platon.

(2) Platon, *Protagoras*. — Nos citations de Platon sont empruntées à la traduction de Victor Cousin.

Pour bien comprendre cette *importance extraordinaire de la parole,* qui est ici un phénomène social des plus saillants, rappelons-nous les principaux caractères de la formation hellénique et combinons-les avec la situation spéciale d'Athènes : culture arborescente modérée, laissant beaucoup de loisirs; petit commerce de cabotage, enrichissant beaucoup, grâce à la disparition des concurrences, et toutefois n'absorbant pas, comme en Phénicie, ceux qui s'y livrent; origine ionienne de la race et exode dans l'Attique de familles aristocratiques chassées du Péloponèse par les Héraclides; retour vers l'Attique de certains Ioniens d'Asie, — de Milet notamment, lors de l'invasion de l'Ionie par les Perses; ajoutez la constitution démocratique d'Athènes, signalée plus haut, et l'on s'expliquera aisément comment, de ces divers éléments sociaux, résulte *un milieu particulièrement intelligent, disposant d'une partie de son temps, formé à la parole par le commerce et la conversation,* et où les individualités d'élite s'efforcent de perfectionner à outrance, pour l'usage politique, cette habileté de parole que le commerce et les loisirs tendent déjà à leur donner.

En effet, si la raison du plus fort, en tout pays, est toujours la meilleure, il s'agit de savoir en quoi consiste la *force,* et si cette dernière ne change pas d'aspect suivant l'organisation d'une société. Dans une *cité* restreinte, où l'accès des fonctions publiques est ouvert à tous les citoyens, et où l'occupation dominante, le commerce, a créé une race de gens bavards, persuasifs, la *force* est à celui qui persuadera le mieux. Notons en passant que nulle part ces conditions ne se sont trouvées mieux réalisées qu'à Athènes. Elles ne le sont pas dans les cités où dominent des aristocraties, lesquelles règnent par une influence propre et traditionnelle. Elles ne le sont pas dans les grands États, même dans les grandes démocraties, où le jeu des élections est trop étendu et trop compliqué, et où une portion trop restreinte des citoyens réussit seule à suivre cette politique diffuse. A Athènes, tout dépend de la parole. Comme la *valeur* d'un chevalier du moyen âge se mesure à la vigueur avec laquelle il brandit la lance ou l'épée, la *valeur* d'un politicien athénien se mesure à

l'adresse avec laquelle il manie l'exorde, la preuve, la réfutation, l'invective, l'ironie, la narration, la péroraison. Or, tout ceci se trouve bien en germe dans le commerce, mais à l'état primitif, chaotique. Un marchand de poissons qui vous fait prendre, grâce à son boniment, des sardines gâtées pour des sardines fraîches est incontestablement un orateur remarquable, mais il est orateur sans le savoir. De plus, son éloquence est confinée dans une spécialité. Il pataugerait peut-être sur un autre sujet que les sardines. L'éphèbe riche sait cela, et il veut transporter l'éloquence du marché à la place publique, de la boutique au tribunal. Il veut se rendre compte, scientifiquement, des procédés qu'emploie instinctivement tout Athénien dans ses conversations d'affaires ; il veut cataloguer, dénombrer les armes diverses que fournit la parole, et les diverses façons de s'en servir, afin de pouvoir au besoin, sans hésitation, se servir de la meilleure, trouver instantanément la plus vigoureuse *botte* ou la plus sûre *parade*. L'Athénien ordinaire est comme un homme bien musclé qui, si on lui met un fleuret en main, s'en sert avec prestesse, mais sans méthode. L'éphèbe qui sort de chez les sophistes est un escrimeur de profession. Il battra l'autre, comme le maître d'armes de M. Jourdain, par raison démonstrative, et voilà pourquoi il paie si cher les leçons qui l'ont rendu si fort.

Mais il y a deux choses dans l'éloquence : le fond et la forme. De là, en théorie, deux sortes de maîtres, le sophiste et le rhéteur, le sophiste marchand d'idées et le rhéteur marchand de mots. Mais on conçoit que, dans un tel ordre de choses, la division du travail ne s'accomplisse pas aisément. Tout rhéteur est plus ou moins sophiste, et réciproquement. Gorgias, à une question de Socrate qui lui demande ce qu'il est, se déclare officiellement rhéteur, et le rhéteur Isocrate, en revanche, était parfois traité de sophiste. Au fond, les deux choses se tiennent trop étroitement pour qu'on ait pu les séparer dans la pratique, du moins à l'époque de Périclès. Le cours si coûteux où Prodicus définissait et distinguait les synonymes ne pouvait aller sans une analyse finie et pénétrante du sens des mots qu'il creusait ainsi.

Le côté sophistique est d'ailleurs le côté essentiel de cette formation à l'éloquence. Pour parler, il faut avoir quelque chose à dire; et l'art même de parler pour ne rien dire, si précieux en politique, suppose des connaissances psychologiques où la rhétorique a moins de part que la philosophie. Si le sophiste, en tant que rhéteur, est donc l'homme qui apprend à tourner des phrases, ce même sophiste, en tant que sophiste proprement dit, est l'homme qui apprend à envelopper quelque chose sous ces phrases, à retenir des idées toutes faites, des axiomes, des sentences, des *lieux* d'argument (d'où est venu le terme de *lieu commun*), des considérations morales, sur lesquels il est facile de broder n'importe quoi à n'importe quelle occasion. Alphonse Daudet, dans les *Rois en exil,* nous représente un gros marchand de vin enrichi, qui, obligé de paraître dans les salons *select* après avoir marié sa fille à un prince, se fait donner par un jeune bohême royaliste, très intelligent, « des idées sur les choses ». L'ancien négociant se paie ainsi le luxe d'étonner les gens chics par la hauteur et l'originalité de ses vues politiques. Le service que le sophiste rend au jeune Athénien a quelque chose d'analogue. Aussi l'influence de la sophistique est-elle grande sur les hommes d'État de ce temps-là. Périclès, Alcibiade, Thucydide, Théramène, Critias, ont passé par cette haute et libre école avant d'aborder la tribune ou de briguer les charges de l'État; et Xénophon, parlant des rapports des deux derniers avec Socrate, s'attache longuement (1) à nous montrer comment ces deux jeunes Athéniens, ambitieux et sans scrupule, ne se faisaient ainsi les disciples des maîtres éminents, qu'afin d'en extraire tout le suc intellectuel qu'ils pouvaient et d'arriver plus sûrement, par cette science acquise, à mettre la main sur le pouvoir. Suivant le mot du grand Frédéric, ils pressaient l'orange, quitte à jeter ensuite l'écorce.

On voit donc se préciser la raison d'être de la sophistique. C'est un organisme utilitaire, un atelier où se forment des apprentis. « On ne cultive plus la science pour elle-même, dit Zel-

(1) *Mémorables.*

ler (1), mais on mesure son prix et son importance à son utilité *comme moyen d'action*. La sophistique se trouve ainsi sur la frontière commune de la philosophie et de la politique. »

Pénétrons maintenant dans la sophistique elle-même, et rendons-nous compte de son essence, de ses procédés, de ses principes. Tout dérivera, évidemment, de la situation que nous venons de poser, à savoir du besoin qu'ont les jeunes gens riches de se fortifier en vue des luttes de la tribune et de l'*agora*. Or, sur l'agora, il faut raisonner, et, en même temps, il faut décider, à chaque occasion, de la justice ou de l'injustice de telle loi, de telle mesure, de telle administration politique. De là les deux principales faces de la sophistique, les deux points de vue auxquels nous allons l'envisager : 1° la création et le triomphe de la logique; 2° l'obscurcissement systématique de la morale.

II. — LE TRIOMPHE DE LA LOGIQUE.

Logique vient de λόγος, qui signifie deux choses en grec : *discours* et *raison*. C'est ainsi que le fameux dialogue des *Nuées* entre le *Discours plus fort* et le *Discours plus faible* doit se comprendre en réalité comme un dialogue entre la *Bonne raison* et la *Mauvaise raison* (2). Ce double sens montre assez la relation qui a existé primitivement entre l'art de parler et l'art de raisonner, entre le bavardage et l'éloquence. L'enseignement sophistique est d'ailleurs, par excellence, un enseignement *oral*. Les exercices écrits, importants de nos jours pour la préparation d'un examen, sont relégués, en Grèce, au second plan. C'est la parole qui prépare directement à la parole. Le climat se prête d'ailleurs admirablement aux causeries en plein air. Les sophistes et leurs disciples sont donc des *péripatéticiens* avant la lettre. « J'eus vraiment un singulier plaisir, dit Socrate (3), à voir avec quelle discrétion cette belle troupe (de disciples) prenait garde

(1) *Philosophie des Grecs*, t. II, p. 486.
(2) On traduit généralement : le Juste et l'Injuste, ce qui ne rend pas toute l'idée.
(3) Platon, *Protagoras*.

de ne point se trouver devant Protagoras, et avec quel soin, dès que Protagoras retournait sur ses pas avec sa compagnie, elle s'ouvrait devant lui, se rangeait de chaque côté, dans le plus bel ordre, et se remettait toujours derrière lui avec respect ».

Ces quelques lignes font voir la scène. Que s'y passe-t-il maintenant?

Le génie attique aime la clarté, non point, comme l'insinuent doctement des historiens de ce siècle, parce que le ciel est bleu et que les collines s'y dessinent finement, mais tout simplement parce que les commerçants, en traitant une affaire, ont intérêt à s'expliquer le plus clairement possible. L'Athénien transporte dans la philosophie les caractères de la conversation commerciale : il va mettre les points sur les *i*. L'entretien sophistique débute par des préliminaires, des précautions logiques, des conventions éliminatoires, ayant pour but de délimiter avec soin le champ qu'on va parcourir. On règle les conditions de la dispute, *pour que ce soit bien entendu* et qu'on ne se dispute pas ensuite sur la manière de disputer. Si la clarté de ces préludes fait voir que nous avons affaire à une race commerçante, leur longueur, en revanche, nous fait voir que *les interlocuteurs, pour leur compte, ne sont pas des commerçants*. Ces jeunes gens ont tout leur temps à eux; ils ne sont pas pressés; ils ont tout le loisir nécessaire pour discuter en parfait repos d'esprit la question qui va être soulevée par le maître ou par l'un d'eux.

L'ordre du tournoi est donc réglé. La lutte commence. Le maître risque une définition, mais il ne la risque pas directement. Il force son interlocuteur, par une série de questions adroites et pressantes, à lui *avouer* que telle chose est ceci, que telle autre est cela. C'est un des grands *trucs* des Sophistes que ces *aveux* obtenus ainsi par voie d'interrogation. Le maître s'en empare, creuse la définition, en fait sortir des conséquences apparemment logiques, et, à chaque pas, demande à l'interlocuteur : « En conviens-tu, oui ou non? » Les détours sont tellement ingénieux, le maître masque si bien le but où il veut aller, que le disciple, déconcerté, attentif seulement au lien des deux propositions consécutives, répond presque toujours *oui*. Et le maître repart de plus

belle, sautant avec une prestesse incroyable de conséquence en conséquence, chacune lardée de son impitoyable : « Oui, ou non? » Et il s'amuse à en tirer des absurdités monumentales, qui écrasent l'interlocuteur. Celui-ci répond-il « non » à une question, le maître lui demande incontinent pourquoi, le harcèle de questions nouvelles, recourt à des détours nouveaux, et arrive à son but quand même. Il y a là une *leçon de présence d'esprit* et de *fécondité d'improvisation raisonnante,* deux choses souverainement utiles au futur politicien.

Autre procédé : le dilemme. Ce genre d'argument est instinctif et les sophistes ne l'ont pas inventé, pas plus qu'aucun autre. Mais ils l'ont perfectionné, aiguisé, et surtout ils en ont systématisé l'emploi. « Dis-tu que telle chose est *ceci* ou bien qu'elle est *cela?* » Voilà une phrase qui, sous mille aspects, revient mille fois dans leur bouche. L'art consiste ici à bien présenter les deux *cornes* du dilemme, à poser la question de manière à ce que l'interpellé ne s'aperçoive pas qu'il y a un *milieu,* ou encore à mêler ingénieusement, dans une série de questions-dilemmes, les dilemmes irréprochables et ceux qui ne le sont pas, afin que l'adhésion aux uns persuade l'adhésion aux autres.

On commencerait à avoir un squelette d'argumentation sophistique dans les formules suivantes : « Dis-tu ceci? — Oui. — Dis-tu encore ceci? — Certes. — Et par conséquent ceci? — Évidemment. — Mais alors tu avoues aussi ceci? — J'en conviens. — Et diras-tu que ceci est telle chose, *ou bien non?* — Je dis que c'est telle chose. — Or donc, tu disais tantôt (ou « nous disions tantôt ») que... Disions-nous cela, *oui ou non?* — Nous le disions. — Eh bien? entends-tu par cela telle chose, ou bien telle autre chose, — La première chose. — Et cette chose est-elle bonne en un point et mauvaise en un autre, ou bien bonne de tout point?... etc., etc. » Le lecteur se rend aisément compte du mouvement de l'entretien.

Mais c'est là le *jeu* ordinaire. Pour les cas spéciaux, il y a le grand jeu. Le sophiste a parfois affaire à un interlocuteur malin, beau parleur lui-même, prompt à saisir les subtilités insidieuses. C'est alors qu'il faut manœuvrer habilement. Alors surviennent

les parenthèses, les digressions, les tirades. On se jette à côté de la question. On ergote intrépidement pour faire croire à un point faible chez l'adversaire. On esquive une question qu'on vous fait en posant soi-même une question qui s'empare de la galerie, fait oublier la première et force l'interlocuteur à revenir sur la défensive. On brandit le *distinguo*, qui est loin d'être une invention scolastique. Enfin, on a la suprême ressource de dire des sottises à son adversaire, de s'indigner, de soutenir qu'il sort de la question, qu'il viole les conventions de la dispute, qu'il interroge au lieu de répondre. « N'as-tu pas honte, Socrate, d'interroger quand on t'interroge? (1) », s'écrie Euthydème vexé par une question qui le cloue sur place. Car, de même que le joueur d'échecs a intérêt à *tenir l'échec*, le sophiste a intérêt à *interroger sans relâche*, et à ne laisser à son partenaire que juste le temps de répondre, aussi brièvement que possible, à une série de questions rapides et bien enchaînées. L'ennemi, toujours réduit à parer, ne peut ainsi pousser la moindre botte.

Or, qu'on le remarque, les qualités qui résultent de tels exercices sont précisément celles qui sont indispensables à ce que nous appelons aujourd'hui, d'un nom romain, le *tribun*. Le genre d'éloquence qui en est le fruit n'est pas celui qui aide à l'orateur à mettre une vérité en lumière, par des arguments consciencieusement médités. C'est une éloquence délibérative à l'usage des petites démocraties, ce que nous appellerions de nos jours une éloquence de clubs et de réunions publiques. Seulement, le public du grand club athénien est plus fin, plus généralement cultivé que celui de nos réunions électorales. Ce qui importe à l'orateur athénien est moins de prouver une vérité que de se maintenir par tous les moyens contre un adversaire, de tirer à lui toute la couverture oratoire, de faire face de tous les côtés, de ne se laisser désemparer par aucune objection, par aucune des nombreuses interruptions qui peuvent jaillir du sein de la foule, de rétorquer instantanément un essai de réfutation contre son auteur, d'échapper à ses pièges par des distinctions subtiles, immédiatement

(1) Platon, *Euthydème*.

aperçues et développées, de prévoir le *système* d'argumentation de l'adversaire, pour le démolir et le ridiculiser d'avance. Il parle devant une foule intelligente, — une canaille d'élite, — qui saisit parfaitement le fil des preuves, les allusions, les traits ironiques. Toute la science, toute la *technique* accumulée à l'école des sophistes n'est pas de trop dans ces occasions. De là, dans certains discours, ces merveilles de construction, d'enchaînement, de proportion, cet emploi successif et opportun de tous les moyens oratoires, qui en font des œuvres classiques, propres à être disséquées par les écoliers dans les collèges. Creusez les deux discours *sur la Couronne*, celui d'Eschine et celui de Démosthènes; vous retrouverez les traces de cet art consommé, profond, que les sophistes avaient révélé à Athènes. Démosthènes bâtit l'édifice, mais c'est peut-être Gorgias qui a fourni l'échafaudage. Plus tard, à Rome, on verra Cicéron prôner à tout venant l'union de la philosophie et de l'éloquence, et recommander aux jeunes orateurs de se mettre, à son exemple, à l'étude de la philosophie ; car la philosophie est un *magasin d'idées* où l'orateur, dans bien des cas qui laisseraient son cerveau à sec, puise toujours avec fruit.

Et ceci nous amène à dire un mot de l'*abstraction*, qui, confinée jusqu'ici dans les écrits de nos philosophes ioniens, fait irruption dans le domaine de la politique et vient relever singulièrement, au point de vue littéraire, la valeur des productions oratoires du temps. On connaît l'influence de l'abstraction sur les foules. Les grands mots qu'on ne comprend pas, mais qu'on croit comprendre ou plutôt qu'on comprend à moitié, sans avoir le temps d'en calculer le sens précis, exerceront toujours, dans la bouche d'un orateur enthousiaste, une sorte de magnétisme enivrant. Ces mots-là, en France, sont ceux dont on se sert pour clôturer les alinéas, en y mettant le ton qu'il faut pour faire partir les applaudissements. On connaît : « liberté, égalité, fraternité, solidarité, progrès, émancipation, esprit moderne, réaction, tyrannie, capitalisme, cléricalisme, etc., » et bien d'autres encore, de forme savante et profonde, qui ne sont pas applaudis avec moins de force, lorsqu'on les lance avec l'accent et le geste voulus, en

les faisant suivre d'une suspension convenable. Cette puissance de l'abstraction a évidemment une cause. Elle est dans le désir vague et confus où se trouve l'auditoire de se persuader à soi-même qu'il comprend très bien toutes ces choses abstraites, placées légèrement au-dessus de son niveau. De plus, le large sens de ces expressions, la multiplicité des interprétations qu'on en peut faire, laisse toute latitude à l'imagination et lui permet, au moment où on les profère, de prendre ses libres envolées. Au fond, l'auditoire est fier de se sentir traiter en grande personne, comme quelqu'un de bien instruit, et sa reconnaissance se traduit par des manifestations plus particulièrement éclatantes. Ces abstractions, elles pullulent chez nos orateurs athéniens. Où les ont-ils prises? Chez les sophistes, héritiers directs des philosophes de la période ionienne. Et l'abstraction est parfois poussée jusqu'aux limites extrêmes de la *subtilité*. Écoutons Gorgias : « L'Être n'est pas, car il serait dérivé ou non dérivé. Il n'est pas non dérivé, car il serait sans commencement, et l'infini est impossible. L'infini est impossible, car il ne peut être ni en lui-même, ni en un autre; ni en lui-même, parceque le contenant est autre chose que le contenu; ni en une autre chose, car il ne serait pas l'infini. D'autre part, l'Être n'est pas dérivé, car il serait dérivé de l'Être ou du Non-Être. Il n'est pas dérivé de l'Être, car si l'Être devenait autre chose, il ne serait plus l'Être; il ne l'est pas du Non-Être, parce que, de deux choses l'une, ou le Non-Être est, ou le Non-Être n'est pas. Si le Non-Être n'est pas, rien ne vient de rien; et si le Non-Être est, on peut lui appliquer les raisonnements qui prouvent que rien ne vient de l'Être (1) ».

Nous avons voulu citer cette curieuse argumentation, extraite elle-même du fameux livre de Gorgias, *De la nature ou du Non-être*, divisé en trois parties : 1° Il n'y a rien; 2° s'il y a quelque chose on ne peut le connaître; 3° s'il y a quelque chose et si on peut le connaître, on ne peut l'exprimer par le discours. Certes, nous sommes là dans la haute métaphysique et la haute fantaisie; mais revenons toujours à notre point de

(1) Cité par Zeller, II, 501.

vue, et remarquons le parti énorme que nos éphèbes peuvent tirer, *pour les discours politiques qu'ils auront à faire plus tard,* de ces arguties et de ces quintessences, mines à divisions, à développements, à objections, à réfutations. Laissons Gorgias, et revenons à Aristophane :

Strepsiade. — Par Zeus, je t'en prie, dis-moi, Socrate, quelles sont ces femmes dont le langage est si solennel; serait-ce des demi-déesses?

Socrate. — Pas du tout; ce sont les Nuées du ciel, de grandes déesses pour les paresseux; nous leur devons tout, pensées, paroles, finesse, charlatanisme, bavardage, mensonge, pénétration.

Strepsiade. — Aussi, en les écoutant, mon esprit a déployé ses ailes. Il brûle de bavarder sur des riens, de soutenir des discussions creuses, de lancer son petit argument, de contredire, de picoter un adversaire (1).

Résumons-nous : les sophistes nous apparaissent, dans leur vrai jour, comme des intermédiaires entre les philosophes de l'âge précédent et les politiciens de la génération nouvelle. Leur œuvre consiste à façonner, d'après les philosophes, une *logique* abstraite, subtile, compliquée, très souple et très riche, qu'ils transmettent à des jeunes gens désireux d'appliquer cette logique à l'art oratoire et d'arriver par là au gouvernement de la cité. Si cette logique n'est pas encore réduite en corps de science, comme elle le sera par Aristote, elle contient du moins tous les éléments essentiels de cet *organon* qu'élaborera, au siècle suivant, le philosophe de Stagyre. Gorgias, Protagoras, Prodicus ont tracé des règles, constaté des lois, donné des exemples de raisonnement qui survivront à tous les siècles et passeront dans tous les traités de philosophie. « La sophistique, dit Zeller, est le fruit

(1) Exemple comique d'argumentation sophistique : « Les Africains sont noirs; donc il ne sont pas blancs ; donc ils ne peuvent avoir les dents blanches, puisque on ne peut être à la fois noir et blanc. » Tout l'*Euthydème* de Platon est plein de traits du même genre. Ce dialogue semble consacré à la *caricature du sophiste.* Le *Gorgias* et le *Protagoras* les combattent sous une forme plus sérieuse et plus relevée.

et l'instrument de la plus profonde révolution qui ait eu lieu dans les idées et dans la vie intellectuelle du peuple grec (1). »

Mais cette révolution n'est si profonde que parce qu'elle affecte, non seulement la vie intellectuelle, mais encore la vie morale. C'est ce que nous allons voir.

III. — DÉCADENCE DE LA MORALE.

Déjà, dans certaines des subtilités que nous avons citées, nous avons pu facilement reconnaître, au point de vue moral, quelque chose de trouble et d'inquiétant. Lorsque Protagoras affirme, dans une maxime célèbre, que « l'homme est la mesure de toute chose, de celles qui sont, en tant qu'on veut voir ce qu'elles sont, de celles qui ne sont pas en tant qu'on veut voir ce qu'elles ne sont pas », une telle philosophie donne joliment à penser. L'idée que les choses n'existent qu'au moment où nous les pensons, idée chère à certains disciples de Kant et qui se trahissait avec éclat dans ce début d'une conférence de Fichte : « Messieurs, nous allons aujourd'hui créer Dieu », cette idée, disons-nous, est assez familière à certains sophistes. Elle peut se rattacher à la doctrine des derniers philosophes de l'école éléate, Mélissus de Samos et Zénon d'Élée, qui ont déjà tout à fait la tournure de sophistes. Le sophiste Xéniade soutenait que toutes les opinions sont fausses; d'autres, qu'une opinion n'est vraie que pour celui qui la croit telle. Il y a donc, dans la sophistique, un côté moral, et, pour mieux le dégager, demandons-nous premièrement quelles pouvaient être, à ce point de vue, les prétentions des sophistes. Nous verrons ensuite ce à quoi, en réalité, leur enseignement a pu aboutir.

Les sophistes ont, en morale, de grandes prétentions. « Dis-moi, Hippocrate, demande Protagoras, le sophiste n'est-il pas un marchand, soit passager, soit fixé en un lieu, de *toutes les denrées dont l'âme se nourrit* (2) ? » Or, parmi ces denrées, ne faut-il pas mettre au premier rang la vertu? La vertu, c'est en effet, disent

(1) *Phil. des Grecs*, II, 546.
(2) Platon, *Protagoras*.

ces mêmes maîtres, « l'objet de la politique (1) ». Le bon orateur (formé par les sophistes) doit travailler, suivant Gorgias, « à rendre meilleures les âmes des citoyens ». Et le même sophiste précise encore sa pensée : « Son esprit sera sans cesse occupé des moyens de faire naître la justice dans l'âme de ses concitoyens, et d'en bannir l'injustice; d'y faire germer la tempérance et d'en écarter l'intempérance; d'y introduire enfin toutes les vertus et d'en exclure tous les vices (2). » L'idée de la rhétorique se lie d'ailleurs si étroitement à l'idée du *juste* et de l'*injuste*, que les interlocuteurs des dialogues sophistiques de Platon, parlant de la rhétorique, en viennent tout naturellement, *sans sortir du sujet*, à parler du juste et de l'injuste, ce qui a paru bizarre aux commentateurs modernes. Quand Socrate demande à Protagoras ce qu'il fait, celui-ci répond solennellement que son métier consiste à « enseigner l'intelligence des affaires domestiques et des affaires publiques ». Il se vante, en résumé, de « former de bons citoyens ». On le voit, c'est la formule qui revient toujours, et un troisième grand sophiste, Prodicus, vient attester la puissance de cette préoccupation chez lui et tous ses pareils, par la célébrité de son apologue sur « Hercule entre le vice et la vertu ».

Ces prétentions ne doivent pas nous étonner. Communes aux sophistes et à leurs plus implacables adversaires, elles dérivent étroitement de l'*organisation communautaire de la cité*, qui, élargissant le cadre de la famille patriarcale, fait de l'ensemble des citoyens une sorte de groupement familial, dont les chefs ont envers la masse des *devoirs d'éducation morale* analogues à ceux des pères envers leurs enfants. Les sophistes d'un côté, Socrate et Platon de l'autre, sont unanimes sur ce point : l'homme politique a charge d'âmes; il a pour mission de diriger les citoyens, non seulement dans la vie publique, mais aussi dans la vie privée; ou plutôt il n'y a pas de frontières bien nettes entre la vie privée et la vie publique. A chaque instant des questions de morale privée peuvent être portées au pied de la tribune. L'impiété

(1) Idée du *Protagoras*.
(2) Platon, *Gorgias*.

est affaire d'État ; il y a des lois contre l'ingratitude ; il y en a qui défendent de « mentir au marché ». La prétention des sophistes se conçoit donc. Tout le débat porte sur la manière dont les sophistes s'acquittent de cette mission qu'ils assument. Platon même estime qu'ils pèchent en cela par défaut plutôt que par excès. Il les blâme, dans le *Gorgias,* de « négliger l'intérêt public pour ne s'occuper que de leur intérêt personnel, se conduisant avec les peuples comme avec des enfants et s'appliquant uniquement à leur faire plaisir, sans s'inquiéter s'ils deviendront par là meilleurs ou pires. »

C'est là effectivement un médiocre souci pour le sophiste. Professeur mercenaire, il ne cherche qu'à faire entrer la plus grande quantité possible de drachmes dans sa caisse, et, pour cela, à fournir aux jeunes gens les armes, quelles qu'elles soient, dont ils ont besoin pour triompher à l'agora, dans les délibérations populaires, ou devant les tribunaux, populaires aussi, de l'Athènes de Périclès. De là cette gageure de Protagoras, qui s'engageait à soutenir en tout le pour et le contre ; de là, plus tard, l'exorde fameux du rhéteur-sophiste Isocrate, déclarant que l'éloquence consiste à rendre grandes les choses petites et petites les choses grandes. « Quand je regarde, dit Criton à Socrate (1), ceux qui font profession d'élever la jeunesse, ils m'épouvantent. Je ne sais que faire, et, pour te dire la vérité, je n'en vois pas un seul qui ne me paraisse tout à fait incapable. » La sophistique, sous le rapport moral, c'est la philosophie corrompue et pliée par force à des emplois utilitaires. On pressent vaguement, dans l'argot à venir, la formation du verbe « sophistiquer ». Le Strepsiade d'Aristophane, là-dessus encore, ne cache pas sa manière de voir : « Les coups, la faim, la soif, le chaud, le froid, peu m'importe ; qu'ils (les sophistes) m'écorchent pourvu que j'échappe à mes dettes, pourvu que j'aie la réputation d'être un coquin beau parleur, impudent, effronté, bavard, habile à souder des mensonges, un vieux routier de chicane, *une vraie table de lois,* un moulin à paroles, un renard qui passe par tous les

(1) Platon, *Euthydème.*

trous; souple comme une courroie, glissant comme une anguille, dissimulé, fanfaron, scélérat; un fourbe à cent visages, retors, insupportable, et friand de bons plats. Tels sont les noms dont je veux qu'on me salue. »

Mais ne perdons jamais de vue cette vérité sociale que, si les sophistes sont corrupteurs, ils ne sont après tout que l'*écho*, l'expression, l'incarnation d'une société corrompue elle-même par le commerce, l'enrichissement, l'oisiveté consacrée à la politique, et les prévarications qui en résultent dans l'administration de la cité. Platon, l'impitoyable pourfendeur des sophistes, le reconnaît loyalement : « Il ne faut pas s'imaginer, dit-il, que ce soient les sophistes qui corrompent la jeunesse. *Le grand sophiste, c'est le peuple lui-même*, qui ne veut être contredit ni dans ses opinions ni dans ses inclinations. Les sophistes ne sont que d'habiles gens, qui savent manier le peuple, le flatter dans ses préjugés et enseigner leur art à leurs disciples (1). »

Nous verrons, dans un autre article, les causes de cette hostilité qui se dessine contre les sophistes, hostilité qui a trouvé sa plus célèbre et sa plus littéraire expression dans les dialogues de Platon et dans les *Nuées* d'Aristophane, dont nous aurions pu facilement extraire de bien plus larges citations. Disons seulement que si les sophistes, à Athènes, scandalisent un certain monde, c'est surtout par l'insurrection morale qu'ils prêchent parfois contre les maximes traditionnelles de la *cité*. Corruptrices en certains points, à cause de l'intérêt qui les inspire, les doctrines morales des sophistes se trouvent, sur certains autres, plus près de la loi naturelle que ne le sont ces doctrines traditionnelles et officielles, parce qu'elles procèdent alors, non des conventions humaines et des préjugés accumulés, mais d'une simple inspiration philosophique. Ces idées portent à *la désorganisation de la cité*, et l'on conçoit la résistance qu'elles finissent par trouver de la part des *esprits conservateurs*, simultanément irrités et contre ce qu'il y a de pervers dans la sophistique, et contre ce qu'il y a simplement de neuf.

(1) *République*, VI, 492.

C'est pourquoi une réaction s'impose, et nous allons la voir éclater. Comme le pythagorisme, mais pour d'autres motifs, la sophistique ne pourra exercer qu'une influence éphémère. Après avoir permis à Gorgias de se pavaner en robe de pourpre et de s'ériger à lui-même une statue d'or, après avoir permis à Protagoras de « tirer de son art plus de profit que Phidias et dix statuaires du leur (1), la sophistique va retomber dans le marasme où la condamne la stérilité de son œuvre. Les rhéteurs proprement dits survivront, car on a toujours besoin d'apprendre à arranger des mots, mais l'idée n'est pas comme le mot. Elle vole comme la flamme, se répand, se communique, et le *marchand d'idées* finit par ne plus avoir en magasin qu'une marchandise banale. Quand tous les *trucs*, toutes les *ficelles* sont connus, c'est fini, le négociant qui les a apportés peut plier bagage. Son rôle a pris fin. Trucs et ficelles se perpétueront sans lui. C'est ce que Socrate fait sentir ironiquement au sophiste Euthydème et à ses amis : « Ne disputez qu'entre vous seuls, ou, si jamais vous le faites avec un autre, que ce soit pour de l'argent. Même, pour bien faire, vous avertirez vos écoliers d'en user de la sorte, et de n'en parler qu'entre eux ou avec vous; car la rareté, Euthydème, met le prix aux choses, et l'eau, comme dit Pindare, se vend à vil prix, quoiqu'elle soit ce qu'il y a de plus précieux (2). »

Voyons donc comment meurt la sophistique. Mais, n'oubliant pas la grande loi : *Natura non facit saltus,* aussi vraie en Science sociale qu'en histoire naturelle, voyons si par hasard le grand héros de la lutte, l'homme qui a consacré sa vie à l'extermination de la sophistique, ne va pas nous offrir, précisément, le type dernier et le plus merveilleux du sophiste. Nous arrivons à Socrate.

(*A suivre.*)

G. D'AZAMBUJA.

(1) Platon, *Ménon.*
(2) Platon, *Euthydème.*

LE BOUDDHISME

DANS LE CÉLESTE EMPIRE[1]

Le Bouddhisme est né dans l'Inde; il est issu directement des spéculations auxquelles s'adonne la caste brahmanique, la première et la plus influente des castes hindoues : et cependant nous avons vu cette doctrine rejetée par la masse des populations aryennes, dont la constitution sociale et le concept religieux ne peuvent cadrer avec la Loi bouddhique. Nous avons constaté au contraire que, par-delà les monts Himalaya, dans les vastes contrées de l'extrême Orient que recouvrent les sociétés appartenant à la Race Jaune, la prédication des disciples du Bouddha ne rencontre aucun obstacle insurmontable : elle n'en trouve ni dans les institutions sociales, — l'organisation de la caste étant absolument étrangère aux sociétés de la Race Jaune, — ni dans les débris de la Religion Primitive conservés au sein de cette race, parmi lesquels ne figure aucune notion métaphysique précise concernant l'existence, ou l'essence de la Divinité.

Pour nous rendre compte des raisons qui ont rendu possible cette expansion de la doctrine bouddhique hors de son pays d'origine, et dans une aire du globe que nous avons pu déli-

(1) Voir les précédents articles, dans la *Science sociale*, t. XVIII, livraison d'août 1894, p. 161, et livraison de septembre 1894, p. 245.

Sources : Eug. Simon, *la Cité chinoise;* Paris, librairie de la *Nouvelle Revue*, 1885. — Huc, *l'Empire chinois;* Paris, Gaume, 1879; *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet;* Gaume, 1878. — L. de Rosny, *la Morale de Confucius;* Paris, J. Maisonneuve, 1892. — Noel (S. J.), *Historica notitia rituum ac Cæremoniarum Sinicarum;* Prague, 1711. — Lamairesse, *l'Empire chinois, le Bouddhisme en Chine et au Thibet;* Paris, Carré, 1894.

miter, nous avons été amenés déjà à formuler une hypothèse touchant l'itinéraire primitif et la formation sociale originaire de la Race Jaune. En considérant les conditions qui s'imposent à une race de cultivateurs, dans la traversée du désert suivant les vallées des deux grands affluents du lac d'Aral, nous y avons trouvé la justification des caractères sociaux propres à la Race Jaune, des traits qui la distinguent si nettement des autres races humaines ; et aussi l'explication de la perte à peu près totale, chez cette race, des notions dogmatiques dont les autres variétés de l'espèce humaine ont, chacune pour sa part, conservé les fragments.

L'examen de ces circonstances, qui a fait l'objet d'un précédent article, a montré les difficultés que rencontrent ailleurs les prédicateurs bouddhistes, et la possibilité d'expansion que leur offre au contraire la Race Jaune. Mais nous devons aller plus loin. L'influence du Bouddha est trop considérable, trop dominante, chez d'innombrables populations de l'extrême Orient, pour que nous nous contentions d'avoir montré comment il lui a été possible de s'établir. Il faut que nous arrivions à nous expliquer aussi par quelles raisons, par quels moyens la Loi de Çakya-Mouni est parvenue, dans les diverses sociétés qui composent la Race Jaune, à une situation plus ou moins prépondérante.

Pour cela, nous devons observer ces sociétés, non plus seulement dans leur état primitif de familles indépendantes et quasi isolées, cultivant les terres arrosables au bord des grands fleuves, mais encore dans leurs développements successifs, dans les complications sociales qu'ont superposées à cet état originaire l'accroissement et l'extension de la race.

De prime abord, on distingue, dans l'extrême Orient, deux groupes principaux de populations : 1° celles qui, réunies sous le sceptre de l'empereur chinois, forment la « Nation Centrale », dans laquelle sont englobés la majorité des enfants de la Race Jaune ; 2° les sociétés diverses qui gravitent autour de ce centre puissant, et entourent la Chine presque de tous côtés, de l'Indo-Chine au Japon, en passant par le Thibet.

Nous avons à observer en premier lieu les conditions dans lesquelles se trouve la Chine, en face de la prédication du Bouddhisme, afin de nous rendre compte des résultats qu'ont pu y produire, directement ou indirectement, la doctrine de l'ascète himalayen et les institutions qui en découlent.

Pour en arriver au point où on la trouve aujourd'hui parvenue dans la pratique des arts usuels, dans l'administration intérieure, dans l'organisation du commerce extérieur par caravanes, dans toutes les manifestations de son activité, la « Nation Centrale » a forcément traversé plusieurs phases, parcouru plusieurs grandes étapes sociales, ajoutant successivement à l'organisme primitif de ses Cent Familles les organismes nouveaux qui répondaient à des nécessités nouvelles. Dans ce milieu si profondément, si étrangement traditionnel, — nous en avons vu la raison, — les institutions ainsi surajoutées n'ont nullement fait disparaître celles qui les avaient précédées.

La base large et solide des familles patriarcales autonomes sert de substruction à l'édifice; au-dessus, et, sans écraser ces fondations puissantes, s'élève l'étage du pouvoir impérial; et lorsque les caravaniers mongols, ou mantchoux, sont venus planter leur tente au milieu du Céleste Empire, ils n'ont point démoli ce palais administratif, se bornant à le couronner de leur léger pavillon.

Or, à chacun de ces étages sociaux correspond, dans le même ordre, une manifestation de culte; et dans l'édifice religieux, — j'emploie ce terme à défaut d'autre, — de même que dans l'édifice social de la « Nation Centrale », aucune des assises n'a écrasé celles qui avaient été antérieurement posées : le culte familial, le culte de Confucius, le culte bouddhique se superposent au sein de la même société, tout en demeurant distinctement visibles à l'œil de l'observateur.

Cette concordance entre les différents régimes sociaux et les différents cultes, superposés les uns aux autres, est curieuse à examiner dans les détails. Elle est particulièrement saisissable chez la Race Jaune, d'abord, comme nous venons de le dire, parce qu'au sein de cette race si éminemment attachée au passé, aucune des institutions antérieures n'a disparu; puis encore pour une

autre raison : la doctrine religieuse traditionnelle dans la Race Jaune s'est à peu près réduite *à la seule morale pratique* (1), et la morale *pratique* d'une société est forcément en rapport intime avec l'ensemble des faits qui déterminent la manière d'être de cette société.

Reprenons donc la Race Jaune dès ses commencements, dans son état social originaire, et voyons quel rapport il y a entre le concept social qui s'imposait à ses familles primitives et le *Culte des Ancêtres,* qui, chez elle, est universel et fondamental.

I. — LE CULTE DES ANCÊTRES.

Les renseignements sur les rites du culte des Ancêtres sont assez difficiles à rencontrer, parce que ce culte est une *affaire de famille,* ne concernant que les parents : l'étranger n'y est point admis. Cependant, au cours de leur longue et prospère mission en Chine, les PP. Jésuites s'étaient soigneusement documentés sur ce sujet important. Le P. Noël a traduit en latin des extraits assez longs du Livre chinois des Rites (*Liber Rituum domesticorum*), dans lesquels nous trouvons le tableau complet des cérémonies du culte privé. J'accommode à mon tour en français cette curieuse description des rites sacrificiels familiaux, en m'aidant, pour mieux faire ressortir les détails, de quelques documents plus modernes.

Dans la pièce la plus honorable et la plus ornée d'une habitation chinoise, appartement qualifié de salon par un très diligent observateur (2), on trouve toujours une sorte de console ou *crédence,* surmontée d'une petite étagère fixée à la muraille et renfermant les tablettes de bois sur lesquelles sont peints les noms des ancêtres défunts. Ces ancêtres sont : le père et la mère, le grand-père et la grand'mère, l'arrière-grand-père et l'arrière-grand'mère, le trisaïeul et la trisaïeule (en ligne paternelle), du chef de famille actuel (3). Tout auprès de la crédence se trou-

(1) V. l'art. précédent, t. XVIII, p. 269.

(2) V. Eug. Simon, *la Cité chinoise*, p. 341.

(3) La série des Ancêtres masculins est la même que la série des sacrificateurs, desquels le chef actuel de la famille continue l'acte cultuel.

vent plusieurs coffres renfermant les archives de la famille.

Presque chaque jour, dans la plupart des familles, on brûle sur la console, — sur l'autel familial, — quelques parfums ou quelques bâtons odorants, en l'honneur des ancêtres. Mais le véritable sacrifice ancestral n'a lieu qu'à différentes époques parfaitement déterminées; il est l'occasion d'une réunion de la plupart des parents chez l'ancêtre commun vivant, ou, à son défaut, chez l'aîné des frères les plus anciens. La *famille* proprement dite, celle dont l'assemblée en conseil exerce le gouvernement autonome et la représentation vis-à-vis de l'État, se compose des descendants du même trisaïeul, en ligne masculine; c'est l'ancêtre le plus éloigné dont la tablette nominative figure dans la cérémonie du sacrifice.

Le sacrifice aux ancêtres a lieu régulièrement à chaque saison, c'est-à-dire quatre fois par an; il porte, pour chaque saison, un nom distinct : *To, Ti, Cham, Chim.* Le jour de chacune de ces cérémonies est tiré au sort parmi les jours du deuxième mois de la saison. On doit s'y préparer, dit le *Livre des Rites*, « comme à la réception des hôtes », et inspecter, dès la veille, les viandes et toutes les substances destinées à figurer soit au sacrifice en lui-même, soit au repas de famille, — repas rituel, — qui suivra.

Mais une préparation plus sérieuse, d'une plus haute portée, est requise de l'officiant lui-même : il est astreint pendant les trois jours qui précèdent le sacrifice, à l'*abstinence;* non pas à l'abstinence de nourriture, ou de telle ou telle nourriture, mais à une *abstinence morale,* qui consiste à écarter tout acte, toute pensée ou toute volonté qui ne serait pas conforme à la *Piété :* or, la *Piété* est ainsi définie par le P. Noël : *Pietas, juxta Sinas, est omnimodo cordis rectitudo :* « La Piété, chez les Chinois, est simplement la moralité » (1). Cette préparation morale indique bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une *cérémonie* de commémoration funéraire, mais bien *d'un acte à poser* par le sacrifiant en qui se résume la famille.

Au jour fixé, la crédence, qui supporte d'habitude les bâtons

(1) *Historica notitia*, p. 9.

odorants et les vases à pafums, est drapée d'une étoffe précieuse, aussi belle et aussi riche que le permet la situation de la famille. Les tablettes de bois portant inscrits les noms des Ancêtres sont extraites de l'étagère et placées debout sur cet autel. Les parents qui résident d'ordinaire dans la maison, ainsi que ceux venant du dehors, se groupent dans le *salon,* derrière la table déjà dressée pour le repas qui va suivre. Tout est en ordre : le patriarche-célébrant paraît, escorté de deux petits acolytes pris parmi les plus jeunes de la famille. Sa physionomie grave et pénétrée porte le reflet de l'effort moral auquel il s'est astreint par l'*abstinence* des trois jours précédents. Il échange des saluts avec les parents réunis : une petite révérence et quatre inclinations plus profondes. Puis, l'assemblée doit entrer dans le recueillement et donner à ses pensées un cours conforme à l'esprit de la cérémonie.

L'expression du *Livre des Rites* familiaux qui invite à ce recueillement est traduite en latin par les mots : *demittitur spiritus* (1), « on abaisse son esprit ». Chacun rentre en soi-même pour se mettre en présence de sa propre *cause* et de la *cause commune* à toute cette famille ainsi réunie, c'est-à-dire les ancêtres qui ont disparu dans la sépulture. Les pensées, comme les regards, se tournent *en bas,* vers la terre, tandis que parmi nous, au moment solennel où le sacrifice va commencer, on élève les cœurs, *Sursum corda!* et l'âme se tourne vers le saint et souverain Père de tout ce qui existe, le Dieu tout-puissant et éternel (2).

Ce contraste dans l'essence même du recueillement religieux fait bien ressortir l'état de corruption et de dépression où est tombée la partie dogmatique de la Religion Primitive, entre les mains des patriarches-paysans. Il est d'autant plus frappant, que les rites extérieurs du sacrifice offrent des deux parts plus de ressemblances. En effet, à ce moment même où le rituel domestique invite au recueillement que nous venons de définir,

(1) V. la note ci-après; v. aussi l'explication de ce terme par les auteurs chinois, *Historica notitia,* p. 9 : « Ad repræsentandum sibi defunctos tanquam præsentes... ad testificandum inter patrem et filium amorem, ad conciliandum inter fratres seniores et juniores concordiam... », etc. C'est un recueillement *familial.*

(2) *Domine sancte Pater, omnipotens æterne Deus.*

le célébrant se lave les mains et s'approche de l'autel. Il fléchit les genoux, allume les bâtons odorants. Chacun des deux petits acolytes s'agenouille près de lui : l'un, à gauche, lui présente une coupe reposant sur un plateau; l'autre, à droite, verse le *vin de riz* dans la coupe. Le patriarche se lève alors, et versant la coupe de la main droite, procède à l'effusion sacrificielle, en renversant tout le vin sur des nattes faites d'une certaine herbe appelée *mao*, nattes remplies de sable et formant éponge.

Telle est la partie essentielle du sacrifice. Ensuite commence le repas de famille : une portion de chaque mets, une tasse et les baguettes à manger le riz sont déposées devant la tablette de chacun des ancêtres, qui semblent ainsi prendre part au festin et revivre au milieu de leurs descendants rassemblés (1).

Dans les ports francs de l'Empire du Milieu, les voyageurs européens achètent souvent, avec mille autres *chinoiseries* et à titre

(1) Voici le texte principal du *Livre des rites domestiques*, traduit par le P. Noël (*Historica notitia...*, p. 124). « Liber rituum domesticarum, t. VII, *Cy-Li*, sic : Post unam breviorem et quatuor profundiores corporis inclinationes, demittitur spiritus. Sinice Kiam-Xin, id est, parentans, seu paterfamilias, accedit ad mensam odorum, flectit genua, accendit odoramenta; unus e liberis vel consanguineis flectit genua a sinistra parte, scyphum orbiculo impositum ei offert, et alter a dextra, etiam flexis genibus, vinum infundit in scyphum. Paterfamilias, lœva tenens orbiculum et dextera scyphum, effundit totum vinum in fasciculum herbarum *Mao* arenæ immixtum binamque tabellis profundiorem reverentiam exhibet. — Dein pater et materfamilias e manibus famulorum accepta fercula piscium et carnium, edulia, orizam, paniculos, etc., apponunt in secundo mensæ ordine vacuo, ante ligneas Abavi et Abaviæ, Proavi et Proaviæ, Avi et Aviæ, Patris et Matris, tabellas; et cæteri consanguinei ante collateralium consanguineorum tabellas. »

Voir aussi, pour tout ce qui concerne le culte des Ancêtres : Eug. Simon, *la Cité chinoise*, p. 53 et suiv., 160, 265, 341, 348, 349, etc.

Le liquide dont l'effusion constitue le sacrifice aux Ancêtres est le vin de riz, ou eau-de-vie provenant de la distillation du riz. Cette liqueur entre dans la consommation journalière des familles : l'habitude est d'en prendre un verre au moins après le repas du soir. Dans toute la partie du Céleste Empire où le climat permet au cultivateur de tirer de ses champs deux récoltes annuelles de riz, le grain de la seconde récolte est destiné à la fabrication de l'eau-de-vie et porte le nom de riz à distiller. Cette seconde récolte n'est guère inférieure en quantité à la première, mais le grain est un peu moins nourri et par conséquent d'une qualité moindre comme fécule alimentaire. Il s'en fait une exportation considérable du midi vers le nord : ce qui montre bien que l'usage de ce liquide, tant pour la consommation que pour le sacrifice, fait partie des coutumes de la race. (V., pour le vin de riz, Eug. Simon, p. 251, etc., et annexes sur l'agriculture.)

de souvenir, de petites séries d'images peintes avec soin sur pâte de riz par des artistes indigènes. Une de ces collections, que j'ai sous les yeux, comprend toute l'histoire du riz; le premier tableau représente la semaille du riz en pépinière dans un petit coin du jardin; le second nous montre le repiquage sur un terrain plus vaste et couvert d'eau; ensuite vient la moisson, puis le battage, l'amoncellement du grain, le pesage, la préparation alimentaire, et enfin, comme dernier tableau, le sacrifice devant les tablettes des Ancêtres. Il y a là un document moderne, absolument contemporain, qui rend bien compte de la cérémonie du sacrifice par effusion et de sa persistance chez les populations de la Race Jaune.

Rappelons-nous maintenant les considérations de vie assignées aux Cent Familles, dès l'origine, par l'itinéraire que nous leur avons attribué (1), et rapprochons-en cet ensemble traditionnel des cérémonies relatives au culte des Ancêtres. Ce culte ne convient-il pas éminemment à des communautés familiales menées par des patriarches auxquels la distribution des eaux nécessaires à la culture confère une autorité suprême? Ne traduit-il pas exactement le concept social propre à ces communautés autonomes, fermées, exemptes de tout voisinage trop rapproché, trop entassé, le concept de la *solidarité familiale,* base effective et encore bien apparente de toute la société chinoise? Y a-t-il rien de plus typique à cet égard que cette forme particulière du recueillement religieux, que cet état voulu où l'âme se borne à regarder vers la terre « pour évoquer le souvenir des Ancêtres, comme s'ils étaient présents, afin de promouvoir l'amour paternel et filial, et la concorde entre les frères (2) »?

II. — LE CONFUCÉISME.

De l'organisation primitive des Cent Familles, de leurs traditions corrompues et déprimées par cette organisation même,

(1) V. l'article précédent, la *Science sociale*, t. XVIII, p. 263.
(2) *Historica notitia,* p. 9. — V. le texte en note ci-dessus.

il ne pouvait résulter un concept social autre que la *solidarité limitée à la famille*.

Or, le développement même de la population, la construction et l'entretien de grands canaux dérivés des fleuves et destinés à accroître le territoire cultivable (1), enfin tous les faits de complication sociale qui imposent à une race agricole la nécessité de subir des pouvoirs publics, tout cela devait se produire dans les contrées que possédaient et colonisaient les Cent Familles. Y eut-il d'abord de petits États locaux dont la concentration produisit l'Empire, ou cet Empire lui-même arriva-t-il tout d'un coup à se constituer pour répartir ensuite les divers territoires entre des princes feudataires? C'est là une question à peu près insoluble pour le moment, les annales chinoises n'étant ni très claires ni absolument à l'abri de la critique (2); d'ailleurs, ce problème ne rentre nullement dans le cadre de notre étude. Ce qui nous intéresse est de voir comment la conception de ce nouveau groupement, de cette société plus étendue, a pénétré dans chacune des petites sociétés familiales qui devaient s'unir pour constituer la « Nation Centrale » ; ce qu'il nous faut, c'est de savoir sous quelle forme ces familles ont compris l'existence et l'exercice des pouvoirs publics.

La théorie de l'origine des pouvoirs, spéciale à la Race Jaune, mérite qu'on s'y arrête.

Nous avons indiqué plus haut que le *Trisaïeul* et la *Trisaïeule* sont, dans chaque famille, les ancêtres les plus reculés dont les tablettes figurent sur l'autel du sacrifice. Au delà de cette génération déjà ancienne, et que le patriarche célébrant lui-même a bien rarement vue de ses yeux, il devient difficile de particulariser dans telle famille plutôt que dans telle autre le culte de tels ou tels ancêtres. D'une part, le nombre de ces ancêtres propres à chaque individu actuellement vivant croît *suivant une progression géométrique*, à mesure qu'on suit, en remontant vers

(1) Le service des canaux est encore aujourd'hui un des premiers et des plus importants dans l'Empire chinois. V. Eug. Simon, p. 282, 283, etc.; Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie*, t. II, p. 4, 12, etc.

(2) V. L. de Rosny, *la Morale de Confucius*, p. 110 et suiv.

le passé, les anneaux successifs de la chaîne des générations; tandis que, d'autre part, le nombre des membres qui ont composé chaque génération, en remontant dans le même sens, va toujours se restreignant, pour aboutir comme limite au compte exact des chefs des Cent Familles primitives.

La multiplication et l'entrecroisement des alliances à chaque génération (1) produit ce résultat très sensible dès l'abord dans un voisinage fixé au sol (2), que la plupart des ancêtres très reculés doivent être considérés comme étant communs à la plupart des personnes actuellement vivantes; ils sont *les causes* de ces très nombreux individus et il est à peu près impossible de démêler toutes ces filiations. Chaque membre actuel de la nation chinoise représente une combinaison particulière de ces *causes* enchevêtrées, qu'on est obligé de considérer *en bloc* comme l'*ensemble des causes* du peuple actuellement existant.

Or, comme nous l'avons déjà observé en examinant les déviations imprimées à la Religion Primitive, chez la Race Jaune, par la perte du dogme et par la forme matérielle du sacrifice qui s'est conservée (3), l'idée de la *cause première* s'est oblitérée chez cette race, qui s'en est tenue à la considération de l'ensemble et de l'enchaînement des *causes secondes :* c'est ce que d'autres, avec une vue plus distincte encore et par une expression encore plus vague, ont appelé *la Nature*. Dans cet ensemble des causes secondes enchaînées les unes aux autres, la volonté humaine et le travail de l'homme ont leur part, aussi bien que les forces naturelles; et la portion de ces causes humaines la plus importante, la plus élevée, est certainement l'*ensemble des*

(1) Il existe en Chine, de temps immémorial, une coutume inviolable, fort sage du reste chez des gens aussi attachés à leurs champs et aux lieux qui les ont vus naître : le mariage est interdit entre personnes portant le même nom de famille, c'est-à-dire descendant par les mâles de la même souche prise au temps des Cent Familles primitives. Cette coutume, en multipliant les alliances entre souches différentes, multiplie indéfiniment le nombre des *causes* de chaque individu à naître.

(2) Cf. *Lettres édifiantes,* t. III, p. 69. Le P. Prémare remarque un *temple des Ancêtres* communs à tous les habitants d'un village, « parce que, s'étant fait une coutume de ne point s'allier hors de leur pays, ils sont tous parents aujourd'hui et *ont les mêmes aïeux* ».

(3) V. l'art. précédent, *Science sociale*, t. XVIII, p. 268.

causes ancestrales. Cette partie, prise pour le tout, est ce qui s'appelle proprement le *Ciel* chez les Chinois.

La « Piété Filiale » (*Hiao*), qui assure aux grands-parents, de la part de leurs descendants, le respect, l'obéissance, les aliments pendant leur vie et le sacrifice après leur mort, cette « Piété Filiale » *s'applique également aux Ancêtres innommés et reculés, communs à tous,* qui constituent le *Ciel*. L'existence de ces ancêtres communs fait de tous leurs descendants communs une grande famille : ainsi, la Piété Filiale est la base sur laquelle repose la conception de la *Nation Centrale*. Cette conception est le résultat très logique, et de la formation sociale primitive propre à la Race Jaune, et des déviations de la Religion Primitive qui se traduisent par le culte des Ancêtres.

Il existe en Chine, dit M. Eug. Simon, un mot qui revient à tout propos dans le discours : c'est le mot *Gen*. Ce mot exprime la solidarité humaine entre les hommes présents, ceux qui ne sont plus et ceux qui seront; il est défini par ce précepte religieux : « Que le passé et l'avenir soient devant vos yeux comme « s'ils étaient. Il y a des choses cachées, mais elles sont. Vous ne « pouvez voir tout le genre humain, mais il existe, et il est de « votre devoir qu'il se manifeste de plus en plus » (1). L'homme qui vit est l'intermédiaire entre le *Ciel,* — ceux qui l'ont précédé, — et la *Terre*, — ceux qui le suivront (2) : telle est, dans une âme chinoise, la conception de la « Nation Centrale ». Elle dérive manifestement de la solidarité familiale si profondément gravée dans la formation sociale primitive de la race. Elle se traduit, d'une part, par le Culte des Ancêtres, mais elle se traduit encore par le souci constant de restituer à la terre ce que lui enlève chaque récolte, et cela en vue du bien-être des générations futures appelées à célébrer plus tard le culte ancestral. C'est là le motif social du fameux *Circulus* de la culture chinoise. C'est le motif aussi des édits impériaux ordonnant, sous le contrôle du Ministère

(1) V. Eug. Simon, *la Cité chinoise*, p. 189 et suiv.

(2) Cf. Huc, *l'Empire chinois,* t. II, p. 262 : « L'acte important, dans la cérémonie du mariage chinois, est celui par lequel les deux époux adorent ensemble le *Ciel* et la *Terre.* »

de l'Agriculture, le transport des engrais produits en excédent dans certaines provinces, vers celles qui n'en ont pas assez.

Le lien de la « Nation Centrale » est certainement un des plus puissants qui existent. Il résulte sans doute de la communauté d'intérêts, de vues, de langue, comme les autres liens nationaux, mais il y ajoute une communauté de sang *non fictive,* lui permettant de se rattacher réellement aux générations disparues et à celles qui sont encore à naître, par une solidarité vraie et sensible. Cette solidarité est rappelée à chaque instant par tous les actes journaliers qu'inspire la Piéte Filiale envers les parents, par les pratiques agricoles elles-mêmes qui ont en vue l'avenir (1); elle est consacrée par la vénération qui fait des Ancêtres l'objet du culte solennel. Ce lien national si étroit et si fort se traduit en fait par l'existence d'un pouvoir public, personnifié dans l'Empereur. Transporter à la personne de l'Empereur et aux institutions de l'Empire la vénération dont jouissent les ancêtres innommés du Ciel, et la responsabilité envers les générations futures, tel est le résultat auquel on arrive par une déduction très simple : la « Nation Centrale » se tient unie et indivisible par l'existence de l'Empire et de l'Empereur, c'est donc l'Empereur qui représente et personnifie, à la fois, et l'ensemble de la nation existante vis-à-vis des ancêtres et de la postérité, et l'ensemble de ceux-ci vis-à-vis de chaque membre de la nation, — résultat lui-même des causes ancestrales, et cause ancestrale de ses descendants à venir (2). L'Empereur incarne en sa personne le lien national, et, par là, peut être considéré comme résumant en lui seul tous les descendants présents et à venir de ces ancêtres reculés qui ne sont pas particuliers à chaque famille, mais communs à toutes : il est le *Fils du Ciel.* Il est aussi le *Maître de la Terre.*

Confucius, né, dit-on, au sixième siècle avant notre ère, et

(1) V. Eug. Simon, p. 294, etc.

(2) Le peuple, de son côté, est le représentant non fictif, mais réel, du *Ciel;* il continue, pour ainsi dire, la vie des ancêtres défunts, *sustinet personam defuncti.* — « Le Ciel voit, dit Meng-Tseu, mais c'est par les yeux du peuple; il entend, mais c'est par les oreilles du peuple. » Ceci s'applique aux générations futures comme à celles qui vivent présentement.

et qui fut ministre sous la dynastie des Tcheou, n'a pas créé le concept social de la « Nation Centrale » incarnée dans l'Empereur ; ce concept sort trop évidemment de la nature des choses, de l'enchaînement des faits sociaux, pour avoir été imaginé de toutes pièces et *à priori*. La faculté maîtresse de ces hommes de génie, qui semblent les fondateurs des sociétés au sein desquelles ils ont vécu, est un sens critique extraordinaire qui leur a permis de saisir, de débrouiller, de réunir en corps de doctrine les idées et les sentiments intimes de la foule. Comme les autres législateurs célèbres, Confucius a fixé par écrit, a clairement exposé et promulgué ce qui se trouvait au fond de la conscience de tous, en raison de la formation sociale propre à la race. Il a basé sur la Piété Filiale les devoirs du peuple envers le Fils du Ciel et les obligations de l'Empereur vis-à-vis de la nation (1) ». Le philosophe a dit : La loi qui règle les rapports du père et du fils est dans la nature *céleste* : elle explique l'idée de prince et de sujet (2). »

L'œuvre propre de Confucius a été de formuler et de répandre cette théorie du pouvoir, déjà admise en essence et intrinsèquement renfermée dans le concept social de la nation : « Sa vie, dit un auteur moderne, fut un apostolat administratif (3) ». Après sa mort, il prit le premier rang parmi les « lumières des esprits » ; il fut considéré par tous les fonctionnaires impériaux comme un *ancêtre administratif*, car il est la *cause* du pouvoir et des émoluments qui résultent de leurs charges, il est *leur cause* en tant qu'hommes publics. Par suite, la grande famille des Lettrés lui rend, dans chacun de ses groupes, les honneurs ancestraux. Les lettrés, fonctionnaires, ou aspirants-fonctionnaires, se réunissent dans chaque circonscription pour offrir en un temple spécial, devant la tablette portant le nom de Confucius (4), le sacrifice

(1) Cf. Lamairesse, p. 12, 13.

(2) V. Hao-King, chap. IX, v. 12 (L. de Rosny, p. 79). Dans les six premiers chapitres de ce livre, qui sont certainement de Confucius lui-même, le service des parents, les sacrifices et la garde du temple des Ancêtres sont proposés comme moyens et comme fin d'un bon gouvernement (ch. Ier, v. 7 ; ch. II, v. 3 ; ch. III, v. 4 ; ch. IV, v. 7 ; ch. V, v. VI ; ch. 6, entier).

(3) Lamairesse, p. 45.

(4) Cf. Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 202. — Noël, *Historica notitia*, passim. — Eug. Simon, p. 266, etc.

par effusion, tandis que dans une partie de son palais consacrée à cet usage, l'Empereur, à des dates soigneusement fixées, célèbre le même sacrifice tantôt en l'honneur du *Ciel*, c'est-à-dire des ancêtres communs de la nation, tantôt en l'honneur de la *Terre*, nourricière des générations à venir.

C'est ainsi que, du haut en bas de l'échelle, tout se modèle, en Chine, sur le groupement familial; et le *Hiao-King* dit avec raison : « N'est-ce pas dans l'appartement privé (dans la maison de la famille) que les principes sociaux arrivent à l'état accompli (1) ? » Toutes les facultés d'un membre de la « Nation Centrale » sont perpétuellement dominées par l'esprit familial, et par l'esprit national qui en est simplement l'extension. L'harmonie est complète entre les deux organisations : dans la famille, vénération et autorité à l'ancêtre et libérale décentralisation des ménages; dans le corps national, vénération et autorité au Fils du Ciel, mais autonomie des familles et de leurs Conseils, fort légèrement touchés par l'impôt et bien persuadés que les « mandarins et la loi ne sont pas faits pour les honnêtes gens (2) ». On se rend compte qu'une telle société doit former un bloc presque inattaquable et presque impénétrable à l'étranger.

Et cependant, cette société si solidement basée sur le lien réel de la parenté, sur la vénération d'ancêtres effectivement communs à tous, subit à son extrême sommet de très fréquentes commotions : les dynasties impériales se succèdent, arrivant du dehors, par invasion ; et dans toute la « Nation Centrale », le Fils du Ciel est peut-être le seul homme qui ne puisse authentiquement faire remonter sa lignée jusqu'au *Ciel* des grands ancêtres nationaux (3).

(1) Ch. XVI (L. de Rosny), p. 90.

(2) Eug. Simon, p. 267; v. p. 192 : « Un fonctionnaire pour plus de 400.000 citoyens » ; pour l'impôt, v. p. 32 et suiv., etc.

(3) Les archives des familles chinoises, régulièrement tenues à jour par les conseils familiaux en leurs réunions, remontent ordinairement fort loin dans le passé. Elles font foi en justice et leur authenticité est hors de doute, car elles peuvent facilement être contrôlées par la comparaison des unes avec les autres. *Le nom porté par la famille indique immédiatement celui des Cent Patriarches primitifs duquel elle descend de mâle en mâle;* et les alliances successives, corrigées avec soin, donnent un arbre généalogique clair et parfait.

Les dynasties impériales de la Chine sortent des grandes steppes de prairie. Le phénomène des invasions de nomades au milieu de la puissante « Nation Centrale », du triomphe des envahisseurs, qui arrivent à placer un de leurs chefs à la tête de l'immense Empire sédentaire, ce phénomène est évidemment complexe. Mais pour un Chinois, pour un *Célestial*, l'explication en est très simple : la « Nation Centrale a toujours l'Empereur qu'elle doit avoir ».

En effet, le *Ciel, cause* de la nation elle-même, est aussi la cause de l'existence du Fils du Ciel qui résume et unit la nation : le Ciel veut qu'il y ait un Empereur. Quant à la détermination de sa personne, elle dépend de l'enchaînement des *causes*, ancestrales *ou autres,* qui amènent tel ou tel à prendre possession du pouvoir.

Et, en pratique, l'Empereur remplit bien le rôle qui lui est assigné par *ses causes*. Il préside et met en mouvement le rouage administratif nécessaire à la nation ; il est donc indispensable. Mais sa personne est indifférente : car le pouvoir public en Chine étant bien rarement en contact avec les individus, fait peu de mécontents et ne suscite point de partisans zélés. Les questions dynastiques n'excitent aucune passion dans la masse du peuple chinois.

En d'autres termes, si la Chine offre nécessairement un trône à occuper, en vertu des causes ancestrales qui ont ainsi modelé la nation, le choix des dynasties est abandonné à des causes différentes, à des causes extérieures au *Ciel* proprement chinois.

Mais lorsque le choix est fixé, lorsque la dynastie nouvelle est assise, le *Ciel* reprend ses droits et s'assure immédiatement de la personne de son Fils ; la puissante organisation de la « Nation Centrale » s'assimile son Empereur. Bouddhiste fervent et fidèle disciple des Lamas lorsqu'il parcourait la Terre des Herbes et campait sous la tente au milieu de ses troupeaux de cavales, l'Empereur Mongol, ou Mantchou, ne tarde point à sentir la nécessité de prendre désormais son point d'appui sur l'immense population sédentaire qu'il a charge de gouverner en paix, sur la forte hiérarchie administrative qu'il préside, pour tenir tête à

ceux-là mêmes qui l'ont élevé sur le trône et conserver la position acquise. Ces volte-face impériales remplissent les célèbres Annales des dynasties. Je n'en veux citer qu'un exemple, tiré des *Annales des Liao*.

« L'empereur Taï-tsou posa cette question aux mandarins qui se trouvaient à ses côtés :

« Le prince qui a reçu du Ciel le mandat de gouverner doit servir le Ciel et respecter les Esprits; si quelqu'un a eu des mérites et une vertu exceptionnelle, je désire savoir à qui je dois rendre le principal culte. » Tous les mandarins répondirent : « C'est à Bouddha. » L'Empereur ne fut pas de leur avis et dit : « Confucius est un grand Saint que vénérèrent dix mille générations; il convient de le considérer comme notre Grand-Ancêtre (1). » En conséquence, il édifia le *Koung-tse-Miao*, ou Temple de Confucius. »

III. — LE BOUDDHISME EN CHINE.

La situation dans laquelle se trouvent les empereurs Tartares en Chine, permet de comprendre celle des Bonzes bouddhistes dans ce pays. Depuis l'introduction des premiers prédicateurs bouddhiques dans l'Empire Céleste, au troisième siècle avant notre ère, dit-on, les bonzes ont été, de temps en temps, soit magnifiquement dotés, soit sévèrement réduits et persécutés (2), en raison des dispositions variables des empereurs. Mais pendant les très longues périodes qui séparent ces alternatives d'élévation ou d'abaissement momentanés, la manière d'être du peuple chinois vis-à-vis du culte bouddhique semble n'avoir pas varié.

La grande majorité de la population est considérée et se considère elle-même comme bouddhiste, le surplus étant compté comme sectateurs de la doctrine de Lao-tsé, système philosophico-magique qui a au fond certains rapports avec le boudhisme. D'ailleurs ces deux doctrines ne contiennent rien qui soit hostile

(1) L. de Rosny, p. 122.
(2) V. le résumé historique de ces revirements, Lamairesse, p. 59 à 117.

au culte des Ancêtres : « Les trois religions n'en font qu'une » (1), ont coutume de dire les Chinois, même les lettrés les plus attachés au Confucéïsme. Il y a cependant une de ces « trois religions » qui est profondément gravée au cœur de tout *Célestial* et qui est absolument universelle dans la « Nation Centrale ». Le culte des Ancêtres, avec le confucéisme comme couronnement national, est entouré de la vénération profonde, de l'assentiment intime qui conviennent au rite sacrificiel authentiquement conservé depuis le temps des Anciens Sages, des premiers hommes, tandis que le Bouddhisme, et la doctrine de Lao-tsé dont je parle ici pour mémoire, sont tenus ici pour des systèmes philosophiques ou des superstitions particulières que chacun accepte ou rejette à son gré. On adopte un de ces systèmes, comme apportant un renfort à l'honnêteté, à la morale, comme proposant une solution, douteuse et discutable il est vrai, au grand problème de la destinée humaine. On appelle souvent les bonzes aux funérailles, mais comme décor, pour ainsi dire, de luxe ou de bon ton, et sans que leur présence et leur participation à la cérémonie soient regardées comme nécessaire. Les dépenses qu'une famille s'impose de ce chef sont considérées comme *facultatives* (2).

Au contraire, tout ce qui touche au culte des Ancêtres revêt un caractère formellement *obligatoire*. Être exclu du culte domestique, c'est être excommunié de la famille; c'est la plus terrible des pénalités, et il n'est pas de châtiment, si dur soit-il, prononcé par le conseil familial, auquel un Chinois ne se soumette plutôt que d'encourir cette excommunication. Il n'est pas de dépense prescrite par les *Rites*, relativement au culte des Ancêtres, ou aux funérailles, qui ne soit immédiatement souscrite, solidairement s'il le faut, par l'assemblée familiale, de peur de « perdre la face », c'est-à-dire d'être déshonoré.

D'où vient cette différence d'autorité et de pouvoir entre deux cultes simultanément professés dans une même famille? Ce n'est point d'une inégalité dans la valeur morale des préceptes : à ce point de vue « les trois religions n'en font qu'une », ainsi que se

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 250, etc.
(2) Cf. Eug. Simon, p. 175, 267, 350, etc. — Huc, *l'Empire chinois*, p. 227, 250.

plaisent à le repéter tous les Chinois bouddhistes. Ce n'est pas non plus d'une inégalité dans la hauteur des enseignements dogmatiques ou métaphysiques : les deux doctrines sont muettes l'une et l'autre, quant aux précisions du dogme religieux fondamental, l'existence et l'essence de la Divinité ; et en matière de spéculations philosophiques, le Bouddhisme, si faiblement apprécié, est fort supérieur au culte national. Ce n'est pas dans la valeur relative des deux systèmes, appréciés avec nos idées européennes, que nous pouvons trouver la raison des préférences chinoises : c'est par l'examen des pratiques générales populaires, par l'observation des faits, que nous devons en rechercher l'explication.

Presque tous les étrangers qui ont voyagé dans le Céleste Empire, comme ceux qui se sont trouvés en rapport avec les Célestials, — les Américains notamment, — nous entretiennent souvent de la fourberie et de la rapacité des Chinois. Le vol et le mensonge sont les deux vices principaux qu'on reproche à ces Asiatiques.

Dépouiller un homme de ce qu'il possède, et pour cela corrompre la vérité, voilà des actes absolument réprouvés par la Bonne Loi, par cette Loi prêchée *à tout être vivant* afin de lui ouvrir l'accès de la sagesse immuable en le détachant des *Désirs* et de l'*Ignorance!*

Et cependant, sur ces points, la réputation des Célestials est dûment justifiée.

Transportons-nous, par exemple, avec quelque groupe de pèlerins mongols, dans l'une de ces grandes cités commerçantes réunies autour d'une lamaserie, au pied de la grande Muraille. Dans cette région, se traitent d'importantes affaires en bestiaux, en cuirs, en laines, etc., entre les négociants chinois et les habitants de la steppe; c'est là que prennent gîte les nombreuses caravanes traversant le désert du Nord-Ouest au Sud-Est pour le transport des marchandises de la Russie, ou du Nord de la Chine. A peine le voyageur tartare a-t-il franchi l'enceinte murée de la ville, que de nombreuses auberges s'offrent pour le recevoir. Les enseignes sont alléchantes, elles semblent indiquer, de la part du logeur, une tendance marquée vers la Perfection bouddhique :

auberge des Trois Rapports Sociaux, auberge des Cinq Félicités, des Trois Perfections, de la Justice et de la Miséricorde, de l'Équité Éternelle, etc. : autant de bouges suspects où le boutiquier chinois vient relancer sa proie. Ce négociant, avec une faconde proverbiale, se répand en phrases cauteleuses sur la méchanceté et la rouerie de ses congénères, sur le grand avantage qui résulte pour le simple et candide Mongol de la rencontre d'un homme versé dans les affaires, et marchant cependant toujours à la lumière de la conscience, de la vraie conscience qui doit éclairer tous les hommes, Chinois ou Mongols. Que signifie cette odieuse distinction entre Chinois et Tartares? Tous ne sont-ils pas frères? Tous ne doivent-ils pas être amis? Circonvenu par des confrères, séduit par ces hypocrites témoignages, le bon Tartare se laisse conduire au magasin de cet homme habile qu'il considère réellement comme un frère. Là, de serviables commis prennent note de toutes les affaires qui ont amené le client à la ville : des bestiaux et des denrées qu'il doit vendre, de l'emploi qu'il compte faire de leur prix, tandis que le patron verse à boire au « grand frère » et lui fait perdre la raison. Après s'être rendu maître de son esprit, le rusé « Kita » s'empare des cordons de sa bourse. Il vend les animaux et les marchandises du Mongol « au prix qu'il veut », exécute également ses achats « au prix qu'il veut », et moyennant une commission fixée par lui-même. Le moment du compte venu, on trompe encore odieusement le pauvre nomade, et sur le cours et sur le poids de l'argent; et s'il s'avise de présenter quelques observations, on ne l'entretient plus que « de lois, de mandarins, de tribunaux, de prison et de supplice (1) ».

Par ces procédés malhonnêtes, absolument réprouvés par les Rites, le Chinois avide et rusé réduit à la misère son frère en Bouddha, et cela sans remords, *parce qu'il est étranger*. Sur la frontière, le « Kita » menteur, égrenant entre ses doigts le chapelet bouddhique pour séduire les pèlerins, va répétant à haute voix que « tous les hommes sont frères » : au fond il n'en croit rien. Et cependant Bouddha a dit : « Une loi est une grâce *pour*

(1) V. Huc, *Souvenirs*, etc., t. I, p. 167, à 180, etc.; t. II, p. 16, 31, 42, etc.

tous (1). » Mais voyez ce même individu, rentré dans sa famille, traitant avec ses oncles et ses frères, et réglant avec eux la dévolution de l'avoir commun : aussitôt la fourberie et l'avarice semblent avoir disparu de son âme; les partages de biens, les liquidations les plus compliquées, comme il s'en rencontre si souvent au sein des communautés nombreuses, tout cela se règle à l'amiable, avec droiture et probité, même avec urbanité, sans intervention des hommes de loi et sous la seule direction du conseil familial (2).

Voyez ce même négociant, ou ses effrontés commis, engagés dans l'une de ces associations de travail et bénéfices en participation auxquelles presque tous les Chinois ont recours. Chaque membre à son tour est directeur, trésorier et répartiteur; il y en a d'intelligents, et il s'en trouve qui sont faibles d'esprit : les comptes, l'organisation, le roulement, tout cela est fort compliqué et donnerait ouverture à mille tromperies (3). Cependant il n'y a, en général, ni malversations ni réclamations; tout se passe, entre ces enfants de la « maison Centrale » librement associés, avec une justice distributive des plus exactes. Il est clair, du reste, que l'équité et le désintéressement mutuel peuvent seuls maintenir des associations de ce genre. Or, elles sont innombrables, entre Chinois de tout ordre ; tous y ont recours très fréquemment et pour les objets les plus divers; et ces associations ont toujours fait preuve de la plus grande solidité, non seulement lorsqu'elles sont établies sur le territoire du Céleste Empire, mais encore lorsqu'elles existent entre les Chinois qui s'expatrient, soit aux États-Unis, où elles sont redoutées et traquées (4), soit dans l'Indo-Chine et dans les autres pays de Race Jaune, où elles constituent pour les Chinois un moyen d'exploitation vis-à-vis des naturels.

Voilà les faits. Qu'en ressort-il?

Manifestement, il en résulte que l'idée de la grande frater-

(1) Huc, *l'Empire chinois*, t. II, p. 220.
(2) Cf. Eug. Simon, p. 257 à 274, etc.
(3) Cf. *Ibid.*, p. 124 et suiv. V. les tableaux à la fin du volume.
(4) *Ibid.*, p. 127.

nité humaine, universelle, dont fut animé le fondateur du Bouddhisme n'a point conquis le cœur des Célestials, tandis qu'une autre conception plus étroite et plus nette leur inspire une conduite réellement fraternelle et honnête envers tous ceux qui leur sont rattachés par le lien national.

Et cependant la grande majorité des Chinois professe le bouddhisme. Mais la Loi de Çakya Mouni, pure abstraction, pur système philosophique, ne peut prévaloir contre le fait social, contre l'idée antérieure et concrète de la « Nation Centrale », liée au *Ciel* des Ancêtres communs, et à la *Terre* qui nourrira les communs descendants des familles présentement vivantes. Les Chinois, gens pratiques, ont accepté comme plus parfaite et plus haute la doctrine de la Pure sagesse, mais ils l'ont accommodée au concept social essentiellement fermé qui leur est propre; c'est dans leurs familles et dans leur nation, famille agrandie, qu'ils s'appliquent à suivre la Bonne Loi du renoncement et de la fraternité.

La prédication du bouddhisme a été, sans aucun doute, un événement considérable; un puissant courant d'idées, une forte poussée morale se sont propagés, grâce à cette prédication, au milieu des innombrables rejetons de la Race Jaune, sans obstacle apparent. Ce même mouvement s'était déjà produit dans l'Inde, il y avait pris naissance; et l'Inde a rejeté la doctrine du Bouddha, parce que cette doctrine se trouvait en opposition avec la base de la société hindoue : la *Caste*. L'attitude de la « Nation Centrale » en face du Bouddhisme est différente ; elle se laisse envahir par la doctrine de la Bonne Loi, elle l'accepte et la met en pratique, mais en la limitant, *en la circonscrivant dans son propre concept social.* Ce concept généalogique, dont j'ai essayé d'expliquer l'origine, sépare le Célestial du Barbare, de l'étranger : il ferme la porte à *l'humanité* abstraite envisagée par l'ascète himalayen (1).

Le culte *purement familial* des Ancêtres propre à chaque famille distincte, et la Piété Filiale relative aux ancêtres immé-

(1) V. « Le Bouddhisme dans l'Inde », *Science sociale*, t. XVIII, p. 173, 175.

diats de chacune d'elles, pratiques qui sont la base de la formation particulière des familles composant la Race Jaune, n'impliquent par eux-mêmes aucun dédain, aucune répulsion vis-à-vis de l'étranger, spécialement à l'égard de l'étranger de même race, imbu des mêmes traditions, professant les mêmes principes. Au contraire, l'exclusivisme trouve sa raison d'être lorsqu'apparaît *le lien national*, incarné dans le Fils du *Ciel* attachant à une *Terre* commune les descendants des Cent Familles. La conception fermée de la « Nation Centrale » a précisément pour origine l'enchevêtrement des généalogies entre les familles établies dans un étroit voisinage, et fixées au sol *par la culture des terres fluviales*. Cette conception est la véritable « grande muraille » qui a isolé le Céleste Empire des autres nations : c'est elle aussi qui arrête la fraternité bouddhique au seuil de toute âme chinoise.

En dehors de la grande agglomération qui constitue la « Nation Centrale », la Race Jaune comprend des populations d'un genre différent, dont l'existence est basée sur un travail principal autre que la Culture. Chez ces populations, dont les familles diffèrent des familles chinoises en ce qu'elles sont moins agglomérées, moins fixées au sol, souvent même isolées ou nomades, nous ne retrouverons plus le phénomène de la confusion inextricable des causes ancestrales et de la continuité des relations à venir, rendues matériellement sensibles par la transmission du sol cultivé. Lorsqu'un lien *national* analogue à celui des Célestes n'existe pas ou n'existe que d'une façon faible et précaire entre les familles, ce lien peut être suppléé au moyen des associations que suscite le bouddhisme. Il y a là, au sein de la Race Jaune, une seconde et dernière catégorie de sociétés, qu'il nous reste à étudier.

(*A suivre.*) A. de Préville.

LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

III

LA « RECONQUISTA » : FORMATION DU TYPE MODERNE

Nos précédentes études ont montré ce qu'était le peuple espagnol à l'époque de la conquête arabe (1). Les éléments qui l'avaient formé par des superpositions successives présentaient presque tous des caractères analogues au point de vue social. Les Ibères, section de la race berbère, venus par le Nord de l'Afrique, pasteurs sur les plateaux, pêcheurs et pirates sur les côtes, n'avaient reçu des peuples commerçants de la Méditerranée, Phéniciens, Grecs et Carthaginois, que quelques éléments de civilisation tout extérieurs, sans grande portée au point de vue de l'organisation fondamentale de la race. Les Romains, il est vrai, par leur pénétration dans l'intérieur du pays, par leur colonisation agricole, avaient commencé une évolution caractérisée et profonde; mais bientôt cette transformation avait été arrêtée par la corruption administrative et par les exigences fiscales de l'époque impériale. Après eux étaient venus des Germains, Suèves, Alains, Vandales, Wisigoths, simples barbares, pasteurs et pillards eux aussi, qui, pour la plupart, ne firent que passer; ceux qui demeurèrent n'eurent pas d'autre visée que d'imiter ce qu'ils avaient sous les yeux, c'est-à-dire les désordres de la décadence romaine; par un phénomène très usuel, ils tombèrent directement du régime ordonné du patriarcat dans la désorganisation la plus complète. De là, le succès facile des Arabes.

(1) V. l'article précédent, *Science sociale*, mai 1895, t. XIX, p. 411 et suiv.

Ceux-ci étaient des commerçants orientaux, caravaniers au début, puis, après la grande invasion mahométane, successeurs ou imitateurs des Grecs et des Byzantins, accoutumés au trafic maritime, au luxe et à la vie urbaine. Ils étaient amenés par là à favoriser, chez les peuples soumis le développement des échanges, des arts de la fabrication et aussi des cultures propres à approvisionner les villes de légumes et de fruits frais, genre de production qui convient si bien aux pays méridionaux quand on dispose de l'eau nécessaire pour l'irrigation. Poussant devant eux des hordes berbères africaines, subjuguées ou séduites, ils occupèrent la Péninsule presque entière; ils la semèrent de villes commerçantes et industrielles florissantes, entourées de jardins, et ils livrèrent les campagnes au pâturage.

La conclusion de tout ce que nous avons ainsi exposé est que, après la conquête arabe, pas plus qu'auparavant, la population de ce pays ne fut enracinée dans le sol et fondée sur le travail de transformation du territoire. Les Arabes ou arabisés devinrent riches par le commerce et l'industrie, mais par le commerce des produits précieux de l'Orient et par les industries de luxe; ils développèrent une civilisation brillante, mais ce mode même de prospérité désorganisa leur vie privée, qui était basée à l'origine sur les habitudes de restriction et de discipline du patriarcat, et leur vie publique s'en ressentit tout naturellement. Leurs richesses furent une tentation pour leurs voisins : les vaincus refoulés dans les montagnes du Nord; leurs divisions facilitèrent à ceux-ci un retour en arrière, la *reconquista*, comme disent les Espagnols.

C'est cette phase de l'histoire sociale de la Péninsule que nous avons à étudier aujourd'hui.

I

Beaucoup d'Espagnols s'étaient soumis à la domination arabe plutôt que de quitter les lieux où ils s'étaient sédentarisés et où ils vivaient d'une vie facile; ils s'assimilèrent aisément aux vain-

queurs, dont la formation sociale était au fond très analogue à la leur; mais, en général, ils n'acceptèrent point leur religion, et restèrent chrétiens. Leur physionomie devint d'ailleurs si parfaitement semblable à celle des maîtres du pays, qu'on leur donna le nom de *Mozarabes*.

D'autres, au contraire, fuyant la domination musulmane, se réfugièrent dans les replis inextricables des montagnes du Nord. Pourchassés à outrance, souvent battus, ils demeurèrent pourtant, et leur nombre ne tarda pas à se grossir d'une foule d'aventuriers attirés par le désir de guerroyer contre l'infidèle, de faire du butin, ou même de se tailler des domaines à ses dépens (1). La guerre d'indépendance prit ainsi à ses débuts et garda durant de longues années un aspect particulier. Ce fut, en fait, une lutte de montagnards pauvres contre des citadins abondamment pourvus, qu'il était fort avantageux de razzier à toute occasion favorable. Aussi, jusqu'au treizième siècle, la guerre contre les Maures put rester l'occupation principale des Espagnols, leur *métier* de prédilection. A cette époque, par la défaite de Las Naras de Tolosa, en 1212, la puissance arabe subit un échec dont elle ne put jamais se relever, si bien que les États maures ne tardèrent pas à disparaître, à l'exception du seul royaume de Grenade, détruit lui-même en 1492.

D'autres causes encore ont agi pour maintenir cette nation sous les armes. L'esprit de clan, résultat de ses origines beaucoup plus batailleuses que laborieuses, les porta dès le début à se subdiviser en groupes indépendants, très souvent ennemis au point de rechercher l'appui des princes musulmans pour s'accabler les uns les autres. Dans l'intérieur même des États espagnols, on voyait à chaque instant la guerre civile allumée entre le souverain, la noblesse et les villes. Enfin, avant même d'avoir chassé les Maures et unifié leur territoire, les Espagnols et les Portugais se lançaient dans des entreprises extérieures pleines

(1) La Catalogne fut reprise aux Arabes par un seigneur franc, et le Portugal par un capétien de Bourgogne. Plusieurs fois la croisade fut prêchée en Europe contre les Maures. Lisbonne et les Algarves ont été conquises par des expéditions de ce genre, au profit du souverain local, moyennant l'abandon du butin à ses auxiliaires. La fondation des autres royaumes chrétiens de l'Espagne présente des faits pareils.

de témérité. On connaît leurs expéditions en Italie, en France, aux Indes, en Amérique, les prétentions répétées de leurs souverains à la couronne du Saint-Empire, prétentions réalisées enfin par Charles-Quint au prix d'énormes sacrifices.

A qui voudra bien se rendre compte de cette continuité des mêmes faits sociaux en Espagne, de cette série de races qui l'ont peuplée sans avoir, aucune, d'attache profonde à la terre, ce que je viens de dire suffira pour indiquer comment les Espagnols sont devenus des soldats de métier; mais ce ne serait pas assez pour donner la raison de leurs succès. Ces succès, en effet, sont difficiles à comprendre lorsqu'on réfléchit aux difficultés qui s'opposaient à l'expansion de ce petit peuple, d'ailleurs troublé, divisé, et souvent mal conduit. Mais ils s'expliquent quand on fait entrer en compte les secours de tout genre qui lui sont venus du dehors. Nous avons remarqué déjà à quel point les aventuriers et les croisades avaient aidé à la *reconquista*. Après la défaite des Maures, ceux-ci ont même contribué pour une très grande part à la prospérité du pays : ils y sont restés en grand nombre, continuant à y travailler comme artisans et comme marchands. A la suite de l'expulsion en masse des musulmans et des Juifs, ces derniers furent partiellement remplacés par des Flamands, des Français, des Anglais. Ce sont des Génois qui ont ouvert à la marine de la Péninsule les mers de l'Inde et de l'Amérique (1). Enfin, à beaucoup d'égards, l'illustration de la monarchie espagnole au seizième siècle n'a été que l'effet d'un éclat emprunté à la couronne impériale de Charles-Quint.

Ce sont encore des circonstances accidentelles qui ont agi dans l'œuvre d'unification de la Péninsule. C'est grâce aux mariages et aux accumulations d'héritage dont ils étaient la cause que divers petits États espagnols se sont fondus définitivement, non sans opposition, en un seul corps de nation (2). Force est donc de reconnaître que, sans l'action renouvelée des causes extérieures,

(1) La situation est restée la même jusqu'à notre époque. V. sur ce point, la *Science sociale*, août 1892.

(2) Le Portugal lui-même fut uni de 1580 à 1640; Philippe II avait basé ses prétentions sur sa parenté avec le dernier roi, tué au Maroc.

l'Espagne reconquise se fût consumée promptement en discordes intestines et n'eût pas plus qu'autrefois joué de rôle prépondérant dans l'histoire.

Ainsi, la nation espagnole fut de tout temps, mais surtout du huitième au dix-septième siècle, un peuple essentiellement militaire, dont le *métier* principal consistait à combattre sans cesse et partout, à vivre de l'épée, et aux dépens d'autrui par conséquent. Pendant cette période, dit Buckle, toute l'intelligence qui, dans ce pays, n'était pas employée au service de l'Église, se consacrait aux armes presque exclusivement. En fait, chacun était soldat avant toute chose. Les écrivains, les savants, les jurisconsultes, les négociants, les prêtres même, portent à l'occasion la cuirasse et vont combattre un peu partout, sachant bien que la guerre est le meilleur moyen, et le plus rapide, pour arriver aux honneurs, aux dignités, à la richesse. La vie sociale est entièrement dominée par cette tendance (1). Tout finit par être subordonné à l'esprit de conquête et à l'espoir de piller ou d'exploiter l'étranger; l'affaire principale est le recrutement et l'entretien de l'armée, qui devient, pour un temps, la première du monde. Le peuple espagnol, qui s'est alors emparé du Portugal, qui domine en Italie, aux Pays-Bas, au Nouveau-Monde, et qui semble en possession d'une énorme puissance, est « la grande nation » du moment. Elle donne le ton en Europe; on la craint, on la jalouse et on l'admire; on recherche son alliance, ou bien on forme, pour lui résister, de vastes coalitions.

Mais cette grandeur n'est qu'apparente et faite de rencontres; à bref délai, tout s'écroule, et l'Espagne retombe brusquement à la condition de puissance de second ordre, végétant au jour le jour, menacée de toutes parts, faible, pauvre et stationnaire en face de voisins en plein progrès.

Comment expliquer cela? D'une manière fondamentale, par ce fait constant, qu'un peuple peu adonné à la culture et aux arts de fabrication relatifs à la vie usuelle, ne saurait ni acqué-

(1) Le roman de chevalerie, démodé partout, fleurit encore en Espagne à la fin du quinzième siècle (l'*Amadis de Gaule* est de 1465). Il a été fondé en Espagne vingt-trois ordres de chevalerie.

rir par lui-même, ni conserver longtemps une situation prospère et prépondérante. Nous venons de constater sommairement que telle est bien l'histoire des peuples ibériques. Mais il nous faut, après cette vue d'ensemble, entrer dans quelques détails sur ces causes profondes de l'infériorité constitutionnelle de la race.

II

La société espagnole du moyen âge se divisait en catégories bien tranchées : les serfs, les paysans libres, la noblesse, les villes, le clergé, la royauté.

Les premiers étaient astreints à un esclavage très voisin de la servitude antique, à peine modifiée par l'influence du christianisme. Épuisés par les exigences de leurs maîtres, les serfs désertent la terre pour courir aux armées, ou pour émigrer aux colonies, laissant les campagnes à de vastes troupeaux de moutons ou de bœufs à demi sauvages. C'est ainsi que des plaines d'une grande fertilité demeurèrent à l'état de steppes habitées seulement par quelques pâtres très semblables aux *gauchos* actuels des Pampas américaines.

La responsabilité de cette situation incombe surtout aux classes supérieures, incapables de gouverner efficacement les populations qui leur étaient subordonnées. Cela s'explique aisément quand on connaît le cours qu'ont suivi les choses. Pendant presque toute la durée de la lutte entre chrétiens et infidèles, il existait entre les deux partis une large zone de territoires incessamment parcourus par des bandes allant en razzia, ou par des armées en marche contre l'irréconciliable ennemi. Vivre dans cette zone était à peu près impossible, car on n'y trouvait aucune sécurité ni pour les biens ni pour les personnes. Au fur et à mesure des progrès espagnols, le désert reculait vers le Sud, et la partie Nord, incorporée aux territoires chrétiens, était colonisée sous la direction des souverains. Ils taillaient dans ces terres sans maître des domaines souvent très vastes, qu'ils distribuaient à leurs fidèles; ceux-ci établissaient sur leurs nou-

velles propriétés des prisonniers, considérés à peu près comme des esclaves, des fugitifs qui n'avaient plus ni feu ni lieu, parfois des colons volontaires. Ces derniers obtenaient certaines garanties, fondaient souvent des bourgs à charte, mais les autres demeuraient à l'entière merci du seigneur. On appelait cela organiser des *poblaciones,* ou repeuplements.

Ailleurs, lorsque des provinces entières tombaient aux mains des Espagnols avec leurs habitants et leurs villes, les campagnes étaient encore distribuées de la même façon. En général, les Maures fuyaient vers le sud ou se groupaient dans les villes; les Mozarabes chrétiens demeuraient en place au contraire, croyant n'avoir rien à craindre de leurs nouveaux maîtres, qui cependant leur imposaient la forme de servage applicable à leur mode d'existence. Quant aux villes, pour se les concilier et y retenir une population aisée et industrieuse, les rois leur concédaient des chartes; nous en parlerons en détail tout à l'heure.

C'est ainsi qu'il se forma en Espagne une classe nombreuse de grands propriétaires fonciers, les riches hommes (*ricos hombres*), qui n'avaient d'abord aucun goût pour la vie rurale, étant accoutumés à la vie militaire, urbaine et de cour exclusivement. Aussi ne s'intéressaient-ils à leurs domaines qu'au point de vue du revenu qu'ils en pouvaient tirer par l'intermédiaire de leurs intendants, pour alimenter les dépenses d'un luxe insensé. En d'autres termes, cette féodalité purement militaire n'avait aucune part dans la direction du travail et se bornait à en accaparer les fruits pour les dissiper follement. Dans ces conditions, la culture ne pouvait ni prospérer, ni même se maintenir.

A côté de ces *ricos hombres,* un grand nombre d'individus de peu de fortune, ou même tout à fait sans ressources : nobles ruinés, cadets de famille, officiers inférieurs, même des soldats et des aventuriers de basse origine, se disaient *hidalgos,* c'est-à-dire gentilshommes, et vivaient de misère ou d'expédients, méprisant le travail qui était à leurs yeux la marque de la condition servile (1). Ces gens étaient toujours prêts à vendre le

(1) En principe, tout individu qui vivait noblement, c'est-à-dire sans travailler, et qui possédait un cheval et des armes, pouvait se dire *hidalgo.*

concours de leur épée à quelque grand personnage, entraient dans son clan, et lui fournissaient ainsi la force et l'influence nécessaires pour contrebalancer celles d'un rival, ou même pour traiter d'égal à égal avec le roi, ou encore pour organiser quelque lointaine expédition.

On voit, par tous ces traits, qu'on ne saurait sans erreur comparer la féodalité espagnole à la féodalité franque, par exemple. Celle-ci était maintenue par le lien réel ou terrier, les domaines étant subordonnés entre eux par une coutume fixe, immuable, que leurs maîtres ne pouvaient rompre sans violer en même temps le fait et le droit. En Espagne, les liens étaient tout personnels, et on en modifiait le régime par une simple raison de convenance ou d'intérêt. Aussi, tant que la société franque conserva son caractère d'association basée sur la culture du sol, elle vécut dans l'ordre et la paix; mais, dès qu'elle revêtit, par l'effet des circonstances, le type militaire, chevaleresque, de la société espagnole, elle tomba comme elle dans l'indiscipline et le désordre. En Castille, les nobles pouvaient, de leur propre autorité, se déclarer déliés de toute obligation de fidélité à l'égard du roi, à la seule condition de l'en prévenir, et de lever contre lui le drapeau de la révolte, ce qui leur arrivait souvent du reste.

En résumé, à la fin du moyen âge, on trouvait en Espagne une très nombreuse noblesse (1) subdivisée en plusieurs classes : d'abord venaient les *grands* et les *titrés* (environ 350, vers l'an 1650), qui formaient les deux parties de la haute aristocratie, accumulaient les dignités, les charges, les monopoles, les pensions, et possédaient d'énormes domaines. En troisième lieu figurait la petite noblesse, besoigneuse et orgueilleuse, oisive, avide de dons, de pensions et d'emplois en sous-ordre, toujours prête à s'enrôler dans le clan de quelque grand seigneur pour l'aider à pousser ou à soutenir sa fortune politique, en vivant à ses dépens. Avec cela, elle se montrait en général aventureuse et brave, bien que les vertus militaires aient sensiblement décliné à partir du début du dix-septième siècle.

(1) On estime que 1/5 ou 1/6 de la population totale (1/2 sur certains points) se prétendait de sang noble.

Telle était la noblesse; voyons maintenant ce qu'il faut penser de la population urbaine.

Les villes avaient été, pour la plupart, fondées ou développées par les Arabes, qui y avaient importé ou agrandi un bon nombre d'industries importantes. A Séville, Grenade, Tolède, Cuenca, Ségovie, Avila, Ocaña, Talavera, Cordoue, etc., etc., on tissait la soie et la laine (1), on tannait et travaillait les cuirs, les aciers, on fabriquait du sucre, des faïences, des gants, des meubles, des armes. Des foires très fréquentées se tenaient annuellement à Medina del Campo, Burgos, Ségovie, Valladolid, Saragosse. Les trafiquants arabes avaient établi des relations actives avec leurs coreligionnaires d'Orient, et allaient chercher dans les ports de l'Asie Mineure et de l'Égypte les produits de l'Inde, de la Chine et du Japon. Ce mouvement fut continué, après la chute des royaumes maures par les commerçants de Barcelone et de Cadix, malgré les difficultés des temps et la hardiesse des pirates de la côte africaine, contre lesquels l'Espagne a dirigé plusieurs expéditions, fait qui montre bien l'importance des intérêts à protéger. Pendant une période assez longue, l'Espagne fut donc le centre des relations commerciales entre l'Occident et l'Orient, comme la Pologne était, de son côté, le grand chemin du négoce entre l'Orient et les pays du Nord (2). De part et d'autre aussi, on vit se développer une grande prospérité, qui fut éphémère pour des raisons analogues.

Un peu plus tard, cette situation, entamée d'un côté par la concurrence des ports italiens, fut renforcée par la découverte de la route directe des Indes et par celle du continent d'Amérique, qui fournirent de nouvelles sources de richesse, de nouvelles occasions de trafic maritime. C'est le Portugal qui entra le premier dans cette voie. Dès le treizième siècle, des marins génois appelés par des souverains intelligents, comme le roi Denys, formèrent en peu d'années une pépinière de hardis ma-

(1) On assure que l'Espagne a fait battre jusqu'à 60.000 métiers pour la soie et la laine. Vers 1660 il en restait 16.000. Habitudes militaires, expéditions maritimes, commerce lointain, fabrication de tissus, forment un enchaînement qui se retrouve dans l'histoire économique de beaucoup de peuples.

(2) La *Science sociale*, octobre 1888.

telots. Un peu plus tard, un prince qui était à la fois un savant et un homme plein d'initiative, Henri le Navigateur (1), ouvrit la période des grandes explorations en envoyant des navires à la côte occidentale d'Afrique. En 1486, le cap de Bonne-Espérance fut doublé; en 1498, Vasco de Gama atteignit l'Inde, la terre des épices, le but ardemment désiré par ces négociants de premier ordre, qui devinrent ainsi les principaux agents entre l'Europe et l'Asie. Du coup, Lisbonne centralisa l'approvisionnement de tous les produits exotiques, ce qui en fit l'une des villes les plus riches du monde. A ce moment, l'avenir le plus magnifique semblait réservé à la Péninsule, car, de son côté, l'Espagne unifiée faisait, elle aussi, grâce à l'initiative de Colomb, de splendides découvertes. Les marchandises et les métaux précieux tirés des colonies fournirent à l'industrie et au commerce de nouveaux éléments d'activité, et l'on put croire un moment que les nations ibériques allaient, grâce au concours de l'immigration étrangère, prendre le pas et jouer le grand rôle en Europe par leurs progrès et par leurs succès dans la fabrication et le négoce.

Avec une telle prospérité, on ne pouvait manquer de voir les arts et les lettres fleurir dans la Péninsule. Lorsque le mouvement des affaires crée de grandes villes, où se rencontrent une classe de bourgeois puissamment riches et en outre une caste de grands seigneurs fastueux, les artistes et les écrivains apparaissent pour construire et orner leurs demeures, pour amuser leurs loisirs, pour raconter leurs succès. C'est ainsi que Barcelone, Séville, Valence devinrent des centres littéraires brillants. Dès le quatorzième siècle, on organisait à Valence des représentations dramatiques, et ses poètes étaient alors les meilleurs de l'Espagne. C'est aussi à Valence que se formèrent les premiers peintres nationaux; l'école se développa ensuite en Catalogne, puis, lorsque la monarchie fut unifiée et centralisée, à Madrid, à l'ombre de la protection royale. Séville n'avait

(1) Mort en 1460. Les rois portugais, acculés au plateau central de la Péninsule, n'avaient de chances de s'agrandir que par mer, et de se procurer de grandes ressources que par le commerce.

pas moins de réputation, et l'on faisait l'éloge de Cervantès en disant qu'il avait su acquérir *el sabor sevillano,* le sel de Séville. L'architecture eut aussi sa belle époque, qui donna naissance aux styles *plateresco* d'Espagne, et *manoelin* de Portugal, tous deux également touffus, exubérants, ornés à l'excès, comme il convient chez des gens dont la fortune a été rapide et qui n'ont pas eu le temps de se former le goût. La musique enfin était cultivée avec passion, et cet art inspira plusieurs compositeurs éminents au seizième siècle.

On comprend comment, dans ces conditions, les cultures intellectuelles devaient se développer dans les deux pays, et se développer dans un certain sens, surtout lorsque la centralisation administrative eut fait de grands progrès. De nombreuses universités furent créées; au dix-septième siècle, on en comptait jusqu'à trente-cinq, avec trente ou quarante mille étudiants, qui s'adonnaient à la théologie, à la philosophie, au droit, à la littérature, très peu aux sciences, qui ne servaient à rien dans la recherche des emplois publics.

Les grandes villes, qui accumulaient tant de richesses et développaient une culture intellectuelle si brillante, avaient aussi des institutions publiques remarquables. Leurs *fueros* sont célèbres dans l'histoire, et on les cite souvent comme le type accompli de la charte municipale; nous ne pouvons donc les passer sous silence.

Les villes ibériques n'étaient pas toutes des cités à *fueros,* mais un grand nombre d'entre elles en étaient dotées, par l'effet naturel des circonstances. Quelques-unes avaient été fondées pour ainsi dire en vue de l'ennemi, pour servir de points d'appui à la défense des frontières. Mais la sécurité étant précaire dans ces postes avancés, il avait fallu, pour les peupler, attirer les gens par des privilèges. Le plus précieux de tous, surtout à cette époque d'oppression, c'était la liberté. On accordait donc aux habitants de ces places la franchise municipale, en y ajoutant même, dans certains cas, des droits de seigneurie sur le pays d'alentour.

Ailleurs, après avoir enlevé à la domination arabe une

vieille cité, il s'agissait d'y retenir les Mozarabes et même les Maures, et d'y appeler des colons. Dans ce cas encore on concédait un *fuero* qui garantissait chacun contre l'oppression seigneuriale ou royale. Le résultat était le même, ou à peu près.

Enfin, dans le Nord, il avait fallu également reconnaître l'autonomie des communautés paysannes basques et navarraises, afin de les intéresser au sort de la cause espagnole, dont leur pays était le dernier refuge, en consacrant des libertés que la nature du sol leur avait permis d'organiser et de conserver depuis l'origine. La situation de ces communautés rurales était du reste fort différente de celle des villes, que nous allons maintenant décrire très brièvement (1).

Les *fueros;* établis successivement d'après deux ou trois modèles primitifs, étaient très analogues, sans présenter une uniformité absolue; de plus, les détails d'application différaient sur des points assez nombreux. Pourtant, l'esprit général était le même et se résumait à peu près en ceci : gouvernement local exercé par la classe bourgeoise; magistrats élus par cette classe et dans son sein, à l'exclusion des artisans et autres petites gens; devoirs précis envers l'État représenté par le roi, au point de vue de l'impôt et de la défense du pays; liberté de taxation intérieure; droit d'asile.

Si de telles institutions avaient été appliquées avec sagesse et modération, au sein d'une nation calme et bien ordonnée, elles auraient pu se soutenir indéfiniment et contribuer pour une large part à la prospérité du pays. Malheureusement il n'en était pas ainsi. D'abord, on avait dépassé la mesure en donnant aux villes plus qu'il n'était nécessaire, le droit d'asile par exemple, ce qui les rendait trop puissantes et multipliait les conflits avec l'autorité centrale. D'ailleurs, celle-ci, excitée par la noblesse, ne tarda guère à concevoir la pensée de détruire ce qu'elle avait accordé libéralement tout d'abord, si bien qu'une lutte à peu près constante divisa la royauté et les villes. Enfin,

(1) Nous parlerons tout à l'heure des *fueros* généraux applicables à un État tout entier.

les villes portaient en elles-mêmes le mal chronique qui devait causer la ruine de leurs libertés.

En effet, nous savons comment les Espagnols étaient déjà, par le fait de leurs origines, imbus de l'esprit de clan. Cet esprit naît d'ailleurs aisément dans les cités commerçantes, où la richesse mobilière est tout, et fait la force et l'influence des familles. Celles-ci, vivant très rapprochées et exerçant leur action sur le même milieu, deviennent aisément rivales non seulement dans les affaires de négoce, mais encore dans la direction des intérêts municipaux. Elles groupent des partisans, commencent par se faire une guerre sourde qui finit presque toujours par aboutir à une lutte à main armée. C'est, en deux mots, l'histoire des républiques commerçantes de l'antiquité, de l'Italie du moyen âge, des Flandres, etc.

D'autre part, soit pour se défendre contre les Maures, soit pour tenir en respect la noblesse et souvent le roi lui-même, les villes restaient organisées sur un pied militaire. Leurs milices étaient nombreuses et exercées; au moyen de ligues souvent très étendues (*hermandades*), elles formaient de véritables armées, capables de tenir en échec celles du souverain. Cette cause contribuait pour une large part à entretenir dans le pays, parmi toutes les classes, l'esprit militaire, si opposé aux habitudes de travail régulier et de stabilité, et l'esprit d'insubordination, si peu compatible avec le maintien d'un état de choses ordonné, paisible, dans un grand pays.

On ne doit donc pas s'étonner si le pouvoir conçut de bonne heure l'idée de briser ces petites républiques turbulentes et troublées, où les abus de toute sorte se multipliaient de plus en plus avec le temps, et qui vivaient en constante opposition avec le gouvernement central. A diverses reprises, de vastes insurrections organisées par les *comuneros* des Castilles furent écrasées avec le concours des villes libres des Asturies, de l'Aragon, de l'Andalousie, jalouses de leurs voisines. Les Aragonais et les Andalous passèrent sous le joug à leur tour, et Charles-Quint porta le dernier coup à l'indépendance municipale, avec l'aide de la noblesse, qui craignait pour ses biens et ses privilèges.

Philippe II n'eut plus guère qu'à recueillir les fruits de la victoire en centralisant à outrance. En définitive, si la royauté avait pu vaincre les villes et supprimer ou annuler leurs *fueros,* c'est grâce surtout aux vices et aux abus de leur organisation, et au caractère exagéré de leurs prétentions. Dans les Pyrénées, les communautés paysannes ont gardé beaucoup plus longtemps leurs *fueros,* au moins dans les traits essentiels, parce qu'elles n'étaient pas exposées aux mêmes causes de décadence, et ne présentaient pas le même danger pour l'ordre public, la sécurité générale, et l'existence du pouvoir royal.

Quant au clergé, sa situation a été considérable en Espagne depuis l'époque de la domination gothique. C'est qu'en effet chez les Wisigoths ariens, en face des Francs catholiques, chez les Espagnols catholiques en présence des Maures musulmans, l'idée religieuse se confondit naturellement avec celle de patrie, ce qui donna une importance et une influence spéciales au clergé. De plus, chez les Espagnols comme chez les Wisigoths, les grandes charges ecclésiastiques étaient recherchées par les représentants de la plus haute noblesse, qui conservaient naturellement leurs relations, leur autorité personnelle, et bien souvent leurs ambitions particulières, si bien que l'Église se trouva directement mêlée aux discordes intérieures comme aux complications du dehors. D'autre part, la foi ardente du moyen âge, doublée du sentiment patriotique, fit que le clergé séculier et régulier reçut en don des biens immenses, ce qui lui permit de grossir ses rangs dans une proportion considérable. Et comme, par éducation, les Espagnols étaient peu disposés au travail manuel, leurs tendances naturelles leur faisaient adopter plus volontiers les formes de la vie ecclésiastique et religieuse. En 1650, on comptait dans ce pays 200.000 prêtres, avec 54 évêques et 12 archevêques; 9.000 couvents d'hommes abritant 70.000 moines, et 3.000 couvents de femmes avec 30.000 religieuses; soit en tout 300.000 personnes, sans parler des gens de service attachés à cet immense personnel. A cette même époque, un cinquième du sol, avec d'énormes revenus, était entre les mains du clergé.

Ces faits expliquent bien des choses. D'abord, il était difficile que des sectes dissidentes pussent vivre en paix au milieu d'une population de foi ardente, et sous les yeux d'un clergé aussi influent, qui les condamnait. On fit donc de grands efforts pour amener les Maures soumis à renoncer à l'islamisme ; il en fut de même pour les Juifs. Beaucoup refusèrent absolument et prirent d'eux-mêmes le chemin de l'exil. Les autres, menacés dans leurs biens et dans leur sécurité, abjurèrent des lèvres, et restèrent hérétiques au fond du cœur. Mais cela ne suffisait pas ; il fallait déraciner l'hérésie, de peur qu'après avoir couvé sous la cendre, elle ne reprît un jour des forces nouvelles, compromettant à la fois l'expansion du catholicisme et la sécurité de la nationalité espagnole. Dans ce but, on imagina l'Inquisition, tribunal secret chargé de surveiller les actes, de scruter les consciences, de poursuivre partout les faux chrétiens et les relaps. Tel était son but primitif ; nous verrons tout à l'heure comment elle en fut détournée.

Lorsque le schisme protestant vint à se produire, il trouva en Espagne quelques adeptes qui commencèrent à prêcher la réforme. Ce mouvement était gros de périls, d'abord pour la religion dominante, ensuite pour les intérêts du clergé, qui se voyait menacé dans sa situation et dans sa fortune ; enfin pour le pouvoir royal, précisément occupé en ce moment même à combattre en Allemagne le parti protestant. Aussi la répression fut-elle impitoyable, et comme le milieu était d'ailleurs peu favorable à l'expansion des doctrines nouvelles, elles y furent étouffées pour longtemps (1).

Nous arrivons maintenant au pouvoir royal, et nous avons à nous rendre compte de son évolution depuis le début de la *reconquista* jusqu'aux temps modernes. Ce sera facile après tout ce que nous venons d'observer.

Au début, lorsque la Péninsule était divisée en petits États toujours en lutte entre eux et avec les Maures, chaque souverain devait s'appliquer à grouper autour de lui et à rattacher à sa per-

(1) Philippe II interdit aux étudiants de sortir du pays pour aller étudier dans les Universités étrangères, où ils auraient pu se pénétrer des idées de la Réforme.

sonne, comme un clan, le plus grand nombre possible d'hommes de guerre. Dans ce but, il leur faisait de larges concessions, acceptaient le contrôle des seigneurs (*ricos hombres*), des villes libres, du clergé, qui, pour bien constater leur pouvoir, imposèrent à ces petits princes *des fueros* ou chartes. Les privilèges obtenus dans ces circonstances présentaient, dans le détail, certaines différences mais, par leurs traits généraux, ils se ressemblaient fort et reposaient sur les bases suivantes : pour la noblesse et le clergé, exemptions d'impôts, liberté de coalition et de révolte, juridictions spéciales, partage du pouvoir législatif et exécutif, large autorité sur les serfs.

Il y avait dans tout cela du bon, mélangé de beaucoup de mauvais. On se garait avec soin contre l'arbitraire royal, mais on le faisait parfois au moyen de rouages singuliers. Tel était ce *Justitia mayor* d'Aragon, magistrat inamovible, choisi parmi la petite noblesse, qui pouvait résister au roi, prendre sous sa garde, jusqu'à plus ample informé, ceux qu'il poursuivait, protester contre toute violation des *fueros*, et au besoin appeler le peuple aux armes. Or l'existence même de ce rouage étrange, sorte de censeur absolu opposé à l'absolutisme royal, montre combien les *fueros* avaient au fond peu de valeur libérale; ils étaient, en réalité, des codes de privilèges établis au profit de certaines classes et, par là même, aux risques et périls des classes inférieures, ce n'étaient donc pas à proprement parler des chartes de libertés publiques. On a comparé, par exemple, le *Privilegio general* aragonais de 1283, ou 1285, à la Grande Charte anglaise. L'erreur est manifeste. La Grande Charte avait pour but de limiter les droits du pouvoir central vis-à-vis de la nation prise dans son ensemble; les *fueros* donnaient aux nobles et aux bourgeois le droit de tirer l'épée contre le souverain, s'il venait à entamer les privilèges exorbitants que l'aristocratie et les villes s'étaient arrogés, ou fait concéder au milieu des circonstances les plus critiques. Les deux situations ne sont évidemment pas comparables.

Le rôle politique des divers ordres que nous avons passés en revue s'affirmait par la réunion des *Cortès*, ou assemblées des

délégués de la noblesse, du clergé, des villes et des communes paysannes. En Aragon, les *Cortès* montraient vis-à-vis du souverain une fermeté qui allait souvent jusqu'à l'arrogance, et une commission permanente les remplaçait durant l'intervalle des sessions. En Castille, l'institution était moins influente; souvent les villes s'abstenaient par économie; les sessions n'étaient pas régulières, et bien que tout nouvel impôt dût en principe leur être soumis, il arrivait qu'on se passait de leur autorisation, quitte à essuyer leurs remontrances, d'ailleurs dépourvues de sanction. Puis, il y avait partout des jalousies et des luttes entre les ordres, qui délibéraient et votaient séparément; aussi, bien qu'ils fussent tous assez disposés à se tourner contre le roi, celui-ci réussissait souvent à leur imposer ses vues en exploitant leurs haines réciproques.

Jusqu'à la fin du quinzième siècle, la Péninsule demeura dans cet état d'anarchie intérieure, partagée en plusieurs États eux-mêmes divisés par une sorte de fédéralisme irrégulier, mal agencé, propre aux compétitions et aux guerres civiles, qui ne cessaient guère. La noblesse surtout se signalait par son indiscipline. « Ces gens-là, dit un contemporain, entretiennent leurs discordes vives et crues, et multiplient les meurtres et les vols, dont chaque jour ils se rendent réciproquement coupables ». Après 1474, Ferdinand et Isabelle commencèrent à faire la police des royaumes unis. Appuyés d'abord sur les ligues des villes (*hermandades*), ils poursuivirent avec une rigueur impitoyable les brigands de toute sorte et obligèrent les seigneurs à courber la tête, par crainte de perdre leurs privilèges, et à commencer l'évolution qui devait en faire une simple noblesse de cour. Par un mouvement en retour, ils se servirent alors de l'aristocratie pour battre en brèche la puissance des bourgeoisies, instituèrent des conseils consultatifs au détriment des *Cortès*, créèrent des fonctionnaires royaux en face des municipalités. L'œuvre de la centralisation était entamée; Charles-Quint et Philippe II devaient l'achever en peu d'années.

Après la mort d'Isabelle, les grands essayèrent de secouer le joug de la royauté, encore mal assurée; ils se révoltèrent et obligèrent Ferdinand à abandonner la Castille à Philippe le Beau;

celui-ci mourut bientôt au milieu d'un désordre tel, qu'on ne trouva rien de mieux que de rappeler Ferdinand. L'unité se refit ainsi d'elle-même, et cessa d'être en question quand l'Espagne eut passé sous la rude main de Charles-Quint et de son successeur. Ceux-ci, inspirés et soutenus par des légistes pénétrés de l'esprit du droit romain (1), se donnèrent pour tâche de consommer l'établissement du pouvoir absolu. Les *Cortès*, réunies à des époques de plus en plus éloignées, perdirent toute autorité; après Philippe II, elles existent encore, mais sont réduites en nombre et peuplées de fonctionnaires d'une parfaite docilité. En même temps, la bureaucratie prenait des proportions grandioses. Au centre, douze conseils permanents et des juntes temporaires préparaient les décisions, que le roi prenait ensuite dans sa toute-puissance, après examen dans son conseil secret. Dans les provinces et les colonies, des vice-rois et des capitaines-généraux représentaient le souverain, et dirigeaient une nombreuse armée d'agents de toute sorte. Bientôt les conseillers, les employés, les scribes foisonnèrent à tel point, qu'un cinquième de la population se trouva engagé au service de l'État pour administrer les quatre autres cinquièmes; la maison royale comptait à elle seule dix mille offices. Les conséquences de tout cela furent fâcheuses.

III

Au début de la période de centralisation, ce régime ne laissa guère voir que des avantages. L'ordre remplaçait peu à peu l'anarchie; les conseils étaient composés de gens sages et modérés (2), les fonctionnaires étaient raisonnablement zélés et honnêtes. Mais cela ne dura guère. Bientôt la machine administrative fut encombrée de sinécures et peuplée d'incapables pris dans cette noblesse oisive que nous connaissons. La guerre et le gaspillage ayant fait naître de grands besoins d'argent; pour y

(1) Le droit romain, conservé par les Goths, fut remis en honneur dès le douzième siècle. Les *Siete Partidas*, vaste compilation législative de la fin du treizième siècle, en proviennent directement.

(2) Pris d'ailleurs, pour la plupart, parmi les sujets de Charles-Quint étrangers à l'Espagne : Flamands, Francs-Comtois, Allemands.

suffire on introduisit la vénalité des offices, même dans les municipalités, avec la multiplicité des titulaires. Le pays fut dès lors exploité à fond, et les dépendances et colonies furent mises en coupe réglée. « En Sicile, disait un proverbe italien, les Espagnols grignotent ; ils mangent à Naples ; en Lombardie, ils dévorent! » Il va sans dire que les fonctionnaires, mal payés et changés souvent, étaient d'une vénalité scandaleuse. « La justice, dit Cervantès, est une machine qu'on doit graisser souvent, sinon elle crie comme un char à bœufs. »

C'est ainsi que la royauté porta la main sur tout, pour paralyser toutes choses. Elle remplaça le désordre et l'indiscipline d'autrefois par un morne et étouffant despotisme, qui trouvait partout des sujets passifs ou des instruments commodes. C'est ainsi que l'Inquisition, détournée de son but primitif, devint en ses mains une arme politique terrible, en dépit de l'opposition des évêques et des Papes. En 1609, l'expulsion des Maures et des Juifs fit sortir du pays 500.000 à 600,000 hommes, artisans et commerçants, qui constituaient la portion la plus laborieuse de la population. La noblesse en était réduite à mendier les faveurs royales. « Si nécessaire est l'aspect de Sa Majesté, dit l'historien Castro, si nécessaire est son ombre, qu'ils considèrent comme un châtiment de s'éloigner d'elle ». La bourgeoisie, en partie disparue au milieu de la ruine générale, en partie fondue dans l'aristocratie, disputait à celle-ci les emplois publics. Quant au menu peuple, abandonné par les classes supérieures, écrasé sous les charges de toute espèce, il en était réduit à vivre au jour le jour, dans la misère et l'insouciance. Les ouvriers des villes travaillaient juste assez pour entretenir une existence frugale, et passaient le reste du temps à flâner, à courir les spectacles, à jouer, à prendre des attitudes de hidalgos. Les paysans, sobres, patients, mais dénués de toute initiative et sans ressources, ne pouvaient à eux seuls relever la culture ; à côté d'eux, 50.000 bergers à demi sauvages conduisaient les troupeaux transhumants de la *Mesta* d'une extrémité à l'autre du pays. Enfin une nombreuse canaille (*picaros*), déclassés, bandits, courtisanes, gitanos, contrebandiers, infestait villes et grands chemins.

Dans ces conditions, on devine ce que pouvait être la production économique. La guerre avait dévoré des millions d'hommes et des milliards de francs; l'émigration enlevait 40.000 personnes par an; aussi la Péninsule allait-elle se dépeuplant. Des étrangers, profitant de l'inertie générale, prenaient les meilleures situations commerciales et industrielles; au dix-septième siècle, on en trouvait 500.000 à 600.000. Une politique aveugle tendait à fermer les débouchés, à accaparer tous les produits coloniaux et à réserver le trafic avec les colonies aux seules maisons métropolitaines, impuissantes à l'alimenter. Quand Philippe II eut conquis le Portugal, on ferma ses ports aux étrangers. Ceux-ci étaient ainsi poussés à s'approvisionner directement, ce qu'ils firent en allant aux Indes et en Amérique, malgré les défenses et les croisières. C'est par cet autocratisme méfiant, incapable et dupé, que tout déclina avec rapidité. Après Philippe II, il n'y eut plus en Espagne, à proprement parler, ni industrie, ni commerce, ni armée, ni marine, ni administration, ni arts, ni littérature, ni enseignement, sinon sous la forme de débris sans portée ni consistance. Tout était désorganisé par le régime de la centralisation excessive, de la faveur, de la dilapidation, des monopoles (1) et des impôts sans mesure (2). La misère arrivait à son comble : « Il y a dans l'année plus de jours que de saucisses », disait le peuple, et l'Espagne, environnée de dangers, semblait près de périr. Elle a réussi à survivre pourtant, mais non pas à se relever d'une manière appréciable, ni surtout à modifier son organisation sociale.

Quelle conclusion faut-il tirer de tout ceci? Quelle haute considération d'histoire sociale se dégage de notre série d'études? Voilà ce qu'il est nécessaire de bien préciser en terminant.

Le fait qui saute aux yeux, en premier lieu, c'est que la Pé-

(1) Il y en avait sur le sel, le poivre, le mercure, la cochenille, les cartes, le plomb, le soufre, le salpêtre, la cire, la gomme, l'alcool, le chocolat, le papier, les conserves, le tabac, etc.

(2) En 1650, on tirait de ce pays près d'un milliard de francs, qui était gaspillé d'une façon honteuse. La dette montait, vers 1600, à 4 ou 5 milliards, et fut réduite par une série de banqueroutes.

ninsule a été peuplée surtout, et à maintes reprises, de Berbères africains, dont la condition sociale ne s'est jamais élevée, dans le fond des choses, très sensiblement au-dessus de celle des Maures ou des Arabes. Certains groupes de population, venus non pas du Nord franck ou saxon, mais du Nord-Est, tels que les Suèves, les Vandales, les Wisigoths, l'ont, il est vrai, envahie à diverses reprises; mais la plupart n'ont fait que la traverser et, d'ailleurs, ils étaient eux-mêmes trop faibles, socialement parlant, pour exercer sur leurs devanciers une action profonde, et pour corriger ce que la formation des peuples issus d'Afrique avait de défectueux. Au contraire, ils se sont aisément modelés sur ces derniers, qui devaient à la civilisation grecque, carthaginoise et romaine une supériorité extérieure et apparente assez marquée.

La reconquête même n'a pu donner pleine action, en Espagne et en Portugal, aux influences supérieures des peuples du Nord proprement dits, c'est-à-dire aux races franques et saxonnes. En effet, elle a été conduite, en définitive, par un petit nombre d'aventuriers espagnols ou cosmopolites, appuyés principalement sur des bandes issues des vallées pyrénéennes, ou des territoires repris aux princes arabes ou arabo-berbères. Le fond même de la population est donc resté autochtone; il a gardé, à l'abri des influences du dehors, ses caractères originaires. En d'autres termes, au point de vue historique et social, comme au point de vue géographique, *la Péninsule n'est qu'un prolongement du continent africain*. L'Afrique ne s'arrête qu'aux Pyrénées, peut-être même à leur pied septentrional. Au delà, on ne trouve plus ni le même sol, ni le même climat, ni la même race. Quant au détroit de Gibraltar, ce n'est qu'un accident géographique dont l'influence est beaucoup plus apparente que réelle.

Ceci nous indique d'une manière générale pourquoi les Hispano-Portugais ont toujours conservé une physionomie spéciale. Ils ont pu devenir chrétiens, adopter les formes extérieures de la vie européenne, depuis ses modes jusqu'à ses combinaisons politiques; toujours, ils ont interprété et appliqué tout cela à leur manière, avec un génie particulier et des tendances sensiblement autres que les nôtres. C'est que, foncièrement, par origine,

ils ne sont point ce que nous sommes et ne peuvent ni concevoir les choses, ni les appliquer exactement comme nous.

Au point de vue espagnol ou portugais, cela est important, car il en résulte l'explication de bien des faits passés, et une indication précieuse pour la direction des faits à venir. Au point de vue européen, le phénomène mérite aussi qu'on y prête attention, car il en résulte que la Péninsule a été de tout temps une porte ouverte sur l'Europe, et par cette issue l'Afrique a exercé, sans qu'on s'en soit rendu compte, une action très marquée sur les idées de l'Occident. La similitude de religion et de mœurs extérieures entre l'Espagne et les pays d'Europe faisait qu'on n'y prenait pas garde, mais le fait n'en est pas moins certain.

Maintenant, faut-il se louer de cette action, ou la condamner? Observons d'abord que des pires choses on tire toujours quelques parties utilisables. Mais, pour l'ensemble, il suffit de se rappeler le désastre complet de la civilisation arabe, et l'état plus brillant que solide de la Péninsule elle-même sous la domination africaine, pour se rendre compte aussitôt du peu que l'influence orientale, transmise ainsi parmi nous, a pu nous procurer de bon, de fort et de durable. Cette vue ouverte par l'observation sociale sur l'action que l'Espagne a eue en Europe ne laisse pas que d'être instructive et de débrouiller bien des choses dans l'histoire.

Léon Poinsard.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LE

CONGRÈS DES TRADE-UNIONS

A CARDIFF

Le congrès de Cardiff, comme ceux de Belfast et de Norwich, restera célèbre dans les annales du Trade-Unionisme. A Belfast, en 1893, les Nouveaux-Unionistes, après des tentatives infructueuses aux trois précédents congrès, réussirent à faire voter par 137 voix contre 97 une résolution d'un caractère nettement socialiste (1). L'année suivante. à Norwich, une résolution de J. Keir-Hardie, alors député de South-West-Ham (Londres) et chef de l'*Independent Labour Party*, — résolution demandant la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange, — fut adoptée par 219 voix contre 61. Sous le couvert du Nouvel-Unionisme, le Socialisme semblait donc triompher; mais en Angleterre, plus que partout ailleurs, il faut ne pas se laisser prendre aux apparences. Un mois après le congrès de Norwich, M. Tom Mann, secrétaire général de l'*Independant Labour Party*, me disait très nettement que la majorité des ouvriers anglais n'était pas favorable au collectivisme. A la même époque, M. Edward Aveling, gendre de Karl Marx, écrivait dans la revue

(1) Pour ce qui concerne le congrès de Belfast, voir, dans la *Science sociale* d'octobre 1893, l'article de M. Paul de Rousiers : « *Au Congrès des Trade-Unions* ».

socialiste *l'Ère Nouvelle*, qu'il ne fallait pas attacher beaucoup d'importance au vote de la résolution Keir-Hardie. Cette résolution était d'ailleurs répudiée par plusieurs Unions importantes, entre autres, si mes souvenirs sont exacts, par l'*Amalgamated Society of Engineers*, qui compte 70.000 membres.

I

Il est cependant fort probable que les socialistes auraient de nouveau triomphé à Cardiff, si le *Comité parlementaire* du congrès n'avait élaboré et mis en vigueur un nouveau règlement. En effet, jusqu'à cette année, les Unions avaient le droit d'envoyer autant de délégués qu'elles comptaient de milliers d'adhérents, celles qui comptaient moins de 1.000 membres ayant droit cependant à un représentant. Chacun de ces délégués ou représentants, avait une voix, et les propositions étaient adoptées ou rejetées à la majorité des votants, de sorte que deux Unions ne comptant chacune qu'une centaine d'adhérents pouvaient contrebalancer une union forte de 2.000 membres. Mais ce n'est pas tout. Aucun délégué, quelque nombreuse que fût l'Union par laquelle il était envoyé, ne pouvait représenter plus de 1.000 unionistes, ni par conséquent disposer de plusieurs voix, si bien, par exemple, que, pour être pleinement représentée dans les votes du congrès, l'*Amalgamated Society of Engineers*, dont je parlais plus haut, aurait été obligée de faire les frais d'envoyer jusqu'à 70 délégués.

Le Comité parlementaire a changé tout cela. Profitant de ce qu'une résolution du congrès de Norwich l'avait chargé, sans plus amples indications, d'amender le règlement alors en vigueur, il décida qu'à l'avenir les votes n'auraient plus lieu à mains levées, mais au moyen de cartes, à raison de une carte par millier de membres. De plus, les Unions peuvent maintenant confier à un petit nombre de délégués, et même à un seul délégué, toutes les cartes dont elles disposent. Le résultat de ce changement est que les Vieux-Unionistes, adversaires résolus du collectivisme, ont au congrès une forte majorité.

Le Comité parlementaire ne s'en tint pas à cette réforme. Il décida que ceux-là seuls pourraient être délégués au congrès qui, lors de leur élection, seraient ouvriers de l'industrie qui les aurait élus, ou seraient fonctionnaires permanents et payés de l'Union qu'ils viendraient représenter. Quant au motif de cette réforme, l'un des membres du Comité parlementaire, M. James Mawdsley, secrétaire de l'*Amalgamated Association of Operatives Cotton Spinners* du Lancashire, l'a déclaré sans ambages au congrès de Cardiff : « Le congrès, a-t-il dit, était en danger d'être exploité par des hommes qui sont réellement en dehors du mouvement ouvrier, et il était temps qu'on montrât que le congrès des Trade-Unions n'est ni un congrès électoral ouvrier, ni un congrès de l'*Independant Labour Party*, ni un congrès libéral ou tory, mais simplement un congrès ouvrier. » Et M. David Holmes, président du Comité parlementaire, l'un des hommes les plus populaires parmi les tisseurs ajoutait : « Si ces congrès doivent être des congrès de Trade-Unions, il faut qu'ils en aient les caractères, et ne deviennent pas un pandémonium politique, ainsi qu'il arrive chaque année. » Il fallait du reste que le Comité parlementaire fût bien pénétré de la nécessité d'une réforme radicale, pour qu'il consentît à voter cet article du nouveau règlement qui exclut désormais du congrès deux de ses membres les plus éminents, M. Henry Broadhurst, député de Leicester, et M. John Burns, député de Battersea. Il est à noter que si M. Broadhurst s'est prononcé contre le nouveau règlement, John Burns, au contraire, en fut l'un des défenseurs les plus ardents.

Enfin, un autre article du nouveau règlement décida qu'à l'avenir les Trade-Unions seules seraient représentées, et que les *Trades-Councils* n'auraient plus le droit d'envoyer de délégués. Un Trades-Council est composé de représentants des différentes industries qui existent dans une ville; toutes les grandes villes possèdent le leur. Accorder des délégués à ces Conseils, c'était donner aux industries qu'ils représentent une double représentation, et les mineurs, entre autres, avaient toujours protesté contre ce privilège.

Ce nouveau règlement, tout en faveur des Unions nombreuses

et disciplinées, souleva, bien entendu, une très forte opposition. Le Comité parlementaire se divise en deux fractions égales et hostiles. L'une d'elles, conduite par MM. Broadhurst, Ben Tillett, *alderman* du Conseil du comté de Londres, et J. Havelock Wilson, député de Middlesborough, se prononça contre la réforme, et demanda que le congrès de Cardiff fût consulté sur son adoption. Bien entendu J. H. Willson et ses amis réclamaient que le congrès fût constitué d'après l'ancien règlement, ce qui aurait assuré à leurs partisans une majorité presque certaine. Mais, grâce au vote prépondérant du président du Comité parlementaire, M. Holmes, ce furent les réformistes qui l'emportèrent, et, le 6 février 1895, le nouveau règlement fut définitivement adopté et déclaré en vigueur à partir du jour même (1).

II

Le congrès de Cardiff fut donc constitué d'après le nouveau règlement. Trois cent quarante délégués, représentant environ un million de Trade-Unionistes, étaient présents le 2 septembre, jour de l'ouverture. Si le nombre des ouvriers représentés a grandement augmenté depuis 1868, où le congrès de Manchester, le premier de tous, réunit trente-quatre délégués envoyés par cent dix-huit mille trois cent dix-sept ouvriers, il est néanmoins bien inférieur à celui de la réunion de 1890 tenue à Li-

(1) Le Comité parlementaire comprend 12 membres et un secrétaire qui n'a pas le droit de vote; en cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante. Le Comité de 1894-95 se divisa de la façon suivante :

Pour la réforme :	*Contre la réforme :*
David Holmes (tisseurs de Burnley), *président.*	H. Broadhurst (maçons).
John Burns (mécaniciens).	J. H. Wilson (marins et chauffeurs).
J. Mawdsley (ouvrier de l'industrie cotonnière de Manchester).	Ben Tillett (ouvriers des docks de Londres).
E. Cowey (mineurs du Yorkshire).	W. Thorne (gaziers de Londres).
W. Inskipp (cordonniers de Leicester).	E. Harford (ouvriers des chemins de fer de Londres).
J. M. Jack (métallurgistes de Glasgow).	R. Sheldon (ébénistes de Belfast).

Samuel Woods (mineurs), *secrétaire.*

verpool, où quatre cent cinquante-sept délégués représentaient un million quatre cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-onze Unionistes. Mais il faut noter que la *Miners' National Union*, formée par les associations de mineurs du Durham et du Northumberland, n'a pas voulu participer au congrès de Cardiff. Cette puissante association, l'une des plus riches et des mieux organisées du Royaume-Uni et qui compte plus de quatre-vingt-dix mille membres, est résolument hostile au collectivisme orthodoxe, à la nationalisation du sol, des mines et des chemins de fer, et même à la journée légale de 8 heures. Du reste, les lecteurs de la *Science sociale* la connaissent bien déjà (1). C'est parce que le congrès des Trade-Unions était devenu, suivant eux, une réunion purement socialiste, que les mineurs du Durham et du Northumberland, qui avaient envoyé des délégués à tous les congrès précédents, se sont abstenus cette année. Il faut espérer que cette abstention ne se renouvellera pas, car elle prive le congrès de quelques-uns des hommes les plus éminents que possèdent les Trade-Unions anglaises.

Le jour où s'ouvre le congrès des Trade-Unions est toujours consacré à une excursion en commun ; il y a seulement, le matin, une courte séance dans laquelle les autorités constituées de la ville souhaitent la bienvenue aux délégués. Les travaux du congrès ne commencèrent donc que le mardi 3 septembre, sous la présidence de M. John Jenkins, *chairman* du Trades-Council de Cardiff. La lutte entre les Nouveaux-Unionistes et leurs adversaires ne se fit pas attendre. M. Jenkins, dans son discours d'ouverture, critiqua vertement la politique de « l'association électorale qui se pare du titre de *Parti indépendant du travail* » et déclara, au milieu d'applaudissements répétés, qu'en présentant des candidatures exclusivement socialistes aux élections générales de juillet dernier, elle n'avait réussi qu'à « empêcher la réélection de quelques candidats très sympathiques aux demandes du con-

(1) Voir, entre autres, dans *la Science sociale* de juillet dernier, mon article sur *Le congrès international des mineurs à Paris*. Voir également l'ouvrage de M. Paul de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre*, et en particulier le chapitre V. de la deuxième partie : *Les revendications des mineurs*.

grès, à se couvrir du discrédit que procure une défaite complète, à rendre les mots *Labour candidate* synonymes d'une expression de reproche et de méfiance, et finalement à démontrer d'une manière évidente que les pires ennemis de la cause du travail pouvaient être des ouvriers (*that the worst enemies of the advancement of labour might be of their own household*). M. Jenkins, continua en invitant l'*Independent Labour Party* à publier ses comptes financiers, parce que « tant que cela n'aura pas été fait, les Trade-Unionistes pourront douter de l'indépendance du Parti indépendant du Travail (applaudissements) » ; et il termina en conseillant au congrès « de borner ses travaux à s'efforcer d'atteindre des résultats pratiques et possibles ».

M. J. Havelock Wilson, qui pendant toute la discussion s'est révélé comme le chef des Nouveaux-Unionistes, ne répondit pas aux attaques du président contre l'*Independent Labour Party*, auquel du reste il n'appartient pas. Mais il dépose la proposition suivante : *Le Congrès est d'avis que le Comité parlementaire a excédé les instructions qu'il avait reçues du congrès de Norwich, en mettant en vigueur le nouveau règlement sans d'abord le soumettre au congrès de Cardiff pour l'approuver ou le désapprouver. De plus, le congrès estime qu'il est contraire à la constitution du congrès des Trade-Unions et de tous les autres corps publics, qu'aucun comité altère les règles constitutionnelles d'une association et les mette en vigueur une fois altérées sans les soumettre à l'approbation d'une réunion de délégués dûment convoqués ; et le congrès refuse de sanctionner la mise en vigueur du nouveau règlement jusqu'à ce qu'il lui ait donné son approbation par un vote.* J'avoue qu'en effet les procédés du Comité parlementaire me paraissent avoir été quelque peu *high-handed,* comme disent nos voisins d'outre-Manche; mais, d'un autre côté, il est étrange de voir M. J. Havelock Wilson et ses amis protester au nom de l'esprit démocratique contre des mesures tendant à empêcher une minorité de dicter des lois à une majorité, et à assurer l'égalité entre tous les Trade-Unionistes. Car, si le Comité parlementaire a péché au point de vue de la forme quand il a mis lui-même en vigueur le nouveau rè-

glement du congrès, il est très certain qu'au point de vue du fond, il a eu cent fois raison, et les Trade-Unionistes représentés ont approuvé sa conduite par une très forte majorité. Du reste, M. Mawdsley, dont j'ai déjà parlé plus haut, déclara « que le Comité parlementaire tout entier avait été d'avis que le règlement nécessitait une refonte, et que les diverses modifications qu'on y avait apportées avaient été votées par une forte majorité. La seule dispute avait été de savoir si le règlement modifié serait ou non *immédiatement* mis en vigueur. » C'était là, en effet, le fond de la question, et je comprends aussi bien la colère des Nouveaux-Unionistes que la décision du Comité parlementaire ; car, quant à croire qu'une minorité rendue prépondérante par un règlement voudrait bien renoncer à ce règlement et à sa prépondérance, ni les partisans ni surtout les adversaires de la réforme ne s'abusaient à ce point. Et si, au point de vue de la forme, il me semble bien qu'il y a eu quelque chose d'irrégulier, il faut reconnaître que cette réforme a fait disparaître une situation anormale et irrégulière au premier chef. Libre aux formalistes de se scandaliser.

Si le nouveau règlement eût été en vigueur aux congrès de Belfast et de Norwich, aucune proposition collectiviste n'eût eu la moindre chance d'être votée ; aussi les délégués appartenant à l'Independent Labour Party continuèrent-ils à l'attaquer. Mais John Burns, le fameux député socialiste, — un socialiste bien différent de M. Bebel ou de M. de Vollmar en Allemagne, et de M. Jaurès ou de M. Fabérot dans notre pays, — vint parler avec son éloquence si particulière en faveur du Comité dont il faisait partie. Faisant allusion à la clause qui l'exclut désormais du Congrès ainsi que son collègue M. Broadhurst, il déclara que « la porte par laquelle étaient sortis M. Broadhurst et lui-même était celle qui admettait au sein du congrès, par l'entremise des Trade-Councils, les publicains et les pécheurs (*rires*). Les délégués ne doivent pas désirer que le congrès devienne la parlotte de ces pittoresques individus qui luttèrent dans l'intérêt des travailleurs (*who worked for labour*) il y a de cela vingt ou trente ans. Ce dont ils ont besoin, c'est un congrès où le travail soit direc-

tement représenté, un congrès qui ne soit pas l'organe et la personnification de l'homme qui est bien payé et qui a abandonné le travail manuel, mais l'organe et la personnification de l'homme qui gagne 30 shillings (37f. 50) par semaine..... Le congrès des Trade-Unions, ajouta-t-il, a atteint le point où les routes se séparent; le temps est venu pour vous, délégués, de décider si vous serez les représentants directs des travailleurs. Si vous prenez ce parti, je crois que ces congrès seront le plus grand des instruments de progrès réservés aux ouvriers. Le socialisme *réel* et le parti *réellement* indépendant du travail ne peuvent réussir qu'en ayant des délégués authentiques (*bona-fide credentials*) et des travailleurs honnêtes pour représenter les vues des ouvriers.'» (*Applaudissements.*)

La proposition de M. J.-H. Wilson fut alors soumise aux voix, et rejetée par 604.000 voix contre 347.000, soit 247.000 voix de majorité.

Le Comité parlementaire sortait donc victorieux de la lutte; mais le lendemain, 4 septembre, les Nouveaux-Unionistes recommencèrent leurs attaques. Après que le secrétaire du Comité parlementaire, M. S. Woods, eut donné lecture de son rapport annuel, un représentant des tailleurs de Londres, M. J. Mac-Donald, proposa l'amendement suivant au paragraphe relatif à la question des sans-travail : *Il est à regretter que dans le cours de l'année 1894-95 le Comité parlementaire n'ait avisé à aucun moyen de remplir le mandat que lui avait confié le congrès de Norwich, de proposer des mesures législatives en faveur de la nationalisation du sol et de tous les moyens de production et de distribution, ce qui est, de l'avis du congrès, la seule solution réelle de la question des sans-travail.* Il est évident que l'adoption de cet amendement par les délégués réunis à Cardiff eût équivalu à leur adhésion à la résolution collectiviste votée l'année précédente à Norwich. Aussi le vote sur ce point a-t-il été significatif : 522 délégués contre 339 votèrent contre l'amendement, et un nouveau vote, par cartes cette fois, ayant été réclamé, la proposition Mac-Donald fut finalement rejetée par 607.000 voix contre 186.000.

Les Nouveaux-Unionistes, ce jour-là, semblaient courir au-de-

vant des échecs. Dans ce rapport de M. Woods se trouvaient les quelques lignes suivantes : « Nous regrettons de croire, mais la force des circonstances nous y oblige, qu'au sein des classes ouvrières, il y a un nombre trop grand de *faddists* (1) et que chaque *fad* a ses partisans. Le résultat est que le vote de la classe ouvrière de ce pays se divise par factions, et, par conséquent, les grands principes auxquels nous sommes attachés et qui devraient être sacrés aux travailleurs souffrent très sérieusement. » Bien que le Parti indépendant du travail ne fût pas nommé, chacun savait bien que c'était de lui qu'il s'agissait. Aussi un délégué appartenant à ce parti, et qui en est même l'un des principaux chefs, M. Pete Curran, demanda-t-il que ce paragraphe fût retranché du rapport de M. Woods. « Je voudrais bien, s'écria M. Curran, que le Comité parlementaire donnât une définition du mot *faddist*. Ceux des journaux de ce pays qui n'ont de sympathie pour aucune des sections du congrès, nous appellent tous des faddists, et il me semble très peu opportun que par son rapport le Comité parlementaire contribue à élargir le fossé qui nous sépare, en qualifiant de faddists les sections du congrès qui ne partagent pas ses opinions. » On passa au vote sans discussion, et l'amendement de M. Curran fut rejeté par 614.000 voix contre 170.000.

Nos lecteurs savent que c'est devenu une tradition du congrès des Trade-Unions de voter chaque année une résolution en faveur de la journée de huit heures. Aussi M. W. Thorne, délégué des ouvriers du gaz de Londres, proposa-t-il une résolution réclamant la réduction à huit heures, par voie législative, de la journée de travail pour tous les ouvriers et employés. Un délégué de Sheffield, M. Wardley, demanda que certains métiers dans lesquels il serait difficile de limiter aussi strictement la durée du travail ne fussent pas soumis à cette loi ; et plusieurs délégués réclamèrent le droit d'opter entre la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. Mais M. Thorne ne voulut modifier en

(1) *Faddist* est un mot d'argot intraduisible en français. Il sert à désigner les gens qui réclament bruyamment telle ou telle réforme particulière, et qui surbordonnent tout à cette réforme. C'est ainsi que les *Teetotalers* ou Abstinents totaux, qui veulent à toute force imposer à l'Angleterre le *Local Veto Bill*, sont dénoncés comme faddists par ceux qui ne croient pas à l'efficacité de cette réforme.

rien sa proposition, disant que personne ne devrait être autorisé, ne fût-ce qu'un jour, à travailler plus de huit heures, et le congrès lui donna raison par 625.000 voix contre 222.000. Ce vote avait lieu le mercredi 4 septembre ; le samedi 7, c'est-à-dire trois jours après, le congrès se déjugeait avec autant d'aisance que les législateurs du Palais-Bourbon. En effet, sur la motion de M. Emery, délégué de Hanley, le congrès votait à l'unanimité une autre résolution « invitant le Comité parlementaire à présenter à la Chambre des Communes un projet de loi fixant les heures de travail dans les boulangeries à huit heures par jour ou à quarante-huit heures par semaine ». C'est que la résolution de M. Thorne n'est encore, tous les délégués le savent bien, que l'expression d'une tendance, un vœu non réalisable dans un avenir prochain, tandis qu'il se peut, pour des raisons spéciales, que les boulangers, comme les mineurs, obtiennent par voie législative la fixation de leur journée de travail à huit heures. De plus, il est bien à noter, et le fait est curieux, que la *Fédération des Mineurs de Grande-Bretagne* avait imposé à M. Thorne un amendement déclarant *que son projet de loi ne s'étendrait pas aux mines ;* c'est pourquoi, sûre d'être laissée tranquille, la Fédération en bloc, c'est-à-dire 166.000 voix, avait voté pour la résolution de M. Thorne qui n'affectait plus en rien ses intérêts.

Le congrès a également voté à l'unanimité une résolution proposée par M. Ben Tillett, délégué des ouvriers des docks de Londres, qui invite le gouvernement de lord Salisbury à convoquer le Parlement en session spéciale d'automne « pour trouver sans retard le moyen d'employer utilement les sans-travail ». Ce vote ne souleva aucune discussion, mais il n'en fut pas de même du suivant, relatif à l'émigration des étrangers en Angleterre. Déjà, l'année dernière, le congrès de Norwich avait voté une résolution invitant le gouvernement à suspendre l'immigration étrangère. Cette année, M. Inskip, représentant des cordonniers de Leicester, proposa la résolution suivante : *Considérant qu'un grand nombre d'industries et de Trade-Unions souffrent de l'importation en grand d'étrangers sans moyens d'existence, le congrès invite le gouvernement à prendre, soit par une loi, soit par*

inspection officielle, soit par décret, les mesures nécessaires pour empêcher le débarquement d'étrangers pauvres n'ayant pas de moyens d'existence visibles. Plusieurs délégués parlèrent en faveur de cette motion ; deux d'entre eux, M. Freake (cordonniers de Londres) et M. Newcome (horlogers de Liverpool), dénoncèrent tout particulièrement les Juifs russes et polonais qui acceptent de l'ouvrage à n'importe quel prix. De son côté, M. Caplon, délégué des *Tailleurs Indépendants* de Londres, fit la contre-proposition suivante : *Le Congrès regrette qu'une résolution protestant contre l'immigration des étrangers dans le Royaume-Uni ait été votée l'année dernière, car les statistiques montrent que l'émigration dépasse de beaucoup l'immigration; mais c'est le système capitaliste qui précipite les travailleurs les uns contre les autres, et comme Trade-Unionistes nous pensons que le seul remède consiste dans l'union de tous les travailleurs de ce pays.* M. Sexton, un Irlandais délégué des ouvriers des docks de Liverpool, appuya la proposition de M. Caplon; plusieurs orateurs parlèrent dans le même sens. Néanmoins la proposition de M. Inskip fut votée par 122 délégués contre 77, et un vote par cartes ayant été réclamé, elle fut de nouveau adoptée par 266.000 voix contre 246.000.

Une proposition de M. Clynes, délégué de l'*Union des Ouvriers du gaz et des Manœuvres* d'Oldham, a soulevé aussi beaucoup d'opposition. M. Clynes demandait que le gouvernement interdît de faire travailler les enfants âgés de moins de seize ans, et de faire travailler la nuit les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans. Cette proposition n'a été votée que parce que M. Clynes a accepté l'amendement de la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne qui ramène à quatorze ans l'âge où les enfants peuvent commencer à travailler. Le congrès a voté qu'à cet âge de quatorze ans les enfants pourraient aussi devenir membres d'une Union. Plusieurs délégués demandaient que les unions fussent ouvertes aux enfants dès l'âge de douze ans, mais le congrès a jugé, avec raison me semble-t-il, qu'à douze ans des enfants étaient encore trop jeunes pour prendre part aux délibérations d'une Trade-Union.

Plusieurs résolutions ont été adoptées en ce qui concerne les contrats passés par le gouvernement anglais. Citons une résolution de M. Ross invitant le gouvernement à n'acheter autant que possible que des objets fabriqués dans le Royaume-Uni; et une résolution proposée par M. Bowerman invitant le gouvernement à ne passer contrat qu'avec des imprimeurs payant à tous leurs ouvriers et employés les salaires fixés par les Trade-Unions. Sur la motion de MM. Harris et Cummings, représentants des ouvriers de l'arsenal de Woolwich, le congrès a également invité le gouvernement à se conformer à la résolution, votée par la Chambre des Communes, de payer à tous les ouvriers de l'État les salaires fixés par les Trade-Unions, avec un minimum de trente francs par semaine (1), et aussi à abolir toutes les distinctions d'ouvriers en plusieurs catégories. Un amendement de deux délégués appartenant au sexe faible, Miss Whyte et Mrs Sergeant, demandant que le gouvernement ne fasse pas de distinction entre les sexes quant aux heures de travail et aux salaires, a été également adoptée.

Le congrès s'est également, comme les années précédentes, prononcé en faveur de l'abolition de la Chambre des Lords, du paiement par l'État des députés et des conseillers généraux (*county councillors*), et de la mise à la charge de l'État des frais d'élections. Il a réclamé des modifications à la loi des pauvres, de façon que le travailleur âgé ne soit plus obligé d'entrer au *workhouse,* et que les personnes assistées ne soient plus privées de leurs droits électoraux. Il a aussi demandé l'abolition de la peine de mort, qu'il a qualifiée de barbare et de dégradante.

Sur la proposition de M. W. Thorne, un vote de blâme à l'empereur d'Allemagne a été émis par le congrès. M. Thorne déclara que Guillaume II était sur le point de faire proposer des lois répressives pour amener la disparition des organisations ouvrières allemandes; il annonça de plus que le directeur du

(1) Notons que le *Conseil du comté de Londres*, qui emploie directement, sous le contrôle de sa commission des travaux publics, un grand nombre d'ouvriers, a adopté cette somme de trente francs par semaine (semaine de 6 jours) comme salaire minimum de ses manœuvres hommes; le salaire minimum des femmes est de 3 fr. 75 par jour. Le conseil, du reste, a pour règle de conduite de payer ses ouvriers au taux reconnu de leurs Unions.

Vorwaerts, M. Pfund, avait été arrêté pour attaques contre l'empereur, et que ce journal avait été confisqué. « Que nous approuvions ou non, dit-il, la politique des social-démocrates allemands, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider nos *fellow-workers* de ce pays. » La proposition de M. Thorne fut adoptée à l'unanimité; il ne pouvait en être autrement dans un pays où la liberté de la presse et la liberté d'association sont regardées comme des droits inviolables. On ne saurait donc prendre ce vote pour une manifestation socialiste.

Quelques instants après, M. T. Smith, délégué de Burnley, faisait la proposition suivante : « La résolution passée le quatrième jour du congrès de l'année dernière (la résolution collectiviste proposée par Keir-Hardie) est abrogée, et la résolution présentée par M. J. Rudge, de Manchester, est adoptée à sa place. » Il est inutile de dire que la proposition Rudge était tout le contraire de celle de M. Keir-Hardie. Au milieu d'applaudissements nombreux, M. Smith déclara que le résultat des élections générales de juillet 1895 montre bien que le peuple anglais n'est pas actuellement favorable au collectivisme. Aussi le vote de la résolution Smith était-il certain; mais un vice de forme ayant été commis, — M. Smith avait oublié de répéter dans sa résolution le texte de la proposition Rudge, — le président, M. Jenkins, déclara que, pour ce motif, il ne pouvait la mettre aux voix.

Immédiatement après, le congrès vota à l'unanimité que, « à son avis, la terre, les mines et les chemins de fer devraient être la propriété de la nation » ; et il adopta également à l'unanimité la proposition de M. Ben Tillett en faveur de la *municipalisation* des docks de Londres (1). Je reviendrai tout à l'heure sur le sens de ce double vote.

Lors de l'élection du nouveau Comité parlementaire, les Nouveaux-Unionistes ont subi un autre échec. Un des plus notables d'entre eux, M. Ben Tillett, qui faisait partie du Comité de 1894-95, a été battu, et les Vieux-Unionistes ont maintenant une majorité

(1) Voir à ce sujet, dans l'ouvrage de M. Paul de Rousiers *la Question ouvrière en Angleterre*, le chapitre III de la 3e partie consacré aux ouvriers des docks de Londres que précisément M. Ben Tillett représentait à Cardiff.

assurée. Le secrétaire du Comité parlementaire, M. Woods, a été réélu sans opposition.

Le congrès siègera l'an prochain à Édimbourg.

III

Nous avons si longuement mentionné et critiqué les principaux votes du congrès, ainsi que les modifications de règlement faites par le Comité parlementaire, que nos conclusions, nos constatations plutôt, pourront être assez courtes.

Tout d'abord, on constate que chaque fois que le congrès a été consulté sur des questions touchant *directement* l'intérêt des ouvriers, il a pris position d'une façon fort nette. C'est ainsi qu'il a voté pour la restriction de l'immigration étrangère pauvre en Grande-Bretagne, et pour la fixation à quatorze ans de l'âge où les enfants pourront commencer à travailler. Il a réclamé que le gouvernement anglais n'achetât, aussi exclusivement que possible que des produits anglais. Il a réclamé la mise en vigueur d'un projet de loi voté par les Communes, mais rejeté par les Lords, qui accordait à tous les ouvriers de l'État les salaires reconnus par les Trade-Unions; et, s'appuyant sur le précédent créé par le conseil du comté de Londres, il a demandé pour eux la fixation d'un salaire minimum de 30 francs.

Mais aussitôt que le congrès s'est lancé dans la discussion de réformes qu'aucun homme pratique ne voit les moyens de faire aboutir, il n'est arrivé qu'à donner un aveu virtuel d'impuissance. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les sans-travail, le Comité parlementaire disait dans son Rapport que la question ne pouvait être résolue « que par le changement des lois agraires et l'abolition de tous les monopoles privés ». Le troisième jour du congrès, les délégués rejetèrent par 607.000 voix contre 186.000 l'amendement de M. J. Mac-Donald qui, comme nous l'avons dit plus haut, déclarait que « la nationalisation du sol et de tous les moyens de production et de distribution, — c'est-à-dire le collectivisme, — est la seule solution réelle du problème des sans-

travail ». Et ce même jour, le congrès votait à l'unanimité la proposition Ben Tillett « invitant le gouvernement à convoquer une session spéciale d'automne pour trouver sans retard l'emploi utile des sans-travail ». C'était deux fois renoncer à résoudre le problème et renvoyer ce soin à d'autres.

Il est vrai que certains des partisans de la journée de huit heures déclarent que cette réforme serait la solution du problème des sans-travail. Or, il ne pourrait en être ainsi que si l'adoption de la journée de huit heures faisait diminuer la production individuelle de l'ouvrier; et d'autres partisans de cette réforme prétendent que la production ne diminuerait pas; c'est même là leur grand argument en faveur des huit heures. Dans ce cas, la journée de huit heures n'est plus un remède à la plaie des sans-travail. Que si, au contraire, la production diminue et que la main-d'œuvre augmente, les frais de production deviendront si élevés qu'une loi des huit heures pourrait entraîner la ruine du pays qui l'aurait adoptée. Il faudrait donc que la loi des huit heures fût adoptée universellement et en même temps. Je ne crois pas que notre génération voie pareille révolution économique, et au fond les délégués des Trade-Unions sont de cet avis; je laisse de côté, bien entendu, les visionnaires pour qui l'avènement du socialisme équivaut aux espérances des Millénaires. Aussi je n'attache pas grande importance à la résolution votée par le congrès en faveur d'une loi des huit heures : voter pour cette résolution n'engageait à rien, et du reste une forte minorité, — qui eût été grossie de 90.000 voix si la *Miners' national Union* avait été représentée, — s'est prononcée contre elle. Mais il faut surtout remarquer que les mineurs ont voulu être exemptés du bénéfice (?) de cette résolution. Et cela se comprend : nombre de gens en Angleterre acceptent la journée de huit heures pour les mines et quelques industries spéciales, mais ne veulent pas en entendre parler comme mesure générale. Aussi les mineurs, tenant compte de ce fait, demandent-ils que leur situation soit réglée par une loi spéciale, ce qui laisse toute liberté d'action sur le reste à leurs amis. Le congrès d'ailleurs, qui avait voté, le mercredi 4 septembre, la proposition Thorne interdisant aux

ouvriers l'option entre huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine, s'est déjugé le samedi suivant, et a voté la proposition Emery, qui donne ce droit d'option aux boulangers. C'est que les *principes* en Angleterre ont beaucoup moins de pouvoir que les *circonstances*.

Ce qui le prouve bien encore, c'est la défaite des collectivistes mise en évidence par la résolution favorable au Comité parlementaire, par l'échec de Ben Tillett aux élections pour le nouveau Comité, et surtout par le rejet de l'amendement Mac-Donald que nous avons cité à deux reprises. Le congrès s'est prononcé énergiquement contre la nationalisation de tous les moyens de production, de distribution et d'échange, parce que les intérêts du peuple anglais tout entier, des ouvriers aussi bien que des bourgeois, en souffriraient. Au contraire, il a voté la nationalisation des mines et des chemins de fer, parce que cette mesure n'affecterait que ce qu'il appelle des monopoles privés; et, de plus, les délégués, — sauf les socialistes, — ne sont probablement pas opposés à l'expropriation à prix d'argent. Quant au vote en faveur de la nationalisation du sol, il ne faut pas oublier que nous sommes en Angleterre, où les petits propriétaires sont peu nombreux, et où les idées d'Henry Georges ont de nombreux partisans très convaincus, très actifs, mais en grande majorité très ennemis du collectivisme. Le vote en faveur de la municipalisation des docks de Londres n'est pas étonnant non plus dans un pays où la gestion municipale a tant de succès à son actif.

Quant aux votes politiques du Congrès, c'est-à-dire ceux en faveur de l'abolition de la Chambre des Lords, du paiement des députés et des *county councillors,* de la mise des frais d'élections à la charge de l'État, ils ne font que réclamer des réformes inscrites depuis longtemps au programme d'une partie des libéraux anglais. M. Asquith, ministre de l'intérieur dans le cabinet Gladstone-Rosebery, s'est bien déclaré, lui aussi, partisan de l'abolition de la Chambre haute; et il n'est pas le seul libéral qui demande une mesure aussi radicale. Il n'y a là rien de révolutionnaire.

J'aurai fini quand j'aurai signalé l'évolution très grande qu'a faite peu à peu l'éminent député de Battersea. Parti du *socia-*

lisme de la rue, comme disent les Anglais, « John Burns n'est plus maintenant, me déclarait tout dernièrement un de ses collègues progressistes du conseil du comté de Londres, qu'un radical avancé ». Pendant tout ce congrès, il a exercé sur ses collègues la plus heureuse influence; ceux-ci, de leur côté, ont traité avec un juste dédain les allégations mensongères et les injures que certains Nouveaux-Unionistes ont prodiguées contre lui. C'est que John Burns est avant tout un homme pratique. Dans une entrevue qu'il avait bien voulu m'accorder l'année dernière, j'avais été extrêmement frappé de sa modération, de son dédain « des grands principes », de son « opportunisme », — le mot est de lui. — Depuis cette époque, il s'est sans cesse éloigné davantage des intransigeants et des révolutionnaires. Les socialistes de cette sorte, — car il s'intitule toujours socialiste, — sont malheureusement trop rares.

J. Bailhache.

LA

SITUATION COMMERCIALE ACTUELLE

EN FRANCE

Il y a trois ans, j'écrivais dans la *Science sociale* une série d'articles sur la question économique, en me basant, pour l'étude de cette question, sur la méthode scientifique que nous pratiquons ici. Ces articles, étendus, complétés, sont devenus un volume assez ample dont les conclusions sont parfaitement claires et précises, et peuvent se résumer en ces quelques lignes (1) :

1° On ne peut établir, en matière d'échanges économiques, une théorie absolue et universelle, s'appliquant *ne varietur* à toutes les situations et à tous les peuples;

2° La politique douanière de chaque nation peut être déterminée scientifiquement par l'étude préalable de son état *social* et économique.

Je souligne le mot *social* et je le place *le premier,* parce que c'est en effet le premier élément à considérer. Un peuple *socialement faible,* placé dans le pays le plus riche du monde à tous les points de vue, sera amené, par la force des choses, à agir d'une manière tout autre que s'il était fortement constitué. Or, précisément, c'est là un côté des choses que les économistes négligent généralement. Ils parlent avec abondance de la production, de la consommation, des entrées, des sorties, du transit, de la concurrence, du mouvement des prix et des tableaux statistiques de

(1) La *Science sociale,* 1892, mars à octobre inclus, et *Libre-échange et protection.* Paris, Didot, 1893.

la douane, mais ils ne tiennent presque aucun compte du moteur qui donne la vie à tous ces éléments, qui les fait mouvoir avec plus ou moins d'énergie et de vitesse, et qui, en fin de compte, domine la situation, puisque le résultat final dépend de sa force.

Dans mes articles et dans mon livre, j'ai montré qu'en faisant entrer en compte l'état social des différents peuples, d'une part, et d'autre part leur état économique, on arrive, après une longue et minutieuse analyse, à les classer en quatre catégories très nettement déterminées :

1. Pays à production industrielle prépondérante;
2. Pays à production naturelle prépondérante;
3. Pays en voie de développement industriel intense;
4. Pays à développement mixte de la culture et de l'industrie.

La première catégorie (représentée par l'Angleterre seule) comprend les pays occupés par une race anciennement établie, *vigoureusement constituée,* et possédant une organisation industrielle très avancée avec des moyens d'action puissants. La seconde catégorie est formée par des pays *où une race faible* se trouve répandue sur un sol souvent très fécond (Espagne, Turquie). La troisième caractérise *une nation forte* poursuivant avec une grande énergie le développement de sa fabrication (États-Unis). La quatrième enfin, qui renferme la plupart des vieux pays d'Europe, groupe des peuples moyennement organisés et outillés, dont la *vigueur sociale* et la force économique sont également limités par les circonstances. La France se classe dans cette dernière catégorie.

La politique douanière de chacune de ces variétés se déduit naturellement de sa situation générale. La première sera libre-échangiste, parce qu'elle ne craint personne sur le terrain industriel et peut trouver partout des débouchés si on ne l'arrête pas par des obstacles artificiels; en outre, elle a besoin d'une énorme quantité de denrées agricoles, pour nourrir ses populations ouvrières. La seconde est aussi libre-échangiste, ou devrait l'être, car elle a besoin de recevoir à bon compte les produits fabriqués du dehors et d'écouler librement ses produits naturels. La troisième, au contraire, n'hésitera pas à se protéger avec énergie, afin

de mettre son industrie grandissante à l'abri de la concurrence insoutenable de la première. La dernière se couvrira aussi, mais plus modérément, car elle doit soutenir et ménager en même temps sa fabrication et son agriculture, d'où la nécessité de combiner et de compenser, pour ainsi dire, les mesures de protection, sans sacrifier aucun grand intérêt et sans fermer les débouchés extérieurs.

Donc, pas de libre-échange absolu, ni de protection universelle. La France, notamment, trouve à l'époque présente un intérêt certain à se protéger *modérément*, telles sont les indications données par l'étude méthodique des faits. Voyons maintenant comment nous devons apprécier, à l'aide de ces données générales, la situation commerciale actuelle de notre pays.

Mais auparavant, je dois insister sur un point que j'ai déjà traité ici même (1), mais dont l'importance est assez grande pour justifier de nouvelles observations. Je veux parler des statistiques douanières et de l'usage abusif, absurde, qu'on en fait généralement. Les écrivains économistes, les hommes politiques, les représentants du commerce eux-mêmes, basent sur les chiffres de ces statistiques leurs études, leurs discours, leurs raisonnements et leurs conclusions. Or ces chiffres, je le répète avec toute la force d'une conviction fondée sur l'expérience, *sont radicalement, irrémédiablement faux*. Il en est ainsi : 1° parce que ces statistiques fourmillent d'erreurs inévitables et énormes; 2° parce que la plupart des calculs sont établis sur des moyennes sujettes à des variations considérables; 3° parce qu'en se basant sur les *valeurs*, on ne tient aucun compte des *quantités*, qui peuvent être moindres, égales ou supérieures avec une même valeur totale, si les prix se sont modifiés; ainsi, pendant les années 1857-66, il a été importé, d'après la douane, en tissus de coton, pour 43 millions de francs, et en 1889 pour 47 millions. La différence paraît minime; en réalité, elle est énorme, car si les entrées de 1857-66 pesaient 7 millions de kilos, celles de 1889 pesaient 14 millions et plus, c'est-à-dire le double. En 1868, il a

(1) La *Science sociale*, octobre 1896.

été importé, toujours selon la statistique, pour 271 millions de francs de coton brut, et en 1882 pour 215 millions seulement. Est-ce donc que nos filatures ont décliné? Pas du tout, car en 1868 les entrées de coton pesaient 121 millions de kilos, et 141 millions en 1882 ; c'est le prix seul qui avait baissé, et de beaucoup. Je pourrais citer bien des exemples analogues, mais je me borne à renvoyer à mes travaux antérieurs, pour abréger.

D'autre part, les statistiques annuelles, *pour un même pays, ne sont pas comparables entre elles*. Il se produit une quantité de faits qui modifient totalement les méthodes de calcul, soit pour l'ensemble, soit pour une portion des articles enregistrés. Ainsi, jusqu'en 1826, la valeur des produits était comptée d'après les déclarations du commerce plus ou moins vérifiées au moyen des prix courants connus. En 1826, on établit un tableau fixe qui a servi jusqu'en 1847, sans aucune variation. Depuis 1847, une commission composée d'un certain nombre d'hommes compétents fixe chaque année le tableau des prix *approximatifs moyens* applicables à chaque catégorie de produits ; à l'entrée, on calcule la valeur des objets en ajoutant au prix de revient supposé les frais, droits et comptes, etc. ; à la sortie, on ne tient compte que de la valeur moyenne acquise à la frontière, et, par suite, la mesure se trouve inégale, si bien que la comparaison entre les *importations* et les *exportations* d'une *même année* devient illusoire. Autre chose encore : avant 1860, la douane chiffrait l'exportation des rubans de soie sans déduire la tare, qui est considérable ; elle était amenée par là à accuser une *sortie* supérieure à la *production*. Depuis, elle a, avec raison, modifié son procédé ; mais, alors, que valent les comparaisons? Et l'on pourrait citer une foule de faits analogues. Pour les tissus de laine, par exemple, jusqu'en 1865, l'exportation, qui donnait lieu au paiement d'une prime de sortie, était comptée au *poids net ;* en 1860, la prime étant supprimée, on inscrivit les *poids bruts ;* depuis quelques années la douane déduit une *tare moyenne*, ce qui donne un poids net approximatif. Après cela, l'on compare avec assurance les chiffres fournis pour le mouvement des lainages ; je demande ce que valent les comparaisons?

Qu'on ne s'y trompe pas. Je n'ai point l'intention de critiquer ici l'administration des douanes, qui fait ce qu'elle peut et ne saurait donner plus. Je m'en prends uniquement à ceux qui prétendent étudier scientifiquement les questions économiques, et qui établissent leurs théories sur un sol aussi mouvant, aussi incertain. En réalité, chacun cherche à appuyer sur les mêmes chiffres des idées préconçues, divergentes, et réussit en effet à échafauder son système en face du système adverse. Quelle pauvre comédie !

Mais, dira le lecteur, on ne peut ignorer communément de tels faits ; comment persiste-t-on dans une méthode de travail aussi peu sûre ? On ne les ignore guère, en effet, mais le procédé est si commode, il épargne tant de recherches, d'observations et de réflexions, que l'on s'en tient là malgré tout. La chose est invraisemblable et pourtant elle est vraie. Dupont de Nemours le remarquait déjà il y a plus d'un siècle, précisément à propos des tableaux de la douane : « Il faut savoir les lire, disait-il, c'est un talent médiocre et qui ne demande que de la réflexion, mais peu d'administrateurs et d'écrivains politiques s'y sont encore attachés ; les hommes sont paresseux, ils aiment à croire et à citer sur le premier aperçu. » Depuis 1787 les hommes n'ont guère changé, je n'en veux pour preuve que les polémiques soulevées récemment dans la presse à propos de la situation commerciale de la France à l'heure actuelle. Tout le monde invoque les statistiques douanières, mais on ne s'entend point, et pour cause. Voyons ce que nous en pourrons dire en nous servant d'une autre méthode, et en laissant de côté les statistiques, ou du moins en ne leur demandant que ce qu'elles peuvent donner, c'est-à-dire des renseignements très secondaires, très généraux et peu certains.

I. — LA POLITIQUE DOUANIÈRE DE LA FRANCE DEPUIS CENT ANS.

Depuis un siècle, — sans parler de l'ancien régime dont la situation économique était très spéciale, — la France n'a *jamais* cessé

de suivre une politique *protectionniste*. Seulement cette politique a varié dans son intensité. La Révolution et le premier Empire ont fait de la protection intense, ou plutôt de la prohibition, dans un but de politique générale, les intérêts économiques étant alors, fort mal à propos d'ailleurs, relégués à l'arrière-plan. Ce procédé a donné, accidentellement, pour ainsi dire, quelques résultats intéressants, comme la création de certaines industries nouvelles : celle du sucre de betterave, par exemple. Mais ces avantages extraordinaires ne sauraient être considérés comme une compensation suffisante pour les pertes causées par les excès du système. Son caractère exceptionnel nous dispense d'ailleurs de nous en occuper d'une manière développée.

La Restauration fut aussi très protectionniste, mais sa politique, exempte des ambitions qui animaient le premier Empire, était uniquement guidée par le désir de favoriser les intérêts des producteurs agricoles et industriels nationaux. Dans ce but, elle établit des droits si élevés, qu'ils étaient souvent prohibitifs. En fin de compte, le gouvernement des Bourbons adopta le système de la protection intense. Or, la situation générale de la France, comparée avec celle des autres pays, était alors sensiblement analogue, toutes proportions gardées, à ce qu'elle est aujourd'hui. C'est dire que le régime économique choisi était mal adapté aux besoins du pays. Il pouvait sans doute donner satisfaction aux intérêts égoïstes de quelques propriétaires fonciers, de quelques gros fabricants, mais il lésait gravement ceux de la majorité de la population. Les conséquences de cette grave erreur se sont manifestées sous trois formes différentes :

1° *Par le maintien artificiel de prix exagérés,* inadmissibles en présence des progrès de l'industrie. Ainsi, en 1850 encore, les ressorts d'acier se vendaient en France 240 francs les 100 kilos, quand ils valaient au dehors moins de 100 francs. Ce fait est pris entre un grand nombre d'autres analogues.

2° *Par l'infériorité de l'outillage.* Le haut prix des machines, des outils, et la qualité médiocre des matières employées pour les construire faisaient que les fabricants renouvelaient le moins

souvent possible leur matériel et n'avaient guère à donner à leurs ouvriers que des instruments non seulement surannés, mais mal établis et de mauvaise qualité (1).

3° *Par la stagnation de l'industrie.* L'infériorité de l'outillage, avec la trompeuse sécurité qui résultait de la protection poussée jusqu'à la prohibition de fait, endormait les initiatives, enrayait la transformation constante et graduelle qui doit normalement se produire dans toutes les spécialités de la production : si bien que, plus tard, on dut y procéder brusquement, avec d'énormes frais et au prix de grandes souffrances.

Avec des droits modérés, un résultat diamétralement opposé eût été obtenu. Les prix auraient baissé à un taux raisonnable ; l'effet de la concurrence extérieure eût obligé les producteurs à améliorer leur outillage, à se tenir au courant de tous les progrès et à modifier leurs produits au fur et à mesure des besoins. Une protection raisonnable leur était d'ailleurs indispensable, à cause des éléments de faiblesse dus à une longue période de guerre, de blocus et d'invasions, mais dus plus encore à la décadence sociale poussée si loin déjà par l'ancien régime, accentuée encore par la Révolution, et enfin consacrée par le despotisme impérial, au moyen de cette centralisation raffinée dont le système a été soigneusement conservé et renforcé par tous les gouvernements survenus depuis.

Le régime de Juillet, dominé comme le précédent par des intérêts restreints et trop peu clairvoyants, pratiqua la même politique douanière, en l'améliorant sur des points de détail. Grâce à une paix prolongée, au progrès général des communications, des relations internationales, une belle prospérité se manifesta pourtant dans le pays, à tel point que cette période a laissé des souvenirs très favorables à ceux qui l'ont connue, et qui survivent. Et pourtant, le vice radical du système économique entretenait une gêne latente, une compression des initiatives, qui s'est sûrement jointe aux causes politiques et sociales pour préparer le renversement de la monarchie de Juillet.

(1) Cela est démontré par les diverses enquêtes faites de 1830 à 1860.

Quand le second Empire s'organisa, il trouva les choses à peu près en l'état, et fut poussé par les circonstances à les modifier. Appuyé sur des couches sociales différentes, il ne pouvait manquer d'entamer le privilège exagéré, abusif, établi au profit de la classe riche par le tarif douanier. Il y procéda d'abord avec de louables précautions. Une série de décrets promulgués de 1853 à 1857 améliora le régime administratif des douanes, simplifia les formalités, abaissa certains droits, élargit le système des admissions temporaires, des primes, des encouragements officiels. A la même époque, les chemins de fer, la poste et le télégraphe venaient imprimer aux affaires un essor puissant. L'effet de tout cela fut très bon au point de vue du progrès de l'outillage et des méthodes. Mais la France, encombrée d'un appareil politique et militaire très lourd et très coûteux, lancée de nouveau dans les grandes entreprises extérieures, était bien loin encore de pouvoir supporter la libre concurrence du dehors, spécialement de l'Angleterre. Pourtant, sous l'influence de combinaisons politiques hasardeuses, jointe à celle de certains théoriciens français, et sous la poussée très intéressée des Anglais adeptes de l'école de Manchester, Napoléon III se lança tout à coup dans l'aventure des traités de commerce de 1860.

On a souvent présenté ces traités comme des stipulations purement libre-échangistes. C'est là une erreur assez lourde. Les tarifs conventionnels établis de 1860 à 1866 ont conservé à la plupart des produits principaux de notre industrie une protection brute allant de 20 à 40 % de la valeur, environ. Ils représentent donc plutôt la substitution assez brusque (1) d'un régime modéré à un système trop absolu. Mais cela a suffi pour troubler profondément les habitudes prises et pour déterminer la chute d'un certain nombre d'ateliers arriérés ou mal situés (2). En d'autres termes, la transformation de l'outillage et des méthodes, qui aurait dû se faire par degrés, s'imposa tout à coup et ruina les

(1) Il faut tenir compte pourtant des réformes partielles opérées par décret de 1853 à 1857.

(2) L'industrie du fer, par exemple, dut franchir les obstacles d'une véritable révolution, qui fit disparaître un grand nombre de petites forges.

plus faibles. D'autres, ceux qui étaient en état de résister et de marcher de l'avant, profitèrent au contraire, en règle générale, de cette évolution. Il faut dire aussi que, sous l'influence des économistes d'école, le gouvernement impérial procéda, dans la conclusion de ces traités, avec une hâte souvent imprévoyante, qui produisit bientôt des mécomptes. C'est ainsi que la clause *de la nation la plus favorisée,* insérée sans discernement dans tous ces actes, donna les plus mauvais résultats : nous reviendrons, du reste, sur ce point tout à l'heure.

Il ne faut donc pas s'étonner de la diversité des appréciations émises sur la réforme de 1860 : elles sont variées et opposées comme ses effets eux-mêmes. Il semble pourtant que les choses auraient pu à la longue s'arranger, se tasser, se corriger et s'améliorer sur les points trop compromis, si les événements les plus redoutables pour les affaires n'étaient venus se jeter à la traverse. La guerre de 1870 d'abord, le développement de la concurrence internationale ensuite, enfin la crise monétaire, ont contribué à créer la situation actuelle. Nous allons voir comment et pourquoi.

II. — LES TARIFS DE 1892.

La guerre de 1870 a eu pour l'industrie et le commerce français les conséquences les plus désastreuses, cela à plusieurs points de vue. D'abord, cette crise a paralysé presque complètement les affaires pendant près d'une année, et elle a causé d'immenses pertes, ruiné bien des gens. Pendant ce temps, beaucoup de clients étrangers de nos fabriques se sont approvisionnés ailleurs et ont conservés l'habitude de porter chez nos concurrents tout ou partie de leurs commandes. De plus, les frais de la guerre, l'indemnité de cinq milliards, la paix armée, une politique financière déplorable, ont porté le budget et les impôts à un chiffre si colossal, qu'on n'aurait jamais pu croire la France capable de le supporter longtemps. Elle paie cependant, mais les charges de toutes sortes pèsent lourdement sur la production et

sur la consommation. Quand un usinier a acquitté chaque année la patente, l'impôt foncier, la taxe mobilière, celle des portes et fenêtres, avec leurs centimes additionnels qui dépassent souvent le principal, plus la longue série des impôts indirects sur l'huile, le vin, le pétrole, la bougie, les chevaux et voitures, les allumettes, etc., etc., sans parler des contributions périodiques comme l'enregistrement, le timbre et les taxes successorales, il faut bien que les prix de revient s'en ressentent. De même, l'ouvrier qui paie sur presque tout ce qu'il mange et boit, tant à la commune par l'octroi (nos industries sont le plus souvent établies dans les villes), qu'à l'État, par les accises, doit réclamer des augmentations de salaire ou réduire sa consommation. Et toutes les personnes de fortune médiocre sont, du reste, dans le même cas. C'est là, on n'en peut douter, une position défavorable pour l'industrie qui produit et pour le commerce qui distribue les marchandises. Il va sans dire que l'agriculture souffre de la même gêne, puisqu'elle fournit sa large part des recettes budgétaires.

Cette situation est d'autant plus grave que la concurrence internationale a pris une large extension. Presque partout se sont développées des industries qui n'existaient pas autrefois. Souvent elles ont été créées dans des conditions très artificielles qui les rendent peu viables; mais comme elles sont alors soutenues par une barrière de douane hérissée de droits excessifs, ces industries vivent et alimentent au moins le marché intérieur. Ailleurs, des circonstances naturelles ont favorisé un mouvement analogue, mais dans ce cas les concurrents nouveaux apparaissent sur tous les marchés pour nous disputer une clientèle qui devient de plus en plus exigeante. En présence d'un pareil état de choses, nos fabricants et nos commerçants devraient avoir les mains libres autant que possible, et c'est le contraire qui est vrai; nos lois compliquées et surannées, nos lourds impôts, les paralysent dans une mesure grave.

Il faut bien dire aussi que très souvent les industriels et négociants français ne sont pas à la hauteur des circonstances. J'ai montré ailleurs en détail les défectuosités de notre organisation commerciale; les intéressés ont beaucoup à faire par leur

propre initiative pour surmonter les difficultés présentes, tant intérieures qu'extérieures, et ils ne devraient pas oublier qu'avant tout, *en premier lieu*, ils doivent compter sur eux-mêmes pour ouvrir les voies et conserver ou développer leur position, puis après... encore sur eux-mêmes; en troisième lieu... toujours sur leur action personnelle, et enfin sur le gouvernement! Le ministre précédent du commerce, homme jeune, instruit, actif, formé en dehors des routines et des superstitions administratives, l'a dit hautement et avec une hardiesse qui n'est pas sans nécessiter un certain courage dans un pays comme le nôtre, où les gouvernants sont essentiellement enclins à promettre beaucoup et sans cesse, quitte à ne pas tenir. M. Lebon promet peu, tient beaucoup, et engage les gens à agir; c'est là une manière de faire assez nouvelle, qui pourrait produire des fruits précieux si elle était imitée, et qui mérite en tous cas des louanges sincères de la part de tous ceux qui ont foi et confiance dans le *self-help*, formule anglaise qui se traduit fort bien par notre vieux proverbe : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Mais en attendant que notre fameux « arsenal législatif » soit rajeuni et simplifié, nos impôts allégés et nos hommes d'affaires mieux dressés à l'initiative individuelle, il est bien certain que nous luttons difficilement contre certains de nos rivaux. Déjà, avant 1870, plusieurs industries se plaignaient fort, à tel point qu'une enquête avait été organisée pour vérifier leurs dires. Après la guerre, une vive reprise dissimula pendant un an ou deux les difficultés les plus graves, mais dès 1874 ou 1875, elles se firent sentir de nouveau, avec une acuité d'autant plus grande qu'un autre élément de trouble venait d'apparaître : la crise monétaire. C'est là encore une question grave que j'ai déjà traitée en détail (1); j'y reviendrai cependant tout à l'heure, brièvement, car elle est de la plus haute importance, et donne lieu aux discussions les plus confuses. Ces influences multiples exercèrent en peu d'années une action profonde sur la fabrication, la culture et le commerce, si bien que des plaintes s'élevant de toutes parts, le

(1) La *Science sociale*, mars 1894; *La question monétaire*, Paris, Giard et Brière, 1895; *Revue de Paris*, 15 juin 1895.

gouvernement dut inaugurer, vers 1885, une politique protectionniste. Il ne le fit pas d'ailleurs sans hésitations ni précautions. Les traités de commerce de 1860-1866, renouvelés déjà en 1872-1875, le furent encore, presque sans modifications, en 1882. Les théoriciens, alors très influents, appuyés par quelques gros intérêts industriels auxquel le régime du moment convenait, luttèrent avec acharnement pour le maintien du *statu quo*. Mais comme l'effet protecteur des tarifs conventionnels très modérés de l'époque se trouvait totalement dérangé, annulé en partie, par l'effet contraire des phénomènes monétaires, ainsi que je l'expliquerai plus loin, la crise prit un caractère si aigu, surtout en ce qui concernait l'agriculture, qu'il fallut aviser. On commença donc par surtaxer les produits agricoles étrangers, puis on mit à l'étude une réforme douanière complète en prévision de l'expiration prochaine des traités. La réaction protectionniste, exaspérée par l'aggravation rapide des causes de dépression citées plus haut, se trouva dès lors si forte, qu'elle imposa une politique entièrement nouvelle, caractérisée par deux traits essentiels : 1° un tarif général très élevé ; 2° le remplacement des tarifs conventionnels multiples par un tableau unique, dit *tarif minimum*, dont les chiffres sont encore très élevés. En d'autres termes, la France revint en principe, en 1892, au système de la protection intense, avec suppression des traités de commerce établis sur le type de 1860. C'est ici le lieu de dire un mot du système conventionnel du second Empire, et de celui qui l'a remplacé.

III. — LES TRAITÉS DE COMMERCE.

J'ai, au début de cet article, rappelé en quelques mots combien est diverse la position économique des différents États. On ne peut évidemment comparer la Grande-Bretagne à la Turquie, les États-Unis au Brésil, etc., etc. Or, un pays qui établit un tarif général de douane uniforme, agit comme s'il considérait en principe que tous les autres pays sont vis-à-vis de lui dans la même position, chose évidemment absurde. Il est vrai de dire qu'on com-

mence pourtant toujours par édicter un tarif de ce genre, comme point de départ commode de toute organisation économique, de toute convention internationale spéciale à intervenir. Mais ensuite, pour se mettre d'accord avec les circonstances, pour tenir compte des différences assez nombreuses qui se manifestent dans la condition des autres États, on négociera et signera avec eux des traités de commerce qui feront transaction en dérogeant sur tel ou tel point aux dispositions du tarif général. La transaction doit naturellement être en relation aussi exacte que possible avec la situation respective des deux pays en cause. On accordera à telle nation une faveur qui sera refusée à telle autre; en traitant avec celle-ci, on aura spécialement en vue sa production agricole, et le débouché qu'elle offre à notre industrie; vis-à-vis de cette autre, on prendra au contraire en considération le besoin qu'elle a de nos denrées, et la puissance de ses fabriques. Tel était en effet le but primitif des anciens traités de commerce. Dans une série d'articles, on réglait certains points particuliers, puis, dans des tarifs annexes, on indiquait les droits réciproquement applicables à un certain nombre d'articles, qui se trouvaient par là exceptés du tarif général au profit des marchandises issues des pays contractants.

Tout cela est parfaitement logique et pratique. Par malheur, ce procédé si commode a été entièrement vicié et détourné de son but par l'emploi inconsidéré et maladroit de la « clause de la nation de la plus favorisée ». Cette stipulation a pour effet d'égaliser les situations faites à tous les pays avec lesquels on traite, de telle sorte qu'en fin de compte, il n'y a plus *des* tarifs conventionnels applicables chacun à un pays déterminé, à raison de ses besoins et de ses moyens, mais *un seul* tarif de cette sorte, composé de tous ceux qui ont été concédés, et applicable à tous les États à traités, puisque tous peuvent réclamer le bénéfice d'une disposition avantageuse créée, il est vrai, pour autrui, mais à l'application de laquelle la fameuse clause leur donne droit. Ainsi disparaît la logique du système des traités distincts, dont la portée pratique se trouve entièrement modifiée.

Les effets de la clause de la nation la plus favorisée, inscrite au hasard partout, et jusque dans un traité perpétuel (1), ont été si désastreux, qu'en 1892 on a pris des précautions minutieuses en vue de les annuler. Il a été décidé que les traités de commerce seraient établis d'après un système tout différent de celui de 1860. Au lieu de comporter, chacun, des articles contenant les stipulations réciproques, puis un tarif particulier, ces traités devaient être limités à un dispositif très général, contenir d'ailleurs la clause de la nation la plus favorisée (2), mais se combiner avec une loi spéciale concédant à tout pays contractant l'usage d'un tarif *unique*, fixé par les Chambres, et appelé tarif *minimum*. On espérait échapper par ce moyen aux surprises de la fameuse clause, puisqu'un seul tarif, connu d'avance et irréductible, serait appliqué à titre conventionnel. Mais ce système est parfaitement illogique, car, en définitive, il se résume en ceci : pour faire face à toutes les circonstances différentes de ses relations économiques, la France n'a en principe que deux tarifs : le tarif général, très élevé; le tarif minimum, encore fortement protecteur, cependant plus réduit. Et comme nous ne demandons pas mieux que de traiter avec les pays étrangers en leur concédant le tarif minimum, on peut dire que celui-ci se trouve être l'expression vraie de notre régime douanier, sauf vis-à-vis des rares États qui s'obstinent à refuser toute transaction tant qu'on ne leur accordera pas des concessions supplémentaires. Donc nous ne pouvons pas plus que par le passé régler nos mesures protectrices d'après les moyens et les ressources de chaque pays; nous devons leur appliquer à tous, uniformément au petit bonheur, une combinaison unique.

Le vice fondamental de ce procédé est apparu d'une façon nette dans une occasion récente. Nous avions un intérêt particulier à reprendre avec la Suisse les relations conventionnelles rompues en 1892, et nous devions, pour y réussir, lui accorder

(1) Celui de 1871 avec l'Allemagne.

(2) On tient à cette clause, parce que l'on entend s'assurer d'avance à soi-même le bénéfice des concessions meilleures faites par le co-contractant à autrui. D'ailleurs nous sommes liés en tout état de cause, à ce point de vue, avec l'Allemagne.

certaines réductions sur le tarif minimum lui-même, par dérogation au principe exposé plus haut. Mais comme la clause de la nation la plus favorisée devait étendre automatiquement ces réductions à tous les autres pays avec lesquels nous sommes liés, il fallait raisonner ainsi pour chaque article en discussion : je pourrais accorder ceci sans inconvénient grave à la Suisse, car son *status* économique ne lui permettra pas de me nuire; mais si je cède, l'Allemagne, l'Angleterre et d'autres profiteront du même avantage par la répercussion de la clause, et les conséquences seront toutes différentes; donc, impossible de mettre les choses d'accord avec la situation vraie. Cet exemple est très démonstratif, d'autant plus qu'on a fini par signer avec le Conseil fédéral de Berne un accord qui, sous une forme différente à certains égards, constitue en fait un retour au procédé des traités avec tarif conventionnel spécial. C'est qu'en effet ce procédé est le seul qui réponde bien à la nature des choses; à la condition cependant qu'il ne soit pas dérangé, détourné de son but, par l'intervention de la clause de la nation la plus favorisée.

On peut dire à cela que nous ne sommes pas libres de renoncer à cette clause pour trois raisons : 1° nous l'avons concédée à l'Allemagne à perpétuité; 2° si nos co-contractants en tirent profit chez nous, nous en jouissons réciproquement chez eux; 3° il serait difficile ou impossible de conclure des traités de commerce si nous n'acceptions pas cette stipulation devenue usuelle, et très précieuse pour les pays à grande exportation, comme l'Angleterre. Il est possible que ce soient là des obstacles irréductibles, opposés à une organisation plus logique des rapports conventionnels. Dans ce cas, nous en serions réduits à nous traîner indéfiniment dans la même ornière, sans espoir d'arriver jamais à régler d'une manière normale nos rapports économiques extérieurs. Mais je ne crois pas que la position soit si mauvaise qu'on ne puisse absolument pas les modifier.

Nous pouvons maintenant essayer de résumer la position économique de la France. Sa condition générale exige une protection *modérée*, mais elle est soumise, au moins en apparence, au ré-

gime de la protection *intense*, régime qu'elle ne peut adoucir que dans une mesure fort restreinte au moyen des traités de commerce. Il y a donc contradiction entre ses besoins réels et la législation douanière établie en 1892 ; un pareil état de choses devrait produire à bref délai les résultats suivants : 1° forte réduction des *importations* de toutes sortes ; 2° élévation consécutive des prix à l'intérieur ; 3° stagnation marquée des initiatives, ralentissement des progrès de l'outillage et des méthodes ; 4° réduction considérable des *exportations*, comme suite de tout ce qui précède.

Or la réalité des choses ne répond pas à ces conclusions théoriques. Sans doute, il s'est produit, de 1891 à 1893, une dépression marquée des affaires, mais elle provenait d'un état général de crise dont tous les pays ont ressenti les effets, parfois plus gravement que la France elle-même ; les nouveaux tarifs n'ont joué, visiblement, à ce point de vue, qu'un rôle très secondaire, bien inférieur à celui des causes anciennes et profondes qui agissent périodiquement sur la production et la consommation, comme l'accumulation des stocks, les mauvaises récoltes, les crises politiques et financières, etc. D'autre part, les prix des denrées courantes et même des articles de toute sorte n'ont guère changé depuis trois ans ; ils ont plutôt baissé, d'ailleurs, que monté. Toutes les personnes renseignées savent en outre que les conditions de la concurrence internationale se sont maintenues aussi sans changement bien sensible, et que les fabricants ne se croient pas assez en sécurité derrière la douane pour s'endormir dans une paisible routine. Enfin, depuis plusieurs mois, tous les journaux spéciaux notent une reprise assez vive des affaires, non seulement à l'intérieur, mais encore dans les relations internationales. La crise semble atténuée, et il est probable que les années 1895-96 seront bien meilleures que les précédentes. Tout cela est en complète contradiction avec les indications qui précèdent ; d'où vient ce désaccord entre la théorie scientifique et les faits pratiques? D'une circonstance particulière et très grave, dont les effets s'étendent au monde entier et que je ne puis me dispenser de rappeler ici, au risque de me répéter encore sur cer-

tains points. On m'excusera, en considérant l'importance de la question, les débats passionnés qu'elle soulève et les dangereuses propositions auxquelles elle a donné lieu.

IV. — LA QUESTION MONÉTAIRE.

La crise monétaire est intervenue d'une façon active pour atténuer, dans une grande mesure, les effets du tarif de 1892, voici comment. Ce tarif devait agir, nous l'avons remarqué, pour hausser les prix à l'intérieur, supprimer la concurrence du dehors et permettre la stagnation des initiatives. Mais l'augmentation des prix a été prévenue par celle de l'agio, différence de valeur au change entre l'or et l'argent, et entre l'or et la monnaie de papier en usage dans quelques pays dont la situation financière est mauvaise; la même cause a maintenu l'influence de la concurrence étrangère, et obligé par là les intéressés à se remuer énergiquement pour conserver leurs positions. Rendons la chose sensible par des exemples.

Grâce à l'agio entre l'or, l'argent et le papier, on pourrait, en se procurant l'argent et le papier moyennant une somme d'or nominalement égale, mais réellement très inférieure, acheter à très bon compte les produits agricoles dans les pays où l'argent et le papier, dépréciés partout ailleurs, gardent toute leur puissance d'achat : la Russie, la Turquie, l'Égypte, etc. Dès lors, par le seul effet de cette menace, *sans quitter leur pays d'origine*, ces produits pèsent sur nos marchés, car nos cultivateurs sont obligés d'accepter un prix qui ne soit pas sensiblement supérieur à celui du dehors, augmenté seulement de faibles frais de transport et autres, et du droit de douane. Sans l'agio, la taxe d'entrée aurait pu ralentir les importations, mais ce phénomène monétaire joue le rôle d'une prime offerte à l'importation, annulant, en tout ou partie, l'effet de la taxe protectrice. Dans ces conditions, les droits élevés du tarif de 1892 n'ont plus, comme on le voit, qu'une influence très réduite sur le prix des denrées agricoles.

L'exagération de l'agio a produit une évidente surélévation de la valeur de l'or dont le rôle international s'est développé pour

remplir la place laissée vacante par l'argent qui n'est plus accepté. Mais quand un métal monétaire augmente ainsi de valeur, le prix des denrées ou produits baisse, parce qu'on demande *un poids* moindre de ce métal pour une même quantité de marchandises. De plus, l'agio permet, comme nous venons de le dire, d'acquérir à bon marché certaines matières premières : coton, peaux, fibres, laines et poils, etc. ; or, il résulte naturellement de là une notable diminution du prix de revient des produits fabriqués. Aussi les prix ont en général baissé depuis quelques années dans une proportion considérable, et cette baisse a annulé indirectement, au moins pour une bonne partie, les droits opposés en 1892 à l'entrée des produits industriels, aussi bien que ceux qui regardent les produits agricoles.

Tel est, en résumé très serré, l'extraordinaire concours de circonstances qui a fait la situation actuelle. Nous avons un tarif douanier trop élevé, exagéré, mais il est neutralisé par les effets de l'agio. Donc la concurrence étrangère subsiste avec toute ou presque toute la force acquise avant 1892, et si elle n'avait elle-même à souffrir de l'état de choses général qui domine tous les marchés, nous en sentirions sûrement le poids davantage encore. En tous cas, cela explique la divergence des opinions qui se manifestent aujourd'hui touchant l'effet des tarifs. Certains économistes, qui raisonnent d'après les chiffres incohérents des statistiques, prétendent que l'excès de la protection nous conduit à la ruine. La plupart des intéressés déclarent au contraire que la situation abaissée des prix dénonce la nullité de l'effet des tarifs. L'opinion des premiers est justifiée *en apparence,* parce que les statistiques de la douane étant exprimées en valeur et non en quantité, leurs totaux diminuent, mais cela résulte de la chute des prix, bien plus que de celle des affaires; et l'opinion des fabricants, commerçants et agriculteurs, est motivée *réellement* par la difficulté qu'ils éprouvent à placer leurs produits, même à des taux médiocres.

Après ces explications, que nous avons réduites autant que possible, nous essaierons de conclure en appréciant l'état des choses et en essayant de prévoir l'avenir qu'il nous réserve.

V. — CONCLUSIONS.

La situation actuelle est donc anormale à tous les point de vue. La France a des tarifs qui sont fondés sur l'idée d'une protection excessive, mais l'effet de ces tarifs est annulé plus ou moins par les conséquences de la crise monétaire. Du reste, son système bimétalliste est bon en ce qu'il répond bien aux besoins divers de sa population, et ne donne lieu dans les affaires à aucun embarras *intérieur*. Mais la baisse de l'argent et l'exagération de l'agio entre les deux métaux, ou entre l'or et le papier à cours forcé de certains pays, font que dans les relations *internationales* un trouble profond se manifeste. Si ce trouble venait à s'atténuer sensiblement ou à disparaître, le mauvais effet des tarifs exagérés ne tarderait pas à se montrer. Si au contraire l'agio monte, l'influence des tarifs s'atténue en proportion, et peut même disparaître entièrement pour faire place à une véritable prime à l'importation. Le danger est opposé, mais non moins grave.

Comment porter remède à ce double inconvénient? En élevant les tarifs pour compenser l'agio, disent les uns; en faisant disparaître l'agio par la reprise de la frappe libre de l'argent, prétendent les autres. Ces mesures pourraient-elles, en effet, améliorer la situation?

L'agio est exposé à des fluctuations très fréquentes et assez fortes, précisément en relation avec celles du marché du métal argent. Or ce marché est gouverné non seulement par les faits naturels de la production de l'argent, mais encore par les manœuvres artificielles d'une spéculation effrénée, qui se fait sur ce métal. Il en résulte que la portée des tarifs varie incessamment, dans une mesure parallèle à celle des fluctuations de l'agio; quand celui-ci s'élève, l'effet des tarifs baisse, et réciproquement. De là résulte pour les affaires une insécurité fort gênante, que le commerce régulier redoute beaucoup. En augmentant les tarifs de douane, on arriverait surtout à rendre plus sensibles ces variations et les incertitudes qui en sont la suite. De plus, on

ferait surgir de nouvelles complications internationales, des hostilités et des gênes, qui nuiraient fortement à nos exportations. Enfin, si, par l'effet de circonstances imprévues, l'agio venait à disparaître, nos tarifs encore exagérés porteraient bientôt tous les mauvais fruits que nous avons signalés, et nous feraient beaucoup de mal.

La véritable solution, la plus sûre, la plu savantageuse, consisterait dans une mesure propre à faire disparaître l'agio, combinée avec une réforme douanière ramenant nos tarifs à un taux modéré, en rapport avec notre situation générale. Mais comment réaliser cette mesure, qui devrait produire une hausse énorme du prix du métal, afin de le ramener à son ancien taux et à son ancienne proportion de 15 1/2, ou environ, par rapport à l'or? Il existe actuellement une sorte de parti très actif, très remuant, qui fait une vive campagne internationale en faveur du *bimétallisme* universel considéré comme moyen d'arriver à la suppression de l'agio, c'est-à-dire à une hausse de 40 à 50 % sur la valeur actuelle de l'argent. Cette solution paraît au premier abord fort aisée, à réaliser, puisqu'il suffirait, dit-on, de reprendre partout le libre monnayage des écus, aujourd'hui suspendu dans presque tous les États de civilisation occidentale. Comment se fait-il donc que les gouvernements hésitent à l'appliquer? Pour la raison majeure, qu'ils se rendent compte de *l'impossibilité d'arriver à la suppression de l'agio par ce procédé.* Reprendre la frappe de l'argent, ce serait commettre un véritable acte de folie, qui d'abord jetterait un trouble profond dans les circulations intérieures, et qui, après avoir enrichi quelques spéculateurs, nuirait finalement à tout le monde sans profiter à personne, cela est aisé à démontrer.

Il est hors de doute que la quantité des espèces en circulation dans chaque pays, et entre pays divers, doit être en proportion exacte avec le chiffre des affaires. Si celui-ci est représenté par 1.000, la masse monétaire métallique sera, je suppose, de 100, dont une partie servira directement aux transactions courantes au comptant, l'ensemble fournissant une base et un moyen de compte à une vaste circulation d'effets variés, qui est elle-même

proportionnée à la quantité des produits mis dans le commerce. Si on élève à 110 la quantité de la monnaie, on modifie cette situation en changeant sa base; l'équilibre est troublé, et il ne se rétablit que par un nouvel accommodement entre la valeur de la monnaie et celle des marchandises, autrement dit par une hausse des prix. En raréfiant au contraire la monnaie, en ramenant, par exemple, sa quantité à 90, on rompt encore l'équilibre, mais cette fois les prix baissent. Le phénomène est naturel, puisqu'il résulte d'une nécessité mathématique : le maintien de la proportion entre la somme des moyens de paiement et celle des choses à payer; il est donc inévitable. Or, que ferait-on surgir en rouvrant les hôtels de monnaies au métal blanc? Une multiplication considérable des écus, et la rupture de l'équilibre monétaire avec sa conséquence forcée : la hausse rapide des prix, qui apporterait un trouble colossal dans toutes les transactions et dans toutes les fortunes. Si encore, après cette rude secousse, la situation se trouvait améliorée pour longtemps au profit des relations intérieures et extérieures, on pourrait peut-être agir dans ce sens, en prenant de minutieuses précautions. Mais on n'est même pas fondé à prévoir cette heureuse compensation aux ruines que ferait la transition. Voici pourquoi.

Tant que la production minière de l'argent est restée proportionnée à peu près aux besoins monétaires, toute personne disposant d'un lingot d'argent fin pesant un kilo pouvait, soit le faire transformer en 44 pièces de cinq francs, soit le vendre au prix de 220 francs environ. Aujourd'hui, on ne peut plus faire frapper d'écus, et le métal blanc n'a qu'un débouché, le marché libre, où il vaut à peu près 120 francs le kilo, plus ou moins. Supposons que l'on rouvre les Monnaies à la frappe des écus, aussitôt tous les détenteurs de kilos d'argent à 120 francs s'empresseront de les apporter pour qu'on les transforme en 220 francs d'espèces, ce qui leur procurerait le joli bénéfice de 90% ou environ, n'était le phénomène dont nous parlions tout à l'heure. Comme il existe un très gros stock de métal blanc, comme les mines peuvent en fournir chaque année peut-être six millions de kilos et au delà, au lieu des 700.000 ou 800.000 kilos

d'autrefois, il tomberait dans le courant actuel de la circulation un fleuve d'écus qui le ferait largement déborder. Pour ramener l'équilibre entre la monnaie et les produits, le public hausserait les prix dans une proportion correspondante, cela *naturellement, à coup sûr*, ainsi que la pratique, complètement d'accord avec la théorie, l'a démontré *maintes fois*. Le doute n'est même pas permis sur ce point, car il est bien évident que si, à l'heure actuelle, la quantité de monnaie en usage suffit aux besoins, — et personne ne songe à se plaindre de la rareté des espèces, — toute addition un peu considérable à cette quantité jetterait le trouble dans la situation.

Dans ces conditions, l'augmentation indéfinie des espèces en argent produirait les effets que voici. Toute personne apportant à la Monnaie 22^{gr},5 d'argent fin recevrait en échange une pièce de 5 francs (je néglige les frais de frappe); il lui faudrait alors transformer sa pièce en produits, titres, terres ou maisons, et il l'offrirait dans ce but. Mais il s'apercevrait aussitôt que telle de ces choses, dont le prix était autrefois de 5 francs, a monté à 6 francs, puis à 7, puis à 7,50 et à 10 francs. La pièce ne suffirait donc pas, il en faudrait deux, *et la position du détenteur d'argent se trouverait ramenée exactement à ce qu'elle est aujourd'hui,* c'est-à-dire que, pour acquérir le même objet, il devrait donner non pas 22^{gr},5, mais bien 45 grammes d'argent fin *en lingot*. Dès lors, le bénéfice prévu par les producteurs d'argent étrangers s'évanouirait, et l'opération n'aurait plus pour eux qu'un intérêt très secondaire. Mais nous, Français, chez qui l'écu garde actuellement sa valeur *légale* sans trouble des prix, parce que la masse en circulation reste à peu près fixe, nous devrions payer toutes choses le double, ou plus, sans aucune compensation. Quel bouleversement dans les relations économiques, que de difficultés entre producteurs et clients, entre employeurs et employés, entre propriétaires et locataires! Il en résulterait une crise analogue à celle des assignats en 1792-1797, plus aigüe peut-être, parce qu'aujourd'hui les intérêts sont plus développés et plus actifs.

Je viens de parler des assignats. Ceci m'amène à envisager une

autre face de la question. Dans les conditions que je viens d'indiquer, les écus d'argent, cotés 5 francs par la loi, ne vaudraient plus en réalité que la moitié (1), au moins pour le public. Celui-ci les délaisserait le plus possible pour l'or, dont la valeur relative prendrait un essor considérable, car on ne pourrait pas multiplier les pièces de 20 francs comme les écus, faute de métal. Dès lors, *la crise de l'agio, aujourd'hui restreinte aux relations internationales, pénétrerait dans les transactions intérieures.* Elle se généraliserait, bien loin de disparaître, d'autant plus que, dans ces conditions, il deviendrait inutile et onéreux de faire *frapper* tout le métal blanc disponible, dont une certaine quantité resterait à l'état de lingots comme aujourd'hui, pesant sur le marché et avilissant les cours.

Voilà pourtant l'opération à laquelle certains théoriciens nous convient, avec une imprévoyance bien extraordinaire en présence de la leçon si précise, si répétée et même si récente des faits. Pour mettre fin à la crise monétaire *internationale,* ils nous proposent de l'étendre aux circulations *nationales,* indemnes jusqu'ici grâce aux précautions prises. Sans parler de la responsabilité qui incomberait aux gouvernements, s'ils renonçaient à leur prudente attitude vis-à-vis de l'argent, il est évident que le plus simple bon sens leur commande de s'abstenir, en présence des risques que la frappe libre ferait nécessairement courir à la fortune publique et à la situation économique dans tous les pays à circulation normale, c'est-à-dire où l'ancienne relation de l'or et de l'argent s'est légalement maintenue.

Si le *bimétallisme* général, avec frappe libre de l'argent, est à éviter pour le moment, le *monométallisme* général qui n'admet que la seule monnaie d'or n'est pas un remède meilleur, 1° parce qu'il ne répond aucunement au besoin de petite monnaie d'un grand nombre de pays ; 2° parce que l'or est encore trop rare pour suffire à tous les besoins ; 3° parce que le changement de système coûterait des sommes colossales aux nombreux gouvernements

(1) Aujourd'hui déjà, ils ne valent, *comme métal*, que la moitié de leur valeur *comme monnaie,* mais celle-ci se maintient d'un commun accord parce que la circulation reste à son niveau normal.

qui ont émis à 5 francs, par exemple, des écus qu'il leur faudrait reprendre à ce prix contre de l'or, en perdant 50 à 60 % ou davantage.

Cependant, il est bien certain, d'après tout ce que j'ai exposé, que le règlement de notre question douanière est lié étroitement à celui de la question monétaire, et ne saurait se faire séparément. Comment faut-il donc s'y prendre pour trancher la difficulté préalable de la crise monétaire? J'ai indiqué ailleurs une combinaison dont je n'ai vu nulle part une critique décisive (1). Je suis donc autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à la recommander à l'attention des spécialistes. Cette combinaison consiste dans la création d'une monnaie internationale destinée à régler exclusivement les échanges entre les divers pays et qui aurait, par conséquent, pour effet de supprimer l'agio. Je voudrais qu'on me demontrât d'abord son impraticabilité, s'il y a lieu, qu'ensuite on cherchât quelque chose d'acceptable, car il est évident qu'avec le régime actuel nous nous traînerons de crise en crise, d'expérience en expérience, sans réussir jamais à recouvrer la stabilité et la sécurité qui sont si nécessaires aux affaires industrielles et commerciales. Il faut faire quelque chose qui réponde aux besoins des relations internationales sans troubler les situations intérieures des divers pays, sans imposer de trop lourds sacrifices aux trésors publics. Voilà bien le problème; il est fort difficile à résoudre, cela est certain. Je ne crois pas qu'il soit impossible de le régler, étant données les circonstances générales du moment.

Léon Poinsard.

(1) V. *Revue de Paris*, loc. cit., et *la Question monétaire*, p. 224 et s.

SOCRATE ET SON GROUPE[1]

I

SOCRATE ET SES AMIS

La popularité de Socrate, sa mort tragique, son triomphe définitif, sont trois problèmes en un seul, problèmes qui ont passionné la philosophie, problèmes qui doivent intéresser la Science sociale. L'érudit le plus sec n'aborde pas sans émotion ce point de l'histoire intellectuelle. On sent qu'il se passe à ce moment quelque chose de décisif pour la pensée humaine et qui va décider de son orientation durant des siècles, au moins pour toute la région méditerranéenne et pour quelques régions voisines où les résultats de cette influence pourront graduellement s'étendre.

Qu'on se représente un homme du peuple dans une cité qui compte nombre de familles aristocratiques, un homme pauvre dans une ville où foisonnent les riches, un homme laid en un siècle où l'on adore la beauté plastique, un homme au langage souvent grossier dans une société bercée aux cadences et à l'harmonie des rhéteurs, enfin un homme qui n'écrit rien environné d'écrivains de génie qui, dans les différents ordres de la pensée humaine, s'appliquent à créer des œuvres pour la postérité ; — l'on aura évoqué l'extraordinaire silhouette de Socrate ; — extraordinaire, disons-nous, car cet homme du peuple verra accourir autour de lui les fils de famille, parfois les descendants des rois (2) : ce pauvre refusera les présents et les sacrifices pécuniaires des riches; cette laide tête

(1) Voir la série d'articles sur « les Ancêtres de Socrate », *Science sociale*, livraisons de mai, juillet, septembre et octobre 1895.

(2) Platon était de race royale.

rendra fou d'admiration le jeune et bel Alcibiade; cette conversation simple et réaliste fera une victorieuse concurrence aux cours des sophistes les plus renommés; enfin plusieurs disciples fidèles, écrivains admirables (1), s'attacheront à reproduire et à amplifier, dans de sublimes dialogues où leur maître tiendra toujours le grand rôle, les conversations qu'il a entretenues avec eux, et que le maître lui-même ne s'était pas soucié de *recueillir*.

Tout cela est étrange, et l'on conviendra qu'il y a là dedans un *phénomène de groupement* des plus remarquables. La Science sociale trouve donc dans Socrate une riche matière à étude, et, comme toute grandeur humaine a ses revers, comme à la gloire de Socrate succédèrent les jours mauvais, les accusations et finalement la condamnation capitale, il est assez naturel d'envisager ici deux sortes de groupements, que nous nous efforcerons d'analyser en deux articles : *Socrate et ses amis, Socrate et ses ennemis*.

Qu'on ne dise pas que le succès de Socrate est dû uniquement à ses qualités exceptionnelles. Certes, les nier serait absurde : Socrate a dû être, personnellement, « un homme très fort ». Mais les qualités individuelles ne sont rien sans le milieu où elles éclosent. Tel Indien chasseur, tel Norwégien pêcheur a pu naître avec des dispositions naturelles aussi heureuses que Socrate; tel chevalier sabreur du moyen âge aurait fait un aussi bon peintre que Raphaël. Le milieu ne s'y est pas prêté. Nul ne sait si la graine était bonne ou non, car, de toute façon, elle ne pouvait prendre racine.

Étudions donc Socrate dans son milieu. Trois particularités, après examen, nous paraissent dignes d'être mises en relief comme ayant contribué, d'une manière éminente, à ce succès qui nous étonne. Ces particularités sont la gratuité et le désintéressement absolu de son enseignement; le compagnonnage intellectuel, sur pied d'égalité, établi entre lui et ses disciples; et enfin la campagne vigoureuse, sorte d'apostolat ardent et convaincu, entreprise par

(1) Outre Xénophon et Platon, dont les œuvres nous sont parvenues, plusieurs autres disciples de Socrate, Cébès, Eschine, Phédon, Euclide, Antisthènes, avaient composé des dialogues socratiques.

le philosophe en faveur d'une restauration morale et politique de la cité. Donc trois sujets de notre examen: 1° *la gratuité de l'enseignement;* 2° *le compagnonnage intellectuel;* 3° *la campagne de restauration.*

I. — LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Socrate, par sa tournure d'esprit, appartient essentiellement à la formation sophistique. Une différence radicale le sépare pourtant des sophistes. Ces derniers font payer leur secours, parfois très cher; Socrate enseigne gratis.

Représentons-nous encore une fois les conditions de la société athénienne. Ce sont d'abord les conditions de l'Ionie, décrites par nous. Mêmes loisirs fournis par la culture arborescente et la retraite après le commerce, même culture intellectuelle produite par la combinaison de ce commerce et de ce loisir, ainsi que par l'introduction de germes féconds dérobés aux croyances ou aux sciences orientales. Ce sont ensuite des conditions plus spéciales : concentration en une seule cité de toutes les traditions et de toute la civilisation ioniennes, démocratie turbulente et toute-puissante, et enfin développement de la sophistique, rouage d'éducation politique au service de cette unique et curieuse démocratie.

Dans une pareille cité, au moment qui nous occupe, quiconque parle bien et possède des idées originales est sûr de trouver un public qui aura le temps et le goût de l'écouter. L'impresario d'un Guignol, dans nos grands jardins publics, par les belles après-midi, sait parfaitement qu'il y aura des enfants pour remplir ses banquettes. Le « semeur d'idées », à Athènes, n'a pas à marcher longtemps par la ville avant de trouver des gens en humeur de l'écouter, de lui répondre, de l'interroger, de s'envoler avec lui sur les ailes de l'abstraction et de laisser couler ainsi doucement les heures tièdes et lumineuses, comme le lazzarone les laisse s'enfuir au son de la mandoline ou au léger brisement des lames le long des quais. Socrate rencontre le jeune Xénophon dans une rue étroite. Il barre le passage avec son bâton : « Où vend-on les

aliments du corps? — Au marché. — Et les aliments de l'âme? — Je l'ignore. — Suis-moi, je te l'apprendrai. » Et le curieux, le typique, c'est que Xénophon suivit effectivement Socrate, au lieu de sourire, ou de lui proposer de le faire mettre au violon par un sergent de ville. Le public athénien était fait ainsi.

« Il allait le matin aux promenades, dit ce même Xénophon parlant de son maître, il allait aux gymnases, se montrait sur la place à l'heure où la multitude la remplit, et se tenait le reste du jour dans les lieux où se réunissait le plus de monde. Il y parlait la plupart du temps, et chacun pouvait l'écouter (1). »

Ne nous faisons pas illusion. Ce genre de divertissement devait avoir d'autres amateurs que Socrate; mais l'histoire ne laisse, en toute chose, émerger que les sommets. Beaucoup d'autres ont dû ainsi philosopher avec leurs amis, sans que « cela tirât à conséquence ». Mais le moment arrivait où, en vertu de la diffusion des habiletés sophistiques, quelque homme pourrait s'élever, au milieu de la place publique, capable de faire en plein vent et pour tous ce que le sophiste faisait pour les auditeurs payants de son école, et surtout où, dans l'auditoire de cet amateur de carrefour, se rencontreraient des esprits d'élite, héritiers d'un bagage intellectuel longuement accumulé avant eux, et qui seraient en mesure de consigner en des chefs-d'œuvre les paroles « mémorables » de cet agréable causeur qui les avait charmés.

Pourquoi Socrate ne faisait-il pas payer? Mise en ces termes, la question est difficilement soluble. La réponse relève de la psychologie de Socrate. Ce que la Science sociale peut prouver, c'est que cet état d'esprit n'avait et n'a rien d'étrange, aujourd'hui encore, sur les rivages de la Méditerranée. Tous les témoins s'accordent à nous représenter Socrate comme un homme excessivement sobre, marchand pieds nus, amoureux du plein air, cherchant à diminuer ses besoins pour diminuer la somme d'efforts qu'il lui aurait fallu donner pour les satisfaire. « C'est, disait-il, le propre de la divinité de n'avoir besoin de rien; et celui-là est aussi voisin que possible de la divinité qui a le moins de besoins

(1) *Mém.*, I.

possible » (1). Cette sagesse pratique n'est pas rare sous le climat méditerranéen. Pourquoi gagner encore dix sous quand on en a gagné déjà dix le matin et que cela suffit pour la nourriture de la journée? Pourquoi planter du blé qui rapporterait gros, mais demanderait force travail, quand les oliviers donnent tout seuls de si bonnes et si onctueuses olives? Tout le monde n'a pas cette manière de voir, sans doute; d'autres influences la combattent chez un grand nombre, mais enfin le type subsiste. Nous parlions tout à l'heure du lazzarone. Donnez à un lazzarone une supérieure formation intellectuelle; mettez autour de lui des gens de même acabit, et vous obtiendrez des groupements très analogues au groupement socratique.

Car Socrate, cet homme grossier en apparence, était fort instruit. Quoique d'origine plébéienne, il appartenait à une famille au-dessus du niveau des artisans. Son père, Sophronisque, était sculpteur; sa mère, Phénarète, était sage-femme. La première profession relève de l'art; la seconde suppose un rudiment de science. Socrate avait appris la sculpture comme son père; il en tirait, comme moyen d'existence, le strict nécessaire, et flânait le reste du temps. En flânant, il écoutait, il s'instruisait. Un des traits saillants du caractère de Socrate, d'après M. Fouillée, c'est la *curiosité universelle*. Socrate avait autour de lui les sophistes les plus renommés. Il « se payait » parfois les cours de Prodicus, mais ceux d'une drachme, disait-il, parce que ceux de cinquante drachmes étaient trop chers pour sa bourse. Il avait lu les livres d'Anaxagore et entendu son disciple Archélaüs, venu de Milet à Athènes (2). Il avait conversé avec la célèbre Aspasie, encore une transfuge de Milet, qui donnait des idées à Périclès et contribuait à diriger la politique d'Athènes. Il savait trouver les sophistes en dehors de leurs cours officiels et extraire de leurs entretiens tout le suc qu'ils pouvaient contenir. Mais il n'en restait pas moins un homme du peuple, un profane, un irrégulier, comme qui dirait

(1) *Mém.*, I.

(2) On se rappelle que Milet, premier foyer de la philosophie grecque, vient d'être pris par les Perses, et qu'un mouvement de reflux se produit de l'Ionie vers Athènes, sa métropole.

un élève très intelligent que sa bizarrerie, son inégalité ou des circonstances pécuniaires auraient toujours écarté du baccalauréat et qui n'en damerait pas moins le pion à ses maîtres. Ces irréguliers-là, à toutes les époques, enfoncent victorieusement les réguliers.

Gamin de génie, grandi dans la rue, dépourvu de besoins et par là même de cupidité, habitué peu à peu à l'attention gracieuse d'un auditoire d'occasion, suffisamment payé par ce plaisir de la très légère peine qu'il se donnait à instruire ces passants de bonne volonté, Socrate trouva le métier agréable et se laissa doucement saisir par cet engrenage intellectuel. Il gagnait à ce libre commerce avec tout le monde de compléter lui-même son éducation (1), d'acquérir des « clartés de tout », de pouvoir parler, comme plus tard Pic de la Mirandole, *de omni re scibili*, agriculture, stratégie, maçonnerie, économie domestique, élevage, musique, poésie, politique, et d'orner son style d'une multitude de comparaisons empruntées à tous les ordres de connaissances possibles. En quelques lignes des *Économiques*, nous le voyons, pour éclaircir sa pensée, parler tour à tour de flûtes, de bœufs, de chevaux, de terre, de brebis, d'argent, de cithares, de lyres, de feu, d'eau, de musique, de maisons, d'ustensiles, de comédie, de poètes tragiques et comiques, de troupeau, de bergerie; le tout dans l'ordre que nous indiquons, et de la façon la plus primesautière, la plus incohérente. Platon avoue, dans le *Banquet*, que certaines de ces comparaisons paraissaient choquantes au premier abord. Il constate que Socrate a toujours à la bouche des bêtes de somme, des forgerons, des cordonniers, des corroyeurs. Cet esprit lucide, dans son ardeur de faire passer sa pensée chez ceux qui l'écoutent, se jette vivement, au hasard, sur les premiers objets venus qui peuvent lui servir d'exemple et éclairer ce qui a paru d'abord trop abstrait dans son argumentation. Toute leçon de philosophie, chez Socrate, est flanquée

(1) Plusieurs disciples de Socrate avaient déjà une teinture philosophique. Cébès était initié au pythagorisme, Euclide, à la doctrine éléate. Platon, jeune encore, discutait avec lui et l'étonnait par ses originales conceptions. Il y a donc « enseignement mutuel ».

d'une *leçon de choses*. Cela vient de ce que le philosophe s'est formé, non point d'après une formule classique, mais en se promenant partout, le nez au vent, interrogeant les personnes et examinant les choses. Une fois nanti de sa provision d'idées, il la partage généreusement avec quiconque l'aime et le suit, et le professeur est d'autant plus à son aise que ses élèves ne sauraient se plaindre. Ils en ont toujours au moins « pour leur argent ».

En un mot, la philosophie n'est pas pour Socrate un *moyen d'existence*, comme pour le sophiste. Elle fait partie, chez lui ainsi que chez ses disciples, du *mode de l'existence*. C'est une occupation qui relève des *divertissements* pour le moins autant que de l'*instruction*. L'amour des entretiens philosophiques passionne alors Athènes, comme les combats de gladiateurs passionneront bientôt Rome. Le maître a presque besoin de se débattre contre les disciples enthousiastes qui, nonobstant la gratuité de sa parole, s'attachent à lui faire accepter des dons gracieux. « Par quelle raison, dit Socrate lui-même (1), quand chacun sait que je n'ai pas de quoi rendre, par quelle raison expliquer cet empressement de tant de personnes à m'offrir des présents. » C'est donc une vogue, un entraînement public. Socrate, comme tous les grands hommes d'ailleurs, se trouve soulevé par une sorte de flot qui l'entraîne, et qui le fait paraître d'autant plus grand qu'il le soulève davantage. Socrate, en un mot, a des *amis*. Quels sont-ils? quel genre de liaison s'établit entre eux et leur maître?

II. — LE COMPAGNONNAGE INTELLECTUEL.

Ce titre imposant de maître, Socrate le répudiait de tout son pouvoir. « Je n'ai jamais été le διδάσκαλος de personne (2) ». De même, il ne veut pas voir dans ceux qui l'entourent des *disciples*. Il les regarde comme des *compagnons* (ἑταῖροι). Il se contente

(1) Xénophon, *Apologie*, III. — L'authenticité de cet opuscule est contestée, mais on n'en conteste pas l'époque. S'il n'est pas dû à Xénophon, il l'est certainement à quelque autre disciple de Socrate.

(2) Platon, *Apologie*, XX.

d'accueillir ceux qui se présentent, et « pourchasse » tout spécialement ceux qui ont la réputation de *beaux* et de *bons* (καλοὶ κἀγαθοί). La beauté physique des jeunes gens, comme il apparaît clairement par une foule de textes, n'est pas étrangère à cette recherche, mais le philosophe tient essentiellement à ce qu'il s'y joigne aussi la beauté morale.

Il veut des disciples *avec qui la conversation soit un charme de toute manière*, et cela s'accorde très bien avec cette idée de *mode d'existence*, de divertissement que nous avons attachée à l'exercice de la philosophie en plein air. Des jeunes gens se présentent donc, ou Socrate les raccroche. Quels jeunes gens? La plupart seront riches, parce que seuls les riches ont de suffisants loisirs. « Ceux des jeunes gens qui ont le plus de loisir, c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux familles les plus riches, s'attachent spontanément à moi (1) ». Mais les riches, néanmoins, ne seront pas seuls ici, comme chez les sophistes. « Les sophistes sont en quête des jeunes gens riches, tandis que les philosophes sont accessibles à tous, amis de tous : ce n'est pas la fortune des hommes qui règle leur estime ni leur mépris (2). »

C'est ainsi qu'Antisthènes, le fondateur de la secte cynique, est issu d'un citoyen athénien et d'une esclave thrace. Eschine était pauvre également. Mais, somme toute, les petites gens sont en minorité. Le gros du cénacle se compose d'aristocrates : Platon et ses frères, descendants de Solon et de Codrus; Xénophon, homme d'État et général; Phédon, d'une noble famille d'Élis, vendu comme prisonnier de guerre et racheté par un riche ami de Socrate à la prière de ce dernier; les Thébains Cébès et Simmias, dont le dernier, avec Criton, met sa fortune à la disposition de Socrate, dans le cas où il consentira à s'évader de sa prison (3). Comme on le voit, les étrangers occupent une place honorable dans le groupe. On peut y joindre Aristippe de Cyrène, le fondateur de l'école cyrénaïque, Euclide de Mégare qui, s'il faut en croire Aulu-Gelle, poussait son

(1) Platon, *Apol.*, X.
(2) Xénophon, *De la Chasse*, XIII.
(3) Platon, *Criton*, IV.

admiration pour Socrate jusqu'à venir la nuit de Mégare à Athènes, dont l'accès était interdit aux Mégariens sous peine de mort. Ce qui caractérise cet auditoire, c'est précisément la note du maître, le *désintéressement*. Sauf Alcibiade et Critias, reniés par Socrate, et dont le cas est longuement discuté par Xénophon comme exceptionnel (1), les *compagnons* du philosophe ne paraissent pas avoir, en écoutant ce dernier, l'arrière-pensée de parvenir ainsi plus facilement au pouvoir. Ils font de l'art pour l'art, comme le maître, et voilà pourquoi ce groupe, qui ne produit que deux politiciens d'ailleurs dissidents, donne naissance à un groupe assez compact de penseurs, dont plusieurs fondateurs d'écoles philosophiques, tous originaux et fort appréciés des anciens.

D'un côté un maître qui ne se fait pas payer; de l'autre des élèves qui n'envisagent pas, au delà de la leçon, un but utilitaire : ces deux circonstances agissent simultanément pour donner ici une tournure amicale et familière à des relations généralement plus graves et plus guindées. Socrate se fait tout petit, s'efface tant qu'il peut, proclame avec affectation son ignorance, déclare à ses amis qu'il cause avec eux pour s'instruire lui-même. Il badine, s'amuse, mêle au sérieux le bouffon. Il est à son aise et met à l'aise. Ses manières, comme ses expressions, respirent l'abandon et la familiarité. Dans le *Phédon,* il commence sa superbe démonstration de l'immmortalité de l'âme en se grattant avec un plaisir naïf la jambe qu'on vient de débarrasser de ses chaînes, et trouve moyen d'en tirer une réflexion philosophique sur le plaisir et la douleur (2). Un peu plus loin il passe ses mains sur les cheveux de Phédon. Xénophon, le narrateur véridique, nous le montre de même, dans l'*Apologie,* passant sa main sur la tête d'Apollodore. Au début du *Phèdre,* de Platon,

(1) *Mém.,* I.

(2) Ce détail, comme bien d'autres, est emprunté à Platon. On sait que ce philosophe a amplifié la doctrine de Socrate et prêté à ce dernier une foule de discours de fantaisie. Toutefois, il est bien des détails, quasi historiques, qu'il n'a eu aucun intérêt à imaginer ou à falsifier. « Platon, dit M. Fouillée dans son introduction à la *Philosophie de Socrate,* conserve toujours, dans ses dialogues, une certaine vraisemblance : il a un sens artistique et dramatique trop parfait pour attribuer à ses personnages des doctrines dont ils n'auraient pas possédé au moins le germe. »

nous le revoyons assis à côté d'un disciple, au bord de l'Illissus, et les pieds dans l'eau. C'est au cours d'un « banquet », *inter pocula*, que ce même Platon prend plaisir à lui prêter les idées les plus sublimes et les plus abstraites sur l'amour. Socrate est par excellence un causeur, et le contraire du pédagogue. Il est affable, avenant, bonhomme, enlaçant, caressant. Même quand il se lance à fond de train dans toutes les subtilités de la sophistique, il ne fait jamais figure de pédant.

L'« école socratique » forme donc un groupement tout à fait spécial. Ce n'est pas l'immense corporation pythagoricienne, inféodée à une puissante aristocratie, outillée pour les luttes politiques et enserrant dans son réseau un grand nombre de cités. C'est une *association amicale*, libre, autonome, sans statuts, ni secrets professionnels, ni rites distinctifs. Le maître agit plus par son contact que par sa doctrine, plus par ses qualités d'homme que par son caractère de professeur. Dire de belles choses à un disciple, c'est beaucoup; passer sa main dans ses cheveux, c'est peut-être plus encore. Les *allures* de Socrate ont probablement plus fait pour le mettre en vogue que ses principes philosophiques; ou tout au moins ceux-ci, sans celles-là, seraient peut-être demeurés mal connus de ses contemporains et inconnus à la postérité. Du reste, le système des *rapports personnels* est le seul qui donne à un chef d'école de véritables disciples. Le lien intellectuel est peu de chose, s'il ne se renforce d'un lien social.

Et ceci nous explique la place qu'occupent dans cette philosophie deux sentiments de l'âme humaine, l'amitié et l'amour, vaguement confondus dans des théories aujourd'hui plus que bizarres, mais qui reflétaient certaines particularités de la société d'alors. Socrate n'avait pas à aller chercher ces sujets bien loin. Les relations cordiales, affectueuses, parfois passionnées, qui régnaient entre les membres du petit groupe, étaient là pour l'inspirer. Le lecteur moderne s'étonne de voir un moraliste vertueux raisonner avec une imperturbable sérénité sur des matières auxquelles on craindrait de faire allusion aujourd'hui, et d'en tirer tranquillement des conclusions très hautes, très élevées, absolument idéales : preuve nouvelle que le plus grand

génie du monde ne saurait se soustraire à l'empreinte toute-puissante de son milieu.

C'est cette familiarité de relations entre Socrate et ses disciples qui a permis au premier de développer et de perfectionner au plus haut degré les deux procédés que l'on est convenu d'appeler la « méthode de Socrate », à savoir, la *maïeutique* et l'*ironie*.

On sait ce que Socrate entendait par la *maïeutique*. Fils d'une sage-femme, il prétendait continuer à faire pour les esprits ce que sa mère faisait pour les corps. Persuadé que toute vérité est latente dans l'homme, — idée qui deviendra chez Platon la théorie de la réminiscence et sera le point de départ de la célèbre doctrine des idées innées, — il cherchait non pas à apprendre aux autres des choses nouvelles, mais à rendre conscient en eux-mêmes ce qu'ils savaient sans s'en douter. Comme les sophistes, il interrogeait, et interrogeait à outrance ; mais, comme sa préoccupation n'était pas celle des sophistes, comme il avait en vue la formation, non d'un escrimeur, mais d'un penseur, il donnait à ses interrogations une tournure vraiment instructive. Il aidait tout doucement son homme à trouver l'idée, il le mettait sur la voie, l'acheminait de proche en proche, et lui donnait ainsi, avec le plaisir d'avoir trouvé lui-même, la quasi-certitude de retenir désormais toute sa vie une vérité découverte d'une façon si attrayante et si graduée. Socrate n'est jamais si content que lorsqu'il a réussi à faire dire à son disciple : « Tiens ! c'est cela ! j'ai deviné. » Au fond, le pilote a tout fait, mais le rameur maladroit se berce un peu de la douce illusion que c'est lui qui a évité les écueils et mis le cap sur le bon endroit. D'ailleurs il a ramé, et il est tout fier de sa fatigue. Le pilote, dans son coin, sourit tout bas et jouit du bonheur de l'autre. Voilà un procédé d'enseignement tout à fait *amical*.

Pour arriver à ce but, Socrate doit feindre l'ignorance. Il affecte de ne pas savoir le premier mot de la question qu'on discute, et demande humblement à être renseigné. Voilà l'*ironie*. L'ironie socratique n'est pas l'ironie amère, cinglante, des orateurs politiques et des avocats. C'est l'ironie douce, badine, à l'u-

sage des amis comme à celui des ennemis. Le maître n'a pas à sauvegarder par sa raideur une situation salariée. Il n'a rien à perdre en s'abaissant. Peu lui importe, si l'on nous passe l'expression, de « faire la bête. » Et il y réussit admirablement. Socrate est un sot, Socrate ne comprend pas, Socrate a besoin d'un supplément d'explication, et ce supplément ne lui suffira pas encore. Socrate est naïf; il accepte argent comptant la première définition ou la première objection qu'on lui lance, et s'y empêtre consciencieusement, prêtant le flanc aux critiques, opérant de gaieté de cœur les retraites les plus désastreuses devant une argumentation ennemie. Il va donc être battu. Attendez : de sottise en sottise, de naïveté en naïveté, le voilà qui a fait faire un demi-tour à la discussion. La stratégie sophistique, dont il connaît tous les secrets, lui en a fourni les moyens. D'*aveu* en *aveu*, de définition en définition, l'interlocuteur en est arrivé à une contradiction flagrante, si toutefois on prend la peine de réunir deux de ses affirmations éloignées. C'est alors que ce lourdaud de Socrate, comme frappé d'un souvenir subit, arrête le fil de la discussion et s'écrie : « Mais, ne disais-tu pas tout à l'heure....? » Notre homme est pris. Socrate va-t-il faire éclater sa joie? Point du tout. Il lui tend la perche avec mansuétude : « C'est donc que tu voulais dire autre chose? Tu voulais dire sans doute... » Et il lui lance une idée, comme on *jette* à un noyé une ceinture de sauvetage. L'autre s'y *accroche* éperdument et la discussion continue. Mais il paraît que le liège n'est pas fameux, car, au bout de quelques brassées, le malheureux nageur enfonce de nouveau, et Socrate, le bon Socrate, cherche de nouveau complaisamment ce qu'il pourra bien lui jeter pour le faire revenir sur l'eau. Lisez le *Gorgias*, le *Protagoras;* vous verrez le procédé dans toute sa force, et l'on reconnaît assez généralement que Platon, dans ces dialogues, a respecté plus fidèlement qu'ailleurs la silhouette de Socrate. Même avec ses intimes, Socrate se plaît encore à jouer ainsi. Le *Phédon* en offre un curieux exemple. Socrate s'amuse des plus terribles objections contre l'immortalité de l'âme comme un chat d'une souris. Il badine avant de réfuter, pendant que ses disciples sont dans l'angoisse. Certes, là encore, le talent drama-

tique de Platon nous a donné un Socrate revu et corrigé; mais l'élève a-t-il pu faire autre chose que d'idéaliser, en les conservant, les allures et les habitudes d'un maître qui faisait son admiration et qui lui était cher?

Nous venons de parler de l'immortalité de l'âme. Le sujet n'est pas frivole et dénote une tournure d'esprit qu'il nous faut maintenant préciser. Sur quoi roulent, en effet, ces palpitants entretiens? Il ne leur aurait pas suffi d'être gratuits, ni même d'être amicaux, pour intéresser à un si haut degré les générations futures. Les questions si vivement débattues entre les derniers philosophes byzantins et alexandrins ne passionnent pas grand monde aujourd'hui. Combien différent est le destin du vieux Socrate! « Socrate, dit M. Alfred Croiset, est pour quelque chose, ou même pour beaucoup, dans tous les traités moraux et dans tous les sermons qui ont nourri l'âme humaine depuis plus de deux mille ans » (1).

Jetons donc un coup d'œil sur cette doctrine, ou, pour considérer la chose à un point de vue plus social, sur cette campagne morale et politique entreprise par Socrate et ses amis, ce que nous avons appelé tout à l'heure sa « campagne de restauration ».

II. — LA CAMPAGNE DE RESTAURATION.

Nous venons d'établir la différence qui existe entre le *cénacle* socratique et la *corporation* pythagoricienne. Cette différence résulte surtout de ce que, dans le milieu crotoniate, un puissant courant d'opinion, appuyé sur la force politique, fait de Pythagore un dominateur, au lieu qu'à Athènes le courant correspondant est beaucoup trop faible et ne produit que des individualités brillantes, inaptes à organiser une réaction efficace. Socrate, somme toute, n'a jamais cessé d'être un vaincu.

Expliquons-nous; car la question devient ici assez obscure; et

(1) *Hist. de la litt. grecque*, Alfred et Maurice Croiset, t. IV, p. 238.

certains incidents, tels que la représentation des *Nuées* d'Aristophane, semblent faits au premier abord pour l'obscurcir. Socrate n'est pas, par sa naissance, un aristocrate; il ne l'est pas non plus par ses goûts, ni par ses allures, ni par son langage ; il évite de se jeter dans la politique : son « démon », dit-il, l'en a toujours détourné. Pourtant, en dépit des apparences contraires, il est visible que l'ensemble des idées de Socrate contient une orientation marquée dans le sens aristocratique. Son mépris profond pour les politiciens qui gouvernent, ses railleries à l'adresse du tirage au sort des magistrats, sa rébellion effective contre eux, lors du jugement des généraux vainqueurs aux îles Arginuses, son admiration non déguisée pour la constitution de Sparte, le classent nettement dans ce camp réactionnaire dont Aristophane était un des porte-drapeaux. Les *Nuées,* comme nous le verrons, sont tout simplement le résultat d'une méprise.

Au fond, le parti aristocratique est mal délimité à Athènes. On voit s'y produire un phénomène qui arrive assez généralement dans tout État où les partis en présence sont fort inégaux. Une bonne partie de la minorité passe du côté du manche; on se *rallie;* des individualités aristocratiques se hissent sur les épaules de la démocratie et adaptent leur façon de gouverner aux mœurs de la multitude qui les a soulevés et portés au pouvoir. Tel est le cas d'Alcibiade; tel est celui de Critias et des trente tyrans, auxquels, — remarquons-le bien, — Socrate continue à faire grise mine, absolument comme il la faisait à la pleine et entière démocratie.

Pour tout dire, Socrate est dans le camp des *boudeurs.* Non qu'il boude personnellement; mais nous avons vu son caractère. Sobre en matière d'honneurs comme en matière de nourriture, il nous apparaît dépourvu de toute ambition. Cette circonstance, comme il est facile de le saisir, est tout à fait propre à réunir autour de lui, non point les jeunes gens qui *travaillent* pour devenir démagogues, mais ceux qui cherchent à s'instruire pour le pur amour de l'idée. Or, ce camp-là est celui de la vieille aristocratie athénienne, des antiques eupatrides, des riches *pentacosiomédimnes* hostiles à une démocratie qui les ruine, des gens

« comme il faut » qui ne veulent pas se compromettre avec la canaille, et, parmi tous ceux-là, des *ruraux*.

Socrate, personnellement, n'est pas plus rural qu'aristocrate. Il avoue même quelque part que les arbres ne lui disent rien. Son séjour favori, c'est la rue. Il y a là une nouvelle singularité devant laquelle on est forcé de s'incliner; mais le fait s'impose avec évidence. Le courant d'esprit aristocratique s'incarne dans un homme du peuple; l'esprit campagnard prend pour défenseur un urbain. Il faut se rappeler, pour ne pas trop s'étonner, quelques faits du même genre : l'armée royaliste de Vendée commandée par le voiturier Cathelineau, le bourgeois Berryer constitué *leader*, sous Louis-Philippe, de l'opposition du noble faubourg. Si nous examinons la chose de près, nous reconnaîtrons que l'opinion aristocratique n'aurait jamais pu s'incarner, à Athènes, dans un représentant aussi populaire que Socrate, capable d'aller débiter ses théories en plein vent, et que l'esprit campagnard n'aurait su découvrir un interprète à la campagne, puisque les gens rustiques, d'ordinaire, sont peu lettrés.

Socrate est donc réactionnaire, et il médite la restauration de la vertu, c'est-à-dire celle de la cité, car ces deux idées, dans la *cité antique*, sont inséparables : « Les dieux eux-mêmes veulent que ce qui est juste soit la même chose que ce qui est légal (1). » Et Démocrite, pendant ce temps-là, disait dans sa cité d'Abdère : « Le gouvernement, c'est tout; s'il est sauvé, tout est sauvé ; s'il périt, tout périt. » Rétablir la justice, c'est donc réformer la loi, total moyen d'action de la justice, selon la philosophie. « Je prends, dit Ischomachos répondant à une question de Socrate, en partie dans les lois de Dracon, en partie dans celles de Solon, *pour enseigner la justice à mes serviteurs* (2). » Et voilà pourquoi Socrate, bien qu'éloigné systématiquement des discussions politiques, se représente comme agissant sur la cité. Il se compare à « un éperon attaché à un cheval grand et de pur sang (Athènes) pour l'aiguillonner. » Cette conduite est le résultat d'une mission. C'est son « démon » qui le pousse, qui l'envoie. Une voix se-

(1) Xénophon, *Mém.*, IV.
(2) Xénophon, *Économ.*, XIV.

crète l'oblige de jouer ce rôle de prédicateur : « Tant que je respirerai, et que cela sera en mon pouvoir, je ne cesserai de philosopher, vous exhortant, vous avertissant et adressant la parole, selon ma coutume, à quiconque je rencontrerai (1). » Socrate pense en cela s'appliquer à la « véritable politique ». Il pense que « seul, avec un petit groupe, il remplit ses devoirs de citoyen (2). » Il efface la famille devant l'État (3). La famille doit du reste prendre modèle sur l'État. Pour louer une famille prospère, il ne trouve rien de mieux que de la comparer à une cité qui marche bien (4). Or, pour qu'une cité marche bien, il faut que la vertu y règne. La vertu apparaît alors, *mais subordonnée à la cité*. La vertu est un moyen de faire prospérer l'État. Toute la morale se résume en une formule : être bon citoyen.

Comment sera-t-on bon citoyen?

1° En travaillant, et surtout *en se livrant à des exploitations agricoles*, de façon à amasser de la richesse, à « agrandir sa maison ». Par cette estime du travail, Socrate atténue son admiration pour Lacédémone, et se rattache en droite ligne au type des antiques Pélasges, premiers habitants de l'Attique, non qu'il soit agriculteur lui-même, répétons-le, mais parce qu'il se fait évidemment le porte-parole d'un « groupe agricole » assez puissant. Socrate n'aime pas les métiers urbains, les arts mécaniques. Il trouve qu'on y rend peu de services à la cité. Au contraire, il nomme avec éloge des cités (du type de Sparte) où il est défendu d'exercer des arts mécaniques (5). Il vante le royaume de Perse, où l'agriculture est encouragée administrativement (6). Il soutient avec ardeur l'opinion d'après laquelle l'agriculture est « la mère et la nourrice de tous les arts » (7). Il proclame que « cette profession est la plus agréable à pratiquer, et donne au corps

(1) Platon, *Apologie*, XVII. Remarquez la curieuse concordance des témoignages de Xénophon et de Platon.
(2) Platon, *Gorgias*.
(3) Platon, *Criton, Prosopopée des lois*.
(4) Xénophon, *Économ.*, IX.
(5) *Ibid.*, IV.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, V.

la plus grande beauté, la plus grande vigueur, et aux âmes *assez de loisir pour songer aux amis et à la cité* » (1). Remarquez ce dernier trait, qui est délicieusement « méditerranéen ». Il n'oublie pas d'ailleurs que l'Attique est le pays des abeilles et compare à la royauté de la mère abeille dans la ruche celle de la maîtresse de maison dans son intérieur (2). L'agriculture, d'autre part, possède une influence morale. Elle « donne à la cité des citoyens *meilleurs* et mieux *intentionnés* » (3). C'est l'art « le plus utile de tous, le plus agréable à exercer, le plus beau, le plus cher aux dieux et aux hommes, et par-dessus tout, *le plus facile à apprendre* ». Encore un trait méditerranéen. Enfin son interlocuteur de l'*Économique,* Ischomachos, lui fait observer que, dans les autres professions, les hommes ont une tendance à garder pour eux leurs secrets professionnels, ce qui est de l'égoïsme, au lieu que « l'agriculteur le plus habile à planter, à semer, est content quand on l'observe » et se montre beaucoup plus communicatif sur ses procédés, « tant l'agriculture excelle à donner un caractère généreux à ceux qui l'exercent ».

2° *En se montrant bon soldat* : ce sera la seconde manière d'être bon citoyen. Cet amour de Socrate pour l'agriculture, si l'on descend au fond de sa pensée, cache un certain culte du militarisme, au moins défensif. Certes, l'agriculture est utile par elle-même, mais elle l'est encore en enfantant une race de vigoureux guerriers. Socrate tient à la grandeur d'Athènes, à sa puissance politique et militaire, et il constate que c'est la vie rurale qui fournit les meilleurs soldats. Le paysan se bat mieux que l'ouvrier. L'élevage des chevaux, il en fait la remarque, donne à la cité de quoi monter une bonne cavalerie, et Xénophon, disciple de Socrate, a écrit un traité sur « le commandant de cavalerie ». Enfin Socrate, en exhortant le grand patron agricole à s'occuper activement de ses propriétés, ne cache pas son arrière-pensée. Il estime que ce *maniement*

(1) Xénophon, *Économ.*, VI.
(2) *Ibid.,* Entretien avec Ischomachos.
(3) *Ibid.,* VI.

d'hommes auquel habitue la grande culture est une des meilleures préparations qu'il y ait au commandement militaire (1).

Le désir de voir se former de solides soldats inspire à Socrate une bonne partie des préoccupations attribuées à Lycurgue (pour qui il professe une vive admiration). Il fait de la sobriété, de l'hygiène, du choix de l'alimentation, des questions capitales, des cas de conscience. Les citoyens doivent, à ce point de vue, se tâter, pour ainsi dire, et étudier les aliments, les boissons, les exercices qui leur conviennent le mieux.

On sait enfin que Socrate personnellement fut un soldat irréprochable, qu'il se battit bravement à l'occasion. Des auteurs racontent qu'il sauva la vie à Xénophon dans un combat, et l'on se demande parfois si ce dernier, lors de la célèbre retraite des Dix Mille, ne dut pas à une certaine supériorité mi-partie intellectuelle, mi-partie militaire, l'honneur d'être choisi pour chef par ses compagnons d'armes, aventuriers rassemblés de tous les coins du monde hellénique.

3° *En se montrant, s'il y a lieu, bon magistrat :* troisième manière d'être bon citoyen. Ce grand patronat agricole qui fascine Socrate, nous l'avons vu, ne lui semble pas seulement une pépinière d'officiers, mais un excellent milieu où pourraient ou *devraient* se recruter les chefs de la cité. Une idée fondamentale, obsédante, revient souvent à ce sujet dans les discours de Socrate, que nous les prenions chez Xénophon ou chez Platon. Pour être joueur de flûte, il faut avoir appris à jouer de la flûte; pour mener un troupeau, il faut connaître le métier de berger; pour conduire un vaisseau, il faut avoir étudié le pilotage; de même, pour commander l'État, il faut avoir appris, *avant cela,* à commander les hommes de quelque autre manière. Cette idée, éminemment aristocratique, recevra plus tard, dans la *République* de Platon, sa plus véhémente expression. Mais elle existe chez Socrate; elle est d'autant plus sincère que Socrate n'est pas grand patron et qu'il n'a nulle envie d'être magistrat. Il voudrait du moins pousser dans cette voie certains de ses disciples, et par-

(1) *Économ.*, V. La supériorité stratégique des planteurs du Sud, dans la guerre de Sécession, confirme curieusement l'observation de Socrate.

fois lorsqu'il en voit un qui lui semble capable, il le pousse discrètement à se lancer dans la politique et lui en fait, là encore, un « cas de conscience » (1). A quoi sert-il d'être grand propriétaire? Nous le savons par cette réponse d'Ischomachos, traduisant admirablement l'idéal socratique : « Il me paraît bien doux, Socrate, de traiter magnifiquement mes amis... de venir en aide à la cité et de contribuer, autant que je puis, à l'embellir » (2). Le Grec enrichi, de nos jours, n'a pas un idéal différent et n'use pas différemment de la richesse une fois conquise. On dirait qu'il attend, comme son ancêtre Ischomachos, les compliments d'un Socrate : « Ischomachos, tout ce que tu me dis là est fort beau. »

Cette incursion dans la politique semble nous éloigner du moraliste. Nous ne nous en écartons pas cependant. Rappelons-nous la classification des vertus inaugurées par Socrate, et conservée depuis par la morale chrétienne, sous le nom de vertus cardinales : prudence, justice, force, tempérance. Nous venons, sans nous en douter, d'en voir l'application successive. Platon, sur ce point encore, éclaircira et précisera la doctrine de son maître : mais cette doctrine est créée. Socrate parlant aux agriculteurs, qui doivent travailler et amasser, est le prédicateur de *la tempérance;* Socrate, cherchant à former des soldats, exhorte à *la force* ou au courage ; Socrate rêvant d'une aristocratie riche et éclairée à la tête de la cité, fait l'apothéose de *la prudence* ou de la sagesse. Le tout combiné donne à l'État le souverain bien, qui est *la justice.*

Les philosophes discutent encore aujourd'hui pour savoir si Socrate a établi une distinction quelconque entre le *beau*, le *bien* et l'*utile,* ou s'il a confondu en une seule ces trois notions. Au fond, c'est plutôt l'*utile* qui le préoccupe, mais une sorte d'utilité supérieure, se rapportant à l'État. Dans cette sphère, l'utile sort du vulgaire et du banal; il s'idéalise, se propose comme un but à la vie des citoyens, et devient le bien; il enfante de même, par

(1) Mais la plupart du temps, comme nous le verrons, Socrate n'insiste pas sur ce point. Il sait parfaitement que *son parti est trop faible* et il prêche plutôt l'abstention, en attendant des temps meilleurs.

(2) *Économ.*, XI.

sa réalisation, des harmonies sociales, et se fond plus ou moins dans le beau. En un mot, si Socrate a ramené toute philosophie à la morale, il a ramené en même temps toute morale à la *morale civique,* car à Athènes, comme dans toutes les *cités* antiques, la devise est : Tout pour la loi et par la loi. Tous les petits sermons des *Mémorables :* vénérer les dieux, aimer ses frères, acquérir la sobriété, rechercher de vrais amis, fuir l'oisiveté, secourir les amis dans le malheur, etc., convergent à un grand but unique; créer une *cité* juste et prospère, où la loi, suivant le mot de Démocrite, soit réellement « la bienfaitrice des hommes ». Ce culte de la loi, avec le temps, devient de la ferveur, de l'exaltation, du délire, et nous ne nous étonnons plus de rencontrer dans le *Criton* cette magnifique « prosopopée des lois » qui montre le sage persécuté demeurant volontairement enchaîné dans la prison dont ses amis ont réussi à lui entr'ouvrir la porte, mais où, obéissant jusqu'au bout, il préfère rester pour mourir : « Dis-nous, ô Socrate, que vas-tu faire? Fais-tu autre chose, par cette évasion que tu entreprends, que de nous détruire pour ta part, *Nous les Lois*, et avec nous la *Cité* tout entière?... (1) ». Rien n'est plus terrible pour un homme, rien n'est plus propre à le charger de remords, que la malédiction d'une mère : Socrate, quoique innocent, ne veut pas s'enfuir, parce qu'il serait maudit par la *Loi*.

Et pourtant, malgré ce respect de la loi, Socrate s'attire les foudres de la cité. Il s'est fait des amis par la gratuité de son enseignement, par l'aimable familiarité de ses allures, par le caractère pratique et moral de sa prédication. Mais, parallèlement à cette force attractive qu'exerce le grand philosophe, se manifeste une force répulsive qui se traduira finalement par une formidable campagne *contre* Socrate. C'est là un fait nouveau, autre preuve de son influence, — n'a pas des ennemis qui veut, — et qu'il s'agit d'analyser avec quelques détails. Après les amis de Socrate, il est nécessaire d'étudier *les ennemis de Socrate*.

(*A suivre.*)

G. d'Azambuja.

(1) Platon, *Criton*, XI.

L'IRLANDE D'AUTREFOIS

I

LE PAYS ET LES HABITANTS (1)

La description, que j'ai donnée dans la Revue (2), du type gaélique pris à une époque relativement récente, va nous permettre d'éclairer l'histoire de l'Irlande, où ce type a jadis vécu pendant des siècles. Nous retrouverons là les pièces principales dont est composé cet organisme, et en remontant dans ce passé, nous verrons se développer et se transformer à travers les âges l'état social de cette fraction de l'humanité.

L'Irlande, en effet, est le pays d'où les légendes et les traditions font venir tous les clans des Highlands, depuis les plus anciens, les Campbell et les Macleod, jusqu'aux migrations histo-

(1) *Ouvrages consultés.* Outre les livres déjà cités de Skene, Lavergne, les articles Brehon Slaw, Celtic litterature, Clan, Fenians, Ireland, Scotland, dans l'*Encyclopedia Britannica*, — Standish O'Grady, *History of Ireland critical and philosophical;* — *History of Ireland*, Hervic period, 2 vol. 1878-80; — A. Young, *Voyages en Irlande;* — M. A. De Bovet, *Lettres d'Irlande*, *Trois mois en Irlande*, — *Register of the abbey of S. Thomas*, Dublin, éd. Gilbert, 1889; — Mackintosh, *History of the civilisation in Scotland*, 1878-88, 4 vol. in-8°; — *The historians of Scotland*, t. I et IV (Chroniques de Fordun); — Dareste, *Études d'histoire du droit;* — Sumner Maine, *Early History of Institutions*, Londres, 1875; — *Ancient laws of Ireland*, 4 vol., 1865-79; — Walpole, *History of Ireland*, 1882; — d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, V et VII 1883-95, et de nombreux mémoires sur le droit irlandais : *Revue celtique*, t. III et VII-VIII; *Nouvelle Revue historique de Droit*, t. IV-V, VIII-IX, XI-XVI; *Revue générale du Droit*, t. XII-XVI; — *Giraldus Cambrensis*, t. IV (éd. Dimack) — Whitley Stokes, *the Tripartite life of S. Patrick*, 1888, 2 vol; — *Annals of Loch* Cé, éd. Hennessy, 1871, 2 vol.; — *Chronicum Scotorum*, éd. Hennessy; — *Wars of the Gall with the Gaedhil*, éd. Todd; — Brueyre, *Contes populaires de la Grande-Bretagne*, 1875; — Rhys, *Early Britain, Celtic Britain*, 1881; — Joyce, *History of Ireland*, 1893.

(2) Voir la *Science Sociale*, 1895, t. XIX, p. 78, 356, 505, et t. XX, p. 250.

riques plus récentes des fils d'Ére (1), des fils de Core (2), des Colla (3), des O'Niall du dixième siècle (4). A ces époques reculées, non seulement les émigrés savent qu'ils ont laissé en Irlande des parents, — les Macdonald, par exemple, se savent apparentés aux O'Kelly, aux Maguire, aux Macmahon, — mais il y a entre les deux pays tantôt une unité politique (5), tantôt une unité de souvenir qui, lorsque le rameau écossais a grandi au point de devenir indépendant, le rappelle aux heures de grand péril sous les drapeaux de ses frères (6).

Puisque c'est le milieu irlandais qui a préparé les Highlanders à la formation sociale que leur nouveau milieu leur a imprimée, il est intéressant de noter par quelles frappantes analogies le premier type s'acheminait vers le second sans y arriver complètement, détourné, aiguillé dans d'autres directions par l'impulsion d'une nature plus riche, d'un cadre plus fertile.

Comme l'Écosse, l'Irlande va nous donner l'impression d'un pays où les moyens d'existence sont avant tout fournis par la simple récolte, où la vie est presque exclusivement orientée vers la guerre; comme l'Écossais, l'Irlandais nous offrira l'image d'un pasteur apathique et belliqueux, d'un communautaire de clan. Le lecteur qui a bien voulu suivre les précédents articles a pu s'apercevoir que j'avais placé le détail de mes observations entre les années 1770 et 1790, à l'époque où disparaît pièce par pièce l'ancienne organisation sociale des Highlands, me retournant quelquefois en arrière pour y voir fonctionner le type vivant, des-

(1) Souche des Cameron, des Macpherson, des Mac-Intosh, des Moray.

(2) Tige des comtes de Lennox et d'Angus.

(3) Ancêtres des Macdonald.

(4) Origine des Lamont et des Lachland.

(5) Ainsi, la légende fait régner les trente Brude sur les Pictes d'Écosse et d'Irlande, et, aux sixième et septième siècles, le royaume scot de Dalriada chevauche à la fois sur les deux pays.

(6) En 627, le roi irlandais de Dalriada reçoit l'appui du roi écossais de ce nom pour lutter contre les armées coalisées des Pictes d'Irlande et d'Écosse; à Clontarf, en 1014, dix chefs de clan écossais combattent à côté du roi d'Irlande contre les Danois de Dublin et des îles d'Écosse; au treizième siècle, les clans irlandais fournissent à Somerled l'armée avec laquelle il reconquiert son royaume d'Argyle, et, parmi les descendants des fils de celui-ci, nous comptons les Macdonald d'Ecosse et les O'Donnell d'Irlande, les Mac-William de Connaught, les Sheehy de Munster.

cendant plus rarement au siècle présent pour voir ce qui a surgi de cette décomposition. J'agis de même avec l'Irlande. Les années 1770 à 1780 marquent en effet dans son histoire : l'ancienne Irlande des clans a vécu, l'Irlande moderne des O'Connell et des Parnell n'existe pas encore et se laisse à peine soupçonner. C'est là qu'il faut saisir les traces encore chaudes de son passé. Un grand voyageur, un illustre agronome, Arthur Young, parcourt à ce moment le pays, et l'infinie précision de sa description nous est le plus sûr de tous les guides. Derrière ses phrases et ses colonnes de chiffres on voit prendre corps les descriptions un peu vagues des anciens chroniqueurs, qu'il est bon d'en rapprocher de temps à autre pour montrer à travers la suite des âges la continuité logique des phénomènes. Alors, au-dessus de ce peuple, il ne restera plus qu'à faire passer la chevauchée de ses castes guerrières dans l'esquisse rapide d'un passé militaire et sanglant, que les annales des cloîtres nous livrent comme un vaste obituaire où l'on ne fait mémoire que des morts.

I. — LE MILIEU PHYSIQUE FAIT PRÉDOMINER LE PATURAGE SUR L'AGRICULTURE.

C'était, je le rappelle encore, le trait distinctif du paysage écossais : une terre de granit noyée dans la brume. « Ce qui me frappe le plus en Irlande, écrit Young (1), c'est le caractère rocheux de son sol; l'île entière n'est qu'un vaste rocher de diverses couches et de diverses espèces s'élevant au-dessus des flots. En général, il affleure partout à la surface; dans les contrées les plus fertiles, il se trouve à une faible profondeur. L'argile, la glaise, le sable y sont pierreux. » Nulle part on ne les rencontre à l'état pur.

Voilà pour le sous-sol. Passons au climat. Sitôt que le voyageur a franchi sa ligne de plages basses et sablonneuses qui borde le rivage d'Irlande, il se trouve en présence d'une série de contreforts élevés qui s'abaissent vers le centre du pays, dont ils

(1) Vol. II, p. 5 et 6, éd. Hutton du *Tour in Ireland*. Londres, 1892.

font en quelque sorte une vaste cuvette. La situation maritime de l'Irlande lui assure une grande quantité de pluies, qui, après avoir séjourné quelque temps sur les hauteurs, se précipitent dans la plaine et le plus souvent y demeurent à l'état de lacs ou d'étangs, formant une vaste plaine de marécageuses tourbières. Sur 122 journées, Young constate 75 jours de pluie (1). Pour 32 pouces d'eau, qui sont la moyenne annuelle de l'Angleterre, l'Irlande en reçoit 40. Même sans pluie, le voisinage de la mer et la présence des lacs entretiennent par l'évaporation une humidité constante.

Le résultat se fait naturellement prévoir ; c'est, à l'état naturel, le développement, la prédominance de la végétation forestière (2).

Comme en Écosse, l'arbre triompherait de l'herbe, si l'homme n'était pas là ; comme en Écosse, la présence de l'homme et surtout la présence de ses troupeaux a, en quelques siècles, déboisé le pays au point qu'en certains endroits, dit Reclus, il fallait se servir pour cercler les tonneaux de fanons de baleine. Au dix-huitième siècle, le déboisement était général, Young le constate à chaque pas ; les exceptions sont rares, généralement dues à des reboisements récents, sans cesse contrariés par les paysans qui s'amusent à couper un jeune arbre pour se faire une canne (3).

Voilà donc une première transformation subie par le pays : il cesse d'être un sol forestier, dès que la population s'y accroît dans une mesure un peu sensible. Mais la présence de l'homme ne suffit pas pour achever la transformation, pour faire disparaître l'influence du sol et du climat hostiles à la culture. Le pâturage surtout profite du déboisement. Sans doute l'Irlande est un pays fertile, Young lui-même trouve qu'à proportion elle contient moins de terrains incultes que l'Angleterre : le Kerry, le Galway, le Mayo, le Sligo, le Donegal n'en offrent pas d'aussi grandes étendues que les quatre comtés anglais du Nord, le Nord

(1) Young, t. II, p. 8.

(2) « Planities habet per loca pulcherrimas, écrit au douzième siècle Giraud de Cambrie, sed respectu silvarum modicas, ideoque natura disponente speciosas magis quam spatiosas... Etiam adhuc hodie respectu silvarum pauca sunt hic campestria. » (Giraud, t. V, p. 26 et 141.)

(3) T. II, p. 85.

du York et l'Est du Lancastre (1). Mais les régions fertiles, comprenant 5 millions d'hectares environ sur 8, d'après les calculs de M. de Lavergne, Roscommon, Limerick, Clare, Tipperary, sont avant tout des régions de pâturage, que constitue une mince couche de terre grasse sur un sous-sol calcaire admirablement adapté à cette destination. Dans le comté de Waterford, il y a 1 hectare de culture pour 12 de pâture, 1 pour 14 dans le Kings county (2). Les terres abandonnées à elles-mêmes, retournent spontanément à une vigoureuse production herbacée qui étouffe les céréales si on ne les surveille pas (3). C'était ce que constatait déjà au douzième siècle Giraud de Cambrie dans son style chargé d'antithèses : *Pascuis quam frugibus,* dit-il, *gramine quam grano fecundior est insula.* Le blé, qui donnait de merveilleux espoirs lorsqu'il était en herbe, n'offrait à la moisson, lorsqu'elle n'était point empêchée par les pluies, que de tout petits grains. *Abunde satis campi vestiuntur, granaria destituuntur*, écrit encore Giraud.

De même qu'aux Highlands, la douceur du climat maritime permet de faire pâturer les animaux au dehors, hiver comme été. Au seizième siècle, Spenser nous montre les Irlandais, après avoir ensemencé une pièce de terre, se dirigeant avec leurs troupeaux vers la montagne, vivant dans leurs *booleys* ou chalets et revenant à l'automne pour leurs récoltes (4). Plus anciennement, dans les régions où la population avait acquis un certain degré de sédentarité, une partie de la famille demeurait constamment au logis, où l'on nourrissait un petit nombre de porcs dont la chair fraîche, salée ou marinée, était un des grands objets de consommation domestique. Le reste du troupeau errait sous la conduite des enfants, l'été dans un lieu, l'hiver dans un autre, car, dit Giraud, en hiver comme en été, on trouve en ce pays des pâ-

(1) Sont en *montagnes, marais ou lacs*, les 3/5 du Kerry, le 2/3 du Galway, le 1/3 et peut-être la 1/2 de Mayo, le 1/7 de Sligo, la 1/2 de Derry, le 1/3 de Waterford, le 1/7 de Tipperary. (Young, *passim.*) Au dix-septième siècle, Sligo et Roscommon ne faisaient qu'un vaste marais. (Young, I, 234.)

(2) Young, t. I, p. 401 et 428.

(3) *Ibid.*, p. 386, t. II, p. 185.

(4) Dawkins, *Early Man in Britain,* p. 354.

turages toujours verts, et l'on n'a besoin ni de greniers à foin, ni d'étables à bestiaux. Lorsque le blé était semé, les enfants poussaient leurs troupeaux dans la montagne, ou sur la côte; ils y passaient tout l'été, faisant en même temps la provision de bois de la famille, et, quand le temps de la moisson approchait, ils ramenaient le bétail dans les environs de la résidence paternelle. La présence de nombreux restes d'habitations sur les montagnes ou dans les lieux élevés, analogues en tout à celles de la plaine, sont un témoignage irrécusable de cette manière d'agir.

Au dix-huitième siècle, Young retrouve de nombreuses traces de ce régime de transhumance. A Westport en Mayo, les moutons passent l'été sur la montagne, l'hiver dans la plaine. Les éleveurs de Moniva ont deux fermes pour leur bétail, l'une d'été, l'autre d'hiver : même régime à Tipperary, à Waterford. Cependant le foin apparaît, mais généralement son emploi est accidentel, restreint aux jours peu nombreux où la neige couvre la terre, où le temps est particulièrement dur. Encore plus rarement est-il question de rentrer les animaux à l'étable d'une manière permanente; dans le Meath, le King's County, le Cork, on rentre les vaches à l'étable, mais pour la nuit seulement. Il y a donc là toute une série d'échelons, dont l'inférieur seul est au niveau des Highlands, mais dont le plus élevé est loin d'atteindre le niveau inférieur de l'agriculture anglaise. Cette substitution de la stabulation à la transhumance est un progrès, mais ce serait à la condition qu'elle fût bien comprise : or, ici, elle a presque partout pour unique résultat de multiplier une race d'animaux étiques, mal nourris, mal soignés. La restriction du libre parcours n'a pas par elle-même donné à l'individu la capacité de faire mieux en l'obligeant à faire autrement.

Voici donc la première transformation achevée : le pâturage a triomphé de la forêt. Mais l'accroissement de la population a produit une seconde transformation, du moins dans l'Irlande contrainte à la paix intérieure, telle que nous la trouvons au dix-huitième siècle. Le pays est alors un pays *agricole*. La nourriture de la classe ouvrière se compose pendant la plus grande partie de l'année d'un légume, la pomme de terre, et pendant deux ou

trois mois d'une céréale, l'avoine, consommée sous forme de pain ou de gâteaux. La plupart y ajoutent du lait, mais nombreux sont les pauvres qui sont obligés de se contenter comme assaisonnement de sel et d'eau, faute d'avoir de quoi entretenir une vache. Quant au beurre, il est moins généralement consommé que vendu, soit pour le paiement des fermages, soit pour l'achat des objets nécessaires à la vie, habitation, vêtement, etc., que le troupeau, réduit à sa plus simple expression, ne fournit plus comme au temps des pasteurs nomades. C'est le régime du Kildare, Antrim, Sligo, Mayo, Limerick, Waterford, etc.

Dans les pays maritimes où la pêche du hareng est organisée, Kildare, Down, Sligo, Waterford, ce genre de travail fournit un notable supplément à l'alimentation. Un peu pour les mêmes raisons qu'en Écosse, la chasse ne compte plus guère; le déboisement a rendu très difficile la conservation du gibier; les familles aristocratiques se réservent ce qui en reste avec un soin que sa diminution rend de jour en jour plus jaloux.

En fait d'élevage, nous retrouvons, comme en Écosse, la vache et le mouton, la chèvre assez rare, sauf dans les comtés montagneux du Sud-Ouest. Le porc au contraire est très répandu. Sauf à l'Ouest, Mayo et Sligo, où il est rare, il foisonne partout, au Nord, au Sud, à l'Est, en Down et Armagh comme en Kerry et Cork, en Dublin et en Meath. Tantôt il sert à acquitter une partie du fermage, tantôt il entre dans l'alimentation. C'est au développement de la culture qu'est due la multiplication de la race porcine, très rare, je l'ai dit, en Écosse. On peut l'élever, en effet, même après la disparition du libre parcours, à la maison, beaucoup plus facilement que la vache : son étable est plus aisée à construire; le grand moyen d'engraissement, c'est le produit agricole fondamental, la pomme de terre : il n'est pas besoin pour le porc, comme pour la vache à l'étable, d'une récolte spéciale, foin ou paille : ce qui nourrit l'homme le nourrit.

Pour les mêmes raisons, les volailles abondent, tantôt vendues, tantôt mangées, mais devenant de plus en plus rares à mesure que l'on quitte les comtés agricoles du Sud et de l'Est pour s'avancer vers l'Ouest (Sligo) ou le Nord (Down, Armagh). Cette

importance de la volaille dans la vie irlandaise n'est d'ailleurs pas récente. Ne pas pouvoir consommer le lait de sa vache ou les œufs de ses poules, c'est le comble de la misère. C'est là qu'en étaient réduits les hommes d'Érin sous la domination des étrangers, écrit, *au onzième siècle*, l'auteur des *Guerres des Gall et des Gaedhil* (1).

En fait de céréales, j'ai surtout cité l'avoine; le froment est rare, il est même complètement absent de certains districts. L'orge est rare également et sert surtout à fabriquer la bière ou l'eau-de-vie. Les légumes sont assez répandus : la pomme de terre abondante, les choux très communs.

Il est un dernier genre de culture qui joue dans l'Irlande du siècle dernier un grand rôle, je veux parler de la culture industrielle du lin. Dans l'Est et le Midi, c'est surtout un article d'industrie domestique. A Packenham en West-Meath, tous les cottars ont une pièce de terre ensemencée en lin ; ils le font filer chez eux et tisser par les tisserands du pays; ils en vendent très peu. Même spectacle en Tipperary, en Kilkenny, en King's County, en Queen's County, Waterford, etc.

Dans l'Ouest, à Sligo, Mayo, Galway, il y a pour ainsi dire un ouvrier ou plutôt une ouvrière fileuse dans chaque cabane, et il faut importer du lin du dehors. Enfin, dans le Nord-Est, où les manufactures se sont développées, tout paysan est à la fois industriel et agriculteur, ou plutôt l'agriculture est tellement subordonnée à l'industrie que le tenancier de ces petites exploitations de 5 ou 6 acres en moyenne ne mérite pas plus le nom de fermier que le possesseur d'un carré de choux. En revanche, il ne s'agit plus ici seulement d'une fabrication domestique, mais d'une véritable industrie travaillant pour l'exportation.

Moins heureuse que l'industrie linière, l'industrie des laines, qui au seizième siècle avait joui, comme la première, d'une véritable prospérité, avait disparu depuis la fin du dix-septième siècle sous les coups des lois prohibitives votées par le Parlement anglais en faveur de ses nationaux. Ceux-ci étaient beaucoup plus disposés

(1) *Wars of the Gall*, p. 49.

alors à recourir à l'intervention de l'État pour écraser les concurrences, qu'à les distancer par une initiative privée progressiste. L'industrie lainière n'existait plus au dix-huitième siècle qu'à l'état de fabrication domestique dans quelques régions, Donegal, Waterford, Wicklow, etc.

Le pâturage et la pêche, la culture et le filage, voilà donc les quatre travaux entre lesquels se partage la vie du *paysan* ou farmer irlandais du dix-huitième siècle. En Donegal, écrit Young, la moitié du fermage est payée par la pêche, l'autre par le filage; en Mayo, il est payé tout entier par le filage, et le travail agricole fait vivre la famille.

Dans les comtés montagneux, c'est avec un peu de beurre, de laine, de grain, et quelques jeunes bovidés ou ovidés que se paye le fermage. Quelques chiffres préciseront ce tableau : une ferme du Donegal, de la contenance de 20 acres, comprend 9 acres 1/2 de pâture, 2 de terrain à faucher, 5 ensemencées en avoine, 1 1/2 en pommes de terre, 1 en orge, 1 en lin; le cheptel se compose de 2 chevaux, 6 vaches, 6 moutons et deux porcs. Une ferme de Wexford de 100 acres en comprend 67 de pâture, 13 de prairies à faucher, 10 d'orge, 6 d'avoine, 4 de froment; le cheptel y comprend 24 vaches, 8 chevaux, 7 génisses de deux et quatre ans, et 4 veaux. Voilà pour le fermier.

Quant au *journalier* agricole, voici comment s'établit un budget dans le King's County. La recette comprend : le prix de 273 journées de travail, les dimanches, fêtes et mauvais temps déduits, soit 6 liv. 16 sh. 6; le prix de 303 journées de filage de la femme et de la fille, soit 3 liv. 15 sh. 3; la vente de deux veaux, d'un porc et de la volaille, 2 liv. 15 sh.; ce qui fait un total de 13 liv. 6 sh. (plus de 300 francs). Les dépenses comprennent la location de la cabane et du jardin, 1 liv. 10; travail au jardin, 1 liv. 10; droit de pâture pour deux vaches, 2 liv. 10; foin pour elles, 1 liv. 10; gazon en mottes, employé comme combustible, 14 sh.; habillement, 3 liv. 15; outils, 5 sh.; impôt, 2 sh.; au total 11 l. 16 sh., ce qui solde ce budget par un excédent de 1 liv. 10 sh., 9 d., c'est-à-dire, 37 à 38 francs, employés à l'achat d'un peu de viande et de beurre, et de l'eau-de-vie, etc. Le jardin, d'ailleurs,

fournit toute l'année des pommes de terre et les vaches fournissent du lait pendant dix mois. Autre exemple : Le budget d'une famille ouvrière du Tipperary se solde ainsi : 254 journées de travail, dimanches, fêtes, mauvais temps et occupations à domicile déduits, 5 liv. 5 sh. 10 ; même nombre de journées du fils, âgé de douze à quatorze ans, 3 liv. 14 sh. 1 ; 2 veaux et 1 porc vendus, les premiers à 1 liv. 10 sh., l'autre à 15 sh, : au total, 11 liv. 4 sh. 11 d. Les dépenses montent à 12 liv. 3 sh. 6 ; rente de la cabane et du jardin, 1 liv. 10 sh. ; pâture pour deux vaches, 1 liv. 10 sh. ; foin pour elles, 1 liv. 15 ; dîme 4 sh. ; impôt, 2 sh. ; achat de laine, 1 l. 5 sh. ; outils, 5 sh. ; gazon pour combustible, 1 liv. ; le reste est pour chapeaux, brogues, souliers de femmes, semelles, graine de lin, façons diverses pour préparer le lin en vue de l'habillement, etc. Le sel, le savon et les chandelles, qui ne figurent pas au budget des dépenses, sont payés avec le prix de vente des poulets et des canards. Ils vivent neuf mois de pommes de terre, trois mois de pain d'avoine, mangent un porc et les oies qu'ils élèvent. Mais cette fois, le budget est en déficit de 20 sh., et le journalier que Young interroge, auquel il demande avec quoi il paiera en plus le prêtre et l'eau-de-vie, répond qu'il s'habillera un peu moins bien ou ne mangera pas de viande cette année (1). Voilà, dans les deux classes, fermiers et journaliers, qui forment la population ouvrière de l'Irlande, l'expression précise des ressources dont elles vivent.

Il faut maintenant étudier comment le travail est organisé.

II. — LES DIFFÉRENTS TRAVAUX SONT ORGANISÉS SOUS UN RÉGIME DE COMMUNAUTÉ.

Si l'on voulait avoir une idée complète de l'ancienne Irlande, il faudrait décrire, dans chaque district qui la compose, le travail par lequel l'habitant s'assure les moyens de sa subsistance. Ce n'est pas ce que je veux faire ici. Plus tard, en étudiant comment se sont, dans l'histoire, hiérarchisés ces différents districts, il sera tout naturel de chercher si cette hiérarchie ne provient pas des différences dans l'organisation du travail. Pour le moment,

(1) Young, vol. I, p. 94, 186, 429, 444.

je veux indiquer simplement que, d'une manière générale, l'Irlande se trouve, pour les deux grands travaux fondamentaux, le pâturage et l'agriculture, dans un régime de communauté de clan, où les travailleurs pourvoient à leurs besoins *en faisant valoir en commun des moyens de subsistance mis à leur disposition par un plus puissant qu'eux.*

Et je veux tout d'abord dégager ici la question de *la pêche.* L'Irlande connaît, comme l'Écosse, à un beaucoup moindre degré cependant, le système des entrepreneurs de pêche, fournissant les instruments, salariant les matelots et s'attribuant le produit du travail (Donegal, Galway); mais très-fréquemment, l'individu est demeuré maître de son travail, la mer n'ayant pas été comme la terre exploitée par la guerre, le marin n'est pas devenu un soldat embrigadé. L'équipage est donc généralement locataire de son bateau, bateau auquel on attribue une part, le 7e à Donegal, le 8e à Dublin, le 5e à Killala. A Donegal, les 6 parts restantes sont attribués, 3 aux 6 hommes d'équipage (à chacun une moitié, le patron n'ayant pas plus que les autres), et 3 aux filets, chaque filet ayant une demi-part. A Killala, les filets ont 2 parts sur les 4 restantes, et les 5 hommes les 2 autres parts (chaque homme ayant un tiers, et le patron deux tiers). A Dublin, chaque homme a une part, il n'y a pas de part spéciale pour le filet. On peut donc présumer en ce cas que chacun a ses filets. L'autre système suppose qu'une partie des filets sont loués; il nous montre donc des individus devenus presque des salariés, salariés en nature, il est vrai, et ayant un intérêt direct à la productivité de leur métier, ce qui les met fort au-dessus de la majorité des Highlanders.

Ceci dit, étudions *le pâturage.* Le type de l'Irlandais dans ce genre de travail, c'est le vacher. Le terrain, en effet, appartient à de gros personnages qui, en général (tout ceci supporte des exceptions en fait), ne le font pas valoir directement. Ils y font de l'élevage ou engraissement, ou visent surtout à la production du lait et du beurre. Dans le premier cas (comtés de Fermanagh, Leitrim, Kildare), on achète du bétail à l'âge d'un an, pour le revendre à quatre ans; il passe l'été sur la montagne, l'hiver il broute

l'herbe grossière de la plaine. Les génisses ou vaches improductives ou hors de service sont également engraissées. Ailleurs (comtés de Waterford, Kerry), on fait surtout du lait. Mais, et c'est ici qu'apparaît le nœud de l'organisation sociale, on ne salarie pas le vacher ou le berger. Le propriétaire ou le gros locataire du terrain divise ses animaux en un certain nombre de troupeaux, de 20 à 40 têtes, rarement de 50 et au-dessus, et cela seulement au cas d'élevage. Chacun de ces troupeaux est confié à une personne distincte. Elle reçoit un jardin de 1 acre $\frac{1}{2}$ ou 2 acres (1), un emplacement pour y construire une cabane, le droit de couper du gazon pour son chauffage, et surtout le droit de faire pâturer, avec le troupeau qui lui est confié, quelques animaux dont il est propriétaire, 1 vache ou 6 moutons pour 10 vaches du propriétaire, 1 cheval pour 30 vaches. Tantôt il retient des produits du troupeau, un veau sur 10, tantôt les trois quarts des veaux, et tantôt tous. Sa redevance, — car il n'est pas un salarié, mais un fermier, et les deux éléments se combinent ici d'une manière étroite, — sa redevance, dis-je, se paie tantôt en argent, tantôt en beurre.

Prenons maintenant l'organisation de *la culture*. Elle atteint trois degrés distincts : le journalier ou *spalpeen*, le bordier ou *cottar*, le petit fermier. Je ne parle pas, bien entendu, des gros fermiers ou des rares propriétaires du type anglais que l'on ne commence guère à rencontrer qu'au dix-huitième siècle.

1° *Le journalier*. Au commencement du mois de juillet, il arrive, par exemple, du Connaught en Meath. Comme il n'a pas de quoi louer un emplacement pour y construire sa cabane, il s'installe le long de la route, voire même dans la douve, et s'y bâtit une cabane en branchages, fougères, genêts. Le vol et la mendicité sont ses deux grandes ressources : pour le surplus, il loue ses bras à la semaine ou à la journée aux fermiers voisins, et on le paie en argent, fort peu d'ailleurs. Il possède un carré de pommes de terre, loué fort cher à quelque voisin, mais pas de

(1) Voici, par exemple, une ferme de Cullen en Meath : 120 acres de pâture, 7 de prairie, 2 de verger, 1 1/2 pour le jardin du berger. Là-dessus vit une population animale de 110 bouvillons, 4 vaches et 40 agneaux.

vache, et par conséquent il est obligé d'acheter son lait. Vers le mois de septembre il disparaît et s'en retourne chez lui.

2° *Le cottar*. C'est à la fois un journalier et un fermier. Il constitue la principale main-d'œuvre agricole, et en conséquence reçoit un salaire en argent d'environ 13 sous par jour. De plus, on lui loue soit une cabane toute bâtie avec son jardin, soit un emplacement pour la construire, le fermier qui le lui loue lui fournissant la plupart des matériaux. On lui loue encore le droit de faire pâturer sur les terrains de la ferme les animaux qu'il possède et pour lesquels il doit acheter du foin; s'il a un nombreux bétail, il peut aussi, en louant celui-ci au fermier, échanger cette location contre celle équivalente d'un lopin de terre un peu plus grand.

3° *Le fermier*. Telle que nous apparaît l'Irlande à travers les descriptions modernes, ses paysans semblent vivre isolés au milieu de leurs champs, dans de misérables huttes, les villages n'existent pas, les hameaux mêmes sont rares. Nous savons toutefois par Spenser qu'au seizième siècle il n'en était pas de même et qu'on les trouvait généralement groupés dans des villages fortifiés. Ce mode de groupement appelait naturellement la culture en commun, et c'est ce qui existait encore au dix-huitième siècle dans beaucoup de cas. Un certain nombre de familles (comtés de Fermanagh, Leitrim, Sligo), généralement 3, 4, 5, ou 6, parfois 8, rarement plus (on cite cependant des associations de 30 familles) s'entendent pour louer en commun à quelque gros fermier ou à quelque propriétaire une ferme d'environ 100 acres. Puis, au sein de chacune de ces petites associations, on procède à une répartition des terrains, suivant leur nature, jusqu'à faire des parcelles de 5 à 6 acres. A ces pratiques viennent se mêler, mais pas toujours (car on les rencontre aussi dans les fermes à bétail), deux autres modes que Young appelle *rundale* et *changedale*, le premier consistant à ne pas clore par des talus la part de chacun, mais simplement par des guérets que l'on remanie sans cesse, la seconde, à faire tous les ans l'échange des lots. Le rundale existe à Fermanagh à la fois pour les fermes à bétail et pour celles à céréales; il existe à Leitrim, à Antrim, à Wexford; le changedale existe aussi à Antrim; mais rundale et changedale sont des mots incon-

nus à Tipperary, le changedale n'y existe pas; le rundale ne se rencontre pas à Mayo. Il semble qu'en ces dernières localités on cultive encore en commun, et qu'il n'y ait aucune jouissance individuelle, même temporaire, d'un bout de champ quelconque; mais ceci demanderait à être vérifié. En tout cas, les villages de fermiers étaient fort nombreux au Nord (Louth), comme au Sud (Kilkenny, Wicklow, Tipperary, Galway, Cork, Kerry); c'est surtout vers Limerick, Wexford, King's County, que Young nous fait assister à leur disparition (1). Il a d'ailleurs très bien su noter l'utilité agricole de ces communautés d'habitants. L'Irlandais n'est pas assez riche pour monter individuellement une ferme : dans ce système, au contraire, l'un apportant une vache, l'autre un cheval, l'autre des semences, un cheptel un peu présentable peut être réuni : aussi arrive-t-il que, dans l'attribution des lots, on tienne compte de la mesure plus ou moins grande dans laquelle chacun a contribué à la constitution du cheptel. Cette organisation de jouissance plus ou moins collective nous explique fort bien ce texte un peu obscur des anciennes lois où il est dit que les fils de l'*aire* (2), pour ne pas déchoir de la situation de leur père ne partagent pas ses biens, ou encore que plusieurs personnes non parentes peuvent s'associer pour assurer à l'une d'entre elles la situation d'aire. Dans l'ancien droit irlandais (j'entends par là le droit celtique non mélangé d'éléments anglo-normands), il semble bien que ce soit cette communauté villageoise qui porte le nom de *bally* en tant qu'organisme du travail, de *fine* en tant que groupement de personnes. La *fine* est donc la famille, au sens du mot latin *familia*. Un membre de la famille ne peut, *dans cet ancien droit*, vendre ce que l'on appelle sa part de propriété sans le consentement des autres membres; en effet, ce serait leur donner un associé malgré eux. Il ne peut de même accepter de contracter dans les conditions particu-

(1) Young, t. I, p. 46, 79, 92, 99, 115, 188, 212, 234, 241, 243, 307, 360, 373, 374, 442, 450, 459, 462.

(2) L'*aire* est un personnage qui, jouissant d'une certaine fortune, a droit à certains honneurs et tient une certaine place dans la hiérarchie si minutieusement réglée de la société irlandaise. On voit par là que l'aire est le chef de la communauté d'habitants, *bally* ou *township*.

lièrement onéreuses sur lesquelles nous aurons à revenir et qui constituent le contrat (*saer*) sans le même consentement, car, en fait, ses co-associés souffriraient de la réalisation des prestations promises qui diminuent au profit d'un tiers la part de la récolte commune. C'était encore cette famille, ou plutôt son agent, le père ou le chef (car le père peut ne pas toujours être le chef), qui consentait au mariage des femmes qui la composaient, et c'était lui qui touchait le prix de ce mariage, envisagé comme une véritable vente (1).

Dans ces petites communautés, on comprend que la question du régime successoral ne se pose pas. Quand il survient un nouvel ayant droit, on procède à un remaniement des lots, ou plus exactement, comme ces remaniements sont périodiques, on avise au prochain changement. Dans les régions où le fermier, suivant nos habitudes occidentales, occupe seul en simple ménage la ferme qui lui a été louée individuellement, il procède à l'établissement de ses enfants par le mode communautaire du partage égal. A Armagh, quand un enfant se marie, le père lui construit une maison près de la sienne et partage sa ferme avec lui. Ce partage du bien loué, Young le retrouve à Down, Antrim, Derry (2). Le droit de continuer le bail est, à la mort du père, partagé entre tous les enfants. Ce partage égal est de tradition. « Chacun, dit un vieux texte qui raconte l'établissement de la propriété individuelle en Irlande au septième siècle, reçut pour sa part neuf sillons de bois, neuf sillons de marais et neuf sillons de terre labourable (3). » Aussi le morcellement de la culture en Irlande atteint-il des proportions effrayantes. L'Irlande, écrivait M. de Lavergne vers 1850, est le pays de la très petite culture, on n'y compte que 300.000 fermes de plus de 6 hec-

(1) Il faut noter ici que le mariage temporaire ayant été jadis fréquent en Irlande, il se produisait un phénomène assez analogue à l'émancipation par la vente du droit romain. A la première vente, la famille touchait intégralement le prix : à la seconde, une petite part était attribuée à la femme; à la troisième, une part plus considérable, et ainsi de suite jusqu'à la vingtième qui émancipait la femme, et faisait que désormais ce qu'elle gagnait lui appartenait et ne tombait plus à aucun titre dans la communauté familiale.

(2) Young, t. I, p. 120, 140, 151, 166, 174.

(3) Skene, t. III, p. 146.

tares contre 250.000 de moins de 6, et 300.000 de moins de 2. Comme aux Highlands, le mal est accru par la présence des bordiers payés non pas en argent, mais moyennant la sous-location d'un lopin de terre. Cent hectares de terre à la campagne comptent 60 exploitants en Irlande, 30 en Angleterre et 12 dans la basse Écosse (1).

Ce dernier trait du partage des fermes nous montre bien que l'Irlandais ne se considère pas comme un pur fermier, mais comme une sorte de co-propriétaire, et Lavergne a très bien vu qu'en certains endroits, en Donegal par exemple, le *tenant right* n'est pas le droit pour le fermier sortant de se faire rembourser des améliorations qu'il n'a pas faites, mais de vendre son droit à la terre au fermier entrant.

Cependant la situation de fait est toute autre. J'ai déjà eu occasion d'indiquer l'état juridique bizarre des relations qui existent dans le régime du clan entre la terre et la personne du chef. Celui-ci n'en est pas le propriétaire, mais il en est le distributeur, il peut donc colloquer le tenancier là où il lui plaît sans avoir le droit de l'expulser comme propriétaire, quoique ce droit lui appartienne comme juge et comme chef de guerre vis-à-vis d'un individu désobéissant dont il apprécie sans contrôle les mérites ou les démérites. Au dix-huitième siècle, les propriétaires d'Irlande sont des Anglais, pourvus par suite des confiscations, non résidents, et qui ont conservé la physionomie extérieure du régime du clan, exerçant tous les droits du chef, mais non plus comme chefs et simplement comme propriétaires. Au-dessous d'eux, de nombreuses causes, leur absentéisme, leur paresse, l'ennui de réunir soi-même les rentes si petites que peuvent seules payer des paysans indigents, le souvenir de l'ancien état de choses leur ont fait conserver des intermédiaires, *middlemen*, qui se chargent de la sous-location et de la recette, souvent appelés petits *tierns*, petits chefs, véritable portrait du tacksman d'Écosse, aussi rapaces et incapables que lui. Très nombreux, nous dit Young, dans Fermanagh et Leitrim, Armagh,

(1) De Lavergne, p. 400.

Meath, West-Meath, Kilkenny, Cork, ils diminuent de jour en jour en Donegal, Sligo, King's County, Wexford, Clare (1). Mais ces intermédiaires ne sont pas seuls et il n'est pas rare de rencontrer, au grand détriment de la culture, plusieurs échelles de sous-locataires oisifs, ivrognes, grands chasseurs ou absents, superposés à des tenanciers sans bail, indigents, écrasés de corvées, exploités de toutes manières. Et maintenant, rappelons de l'Angleterre, ou de la ville, le *landlord* et le *middleman*, donnons-lui un caractère militaire, et nous aurons devant nous avec son chef, ses petits chefs, ses communautés agricoles et ses journaliers, le vieux clan irlandais des temps passés. Mais auparavant, et pour me conformer à la marche que j'ai suivie pour l'Écosse, je veux placer ici les caractères qu'en dehors de l'état de guerre, le régime de la *communauté* a imprimés aux Irlandais.

III. — L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DU TRAVAIL MAINTIENT CHEZ LES HABITANTS L'ESPRIT DE TRADITION ET L'INFLUENCE DU VOISINAGE.

Nos lecteurs ont assez souvent trouvé ici même des descriptions du type communautaire pour que ce mot évoque aussitôt à leurs yeux une silhouette assez précise de l'individu auquel il s'applique. Les trois grands traits qui le caractérisent, le respect des vieillards et des choses anciennes, l'apathie dans les manifestations individuelles de la vie privée, l'entrain dans les manifestations collectives, nous allons sans étonnement les retrouver ici.

1° Tout ce qui existe depuis longtemps, hommes ou choses, est réputé bon : de là vient le respect des vieillards et de la tradition. Entre deux personnes de rang et de fortune égale, dit le recueil de droit coutumier connu sous le nom de *Senchus Mor* (septième ou huitième siècle), la préséance appartient au plus âgé. Le devoir du roi, dit un poème de la même époque, est de ne pas tromper les vieillards, de se souvenir de leur doctrine, de suivre les lois posées par les ancêtres ; un autre cite à l'éloge du roi Coirpre ce trait, que, pour rendre la justice, il avait l'habi-

(1) Young, t. I, p. 55, 61, 78, 92, 124, 186, 189, 205, 212, 237, 288, 307.

tude de prendre conseil de son père. Chacun veut imiter les ancêtres. Le prince Brian, dont le frère a fait sa paix avec les envahisseurs norvégiens et Danois et l'exhorte à suivre son exemple, lui répond : « En mourant pour la liberté, nous faisons comme nos pères qui sont morts pour elle, mais ils ne nous ont jamais donné l'exemple de la soumission, » et le clan électrisé court tout entier aux armes. Dans une sphère plus modeste, chacun veut suivre le métier paternel; tout le monde veut vivre de la culture, ce qui crée une demande exagérée de la terre. Toutes les innovations leur sont odieuses. Au dix-huitième siècle, les fours construits par un propriétaire anglais sur la côte Nord-Ouest pour sécher à l'air chaud la morue en temps humide sont détruits par ses voisins (1).

2° Si l'Irlandais ancien est aussi prononcé contre les innovations qui ne lui demandent aucun effort, qui se font à côté de lui et sans lui, combien plus résistera-t-il à celles qu'on le sollicitera de faire! Son mode de travail et son mode d'existence sont également défectueux. Un mot peint cet Irlandais comme le Highlander; il est très capable d'un effort énergique pour ne pas mourir de faim, il est incapable d'un effort soutenu pour s'enrichir et s'élever. « Donnez une bonne terre à un paysan, dit à Young un grand agriculteur du Galway, il la ruinera; donnez-lui un mauvais morceau de bruyère, il l'améliorera . » Pour cela, en effet, il suffit de travailler; dans le premier cas, au contraire, il faudrait un labeur raisonné, intelligent, complexe (2). Young et Lavergne ne tarissent pas en gémissements sur l'état misérable de l'agriculture irlandaise, l'absence générale d'étables et de hangars, la rareté des jardins de ferme, l'imperfection de l'outillage; la charrue primitive, les bêches et les fourches de bois rarement ferrées, de mauvaises voitures, un simple joug droit pour accoupler les bœufs, la pratique du sarclage presque inconnue, les habitants en West-Meath, en Derry, en Tipperary, préférant au contraire voir leurs récoltes envahies par les mauvaises herbes,

(1) D'Arbois, t. V, p. 189; *Wars of the Gall*, p. 59; de Bovet, *Lettres*, p. 133; Anderson, p. 306.

(2) Young, vol. I, p. 383; vol. II, p. 43.

parce que cela accroît le fourrage, l'usage de la houe très peu répandu, etc. Très peu d'améliorations ont été faites, très peu d'individus sont susceptibles de les faire, comme le prouve la faible valeur locative des terres, louées 2 shellings, alors qu'en Angleterre elles se loueraient 5 shellings, un beaucoup plus grand nombre de capitaux ayant été incorporé au sol et un beaucoup plus grand nombre étant encore disposé à s'y incorporer. Les rendements à l'hectare sont très inférieurs à ce qu'ils sont dans le Nord et l'Est de l'Angleterre. L'assolement se compose d'une récolte de froment sur jachère suivie de récoltes indéfinies de céréales de printemps (Derry, Tipperary, Wexford), jusqu'à épuisement de la terre qui est parfois douze ou quinze ans à se remettre de ce régime épuisant. Les comtés les moins arriérés au point de vue agricole (Louth, Carlow, Kildare, Kilkenny) font encore après la récolte de froment deux récoltes d'orge et d'avoine, tandis que les plus mauvais agriculteurs de l'Angleterre n'en font qu'une (1). Très peu de prairies artificielles, de trèfle, pois, turnps, fèves. Ils laissent perdre toute leur balle et menue paille en vannant leur grain sur la grande route. Ils entravent leurs animaux afin de se dispenser de les garder pour leur interdire l'accès des terres cultivées. Ils ne parquent pas davantage leurs moutons. Ils laissent souvent leur foin et leur paille éparpillés sur le champ et les font consommer sur place par leur bétail au lieu de les rentrer dans les greniers; souvent même ils vendent leur grain en meules pour s'éviter la peine de le battre, ils brûlent leur paille comme combustible au lieu de la vendre et d'acheter avec le prix de quoi se chauffer. Leurs amendements, leurs engrais, quoique sur ce point il y ait déjà de notables améliorations, les préoccupent peu. Ils ne savent pas tirer du varech la moitié de ses avantages; le sable de mer, la marne, la chaux, le gravier calcaire sont très souvent négligés par eux, quoiqu'il soit visible qu'un faible dérangement suffirait à leur en procurer; ils aiment mieux aller couper de la fougère dans les friches voisines. Pour faire de l'argent le plus vite possible, ils tuent leurs veaux, à Cork par

(1) Young, vol. II, pp. 17, 19 à 22, 186.

exemple, à l'âge de deux ou trois jours. C'est vraiment manger son bien en herbe.

Si nous nous dirigeons vers le Connaught, le spectacle est encore bien pire. Les pratiques que nous avons vues en usage aux Hébrides, interdites par le parlement irlandais en 1635, persistent encore au temps de Young dans le comté de Mayo, dans celui de Cavan, et il y a peu de temps, alors qu'elles ont disparu du Fermanagh, du Galway. On y laboure ou on y herse avec un instrument aratoire simplement attaché à la queue du cheval, le conducteur ne sait pas faire tourner ses bêtes et les conduit à reculons. Pour s'éviter les fatigues du battage, on brûle la paille afin d'en détacher le grain. Au lieu de tondre les moutons, on arrache la laine à la main. On n'utilise même pas le fumier de ferme, on le laisse s'accumuler sur place et, quand le tas grossit outre mesure et commence à devenir gênant, on préfère déplacer la maison (1).

On comprend que cette apathie dans le travail, apathie générale dans un pays où les enfants sont inoccupés, où les femmes ne prennent que très rarement part aux travaux du dehors et par conséquent restent oisives, sauf dans les pays où le filage est répandu (2), on comprend, dis-je, que cette apathie dans le travail engendre à la fois et l'apathie et la misère dans le mode d'existence, dans la manière d'employer les ressources acquises.

Disons d'abord la misère dans l'habitation. Cet ancien Irlandais habite une pauvre hutte à moitié en ruines. Jadis, aux dixième et onzième siècles, une habitation se composait d'une série de huttes distinctes. Quand un accident venait à les détruire, c'était plus facile de refaire cette série de huttes que de reconstruire une véritable maison. Il y avait ainsi la hutte où l'on

(1) Young, vol. I, p. 205, 211, 249.

(2) Rien ne peint mieux cette apathie que ce passage où l'auteur des *Wars of the Gall,* célébrant les victoires de Brian qui ont chassé du Sud de l'Irlande la domination danoise, s'écrie : « Il n'y eut pas alors dans tout le Sud de l'Irlande un fils de Galdhil qui daignât mettre la main au fléau ni au van, ni une femme irlandaise qui lavât ses vêtements, broyât son grain au pilon ou pétrît ses gâteaux ; ils avaient des esclaves étrangers qui travaillaient pour eux. (*Wars of the Gall,* p. 117.) Sur leur négligence à utiliser les ressources de leur pays au point de vue de la pêche, voyez de Bovet dans le *Tour du Monde,* t. II, p. 165).

mangeait, où l'on dormait, où l'on faisait la cuisine, où l'on brassait la bière ; la hutte où l'on faisait la farine, le pain et le fourrage ; la hutte où les femmes filaient, tissaient et confectionnaient les vêtements de la famille ; la grange et trois huttes pour les agneaux, les veaux et les pourceaux qui paissaient dans les prés entourant l'habitation. C'est une installation sommaire et à peu de frais (1). A cause de la rareté du bois et de la pierre, on se contente, dans certains districts, de tresser deux cylindres d'osier que l'on emboîte l'un dans l'autre, laissant entre eux un espace circulaire d'un pied environ, et l'on maçonne l'intervalle avec de l'argile, ou bien on plante dans le sol des poteaux entre lesquels on entrelace des branches de coudrier, et sur ce cylindre se plante un chapeau conique de jonc, de paille ou de roseau. Seules, les églises et les salles à manger des rois sont construites en planches. La légèreté de ces constructions n'est en rien la preuve que les habitants n'aient pas renoncé à la vie nomade : sur toute la côte occidentale de l'île, dans les comtés de Galway, Sligo, Mayo, Clare, Kerry, la nature calcaire du sol fournit presque à fleur de terre les matériaux nécessaires à la construction de ces huttes cylindriques en pierres sèches sans ciment que l'on appelle des cloghans (2). C'est dans le Nord-Est que l'usage exclusif du bois persiste, que les habitants au douzième siècle en sont encore à s'étonner de voir construire des églises en pierre, alors que dès le neuvième siècle, on voit s'élever dans tout le Sud des tours en maçonnerie. Et Young signale ce fait curieux de fermiers aisés du comté de Louth qui ne tiennent pas à avoir plusieurs étages ni même des cheminées, quoiqu'ils puissent en acheter. Ce n'est pas une question de fortune. Les bonnes terres du Leinster sont couvertes de cahutes aussi misérables que les terres stériles du Connaught : Young dit qu'il n'a rien vu de plus misérable que celles qu'il a aperçues en Wicklow. C'est donc l'absence complète de tout sentiment de confort. Si un

(1) De Bovet, *Lettres*, p. 11, 18 à 20, 111, 141, 143 ; *Trois mois en Irlande*, t. I, p. 7 ; t. II, p. 175.

(2) La forme ronde des habitations provient de la place du foyer au centre du logement : l'invention des cheminées leur fit prendre la forme oblongue qu'elles conservèrent en Écosse sans rien changer au mode de construction.

individu est riche, il ne cherche pas à mieux se loger, il achètera du bétail au lieu de meubles, ou plutôt il se donnera du repos (1).

La nourriture vaut un peu mieux que le logement. Sans doute elle n'est pas variée, la consommation de la viande est fort rare, restreinte à Noël (Furness en Kildare), à une dizaine de dimanches dans l'année (King's County). Rarement mangent-ils de la viande une fois par semaine (Ards en Down, Clonleigh en Derry, Warrenstown), ou tous les quinze jours (Mahon en Armagh). Le porc ou la volaille sont plus souvent vendus que consommés par la famille, mais on mange des pommes de terre à discrétion. Le journalier n'étant pas payé en argent, mais en nature, ne peut boire sa paye comme en Angleterre, et ses enfants sont par conséquent mieux nourris que dans la grande île. En revanche, l'habillement est misérable; comme l'Irlandaise ne raccommode rien, n'entretient rien, tout ce monde est perpétuellement en guenilles. Il est vrai, ajoute philosophiquement Young, que cela ne nuit point à leur santé; ce qui n'est pas bien certain.

Cette misère et cette apathie avaient pour conséquence de développer chez le peuple irlandais des goûts de maraudage très prononcés. Quand il avait besoin d'une chose qui était à sa portée, plutôt que de faire effort pour en gagner le prix, peut-être par souvenir de l'ancien état de choses où la guerre était le mode normal d'acquérir, il mettait la main dessus. Les paysans de Packenham en Meath, dit Young, volent tout ce leur tombe sous la main, même des objets qui ne leur servent de rien, tout le fer qu'ils trouvent, clés, gonds, chaînes, serrures, etc.; de gros arbres, des charretées de turneps, une récolte entière de froment, disparaissent en une nuit; ils enlèvent des portes qu'on vient de construire. Ils déferrent les chevaux dans les champs pour s'emparer du fer. A Derry, à Sligo, à Wicklow, à Kildare, à King's et Queen's County, les mêmes faits se reproduisaient plus ou moins (2).

(1) Young, vol. I, p. 47; vol. II, p. 47, 49.
(2) Young, vol. I, pp. 249, 366, 446; vol. II, p. 146.

3° A cette apathie, à cette mollesse dans le travail, qui fait que Young peut écrire : « Payer treize sous un journalier en Irlande vous coûtera plus cher que de le payer 2 sh. en Angleterre, » opposez cet autre trait bien communautaire : lui aussi, l'entrain, l'énergie que l'on met dans toutes les manifestations collectives de la vie privée. Un Irlandais fera 10 ou 12 milles pour aller à la foire, n'eût-il à y vendre qu'un agneau ou une couple de poulets, mais du moins il y verra du monde. Comme aux Highlands et pour la même raison, la race a conservé le goût des réunions, de la musique, de la danse. Ces anciens Irlandais étaient passionnés de cette dernière distraction. Après une journée de dur travail, ils ne regardaient pas à faire 7 milles pour aller danser; on dansait tous les dimanches, et rien n'était plus comique que ces gens déguenillés, sans bas ni souliers, dansant des menuets dans des granges enfumées. Pour les mêmes raisons que le Highlander, l'Irlandais est curieux. « Demandez à un Irlandais, dit Knox, le chemin pour aller à Lurgan, il vous répondra : « Est-ce que c'est à Lurgan que vous allez? » Puis : « C'est un bien bel endroit. Est-ce que vous n'y avez jamais été? Vous venez sans doute de Dublin? » L'instruction est très répandue; tous les enfants, même les plus pauvres, savent lire, écrire et compter, mais le maître le plus apprécié est encore le maître de danse, maître ambulant toujours choyé. On danse et l'on boit aux noces, on hurle, on boit et on prise aux enterrements. « Ce qui me frappa le plus chez les gens du peuple, dit Young, c'est leur vivacité et leur volubilité. Ils parleraient et priseraient sans fatigue jusqu'au jour du jugement dernier (1). »

(*A suivre.*) Ch. DE CALAN.

(1) Young, vol. I, p. 27, 60, 64, 68, 99, 175, 238, 238, 423, 459, 446.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

UN NOUVEL ÉPISODE
DE LA QUESTION D'ORIENT

Le grand problème politique appelé communément *la Question d'Orient* ne date pas d'hier. Il s'est posé voilà près de six siècles, lors de l'établissement des hordes turques en Asie Mineure... De là, en effet, elles menacèrent bientôt la péninsule des Balkans, puis s'y établirent, et, remontant le Danube tandis que leurs flottes infestaient la Méditerranée, firent courir à l'Europe un pressant danger. Il en fut ainsi jusqu'au jour où, vaincues en Hongrie, écrasées sur mer, il leur fallut reculer et se cantonner. Les Turcs s'étaient taillé d'ailleurs un superbe empire, qui enveloppait toute la moitié orientale de la Méditerranée, couvrait d'immenses régions, fertiles et peuplées, et gardait accès dans toutes les directions : vers l'Europe par la vallée du Danube, vers l'Afrique par celle du Nil, vers l'Asie par celle de l'Euphrate. Solidement établis dans ces vastes régions, ils réussirent à jouer, jusque vers la fin du dix-septième siècle, un rôle actif. Depuis lors ce rôle est devenu passif. De là, dans l'évolution de la Question d'Orient, deux phases distinctes et même opposées : pendant la première, les nations occidentales ne songent qu'à se défendre contre leur redoutable voisine, et se préservent à grand'peine de sa domination; dans la seconde, elles prennent à leur tour l'offensive, contiennent la Turquie

et enfin la pressent, lentement, mais avec une force irrésistible, l'obligeant à se replier sur elle-même et à abandonner lambeau par lambeau les parties extrêmes de son vaste territoire. La Science sociale donne sur les causes et les effets de cette évolution des lumières singulièrement vives et précieuses pour distinguer les termes actuels de la question. Or, bien poser un problème, n'est-ce pas en faciliter la solution?

La question d'Orient groupe une série d'éléments qu'il faut d'abord analyser, au moins d'une façon sommaire. Ces éléments sont les suivants : 1° l'État ottoman ; 2° les Puissances continentales ; 3° l'Angleterre.

I. — L'ÉTAT OTTOMAN.

Les Turcs sont sortis vers le huitième siècle des steppes de l'Asie Centrale, sous la forme d'une migration de cavaliers pasteurs, très nombreuse, très mobile, qui s'écoula, par les passes et les plateaux de la Perse, vers les rivages de l'Asie Mineure. Arrivés là, ces envahisseurs se trouvèrent transportés au milieu d'un monde singulièrement différent de leurs déserts. Dans toutes les directions, des villes populeuses regorgeant de richesses, des campagnes plantureuses et cultivées, offraient au pillage une proie d'autant plus facile, que partout les grands empires étaient morcelés ou déchirés par les discordes intestines, et exploités plutôt que conduits par des gouvernements corrompus. Aussi les Turcs, d'abord purs barbares, puis quelque peu policés par le voisinage des peuples civilisés et par l'islamisme, s'organisèrent tout naturellement en vue de l'exploitation militaire des populations qui se trouvaient à leur portée. Ils vécurent en quelque sorte à cheval, coulant comme un torrent tantôt vers le Sud pour submerger l'Égypte et l'Afrique septentrionale, tantôt vers le Nord pour occuper les Balkans et la Grande Métropole de l'Orient, Constantinople, enfin vers l'Ouest pour menacer l'Occident. Ils passaient, pillant les villes, soumettant les populations à leur autorité, se reposaient un mo-

ment et repartaient au galop vers d'autres conquêtes et de nouvelles curées.

Il va de soi que ces conquérants n'étaient à aucun degré des organisateurs de peuples. Pasteurs devenus soldats, ils suivaient aveuglément leurs chefs, de champ de bataille en champ de bataille, sans prendre aucune part à l'organisation sociale, économique ou politique des contrées qu'ils foulaient, et sans se mêler à leurs habitants. Quant au gouvernement, c'était une pure hiérarchie militaire, organisée pour combattre, non pour administrer. Pourvu que les populations se montrassent soumises et disposées à payer l'impôt, on les abandonnait à elles-mêmes. Isolées du reste du monde, tenues à l'écart de toute activité intellectuelle, sans relations entre elles, ces populations retombèrent pour la plupart dans un état de demi-barbarie. Seules, les villes, et surtout les ports maritimes, restèrent vivantes par le commerce.

Peu à peu cependant les Turcs subirent eux-mêmes une sorte d'évolution. Cinq ou six siècles de guerres incessantes, l'occupation d'un grand empire, les avantages qu'ils en tiraient par simple domination, avaient peu à peu émoussé leur ardeur première. D'un autre côté, les nations occidentales s'organisaient et s'unissaient contre eux. Les croisades, les guerres de Pologne et de Hongrie les avaient décimés ; la formation des grands États européens, leurs progrès dans l'art de la guerre, arrêta d'abord, refoula ensuite la cavalerie turque, réduite et découragée. Elle descendit de cheval et se cantonna dans ses riches provinces, formant une aristocratie routinière et bornée, qui vivait à l'aise des produits du sol et des contributions payées par les vaincus. A partir de ce moment la décadence de l'empire turc s'accentua rapidement.

Il a été plus d'une fois démontré, dans cette Revue, comment et pourquoi les Orientaux directement issus en troupe de la Grande Steppe sont généralement inaptes à organiser un gouvernement complet, pondéré et efficace. Leur esprit est incapable d'en former la conception, parce qu'il est dominé irrésistiblement par l'idée fondamentale de la communauté de famille. Ces peu-

ples sont des « décentralisateurs » à outrance en ce sens que chaque groupe familial forme chez eux une unité séparée et close, rattachée aux autres par un seul lien : l'autorité personnelle, unique et autocratique du souverain. Cette autonomie de la famille et ce despotisme politique semblent au premier abord des antithèses inconciliables. Elles concordent cependant par ce fait que le pouvoir central étant purement politique, et revêtu seulement de fonctions larges par leur portée, mais très restreintes dans leur application aux individus, comme la police générale, la défense du territoire, les relations extérieures (1), la famille et la commune gardent pour leur fonctionnement intérieur une grande liberté. Mais cette liberté ne peut s'exercer au delà du cercle étroit que nous venons de dire sans rencontrer l'autorité souveraine, qui lui barre le chemin, car elle ne saurait admettre des relations qui excitent sa méfiance. Dans la commune, les familles vivent repliées sur elles-mêmes et n'ont entre elles que les relations rendues nécessaires par le voisinage, relations réduites à peu de besoins; et de commune à commune, ces relations n'existent pas, ou se bornent à des faits de très peu de portée. Les choses étant ainsi, l'équilibre des forces se maintient à peu près tant que les institutions et les mœurs demeurent sans changement, et celles-ci ne se meuvent guère parce que tout contribue à les tenir dans l'immobilité : la tradition sociale, le vaste entourage de populations du même type fondamental, le climat doux, le sol fertile, la facilité de vivre sans progresser dans le travail. Mais si quelque cause intérieure ou extérieure vient à troubler les conditions naturelles de bien-être, personne n'est en état de remettre vite et bien les choses à leur place. L'initiative individuelle est nulle, les corporations publiques sont faibles et sans rapports mutuels, le pouvoir central n'a qu'une organisation rudimentaire, une administration mal tenue, ignorante et vénale, une armée qui

(1) Le droit civil est rattaché à la religion, le droit pénal ne s'exerce guère que contre les désorganisés échappés à la famille, qui se charge de contenir ses membres fidèles; aussi est-il excessif et simple. En dehors de cela, la législation est rare et peu appliquée.

n'est plus guère qu'une milice depuis que l'ère des conquêtes est fermée. Dans ces conditions, les autorités familiales et locales sont totalement impuissantes contre des désordres étendus, et le pouvoir central ne peut y pourvoir qu'après une longue période de préparation et de piétinements sur place.

Ceci bien compris, rappelons-nous que les Turcs n'ont fait que se superposer à des populations établies avant eux, auxquelles ils ont enlevé l'indépendance politique, mais qu'ils n'ont nullement transformées au point de vue social, pour l'excellente raison d'ailleurs que l'organisation des vainqueurs ressemblait fort à celle des vaincus. Pourtant il n'y a pas eu fusion, pour ce motif principal que les Turcs musulmans, arrivant en vainqueurs chez des chrétiens vaincus, s'appuyèrent sur leur double qualité de dominateurs et de fidèles croyants pour mépriser le *giaour*, et l'exploiter. Ils se gardèrent autant que possible de l'élever jusqu'à eux et ne cherchèrent que peu à le convertir, ce qui aurait enlevé tout prétexte à leur suprématie, à leurs prétentions seigneuriales et à leurs exigences fiscales. C'est ainsi que les populations chrétiennes restèrent compactes et conservèrent leur personnalité distincte, quoique soumises durant de longs siècles. On peut dire, en somme, que l'Empire ottoman n'a jamais été, à proprement parler, un État, dans le sens que nous donnons à ce mot, mais plutôt une expression géographique, désignant une quantité de peuples qui menaient traditionnellement leur existence séparée, avec leurs langues, leurs religions, leurs mœurs propres, sous la haute et lointaine domination de la Porte. Ces populations n'étaient ni très heureuses, car elles avaient à souffrir des exactions irrégulières des agents du gouvernement, ni très prospères, parce qu'elles manquaient naturellement d'activité. Pourtant elles restaient soumises, parce que leur apathie, leur division, leur inaptitude à concevoir et à organiser un régime meilleur, les maintenaient sous le joug bien plus que l'action de leurs dominateurs abâtardis. Pourtant, il est arrivé un moment où elles ont secoué ce joug dans les circonstances que voici.

C'est poussées par des excitations extérieures que les popu-

lations endormies sous la domination ottomane commencèrent à se réveiller. Au début de ce siècle, après le règlement des affaires européennes, on vit se former en Occident des comités qui travaillaient ouvertement à exciter les Grecs et les Roumains contre leurs maîtres. Il sortit de là une révolte commencée par des ambitieux, comme les Mavrocordato et les Pozzo di Borgo, et nourrie par des utopistes généreux ou des aventuriers sans emploi, tels que les Byron, les Fabvier et tant d'autres. En dépit de leurs efforts, l'insurrection grecque eût échoué, grâce surtout à l'indiscipline incoercible des révoltés eux-mêmes, si les puissances occidentales n'étaient intervenues au dernier moment pour arracher aux Turcs la victoire qu'ils tenaient en main. Plus tard, ce fut le tour des Roumains, puis des Serbes, enfin des Bulgares, qui tous doivent aux puissances d'Occident une indépendance qu'ils n'auraient pu conquérir seuls.

A l'heure actuelle, ce sont les Arméniens qui réclament à leur tour l'affranchissement. Des comités organisés à Londres et ailleurs ont préparé le mouvement. Ils ont poussé leurs compatriotes à demander à la Sublime Porte des concessions politiques qui auraient pour effet : 1° de les soustraire à l'action directe des fonctionnaires et des pachas turcs ; 2° de donner à la province une autonomie organisée au profit des Arméniens, hostile par conséquent aux musulmans qui vivent au milieu d'eux, et qui bien souvent prétendent agir en maîtres.

Il est hors de doute qu'il serait raisonnable et juste de garantir les Arméniens contre l'arbitraire et les vexations par une organisation équitable. Mais on ne peut y arriver qu'en les faisant maîtres chez eux. Or, cela est diamétralement contraire aux prétentions du Turc, dominateur et vrai croyant, vis-à-vis de l'Arménien, vaincu et chrétien. En cédant aux demandes des persécutés, le Sultan blesse profondément l'intérêt et les sentiments de la race qu'il représente surtout et avant tout. Il y a longtemps déjà que l'on a réclamé à la Porte des réformes en faveur des Arméniens (1). Elle n'a rien fait pour eux, ou à peu près. Der-

(1) En 1856, en 1878, etc., etc.

nièrement, excités par les comités établis à l'étranger, un groupe d'habitants arméniens de Constantinople a voulu présenter au Sultan une adresse contenant les revendications de leur province. Arrêtés par les soldats, il s'en est suivi une bagarre, et le fanatisme musulman, mis en éveil par certaines imprudences, a suscité les abominables massacres que les journaux nous ont révélés (1). Le Sultan a dû mobiliser pour essayer de réprimer ces désordres, mais il est à craindre que ses soldats eux-mêmes ne soient les premiers à frapper les *giaours* assez osés pour réclamer contre la domination musulmane.

Tout cela s'explique très bien par ce que nous avons dit plus haut, et la situation ressemble fort à celle qui a provoqué déjà à tant de reprises l'intervention européenne en Turquie. C'est donc ici le lieu d'étudier les causes et le caractère de cette intervention, et de nous demander comment elle pourrait agir à l'heure actuelle, et dans quelles conditions. Mais auparavant, il nous faut présenter une observation qui a son importance.

Si la Turquie a perdu déjà beaucoup de terrain dans les Balkans, elle a reculé tout autant en Afrique. Dès le dix-huitième siècle l'Algérie et la Tunisie, au dix-neuvième l'Égypte, ont formé des principautés indépendantes ou à peu près. Mais ici, comme les puissances n'avaient que peu ou point d'action, le mouvement s'est opéré par l'initiative de simples officiers turcs, qui ont créé à leurs profits de petits sultanats musulmans. Ici donc les circonstances d'origine ont différé, mais l'effet a été le même au point de vue de l'affaiblissement de l'Empire turc. C'est une preuve démonstrative de la faible cohésion de cet empire, dont les parties non chrétiennes elles-mêmes se détachent aisément.

(1) Notons en passant que la plupart des journaux ont été sur ces faits d'une discrétion bien singulière, à laquelle nous ne sommes pas accoutumés par la presse. Il serait intéressant, quoique peut-être indiscret, de connaître les causes exactes de cette réserve si favorable à la Porte.

II. — LES PUISSANCES ET LA QUESTION D'ORIENT.

La Question d'Orient présente un vif intérêt pour toutes les Puissances de l'Europe, par des motifs très différents selon qu'elles appartiennent à l'un ou à l'autre des deux groupes que nous désignerons ainsi : 1° le groupe des ambitieux; 2° le groupe des conservateurs. Dans le premier figurent la Russie, l'Autriche et l'Italie. Dans le second se rangent l'Angleterre et la France. L'Allemagne est dans une position intermédiaire; sa tendance la plus naturelle devrait la porter à se placer dans le deuxième groupe, mais les circonstances la font hésiter et l'inclinent sensiblement vers le premier. Examinons de près les raisons qui déterminent la politique de chaque gouvernement.

La Russie est, au fond, un État oriental par en bas, par ses familles patriarcales et sa communauté du mir, mais avec une classe supérieure élevée et instruite à la mode occidentale. De là, d'une part, son gouvernement autocratique, qui répond à l'organisation sociale de la masse de la population, et d'autre part ses relations directes et ses ressemblances extérieures avec les pays d'Europe. N'oublions pas d'ailleurs que son armée et son administration ont été organisées à l'origine et dirigées longtemps par des Suédois et des Allemands, qui ont établi là une sorte de compromis, de cote mal taillée entre le régime des peuples de l'Orient et celui des nations de l'Occident. Cet ensemble de circonstances a créé en Russie un gouvernement très bureaucratique, et qui pourtant agit assez peu dans la sphère des intérêts locaux. Comme la Turquie, il ne s'occupe guère que d'assurer l'ordre par sa police générale, de défendre le pays et d'entretenir les relations extérieures. Cependant, étant mieux et plus fortement organisé que la Porte, grâce à l'intervention d'éléments étrangers (1) nombreux, il fait beaucoup plus et sou-

(1) Étrangers au moins par l'origine première et la formation sociale, comme les Finlandais et les Allemands des provinces baltiques, sans parler des nombreux Allemands d'Allemagne qui passent au service russe.

vent mieux que le gouvernement ottoman, sans que l'on puisse toutefois comparer le régime russe à celui de l'Angleterre, ou même de la France, pays centralisé, lui aussi, mais déjà très différent.

Il résulte de cet état de choses que le gouvernement russe, très absolu, très encombré d'agents, très militaire, a tourné la meilleure part de son attention vers les entreprises extérieures. Depuis que la Russie a pu se concentrer et s'organiser sous la conduite de ces éléments étrangers, c'est-à-dire depuis Pierre Ier, elle n'a pas cessé de s'étendre en tous sens. Son ambition est insatiable pour la raison fort simple qu'elle résulte des vues particulières d'une vaste hiérarchie de bureaucrates et d'officiers, dont chacun voit dans la conquête une occasion d'avancement et de récompenses. Et comme le peuple russe, émietté en familles et en mirs fermés, isolés les uns des autres, ne peut faire contrepoids à la pression de son gouvernement, la politique de celui-ci reste fixée invariablement dans le même sens. Si le souverain essayait de la modifier à l'encontre de la bureaucratie et de l'armée, il ne trouverait, en dépit de l'affection filiale dont il est l'objet, aucun point d'appui dans ce peuple sans cadres.

On comprend dès lors l'attitude de la Russie vis-à-vis de la Turquie. Autrefois, elle la touchait sur une longue ligne allant du Pruth à la Caspienne; la mer Noire était alors un lac turc. La Russie s'est emparée de la rive Nord de cette mer et des deux versants du Caucase. Sur le Pruth, elle a fait des efforts inouïs pour atteindre les Balkans, les dépasser et gagner Constantinople. Ce serait chose faite, si les autres États intéressés n'étaient intervenus, et n'avaient obligé les Russes à s'arrêter sur le Danube. Aujourd'hui, ils attendent une occasion favorable pour continuer le mouvement. Est-ce donc pour eux une nécessité nationale, un besoin certain? Nullement, car leur immense territoire possède tous les débouchés nécessaires. Les détroits sont ouverts sans restriction à leur commerce, aussi bien dans la Méditerranée que dans la Baltique; au point de vue économique, rien ne les gêne; au point de vue politique, personne ne les menace. Cependant leur ambition n'est pas douteuse, et cette ambition est

dangereuse, parce qu'elle résulte non pas d'un intérêt national défini, limité, mais d'une foule d'ambitions personnelles qui se renouvellent avec chaque génération d'employés et de militaires, et qui, par suite, sont indéfiniment extensibles. La Russie prendra tant qu'il restera quelque chose à saisir autour d'elle, à moins qu'elle ne se brise auparavant par l'action de son propre poids, devenu démesuré relativement à sa force de cohésion intérieure.

Après la Russie, la Puissance la plus à craindre pour la Turquie est l'Autriche. Là aussi la volonté nationale compte assez peu, en dépit de l'appareil représentatif et des discussions parlementaires. L'administration et l'armée y tiennent aussi le haut du pavé, et poussent à l'action politique extérieure. On peut s'en rendre compte par les affaires de la Bukovine à la fin du dix-huitième siècle, et de la Bosnie-Herzégovine en 1878, sans parler des provinces brabançonnes et italiennes, qui fournissaient autrefois à de nombreux agents civils et militaires des postes rétribués, des décorations et le reste. Aussi l'Autriche guette-t-elle avec vigilance les événements d'Orient, trouvant qu'une belle part de la péninsule des Balkans, de Novi-Bazar à Salonique, arrondirait joliment son domaine. Cela compliquerait encore sa situation intérieure, déjà si anarchique, mais qu'importe; il faut avant tout donner satisfaction aux ministres et aux généraux auxquels une si belle acquisition ferait un nom historique, sans parler de leurs subordonnés. La masse des appétits privés se cache sous de grandes idées exprimées par des mots solennels : l'intérêt de la monarchie, la gloire nationale, les hautes pensées politiques, etc. On en trouve toujours pour jeter de la poudre aux yeux de la foule ébahie et naïve, qui marche, paie, souffre et meurt pour des mots qu'elle applaudit sans les comprendre et des intérêts étroits qu'elle sert aveuglément. Ajoutons toutefois que l'Autriche est entraînée aussi dans cette voie par la politique russe. Chaque agrandissement de sa voisine lui paraît une menace, excite son émulation, et la pousse plus avant dans une direction mauvaise, singulière compétition, où tout succès est en réalité une cause d'affaiblissement pour celui qui le remporte.

Quant à l'Italie, sa collaboration n'est pas douteuse en cas

de partage. C'est une des nations d'Europe les plus mal organisées, socialement et politiquement. Son agriculture est misérable, son industrie ne brille un peu que grâce à la direction et aux capitaux de l'étranger, et aux droits prohibitifs. La classe supérieure est inoccupée, la classe inférieure abandonnée à elle-même. Le gouvernement, encombré de sinécures, ballotté entre des coteries avides de pouvoir et de gaspillage, est conduit par des politiciens incapables de diriger une réforme sociale sérieuse et profonde, mais toujours prêts à dissimuler leur nullité sous l'éclat des entreprises extérieures. Jeter la conquête de Tripoli en pâture à la badauderie de la foule, pour lui faire oublier un instant sa misère, serait pour un ministère une singulière bonne fortune, qui allongerait son existence pour quelques mois. Il y a aussi Trieste et Trente à prendre ou à acheter par une collaboration empressée. Avec tant de bonnes raisons pour agir, l'Italie serait disposée avant tout autre à « résoudre » la Question d'Orient par une répartition de dividende faite aux opérateurs. Nous verrons bientôt ce que vaudrait une telle solution.

Voici en dernière ligne l'Allemagne. Jusqu'à ce jour cet État n'a pas pu manifester des vues de conquête vis-à-vis de l'Empire ottoman, n'étant point à bonne portée. Mais il a pourtant une organisation politique imbue de l'esprit de conquête. Cet esprit, les États allemands l'avaient pour la plupart de longue date, mais la Prusse plus peut-être que tous les autres, par l'effet de la persistance chez elle des tendances militaires de la décadence féodale. Or c'est la Prusse qui a centralisé l'Allemagne, qui la dirige aujourd'hui, et qui lui a imposé les charges d'une armée formidable. Peut-on concevoir une pareille armée, avec ses énormes cadres composés exclusivement de professionnels, comme imbue uniquement de l'idée de la défense du territoire? Cela ne serait pas vraisemblable. Un soldat de métier est naturellement porté à désirer l'action, c'est-à-dire la conquête, où il se distinguera et se mettra hors de pair. On peut dire qu'une telle armée est un poids qui pèse régulièrement, obstinément, pour faire pencher la balance politique vers la guerre,

Toujours est-il qu'ici l'Allemagne peut être amenée à se porter du côté des ambitieux, soit pour régler, à la faveur d'une occasion, un état de choses ruineux, soit pour soutenir l'une des parties, spécialement l'Autriche, et appuyer ses prétentions en se faisant payer en Galicie, en Silésie ou ailleurs. Ce serait là une pauvre politique, contraire en fait aux intérêts bien entendus d'un pays qui peut prospérer pleinement par la paix, et qui ne tirera de la guerre que des causes d'affaiblissement et de ruine. Mais on remonte difficilement les courants sociaux, et l'Allemagne n'est pas sortie, tant s'en faut, du régime où la nation est encore incapable de faire prévaloir ses intérêts d'ensemble sur les vues particulières de la classe dirigeante, qui est ici principalement une aristocratie de fonctionnaires civils et militaires.

Restent, indépendamment des petits États, dont nous ne tiendrons pas compte ici, la France et l'Angleterre; leur situation et leur attitude respectives méritent un examen spécial.

III. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE DANS LA QUESTION D'ORIENT.

La position de la France dans la Question d'Orient est assez ambiguë. Par son organisation sociale affaiblie, et sa centralisation bureaucratique excessive, la France est poussée aux entreprises extérieures, le plus souvent sans raison sérieuse. Un de ses fonctionnaires coloniaux, un de ses officiers, l'engagent par excès de zèle ou ambition personnelle, l'administration suit pour ne pas désavouer les siens, on déguise le côté aventureux de l'affaire sous quelques grands mots, et nous voilà partis pour une expédition qui nous coûte cher en argent, plus cher encore en hommes. En d'autres termes, n'ayant guère changé de système depuis Louis XIV, nous restons une nation conquérante. Seulement, comme les temps sont devenus difficiles, nous reportons vers des colonies stériles l'ardeur que nous tournions autrefois contre nos voisins. Toutefois, notre politique envahissante n'a pas perdu toute raison d'être en Europe; au contraire,

elle a pris même un aspect plus noble, plus justifiable qu'autrefois, puisqu'elle a pour but d'abord de tenir l'Allemagne en respect, ensuite de recouvrer l'Alsace-Lorraine. Qu'on la qualifie comme on voudra, cette politique n'en a pas moins pour but la conquête, ou la reconquête, choses qui, pratiquement, se ressemblent fort. De là notre alliance avec la Russie, pays conquérant par excellence.

Cette alliance, faite dans un but particulier, nous met dans une situation singulière en ce qui touche la question d'Orient. En effet, la Russie est portée à menacer l'intégrité de la Turquie, nous avons dit pourquoi. Or la France a tout intérêt à maintenir au contraire cette intégrité, pour les raisons suivantes, que nous résumons :

1° La Turquie, étant faible et sans ambition, ne peut nous faire courir aucun danger dans la Méditerranée. Qu'un État fort et belliqueux comme la Russie prenne sa place à Constantinople et en Asie Mineure, et nous sommes obligés de concentrer de ce côté des forces considérables pour le tenir en respect. C'est aussi pour cela que nous devons veiller à ne pas laisser l'Autriche et l'Italie se renforcer trop aux dépens de la Porte.

2° La Turquie, dans l'état actuel de ses forces, ne peut songer à fermer le canal de Suez, cette voie devenue indispensable entre deux moitiés du monde. La Russie serait beaucoup mieux outillée pour y réussir, si la mer Noire devenait un lac russe et l'Asie Mineure une province de « l'empire des Tsars ».

3° La Porte, se laissant aller au courant des choses, n'a pas l'idée de forcer les aptitudes industrielles de ses populations en les couvrant de droits protecteurs. Elle reste libre-échangiste, au grand profit des pays manufacturiers comme la France. Avec la Russie, les choses iraient autrement, il n'en faut pas douter, et à ce point de vue encore nous perdrions au change.

De tout cela résulte ce fait grave, que la catastrophe de 1870, après nous avoir causé un tort immédiat immense, pèse encore lourdement sur nous par ses conséquences lointaines, en nous amenant à nous complaire dans une alliance plutôt contraire à nos intérêts bien entendus. Liés à une puissance ambitieuse, c'est

surtout contre elle que nous avons à défendre notre situation en Orient. L'anomalie est évidente et le risque grave. Il faudrait à nos gouvernants beaucoup de clairvoyance, de caractère et de souplesse pour maintenir en équilibre ces forces contraires. Aussi rien n'est-il plus mauvais pour un pays dont les affaires sont si délicates, que de vivre comme nous le faisons, sous un régime aussi compliqué et aussi mobile que celui qui résulte du système parlementaire. Ce régime peut convenir à une nation fortement constituée, calme, et mise à même, par une longue pratique du *self government*, de contrôler et de régler son opinion et ses votes. Mais un pays désagrégé comme le nôtre, infesté de politiciens sans surface et tenu en bride par des fonctionnaires nombreux et influents, n'en tire que versatilité, désordre et impuissance. Aussi notre situation intérieure et extérieure est-elle fort incertaine et dangereuse. Il serait puéril de nous le dissimuler.

Les choses seraient dans un état pire encore si le jeu des influences de caste et les ambitions politiques n'était contenu par deux freins dont la puissance est grande. Le premier réside dans l'ampleur même des prétentions en jeu, et dans la gravité des conséquences certaines d'un conflit. Les gouvernements savent que si la lutte commençait sur un point quelconque de l'Europe, tout le continent entrerait en guerre aussitôt. De là résulterait le choc le plus effroyable que l'histoire ait jamais enregistré. Chacun courrait dans une telle mêlée les risques les plus grands, et en tous cas, les vainqueurs eux-mêmes paieraient cher leurs succès. Devant une telle responsabilité, les plus aventureux hésitent, et personne n'ose prendre l'initiative de lancer les unes sur les autres toutes les nations du vieux Monde.

En second lieu, l'une de ces nations joue réellement un rôle modérateur par son attitude traditionnelle, c'est l'Angleterre. Nous savons que plus d'un lecteur sera tentés de protester *in petto* contre cette allégation, car il est d'usage chez nous d'accuser les Anglais de tous les méfaits internationaux et de leur imputer toutes les ambitions. Cela tient à deux causes : d'abord, nous avons presque toujours rencontré l'Angleterre en travers de notre route dans nos entreprises conquérantes, ce qui naturellement

ne pouvait nous plaire; nous en avons donc conclu : 1° que les Anglais sont nos ennemis-nés, 2° que s'ils prétendent empêcher les autres de prendre, c'est qu'ils veulent tout garder pour eux, et sont, par suite, les ambitieux par excellence. Et leur extension ininterrompue depuis trois siècles semble donner raison à cette manière de penser.

Certes les Anglais ont prodigieusement étendu leur domaine, et ils l'accroissent de jour en jour, mais comment? Par la conquête armée? Cela est rare, exceptionnel, et en quelque sorte la conséquence d'un autre procédé. Ils colonisent individuellement, par associations priyées; puis, quand leurs intérêts ont grandi au point de devenir prépondérants, ils s'imposent, au besoin par la force. On peut trouver cela gênant, désagréable, choquant pour l'amour-propre national, mais il est difficile de songer à empêcher les sujets de Sa Très Gracieuse Majesté de s'établir au dehors, et de prendre par leur énergie et leur aptitude une place prépondérante dans le monde. Qu'on fasse comme eux, soit, mais il est inutile et même ridicule de gémir ou de pester en face de l'œuvre du voisin, parce qu'on se sent incapable de l'égaler.

D'autre part, et quoi qu'en disent les anglophobes par sentiment, il est très certain que l'intérêt général de la nation britannique est lié étroitement à la paix universelle. Quand on produit par milliards, on désire naturellement écouler ses produits partout, et la guerre arrête les affaires. Dans toute grande lutte, l'Angleterre se trouve engagée d'une manière quelconque. Ici, elle craint l'arrêt momentané de ses affaires ; ailleurs, elle prévoit la naissance d'obstacles durables; sur un troisième point, c'est une partie des frontières de son colossal domaine qui est menacée. Si quelque nouvelle grande puissance militaire surgit, il faut la surveiller de près, et cela coûte gros; du reste, tout conflit l'oblige à armer et à faire des dépenses. La paix toujours, la paix partout, voilà ce qui convient le mieux à un peuple qui a des produits à placer, et qui ne compte point sur la guerre pour s'étendre. Telle est du moins la règle générale de la politique anglaise ; cette règle peut subir çà et là quelque exception, résul-

tant de l'ambition isolée d'un agent ou d'une erreur du pouvoir central, mais la règle n'en subsiste pas moins.

Dans la question d'Orient, plus encore qu'ailleurs, l'intérêt pacifique de l'Angleterre est évident. Ce pays n'admettra jamais que le Canal de Suez, dont elle a besoin plus que toutes les autres nations réunies, tombe aux mains d'un puissance militaire. Il s'ensuivrait pour elle, à bref délai, l'arrêt de son commerce et la perte des Indes. Cette nécessité est si évidente, qu'en prévision d'un conflit qui semblait alors assez probable, et pour se couvrir en tout état de cause, l'Angleterre a mis la main sur l'Égypte, après Malte, Chypre et Aden, ces postes d'observation alignés sur la route des Indes. Nous croyons qu'en agissant ainsi elle a commis, par excès de crainte, une de ces erreurs dont nous parlions tout à l'heure, car cette précaution exagérée a compliqué encore une situation déjà si emmêlée et si instable, mais il n'en est pas moins vrai qu'en Orient comme partout les Anglais veulent la paix et l'intégrité de l'empire ottoman. S'ils étaient certains de l'avenir à ce point de vue, ils n'hésiteraient pas longtemps à évacuer l'Égypte, car les intérêts privés des quelques fonctionnaires qu'ils ont là-bas ne pèseraient guère en présence de l'intérêt public, qui craint les complications et la guerre qu'elles pourraient causer.

La situation étant ainsi établie, voyons les conclusions que nous devons tirer des faits indiqués.

IV. — PARTAGER OU CONSERVER.

La solution de la question d'Orient peut s'établir sur un de ces deux termes : Partager ou Conserver.

Partager, c'est chose facile à dire, non à faire, car si déjà il n'est pas aisé de s'entendre quand une loi supérieure détermine les droits des héritiers, c'est bien pis quand le droit et la loi sont absents, quand chacun prétend se servir selon son appétit, et se croit lésé de tout ce que prend le voisin. Toute question de justice mise à part, il est bien certain qu'une répartition

des territoires orientaux ne pourrait se faire sans contestations et sans guerre. D'ailleurs, si, par l'impossible, on parvenait à s'entendre pour opérer en paix cette curée, ce ne serait qu'un répit, car bientôt les copartageants, désormais mis en contact direct, et voyant surgir de nouvelles et plus vives rivalités, ne tarderaient pas à entrer en lutte les uns contre les autres afin de se disputer la domination de cette mer intérieure, qui reste le centre de la vie politique de l'Occident.

Il ne serait pas plus sage d'opérer le morcellement au seul profit des groupes chrétiens de l'Empire turc, comme cela a été commencé en 1827 et continué en 1856 et 1878, car en agissant ainsi on n'éteint nullement les convoitises des grands États (on sait comment la Russie et l'Autriche se disputent l'influence à Bucarest, Sofia, Belgrade et Cettinié); de plus on allume celles des petits États que l'on forme. La guerre serbo-bulgare, les manœuvres des Grecs et des Bulgares en Macédoine, suffisent pour le prouver surabondamment. Cette accumulation de petits pays mal organisés, turbulents, est un véritable danger pour l'Europe.

Conserver n'est pas chose facile non plus, cela pour les raisons d'ordre intérieur que nous avons indiquées en parlant de la Turquie, et parce que les convoitises de ses voisins sont toujours éveillées et sans cesse menaçantes. Il résulte de ce double fait deux difficultés correspondantes : pour conserver la Turquie, il faut d'abord maintenir chez elle l'ordre et la paix, de manière à éviter les interventions intéressées; ensuite il est nécessaire de tenir en respect les ambitieux. Maintenir l'ordre en Turquie, c'est chose malaisée, à cause de la diversité des races, de la faiblesse du gouvernement et des intrigues extérieures : contenir les puissances avides, cela n'est pas non plus une petite affaire. Dans les deux cas, il faut, pour réussir, disposer d'une grande autorité appuyée sur une force redoutable, afin d'en imposer d'une part aux Turcs et à leurs sujets pour leur faire accepter une organisation convenable, et d'autre part à leurs voisins pour les obliger à respecter les traités et le territoire ottoman. Or l'Angleterre, avec toute sa force, ne pourra réussir à elle seule à atteindre ce double but. Il lui faut pour cela l'appui

d'une grande puissance continentale, elle le sait et cherche constamment cet appui. Si nous pouvions le lui offrir, franchement et de façon durable, c'est avec nous qu'elle pourrait régler le plus sûrement, dans un sens pacifique, cette irritante et dangereuse Question. Et si la France et l'Angleterre étaient loyalement, sérieusement d'accord, sans autre ambition que celle d'assurer la paix du monde pour le profit commun des nations, les autres États marcheraient certainement à leur suite, ne pouvant résister à la pression colossale de cette union habile et féconde.

Malheureusement, les circonstances sont peu favorables à la réalisation d'un tel accord, et il est à craindre que la France, subissant la fatalité des circonstances, ne renouvelle, à un peu plus d'un demi-siècle de distance, l'erreur commise en 1840. A cette époque, l'Angleterre a profité maladroitement d'une faute de notre politique, pour essayer de régler sans nous la question d'Orient; elle n'a réussi qu'à retarder de quelques années l'intervention russe. Après 1856, la France, un moment d'accord avec sa voisine, n'a pas tardé à l'abandonner : la plupart des résultats si chèrement obtenus ont été promptement sacrifiés. En 1878, la France était trop effacée pour assumer un rôle très actif, l'Angleterre a dû consentir à un premier démembrement de sa protégée. Aujourd'hui, pour éviter de nouveaux désastres, il faudrait prendre des mesures décisives, imposer à la Turquie une tutelle préservatrice, à ses voisins une politique de paix. Si la France avait les mains libres, et comprenait bien ses propres intérêts, la chose serait relativement aisée. Mais nous sommes précisément les alliés de l'ennemi le plus redoutable de l'Empire ottoman. Notre position est contradictoire, nous ne pouvons pas grand'chose, et nous devrons nous estimer heureux si les incidents de ces dernières semaines s'apaisent et si nous pouvons faire durer le compromis provisoire de Berlin.

Noël Daspronl.

FÉMINISTE OU ANTI-FÉMINISTE

Il paraît que les femmes ont des ennemis. M. Arthur Desjardins l'a affirmé l'autre jour dans une brillante conférence; il en a même désigné deux par leurs noms, Strindberg et Proudhon; l'un d'eux est Scandinave, il est vrai, et l'autre mort, ce qui nous lave assez bien de tout reproche, nous autres Français vivants; mais si nos traditions chevaleresques nous empêchent de faire au sexe faible des déclarations de guerre, il y a du moins parmi nous beaucoup d'hommes, et même quelques femmes, très disposés à rétrécir le plus possible le champ d'action féminin, à blâmer avec aigreur tout changement dans les habitudes, à se voiler la face parce qu'une jeune fille d'aujourd'hui n'a pas les mêmes manières d'agir et de parler que pratiquait son arrière-grand'mère sous la Restauration ou le Gouvernement de Juillet. En face d'eux se dresse un bataillon plein d'ardeur pour la conquête des droits des femmes, résolu à se sacrifier à la préparation d'une ère nouvelle, et généralement fort exagéré dans ses peintures de la tyrannie sous laquelle la femme a vécu, paraît-il, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce sont là les partis extrêmes. Entre ces deux pôles on trouve les partisans de la Femme d'autrefois, puis ceux de la Femme moderne: les psychologues qui n'accordent à la femme qu'une âme de second ordre, et ceux qui exaltent l'âme féminine; les psychologues qui démontrent l'infériorité de la femme par la faible quantité de matière grise que contient sa cervelle, et ceux qui démontrent le contraire, avec un égal succès. Tout ce monde se querelle avec un admirable entrain, une conviction passionnée, parfois avec une déraison si complète que l'on croirait assister à une

discussion conjugale. Seulement, la discussion ne finit jamais par une réconciliation, comme cela arrive dans un bon ménage; les collectivités ne se réconcilient pas; elles sont abstraites et absolues.

La conférence de M. Arthur Desjardins m'a rappelé un tournoi assez bizarre pour et contre les femmes, dont la *North American Review* était le théâtre il y a quelques mois. Un savant américain, le Dr Cyrus Edson, avait observé qu'il existe aux États-Unis un assez bon nombre de femmes insupportables (*nagging women*), et il avait révélé à ses contemporains cette importante découverte. Pour une découverte américaine, ce n'était pas très inattendu ni très merveilleux, et l'on pouvait croire qu'une pareille révélation aurait lieu sans provoquer une émotion bien vive. Pas du tout, les femmes ont répondu; elles ont répondu comme on répond dans une querelle causée par la mauvaise humeur. Elles n'ont pas nié qu'il y ait des femmes insupportables; elles ont seulement affirmé que beaucoup d'hommes sont grossiers, dissolus, paresseux, égoïstes, tout aussi insupportables que les femmes nerveuses. Impossible, on le voit, de mieux reproduire le désordre d'idées ordinaire aux querelles de ménage. On ne cherche pas à se convaincre, mais à se dire des choses désagréables; je ne parle, bien entendu, que des très mauvais ménages, et par ouï-dire.

Au milieu de ce chaos, on démêle cependant une idée dominante; tous les combattants admettent, soit formellement soit tacitement, qu'il y a quelque chose de changé dans la situation des femmes. Sont-elles plus nerveuses, plus taquinantes qu'autrefois? ou bien ont-elles plus d'aspirations élevées, plus de personnalité, plus d'instruction? Quelle que soit la théorie à laquelle vous vous rangiez, vous constatez par là même qu'entre la femme d'autrefois et la femme d'aujourd'hui il y a une différence. Voilà donc un fait acquis, mais d'une façon bien vague. Est-il possible de le préciser un peu?

I

Est-ce par simple fantaisie que la femme moderne diffère de la femme d'autrefois? Ou bien y a-t-il quelque chose de changé dans les conditions de sa vie, quelque chose qui l'oblige à se transformer?

La seconde de ces hypothèses est seule admissible. Il suffit de regarder autour de soi pour voir combien de choses se sont modifiées et se modifient sans cesse. La femme, comme l'homme, comme la société tout entière, est entraînée dans un mouvement général et inévitable.

Nous vivons aujourd'hui encore avec cette idée que la femme trouve son occupation au foyer. Cela n'est plus vrai pourtant au même degré qu'autrefois, et surtout cela n'est plus vrai de toutes les femmes.

Autrefois, le foyer était un atelier gouverné par la maîtresse de maison, atelier de filature et de tissage ; atelier de couture et de confection. Aujourd'hui, il y a beau temps que la femme forte ne file plus la chaude laine et le fin lin ; le tricot, l'ouvrage élégant de broderie, la tapisserie, sont restés dans certains milieux comme les témoins de l'ancien état de choses, mais c'est par tradition que les mères de famille insistent pour que leurs filles aient les doigts occupés; ce n'est plus par nécessité. Les femmes qui gagnent leur vie à l'aiguille savent combien cela paie mal; les seules qui arrivent à se faire des salaires raisonnables deviennent des artistes ou des commerçantes, mais les malheureuses lingères qui cousent à la tâche travaillent dix-sept heures par jour pour gagner de un à deux francs (1).

Il est clair que ce n'est pas pour les quelques centimes afférents à deux ou trois heures de travail effectif que les femmes du monde prennent un ouvrage. Au point de vue économique, leur travail ne peut guère se défendre. Il est beaucoup moins

(1) V. *Les ouvrières de l'aiguille à Paris*, par Charles Benoist.

rémunérateur que la moins prospère des industries. Mais, dit-on, cela donne une occupation aux femmes ! — Il y aurait peut-être à se demander si on ne peut pas leur en trouver de plus propre à les développer; en tous cas, voilà bien la constatation de sa déchéance : il est passé à l'état d'occupation, de distraction, comme le piano, la peinture sur porcelaine, ou la décalcomanie. On met les jeunes filles au travail à l'aiguille parce qu'on ne sait qu'en faire. Ce n'est pas ainsi que l'on considérait les choses jadis. Une bonne maîtresse de maison devait pourvoir chaque année sa lingerie d'une certaine quantité de draps, nappes, serviettes, etc. Elle recevait de ses fermiers le chanvre et le lin en étoupes; elle le faisait blanchir, filer, tisser, puis confectionner. Elle mettait ainsi en œuvre la laine de ses moutons; c'était un véritable chef d'industrie. Aujourd'hui, pour avoir une idée de ce rôle ancien de la femme, il faut aller dans quelques districts perdus des Highlands d'Écosse, où de rares familles filent, teignent et tissent le tartan aux vives couleurs; ou bien il faut se rendre chez les tribus nomades orientales où la fabrication domestique des burnous et des tapis s'est encore conservée.

La femme n'était pas seulement chef d'industrie textile. Les soins du ménage prenaient souvent aussi pour elle l'importance d'une véritable fabrication. Et il n'est pas nécessaire de remonter à des âges très éloignés pour retrouver cela. Combien de ménages ruraux en France où c'est la femme qui pétrit et fait cuire le pain? C'était encore l'usage en Angleterre, dans les grandes villes, il y a quelques années, et j'ai recueilli de la bouche de femmes d'ouvriers le témoignage de l'immense soulagement que cela avait été pour elles lorsque cet usage s'était perdu en présence de facilités nouvelles, combien aussi de conserves de ménage, combien de petites recettes aujourd'hui délaissées parce que le commerce mieux pourvu, mieux outillé pour la distribution de ses marchandises, livre à meilleur marché des produits similaires? Au lieu de surveiller ses confitures, on achète de la marmelade d'oranges de Dundee; au lieu de préparer les pâtés et conserves de toute nature dans sa maison, on les fait venir de chez Potin, et le bœuf américain se consomme sous

diverses formes dans tous les coins de l'univers où pénètre une voie ferrée.

Ajoutez encore la disparition du lavage et blanchissage du linge à domicile. Un blanchisseur vient prendre votre linge sale et vous rapporte votre linge propre; vous payez, et c'est tout.

J'entends d'ici plus d'une lectrice me dire que l'ancienne méthode valait bien mieux, qu'elle était plus saine au point de vue hygiénique, qu'on savait ce qu'on mangeait, qu'on ne brûlait pas le linge, qu'on faisait de meilleures étoffes. Tout cela, je n'en disconviens pas, mais vous, Madame, qui avez la liberté de faire faire chez vous toutes ces différentes opérations, êtes-vous disposée à les entreprendre? Voulez-vous en assumer la charge? Non, n'est-ce pas? L'ennui d'un pareil souci, ou tout simplement, des considérations d'ordre économique vous font choisir la méthode nouvelle, celle que vous déclarez détestable. Nous sommes donc parfaitement d'accord : je ne prétends pas à l'excellence absolue du parti que vous avez pris; je constate que vous le prenez librement, de vous-même, comme le plus raisonnable, le plus expédient dans les circonstances présentes.

Et comme tout le monde est de notre avis, comme de plus en plus le foyer perd son caractère d'atelier de fabrication domestique, je me demande ce que va devenir la gardienne du foyer?

Évidemment sa situation a changé.

En ce qui concerne la femme de la classe ouvrière, les occupations ne manquent pas au foyer même après la disparition des travaux que nous avons dits. D'abord, cette disparition est moins complète en général; le lavage et le blanchissage, notamment, sont presque toujours exécutés par la maîtresse de maison, et puis la préparation des repas, les balayages et nettoyages, tout ce que font, en somme, les domestiques de gens plus fortunés, retombe sur elle. Mais les femmes qui ont des domestiques, que peuvent-elles faire chez elles?

Mettons tout de suite de côté celles qui ont des enfants jeunes et qui s'en occupent. Le noble labeur de la maternité suffit à

celles-là ; nous pourrions nous demander ce qu'il leur faut pour être vraiment mères après qu'elles ont matériellement donné le jour à leurs enfants, pour les élever au vrai sens du mot, mais pour le moment elles sont hors de cause.

Celles que je vise ne sont pas dans une situation exceptionnelle; ces sont les femmes du monde dont les enfants sont au collège, ou établis séparément; ce sont celles qui n'ont pas d'enfants, ou qui ne sont pas mariées; ce sont celles qui n'ont pas grand'chose à faire chez elles quand elles ont commandé les repas et grondé un domestique sur l'insuffisance de son époussetage. Celles-là, neuf fois sur dix, s'ennuient considérablement et ne le dissimulent pas. Et cet ennui n'est pas l'apanage des seules grandes dames, tant s'en faut! Je me souviens d'une jeune femme de position très modeste, pensionnaire d'un *boarding-house* de Brooklyn, dont le mari, fort occupé comme tout honnête Américain, travaillait tout le jour à New-York ; elle bâillait et se morfondait, traduisait péniblement à coup de dictionnaire un méchant roman de l'*Illustration* et déclarait que les femmes américaines étaient fort à plaindre.

En France, à Paris surtout, le néant de ce genre de vie est dissimulé par une certaine agitation matérielle. Il y a tout d'abord l'agitation mondaine, non plus réservée, comme à New-York, aux « meilleurs quatre cents » (*the better four hundred*), mais envahissant toutes les classes de la société bourgeoise, débordant jusqu'à l'extrême limite de la classe ouvrière. La forme la plus répandue et la plus abordable de cette agitation, ce sont les visites. Telle femme de fonctionnaire modeste ou d'employé subalterne ne peut pas se permettre facilement le luxe du théâtre ou les sorties du soir, qui exigent des frais spéciaux de toilette, mais elle promène tant qu'elle peut chez de soi-disant relations la toilette de ville indispensable. Cela n'augmente pas très sensiblement sa dépense et cette raison lui paraît une justification complète de l'emploi de son temps. Au fond, elle pense que son temps n'a aucune valeur; pourvu qu'elle ne grève pas le budget conjugal d'une manière exagérée, qu'importe? Elle est une femme *raisonnable*, c'est-à-dire purement passive, n'en-

traînant pas son mari dans des complications financières, mais bonne à rien.

En province, on retrouve le même type dans beaucoup de villes; il est seulement tempéré par le calme plus grand de la vie ambiante; et puis, le cercle restreint où l'agitation mondaine se produit modifie son caractère; le bavardage convenu ne trouvant plus le même aliment dans les innombrables distractions parisiennes, se venge sur le prochain; la médisance devient amère, les petites coteries se déchirent.

Il y a aussi, dans de très petites villes, ou au fond de certaines campagnes, des femmes complètement absorbées par la tapisserie, le tricot, le train-train du ménage et l'économie; le néant de leur vie, d'accord avec l'inactivité qui les entoure, finit par leur plaire et devient chez elles une seconde nature.

Ces trois variétés ne sont au surplus que des formes différentes du vide : agitation dans le vide ou inaction dans le vide. Si vraiment la nature avait horreur du vide, comme on le croyait jadis, quelle hécatombe ce serait et que de femmes disparaîtraient, sans parler des hommes!

A côté de ces femmes parfaitement inutiles, il en est d'autres dont l'activité et le dévouement sont au-dessus de tout éloge. Lisez le discours de M. Édouard Hervé sur les prix de vertu, vous entendrez parler de quelques-unes d'entre elles, mais elles sont légion et je n'entreprendrai pas d'énumérer les œuvres de toutes sortes qui vivent par elles, ni les bienfaits qu'elles répandent autour d'elles. Tout le monde est d'accord pour applaudir à leurs efforts, et le plus farouche ennemi des femmes ne les blâmera pas de quitter leur foyer quelques heures par jour pour visiter la mansarde du pauvre. Mais est-ce là tout ce que les conditions de la vie moderne exigent d'elles? Est-ce tout leur devoir? Il est bien évident, d'abord que ce n'est le devoir que d'une classe privilégiée, de celle qui peut disposer d'un certain superflu. Pour la femme de l'ouvrier, de l'employé, pour la majorité des femmes, le dix-neuvième siècle, qui leur a donné les loisirs que nous avons vus, ne leur a-t-il pas imposé des obligations nouvelles?

II

La réponse à cette question ne saurait être douteuse : Tout loisir ménagé par des conditions de vie meilleures est une vocation à un état supérieur. L'avènement de l'ère du machinisme dans l'industrie a dispensé l'ouvrier de l'effort musculaire écrasant et prolongé qu'exigeaient autrefois la plupart des fabrications; il a permis l'établissement de journées de travail plus courtes et on peut dire qu'il a introduit par là dans la vie de l'ouvrier moderne deux éléments de premier ordre pour son élévation. Il le dispense de cette fatigue physique excessive qui abrutit l'homme en empêchant le jeu de ses facultés cérébrales; il lui procure quelques heures de loisir dont les meilleurs, les plus intelligents, les plus avisés savent faire usage. Déjà, dans les pays où le régime moderne de l'industrie est développé le plus largement, en Angleterre et aux États-Unis, il s'est rencontré un assez grand nombre de travailleurs prêts à profiter des loisirs qui leur étaient faits, pour qu'un changement appréciable se manifeste dans l'ensemble de la classe ouvrière. On lit plus, on boit moins, on fréquente davantage les églises, on se rend plus volontiers aux meetings (1), on prend une part plus active aux discussions qui s'y produisent, on raisonne mieux. J'entendais dire, il y a deux ans, par M. Austen Chamberlain, aujourd'hui Lord civil de l'Amirauté, que son père avait maintes fois exprimé devant lui son admiration du changement survenu depuis trente ans dans la masse des électeurs anglais. On peut croire à ce témoignage d'un homme incontestablement très expérimenté et capable de juger le degré d'intelligence de ses auditeurs.

En France, en Belgique, en Allemagne, la modification est moins profonde; l'industrie n'a pris nulle part sur le vieux continent l'essor formidable qu'elle a reçu au Nouveau Monde et en

(1) V. *La Question ouvrière en Angleterre*, p. 70.

Angleterre; de plus, les populations étaient moins préparées à profiter des conditions nouvelles; mais, malgré cela, il y a progrès sur certains points. On ne s'en aperçoit pas dans les contrées où l'industrie est moins avancée. De graves désordres dissimulent souvent ce progrès dans les districts manufacturiers, et cependant nos ouvriers continentaux d'aujourd'hui sont plus aptes à comprendre le problème qui se dresse devant eux, plus désireux de s'associer, sinon plus habiles à y réussir; la classe soi-disant éclairée a peu fait pour leur éducation, mais ils sont mieux préparés à recevoir la bonne semence, quand on voudra bien la leur confier; leur esprit est plus ouvert, ils sont plus habitués à raisonner, et par conséquent plus facilement accessibles à la vérité.

Malgré la différence des résultats obtenus jusqu'ici dans les divers pays de l'Europe et de l'Amérique, il n'est pas douteux, pour quiconque observe sans préjugés les conséquences sociales du mouvement industriel, qu'elles tendent à développer les facultés du travailleur d'une façon plus harmonique, à faire de lui un citoyen plus éclairé, un ouvrier plus indépendant, et, pour tout dire d'un mot, un homme plus complet. Telle est, très clairement, la vocation supérieure à laquelle les circonstances actuelles appellent l'ouvrier. Elle a, comme corollaire, l'obligation pour celui-ci de s'améliorer physiquement, intellectuellement et moralement. Les loisirs qui lui ont été faits doivent être employés par lui dans ce but, et les nécessités de défense, d'association, que crée le régime industriel moderne, lui fournissent une précieuse occasion d'élévation.

En est-il de même des femmes? Et quelles occasions de développement leur sont fournies par les faits? Où se trouve la compensation de ce qui leur a été enlevé?

La compensation est ample. Elle se trouve dans un progrès sensible de leur indépendance. Et cela est vrai à tous les échelons de la société; en haut, toutefois, cette indépendance plus grande ne s'affirme que par des tendances et sans qu'on en démêle facilement la cause; en bas, elle se manifeste par des faits précis. C'est pourquoi nous parlerons d'abord des femmes de la classe ouvrière.

Le développement du machinisme dans l'industrie favorise leur indépendance, d'abord parce qu'il leur procure un emploi beaucoup mieux rémunéré. Je parlais plus haut des salaires dérisoires gagnés par les ouvrières de l'aiguille soumises au *sweating system*. Mettez en regard ceux que reçoit une ouvrière de fabrique, une femme surveillant une machine; ces salaires sont supérieurs; de plus, les heures de travail sont beaucoup moins longues, 12 heures au plus en France, 10 heures au plus en Angleterre; enfin les ateliers sont plus aérés, moins malsains que ceux de la petite industrie dans laquelle on pratique le travail en chambre. La jeune fille employée dans une filature ou un tissage peut arriver parfois à gagner un salaire très peu différent de celui de son père ou de son frère; j'ai observé ce cas notamment dans les fabriques de *tweeds* de l'Écosse; dès lors, elle devient plus difficile pour se marier; au lieu d'épouser le premier garçon qui lui fait la cour, elle réfléchit que sa situation actuelle est bonne, qu'elle est assurée de gagner largement sa vie en restant fille. Voilà un immense résultat : Réfléchir avant de se marier! C'est le commencement de la sagesse, le résultat de l'indépendance vraie, le signe certain d'une situation meilleure.

Si la femme dont je parle n'a pas réfléchi, l'industrie lui viendra encore en aide, lorsque son mari n'apportera pas au ménage le fruit de son travail, lorsqu'il sera paresseux, incapable ou dissipateur. Alors la femme mariée pourra reprendre le chemin de l'usine, triste nécessité sans doute, mais suprême refuge contre le besoin. En France, d'ailleurs, il n'est malheureusement pas rare que la mère de famille aille à la fabrique, et cela n'est pas considéré comme anormal. Elle contribue fréquemment pour une part assez notable aux moyens d'existence de la famille; elle y contribue par son travail *en dehors du foyer*. Nous voilà bien loin de la conception ancienne! Nous en sommes si loin que les lois civiles *issues de cette conception* produisent aujourd'hui des anomalies, des injustices. Ainsi, c'est un principe de notre droit que la femme mariée ne peut pas légalement toucher le salaire de son travail; c'est le mari seul qui a qualité pour cela. Et l'on comprend assez bien qu'une

pareille disposition ait semblé le *summum* de la sagesse à des gens pleins de bon sens, il y a un ou deux siècles. Pothier doit avoir dit des choses remarquables là-dessus, et Portalis ou Bigot Préameneu trouvaient à coup sûr la chose parfaite lors de la rédaction du Code civil; mais le fait n'en est pas moins devenu odieux, aujourd'hui que la femme travaille à l'usine, gagne un salaire, et peut se le voir arracher par son mari tandis que les enfants demandent du pain à la maison. Autrefois, il était exceptionnel qu'une femme eût un métier; aujourd'hui ce n'est plus ainsi, et voilà pourquoi nous souhaitons bonne chance au projet de loi déposé par M. Léopold Goirand à la Chambre des Députés pour autoriser les femmes mariées à recevoir elles-mêmes les sommes provenant de leur travail. La commission parlementaire a conclu à son adoption, et on ne voit guère quelles objections sérieuses pourraient être faites à une réforme si raisonnable; mais ce n'en est pas moins un pas dans le sens de l'indépendance féminine, et, bien évidemment aussi, cela est dû à une modification du régime du travail.

Il y a plus, l'introduction de la femme dans l'usine n'a pas seulement eu pour effet de lui créer des ressources personnelles: elle l'a mise en face d'une situation qui réclame de sa part une initiative, une faculté de direction, qui auraient été autrefois sans emploi.

En effet, elle a à se défendre comme les ouvriers ses frères: il faut qu'elle organise la représentation de ses intérêts, et personne ne peut faire cela pour elle; par la force des choses, ces intérêts se trouvent entre ses mains: si elle reste en tutelle comme fille mineure ou comme épouse, en fait, comme ouvrière elle est émancipée. Elle assistera à des meetings, elle discutera telle mesure à prendre dans le syndicat dont elle fait partie. Sans doute, elle fera cela bien ou mal, fructueusement ou non, mais c'est à elle de le faire, les circonstances l'exigent et aucune organisation normale ne peut se créer pour elle tant qu'elle ne sera pas capable de la créer elle-même.

Ainsi le régime moderne du grand atelier a profondément modifié la condition de la femme: il a émancipé l'ouvrière.

Il a également agi d'une façon indirecte sur les femmes de la classe supérieure. Le problème de la charité, autrefois restreint aux limites du voisinage, a pris une extension énorme par la complication de la vie moderne en même temps qu'il revêtait un caractère public. Les œuvres sont devenues de petites administrations, nécessitant le concours de plusieurs personnes, et les femmes qui, jadis, exerçaient leur bienfaisante action sur quelques familles pauvres de leur connaissance, faisant l'aumône dans l'isolement et la discrétion, ont dû sortir de ce rôle effacé, faire appel à tout le monde, organiser une véritable Assistance publique.

Et le contact de ceux qu'elles secouraient a montré à beaucoup d'entre elles l'insuffisance de l'aumône à guérir ces malheureux. Elles ont recherché non plus seulement à soulager la misère existante, mais à la prévenir, et elles ont ainsi atteint le côté économique et social du problème. Par cette voie, elles pénètrent dans la vie, dans les préoccupations dominantes du pays. Le mois dernier, le décret sur l'organisation de l'assistance publique à Paris a permis de nommer des femmes parmi les administrateurs des bureaux de bienfaisance; la chose a passé presque inaperçue tant elle paraît naturelle, tant nous nous sommes habitués à voir des femmes s'occuper de ces questions. Je crois qu'il y a soixante ans on se serait fort récrié.

Les femmes capables de participer ainsi, soit officiellement, soit à titre privé, à la marche d'un grand service public, font à coup sûr de leurs loisirs un utile et louable usage. C'est plus qu'une distraction ou un emploi quelconque du temps qu'elles se procurent; c'est plus qu'une vertu qu'elles pratiquent par devoir religieux; c'est une fonction qu'elles remplissent.

Toutefois, ce ne peut être là que l'apanage d'un petit nombre. Il est difficile de se consacrer d'une manière sérieuse et avantageuse à l'exercice de la charité, aux œuvres d'assistance ou de protection, si on n'a pas une situation de fortune large, ni une situation mondaine qui permette de pénétrer un peu partout. Je sais qu'il y a des exceptions, et qu'à force de dévouement certaines femmes accomplissent des prodiges, mais on ne peut

pas tenir compte des exceptions. En plus, toutes les femmes riches et bien posées n'ont pas la chaleur de cœur suffisante pour se résoudre aux sacrifices indispensables à ce genre d'occupations.

Il y en a d'autres plus à la portée des femmes de condition plus modeste et de dévouement moins accentué. Il y a toutes les branches d'activité lucratives aujourd'hui ouvertes aux femmes en dehors de l'industrie; le commerce qui en emploie un grand nombre, soit aux écritures, soit à la comptabilité, soit à la vente de détail; l'enseignement, qui en absorbe, lui aussi, une quantité notable, bien que très inférieure à la demande; enfin, certaines fonctions publiques sécondaires, telles que les postes, les télégraphes, les téléphones. Nous n'avons encore avancé que d'une façon timide dans cette voie, mais les pays anglo-saxons emploient d'une manière analogue une proportion beaucoup plus forte de femmes. En ce qui concerne les professions libérales, on ne conçoit guère qu'à titre exceptionnel la femme ingénieur ou la femme avocat, mais la femme artiste, mais la femme écrivain, se rencontrent assez fréquemment même en France, et si la femme médecin y est encore fort rare, on conviendra toutefois qu'une femme ayant fait les études nécessaires à la profession est tout aussi bien à sa place dans la chambre d'un malade que l'homme médecin auprès d'une jeune femme. Au surplus, on confie toujours à des femmes le rôle de garde-malade; il leur suffit d'acquérir la science et l'expérience en plus de la merveilleuse aptitude qu'elles possèdent naturellement à donner des soins pour devenir d'excellents médecins.

J'espère que le nombre des femmes-médecins ira en augmentant d'ici à quelques années, et, ce qui me confirme dans cet espoir, c'est la sainte rage dont les docteurs masculins sont généralement animés contre leurs confrères féminins. Les médecins de Montreuil-sous-Bois viennent d'en donner un joli exemple. Un habitant de Montreuil avait légué à sa commune une somme pour construire un dispensaire. Le dispensaire une fois construit, le maire nomma pour le diriger, cinq docteurs et une doctoresse.

Immédiatement grève des cinq docteurs, qui refusent de guérir si on admet une femme à guérir de compagnie avec eux. O Molière, où es-tu? *O savantissimi doctores!* vous avez donc bien peur de la concurrence? Il paraît d'ailleurs que les jeunes étudiants en médecine, jaloux de suivre l'exemple de leurs maîtres, se montrent fort malappris vis-à-vis des étudiantes admises à suivre les cours avec eux. Voilà qui nous fera une jolie réputation auprès des jeunes femmes étrangères attirées à Paris par le renom de notre Faculté! Mais, je le répète, cela montre bien que la concurrence des femmes s'affirme et paraît menaçante aux médecins jaloux de leurs privilèges.

Peu à peu les préjugés s'effacent, des habitudes nouvelles se créent, et la femme bien élevée voit s'ouvrir devant elle une ère où il lui sera possible de gagner sa vie sans déchoir. Cela me paraît un grand bienfait. Je ne connais rien de plus triste que la situation d'une jeune fille française appartenant au monde et sans fortune. Délaissée des jeunes hommes qui cherchent une dot et se gardent prudemment contre les surprises du cœur, elle passe sa jeunesse à attendre celui qui ne vient pas, sans aucun moyen à sa portée pour améliorer une situation insuffisante, sans avenir et sans but dans la vie, avec la perspective d'une vieillesse isolée et étroite. Autrefois, l'habitude française lui accordait un refuge au foyer paternel continué par le frère aîné. C'était une solution. Elle avait des côtés peu réjouissants pour chacune des parties liées ensemble : les tantes rendaient parfois des services, mais souvent aussi elles étaient acariâtres, jalouses de la belle-sœur qui était venue les supplanter au foyer; à son tour, celle-ci se montrait peu condescendante pour elles, et l'harmonie laissait à désirer, mais enfin c'était une solution. Nous ne voulons plus de cette solution; elle est devenue impossible à peu près partout, et voilà la vieille fille sur le pavé, avec une indépendance dont on ne lui a pas appris à faire usage, avec des moyens limités, sans foyer, avec l'idée que la place d'une femme est à son foyer. Cependant, des jeunes filles moins fortunées qu'elle, mais d'un monde moins élevé, auront pu se créer une situation véritablement indépendante et

un but dans la vie. N'est-il pas temps de sacrifier le préjugé au bien-être et au bonheur, de montrer à la jeune fille qu'il y a pour elle aussi place sur terre, même lorsque la dot nécessaire pour servir d'appât aux jeunes gens lui fait défaut? Pourquoi la confiner dans un cercle étroit destiné à se briser, tandis que d'autres sphères plus larges, plus fécondes et plus durables lui sont ouvertes?

On voudra bien remarquer que je n'ai rien dit de la politique. D'ordinaire, les revendications féministes se manifestent par l'affirmation bruyante du droit de vote. C'est prendre la question à l'envers. C'est fort peu de chose pour l'indépendance réelle que d'être inscrit sur une liste électorale. Les nègres des États-Unis sont électeurs et aucune femme française ne voudrait accepter la situation de ces nègres; ce qui est important et désirable, c'est d'être réellement capable d'indépendance, parce qu'alors on arrive toujours à faire reconnaître sa capacité, à changer l'état de fait en un droit. L'exemple des quelques États d'Amérique où les femmes votent ne prouve rien en faveur de l'efficacité de l'électorat féminin en France. D'abord, cette conquête politique paraît avoir été prématurée, même pour les Américaines; et de plus elles avaient un apprentissage de l'indépendance poussé autrement plus loin que les Françaises. A peine ouvre-t-on chez nous la porte de la rue à la femme, la voilà déjà qui court aux urnes! Les « ennemis des femmes » verront là un argument en faveur de leur thèse. « Voyez, diront-ils, le ridicule usage qu'elles font de leur liberté. » Oui, mais qui donc entre dans la Ligue des femmes en France? Pour qu'un mouvement réussisse, il ne suffit pas qu'il soit justifiable dans son origine; cela n'est même pas toujours nécessaire; mais il faut absolument qu'il soit représenté par des individualités de valeur. Le mouvement féministe n'a pas encore trouvé en France assez de partisans éclairés et équilibrés pour le mettre dans le droit chemin. Tel qu'il existe, il effraie et fait reculer avec juste raison celles qui pourraient le mieux assurer son succès; il fortifie leurs préjugés au lieu de les détruire. C'est ce qui arrive à toutes les bonnes causes mal défendues. Mais ces causes n'en sont pas moins bonnes; elles solli-

citent de bons défenseurs. Y aura-t-il quelque femme d'une situation au-dessus de toute critique qui soit assez clairvoyante pour voir cela, qui fonde, non plus une ligue pour la conquête des droits des femmes, mais une ligue pour leur progrès et leur élévation?

Paul de Rousiers.

SOCRATE ET SON GROUPE

II

SOCRATE ET SES ENNEMIS (1)

Trois causes sociales nous ont paru contribuer à la vogue et au succès de Socrate : la gratuité de son enseignement, le compagnonnage intellectuel établi entre lui et ses disciples, et la campagne de restauration morale et politique entreprise sous sa direction.

Nous avons constaté que, malgré cette vogue, malgré ce succès, la campagne en question aboutissait à une conclusion tragique. Nous avons vu se dessiner autour de Socrate, parallèlement au courant de sympathie dont nous avons parlé, un courant d'hostilité dont il nous reste à retrouver la source. Socrate avait évidemment pour lui une force morale, incarnée dans le groupe de ses amis. Il va succomber sous une force adverse, plus efficace et plus puissante, représentée par ses ennemis.

Mais avant d'étudier l'attaque, voyons tout d'abord si Socrate était pratiquement outillé pour la défense. Cet homme si remarquable par son prestige, si populaire par ses allures et par sa parole, n'avait-il pas un défaut à sa cuirasse, défaut où ses adversaires pouvaient avantageusement viser?

Ce défaut existait, nous l'avons entrevu. Socrate, pourvu de disciples d'élite, appuyé par une fraction notable de l'opinion,

(1) Voir la série d'articles sur *les Ancêtres de Socrate*, *Science sociale*, livraisons de juin, juillet, septembre et octobre 1895. — Voir également la livraison de novembre : *Socrate et ses amis*.

hautement prisé par les personnalités les plus aristocratiques d'Athènes, n'en était pas moins, au point de vue politique, un *isolé*.

I. — L'ISOLEMENT POLITIQUE.

Socrate, lorsqu'on examine les causes de son procès et de sa mort, apparaît comme le *bouc émissaire de la sophistique*. Son châtiment n'est pas personnel. Le verdict des juges atteint en lui une doctrine, une classe d'hommes, tout un ensemble d'idées réputées dangereuses. Victime expiatoire, il paye pour tous ceux qui ont pu faire plus ou moins comme lui. Nous n'avons pas à aller chercher bien loin pour trouver des exemples de ces « satisfactions » données à une vaste indignation publique. Il est des situations où ces sortes de sacrifices sont estimés nécessaires. Ces proscriptions sont aux irritations populaires ce qu'une soupape levée à propos est à un excès de vapeur. Par elles les ressentiments, prêts à faire explosion, s'écoulent en faisant plus de bruit que de mal. Mais on sait aussi que la victime n'est pas toujours choisie parmi les plus coupables. Pour sauver les animaux de la peste, ce n'est pas, on le sait, le plus chargé de méfaits qui se voue ou est voué d'office à la mort.

Socrate meurt comme sophiste (1), pour avoir commis des faits qu'on pouvait depuis longtemps reprocher aux sophistes, pour avoir compromis le respect de la tradition chez les jeunes gens, à l'instar des sophistes; pour avoir ébranlé la croyance légale aux dieux de la cité, croyance déjà fort endommagée par les sophistes.

Pourquoi donc les accusateurs, épargnant l'ensemble des sophistes, s'en sont-ils pris plus particulièrement à Socrate? Pourquoi, tandis que les Gorgias et les Protagoras amassaient

(1) Hegel et Grote font de Socrate un véritable sophiste. Zeller l'admet avec les atténuations convenables. Dans l'antiquité, on sait qu'Aristophane a personnifié la sophistique dans Socrate. Enfin Anytus, l'un des accusateurs de Socrate, était en même temps un des adversaires les plus acharnés des sophistes.

drachmes et honneurs, quelques esprits éminents, moins audacieux dans leurs doutes, plus moraux dans leur enseignement pratique, offraient-ils prise à l'action légale? Pourquoi Socrate, parmi ces esprits éminents, occupe-t-il surtout une place toute particulière? Sur quoi se fonde cette préférence dans la poursuite d'un délit commun alors à tous ceux qui faisaient profession d'enseigner?

Une première réponse se présente avant toute autre : les sophistes fabriquaient des politiciens, et Socrate n'en fabriquait pas.

Les sophistes, nous l'avons montré (1), formaient les jeunes gens en vue de l'exercice du pouvoir. Leur but unique, exclusif, était de les armer pour les luttes oratoires de la politique et de les mettre à même de monter, de monter toujours dans ce labyrinthe de magistratures où les législateurs athéniens s'étaient plu à entortiller le réseau compliqué de leurs précautions démocratiques.

Par leurs élèves, les sophistes, ou tout au moins la plupart d'entre eux, avaient donc un pied dans le pouvoir. Ils avaient là des amis, des fidèles, d'anciens écoliers qui, soit par reconnaissance, soit dans l'espoir de voir leurs enfants se former à la même école, ne pouvaient que garder une sympathie raisonnée ou instinctive pour les précepteurs qui les avaient si bien dégourdis eux-mêmes (2).

C'est là un point d'appui solide contre les accusations toujours possibles dans un milieu où les croyances peuvent devenir un crime de lèse-cité. Le sophiste est donc exposé, dangereusement exposé, mais l'ascension politique de ses élèves le met en meilleure posture pour échapper au danger. Ajoutons qu'en sa qualité de marchand d'idées, d'homme adonné à une profession lucrative, il évite de s'exposer gratuitement et ouvertement. Il n'a pas d'opinion politique, pas de plan de réformes qui le fasse

(1) Voir, livraison d'octobre. *Le type du sophiste.*

(2) Socrate, parlant des sophistes dans l'*Apologie* de Platon, constate que ceux-ci, dans leur commerce avec les jeunes gens, « en retirent de l'argent *et de la reconnaissance* ». (*Apol.* IV.)

mettre à l'index. Son ambition est de mettre ses élèves en état d'ergoter n'importe comment sur n'importe quoi. Il se désintéresse du reste.

Ce point d'appui, ces garanties manquent à Socrate.

Ce dernier, nous l'avons dit, enseigne gratuitement, *en amateur*, pour le plaisir. Son but n'est pas de former des politiciens. Au contraire, il se moque de la politique. Son cénacle se recrute principalement parmi les aristocrates, les boudeurs, ceux qui fuient les fonctions publiques ou qui n'ont aucune chance d'y arriver. Donc, pas moyen de se ménager des protecteurs. L'affection de ses disciples est fort vive à son égard, mais, si l'on nous permet un jeu de mots qui est tout à fait de mise ici, cette affection ne peut que rester exclusivement *platonique*.

Nous avons suffisamment parlé, dans notre précédent article, de ce *détachement* de Socrate à l'égard des fonctions publiques, soit pour lui, soit pour la grande majorité de ses disciples. « Quiconque, lui fait dire Platon, veut se consacrer à la défense de la justice doit être homme privé et non homme public (1). » Nous avons reconnu qu'il y avait là pour Socrate une force. Mais ce qui était force au point de vue de la doctrine était faiblesse au point de vue des circonstances. La république athénienne, alors plus que jamais, faisait prédominer l'action publique sur les naturelles influences de la vie privée : le principe antique, qui considérait le citoyen comme fait pour la cité, aboutissait à donner la plus abusive puissance aux politiciens; et, de politiciens, Socrate n'en avait pas. Il avait renié Critias et Alcibiade, les seuls de ses disciples qui fussent devenus puissants dans Athènes, et le premier, comme nous le savons par Xénophon, lui avait même gardé de vivaces rancunes (2). C'était précisément le contraire d'une protection. Non; Socrate est bien seul, sans protecteurs officiels, sans relations parmi les gros bonnets du gouvernement. Il le sait, il le dit, il en est fier, cela lui est égal, il en accepte bravement les conséquences, et ne se gène pas, étant

(1) Ἰδιωτεύειν, ἀλλὰ μὴ δημοσιεύειν. (*Apol.* XIX.)

(2) Critias essaya, étant *tyran*, d'interdire à Socrate tout entretien avec les jeunes gens. (Xénophon, *Mém.* II.)

prytane lors du fameux procès des généraux vainqueurs aux îles Arginuses, pour dire blanc quand tous ses collègues disent noir. Cette originalité lui sourit, et sourit sans doute à son groupe, à ses admirateurs. Seulement, ces genres de gloire finissent souvent par se payer cher. Isolé comme il l'est, Socrate est à la merci de la première attaque un peu vigoureuse. Plus avisés, et mieux défendus, les sophistes sont, sauf exception, assurés contre ces accidents. Aussi la masse des griefs accumulés contre eux, ne pouvant se faire jour dans leur direction, refluera naturellement sur les rares débitants d'idées qui n'auront pas à leur disposition d'aussi bons moyens de défense. C'est là un élément négatif de la question qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous ne savons pas encore pourquoi succombe Socrate, mais nous savons que si quelqu'un doit succomber, ce sera lui plus facilement que tout autre.

Pythagore avait succombé à Crotone, et nous avons vu cependant combien était puissante la corporation pythagoricienne. Bien plus facile est l'assaut contre Socrate, qui représente les mêmes tendances sans disposer d'un organisme militant dans la cité. Ceci établi, passons en revue les assaillants.

Et d'abord, fidèles à notre méthode d'observation, arrêtons-nous aux *phénomènes extérieurs* d'hostilité qui se produisent, longtemps avant l'accusation, contre la personne de Socrate. Nous examinerons ensuite le fond même de l'accusation, officiellement formulée par ses détracteurs.

II. — LE COURANT D'HOSTILITÉ.

Socrate, dans l'*Apologie* que Platon met dans sa bouche, s'efforce de montrer aux juges les causes de l'inimitié qui le poursuit. Il constate d'abord ce qu'il y a de vague et d'insaisissable dans ce courant hostile. « Il y a déjà bien des années, dit-il, que j'ai été accusé auprès de vous et par de nombreux adversaires... Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est qu'il m'est impossible de les connaître et de dire le nom d'aucun

d'eux, à l'exception d'un certain faiseur de comédies (1) ». Ce dernier trait vise Aristophane. Mais pourquoi lui en veut-on ainsi? Pourquoi des milliers d'inconnus le condamnent-ils sans le connaître, comme on condamnait sans le connaître le juste Aristide? Socrate l'explique. La cause de tous ces froissements, c'est *sa méthode*, c'est-à-dire l'ensemble de ses allures, de ses procédés, sa manie d'interroger tout le monde, et le sans-gêne avec lequel il laisse voir à beaucoup de ses interlocuteurs qu'il les tient pour des « pas grand'chose ». Il avoue que deux causes l'ont rendu impopulaire. Premièrement, il fait profession d'enseigner la sagesse. L'oracle de Delphes, répondant à son ami Chéréphon, a dit que Socrate était le plus sage des hommes. Fort de ce témoignage, Socrate cherche s'il trouvera d'autres sages. Il déclare avoir cherché partout, et n'avoir à peu près rien trouvé. Il a cherché *d'abord* parmi les *politiciens*, puis parmi les poètes, puis parmi les artistes (ou artisans) (2). Partout il a été déçu. Voilà qui n'est pas flatteur et qui range dans le camp antisocratique trois catégories d'individus assez importantes dans la *cité* et dans la *ville* d'Athènes : 1° les politiciens, 2° nombre de lettrés, 3° les petits ouvriers libres et citoyens, nombreux dans la commerçante Athènes et qui fournissaient de redoutables démagogues (3). En fait, nous voyons que, des trois accusateurs de Socrate, Anytus était poète ; Mélitus, corroyeur et politicien, Lycon, rhéteur ou orateur. Au fond, ces trois dédains de Socrate peuvent fusionner en un seul : le dédain de la démocratie appuyée sur les petits métiers urbains, exploitée par les rhéteurs et courtisée dans les cérémonies officielles par les poètes, même par ceux qui, en flattant la masse, s'efforçaient, comme Aristophane, de la ramener à d'autres idées. Socrate et Aristophane, sur cette démocratie, pensent exactement la même chose. Seulement Socrate est philosophe; il ne cherche que les applaudissements d'une élite; il n'a besoin de flatter personne; il fait très bien avaler ses pilules sans les dorer. Aristophane est poète ; son mé-

(1) *Apol.*, II.
(2) Mot à mot, *ceux qui travaillent de la main*, χειροτέχνας,
(3) Cléon le corroyeur, par exemple.

tier est de charmer, de délecter le peuple, un peuple de trente mille spectateurs qui demandent impérieusement à rire. On conçoit le mépris ou tout au moins l'éloignement de Socrate pour des hommes de ce type. Mais, s'il est facile à Socrate de se tromper sur Aristophane, il est encore plus facile à Aristophane de se méprendre sur Socrate qui, toujours mêlé aux sophistes, ergotant avec eux, admettant leurs procédés, leurs terrains de discussion et bien souvent leurs principes, ne se distingue pas très sensiblement, aux yeux d'un observateur superficiel, des maîtres reconnus de la sophistique.

La seconde raison que donne Socrate de l'aversion qu'on a contre lui, c'est l'enthousiasme de ses propres disciples pour sa méthode d'enseignement : la maïeutique, corsée de l'ironie. Socrate *éprouve* les gens, pour voir s'ils sont sages. Ses disciples veulent en faire autant, et *éprouvent* à leur tour les gens qu'ils rencontrent. En les *éprouvant*, ils se targuent des enseignements de Socrate. L'homme qu'on *éprouve* ainsi n'est pas toujours bien aise de servir de matière à une expérience, d'autant plus que les disciples, on peut le conjecturer, doivent s'y prendre moins adroitement et moins délicatement que Socrate. De là, contre le maître un concert de récriminations. Le mécontentement, rayonnant ainsi de tous les côtés, s'éparpille et se multiplie en raison du nombre des disciples. Toutes les victimes de l'ironie, soit du maître, soit des disciples, coalisent obscurément et lentement leurs rancunes. Tel est l'inconvénient de cette *familiarité* socratique dont nous avons signalé les avantages. C'est le revers de la médaille. Tout le monde n'est pas d'humeur à se laisser arrêter et captiver au passage, comme un Xénophon, par un Socrate qui met son bâton en travers de la rue. Il est des gens plus pratiques, ou plus occupés, que ces procédés n'amusent guère. Au fond, cet original de Socrate devait agacer pas mal de gens. Xénophon voile avec soin ce trait, et c'est un des principaux reproches que l'on fait à ses *Mémorables,* d'ailleurs si véridiques par tous les autres points. Son Socrate est trop calme, trop doux, trop « pasteur protestant », trop « vicaire de Wakefield ». Chez lui tout est miel, rien n'est fiel. Le Socrate de Platon, avec sa vé-

hémente insolence, ses bravades, cette verve ironique dont il accable les juges dans l'*Apologie*, est peut-être exagéré en sens inverse, mais on devine que la vérité est entre les deux (1). Avec ses idées, sa familiarité, ses allures vagabondes, son habitude d'interroger n'importe qui, sa malice fine et railleuse, Socrate n'a pu faire autrement que de récolter des inimitiés personnelles. On en veut aux gens qui viennent à brûle-pourpoint, et à propos de bottes, vous démontrer que vous n'êtes pas aussi intelligent que vous le croyiez. Un sophiste, cantonné dans son école, n'instruisant que les disciples payants, et laissant les autres tranquilles, ne se serait pas mis dans ces mauvais cas.

Or, si l'aversion vague et générale peut se comparer à un magasin d'explosifs qui s'emplit sans cesse, les haines personnelles, quand elles s'y ajoutent, peuvent, dans le même ordre d'images, être assimilées à l'étincelle qui y met le feu. Les rancunes privées ont beau jeu lorsqu'elles peuvent se servir des mouvements de l'opinion et les transformer en machines de guerre. Cela devait finir par arriver. L'hostilité, longuement accrue, après s'être confinée dans le domaine des rumeurs, après avoir fait irruption dans une comédie satirique, devait, grossissant toujours sous l'action d'une cause toujours présente et toujours agissante, se traduire par une dénonciation en règle devant les tribunaux de la cité.

Seulement, on ne va pas accuser un homme de ce qu'il vous a vexé, froissé, humilié, ou de ce que ses disciples en ont fait autant. On accuse quelqu'un d'un fait visé par quelque code, d'un crime ou d'un délit prévu par la loi, propre à exciter de nobles indignations dans le public et à fournir, aux « ministères publics » de bonne volonté, de décents réquisitoires. La formule accusatrice, libellée par Mélitus, fut la suivante, mot pour mot : « Socrate est coupable en ce qu'il corrompt les jeunes gens, et en ce qu'il ne reconnaît pas les dieux reconnus par la cité, mais bien des divinités nouvelles. »

(1) Xénophon fait une apologie pour les *ennemis*, et atténue tout ce qui pourrait indisposer contre Socrate. Platon fait une apologie pour les *amis* et met en relief, au contraire, tout ce qui peut renforcer l'enthousiasme de ces derniers.

Le premier grief allégué contre Socrate, c'est donc la corruption de la jeunesse. C'est la majesté, la dignité de la famille qui réclame vengeance contre lui.

III. — SOCRATE ET LA FAMILLE.

L'auditoire de Socrate, avons-nous dit, se compose exclusivement de jeunes gens. Il en est de même de celui des sophistes. La raison en est simple et naturelle. La jeunesse est encore, à un certain degré, l'âge de l'*éducation*, et quiconque, soit par métier, soit par goût, entreprend d'*élever* quelqu'un, ne peut guère s'adresser qu'à des personnes jeunes. Il ne peut être ici question des enfants qui, avant l'âge de seize ans, demeurent au foyer ou dans des écoles fermées, et ne participent point encore à la vie publique.

Les sophistes n'ont autour d'eux que des jeunes gens, parce que la jeunesse est l'âge où l'on peut se former aux discussions politiques. Socrate ne prêche guère qu'aux jeunes gens, parce que les hommes mûrs ont leurs idées faites et n'adoptent pas facilement celles d'autrui. Il préfère les jeunes aussi pour le charme naturel à cet âge, beauté physique, naïveté, grâce, enthousiasme facile, et, en amateur qu'il est, en homme qui, professant gratuitement, peut choisir ses élèves, il s'adresse plus particulièrement à ceux qu'il voit le mieux doués de toutes les qualités du corps et de l'esprit.

Par là encore, le cas se distingue sensiblement de celui des sophistes. L'écolier des sophistes est allé de lui-même à son maître; il a payé pour recevoir une provision d'idées et de phrases; on lui en donne pour son argent. S'il n'est pas content, on ne le plaint pas; si l'enseignement est pernicieux, on lui dit : « Fallait pas y aller », et les pères de famille qui voient d'un mauvais œil les doctrines d'un Gorgias n'ont qu'à ne pas laisser courir chez lui leur progéniture. Socrate, au contraire, recrute ses auditeurs dans les rues. C'est plus grave. Derrière le jeune homme qui s'extasie aux enseignements socratiques, le père

de famille peut surgir, soupçonneux ou irrité. Les pères, en général, n'aiment pas les blancs-becs qui raisonnent trop bien, et Socrate apprend à raisonner avec un grand luxe d'arguties, comme tous les sophistes ses confrères, quoique avec une prodigieuse supériorité de vues intellectuelles. Le Phidippide d'Aristophane battant son père, et lui démontrant par $a + b$ qu'il a le droit d'agir ainsi, n'est évidemment que la *caricature* d'un type réel, observé par l'auteur.

Il est certain que la doctrine de Socrate, en poussant les jeunes gens à ne se conduire que par la raison, devait les porter en certains cas à agir d'une façon peu conforme aux traditions ou aux volontés paternelles. N'oublions pas que nous sommes en plein essor commercial. Les origines de la famille grecque sont patriarcales, mais la piraterie d'abord, le commerce ensuite, ont fortement ébranlé l'autorité des anciens, des vieillards. Sparte, type à part, les vénère encore. On cite Sparte, pour ce fait, à Athènes et ailleurs *avec éloge*, preuve que ce respect décline presque partout. Or le commerce engendre, non pas toutes les initiatives, mais une certaine espèce d'initiative. Les jeunes gens, séduits par l'appât du gain, quittent volontiers le toit paternel pour s'embarquer dans des aventures lucratives. Il y a donc, dans le jeune public de Socrate, une prédisposition à accueillir favorablement ce qui peut porter à l'indépendance. Socrate, en d'autres termes, fournit des formules philosophiques à des émancipations qui s'ignorent, à des insurrections de volontés propres qui sont heureuses de revêtir cette forme intellectuelle et relevée. Mais on conçoit que certains pères ne sont pas contents. De fait, nous savons que certains d'entre eux se plaignaient ouvertement de l'ascendant que Socrate avait su prendre sur leurs fils (1).

Ce qui tend à prouver qu'il en était ainsi, c'est le soin minutieux que prend Xénophon, en bon apologiste, de nous montrer à chaque instant un Socrate bénin et sermonneur, qui apprend à la jeunesse à respecter père et mère, frère et sœur, etc.

(1) Xénophon, *Mém.* II, 62.

Il y a là une préoccupation d'avocat digne de remarque. Que Socrate ait tenu ces propos anodins, la chose est possible, et même certaine; mais quels autres propos tenait-il indépendamment de ceux-là? C'est ce que Xénophon n'avait pas à dire, et ce qu'il ne dit pas. Toutes les exhortations morales des *Mémorables* ne pouvaient probablement racheter, aux yeux des vieillards sévères, le levain de discorde introduit dans les familles par l'art trop parfaitement appris et retenu de l'argumentation socratique. Anytus exploitait même cette crainte chez les juges de Socrate, et leur rappelait qu'ils étaient *personnellement* intéressés à le condamner, « sans quoi leurs enfants seraient tous corrompus sans exception » (1).

Mais la direction donnée à l'intelligence des jeunes gens n'intéresse pas seulement la famille. Elle intéresse encore la cité. Or la *cité* n'est pas contente de la façon dont Socrate forme ces jeunes têtes. Que les sophistes leur enseignent à soutenir le pour et le contre, peu importe. On ne proscrit pas les virtuoses. Les hommes à principes sont plus redoutés. Or Socrate a des principes, et il tient, — avec quelle passion, nous l'avons vu, — à les inculquer à ses disciples. Mais ces principes, au point de vue athénien, sont éminemment subversifs.

L'enseignement de Socrate, qui peut conduire indirectement au mépris du *père*, conduit directement au mépris du *magistrat*.

Le magistrat est un être plus sacré dans l'antiquité que chez nous. La *cité* n'a pas charge seulement de matériel; elle a charge d'âmes. L'enfant ne sort de la famille paternelle que pour entrer dans la famille civique, où l'attend une autorité et une providence analogues. L'*Hermès hégémonios* le prend à seize ans, au seuil du foyer. A dix-huit ans, il prononce le serment des éphèbes, devant l'autel appelé « foyer commun du peuple ». Le *cosmète*, magistrat spécial, est préposé à sa surveillance. A vingt ans, c'est la majorité politique; à trente ans, l'entrée au Sénat. A soixante ans seulement la *cité* le laisse tranquille,

(1) Platon, *Apol.* XVII.

n'exigeant plus de lui ni fonctions publiques ni service militaires, et lui permet gracieusement de se reposer. Rappelons-nous que nous sommes dans la plus jalouse des démocraties, que les magistrats sont excessivement nombreux et que l'individu que vous coudoyez, que vous rudoyez aujourd'hui, a des chances sérieuses d'être demain stratège, héliaste, épistate, prytane ou n'importe quoi. Or, cette magistrature, Socrate ne se gêne pas pour lui dire deux mots : « Il excitait au mépris des lois établies, disant que c'est folie de choisir avec une fève les magistrats de la cité, tandis que personne ne voudrait se reposer sur le hasard du choix d'un pilote, d'un architecte, d'un joueur de flûte, enfin d'un de ces hommes dont les fautes sont bien moins nuisibles que les erreurs de ceux qui gouvernent la cité. De tels discours inspirent aux jeunes gens le mépris de la constitution (πολιτείας) et les rendent violents (1) ».

On nous dira qu'Aristophane, lui aussi, ridiculisait les magistrats (2). Mais la comédie, c'est la comédie, et l'éducation, c'est l'éducation. On permet aux auteurs comiques beaucoup de choses qu'on ne tolérerait pas chez un précepteur. Pensez à ce qui arriverait si, de notre temps, un instituteur, libre ou universitaire, se permettait en classe la centième partie des critiques adressées au gouvernement par les journaux (3). Sans doute, une certaine tolérance règne sur le chapitre des idées, dans la société athénienne. Mais la patience a ses limites. Socrate, attaquant et raillant chaque jour la démocratie régnante, demandant sans cesse, avec ironie, si on peut être pilote sans avoir appris l'art de la navigation, joueur de flûte sans avoir appris la musique, architecte sans avoir étudié l'art de bâtir des maisons, vexait d'autant plus le monde officiel que ses railleries tombaient dans des âmes jeunes, tendres, enthousiastes, qui, avec le concours des circonstances, du hasard, des bouleversements politiques, pouvaient jouer un rôle quelconque dans l'avenir.

(1) Xénophon, *Mémorables*, II. L'auteur rapporte ici les propos des ennemis de Socrate.

(2) Notamment dans les *Guêpes*.

(3) Il y a une grande analogie entre le rôle actuel de la presse, et le rôle de la comédie dans l'Athènes de Périclès.

Le père et le magistrat s'unissent donc pour proclamer dangereuse l'influence de Socrate sur cette jeunesse qui leur appartient au même titre, dont la moralité les regarde conjointement. Mais cette méfiance sera bien autrement excitée si ce père de famille, prêtre à son foyer, si ce magistrat, prêtre en certains cas dans la cité (1), s'aperçoivent que les enseignements de ce précepteur séditieux et aristocrate vont jusqu'à détruire « les dieux que reconnaît la cité » et à introduire « des divinités nouvelles ». Le cas devient plus grave que jamais. La religion entre en scène.

IV. — SOCRATE ET LA RELIGION.

Remarquons avant tout que la seconde partie de la formule d'accusation contre Socrate ne constitue pas au fond un grief à part. Les idées de Socrate sur la divinité sont aux yeux des Athéniens un des moyens dont il se sert pour corrompre la jeunesse. Seulement, comme ce genre de corruption est de beaucoup le plus grave, il mérite une mention à part.

Plusieurs historiens de la philosophie s'accordent à admettre que le côté religieux est le plus remarquable et le plus original de la doctrine socratique; c'est le cachet entre tous, qui l'a marquée de la plus forte empreinte. C'est aussi le point par lequel le philosophe a été vulnérable. M. Fouillée reconnaît que c'est Socrate qui a « introduit dans la religion l'élément dialectique et métaphysique (2) », et M. Alfred Croiset, qui appelle Socrate le « fondateur du spiritualisme », estime qu'il « a été victime d'une violente réaction religieuse, étroitement associée avec le récent triomphe de la démocratie (3) ».

Pour mettre les choses au point, rappelons que Socrate est loin d'être le seul qui se soit attiré, pour crime d'impiété, les foudres de la cité antique. Anaxagore, avant lui, avait été emprisonné

(1) L'archonte-roi célébrait des sacrifices.
(2) *Philosophie de Socrate*, t. II, p. 404.
(3) *Hist. de la litt. grecque*, t. IV, p. 232.

pour avoir osé dire que le soleil était une masse de feu plus grande que le Péloponèse, — ce qui était encore modeste comme témérité. Eschyle est obligé de s'exiler sous le coup des accusations qui le représentent comme ayant révélé le secret des mystères d'Éleusis. Plus tard, Alcibiade, au début de l'expédition de Sicile, est brusquement rappelé pour rendre compte de la mutilation mystérieuse des statues d'Hermès. Enfin Prodicus, l'un des plus célèbres sophistes, mais sophiste à demi seulement, plus préoccupé de morale que ses congénères, et dont la physionomie annonce déjà celle de Socrate son disciple et admirateur, avait été condamné comme celui-ci devait l'être lui-même.

Socrate, à ce point de vue, n'est donc pas un phénomène. Son cas rentre dans une une loi antérieurement appliquée.

Quels motifs la religion pouvait-elle donc avoir de se plaindre de Socrate?

On nous excusera de ne pas nous égarer ici dans les profondeurs de l'exégèse mythologique. Du choc des différents systèmes, naturalisme, symbolisme, évhémérisme, il résulte, pour tout esprit sommaire et clairvoyant, que la religion hellénique a ses origines dans la divinisation des forces de la nature, — voilà pour le naturalisme; que, les cultures intellectuelles croissant, on a divinisé par-dessus le marché des abstractions, qualités ou vertus, — voilà pour le symbolisme; et qu'on a pu très bien identifier avec tel ou tel dieu, ou élever aux honneurs divins, tel ou tel personnage renommé dont la légende s'idéalisait dans l'éloignement, — voilà pour l'évhémérisme.

Cette religion une fois créée, les rites une fois établis, avec les variantes propres à chaque *cité*, l'esprit communautaire de cité, que nous avons déjà défini, a fait de ces croyances et de ce culte une *religion municipale,* obligatoire pour la grande famille des citoyens.

Or, si les *religions d'État* sont rigoureuses, les *religions de cité* le sont bien plus.

La *cité* n'a pas besoin d'une Inquisition, d'une organisation compliquée et administrative, pour atteindre les non-croyants et

les convaincre d'impiété. La cité est restreinte ; on se connaît plus facilement ; on connaît les faits et gestes de ses voisins et tout le monde est voisin. Cette facilité s'accroît si la race, comme sous le climat de la Grèce, passe une bonne partie de sa vie en plein air.

Ce ne sont pas les *prêtres* qui conduisent les mouvements religieux et président à la surveillance religieuse. Organisme à peu près inconnu dans la steppe riche, où le patriarcat le supplée, organisme tout-puissant et jaloux dans la steppe pauvre, où l'exploitation de l'oasis lui permet d'accaparer tous les pouvoirs, le clergé occupe dans la société hellénique, issue des pasteurs de steppes riches, une place modeste et plutôt voilée. La famille et la cité s'y partagent le ministère du culte. Le père de famille sacrifie devant son foyer ; l'archonte-roi sacrifie à l'Acropole. M. Alfred Croiset nous semble entraîné par un trop séduisant parallèle, lorsqu'il compare Athènes, fanatisée contre Socrate, à Paris sous la Ligue, fanatisée contre Henri IV. Où sont les moines qui prêchent la Ligue aux Athéniens? En réalité, chaque citoyen représente une sorte de pontife au petit pied. Les traditions religieuses, conservées dans une notable partie de la population, constituent une force collective, uniformément répandue et difficile à incarner dans tels ou tels représentants officiels, sinon peut-être dans ces magistrats qui émanent de la foule des citoyens et tiennent de leur suffrage la charge de veiller à la défense des lois et du culte de la cité.

La masse est croyante, avons-nous dit. C'est un fait indéniable.

La prospérité des Panathénées, la vogue des oracles, les traits de superstition cités plus haut, — exil d'Eschyle, rappel d'Alcibiade, — prouvent surabondamment que le fond du peuple athénien tenait passionnément à ses dieux. Mais si cette foi était toujours solide par en bas, elle avait été, depuis longtemps, sérieusement ébranlée par en haut.

Le naturalisme mythologique, on le conçoit en effet, ne résiste pas à une culture intellectuelle un peu avancée. Du jour où Thalès et la cohorte des philosophes ioniens se demandèrent pourquoi les nuages produisaient la foudre, il était clair que Zeus, le dieu du tonnerre, était dangereusement menacé ; et ainsi des autres

divinités de l'Olympe. Aussi les cités ioniennes commencent-elles à regarder ces grands « physiciens » avec inquiétude. On a vu qu'Anaxagore s'attire des désagréments. Les sophistes arrivent là-dessus avec leur scepticisme ; eux aussi, à certains moments, excitent la méfiance. A l'égard de Prodicus, cette méfiance se traduit même par un procès et une condamnation. Mais nous avons dit quels auxiliaires possédait l'ensemble des sophistes dans les politiciens influents. Socrate n'a pas ces auxiliaires, et pourtant sa doctrine, comme la sophistique, tend à ruiner insidieusement la croyance aux dieux officiels. C'est d'ailleurs chose entendue entre gens intelligents. Il devient impossible à des hommes éclairés d'accepter argent comptant toutes les histoires qu'on débite sur les immortels et que croyaient pieusement, dans leur naïve simplicité, les héros d'Homère. Aristophane lui-même, qui vante si fort la piété du bon vieux temps, ne se gêne pas pour déverser le grotesque sur les dieux, pendant qu'Euripide sape sournoisement les légendes les plus sacrées. Parmi tous ces « esprits forts », il est des fortunes différentes. Les uns passent inaperçus, parce que leurs idées ne sortent pas d'un cercle intime et s'expriment en termes très abstraits. Les autres se font pardonner leurs saillies par leur verve comique (1). Plusieurs n'excitent qu'une vague méfiance, qui ne va pas jusqu'à la dénonciation. D'autres sont dénoncés et s'exilent prudemment. Socrate, enfin, est soupçonné, dénoncé, condamné et exécuté. On fait sur lui un grand exemple. Voyons en quoi, plus qu'un autre, il a mérité cet honneur.

En tant que sophiste, Socrate partage naturellement à l'égard des dieux l'incrédulité plus ou moins consciente des sophistes. Il a vécu dans ce milieu, il en a pris les idées. Mais Socrate, nous l'avons établi, est plus que sophiste. S'il a tiré du milieu sophistique tout ce qu'il pouvait en tirer, il s'appuie en réalité sur un milieu différent, plus moral, plus *conservateur*, plus *select*, le groupe des vieux aristocrates, des grands patrons agricoles, des

(1) Au moyen âge, par exemple, on était beaucoup plus sévère pour la moindre hérésie formulée par un théologien que pour toutes les bouffonneries irrévérencieuses qui se glissaient au théâtre dans les *Mystères*.

descendants d'eupatrides dépossédés de leurs antiques privilèges comme notre noblesse d'aujourd'hui. Cultivé lui-même, ce groupe ne peut que participer au mouvement des hautes classes qui répudie peu à peu la mythologie. Soucieux des bonnes mœurs et de la prospérité de la cité, il ne peut que redouter, en même temps, l'affaiblissement de la religion. « Ne vois-tu pas, dit Socrate à un de ses disciples, que les cités et les peuples les plus anciens et les plus sages sont aussi les plus religieux (1) »? Socrate est l'interprète de ce groupe. Comme plus tard Le Play, il est pénétré de l'importance sociale de la religion, et la religion occupe dans ses prédications la place d'honneur. « Avant tout, il s'efforçait de rendre sages ses compagnons, *relativement aux dieux* (2) ». Pourquoi ce pluriel « les dieux »? Socrate l'emploie fidèlement : c'est un paratonnerre, c'est peut-être aussi un vague et dernier scrupule; c'est surtout un terme collectif, équivalent pratique d'un singulier, et il le remplace d'ailleurs, çà et là, par l'expression τὸ Θεῖον, *la divinité*. Pour Socrate, *les dieux* font bloc; il les nomme ordinairement tous ensemble; il les fond, il les amalgame, il les prend comme la représentation d'une très haute et très lointaine unité.

C'est ici le point culminant de la doctrine socratique.

Nous avons vu que deux traits, la *maïeutique* et l'*ironie*, formaient l'originalité de la méthode de Socrate. Deux traits forment également l'originalité de sa doctrine : la démonstration rationnelle de la divinité et la théorie du *démon*.

Platon, dans son *Banquet*, raconte que Socrate, pendant l'expédition de Potidée, resta un jour debout à la même place, du matin au soir, recueilli dans ses pensées, et que, la nuit venue, il y resta également jusqu'au matin. On cite un trait analogue de Dante. Vraie ou non, l'anecdote atteste une fois de plus la propension à la rêverie chez les populations à nombreux loisirs. Infécondes chez des hommes vulgaires, ces méditations peuvent aboutir, chez des hommes cultivés, à des trouvailles intellectuelles. En Ionie, ce sera Thalès devinant à

(1) Xénophon, *Mém.* I.
(2) *Ibid.*

l'avance les éclipses. Dans la *zone pythagoricienne*, ce sera Archimède découvrant son principe d'hydrostatique. Ici, la méditation prend une direction morale. Or, quoi de plus moral que de se représenter, au-dessus du père qui est la providence dans sa famille, au-dessus du magistrat qui est la providence dans la cité, une divinité unique et universelle, qui serait la Providence du globe et du genre humain tout entier? Il y a de l'ordre dans le monde : cette vérité passe inaperçue parce qu'on y est habitué dès l'enfance. Tout ordre suppose un ordonnateur. Rapprochez ces deux propositions, et vous avez la première démonstration rationnelle que l'homme ait formulée de l'existence de Dieu. Anaxagore avait bien tenté quelque chose d'approchant et Socrate a pu s'inspirer de cet essai, car, encore une fois, il n'y a de brusque transition en aucun ordre de choses, mais Socrate n'en demeure pas moins le fondadateur de la *théodicée*. Par lui, Dieu sort de la religion, pour ainsi dire, et fait son entrée dans le domaine de la philosophie; grave tentative, car le Dieu auquel aboutissent les raisonnements philosophiques risque fort de ne pas ressembler de point en point aux divinités « reconnues par la cité », quelque soin que prenne le philosophe de masquer sous un langage orthodoxe l'écart audacieux de sa pensée (1).

Les corollaires de cette doctrine ne se font pas attendre. Toutes portent un cachet d'élévation et de spiritualisme incompatible avec les traditions mythologiques. Socrate admet les sacrifices, mais il dit que la chose sacrifiée importe peu; ce qui importe, c'est l'intention. Socrate admet les oracles, mais il ne faut les consulter que sur les matières où l'on ne peut recevoir aucune lumière de sa raison. Socrate approuve la prière, mais il ne faut pas demander « aux dieux » tel ou tel bien. Il faut leur demander « le bien » en général. « Les dieux » savent mieux que nous ce qu'il nous faut. « Le vulgaire pense que les dieux savent certaines choses et en ignorent d'autres. Socrate croyait que les dieux connaissent tout (2). » Enfin So-

(1) Pour l'exposé de cette preuve, voir le 1er livre des *Mémorables*.
(2) *Ibid.*

crate, devant les juges, dit fièrement qu' « il aime mieux obéir à la divinité qu'aux Athéniens (1). » C'est dire, — blasphème inouï, — qu'il peut y avoir divorce entre la *divinité* et la *cité*.

Il y a plus. Socrate a son *démon*, son fameux démon. Il prétend en toute occasion entendre une voix qui parle, qui lui dit d'agir de telle ou telle manière, qui lui dicte, non ses idées, comme M. Fouillée le remarque judicieusement, mais ses actions, ses démarches, les décisions pratiques de sa vie. Y a-t-il charlatanisme ou hallucination? Ni l'un ni l'autre sans doute, mais une sorte d'imagination très intense, due à ces méditations prolongées dont Socrate, philosophe amateur, sans soucis, sans besoins, sans ambitions, avait largement le loisir (2). C'est ce *démon* qui l'a détourné de la politique; c'est lui qui lui a inspiré, en conscience, l'obligation de se faire le missionnaire de ses idées à travers Athènes et de se consacrer sans partage à cette mission. Sous cette écorce de familiarité et de badinage se cache une profonde et ardente conviction, un mysticisme réel et agissant. Figurez-vous Savonarole dans la peau d'un lazzarone. Cette comparaison bizarre, et qui cloche assez d'ailleurs, aiderait peut-être à comprendre Socrate dans ce trait particulier de sa physionomie.

Ces excentricités intellectuelles ont leur rançon. Socrate, décidément trop en vue par ses allures, trop mal noté pour sa doctrine, devait finalement l'éprouver.

V. — LA MORT DE SOCRATE.

Nous ne reproduirons pas le tableau du *Phédon*. Il est trop connu. Nous voulons seulement faire sur cette mort deux remarques, importantes au point de vue social.

Première remarque : l'intrépidité incontestable de Socrate en face de la mort, son calme, son ironie méprisante devant les

(1) Platon, *Apol.* XXIX.

(2) M. Fouillée, parlant du démon de Socrate, dit assez heureusement qu'il faut y voir « une hallucination non physiologique, mais psychologique ».

juges, le soin qu'il prend d'attiser lui-même leur ressentiment en demandant d'être nourri au Prytanée comme un grand citoyen, son refus de s'évader alors que l'évasion était facile (1), attestent évidemment un caractère bien trempé. On sent là l'influence d'un milieu noble et choisi, très sensible au sentiment de l'honneur. Enfant du peuple, Socrate s'était parfaitement assimilé au groupe qui avait fait de lui son idole. Nous avons vu qu'il admirait Lycurgue et l'aristocratique Lacédémone. Or, un Spartiate, à sa place, n'eût pas mieux fait.

Cette observation confirme tout ce que nous avons dit sur Socrate. Son influence n'est pas simplement celle d'un idéologue éminent. Il n'a pas agi seulement comme professeur, mais comme homme, et c'était un *homme* éminent. De là, au point de vue du groupement des disciples, des résultats tels qu'un simple marchand d'instruction ne les aurait jamais obtenus.

Deuxième remarque : la mort de Socrate, environnée de cette héroïque poésie, idéalisée par un écrivain comme Platon, a fait énormément pour le succès de ses doctrines. Nous ne voudrions pas glisser dans le lieu commun, ni dans les banalités sentimentales; mais enfin c'est le sort des persécutions de provoquer des réactions, surtout quand les persécuteurs sont des hommes qui passent, et que les persécutés savent s'arranger pour transmettre la mémoire des événements aux générations les plus reculées. Socialement, le procès de Socrate se résout en un conflit entre un clan de politiciens démocrates et un cénacle de penseurs aristocrates représentant le plus haut degré des cultures intellectuelles de la cité. Or, il s'est trouvé que si ce cénacle socratique était ce qu'il y avait de plus cultivé à Athènes, Athènes était en même temps ce qu'il y avait de plus cultivé dans le monde hellénique, et que le monde hellénique devait servir de pédagogue au monde romain, lequel devait conquérir pas mal de territoires autour de la Méditerranée en leur imposant sa civilisation et tout son bagage intellectuel. Le triomphe

(1) Tout accusé pouvait s'exiler librement avant la condamnation, et bien des condamnés réussissaient même à s'exiler par tolérance. Il n'y a donc aucune raison de suspecter la sincérité du *Criton*.

définitif de Socrate avait donc tout ce qu'il faut pour devenir éclatant dans une zone très étendue.

Socrate, par sa préoccupation de la morale et sa création de la théodicée, achève véritablement la philosophie jusqu'alors incomplète. Elle comprend dès lors, au moins en germe, toutes les parties qui doivent la constituer dans la suite des siècles. On a pu développer plus tard ces parties, mais non en ajouter de nouvelles. Le cadre était façonné.

Zeller résume en trois « questions » cette philosophie socratique : 1° assurer l'indépendance de l'individu par la limitation des besoins et des désirs; 2° ennoblir la vie sociale par l'amitié; 3° accroître le bien public par une vie politique bien ordonnée (1). Ce triple caractère convient à merveille aux races du Midi de l'Europe. Il représente, dans ces races, l'idéal d'une élite : idéal de *sobriété*, idéal de *sociabilité*, idéal de bonne *gestion municipale*. Et, en définitive, il est impossible de séparer cette philosophie des conditions *du lieu* qui l'a vue naître. La sobriété naît du climat; la sociabilité, du climat joint au travail facile; la vie municipale, de la configuration des côtes méditerranéennes. Ce qui semble, aux penseurs abstraits, avoir été le pur et subtil produit de l'intelligence toute seule, se rattache donc étroitement, par une série de causes compliquées, mais d'autant plus intéressantes, à ces lois de la nature matérielle posées par la Providence, avec un *ordre* que Socrate lui-même n'aurait jamais soupçonné aussi vaste ni aussi profond.

G. D'AZAMBUJA.

(1) *Philosophie des Grecs*, t. III, 149.

LE LIVRE DE M. YVES GUYOT

LES

TRAVAUX PUBLICS ET L'INITIATIVE PRIVÉE

M. Yves Guyot vient de faire paraître sous le titre de *Trois ans au ministère des travaux publics. — Expériences et conclusions,* — un intéressant et instructif résumé des œuvres d'utilité publique auxquelles il a mis la main pendant son passage au pouvoir. C'est en même temps un exposé des idées de liberté économique et d'encouragement à l'initiative.

L'auteur est loin de croire que l'État doit entreprendre le plus de choses possibles, et ne laisser à faire aux « braves » citoyens que ce que ses ressources ou son bon plaisir ne lui permettent pas de réaliser. Les premiers mots de son livre sont pour en donner l'assurance. « Qu'entend-on d'abord, dit-il, par ces mots : Travaux Publics? J'en donne la définition suivante : Tous ouvrages entrepris dans un but d'utilité commune, *que des particuliers ne pourraient pas faire* avec leurs propres ressources ou sans être autorisés à occuper certaines parties du domaine public, à exproprier des propriétés privées, ou à percevoir des taxes ».

Après cette définition déjà restrictive, M. Yves Guyot, se demandant quelles doivent être les attributions de l'État en matière de travaux publics, les réduit à peu de chose près, — par l'analyse de ses devoirs, — au programme, au plan, à la construction et à l'entretien des *voies de communications*, qui assurent la circulation dans toutes les parties du territoire national. Cette circula-

tion est un bien commun et indivis. En Angleterre même, où toutes les routes publiques sont entretenues par les paroisses, dès qu'une route quelconque doit donner lieu à une expropriation, si minime qu'elle soit, elle doit être autorisée par un *bill* privé, rendu par le Parlement.

« Je considère, dit M. Yves Guyot, que toute la vie économique d'un pays dépend de la facilité et de la rapidité de la circulation des personnes et des choses : car, qu'est-ce que l'industrie? Elle a pour but de mettre en contact des matières premières venant de points différents, de les transformer en produits, et de mettre ces produits à la portée des consommateurs dans le rayon le plus étendu. C'est en vue d'obtenir le maximum de circulation avec le minimum de frais pour le budget de l'État, qu'un ministre des travaux publics doit provoquer l'initiative privée et déterminer, avec l'aide de ses conseils, les contrats qui doivent garantir, au mieux des parties, les intérêts de l'État, du public et des concessionnaires. »

Pour y parvenir, M. Yves Guyot estime que l'État ne peut accomplir utilement et à bon compte de bons travaux publics, qu'à la condition de *se lier par un contrat*. Il faut qu'il s'oblige à l'égard d'un tiers, qui le protège contre ses propres retours, et contre les changements de direction qui peuvent résulter, — surtout en France, — des hasards de la politique. De là, la nécessité qu'il y ait entre lui et ses entreprises, des *personnalités interposées :* compagnies de chemins de fer, chambres de commerce des ports, chambres de navigation, ou entreprises privées. Partout où les travaux peuvent donner une rémunération, le gouvernement doit s'adresser à des concessionnaires, et le ministre des travaux publics doit moins essayer de faire par lui-même, que de provoquer et d'appuyer des initiatives individuelles ou collectives.

Citons plutôt cette page :

« L'industriel qui a le plus de chance de réussir est celui qui peut donner à ses ouvriers les salaires les plus élevés, en même temps que livrer ses produits meilleur marché aux consommateurs. Pour bien exécuter un grand travail, il faut d'ailleurs

l'achever aussi vivement qu'il a été bien conçu; pour cela, supporter de lourds frais de premier établissement en engageant son capital, emprunter pour faire face à ces dépenses extraordinaires, puis bien administrer, et amortir rapidement. Je considère donc que les grands travaux publics nécessitent la présence de personnalités interposées entre l'État et les travaux à accomplir. Il faut des compagnies, des sociétés anonymes, des groupes de syndicats et autres; mais il faut des personnalités qui empruntent, qui avancent les fonds, qui aient des bénéfices en perspective, et puissent mener activement les travaux. Nous n'avons qu'à considérer les pays qui ont le plus grand développement de travaux publics : dans ces pays, est-ce l'État qui a exécuté les travaux sur son budget ordinaire? En Angleterre, est-ce l'État qui a construit les ports, les chemins de fer et les canaux? Aux États-Unis, est-ce l'État qui a aménagé les rivières, construit les chemins de fer? Non! Tout cela est l'œuvre de l'initiative privée. Je suis plus que jamais convaincu que si nous voulons donner une grande activité économique au pays, il faut nous adresser à la finance que l'on calomnie, aux entrepreneurs de travaux publics, aux sociétés anonymes que je veux aussi libres que possible; c'est à tous ces organismes, actuellement dénoncés comme suspects et criminels, que nous devons avoir recours. Si, au contraire, nous les tenons pour suspects, si nous multiplions les lois pour les entraver, pour les frapper, si nous considérons que tout homme qui ne se ruine pas, mais s'enrichit par ses travaux, devient une sorte de malfaiteur, qu'il faut dénoncer à l'envie et à la haine, où irons-nous? A la ruine générale et à la révolution sociale qui en résultera.

« Certes, je ne demande pas qu'on remette tous les moyens de transport, nos routes par exemple, à des compagnies : ici, l'État est obligé d'agir directement : mais je rappellerai que si, par exemple, les barrières et les péages des *Turnpikeroads*, en Angleterre, étaient fort gênants et fort onéreux pour celui qui en faisait usage, ce système a permis à ce pays d'avoir un réseau de routes bien entretenues, sur tout son territoire, avant les autres nations; tandis que si la France avait quelques magnifiques

routes nationales qui faisaient l'admiration d'Arthur Young à la veille de 1789, elle n'avait pas, en réalité, de réseau de circulation. Il vaut mieux payer un péage, fût-ce à un individu, et avoir l'instrument de circulation, que d'en être privé complètement. Sans doute, les ponts à péage sont devenus si dispendieux et si insupportables pour les riverains qu'on a fini par les racheter. Mais si on avait dû attendre que le gouvernement construisît les ponts suspendus jetés sur le Rhône, les populations auraient toujours été condamnées aux bacs. Sans doute, les Compagnies qui les ont construits ont été largement rémunérées; mais elles avaient couru les risques de cette entreprise; elles en avaient eu l'initiative; et si ces ponts ont été fructueux pour elles, qu'est-ce que cela prouve? sinon leur utilité.

« Beaucoup de gens, mus par un sentiment d'envie dont ils sont quelque fois eux-mêmes inconscients, préféreraient qu'on ne fît rien, demandent qu'on ne fasse rien, de peur qu'une entreprise quelconque réalise des bénéfices. Si elle fait des bénéfices, loin de considérer qu'ils représentent la meilleure justification de l'œuvre accomplie, ces esprits malveillants les déclarent volés au public, poursuivent ces compagnies de leur haine, les dévouent aux plus bas sentiments, et demandent qu'elles rendent gorge.

« Et alors qu'en résulte-t-il? Il s'établit un état d'esprit qui paralyse toute initiative. On n'ose rien : on craint de toutes parts les dénigrements, les suspicions. On vit dans la routine des années précédentes ».

Le livre de M. Yves Guyot n'est pas seulement un livre de doctrine, c'est aussi un livre de combat. L'examen des principaux travaux ou projets d'utilité publique auxquels il fut mêlé, donne à cette étude économique un certain caractère de polémique. Il est vrai que tous ces travaux, et leurs résultats pratiques, étudiés les uns après les autres, ne sont qu'une confirmation des principes exposés. L'auteur n'est pas de ceux « qui veulent qu'on ne fasse rien, afin qu'on ne puisse rien dire d'eux ». Il stigmatise les ministres, « médusés par la peur de la

calomnie », et s'attache, en énumérant la suite des entreprises dont il a été le promoteur ou qu'il a encouragées, à justifier leur économie, et à faire ressortir les inconvénients qui résultent du rejet de la plupart d'entre elles.

Il s'étend longuement sur *les chemins de fer français.*

Il n'a pas participé à l'élaboration des fameuses « conventions de 1883 », mais s'est appliqué à en maintenir le respect, du côté du Parlement comme du côté des compagnies. Il est convaincu de l'utilité des nouvelles conventions, destinées à régler les conditions de construction et d'exploitation du troisième réseau, si peu productif. Elles ont assuré son exécution, en permettant la suppression du budget extraordinaire et des émissions périodiques de rentes, en assurant la participation des compagnies aux dépenses d'établissement pour plus de 600 millions, et faisant passer à la charge de ces compagnies les risques et les charges de ce réseau, tout en simplifiant et améliorant la situation faite à l'État par les conventions antérieures, au point de vue de la garantie d'intérêts et du partage des bénéfices.

Quand même ces conventions n'auraient pas eu tous ces avantages, M. Yves Guyot, considérant que le premier devoir d'un gouvernement est le respect des contrats, traite de révolutionnaires tous ceux qui ont voulu leur annulation.

Deux autres questions, relatives aux chemins de fer, occupent une importante partie du livre, la question du *contrôle* et celle des *tarifs.*

M. Yves Guyot préférerait évidemment que l'industrie des chemins de fer fût libre, et soumise, au même titre que les autres, au stimulant aiguillon de la concurrence. Dans l'industrie libre, dit-il, le producteur de services ou de marchandises a plus besoin du consommateur que celui-ci n'a besoin de lui. C'est là ce qui fait la supériorité de la liberté économique sur tout monopole, monopole exploité directement, ou monopole concédé par l'État. »

Quand l'État exploite lui-même, il n'y a pas de contrôle réel :

nous le voyons bien par les manufactures de l'État. Quand l'État fait exploiter un monopole, il doit avoir un droit de contrôle, en raison du caractère négatif du monopole. De là, la supériorité de garantie que présentent les monopoles concédés sur les monopoles administrés par l'État. M. Yves Guyot préfère donc l'exploitation des chemins de fer par des compagnies, plutôt que par l'État ; il admet le *contrôle* de l'État sur elles, en raison de ce qu'une des attributions principales de l'État est, dit-il, d'assurer la circulation des personnes et des choses sur tous les points du territoire national. Mais il ne faut pas que, sous prétexte de contrôler, il substitue son action à l'action de ceux qui, ayant la responsabilité de leur exploitation, doivent, en même temps, avoir « le pouvoir » de la diriger. C'est là, — M. Yves Guyot en cite des exemples frappants, — une règle de « prudence » que des fonctionnaires « zélés » doublés de députés encore plus zélés, sont toujours prêts à oublier.

La solution de la question des tarifs de chemins de fer est d'une importance vitale pour un pays, pour le nôtre surtout, dont l'activité n'aime pas à être stimulée par la concurrence.

Mais les questions de tarifs sont fort complexes ; il serait dangereux de vouloir les enfermer dans des textes de loi rigides. L'État maître des tarifs, c'est aussi l'État esclave des tarifs. Les préjugés du public sur la possibilité indéfinie d'un abaissement des tarifs, sont entretenus par la difficulté d'avoir une base pour les fixer sans arbitraire. Aussi, après une longue discussion dans laquelle il examine, en les comparant aux nôtres, les systèmes allemands et anglais, M. Yves Guyot conclut-il que les compagnies de chemins de fer doivent avant tout s'efforcer de diminuer leur coefficient d'exploitation, et par conséquent, en développant le trafic, faire rendre le maximum d'effets utiles à leur capital de premier établissement, à leur matériel et à leur personnel. Leur intérêt est en cela d'accord avec celui du public.

M. Yves Guyot consacre un de ses plus intéressants chapitres au *Métropolitain* : « une honte pour Paris », dit-il en sous-titre. Il en a énergiquement, pour son compte, défendu et pour-

suivi la réalisation. « Beaucoup d'hommes, dont beaucoup de fort remarquables, m'apportaient de merveilleux plans de métropolitain. Ils étendaient sur mon bureau un plan de Paris sillonné d'un réseau de lignes rouges, vertes ou jaunes. — N'est-ce pas que c'est merveilleux? Mon projet donne satisfaction à tous les intérêts. Il dessert tous les quartiers. — Oui, c'est très bien. Avez-vous de l'argent pour l'exécuter? En général, l'auteur faisait un haut-le-corps. Il n'avait oublié que ce léger détail. »

M. Yves Guyot, lui, n'avait, dit-il, qu'une formule : Le meilleur Métropolitain est celui qui se fera. Et il ajoutait : « sans garantie d'intérêts ni subventions ».

Il rappelle alors le programme qu'il a essayé d'exécuter. Il a été fort heureux de pouvoir, en dépit des objections des membres de l'Observatoire, « qui n'observent pas », prolonger par décret, — car c'est à lui qu'on le doit, — la ligne de Sceaux jusqu'à la place Médicis ; et, « sans respect pour quelques arbres de la place des Invalides », y transporter la gare des Moulineaux. Mais il voulait aller plus loin : la Compagnie du Nord demandait à prolonger son réseau jusqu'aux Halles et à l'Opéra. Elle n'est pas sous le régime de la garantie d'intérêts. Sur son initiative, les grandes sociétés de crédit se mirent d'accord et s'entendirent pour fournir les premiers moyens de réaliser l'entreprise, conçue très pratiquement sous forme d'un anneau central allant de la gare Saint-Lazare à la gare de Lyon, et faisant la boucle, — en suivant la rue de Rivoli, — à la place de la Concorde. Les deux embranchements du Nord le rejoignaient aux Halles et à l'Opéra ; le prolongement de la ligne de l'Ouest aux Invalides, et celui de la compagnie d'Orléans, assuraient la jonction de la rive gauche avec la rive droite.

Mais on reprocha aux promoteurs du projet de ne demander que la meilleure ligne sans subventions ni garantie d'intérêts. Aurait-il fallu qu'il commençassent par la plus mauvaise? Si cette ligne était avantageuse au point de vue pécuniaire, n'était-ce pas la preuve de son utilité?

Surtout M. Yves Guyot ne demandait rien au conseil municipal : mais il lui faisait un chemin de fer qu'il ne pouvait ni ne

voulait faire, comme vient de le prouver encore la nouvelle expérience de 1894.

On accusa ce projet de mettre le réseau de Paris dans la main de Rothschild, quoique la Compagnie du Nord ne fût chargée que de l'exploitation du Métropolitain. Il faut bien pourtant qu'un chemin de fer soit toujours dans la main de quelqu'un; l'important est que cette main soit forte, surtout quand il s'agit de faire œuvre d'utilité publique avec des capitaux privés.

Mais M. Yves Guyot pense que, fût-il resté au pouvoir pour le défendre, les députés, ceux de Paris surtout, n'eussent pas accepté son projet.

« Si, dit-il, à un moment donné, le Parlement français est susceptible de se lancer dans les folies les plus étranges, à d'autres, il est d'une timidité poussée jusqu'à la pusillanimité. Il a une défiance innée pour tout ce qui concerne Paris. D'ailleurs la vieille haine qui soulevait, il y a cinquante ans, tous les propriétaires contre les chemins de fer, n'a pas encore disparu : « Un Métropolitain? A quoi bon? Comment! Faire quelque chose? Pourquoi cela? » — Tels, qui se prétendent démocrates, trouvent que les omnibus et les tramways suffisent; or, les omnibus et les tramways font environ 9 kilomètres à l'heure, les fiacres ont la prétention injustifiée d'en faire 12. La vitesse du Métropolitain de Londres est de 18.

La preuve du besoin que le public éprouve de puissants moyens de locomotion, est fournie par une expérience de la compagnie du Nord, qui a récemment organisé, sur la Ceinture, un service ayant sa gare pour tête de ligne, et a vu la circulation des voyageurs, allant d'un point de la Ceinture à la gare du Nord ou vice-versa, passer de 184.000 à 1.060.000 pour 7 mois. Si on compare parallèlement le nombre des voyageurs des omnibus et tramways à dix ans d'intervalle, de 1883 à 1892, on trouve qu'il n'a augmenté que de 144 à 145, soit 0,7 %. Pour les chemins de fer suburbains, tous plus ou moins excentriques pourtant, d'Auteuil, de Ceinture, de Vincennes, l'accroissement, dans le même temps, a été relativement considérable : de 27.200.000 à 55.600.000, soit 104 %.

On ne pouvait donc rien perdre avec un projet sans subvention ni garantie d'intérêts. Que gagne le public à ne pas avoir de réseau métropolitain? Il continue à attendre l'omnibus, les pieds dans l'eau, le parapluie de chacun ruisselant sur lui et sur les autres. Il continue à payer cher et à aller lentement.

Depuis ce temps, il est vrai, — M. Yves Guyot ne le rappelle pas sans amertume, — si le Métropolitain n'est toujours pas fait, le conseil municipal de Paris a eu du moins le plaisir de remporter une victoire sur le gouvernement : il a été inséré, en effet, dans les conventions pour l'Exposition de 1900, que la ville de Paris n'accordait sa subvention de 20 millions qu'à la condition que, « s'il y avait jamais un Métropolitain », il *serait municipal.*

D'une part, le gouvernement s'est donc décidé à reconnaître au Conseil municipal seul, le droit d'établir un projet de voies ferrées urbaines, et d'en concéder lui-même l'exploitation, ou de l'exploiter directement; — d'autre part, le conseil municipal se serait engagé à relier, d'ici à 1900, les gares de Lyon, de Vincennes et d'Orléans, à la gare des Invalides par une voie ferrée. La Compagnie de l'Ouest aurait la concession d'une ligne Courcelles-Champ de Mars. Quant au complément du Métropolitain, on le poursuivrait après 1901.

Le commencement de la municipalisation des moyens de transport est un des points du programme socialiste. Avec quelles ressources le Conseil municipal va-t-il construire le Métropolitain? Va-t-il faire un emprunt? l'état de ses finances lui permet-il de le gager? Va-t-il concéder le chemin de fer? — A quelles conditions?

Il mentirait à lui-même s'il ne mettait pas quelques bonnes clauses socialistes dans le cahier des charges : et alors qui consentira à les accepter?

En tous cas, — et sans parler des difficultés et de l'imperfection probable de l'exploitation, — on peut être certain que les contribuables seront forcés d'y contribuer, tandis que le projet issu de l'initiative privée ne leur demandait rien.

Louis de Tourville.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGTIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1895.

Pages.

Questions du jour. — Le sixième congrès international des mineurs, à Paris, par M. **J. Bailhache** 5
Les ancêtres de Socrate. — II. L'éveil de la philosophie grecque en Ionie, par M. **G. d'Azambuja** 36
Madagascar. II. — Le royaume hova, par M. **Lucien de Sainte-Croix.** 59
Maître Guillaume de Saint-Amour. — L'Université de Paris et les Ordres Mendiants au XIIIe siècle. — X. et XI. La fin du conflit, par M. **Maurice Perrod** 84

LIVRAISON D'AOUT 1895.

Questions du jour. — Les professions et la société en Angleterre, à propos d'un livre récent, par M. **Paul de Rousiers** 105
Cours d'Exposition de la Science sociale. — XII. — Les types sociaux du bassin de la Méditerranée. — V. La région des Plateaux ; le type actuel : Les Albanais, par M. **Edmond Demolins** 122
L'éducation nouvelle. — Un établissement d'éducation pour les jeunes filles, par M. **Albert Dauprat** 148
Madagascar. III. — Le royaume Hova (fin). — III. La Vie sociale des Hovas (suite et fin), par M. **Lucien de Sainte-Croix** 164

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1895.

Questions du jour. — Outre-Mer, par M. **Paul de Rousiers** 197
Les ancêtres de Socrate. III. — Le type pythagoricien, par M. **G. d'Azambuja** 210
La décentralisation administrative. — II. La commune et le département, par M. **D. Touzaud** 229
Les Lowlanders et l'histoire d'Écosse, par M. **Ch. de Calan** 250

LIVRAISON D'OCTOBRE 1895.

Pages.

Questions du jour. — La Patrie, par M. **Edmond Demolins** 273
Les ancêtres de Socrate. — Le type du sophiste, par M. **G. d'Azambuja**. 294
Le Bouddhisme dans le Céleste Empire, par M. **A. de Préville** 313
La Péninsule ibérique. — III. La « Reconquista »; formation du type moderne, par M. **Léon Poinsard** 335

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1895.

Questions du jour. — Le Congrès des Trade-Unions à Cardiff, par M. **J. Bailhache** 357
La situation commerciale actuelle en France, par M. **Léon Poinsard** ... 374
Socrate et son groupe. — I. Socrate et ses amis, par M. **G. d'Azambuja**. 398
L'Irlande d'autrefois. — Le Pays et les Habitants, par M. **Ch. de Calan**. 418

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1895.

Questions du jour. — Un nouvel épisode de la Question d'Orient, par M. **Noël Dasproni** 441
Féministe ou anti-féministe, par M. **Paul de Rousiers** 459
Socrate et son groupe. — II. Socrate et ses ennemis, par M. **G. d'Azambuja** 475
Un livre de M. Yves Guyot. — Les travaux publics et l'initiative privée, par M. **Louis de Tourville** 496

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XIX ET XX

(ANNÉE 1895.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé méthodique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

On commence à comprendre que la société est un objet de science, qu'il ne s'agit pas de la façonner à sa guise, mais de savoir comment elle est faite, XIX, 297-300. — Les problèmes résolus par la seule force de la vie privée bien organisée se résolvent sans bruit, XIX, 495. — La Science sociale ne peut atteindre la démonstration des vérités religieuses lorsqu'elles ne tombent pas sous l'observation, XIX, 201. — Il ne suffit pas de dire aux gens : « Développez votre initiative » pour qu'ils la développent; il faut préalablement écarter les obstacles sociaux qui s'y opposent et favoriser les causes sociales qui peuvent y concourir, XIX, 203. — Les trois régimes créés en France par l'aristocratie, par la bourgeoisie, ou rêvés par les socialistes sont le développement naturel d'une même conception sociale, XIX, 220. — Pour les conservateurs et pour les socialistes, la Science sociale est à la fois une auxiliaire et une adversaire, XIX, 220. — Pour connaître le sens d'une éducation, il faut savoir le but où elle se dirige, XX, 106. — L'observation des gens riches qui s'amusent, en quelque pays que ce soit, n'apprend pas grand'chose à l'observateur, XX, 199.

LIEU.

EUROPE. — **Albanie.** — L'Albanie présente le type actuel le plus pur des Plateaux méditerranéens, parce qu'elle n'a été peuplée que par la voie de la Méditerranée, XX, 124. — Le montagnard albanais a été formé par une sélection supérieure d'émigrants de la Vallée, XX, 126.

Grèce. — La Péninsule hellénique comprend trois régions : les Ports à l'Orient; les Vallées au Centre; les Montagnes ou Plateaux à l'Occident, XX, 123. — La montagne ne produit pas toujours une sélection supérieure du type de la vallée; cela tient à trois circonstances : 1° en général elles ont reçu une émigration de demi-nomades, lâchant le sol de la plaine auquel ils s'étaient imparfaitement fixés; 2° elles ont été occupées le plus souvent par une émigration en masse arrivant avec ses cadres antérieurs; 3° les montagnards ont été souvent entourés par une ceinture de grands pays, XX, 127. — Le type méditerranéen de la montagne diffère du type de la vallée, en ce qu'il est une sélection d'indépendants, d'hommes à initiative, sortis du milieu de la communauté, XX, 129. — La culture arborescente a une influence marquée sur la direction de la philosophie grecque, préoccupée des forces génératrices de la nature, XX, 41, 52.

Irlande. — Le caractère rocheux du sol et l'humidité du climat rendent le pâturage plus facile que la culture et en font le travail principal de la race, XX, 420.

AFRIQUE. — L'Afrique ne s'arrête qu'aux Pyrénées, peut-être même à leur pied septentrional, XX, 355.

Madagascar. — L'île de Madagascar est un lambeau d'un continent disparu, autre que l'Afrique et se rattache à l'Océanie, XIX, 453-476. — La presqu'île de Malacca et les îles de l'Océanie ont facilité l'expansion des différentes races indo-chinoises jusqu'à Madagascar, XIX, 472-479. — Le plateau central de Madagascar, offrant peu de productions spontanées, a forcé les populations à la culture, XIX, 479. — Les Malgaches autres que les Hovas sont portés à la paresse par l'abondance des productions spontanées, XIX, 480-483.

AMÉRIQUE. — L'existence de terres vacantes influe sur le caractère américain et lui donne un cachet à part, XX, 139.

OCÉANIE. — **Nouvelle-Calédonie.** — Le Canaque, habitué aux produits spontanés du cocotier, est rebelle au travail, XIX, 192.

TRAVAIL.

GÉNÉRALITÉS. — Le grand atelier dans notre siècle, a diminué, chez l'ouvrier, le spécialiste et relevé l'homme, XIX, 25, 118, 301. — La fabrication des bicyclettes amène une grande instabilité dans le personnel ouvrier, XIX, 65, 68. — L'industrie des appareils de transport demande moins de spécialisation que l'industrie des métiers textiles, XIX, 45. — L'industrie textile fait passer la machine au premier plan et l'ouvrier au second, XIX, 117. — L'évolution du personnel ouvrier suit celle de l'outillage industriel, XIX, 118. — Dans l'industrie de la laine, et en général dans les industries exigeant peu de spécialistes, l'apprentissage se réduit à une brève initiation, XIX, 133. — La constitution des Universités, comme l'accroissement des villes, est due à la prospérité agricole, XIX, 170. — L'industrie du coton réduit l'habileté professionnelle à son minimum, mais l'ouvrier n'en est pas rabaissé, au contraire, XIX, 234, 243. — Les mineurs sont plus forts contre le patron que les ouvriers spécialistes, XIX, 46. — La question ouvrière est résolue dans la mesure où l'ouvrier modifie sa formation personnelle parallèlement à la transformation de l'industrie, XIX, 300.

EUROPE. — **Albanie.** — Le travail a institué, chez les Albanais, une communauté plutôt publique que familiale, XX, 129. — L'origine, l'insuffisance des ressources du sol, le clan guerrier et le voisinage des vallées riches ont développé chez les Albanais l'habitude du brigandage, XX, 140.

Écosse. — La nature montueuse du sol des Highlands et l'humidité de leur climat maritime y firent prédominer les pâturages sur la culture comme moyen normal d'existence, XIX, 82. — La forêt, qui était la production la plus spontanée du milieu physique des Highlands, ayant été détruite ou accaparée, par les grands propriétaires, la chasse ne fut plus un moyen d'existence, XIX, 97. — L'abondance du poisson dans les rivières des Highlands, et la faible distance à laquelle il se tient des rivages de la mer firent ressembler la pêche à un travail de cueillette, XIX, 100. — Dans les Highlands, le sol fut exploité par des communautés d'habitants appelés baïles, XIX, 357. — Dans ces communautés rurales, tous les travaux qui purent continuer à être exécutés en commun, pâturage d'hiver et d'été, récolte du varech et de la tourbe, etc., continua à l'être, XIX, 358. — Dans les Highlands, l'existence d'un travail principal attrayant et d'un travail accessoire pénible fait que la femme, qui exerce le second, restait subordonné au mari, qui exerce le premier, XIX, 368. — Les Lowlands sont pour la plus grande partie une région où le sol peu fertile et le climat humide font prédominer, comme moyen normal d'existence, le pâturage sur la culture, XX, 250.

Grèce. — L'agriculture est hautement prisée par Socrate, XX, 413.

Italie. — *Venise.* — Les Vénitiens constituent un type pur des ports maritimes de la Méditerranée, XIX, 246.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La fabrication hova est familiale, soit accessoire, soit principale, XX, 177. — Cette fabrication excelle aux détails, 180.

OCÉANIE. — **Australie.** — Le convict australien, sachant qu'il peut compter sur son travail personnel pour améliorer son sort, se relève effectivement, XIX, 190, 197.

Nouvelle-Calédonie. — Les libérés de Nouvelle-Calédonie continuent à compter sur l'administration et font de mauvais travailleurs, XIX, 191.

PROPRIÉTÉ.

EUROPE. — **Écosse.** — Les travaux qui pour être bien exécutés demandent à l'être individuellement cessèrent d'être exécutés en commun, mais l'habitude s'introduisit de remanier périodiquement les parts du sol arable, ou les emplacements de pêche, afin de maintenir l'égalité entre les membres de la communauté, XIX, 362. — La permanence de l'état de guerre, qui résulte

de l'étroitesse des pâturages et de l'impossibilité d'accroître les ressources alimentaires, aussi vite que la population s'accroît, a concentré la propriété mobilière, sous forme de butin, entre les mains du chef de guerre, XIX, 507.

Irlande. — Dans l'Irlande du XVIIIe siècle, il reste encore quelques vestiges d'une exploitation en commun du sol cultivé, XX, 430. — Le régime de la sous-location des terres rappelle l'ancien état, où, comme en Écosse, la répartition du sol était faite entre les exploitants par une série de chefs militaires superposés les uns aux autres, XX, 433.

AFRIQUE. — Madagascar. — La propriété immobilière est limitée à Madagascar par le domaine éminent du souverain, les droits consitaires des nobles, et la défense de vendre de caste à caste, XX, 80. — Les traditions familiales s'opposent, chez le Malgache, à l'aliénation de la propriété, XX, 82. — Les Hovas, sauf les plus pauvres, sont propriétaires de cases renfermées dans un enclos, XX, 165.

BIENS MOBILIERS.

AFRIQUE. — Madagascar. — Le mobilier des Hovas est très rudimentaire. Il comprend une ou deux lances et des outils à filer et à tisser, XX, 167.

SALAIRE.

EUROPE. — Angleterre. — L'aptitude des ouvriers à s'établir ailleurs au besoin tend à maintenir à Galashiels de hauts salaires. XIX, 152.

Irlande. — Le journalier agricole et le gardeur de bétail n'étaient pas rémunérés en argent, mais par la concession d'une part de jouissance du sol, XX, 428.

ÉPARGNE.

EUROPE. — Angleterre. — Beaucoup d'ouvriers d'Oldham placent leurs économies en maisons qu'ils louent ou en placements industriels, XIX, 39.

FAMILLE OUVRIÈRE.

GÉNÉRALITÉS. — La femme trouve place dans le grand atelier à mesure qu'il se déspécialise, et son salaire suit les progrès de la déspécialisation. XIX, 69. — Une éducation manquée rend inutiles toutes les organisations et combinaisons sociales, XIX, 304. — Le mouvement pour l'élévation de la condition des femmes est la conséquence de l'évolution sociale actuelle, XX, 459 à 474.

EUROPE. — Angleterre. — Les gains élevés des ouvrières de Galashiels augmentant leur indépendance, retardent leur mariage et les rendent plus sérieuses sur le choix d'un mari, XIX, 148.

Italie. — *Venise.* — Les Vénitiens vivaient sous le régime de la communauté de famille, XIX, 251.

ASIE. — Chine. — Le culte des ancêtres convient parfaitement aux familles chinoises, de formation patriarcale, XX, 320. — Le « Ciel », chez les Chinois, représente l'ensemble des causes ancestrales, XX, 322. — Le Chinois, voleur et sans foi avec les étrangers à sa famille, partage avec une grande probité, dans la famille même, le bénéfice de ses tromperies, XX, 331.

AFRIQUE. — Madagascar. — Les biens de famille sont stables chez les Hovas, XX, 71. — Le Hova se marie jeune et la fécondité est regardée comme un bonheur. On se marie souvent entre cousins, XX, 168. — La famille, à Madagascar, est attaquée par le divorce et l'immoralité des fiançailles, XX, 169. — La culture du riz contribue à maintenir chez les Hovas l'esprit de communauté. XX, 177.

MODE D'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le développement rapide et intense du commerce et de la richesse détruit la sobriété, même sous les climats qui la favorisent, XX, 223.

EUROPE. — Angleterre. — L'ouvrier anglo-saxon, à la différence de l'ouvrier celte, cherche à se procurer une maison assez grande et confortable, qu'il occupe seul, XIX, 38, 158. — La situation matérielle de l'ouvrier anglais s'est améliorée depuis un demi-siècle, XIX, 43, 67. — L'ouvrier irlandais de Bradfort est mal logé et cherche faiblement à s'élever malgré les moyens qui lui sont offerts, XIX, 161. — A Manchester, beaucoup de traits de la vie anglaise sont poussés à l'extrême et rappellent les États-Unis, XIX, 236.

Écosse. — Comme toutes les races communautaires, le Highlander faisait des événements notables de son mode d'existence, naissances, mariages, décès, une occasion de réjouissances publiques, XIX, 370. — Le caractère communautaire du travail ex-

plique la nonchalance des habitants qui amenait après elle le dédain du bien-être et les apparences de la misère dans le vêtement, le logement, la nourriture, etc., XIX, 374.

Grèce. — Le Pythagorisme, à la suggestion de l'aristocratie, érige en doctrine la sobriété naturelle des gens du Midi, XX, 221. — Socrate a surtout réussi par la gratuité de son enseignement, la familiarité de ses relations et sa campagne de restauraiton morale et politique, XX, 399-417. — La sobriété des populations méditerranéennes et l'amour des discussions en plein air expliquent le désintéressement de Socrate, XX, 401. — La philosophie n'est pas pour Socrate un moyen d'existence, mais un mode de l'existence, XX, 404.

Irlande. — L'organisation communautaire du travail a développé chez les Celtes des habitudes de nonchalance et de routine qui ont pour conséquence l'absence de tout confortable dans le logement, le vêtement, etc., XX, 434.

AFRIQUE. — Madagascar. — Mode d'existence d'une famille hova, XX, 164. — Les Hovas vivent en famille, les enfants mariés demeurant d'ordinaire avec les parents, et pratiquent l'hospitalité, XX, 165

PHASES DE L'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — La multiplicité des industries d'une grande ville peut, en fournissant du travail à tous les membres de la famille, la soutenir dans les phases de l'existence, XIX, 62. — L'ouvrier, pour être armé contre le chômage, doit être matériellement, mais surtout moralement déspécialisé, XIX, 129. — L'industrie du coton, employant beaucoup de femmes, préserve de la misère des familles composées seulement de femmes, XIX, 232.

EUROPE. — Angleterre. — Les armateurs anglais aident volontiers les ouvriers qui veulent devenir constructeurs ou réparateurs de navires, XIX, 59.

AFRIQUE. — Madagascar. — La sobriété et la solidarité des Malgaches empêchent le paupérisme à Madagascar, XX, 79, 175.

PATRONAGE.

GÉNÉRALITÉS. — La spécialisation de l'ouvrier tend à le retenir sous la dépendance du patron quand l'usine donne des produits supérieurs, XIX, 33. — La solution de la question ouvrière est de plus en plus dans la formation virile du travailleur, de moins en moins dans les combinaisons artificielles, XIX, 118.

EUROPE. — Albanie. — La communauté dominante chez les montagnards de la Méditerranée est celle du clan guerrier, XX, 135.

Angleterre. — La qualité d'actionnaire d'une entreprise industrielle instruit et élève l'ouvrier anglo-saxon, XIX, 41. — Les jeunes gens de bonne volonté ont à leur disposition, en Angleterre plus qu'en France, des moyens élévatoires, XIX, 127.

Écosse. — Par suite de l'habitude des habitants de vivre en famille patriarcale, le chef de guerre a pris l'extérieur d'un chef de famille : cette famille factice, ce fut le clan, XIX, 507. — C'est le chef de guerre qui, par les mains de chefs subalternes, distribuait entre les communautés villageoises le sol du pays qu'elles occupent, et qu'elles exploitent sous la direction d'un chef de famille, agent subalterne de ces petits chefs, XIX, 514. — La guerre développa chez les membres du clan le culte exagéré de la force et l'habitude de recourir en tout au chef, XIX, 519 et 528.

Grèce. — Les cultures intellectuelles, comme on le voit par l'exemple des pythagoriciens, ne suppléent qu'imparfaitement le patronage, XX, 227. — Socrate est patronné par des jeunes gens aristocrates, qui le soutiennent tout en se laissant diriger par lui, XX, 405. — Selon Socrate, le grand patronat agricole prédispose heureusement à l'exercice des magistratures, XX, 415.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — Depuis l'abolition de l'esclavage, le manque de contrainte au travail porte les nègres à l'indolence, XX, 205. — Le patronage des nègres demeure la grande question des États-Unis du Sud et retarde leur mise en valeur, XX, 209.

COMMERCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le commerce non exclusif, laissant subsister la culture arborescente, se prête plus que le commerce exclusif au développement des cultures intellectuelles, XX, 42.

EUROPE. — Angleterre. — Le culte du libre-échange, chez les négociants de Manchester, est intimement lié à leur amour du *self-help*, XIX, 237.

France. — Le régime protectionniste, sous la Restauration eut pour conséquence :

1° Le maintien artificiel de prix exagérés, 2° l'infériorité de l'outillage, 3° la stagnation de l'industrie, XX, 379. — Le gouvernement de Juillet pratiqua la politique protectionniste, en l'améliorant sur des points de détail, mais elle produisit néanmoins une gêne latente et la compression des initiatives, XX, 380. — Le second Empire substitua, au point de vue des tarifs douaniers, un régime modéré à un système trop protectionniste, XX, 381. — En 1892, la France revint, en principe, au système de la protection intense, avec suppression des traités de commerce établis sur le type de 1860, XX, 385. — Les effets de la clause de la nation la plus favorisée dans les traités de commerce, ont été si désastreux qu'en 1892 on a pris des précautions minutieuses en vue de les annuler, XX, 387. — Les effets de la protection douanière sont atténués par la crise monétaire, XX, 389 à 391. — La meilleure solution économique consiste à faire disparaître l'agio, tout en ramenant nos tarifs à un taux modéré en rapport avec notre situation générale, XX, 393. — Si le bimétallisme général, avec frappe libre de l'argent, est à éviter pour le moment, le monométallisme général, qui n'admet que la seule monnaie d'or, n'est pas un remède meilleur, XX, 396.

Grèce. — La cité grecque, par la nature de son commerce, favorise moins l'ascension politique des négociants que la cité phénicienne, XX, 213, 295. — L'importance des mathématiques dans la doctrine phythagoricienne vient d'un développement commercial particulier, XX, 217. — Le sophiste, imprégné de l'esprit commercial de son milieu, est proprement un marchand d'idées, XX, 296, 304.

AFRIQUE. — Madagascar. — Les Hovas sont des commerçants caractérisés, XX, 181. — La noblesse hova comprend des castes d'artisans et de commerçants, XX, 77.

CULTURES INTELLECTUELLES.

GÉNÉRALITÉS. — L'éducation un peu relevée tend à diminuer l'ivrognerie chez les ouvriers, XIX, 37. — La philosophie, reposant sur une intensité particulière de la réflexion et de l'imagination, réclame deux conditions : loisir et instruction, XIX, 391. — La vie pastorale favorise un rudiment de philosophie, mais qui demeure à l'état de rudiment, XIX, 393. — Les sciences que le commerce a fait naître, d'abord pratiques, deviennent spéculatives à mesure que la race acquiert des loisirs, XX, 48. — La division des études en classes peut être avantageusement remplacée par des groupements élastiques suivant les matières, XX, 155. — L'abstraction est un des meilleurs moyens de succès que la philosophie mette au service de la politique, XX, 305. — Les statistiques sont essentiellement, inexactes, parce que : 1° la plupart des calculs sont établis sur des moyennes sujettes à des variations considérables; 2° en se basant sur les valeurs on ne tient aucun compte des quantités, XX, 376. — Les statistiques annuelles pour un même pays ne sont pas comparables entre elles, XX, 377.

EUROPE. — Angleterre. — L'école anglaise a un caractère pratique et religieux qui manque à l'école française, XX, 106. — L'ingénieur anglais a une formation plus technique que théorique, XX, 111. — Les professions libérales en Angleterre se recrutent souvent par voie d'apprentissage, XX, 114-121. — La plupart des médecins anglais sont peu savants, mais leur niveau intellectuel suffit aux besoins de leur clientèle, XX, 115. — L'avocat anglais est intellectuellement supérieur au médecin, parce que sa clientèle ne comprend guère qu'une élite, XX, 116. — L'ensemble des ouvriers anglais est hostile au socialisme théorique et mitige les idées socialistes par une conception pratique des faits, XX, 357-373.

Écosse. — La supériorité des Écossais dans les cultures intellectuelles leur a permis de jouer un grand rôle dans l'industrie et la colonisation, XIX, 139.

France. — Le désir de se faire exempter du service militaire et celui d'obtenir des fonctions rétribuées amène la décadence de la licence ès lettres, XIX, 312-320. — La réforme de la licence ès lettres est une entrave de plus à la liberté de l'enseignement supérieur, XIX, 323. — La réforme de la licence tend à accroître l'encombrement de la carrière universitaire, XIX, 325. — La licence ès lettres est un examen profitable aux étudiants amateurs, qui n'y cherchent ni un gagne-pain ni l'exemption du service, XIX, 326. — L'éducation du jeune Français le pousse trop à savoir et pas assez à vouloir, XX, 120, 148.

Grèce. — Presque toutes les doctrines philosophiques ont leur berceau en Grèce, XIX, 389. — Socrate est le point d'aboutissement et le point de départ d'une foule de doc-

trines philosophiques, XIX, 390. — La zone des patries de philosophes se confond avec la zone des rivages grecs et plus particulièrement avec la zone des rivages ioniens, XIX, 401-406. — Les premiers philosophes grecs ont l'idée d'un arrangement artistique du monde, dû à la formation artistique de la race, XX, 55. — Les pythagoriciens et les sophistes représentent, après les philosophes amateurs, les philosophes de métier, XX, 211. — La sophistique est uniquement dirigée en vue de l'éducation politique, XX, 299. — La sophistique, par sa subordination à la politique, produit la création de la logique et l'obscurcissement de la morale, XX, 301, — Socrate était, au point de vue politique, un isolé, XX, 476. — Il apparaît comme le bouc émissaire de la sophistique, XX, 476. — L'hostilité contre lui a pour cause sa méthode et l'enthousiasme de ses disciples pour sa méthode ironique, XX, 484. — Les griefs allégués contre lui sont la corruption de la jeunesse, le mépris des magistrats et de la religion, XX, 483 et suiv.

ASIE. — Le désert et l'oasis, ainsi que les vallées du Nil et de l'Euphrate, favorisaient l'éclosion de certaines sciences, mais non de la philosophie, XIX, 396.

Phénicie. — Le commerce absorbant et exclusif a empêché, dans la société phénicienne, l'essor de la philosophie, XIX, 399. — Les Phéniciens, en inventant l'alphabet, aident indirectement au développement de la philosophie, XIX, 401.

Chine. — L'état social de la Chine permettait une philosophie morale, mais sans écart spéculatif, XIX, 393.

Inde. — L'état social de l'Indoustan permettait une philosophie, mais purement théologique, XIX, 394.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les Hovas envoient avec ardeur leurs enfants aux écoles européennes, XX, 171.

RELIGION.

GÉNÉRALITÉS. — On ne peut demander à l'Église des révélations précises sur l'esclavage ou tout autre point de l'organisme social, XIX, 73. — Les Dominicains, en poussant à l'émancipation des esclaves, les Franciscains en engageant leurs maîtres à les bien traiter, étaient également dans leur rôle religieux, XIX, 74. — L'Église n'est pas chargée de remédier directement aux infortunes de l'humanité ou aux méfaits des hommes, XIX, 75, 76. — Il est très naturel que beaucoup de solutions et de découvertes sociales surgissent en dehors de l'Église, XIX, 76. — Les Ordres Mendiants sont nés d'une réaction contre la richesse plus soucieuse des droits acquis que des devoirs qui y correspondent, XIX, 273-276. — L'apparition des Ordres Mendiants coïncide avec le développement des communications, qui atténue l'esprit de clocher paroissial, XIX, 441. — Les lois positives de la religion, spécialement celles qui concernent l'abstinence, sont en corrélation avec les phénomènes sociaux, XX, 225. — Saint Thomas établit contre Guillaume de Saint Amour que le travail manuel ne convient que dans certains cas au clergé, XIX, 558.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'esprit religieux des habitants de Galashiels a donné naissance à un noyau d'ouvriers d'élite, XIX, 136. — Influence analogue à Dunfermline, XIX, 230.

Écosse. — La disparition du clergé catholique vint détruire presque complètement le seul organisme qui tirait sa force du travail et de l'autorité morale, XIX, 524.

ASIE. — **Chine.** — Le culte des ancêtres en Chine représente une dépression et une corruption de la religion primitive, XX, 318. — Le culte des ancêtres peut être considéré comme le prolongement de la piété filiale aux ancêtres décédés, XX, 323. — La doctrine de Confucius et le bouddhisme sont des religions de renfort, qui ne viennent qu'après la religion des ancêtres, XX, 329. — La pureté du bouddhisme est corrompue en pratique par les Chinois, qui l'accommodent aux vices de leur race, XX, 330.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La religion hova se compose du fétichisme et du culte des morts, XX, 178.

AMÉRIQUE. — Las Casas, en cherchant à acclimater les travailleurs espagnols en Amérique, a fait preuve d'une supériorité morale et sociale, XIX, 76.

OCÉANIE. — Les missionnaires presbytériens ont réussi à empêcher les Néo-Hébridais de se laisser engager comme travailleurs pour la Nouvelle-Calédonie, XIX, 193.

VOISINAGE.

GÉNÉRALITÉS. — L'imitation ne suffit pas à expliquer l'évolution des sociétés humaines; le phénomène est infiniment plus compliqué que cela, XIX, 17.

EUROPE. — **Écosse.** — L'agglomération des habitations, quoique restreinte par la pauvreté du sol, était un indice des allures communautaires de la race, XIX, 369.

CORPORATIONS.

GÉNÉRALITÉS. — Les congrès ouvriers peuvent avoir une heureuse influence éducative, XX, 34.

EUROPE. — **Angleterre.** — Filatures ouvrières, fausses coopératives, montées par actions, à Oldham, XIX, 40. — L'irrégularité d'emploi des ouvriers suscite en Angleterre des associations ouvrières pour la défense de la main-d'œuvre, XIX, 55. — Les ouvriers irlandais de Glasgow se prêtent mal au régime de Trade-Unions, XIX, 135. — Les associations ouvrières anglaises ont pris rang comme organismes constitutifs de l'industrie textile, XIX, 238-242. — Les mineurs anglais font preuve, dans les congrès internationaux de mineurs, d'un esprit pratique remarquable, XX, 5-35. — Les unions de mineurs anglais l'emportent sur celles de tous les autre peuples d'Europe, XX, 10.

Écosse. — L'exploitation du sol dans les Lowlands a été pendant longtemps organisée sous le régime du clan militaire, XX, 255.

France. — L'association de professeurs dénommée Université procède du mouvement corporatif du moyen âge, XIX, 172. — L'Université, à sa fondation, a été un progrès, mais la jouissance d'un monopole avait rendu l'institution stationnaire, XIX, 440. — Alexandre IV, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure ont lutté contre l'égoïsme corporatif de l'Université en faveur de l'élargissement progressif des institutions sociales, XIX, 562.

Grèce. — La secte pythagoricienne est une association ayant pour but de mettre les cultures intellectuelles au service de l'aristocratie, XX, 212. — Le groupe des socratiques n'est pas une corporation, is un cénacle fondé sur l'attrait mutuel, XX, 404.

ASIE. — **Chine.** — Les associations commerciales des Chinois se maintiennent solidement, par une grande probité intérieure, XX, 332.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les familles hovas descendues d'un ancêtre commun sont groupées en castes inégales entre elles, XX, 74. — Les Malgaches se marient dans leur caste, XX, 168.

COMMUNE.

EUROPE. — **France.** — Les diverses phases de l'évolution de la commune, XX, 229 et suiv.

UNIONS DE COMMUNES.

EUROPE. — **Italie.** — Les cités de la Grande-Grèce établirent entre elles une coalition politique qui réunit d'un côté les démocraties, de l'autre les aristocraties, XX, 214.

CITÉ.

EUROPE. — **France.** — Les chartes communales ne sont pas l'œuvre d'un prince ni d'un siècle; elles s'inspiraient de traditions anciennes étouffées, pendant un temps, par l'arrivée des Francs, XIX, 335.

Grèce. — Les cités ioniennes, vers l'époque de Thalès, présentent des conditions exceptionnelles de loisir et d'instruction, XX, 37-51. — Les cités grecques, éprises de cultures intellectuelles, demandent des lois aux philosophes, XX, 210. — Athènes, par sa richesse, exerce sur les cultures intellectuelles des autres cités le même genre d'attraction que Paris, XX, 294. — La constitution démocratique d'Athènes donne une importance particulière à l'art de la parole, XX, 298. — L'esprit communautaire de cité donne à la sophistique et à la philosophie des prétentions morales, XX, 309, 412. — La morale des sophistes, corruptrice en certains points, est, en certains autres, plus près de la loi naturelle que la morale officielle de la cité, XX, 311. — Socrate, quoique non aristocrate de naissance et de manières, est l'interprète d'une réaction aristocratique dans la cité, XX, 410. — L'esprit de cité conduit Socrate au fanatisme de la Loi, XX, 417.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — L'importance de Tananarive a amené la prédominance du souverain de cette région sur les autres régions de Madagascar, XX, 185.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

EUROPE. — **France.** — L'évolution du canton et du département, XX, 229 et suiv.

PROVINCE.

EUROPE. — **France.** — Faute de recrutement régional, l'officier connaît mal ses ré-

servistes et ses facultés de commandement en sont diminuées, XIX, 382.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — On peut déterminer quatre variétés principales du Patriotisme : 1° le P. fondé sur le sentiment religieux ; le P. fondé sur la concurrence commerciale ; le P. fondé sur l'ambition politique ; le P. fondé sur l'indépendance de la vie, XX, 274 à 293. — Le patriotisme anglo-saxon est surtout préoccupé de défendre l'indépendance de la vie privée ; il est caractérisé par : la facilité extraordinaire avec laquelle l'individu s'expatrie sans esprit de retour ; l'indépendance des colonies vis-à-vis de la mère patrie ; la répudiation du militarisme ; la tendance à régler les difficultés internationales par l'arbitrage, XXX, 284 à 287. — Le Patriotisme fondé sur l'indépendance de la vie privée présente les symptômes des choses qui grandissent : 1° il fonctionne naturellement ; 2° il développe la richesse ; 3° il développe la grandeur morale ; 4° il accélère l'expansion et l'implantation de la race dans le monde, XX, 289 à 293.

EUROPE. — **Angleterre.** — L'Anglo-Saxon n'est pas chauvin et capitule volontiers, quand il aperçoit un autre moyen de triompher, XIX, 488. — La vie privée a rendu le travailleur anglais de plus en plus apte à gérer les intérêts publics ; XIX, 503. — Les fonctionnaires anglais sont moins complètement instruits de leur métier que les nôtres, et s'y débrouillent généralement mieux, XX, 118. — Les fonctionnaires anglais sont choisis et avancent, non en raison de l'âge, mais en raison de la valeur personnelle, XX, 120.

France. — Trois réformes préalables sont nécessaires pour relever l'initiative privée et tenir tête au socialisme ; le dégrèvement des impôts, la décentralisation administrative, la diminution des charges militaires, XIX, 107. — Le service militaire de trois ans désorganise toutes les professions, et réduit l'armée à n'être qu'une cohue de conscrits, XIX, 111 à 114. — La solution qui sauvegarde le mieux l'intérêt social et l'intérêt militaire est la combinaison du service universel et de l'armée de métier, XIX, 114. — La féodalité s'est organisée, au point de vue du droit public, sous la forme des cours de justice : la cour féodale était le centre de l'autorité du baron, XIX, 338. — Les Baillis, ou sénéchaux, nommés en grand Conseil, furent les agents directs de la royauté naissante. XIX, 339. — On distingue trois étapes dans la marche ascendante de la monarchie vers la centralisation administrative : 1° un *juge*, le bailli, est en même temps comptable et administrateur ; 2° un *financier*, le trésorier général, qui est juge et administrateur ; 3° enfin, un *administrateur*, l'intendant, qui est encore juge et qui préside aux opérations financières, XIX, 341. — La législation révolutionnaire introduisit, avec le système de l'élection, les règles du parlementarisme, et amena la centralisation administrative avec l'annulation de l'autorité judiciaire, XIX, 348. — Les forces militaires de la France devraient avoir pour élément fondamental une armée de volontaires, XIX, 383-387. — Certaines fonctions devraient être réservées exclusivement aux anciens militaires, dans l'hypothèse d'une armée de volontaires, engagés pour sept ans, XIX, 387. — Le régime administratif officiellement imposé aux autonomies locales établit l'antagonisme entre l'ingérence de l'État et l'initiative privée, XX, 229 à 249.

Italie. — *Rome.* — Rome apporta en Gaule l'organisation administrative de l'Italie et notamment le municipe, XIX, 330. — *Venise :* La Communauté de famille était dominée, à Venise, par une communauté d'État oligarchique, XIX, 254. — Le clan des riches commerçants vénitiens qui détient le pouvoir n'a d'autre moyen de défense que l'excès des précautions ; de là, les phases successives de l'histoire de Venise : 1° Les doges sont nommés à vie et exercent le pouvoir souverain ; 2° le doge cesse d'être élu à vie et sa puissance est limitée par la nomination d'un grand Conseil et d'un Sénat ; 3° on constitue une commission exécutive pour surveiller le doge, XIX, 254 à 260. — L'oligarchie des riches commerçants vénitiens attribue exclusivement à ses membres l'entrée au grand Conseil et au Sénat. XIX, 260. — La Communauté d'État ne peut maintenir son autorité à Venise que par un gouvernement despotique, XIX, 261. — L'Aristocratie vénitienne tend à sortir du commerce pour s'adonner exclusivement aux affaires publiques, XIX, 264.

ASIE. — **Chine.** — La théorie du pouvoir, en Chine, se relie au concept d'une solidarité familiale entre tous les Chinois, XX, 321-328. — L'empereur de la Chine est « Fils du Ciel » en tant qu'il incarne la descendance des ancêtres reculés communs à tous, XX, 324. — Les pouvoirs publics, en

Chine, touchant peu aux individus, font peu de mécontents et peu de fidèles, XX, 327. — La conception fermée de la « Nation centrale » provient de l'enchevêtrement des généalogies entre familles unies par le voisinage et représentées par le « lien national », XX, 324, 334.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — La royauté hova est conçue selon le type du patriarche chef de famille, XX, 76, 81. — Le développement de la communauté d'État à Madagascar s'est traduit par le développement du fonctionnarisme et des exactions fiscales, XX, 189-192. — Les Hovas n'ont pas dominé Madagascar comme guerriers, mais comme organisateurs habiles, XX, 190.

EXPANSION DE LA RACE.

EUROPE. — **Albanie.** — Les Albanais n'ont pu être modifiés par le commerce, ni exercer, par ce moyen, une action au dehors, XX, 142. — Les Albanais ne peuvent plus pratiquer au dehors le métier des armes qu'en se louant comme mercenaires, XX, 144.

Écosse. — L'Écossais qui émigre cherche à retrouver un parent et craint plus que l'Anglais l'isolement complet, XIX, 149. — Des hommes chez lesquels l'initiative avait été aussi complètement étouffée n'ont pu donner naissance qu'à une émigration désorganisée, XIX, 532.

Italie. — *Venise.* — La grande faiblesse de Venise était l'impuissance à constituer un empire colonial stable, XIX, 270.

ASIE. — **Japon.** — Les Japonais ont fourni, à la Guadeloupe, à Hawaï, de bons travailleurs coloniaux, XIX, 196.

AFRIQUE. — **Madagascar** — Les Hovas ont été des Malais organisés en vue d'expéditions lointaines de piraterie et de conquête, XX, 64. — Les Malgaches sont venus, en différents groupes, de l'Indo-Chine, XIX, 472.

ÉTRANGER.

GÉNÉRALITÉS. — La Russie, l'Autriche, l'Italie et l'Allemagne ont des intérêts différents de ceux de la France et de l'Angleterre dans la Question d'Orient, XX, 442 à 458. — L'intérêt de la France devrait la porter à s'allier à l'Angleterre pour régler la Question d'Orient, XX, 442 à 458.

EUROPE. — **Albanie.** — La nature des lieux et le clan guerrier ont permis aux Albanais d'échapper à la conquête, XX, 138.

France. — Description d'un établissement d'éducation de jeunes filles en France, suivant l'esprit anglo-saxon, XX, 148-163.

Grèce. — L'Égypte et l'Assyrie, par les relations commerciales et les voyage, ont agi sur la philosophie grecque à ses débuts, XX, 48.

Italie. — *Venise.* — Venise a pu se préserver et se développer pour les causes suivantes : 1° elle ne fut pas gênée par les grands peuples du Nord ; 2° elle ne fut pas gênée par les Arabes ; 3° elle ne fut pas gênée par les Byzantins ; 4° elle ne fut pas gênée par les Slaves d'Illyrie, XIX, 248 à 251.

AFRIQUE. — **Madagascar.** — Les aptitudes commerciales du Malais et du Hova les rendent aptes à s'assimiler les éléments des civilisations étrangères, XX, 62.

HISTOIRE DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Pendant l'antiquité, et jusqu'aux premiers siècles de notre ère, sous l'influence originaire de la vie plus ou moins pastorale, toutes les sociétés appartenaient aux diverses variétés de la formation communautaire, XIX, 18. — Au moyen âge, un dualisme se manifeste par la lutte entre la formation communautaire et la formation particulariste, XIX, 19.

EUROPE. — **Angleterre.** — La littérature anglaise du quatorzième siècle se ressent de la fusion des races qui s'opère en ce moment en Angleterre, XIX, 490-495. — L'histoire politique de l'Angleterre montre que l'Anglo-Saxon a surtout demandé à ses différents gouvernements de le laisser en paix, XIX, 496.

Écosse. — Toute l'histoire d'Écosse n'est que le récit des luttes des clans d'abord d'une région à l'autre (c'est le clan géographique), puis au sein de l'État formé de la réunion de ces régions : c'est le clan politique, XX, 259.

Espagne. — Les Wisigoths, en Espagne, se transformèrent en Romains du Bas-Empire, avec une nuance de barbarie qui leur donne une apparence d'originalité, XIX, 415. — La domination des Wisigoths en Espagne eut pour conséquence l'affaiblissement des coutumes nationales, remplacé par un droit bâtard et dissolvant et la prédominance de la vie urbaine et de l'esprit de clan, XIX, 416. — Les Arabes n'ont point opéré une transformation radicale de l'Espagne, XIX, 428. — Les Arabes d'Espagne ainsi que les Berbères qu'ils traînaient à leur suite étaient restés des patriarcaux et des communautaires de tradition, XIX, 428. — L'Espagne a

été peuplée surtout et à maintes reprises de Berbères africains, dont la condition sociale ne s'est jamais élevée très sensiblement au-dessus de celle des Maures et des Arabes, XX, 355. — Certains groupes de populations venus du Nord-Est, Suèves, Vandales, Wisigoths, ont traversé l'Espagne, mais ils étaient trop faibles, socialement parlant, pour exercer une action profonde et pour corriger ce que la formation des peuples issus d'Afrique avait de défectueux; au contraire, ils se sont modelés sur ces derniers qui devaient à la civilisation grecque carthaginoise et romaine une certaine supériorité, XX, 355. — La reconquête, n'a pas donné pleine action, en Espagne et en Portugal, aux influences supérieures des peuples du Nord, c'est-à-dire aux races franque et saxonne, parce qu'elle n'a été conduite que par un petit nombre d'aventuriers, espagnols ou cosmopolites, appuyés sur des bandes issues des vallées pyrénéennes, ou des territoires repris aux Arabes, XX, 355. — Le fond de la population de l'Espagne est resté à l'abri des influences du dehors : au point de vue historique et social, comme au point de vue géographique, la Péninsule n'est qu'un prolongement du continent africain, XX, 355. — La Péninsule hispanique a été de tout temps une porte ouverte sur l'Europe et, par cette issue, l'Afrique a exercé une action très marquée sur les idées de l'Occident, XX, 356. — Le désastre de la civilisation arabe en Espagne a été complet, ainsi que le prouve l'état plus brillant que solide de la Péninsule sous la domination africaine, XX, 356.

France. — Le treizième siècle se distingue par deux faits en opposition avec l'époque féodale : la puissance des cultures intellectuelles et la réaction contre la richesse, XIX, 162. — La quantité d'étudiants qui se trouvent à Paris au treizième siècle atteste la diffusion de l'oisiveté produite elle-même par une richesse intense dans les siècles précédents, XIX, 185. — Si l'Université a succombé devant les Ordres Mendiants, c'est que les anciens droits qu'elle défendait n'étaient plus en harmonie avec l'évolution sociale, XIX, 439. — Le pouvoir du Pape sur l'Université résultait de ce que l'Université était : 1° une institution ecclésiastique, 2° une corporation ayant le droit exclusif d'enseigner, XIX, 448. — Au treizième siècle, un puissant courant s'est déjà formé pour réprimer les initiatives par des prohibitions artificielles, XX, 89. — Guillaume de Saint-Amour a employé tout son talent à défendre, malgré les progrès du présent, les institutions vieillies du passé, XX, 104.

Grèce. — Le retour des Ioniens en Ionie, lors de l'invasion dorienne, renforce la civilisation ionienne et favorise la culture intellectuelle, XIX 407. — La prospérité intellectuelle de l'Ionie date du moment où le triomphe de l'Ionie sur la Phénicie amène la prospérité matérielle, XIX, 408-410. — La passion des Grecs pour l'instruction a les mêmes traits aujourd'hui que dans l'antiquité, XX, 46.

AFRIQUE. — Madagascar. — Les Hovas se rattachent évidemment à la race malaise, XIX, 470, 475, XX, 60. — Les anciens Hovas ont dû aux Andrianas (Malais) de s'être élevés à la fabrication et au commerce, XX, 179.

RANG DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Dans l'antiquité ce furent les sociétés du type communautaire le plus général, le plus compréhensif, la communauté d'État, qui dominèrent les autres, XIX, 18. — Ce qui caractérise les temps modernes, c'est la prédominance de la formation particulariste, XIX, 21 à 24.

EUROPE. — Angleterre. — Le secret de la supériorité de l'Angleterre est dans l'éducation de l'homme conçue comme élément de toute prospérité, XIX, 305. — Les Saxons, vaincus par les Normands sur les champs de bataille, ont fini par triompher sur le terrain social, XIX, 487-504.

AFRIQUE. — Madagascar. — La supériorité des Hovas comme commerçants et comme organisateurs de pouvoirs publics leur a assuré la domination de Madagascar, XX, 60-78. — Les Hovas derniers venus se bornent aux Andrianas, race noble et conquérante, posée comme une aristocratie au-dessus des races anciennes, XX, 69.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.